This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Princeton University Library
32101 076385192

Digitized by Google

0904
5037

Library of

Princeton University.

Elizabeth Foundation.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

JOURNAL
DES SAVANTS.

Digitized by Google

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

M. Teste, garde des sceaux, président.

Assistants..
- M. Quatremère de Quincy, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Lebrun, de l'Institut, Académie française, éditeur du Journal et secrétaire du bureau.
- M. Lacroix, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. Quatremère, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.

Auteurs...
- M. Daunou, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et membre de l'Académie des sciences morales et politiques.
- M. Biot, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. Raoul-Rochette, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, et membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Cousin, de l'Institut, Académie française, et Académie des sciences morales et politiques.
- M. Letronne, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Chevreul, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. Eugène Burnouf, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Flourens, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.
- M. Naudet, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, et Académie des sciences morales et politiques.
- M. Villemain, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie française.
- M. Patin, professeur de poésie latine à la faculté des lettres.
- M. Libri, de l'Institut, Académie des sciences.

Le prix de l'abonnement au Journal des Savants est de 36 francs par an, et de 40 francs par la poste, hors de Paris. On s'abonne à la librairie de M. Levrault, à Paris, rue de la Harpe, n° 81; et à Strasbourg, rue des Juifs, n° 33. Il faut affranchir les lettres et l'argent. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis et autres écrits adressés à l'éditeur du Journal des Savants.

Digitized by Google

JOURNAL
DES SAVANTS.

ANNÉE 1840.

UNIVERSITY
LIBRARY
PRINCETON, N.J.

PARIS.
IMPRIMERIE ROYALE.

M DCCC XL.

Digitized by Google

UNIVERSITY
LIBRARY
PRINCETON, N.J.

Digitized by Google

JOURNAL
DES SAVANTS.

JANVIER 1840.

RAPPORT *sur les différentes classes de chefs de la nouvelle Espagne, par* Alonzo Zurita[1], *publié pour la première fois en français par M.* H. Ternaux-Compans.

Il y avait huit ans que D. Alonzo Zurita était employé dans les plus éminentes fonctions du gouvernement de la nouvelle Espagne, lorsqu'une ordonnance expédiée de Valladolid, en décembre 1553, vint prescrire une enquête sur l'état du pays. Charles V voulait remédier aux maux dont les plaintes avaient plus d'une fois retenti bien douloureusement à ses oreilles. En ce moment même, Zurita passait de l'audience des Confins (province de Guatemala) à celle de Mexico. Les membres de l'une envoyèrent leur réponse après qu'il fut parti, ceux de l'autre avaient déjà fait la leur quand il arriva; de sorte qu'il ne put alors contribuer à procurer au souverain les renseignements demandés. Son service le retint encore onze ans dans le nouveau monde. Enfin après dix-neuf ans de courses, de travaux, d'observations, rendu à sa patrie

[1] Ce volume fait partie d'une collection de monuments traduits et la plupart mis au jour pour la première fois par M. Ternaux-Compans. La collection est intitulée : *Voyages, relations et mémoires originaux pour servir à l'histoire de la découverte de l'Amérique, publiés pour la première fois en français.* En attendant qu'un examen général et critique de cette collection, parvenue maintenant à son quatorzième volume, soit présenté dans ce journal par un savant dont on lit toujours les articles avec un grand intérêt, nous donnons en particulier une simple analyse de l'écrit très-instructif et très-curieux d'Alonzo Zurita.

0901
.5037

MAR - 3 1906 202115

Digitized by Google

et au loisir de la vie privée, il voulut s'acquitter d'une dette arriérée de sa magistrature, celle qu'avait laissée sur sa conscience l'ordonnance de 1553. Quelles avaient été les informations des audiences? Quels effets s'en étaient suivis? On peut croire que Zurita n'en avait pas été complétement satisfait, puisqu'il crut devoir y ajouter, si longtemps après, un supplément où l'œuvre était reprise tout entière. Ainsi aux questions posées par Charles V il répondit par un mémoire adressé à Philippe II [1].

L'intention du grand empereur avait été de remédier aux misères des peuples conquis en assimilant le plus possible les formes et les conditions de l'état actuel à celles de l'état ancien [2]. Il fallait connaître l'organisation politique, les institutions, les coutumes sociales du pays avant l'arrivée des Espagnols. Personne plus que Zurita n'était capable de satisfaire à cette enquête. Il avait voyagé dans presque toutes les contrées récemment subjuguées, avec le pouvoir d'un magistrat et la curiosité d'un philosophe. Il s'était fait expliquer plusieurs monuments écrits d'histoire qu'il avait tenus entre ses mains; il avait eu de longues conversations avec plusieurs des prêtres qui étaient venus dès le commencement sur les pas des soldats, pour prêcher la foi chrétienne aux vaincus et rappeler aux vainqueurs les sentiments et les devoirs de l'humanité au nom de la religion. Il avait interrogé parmi les indigènes des vieillards qui avaient conservé des traditions de leurs pères, et il écrivait quarante ans après les premières expéditions de Fernand Cortez. Ainsi ce *rapport* présenté au roi d'Espagne sur l'administration de ses provinces des Indes est principalement une réclamation en faveur des opprimés, mais aussi un document précieux pour l'ancienne histoire du Mexique. Qu'il y ait un peu d'exagération dans le récit des excès de tyrannie et d'iniquité des encommenderos [3] et des corrégidors, que la

[1] Ce fut après l'an 1565. Les dix-neuf années de sa carrière administrative s'écoulèrent de l'an 1546 à l'an 1565, et non entre 1540 et 1560, comme le conjecture l'éditeur (*Avertissement*, p. x). Selon un calcul exact dont l'auteur lui-même fournit les éléments dans les quatre premières pages, quand l'ordonnance de décembre 1553 arriva aux Confins, assurément en 1554, il avait déjà passé huit ans dans les nouvelles provinces (deux ans à Saint-Domingue, trois ans à Carthagène, Sainte-Marthe, etc., trois ans aux Confins), et il resta en tout dix-neuf ans; donc il ne pouvait être de retour en Espagne avant 1565.— [2] Les sentiments les plus équitables, les plus généreux, sont exprimés dans l'ordonnance de 1553. Voir dans le livre de Zurita, p. 328, 332, 333. — [3] Ceux des conquérants auxquels les rois d'Espagne avaient accordé des terres avec la population indienne qui les couvrait, pour qu'ils veillassent à la propagation et au maintien de la foi, en même temps qu'à la conservation de la paix publique. Ils devaient avoir le domaine éminent; les caciques, le domaine

Digitized by Google

réaction de la pitié contre l'avarice insatiable et sanguinaire ait entraîné l'auteur à peindre en beau les mœurs des Indiens et leurs républiques; c'est ce qu'on ne peut ni bien constater ni nier absolument. Quoi qu'il en soit, j'estime et j'aime en lui cette partialité pour le faible qui souffre. Elle n'altère point la sincérité de ses témoignages, la vérité de sa science acquise, l'utilité de ses enseignements. On a pu voir aussi dans la prédilection de Tacite pour les vertus des barbares, une satire indirecte contre les vices des Romains; cependant sa *Germanie* n'en est pas moins demeurée une source pure où sont venus et viennent toujours puiser avec confiance les plus véridiques historiens des commencements de l'Europe moderne. Sans dessein prémédité, le conseiller espagnol se rencontre avec l'écrivain latin dans la moralité de l'examen critique des civilisations comparées; il fait rougir les vieux chrétiens en leur opposant les vertus chrétiennes des néophytes, les actions d'accord avec la croyance. Outre ces rapports généraux entre les deux ouvrages, nous serons frappés de plusieurs traits particuliers de ressemblance entre les peuples dont ils offrent la description.

Mais Zurita repousse avec énergie, au nom de ses Indiens, la qualification de *barbares* par laquelle Cortez et d'autres encore s'étaient efforcés de les faire tomber sous le dédain, afin d'éloigner d'eux la compassion. Mais il n'y avait pas besoin de citer l'Écriture sainte, Aristote, et les Grecs et les Romains[1] pour réfuter ces préventions insidieuses. Il suffisait de montrer, comme il l'a fait, l'étrange contradiction des imputations ennemies et des aveux involontaires. En effet, il copie plusieurs passages des lettres de Cortez qui contiennent un magnifique éloge de l'industrie, de l'ordre public, des ouvrages de ces peuples. Cortez admire l'immense ville de Mexico, bâtie au milieu d'un lac salé, jointe à la terre ferme par une chaussée d'un travail prodigieux, sillonnée par des milliers de canaux qui en occupent les rues dans toute leur longueur, et traversée par une infinité de ponts, sous lesquels passent les aqueducs fournissant à tous les besoins de la population[2]; il dépeint les marchés fréquentés par plus de soixante mille vendeurs ou acheteurs, la distribution de tous les genres de métiers et de commerces dans les quartiers différents, marchands de comestibles, de vêtements, d'étoffes diverses, de pharmacie, d'herboristerie, etc. Il se récrie sur l'habileté des artisans, orfévres et joailliers, tisserands, brodeurs[3]. Il a vu, dans la grande place ou dans le

utile. Mais de patrons ils s'étaient fait maîtres de la terre et des hommes, maîtres absolus, impitoyables, destructeurs à force d'exactions, de corvées, de sévices. (Zurita, p. 60, 69, 283, 306.) — [1] P. 200-208. — [2] P. 170-174, 178. — [3] « Je les confiai (100 marcs d'argent) à des ouvriers du pays qui en firent, d'après mes instructions,

Digitized by Google

grand marché, un très-bel édifice où siégeaient dix ou douze juges qui prononçaient sur toutes les contestations, et d'autres officiers parcourant sans cesse le marché, inspectant les denrées et brisant les mesures fausses[1], comme des édiles romains[2]. Il a vu des maisons de détention pour les voleurs et pour les gens coupables d'autres délits[3], sorte d'établissement public qui ne peut appartenir qu'à un peuple civilisé. Il aurait pu voir aussi les arrêts de la justice royale ou inférieure exécutés par des officiers qui arrêtaient les nobles, qui se transportaient dans les provinces pour *appréhender au corps* les prévenus, et trouvaient partout respect et obéissance[4]. Il rapporte encore d'autres indices plus incontestables et plus vulgaires des progrès de la civilisation, l'octroi mis à toutes les portes de la ville, des préposés logés dans des baraques pour percevoir des droits sur les vivres et sur tous les objets de consommation à l'entrée[5], enfin l'eau dont s'abreuvaient les habitants soumise elle-même à l'impôt[6]. Après tout cela, que penserons-nous de cette réflexion inattendue de Fernand Cortez : « Si l'on considère que ce peuple est barbare, on ne peut voir sans étonnement combien tout est sagement administré[7]? » Cette pensée ne rappelle-t-elle pas la conclusion moins sérieuse, mais beaucoup plus philosophique, du chapitre de Montaigne sur quelques peuples sauvages : « Tout cela ne va pas trop mal : mais quoy ! ils ne portent point de haults de chausse[8]? » Plus on a l'esprit offusqué de préjugés, plus on est porté à taxer de barbarie ce qu'on voit chez les autres différent de soi. Les Grecs enveloppaient dans la dénomination de barbares tout ce qui ne parlait pas la langue grecque. Les Romains ap-

des plats de toute grandeur, des tasses, des coupes, des cuillers aussi parfaites que possible..... Il y avait des vêtements d'homme et de femme admirables, et d'autres tissus semblables à nos tapis propres à orner les salons et les églises; des couvertures de lit qui n'auraient pas été plus belles quand même elles auraient été en soie. » Il venait de dire que « bien que ces habillements fussent en coton, et que la soie n'y entrât pas, il aurait été impossible de trouver dans tout l'univers des étoffes de couleurs aussi variées, et qui imitassent aussi bien la nature. » Il ajoute qu'il a reçu en présent une douzaine de sarbacanes. « Toutes étaient ornées d'excellentes peintures..... On y voyait une multitude d'oiseaux, d'animaux, d'arbres, de fleurs, et une infinité d'autres sujets, etc. » (Cortez cité par Zurita, p. 166 et 167.) — [1] P. 174.

[2] Et de mensurâ jus dicere, vasa minora
Frangere pannosus vacuis ædilis Ulubris.
Juven. *Sat.* x, 102.

[3] Zurita, p. 165. — [4] *Ibid.* p. 105. — [5] *Ibid.* p. 179. — [6] « L'eau se vend dans des barques par toutes les rues. Pour charger ces barques d'eau, ils les conduisent sous les ponts où passent les canaux; là, des hommes placés à cet effet, dirigent l'eau des conduits dans les barques, et perçoivent une rétribution (p. 178). — [7] P. 180. — [8] *Essais*, I, 30.

Digitized by Google

pelaient barbares tous les peuples qui ne vivaient pas dans la dépendance de la loi romaine. Et, pour Fernand Cortez, les Indiens étaient des barbares, parce qu'ils avaient ignoré le christianisme jusqu'au temps de la conquête. Ils étaient fort inférieurs sans doute aux Espagnols en vaillance guerrière, ils ne pouvaient se comparer avec eux pour les armes et pour la manière de combattre; mais leurs connaissances, leur ordre social n'auraient pas dû paraître si méprisables à des hommes civilisés, surtout à des hommes imbus de la féodalité, dont on retrouvait là tant de pratiques et d'usages, si le vainqueur n'avait pas eu intérêt à les avilir à ses propres yeux pour se dispenser, à leur égard, de toute règle et de toute mesure du droit des gens[1]. Ils portèrent alors la peine des violences qu'ils avaient eux-mêmes fait éprouver autrefois à d'autres. Car leur grandeur était l'usurpation de la conquête; ils avaient remplacé ou plutôt subjugué et dépouillé des nations plus instruites qu'eux, et s'en étaient approprié les arts et les sciences. Leurs institutions le témoignaient assez hautement. Dans tous les districts appelés *calpulli*, les chefs tenaient exactement des livres censiers, qui servaient de registres de l'état civil[2]. Chaque district avait son cadastre, dans lequel on consignait avec soin les mutations[3]. Et l'histoire du pays se conservait par l'écriture figurée, dans des annales dont quelques-unes, à ce qu'assure Zurita, commençaient en des temps plus anciens que les royaumes d'Aragon et de Castille[4]; mais la plupart s'étaient perdues ou détériorées depuis l'invasion[5]. Il y avait quelque chose de plus beau et de plus respectable, c'était la hiérarchie et les procédés de l'administration judiciaire : dans les provinces et dans les villes, des juges ordinaires connaissant des affaires de peu d'importance, et intervenant comme autorité conciliatrice autant que possible; puis, pour les crimes et les délits, faisant arrêter les

[1] Zurita se plaint de ce qu'on avait « accusé les Indiens de manquer tellement d'intelligence, qu'ils n'avaient d'humain que la figure. » (P. 198.) — [2] « Tous étaient inscrits, au moyen de leurs *peintures*, dans chaque village ou quartier, aussitôt qu'ils avaient atteint l'âge de cinq ou six ans, et l'on effaçait ceux qui mouraient ou disparaissaient. » Ces peintures étaient une écriture en caractères idéographiques, mais cursifs, et susceptibles de signifier tous les sons et tous les noms. (Zurita, p. 311.) — [3] « Le chef du calpulli conserve des *peintures* qui représentent les propriétés, les noms des possesseurs, la situation, les limites des terres, le nombre d'hommes qui les cultivent, la fortune des particuliers, la désignation des terres vacantes, celle des terres qui appartiennent aux Espagnols, la *date* de la donation, etc. » (P. 62.) — [4] « Dans la province de Utlatlan, voisine de Guatemala, je m'assurai par les *peintures* des naturels que l'antiquité de leur nation remonte à huit cents ans. » (P. 405.) L'auteur prenait son point de départ au milieu du XVIe siècle. — [5] P. 208.

Digitized by Google

coupables, instruisant le procès qui devait être porté aux grandes assises de la capitale[1]; dans ce ressort suprême, un tribunal en nombre double de celui des provinces, lesquelles y envoyaient chacune deux juges à vie, avec un traitement assigné sur des terres inféodées à cet usage, et dont la destination ne pouvait être changée[2]; ce tribunal ouvert tous les jours à tout venant, pour les affaires courantes, sans acception de personnes; même justice pour les grands et les petits, pour les riches et les pauvres; enfin tous les quatre mois, dans des sessions de douze jours consécutifs, douze juges, sous la présidence du roi, décidant les questions litigieuses plus difficiles, soit en première instance, soit en appel, et prononçant sur les crimes[3]. Les barbares auraient pu offrir aux Espagnols des modèles d'équité, d'obéissance à la loi[4]. Mais ce n'était pas des leçons de justice que les Espagnols étaient venus chercher dans les Indes.

Il ne faut pas se faire illusion toutefois, et concevoir une opinion exagérée des progrès de ces peuples. Certainement ce n'étaient point des barbares, mais ils étaient encore loin de la civilisation moderne. On les prenait alors dans une sorte de moyen âge. C'est ce qui se voit à l'imperfection de leurs arts, à l'état arriéré de leurs constitutions politiques, à l'extrême simplicité de leurs transactions commerciales, et surtout à quelques-unes de leurs vertus. Ils n'en étaient pas encore venus au temps où l'on donne le pas à l'habileté sur le devoir, à l'élégance sur le bon sens, à l'agrément des manières sur la valeur des actions; où le savoir-vivre consiste à feindre et à dissimuler pour plaire, et à jouer sur la surface des choses pour s'amuser de tout; où la législation du ridicule habitue les esprits à sévir contre les défauts et la gaucherie, et à se montrer indulgents pour les vices; où enfin, selon les expressions de Tacite, l'art de séduire et l'empressement de céder à la séduction s'appelle bon ton, mode, mœurs du jour, train du monde[5]. Les atteintes portées à la foi conjugale encouraient la peine de mort pour les hommes comme pour les femmes[6]. Si les Indiens ressemblaient aux Germains par la sévérité à réprimer ce genre de crime,

[1] P. 106. — [2] P. 96, 97. — [3] P. 100-103, 106. — [4] Un juge de Tezcuco ayant favorisé un noble contre un homme du peuple par un rapport mensonger, fut pendu (p. 102). Un chef de Tlaxcala, possesseur de beaucoup de villes et de vassaux, subit la peine de mort pour crime d'adultère; des fils et des filles de rois, coupables de même que lui, furent punis de même (p. 108, 109). En pareil cas, on faisait assister au supplice, comme à une école terrible, les femmes de la cour et les filles de haute noblesse (p. 109). — [5] « Nemo illic vitia ridet, nec corrumpere et corrumpi seculum vocatur. » (*Germ.* cap. XIX). — [6] Zurita, p. 107.

Digitized by Google

ainsi que l'infamie des plaisirs contre nature [1], ils différaient bien d'eux par leur aversion pour l'ivrognerie [2]; on coupait les cheveux au délinquant sur la place publique, tandis qu'on abattait sa maison [3]. C'était chez eux, comme chez les Germains, un châtiment ignominieux que la perte de la chevelure. On l'infligeait aux magistrats négligents ou infidèles, comme à tout homme qu'on voulait dégrader [4]. Ils avaient d'autres usages qui supposent une candeur primitive, et qu'on voit encore chez des sauvages; il n'était point permis, même aux nobles, de porter certains joyaux ou décorations, avant de s'être réellement signalés par quelque exploit ou par des services éclatants [5]. Chose non moins singulière, dans les discours d'apparat adressés par les prêtres ou par les grands au souverain, et par les dames à la souveraine, dans les occasions solennelles, il n'y avait point de compliments, point de louanges, mais uniquement des exhortations à la bienfaisance, à l'équité, à la patience, entremêlées d'avis sur la condition mortelle de l'un et de l'autre, et l'on mettait par écrit ce qu'avaient dit ces étranges courtisans; Zurita en donne une traduction exacte [6]. L'inauguration de la royauté répondait au cérémonial de la cour. L'élu royal (car la succession des souverains se déterminait à la fois par des conditions d'hérédité et de choix), l'élu royal était conduit d'abord dans le temple, où le prêtre, après une grave harangue, le revêtait de deux manteaux, l'un bleu, l'autre noir, tout parsemés d'os et de têtes de mort dessinés en broderie; on lui rappelait ainsi qu'il devait mourir comme les autres hommes [7]. Puis, lorsqu'il avait reçu les hommages et les présents des chefs, on le conduisait dans un appartement solitaire, dépendance du temple, pour passer quatre jours entiers en jeûnes et en prières. Il y avait des pays [8] où l'héritier de la couronne, au sortir de l'enceinte religieuse dans laquelle on venait de le sacrer, était livré à la foule des gens du peuple, « qui l'insultaient par des paroles injurieuses et l'accablaient de coups pour éprouver sa patience. » Et il devait tout endurer sans proférer une parole, sans détourner la tête pour voir qui le maltraitait. A Tlaxcala, l'héritier présomptif restait enfermé pendant deux ans pour faire pénitence [9], et Zurita rapporte qu'il a ouï dire qu'à Somogosa, l'épreuve durait même sept ans [10]. Elle était si rude chez les Tlaxcaliens, qu'un chef ne semblait arriver au commandement qu'à travers les supplices. Pendant les deux années de séquestration péniten-

[1] Zurita, *ibid.* Tacit. *Germ.* cap. XII. — [2] Tac. *ibid.* cap. XIV, XXII, XXIII. — [3] Zurita, p. 111. — [4] P. 102. — [5]; P. 20. — [6] P. 21, 32-41. — [7] P. 21. — [8] Zurita nomme Tlaxcala, Huetzocinco, Chololan, p. 23, 24. — [9] P. 25. — [10] P. 30.

Digitized by Google

tiaire, il n'avait d'autre siége que la terre dans le jour; le soir on lui apportait une natte pour se coucher, et plusieurs fois dans la nuit il se relevait pour aller prier au pied des autels. Près de lui veillaient des gardes qui, à chaque instant, lorsqu'ils le voyaient s'assoupir, le piquaient avec de longues épines en lui disant : « Tu ne dois pas dormir, mais prendre soin de tes vassaux ; tu n'entres pas en charge pour te reposer; le sommeil doit fuir de tes yeux, ils doivent rester toujours ouverts et veiller sur le peuple[1]. » Après cela, des fêtes magnifiques, des témoignages d'une vénération profonde, d'un dévoûment sans bornes; le souverain devenait une majesté qu'on osait à peine regarder en face, et qu'on ne pouvait trahir sans encourir la mort, précédée des plus effroyables tortures[2]. Mais de telles épreuves avaient plutôt l'air d'une vengeance anticipée que d'un enseignement.

Il y avait dans le caractère de ces peuples quelque chose de grave, de sentencieux, de formaliste, et il y dominait une empreinte générale de tristesse. Presque tous les événements de la famille qui excitent la joie chez tous les hommes, étaient marqués chez eux par des signes de douleur. La naissance d'un enfant amenait une scène lugubre, et, comme cette nation de la Thrace où l'on gémissait autour du berceau d'un nouveau-né[3], les Indiens saluaient les leurs de ces paroles: « Tu es venu au monde pour souffrir, souffre et prends patience[4]. » Et dans le protocole des instructions paternelles rédigé en quelque sorte officiellement pour chaque classe de l'État, l'homme du peuple adressait à son fils cet avertissement : « Prépare-toi aux infirmités, aux punitions que Dieu peut t'envoyer chaque jour, car nous devons souffrir continuellement dans ce monde[5]. » Avant les fêtes du mariage, les nouveaux époux devaient entrer en retraite pour jeûner et faire pénitence pendant quatre jours, et, dans certaines contrées, pendant vingt jours entiers[6]. « Lorsqu'ils se présentaient à l'autel pour consacrer leur union, le prêtre les revêtait d'un riche manteau d'une étoffe très-fine, tissue et brodée de différentes couleurs, et au milieu duquel était représenté un squelette, image de la mort, pour faire comprendre aux époux que leur mariage devait durer toute leur vie, sans qu'ils pussent se quitter[7]. » Effrayant symbole de la foi conjugale, si l'historien Echeverria, qui raconte le fait, en a bien saisi le sens.

L'éducation de la jeunesse ne se fondait pas sur des principes moins

[1] P. 26. — [2] P. 23. Voyez aussi le volume des Pièces relatives à la conquête du Mexique, p. 226, 227. — [3] Les Trauses. Hérodote, IV, 4; Valer. Max. II, 6, 12. — — [4] Zurita, p. 188. — [5] P. 146, 147. — [6] P. 114. — [7] Note de la page 116.

Digitized by Google

austères. Elle commençait dès la sixième année, durait jusqu'à l'âge de porter les armes, était commune et publique pour les garçons [1]. On élevait les filles dans l'intérieur de la maison, sous l'aile de leurs mères, et l'appartement des femmes était séparé du reste de l'habitation [2]. La religion avait une grande part dans l'éducation, comme dans la vie publique et privée, et l'état des prêtres se ressentait de cette puissante influence. Ils vivaient dans les demeures de leurs temples magnifiques, enrichis d'offrandes perpétuelles et d'immenses dotations; ils portaient un vêtement noir, s'abstenaient de tout commerce avec les femmes pendant la durée de leur sacerdoce, ne sortaient point de la demeure des temples pour se mêler au monde [3]. A cette dernière circonstance près, c'était la même condition en apparence que celle du clergé chrétien. Il existait des rapports non moins frappants entre les commandements et les pratiques des deux religions, prières, jeûnes, aumônes, respect envers les parents et les chefs, bonté envers le prochain [4]. Ce rapprochement pourrait expliquer, avec le caractère de résignation des Indiens [5], la facilité, la promptitude avec laquelle le christianisme se propagea dans ce pays malgré l'horreur que devaient inspirer ceux qui l'avaient apporté; on comprend comment ils n'opposèrent point de répugnance et demeuraient sincèrement attachés au culte nouveau; soumission qui pouvait contrarier un peu les conquérants, en ce qu'elle diminuait les prétextes de persécuter pour dépouiller; mais ils savaient y suppléer.

La doctrine religieuse des Indiens pour la direction de la conduite se trouvait être dans une convenance si parfaite avec l'esprit du christianisme, que les missionnaires qui se firent traduire le formulaire des conseils adressés par les pères aux enfants, n'avaient, pour ainsi dire, qu'à remplacer le nom des idoles par celui du vrai Dieu [6], pour en faire un véritable catéchisme de morale chrétienne. En lisant ces *conseils*, qui remplissent une dixaine de pages, une comparaison imprévue s'est offerte à notre mémoire; à chaque instant nous avions lieu de remarquer qu'ils ressemblaient merveilleusement, pour le ton et le langage, pour les sentiments de piété, de justice, d'humanité et d'humilité, aux dernières recommandations que Louis IX laissa par écrit pour ses fils, et si connues sous le nom de *Testament de saint Louis* [7].

Les Indiens punissaient le mensonge dans les enfants aussi rigou-

[1] P. 123, 131. — [2] Du moins dans les maisons riches. Zurita, p. 124, 125. — [3] P. 176. — [4] P. 29. — [5] P. 185-187. — [6] P. 135, 136. — [7] Voyez Geoffroy de Beaulieu, le confesseur de la reine Marguerite, Guillaume de Nangis.

Digitized by Google

reusement que ce roi avait puni le blasphème dans les hommes; les menteurs obstinés avaient la lèvre fendue [1]. Quant aux jeunes gens d'un naturel vicieux, incorrigible, on les réduisait quelquefois en esclavage [2]. Une chose qui mérite aussi attention, d'autant plus qu'elle ne se rencontre pas toujours chez les nations chrétiennes et policées, c'est que les exemples de la famille et les inspirations des parents, si l'on en croit Zurita [3], s'accordaient invariablement avec l'éducation publique, et tous les enfants y étaient uniformément soumis, selon la condition de leur naissance : les fils des chefs et des nobles élevés avec ceux du souverain dans les temples; ceux des gens du peuple, dans des colléges militaires, sous l'inspection d'un vieillard, chaque tribu ayant son collége [4]. Mais il faut se prémunir contre la méprise où ce nom pourrait entraîner. Il ne s'agissait point là d'une vie sédentaire et d'études littéraires et scientifiques. Ces enfants de la classe plébéienne cultivaient la terre, coupaient et portaient du bois, faisaient les travaux nécessaires pour l'entretien des temples et pour celui des maisons où ils habitaient eux-mêmes en communauté, et ils pourvoyaient ainsi à leur propre nourriture [5]. « Ils ne mangeaient qu'un peu de pain dur, dormaient légèrement vêtus dans des salles humides, ou dans des dortoirs ouverts comme des portiques, les Indiens disant que, comme les guerres étaient fréquentes, il fallait que les jeunes gens fussent faits à la fatigue. » On leur accordait de rares vacances, à des jours marqués, et c'était seulement pour qu'ils allassent aider leurs pères, presque tous laboureurs; puis ils rapportaient une certaine quantité de produits pour la consommation de la communauté [6]. Tel était leur régime et leur rude apprentissage sous la discipline publique, jusqu'à ce qu'ils vinssent en âge de se marier et de partir pour la guerre [7].

Ne semblerait-il pas qu'on lit dans un écrivain antique des détails sur l'éducation de la jeunesse romaine?

> Angustam, amici, pauperiem pati
> Robustus acri militiâ puer
> Condiscat.....
> .....
> Vitamque sub divo, et trepidis agat
> In rebus [8].....

Comment des moyens semblables en apparence produisaient-ils des

[1] Zurita, p. 130. — [2] P. 129. — [3] P. 129, 135. — [4] P. 123, 129, 131. — [5] P. 131. — [6] P. 133. — [7] P. 131. — [8] Hor. *Carm.* IV, 2.

Digitized by Google

résultats si divers? D'un côté, une cité conquérant le monde entier; de l'autre, un peuple immense dompté, anéanti par une poignée de soldats aventuriers! La différence des armes, le génie intrépide des chefs espagnols, leur habileté à profiter des discordes de leurs ennemis, leurs ruses pour en exciter de nouvelles, n'auraient pas compensé toujours l'incomparable inégalité du nombre, s'ils avaient eu affaire à des troupes véritablement aguerries et vaillantes. Mais les jeunes Indiens, dans les privations et les misères où on les faisait végéter, s'accoutumaient plutôt à souffrir qu'ils ne parvenaient à s'endurcir et à se fortifier. « Six travailleurs indiens, dit Zurita, ne font pas tant d'ouvrage qu'un seul espagnol, car leur nourriture est légère, et ils ont peu de vigueur. Ils ne peuvent supporter ni le froid ni l'humidité du matin et du soir [1]. » Ces populations, ces multitudes ramassées tumultuairement, se composaient de sujets, de tributaires des nobles, de demi-serfs, et non de citoyens. Ils avaient de la patience et peu d'énergie; ils s'exposaient aux coups et à la mort pour obéir; ils n'avaient point cet élan, cette fierté qui font l'impétuosité invincible du courage.

Zurita ne dit point si dans les colléges militaires on s'occupait du maniement des armes; il ne parle que de labeur agricole, de services domestiques et de corvées. On ne voit pas non plus dans son récit qu'il y eût des exercices analogues à ceux du Champ de Mars pour la jeune noblesse élevée dans les temples [2]; il rapporte seulement qu'on l'instruisait à fond de tout ce qui concernait la religion, et qu'elle servait dans les offices du culte, emploi considéré comme le plus honorable [3]. Ainsi l'éducation consacrait, dès l'enfance, l'immense supériorité des nobles par leur initiation à la science du culte, et confirmait par une sorte de priviléges théocratiques leur domination sur les vilains.

Je me sers de cette expression, parce qu'elle a un sens clair et précis pour nous, et qu'elle fait connaître tout de suite, mieux qu'une définition, l'état des gens du peuple, des laboureurs, nommés *macehuales*, *maceaules*, et parce qu'elle prépare à concevoir une idée véritable de la constitution des royaumes indiens, qui n'étaient autre chose que de grands systèmes de féodalité, sauf l'existence politique et civile d'un clergé dans l'État; car les prêtres n'étaient pas institués à vie et

[1] P. 266, 267. — [2] Clavigero supplée à ce silence; il dit qu'à un certain âge on enseignait aux jeunes gens les exercices guerriers, et que, si le père était militaire lui-même, il menait son fils avec lui dans les expéditions pour le préparer (tom. II, p. 101). D'après le context, l'auteur semble parler plus particulièrement des nobles. — [3] Zurita, P. 123.

Digitized by Google

ne formaient pas un ordre à part [1]; seulement les temples jouissaient des revenus d'une grande quantité de terres excellentes provenant des dons de chefs ou de particuliers [2]. Mais il est très-probable que les prêtres sortaient des rangs de l'aristocratie et y rentraient après l'expiration de leur ministère.

Le tableau de la féodalité indienne représente la même hiérarchie, les mêmes dégradations que les féodalités de l'Europe, parce qu'elle avait une origine semblable, la conquête et la spoliation. Là aussi, une nation envahissante, rois, chefs et soldats, érigés en corps de noblesse; une nation asservie, propriétaires changés en colons, en serfs de la glèbe, formant le peuple des campagnes; puis entre les seigneurs et les paysans, les habitants des villes, gens de commerce et de main-d'œuvre, et même les marchands et les artisans des communautés rurales, payant des impôts, mais à l'État, comme sujets du roi, et se rachetant des corvées et des services personnels par les ressources de leur industrie; au-dessous de tous, les esclaves.

L'empire du Mexique se composait d'une espèce de fédération de trois états; car on se tromperait si l'on se figurait les royaumes de Tezcuco et de Tacuba comme réunis avec le Mexique en une monarchie; ils avaient leurs souverains héréditaires, leur gouvernement propre, leur noblesse, leurs provinces conquises. La prééminence, en cas de guerre générale, appartenait au Mexique; si la dynastie venait à s'éteindre dans un des deux états inférieurs, l'élu des chefs recevait l'investiture à Mexico; et si défaillance pareille arrivait à Mexico, le choix du successeur devait être approuvé par les deux autres souverains; tous les trois se partageaient les revenus des villes et des provinces subjuguées en commun. Pour tout le reste, indépendance réciproque [3].

L'hérédité de la couronne, comme celle des maisons nobles, procédait en ligne masculine, mais suivant des conditions de capacité soumises au jugement du souverain [4].

De lui émanait la justice, il la rendait lui-même en suprême ressort, et il nommait et entretenait des juges. De lui émanaient les pouvoirs

[1] « Depuis le moment qu'ils se consacrent au culte, *jusqu'à ce qu'ils le quittent*, ils ne se font ni peigner ni couper les cheveux. » (P. 175, citation de Fernand Cortez.) — [2] P. 387. — [3] P. 10-16. — [4] La majorité était fixée à trente ans (selon Zurita, p. 45). Il y a des exemples contraires. Si les fils du souverain n'avaient point la capacité nécessaire, le frère du roi défunt lui succédait, et le fils devait attendre la mort de son oncle pour succéder au trône (p. 14. 18). Ou un rare esprit d'équité régnait parmi ces Indiens, ou une telle institution devait causer des troubles et des crimes. Voyez l'histoire d'Ixtlilxochitl dans la collection.

Digitized by Google

civils et militaires dans toute l'étendue du royaume; car, à la différence des royautés féodales, ces royautés des Indiens demeuraient despotiques et absolues. Un seul fait avait produit cette grande différence; tout ce qui composait la richesse publique, domaines royaux, domaines de l'État, domaines inféodables, étaient restés à la disposition du roi, inaliénables et inaliénés [1].

Il lui fallait en effet des revenus considérables pour nourrir une cour nombreuse, et les officiers de justice, et les officiers militaires, et tous les nobles qui l'entouraient et qui grossissaient partout son cortége, en attendant ou des emplois ou des commissions particulières [2].

C'est ici le lieu d'examiner quelles étaient les sources et l'administration de la fortune publique, la répartition de la propriété et les conditions des personnes, toutes choses qui se touchent de fort près et se lient ensemble, et sur lesquelles Zurita donne de précieuses explications, qui ne se trouvent nulle part ailleurs en aussi grand détail et avec un plus haut caractère d'authenticité, particulièrement en ce qui regarde la dernière classe des plébéiens, les *macehuales*. Mais soit que la forme de son écrit, espèce de mémoire correspondant aux paragraphes d'une ordonnance royale, soit que le point de vue d'où il considérait les faits, dans le conflit même des deux gouvernements, l'ancien brisé, disloqué, le nouveau qui s'établissait par la force; soit aussi que les méprises causées par l'ignorance du langage l'aient empêché d'embrasser parfaitement l'ensemble des institutions antérieures, et de bien définir les différences et les rapports de toutes les parties, il a besoin d'être éclairé par d'autres auteurs qui ont écrit longtemps après lui, tels que Torquemada [3], et surtout Clavigero [4]. Nous emprunterons aussi le secours d'un anonyme dont M. Ternaux reproduit dans un autre volume de sa collection [5] un extrait inédit, tiré des archives de Simancas. Le rédacteur était animé d'un tout autre esprit que Zurita; autant celui-ci aime à flatter la peinture de l'ancien état des Indiens, autant l'anonyme paraît disposé à étaler les vices du régime aboli.

Toutes les terres de l'empire mexicain [6], dit très-bien Clavigero [7], d'accord avec Torquemada [8], étaient partagées entre la couronne, la noblesse, les communes et les temples. Dans les cadastres généraux et partiels,

[1] P. 229. — [2] P. 231. — [3] Monarquia indiana, 2 vol. in-f°. — [4] Storia antica del Messico, etc., dell'abbate D. Francesco Saverio Clavigero, 4 vol. in-4°. Cesena, 1780. — [5] *Recueil de pièces relatives à la conquête du Mexique*, p. 223. — [6] L'empire mexicain composé, on ne doit pas l'oublier, des trois royaumes de Mexico, de Tezcuco et de Tacuba, chacun ayant son roi. — [7] Tom. II, p. 124. — [8] Vol. II, lib. XIV, cap. 7.

Digitized by Google

qui ne comprenaient pas, à ce qu'il paraît[1], les possessions religieuses, trois couleurs distinguaient les trois espèces de terres : le pourpre, celles de la couronne; l'incarnat, celles des nobles (*pilalli*); le jaune, celles des communes (*calpulli*); et ces trois espèces de terre se trouvaient toutes entremêlées dans les mêmes provinces, dans les mêmes districts.

L'usufruit du domaine royal proprement dit (*terres de la chambre du roi*), n'appartenait pas tout entier au roi; il en concédait une grande partie à des nobles qui habitaient sur les terres, se faisaient servir par les gens attachés au domaine, et percevaient les produits.

Ces nobles ne rendaient rien au roi, sinon quelques tributs de fleurs, de fruits et de plumes, en signe d'hommage; ils étaient seulement chargés de l'entretien du palais et des jardins dans leur district, car il y avait dans l'étendue de chaque royaume plusieurs résidences royales; ils devaient en outre faire cortége au roi quand il paraissait en public; on les nommait *tecpanpouhqui*[2].

D'autres parties du domaine, appelées *teccalli*[3] (maisons de la seigneurie), étaient données à vie à des nobles, qui surveillaient la culture des terres royales et communales dans une province (*pueblo*), ou qui faisaient rentrer les contributions[4].

Pour que le fils succédât à son père dans le *teccalli*, il fallait qu'il en reçût l'investiture avec les fonctions qui y étaient attachées[5].

Il y avait encore, dans le domaine, des parties vacantes, que le roi affermait à des hommes libres, ou qu'il laissait en la possession des hommes de la terre, et dont ils lui rendaient les fruits et le service[6].

On voit que les colons royaux, non libres, des domaines concédés ou vacants, avaient une ressemblance frappante avec les *servi dominici*, les *fiscalini* des rois francs, de même que les *fisci* pourraient se confondre avec ce qu'on appelait les *terres de la chambre du roi*, selon la traduction espagnole.

Les *pilalli*, ainsi nommés du mot *pilli*, ou *pilley* (homme de race noble), étaient les patrimoines de la noblesse, transmissibles de plein droit par héritage, avec les serfs qui les peuplaient; ils pouvaient se vendre, s'aliéner de toute manière selon la volonté du seigneur, et, à la grande différence de nos fiefs, se partager, sans privilége d'aînesse,

[1] Aucun des auteurs que nous citons ne fait mention des biens affectés au culte en parlant des divisions du cadastre, mais tous déclarent que les temples possédaient de vastes domaines et même des villes. — [2] Clavigero, *l. cit.*; Torquemada, cap. 6. — [3] Zurita, p. 46, 49. — [4] Clavigero, Torquemada, Zurita. — [5] Zurita, p. 50. Il compare les *teccalli* aux *commanderies* du royaume d'Espagne, p. 46. — [6] Zurita, p. 253.

Digitized by Google

entre tous les fils[1]; ce qui devait donner à la noblesse active et viagère des fonctions publiques, sous la main des rois, une prépondérance notable. La féodalité réelle, indépendante, se décomposait sans cesse avec les domaines, et de ces morcellements il ne restait qu'une noblesse titulaire, à la grâce du souverain.

Voilà pour les privilégiés, pour les hommes exempts d'impôts et vivants soit du domaine royal, soit de leur propre bien, toujours du travail d'autrui. Voyons le lot de ceux qui faisaient valoir eux-mêmes leurs terres, et qui payaient pour les besoins de l'État.

Chaque *pueblo* ou province comprenait, outre les *teccalli*, les *tecpanlalli*[2] et les *pilalli*, plusieurs districts ruraux nommés *calpulli*, avec les villes.

La plupart des villes avaient des terrains destinés à la production des matières alimentaires, ou d'autres substances pour fournir à la contribution[3].

Nous n'avons dans nos histoires d'Europe aucun exemple d'association politique ou municipale qui se puisse bien exactement comparer aux *calpulli*. C'étaient plutôt des tribus, *gentes*, que des communes. Les territoires avaient été occupés par des associations de familles des conquérants. La population ne tombait point dans un domaine privé, mais elle ressortissait d'une seigneurie politique; elle était libre, mais non propriétaire; la propriété du territoire appartenait par indivis à la communauté, la possession seule à chacun pour la part qui lui était livrée, avec la faculté de transmettre son enclos à ses enfants, pour en jouir eux et leurs descendants[4], mais à condition de le tenir en valeur, sinon il passait en d'autres mains[5].

Aucun individu étranger au *calpulli* ne pouvait y acquérir des terres; tout habitant perdait les siennes s'il voulait aller s'établir ailleurs[6].

Lorsqu'un jeune homme devenait chef de famille par le mariage, on lui donnait un champ s'il était pauvre[7].

[1] Zurita, p. 227, 225; Clavigero, tom. II, p. 123. — [2] Les *Tecpanlalli* étaient la possession des *Tecpanpouhqui*. — [3] *Ibid.* p. 236. Les seigneurs qui gouvernaient les villes faisaient garder ces terres par leurs esclaves, mais c'étaient les habitants qui les cultivaient. *Ibid.* p. 236. — [4] Ce droit ou plutôt cet usage de succession semblerait dénié par un passage de Zurita (p. 51, à la fin), tandis qu'il est reconnu dans la page suivante et plus bas p. 56. Mais la contradiction disparaît après examen, et l'on voit qu'elle n'existe qu'en apparence par l'ambiguïté de la phrase. Il faut expliquer les derniers mots de la page 51 en se reportant une douzaine de lignes plus haut: « dans les terres que l'on donnait à vie aux chefs de second ordre, etc. » Zurita ne veut parler que de cette tenure par rapport au seigneur de plusieurs *calpulli* quand il conteste l'hérédité. Voyez d'ailleurs Torquemada. — [5] Zurita, p. 56. — [6] *Ibid.* p. 53, 54. — [7] Zurita, p. 134, 135.

Digitized by Google

Sans doute le pourpre tranchait dans un assez grand espace sur le fonds jaune du cadastre des *calpulli:* car, du territoire de chacun de ces arrondissements, on avait réservé une quantité considérable, qui n'appartenait à personne et ne devenait l'héritage de personne, mais qui était cultivée par tous, et dont les officiers du roi percevaient les produits pour l'acquittement de la dette de la communauté dans le système des contributions; il n'y avait point de répartition individuelle. Cette portion, ce τέμενος, s'appelait le terrain de la guerre [1].

Lorsque la conquête ajoutait un nouveau pays au royaume soit de Mexico, soit de Tacuba ou de Tezcuco, le souverain laissait aux vaincus leurs lois, leurs chefs, leurs tribunaux; il s'appropriait une partie de leur territoire, et le travail de l'exploitation restant à leur charge, ils apportaient les fruits à ses intendants [2]. Ainsi ces petits royaumes avaient, comme l'empire romain, leurs *terræ decumanæ*, leurs *agri vectigales*.

En parcourant les divisions du sol, on n'a point aperçu tous les habitants; on n'a pas pris connaissance de leurs diverses conditions. Zurita en fait une revue pleine d'intérêt.

D'abord une distinction capitale sépare la population en deux ordres, la noblesse et le peuple, qu'on ne saurait mieux caractériser que par les paroles mêmes d'un chef indien à ses sujets au commencement d'une harangue : « Qui que vous soyez, chefs ou laboureurs, nobles ou vassaux [3], riches ou pauvres [4]. » Telles sont, en effet, les différences essentielles des deux espèces d'hommes qui couvraient la face de l'empire mexicain : d'un côté, la domination et la fortune par droit de naissance; de l'autre, une existence dépendante, précaire et laborieuse pour tous, nécessiteuse pour la plupart.

Mais il y avait plusieurs degrés dans la puissance des nobles comme dans la subordination des plébéiens; Zurita les énumère tous et les spécifie nettement.

Au-dessous des rois, premièrement les *tectecutzins* feudataires à vie, possesseurs d'une commanderie (*teccalli*) conférée par le souverain et comprenant plusieurs *calpulli* ou arrondissements ruraux, même des villes [5]; secondement, les chefs de calpulli, qui ne pouvaient être pris que parmi les natifs du *calpulli* même [6], mais sans doute d'une

[1] Zurita, p. 248; Torquemada *loc. cit.;* Clavigero, tom. II, p. 124; l'anonyme de Simancas, p. 223. — [2] Zurita, p. 66, 67. — [3] *Vassallo*, en espagnol, a une signification beaucoup plus variée que le mot *vassal* en français; il exprime tous les degrés de sujétion, et particulièrement l'état du colon, du paysan, dans tout le livre de Zurita. — [4] Zurita, p. 190. — [5] *Ibid.* p. 46-50, cf. Clavigero, tom. II, p. 124. — [6] Zurita, p. 52, 60, 61.

Digitized by Google

famille de cacique[1]; en troisième lieu, les *pillei*, nobles d'origine, qui ne possédaient ni autorité, ni seigneurie, mais parmi lesquels se recrutaient la cour et le cortége du souverain, et ses officiers, et ses bénéficiaires[2]. Les Romains du Bas-Empire auraient désigné ce corps de noblesse sans fonctions par le titre de *nobiles vacantes*, et les deux ordres supérieurs par celui de *honorati*; et de même que chez les Romains les sénateurs ou *clarissimes* anoblissaient leurs fils, chez les Mexicains on avait créé une noblesse pour les descendants de ceux qui avaient exercé des charges publiques; c'étaient des *pipiltzin* et des *tecquivas*, noms que Zurita croit pouvoir assimiler à ceux de *caballero* et de *hidalgo* avec les mêmes rapports de hiérarchie. Comme notre noblesse féodale, les pilleis mexicains devaient le service militaire au souverain, étaient seuls aptes aux dignités, avaient seuls droit de porter certaines parures, et seuls jouissaient de la franchise de corvée[3] pour leurs personnes, et d'impôt pour leur patrimoine (*pilalli*)[4]. Il n'y avait, dit assez naïvement Zurita, que les mendiants et les nobles qui ne fussent pas imposables[5]. Il ajoute ailleurs : non-seulement ils ne payaient pas d'impôts, mais c'était à eux que le peuple en payait[6]. Il parle ici des nobles seulement; qu'on ne s'y trompe pas.

La classe plébéienne n'offre pas moins de variétés, et des variétés encore plus saillantes.

La population du domaine des commanderies (*teccalli*) et celle des *calpulli* avaient, sinon des patrimoines en pleine et absolue propriété, au moins des possessions de famille transmissibles par héritage, quoique révocables en certains cas[7]. Cette population se composait de laboureurs. Ils payaient l'impôt, non par taxes personnelles, mais avec les productions du *champ de la guerre*, auquel ils étaient tous tenus de travailler[8].

Si l'on s'en rapportait exclusivement à Zurita, on se figurerait le *calpulli* comme une sorte de municipalité, dont le cacique, immédia-

[1] Le nom de *cacique* était synonyme de chef ou seigneur en général, à quelque degré que ce fût de la hiérarchie; il y avait des caciques de royaume, des caciques de province, des caciques de village (calpulli), des caciques de domaines particuliers (pilalli). Ce nom est originaire de l'île Hispaniola (Haïti). Clavigero, tom. II, p. 120. — [2] Zurita, p. 50, 64, 65, 231. — [3] On verra qu'il y avait aussi des exemptions de corvée pour des classes plébéiennes, mais ce n'était pas une immunité honorifique pour elles; c'est qu'elles s'acquittaient par le produit d'un autre genre de travail. Voyez p. 25, lig. 19. — [4] Zurita, p. 65. — [5] P. 233. — [6] P. 331, 332. De plus, en cas de délit, ils étaient détenus chez eux, et non dans la prison commune, jugés chez eux, et non au tribunal (cf. *Pièces relatives à la conquête du Mexique*, p. 225). — [7] Zurita, p. 221-223. — [8] P. 223-224.

Digitized by Google

tement, et le *tectecutzin*, à un degré supérieur, étaient les patrons, et qui élisait librement son chef, si celui qui venait de mourir ne laissait pas de fils digne de lui succéder[1]. Mais Torquemada, Clavigero, et surtout l'anonyme de Simancas désenchantent cette image. Les *tectecutzins* avaient mission de surveiller, en même temps que les terres royales, celles des particuliers [2], et le cultivateur à qui on pouvait reprocher de négliger sa concession, si l'on ne trouvait pas qu'il se fût corrigé, en était dépouillé au profit d'un autre. Les chefs de province et de *calpulli* avaient droit aussi à lever des tributs à leur profit, à demander des corvées. Le tributaire insolvable courait le danger d'être vendu comme esclave ou condamné à périr en sacrifice (car on sacrifiait beaucoup les gens[3]). Toutefois nous ne croirons pas avec l'anonyme que les pauvres habitants des *calpulli* vécussent perpétuellement sous le coup ou sous la menace d'une spoliation ou de la mort[4]; mais nous douterons que l'administration locale et publique fût aussi patriarcale que Zurita le pensait.

Les marchands et les artisans étaient répandus dans les *teccalli*, dans les *calpulli*, dans les villes. Ils tenaient à la classe plébéienne en ce qu'ils figuraient dans les comptes de finances comme contribuables, s'acquittant par des cotisations en marchandises et en ouvrages de leur métier[5]. Ils s'approchaient de la noblesse en ce que leur état jouissait d'une plus grande considération, qu'ils ne devaient point de travail pour la culture du *champ de la guerre* ni pour les corvées, et que leur fortune leur donnait les moyens de se faire agréger parmi les *tècles* ou *tecuils*, ou *tecquivas*, hommes vivant noblement, affranchis de toute imposition[6], ne différant sans doute des *pillei* que par l'origine, comme les *homines novi* différaient des *patriciens* à Rome.

Il y avait aussi des hommes libres, mais sans doute en très-petite minorité, qui n'appartenaient ni aux *teccalli* ni aux *calpulli*, et qui prenaient à ferme pour un certain nombre d'années des terres royales ou des terres seigneuriales par un bail de même espèce que nos contrats à ferme[7].

Au-dessous, bien au-dessous de ces classes plébéiennes, végétaient des colons sans propriété, sans existence civile, attachés au domaine

[1] P. 60, 61. — [2] P. 49. — [3] Torquemada, Clavigero. — [4] *Pièces relatives à la conquête du Mexique*, p. 224, 225. — [5] Zurita, p. 223, 224. — [6] *Supplique de l'archevêque de Mexico à Charles V*, dans le volume des *Cruautés horribles des conquérants du Mexique*, p. 257; l'anonyme de Simancas, dans le volume des *Pièces relatives à la conquête du Mexique*, p. 233. Leur cotisation se payait collectivement par les mains de leur syndic aux officiers du roi, ils n'avaient point affaire individuellement et directement avec le fisc. Zurita, p. 224, 236. — [7] P. 253, 255

Digitized by Google

d'autrui et n'ayant rien à eux que la part de fruits laissée par le maître, devant services et corvées, et toujours à sa merci; c'étaient les *thalmaites*, les *magueyes*, les *macehuales*[1], trois noms identiques, représentant des serfs de la glèbe; race probablement primitive et dépossédée, avilie par la conquête; différente des serfs d'Europe en ce qu'elle devait comme les autres, en cas de besoin, le service militaire[2], et que le prince avait sur elle juridiction civile et criminelle[3].

Telle était la distance de ces colons aux trois autres classes plébéiennes, qu'ils avaient un protocole d'enseignements moraux à leur usage particulier, tandis que celui des nobles était commun aux habitants des villes, aux marchands et aux artisans : le père, entre autres avis, disait à son fils : « ne néglige pas *de servir celui chez qui tu es*, afin de mériter ses bonnes grâces. Mon père, répondait le fils, je ne suis qu'un pauvre malheureux macehuale, *qui vit dans une misérable maison au service d'autrui*[4]. »

L'écrit de Zurita est le seul où j'ai vu la ligne de démarcation bien établie entre les laboureurs *calpulliens* et les laboureurs *macehuales*. Les Espagnols ne discernaient que deux classes : les nobles, exempts d'impôts et de services corporels; les plébéiens, contribuables et sujets aux corvées, qu'ils confondaient tous ensemble sous la dénomination de *macehuales*, comme on peut s'en convaincre en lisant Torquemada, Clavigero, l'anonyme de Simancas et une supplique adressée par l'archevêque de Mexico à Charles V en faveur des macehuales en 1554 (*Pièces relatives à la conquête* etc., p. 255); au lieu que Zurita définit avec précision ce qu'ils avaient de commun et ce qui les différenciait : quant au premier rapport, l'application à l'agriculture, la contribution, les services personnels quelquefois; quant au second, possessions de famille pour un calpullien, contributions acquittées par un travail

[1] Ils vivaient sur les terres ou du roi, ou des nobles, ou des particuliers. — [2] « Tous les sujets, en quelque rang et condition qu'ils soient, libres ou serfs, teutley ou macehuales, y sont obligés. » (Zurita, p. 48.) — [3] Zurita, p. 87, 88, 96, 224-227, 233, 241. — [4] *Ibid.* p. 146, 147, 150. L'anonyme de Simancas (p. 233 et suiv.) décrit dans un long détail les cérémonies observées pour la création d'un tècle. La première condition d'admissibilité, c'était une grande richesse pour suffire aux largesses et aux festins qui devaient signaler la fête. On commençait par des pratiques religieuses, de longs jeûnes, des libations du sang du néophyte; puis venaient les réjouissances dans lesquelles il traitait splendidement les tècles de la contrée avec ses parrains et sa famille, et il faisait à tous des présents, tels qu'il ne lui restait plus rien dans sa maison. Alors nouveau jeûne d'un an, pendant lequel il rançonnait, volait, pillait ses *macehuales*, pour se faire un nouveau fonds de régals et de générosité lors de la consécration anniversaire et définitive.

Digitized by Google

proportionnel sur le fonds du territoire de la guerre, point de taxe personnelle, liberté de locomotion s'il trouvait son avantage à délaisser sa terre avec le calpulli, tandis que le macehuale était *homme de poëte*, comme auraient dit nos feudistes, n'ayant point de possession à lui, comptant avec son seigneur pour les redevances, et n'étant point garanti par les règles d'ordre public, et ne pouvant point changer à son gré de demeure et de maître.

Zurita, dans le catalogue détaillé de la population du Mexique, ne fait point un article à part pour les esclaves, quoiqu'il en parle plusieurs fois occasionnellement[1] et qu'il ait observé qu'ils étaient fort nombreux[2], et que des lois réglaient l'esclavage [3]. Il paraît que les Indiens auraient pu, sur ce point, donner aux peuples de l'antiquité et même aux nations chrétiennes des leçons de respect envers l'humanité; l'esclave chez eux ne pouvait être vendu capricieusement par son maître, ni privé du droit d'acquérir en toute propriété, et la fille esclave qu'un homme libre avait rendue mère, donnait le jour à un homme libre [4].

Si de l'état des personnes on étendait la vue sur l'ensemble de l'administration et du gouvernement, l'organisation féodale semblerait alors faire place à un système de monarchie absolue, et l'on s'étonnerait de rencontrer dans ces petits royaumes du nouveau monde tant d'analogie avec l'empire romain et le vaste empire des Perses, surtout depuis le règne de Montézuma II : des résidences royales d'une incroyable magnificence, une cour splendide et pompeuse, des centaines de courtisans, feudataires ou autres, attendant tous les matins, dans les avenues et les vestibules du palais, le lever du maître; des chambellans, des conservateurs de la bijouterie, des intendants de la chasse, une garde palatine, des ateliers royaux dans le palais, où se fabriquaient les ouvrages d'or et de plumes pour le roi; des provinces assignées aux diverses fournitures des maisons royales, une pour les plumes, une autre pour l'or, une autre pour les tissus, celle-ci pour le bois, celle-là pour le charbon, etc.; un conseil ou sénat humble et tremblant devant le monarque; un préfet du prétoire, sous le titre de *hueycalpixqui*, (les Espagnols l'appellent *grand majordome*), réglant la levée et les comptes des contributions;

[1] P. 236, 251. — [2] P. 251. Clavigero (tom. II, p. 135) dit que l'esclavage se multipliait par la guerre, par la pénalité, par les ventes volontaires. Les pauvres vendaient leurs enfants dans des années de disette; ils s'aliénaient quelquefois avec toute leur famille pour un temps; souvent la fureur du jeu les entraînait jusqu'à mettre à prix leur liberté; autre rapport de mœurs avec les Germains (Tac. Germ. c. 24). — [3] P. 121. — [4] Clavigero, *l. c.*

Digitized by Google

puis, dans chaque province, des *calpixqui* ordinaires, espèce de *præsides*, prenant les ordres du grand *calpixqui*, ainsi que les officiers de justice[1]; des greniers publics comme les *mansiones*, les *horrea fiscalia*, dans lesquels les sujets apportaient leurs contributions, payées toutes en nature, par les laboureurs en matière brute, par les artisans et les marchands en matière ouvrée[2] (car on ne connaissait pas l'usage de la monnaie[3]); enfin, pour dernier trait de ressemblance avec les grands empires despotiques, le contraste d'un luxe éblouissant autour du prince et d'une extrême pauvreté dans la masse du peuple, les chefs-d'œuvre de l'industrie manufacturière dans les capitales et la simplicité la plus grossière, presque le dénûment, dans les chaumières des laboureurs. Les éloges mêmes que Zurita fait de l'innocence des Indiens sont autant de témoignages de leur ignorance et de leur misère. « Pour se construire une demeure, dit-il, jamais les Indiens n'empruntent le secours d'autrui[4]. » Alors quelles demeures! Une natte pour se coucher, une pierre pour moudre leur maïs, composaient tout leur mobilier, un mince et vil manteau était tout leur vêtement[5]. Aussi ajoute-t-il avec raison : « Ils sont presque entièrement libres des entraves qui empêchent les Espagnols de monter au ciel, car ils se contentent de fort peu pour vivre..... ainsi habillés ils sont prêts à prier, et s'ils veulent se donner la discipline, rien ne les embarrasse[6]. »

Pour achever l'analyse du livre de Zurita, il faudrait retracer les suites et les effets de la conquête des Espagnols. Mais outre que cette tâche est pénible et rebutante par l'excès des horreurs, elle n'a pas même pour elle l'intérêt de la nouveauté. Que peut-on dire qui ne soit déjà connu, lorsqu'on racontera les tyrannies des *encommenderos*, les barbaries atroces des soldats et des capitaines? Faut-il montrer les hommes libres réduits à la servitude des mines, contraints de remplacer les bêtes de somme dans tous les voyages, n'osant pas même se retourner quand ils étaient frappés à coups de fouet sous le fardeau, tombant de fatigue, hommes et femmes, sur les chemins, et décapités par leurs conducteurs qui s'épargnaient ainsi la peine de détacher le collier qui tenait à la chaîne commune; de longues routes marquées à travers les plaines et les montagnes par les amas d'ossements des Indiens[7]; les malheureux s'abstenant de tout commerce avec leurs femmes, de peur d'augmenter leur détresse et d'y associer les créatures qui naîtraient d'eux[8]? Faut-il rappeler ces abominables subtilités des subalternes pour enfermer les

[1] Torquemada, vol. II, lib. XIV, cap. 6, 8; Clavigero, tom. I, p. 267-274, tom. II, p. 116-118; Zurita, p. 119. — [2] Zurita, p. 236, 238, 247. — [3] Zurita, p. 239. — [4] P. 182. — [5] P. 343. — [6] P. 186. — [7] P. 278-282, 285. — [8] P. 324.

Digitized by Google

pauvres laboureurs dans un cercle de perfidie et d'iniquité, et pour couvrir le brigandage d'un prétexte de justice, lorsqu'on portait une loi qui punissait du travail des mines l'ivrognerie, et qu'on offrait partout des tentations de s'enivrer[1]; lorsqu'on punissait de confiscation la négligence du colon possesseur, et qu'on l'empêchait de cultiver en le surchargeant de corvées[2]? Mais un fait mérite d'être cité entre tous, parce qu'il donne une idée plus caractéristique de ce mépris brutal et sauvage pour la nature humaine. Un convoi militaire arrivait aux approches d'une ville, le bagage porté, comme de coutume, par des Indiens de l'un et de l'autre sexe. On traversait un marais, c'était le soir; un soldat laisse tomber son poignard, il le cherche à tâtons assez longtemps, l'obscurité l'empêchait de s'aider de ses yeux. Enfin las de sa recherche inutile, il arrache à une femme l'enfant qu'elle portait dans ses bras, et l'enfonce dans la vase pour marquer la place où il reviendra le lendemain reprendre le poignard[3]. Mais il se présente dans ce livre, au lecteur qui réfléchit, un objet plus attristant, plus déplorable que les crimes de la victoire, ce sont ses effets corrupteurs sur l'esprit des vaincus, c'est l'excitation et le débordement de toutes les mauvaises passions dans le désordre général, c'est l'explosion de l'égoïsme sous toutes les formes hideuses de la peur dans celui qui commandait autrefois, de l'insolence outrageuse dans celui qui avait obéi jusque-là, de la perfidie dans les anciens compagnons, de l'ambition et de la cupidité dans ceux que ne relève pas une rare grandeur d'âme ou que n'a point abattus le commun désespoir. Là, le cacique, afin de se sauver, fait toutes les déclarations mensongères qu'il plaît aux vainqueurs d'exiger pour accabler ses vassaux[4]. Ici le macehuale se porte comme dénonciateur du cacique pour devenir de serf seigneur, ou du moins pour prendre sa part de la curée comme agent de l'usurpation d'un Espagnol[5]. De tous côtés des Indiens se font alguazils, ou régidors, ou alcaldes, ou espions des régidors, ou maltôtiers avec les percepteurs du fisc[6], ou limiers des gens de loi et des procureurs (car ce fut la dernière plaie qui tomba sur le pays[7]); partout des Indiens complices des Espagnols contre les Indiens pour s'élever, pour s'enrichir, ou pour se venger.

[1] P. 211, 212. — [2] P. 298. — [3] Zurita, p. 286. Tous les faits que j'ai indiqués sont rapportés par Zurita. Je n'ai pas voulu emprunter ailleurs d'autres exemples pareils; j'en ai dit la raison tout à l'heure. Il m'eût été facile d'amplifier des récits de ce genre, en allant puiser dans un autre volume de la collection de M. Ternaux-Compans : *Cruautés horribles des conquérants du Mexique, etc.*, mémoire de Dom Fernand D'Alva Ixtlilxochitl. — [4] P. 306. — [5] P. 63, 71, 76, 78, 83, 84, 85, 258, 259. — [6] P. 71, 112, 113, 211, 212, 215, 313. — [7] P. 77, 81.

Digitized by Google

Malheur à toute nation, non-seulement en ce qui regarde sa fortune et sa puissance, mais surtout pour sa gloire et pour son caractère moral; malheur à toute nation qui éprouve un bouleversement par une invasion étrangère!

Je ne finirai pas cet article sans remercier M. Ternaux-Compans de son intéressante publication, et je l'exhorte de tout mon pouvoir à la poursuivre avec persévérance.

NAUDET.

UEBER DIE ZEITRECHNUNG DER CHINESEN, von Ludw. Ideler, *sur la chronologie des Chinois, par* Ludwig Ideler; *dissertation lue à l'Académie des sciences de Berlin, le* 16 *février* 1837, *et depuis considérablement augmentée.* Berlin, 1839, in-4°.

DEUXIÈME ARTICLE.

Dans mon premier article, j'ai dit que les anciens Chinois avaient employé, depuis un temps immémorial, un système particulier d'observations qui forme le caractère propre de leur astronomie, et qu'il fallait toujours l'avoir présent à l'esprit pour interpréter correctement, j'aurais pu dire pour comprendre, les résultats qu'ils ont obtenus. La preuve va sortir des résultats mêmes, fidèlement exposés.

Ce système, sans doute très-imparfaitement réalisé par les instruments qu'on pouvait avoir alors, est exactement pareil à celui que nous suivons aujourd'hui. Les Chinois ont constamment et uniquement employé pour éléments astronomiques les distances polaires observées des astres, et l'instant, aussi observé, de leur passage au méridien. Les distances polaires du soleil se déterminaient au moyen du gnomon à style. Le gnomon à plaque, bien plus exact, ne paraît à la Chine que vers le XIIIe siècle de notre ère, dans les observations solsticiales de Kocheouking, qui l'avait probablement reçu des astronomes persans admis alors à la cour de l'empereur Koblay; car les Arabes paraissent l'avoir inventé vers cette époque[1]. Pour mesurer les distances polaires

[1] Cette assertion était conforme à tous les documents précédemment connus. Mais depuis la lecture de l'article, mon fils m'a montré et m'a expliqué un texte du Tcheou-pey, où l'on voit le gnomon à trou décrit, et même employé, dans un

Digitized by Google

des étoiles, il fallait que les Chinois eussent aussi, comme nous, des cercles divisés, placés fixement dans le plan du méridien, et munis d'alidades mobiles. On voit, en effet, dans l'astronomie des Han, que, vers l'an 104 avant l'ère chrétienne, il y avait de tels cercles, faits en métal, et non pas nouveaux, mais anciens[1]. Toutefois rien ne marque le temps où ils avaient été inventés. Il serait possible, quoique peu probable, qu'ils l'eussent été fort tard, et même postérieurement à Tcheou-Kong; car leur usage n'est pas nécessaire pour obtenir les résultats astronomiques qui nous restent de lui; et l'invention si simple, comme si naturelle, des globes célestes suffit pour tracer les constructions qu'on lui attribue. Je dis à dessein tracer, non pas calculer. En effet, les relations de positions des cercles célestes ne peuvent se déterminer mathématiquement qu'à l'aide de la trigonométrie sphérique, laquelle a été apportée en Chine dans le XIIIe siècle de notre ère par les astronomes persans. C'est d'eux que la reçut Kocheouking, qui même ne put jamais l'apprendre assez bien pour l'appliquer sans erreur.

Le second élément astronomique des Chinois, l'instant du passage au méridien, exige des horloges pour mesurer le temps. Il n'existe aucune description de ces instruments qui soit réellement ancienne. On

temps qui remonte au moins à l'époque des Han. Ce livre, dont le nom peut se traduire par *signal* ou *style, dans une circonférence,* a deux parties : l'une, que l'on croit composée par Tcheou-Kong, ou rédigée d'après ses mémoires; l'autre plus récente. Gaubil a extrait de la première plusieurs passages qu'il a rapportés dans son Histoire de l'astronomie, p. 146 et suivantes. Ceux qui concernent le gnomon à trou suivent immédiatement. Mais il ne les a pas fait connaître. Il sera donc utile de donner ici un extrait de cet ancien fragment, tel que mon fils me l'a traduit.

Un premier passage dit d'abord que « l'ombre méridienne du signal (ou perche de bambou) a pour longueur 16000 parties au solstice d'été, et 135000 au solstice d'hiver. » Ceci ne donne encore que le rapport des ombres, la hauteur du gnomon n'étant pas assignée. Mais l'idée est complétée aussitôt dans le passage suivant, où il est dit : « Le Tcheou-pey est long de 8 pieds. Au jour du solstice d'été, l'ombre est longue de 1 pied 6 dixièmes. » Ceci, joint à ce qui précède, donne donc les longueurs absolues des deux ombres solsticiales.

Jusqu'ici rien n'explique la nature du gnomon; mais elle est immédiatement définie dans le passage qui suit, et dont voici la traduction littérale.

Suite du texte. « Prenez-un bambou, percez-y un trou d'un tsun ($\frac{1}{10}$ de pied), à la longueur de 8 pieds; cherchez l'ombre, et observez-la : le trou couvre le soleil, et le soleil correspond à l'ouverture du trou. »

Ce texte me semble ne permettre aucun doute. Les longueurs d'ombres qu'il exprime n'ont donc pas besoin d'être corrigées du demi-diamètre du soleil, comme celles de Tcheou-Kong, que Fréret et M. Laplace ont supposé, avec raison, avoir été obtenues avec un gnomon ordinaire. Je discuterai ailleurs les résultats qui s'en déduisent. — [1] Gaubil, *Observations,* partie II, p. 5.

Digitized by Google

voit, à la vérité, dans des ouvrages chinois, des figures représentant des horloges d'eau, et même à niveau constant, que l'on dit avoir été celles des anciens empereurs Yao et Yu; mais ce sont des dessins modernes, inventés d'imagination. Leur usage est toutefois nettement indiqué, et même prescrit, dans le *Tcheou-li*, ou recueil des rites des Tcheou, au chapitre *Hia-kouan*. Mais c'est surtout dans les résultats astronomiques obtenus par les anciens Chinois, ou dans les observations qui nous restent d'eux, qu'on doit chercher la preuve du grand usage qu'ils ont fait de la mesure du temps, et qu'on peut apprécier le degré de précision auquel ils étaient parvenus. Or, déjà cette mesure est mentionnée dans le plus ancien des livres chinois, le *Chouking*, pour l'époque des empereurs Yao et Yu, comme un caractère déterminatif des instants des équinoxes et des solstices, concurremment avec la longueur des ombres méridiennes du gnomon, dans ces derniers phénomènes[1]. Les passages des astres au méridien sont aussi énoncés, comme indice de temps, sous cette dynastie même, dans un texte appelé *Hia-siao-tching*, c'est-à-dire petit calendrier des Hia, que l'on croit universellement être de cette ancienne époque[2]. D'autres textes anciens rapportent comme pratique usuelle, que les passages méridiens de certaines étoiles que l'on nomme servent à régler les temps et les saisons. Enfin l'on peut inférer plus encore de l'observation de Tcheou-Kong, que M. Laplace a calculée, laquelle assigne pour l'an — 1111 de notre ère, un angle dièdre de 1° 58′ 16″ 5, entre les cercles de déclinaison du solstice d'hiver, et de l'étoile appelée ε dans notre constellation du Verseau[3]. Car cette détermination, non-seulement suppose la mesure du temps, puisqu'elle ne peut s'obtenir sans ce secours, mais encore elle la suppose déjà remarquablement précise à une telle époque, comme M. Laplace le fait sentir. En effet, l'étoile comparée se trouvant presque dans le cercle de déclinaison du soleil au moment du solstice observé, elle n'était pas visible; et ainsi sa position, relativement à cet astre, n'a pu être trou-

[1] Gaubil, *Histoire*, p. 75. — [2] Gaubil, *Histoire*, p. 103. Suivant une habitude qui lui est trop ordinaire, Gaubil n'a pas dit d'où il avait extrait ce document remarquable, que son antiquité rend si précieux. M. Stanislas Julien ayant bien voulu, d'après ma prière, appliquer à cette recherche son immense érudition, il est parvenu à le découvrir dans un recueil de diverses pièces appelé le *Y-ly*. Mon fils l'a traduit en totalité, et se propose de le publier prochainement. C'est lui qui m'a fourni les citations que j'aurai occasion d'en faire. — [3] Le mémoire de M. Laplace se trouve dans les additions à la Connaissance des temps de 1811, p. 434 et suivantes. J'ai calculé aussi la même observation, par une méthode différente, dans mon Traité d'astronomie, 2ᵉ édition, tome II, page 321, et je suis arrivé ainsi à des résultats à peine différents de ceux que M. Laplace avait obtenus.

Digitized by Google

vée qu'en rapportant celui-ci, par la mesure du temps, à une autre étoile, qui devenait visible au méridien lorsqu'il était descendu sous l'horizon; ce qui ne pouvait arriver qu'après un intervalle de plusieurs heures.

Mais c'est surtout dans leur mode de division du ciel stellaire qu'on peut reconnaître le grand usage que les anciens Chinois ont dû faire de la mesure du temps; et ce mode de division est aussi le trait le plus spécialement caractéristique de leur astronomie. Comme la mesure des intervalles de temps est d'autant plus difficile et plus sujette à erreur qu'ils ont plus d'étendue, ils avaient imaginé pour la rendre plus sûre et plus commode, un moyen que nous employons nous-mêmes. Ils avaient choisi certaines étoiles, dont le nombre a été définitivement de vingt-huit, lesquelles sont réparties, d'une manière fort inégale et en apparence fort bizarre, sur tout le contour du ciel. Ils mesuraient aussi exactement que possible les intervalles de temps qui s'écoulaient entre les passages successifs de ces étoiles fondamentales au méridien. Puis, quand ils voulaient déterminer la position relative de tout autre astre, dans le sens du mouvement diurne du ciel, ils avaient seulement à observer l'intervalle de temps qui s'écoulait entre son passage méridien et celui de l'étoile fondamentale la plus voisine. Aussi expriment-ils toujours les lieux des astres par cet intervalle converti en arc. C'est exactement ce que nous faisons nous-mêmes aujourd'hui. Seulement nos étoiles fondamentales sont beaucoup plus nombreuses; les intervalles de leurs passages sont déterminés par des instruments, sans doute beaucoup plus précis; et, pour plus de sûreté, nous avons soin de rapporter l'astre aux deux étoiles fondamentales les plus voisines, dont l'une le précède, l'autre le suit. Mais la méthode est absolument la même. Et, quant à notre dernier moyen de rectification, l'on ne peut affirmer qu'ils n'y aient pas songé aussi; car il est tellement simple, que ceux d'entre eux qui étaient bons observateurs ont dû naturellement le mettre en usage.

Or, de même que nous employons toujours, en Europe, les mêmes étoiles fondamentales, dont les premières observations bien précises remontent déjà au temps de Bradley, de même, par un pareil motif, fortifié de leur invincible persistance dans la conservation de leurs usages, les Chinois ont toujours employé et emploient encore les étoiles fondamentales, autrefois adoptées dans les anciens temps. Les quatre divisions stellaires, mentionnées dans le *Chouking* pour le temps d'Yao, vingt-trois ou vingt-quatre siècles avant notre ère, se définissent aujourd'hui par les mêmes étoiles déterminatrices qui les limitaient alors, selon ce que les Chinois affirment, et comme on le verra bientôt ré-

Digitized by Google

sulter du calcul. L'étoile ε de notre Verseau, à laquelle Tcheou-Kong a rapporté son solstice d'hiver, en — 1111, limite encore aujourd'hui la même division stellaire qu'elle déterminait alors. Six autres sont citées, comme connues et usitées dès ce temps-là, dans le *Chiking*, recueil de chants historiques et ruraux qui ont été rassemblés par Confucius. On en trouve dix-sept, désignées comme *divisions stellaires*, dans le dictionnaire *Eul-ya*, qui est au moins du même temps. Enfin, toutes les vingt-huit sont nommées, et désignées comme usuelles, dans le chapitre *Yue-ling* du *Y-li*, livre dont les exemplaires originaux avaient été, à la vérité, détruits au temps de Thsin-chi-hoang, de sorte qu'il dut être refait sous les premiers Han, d'après les seules traditions, mais qui, pour le point que nous examinons, n'en a pas moins une autorité très-grande. Car ce n'était pas dans les trois siècles de troubles et de convulsions qui précédèrent cette dynastie, qu'un système de pratiques astronomiques aurait pu se perfectionner, et surtout devenir général à la Chine; de sorte que le nombre des vingt-huit divisions stellaires devait être vraisemblablement complet avant cette époque de désordre, quoique l'on ne puisse absolument l'affirmer. Au reste, tous les faits postérieurs s'accordent avec cette supposition. Ainsi les intervalles équatoriaux des vingt-huit divisions, extraits par Gaubil de l'astronomie des Han, et qui furent mesurés plus d'un siècle avant notre ère, non-seulement se rapportent aux mêmes étoiles fondamentales qu'on emploie aujourd'hui à la Chine, mais on y retrouve celles de Tcheou-Kong et du Chouking, que nous pouvons leur identifier par les documents ou par le calcul. On retrouve encore ces mêmes vingt-huit divisions, déterminées par les mêmes étoiles, dans les historiens Ssematsien et Lupouey, qui les mentionnent, non comme nouvelles, mais comme usuelles. Tous les astronomes des Han les admettent ainsi, sans donner le moindre indice qu'ils y aient rien changé. Tous leurs successeurs, étrangers ou Chinois, qui prirent officiellement part aux travaux astronomiques, durent aussi les conserver scrupuleusement. Enfin les missionnaires durent y astreindre également les calculs de leur astronomie européenne, ce qui exigea qu'ils en prissent une connaissance parfaitement exacte, et c'est par eux que nous les avons d'abord apprises. Mais nous pouvons vérifier aujourd'hui ces déterminations sur des catalogues d'étoiles chinois de diverses époques, qui ont été traduits, ou dont nous possédons des exemplaires originaux, et aussi sur les données consignées dans une multitude de livres chinois; car l'identification de ces données avec le ciel par le calcul, ou par le seul secours des globes célestes à pôles mobiles, donne toujours les mêmes étoiles pour déterminatrices des mêmes divisions du ciel.

Digitized by Google

La persistance dans ce choix, d'ailleurs très-naturelle, a toutefois pour nous d'aussi bons effets qu'elle en a eu de désavantageux pour la science chinoise. Lorsque nous comparons les passages méridiens des astres aux mêmes étoiles qu'employait Bradley, nous savons très-bien que le plan de l'équateur terrestre s'est déplacé dans le ciel depuis cette époque. Mais comme nous savons aussi dans quel sens, et de combien il a changé, nous calculons très-exactement les différences qui en résultent dans les intervalles des passages méridiens des astres observés; de sorte qu'en tenant compte de ces différences, nous rapportons réellement les résultats de Bradley et les nôtres à un même équateur idéal qui serait demeuré immobile. Les Chinois, ne connaissant ni ces mouvements, ni les réductions qu'ils nécessitent, n'ont pu qu'en subir les effets sans les comprendre. La continuité séculaire de leurs observations dut nécessairement leur faire voir que leurs divisions stellaires se déplaçaient relativement aux lieux actuels où s'opéraient les équinoxes et les solstices. Mais les lois de ces déplacements sont si compliquées quand on les rapporte à l'équateur mobile, qu'ils ne pouvaient les découvrir. Leur excessive simplicité ne se montre que lorsqu'on les considère parallèlement à l'écliptique. Or, pour inventer ce détour et s'assurer du résultat, il fallait avoir trouvé la trigonométrie sphérique et être Hipparque; surtout il ne fallait pas avoir l'imperturbable fixité des Chinois dans des pratiques une fois établies.

Nous pouvons maintenant parfaitement définir les vingt-quatre divisions temporaires de l'année solaire chinoise, sans y faire intervenir l'écliptique qui n'y a originairement aucun rapport. Le premier de ses éléments est l'époque, remarquez que je ne dis pas la position, je dis *l'époque*, du solstice d'hiver vrai, déterminée par la comparaison successive des ombres méridiennes du gnomon, aux jours qui précèdent et suivent ce phénomène céleste. Ce procédé est sans doute très-imparfait quand on emploie un gnomon à style, comme les Chinois l'ont fait presque toujours. Quoi qu'il en soit, il leur donnait une époque de temps qu'ils supposaient exactement coïncidente avec le solstice vrai, et ils la prenaient pour terme de départ. Plaçons-nous maintenant dans l'hypothèse où le retour du soleil à un même solstice, conséquemment la durée totale de l'année solaire, comprendrait juste 365 jours $\frac{1}{4}$. Prenez-en la douzième partie, qui sera $30^{j},4375$; alors, en comptant ou laissant écouler une, deux, trois, quatre de ces parties successivement jusqu'à la dernière, vous aurez successivement tous les anciens tchong-ki chinois, qui sont purement des époques équidistantes de temps. Si vous appelez premier tchong-ki celui qui coïncide avec l'instant observé

Digitized by Google

du solstice d'hiver vrai, et que vous désigniez tous les suivants, successivement, par leur rang ordinal, à mesure qu'ils s'accomplissent, l'équinoxe vernal *moyen* coïncidera avec le quatrième tchong-ki, le solstice d'été *moyen* avec le septième, l'équinoxe automnal *moyen* avec le dixième, et, enfin, le nouveau solstice d'hiver *vrai*, avec le premier tchong-ki de l'année nouvelle, succédant au douzième et dernier de la précédente. Car l'intervalle de temps qui s'écoule depuis un tchong-ki jusqu'au troisième tchong-ki suivant, comprend en durée le quart d'une année solaire, ou $91^j,3125$, dans le système d'évaluation que nous avons admis. Toutefois ces quarts ne partagent pas l'année solaire *réelle* aux termes vrais des équinoxes et des solstices. Ces phénomènes sont effectivement séparés les uns des autres par des intervalles de temps quelque peu inégaux, dont la différence est produite par la variabilité du mouvement propre du soleil dans son ellipse, par la position de l'axe de l'ellipse dans son propre plan relativement à la ligne des équinoxes, position qui varie avec la suite des siècles, et enfin par les perturbations planétaires. Mais, pour des usages purement civils, on a pu, sans aucun inconvénient sensible, ne pas tenir compte de ces inégalités. C'est ce que les Chinois ont fait très-anciennement, et ce qu'ils ont encore continué de faire pendant bien des siècles, après que l'inégalité d'intervalle des quatre phases de l'année solaire leur était connue. Gaubil le prouve par des exemples tirés de textes de diverses époques[1]. Il cite, entre autres documents, un calendrier officiel publié à Pékin, pour l'année civile chinoise qui correspond à 1576-1577 de notre ère. On y voit encore l'année solaire partagée en quatre phases d'égale durée, comptées à partir du solstice d'hiver vrai. Je rapporte dans une note ce petit calcul, qui donnera une idée nette de la distribution de l'année solaire adoptée à la Chine, jusqu'à l'intervention des jésuites dans la confection du calendrier.

L'intervalle de temps compris entre deux tchong-ki consécutifs est, selon notre évaluation de l'année solaire, $30^j,4375$. Prenez-en la moitié qui sera $15^j,21875$, et laissez cette portion de temps s'écouler depuis chaque tchong-ki : vous aurez les tsie-ki chinois, qui sont aussi des époques équidistantes de temps. L'intervalle de temps, compris entre un tchong-ki et un tsie-ki consécutifs, est ainsi la vingt-quatrième partie de l'année solaire vraie et tropique. Ces vingt-quatrièmes sont quelquefois indiqués par abréviation, même dans Gaubil, sous la dénomination générale de tsie-ki.

[1] Gaubil, *Histoire*, p. 133 et suivantes. *Ibid.* 269 et suivantes.

Digitized by Google

Tout cela n'est qu'une division égale de temps, sans aucune intervention de construction géométrique. Maintenant, si vous voulez en exprimer les résultats par une telle construction, prenez un globe céleste sur lequel vous marquerez la position du pôle, et aussi la trace de l'équateur de la terre, tels qu'on les observe à l'époque où vous opérez. Divisez votre cercle équatorial en autant de parties ou degrés qu'il y a de jours dans l'année solaire, par exemple en 365° 1/4, si vous supposez que l'année solaire tropique contient un pareil nombre de jours. Chaque partie sera un degré chinois. Menez alors, à partir du pôle, un cercle de déclinaison qui contienne, ou soit censé contenir, le centre du disque du soleil à l'instant du solstice d'hiver vrai. Le point où ce cercle ira couper l'équateur, sera le tchong-ki du solstice d'hiver *vrai*. Faites marcher cette intersection de degré en degré chinois dans le sens du mouvement propre du soleil, c'est-à-dire d'occident en orient, vous aurez, pour chaque jour, le cercle de déclinaison, non du soleil vrai, mais d'un soleil fictif qui aurait un mouvement équatorial uniforme, par lequel il rejoindrait le vrai soleil à chaque solstice d'hiver, en s'écartant quelque peu de lui dans les phases intermédiaires de son cours annuel. Après chaque quart d'année écoulé ainsi, depuis sa coïncidence primitive, ce soleil fictif vous donnera les instants des équinoxes et des solstices chinois, lesquels différeront toujours, mais toujours très-peu, de ceux du soleil véritable.

Supposez maintenant que vous connaissiez le cercle décrit annuellement par le soleil vrai dans le ciel, et que nous nommons l'écliptique : tracez-le sur votre globe. Puis, par chaque tchong-ki équatorial, déterminé comme nous l'avons dit tout à l'heure, menez le cercle de déclinaison de votre soleil fictif chinois. Ces cercles couperont l'écliptique en douze points un peu inégalement distants les uns des autres, étant plus écartés que les tchong-ki près des équinoxes, moins vers les solstices. Ce seront les douze signes écliptiques fixés et nommés par Tcheou-Kong, 1111 ans avant notre ère. On voit que leur détermination est conséquente avec le système de fixation équatoriale des tchong-ki, et de toutes les divisions du ciel stellaire, par la mesure du temps. Mais cette construction les rend géométriquement distincts des dodécatémories grecques, qui sont des divisions égales du cercle écliptique par douzièmes, comptés de l'équinoxe vernal vrai ; et Gaubil fait expressement cette remarque [1].

[1] Gaubil, *Hist.* p. 125 et 126. Voyez aussi la note annexée précédemment à la page 729 du premier article, inséré au dernier numéro du volume précédent.

Digitized by Google

Le grand et essentiel changement que les missionnaires ont introduit dans l'astronomie chinoise a été, d'abord, de substituer ces dodécatémories égales aux anciennes divisions écliptiques de Tcheou-Kong; et ensuite, de remplacer les anciens tchong-ki, temporairement équidistants, par les époques inégalement distantes, où le soleil vrai arrive aux limites des diverses dodécatémories grecques. Alors, pour calculer ces époques variables, il a fallu avoir égard aux inégalités propres du mouvement du soleil dans son ellipse, au déplacement séculaire que le grand axe de cette ellipse éprouve dans le plan de l'écliptique, même aux variations d'obliquité de ce plan sur l'équateur terrestre, et, enfin, aux perturbations planétaires, derniers raffinements de l'astronomie européenne que les missionnaires, à la vérité, ne connaissaient pas, mais qui, à la rigueur, sont indispensables pour trouver les lieux vrais du soleil sur lesquels on voulait désormais se régler. La confection officielle du calendrier impérial fut rendue ainsi infiniment plus difficile qu'auparavant, sans qu'il en résultât aucun avantage pour les usages civils. Il aurait été bien mieux, à mon avis, de conserver à l'année solaire chinoise la simplicité de sa division ancienne par des intervalles de temps égaux, en n'y adaptant le calcul européen que pour déterminer l'époque annuelle du solstice d'hiver vrai qui lui sert d'origine. Mais les missionnaires, qui apportaient à la Chine les tables d'Europe, préparées pour la recherche des lieux vrais du soleil dans les signes grecs, durent naturellement présenter leur emploi comme bien préférable à ces vieilles pratiques chinoises; dont il leur était difficile, au premier abord, de pénétrer l'obscurité. Et il aurait fallu qu'ils fussent doués d'une abnégation supérieure à leur zèle, autant qu'à leur intérêt, pour ne pas saisir un moyen de supériorité qui, en les rendant nécessaires, assurait le succès de leur mission.

Néanmoins, comme les époques et les intervalles temporaires des douze tchong-ki anciens coïncident à peu près, quoique non exactement, avec l'arrivée du soleil vrai aux douze divisions grecques de l'écliptique que les missionnaires européens leur avaient définitivement substituées, ils ont aussi indiqué ces anciens tchong-ki, dans leurs ouvrages, par les mêmes signes grecs, en se bornant à spécifier qu'on doit alors les interpréter *à la chinoise*. Mais cette identité de notation, appliquée à des choses dissemblables, introduit dans l'exposé historique un principe perpétuel de confusion qui rend l'appréciation exacte des résultats beaucoup plus pénible, et qui est surtout très-propre à les faire mal interpréter. C'est pourquoi, dans ce qui va suivre, je désignerai les anciens tchong-ki équatoriaux par les signes grecs affectés d'un zéro,

Digitized by Google

comme indice spécial; ce qui suffira pour marquer leur différence, en rappelant leur analogie avec les dodécatémories écliptiques de notre astronomie européenne.

Les tchong-ki et les tsie-ki chinois ont des noms propres qui expriment des circonstances physiques et météorologiques attachées aux vingt-quatre phases de l'année solaire qui y correspondent. On les voit déjà tous rapportés dans le *Tcheou-chou*, c'est-à-dire *livre des Tcheou*, qui fut trouvé, au IIIe siècle de l'ère chrétienne, dans un ancien tombeau, avec des mémoires de cette dynastie. Ils y sont joints à la règle d'intercalation des lunes que Gaubil attribue à Tcheou-Kong, et au système de division des saisons chinoises, qu'il croit, non sans vraisemblance, remonter encore plus haut que cet habile astronome. M. Stanislas Julien a eu la bonté de chercher ce précieux document à la Bibliothèque royale, où il se trouve compris dans un volumineux recueil d'ouvrages détachés. Il l'a remis à mon fils qui m'en a fait la traduction. Elle est complétement conforme à la citation de Gaubil. Les vingt-quatre noms sont les mêmes qu'on emploie aujourd'hui, et ils sont aussi rapportés dans le même ordre; ce qui prouve qu'on n'y a rien changé depuis ces anciens temps[1]. Le texte les partage en quatre groupes qui contiennent chacun trois intervalles de tchong-ki, et forment les saisons chinoises[2], dont la succession se traduit ordinaire-

[1] On pourrait supposer le contraire, à l'inspection d'un tableau de correspondance entre les tsie-ki et les divisions écliptiques chinoises, sous l'empereur Han-Wouti, tableau qui se trouve dans le recueil publié par Souciet, *Observations*, tome III, p. 102 et 103. Car, bien que les noms des divers tsie-ki soient les mêmes que les noms actuels, il y a un échange dans l'ordre de succession de deux d'entre eux. Mais d'abord, quand Gaubil envoya ce tableau à Paris, il ne connaissait vraisemblablement pas le texte *Tcheou-chou* qui lui est bien antérieur, et qui présente les tchong-ki, ainsi que les tsie-ki chinois, avec les mêmes noms et dans le même ordre qu'on leur donne aujourd'hui; car il n'est fait aucune mention de ce texte dans le recueil de Souciet. Secondement, lorsque Gaubil connut et publia ce texte dans son Histoire de l'astronomie, insérée aux Lettres édifiantes, il ne fit plus aucune mention d'une inversion de rang qui aurait été opérée entre deux des premiers tsie-ki, ce qu'en effet aucun témoignage historique n'indique. De là on peut, je crois, conclure que l'inversion remarquée par Gaubil dans le tableau publié par Souciet, résultait seulement d'une faute de copie ou d'impression existante dans le livre chinois d'où il l'avait tiré, et qui se trouve réfutée par le texte original du *Tcheou-chou*. — [2] Gaubil, *Histoire*, p. 127. Le texte du *Tcheou-chou* définit nettement les saisons par les tchong-ki qu'elles contiennent, non par les lunes qui contiennent ces tchong-ki. Or, cela devait être en effet ainsi pour que la division météorologique eût un sens raisonnable et une application constante; car cela exigeait qu'elle fût attachée à des phases fixes de l'année solaire, et non pas à des commencements de lunes qui variaient perpétuellement

Digitized by Google

ment par les divisions européennes : printemps, été, automne, hiver. Mais celles-ci, limitées par les équinoxes et les solstices, sont purement artificielles, faisant, par exemple, commencer l'hiver après le retour des grands froids, et l'été, après le retour des grandes chaleurs. Au lieu que les quatre divisions chinoises, pratiquement adaptées aux phénomènes réels, ont leur milieu, non leur commencement, dans ces quatre grandes phases de l'année solaire. Pour apprécier la justesse de cet arrangement, il faut déterminer le climat auquel il s'applique. L'époque même du texte cité le place entre 34° et 40° de latitude boréale, dans les provinces de Honan, Chansi, Chensi, où la cour chinoise a toujours résidé jusqu'à l'avénement des Han à l'empire en — 206. Or, par une concordance bien remarquable de la simple expérience avec les plus savantes théories, les trois mois solaires qui composent chaque saison chinoise, sont, à quelques jours près, ceux que M. de Humboldt a cru devoir réunir pour fixer les quatre grandes phases de température moyenne d'une année solaire, dans des climats de cette espèce[1]. Et, si l'on examine les résultats thermométriques qu'il donne pour Pékin, par exemple, on reconnaîtra qu'ils sont en parfaite harmonie avec ce mode de répartition. Je joins au présent article une figure qui représente la distribution des tchong-ki et tsie-ki chinois, dans tout le cours d'une année solaire, avec les significations météorologiques de leurs noms propres, et l'indication de ceux qui servent de limites aux saisons physiques chinoises, tels que le texte du *Tcheou-chou* les définit. Le système des tchong-ki et des tsie-ki est orienté *à la chinoise*. Cette orientation les place conformément à l'ordre de succession suivant lequel ils se présenteraient dans leurs passages au méridien, et tels aussi qu'on les verrait sur un globe céleste placé en concordance avec le ciel sous une latitude de 34° à 40°.

En énonçant ainsi la règle de partage des saisons chinoises, l'ancien texte des *Tcheou* ne dit pas que ce mode soit récent. On peut, au contraire, présumer avec beaucoup de vraisemblance qu'il remonte au temps de la dynastie des Hia; car il concorde avec la disposition de leur calendrier, dont la première lune se trouvait commencer, *en moyenne*, à la phase de l'année solaire qui ouvre ici la division *tchan* que nous traduisons en européen par printemps. En outre, dans le

par l'intercalation. Si le *Hia-siao-tching* ne mentionne que la division de l'année par les lunes, c'est qu'il était un simple calendrier rural et usuel, comme le dit Gaubil, et non pas un recueil de règles pour les astronomes. — [1] Humboldt, *Mémoire sur les lignes isothermes*, *Mémoire d'Arcueil*, tome III, tableau.

Digitized by Google

vieux texte appelé le *Hia-sioa-tching*, qui est une sorte de calendrier météorologique que l'on croit du temps des Hia, les lunes correspondantes aux divers mois de chaque division se trouvent accompagnées d'indications physiques tout à fait d'accord avec celles qu'expriment les noms mêmes des tchong-ki. Lorsque Tcheou-Kong eut si exactement déterminé son solstice d'hiver, il dut naturellement désirer que la dynastie à laquelle il appartenait mît l'origine de l'année civile à cette phase de l'année solaire, ce qui, en effet, eut lieu. Mais alors l'ancien mot *tchun*, transporté aussi à cette origine théoriquement choisie, dut perdre son sens météorologique, pour ne conserver que l'emploi d'expression ordinale. C'est pour cela que Confucius, quand il désigne les années de la dynastie Tcheou, joint à l'indication des premières lunes de la division *tchun* la désignation de *lune du roi;* voulant, dit Gaubil, exprimer par là que le *tchun* des Tcheou n'était par le *tchan* du ciel[1]. Ainsi, il n'y eut jamais un transport réel de l'idée du printemps physique au solstice d'hiver, comme M. Ideler s'en étonne, mais seulement transport du caractère ordinal. Le mot *tchun* ne signifiait plus alors que première saison de l'année, et Gaubil le dit expressément[2]. Aujourd'hui, que l'on est revenu à la forme de calendrier des Hia, la restitution de l'application du caractère *tchun* est complète. Ces mutations d'origine, qui n'ont d'ailleurs jamais porté sur la distribution successive des lunes, ni sur la règle de leur intercalation, se trouveront naturellement spécifiées dans mon prochain article, où je suivrai M. Ideler dans l'examen de l'année lunaire chinoise. Je me bornerai ici à faire remarquer que, d'après ce que mon fils m'a montré dans l'encyclopédie japonaise, les Chinois sont encore maintenant dans l'usage d'annexer aux tableaux des tchong-ki et des tsie-ki, des indications météorologiques correspondantes à leurs noms, et tout à fait analogues à celles du Hia-siao-tching, qu'elles ne font souvent que reproduire. Or, cela se retrouve dans le calendrier chinois moderne que M. Ideler a analysé. Car les notes annexées à la première lune que M. Schott lui a traduites, sont identiques avec celles que mon fils a trouvées dans l'encyclopédie japonaise pour l'intervalle correspondant des tchong-ki; et, d'après la fixité des idées chinoises, je ne doute pas que la même identité n'ait été maintenue dans tout le cercle de l'année. Ce serait toutefois une vérification curieuse à faire; et il serait à désirer que M. Schott voulût bien prendre ce soin.

[1] Gaubil, *Histoire*, p. 175. Mon fils a vérifié cette spécification faite par Confucius dans le *Tchun-tsieou*. — [2] *Ibid.* p. 124.

Digitized by Google

Digitized by Google

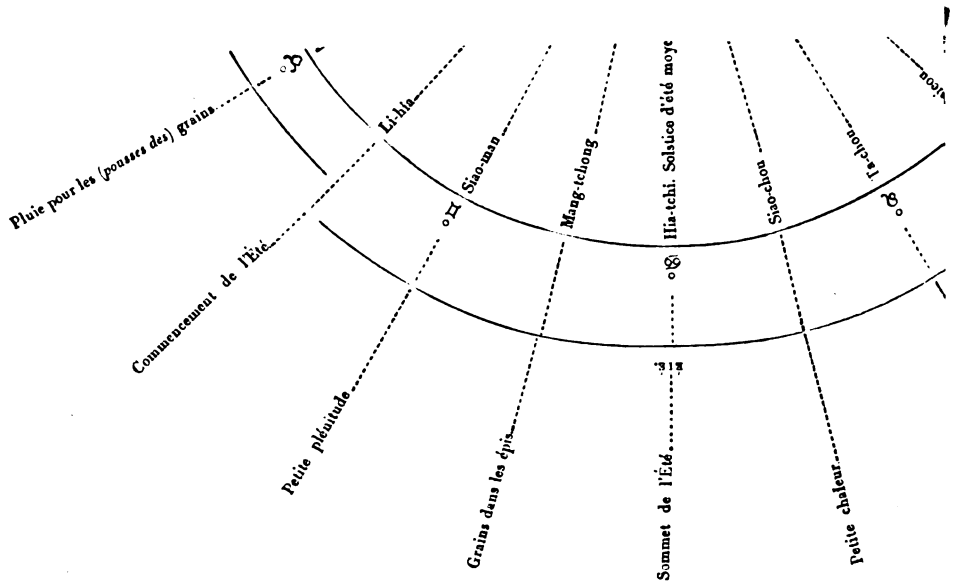

MIDI.

DISTRIBUTION
DES TCHONG-KI ET TSIE-KI TEMPORAIRES CHINC

PLACÉS ET ORIENTÉS DANS L'ANNÉE SOLAIRE,

avec l'indication des circonstances météorologiques que leurs noms expriment, des quatre saisons chinoises, telle que l'a fixée l'ancien texte du Tchec

NOTA. Plusieurs des noms propres rapportés dans ce tableau avaient été jusqu'ici traduits imparfaitement, ou inexactemo grammatical, qui les met dans une complete harmonie avec les phases de l'année rurale auxquelles les divisions correspon porterait à croire que la qualification de *petite pléinitude* exprimée par le tchong-ki Siao-man, s'applique au commencement Les conditions d'après lesquelles j'ai orienté le tableau m'ont été données par l'association constante que les Chinois ont établ les quatre points cardinaux. Voyez Gaubil, *Histoire*, pages 83 et 135; *Observations* III, page 12; *Traité*, page 16.

Digitized by Google

NOTE *sur les époques et les intervalles des équinoxes et des solstices, marqués dans un calendrier chinois, pour l'année civile commençant au solstice d'hiver vrai de notre année julienne* 1576.

Le premier élément à déterminer était le jour et l'heure du solstice d'hiver vrai, qui sert d'origine annuelle. Gaubil dit que les calculateurs chinois l'on conclu du solstice analogue observé par Kocheouking trois siècles auparavant. Commençons par reproduire ce transport.

Pour la facilité du calcul, je réduirai les divisions du temps chinoises, ou européennes, en fractions décimales de jour. Je rappellerai en outre que, depuis les Tcheou, le jour chinois commence à minuit.

Cela posé, le solstice de Kocheouking rapporté aux dates européennes avait eu lieu à Pékin, selon ses observations, l'an julien 1280, 14 décembre, à 0^j 06; de là jusqu'au solstice analogue de 1576, il y a 296 années solaires complètes. Or, suivant Kocheouking, la durée d'une année solaire en jours était alors $365^j,2425$ ou $J - 0^j,0075$, en désignant pour abréger par J une année julienne de $365^j,25$. Admettons que les calculateurs chinois aient adopté cette évaluation. Alors, en représentant aussi par S la durée d'une année solaire nous aurons

$$296.S = 296.J - 296.0^j,0075 = 296\,J - 2^j\,22.$$

Or, les années 1280 et 1576 étant toutes deux bissextiles dans le système du calendrier julien, l'intervalle compris entre deux de leurs jours, ayant même dénomination, forme une somme totale d'années juliennes complètes. Donc la date du solstice de 1576 s'obtiendra en retranchant $2^j,22$ de la date trouvée en 1280; on aura ainsi :.

Époque du solstice d'hiver transporté, 1576 11 déc. à 0^j 84.
ou, selon la notation chinoise, jour keng-su à 0^j 84.
car, dans cette notation, le 11 décembre 1576 s'appelait keng-su.

Ce résultat n'est pas encore tout à fait exact, à cause des changements opérés, entre ces deux époques, dans la position du grand axe de l'ellipse solaire, dans la grandeur de son excentricité, enfin dans les perturbations planétaires. Toutefois, en partant de cette évaluation approchée, nos tables européennes nous donneraient bien vite l'instant précis du solstice vrai; et elle serait sensiblement plus tardive. Les calculateurs chinois ont-ils voulu y appliquer quelques corrections supposées équivalentes aux nôtres, ou ont-ils employé une évaluation de l'année solaire, tant soit peu différente de celle de Kocheouking? c'est ce que nous ne pouvons dire. Seulement ils ont assigné à leur

[1] Gaubil, *Histoire*, p. 274.

Digitized by Google

solstice une époque très-peu différente de celle-là, et qui est jour keng-su à 0^j 83333; ils le font ainsi anticiper sur elle de 0^j 00667, ou de 9′ 36″ dans notre manière de compter le temps.

Cela posé, je prends dans leur calendrier la date de ce solstice et celles qu'ils assignent aux trois autres phases solaires de l'année; j'obtiens ainsi le tableau suivant, qui se comprendra presque sans explication. Il faut seulement se rappeler que les noms chinois des jours s'appliquent consécutivement de 1 à 60, de sorte qu'après les 60 noms révolus on recommence. Il faut donc tenir compte des nombres entiers de cycles, qui peuvent être contenus entre deux noms de jour énoncés consécutivement. C'est ce que j'ai indiqué dans l'avant dernière colonne du tableau.

PHASE DE L'ANNÉE SOLAIRE chinoise.	SON ÉPOQUE EN JOUR et FRACTION DE JOUR.		RANG DE CE JOUR dans le cycle de 60.	NOMBRE DE CYCLES de 60 compris entre les indications consécutives.	NOMBRE DE JOURS écoulés depuis le commencement du premier.
Solstice d'hiver...	Keng-su	0^j,83333	47		0^j,83333
Équinoxe vernal...	Gin-ou	0, 14500	19	2	92, 14500
Solstice d'été.....	Kouey-tcheou	0, 45833	50	1	183, 45833
Equinoxe automnal	Kia-chin	0, 77000	21	2	274, 77000
Solstice d'hiver...	Ping-tchin	0, 08167	53	1	366, 08167

Maintenant, si l'on tire de ce tableau les intervalles de temps compris entre les phases solaires consécutives, le commencement du jour du premier solstice constituant l'époque du départ 0, on aura les soustractions suivantes :

	DU SOLSTICE d'hiver À L'ÉQUINOXE VERNAL suivant.	DE L'ÉQUINOXE vernal AU SOLSTICE D'ÉTÉ suivant.	DU SOLSTICE d'été À L'ÉQUINOXE AUTOMNAL suivant.	DE L'ÉQUINOXE automnal AU SOLSTICE D'HIVER suivant.
	92^j,14500	91^j,45833	91^j,77000	92^j,08167
	0, 83333	0 ,145	0 ,45333	0 ,77000
INTERVALLES..	91^j,31167	91^j,31333	91^j,31667	91^j,31167

Digitized by Google

On voit donc que ces intervalles sont égaux, sauf le second sur lequel il y a une petite erreur; et leur somme totale forme $365^j,24834$, ou, à fort peu de chose près, une année julienne moyenne, subdivisée en quatre quarts égaux. Cependant, à cette époque, les astronomes chinois savaient très-bien que les équinoxes et les solstices vrais ne divisent pas l'année solaire en quatre intervalles de temps égaux, et ils savaient déterminer les inégalités de ces intervalles par le calcul des lieux vrais du soleil. Si donc ils ont continué de les prendre égaux dans leurs éphémérides officielles, ce n'était pas par ignorance, mais par l'intention expresse de se conformer à l'usage établi, pour la division de l'année solaire, par les rites anciens.

BIOT.

GESCHICHTE DES RŒMISCHEN RECHTS IM MITTEALTER (*Histoire du droit romain au moyen âge, par* F.-C. de Savigny, 6 vol. in-8°) *trad. de l'allemand, par* Charles Guenoux, 4 volumes in-8°. Paris, 1839.

PREMIER ARTICLE.

L'histoire du droit romain a été traitée par un grand nombre d'écrivains. On ferait presque un volume des seuls titres des ouvrages composés depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours sur cette intéressante matière; et ce serait un travail immense que de vouloir analyser les opinions et les systèmes divers, ou d'essayer de les discuter, de les concilier, et de les juger.

Mais, en général, les auteurs de ces ouvrages, après avoir exposé l'origine et les progrès du droit romain depuis la fondation de Rome jusqu'aux invasions des tribus barbares, passaient immédiatement à l'histoire de l'enseignement des compilations de Justinien et de ses successeurs. Il existait donc une lacune que M. de Savigny a entrepris de remplir.

On sait que vers la fin du Ve siècle, le territoire presque entier de l'empire d'Occident fut envahi d'une manière irrévocable par des tribus, la plupart d'origine germanique. Il n'y eut plus, dans cette partie du monde, de *Peuple romain,* quoiqu'il y restât un nombre infini de Romains que les vainqueurs placèrent dans cet état d'infériorité sociale qu'attestent toutes leurs lois.

Digitized by Google

A l'aspect de ces faits, on serait presque tenté de croire que la législation romaine dut disparaître du sol où élle avait si longtemps dicté ses oracles, et d'attribuer à une sorte de révélation nouvelle l'influence qu'elle acquit au XIIe siècle et dans les suivants. Cette opinion subsistait encore en France au temps de Montesquieu; voir *Esprit des lois*, liv. XXVIII, chap. XI, XII, XIX et XLII.

Un petit nombre de critiques avaient, il est vrai, entrevu plutôt que démontré que le droit romain continua toujours d'être connu et appliqué dans la jurisprudence. Mais cette idée était si peu comprise, si obscurément perdue dans les livres, qu'elle a brillé de tout l'éclat de la nouveauté, lorsque M. de Savigny l'a développée dans son Histoire du droit romain au moyen âge.

Le savant auteur a pris pour point de départ le premier moment où les invasions barbares ont commencé d'enlever quelques parties de l'empire d'Occident aux Romains, et ses recherches ont été continuées jusqu'à la fin du XVe siècle. Son ouvrage est, par le fait, composé de deux parties, dont chacune aurait pu fournir une histoire d'un grand intérêt.

Du Ve au XIIe siècle, le droit romain vivait dans les souvenirs, dans les traditions; il régissait des populations nombreuses, mais il n'était point l'objet de ce qu'on peut appeler une science.

Rechercher les traces de la conservation de ce droit dans les différents États formés des débris de l'empire d'Occident, prouver ce que des présomptions et des analogies raisonnables portaient à supposer, c'était, quant à cette période, tout ce qui semblait possible; et c'est aussi la seule chose qu'ait voulu faire et qu'ait exécutée M. de Savigny.

Mais le XIIe siècle, et même la fin du XIe, présentent une autre phase, qui se développe avec une incroyable activité dans les siècles suivants. Le droit romain est devenu l'objet d'un enseignement universel; en Italie d'abord, et bientôt en France, des chaires spéciales pour cet enseignement sont instituées, et de savants professeurs expliquent les compilations de Justinien, qui, par leur étendue et leur perfection relative, ont promptement fait oublier celles de Théodose, dont on ne connaissait d'ailleurs que ce qu'il avait plu aux rois visigoths et bourguignons d'en conserver dans leurs maigres extraits.

Ici ce n'est plus, à proprement parler, une histoire de l'usage traditionnel du droit romain qui occupe M. de Savigny; c'est celle de l'étude et de la science de ce droit. Les professeurs qui l'enseignent, les glossateurs qui l'expliquent et trop souvent l'obscurcissent; la vie, et surtout la vie scientifique de ces hommes, dont un grand nombre n'est presque plus connu; leurs ouvrages manuscrits ou imprimés; en un mot, biogra-

Digitized by Google

phie et bibliographie, rien n'échappe aux scrupuleuses investigations de M. de Savigny.

Mais cette seconde partie est, à proprement parler, un ouvrage tout différent de la première; on pourrait désirer que parallèlement à l'histoire scientifique et littéraire du droit romain depuis l'époque où nous laisse la première partie de son ouvrage, M. de Savigny eût présenté l'histoire de ce même droit comme élément des législations positives, ainsi qu'il l'avait fait dans les deux premiers volumes pour la première époque.

Un travail de ce genre n'eût pas été d'une médiocre importance pour l'histoire de la civilisation européenne. Mais peut-être n'est-ce que dans chaque pays qu'il serait possible de faire des recherches et des études locales, dont la réunion fournirait ensuite à quelque nouveau Savigny les matériaux d'un résumé semblable à celui que présentent les deux premiers volumes dont j'ai à m'occuper. Virgile a dit : *Non omnia possumus omnes.* La perfection est fille de la patience et du temps ; on n'y parvient que par une suite de degrés plus ou moins rapides, dont les derniers ne sont pas toujours les plus difficiles à franchir; et la véritable science, comme la sagesse, sait ajourner les plus légitimes espérances.

J'ai suffisamment annoncé de quel grand intérêt historique me paraissait être la première partie de l'ouvrage de M. de Savigny.

Presque tous les peuples modernes ont des lois civiles rédigées en codes ou en corps de coutumes écrites qui ne sont qu'une refonte de coutumes plus anciennes. Ces coutumes contiennent un nombre plus ou moins considérable de règles empruntées du droit romain. Ces emprunts ne doivent-ils leur origine qu'à l'enseignement public et général de ce droit dans le XIIe siècle et les suivants? ou les principes du droit romain n'avaient-ils pas continué de vivre dans les mœurs des populations qu'il avait régies avant les invasions? ne s'étaient-ils pas même infiltrés dans les lois des conquérants, à tel point qu'au moment où il devient un objet général d'études, les esprits accoutumés à ses traditions étaient préparés à en adopter les développements.

M. de Savigny nous met à même de résoudre cette question : non-seulement *nous*, par l'application des documents dont l'auteur fait usage, et dont un grand nombre n'avait point été connu des jurisconsultes et des historiens antérieurs au XIXe siècle; mais encore *nos neveux :* à mesure que de nouveaux documents seront découverts, ils pourront les rapprocher de ceux dont M. de Savigny s'est servi, et seront à même, soit de combattre ses opinions, soit d'y ajouter de nouvelles preuves, soit de substituer des faits certains à de savantes conjectures.

Digitized by Google

La préface de M. de Savigny (édit. allemande, p. I à XX, et traduct. française, p. I à XXVI), est, dans la réalité, un chapitre préliminaire qu'il convient de lire et même d'étudier autant que le reste de l'ouvrage. Après avoir annoncé avec précision ce qu'il entend faire, l'auteur termine par l'indication des ouvrages ou des recueils de documents dont il s'est servi. Il est utile en effet que l'écrivain qui traite une matière dresse une sorte d'inventaire de l'état où il a trouvé les choses. La bonne foi et la science y gagnent également; car cet écrivain, en évitant tout reproche de plagiat, met ses lecteurs à portée de lui départir, en connaissance de cause, la portion d'éloges ou de critique qu'il a pu mériter.

Le chapitre Ier (édit. allemande, p. I à 37, et traduct. française, p. I à 38) présente un tableau de l'état du droit romain au Ve siècle, c'est-à-dire au moment où l'empire d'Occident était déjà entamé par les invasions des barbares. Ce chapitre est court et tel que le comportait le plan de M. de Savigny, qui devait, comme il le dit lui-même, se borner à jeter un coup d'œil sur les temps antérieurs à ceux qui vont faire l'objet de ses recherches.

A l'époque où commencèrent les invasions des barbares, Théodose n'avait pas encore fait rédiger le recueil légal et officiel de Constitutions impériales qui porte son nom, puisque ce code est de 438, et que les Visigoths sont entrés dans les Gaules en 412. Mais les établissements des barbares étaient encore bornés à un territoire peu considérable et semblaient n'annoncer qu'un caractère précaire; le code Théodosien devint donc une loi générale dans l'empire d'Occident, même pour les Romains qui habitaient les parties de la Gaule déjà occupées par les Visigoths et peu après par les Bourguignons.

Ce code ne pouvait par lui-même et ne devait point, dans l'intention de son auteur, être le code unique de l'empire, dans le sens que nous avons l'habitude d'attribuer à ce mot. Les écrits des jurisconsultes dont le Digeste devait bientôt conserver les fragments et préparer la perte, étaient le fond de la jurisprudence romaine; et même la célèbre constitution de 426 avait attribué à quelques-uns de ces ouvrages un véritable caractère législatif. C'est avec cette escorte, s'il est permis d'employer cette expression, que le code Théodosien était la loi commune de l'empire; c'est dans cet état que les tribus conquérantes trouvèrent les provinces dont elles s'emparèrent successivement.

M. de Savigny expose dans le chapitre II (édit. allemande, p. 38 à 114, et trad. française, p. 39 à 88) l'organisation judiciaire des Romains à la même époque du Ve siècle. En effet, un corps de lois et de jurispru-

Digitized by Google

dence privée n'est qu'une lettre morte, s'il n'existe pas des tribunaux pour l'appliquer et même des formes pour garantir un jugement éclairé et impartial. D'ailleurs des recherches sur cet ordre judiciaire ne sont pas simplement de *l'histoire ancienne*, dans le plan du savant auteur; il aura à examiner, et je discuterai bientôt avec lui la question de savoir si cette organisation subsista sous les barbares, ou ce qui en fut conservé.

L'organisation judiciaire avait été très-compliquée sous la république et même aux premiers temps de l'empire : c'est une partie de législation romaine qui a donné lieu au plus grand nombre de traités et de dissertations, sans que toutes les obscurités aient été éclaircies et toutes les notions complétées[1]. Elle avait acquis sous Dioclétien et par des changements ultérieurs l'effrayante simplicité du despotisme.

Cette organisation avait eu de toute ancienneté, et conservait encore au ve siècle, une connexité intime avec le régime municipal. M. de Savigny l'a considérée relativement à l'Italie et relativement aux provinces.

L'Italie, avant d'être assujettie par les Romains, était composée de nombreuses républiques qui, tout en ayant été incorporées avec la ville souveraine, s'administraient elles-mêmes : Rome y avait aussi fondé des colonies dont le régime était modelé sur celui de la métropole.

Dans ces cités le pouvoir résidait dans l'assemblée du peuple : il élisait ses magistrats, faisait des lois, des décrets pour le régime intérieur, car le protectorat de Rome planait sur toutes les institutions. Aussi, lorsque sous Tibère les anciennes attributions du peuple Romain eurent été transférées au sénat, le même changement s'opéra dans les municipes et les colonies.

Le nom habituel de ces sénats était *ordo*, *curia;* et les membres dont ils étaient composés s'appelaient *decuriones, curiales.*

Le sénat avait le gouvernement de la cité, conjointement avec les magistrats; mais ce n'étaient pas deux corps ou pouvoirs distincts, qui se balançaient mutuellement; les magistrats étaient nommés par le sénat et parmi ses membres, sur la présentation du magistrat sortant de fonctions; dans la suite la nomination passa au gouverneur de la province.

Ceux qui prenaient part à l'administration de la justice portaient assez généralement le nom de *duumviri.*

Leur dignité, ainsi que leurs attributions, avait été singulièrement atténuée sous le règne des empereurs : ils n'étaient plus, du temps du

[1] L'ouvrage le plus récent sur cette matière, et qui remplacera avantageusement tout ce qui a été écrit jusqu'à présent, est de M. Bethmann-Hollweg, professeur à Bonn, qui prépare une histoire complète de la procédure et de l'organisation judiciaire. Le Ier volume seul a paru; il va jusqu'au temps de Justinien.

Digitized by Google

jurisconsulte Paul, que des *magistratus minores* sans *imperium* ni *potestas*.

Les cités dont la liberté politique était plus restreinte, avaient, pour exercer chez elles le pouvoir judiciaire, un *præfectus* envoyé de Rome où il était nommé.

Les cités des provinces n'avaient pas toutes une administration et une organisation semblables.

Les unes étaient alliées, et, sauf leurs obligations envers Rome, elles jouissaient de la plus entière indépendance, non-seulement dans le choix de leurs magistrats, mais encore dans la constitution de leur droit privé.

D'autres, plus soumises que les alliées, avaient obtenu le *jus italicum* et, par conséquent, l'ordre judiciaire dont je viens de parler.

Dans la plupart, la justice était rendue par des délégués des empereurs.

Mais dans toutes, sauf peut-être dans les cités alliées, il existait un magistrat populaire, connu sous le nom de *defensor civitatis*, dont l'importance ne cessa de s'accroître.

Établi d'abord par le choix des cités et pour être temporairement leur organe auprès du gouvernement central et des chefs des provinces, il avait été constitué en titre d'office permanent au milieu du IVe siècle. Le mode d'élection de ces *defensores civitatum* était très-populaire; au Ve siècle le *defensor* était élu par le suffrage universel de toute la cité.

Considéré sous le rapport judiciaire, qui seul nous intéresse en ce moment, il rendait la justice, et ses sentences, comme celles des autres tribunaux, étaient sujettes à l'appel devant le lieutenant impérial.

La juridiction dont je viens de parler est celle qu'on appelle *contentieuse*, et qui consiste à statuer sur les intérêts de parties comparantes ou appelées devant le juge. Après s'en être occupé, M. de Savigny passe à ce qu'on appelle la juridiction *volontaire*, qui consistait dans la réception et la rédaction des actes pour lesquels était exigée l'intervention de l'autorité publique locale.

Ces actes étaient transcrits sur des registres appelés *Gesta*, *Gesta publica*, *Acta*, *Acta publica*.

Dans le troisième chapitre (édit. allemande, p. 115 à 184, et trad. française, p. 89 à 129), M. de Savigny donne sur l'état du droit des Germains, après leur établissement sur le sol romain, des notions générales dont les chapitres VII et suivants offriront les développements spéciaux.

Un des phénomènes les plus remarquables dans la législation de ces nouveaux États, c'est, pour employer les expressions de Montesquieu (*Esprit des lois*, liv. XXVIII, ch. II), que *les lois ne furent point attachées à un*

Digitized by Google

certain territoire. Dans le même pays, dans la même ville, on peut dire avec Agobard (ap. D. Bouquet tome VI, page 356), dans la même maison, le Franc, le Bourguignon, le Ripuaire, l'Allemand, le Bavarois, etc., obéissaient chacun à une loi différente, c'est-à-dire chacun à la loi de la *nation dont il était originaire.*

En voyant ce régime, qu'il appelle la *personnalité des lois*, établi chez tant de tribus différentes, M. de Savigny, § 30, conclut avec raison qu'il ne fut pas l'effet du hasard et qu'il a pris sa source dans des causes et des besoins généraux; il s'occupe de les rechercher.

Montesquieu (*Esprit des lois*, liv. XXVII, ch. II) trouvait l'origine de cette personnalité des lois dans les ligues que formèrent entre elles diverses tribus germaniques pour opposer une résistance plus forte aux Romains ou pour les attaquer. Suivant l'opinion du publiciste français, ce système aurait été apporté de la Germanie dans la Gaule. M. de Savigny croit au contraire que cette institution ne se forma que sur le sol conquis, soit pour mieux établir la différence de condition entre les vainqueurs et les vaincus, soit pour se concilier l'affection et la soumission des tribus ultérieurement réunies, qui, tels que les Visigoths et les Bourguignons, en se soumettant à Clovis et à ses successeurs, stipulèrent la conservation de leur droit national.

Je n'hésite pas à adopter ce dernier sentiment; et c'est probablement à cela qu'est due la réunion dans un grand nombre de manuscrits, appelés quelquefois *libri legales,* des lois salique, ripuaire, bourguignonne, allemande, et de la *lex romana Visigothorum*, c'est-à-dire des lois de tous les peuples dont l'empire franc s'était successivement formé.

Mais M. de Savigny est amené par le sujet qu'il vient de traiter à examiner une question assez controversée.

La différence des compositions pour le même crime ou le même délit, selon que l'offensé était de la race des vainqueurs, ou Romain, par conséquent de la race des vaincus, est écrite d'une manière expresse dans plusieurs codes barbares, notamment dans les lois salique et ripuaire. Or un Romain aurait-il pu faire disparaître, à son égard, cette fâcheuse inégalité, en déclarant qu'il voulait vivre suivant la loi salique ou ripuaire?

L'affirmative, déjà adoptée par Daniel (*Histoire de France*, tome I, page 14), a été reproduite par Montesquieu; et Mably, presque toujours son antagoniste, l'a défendue aussi (*Observations sur l'Histoire de France*, liv. Ier, chap. II, note 7.)

Ces auteurs se fondent sur un texte de la loi salique, édition d'Hérold, titre XLIV, ainsi conçu : *si quis ingenuus franco* (francum) *aut*

Digitized by Google

barbarum, aut hominem qui lege salicâ vivit, occiderit, etc. Ils en concluent que la loi a prévu le meurtre de trois sortes de personnes : 1° les Francs; 2° les autres barbares; 3° les Romains qui vivaient sous l'empire de la loi salique. Ce texte leur paraît mériter la préférence sur tous les autres comme le plus ancien.

M. de Savigny, § 32, appuie son sentiment tout opposé sur la *lex à Carolo magno emendata*, dont le titre XLIII porte : *si quis ingenuus francum aut barbarum hominem qui lege salicâ vivit, occiderit, etc.*; il donne pour motif de préférence que *cette rédaction est la plus pure.*

La remarque est vraie; mais elle ne serait pas décisive. Charlemagne, en revisant la loi salique, ne s'est pas toujours borné à en faire châtier le texte; quelquefois il a changé le fond du droit d'une manière très-remarquable.

Je me contente d'en donner un exemple. Le titre LXII de la *lex emendata*, sur les successions, attribue celle d'un homme décédé : 1° à ses père et mère; 2° à ses frères et sœurs; 3° *si nec isti fuerint, sorores* PATRIS; 4° *si sorores patris non exstiterint, sorores* MATRIS.

Or tous les textes antérieurs à cette *lex emendata*, savoir : l'édition d'Eccard, celle de Schilter, celle que M. Feuerbach a donnée en 1831, les manuscrits 4404 (anc. fonds) et 65 (supp. lat.) de la Bibliothèque royale de Paris présentent l'inverse : ils appellent les *sorores matris* avant les *sorores patris*.

On pourrait donc opposer à M. de Savigny, que la *lex emendata* avait modifié l'ancien droit, si réellement il avait été tel que le suppose le texte d'Hérold; et de ce que le style de cette *lex emendata* serait *le plus pur*, la préférence que lui accorde M. de Savigny ne paraîtrait pas suffisamment justifiée.

Mais il y a, selon moi, une raison plus décisive de rejeter la leçon d'Hérold : elle est évidemment erronée.

C'est ce que je vais prouver en peu de mots. Je connais en France trente-deux manuscrits de la loi salique que j'ai tous vérifiés. En déduisant sur ce nombre vingt-quatre manuscrits de la *lex emendata*, qu'il ne faut pas compter pour l'objet de mon argumentation, il en reste huit, auxquels on peut ajouter les textes publiés par Eccard, d'après un manuscrit de Wolfenbuttel, et par M. Feuerbach d'après un manuscrit de Munich. Ces dix textes forment une catégorie spéciale, différente de la *lex emendata* et plus ancienne. Or aucun ne présente la leçon qu'on lit dans Hérold : tous sont conformes à celle de la *lex emendata*.

La conséquence qu'on doit en tirer, c'est qu'il existe une faute dans l'édition d'Hérold, faute consistant en ce que le copiste, ou peut-être

Digitized by Google

l'imprimeur, car l'édition est fort inexacte, a placé le mot *aut* entre *barbarum* et *hominem*, tandis que tous les autres textes portent *barbarum hominem*.

J'avoue avec Mably qu'on ne doit se décider qu'avec une grande réserve à corriger un texte; mais outre que celui d'Hérold n'a point le caractère d'ancienneté qu'une sorte de routine lui fait attribuer, et qu'il contient même des preuves intrinsèques du contraire[1], l'absence du mot *aut* dans tous les autres textes n'est-elle pas suffisante pour croire qu'il a été inséré par erreur dans celui d'Hérold?

M. de Savigny a donc avec raison repoussé l'opinion de Montesquieu et de Mably. Ce qu'il ajoute, § 39 à 46, relativement aux déclarations appelées *professiones*, où un homme annonçait qu'il vivait sous *telle* loi, donne une nouvelle force à son sentiment. Contre Muratori (*Antiquit. Italiæ medii ævi*, t. II, col. 261), il établit, avec une logique sûre et une critique excellente, qu'on s'est mépris sur cet usage, d'ailleurs pratiqué seulement en Italie après l'époque où les conquêtes de Charlemagne y eurent opéré un grand mélange de populations d'origine diverse.

Les clauses des actes auxquelles on donne le nom de *professiones* étaient des déclarations faites par les parties, de leur nationalité, de leur origine, et, par suite, de la loi à laquelle elles étaient soumises : c'était l'énonciation *d'un fait* qui ne pouvait véritablement être mieux exprimé que par le mot *profiteri;* ce n'était pas un moyen d'acquérir et de se procurer *un droit*.

Qui ne voit, en effet, combien peu le système de Montesquieu, de Mably et même de Muratori pourrait se concilier avec l'orgueil des tribus germaniques et le mépris qu'elles affectaient pour les Romains! Comment concevoir que chez ces peuples, notamment chez les Francs, où la composition due pour les délits était classée de manière à mettre la nation vaincue dans une infériorité marquée à l'égard de la nation victorieuse, celle-ci eût laissé à la seule volonté des vaincus, je dirais presque à leur caprice, la faculté d'effacer cette différence!

[1] En voici une entre autres. Le titre LXI contient un texte sur la *chrenecruda*, usage d'après lequel le meurtrier qui n'avait pas de quoi payer la composition pouvait faire cession de ses biens à ses parents, qui étaient tenus de payer, à moins qu'à leur tour ils ne fissent une cession de leurs biens. Cet usage fut aboli par Childebert en 595; et cependant les copies de la loi salique, même celles de la *lex emendata*, conservèrent l'ancienne rédaction. L'édition d'Hérold la reproduit aussi, mais elle seule ajoute dans un paragraphe commençant par : *at præsentibus temporibus*, une explication qui annonce que l'usage de la *chrenecruda* est aboli.

Digitized by Google

Il est impossible d'analyser la discussion de M. de Savigny sur cette question des *professiones ;* je ne peux qu'inviter à la lire ceux qui voudront apprécier les opinions de Montesquieu et de Muratori, dont l'autorité a entraîné dans l'erreur des savants, du reste très-recommandables.

Quel que soit, au reste, le parti qu'on adopte, le fait de la personnalité des lois n'en étant pas moins constant, on ne peut se dissimuler que de graves et nombreuses difficultés devaient se présenter lorsqu'il s'agissait de l'appliquer à des contestations dans lesquelles les parties appartenaient à des tribus ou nations différentes.

Il convient d'abord de faire une distinction entre les affaires criminelles et les affaires civiles. En ce qui concerne les premières, pour bien comprendre et l'état de la question, et la solution donnée par M. de Savigny, au sujet de l'application des lois pénales, je suis obligé de rappeler en peu de mots un principe que ce savant n'a pas cru nécessaire d'exposer.

La vengeance individuelle existait chez les Germains comme chez tous les peuples où la société est mal constituée. Non-seulement la vengeance était individuelle, mais les parents, les amis de l'offensé devaient embrasser sa cause ; et, lorsqu'un homme avait été tué, le droit et le devoir de vengeance passait à sa famille.

Les rachats, les compositions pécuniaires en furent la conséquence et le remède. Tacite, *de Moribus Germanorum*, cap. XII, constate cet état de choses au second siècle; il assure même qu'une partie de la composition était attribuée à la cité, usage que nous retrouvons sous le nom de *fredum* dans les lois rédigées aux cinquième et sixième siècles.

Lorsqu'il s'agissait de prononcer une composition, il était donc naturel de la régler par la loi de l'offensé. C'est l'opinion de M. de Savigny, et je la crois bien fondée. On ne manquerait pas de textes pour la justifier.

Cependant ce principe reçut, notamment dans les lois des tribus franques, une modification importante, fondée sur l'intérêt politique, ou, si l'on veut, sur le droit du plus fort, qui presque partout est malheureusement le seul droit politique.

La loi salique ne se borne pas à déterminer la composition due à un Franc par le Romain qui l'avait offensé, ce qui eût été conforme au principe expliqué plus haut; elle détermine aussi la composition due au Romain par le Franc qui aurait été l'offenseur; elle la fixe dans une proportion très-inférieure, et, sous ce rapport, il y eut une véritable dérogation au système de la personnalité des lois.

Quant à ce qui concerne les affaires civiles, l'incertitude est beau-

Digitized by Google

coup plus grande. M. de Savigny croit qu'il n'est pas possible de trouver une théorie certaine dans les rares et imparfaits documents qui nous sont parvenus.

Les juges, qui, après tout, étaient de véritables jurés au civil, ont dû se décider très-fréquemment par les circonstances et user d'un très-large arbitraire.

En effet, on se méprendrait extrêmement si, par les expressions *legem dicere*, qu'on lit dans les lois salique et ripuaire, on croyait que les fonctions du tribunal consistassent à trouver et appliquer des textes d'une manière aussi exacte que le font nos tribunaux.

Il s'en faut que les documents que nous possédons sous les titres *Lex salica*, *Lex ripuarioram*, etc., fussent des codes complets comme ceux de nos états modernes, qui cependant, par suite de l'imperfection dont aucun ouvrage humain n'est exempt, offrent tant de lacunes et laissent tant à faire à l'arbitrage des magistrats.

Les tribus germaniques étaient, sous le rapport de leur droit privé, dans la situation où se trouve l'Angleterre depuis un grand nombre de siècles.

Tout le monde y parle du *Common law*, et personne ne pourrait en montrer un exemplaire imprimé ni même manuscrit. Par une fiction assez singulière, on suppose que cette loi commune, cette coutume du pays, est virtuellement dans tous les esprits, dans toutes les consciences; que les juges, organes légaux de l'opinion publique, se conforment à la loi commune, lorsque déjà des décisions sur des cas semblables, ce qu'on appelle *precedings*, l'ont fait connaître; qu'ils la déclarent, lorsqu'ils prononcent sur des questions qu'on n'a pas eu encore occasion de décider. On suppose que, dans ce dernier cas, le jugement a été rendu ainsi, parce que telle était la loi existante et vivante dans la conscience de tous les citoyens, quoiqu'elle n'eût pas été encore manifestée.

Il ne faut pas cependant perdre de vue qu'à côté de ces lois personnelles il existait, dans les nouveaux états fondés par les conquérants, des lois connues sous les noms de constitutions ou édits des rois, et, sous la seconde race, les *capitularia*, dont il est nécessaire de dire quelques mots.

Ces actes sont de deux espèces : les uns, n'ayant eu pour objet que d'expliquer, modifier ou compléter les usages particuliers de certaines tribus, n'ont, comme les usages mêmes, que le caractère de lois personnelles ; les autres commandaient à tous les habitants des pays soumis aux Francs, et avaient le caractère territorial qui est, en général, celui des lois modernes.

Digitized by Google

On a quelquefois de la peine à faire cette distinction, parce que ces documents sont confondus dans les collections dont les auteurs, quoique très-savants, n'ont pas assez soigné ce qui avait rapport à l'histoire du droit.

Les difficultés inextricables qui naissaient du système de personnalité en préparaient insensiblement la chute; le régime féodal lui porta le dernier coup. Cet événement et les résultats qu'il a produits, en formant partout des coutumes avec les traditions et l'amalgame des anciens droits personnels, a été l'objet principal d'un Mémoire sur l'origine du droit coutumier en France dont j'ai donné lecture à l'Académie des inscriptions, le 29 mai 1829 [1].

Je ne connaissais point encore l'ouvrage de M. de Savigny; lorsqu'il m'a été possible de le lire dans une traduction française, j'ai éprouvé une vive satisfaction de m'être rencontré avec un si habile critique.

L'examen des chapitres IV et suivants sera l'objet de nouveaux articles.

PARDESSUS.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

L'Académie française a perdu, le 30 décembre 1839, M. de Quélen, archevêque de Paris.

Le 10 janvier 1840, M. le marquis de Villeneuve Trans a été élu membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en remplacement de M. le duc de Blacas d'Aulps.

M. Blumenbach, de Gœttingue, associé étranger de l'Académie des sciences, est mort le 22 janvier.

L'Académie des sciences morales et politiques a élu, le 25 janvier, M. Berriat Saint-Prix, à la place d'académicien vacante par le décès de M. le duc de Bassano. Le même jour, l'Académie a nommé M. Hamilton, d'Édimbourg, correspondant, à la place de M. Van Heusde, décédé.

[1] Nouveaux mémoires de l'Académie des inscriptions, tom. X, p. 666 et suiv.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES.

La société Linnéenne de Bordeaux propose pour 1840 les sujets de prix suivants : 1° indiquer la végétation propre à chaque nature de terrains composant le bassin géologique de la Gironde. Le prix sera une médaille d'argent. — 2° Une médaille d'argent à celui qui lui enverra le catalogue d'une partie des animaux vivants qui existent dans l'un des départements du midi de la France dont les productions n'ont pas encore été publiées. — 3° La société décernera aussi, dans la séance publique de 1840, des médailles d'encouragement à ceux qui auront communiqué le plus de faits ou de matériaux qui résulteraient de recherches propres à éclairer la géologie ou autres branches de l'histoire naturelle du département de la Gironde. — 4° Vu son importance et les avantages qui peuvent résulter de sa solution, la société maintient au concours, pour 1840, la question suivante : quelle part ont eue les savants, les sociétés et les établissements scientifiques du midi de la France aux progrès de l'histoire naturelle en général ? Prix : une médaille d'argent. Outre ces questions relatives à l'histoire naturelle, la même société propose divers sujets de prix qui intéressent spécialement l'agriculture et l'économie rurale du département de la Gironde.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Les Olim ou registres des arrêts rendus par la cour du Roi, sous les règnes de saint Louis, de Philippe le Hardi, de Philippe le Bel, de Louis le Hutin et de Philippe le Long, publiés par le comte Beugnot, membre de l'Institut, tom. I, 1254-1273. Paris, Imprimerie royale, 1839, in-4° de CIII-1151 pages. De tous les ouvrages compris dans la collection des documents inédits de l'Histoire de France, il n'en est aucun qui soit d'un intérêt historique plus sérieux que celui-ci, et dont la publication doive être reçue avec plus de reconnaissance par le monde savant. Les registres sur lesquels les actes du parlement de Paris étaient transcrits, forment une réunion d'environ 9,850 volumes, déposés aujourd'hui à la section judiciaire des archives du royaume. Le ministre de l'instruction publique a ordonné que cette immense collection serait dépouillée, sous la direction de M. le comte Beugnot, et que les documents historiques qu'elle renferme en si grand nombre seraient mis au jour dans les limites et conformément au plan proposé par ce savant académicien. C'est comme introduction à ce grand recueil, que M. Beugnot publie sous les auspices du comité des chartes, chroniques et inscriptions, l'édition complète des *Olim*, dont le premier volume vient de paraître. On sait que les quatre registres connus sous le nom d'*Olim*, sont les plus anciens du parlement de Paris. Ils contiennent l'analyse d'un certain nombre d'enquêtes faites devant cette cour, et d'arrêts rendus par elle depuis l'an 1254, environ soixante ans avant l'époque où, selon l'opinion la plus accréditée, elle fut rendue sédentaire, jusqu'en l'année 1318. On a supposé que ces volumes étaient les registres originaux sur lesquels Jean de Montluc, Nicolas de Chartres, Pierre de Bourges et Godefroid Chalop, que l'on croit avoir été successivement greffiers du parlement, prenaient note eux-mêmes des arrêts rendus; mais cette supposition paraît devoir être écartée ou modifiée par les recherches de M. Beugnot. Quoique le parlement se refusât à communiquer ces registres, quelques historiens et juriscon-

Digitized by Google

sultes avaient obtenu la permission d'y faire des extraits, et s'accordaient à proclamer l'importance de ce recueil d'actes authentiques où se développe si complétement le système des institutions féodales que le parlement de Paris était chargé de faire mouvoir et de diriger, et où peuvent se noter jour par jour les progrès que faisaient les idées d'ordre et de justice dans une société régie jusque-là par la violence. Sur la proposition du ministre Bertin, Louis XVI avait ordonné que ce précieux monument de notre droit public serait transcrit en entier. La copie, commencée en 1777, fut terminée en 1780 par les soins de Chevreuil, archiviste du chapitre de Notre-Dame, qui travaillait sous la direction de l'historiographe Moreau. C'est d'après cette copie, retrouvée dernièrement dans la bibliothèque du ministère de la justice, et collationnée avec les registres originaux, que M. le comte Beugnot publie le texte des *Olim*.

Le premier volume, qui s'étend, comme l'indique le titre, depuis l'an 1254 jusqu'en 1273, est précédé d'une préface très-développée et très-savante, sur laquelle nous nous proposons de revenir en rendant compte de l'ensemble du recueil, et dont nous regrettons de ne pouvoir donner aujourd'hui qu'une rapide et incomplète analyse. Dans ce morceau historique, digne de toute l'attention des érudits, M. le comte Beugnot, après avoir judicieusement apprécié l'importance du rôle que joua dans l'ancienne monarchie le parlement de Paris, la plus puissante institution judiciaire qui ait existé chez aucun peuple, cherche à fixer, à l'aide des vraies sources de l'histoire, l'origine du parlement. La discussion à laquelle il se livre, à ce sujet, démontre qu'on ne peut faire remonter cette origine ni aux placites généraux des deux premières races, ni aux deux tribunaux appelés, sous la dynastie carlovingienne, *cour du palais* et *cour du sénéchal*. C'est parmi les institutions de la féodalité que M. Beugnot cherche celle qui donna naissance au parlement. Plusieurs auteurs ont cru que, dès les premiers règnes de la troisième dynastie, il existait en même temps une haute cour, composée exclusivement des grands vassaux, et jugeant, sous la présidence du roi, les procès de ce prince avec les grands vassaux ou ceux des grands vassaux entre eux, puis une cour ducale, instituée par les souverains comme ducs de France, et où se jugeaient les débats du duc de France avec ses vassaux particuliers; mais on ne trouve dans les monuments contemporains aucun indice qui révèle l'existence simultanée de ces deux cours. On n'aperçoit autour du roi qu'un conseil, composé et réuni irrégulièrement, dont le pouvoir était très-étendu mais mal défini, délibérant sur la paix et sur la guerre, sur les ordonnances générales ou particulières, sur tout ce qui se rapportait aux grands intérêts de l'association féodale, qui jugeait les causes des hauts barons et celles de simples vavasseurs, et dans lequel entraient, sur la convocation et sous le bon plaisir du roi, des prélats, des grands vassaux de la couronne, des vassaux du duché de France, des officiers du palais et d'autres seigneurs. C'est dans ce conseil unique, dont les premiers rois de la troisième race s'entouraient pour s'éclairer dans le gouvernement de leurs États, que M. Beugnot trouve la véritable origine du parlement. Ce conseil, appelé *cour royale* ou *cour du roi*, remplissait à la fois les fonctions d'assemblée politique et de cour féodale. Les inconvénients d'un semblable mélange d'attributions furent longtemps à se révéler, parce que le nombre des affaires que le roi soumettait à ce conseil était d'abord peu considérable; mais ce nombre étant devenu très-grand par l'effet des modifications qui s'opéraient dans la situation du pouvoir royal comme dans l'état de la société, on comprit la nécessité de partager le conseil en deux corps différents, dont l'un délibérerait sur les affaires politiques et l'autre jugerait les procès au nom du roi. Ce changement im-

Digitized by Google

portant s'opéra graduellement et ne fut complété que sous Philippe le Bel. Ce prince établit les états généraux, réserva au conseil privé l'expédition des affaires politiques ordinaires, créa une cour des comptes et fixa le parlement à Paris, en lui retirant toutes les attributions qui n'étaient pas judiciaires. La *cour royale* ou *cour du roi* cessa donc d'exister, et fut remplacée successivement par diverses institutions qui partagèrent entre elles, après l'avoir étendu, son ancien pouvoir. Si Philippe le Bel a véritablement organisé le gouvernement en France, ses prédécesseurs, et surtout saint Louis, avaient contribué puissamment déjà à cette restauration de l'autorité. Les registres connus sous le nom d'*Olim* attestent les efforts que fit saint Louis pour rendre la cour royale plus monarchique et moins dépendante de l'influence féodale. Ce document irrécusable permet de déterminer avec équité la part qui revient à ce prince dans la restauration des idées de droit et de justice en France. Le docte éditeur fait suivre ces recherches de considérations sur les circonstances qui amenèrent la rédaction des *Olim*, sur l'autorité de ce recueil, sur son auteur et sur sa forme. Il en résulte que les caractères inhérents à un registre officiel manquent entièrement aux *Olim*, dont le premier volume paraît ne contenir que des notes, mais des notes d'un très-grand prix, recueillies par Jean de Montluc, ou plutôt de Montluçon (*Johannes de Monte-Lucio*), maître en la cour du roi, sur les arrêts qui lui semblaient les plus intéressants ou les plus propres à fixer la jurisprudence de la cour. Quoi qu'il en soit, les *Olim* n'en demeurent pas moins une mine féconde de renseignements sur toutes les parties du gouvernement féodal, et leur publication doit intéresser à un très-haut degré toutes les personnes qui se livrent à l'étude des institutions de l'ancienne France. C'est ce que M. Beugnot démontre avec évidence dans la dernière partie de sa préface, où il fait savamment ressortir la variété et l'importance des notions fournies par les *Olim* sur la direction générale de la politique et du gouvernement de la France, sur la législation et l'administration de la justice, sur la situation morale, politique et économique des Français, à la fin du XIIIe et au commencement du XIVe siècle. Le droit de juger, que le roi possédait, soit comme chef de la féodalité, soit comme souverain direct d'une portion considérable de la France, fut l'arme dont il se servit pour reconquérir ses prérogatives, et cette arme était confiée au zèle de la cour royale. On remarque dans les *Olim* plus d'un arrêt où l'intérêt privé est évidemment sacrifié à l'intérêt de la couronne, « parce que, dit M. Beugnot, la cour du roi entrevit, à une époque où cette idée était encore peu répandue, qu'au trône seul il appartenait de garder et de représenter l'intérêt commun de la société, et que cet intérêt ne devait céder à aucun autre. » Comme monument de droit public, les *Olim* peuvent être considérés, pour la période de temps qu'ils embrassent, comme l'appendice naturel du grand recueil des *Ordonnances des Rois de France*. On sait ce qu'était, au moyen âge, l'autorité religieuse du clergé, et un recueil d'arrêts ne peut rien apprendre de nouveau sur cette matière bien connue; mais le clergé, possesseur de fiefs aux mêmes conditions que les seigneurs laïques, faisait partie, à ce titre, de la hiérarchie féodale. On connaissait peu, sous ce rapport, la position particulière des seigneurs ecclésiastiques et l'esprit qui les animait. Les *Olim* nous montrent le clergé occupé, avec plus de zèle que de succès, à maintenir dans la soumission ses vassaux de jour en jour plus exigeants, et à lutter contre le trône qui, arbitre de ces débats, affecte une impartialité à laquelle il n'est pas toujours facile de croire. On peut encore puiser dans les *Olim* des renseignements qui font connaître sous des aspects neufs et variés les liens qui unissaient les seigneurs les uns aux autres et qui, de degré en degré, remontaient jusqu'au roi; les redevances féodales et leur mode de perception; les droits de justice; l'état des serfs, des affranchis et des cultivateurs

Digitized by Google

libres. En ce qui touche l'histoire des communes, étudiée de nos jours avec tant d'intérêt, les *Olim* nous apprennent que, dès le XIIIe siècle, le roi était, à chaque moment, dans la nécessité d'intervenir pour rétablir la paix et l'ordre dans les communes tumultueuses et empêcher qu'au mépris de leurs serments, elles ne fissent des entreprises contre les droits légitimes et reconnus du roi, des évêques et des seigneurs. Si l'on cherche dans cette collection d'arrêts des lumières sur la législation civile et sur les formes de la procédure, la récolte est si abondante que le choix des témoignages peut seul embarrasser; mais on doit regretter que les *Olim* ne contiennent point de décisions pénales. Dans l'opinion de M. Beugnot, on ne saurait placer trop haut le mérite de ce recueil pour l'étude des anciennes coutumes, que la cour du roi faisait recueillir çà et là pour former sa jurisprudence suprême, et que le rédacteur appelle avec une grande justesse *consuetudines patriæ*. Cet ouvrage servira donc à réformer une erreur commise par tous les jurisconsultes français sans exception, et qui consiste à regarder les coutumes rédigées dans le XVe et le XVIe siècle, comme le témoignage le plus ancien et le plus fidèle du droit coutumier de la nation. Les *Olim* font connaître ce droit tel qu'il était au XIIIe siècle, et, en rapprochant leurs dispositions de celles de plusieurs chartes du XIIe siècle, on peut reconstituer, au moins en partie, la véritable législation coutumière de la France, celle qui n'avait pas subi les altérations qui résultèrent de la ruine du gouvernement féodal. De ce que la cour royale n'eut pas, sous tous les rapports, une organisation régulière, puisque la qualité de ses membres, le lieu et l'époque de ses séances n'étaient point déterminés d'une manière stable, il ne faudrait pas conclure que le mode de procéder devant cette juridiction était informe ou arbitraire. Quelques documents judiciaires, entre autres les *Assises de Jérusalem*, prouvent, au contraire, que la procédure était déjà arrivée à un degré de perfection « très-voisin de l'abus, » et les *Olim*, en faisant voir que les mêmes principes et les mêmes usages régissaient les tribunaux de France, offrent le spectacle curieux de l'application des règles développées non-seulement dans les *Assises*, mais dans les établissements de saint Louis et dans les ouvrages de Fontaines, de Beaumanoir et des jurisconsultes anglo-normands. Tout le monde sait que saint Louis abolit dans ses domaines le duel judiciaire et s'appliqua à faire prévaloir le système des enquêtes dans la procédure civile et criminelle; mais on ignorait jusqu'ici les moyens que ce prince employa pour faire adopter des vues si sages, quel genre de résistance il éprouva, quelles causes paralysèrent l'action des lois qu'il rendit à ce sujet. Toutes ces choses ne se trouvent que dans les *Olim*, où personne encore n'avait été les chercher. Enfin, si l'on pénètre dans les détails, si l'on considère seulement les individus, leur position morale, politique ou économique, on acquerra, par la lecture attentive de ces curieux arrêts, la connaissance intime et vraie d'un ordre de société que plus d'un historien s'est efforcé de recomposer et d'animer de couleurs empruntées. Toutes ces considérations conduisent sans peine M. Beugnot à cette conséquence, que la publication des *Olim* révélera aux historiens le caractère véritable d'une des époques les plus intéressantes de notre histoire, aux publicistes, l'esprit d'un gouvernement dont le principe était incertain et la forme compliquée, et aux jurisconsultes, les circonstances qui ont fait naître en France un pouvoir judiciaire dont les glorieux souvenirs sont encore vivants parmi nous. Cet excellent travail de M. Beugnot remplit, très-profitablement pour le lecteur, les pages I à CIII du volume. Le texte du premier registre des *Olim*, divisé en deux parties : *Enquêtes* (de 1255 à 1272), et *Arrêts* (de 1254 à 1273), et qui mérite d'être l'objet d'un examen spécial, est suivi de notes nombreuses, où l'éditeur commente avec beaucoup d'érudition et de critique les décisions de la cour du roi, en les complétant quelquefois par d'autres monuments

Digitized by Google

inédits de la législation contemporaine. Le volume est terminé par quatre tables : celle des matières, celle des lieux, celle des noms propres, et celle des fiefs. Il y aurait, ce nous semble, quelques améliorations à apporter, pour les tomes suivants, à la rédaction de ces tables, qui ne nous ont pas paru aussi amples que l'exigerait un ouvrage de cet intérêt et de cette étendue. Par exemple, l'*index onomasticus* est rédigé par ordre de prénoms, ce qui en rend l'usage incommode et quelquefois impossible. Nous savons qu'un index ainsi disposé est souvent nécessaire pour consulter les documents de cette époque, où beaucoup d'individus ne sont désignés que par leurs noms de baptême, ou par des surnoms qui ne sont pas encore passés à l'état de noms propres ; mais ces tables de prénoms sont ordinairement suivies de tables des noms de famille, comme dans la plupart des grands ouvrages publiés par les Bénédictins. Cette lacune pourrait facilement être remplie pour les volumes qui restent à paraître de l'importante collection des *Olim*.

Archéologie navale, par A. Jal, historiographe de la marine, membre du comité des chartes, chroniques et inscriptions, etc., publiée par ordre du Roi. Paris, imprimerie de Firmin Didot frères, librairie d'Arthus Bertrand, 1840 ; deux volumes in-8°, de 490 et 671 pages, avec 70 vignettes en bois. M. Jal, chargé par le Gouvernement d'écrire une histoire de la marine française, a cru devoir publier, comme introduction à ce grand ouvrage, le livre que nous annonçons. En examinant les faits antérieurs au XVIIe siècle, il a reconnu combien il est difficile de les bien comprendre si l'on ne sait point par quelles transformations ont passé le matériel de la marine, l'armement des vaisseaux et les lois qui ont régi les gens de mer. L'auteur a donc étudié les questions qui se rattachent à l'archéologie maritime et particulièrement à l'état de l'art naval au moyen âge. Envoyé en Italie, en 1834, par le ministre de la marine, c'est principalement dans ce pays que M. Jal a puisé les éléments de son intéressant travail. Il présente le résultat de ses recherches sous la forme de mémoires, au nombre de neuf, dont voici les titres : *Sur les navires des Égyptiens; sur les navires des Normands; sur les principaux passages maritimes de quelques poëtes français des* XIIe *et* XIIIe *siècles; sur les bâtiments à rames du moyen âge; construction et gréement des galères et nefs latines du* XIVe *siècle; règlement de l'an* 1240 *sur la navigation des galères vénitiennes; sur les principaux vaisseaux ronds du moyen âge; sur les vaisseaux ronds de saint Louis ; examen des passages d'Æthicus Hister, relatifs à quelques navires antiques; sur la navigation de Pantagruel, un passage maritime de la Complaynt of Scotland*, et une chanson *matelote* (sic) anglaise du XIVe siècle. Ces mémoires, pleins de détails curieux et souvent instructifs, sont précédés d'un rapport de l'auteur au ministre de la marine, sur sa mission en Italie, et suivis d'un *index parvus nauticarum*, expliquant les mots du vocabulaire nautique qui se rencontrent dans l'ouvrage.

Histoire du Béarn et du Pays Basque. Faits, législation, diocèses, races, monuments d'archéologie et d'art, idiomes, poésies nationales, etc. ; notice sur le trésor des chartes aux archives de Pau, par M. Mazure. Pau, imprimerie de E. Vignancour, éditeur, 1839, in-8° de IV-588-80 pages, avec deux lithographies. L'ouvrage que nous annonçons se divise en deux parties. L'histoire proprement dite du Béarn, du Pays Basque et de la Basse-Navarre occupe le premier livre. Le récit, précédé d'une courte introduction, embrasse toutes les époques comprises entre la fondation de la vicomté de Béarn, au IXe siècle, et la fin de l'empire de Napoléon. L'auteur a suivi, pour les temps anciens, l'histoire de Béarn de De Marca ; et, à partir du XIVe siècle, il a fait un bon usage des autres ouvrages publiés sur ces contrées. M. Mazure insiste sur les ressources abondantes que lui ont fournies les archives de Pau. Parmi les renseignements de détail qu'il paraît y avoir puisés, nous en avons pourtant remar-

Digitized by Google

qué bien peu qui aient une véritable importance; mais nous citerons avec plaisir, comme un des chapitres les plus curieux du premier livre, celui qui est relatif à l'ancienne législation du Béarn et aux *fors* de cette province, c'est-à-dire aux priviléges et immunités octroyés par les seigneurs Béarnais. Le second livre contient une suite de dissertations détachées sur les races qui ont primitivement habité les Basses-Pyrénées, sur la langue et la poésie béarnaise, sur la langue basque, sur les monuments et les hommes célèbres du pays. Un appendice de 80 pages termine le volume. On y trouve une notice adressée par l'auteur à M. le ministre de l'instruction publique sur les archives de Pau. Cette notice renferme des indications bonnes à recueillir, mais trop peu précises pour être d'une grande utilité. Il est à regretter aussi que dans ses analyses de pièces extraites du trésor de Pau, M. Mazure, faute de temps, sans doute, se soit contenté de copier des inventaires qui présentent trop souvent une rédaction vicieuse et insignifiante, comme celle-ci : « Confirmation faite par le roi Jean de Castille, de diverses donations à diverses cités. Dix pièces mentionnées ici *par* la calligraphie et *par* la beauté des vignettes représentant les armes de Castille. »

Histoire du droit romain au moyen âge, par M. de Savigny; traduite de l'allemand, sur la dernière édition, et précédée d'une notice sur la vie et les écrits de l'auteur, par M. Charles Guenoux, docteur en droit. Paris, imprimerie de Delanchy, librairie de Ch. Hingray, 1839; quatre volumes in-8° de 23-XXVII-312, VIII-196, V-428 et 544 p., en trois tomes. Le livre de M. de Savigny sur le droit romain au moyen âge a depuis longtemps fixé l'attention de l'Europe savante. Publié en Allemagne de 1815 à 1831, ce grand ouvrage n'avait pas encore été traduit en français. En publiant la version que nous annonçons, M. Guenoux a rendu service aux études historiques, et son travail fournira bientôt, à l'un des auteurs du Journal des Savants, le sujet de plusieurs articles, où l'ouvrage original et la traduction seront l'objet d'un examen approfondi. Le premier de ces articles paraît dans le cahier de ce mois.

Pour donner une idée du plan suivi par M. de Savigny, de l'étendue et de l'importance des matières qu'il a traitées, il suffira d'indiquer ici les principales divisions de l'histoire du droit romain au moyen âge. L'ouvrage comprend deux parties : les temps antérieurs et les temps postérieurs à la fondation de l'école de Bologne, vers l'an 1100. Les deux premiers tomes, ayant la première partie pour objet, sont ainsi divisés : le premier contient le tableau général de l'organisation judiciaire, des sources et de l'enseignement du droit au sein des États germaniques formés après la chute de l'empire d'Occident; le second contient l'histoire spéciale du droit dans ces différents États jusqu'au XIIe siècle, c'est-à-dire chez les Bourguignons, les Visigoths et les Francs, en Angleterre, et plus spécialement en Italie sous les Ostrogoths, les Lombards, les empereurs grecs, les papes et les empereurs d'Occident. La deuxième partie, qui forme dans l'édition allemande quatre volumes, et que le traducteur a réduite à deux, d'après le conseil de M. de Savigny, se rapporte à l'histoire littéraire proprement dite du droit romain depuis le commencement du XIIe siècle jusqu'à la fin du XVe.

Manuel des prisons, ou exposé historique, théorique et pratique du système pénitentiaire, par M. Grillet-Wammy, tome II. Valence, imprimerie de Marc-Aurel frères; Paris, librairie de Marc-Aurel frères, 1839, in-8° de XLII-311 pages. Ce second volume termine l'ouvrage recommandable de M. Grillet-Wammy, dont la première partie a paru il y a quelque temps. Le système pénitentiaire proposé par l'auteur participe à la fois de ce qui se fait en France, dans les autres parties de l'Europe et en Amérique, ou, plus spécialement, c'est l'application en grand de la méthode en usage dans les pénitenciers de Genève et de Lausanne. Il ne nous appartient pas

Digitized by Google

d'apprécier la valeur pratique de ce système; mais nous pouvons dire qu'on reconnaît partout, dans le livre de M. Grillet, la pensée d'un homme de bien, éclairée par l'observation des faits et par une connaissance approfondie du régime de nos prisons et des améliorations qu'il réclame.

Correspondance de l'empereur Maximilien I et de Marguerite d'Autriche, sa fille, gouvernante des Pays-Bas, de 1507 à 1519, publiée d'après les manuscrits originaux, par M. Le Glay, archiviste général du département du Nord, correspondant de l'Institut. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Renouard, 1839; deux volumes in-8° de XII-508 et 540 pages. En rendant compte, dans notre cahier de novembre 1838 (p. 712), des *Analectes historiques* de M. Le Glay, nous exprimions le désir que ce laborieux archiviste trouvât bientôt, dans le riche dépôt qui lui est confié, le sujet d'une publication plus importante et d'un intérêt plus général. Le nouvel ouvrage qu'il fait paraître aujourd'hui peut être considéré comme l'accomplissement de ce vœu. A la demande et sous les auspices de la société de l'histoire de France, M. Le Glay publie la correspondance de l'empereur Maximilien I avec sa fille, Marguerite d'Autriche, d'après les originaux reposan taux archives générales du département du Nord, fonds de l'ancienne chambre des comptes de Lille. Ces lettres, au nombre de 667, étaient inédites, à l'exception de 55 qui ont été mises au jour, soit par Jean Godefroy dans les *Lettres de Louis XII et du cardinal d'Amboise* (Bruxelles, Foppens, 1712, 4 vol. in-12), soit par M. Mone, dans son journal historique et philologique intitulé : *Anzeiger für kunde der teutchen vorzeit* (Karlsruhe, 1835, in-4°). Godefroy n'ayant pas cru devoir indiquer le dépôt d'où il avait extrait une partie de ces documents, le *Journal des Savants* (mars 1713) avait élevé des doutes sur leur authenticité, qui est aujourd'hui incontestable. La correspondance de l'empereur avec sa fille commence en 1507, époque où Marguerite d'Autriche prit le gouvernement des Pays-Bas, et finit avec 1518, à la mort de Maximilien. Elle fournit des renseignements nouveaux et précieux, à beaucoup d'égards, sur l'histoire de l'Europe pendant cette courte période; mais il faut avouer que toutes les parties de ce recueil sont loin de présenter le même intérêt : un trop grand nombre des lettres dont il se compose sont relatives à des faits d'une valeur historique à peu près nulle. C'est un inconvénient que nous nous bornons à constater, n'osant décider si un choix judicieux des lettres les plus intéressantes n'eût pas été préférable à la publication complète de la correspondance. Nous ne pouvons que louer, au reste, le soin que M. Le Glay a apporté à la reproduction exacte des textes, dont il a facilité l'intelligence par des notes succinctes et qu'il a accompagnés de deux bonnes notices biographiques sur Maximilien et Marguerite. Une table alphabétique des matières termine le second volume.

Le libraire Renouard annonce la prochaine publication d'un ouvrage qui paraît de nature à fournir des matériaux utiles pour l'histoire du XVIe siècle et de la réforme religieuse. C'est un recueil intitulé : *Correspondance inédite de Henri IV, roi de France et de Navarre, avec Maurice le Savant, landgrave de Hesse*, accompagnée de notes et éclaircissements historiques, par M. de Rommal, directeur des archives d'État à Cassel. Nous reviendrons sur cet ouvrage lorsqu'il aura paru.

Bibliothèque de l'École des Chartes, tome Ier, deuxième livraison. Paris, imprimerie de Schneider et Langrand; novembre-décembre 1839, in-8° (p. 106-216). Les articles contenus dans la seconde livraison de ce recueil n'ont pas, pour la plupart, moins d'intérêt que ceux de la première. On y trouve d'abord une *Histoire des conards de Rouen*, espèce de bouffons que l'auteur s'efforce d'ériger en réformateurs des mœurs de leur temps. Les conards avaient le privilége, reconnu par le

Digitized by Google

parlement de Rouen, de se masquer seuls aux jours gras, et d'octroyer seuls à d'autres, moyennant finance, la permission de se masquer aussi. Cet article, dû à M. Floquet, est suivi d'un travail plus sérieux et qu'on peut regarder comme le plus important de ce numéro. Il a pour objet la publication de deux grammaires romanes inédites du XIIIe siècle. Ces deux grammaires, depuis longtemps connues des savants, et auxquelles M. Raynouard a consacré une courte notice dans son *Choix des poésies originales des troubadours*, tome II, paraissent avoir été consultées avec fruit par le docte académicien, et lui avoir fourni quelques-unes de ses théories sur la langue des troubadours. La publication de ces deux traités de grammaire empruntait de cette circonstance un prix tout particulier. C'était une tâche difficile, que M. Guessard a remplie de manière à mériter l'approbation des philologues. Le premier de ces traités, appelé *Donatus provincialis* (le Donat provençal), passait pour anonyme. (Voy. *Discours sur l'état des lettres au XIIIe siècle*, par M. Daunou, *Histoire litt. de la France*, tome XVI, p. 148.) M. Guessard en publie le texte roman d'après une copie, malheureusement fautive, d'un manuscrit de la Bibliothèque laurentienne de Florence, avec une version latine prise dans le manuscrit de la Bibliothèque du roi 7534 (ancien fonds latin); et ces manuscrits fournissent la preuve que cette grammaire a pour auteur Hugues Faidit ou Hugues le Banni. Le second traité, qui a pour titre *la dreita maniera de trobar* (la vraie manière de trouver), est plus littéraire que le premier, et s'adresse surtout aux poëtes. C'est l'ouvrage de Raymond Vidal, qui ne serait autre, suivant la conjecture de M. Guessard, que le troubadour Raymond Vidal de Besaudun, dont il nous reste quelques poésies. C'est aussi d'après un manuscrit de la Bibliothèque laurentienne que l'éditeur donne le texte roman de la grammaire de Vidal. Une analyse faite avec soin, et de judicieuses remarques complètent le travail de M. Guessard et font très-bien ressortir l'intérêt des documents qu'il publie. On trouve ensuite dans le cahier que nous annonçons deux chartes inédites de Charles le Chauve, tirées des archives de l'église d'Autun, où elles ont été copiées par M. Lacabane. Ces diplômes, intéressants surtout pour la géographie ancienne de la Bourgogne, sont accompagnés d'observations et de notes dues à M. Géraud, l'un des élèves les plus distingués de l'école des chartes.

Coup d'œil sur les antiquités scandinaves, par Pierre Victor, première partie. Paris, imprimerie de Ducessois, 1839, 20 pages in-8°. M. Victor, autrefois artiste distingué du théâtre Français, auteur d'une tragédie des *Scandinaves*, représentée en 1824, et aujourd'hui lecteur du prince d'Orange, appelle l'attention des archéologues sur les antiquités monumentales de la Suède, du Danemarck et de la Norwége. Celles de l'époque païenne, trop négligées, selon lui, dans les instructions rédigées pour la commission scientifique envoyée dans le nord sous la direction de M. Gaimard, consistent généralement en tombeaux de terre, autels rustiques de granit, cercles et obélisques de pierre brute, chargés souvent d'inscriptions en caractères runiques. Les monuments chrétiens de la Scandinavie ne diffèrent de ceux du reste de l'Europe que par une plus grande simplicité de style. Abandonnés, pour la plupart, ou dépouillés, depuis l'introduction de la réforme religieuse, les édifices catholiques tombent en ruines, et n'offrent plus aucun des objets d'art qu'ils possédaient autrefois. M. Victor en conclut qu'on a imposé une tâche stérile aux explorateurs de ces contrées en les chargeant d'examiner et de relever, sur toutes choses, « les trésors des églises, les châsses des reliquaires, les figurines de la Vierge et des apôtres. » L'auteur se réunit à l'opinion des archéologues qui regardent les peuples du nord comme les créateurs de l'architecture improprement appelée gothique. Il y a de bonnes rai-

Digitized by Google

sons à faire valoir à l'appui de cette opinion, et M. Victor ne manque pas de les rappeler; mais ne s'écarte-t-il pas un peu de la vraisemblance lorsqu'il trouve un symbole de la mythologie scandinave jusque dans l'image du bon pasteur et de la croix, qui se voit dans l'église de Bocherville, en Normandie? Si la Scandinavie est pauvre en monuments d'architecture, elle abonde en antiquités d'une autre espèce, en objets fabriqués, sculptés et gravés, qui offrent à l'antiquaire, au numismate, de nombreux sujets d'étude, en manuscrits et titres historiques d'un grand prix, qui reposent dans ses bibliothèques et dans ses archives. Ces renseignements intéressants, dont nous ne pouvons donner ici qu'un résumé très-imparfait, se rapportent à la presqu'île scandinave en général. Les antiquités de chacun des trois États qui la composent seront l'objet d'un second travail que M. Victor doit publier prochainement et dont nous rendrons compte.

Poésies de collége, par E. A. Segretain. Paris, imprimerie et librairie de Firmin Didot frères, 1840, in-18 de 320 pages. A côté de quelques défauts, que ce titre fait pressentir, et qui s'expliquent assez par l'extrême jeunesse de l'auteur, on trouve, dans plusieurs morceaux de ce recueil, des qualités de style et parfois une élévation de pensée qui sont du meilleur augure pour l'avenir littéraire de M. Segretain. Parmi les pièces les plus étendues, on peut citer les deux premiers chants d'un poëme intitulé: *Spirito;* un autre poëme, *Marcus et Paula,* dont le sujet est emprunté à l'histoire des premiers temps du christianisme, et *Henri de Guise, dit le Balafré,* drame historique.

Voyage autour du monde, entrepris par ordre du roi, sous le ministère et conformément aux instructions de Son Exc. M. le vicomte Dubouchage, secrétaire d'État au département de la marine, exécuté sur les corvettes de Sa Majesté *l'Uranie* et *la Physicienne,* pendant les années 1817, 1818, 1819 et 1820; publié sous les auspices de LL. EE. M. le comte de Corbière, secrétaire d'État de l'intérieur, pour la partie historique et les sciences naturelles, et M. le marquis de Clermont-Tonnerre, secrétaire d'État de la marine et des colonies, pour la partie nautique; par M. Louis de Freycinet, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, membre de l'Académie royale des sciences de l'Institut, etc., commandant de l'expédition. — *Historique*-23e et 24e (et dernière) livraisons. In-4° de 856 pages, 3 pl. in-folio; Imprimerie royale, à Paris. — A Paris, chez Pillet aîné.

De la littérature aux onze premiers siècles de l'ère chrétienne. Lettres de M. le comte C. Balbe à M. l'abbé A. Peyron, suivies de 18 tableaux synoptiques et comparatifs du progrès littéraire pendant les siècles VI, VII, VIII, IX, X et XI. Ouvrage traduit de l'italien, augmenté d'une préface et de quelques notes, par l'abbé J.-A. Martigny. Imprimerie de Verpillon, à Belley; librairie de Debécourt, à Paris; in-8° de 204 pages, avec 18 tableaux.

Essai historique sur l'abbaye de Cluny, suivi de pièces justificatives et de divers fragments de la correspondance de Pierre le Vénérable avec saint Bernard, par M. P. Lorain, doyen de la Faculté de droit de Dijon. Dijon, imp. de Simonnot-Carion, librairie de Popelain, 1839, in-8° de 560 pages, avec six lithographies.

R. P. C. Cornelii à Lapide, e societate Jesu, commentarii in scripturam sacram. Tomus nonus, complectens commentaria in omnes D. Pauli epistolas, indicibus necessariis illustrata. Editio recens, etc., pars prior. Lyon, 1839, imprimerie et librairie de Pélagaud, in-4° de 498 pages.

Fragments de philosophie, par M. William Hamilton, professeur de logique et de métaphysique à l'université d'Edimbourg, traduits de l'anglais par M. Louis Peisse;

Digitized by Google

avec une préface, des notes et un appendice du traducteur. Paris, imprimerie de Fournier, librairie de Ladrange, in-8° de 540 pages.

Prodromus systematis naturalis regni vegetabilis, sive enumeratio contracta ordinum, generum, specierumque plantarum hucusque cognitarum, juxta methodi naturalis normas digesta. Auctore Aug. Pyramo de Candolle. Pars septima, sectio posterior, sistens ultimos calyciflorarum ordines. Paris, 1839, imprimerie de Crapelet, librairie de Würtz, in-8° de 468 pages.

Histoire de Rouen sous la domination anglaise au XV*e siècle,* suivie de pièces justificatives publiées pour la première fois d'après les manuscrits des archives municipales de Rouen, par A. Cheruel. Rouen, imprimerie de Périaux, librairie de Legrand, 1840, in-8° de 432 pages.

Œuvres de Platon, traduites par Victor Cousin, tome XIII (et dernier), in-8° de six feuilles 1/4. Imprimerie de Rignoux, à Paris. — A Paris, chez J. P. J. Rey, quai des Augustins, n° 45; prix: 5 fr.

Recherches sur les enfants trouvés et les enfants illégitimes en Russie, dans le reste de l'Europe, en Asie et en Amérique, précédées d'un essai sur l'histoire des enfants trouvés depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours, par de Gourroff. Paris, imprimerie et libraire de F. Didot, 1839, in-8°, tome I.

Histoire de la vie et des travaux politiques du comte d'Hauterive, comprenant une partie des actes de la diplomatie française, depuis 1794 jusqu'en 1830, par le chevalier Artaud de Montor. Paris, librairie d'Ad. Leclère, 1839, in-8°.

Œuvres philosophiques de Descartes, publiées d'après les textes originaux, par Aimé Martin. Paris, librairie de Desrez, 1839, in-8° avec 4 pl.

Le vieux Paris. Reproduction des monuments qui n'existent plus dans la capitale, d'après les dessins de F. A. Pernot, exécutés avec l'autorisation de M. le préfet de la Seine, et acquis pour la bibliothèque de la Ville; lithographiés par Nouveaux et Asselineau. Paris, imprimerie de Pollet, librairie de Jeanne et Derobecker, in-folio de 54 pages avec 79 planches et un plan; prix: 60 francs.

Dante et la philosophie au XIII*e siècle,* par F. Ozaman. Paris, librairie de Périsse, 1839, in-8°.

Géographie historique, statistique et administrative du département de la Meuse, par Henriquet. Sténay, 1839, in-12.

Versailles, seigneurie, château et ville, depuis le XI*e* siècle jusqu'à nos jours. Essai historique, avec planches et fac-simile. Versailles, librairie d'Augé, in-8°, 1re partie.

Correspondance littéraire de Valbonnays, premier président de la chambre des comptes du Dauphiné, membre correspondant honoraire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, publiée d'après les manuscrits de la Bibliothèque du roi, avec une notice historique sur Valbonnays et des notes, par M. Ollivier Jules. Imprimerie de Borel, à Valence, librairie de Crozet, à Paris, in-8° de 80 pages.

Essai sur l'origine et la formation des dialectes vulgaires du Dauphiné, par M. Ollivier Jules, suivi d'une bibliographie raisonnée des patois de la même province, par M. Paul Colomb de Batines. Imprimerie de Borel, à Valence, librairie de Pannier, à Paris, 1839, in-4° de 104 pages.

Éloge de M. le duc de Nivernois, pair de France, l'un des quarante de l'Académie française, prononcé dans la séance de l'Académie du 21 janvier 1840, par M. Dupin, député de la Nièvre, directeur de l'Académie française. A Paris, de l'imprimerie de Crapelet, 1840, 56 pages in-8°.

Digitized by Google

ALLEMAGNE.

Geschichte Preussens.... Histoire de la Prusse depuis les plus anciens temps jusqu'à la suppression de l'ordre teutonique, par J. Voigt, 9e volume. Kœnigsberg, 1839, in-8°. Le premier premier volume a paru en 1827.

Q. C. Taciti opera, ad optimorum librorum fidem recognovit et perpetuâ annotatione triplicique indice instruxit G. A. Ruperti. Hanoveræ, 1839, tome III, in-8°.

Nouveaux suppléments au recueil des traités et autres actes remarquables à la connaissance (*sic*) *des relations étrangères des puissances et États dans leurs rapports mutuels* depuis 1761 jusqu'à présent; continué par Fr. Murhard. Gœttingue, 1839, tomes I et II. Cette publication fait suite à la seconde édition du Recueil de traités de G. F. Martens, publiée à Gœttingue, avec des augmentations, de 1817 à 1835, et à la continuation de ce recueil, par MM. Ch. de Martens et Fr. Saalfeld.

Corpus grammaticorum latinorum veterum, collegit, auxit, recensuit Fr. Lindemann, tomus IV, Flavium, Charisium et Diomedem continens. Leipsig, 1839, in 4°. La première livraison du tome IV, consacrée à Charisius, vient de paraître. Les tomes I-III ont été publiés de 1831 à 1833.

S. P. Festi de verborum significatione quæ supersunt, cum Pauli epitome, emendata et aucta a C. O. Müller. Lipsiæ, 1839, in-4°.

Antiquitates antiochenæ. Commentationes duæ, auct. C. O. Müller. Gœttingue, 1839, in-4°.

Franz Passows leben und briefe. Vie et correspondance de François Passow, avec une introduction du Dr L. Wachler, publiées par Als. Wachler. Breslau, 1839.

Fr. Passow, philologue distingué, est connu par son dictionnaire grec et ses éditions de la Germanie de Tacite, de Perse, des poëtes érotiques grecs. Il a traduit aussi en allemand plusieurs auteurs grecs et latins, tels que Perse, Longus, etc. Il était né en 1786, à Ludwigslust, en Mecklembourg. Il fut dans la suite professeur à l'université de Breslau.

Geist der œsterreichischen Gesetzgebung. Esprit de la législation autrichienne relativement à l'encouragement de l'invention en matière d'industrie, avec des observations comparatives sur les législations anglaise, française et américaine, relativement aux brevets d'invention, par A. de Krauss. Vienne, in-8°.

ANGLETERRE.

Travels in Koordistan.... Voyage dans le Kurdistan, la Mésopotamie, etc., avec la description de quelques parties de ces contrées qui n'ont pas été visitées jusqu'ici par les Européens. Londres, 1839, 2 volumes in-8°.

Donne's.... works.... Œuvres de Donne, doyen de Saint-Paul, de 1619 à 1631, avec une notice sur sa vie, par H. Alfort. Londres, 1839, 6 vol. in-8°.

An Introduction.... Introduction à l'étude critique de l'histoire ecclésiastique, par J.-L. Dowling. Londres, 1839, in-8°.

Whole Works.... Œuvres complètes de J. Bingham, comprenant les origines ecclésiastiques. Londres, 1839, 9 vol. in-8°.

Church architecture.... Architecture religieuse du moyen âge. Suite de gravures

Digitized by Google

représentant les principales cathédrales gothiques, par J. Coney. Londres, 1839, in-folio, 1re partie.

Greek papyri.... Papyrus grecs du Musée britannique, partie I, publiée par J. Forshall. Londres, 1839.

ITALIE.

Memorie.... Mémoires et documents pour servir à l'histoire de Lucques. Lucques, 1839, in-4°, tome V. Les tomes 1-4 de ce recueil ont paru en 1813.

Manuale... Manuel de la littérature des premiers siècles de la langue italienne, par V. Nannucci. Florence, 1839, 3 vol. in-8°.

DANEMARCK.

Grœnlands historiske Mindesmærker. Monuments historiques du Groenland. Copenhague, vol. I et II, de 1608 pag. in-8°. Cet ouvrage, destiné à faire suite aux *Antiquitates americanæ*, publiées par la société des antiquaires de Copenhague, comprend les documents historiques que l'on possède sur les plus anciens établissements européens du Groenland. Le IIIe volume comprendra des extraits d'annales islandaises, les chartes concernant les colonies scandinaves, et les rapports et mémoires que la société a reçus relativement aux ruines et autres antiquités du pays. C'est ainsi que M. Jœrgensen, missionnaire à Julianehanb, a envoyé la relation d'un voyage archéologique entrepris aux frais de la société autour du golfe d'Igalikko, ainsi que des fouilles faites, sous sa direction, parmi les ruines, sur le bras septentrional du golfe; il y a joint une description détaillée des ruines et de quelques antiquités trouvées sur l'emplacement d'une ancienne église. M. Müller, directeur de la mission des frères évangéliques à Friedrichsthal, a adressé à la société un rapport sur les ruines situées près des golfes d'Angluitsok et d'Onartok; elle a reçu de quelques agents danois au Groenland des antiquités curieuses provenant des Esquimaux.

TABLE.

Rapport sur les différentes classes de chefs de la nouvelle Espagne, par Alonzo Zurita (article de M. Naudet) ..... Page 5

Sur la chronologie des Chinois, par Ludwig Ideler (1er article de M. Biot) 27

Histoire du droit romain au moyen âge, par F.-C. de Savigny (1er article de M. Pardessus) 41

Nouvelles littéraires 52

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

JOURNAL

DES SAVANTS.

FÉVRIER 1840.

HISTOIRE DE FRANCE, *par M.* Michelet, *chef de la section historique aux archives du royaume, professeur à l'école normale;* tom. III. Paris, imprimerie de Ducessois, librairie de L. Hachette, 1837, 1 volume in-8°, 529 pages.

Dans le mouvement général qui, depuis vingt-cinq ans environ, par suite de nos préoccupations politiques et de l'épuisement de notre littérature, a porté de préférence vers l'histoire les efforts de tant d'écrivains, l'ambition de la renouveler, en lui rendant certaines qualités que paraissaient lui avoir quelquefois retirées les travaux des époques antérieures, a produit plusieurs écoles historiques, distinguées entre elles par la recherche, plus ou moins exclusive, d'une de ces qualités. Ainsi, pour employer des expressions fort usitées aujourd'hui, nous avons l'école érudite et critique, qui, par l'étude nouvelle des documents originaux, se propose de vérifier, d'éclaircir, de compléter les faits déjà connus, et, s'il se peut, d'en découvrir qui ne le soient pas encore; l'école pittoresque, qui s'applique à reproduire la physionomie des temps et des lieux; l'école philosophique enfin, qui s'occupe moins des événements eux-mêmes que de leurs causes, de leurs effets, de leur succession nécessaire, des institutions, des mœurs, des idées, en un mot des états de la civilisation qu'ils expriment, des lois qui les régissent, des formules générales auxquelles on les peut rapporter. A vrai dire, une excellente histoire serait celle qui résulterait de la conciliation des trois

Digitized by Google

écoles : conciliation difficile, tentée par quelques hommes de talent, au nombre desquels mérite d'être compté, dans un rang fort honorable, M. Michelet. Ce qui le caractérise en effet, c'est, tout ensemble, un soin curieux de la vérité qui lui fait interroger, sur chaque chose, les plus anciens témoins, et aussi les plus divers; car, aux dépositions spécialement historiques, il en joint d'autres qui souvent ne le sont pas moins, et dont les historiens ne se sont pas toujours assez inquiétés, celles, par exemple, de la législation, de la littérature et des arts : une vivacité d'imagination, par laquelle il se représente, sous une forme animée et vivante, en s'aidant et de souvenirs érudits et d'impressions plus personnelles, recueillies dans de nombreux voyages, les scènes du passé, et qui naturellement donne à ses récits beaucoup de mouvement et de couleur : une sagacité remarquable à comprendre le sens et la portée d'un fait, l'esprit d'une époque, la marche des sociétés et de l'humanité elle-même. J'ajouterai qu'il compose, ce qui n'est pas commun, et dans un genre difficile, celui où l'écrivain s'impose de reproduire le spectacle mouvant et mêlé des choses humaines, sans le distribuer, dans des chapitres spéciaux, entre plusieurs points de vue, et en le ramenant, autant que possible, à l'unité. Tels sont, à mon sens, les mérites de M. Michelet, mérites rares, qu'il force quelquefois, ce qui lui fait manquer le but en le dépassant. Ainsi, pour faire la part de la critique après celle de l'éloge, la variété des lectures dont se compose, si je puis ainsi parler, son information historique, le conduit à des rapprochements qui peuvent sembler inattendus, capricieux, bizarres même : à force de se rendre familier avec les personnages du temps passé, il arrive à les traiter un peu trop sans cérémonie, insistant, plus indiscrètement qu'il ne faudrait peut-être, sur ces petitesses vulgaires mêlées à toutes les grandeurs, et que recherche la malignité des mémoires pour lesquels il n'y a rien de grand : jaloux de colorer ses récits par un reflet des contrées et des siècles où il doit en placer le théâtre, il établit entre ce théâtre et les acteurs de son drame, et son drame lui-même, des rapports toujours spirituels, mais qui ne sont pas toujours sans subtilité : de certaines circonstances particulières, démêlées avec sagacité, il tire des conséquences parfois bien générales et qu'on serait tenté de restreindre : certaines abstractions dans lesquelles il résume, non sans force, la suite des faits, personnifiées par son imagination, prennent *un esprit, un visage*, deviennent comme des puissances réelles d'une intervention trop semblable à celle du merveilleux de l'antique poésie. Enfin, peut-être paraît-il trop dans son œuvre, non pas assurément par les préférences, les aversions de sa conviction morale, cela

Digitized by Google

est très-légitime, et même, quoi qu'on promette et qu'on fasse, toujours inévitable; mais par un souci trop sensible de l'effet littéraire, par une parure poétique, qui ne messiérait point à l'ode, et qui ne convient pas autant à l'histoire, ornée surtout de sa simplicité, de son austérité, dont autrement on est porté à se défier. Ces excès d'un talent trop réel pour que la critique ne se sente pas fort à l'aise en les indiquant, n'ont pas paru des défauts à tout le monde. Au contraire, comme il arrive, ils ont ajouté à la juste popularité des œuvres de M. Michelet, mais en leur retirant quelques suffrages, auxquels elles avaient droit par ce qui fait véritablement les bonnes histoires, la science, l'esprit de critique, l'art de raconter et de peindre, la connaissance des hommes, l'intelligence des événements. Dans cette appréciation générale que j'ai cherché à rendre aussi impartiale qu'il m'était possible, où je voudrais n'avoir mis ni trop de sévérité, ni, selon mon penchant, trop de faveur, je comprends le volume qui fait bien tardivement le sujet du présent article. Je dois dire toutefois que ce volume, le troisième de l'ouvrage, digne en tout des éloges mérités par les deux premiers, ne prête point aux mêmes censures, et qu'à part quelques morceaux encore, particulièrement au début et à la fin des livres et des chapitres, prologues, épilogues brillants, d'un ton lyrique, d'un tour allégorique, où l'auteur se montre en prose plus poëte que beaucoup d'autres en vers, on y trouve peu de choses que ne puissent approuver comme historiques, dans la plus digne acception du mot, les juges les plus sévères.

Le second volume se terminait avec l'héroïque vie de saint Louis: celui-ci, qui comprend cent dix ans de notre histoire, de 1270 à 1380, s'ouvre par le règne de Philippe le Hardi, triste règne compris entre les désastres de la croisade de Tunis et ceux d'une sorte de croisade en Espagne, et dont les quinze années, stériles pour l'histoire, s'effacent avec raison, mais peut-être trop complétement, dans le récit de M. Michelet. Il est juste de dire cependant que ce que M. Michelet semble d'abord supprimer, il ne fait, au fond, que l'ajourner, et qu'il trouve plus tard moyen, par voie de rappel, de réparer ses apparentes et volontaires omissions. C'est ainsi qu'il en use à l'égard de certaines ordonnances importantes rendues sous Philippe le Hardi, et de cette étrange tragédie domestique dont le crime et le châtiment de Labrosse ont comme rempli la lugubre vie de ce roi. Tout puissant que l'avaient rendu accidentellement ses héritages et ses alliances, le fils de saint Louis ne lui paraît pas, à cette époque, le véritable chef de la maison de France : ce chef, c'est pour lui le frère de saint Louis, Charles d'Anjou, dont il raconte avec intérêt, empruntant aux historiens originaux de

Digitized by Google

l'Espagne et de l'Italie de précieux détails, la lutte, pour la possession de la Sicile, contre Pierre III d'Aragon. L'issue de cette lutte ramène naturellement M. Michelet à Philippe le Hardi, qui y prend part dans l'intérêt de son second fils, Charles de Valois, appelé par le pape à la couronne d'Aragon; mais c'est uniquement pour raconter son inutile tentative en faveur d'un droit si vain, son entrée en Espagne, bientôt suivie, après quelques succès trompeurs, de sa malheureuse retraite et de sa mort à Perpignan.

Le règne de Philippe le Bel offrait à l'historien une plus riche matière; il lui a fourni le sujet de plusieurs chapitres qui comptent parmi les meilleurs de son livre. M. Michelet y montre avec beaucoup d'art et de vérité, ce me semble, comment ce qui peut recommander ce règne, l'établissement d'un nouvel ordre public fondé aux dépens de la puissance ecclésiastique, de la puissance féodale, par le pouvoir royal, comment cet établissement dispendieux imposa, pour ainsi dire, par une sorte de nécessité fatale, à Philippe le Bel, déjà obéré d'ailleurs par ses dépenses, en acquisitions de territoire, en subsides payés aux ennemis et même aux alliés de l'Angleterre, en frais de guerre dans ses expéditions quelquefois malheureuses contre les Flamands, les ruses, les fraudes, les violences, les cruautés, toutes fiscales dans leur principe, qui ont flétri une administration, du reste habile, et en résultat profitable au pays. Ce grand démêlé qui met aux prises pendant des années, avec une fureur toujours croissante, que la mort d'un des deux adversaires ne calme point, Philippe le Bel et Boniface VIII, et avec eux les forces rivales, l'autorité temporelle, l'autorité spirituelle qu'ils représentent, commence par une querelle d'argent. Il s'agit de savoir si le roi pourra, sans le concours du pape, imposer le clergé. Quand, après la mort du successeur de Boniface VIII, Benoît XI, « mort scandaleusement prompte, » dit M. Michelet, qui semble par cette expression, peut-être hasardée, l'imputer à Philippe le Bel, ce prince obtient, dans le Français Clément V, un pape à sa fantaisie, c'est, ajoute spirituellement l'historien, « qu'il veut tirer la papauté de Rome, l'amener en France, pour, en cette geôle, la faire travailler à son profit, lui dicter des bulles lucratives, exploiter l'infaillibilité, constituer le Saint-Esprit comme scribe et percepteur pour la maison de France. » L'œuvre à laquelle Philippe le Bel a destiné surtout l'indigne pontife placé par lui dans la chaire de Saint-Pierre, à laquelle, invoquant impérieusement les conditions d'un odieux marché, il le force malgré ses répugnances, ses timides résistances, de concourir, c'est la destruction d'un ordre que le temps sans doute a rendu inutile, dont l'institution s'est faussée et pervertie, qui a scandalisé par ses désordres, révolté par son orgueil, alarmé par sa puissance, mais dont les richesses, avant

Digitized by Google

tout, ont excité la convoitise de ce roi nécessiteux, rendu, par d'immenses besoins, insatiable et sans scrupule comme sans pitié. Le procès des Templiers occupe beaucoup de place dans le récit de M. Michelet ; il m'y semble très-vivement, très-dramatiquement retracé, et, dans ce qu'il présente d'obscur et qui a tant embarrassé la critique historique, expliqué d'une manière très-spécieuse. Sans rien retirer à l'iniquité, aux violences de la procédure, à la barbarie des exécutions qui la terminèrent ou plutôt l'interrompirent brusquement, M. Michelet établit que tout n'était pas faux dans ce qu'elle imputait aux Templiers. Mais une seule chose, selon lui, les perdit sans ressource. « Ce ne fut pas l'infamie des mœurs, elle n'était pas générale; autrement comment supposer que des Templiers auraient fait entrer dans l'ordre leurs proches parents?.... Ce ne fut pas l'hérésie, les doctrines gnostiques; vraisemblablement les chevaliers s'occupaient peu de dogmes. La vraie cause de leur ruine, celle qui mit tout le peuple contre eux, qui ne leur laissa pas un défenseur parmi tant de familles nobles auxquelles ils appartenaient, ce fut cette monstrueuse accusation d'avoir renié et craché sur la croix. Cette accusation est justement celle qui fut avouée du plus grand nombre. La simple énonciation du fait éloignait d'eux tout le monde. » Ce fait, M. Michelet le tient pour constant, d'après des dépositions que n'avait point arrachées la torture; et il en trouve dans ces dépositions mêmes, parmi les explications diverses qu'elles en donnent, une qui lui paraît la véritable, et a en effet pour elle une grande vraisemblance : c'est que ce reniement, accompagné d'insultes au signe révéré de la foi, était, dans l'origine, une cérémonie symbolique dont le sens peu à peu s'effaça; qu'il avait lieu (ce sont les termes de la déposition citée p. 205 par M. Michelet) *à l'imitation et à l'exemple de saint Pierre, qui renia trois fois le Christ.* « Le récipiendaire, dit-il, était présenté d'abord comme un pécheur, un mauvais chrétien, un renégat... L'ordre se chargeait de le réhabiliter, de l'élever d'autant plus haut que sa chute était plus profonde. Ainsi, dans la fête des fous ou idiots (fatuorum) l'homme offrait l'hommage même de son imbécillité, de son infamie, à l'Église qui devait le régénérer. Ces comédies sacrées, chaque jour moins comprises, étaient de plus en plus dangereuses, plus capables de scandaliser un âge prosaïque, qui ne voyait que la lettre et perdait le sens du symbole. Elles avaient un autre danger. L'orgueil du Temple pouvait laisser dans ces formes une équivoque impie; le récipiendaire pouvait croire qu'au delà du christianisme vulgaire, l'ordre allait lui révéler une religion plus haute, lui ouvrir un sanctuaire derrière le sanctuaire..... » Voilà, et c'est, je crois, une des nouveautés de ce livre, comme M. Michelet explique,

Digitized by Google

par une pratique assez naturellement suspecte de sacrilége, qui avait pu être innocente dans le principe, mais pouvait fort bien aussi, avec le temps, être devenue coupable, la réprobation universelle qui, en ce temps de fanatisme, livra l'ordre du Temple aux mains cruelles et avares de Philippe le Bel.

L'histoire de ce roi, de sa famille, de la France sous les derniers descendants directs de saint Louis, est féconde en tristes scènes, en lugubres tableaux, auxquels cependant M. Michelet, dans un récit rapide et vif, qui en conserve fidèlement la couleur, a su prêter beaucoup d'intérêt. La mort, fort naturelle, mais procurée, disait-on alors, par engin et maléfice, de l'épouse de Philippe le Bel, de cette méchante femme, qui recommandait au général envoyé contre les Flamands l'égorgement des Flamandes, et qu'une tradition, plus célèbre que sûre, il est vrai, accuse d'avoir caché sous les voûtes de la tour de Nesle de sanguinaires voluptés; les désordres dont ses trois belles-filles souillèrent en même temps la maison royale, donnent lieu à des procédures, à des exécutions, quelquefois extrajudiciaires, qui égalent en atrocité l'abominable affaire des Templiers. Philippe le Bel meurt prématurément, et après lui se succèdent rapidement sur le trône ses trois fils, Louis, Philippe et Charles, emportés, comme leur père, selon l'opinion du temps, par la malédiction de Jacques Molay et de Boniface. Leur sœur, cette funeste Isabelle qui porta dans la famille royale d'Angleterre des prétentions au trône de France, source pour sa patrie d'un siècle de guerres désastreuses; cette impudique femme d'Édouard II, avili lui-même par ses vices autant que par sa faiblesse, fait, secrètement aidée par le roi son frère, déposer et bientôt barbarement assassiner son époux. Cependant l'ordre, violemment établi et maintenu en France par le despotisme de Philippe le Bel, a été troublé sous ses inhabiles successeurs par le réveil de l'anarchie féodale : les besoins du pouvoir sont devenus sans bornes, comme ses exactions, comme la détresse du pays qu'il pressure, et qu'affligent ensemble les fléaux de la famine et de la peste, qu'épouvantent les courses dévastatrices et l'extermination des pastoureaux, les massacres des juifs et des lépreux, victimes immolées par le désespoir et l'ignorance à la misère publique. Tout cela est énergiquement et, en général, simplement retracé par M. Michelet: mais, avec un grand art de composition, que n'effacent pas, dans le détail, quelques fautes de goût, quelques affectations, il en fait comme un cadre à la peinture consolante du progrès de la France, progrès bien lent, bien incertain, bien mêlé de pas rétrogrades, progrès cependant vers un meilleur ordre de choses.

Digitized by Google

C'est le pouvoir royal qui, sous Philippe le Bel, s'affranchit de la domination de l'Église et domine la féodalité; qui, sous ses enfants, lesquels se succèdent les uns aux autres à l'exclusion de leurs filles, assure, au milieu de l'instabilité universelle des fiefs, sa perpétuité par l'application, la consécration nouvelle de la loi salique; qui, par des ordonnances, des règlements, des actes, dont les motifs sans doute sont bien souvent étrangers au souci du bien public, bien souvent accompagnés de fraude et de violence, tend toutefois à l'établissement d'une justice émanée de lui, non plus ecclésiastique ou seigneuriale, mais civile, plus régulière, plus protectrice pour les classes opprimées, à l'établissement d'une administration plus uniforme, et en des choses même où l'uniformité n'a été atteinte que bien tard, les monnaies et les mesures. C'est la nation qui, dans les états de 1302, où Philippe le Bel chercha un point d'appui contre Boniface VIII, dans ces états, non plus du clergé et de la noblesse, non plus du midi, comme saint Louis les avait rassemblés, mais du midi et du nord, mais des trois ordres, clergé, noblesse et bourgeoisie des villes, arrive elle-même à l'existence. Dans l'ensemble de ces faits, curieusement recherchés par M. Michelet, principalement parmi les monuments de la législation, il voit l'avénement de la monarchie moderne et de l'ordre civil; il en salue la bienfaisante aurore, au milieu des orages et des ténèbres qui l'obscurcissent: non cependant, car il y a deux hommes chez M. Michelet, le publiciste et le poëte, l'un qui regarde vers l'avenir, et l'autre vers le passé; non sans donner quelque regret à la poésie de ce moyen âge que détruit, au profit des générations futures, la politique des rois; non sans en vouloir un peu aux ouvriers qui l'aident dans cette œuvre de destruction sociale. Ces ouvriers qui jouent dans ces récits, comme ils ont fait dans l'époque que ces récits retracent, un fort grand rôle, il les appelle les *légistes*, comprenant sous ce nom général les ministres, les conseillers, les agents royaux, personnages fort divers, qui n'ont pas été, on l'a déjà montré dans ce journal à l'occasion d'une assertion semblable de M. de Sismondi[1], aussi exclusivement laïcs et roturiers qu'il paraît le supposer. Ces légistes, dont plusieurs, on ne peut le nier, ont mis quelquefois leur science, leur talent, leur zèle au service d'un pouvoir oppressif, il les traite fort mal, en gens de peu, à passions jalouses et étroites, à courte sagesse, comme ont pu faire dans le temps ceux qu'ils ont combattus, sur lesquels ils ont remporté ces victoires patriotiquement célébrées par M. Michelet. Il a pris soin lui-même de les

[1] Voyez *Journal des Savants*, déc. 1825, p. 712.

Digitized by Google

défendre contre ses dédains trop féodaux, de les réhabiliter pour ainsi dire dans ce passage où, après avoir raconté le jugement et le supplice d'Enguerrand de Marigny, il rappelle un certain nombre de catastrophes semblables, et caractérise d'une manière piquante, par la lutte opiniâtre dont elles témoignent, toute cette époque :

« . . . . Ce n'était rien d'avoir pendu Marigny, emprisonné Raoul de Presles, ruiné Nogaret, comme ils firent plus tard. Le légiste était plus vivace que les barons ne supposaient. Marigny renaît à chaque règne, et toujours on le tue en vain. Le vieux système, ébranlé par secousses, écrase chaque fois un ennemi; il n'en est pas plus fort. Toute l'histoire de ce temps est dans le combat à mort du légiste et du baron. Chaque avénement se présente comme une restauration des *bons vieux us* de saint Louis, comme une expiation du règne passé. Le nouveau roi, compagnon et ami des princes et des barons, commence, comme premier baron, comme *bon et rude justicier*, par faire pendre les meilleurs serviteurs de son prédécesseur. Une grande potence est dressée : le peuple y suit de ses huées l'homme du peuple, l'homme du roi, le pauvre roi roturier qui porte à chaque règne les péchés de la royauté. Après saint Louis, le barbier Labrosse; après Philippe le Bel, Marigny; après Philippe le Long, Gérard Guecte; après Charles le Bel, le trésorier Remy . . . . . Il meurt illégalement, mais non injustement; il meurt souillé des violences d'un système imparfait, où le mal domine encore le bien : mais, en mourant, il laisse à la royauté qui le frappe, ses instruments de puissance; au peuple qui le maudit, des institutions d'ordre et de paix. »

Je finis avec cette citation où brille la manière dégagée, spirituelle, souvent éloquente de M. Michelet, et renvoie à un second article, ce qui allongerait trop celui-ci, l'analyse de la seconde moitié de son IIIe volume. Le sujet qui y est traité, le règne des premiers Valois, la lutte de la France et de l'Angleterre, offre d'ailleurs une unité qui invite à faire, de cette partie du volume, l'objet d'un examen spécial.

PATIN.

Digitized by Google

UEBER DIE ZEITRECHNUNG DER CHINESEN, von Ludw. Ideler *(sur la Chronologie des Chinois, par* Ludwig Ideler); *dissertation lue à l'Académie des sciences de Berlin, le* 16 *février* 1837, *et, depuis, considérablement augmentée.* Berlin, 1839, in-4°.

TROISIÈME ARTICLE.

Je vais maintenant suivre M. Ideler dans l'examen de l'année lunaire chinoise. Comme il explique surtout, avec autant de précision que de détail, ce qu'elle est aujourd'hui, je crois utile de rappeler d'abord ce qu'elle était originairement, aux temps reculés où on la trouve déjà établie; car, de là, on verra résulter que sa connexion avec l'année solaire s'opère encore, actuellement, d'après un principe, et s'effectue suivant une règle, qui étaient l'un et l'autre en vigueur il y a au moins trois mille ans. De sorte que l'astronomie indigène, en se perfectionnant, et les méthodes étrangères, en s'introduisant à la Chine, durent toujours s'astreindre aux conditions fondamentales de l'ancienne institution, en changeant seulement quelques détails des calculs, sous la promesse, fréquemment contestée, de les rendre plus exacts. Tant ce singulier peuple a de persistance dans ses usages, une fois adoptés!

Le premier chapitre du Chouking mentionne l'année lunaire comme déjà usuelle à la Chine au temps de l'empereur Yao, vingt-trois siècles environ avant l'ère chrétienne; et il la présente comme liée, dès lors, à une année solaire de $365^{j},25$, par l'intercalation accidentelle d'un mois. Le mode de cette intercalation n'est pas indiqué. Le texte semblerait donner à entendre que son opportunité devait se conclure des observations immédiates, et non se prévoir par une loi de périodicité, reconnue antérieurement. Toutefois on voit qu'elle avait déjà pour but d'attacher un mois lunaire de rang constant à chacune des quatre grandes phases de l'année solaire, c'est-à-dire aux équinoxes et aux solstices, comme les Chinois l'ont toujours fait depuis: car les empereurs n'ont jamais changé que l'origine à partir de laquelle on devait commencer à compter les lunes de chaque année civile, sans modifier cette condition fondamentale de leur distribution successive dans le cercle fixe des saisons. Comment les anciens Chinois parvenaient-ils à la réaliser? c'est ce que les textes vont nous apprendre. Mais il faut d'abord examiner les éléments astronomiques dont elle exige la connaissance, et chercher, d'après l'histoire, jusqu'où l'on doit faire remonter l'époque où ils ont pu les posséder.

Digitized by Google

La durée d'une année solaire, mesurée entre deux solstices d'hiver consécutifs, étant supposée de $365^{j},25$, concevons-la partagée en douze portions égales de temps, dont chacune contiendra $30^{j},4375$: ces mois solaires égaux exprimeront les intervalles des anciens tchong-ki chinois. Ainsi évalués, ils seront un peu plus longs que l'intervalle de temps qui ramène la lune à une même phase, et que l'on appelle le mois synodique : car la durée moyenne de ce dernier est à peu près de $29^{j},53$; en sorte que douze, réunis, forment un peu plus de 354 jours, et treize un peu moins de 384, résultats qui s'écartent de l'année solaire en sens opposés. Les textes ne disent point quelle valeur les anciens Chinois attribuaient au mois synodique, antérieurement aux Han. Il leur était bien facile d'en avoir une évaluation approximative, depuis qu'ils eurent commencé à compter continûment les jours dans le cycle de 60, et à employer dans les observations célestes la mesure du temps : car la lune ne cessant d'être visible, avant et après chaque conjonction, que pendant un intervalle d'environ trois jours, on ne pouvait se tromper que de bien peu, en plaçant l'instant précis de ce phénomène au milieu de l'intervalle de disparition; et, en comparant deux déterminations de ce genre, séparées par moins d'un siècle, le grand nombre de lunaisons accomplies entre les époques extrêmes aurait donné déjà la valeur moyenne du mois synodique, bien plus exactement que je ne l'ai tout à l'heure indiquée. La continuelle attention que les anciens Chinois apportaient à l'observation des éclipses, leur offrait un autre moyen d'évaluation analogue au précédent, et qui comporte bien plus de précision : car, en admettant, comme ils l'ont toujours fait, que le milieu d'une éclipse de lune est l'instant précis de l'opposition, deux de ces éclipses, séparées par un nombre connu de jours et d'heures, comprenaient aussi un nombre de lunaisons complet et connu; de sorte qu'en divisant le premier de ces nombres par le second, ils pouvaient avoir la durée moyenne d'une seule lunaison en jours et fractions de jour. Il est vrai que, pour rendre cette méthode d'évaluation tout à fait exacte, il faut comparer ainsi deux éclipses, dans lesquelles le soleil, et surtout la lune, se trouvent ramenés à des conditions de mouvement propre, semblables aux deux époques : c'est ce qu'a fait Hipparque, ou plutôt ce qu'il s'est efforcé de faire. Mais, pour en sentir la nécessité, il faut connaître les inégalités périodiques de ces mouvements et les périodes de leurs restitutions. Or, cela ne se voit chez les Chinois que bien postérieurement à l'ère chrétienne; et leurs évaluations, comme aussi leurs méthodes, se montrent, même alors, fort inférieures à celles d'Hipparque et de Ptolémée. D'abord, quand les premiers astronomes des Han reprennent l'é-

Digitized by Google

tude du ciel vers l'an —104, ils semblent ignorer les mouvements vrais[1]. Ils ne calculent qu'avec les mouvements moyens. Leur année solaire est encore de 365j,25. La durée qu'ils attribuent au mois synodique leur donne, à très-peu près, 235 lunaisons en 19 de ces années, ce qui est la période de Méton qu'ils nomment tchang; seulement, ils la quadruplent pour la rendre plus exacte, comme a fait Callippe, et ils obtiennent comme lui 940 lunaisons en quatre tchangs contenant 27759 jours[1]. Rien n'était si facile aux anciens Chinois que de découvrir, ou plutôt de constater, ces premiers résultats, par la seule circulation de leur cycle des jours à travers les lunaisons successives, et il ne leur fallait pour cela que des yeux et de la mémoire; de sorte qu'il serait très-possible que les astronomes des Han n'aient fait que les rappeler et en renouveler l'application. Quoi qu'il en soit, c'est seulement après trois siècles de travaux astronomiques, en +206, que deux Chinois, Lieou-hong et Tsay-yong, reconnurent à l'année solaire une durée moindre que 365j,25, et qu'ils attribuèrent à la lune un mouvement variable dans sa route mensuelle[2]. Ceux-ci, comme déjà leurs prédécesseurs, se montrent d'ailleurs fort préoccupés d'employer les multiples du tchang de 19 ans, pour composer des périodes qui fussent douées de certaines propriétés numériques ou astrologiques. Par exemple, on en forma d'abord une de 243 tchangs ou 4617 ans solaires, que l'on nomma yuen, c'est-à-dire *source, origine;* puis on admit qu'après cet intervalle les conjonctions du soleil et de la lune revenaient juste au même moment du jour, au même point du ciel, et à un jour de même dénomination dans le cycle de 60. Pour que cette dernière condition fût remplie, il fallait évidemment que les 4617 années continssent un nombre de jours divisible par 60, ce qui ne pouvait avoir lieu en donnant à chacune d'elles 365j,25. Mais, à cause de la grandeur du nombre total, il suffisait d'augmenter leur durée individuelle d'une quantité qui fût seulement la 6156e partie d'un jour, pour que la division devînt possible exactement. Or, comme ils ne pouvaient répondre d'une si petite fraction, sur leur évaluation de l'année solaire vraie, ils pouvaient l'admettre telle dans leur yuen, sans aucun inconvénient sensible. Ce principe de concordance fictive, une fois imaginé, reçut toutes sortes d'applications. Ainsi les auteurs de l'astronomie San-tong, ayant fixé l'instant du solstice d'hiver vrai au minuit du premier jour de la

[1] Pour les preuves de cet exposé historique, voyez les ouvrages de Gaubil, *passim*, et en particulier ce qu'il rapporte de l'astronomie des Han, au commencement des Observations publiées par Souciet. — [2] Gaubil, *Observations*, pie II, p. 26.

Digitized by Google

onzième lune des Han pour l'année correspondante à —104 de notre ère, et ayant en outre déterminé, comme ils le pouvaient, les lieux de la lune et des cinq planètes pour le même instant, exprimèrent ces résultats comme dérivés d'une époque feinte, qu'ils nommèrent chang-yuen, *alta origo*, laquelle était placée antérieurement à la distance de 31 yuen, ou 7533 tchangs de 19 ans, comprenant 143127 années solaires vraies. A cette origine des temps ou des calculs, le soleil devait s'être trouvé encore au solstice d'hiver, au moment de minuit, les cinq planètes et la lune étant en conjonction avec lui, celle-ci sans latitude lui faisant éclipse [1]. Il est facile de voir qu'à une si grande distance de temps, toutes ces concordances primitives peuvent être numériquement réalisée sen altérant seulement de quantités excessivement petites les mouvements moyens admis ou actuellement observés; et, ici même, la correction à faire dans l'année de $365^j,25$ se trouve la rapprocher de l'année solaire véritable [2]. Voilà précisément l'opération que M. Bentley a effectuée sur les éléments des tables de Lalande, pour les faire dériver fictivement du kali-youga des Hindous, en reproduisant toutes les concordances de conjonctions primitives

[1] Gaubil, *Observations*, p^ie II, p. 16. — [2] La période supposée est de 143127, ou 31.4617 ans solaires, qui font 31 yuen. Supposons l'année solaire égale à $365^j,25 + x$, alors la condition du retour au cycle de 60 sera

$$31.4617\,(365^j,25 + x) \text{ divisible par } 60,$$

ou, à cause de $4617 = 31.539$,

$$31.1539\,(365^j,25 + x) \text{ divisible par } 20;$$

réalisant les multiplications pour avoir le produit en jours, et divisant par 20, il vient

$$871285^j,6125 + \frac{47709}{20}\,x \text{ nombre entier.}$$

Pour remplir cette condition, en diminuant l'année de $365^j,25$, ce qui la rapprochera de l'année solaire vraie, il faut donner à x une valeur négative, et en outre cette valeur devra être telle, que $\frac{47709.x}{20}$ détruise la fraction 0,6125, excès du nombre entier de jours. Pour cela, on devra donc faire

$$0^j,6125 + \frac{47709}{20}.\,x = 0, \text{ d'où l'on tire } x = -\frac{12^j,25}{47709},$$

ou, en effectuant la division,

$$x = -0^j,000\,256765 = -0^j.0^h.0'.22'',184,$$

qui, ôtés de $365^j,25$, laissent pour reste

$$\text{l'année solaire tropique} = 365^j,249743235$$

encore plus longue que la véritable. La réduction de 22",184 était parfaitement insensible aux astronomes des Han, de sorte qu'ils pouvaient, sans aucun inconvénient appréciable, substituer cette année feinte à $365^j,25$, dans tous leurs calculs.

Digitized by Google

attachées par eux à cette époque[1]. La seule différence, c'est qu'à la Chine on assiste à la naissance de la fiction, et l'on en voit le but numérique; tandis que dansl'In de on cache son origine, et on la présente comme exprimant des faits réels. Au reste, l'esprit superstitieux des Chinois, une fois lancé dans cette direction, trouva bien d'autres conditions à introduire dans la formation du chang-yuen, ce qui finit par le reculer jusqu'à des millions d'années. L'usage de ces fictions se perpétua jusqu'à Kocheouking, qui le premier leur substitua une époque réelle, celle du solstice d'hiver de l'an julien 1280, déterminée avec une grande précision par lui-même, et que les astronomes chinois employèrent toujours depuis, comme point de départ de leurs calculs. Le premier aussi, Kocheouking réduisit la durée de l'an solaire à $365^{j},2425$; évaluation remarquablement exacte, pour son temps. M. Ideler s'étonne que Ulugbeg, qui écrivait son livre des époques en 1644, y ait pris pour base du calendrier chinois la valeur moins parfaite $365^{j},2436$. Mais Ulugbeg, qui était Tartare, n'avait peut-être pas beaucoup de facilité à se procurer les ouvrages de l'astronome chinois, et surtout à en comprendre le sens. Les nombres qu'il a employés, tant pour l'année solaire des Chinois que pour leur mois synodique, sont ceux de Yelu-Tchou-Tsay, ministre chinois de Gengiskan[2]. L'époque chinoise de la création du monde, qu'il porte à 88639860 ans solaires, est aussi très-vraisemblablement le chang-yuen que Yelu-Tchou-Tsay avait adopté[3].

[1] Sur l'antiquité du Sourya-siddhanta, *Mémoires de la Société asiatique de Calcutta*, tom. VI. Voyez aussi le chapitre que Delambre a consacré aux Indiens dans son Histoire de l'astronomie ancienne, tom. II. — [2] Ces nombres sont rapportés par Gaubil, *Observations*, partie II, p. 104. En les comparant à ceux que donne Ulugbeg, traduction de Gravius, p. 50 et 64, on constatera aisément leur identité. On peut voir d'ailleurs, dans la section II, p. 50 du même ouvrage, que Ulugbeg n'avait pas une connaissance exacte de la distribution physique des saisons chinoises. — [3] Cette induction était écrite lorsque j'ai trouvé dans la correspondance inédite de Gaubil une note qui la confirme; elle accompagne des remarques qu'il adressait, je crois, à Fréret, sur la nécessité de ne pas confondre les observations réelles des Chinois avec les époques fictives de conjonctions générales, adoptées par quelques-uns de leurs astronomes. A ce sujet il ajoute : « Quæ hìc dico de epochâ sinensi fictâ, dictâ *cham-yuen*, explicant locum Ulugbeigi qui, paginâ 50 (Gravii Epoch.), ait : Secundùm chataiorum (Sinensium) *sententiam*, à mundi creatione ad annum Christi 1444, effluxere 88639860 anni; annorum illorum numerus convenit epochæ fictæ kalendarii sinici, dicti *Tai-mim*, publicati anno Christi 1180 in astronomiâ dynastiæ dictæ *Kin*. Kalendario illo utebantur Tartari occidentales, initio suæ dynastiæ. Coubilay imperatoris tempore, Sinæ *primùm* publicâ auctoritate epochas occidentalium more adhibuerunt. Haud dubiè Ulugbeigus habuit unum exemplar

Digitized by Google

Ce résumé historique nous montre qu'antérieurement aux Han et à l'incendie des livres, les Chinois devaient seulement avoir l'année solaire de $365^{j},25$, avec une évaluation plus ou moins approchée du mois synodique; peut-être aussi la connaissance de la période du tchang qui ramène 235 lunaisons moyennes en 19 ans solaires vrais, sauf que la dernière les dépasse d'environ deux heures[1]. Ayant adopté les mois lunaires pour régler les usages civils, ils en composèrent des années, tantôt de 12 lunes, tantôt de 13, qu'ils firent osciller autour des années solaires vraies, en s'en écartant le moins possible; et ils obtinrent ce résultat par deux règles que l'on trouve consacrées comme rites dans des textes du temps de Tcheou-Kong, c'est-à-dire de onze siècles avant l'ère chrétienne, mais qui sont vraisemblablement plus anciens.

1re Règle. Dans chaque année civile, soit de 12, soit de 18 lunes, il n'y en a que 12 qui aient un nom et un rang ordinal propres. Lorsqu'une 13e s'intercale entre elles, on lui donne le nom de la lune ordinaire qu'elle suit; et on y joint le caractère 閏 composé de deux clefs, dont l'une signifie *porte*, et l'autre *le prince* ou *souverain*.

2e Règle. La lune intercalaire n'a pas de tchong-ki[2].

kalendarii illius *Tai-mim*. Ulugbeigi tempore, epocha ficta *cham-yuen* non erat in usu. » Comme les nombres employés par Ulugbeg pour la durée de l'an solaire et du mois synodique sont identiques avec ceux de Yelu-Tchou-Tsay, il est évident que le calendrier de ce ministre de Gengiskan était le *Tai-mim* lui-même ou en avait été tiré. — [1] Pour obtenir ce résultat, il ne faut pas comparer les 235 lunaisons à 19 années juliennes, comme on le fait ordinairement lorsqu'on veut exprimer les résultats des périodes de Méton et de Callippe; il faut établir la comparaison avec les années tropiques vraies: car, puisque les Chinois rattachaient toujours les lunaisons au solstice d'hiver vrai, bien ou mal observé, l'écart de la période autour de ces solstices était le seul résultat qui se manifestait dans la moyenne de leurs observations.

[2] La note suivante, constatant l'antique énoncé de ces règles, m'a été remise par mon fils, qui l'a extraite des livres chinois :

« Les douze tchong-ki sont énumérés suivant leur ordre actuel, et par groupes de trois, pour les quatre saisons successives, au chapitre *Tcheou-yue* du livre ancien *Tcheou-chou*, livre des Tcheou.

« On lit aussi au même chapitre : « La lune intercalaire n'a pas de tchong-ki. »

« Le livre *Tcheou-chou* forme le second cahier de la collection intitulée Han-ouay-tsong-chou. Bibliothèque royale: Fourmont 309.

« Dans l'ouvrage intitulé *Tcheou-li*, ou *rites des Tcheou*, section *Tchun-kouan*, chapitre *Ta-sse*, p. 6, on trouve la mention du rite usité pour la lune intercalaire; le texte dit : « A la lune intercalaire, il est ordonné que le prince se tiendra, ou « demeurera dans la porte, pendant toute la lune. »

« Selon un commentaire, ce dernier membre de phrase indique que le roi aura son lit de repos, dans la porte, entre deux des loges correspondantes aux douze

Digitized by Google

La première règle n'exprime qu'une convention de nomenclature qui se comprend d'elle-même. Le caractère complexe qui désigne la lune intercalaire a un sens figuratif qui sera tout à l'heure expliqué. La seconde règle définit ces lunes par une condition rigoureuse, qui fait reconnaître avec la plus grande simplicité leur temps et leur place dans la succession de toutes les autres, avec d'autant plus d'exactitude que les durées des mois solaires et lunaires sont mieux fixées.

En effet, rappelons-nous que les douze tchong-ki chinois sont des époques équidistantes de temps, qui divisent l'année solaire en portions égales à partir du solstice d'hiver vrai; en sorte que, si cette année est supposée, par exemple, de $365^j,25$, l'intervalle de deux tchong-ki consécutifs est de $30^j,4375$. Cet intervalle excède toujours un mois synodique. Cela posé, d'après la règle, toute lune pendant le cours de laquelle un tchong-ki arrive, est ordinaire. Mais toute lune dont le cours s'accomplit entre deux tchong-ki, est intercalaire. Il y a donc toujours douze lunes ordinaires dans chaque année, année civile, comme il y a douze tchong-ki; et les quatre tchong-ki correspondants aux solstices et aux équinoxes ont toujours leurs lunes propres également distantes entre elles, puisque la lune intercalée ne se compte point.

La computation d'un pareil calendrier est bien facile quand on a de bonnes tables de la lune et du soleil. L'année pour laquelle vous voulez le préparer étant assignée, vous calculez l'instant du solstice d'hiver vrai, ainsi que la durée vraie de l'année solaire. Divisant celle-ci par 12, vous avez l'intervalle de deux tchong-ki consécutifs; et, puisque l'un des tchong-ki est votre solstice d'hiver même, dont vous connaissez l'époque, vous obtenez aussi les époques de tous les autres par simple addition.

Alors vous calculez l'instant de la conjonction qui précède le plus immédiatement ce solstice, et vous déterminez de même les instants des treize conjonctions suivantes. Ce sont aussi les instants des lunes nouvelles qui se doivent succéder dans l'année, et les intervalles de temps compris entre eux sous les mois lunaires vrais qui leur appartiennent. Pour que ces mois n'aient que des nombres entiers de jours, on donne à chaque mois commençant le jour où s'opère la conjonction qui lui sert d'origine, et ils se trouvent ainsi être, selon l'occurrence, de 29 ou de 30 jours. Ayant alors leur commencement et leur fin, on

lunes (ordinaires). D'autres textes représentent la position du prince, dans la porte, comme une simple cérémonie faite par lui au temple des ancêtres, le premier jour de la lune intercalée. »

Digitized by Google

voit quels sont ceux qui contiennent un tchong-ki; ceux-là sont ordinaires. Mais, si on en trouve un qui, commençant après un tchong-ki, finisse avant le tchong-ki suivant, celui-là ne contient pas de tchong-ki. Ainsi il est intercalaire d'après la règle. Quand on aura épuisé cette épreuve sur les douze tchong-ki de l'année solaire, on saura si elle doit avoir douze lunes seulement ou treize lunes; et, dans ce dernier cas, on saura la place de la lune qui doit être intercalée. On aura ainsi le calendrier complet de l'année que l'on a voulu considérer, et l'on pourra le préparer d'avance pour toutes les suivantes, de la même manière. M. Ideler a exposé tous les détails de ce calcul avec une clarté et une précision qui ne laissent rien à désirer. Il en démontre même l'application par des exemples pour les cas qui pourraient embarrasser par quelque particularité singulière. De sorte que son travail est le plus propre du monde à compléter un parfait mandarin d'aujourd'hui[1].

L'année civile chinoise commence avec le mois lunaire qui contient un certain tchong-ki désigné; et le rang des lunes ordinaires se désigne à partir de cette origine. Le choix de ce tchong-ki primordial n'a pas été le même sous toutes les dynasties, et il paraît qu'il dépendait de la volonté du prince. Je donnerai tout à l'heure le tableau très-simple de ces mutations, dont la connaissance est indispensable pour l'interprétation des dates écrites en différents temps, ou aux mêmes temps, mais en différents royaumes, lorsque la Chine était ainsi divisée.

Quel que fût le tchong-ki pris pour origine, il a pu quelquefois arriver, et il est arrivé en effet, que la lunaison qui lui appartenait l'a dépassé de très-peu, en sorte que la lunaison suivante n'atteignait pas le tchong-ki suivant. Dans un tel cas, cette lune-là aurait dû être inter-

[1] Rien ne montre mieux l'altération profonde apportée au calendrier chinois primitif par l'introduction des dodécatémories grecques, que l'analyse faite par M. Ideler de la distribution des lunes chinoises pour l'année 1832-1833. La position actuelle du périgée solaire, un peu au delà du solstice d'hiver, fait que cette portion de l'ellipse est décrite d'un mouvement angulaire plus rapide que le reste, pour conserver la proportionnalité des secteurs elliptiques aux temps. D'après cette loi, le soleil parcourt actuellement (1838-1839) les dodécatémories du ♓, du ♒ et du ♑, en $29^j,53194$, $29^j,44791$, et $29^j,625$; de sorte que le nombre correspondant à ♒ est plus court qu'un mois synodique moyen. De là il résulte que, dans la suite des années, une lunaison vraie peut se trouver tellement placée, qu'elle embrasse deux de ces divisions solaires consécutives, c'est-à-dire deux tchong-ki modernes; et cet empiétement est encore facilité par l'évaluation des lunaisons en durées de 29 et de 30 jours pour éviter les fractions. M. Ideler prouve qu'un effet pareil a eu lieu dans l'année chinoise correspondante à 1832-1833. Or, cela était impossible avec les anciens tchong-ki chinois, dont l'intervalle était toujours constant, et plus grand qu'un mois lunaire.

Digitized by Google

calaire d'après la règle. Néanmoins, on la comptait comme ordinaire, par exception, et l'on prenait comme intercalaire la lune suivante, qui aurait dû être ordinaire[1]. Gaubil, dans son Histoire de l'astronomie chinoise, insiste avec raison sur ce singulier usage qu'il avait d'abord ignoré, et qui lui avait causé beaucoup de difficultés pour la détermination de dates importantes. On verra plus loin le motif qui l'a probablement introduit. On peut présumer, d'après ce motif même, que l'exception subsiste encore. Et, en effet, dans le calendrier chinois moderne publié par M. Ideler, lequel s'étend depuis l'année de notre ère 1644 jusqu'à 1840, comprenant ainsi près de deux siècles, on ne trouve pas une seule lune intercalaire annexée au premier mois de l'année.

On voit, par cet exposé, que, pour améliorer le calendrier chinois, sans lui rien ôter de son caractère primitif, il suffisait d'y introduire les solstices d'hiver vrais, la durée vraie de l'an solaire, et les instants des conjonctions vraies, tels que les donnent nos tables européennes perfectionnées. Les jésuites firent cela; mais ils y apportèrent en outre une altération fondamentale, qui fut de remplacer les douze tchong-ki temporaires équidistants par les douze époques inégalement distantes auxquelles le soleil vrai traverse les douze divisions écliptiques des Grecs. Car non-seulement il en résulta la nécessité de calculer désormais par les tables astronomiques l'arrivée du soleil vrai dans ces douze divisions, travail que l'on n'avait pas précédemment; mais, ce qui était pire, on en reçut, en Europe, la persuasion que c'était réellement là ce que les Chinois avaient de tout temps voulu effectuer, et qu'ils en avaient été empêchés par pure ignorance, quoiqu'on dût pourtant bien voir qu'ils ne l'avaient pas fait, conséquemment qu'ils ne l'avaient pas voulu faire après que la variabilité du mouvement du soleil dans l'écliptique leur fut connue par les communications des astronomes persans, et même par les recherches de leurs propres astronomes, comme au temps de Kocheouking. Au reste, l'emploi habituel des divisions écliptiques dans notre astronomie d'Europe a dû, sans doute, rendre très-facile à ceux qui la pratiquaient de se méprendre, comme ils l'ont fait généralement, dans l'interprétation des tchong-ki chinois, et de les considérer comme des divisions écliptiques égales imparfaitement évaluées en temps; au lieu qu'ils étaient de simples divisions équatoriales de temps, liées à l'observation des passages méridiens, qui était la base de l'astronomie chinoise. La con-

[1] Gaubil, *Histoire*, p. 123 et 257.

Digitized by Google

fusion de ces deux idées a été surtout favorisée par l'adoption des signes grecs pour désigner les tchong-ki chinois, ce qu'il ne faut pas non plus reprocher trop vivement aux missionnaires, puisqu'on la trouve déjà dans Ulugbeg; et, sans doute, un esprit aussi juste que M. Ideler s'en serait préservé, si son travail actuel lui avait donné l'occasion ou la volonté d'analyser par lui-même les anciennes pratiques chinoises, d'après les textes qui les décrivent ou les résultats qui peuvent les indiquer.

Elles suffisaient, en effet, très-bien pour maintenir le calendrier dans les règles de sa simplicité primitive, et même pour le préparer quelques années d'avance, dès ces premiers temps si reculés où nous le voyons officiellement établi. Ce n'était pas, sans doute, par l'usage des mouvements vrais, dont on ne voit aucune trace, même sous les premiers astronomes des Han. Il ne fallait que l'évaluation approchée de l'année solaire et du mois synodique, jointe à la détermination continuellement réitérée du solstice d'hiver au moyen du gnomon, trois choses dont deux sont uniformément attestées par les anciens textes; et la troisième, le mois synodique, résulte nécessairement du long usage de l'année lunaire. Ceci accordé, considérons un solstice d'hiver dont l'instant vrai vient d'être déterminé, avec plus ou moins d'exactitude, soit par le gnomon, soit par le transport d'un solstice un peu antérieur, d'après la durée attribuée à l'année solaire. L'observation a dû faire connaître, ou faire vérifier, l'époque de la nouvelle lune qui précède immédiatement le solstice actuel. On sait donc *l'âge* de cette lune au moment supposé du phénomène; et, en le soustrayant du mois synodique qui est connu, on a l'époque de la nouvelle lune qui doit succéder à celle-là, au delà du tchong-ki solsticial. Si un mois synodique ajouté à cette époque dépasse le tchong-ki suivant, cette deuxième lune sera ordinaire comme la précédente. De celle-ci on passera à une troisième par un procédé pareil, puis à une quatrième, et ainsi de suite indéfiniment, puisque les intervalles des tchong-ki sont tous connus. Lorsqu'on trouvera une lune qui tombera tout entière entre deux tchong-ki, on la marquera du caractère Jün 閏, et elle sera intercalaire d'après la règle; après quoi on passera aux suivantes. Les plus simples notions d'arithmétique suffisent pour ces opérations. Mais on pourrait encore les effectuer par un procédé purement graphique. Pour cela, prenez deux règles minces, de bois ou de métal, que j'appellerai A et B; marquez sur A une suite de parties d'égale longueur, qui représenteront les intervalles des tchong-ki solaires successifs. Le premier point de division figurera votre tchong-ki solsticial. Marquez de même sur B une

Digitized by Google

autre suite de parties égales, mais d'une longueur moindre, étant, relativement aux précédentes, dans le rapport du mois synodique au mois solaire. Cela fait, mettez vos deux règles en contact, par leurs côtés longs, de manière que la première division lunaire précède la première division solaire, proportionnellement à l'âge de la lune au moment du solstice pris pour point de départ. Alors toute la suite des lunaisons se trouvera placée, vis-à-vis des tchong-ki solaires, dans les conditions de correspondance suivant lesquelles elles s'accompliront; et l'on connaîtra celles qui sont ordinaires ou intercalaires, en voyant si elles contiennent un tchong-ki dans leur cours total, ou si elles tombent entre deux tchong-ki. Gaubil dit que, sous les Tcheou, il existait des instruments qui donnaient ainsi les époques des intercalations par un procédé mécanique [1]. Il ne pouvait y en avoir de plus simples que deux règles divisées glissant l'une contre l'autre, comme je viens de l'expliquer. Dès que la durée moyenne du mois synodique fut tolérablement connue, la seule coïncidence des divisions, plus aisément encore que les nombres, aura dû montrer que 235 de ces mois étaient presque égaux à 228 intervalles de tchong-ki, quoique cependant un peu moindres, si l'on supposait l'année solaire de $365^{j},25$, ce qui est le tchang de 19 ans. Il y aura donc sept lunes intercalaires dans cet intervalle, puisque 7 est l'excès de 235 sur 228. Pour trouver leur place, mettez l'origine du tchang au moment où la première lune de votre année civile se trouve commencer avec le tchong-ki solaire qu'elle doit embrasser; ou, ce qui revient au même, mettez la première division lunaire en coïncidence avec la première division solaire. Puis calculez arithmétiquement, ou seulement regardez la correspondance des divisions suivantes : le précepte de Tcheou-Kong vous donnera les époques des sept lunes intercalaires, telles que les premiers astronomes des Han les ont réparties près d'un siècle avant l'ère chrétienne. Malheureusement ils n'ont pas dit si c'était l'application d'une ancienne pratique ou un résultat de leur invention [2].

[1] Gaubil, *Histoire*, p. 214; *ibid.*, p. 252. — [2] Quelques lignes d'algèbre donneront aisément toute la loi de succession des lunes intercalées, dans une supposition quelconque de rapports entre le mois solaire et le mois synodique. Représentons l'intervalle de deux tchong-ki consécutifs par 1; l'intervalle de deux conjonctions, où le mois synodique sera moindre que 1, nommons-le l. Commençons le calcul à un instant tel, que le premier jour de la lune, appelé 1er, coïncide avec le tchong-ki solaire auquel elle doit appartenir. La conjonction suivante arrivera après le temps l; ainsi elle précédera de $1 - l$ le 2e tchong-ki; et, si l'on représente la suite des tchong-ki par 1er, 2e, 3e, lorsqu'il se sera opéré n lunaisons, la distance au tchong-ki suivant, ou le $(n+1)^{e}$, sera $n(1-l)$. Quand cette distance excédera l, il faudra

Digitized by Google

Lorsque l'on calcule une suite de nouvelles lunes d'après la durée moyenne du mois synodique, comme nous venons de le supposer, on faire une lune intercalaire qui, étant accomplie, la diminuera de l, et la réduira ainsi à un reste r' dont la valeur sera :

$$r' = n(1 - l) - l.$$

Ce reste sera évidemment toujours positif.

Alors les lunaisons suivantes, s'ajoutant successivement à ce reste r', lui donneront progressivement pour valeur $r' + (1 - l)$; $r' + 2(1 - l)$; $r' + 3(1 - l)$, qu'il faudra réduire de même par l'emploi d'une lune intercalaire quand il deviendra plus grand que l. Cela donnera un nouveau reste r'' qu'il faudra traiter comme on a fait r', et ainsi de suite indéfiniment.

Ce procédé est général comme la règle de Tcheou-Kong. Si l'on veut l'appliquer au tchang de 19 ans, qui donne 235 lunaisons en 228 mois ou tchong-ki solaires, chacun de ces derniers étant supposé 1, on aura

$$l = \frac{228}{235} : \text{ conséquemment } 1 - l = \frac{7}{235}.$$

Alors, si l'on part d'un reste quelconque que je représenterai par $\frac{r}{235}$, lorsqu'il se sera écoulé n lunes, le reste actuel sera devenu $\frac{r + 7n}{235}$; et, lorsqu'il surpassera l ou $\frac{228}{235}$, il faudra intercaler. Donc, en résultat, il faudra intercaler quand le numérateur $r + 7n$ surpassera 228. Cela donnera le tableau suivant, où le premier reste r est zéro, parce que la 1re lune est supposée commencer avec le premier tchong-ki :

NOMBRE DES LUNES écoulées depuis la dernière intercalation.	VALEUR du numérateur $7n + r$.	RÉSIDU après la soustraction de 228 ou nouvelle valeur de r.	RANG de la lune intercalée.	PLACE de la lune ordinaire à la suite de laquelle il faut intercaler, dans chaque année, depuis le commencement de la période.
0	0			
33	231+0=228+3	3	1..... 34e	2A+ 9L.... 3e année.
33	231+3=228+6	6	1..... 68e	5A+ 6L.... 6e
32	224+6=228+2	2	1.....101e	8A+ 2L.... 9e
33	231+2=228+5	5	1.....135e	10A+11L....11e
32	224+5=228+1	1	1.....168e	13A+ 7L....14e
33	231+1=228+4	4	1.....202e	16A+ 4L....17e
32	224+4=228+0	0	1.....235e	18A+12L....19e
228 lunes ordinaires.			7 intercalées.	

Digitized by Google

les trouve quelque peu différentes des véritables, tantôt en avance, tantôt en retard, à cause de la variabilité réelle des mouvements vrais. Toutefois l'observation effective des lunes réelles, et surtout des éclipses, donne la mesure de ces écarts, en même temps qu'elle perfectionne l'évaluation du mois synodique moyen en jours et fractions de jour. Mais, quand on associe ce résultat perfectionné à une année solaire appréciée inexactement, comme le faisaient les anciens Chinois, on ne peut pas maintenir fixement, à l'aide du calcul seul, les deux années lunaire et solaire en correspondance constante, même en leur appliquant un principe d'intercalation rigoureusement propre à produire cet effet, comme l'est celui de Tcheou-Kong; car alors, les solstices et les équinoxes vrais se déplaçant peu à peu dans le cours des lunes auxquelles ils doivent appartenir, l'erreur peut les faire passer dans la lunaison voisine, soit antérieure, soit postérieure, où on ne les suppose point : ce qui faussera les conditions de correspondance qu'on leur attribue théoriquement. Le moyen de limiter cette erreur, c'est de réitérer fréquemment l'observation d'une des phases de l'année solaire, par exemple celle du solstice d'hiver, et d'examiner aussi l'âge réel de la lune qui doit lui appartenir, puis de régler un petit nombre des années suivantes sur ces éléments et de les remesurer de nouveau. Voilà précisément ce que les anciens astronomes chinois ont toujours fait, ou du moins ce qu'il leur était toujours ordonné de faire; et c'est là aussi une circonstance qui donne aujourd'hui beaucoup de facilité pour rectifier les fautes qu'ils ont pu accidentellement commettre dans l'indication du rang des lunes, ou dans l'intercalation : car la détermination expérimentale du solstice d'hiver vrai, à laquelle ils revenaient, ou devaient revenir, annuellement, comportant au plus quelques jours d'erreur, ils pouvaient bien, comme le dit Gaubil, se tromper d'unité sur le rang d'une lune, mais non pas de deux ou de trois unités[1]. Ainsi, quand ils rapportent, par exemple, une éclipse, comme observée à tel jour du cycle de 60, durant le cours d'une lune dont ils assignent le rang dans leur année civile, l'erreur de ce rang ne peut pas transporter le nom du jour d'un cycle entier; et, comme la même espèce d'éclipse ne peut

Cette distribution de 7 lunes intercalées dans la période du tchang de 19 ans est précisément celle qui fut employée par l'astronome chinois *Lieou-hin*, 66 ans avant l'ère chrétienne. Il l'a exposée dans un traité d'astronomie, où il a rassemblé toutes les connaissances qu'on possédait alors. On voit qu'elle est une déduction nécessaire de la règle de Tcheou-Kong, quand on adopte la fraction $\frac{228}{235}$ pour exprimer le rapport du mois synodique au mois solaire moyen. Gaubil, *Observations*, partie II, p. 7 et 11. — [1] Gaubil, *Histoire*, p. 179; *Traité*, p. 105.

Digitized by Google

pas revenir au même nom de jour, dans des lunes de rangs voisins, si ce n'est après de longs intervalles de temps, nous pouvons parfaitement reconnaître, parmi les éclipses prouvées par nos tables astronomiques, celle qui convient à cet ensemble de données; ce qui fournit immédiatement une date absolue et certaine. On peut voir, dans la troisième partie du traité de Gaubil sur la chronologie chinoise, les applications nombreuses autant qu'habiles qu'il a faites de ce genre de calcul.

Mais ces applications exigent indispensablement que l'on sache quelle place occupait, dans l'an solaire, la lunaison qui est appelée 1re dans le document que l'on veut discuter. Or, cela est toujours facile, parce que, heureusement, on n'a jamais changé la loi de répartition des lunes entre les quatre grandes phases de cette année, mais seulement l'origine d'où l'on commençait à compter leur rang; encore n'y a-t-il eu que trois mutations de ce genre dans tout le cours de l'histoire chinoise, ce qui constitue trois calendriers, distincts seulement dans cette particularité d'origine. On aura l'idée simple et juste de leur succession, en les rapportant aux tchong-ki temporaires équidistants, non aux signes grecs, comme on le fait d'ordinaire; car ces signes marquent des époques qui diffèrent des anciens tchong-ki chinois. Désignant donc ceux-ci par les caractères que je leur ai affectés dans mon précédent article, on obtient le tableau suivant qui est la base de toute étude chronologique ou astronomique sur la Chine.

1er Calendrier attribué à l'empereur Yao. Époque présumée — 2357.

La première lune est celle qui a le tchong-ki ☍ : alors les quatre tchong-ki cardinaux répondent aux lunes ci-après désignées :

Équinoxe vernal moyen...	♈	2e lune	Calendrier des Hia.
Solstice d'été moyen.....	♋	5e	
Équinoxe automnal moyen.	♎	8e	
Solstice d'hiver vrai.....	♑	11e	

Ce mode de correspondance entre l'année solaire vraie et l'année lunaire civile a été consacré par des cérémonies que l'empereur doit accomplir aux époques de ces quatre phases principales, et qui s'observent encore aujourd'hui.

On ne sait pas quelle était, sous Yao, l'origine du jour civil, ni son mode de division. L'empereur Yu, fondateur de la dynastie des Hia, fixa cette origine *au lever du soleil*. Il conserva d'ailleurs la forme précédente du calendrier. Époque présumée — 2192.

Ce règlement subsista jusqu'à la fin de la dynastie des Hia. Époque

Digitized by Google

présumée — 1766. La dynastie des Chang commence. Son fondateur, Tching-Tang, change l'origine de l'année civile; il la recule d'un tchong-ki entier. Ainsi, dans cette nouvelle forme du calendrier :

La première lune est celle qui a le tchong-ki ♒; et les quatre tchong-ki cardinaux répondent aux lunes ci-après désignées :

Équinoxe vernal moyen....	♈	3e lune	Calendrier des Chang.
Solstice d'été moyen.....	♋	6e	
Équinoxe automnal moyen.	♎	9e	
Solstice d'hiver vrai.....	♑	12e	

Le commencement du jour civil est fixé *à midi*.

Ce second règlement subsiste jusqu'à la fin de la dynastie des Chang. Époque — 1122. La dynastie des Tcheou succède. Son fondateur, Vou-Vang, change encore l'origine de l'année civile et la recule encore d'un tchong-ki entier. Dans cette forme nouvelle du calendrier, la première lune est celle qui a le tchong-ki ♑; et les quatre tchong-ki cardinaux répondent aux lunes ci-après désignées :

Équinoxe vernal moyen....	♈	4e lune	Calendrier des Tcheou.
Solstice d'été moyen.....	♋	7e	
Équinoxe automnal moyen.	♎	10e	
Solstice d'hiver vrai.....	♑	1re	

Le commencement du jour civil est fixé *à minuit*, usage qui s'est depuis constamment conservé. On divisait la durée du jour en cent parties appelées *ke*, et des mandarins étaient chargés de marquer ces parties. Pendant la nuit, on en suivait l'accomplissement par des passages d'étoiles au méridien, et autres observations astronomiques. On les annonçait au peuple en frappant sur des instruments de métal.

Selon les auteurs des Han occidentaux, l'empereur Thsin-chi-hoang, vers l'an —223, aurait fait subir au calendrier une quatrième mutation, qui aurait consisté à reculer encore l'origine de numération des lunes d'un tchong-ki de plus que les Tcheou, de manière à prendre pour première lune celle qui avait le tchong-ki ♓, et qui, dans le calendrier des Hia, s'appelait la dixième[1]. Ce nouvel usage aurait subsisté jusqu'à l'empereur Han-Vouti, lequel, reprenant le calendrier primitif des Hia vers +138, aurait ramené l'origine de l'année civile au tchong-ki ♑, où on l'a maintenue depuis invariablement[1]. Mais les investigations de

[1] Gaubil, *Observations*, partie II, p. 4. *Traité*, partie III, p. 259 et suiv.; voyez surtout p. 263.

Digitized by Google

Gaubil lui ont prouvé que le règlement intermédiaire de Thsin-chi-hoang, réformé par Vouti, n'avait reçu d'application que pour dater les origines des années des règnes, et pour fixer les époques des cérémonies attachées au premier jour de l'année officielle, sans qu'on eût changé l'ordre précédemment adopté pour la numération des lunes, lequel était, chez les princes de Thsin, celui des Hia: et, en effet, c'est ainsi qu'elles sont énoncées dans les écrits historiques et astronomiques de Lu-pou-ey, ministre de Thsin-chi-hoang même[1]. En général, les trois calendriers des Hia, des Chang et des Tcheou, sont les seuls que l'on trouve avoir été employés par les historiens et les astronomes; et ils ne l'ont pas été seulement en succession, mais encore simultanément, dans des provinces soumises à des princes indépendants les uns des autres. Depuis Vouti seulement, le calendrier primitif des Hia est devenu général pour tout l'empire, avec l'unique modification du commencement du jour civil placé à minuit, comme sous les Tcheou. Mais on voit que toutes ces variations n'ont jamais porté que sur l'origine de numération des lunes, et non pas sur le fond même du calendrier, lequel a toujours consisté dans une année lunaire tenue en constant accord avec l'année solaire vraie, par l'observation réitérée du solstice d'hiver, jointe à un principe invariable d'intercalation. Or, ce recours continuel à l'observation du solstice exclut la nécessité de ces périodes lunisolaires toujours imparfaites que les Grecs ont tant cherchées; et même il n'en laisse supposer l'emploi que comme moyen auxiliaire, pour préparer les vérifications avec le ciel, ou y suppléer provisoirement. Cette remarque, jointe à l'usage simultané des trois calendriers en diverses provinces de la Chine avant les Han, renverse complétement l'hypothèse de Fréret sur l'emploi d'un cycle de 742 lunaisons en 60 ans solaires, qu'on aurait reconnu graduellement fautif, et qu'on aurait voulu raccorder avec le ciel par le transport successif d'origine de l'année civile : car, outre qu'on ne trouve pas la moindre trace de la connaissance, ou de la supposition, d'un tel cycle à la Chine, en aucun temps, son usage, pratiquement continué pendant 1880 ans comme Fréret le suppose, et comme son hypothèse l'exige, eût été radicalement contraire au principe de continuel raccordement avec le ciel qui caractérise le calendrier chinois. Voilà ce que M. Ideler ne me paraît pas avoir marqué avec assez de force, quand il rappelle le système de Fréret. C'est une chose curieuse que de suivre le progrès de l'opposition manifestée par Gaubil contre ce système. D'abord, dans sa correspondance privée avec Fréret, il le déclare très-ingénieux :

[1] Gaubil, *Traité*, p. 107. *Histoire*, p. 230 et 231. Confirmé p. 233 et 247.

Digitized by Google

seulement il a le regret de ne trouver aucun indice qui l'appuie. Plus tard, dans son histoire de l'astronomie insérée aux Lettres édifiantes, il exprime, timidement encore, l'objection plus grave des trois origines employées, au même temps, dans des provinces diverses. Enfin, dans son traité de chronologie chinoise, devenu plus fort et plus hardi par de longues études, il prend le système corps à corps et le ruine de fond en comble, sans nommer Fréret, qu'il se borne à désigner[1]. Mais, dans le manuscrit de la Bibliothèque royale, écrit probablement après la mort de Fréret, il le nomme, et ajoute de nouveaux arguments à ceux dont il l'avait déjà pressé, pour ne pas dire accablé. Quand on examine la longue correspondance de Gaubil avec Fréret, que nous possédons en partie à l'Observatoire; quand on voit la multitude de notes, d'indications, de rectifications, et même parfois les précieux documents d'astronomie qu'il envoie au savant académicien, on trouve que celui-ci n'a rendu qu'une bien maigre justice au pauvre missionnaire; et l'on ne doit pas être surpris que ce dernier ait enfin saisi l'occasion de reprendre la supériorité que ses études lui assuraient dans cette circonstance spéciale. Au reste, le profond savoir de Gaubil n'a été complétement apprécié qu'après que M. Laplace a exhumé, pour ainsi dire, son plus bel ouvrage, et employé quelques-unes de ces précieuses observations d'astronomie ancienne, qu'on n'avait pas su assez solliciter de lui.

Outre les trois changements dans l'origine de numération des lunes, le calendrier chinois en a subi trois dans l'origine du jour civil, d'abord placée, sous les Hia, au lever du soleil, puis à midi sous les Chang, et enfin à minuit sous les Tcheou, ce qui s'est depuis conservé. Ces dispositions auraient dû peut-être attirer l'attention spéciale de M. Ideler; car elles semblent contraires à l'opinion professée par lui, dans son mémoire sur le zodiaque, qu'un peuple ayant une année lunaire doit nécessairement faire commencer le jour civil au coucher du soleil; ce qui est aussi adopté comme principe par le savant chronologiste qui a rendu compte de son travail dans ce journal même. C'est pourquoi je crois devoir remarquer que l'exemple des Chinois n'infirme pas réellement cette induction, parce que la mesure du temps s'effectuait chez eux par des opérations mécaniques indépendantes de la lune; de sorte que l'exception qu'ils présentent ne ferait que confirmer l'analogie supposée, loin de l'affaiblir, en montrant même avec plus d'évidence le caractère spécial que la mesure directe du temps donne à toute leur astronomie, comme j'ai tâché de le faire ressortir. Je rappellerai encore à ce sujet que c'était

[1] Gaubil, *Traité*, p. 259 et suiv.

Digitized by Google

aussi à des époques artificielles de temps comme les tchong-ki, non à des phases célestes réelles, qu'étaient attachées les cérémonies annuellement accomplies par les empereurs. Ainsi il y avait dans le palais une salle avec douze loges consacrées aux lunes ordinaires, où l'empereur allait successivement offrir un sacrifice au commencement de chacune de ces lunes; et, selon le texte du Tcheou-li, que j'ai rapporté plus haut, page 78, lorsqu'il survenait une lune intercalaire, la cérémonie s'accomplissait entre les deux battants de la porte de cette salle, précisément comme le figure le caractère complexe Jün appliqué à une telle lune, lequel présente le caractère 王 qui signifie *le prince*, placé dans le caractère 門 qui signifie *porte*, et offre l'image de ses deux battants[1]. Il y avait aussi des cérémonies spéciales attachées au tchong-ki ♑ du solstice d'hiver vrai, et d'autres attachées au tchong-ki ♈, milieu du printemps physique. Comme la lune correspondante à ce dernier tchong-ki était la deuxième de l'année civile dans le calendrier primitif des Hia, c'est peut-être pour cela qu'on ne la faisait pas intercalaire quand elle aurait dû l'être, afin de ne pas déranger les cérémonies spéciales de la phase solaire qu'elle désignait; et l'immobilité des rites une fois établis peut expliquer pourquoi l'on conserva cette exception à la règle de l'intercalation, quand l'origine de l'année civile fut transportée. De tels usages ne sont pas seulement curieux à connaître pour leur singularité propre; ils expliquent et justifient l'importance que le gouvernement chinois attacha de tout temps à la confection du calendrier. Ils sont liés à l'essence de ce gouvernement, à ses formes constitutives; et, comme ils ne m'ont pas paru suffisamment signalés dans le travail de M. Ideler, j'ai pensé qu'on ne me désapprouverait pas de les rappeler. Il reste maintenant à découvrir, s'il est possible, comment les anciens Chinois seraient parvenus à prédire des éclipses, ainsi qu'ils assurent avoir été en état de le faire; et, tout extraordinaire que cette assertion puisse nous paraître, l'existence seule des institutions officiellement destinées aux annonces de ces phénomènes ne semble pas permettre de la révoquer en doute. M. Ideler n'ayant pas abordé cette question, j'essayerai de suppléer à son silence. Lors du rétablissement de l'astronomie sous les Han, on voit les astronomes fort occupés de retrouver ce qu'ils appellent les *neuf routes de la lune*, qu'ils disent avoir été autrefois connues et employées pour prévoir les éclipses, mais qui sont maintenant perdues[1]. Or, mon

[1] Gaubil, *Observations*, tome II, p. 12; *ibid.*, tome III, p. 151.

Digitized by Google

Digitized by Google

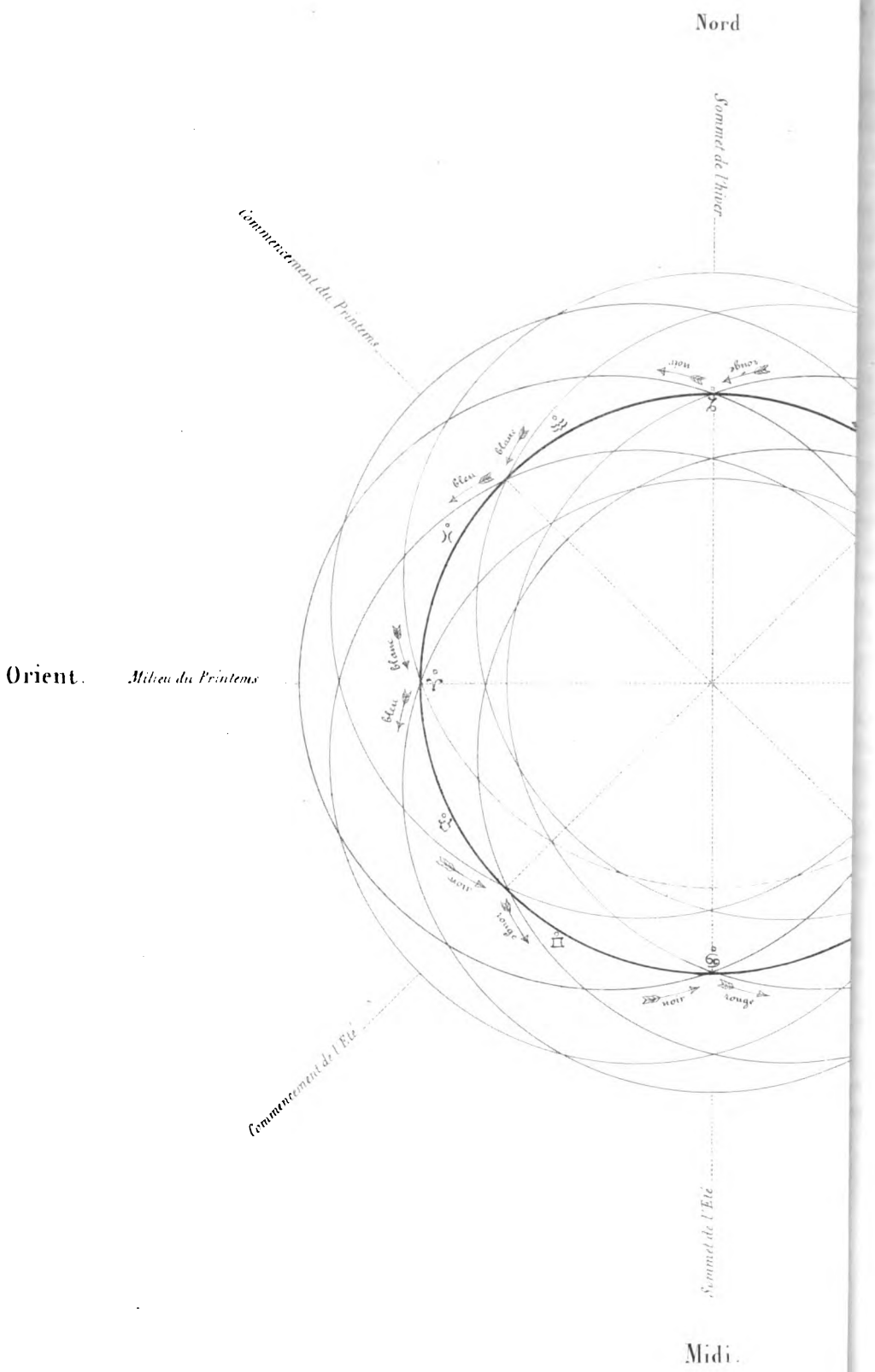

Digitized by Google

fils a trouvé, dans le Wen-hian-thong-kao de Matuanlin, un passage textuellement extrait de l'astronomie des Han, où l'on rapporte ce qu'ils entendaient par ces neuf routes; et, conformément à l'habitude des Chinois de reproduire toujours les mêmes idées, il a retrouvé le même passage dans l'encyclopédie japonaise avec une figure qui en sera, si l'on veut, un commentaire [1] : je la rapporte à la suite du présent article, et j'y ai fait aussi quelques rectifications de détail qui m'ont paru nécessaires pour l'accorder avec le texte de Matuanlin.

On voit alors qu'une des neuf routes mentionnées est d'abord le chemin jaune ou l'écliptique. Les huit autres semblent désigner autant de positions de l'orbe lunaire, diamétralement opposées pour la situation des nœuds, mais conservant la même direction du mouvement propre, ce qui les suppose opposées pour l'inclinaison sur l'écliptique. Deux placent la ligne des nœuds sur les équinoxes, deux sur les solstices; les quatre autres, à 45 degrés de ces points. Elles sont désignées par des couleurs différentes. Il y en a deux bleues, dans lesquelles la lune traverse l'écliptique en marchant vers l'est; deux rouges, où son passage s'opère au nœud en marchant vers le sud; deux blanches, où il a lieu en marchant vers l'ouest; deux noires, où il a lieu en marchant

[1] Voici d'abord le texte de Matuanlin, extrait de l'astronomie des Han, tel que mon fils me l'a traduit (voyez le Wen-hian-thong-kao, livre 280, p. 11) :

« La lune a neuf chemins : deux sont *noirs* et sortent au nord de la route jaune (l'écliptique), deux sont *rouges* et sortent au midi de la route jaune, deux sont *blancs* et sortent à l'ouest de la route jaune, deux sont *bleus* et sortent à l'est de la route jaune.

« Aux époques dites *commencement du printemps, milieu du printemps,* la lune suit, à l'orient, les chemins *bleus.*

« Aux époques dites *commencement de l'automne, milieu de l'automne,* elle suit, à l'occident, les chemins *blancs.*

« Aux époques dites *commencement de l'hiver, sommet de l'hiver,* elle suit, au nord, les chemins *noirs.*

« Aux époques dites *commencement de l'été, sommet de l'été,* elle suit, au midi, les chemins *rouges.* »

Tout ce texte est reproduit littéralement dans l'encyclopédie japonaise, livre Ier, p. 11. On y a joint une figure qui distribue les huit routes propres de la lune, comme je l'ai dit dans le texte de l'article. Cette figure place les nœuds des routes aux points de l'écliptique que j'ai indiqués. En cela elle est conforme au texte qu'elle accompagne; mais on ne donne aucune explication sur la signification astronomique des neuf routes, ni sur le déplacement de l'orbite que leur succession semble indiquer. Les flèches annexées à chaque nœud ont été ajoutées par moi, pour indiquer le sens de mouvement que le texte y attache, et qui, en se continuant sur chaque orbite jusqu'à l'autre nœud, produit les oppositions de sens que la figure montre sur les orbites successives dans ces points communs où la nature du nœud est intervertie.

Digitized by Google

vers le nord. Ces couleurs sont réparties de manière que les routes qui coupent l'écliptique aux mêmes points par leurs nœuds opposés, avec des sens ascendants ou descendants de mouvement propre, ont des couleurs différentes. Une pareille construction admet donc évidemment que les nœuds de l'orbe lunaire sur l'écliptique ne sont pas fixes, et parcourent successivement tout le tour de ce cercle. Rien, à la vérité, ne prouve rigoureusement que cette remarque fût antérieure aux Han, quoiqu'ils la rapportent comme ancienne. Mais il serait très-peu naturel qu'elle n'eût pas été faite bien avant eux, lorsqu'on observait depuis si longtemps la lune au méridien, qu'on la comparait aux étoiles, et qu'on devait ainsi, forcément, voir que sa route mensuelle se déplaçait sur l'écliptique par un mouvement continu de rétrogradation. En effet, il suffisait pour cela de construire l'orbite de chaque mois, en portant les positions observées sur un globe céleste; car la direction diverse de ces orbites, après quelques mois, se manifestait d'elle-même, ainsi que le sens rétrograde de leur mouvement. Et, en continuant de les suivre ainsi, on ne pouvait manquer de voir que leur intersection avec l'écliptique, ce que nous appelons le nœud, revenait au même point de ce cercle, après un intervalle de 18 ans et environ 7 mois, ou, plus exactement, après 6798 jours. Or, il ne paraît pas douteux que les Chinois ont possédé très-anciennement des globes célestes dont leurs observations de passages méridiens et de distances polaires leur fournissaient, en effet, tous les éléments : et ils ont dû naturellement s'en servir, pour suppléer, par des constructions graphiques, à la trigonométrie sphérique qui leur manquait. Maintenant, la rétrogradation de l'orbite lunaire étant connue, des astronomes qui observaient continuellement la lune devaient très-bien voir, par leurs observations mêmes, laquelle de ses *routes*, pour me servir de leur terme, elle suivait actuellement. Ils connaissaient de même aussi, par observation, la vitesse de son mouvement actuel parmi les étoiles, indépendamment de toute théorie. Ils pouvaient donc bien prévoir, à peu de distance, il est vrai, les cas où cette direction et cette vitesse allaient conduire la lune dans des conditions écliptiques ou non écliptiques, lorsqu'elle arriverait à la conjonction ou à l'opposition la plus prochaine. Et il ne fallait pas beaucoup d'habileté pour étendre cette prévision à quelques mois d'avance, surtout en s'aidant des registres d'observations antérieures, par lesquels on pouvait voir que des éclipses étaient ou n'étaient pas arrivées dans des positions analogues du soleil, de la lune et de son nœud, ce qui se reproduit, en effet, approximativement après la période chaldéenne de 18 ans et

Digitized by Google

10 ou 11 jours, en faisant l'année solaire de $365^{j},25$. Cette facilité de prévision à court intervalle, fondée sur la seule continuité des observations célestes, et sur la nature spéciale de ces observations, me paraît expliquer de la manière la plus simple ce qui excite, au premier aperçu, tant de surprise et même de doute, savoir : que les Chinois aient pu très-anciennement, sans aucun calcul théorique, prédire, pour de courts intervalles, les éclipses de lune, et même, avec plus de hasard sans doute, celles du soleil ; du moins, lorsque les astronomes remplissaient exactement les fonctions de leur charge, qui étaient d'observer le ciel assidûment, tous les jours ou toutes les nuits, sans interruption.

Dans un prochain article, j'analyserai le chapitre du travail de M. Ideler, où il traite spécialement de la division chinoise du ciel en 28 parties, qu'il considère comme une sorte de zodiaque réglé sur le cours de la lune. J'essayerai de prouver que ces divisions, probablement d'abord moins nombreuses, ont été originairement adoptées pour un but tout à fait indépendant de la lune, dont l'idée même ne me semble pas leur avoir été jamais associée, chez les Chinois, plus particulièrement que celle de tout autre astre. Mais, comme une semblable association a eu certainement lieu chez les Hindous et les Arabes, pour un mode de division du ciel également en 28 parties, je tâcherai de découvrir, par la comparaison des étoiles prises pour limites des divisions chez ces différents peuples, si elles décèlent une origine différente ou commune, et, dans ce dernier cas, quel serait le pays auquel on devrait avec vraisemblance en attribuer la première adoption.

BIOT.

GESCHICHTE DES RŒMISCHEN RECHTS IM MITTELALTER (*Histoire du Droit romain au moyen âge, par* F.-C. de Savigny, 6 vol. in-8°); *trad. de l'allemand par* Charles Guenoux, 4 volumes in-8°. Paris, 1839.

DEUXIÈME ARTICLE.

M. de Savigny a donné, dans le chapitre III, dont l'examen termine mon premier article, des notions générales sur l'ancien droit des Germains. Le chapitre IV (édit. allem., p. 185 à 288, et trad. franç., p. 130 à 194) est consacré à leur organisation judiciaire. Prévoyant que, dans

Digitized by Google

toute la suite de son travail, il retrouvera cette organisation telle que ces peuples l'apportèrent sur le sol romain, et rarement modifiée par l'influence du peuple vaincu, le savant auteur a dû remonter à une époque antérieure à la conquête.

Il croit que le seul moyen de se faire des idées justes sur cet objet, c'est d'étudier les documents authentiques qui nous restent des temps les plus voisins de cette époque. Si, dans les divers pays où s'établirent les tribus germaniques, quelques institutions se reproduisent constamment au milieu de tant de rapports nouveaux, il sera logique d'y reconnaître la constitution originaire, qui réunissait précédemment sous son empire toutes les tribus germaniques.

« Or, dit M. de Savigny, § 52, ce caractère d'uniformité se retrouve « précisément dans l'organisation judiciaire, dont l'origine et l'ancien- « neté sont ainsi mises hors de doute. »

Le territoire était divisé en cantons ou districts, dans lesquels les hommes libres formaient une association politique plus intime que l'association générale. A la tête de chaque canton était un chef à qui les documents des ve et vi^e^ siècles donnent le nom de *grafio*, forme latine du mot *Graf*, appartenant à la langue germanique, où ce mot est resté avec la signification de comte. Ce chef réunissait au commandement militaire l'exercice de la police dans son arrondissement, et le droit de présider les hommes libres chargés de rendre la justice.

Mais, avant d'entrer dans les détails des fonctions judiciaires exercées par les *hommes libres*, M. de Savigny reconnaît avec raison que cette expression a besoin d'être définie.

Par le mot *hommes libres*, il entend ce que les Romains auraient appelé *cives optimo jure;* ce que des constitutions modernes ont appelé *citoyens actifs;* ce que notre Code civil désigne, lorsqu'il oppose le mot *citoyen* au mot *Français*, en déclarant par l'article 7 que l'exercice des droits civils attribué par l'article 8 à *tout Français* est indépendant de la qualité de *citoyen*, laquelle ne s'acquiert et ne se conserve que conformément à la loi constitutionnelle. Ainsi tous les Germains non esclaves avaient les *droits civils*, mais tous n'avaient pas les *droits politiques*.

Il trouve ces *hommes libres* chez les Lombards, dans les *Arimanni*. Après avoir longuement discuté, §§ 54 et suiv., l'étymologie et les diverses acceptions successives de ce mot, il arrive à la conclusion que les *Arimanni* constituaient la puissance publique, la nation souveraine, soit lorsqu'elle faisait des lois, soit lorsqu'elle exerçait le pouvoir judiciaire, soit lorsqu'elle s'armait pour repousser ou attaquer les ennemis.

Digitized by Google

Il croit, §§ 61 et suiv., que ces hommes libres étaient désignés chez les Francs par le nom de *rachimburgi*, mot dont l'orthographe est très-variée.

Les documents dans lesquels on trouve ce mot, quelquefois traduit par *boni homines*, sont toujours relatifs à des jugements, à des exécutions de jugements, ou à des actes de juridiction volontaire; ce qui a porté quelques auteurs à dire que les rachimbourgs étaient un corps permanent de juges.

M. de Savigny combat cette opinion avec un plein succès, et prouve très-bien que les premières traces d'une institution de juges en titre d'office appartiennent à la deuxième race.

Mais faut-il en conclure avec lui que le mot *rachimburgi* soit la dénomination générique de tous les *hommes libres*, de tous les *cives optimo jure*? Ne serait-il pas plus exact, et à la fois plus conforme aux documents, de dire, tout en reconnaissant avec M. de Savigny l'aptitude de tous les hommes libres à prendre part aux jugements, que la dénomination de *rachimbourgs* leur était donnée seulement dans l'exercice de leurs fonctions judiciaires? M. de Savigny s'est adressé cette question, et déclare *qu'une telle opinion lui semblerait erronée*. Il invoque en faveur de la sienne plusieurs exemples où des fonctions, selon lui toutes différentes des fonctions judiciaires, sont attribuées aux rachimbourgs.

Dans les §§ 2 du titre LII de la loi salique, et 3 du titre XXXII de la loi ripuaire, on voit, dit-il, les rachimbourgs appelés par le *grafio*, non pour juger, mais pour concourir à l'exécution d'une mainmise sur les biens d'un débiteur, à une espèce d'expropriation forcée.

Cet exemple est loin de me paraître décisif. Les rachimbourgs avaient sans doute la juridiction *contentieuse*, c'est-à-dire la prononciation de décisions entre des parties litigantes; et le *grafio*, qui ne prenait point part à la délibération par laquelle le jugement était fait, devait en assurer l'exécution par les voies de contrainte. Une de ces voies consistait à enlever au débiteur récalcitrant une partie de ses biens, qu'on délivrait au créancier pour le payer. Les rédacteurs de la loi salique, craignant l'arbitraire et les abus, exigèrent que le *grafio* fût assisté d'hommes libres qui appréciaient le bien: cette assistance était, de leur part, une véritable fonction judiciaire; il n'est donc pas surprenant que, dans cette occasion, la loi les appelle *rachimbourgs*.

Dans le § 2 du titre XXXII de la loi ripuaire, il s'agit d'un ajourné qui ne s'est pas présenté après une assignation. La loi veut qu'elle lui soit *réitérée* avec l'assistance de rachimbourgs; c'était encore une fonction judiciaire propre à constituer en demeure le défaillant, à une époque où il n'existait pas d'officiers ministériels pour donner les ajournements.

Digitized by Google

Un troisième document est cité par M. de Savigny, c'est une tradition, par conséquent un acte de juridiction *volontaire*, dans lequel il n'est pas plus surprenant qu'on fît intervenir des hommes libres en qualité et avec le titre de juges, qu'il ne l'était de recourir à la curie dans les lieux où il s'en était conservé, ainsi que nous le verrons par la suite.

M. de Savigny ne cite pas d'autres autorités, et je crois, en effet, que le mot *rachimbargi* est toujours employé pour désigner les hommes qui concourent à un acte de juridiction contentieuse ou volontaire; jamais pour désigner les citoyens hors de ces fonctions.

Si l'on ne trouvait pas trop hasardée une comparaison entre ce très-ancien état de choses et notre organisation moderne, je dirais que les *cives optimo jure*, habiles à prendre part aux jugements, étaient ce que sont aujourd'hui les citoyens portés sur le tableau destiné à fournir des jurés. Le fait de leur inscription ne leur attribue point la qualité de *jurés;* ils ne portent ce titre que lorsqu'ils en exercent la fonction, et ne le conservent plus après que leur session est finie, sauf à le reprendre en vertu d'un appel nouveau.

Au cours de son examen sur les hommes libres, M. de Savigny a jeté quelques réflexions sur la question de la noblesse.

Il croit, § 53, que la noblesse existait chez les Germains, même qu'elle était héréditaire; mais il n'y voit du reste qu'une distinction personnelle, ne donnant aucune prépondérance dans le gouvernement et dans l'administration de la justice, où les nobles ne figurent jamais que comme des hommes libres, et seulement à ce titre. Depuis la publication de son ouvrage, M. de Savigny a développé ces idées dans plusieurs mémoires lus à l'Académie de Berlin.

Il n'y a pas, comme on sait, de question plus controversée; et, comme les législations germaniques n'étaient pas uniformes sur ce point, comme les documents contiennent des expressions vagues susceptibles d'acceptions plus ou moins extensives ou restrictives, je ne m'y arrêterai pas. Il faudrait beaucoup de pages pour épuiser la matière. Je me borne à renvoyer le lecteur à un excellent mémoire *De l'état des personnes sous les rois de la* 1re *race*, que M. Naudet a inséré dans le nouveau recueil de l'Académie des inscriptions, tome VIII, pag. 401 et suivantes.

Je continue de suivre ce que dit M. de Savigny sur les hommes libres considérés dans l'exercice du pouvoir judiciaire. Le savant auteur, désirant trouver une expression générique pour qualifier cet état d'aptitude, les appelle *échevins;* mais il a soin d'avertir les lecteurs qu'il prend ce mot dans le sens le plus étendu, comme désignant tous les hommes

Digitized by Google

libres appelés, d'après les principes des constitutions germaniques, à prendre part aux jugements.

Il est bien vrai que, sous la seconde race, le mot *échevins* eut une signification plus restreinte : il ne désigna plus qu'un nombre limité d'hommes institués d'une manière permanente pour rendre les jugements; hommes dont la nomination, la destitution en cas d'indignité, et le remplacement suivant les formes prescrites dans plusieurs Capitulaires, appartenaient au *missus dominicus*, au comte et au peuple réunis.

M. de Savigny croit et prouve très-bien, § 68, que cette institution d'*échevins désignés* était étrangère à l'ancienne constitution germanique, dans laquelle tous les hommes libres, *cives optimo jure*, habitants de l'arrondissement où s'élevait un procès, étaient appelés à concourir au jugement. Il démontre que les *scabini* n'ont pas une origine antérieure à la seconde race. On lit, à la vérité, les mots *signum Tmusonis scabini* dans une charte de 706, insérée page 379 du volume des *Diplomata*, dont Bréquigny avait, en 1791, commencé la publication, reprise maintenant sur un plan plus étendu par l'Académie des inscriptions. Mais, dans les notes de la page 378, Bréquigny a très-disertement prouvé la fausseté de cette pièce. Il en est de même d'une charte lombarde datée de 752, que rapporte Tiraboschi, *Historia di Nonantola*, t. II, page 18, note 10.

Ainsi, nous pouvons tenir comme un point historique, hors de toute controverse raisonnable, que, chez les Germains, les hommes libres avaient l'exercice du pouvoir judiciaire. Ils exerçaient ce pouvoir dans le *mallum* ou *placitum*, dont la présidence appartenait à un chef dont M. de Savigny s'occupera dans les §§ 79 et suivants.

Ce serait une grave erreur que de voir dans ce magistrat le seul dépositaire de la puissance judiciaire, et, par une assimilation avec les usages romains, de ne voir dans les hommes libres que de simples conseillers ou assesseurs, dont ce chef aurait été maître de ne point suivre les avis. Tous les documents s'accordent à constater que le *grafio* ou *comes* ne prenait point part au jugement; ses fonctions consistaient à présider le *mallum* ou *placitum*, c'est-à-dire l'assemblée des hommes libres, chargés d'entendre les parties et de juger les causes: probablement il faisait les premiers actes propres à mettre le procès en état d'être jugé; il dirigeait l'audience; et, lorsque le jugement avait été prononcé, il en assurait l'exécution.

M. de Savigny, qui est de cette opinion, la fonde avec raison sur le titre LIX de la loi salique, répété dans le LVe de la loi des ripuaires.

Ces titres prévoient la plainte d'un plaideur à qui on a refusé de

Digitized by Google

rendre justice, ou qui a été condamné contrairement à la loi; or, ce n'est point contre le *grafio*, chef de justice, qu'il intente son action, c'est contre les rachimbourgs. Il est donc naturel d'en conclure que les *échevins* (*rachimbourgs*) étaient *seuls* les véritables juges.

M. de Savigny passe ensuite à ce qui concerne la présidence des hommes libres dans le *mallum*. Elle appartenait, comme on l'a vu, au *grafio*, mot presque toujours accompagné de *vel* ou *aut comes*.

Quelques auteurs ont cru que ces deux mots désignaient deux magistrats différents, l'un pour les vainqueurs, l'autre pour les anciens habitants: de ce nombre est Bréquigny, page CCIV des *Prolegom. Diplomat.*, etc.; il croit même que le *grafio* était d'un rang inférieur au *comes*.

Mais M. de Savigny, § 80, n'hésite point à dire que ces deux mots sont synonymes.

Cependant, ajoute-t-il, « quelle que soit l'identité de ces deux termes, je ne prétends pas dire qu'ils aient toujours été pris indifféremment l'un pour l'autre. Je crois plutôt que chaque magistrat s'appelait *grafio* ou *comes*, selon qu'il était lui-même Franc ou Romain; ou plutôt encore, selon que les Francs ou les Romains étaient en majorité dans son gouvernement. »

Si M. de Savigny entend qu'il pouvait en être ainsi dans le langage commun, je le crois. Mais je doute qu'il y eût une règle fixe à cet égard, et surtout qu'elle fût écrite dans les lois.

Lorsqu'il s'agit des fonctions judiciaires, la loi salique emploie indistinctement les mots *grafio*, *comes*, *judex*. Il existe à ce sujet un témoignage remarquable dans le titre LXXV de la rédaction publiée par Eccard, d'après un manuscrit de Wolfenbüttel. La même disposition, la même phrase, offre ces trois mots, ou seuls, ou traduits l'un par l'autre avec *vel* ou *aut*. Ce texte est précisément relatif à l'exercice des fonctions judiciaires dans une occasion très-importante et d'ordre public: la constatation de l'identité d'un cadavre, et la recherche des meurtriers.

Du temps de Tacite, les *principes*, comme plus tard les *grafiones*, étaient électifs; peut-être le furent-ils encore quelque temps après la conquête. C'est l'opinion de M. de Savigny.

Mais la nécessité de donner une grande force à l'autorité royale, et sans doute aussi les envahissements auxquels est toujours portée l'autorité centrale et suprême, firent promptement abandonner le système électif.

Il y avait, d'ailleurs, une puissante raison pour attribuer au roi la nomination et la libre révocation de ces chefs. Ils avaient le comman-

Digitized by Google

dement militaire. Or, si, dans une monarchie, on peut sans inconvénients, et même avec utilité, laisser à l'élection certaines fonctions civiles même très-élevées, cela ne peut être pour des fonctions militaires.

La loi salique nomme souvent aussi un chef de justice appelé *tunginus*, et toujours avec l'addition *aut centenarius*. M. de Savigny croit que le second de ces mots est la traduction du premier, et je n'hésite point à partager son opinion. Je ne dois pas laisser ignorer néanmoins que M. Guizot, *Essais sur l'histoire de France*, page 250, note 3, y voit deux fonctionnaires différents; mais la raison qu'il en donne est loin d'être décisive. « Si, dit-il, ces deux mots *tunginus* et *centenarius* exprimaient la qualité du même fonctionnaire, *pourquoi la loi salique les nommerait-elle l'un à côté de l'autre?* »

Le *pourquoi* est précisément expliqué par M. Guizot, qui me semble ici être en contradiction avec lui-même.

Deux lignes plus haut, il parle du *comes*, et, dans sa note 2 de la p. 249, il dit : « C'est le *grafio* des lois barbares, le *Graf* de presque tous les peuples germains ; M. de Savigny a très-bien prouvé que cet office était d'origine germanique, et que le mot *comes* avait été adopté comme l'équivalent du mot *Graf*. »

Sans doute! Mais le principal, le seul argument de M. de Savigny est que, dans les lois germaniques dont nous avons les textes latins, on lit *grafio aut* (ou *vel*) *comes;* et, comme précisément la loi salique, qui nomme le *tunginus*, ajoute invariablement *aut centenarius*, M. de Savigny a été avec raison très-conséquent avec lui-même en considérant ces deux mots comme équivalents l'un de l'autre.

Ces *tungini aut centenarii* étaient les lieutenants des comtes, et quelques documents de la seconde race constatent que ceux-ci en avaient la nomination. « Leur autorité, dit M. de Savigny, § 81, s'exerçait dans un ressort peu étendu; ainsi, un comte avait plusieurs centeniers sous ses ordres. Au reste, on ne doit pas voir dans les centeniers des juges de première instance, dans le comte un juge d'appel. Le comte, dépositaire suprême de la juridiction, la déléguait aux centeniers, à moins qu'il ne s'agît d'un crime capital, de l'état des personnes, de la propriété d'un immeuble ou d'un serf. »

Quoiqu'il n'existe à l'appui de cette opinion que des documents de la seconde race, je n'hésite point à croire qu'ils constatent un état de choses antérieur. Mais peut-être n'eût-il pas été hors de propos d'ajouter que la loi salique, où nous ne trouvons pas de dispositions précises sur la juridiction *contentieuse* du *tunginus aut centenarius*, constate d'une manière très-expresse sa compétence pour certains actes, qu'on pou-

Digitized by Google

vait appeler de juridiction *volontaire :* telles sont les formalités à remplir pour épouser une veuve, pour faire une donation de tout ou partie d'une succession, etc.

On trouve encore, dans l'organisation judiciaire des Francs, les *sagibarones*. M. de Savigny remarque, § 78, que cette institution est couverte d'une extrême obscurité. Voici les seuls faits constants, d'après le titre LVI de la loi salique. Le meurtre d'un sagibaron donnait lieu à la même composition que celui d'un comte. La cause jugée devant les sagibarons ne pouvait être reportée devant le comte.

De ce petit nombre de données, les seules que fournisse le titre LVI de la loi salique, M. Eichhorn, si j'en crois une citation de M. de Savigny, a vu dans les sagibarons des *juges du droit*, tandis que les rachimbourgs déclaraient simplement *le fait*. Cette idée, toute moderne, que Bernardi avait émise dès 1782, est repoussée par le titre LX de la loi salique, où il est écrit qu'on peut attaquer les rachimbourgs, pour avoir jugé *contra legem*, et où il n'est pas dit un mot des sagibarons. Cependant c'était d'eux qu'il aurait fallu parler : car, dans la déclaration d'un *fait*, on ne peut pas, en général, violer la loi ; elle peut, au contraire, être violée par des juges du *droit*, et par *eux seuls*.

Dans l'édition de l'histoire du droit public et privé en Allemagne, publiée par M. Eichhorn en 1834, ce savant dit, n° 75, que les sagibarons étaient des hommes désignés pour assister aux *malls* tenus dans l'intervalle des convocations périodiques. Je ne saurais encore accéder à cette explication : le titre LVI accorde, pour le meurtre d'un sagibaron, la même composition que pour le meurtre d'un comte. Or, si le sagibaron avait été, pour le *mallum* extraordinaire, la même chose que le rachimbourg pour le *mallum* périodique, pourquoi cette haute distinction, évidemment refusée aux rachimbourgs, à qui nulle part la loi n'accorde une composition supérieure à celle des autres *hommes libres?*

Mlle de Lezardière, *Théorie des lois politiques de la France*, t. VII, part. II, pag. 169, a cru que les sagibarons étaient des conseillers du roi faisant partie du *mallum* royal : mais le titre LVI de la loi salique suppose que les sagibarons siégent dans le *mallum* populaire, *ubi plebs conveniri solet*.

M. de Savigny, qui n'a pas cru ces diverses explications satisfaisantes, en avait, dans sa première édition, donné une que je passe sous silence, puisqu'il en présente une autre dans la nouvelle. Il pense « qu'encore bien que les échevins (rachimbourgs) fussent régulièrement juges du fait et du droit, il devait se présenter quelquefois des affaires difficiles et qui exigeaient une connaissance approfondie du droit. Il y avait donc, dans chaque canton, des hommes instruits et considérés, les

Digitized by Google

sagibarons, auxquels les échevins (rachimbourgs) recouraient en cas de difficultés. »

Cette opinion, très-anciennement indiquée par Schilter dans son Glossaire, est assez plausible; mais elle me semble s'accorder difficilement avec le titre LVI de la loi salique.

Si les sagibarons n'avaient été, comme le croit M. de Savigny, que des conseils, que signifierait le texte où il est parlé de la *causa ante eos judicata?* Suppose-t-on que les rachimbourgs s'adjoignaient des sagibarons dans les causes dont le point de droit leur paraissait difficile? Mais tous ces hommes ainsi réunis, pour entendre une cause et l'examiner, auraient jugé ensemble sous la présidence du comte : et alors quel sens raisonnable pourrait-on attribuer à ces mots du titre LVI de la loi salique: *Si causa aliqua ante eos* (*sagibarones*) *definita fuerit, eam ante comitem removere non licet?*

Il est plus facile souvent de combattre les opinions des autres, sur certains points, que de découvrir et de justifier la véritable. Je ne présenterai donc la mienne qu'avec une grande réserve.

Je crois que les sagibarons étaient des hommes recommandables par leurs lumières et leur probité, désignés par le comte, peut-être même par le choix des hommes libres, pour tenir la place du comte dans le plaids judiciaire du comté; ce qui, plus tard, donna lieu aux *vicarii.*

Les fonctions du comte étaient multiples. L'administration et la police de l'arrondissement, qui souvent était fort étendu; la nécessité d'être à la guerre ou à la cour du roi; même une simple maladie, ou toute autre cause particulière, pouvaient l'empêcher de présider le *mallum.* On dut éprouver la nécessité de le remplacer; la suppléance momentanée et occasionnelle des sagibarons fut peut-être le mode qu'on regarda comme le plus avantageux.

Cette explication me paraît convenir au texte du titre LVI de la loi salique, dont le § 3 prononce une composition égale à celle du meurtre d'un comte contre celui qui *occiderit sagibaronem qui se sagibaronem posuit:* ces derniers mots me paraissent désigner une fonction occasionnelle et accidentelle; mais il était juste que, dans ce cas, le sagibaron eût la même garantie que le comte dont il tenait la place.

M. de Savigny, dans le reste du chapitre IV, suit l'institution des chefs supérieurs et inférieurs chez les Saxons, les Bavarois, les Bourguignons, les Anglo-Saxons, et enfin chez les Lombards, dont il fait observer que le système judiciaire a toujours été regardé comme assez semblable à celui des Francs.

L'objet du cinquième chapitre (édition allemande, pag. 289 à 458,

Digitized by Google

et traduction française, pag. 195 à 293) est de rechercher ce qui subsista de l'organisation judiciaire des Romains sous la domination des conquérants. « On peut poser en principe, dit M. de Savigny, § 86, que, dans les grands États où les barbares eurent le temps de consolider leur puissance, ils détruisirent les hautes magistratures des Romains, et le système d'organisation judiciaire qui en dépendait. Le royaume éphémère des Ostrogoths, et certaines parties de l'empire franc, sont des exceptions dont je parlerai plus bas. Dans tout le reste de la France et dans la Lombardie, la conquête fit disparaître entièrement les provinces romaines et leurs *rectores*. Ceux-ci furent remplacés par des comtes germains, dont le pouvoir civil et militaire s'étendait à la fois sur les Germains et les Romains. Maintenant, la question est de savoir si la révolution alla plus loin, si elle détruisit également l'organisation municipale des cités, leurs sénats, leurs duumvirs, leurs défenseurs, leur juridiction. »

M. de Savigny fonde la négative sur deux classes de preuves: les premières sont ce que j'appellerai des preuves d'induction; il les présente sous le titre de considérations générales.

Les anciens habitants ne furent, ni privés du droit de propriété, ni réduits en esclavage, comme l'ont soutenu quelques auteurs. Cela est démontré par l'ascendant de la langue latine, qui non-seulement resta celle de la religion chrétienne qu'embrassèrent les conquérants, mais encore qui devint la langue officielle et presque vulgaire; et surtout par les lois des conquérants, notamment l'édit de Chlotaire, de 560, chap. IV, où on lit que toute contestation entre Romains sera jugée par le droit romain.

Tout cela est vrai et bien prouvé: et sans doute les vainqueurs auraient pu, soit par politique, soit par l'impossibilité de faire mieux, conserver en tout ou en partie l'organisation judiciaire des Romains; mais, comme *à posse ad actum non valet consecutio*, reste à savoir si réellement ils ont pris ce parti.

C'est ici qu'il convient d'examiner la seconde série de preuves présentées par M. de Savigny, c'est-à-dire les documents qu'il classe suivant les peuples à qui ils appartiennent.

Il reconnaît que, relativement au royaume des Bourguignons, un seul document suppose la conservation des curies. C'est un passage de saint Avit (Opp., pag. 152), où il est parlé d'une curie de Vienne. Un autre de 543 appartient au temps où les Francs étaient devenus maîtres du royaume de Bourgogne. C'est l'acte de fondation d'un monastère (le traducteur a dit à tort, là et ailleurs, *cloître*) dans la ville de Vienne,

Digitized by Google

autorisée par le sénat de la ville. Mais ni le passage de saint Avit, ni le document de 543, ne prouvent que la curie, le sénat eût conservé le droit de rendre la justice : il ne s'agit que d'administration municipale.

On n'éprouve ni la même pénurie de documents, ni la même incertitude relativement au royaume que les Visigoths fondèrent dans la Gaule méridionale. La *lex romana* rédigée par ordre d'Alaric II, en 506, est d'un grand secours pour connaître ce qui subsista dans cet État des institutions judiciaires des Romains.

Ce code est, comme on sait, composé de textes du droit romain, et d'interprétations rédigées par ordre du roi visigoth. Que ces interprétations ne méritent pas une grande confiance lorsqu'on veut en induire des modifications au droit privé, M. de Savigny l'accorde sans peine, parce qu'alors le droit romain était mal connu et mal compris. Mais il n'en est pas de même lorsque ces interprétations attestent des modifications dans les pouvoirs publics. Là, les interprètes ne raisonnent plus en jurisconsultes qu'on peut et que, effectivement, on a eu souvent le droit d'accuser d'ignorance : ils parlent comme témoins, et, lorsque l'interprétation dans certains cas s'éloigne des anciens textes, elle prouve que l'ancien état de choses n'existe plus, qu'il a été remplacé ou du moins grandement modifié.

Cette pensée, que M. de Savigny développe avec beaucoup de sagacité, fait une juste part à la critique, et montre qu'il ne faut accepter qu'avec réserve et restriction les jugements sévères prononcés par les jurisconsultes des XVIe et XVIIe siècles, et même de notre époque, contre les interprétations contenues dans le code d'Alaric II.

Je crois donc avec M. de Savigny que si, dans le royaume des Visigoths, le *præses romanus* a disparu et a été remplacé par un chef à la nomination du roi, l'organisation municipale des cités, leur juridiction spéciale, les décurions, les défenseurs, subsistèrent même avec plus d'indépendance que sous les empereurs romains. Les anciens habitants, pour qui cette *lex romana* était rédigée, conservèrent donc les magistrats qui les jugeaient en première instance, et dont les appels étaient portés probablement devant le comte nommé par le roi, comme autrefois devant le gouverneur romain.

Les preuves que M. de Savigny réunit, les inductions sur lesquelles il se fonde lorsque les textes lui manquent, ne sont pas susceptibles d'analyse.

Il s'occupe ensuite, sous le même point de vue, du royaume des Francs.

La question de savoir si le régime municipal des Romains y fut con-

Digitized by Google

servé, est depuis longtemps un objet de controverse entre les écrivains français qui jouissent de la plus grande considération.

M. de Savigny me paraît les avoir très-bien jugés dans son introduction, § 29. « Les auteurs français qui ont écrit sur ce sujet, dit-il, quelle que soit la différence de leurs opinions, se ressemblent pourtant en un point. Chacun a son système politique déterminé, auquel il soumet toutes ses recherches historiques. »

Cela est malheureusement vrai, et, si M. de Savigny eût composé son ouvrage en 1840, il aurait pu, à quelques honorables exceptions près, appliquer cette remarque aux écrivains modernes.

Loyseau, jurisconsulte du XVIe siècle, avait prétendu, dans son Traité des justices seigneuriales, livre Ier, n° 54, que les Romains vaincus, et en quelque sorte prisonniers de guerre, furent réduits à la servitude, de corps et de biens. L'ouvrage du comte de Boulainvilliers est le développement de cette assertion; et, de nos jours, le comte de Montlosier l'a reproduite sous une nouvelle forme.

Si cela était, la question posée par M. de Savigny n'en serait pas une. Des esclaves, des serfs de la glèbe, n'ont point de magistrats de leur choix pour les administrer et les juger; ils n'ont point de droits propres, ils n'ont que des maîtres.

Un système non moins exagéré en sens inverse avait été présenté par Dubos et Moreau. S'il faut les en croire, loin de traiter les Romains en vaincus, les Germains auraient abjuré leur nationalité, et se seraient en quelque sorte faits Romains, en adoptant les institutions de ces derniers.

Les lois émanées des conquérants eux-mêmes, qui reconnaissent la propriété, la liberté (*ingenaitas*), chez les Romains; qui prescrivent de juger entre eux par la loi romaine; une multitude d'actes où on lit: *lex romana, secundùm legem romanam*, répondent péremptoirement à Loyseau, Boulainvilliers et Montlosier.

Les mêmes lois qui placent souvent en regard les Francs et les Romains, repoussent également toute idée que le droit romain soit devenu la loi dominante, comme le latin était devenu la langue de tous. Les documents où on voit les comtes ou grafions nommés par le roi, chargés de rendre la justice *tàm Francis quàm Romanis, secundùm eorum leges et consuetudines*, ne permettent pas même de penser qu'il ait existé parallèlement un *grafio* pour rendre la justice aux Germains, et un *comes* pour la rendre aux Romains.

Mably, sans porter l'exagération aussi loin que Boulainvilliers, a cependant prétendu que les anciennes curies avaient été abolies; et, si

Digitized by Google

cela est vrai, il n'y a plus encore de question, puisque c'était seulement par la conservation des curies et des autres magistratures municipales que l'organisation judiciaire des Romains aurait pu être maintenue.

Mais Mably s'est trompé en fait : on lit dans des documents incontestables et appartenant à des cités dépendantes de l'empire franc, tel qu'il était avant ses conquêtes sur les autres peuples barbares, les mots *curia, ordo, defensor, gesta municipalia;* et l'analogie porte à croire qu'il en fut de même dans celles pour lesquelles nous n'avons pas de documents [1].

M. de Savigny se fonde sur ces documents pour assurer, § 95, que chez les Francs l'organisation municipale survécut à la conquête; il précise le vague de cette assertion, en ajoutant, § 98, qu'elle subsista telle qu'elle existait avant la chute de l'empire, ce qui, suivant son renvoi aux §§ 20 et 26, signifie que les curies continuèrent de rendre la justice; c'est d'ailleurs ce qu'il développe §§ 99 et suivants.

Je ne saurais adopter cette opinion dans toute son étendue.

Sans doute, l'existence des curies dans plusieurs cités, dans toutes si l'on veut, est constatée. Mais en résulte-t-il la conséquence absolue qu'elles avaient conservé toutes leurs anciennes attributions?

M. de Savigny, dans l'excellent tableau qu'il a fait, au chapitre II, de l'organisation municipale du temps des Romains, a très-bien distingué trois espèces d'attributions dont les curies ou leurs magistrats étaient investis :

1° L'administration intérieure et locale de la cité, qu'on pourrait assimiler aux fonctions des maires dans notre organisation moderne;

2° La juridiction contentieuse, qu'on peut assimiler à celle de nos tribunaux civils;

3° La juridiction volontaire, qu'on peut assimiler aux fonctions des notaires, et à quelques-unes des fonctions des juges de paix.

Mais, pour avoir été réunies dans la même main, ces trois attributions n'en ont pas moins chacune un caractère spécial; elles ne sont pas essentiellement inséparables; et M. de Savigny, §§ 14 et 22, a reconnu précisément que, sous la domination romaine, dans beaucoup de cités, notamment dans les provinces, la juridiction *contentieuse* n'était pas exercée par les magistrats municipaux, quoiqu'ils eussent l'administration, et même la faculté de recevoir quelques actes de juridiction *volontaire*.

Les rois francs, maîtres d'un pays parsemé de villes florissantes et

[1] C'est ainsi qu'une formule d'*Appennis* inédite, que j'ai insérée dans la Biblioth. de l'École des Chartes, tom. Ier, pag. 217, constate l'existence d'une curie à Bourges.

Digitized by Google

presque exclusivement habitées par des Romains riches et industrieux, avaient un grand intérêt à conserver l'ancien mode d'administration intérieure et locale, que les institutions germaniques ne fournissaient aucun moyen de remplacer : c'était d'une bonne politique, et ces rois n'en ont jamais manqué.

Il n'en était pas de même de la juridiction *contentieuse*. L'influence du pouvoir judiciaire est, en général, immense et journalière sur la vie, l'honneur, la fortune des hommes. Dans l'état imparfait de la société, et le décousu ou les lacunes des lois, sous la première race, il était une sorte de législature permanente.

Je crois, et en cela je suis d'un avis différent de celui de M. de Savigny, que les rois francs, sauf les concessions qu'ils accordèrent aux Visigoths après la conquête de ce royaume, ne reconnurent, dans les autres parties de leur empire, le droit de jugement qu'à l'assemblée des hommes libres présidés par le comte. Les causes des Romains, comme celles des Francs, y étaient portées; et les Romains n'étaient pas, pour cela, privés de garanties, puisque chacun était jugé par sa loi d'origine. On appelait, pour être rachimbourgs dans une affaire, les hommes instruits de la loi d'après laquelle cette affaire devait être jugée. C'est un point non contesté, et prouvé par plusieurs des documents qu'a cités M. de Savigny.

Voyons maintenant si ceux qu'il invoque dans la question qui nous divise, seraient contraires à mon opinion.

Deux seulement sont relatifs à la juridiction *contentieuse*.

Ils consistent dans deux citations de Grégoire de Tours. La première, liv. V, chap. XLIX, est relative à l'injuste et odieuse conduite de Leudaste, comte de Tours, lorsque *in judicio cum senioribus, vel laïcis, vel clericis, resedisset.*

Dire qu'il s'agit d'un *comes*, c'est avoir suffisamment établi que ce texte ne prouve rien en faveur d'une juridiction municipale. Cette juridiction n'était point exercée par le *præses* des Romains, mais bien par les décurions, ou les défenseurs des cités, dont le jugement était susceptible d'appel devant le *præses*. Or, c'est une chose convenue avec M. de Savigny, que le *grafio*, le *comes* franc, remplaça le *præses* des Romains. Évidemment, dans ce passage, Grégoire de Tours parle du *mallam;* et les *seniores tàm laïci quàm clerici* sont les hommes libres qui formaient l'assemblée pour juger sous la présidence du comte.

La seconde citation est du livre VII, ch. XLVII. Qu'on lise ce chapitre, on verra qu'il y est question d'un assassinat commis avec des circonstances odieuses. Les mots : *cùm in judicio civium consedissent,*

Digitized by Google

s'entendent donc du *mallum* où se jugeaient les procès criminels. Or jamais, ainsi que M. de Savigny l'a dit lui-même, § 23, les magistrats municipaux n'ont eu l'attribution de juger ces sortes d'affaires.

Tous les autres documents sont relatifs à des actes de juridiction *volontaire*, affranchissements, adoptions, légitimations, insinuations, donations, réceptions ou ouvertures de testaments, traditions de biens vendus, formalités pour réparer la perte d'actes détruits par force majeure, etc.

En ce qui concerne cette juridiction, les rois francs ont pu très-bien, sans déroger à l'intérêt de leur politique, maintenir l'exercice qu'en avaient autrefois les curies. Il s'agissait seulement de recevoir dans certaines formes, et avec certaines solennités, la déclaration des volontés des parties, ou de constater des faits. Il n'y a personne qui ne sente combien cette juridiction diffère de la juridiction contentieuse.

C'est ce qu'a très-bien, ce me semble, expliqué Mlle de Lezardière, t. VII, part. II, pag. 179 et 180. On peut seulement lui reprocher, avec M. de Savigny, quelques expressions inexactes, fort excusables dans une femme, qui, très-instruite d'ailleurs, a pu ne pas connaître le droit romain aussi bien qu'un célèbre professeur.

Dans le reste du chapitre V, M. de Savigny passe en revue l'organisation judiciaire des divers États qui se formèrent en Italie.

Il n'hésite point à croire que, pendant la très-courte domination des Hérules et celle des Ostrogoths, qui ne fut pas aussi d'une longue durée, les institutions romaines restèrent en vigueur. Cassiodore parle souvent des *curiales*, et cite des formules de nomination de défenseurs et de curateurs des cités. Théodoric, dont le nom a été, comme celui de Charlemagne, immortalisé par l'histoire et la poésie, n'avait point adopté le système des autres conquérants de l'empire d'Occident. Son célèbre édit de l'an 500 constate qu'il désirait ne faire qu'un seul peuple des vainqueurs et des vaincus, et qu'il essayait d'adoucir sa nation par la civilisation romaine. Plusieurs passages de cet édit se rapportent aux institutions municipales; mais la source la plus abondante des témoignages se trouve dans les documents publiés par Marini, *Papyri diplomatici*, Romæ, 1805, et réimprimés par Spangenberg.

On peut conclure de la 3e lettre du livre VII de Cassiodore que les procès entre deux Romains étaient jugés d'après les formes romaines et par des magistrats romains; que les différends entre les Goths étaient soumis au jugement du *comes Gothorum*, et qu'enfin le même magistrat prononçait dans les procès entre Goths et Romains, mais avec la participation d'un jurisconsulte romain.

Digitized by Google

La domination des Goths fut détruite au milieu du VIe siècle par les empereurs de Constantinople, qui, à leur tour, forcés en 568 de céder une partie de leurs conquêtes aux Lombards, ne conservèrent que Ravenne avec l'Exarchat, la Pentapole, Rome avec son duché et quelques portions de l'Italie inférieure; et même, vers le milieu du VIIIe siècle, ils perdirent Rome et l'Exarchat.

Le maintien des communautés municipales et de leur juridiction pendant tout ce temps ne peut plus être contesté depuis que nous connaissons un grand nombre de documents, principalement la collection de Marini, qui embrasse une longue série d'années depuis le règne d'Odoacre jusqu'à une époque assez avancée de la domination grecque en Italie.

Une novelle de Justinien, dont la date est inconnue, qui a pour titre : *De prætore Siciliæ*, et un grand nombre de lettres du pape saint Grégoire le Grand, prouvent la conservation des institutions romaines jusqu'à l'établissement du royaume des Lombards. Cet emploi des lettres de Grégoire le Grand ayant été critiqué par Leo, *Geschichte der italienischen staaten*, M. de Savigny a consacré une addition à la fin du tome Ier pour le justifier, et il me semble qu'il y a réussi.

Mais tous les documents attestent que les cités avaient perdu le plus beau de leurs anciens priviléges, le droit d'élection; les magistrats étaient *dativi*, nommés par l'exarque et plus tard par le pape. Le nouvel ordre de choses, qui cependant subit quelquefois des exceptions locales ou de circonstance, assimila ces cités aux anciennes préfectures de la république, qui avaient le régime municipal, sauf l'élection de leurs magistrats. Ce droit d'élection paraît ne s'être maintenu que pour le *pater civitatis*, remplaçant l'ancien *curator*; et encore la novelle citée plus haut constate que cette nomination devait être confirmée par l'autorité supérieure.

M. de Savigny croit que l'établissement des Lombards n'apporta pas de modifications sensibles à cet état de choses. Sans doute, les grandes autorités romaines furent anéanties; mais la conservation des institutions municipales est très-probable.

Cette opinion n'est point cependant celle de la plupart des auteurs qui ont examiné la question avant M. de Savigny. Ils pensent que ces institutions furent détruites dès les premiers moments de la conquête de l'Italie par les barbares; ils ne voient, dans les organisations des villes au XIIe siècle, qu'une création nouvelle : tel est le sentiment de Sigonius, de Muratori, de Maffei, de Lupi, de Fumagalli, et plus récemment de M. de Sismondi.

Voici le résumé des raisons qui ont décidé M. de Savigny :

Digitized by Google

Les Bourguignons, les Visigoths, les Francs, qui s'établirent sur le territoire romain, conservèrent les institutions municipales. Les Ostrogoths, qui avaient précédé immédiatement les Lombards en Italie, en avaient fait autant. Pourquoi les Lombards auraient-ils agi autrement, eux qui n'ont jamais fait preuve d'un esprit plus systématique que les autres Germains?

Il est, ajoute-t-il, presque impossible de croire que les institutions des villes d'Italie du XIIe siècle, qui ressemblent si parfaitement à celles des anciens municipes, aient été une invention tout à fait nouvelle. Un laps de cinq siècles s'est écoulé entre la prétendue abolition des municipes et les nouvelles républiques : ni la tradition ni l'ancienne littérature n'auraient été suffisantes pour rendre la vie à ces formes.

Tout s'explique au contraire, selon M. de Savigny, lorsqu'on suppose que les municipes romains ont subsisté sans interruption, et que le XIIe siècle n'a fait que régénérer des institutions qui végétaient dans l'obscurité.

Il m'est impossible de suivre notre auteur dans la discussion de tous les documents qu'il énonce, et sur lesquels il fonde son sentiment.

Un de ces documents m'oblige cependant à soumettre une réflexion qui s'adresse moins à M. de Savigny qu'à son traducteur. Il s'agit de la *lex romana utinensis* publiée, pour la première fois, par Canciani, t. IV, p. 153 et sqq.

Que cet ouvrage ait été composé en Italie, c'est ce dont une multitude de preuves intrinsèques, signalées avec détail par M. de Savigny, ne permettent pas de douter : qu'il ait dû être composé après la conquête de la Lombardie par Charlemagne, c'est ce qui est également prouvé par les mots francs *admallari, fretum* (fredum) et autres. Mais le traducteur fait dire à M. de Savigny, § 123, que *mallus* et ses dérivés *ne furent usités en France qu'au* IXe *siècle;* c'est un anachronisme que n'a pas commis le savant auteur. Le texte porte, t. I, pag. 429 : *Nun kommt aber Mallus, selbst in Frankreich, nur noch im neunten Jahrhundert häufig vor, im zehenten fängt es an sich zu verlieren.* C'est-à-dire, littéralement : « Le mot *mallum*, même en France, ne reste plus d'un usage commun qu'au IXe siècle; il commence à disparaître au Xe. »

Cet ordre judiciaire des Lombards fut-il combiné avec l'établissement des scabins permanents et en titre d'office, introduit vers le VIIIe siècle dans l'empire franc? C'est l'opinion de M. de Savigny, fondée sur un passage de la *lex romana utinensis*, où il est dit que les mauvais avocats, *nec inter bonos homines, nec inter alios judices, locum habere debent.* Toutefois

Digitized by Google

il ne se dissimule pas que cette opinion est susceptible de quelque controverse.

Le chapitre VI (édit. all., pag. 459 à 486; trad. franç., pag. 294 à 310) traite de l'enseignement du droit dans les premiers temps du moyen âge. Peut-être eût-il été mieux de le placer avant le chapitre XVI, ou de le réunir à ce chapitre, qui traite du même objet, à compter du XIIe siècle.

M. de Savigny ne croit pas que jusqu'à cette dernière époque il ait existé en Occident, sauf l'exception que j'indiquerai bientôt, d'écoles, de chaires spéciales destinées à l'enseignement du droit.

Appuyé de l'autorité de Bréquigny, *Diplomata*, etc., page 311, et *Prolegom.*, page CVIII, il fait justice des inductions qu'on voudrait tirer d'un document de 689 attribué à Alain, roi de Bretagne, publié pour la première fois par d'Argentré, *Histoire de Bretagne*, page 144. Ce document, où l'on énonce des *professores utriusque juris*, est évidemment faux; il parle de *maîtres des forêts*, *du grand sceau* et autres choses qui appartiennent au XIVe siècle.

On ne doit rien conclure aussi d'autres documents, quoique non suspects, où nous lisons : *legum magistri*, *legis doctores*. Ces mots signifient simplement des hommes instruits des lois, expressions corrélatives à celle *dicite nobis legem* que les lois salique et ripuaire mettent dans la bouche des plaideurs, s'adressant aux rachimbourgs. On trouve même, et assurément dans une acception tout à fait semblable, une expression plus extraordinaire dans les Capitulaires et les historiens, *legum latores*, *legislatores*, qui cependant ne désignent que des juges.

Néanmoins, ajoute M. de Savigny, il est probable que les anciennes chaires de droit ont subsisté à Ravenne et à Rome.

Dans les autres pays, l'enseignement du droit était confondu avec celui des sciences diverses, et probablement on le rattachait à la dialectique. C'est ce qui paraît résulter d'une vie de saint Bonit (*Acta SS. Jan.*, page 1070) et du poëme d'Alcuin, *De pontificibus et sanctis ecclesiæ*, v. 1433 à 1435.

On composait aussi des livres sur le droit romain, dont M. de Savigny parle dans le second volume. Mais, en général, la connaissance de ce droit se transmit presque exclusivement par la pratique des tribunaux, la tradition, et surtout par les formules qui offrent tant de traces précieuses des connaissances qu'on avait alors.

Les codes barbares étaient moins susceptibles de fournir matière à des livres de droit. On peut croire, toutefois, qu'il en a été composé sur cet objet; au moins je ne saurais m'expliquer autrement ce qu'a

Digitized by Google

voulu faire l'auteur d'un écrit que je signale à l'attention de M. de Savigny. Il a pour titre : *Excerpta ex libris Romanorum et Francorum ;* mais dans le fait il n'a de rapport qu'aux codes barbares: c'est une sorte de loi pénale où, par une circonstance remarquable, toutes les compositions sont fixées en bestiaux, en esclaves et non en sous et deniers, comme dans les lois salique, ripuaire, etc.

Martène a publié ce petit ouvrage dans le tome IV, pag. 13 et sqq., de son *Thesaurus anecdotorum.* Ce savant ne s'est livré à aucune recherche sur l'époque et le lieu où l'ouvrage a été composé. Le manuscrit 3182 de la Bibliothèque royale (*Olim Bigotianus*) est celui dont Martène a fait usage; une note insérée dans les Archives pour l'histoire d'Allemagne de M. Pertz, tome VII, page 787, porte à croire qu'on en trouve un semblable à Cambridge, *Corpus Christi*, n° 173.

J'ai terminé l'examen du Ier volume de l'ouvrage de M. de Savigny, et je ne tarderai pas à rendre compte du second.

PARDESSUS.

Storia *della Pittura italiana esposta coi monumenti da* Giovanni Rosini, tom. I, tav. 1-40. Pisa, 1839.

PREMIER ARTICLE.

Un ouvrage tel que celui dont nous venons de transcrire le titre est bien digne assurément de l'intérêt de nos lecteurs, comme il l'est de la reconnaissance de tout ce qui aime et cultive les arts. L'auteur de cet ouvrage était depuis longtemps connu comme un des premiers écrivains de l'Italie : et ce n'était pas seulement à double titre de poëte et de prosateur qu'il avait obtenu un rang élevé dans l'opinion littéraire de son pays; c'était encore comme professeur public de littérature à l'université de Pise, où, depuis vingt-cinq ans, il expliquait par la parole ce qu'il recommande par son style, les modèles de la langue et les règles du goût. Mais, ce qui est peut-être plus rare encore en Italie, comme par tout pays, que de joindre ainsi l'exemple au précepte, M. Rosini avait associé de bonne heure, dans les travaux et dans les jouissances de sa vie, l'étude des arts à celle des lettres. Passionné pour la peinture, il s'était livré, avec tout le zèle d'un amateur et toute l'intelligence d'un artiste, à la recherche des peintures,

Digitized by Google

particulièrement de celles qui se recommandent par leur ancienneté ou par quelque caractère distinctif, comme monuments de l'histoire de l'art; et sa résidence à Pise, en face des merveilles du Campo Santo, au milieu des monuments, des traditions et des souvenirs de la plus vieille des écoles d'Italie, était encore un avantage de position qui se trouvait joint à toutes les ressources qu'il possédait en lui-même. C'est ainsi qu'en se formant un cabinet de tableaux de choix, il préparait les matériaux d'une nouvelle histoire de la peinture italienne; et c'est de cette manière qu'a été produit, au milieu des émotions de l'amateur et des études de l'antiquaire, le livre dont nous allons entretenir nos lecteurs, et qui porte tout le caractère, comme il offre tout l'intérêt, de cette double origine.

Dans un court Avertissement, l'auteur nous apprend lui-même que, se trouvant à Paris à l'époque où l'illustre comte Cicognara y apportait le premier volume de son Histoire de la Sculpture italienne, il conçut dès lors le projet de publier, sur le même plan et dans le même esprit, l'Histoire de la Peinture italienne. C'était alors le temps où le musée du Louvre renfermait presque tous les chefs-d'œuvre des principales écoles de l'Italie, depuis Filippo Lippi jusqu'à Batoni; et, en promenant ses regards dans cette vaste et magnifique galerie, M. Rosini y trouvait, pour ainsi dire, d'avance tracée par la main du génie, sans être, il est vrai, encore ordonnée par celle de la science et du goût, cette histoire de l'art qu'il composait déjà en idée, et que vingt-cinq ans de travaux l'ont mis en état d'exécuter en réalité. Telle a été la première pensée de son livre : c'est au sein de notre Louvre qu'elle est éclose; et c'est encore à la France qu'il en rapporte l'hommage, au bout de ces vingt-cinq années. Tant de persévérance dans les travaux, jointe à tant de reconnaissance dans les sentiments, n'est pas non plus, dans le temps où nous vivons, un mérite assez commun pour que nous ayons dû le passer sous silence.

Mais, dans ce musée, le plus riche, le plus admirable qu'il y ait peut-être jamais eu au monde, les trois grandes époques de la peinture italienne, du XVe au XVIIIe siècle, se montraient seules représentées d'une manière aussi complète que possible. Il y manquait l'époque antérieure à celles-là, la plus extraordinaire par les efforts de l'esprit humain, la plus obscure par la rareté des monuments et par l'incertitude des traditions, celle où avaient eu lieu les premiers essais dans cette voie glorieuse qui conduisit l'art de son berceau au Vatican, et de Cimabue à Raphaël. C'est cette période, si importante à tous égards, en même temps que si difficile à traiter, dont M. Rosini avait reconnu

Digitized by Google

l'absence au Louvre; et c'est cette grande lacune qu'il s'est principalement attaché à combler, en portant toute l'activité de son zèle et toutes les ressources de son esprit sur les recherches qui pouvaient le mettre en état de recomposer l'histoire de cette première époque, qui s'étend des essais informes des premiers artistes de la renaissance, instruits à l'école des Byzantins, jusqu'aux immortels travaux de la chapelle des Brancacci, c'est-à-dire, de Giunta de Pise à Masaccio; époque toute remplie, dans ce qui le précède, comme dans ce qui le suit, du nom et du génie de Giotto.

Tel est donc l'objet principal que s'est proposé M. Rosini, d'offrir le tableau le plus complet qu'il lui fût possible du développement de la peinture italienne, à partir de ses premiers essais, et à travers toutes ses phases diverses, et d'appuyer partout cette histoire par les monuments : en quoi son livre devait différer essentiellement de celui de Lanzi, qui, tout utile et estimable qu'il est par l'abondance des notions et l'exactitude des recherches, laisse le lecteur, privé de dessins, dans la nécessité de recourir à des recueils d'estampes, et ne satisfait conséquemment pas l'artiste, qui a besoin de voir ce qu'on lui recommande, pour apprécier ce qu'on en dit. Un choix des principales productions de la peinture italienne, prises à toutes les époques et dans toutes les écoles, était donc une des conditions essentielles du livre de M. Rosini, et c'est aussi l'un des principaux mérites de son travail; car ce choix, particulièrement dans la première époque, dans la période antérieure à Masaccio, devant porter sur des ouvrages, ou très-rares, ou très-difficiles à déterminer, ou même tout à fait inconnus, il fallait, pour l'entreprendre avec succès, joindre beaucoup de critique dans les appréciations à beaucoup d'activité dans les recherches; et, sous tous les rapports, nous ne craignons pas de dire que le zèle de M. Rosini, animé d'une véritable passion pour son sujet, en même temps que soutenu par un ardent amour de son pays, a été couronné par les résultats les plus heureux.

L'Histoire de la Peinture italienne, telle que s'est proposé de l'écrire M. Rosini, devant embrasser son *origine*, ses *progrès*, sa *décadence* et sa *renaissance*, dans le cours de six siècles, du commencement du XIIIe à la fin du XVIIIe, se compose de quatre grandes époques : la première, à partir de ses commencements jusqu'à Masaccio; la seconde, de Filippo Lippi jusqu'à Raphaël; la troisième, de Jules Romain à Baroccio; la quatrième, des Caracci à Appiani. Telle est la division de l'ouvrage, qui nous semble naturelle et bien conçue. Dans cette distribution de matières, la première partie du livre était certainement la

Digitized by Google

plus difficile; et c'est certainement aussi, pour nous, comme aux yeux de l'auteur lui-même, la partie la plus importante de son travail. C'est celle que nous avons à examiner et dont nous allons rendre compte à nos lecteurs.

A une Introduction qui comprend l'exposé rapide des principales vicissitudes de la peinture italienne dans le progrès comme dans la décadence, et à un Préambule ou *Proemio*, qui est destiné à faire connaître les travaux exécutés dans le goût byzantin, qui servirent, sinon de prélude, du moins de point de départ à la peinture italienne, succède un premier volume de l'histoire proprement dite, embrassant tous les travaux, à partir de Giunta de Pise et de Guido de Sienne, jusqu'au peintre à jamais célèbre qui exécuta les fresques *del Carmine*, à Florence. Ce volume est divisé en deux parties, dont la première se termine à Giotto et à ses contemporains, et dont la seconde comprendra les successeurs de ce grand homme jusqu'au grand Masaccio. De ce volume, si intéressant par les recherches curieuses et par les résultats neufs qu'il présente, la première partie seule est publiée; mais le recueil des planches, au nombre de trente-six, qui doivent accompagner cette première époque, sans compter quatre planches jointes à l'exposition des peintures byzantines, et un assez grand nombre de petites, distribuées dans le cours du volume, a déjà paru en totalité; en sorte que nous pouvons déjà apprécier, en toute connaissance de cause, et le travail propre de M. Rosini, et les monuments qu'il publie à l'appui.

Nous nous étendrons peu sur son *Introduction*, qui contient un tableau brillant et animé de la peinture italienne, où l'on reconnaît, à chaque page, le goût de l'artiste joint au talent de l'écrivain, et nous ajouterions volontiers, à l'enthousiasme du poëte. Tant de grands noms, qui passent si rapidement en revue dans un si petit nombre de pages, et qui se retrouveront dans le cours de l'histoire, chacun à la place et avec l'importance qui lui appartiennent, ne sauraient figurer dans un extrait tel que le nôtre. Nous ne ferons qu'une seule observation sur un point où il nous semble que le patriotisme de l'auteur l'a entraîné au delà des bornes de la vérité historique; c'est celui où il croit pouvoir se permettre de dire que *l'Italie a surpassé dans la peinture les Grecs eux-mêmes*, p. 25, et où il fonde cette assertion, certainement très-hasardée, puisque tous les moyens de comparaison nous manquent et nous manqueront toujours, où il fonde, disons-nous, cette assertion, sur ce que *la Grèce, dans son plus bel âge, ne compta que quatre grands peintres, tandis que l'Italie, au seizième siècle, en posséda presque le double*. D'abord, le fait des quatre grands peintres, Zeuxis, Parrhasius, Apelle et Protogène,

Digitized by Google

comme les seuls dignes de ce titre, qui fleurirent à cette époque, n'est pas suffisamment exact, puisque, entre l'époque de Polygnote et celle d'Apelle, il y eut certainement plus de quatre peintres du premier ordre, tels que ceux-là. Mais ce n'est pas là qu'est la question; le nombre des artistes pourrait être au désavantage de la Grèce, sans qu'il en résultât rien de favorable à la prétention de l'Italie: c'est le mérite des travaux qui constitue ici toute la question; et ce mérite, comment l'apprécier, au point de sacrifier la Grèce à l'Italie, quand la peinture grecque a péri tout entière? M. Rosini compare le tableau de *la Calomnie* d'Apelle, décrit par Lucien, à celui de *l'École d'Athènes*, peint par Raphaël au Vatican, en exprimant le vœu *que ce tableau d'Apelle fût parvenu jusqu'à nous, pour se convaincre de combien l'École d'Athènes lui serait supérieure* [1]; et nous aussi, nous voudrions de toute notre âme qu'un ouvrage d'Apelle, celui-là ou tout autre, existât de nos jours, mais pour nous apprendre, ce dont nous avons l'intime conviction, que la peinture des Grecs était égale à leur sculpture, et non pas, comme le pense M. Rosini, pour que la renommée d'Apelle se trouvât abaissée devant celle de Raphaël, et la Grèce devant l'Italie. L'apparition d'un tableau d'Apelle, en présence de la fresque de Raphaël, justifierait certainement l'opinion de l'antiquité, qu'Apelle fut le plus grand peintre de la Grèce, comme il est constant que Raphaël fut le plus grand peintre des temps modernes; voilà tout ce qui résulterait de cette découverte: hors de là, tout reste un sujet de conjecture et de controverse, où il n'y a rien à gagner pour personne, puisqu'il n'y a de certitude dans aucune hypothèse. Mais que répondrait M. Rosini, si, raisonnant comme lui par supposition, on prétendait qu'à juger du mérite des peintres de la Grèce d'après celui de ses statuaires, un chef-d'œuvre d'Apelle pourrait, s'il reparaissait à la lumière, soutenir tout aussi bien la comparaison avec un tableau de Raphaël, que le feraient les sculptures de Phidias avec celles de Michel-Ange? Toutes ces questions de prééminence d'un art ou de supériorité d'un peuple ne sont donc, en réalité, que des disputes oiseuses. La vérité n'est pas là, puisque les monuments manquent tout à fait d'un côté; et, si l'on reste libre de penser, à cet égard, ce qu'on veut, ce qu'il y a de plus prudent à faire quand on écrit l'histoire, c'est de garder pour soi ce qu'on pense, en n'affirmant que ce qu'on peut prouver. Nous ne terminerons pas cette digression sans avertir M. Rosini qu'il a été complétement induit en erreur, quand il a accueilli le

[1] P. 25 : « E vorrei che sino à noi fosse giunto il gran quadro della Calunnia, per aver la convinzione di quanto superior gli fosse il Ginnasio. »

Digitized by Google

bruit de la découverte faite récemment à Athènes de *deux tableaux cités par Pausanias, qui pourraient servir,* suivant notre auteur, *à nous donner une idée juste et précise du mérite des peintres grecs* [1]. A quelque source qu'ait été puisé ce renseignement, il est certainement dénué de tout fondement et même de toute vraisemblance: les raisons en seraient trop longues à déduire; et ce ne serait pas d'ailleurs ici le lieu de nous livrer à une discussion de ce genre; c'est pourquoi nous nous bornons à cet avertissement.

Ce qui suit l'Introduction, sous le titre de *Proemio*, dans le livre de M. Rosini, est une sorte de Préambule, destiné à faire connaître l'état de la peinture italienne, au moment où cet art, commençant à s'agiter dans les langes de sa longue enfance, s'apprêtait à donner quelques signes d'une vie propre et d'une existence nationale. Jusqu'au XIIIe siècle, en effet, tout était resté grec en Italie; mosaïques et peintures, c'était toujours par la main de maîtres grecs que tout s'exécutait dans les divers États de la péninsule; et le peu d'artistes italiens qui se formaient à l'école de ces maîtres étrangers sont restés inconnus, ou, ce qui revient au même, compris dans cette catégorie de maîtres byzantins, parce que leur manière était grecque, comme celle des Grecs eux-mêmes. A quelle main donc, à quelle influence, peut s'attribuer la naissance d'une peinture véritablement italienne? à quels signes certains reconnaît-on cette aurore d'un art tout nouveau? et quels sont les monuments authentiques qui en restent? Ce sont là autant de questions graves et curieuses que M. Rosini s'est proposé de résoudre dans son *Proemio*, et qui méritent assurément, par leur importance, que nous nous y arrêtions nous-même un instant, pour faire connaître le résultat de son travail.

La première et la plus difficile peut-être des questions qui viennent d'être indiquées, celle dont il semble que la solution devait servir de préliminaire indispensable à l'histoire de l'art moderne, c'est de savoir en quoi consistait précisément cette peinture byzantine; quel était le caractère propre de son dessin; quels étaient les types originaux ou les modèles traditionnels de ses compositions; quels étaient enfin les procédés particuliers de sa pratique. Il est sensible, en effet, que, pour être en droit de distinguer, dans les œuvres de la peinture italienne, celles qui appartiennent proprement à un art national, il faut avoir déterminé d'avance avec précision quels étaient les éléments con-

[1] P. 59, annotaz. 43 : « È questo il luogo di avvertire che ad Atene dicesi che scoperti si sieno due quadri citati da Pausania, i quali servirebbero a darci una idea del merito dei Greci pittori, assai più giusta e precisa di quelle che abbiamo. »

Digitized by Google

stitutifs de cette peinture byzantine, au sein de laquelle le génie italien s'était lentement préparé à ses destinées nouvelles; et nous sommes fâché d'avoir à dire que cette recherche importante n'a point été faite par notre auteur, bien qu'il ait lui-même exprimé le regret[1] que d'Agincourt, dans le plan duquel il entrait de recueillir tout ce qui pouvait servir à constater cette notion curieuse, ait négligé de s'en occuper. Indépendamment de tant de tableaux de *Crucifix* et de *Madones*, de manière byzantine, qui existent en divers endroits d'Italie, il y avait encore les peintures des manuscrits, telles que celles de l'*Évangéliaire* de Lucques[2], du *Ménologe* du Vatican, du *Livre des Prophètes* de la Laurenziana, du *Psalmiste* de la bibliothèque Barberini, pour ne point parler du célèbre *Calendrier en mosaïque* du Trésor de San-Giovanni de Florence[3], et tant d'autres encore que nous pourrions citer, qui méritaient d'être l'objet d'une recherche attentive et d'un examen sérieux, attendu qu'on y trouve les types d'un grand nombre de figures chrétiennes légués par la tradition byzantine et adoptés par l'art moderne. Sous un autre rapport, il y avait à examiner, dans ces peintures grecques, la manière même dont l'art y était traité, le moyen employé pour délayer les couleurs, qui paraît avoir été la *cire*[4], à la différence des peintures proprement italiennes, où l'on se servait d'un autre ingrédient; il y avait enfin à exposer les détails de l'exécution, qui était certainement meilleure, comme résultant d'une pratique plus sûre et d'un plus long exercice, dans les peintures byzantines, que dans les peintures proprement italiennes du même âge. A cet égard, l'opinion des critiques, tels que Della Valle et Lanzi, généralement si prononcée contre la peinture grecque, me paraît reposer, comme celle de Vasari lui-même, sur un préjugé national, qui méritait du moins d'être discuté, et au-dessus duquel est certainement élevé M. Rosini, par les lumières de son esprit autant que par celles de son siècle. Il n'y a pas jusqu'à la question purement historique de l'influence de la peinture byzantine, sous le rapport de l'époque à laquelle elle commença de s'exercer en Italie, de l'extension qu'elle y put prendre et de la durée qu'elle y obtint, qui n'eût été digne d'être traitée, du moins en peu de pages, par l'auteur de la nouvelle histoire de la peinture italienne; car ce sont là véritablement autant de prolégomènes indispensables de cette histoire; et les éléments qui en subsistent encore de nos jours,

[1] *Proemio*, p. 83. — [2] *Ibid.*, p. 67, 2). — [3] Gori, *Mon. Basil. Bapt. Florent.*, IV, 4, p. 23. — [4] C'est ce qui semble résulter, entre autres faits, du résultat des expériences exposé par de Morrona, *Pisa illustrata*, II, 165, 2ᵉ ediz.

Digitized by Google

mais qui se détruisent d'année en année, rendaient ce travail aussi opportun qu'il semblait nécessaire et qu'il serait intéressant.

M. Rosini s'est borné, dans son *Proemio*, à rechercher quelle pouvait être la date certaine des travaux qui signalent, dans chacune des principales écoles de l'Italie, l'apparition d'un art national; et le résultat de cette recherche, faite certainement avec autant de soin que de critique, est que les seules écoles de Pise et de Sienne peuvent prétendre à une antériorité de plusieurs années, relativement à celle de Florence, représentée par Cimabue. Nous ne pouvons que souscrire à ce résultat, qui nous paraît conforme sur tous les points à la vérité historique; mais nous pensons aussi qu'il y avait quelque chose de plus à faire. Il y avait à rechercher, dans l'histoire générale de l'Italie, les traces, bien faibles et bien obscures sans doute, mais pourtant encore saisissables, de la pratique d'un art italien, concurremment avec l'influence plus ou moins sensible d'un art byzantin; et qui, plus que M. Rosini, était capable de se livrer à cette recherche, doublement intéressante pour son patriotisme italien et pour son zèle historique? L'exemple de G. Lami qui, dans le dernier siècle, avait déjà cherché à se rendre compte de tous les travaux de peinture et de sculpture italiennes produits dans l'intervalle de l'an 1000 à l'an 1300[1], méritait assurément bien d'être suivi dans le nôtre, où d'autres antiquaires toscans, tels que M. Ciampi[2], ont prouvé quelle riche moisson de documents curieux pour l'histoire de l'art on pouvait faire encore dans les archives des villes et des maisons religieuses, sans compter les monuments mêmes qui subsistent encore dans tant de vieux cloîtres et d'anciennes églises. Et peut-être ne sera-t-il pas inutile d'en citer ici quelques exemples, certainement bien familiers à notre auteur, mais qu'il n'a pas cru devoir admettre dans son *Proemio*, sans doute pour ne pas donner à cette partie de son livre une étendue démesurée par rapport au livre même; mais tout ce qui tient aux origines d'un art est d'un si grand intérêt, que nous croyons pouvoir prendre la liberté de combattre son scrupule à cet égard, et que nous l'engageons hardiment à s'en affranchir dans la prochaine édition de son histoire.

S'il est vrai, comme tout porte à le croire, que, chez tous les peuples

[1] Voy. cette *Dissertaz. relativa ai pittori e scultori italiani, che fiorirono dal* 1000 *al* 1300, reproduite, avec des observations de l'abbé Fontana, dans l'édition du *Trattato di Lionardo da Vinci*, donnée à Florence, en 1792, 4°. — [2] J'ai principalement en vue l'ouvrage de ce savant, si souvent mis à profit et toujours cité avec un juste éloge par M. Rosini, qui est intitulé: *Notizie inedite della sagrestia Pistojese*, Firenze, 1810, 4°.

Digitized by Google

livrés à la culture des arts, les essais de la sculpture ont précédé ceux de la peinture, il existe, en plusieurs églises de la Toscane, des travaux de sculpture en bois, appartenant au XIIe siècle, et provenant de mains nationales, qui méritaient à ce double titre de figurer, ne fût-ce que par une simple mention, dans l'histoire de l'art italien. Je citerai particulièrement les sculptures de la chaire du dôme de Volterra[1], et celles de la chaire actuellement placée dans l'église de San-Leonardo, en dehors d'une des portes de Florence, mais transportée là, comme on sait, par le grand-duc Pierre-Léopold, de l'antique basilique de San-Piero Scheraggio[2]. A ces sculptures du XIIe siècle, se rattachent nécessairement les travaux de Gruamonte, à Pistoia, et ceux d'autres maîtres contemporains qualifiés chacun *Magister Bonus*[3], qui auraient mérité d'être l'objet de quelques observations, après les recherches curieuses de M. Ciampi[4]. Je dirai la même chose du bas-relief de Biduino, qui existe dans l'église de San-Salvator, à Lucques[5]; d'un bas-relief, du même temps, d'un maître nommé Roberto, qui se voit au baptistère de San-Frediano, de la même ville; en tout, six artistes livrés, dans ce seul coin de la Toscane, à la pratique d'un art qui n'offre rien que d'italien dans le style et dans le travail, sans aucune trace d'une influence byzantine, et qui prouve combien l'assertion de Vasari, sur la complète cessation de l'art en Italie avant l'époque de Cimabue, était irréfléchie et contraire à la vérité[6]. Si je ne craignais de me laisser aller à trop de détails, et de trop m'écarter de notre auteur que je dois me borner à suivre, j'indiquerais encore des travaux du même genre et du même temps, qui se trouvent à Parme [7], d'autres à Rome, dans la sacristie de Saint-Jean de Latran, et dans les anciennes basiliques de Saint-Laurent *hors des murs* et de Saint-Paul *hors des murs*, ces derniers malheureusement détruits dans l'incendie qui a consumé, en 1823, ce temple magnifique; j'indiquerais surtout la porte en bois de Sainte-Sabine, sur l'Aventin, ouvrage certainement du XIIe siècle, puisqu'il fut exécuté sous le pontificat de Célestin III, à partir de 1191. Mais, pour ne pas trop m'étendre sur ce sujet, je renverrai mes lecteurs aux savantes recherches

[1] Décrites par M. de Rumhor, *Italien. Forschung.*, tom. I, p. 251. — [2] *Osservator. Fiorent.*, tom. V, p. 223, sgg. — [3] Voyez aussi à ce sujet les observations critiques de Rumhor, *Ital. Forschung.*, tom. I, p. 256, ff, où sont réfutées certaines assertions de Morrona, qui se fondaient sur des inscriptions apocryphes. — [4] *Notizie inedite della sagrestia Pistojese*, p. 24, sgg. — [5] Morrona, *Pisa illustrata*, tom II, p. 38 — [6] Rumhor, *Ital. Forschung.*, tom. I, p. 261-2. — [7] J'ai en vue ici l'autel sculpté placé dans le dôme de Parme, dont l'auteur, qui s'y est nommé *Benedict*, est regardé par Morrona comme un Pisan, par M. de Rumhor comme un

Digitized by Google

de M. de Rumhor [1], où les travaux qui viennent d'être indiqués sont successivement passés en revue et soigneusement examinés; et j'engagerai notre auteur à faire usage de ce livre, rempli de vues neuves, d'aperçus ingénieux et de recherches exactes.

En ce qui concerne la peinture elle-même, y compris la mosaïque qui en tenait souvent lieu, il y aurait eu aussi plus d'un monument national à citer, qu'on peut être surpris de ne pas voir nommé dans le livre de M. Rosini: tel est, entre autres, le célèbre crucifix de l'église des saints Jean et Paul de Spolette, qui porte la date de l'an 1180, avec le nom de son auteur, ALBERTO [2], sans compter deux autres du même temps, qui se trouvent dans l'église de Santa-Chiara d'Assises et dans celle de San-Giovanni d'Asso, près de Sienne [3]. La manière dont le Christ y tient la *tête droite et élevée*, conformément au type de l'Église d'Occident, ne s'y éloigne pas moins du type byzantin, où le Christ a toujours *la tête abaissée sur la poitrine*, que la forme même de cette tête, ainsi que le travail de l'exécution : ce qui rend ces œuvres de la peinture italienne du XIIe siècle véritablement très-recommandables sous le point de vue historique. Mais il est temps de rentrer dans l'analyse du livre que nous nous sommes proposé de faire connaître à nos lecteurs, en bornant ici une digression à laquelle nous nous sommes laissé entraîner, en cédant un peu trop peut-être au charme de nos souvenirs, et surtout en désirant de contribuer, autant qu'il pouvait être en nous, à rendre plus plein et plus complet un livre déjà si riche et si intéressant.

L'opinion générale, guidée par Vasari comme par l'oracle même de l'art, a proclamé, depuis trois siècles, sur la foi du biographe d'Arezzo, le nom du Florentin Cimabue, comme celui du restaurateur de la peinture italienne. Et s'il suffisait, pour obtenir ce beau titre, d'avoir été le plus habile disciple des Grecs, et surtout d'avoir été le maître de Giotto, cette gloire resterait irrévocablement acquise à Cimabue. Mais, avant que l'influence de cet artiste, né en 1240, et entré vers 1260 dans sa brillante carrière, eût pu s'exercer d'une manière quelconque, deux républiques, alors rivales de Florence, celles de Sienne et de Pise, possédaient des écoles dont il était sorti plus d'un artiste italien.

de ces artistes de Come, un desquels, Guido de Come, est connu par des travaux de sculpture exécutés à Pistoja; voyez Millin, *Voyage dans le Milan.*, tom. II, p. 116-119. — [1] *Ital. Forschung.*, I, 262, ff. — [2] *Ibid.*, I, 281, ff. — [3] *Ibid.* De ces trois crucifix, d'ancienne manière italienne, Lanzi ne paraît avoir connu que celui de Santa-Chiara d'Assises, qu'il jugeait, d'après la tradition, plus ancien que celui de Giunta.

Digitized by Google

C'est ce que notre auteur, guidé par le pur zèle de la vérité, autant que par un noble sentiment de patriotisme, s'est attaché à établir, et ce qu'il a démontré, suivant nous, d'une manière irrécusable.

En ce qui concerne l'école de Sienne, la célèbre *Madonna* de Guido, qui porte la date authentique de 1221, et que l'auteur de cet article a pu voir de ses propres yeux sur un des autels de l'église de San-Domenico, à Sienne, où elle était encore placée en 1827, est une preuve de fait sans réplique, en même temps qu'un monument, au sujet duquel on a peine à s'expliquer le silence de Vasari. Quant à l'école de Pise, les preuves sont encore plus nombreuses et plus variées, sans être moins péremptoires; et c'est ici que triomphe véritablement la critique de notre auteur, dans ce triomphe de sa ville adoptive. Pise, il faut le dire sans détour et le proclamer hautement, est le véritable berceau de l'art italien. Tandis que, par la construction de son célèbre dôme, Pise avait, de l'aveu de Vasari lui-même, donné à toute l'Italie le signal et l'exemple de ces grands monuments qui devaient étendre dans le monde entier la gloire de l'esprit humain et celle du nom italien, cette même ville préludait, par les travaux de ses sculpteurs, tels que Biduino, Gruamonte et surtout Bonanno, à la formation d'une école de sculpture, la plus ancienne, sans aucun doute, et la première de toutes peut-être, par le naturel, la vérité et l'expression; et, en présence de pareils faits, l'on conçoit à peine, si ce n'est en se plaçant à regret dans la triste supposition d'un sentiment de jalousie nationale si peu digne du caractère de Vasari, comment cet historien de l'art a pu dire qu'à l'époque où naquit Cimabue, en 1240, la misérable Italie était entièrement étouffée et la race des artistes absolument éteinte : *cacciata ad di sotto ed affogata la misera Italia... e spento affatto tutto il numero degli artefici;* quand le grand Nicolas de Pise, ce Michel-Ange du XIIIe siècle, avait, dès l'année 1230, produit plus d'un de ces chefs-d'œuvre qui devançaient l'art de plus d'un siècle, notamment ce bas-relief de l'*Arca di San-Domenico* de Bologne, que M. Rosini reproduit après Cicognara[1], et qui suffirait seul à la gloire de son auteur et à celle de toute une école. Il est bien vrai que cette erreur capitale de Vasari a trouvé, en Italie même, beaucoup de contradicteurs, avant M. Rosini. Maffei, dans sa *Verona illustrata*, Malvasia, dans sa *Felsina pittrice*, et bien d'autres encore dont

[1] Tav. II: voyez Cicognara, *Storia della Scultura*, lib. III, c. 3, tav. IX. Je cite ce bas-relief d'après l'opinion vulgaire qui en place l'exécution vers l'an 1230; mais, du reste, je partage entièrement l'avis de M. Rosini, qui assigne à ce monument une date beaucoup plus récente dans l'ordre chronologique des travaux de Nicolas

Digitized by Google

Fiorillo a donné la liste[1], avaient publiquement réclamé, les uns en faveur de leur cité natale, les autres dans le simple intérêt de la vérité historique. Mais, sans nous engager dans cette discussion, contentons-nous de remarquer que ce qui rend surtout sensible l'injustice ou la partialité de Vasari au sujet de l'école de Pise, c'est le silence qu'il garde sur les travaux en peinture exécutés dans cette école; lesquels travaux annonçaient déjà une tendance plus ou moins prononcée à s'éloigner de la manière grecque, et cela dès les premières années du XIIIe siècle, un demi-siècle avant l'époque de ce fameux décret de la république florentine, rapporté par Vasari lui-même, qui appelait des maîtres grecs, à défaut d'artistes nationaux, pour exécuter les peintures qui se voient encore de nos jours, bien que presque entièrement effacées, dans le cloître de Santa-Maria-Novella[2]. Or, ces travaux de peinture, produits à Pise par la main d'un artiste national, sont ceux qui appartiennent à Giunta de Pise, connu à titre de *peintre*, dès l'année 1202, par un document certain, cité encore d'une manière authentique, en 1210, en qualité de *maître*, et dont les ouvrages qui existent encore déposent d'une manière irrécusable en faveur de l'opinion qui lui attribue les premiers essais de l'art de peindre dans la route qu'on prétendait ouverte d'abord par Cimabue.

Au temps où Lanzi écrivait son histoire, on ne connaissait qu'un tableau de Giunta de Pise, le *Christ* qui se conserve dans l'église degli Angeli de la plaine d'Assises. Depuis, il s'en est découvert, à Pise même, un second bien plus précieux encore; c'est aussi un *Christ*, qui se trouve maintenant dans l'église de San-Ranieri, et que notre auteur a fait graver avec tout le soin possible[3]. L'inscription qui se lit au-dessous des

de Pise.— [1] *Geschicht. der zeichnend. Künste*, t. I, p. 250. Voyez aussi Rumhor, *Ital. Forschung.*, tom. I, § VII, p. 284, ff. — [2] Une de ces peintures est publiée dans le recueil de d'Agincourt, tav. CIX. Je ne puis m'empêcher de faire observer que l'existence de ce fameux décret, si facilement admise par tous les historiens de l'art, y compris notre auteur, sur la foi de Vasari, méritait d'être l'objet de quelques observations, aussi bien que le fait même de ces peintures de Santa-Maria-Novella, attribuées avec tout autant de légèreté peut-être, et, en tout cas, avec tout aussi peu de certitude, à ces maîtres grecs appelés à Florence, on ne sait d'où, ni pourquoi. Ni Lanzi, ni Della Valle, ni Lastri, qui ont parlé de ce décret, sans en citer jamais le texte, non plus que le numéro des archives *delle Riformagioni*, où il doit se trouver, s'il existe en effet, n'ont rien produit de satisfaisant à ce sujet; et, quant aux peintures de Santa-Maria-Novella, rien ne prouve davantage qu'elles appartiennent à des artistes grecs; tout repose à cet égard sur de simples conjectures: voyez, au reste, Della Valle, *Lettere Senesi*, t. II, p. 9; Lanzi, *Storia della Pittura*, t. I, p. 16; Lastri, *Osservat. Fiorent.*, t.V, p. 461, sgg.; en y joignant les doutes critiques de Rumhor, *Italien. Forschung.*, I, 327-331. — [3] Tav. III. Il est juste de reconnaître, comme le

Digitized by Google

pieds du Rédempteur, sur la croix même, porte en lettres du temps : JUNCTA PISANUS ME FECIT; et le tableau, bien que noirci, est d'une conservation qui peut sembler une merveille, après un intervalle de six siècles. La preuve de l'existence d'une école nationale à Pise est donc irrévocablement acquise à l'histoire de l'art; la préoccupation de Vasari en faveur de Florence est démontrée, comme la gloire de Pise est établie, l'une et l'autre par des témoignages authentiques; et ce résultat, auquel notre auteur attachait un double intérêt, comme historien et comme Pisan, nous avons dû nous appliquer à le mettre en lumière, puisque la vérité est aussi un intérêt, et celui-là même qui importe le plus à tout le monde. Le *Proemio* de M. Rosini se termine par l'indication de dix-huit morceaux de peinture qui existent encore, plus ou moins maltraités par le temps, dans diverses églises de Pise. Ce sont tous des *Cracifix*, peints d'après le type consacré, avec de petites histoires de la passion ou de petites figures de saints, exécutées dans des tablettes placées à chaque extrémité du bras de la croix, aussi bien qu'en haut et en bas. Tous ces travaux, conçus plus ou moins dans la manière grecque du temps, à une époque contemporaine de Giunta de Pise, ou même antérieure, sont autant de monuments précieux de l'histoire de l'art de cette époque, de même qu'autant de preuves positives de l'existence de cette école de peinture à Pise; mais nous ne saurions nous y arrêter.

C'est après ces prolégomènes si riches et si variés que s'ouvre l'histoire proprement dite de la peinture italienne. Dans son premier chapitre, qui est consacré tout entier à Giunta de Pise et à Guido de Sienne, et qui comprend tout l'espace entre l'an MCC et l'an MCCL, M. Rosini recherche quelle put être la manière des peintres grecs à l'école desquels Giunta et ses contemporains puisèrent les premiers éléments de leur art, et apprirent à s'éloigner de leurs maîtres, en commençant par les imiter. A cet effet, notre auteur publie, en quatre planches placées en avant de son recueil, un choix des travaux de ces vieux maîtres, tant en miniature qu'en peinture, et il donne[1], pour complément à ce choix instructif, plusieurs fragments des peintures exécutées au commencement du XIIIe siècle, dans la célèbre église de San-Piero in Grado, à quatre milles de Pise. Ces peintures, qui portent l'empreinte de la manière grecque avec de faibles indices d'un goût

fait M. Rosini, que le mérite de cette découverte, si précieuse pour l'histoire de l'art, appartient à l'auteur savant et exact de la *Pisa illustrata*, Alessandro da Morrona, tom. II; p. 117. — [1] Tav. II: voyez, pour la description de cette église si intéressante et de ses peintures si curieuses, p. 114, sgg.

Digitized by Google

qui cherche à s'affranchir, lui paraissent, à ce double caractère, devoir être attribuées à la jeunesse de Giunta; mais cette opinion, que nous ne saurions partager, se recommande en tout cas à l'attention des historiens de l'art et à l'examen des artistes, comme ces peintures elles-mêmes, si curieuses par leur sujet, par leur style et par leur exécution, et restées jusqu'ici dans un oubli si difficile à concevoir, se recommandent à l'intérêt des amis de l'art[1]. Du reste, il fallait bien que Giunta se fût déjà signalé dans sa patrie par des travaux de quelque importance, pour avoir pu être appelé à Assises, où il exécuta des peintures qui se voient encore dans cette célèbre basilique, et qui sont au nombre des plus précieux monuments de l'art moderne. Arrêtons-nous donc sur ce point, qui est aussi l'un des plus importants de l'histoire de cet art.

(*La suite au prochain cahier.*)

RAOUL-ROCHETTE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

L'Académie française, dans sa séance du 20 février, a élu M. Flourens et M. le comte Molé aux deux places d'académicien vacantes par le décès de MM. Michaud et de Quélen.

Le 7 février, MM. Pertz, bibliothécaire-archiviste du roi de Hanovre, Avellino, conservateur du musée de Naples, et Greppo, vicaire général du diocèse de Belley, ont été nommés correspondants de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'Académie des sciences a élu, le 17 février, M. Babinet académicien, en remplacement de M. Dulong.

[1] Elles n'avaient point échappé à l'attention de M. de Rumhor, qui en a su apprécier le mérite, *Italien. Forschung.*, I, 345, et qui n'admet pas plus que nous l'opinion de l'auteur de la *Pisa illustrata*, tom. III, p. 405, suivie par M. Rosini, qu'elles soient l'œuvre de Giunta.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES.

La *Société d'agriculture, des sciences et des arts, de Valenciennes*, vient de publier le programme des encouragements qu'elle décernera en septembre 1840. Elle propose, entre autres, les sujets de prix suivants : *Économie politique :* une médaille d'or de 200 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur un système de travail à adopter pour la prison de Valenciennes, en l'appropriant aux deux sexes, à tous les âges, à la durée et à la nature de la détention. *Médecine :* une médaille d'or de 200 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur les questions qui suivent : La vaccination préserve-t-elle indéfiniment de la variole, ou n'a-t-elle qu'une vertu préservatrice temporaire ? Faut-il revacciner, et à quelle époque ? Démontrer ces propositions par des expériences et des observations faites dans l'arrondissement de Valenciennes. *Histoire :* une médaille d'or de 400 francs au meilleur mémoire sur un point quelconque des antiquités ou de l'histoire du département du Nord, et plus particulièrement de l'arrondissement de Valenciennes. *Poésie :* une coupe d'argent, ciselée, de la valeur de 250 francs, à l'auteur de la meilleure pièce de vers. Le sujet et la forme poétique sont laissés au choix des concurrents. *Beaux-arts :* une médaille d'or de 200 francs au sculpteur, à l'architecte ou au graveur, résidant dans le département du Nord, qui enverra la meilleure production artistique.—Les mémoires et pièces de concours devront être inédits et envoyés *franco* au secrétaire de la Société, avant le 1er août 1840. Les noms des concurrents devront être contenus dans un billet cacheté, joint aux pièces envoyées.

Société d'émulation des Ardennes. Cette société vient de mettre au concours, pour 1841, les deux questions suivantes : 1° La suppression des *maîtrises* et des *jurandes*, tout en détruisant un monopole fâcheux, n'a-t-elle pas offert le grand inconvénient de laisser sans organisation la classe ouvrière ? 2° Ne serait-il pas à désirer que des associations légales, dans les divers métiers, leur donnassent une forme, un ensemble qui régulariseraient, pour chaque individu, des moyens de secours, de travail, de direction, et, au besoin, de discipline ? Les ouvriers n'y gagneraient-ils pas en moralité, en aisance ; et la société n'y trouverait-elle pas des gages d'un travail meilleur, mieux exécuté, et surtout des garanties de calme et de sécurité ? Dans le cas de l'affirmative, quels seraient les moyens d'arriver à ce but, sans empêcher la libre concurrence, et en donnant au pouvoir une influence convenable sur les masses organisées, de manière que, puissantes sur elles-mêmes pour le bien, elles cessassent de l'être pour troubler l'ordre social ? — Le concours restera ouvert jusqu'au 1er janvier 1841 : le premier prix sera de 500 francs, ou une médaille d'or de même valeur ; le second, de 200 francs, ou une médaille équivalente ; le troisième, une médaille d'argent du grand module.

Académie de Besançon. Les trois questions suivantes ont été mises au concours par cette académie, pour les années 1840 et 1841 : 1° La description des monuments de Franche-Comté élevés dans le moyen âge (1840) ; 2° l'histoire de Hugues le Grand, archevêque de Besançon (1840) ; 3° des conséquences économiques et morales qu'a eues jusqu'à présent en France, et que semble devoir produire dans l'avenir, la loi sur le partage égal des biens entre les enfants (1841).—Les mémoires couronnés obtiendront une médaille d'or de 300 francs.

La *Société des antiquaires de Normandie* décernera, dans sa séance du mois de juillet 1840, une médaille d'or du prix de 300 francs au meilleur mémoire sur le sujet

Digitized by Google

suivant : Quel fut l'état de la féodalité sous la domination des ducs de Normandie ? Quelle fut son influence sur l'organisation féodale dans le reste de l'Europe ? — Les mémoires devront être envoyés, avec les formalités d'usage, au secrétaire de la Société, à Caen, rue des Jacobins, avant le 15 juin 1840.

ACADÉMIES ÉTRANGÈRES.

La *Société des sciences, des arts et des lettres, de Hainaut, à Mons*, met au concours, pour l'année 1841, la question suivante : Donner l'histoire de la ville de Mons, depuis l'époque où finit de Boussu jusqu'à la bataille de Jemmapes (1725-1792). Le prix sera une médaille d'or. Afin d'encourager les recherches historiques, la même Société décerne, en outre, annuellement, une médaille d'or au meilleur mémoire ou écrit sur un point quelconque de l'histoire ou des antiquités du Hainaut. — Les mémoires destinés au concours doivent être adressés, francs de port, avant le 1er mars de chaque année, à M. A. Marsigny, secrétaire de la Société.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Mémoire sur l'état actuel des bagnes en France, par M. Vénuste Gleizes, commissaire de la marine, chef du service des chiourmes. Paris, Imprimerie royale, février 1840, in-8° de 43 pages. Cet opuscule contient les renseignements les plus exacts et les plus détaillés sur la situation physique et les dispositions morales des condamnés du bagne de Brest, que l'auteur, par la nature de ses fonctions, est à portée de bien connaître. C'est un ouvrage digne d'être examiné avec attention par les personnes qui s'occupent des améliorations à apporter à notre système pénitentiaire. Les *Annales maritimes et coloniales*, dont le mémoire de M. Vénuste Gleizes est extrait, contiendront prochainement d'autres articles où l'auteur se propose de compléter l'examen du régime des bagnes et des maisons de réclusion en France, et d'exposer son opinion sur les écrits de MM. de Metz, de Beaumont, Moreau-Christophe, etc., relatifs au système pénitentiaire des autres nations.

Archives curieuses de l'histoire de France, depuis Louis XI jusqu'à Louis XVIII, ou collection de pièces rares et intéressantes, telles que chroniques, mémoires, pamphlets, lettres, vies, procès, testaments, exécutions, siéges, batailles, massacres, entrevues, fêtes, cérémonies funèbres, etc., publiées d'après les textes conservés à la Bibliothèque royale et aux archives du royaume, et accompagnées de notices et d'éclaircissements ; ouvrage destiné à servir de complément aux collections Guizot, Buchon, Petitot et Leber, par F. Danjou. Paris, imprimerie de Proux, librairie de Blanchet, in-8°, 2e série, tome XI. Ce volume contient une suite de documents relatifs au règne de Louis XIV.

Commentaire sur le Code civil, contenant l'explication de chaque article séparément, l'énonciation, au bas du commentaire, des questions qu'il a fait naître, les principales raisons de décider pour et contre, l'indication des passages des divers

Digitized by Google

ouvrages où les questions sont agitées, et le renvoi aux arrêts; par J.-M. Boileux: revu et précédé d'un précis de l'histoire du droit civil, par M. F. Poncelet. 4e édition, considérablement augmentée. Tome III. Paris, imprimerie de Fain, librairie de Joubert, in-8°.

Cours de physique, par J.-M.-M. Peyré; seconde édition. Imprimerie de Michel Fossone, à Versailles; librairie de Mathias, à Paris: in-8° de 720 pages.

De la Folie, considérée dans ses rapports avec les questions médico-judiciaires; par C.-C.-H. Marc, premier médecin du Roi. Paris, imprimerie de Fain, librairie de Baillière, 1839, 2 vol. in-8°.

Mémoire sur les intégrales définies eulériennes, et sur leur application à la théorie des suites, ainsi qu'à l'évaluation des fonctions de grands nombres; par M. J. Binet. Paris, imprimerie de Bachelier, 1840, in-4° de 25 feuilles. (Extrait du Journal de l'École polytechnique.)

Feuilles au vent, poésies par feu Aimé de Loy, in-8°. Imprimerie de Boitel, à Lyon. A Lyon, chez Boitel; à Paris, chez Dumont: in-8° de 352 pages. L'auteur de ces poésies, né à Plancher-Bas, près de Lure, en 1798, est mort le 26 mai 1834.

Compte général des travaux du conseil d'État et de ses comités, pendant les années 1835, 1836, 1837, 1838 et 1839, présenté au Roi par M. le garde des sceaux, ministre secrétaire d'État au département de la justice et des cultes. Paris, Imprimerie royale, février 1840, in-4° de XIV-144 pages.

Bibliothèque de l'École des Chartes, tome Ier, troisième livraison; janvier-février 1840. Paris, imprimerie de Schneider et Langrand, in-8° (pages 217-320). Ce troisième numéro d'un recueil tout à fait digne de l'intérêt du monde savant contient: 1° une *formule inédite* trouvée par M. Pardessus dans un manuscrit du IXe siècle de la Bibliothèque du Roi, et accompagnée d'un excellent commentaire par cet académicien; 2° sous le titre de documents inédits tirés des archives de Poitiers, une charte de 1270, un compte des dépenses ordonnées par le maire de Poitiers en 1452, un exploit de sergent royal, daté de 1472, et un mandement de l'official de Poitiers, de l'an 1650, pièces où nous n'avons pu découvrir qu'un intérêt de curiosité assez faible; 3° une bonne notice de M. A. Lenoble sur le *Hortus deliciarum*, encyclopédie manuscrite, composée au XIIe siècle par Herrade de Landsberg, abbesse du monastère de Hohenbourg ou Sainte-Odile, en Alsace, et conservée à la bibliothèque de Strasbourg. Cette notice est extraite, en grande partie, d'un mémoire sur le *Hortus deliciarum* qui a obtenu, en 1829, une médaille d'or au concours des antiquités nationales. L'abbesse Herrade, qui succéda à Relinde en 1167, est représentée dans une miniature dont le *fac-simile* accompagne cette notice. La légende placée au-dessus doit, à notre avis, se lire ainsi: *Herrat Hohenburgensis abbatissa post Rilindam ordinata*, et non *per Rilindam*, comme a lu M. Lenoble. 4° Notice historique et biographique sur Jacques Brunier, chancelier d'Humbert II, dauphin de Viennois, mort en 1348, par M. J. de Pétigny; 5° cantique latin à la gloire d'Anne Musnier, héroïne de Provins au XIIe siècle, publié par M. Félix Bourquelot; 6° des vers inédits attribués à Charlemagne, et trouvés dans les archives de l'abbaye du mont Cassin par M. Maxime de Montrond. C'est une épître latine, de vingt-cinq vers hexamètres, adressée par Charlemagne à Paul Diacre, abbé du mont Cassin. Les neuf premiers vers seulement de cette pièce avaient été publiés par Gattola (*Histoire du mont Cassin*), Fabricius (*Bibl. med. et inf. latinitatis*), et Mari (*De viris illustr. Casinensibus*), d'après la chronique de Léon de Marsy. 7° Enfin, un article peu important de M. Vallet sur les insignes municipaux de la ville de Langres au commencement du XVIIIe siècle.

Digitized by Google

BELGIQUE.

La Bataille de Woeringen, récit historique, par A. Voisin, avec le dessin du tableau de N. de Keyser, gravé par H. Brown. Bruxelles, Société des beaux-arts, 1839, in-8°, 40 pages.

Notice sur les archives des comtes, déposées au château de Rupelmonde, par J.-D.-S. G. Gand, Hebbelynck, 1839, in-8°, 14 pages. (Extrait du *Messager des sciences.*)

Mélanges historiques et littéraires, par M. L. Polain, conservateur des archives de la province de Liége. Liége, Jeunehomme, 1839, in-12, 359 pages.

Particularités curieuses sur Jacqueline de Bavière, publiées par la Société des bibliophiles de Mons. Bruxelles, librairie polytechnique, 1839, in-8°.

Mémoire sur la part que les Flamands et d'autres Belges ont prise à la conquête de l'Angleterre par les Normands, par J. Gantrel. Gand, Annoot-Braeckman, 1839, in-8°, 374 pages.

Chronique de l'abbaye de Saint-André, d'après un manuscrit inédit, suivie de mélanges historiques et littéraires sur Bruges, par O. Delepierre, avocat, archiviste de la Flandre occidentale. Bruges, in-8°, 340 pages. Ce volume contient les 12 premiers chapitres de la chronique de l'abbaye de Saint-André-lez-Bruges, jusqu'à l'an 1240: suivent quelques chartes accordées à cette abbaye, et des mélanges sur Bruges.

Le Vœu du héron, poëme publié, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne, par la Société des bibliophiles de Mons. Bruxelles, librairie polytechnique, 1839, in-8°.

Œuvres complètes de L. Euler, publiées par MM. Dubois et Drapiez, Moreau, Weiler et Steichen, et Philippe Vandermaelen, accompagnées de figures exécutées par M. Madou. Bruxelles, 1839, établissement géographique; 3 vol. in-8°, de XLIV, 347, 498 et 474 pages.

Ethicæ seu philosophiæ moralis elementa, secunda editio, auctore N.-J. de Cock. Lovanii, Van Linthout, 1839, in-8°.

TABLE.

Histoire de France par M. Michelet (article de M. Patin) ..... Page 65

Sur la chronologie des Chinois, par Ludwig Ideler (3e article de M. Biot) 73

Histoire du droit romain au moyen âge, par F.-C. de Savigny (2e article de M. Pardessus) 93

Histoire de la peinture italienne (1er article de M. Raoul-Rochette) 111

Nouvelles littéraires 124

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

JOURNAL

DES SAVANTS.

MARS 1840.

Examen critique *de l'histoire de la géographie du nouveau continent, et des progrès de l'astronomie nautique aux* XVe *et* XVIe *siècles, par* Alex. de Humboldt; tom. V, 264 pages.

Ce cinquième volume termine la deuxième section de ce grand ouvrage; il est consacré principalement à l'analyse des troisième et quatrième voyages d'Américi Vespuce, et à l'examen de toutes les circonstances qui peuvent en établir la réalité.

Troisième voyage de Vespuce. M. de Humboldt commence par réunir et donner sans commentaires les extraits des trois lettres de Vespuce: l'une au roi Réné et à Soderini, d'après les textes de Hylacomylus et de Baccio Valori; les deux autres à Médicis, datées de Lisbonne et du cap Vert. La première de ces deux lettres est celle qui a été imprimée le plus souvent, et avant toutes les autres. M. de Humboldt a comparé avec soin les traductions de Madrigano, de Ruchamer, de Grynæus et de Ramusio, et une traduction allemande, qui existe dans la bibliothèque de Dresde, et qui a été faite « sur un exemplaire latin venu de Paris en mai 1505. » La lettre que Vespuce a écrite de la relâche au cap Vert, vingt-cinq jours après son départ de Lisbonne, est d'une haute importance, parce que, en la rapprochant des notions que le roi Emmanuel de Portugal donne aux monarques espagnols sur les résultats de l'expédition de Cabral, on reconnaît la candeur et la véracité du Florentin. Cette comparaison avait été négligée jusqu'ici. C'est le savant

Digitized by Google

commentateur de Marco Polo, le comte Baldelli Boni, qui, le premier, a fait connaître, en 1827, la lettre écrite du cap Vert. Il l'a trouvée dans un manuscrit de Pier Voglienti, conservé dans la bibliothèque Riccardiana. La lettre du roi Emmanuel a été extraite, par M. Truggia, des archives de la *Députation d'Aragon* à Saragosse, archives détruites pendant la guerre de 1812.

Les divers extraits de ces lettres ont été disposés par M. de Humboldt dans l'ordre qui lui a paru le plus propre à faire saisir l'enchaînement des faits, et faciliter leur comparaison avec les événements contemporains. Ils sont accompagnés de notes érudites et ingénieuses qui en éclaircissent toutes les particularités. Nous n'en citerons qu'un exemple. Dans la lettre écrite du cap Vert, Vespuce dit : « Nous longeâmes la côte d'Afrique et le pays des nègres jusqu'au promontoire que Ptolémée appelle l'Éthiopique; les nôtres le nomment le cap Vert, les nègres Biseneghe, les indigènes Madangan, etc. » Le texte de Dresde dit : « Le cap Vert qui a été conquis (*überwunden*) par les noirs. » Le nom propre *Biseneghe* a été mis et transformé en *pays conquis*, parce qu'un traducteur l'aura changé en *Besieger*, conquérant, *Ueberwinder*. A cette occasion, M. de Humboldt rapporte une erreur analogue qui est échappée à Ptolémée, faute d'avoir compris un passage de Tacite. Cet historien dit (*Ann.* IV, 73) : *Exercitum Frisiis intulit* (Lucius Apronius), *soluto jàm castelli obsidio, et ad* sua tutanda *digressis rebellibus*. Ptolémée a pris *sua tutanda* pour un nom propre; il en a fait une ville de Frisie, qu'il appelle Σιατουτάνδα. Cette remarque curieuse est de M. Jacob Grimm, dans les *Götting. Anzeig.*, febr. 1837, p. 175.

La lettre de Vespuce écrite pendant une courte relâche au cap Vert, entièrement négligée jusqu'ici, apporte des éléments nouveaux dans une question longtemps agitée. Elle est antérieure de deux mois à la lettre confidentielle que le roi Emmanuel adresse à son beau-père le roi Ferdinand le Catholique; l'une et l'autre offrent le récit de l'expédition de Cabral au Brésil et dans l'Inde. Elles sont restées enfouies dans des archives pendant trois siècles, et ont été imprimées pour la première fois, presqu'en même temps, en 1827 et 1829. Leur comparaison ne peut donc manquer de servir à éprouver la véracité du voyageur florentin.

Pour pouvoir envisager sous son véritable point de vue le motif de la première expédition portugaise dans laquelle Vespuce fut engagé, M. de Humboldt remonte à la fin du second voyage, de celui qu'il croit avoir été fait sous le commandement de Vicente Yañez Pinzon; après avoir éclairci les rapports de temps et de lieu entre les découvertes de

Digitized by Google

Pinzon et celles de Cabral, il aborde la question de l'existence du troisième voyage d'Américo Vespuce.

Les opinions les plus contradictoires ont été mises en avant, à ce sujet, par des écrivains modernes. Le P. Manoel Ayres de Cazal regarde comme fort probable que le voyageur florentin n'a jamais touché les côtes du Brésil. M. Southey, au contraire, ne doute nullement que Vespuce ait été appelé en Portugal pour prendre le commandement de trois navires. M. de Navarrete, qui le traite avec presque autant de sévérité que le P. Cazal, n'hésite pas à dire : « Les documents conservés dans les archives de Simancas et de Séville nous font suivre Américo Vespuce, sans interruption, depuis 1505 jusqu'en 1512. » Il ajoute : « On peut conclure de ces documents, trouvés dans les archives de la Contratacion de Séville, qu'Américo Vespuce *a navigué sur les côtes du Brésil*, qu'il a vu le cap Saint-Augustin, et fixé sa latitude à 8° sud, voyageant probablement comme individu subalterne de l'équipage d'une de ces expéditions portugaises qui furent envoyées de Lisbonne dans le dessein de reconnaître ou de peupler les pays récemment découverts. Le Brésil avait été vu, pour la première fois, en janvier et en avril de l'année 1500, par Vicente Yañez Pinzon, Diego de Lepe, Alonzo Velez de Mendoza et Pedro Alvarez Cabral. Gama était de retour à Lisbonne depuis le 10 juillet 1499 : par conséquent, Vespuce ne peut être cité pour avoir découvert les terres australes du nouveau monde, ni les mers au delà du tropique du Capricorne. » M. de Humboldt, en souscrivant à cette opinion de M. de Navarrete, croit pouvoir la fortifier par de nouveaux arguments tirés de plusieurs témoignages.

Il s'appuie, en premier lieu, de celui de Gomara et de Galvam, deux historiens nés au commencement du XVIe siècle, quelques années avant la mort de Vespuce. Gomara dit qu'Amerigo Vespuccio, Florentin, était envoyé par le roi Emmanuel de Portugal sur les côtes du cap Saint-Augustin, l'année 1501, avec trois caravelles, pour chercher un détroit par lequel on pourrait aller aux îles Moluques. Un Portugais, Antonio Galvam, dit la même chose, et dans des termes qui ne semblent sujets à aucune erreur.

M. de Humboldt cite, en second lieu, le témoignage du pilote portugais de l'expédition de Cabral, témoignage non moins précis et plus remarquable peut-être, puisqu'il est tiré d'un simple journal de route. On y lit : « .... Lorsque nous relâchâmes à Biseneghe, au cap Vert, nous y rencontrâmes trois navires que notre roi de Portugal envoyait pour découvrir la nouvelle terre que nous avions trouvée en allant à Calicut. » Ce témoignage s'accorde parfaitement avec la rencontre

Digitized by Google

des vaisseaux de Cabral dont parle Vespuce. Il s'accorde, et pour l'époque, et pour la circonstance particulière de l'arrivée de Pedro Diaz, dont on croyait le vaisseau perdu. Le pilote ne nomme pas plus Vespuce que celui-ci ne nomme Cabral.

Si Vespuce, dans la lettre du cap Vert, ne cite pas le nom de Pedro Diaz, en revanche il en cite un autre qui, peu important en apparence, offre une preuve éclatante de la vérité de son récit. Vespuce raconte qu'il tient d'un certain Guasparre, trouvé par lui à bord de la flotte portugaise qui vient de l'Inde, les renseignements qu'il donne à Médicis sur l'expédition de Cabral. Cet homme, dit-il, « sait beaucoup de langues; il a l'esprit très-attentif, et a été deux fois du Portugal à la mer de l'Inde; il est venu du Caire à Malaca; il a parcouru les royaumes de l'intérieur de l'Inde et de l'île de Sumatra; il connaît l'état des chrétiens et a vu Emperlicat, où l'on conserve le corps de saint Marc l'apôtre. » Au lieu de saint Marc, c'est saint Thomas que Vespuce devait dire. Quant à Emperlicat, M. de Humboldt pense que ce mot désigne *Palicat*, le *Paleacate* de l'ancien royaume de Narsinga. Il a trouvé aussi quel est ce Guasparre dont parle Vespuce, et il conclut que les indications du navigateur sont exactes. Lorsque Vasco de Gama, à son retour en Europe, s'arrêta, en décembre 1498, à la petite île Ankediva, au sud de la côte de Canara, le *sabayo* ou raja traita avec Gama, par l'entremise d'un juif qui savait un peu d'italien et qu'on prit pour un espion. Le juif fut mis à la question, ce qui, à ce que l'on assure, lui donna soudainement envie d'embrasser le christianisme. Après son baptême, il reçut le nom de Guasparre da Gama, en souvenir de celui qui l'avait fait mettre à la torture. Gama se servit de cet homme intelligent sur la côte orientale d'Afrique, et le conduisit à Lisbonne. Guasparre avait été deux fois de Portugal dans l'Inde, comme le dit Vespuce; car en 1500 il accompagna de nouveau l'expédition de Cabral en qualité d'interprète. Nous voyons qu'on se servit de Guasparre et d'un interprète arabe nommé Gonzalo Madeira de Tanger, d'abord à l'arrivée à Calicut, et plus tard à Cochin. Il est établi d'une manière certaine que ce Guasparre est ce même juif polonais ou égyptien que Vasco de Gama s'était attaché dans sa relâche à l'île Ankediva.

M. de Humboldt examine ensuite plusieurs autres parties du récit de Vespuce pour éloigner tout ce qui pourrait en faire suspecter la vérité. S'il y a quelques erreurs dans les chiffres et les dates, le fond des événements est conforme à ce que nous apprennent et les écrivains portugais et la lettre du roi Emmanuel. Vespuce reconnaît que la flotte de

Digitized by Google

Cabral a été sur cette même côte qui a été vue par lui dans le second voyage fait pour *il re di Castella;* il ajoute que c'est la côte dont il a déjà parlé dans une lettre antérieure, *per altra mia vi scrissi della medesima terra.* Il décrit la tempête qu'essuya la flotte entre le Brésil et le cap de Bonne-Espérance. Il compte *cinq* vaisseaux submergés; ce qui est vrai, puisque le *cinquième*, qu'on crut perdu comme les autres, ne reparut que plus tard près du cap Vert. Le fait rapporté par Vespuce de la prise d'un navire *chargé d'éléphants et de riz, per fare piacere a petizione del re di Caligut*, est en parfaite concordance avec les témoignages contenus dans le journal du pilote de Cabral, et avec la lettre que le roi Emmanuel écrivit peu de semaines après le retour de l'expédition. On y lit qu'un navire de Cochin, chargé de sept éléphants, parmi lesquels il s'en trouvait un bien dressé pour la guerre, venait de Ceylan et devait passer devant le port de Calicut. Le Zamorin faisait semblant d'avoir un vif désir de posséder cet éléphant de guerre; il espérait que Cabral, en attaquant ce navire, rendrait odieux le nom portugais sur toute la côte. Le navire fut pris, quoique défendu par près de trois cents matelots, comme l'assurent Vespuce et le pilote de Cabral. Après avoir fait mention de la prise du navire aux éléphants, Vespuce ajoute : *e un altra volta, misono in fondo dodici navi.* Il est encore fait mention de ces douze vaisseaux coulés à fond dans la lettre du roi Emmanuel et dans l'itinéraire du pilote. Les détails donnés par Vespuce sont donc, au fond, de toute vérité.

Il en faut dire autant de la fin de la lettre de Vespuce écrite du cap Vert : « Au retour en Portugal, la flotte perdit un navire richement chargé. » C'est le navire de Sancho de Tovar, qui échoua sur des hauts-fonds près de Mélinde, et dont parlent tous les historiens du temps. Le pilote de Cabral raconte que l'on brûla le vaisseau échoué; mais le roi de Mombaza parvint à retirer de l'eau les canons, dont il se servit plus tard contre les Portugais. La *porcelaine*, que Vespuce indique comme faisant partie des marchandises de l'Inde rapportées par Cabral, se trouve également mentionnée dans la lettre du roi Emmanuel. Après avoir dit que la flotte lui a rapporté de Mailapur *un peu de terre de la sépulture de l'apôtre saint Thomas*, il ajoute : « Nous avons entendu parler à Mailapur de grands peuples chrétiens qui vivent bien au delà du royaume de Cochin, et viennent en pèlerinage à la *casa de santo Thomas*.... Leur terre s'appelle *Malchima :* c'est de là que vient la *porcelaine*, le musc, l'ambre et l'aloès, par la voie du Gange. Quant à la porcelaine, ils en ont des vases si précieux, qu'un seul vaut là-bas plus de cent cruzades. » M. de Humboldt reconnaît, dans la dénomi-

Digitized by Google

nation géographique de *Malchima*, le mot *Maha-Tschina*, la *Grande Chine*, qui a été transformé par Rachid-Eddin en *Mâtschin*, et par Marco Polo en *Mongi*, appliqué exclusivement à la Chine méridionale. Il remarque que ce pèlerinage des chrétiens chinois, venant à Mailapur visiter le tombeau de l'apôtre saint Thomas, n'a d'ailleurs rien d'étonnant. Les chrétiens nestoriens de l'Inde avaient propagé la foi très-anciennement dans l'est de l'Asie. Marco Polo trouva, dans la ville chinoise de Tchin-kiang-fu, deux églises nestoriennes qu'il dit avoir été fondées en 1274. De même Ibn Batuta, cent cinquante ans avant Cabral, rencontre beaucoup de chrétiens et de juifs dans la province de Chen-si.

L'auteur rappelle encore fort à propos un passage du géographe de Nubie, qui parle de la porcelaine de Chine sous le nom de *ghazar chinois*, et la signale comme une marchandise transportée jusqu'en Abyssinie. A cette occasion, on peut remarquer que cette production de l'industrie chinoise paraît avoir pénétré par le commerce jusqu'en Égypte, dès une époque très-reculée, à en juger par quelques vases de porcelaine grossière, portant des inscriptions qui paraissent chinoises, trouvés dans des tombeaux, à Thèbes, appartenant aux dynasties XVIII à XX[1]. Ceci n'aurait rien de plus surprenant que de voir la porcelaine de Chine arriver par la mer Rouge en Espagne, en Italie, dans les Échelles du Levant, longtemps avant l'ambassade de Ruy Gonzalez de Clavijo, envoyé vers Timour (1403), avant celle de Josaphat Barbaro en Perse (1474). Mais, ce qui doit surprendre, c'est que cette substance, qu'on apportait de si bonne heure en Égypte, n'y soit plus arrivée dans la suite, et soit restée inconnue aux Grecs et aux Romains; car il est bien reconnu maintenant que les vases murrhins n'étaient pas de la porcelaine. Il semblerait donc que les vases trouvés dans les tombeaux de Thèbes, et nulle part ailleurs, avaient été apportés par l'effet d'une occasion fortuite, à peu près unique, et qui ne se sera plus représentée. Rappelons encore, d'après Marsden et le comte Baldelli, dans leurs commentaires sur le *Milione* de Marco Polo, que le nom de la *porcelaine* dérive de celui de la coquille du genre *cypræa*, à dos bombé (*porcellana*, de *porcello*, en latin *porcellus*). Marco Polo désigne, sous le nom de *porcellane*, à la fois la poterie chinoise, et les coquilles ou *cauris* qui servent de monnaie dans l'Inde. M. de Humbolt, qui ne perd aucune occasion d'instruire son lecteur, observe ici qu'on n'a pas fait attention à

[1] Voy. la lettre de M. J.-F. Davis, dans les *Annali di corrispond. archeolog.*, t. VIII, p. 386.

Digitized by Google

une *variante* des manuscrits de Marco Polo, qui est importante pour l'histoire de la céramique. Le texte de Ramusio, que suit Marsden, porte simplement : *Spendono per moneta porcellane bianche le quali si truovano nel mare, et ne pongono anco al collo per ornamento.* Mais le texte de la Magliabecchiana, que publie Baldelli, porte au contraire :.... *Porcellane bianche si truovano nel mare, e che se ne fanno le scodelle* (*et on en fait des écuelles*). Cette variante exprime la fausse idée que la porcelaine-coquille entre dans la composition de la poterie fine chinoise; tandis que, dans le chapitre qui traite du port de Zeïtoun et de la ville de Tingui, Marco Polo expose comment les *scodelle e piadoni di porcellane* sont faites d'une terre que, pendant trente ou quarante ans, on expose à l'air, à la pluie et au soleil, pour qu'elle s'affine et devienne propre à faire des plats. La variante du manuscrit est donc une mauvaise interpolation contraire à l'opinion de Marco Polo. La blancheur lustrée de plusieurs espèces de buccinoïdes, appelées *pourcellaines* au moyen âge, a suffi pour faire donner aux beaux vases de la Chine une dénomination analogue.

Les rapprochements que fait M. de Humboldt, à l'occasion du troisième voyage de Vespuce, en démontrent l'authenticité. Dans ce voyage, comme dans les deux précédents, Vespuce n'a été qu'un personnage secondaire. On ignore le nom du chef de l'expédition; mais ce n'est ni *Joam da Nova*, ni *Gonzalo Coelho*, ni *Christophe Jaquez*.

En effet, *Joam da Nova*, appelé aussi *Joam Gallego*, parce qu'il était de Galice, voyagea dans le même temps que Vespuce, du 5 mars 1501 au 11 septembre 1502. Mais tous les témoignages historiques prouvent que Joam da Nova, en allant aux Grandes Indes, n'a touché à aucun point de la côte d'Amérique; il n'a pas été, dans l'Atlantique, au delà de l'île de l'Ascension; et, à son retour, il découvrit l'île de Sainte-Hélène, mais il ne s'approcha pas davantage des côtes du Brésil. Son voyage ne fut donc qu'une expédition aux Indes occidentales sur les traces de Gama.

L'expédition de *Gonzalo Coelho*, que l'on a confondue avec le troisième voyage de Vespuce, était sans doute préparée pour continuer la découverte des côtes du Brésil; mais elle n'a été entreprise que *deux ans* après le départ de Vespuce pour son troisième voyage. Elle a, au contraire, les plus grands rapports avec le quatrième voyage de ce navigateur.

Enfin *Christophe Jaquez*, dont le nom est célèbre dans l'histoire de la première colonisation du Brésil, ne partit que postérieurement à l'an 1502; son expédition n'a aucun rapport avec le troisième voyage de

Digitized by Google

Vespuce. C'est plutôt avec celle de Gonzalo Coelho qu'elle pourrait coïncider. Dans les dix-huit premières années qui ont suivi la circumnavigation du cap de Bonne-Espérance, le roi Emmanuel a envoyé deux cent quatre-vingt-quatorze vaisseaux dans l'Inde et à la terre de Santa-Cruz. Les expéditions se sont donc succédé à de si courts intervalles qu'il a dû en naître beaucoup de confusion dans l'ordre chronologique; et M. de Humboldt en cite plus d'un exemple. Herrera a tellement embrouillé la série des voyages d'Alonzo de Hojeda, qu'on a cru pouvoir, sur son autorité, opposer un *alibi* au voyage de Vespuce sur une flotte portugaise, en supposant par erreur qu'il naviguait en 1501 avec le compagnon de Christophe Colomb. On a encore objecté qu'on n'a trouvé sur aucun point de la côte du Brésil de signe monumental de cette expédition. Ces signes, *marcos*, employés par les navigateurs, étaient ordinairement des croix de bois. Les *marcos* de pierre, *padrâos*, ne datent que de l'expédition de Diego Cam sur les côtes d'Afrique, et de la découverte du grand fleuve Congo ou Zaïre. Ces *marcos* étaient des pierres ayant une ou deux fois la hauteur de l'homme, portant les armes de Portugal et des inscriptions indiquant le nom du roi sous le règne duquel se faisait la découverte, et celui du capitaine qui plaçait le *marco*[1]. Or, combien de ces signes ont disparu; à plus forte raison, les croix de bois que l'on plantait auparavant! L'absence d'un tel signe sur la côte du Brésil ne prouverait donc rien contre la réalité du troisième voyage de Vespuce, laquelle reste établie par toutes les preuves qu'il est maintenant possible de rassembler.

Quatrième voyage de Vespuce. La lettre de Vespuce à Médicis, qui renferme la narration du troisième voyage et la description des constellations du ciel austral, se termine par un passage dont M. Southey a reconnu toute l'importance.

Vespuce annonce un vaste projet qui doit être le but de son quatrième voyage, et qui servira « à perpétuer le souvenir de son nom. » Déjà il croyait, d'après ses observations et d'après le calcul des distances parcourues, avoir atteint le 52° sud. Il a longé une terre que l'intensité du froid rend inhabitable. N'ayant pu avancer davantage dans sa troisième expédition, l'intrépide navigateur espérait être plus heureux dans une nouvelle tentative. *Ho in animo di nuovo andare a cercare quella parte di mondo che riguarda mezzogiorno, e per mandare ad effetto un cotal pensiero gia sono armate due caravelle et fornite abondantissimamente de vet-*

[1] J'ai montré que la première inscription d'Adulis n'est autre chose qu'un *marco padrâo* placé sur la côte par un navigateur de Ptolémée-Évergète. (*Matériaux pour servir à l'histoire du christianisme, etc., pages* 44-46.)

Digitized by Google

tovaglie. Mentre adunque anderò in levante facendo il viaggio per mezzogiorno, navigherò per ostro e giunto che sarò là io farò molte cose a gloria di Dio, ad utilità della patria, ed a perpetua memoria del mio nome. Les pensées de Vespuce, comme celles de Colomb, étaient continuellement dirigées par l'espoir de trouver, sur les côtes des nouvelles terres opposées à l'Afrique, un passage qui conduirait aux riches îles du Levant. Si, dans le passage cité, le navigateur florentin n'avait voulu parler que de la route autour du cap de Bonne-Espérance, il n'aurait pas parlé de son projet comme d'une chose dont la réussite devait illustrer son nom à jamais. Revenant du Brésil, il parle d'y retourner de nouveau, *andare di nuovo.* Son intention n'est pas douteuse.

Ici M. de Humboldt établit un parallèle entre le quatrième voyage de Vespuce et celui de Gonzalo Coelho, d'où il résulte, sinon avec une entière évidence, du moins avec une grande probabilité, que ces deux voyages n'en font qu'un seul, et que Gonzalo Coelho était chef de l'expédition.

Ce quatrième voyage, exécuté d'après les ordres du roi Emmanuel, avait pour but la découverte d'un passage à l'ouest pour parvenir aux extrémités du Levant. Malgré l'expédition de Gama, les parties les plus orientales de l'Asie continentale et insulaire restaient cachées sous de vagues dénominations. On confondait les îles Moluques (*los Maluccos*) avec la péninsule de Malaca. Les différents textes des lettres de Colomb présentent ces erreurs de noms, en identifiant, comme but de voyage, *Melcha*, *Melacca*, *Malacca*.

La même incertitude qui règne sur l'île que Vespuce avait vue à une haute latitude australe, dans son troisième voyage, couvre aussi cette île, située par 3° de latitude sud, près de laquelle se perdit, dans le quatrième voyage, le vaisseau du chef de l'escadre. Les commentateurs ont successivement nommé Fernando Noronha, le Peñedo de San-Pedro, et l'île de Saint-Mathieu qui n'a jamais existé. M. de Navarrete se prononce pour l'île de Noronha, et M. de Humboldt penche vers cette opinion. Cette île a la grandeur désignée par Vespuce; elle a un port excellent, des bois, de l'eau fraîche, et cette infinité de rats et d'oiseaux dont il parle. Si, comme l'affirme M. Southey, l'honneur d'avoir établi la première colonie au Brésil appartient à l'expédition dont Vespuce faisait partie, il serait important de fixer la position de ce petit établissement; mais c'est ce qu'il est à peu près impossible de faire.

De retour de ce quatrième et dernier voyage, le navigateur florentin resta peu de temps en Portugal. Vespuce, comme tous les navigateurs après une expédition lointaine et périlleuse, exprime le désir du repos.

Digitized by Google

Mais, cinq mois plus tard, on le voit déjà se rendre de Séville à la cour d'Espagne, qui résidait à la Ciudad de Toro, pour se mettre, conjointement avec Vicente Yañez Pinzon, à la tête d'une grande expédition de découverte destinée au pays des épices. Les connaissances qu'il avait acquises dans le cours de ses longues navigations le rendaient précieux au roi Emmanuel et à Ferdinand le Catholique, qui se le disputaient.

C'était vers les années 1505 à 1507 que la cour d'Espagne commençait à s'occuper, avec le plus de persévérance, du dessein de trouver la route *al nacimiento de la especeria* par quelque détroit sur la côte méridionale du Brésil. Les tentatives de Colomb, surtout celles du quatrième voyage terminé à la fin de 1504, avaient aussi peu réussi que les navigations vers le nord-ouest. L'océan Pacifique n'avait pas encore été vu; mais on savait déjà de la bouche de Colomb que, selon le récit des indigènes, « il existait, de l'autre côté de Veragua, un rivage qui était éloigné du Gange seulement de dix journées. » On croyait que ce rivage était situé par rapport à Veragua comme Tortosa par rapport à Fontarabie, ou Pise par rapport à Venise. D'après les idées systématiques du temps, un tel bassin ne pouvait être que le *Sinus Magnus* de la carte de Ptolémée, tandis que Veragua représentait la côte orientale de la péninsule de Thinæ et de Cattigara. L'emploi de *piloto mayor*, qui lui fut conféré le 22 mars 1508, l'empêcha de prendre part à l'important voyage que firent, dans la même année 1508, Vicente Yañez Pinzon et Juan Diaz de Solis, qui reconnurent les côtes de l'Amérique méridionale depuis le cap de Saint-Augustin jusqu'au Rio Colorado, par le 40° de latitude australe, ayant dépassé, sans la découvrir, la rivière de la Plata.

M. de Humboldt insiste beaucoup sur la date de la nomination de Vespuce, date qui lui paraît importante. Cette nomination fut l'effet d'une bienveillance si grande, qu'on augmenta son traitement de moitié. Vespuce fut chargé, aux termes de l'instruction rédigée le 6 août 1508, d'examiner les pilotes sur l'emploi « de l'astrolabe et du quart de cercle, et de voir s'ils joignent la théorie à la pratique; de former sous sa direction un *tableau de positions* qui prendra le nom de *Padron real*, et qui servira seul pour régler la route; enfin, de veiller à ce que les pilotes, en revenant d'un voyage de long cours, indiquent aux officiers de la casa de Contratacion et au *piloto mayor* la position exacte des terres nouvellement découvertes, comme aussi les corrections dans le relèvement des côtes, pour qu'on les introduise dans le *Padron real.* » Ces sages dispositions prouvent la haute opinion qu'on se faisait des connaissances de Vespuce et de l'expérience

Digitized by Google

qu'il avait acquise; de même que les noms célèbres de ceux qui occupèrent cette place après Vespuce, Juan Diaz de Solis et Sébastien Cabot, attestent l'importance de l'emploi créé en 1508.

Quant à la date de la nomination de Vespuce, M. de Humboldt observe que, comparée à l'époque où Martin Waldseemüller (*Hylacomylus*) a proposé, le premier, d'adopter le nom d'*Amérique*, elle est devenue la réfutation la plus directe d'une grave imputation. On a prétendu que ce nom avait été forgé par Américc lui-même, et que, tout en faisant construire des cartes sous sa direction, le nouveau *piloto mayor* avait fait inscrire sur les côtes occidentales les mots *terre d'Amérique*. Les premiers soupçons de cette prétendue fraude ont été manifestés en 1533 par l'astronome Schoner, et en 1627 par Fray Pedro Simon, l'auteur des *Noticias historicas de las conquistas*. Schoner ne blâme pourtant Vespuce d'avoir inventé la dénomination d'*Amérique* que parce que, selon des rêveries sur les découvertes de Magellan, il regarde comme prouvé que le nouveau monde fait partie de l'Asie, et que la ville de Mexico est identique avec celle de Quinsay, vantée avec tant d'exagération par Marco Polo. Herrera, dont les quatre premières décades parurent en 1601, énonce clairement que c'est en répandant de nouvelles cartes que Vespuce introduisit la dénomination d'Amérique. Fray Pedro Simon propose, pour extirper un nom si déshonorant pour la nationalité espagnole, « de prohiber l'usage de tout livre de géographie et de toute carte dans lesquels on trouverait le nom d'*Amérique*. » M. de Humboldt est convaincu que Vespuce n'a point eu connaissance de l'honneur que venait de lui faire, plus d'une année avant sa nomination, un savant obscur de la Lorraine. Vespuce était mort depuis huit ans, lorsqu'une mappemonde ajoutée à une édition de Solin offrit, pour la première fois, cette dénomination inscrite sur une carte. Le navigateur florentin n'a pas plus nommé *Amérique* le nouveau monde que Magellan n'a pensé à nommer le détroit Patagonique *détroit de Magellan*.

A la fin de cette deuxième section de son livre, M. de Humboldt résume toutes ses recherches sur Vespuce. Les faits qui ressortent de ces discussions si approfondies et si détaillées sont les suivants :

1° Américc Vespuce n'a fait aucun voyage au continent de l'Amérique méridionale avant la troisième expédition de Colomb en 1498.

2° La découverte de l'Amérique continentale, abstraction faite des expéditions des Scandinaves au xe siècle, est due à Jean et à Sébastien Cabot en 1497, plus d'une année avant l'atterrage de Colomb sur les côtes de l'Amérique du sud.

Digitized by Google

3° La date de 1497, à laquelle on a l'habitude de rattacher le départ de Vespuce pour sa première expédition, n'a pas influé sur l'idée qui s'est présentée à un savant de Lorraine, d'appliquer en 1507, au nouveau monde, le nom d'Américc Vespuce. Cette idée résulte de la célébrité acquise au navigateur florentin par la publicité de son troisième voyage, et la grande étendue des côtes découvertes au sud de l'équateur; c'est la version des *Quatuor navigationes;* c'est enfin l'ignorance entière du troisième voyage de Colomb.

4° La bienveillance générale des contemporains de Vespuce éloigne le soupçon qu'il ait avancé frauduleusement l'époque de son premier voyage. On reconnaît que l'introduction du nom d'Amérique est due aux efforts d'Hylacomylus et de Vadianus pour faire prévaloir la nouvelle dénomination, ainsi qu'aux éloges exagérés donnés à Vespuce dans le Ptolémée de 1522.

5° Les écrits que nous possédons sous les noms de Voyages ou de Lettres de Vespuce, remplis de contradictions et de chiffres altérés, n'ont pas été publiés par le voyageur lui-même. Nous ignorons, pour la plupart d'entre eux, en quelle langue ils ont été primitivement rédigés.

6° Si Vespuce avait eu l'intention de falsifier les dates de ses entreprises maritimes, il les aurait facilement mises d'accord; il aurait fait disparaître les contradictions qui s'y trouvent. La fraude agit avec plus de circonspection.

Arrivé à la fin de cette longue et consciencieuse investigation, M. de Humboldt revient en peu de mots sur la physionomie originale de Vespuce, sur les diverses circonstances de sa position qui excluent jusqu'à la possibilité de la fraude. Il termine par ce passage éloquent que nous croyons devoir transcrire : « Un homme qui, pendant une longue carrière, a joui de l'estime des plus illustres de ses contemporains, s'est élevé, par ses connaissances en astronomie nautique, distinguées pour son temps, à une place honorable. Le concours de circonstances fortuites lui a donné une célébrité dont le poids, pendant trois siècles, a pesé sur sa mémoire en fournissant des motifs pour avilir son caractère. Une telle position est bien rare dans l'histoire des infortunes humaines : c'est l'exemple d'une flétrissure morale croissant avec l'illustration du nom. Il valait la peine de scruter ce qui, dans ce mélange de succès et d'adversités, appartient au voyageur lui-même, aux hasards d'une rédaction précipitée, au zèle de maladroits amis. De nouveaux matériaux semblaient imposer le devoir d'un nouvel examen. Vespuce n'a été le chef d'aucune grande

Digitized by Google

entreprise; il n'a pas commandé dans les quatre expéditions auxquelles il s'est associé; il n'a pas le droit d'être classé parmi les navigateurs qui, les premiers, ont découvert le nouveau continent..... Dans des investigations d'une nature si épineuse, je croirais remplie la tâche que je me suis imposée, si j'avais réussi à démontrer cet enchaînement naturel des faits, qui résulte de la comparaison scrupuleuse des dates, du témoignage des contemporains et de l'étude des documents. Tendre vers un tel but, c'est prouver du moins qu'on est guidé par des sentiments de justice et de vérité.»

Ce volume est terminé par une savante note sur la description donnée par Vespuce des constellations du ciel austral. Il résulte des observations de M. L. Ideler, insérées dans cette note, que Vespuce a fait mention des deux nuages de Magellan et des deux *Coalbags* (sacs de charbon), mais qu'il ne donne aucun nom particulier aux constellations de l'autre hémisphère. Il ne connaît pas même le nom de la Croix du sud.

Une autre note est relative au voyage portugais fait, aux frais de Nuño et Christoval de Haro, à travers le détroit de Magellan. Ce voyage, *sans date ni indication de lieu d'impression*, est un exemple qui prouve que, sans compter les *expéditions clandestines* entreprises au détriment du fisc, il en existe d'autres dont les grandes collections de voyages ne font aucune mention. Le texte allemand, le seul que M. de Humboldt ait pu se procurer, et que possède la bibliothèque royale de Saxe, lui paraît avoir été traduit de l'italien, non du portugais, comme on pourrait le croire : c'est ce que prouvent les mots *sito*, *grano*, *Gibilterra*, *Speranza;* car on aurait dit en portugais *Cuberta*, *estreito de Gibraltar*, *cabo da Boa-Esperanza*. Quel est ce voyage ordonné par le gouvernement portugais pour reconnaître les côtes de l'extrémité la plus méridionale du nouveau monde? Diverses considérations conduisent M. de Humboldt à présumer qu'il a dû être exécuté peu de temps après le voyage de Magellan.

Une troisième note contient une lettre de M. Ranke sur la correspondance simultanée de Vespuce avec Soderini et Lorenzo di Pierfranco de' Medici : le savant historien y donne d'intéressants détails sur la famille de Soderini et sur celle des Vespucci; il croit que ces derniers appartenaient au parti républicain de Florence. Guido Antonio Vespuccio, dont parle Bandini, était intimement lié aux mouvements de ce parti. Il siégeait, après l'expulsion de Pierre de Médicis, en 1494, parmi les vingt *accopiatori* du premier magistrat, conjointement avec Lorenzo di Pierfranco.

Digitized by Google

Je me suis attaché, dans cet extrait comme dans les précédents, à donner une idée exacte de l'ensemble et de la marche des recherches approfondies auxquelles s'est livré M. de Humboldt. Il faut lire l'ouvrage même pour connaître une foule de détails curieux que la riche érudition de l'auteur sème à pleines mains au milieu de ces discussions ardues, et qui en rendent la lecture si attachante. J'espère que le petit nombre de traits que j'ai rapportés inspireront au lecteur le désir de puiser dans cet ouvrage l'instruction solide et variée qu'il renferme.

Ce cinquième volume complète, comme nous l'avons déjà dit, la deuxième section consacrée aux deux éminents personnages auxquels on doit la découverte du nouveau monde. Il reste à paraître la dernière section qui, traitant de l'histoire des cartes de l'Amérique, complétera l'étude de toutes les circonstances de cette grande découverte.

LETRONNE.

UEBER DIE ZEITRECHNUNG DER CHINESEN, von Ludw. Ideler (*sur la Chronologie des Chinois, par* Ludwig Ideler); *dissertation lue à l'Académie des sciences de Berlin, le* 16 *février* 1837, *et, depuis, considérablement augmentée*. Berlin, 1839, in-4°.

QUATRIÈME ARTICLE.

Discussion d'anciens textes chinois, relatifs aux points d'astronomie traités dans les numéros précédents.

Avant d'employer ces textes précieux, qui avaient échappé à Gaubil lui-même, ou dont il n'avait pas suffisamment senti l'importance, je dois exprimer la gratitude dont je suis pénétré envers M. Stanislas Julien, pour la complaisance infinie avec laquelle il a bien voulu explorer, page par page, une multitude de livres chinois des plus difficiles, pour y chercher des documents anciens et authentiques qui s'appliquassent aux questions astronomiques traitées dans mes articles précédents. En étudiant ainsi le Tcheou-li, *Recueil des rites des Tcheou*, un des livres qui n'ont pas été brûlés sous Thsin-chi-hoang, il y a découvert plusieurs passages qui non-seulement énoncent déjà les divisions stellaires au nombre de 28, mais attestent leur emploi astronomique par la dé-

Digitized by Google

signation d'officiers chargés spécialement de les observer. L'établissement complet de ces 28 divisions chez les Chinois, onze siècles avant l'ère chrétienne, que je n'avais pu conclure que par induction, se trouve ainsi constaté par une autorité contemporaine incontestable. Je rapporte en note ces précieux documents tels que mon fils me les a interprétés d'après l'indication de M. Stanislas Julien, de sorte que chacun pourra aisément les vérifier sur les textes originaux[1].

M. Julien a découvert, en outre, deux textes d'astronomes chinois, du temps des Han, où les douze divisions écliptiques sont mentionnées et définies par leurs relations avec les vingt-huit divisions stellaires équatoriales. L'un de ces astronomes est Tsai-yong, président du collége des historiens, sous l'empereur Hien-ti, et qui, conjointement avec Lieou-hong, composa en l'an +206 le traité d'astronomie appelé *Kien-*

[1] Tcheou-li : section *Tchun-kouan* (officier du printemps), article Fong-tsiang-chi. Texte : « Le Fong-tsiang-chi règle l'ordre des 12 années (la période de la planète Jupiter), des 12 lunes, des 12 heures, des 10 jours (division décadaire des mois), des 28 sing (étoiles ou constellations). Il détermine leur ordre (relatif), et fixe ainsi les rangs du ciel.

Tcheou-li : kiv. 40, chapitre Kao-kong-ki, article Tchouen-jin. Texte : « Le carré du char (*Tchin-tchi-fang*) désigne (symboliquement) la terre. Le rond (cercle) qui l'enveloppe désigne le ciel. Les 13 rayons de roue désignent le soleil et la lune (en mouvement). Les 28 arcs 弓 enveloppants (tracés sur le contour de la circonférence) désignent les *sing*, étoiles ou constellations. » On sait que, chez les anciens Chinois, le carré (fang) et le nombre 4 étaient affectés, allégoriquement, à la terre ; le rond (yuen) et le nombre 3 étaient affectés au ciel.

Tcheou-li : article *Tchi-fang-chi*. Texte : « Sur le carré on inscrit le nom des 10 jours, le nom des 12 heures, le nom des 12 lunes, le nom des 12 années, le nom des 28 étoiles ou constellations (sing). »

Tcheou-li : chapitre Kao-kong-chi, article Tsiang-jin. Texte : « Pendant le jour, il (l'officier appelé Tsiang-jin) compare les ombres du milieu du jour ; pendant la nuit, il observe l'étoile du pôle, pour établir les points du matin et du soir (l'est et l'ouest). » L'observation du passage méridien de l'étoile ou de ses élongations orientales et occidentales détermine d'abord la direction de la méridienne, d'où l'on conclut la perpendiculaire, et, par suite, les points est et ouest de l'horizon. L'observation des élongations pour obtenir la méridienne est nettement décrite dans le Tcheou-pey. Et là, comme aussi dans le Tcheou-li, on indique, concurremment avec ce procédé, l'observation comparée de la direction azimutale des ombres aux instants du lever et du coucher du soleil.

La portion du Tcheou-li intitulée *Thoung-kouan* (officier de l'hiver) est perdue : cela est d'autant plus à regretter, que c'est précisément celle qui aurait pour nous le plus d'intérêt, puisqu'elle devait nécessairement renfermer les instructions relatives au solstice d'hiver, origine de tous les calculs annuels.

Digitized by Google

siang, ou *image du ciel*[1]. Le second, appelé *Hoang-fou-mi* est d'une époque quelque peu postérieure au précédent[2]. Mais cette légère différence de date ne fait que donner plus d'utilité à son témoignage, comme on va le voir. Pour apprécier les énoncés de ces deux auteurs conformément à leur système d'idées, j'ai pris dans Gaubil (*Obs.* p^e^ III, p. 81) les longueurs équatoriales des vingt-huit divisions stellaires, mesurées en l'an 103 de l'ère chrétienne par les astronomes des Han postérieurs; et, en les comparant aux valeurs analogues trouvées sous les Han antérieurs, deux siècles auparavant (*Obs.* p^e^ III, p. 104), j'ai vu que, pour leurs observations du moins, cet intervalle de temps n'y avait produit aucune différence appréciable. Même on n'en trouve encore qu'une très-petite lorsque l'on compare ces déterminations à celle du bonze Y-hang, en 724 (*Obs.* p^e^ III, p. 108). Appliquant donc les longueurs prises pour l'an 103, aux limites des divisions écliptiques rapportées par Tsai-yong, j'ai obtenu ainsi les intervalles équatoriaux compris entre elles. Or ces intervalles se sont trouvés être, les uns de 30° chinois, les autres de 31°, de manière à former des quadrans de 91° ou de 92°, et en somme totale 365°, c'est-à-dire le contour entier de la circonférence en négligeant la fraction complémentaire 0°,25. De là il résulte tout de suite que les douze divisions écliptiques, dont ce sont là les projections équatoriales, ne peuvent pas être des douzièmes de la circonférence comme les dodécatémories grecques, parce que de tels douzièmes ont leurs projections équatoriales bien plus inégales entre elles, de quelque manière qu'on les dispose relativement aux points équinoxiaux et solsticiaux. Les anciens signes écliptiques chinois, ainsi définis, étaient donc des portions inégales du cercle écliptique interceptées entre des cercles de déclinaison équidistants, comme je l'avais inféré des indications données par Gaubil sur ceux de Tcheou-Kong; et, dans l'ignorance de la trigonométrie sphérique, on devait, comme je l'ai dit, les déterminer ainsi par construction sur des globes célestes sans aucun calcul. Cela se voit même par le texte de Tsai-yong, que je rapporte ici en note; car il fait répondre le commencement et la fin de chaque signe écliptique à deux tsie-ki consécutifs, comprenant entre eux, et à leur milieu, un tchong-ki : d'où il suit que leur projection sur l'équateur contenait ou était censée contenir toujours $\frac{1}{12}$ de la circonférence, ce qui exclut leur égalité sur le cercle oblique. Dans cette construction, les deux équinoxes et les deux solstices se trouvent chacun au milieu d'un

[1] Gaubil, *Observations*, p^e^ II, page 26. — [2] *Biographie universelle de la Chine*, livre 79. Gaubil, *Traité*, page 142.

Digitized by Google

signe[1]. Ce n'était pas ainsi que les avait placés Tcheou-Kong, puisqu'il faisait commencer l'un de ses signes, hiuen-hiao, au solstice d'hiver même, qu'il avait fixé par observation au deuxième degré chinois de la division équatoriale Nu. Pour connaître le motif de ce changement d'origine, j'ai calculé, par les formules de la mécanique céleste, quelle était, en l'an 200 de notre ère, époque de Tsai-yong, l'ascension droite exacte de l'étoile ε du verseau déterminatrice de la division Nu; et je l'ai trouvée de 287° 8′ 44″. Ajoutant donc deux degrés chinois, qui valent des nôtres 1°,58′ 16″,5, on a pour l'ascension droite du deuxième degré chinois de Nu, à cette époque, 289° 7′ 0″,5; de sorte que, depuis Tcheou-Kong, ce deuxième degré s'était transporté à 19° 7′, au delà du solstice d'hiver, par l'effet de la précession. Maintenant Tsai-yong a opéré comme si ce transport eût été de 15° juste, ou de $\frac{1}{24}$ de la circonférence, c'est-à-dire précisément d'un tsie-ki : soit qu'il ait réellement commis une erreur de 4° sur la position du point solsticial relativement aux étoiles dans ses observations, soit qu'il eût seulement adopté pour son temps la détermination obtenue un siècle auparavant par les auteurs de l'astronomie Sse-fen; car elle donnerait exactement ce résultat[2]. Alors le signe hiuen-hiao, établi par Tcheou-Kong, devant toujours, selon le rite, commencer au deuxième degré de la division équatoriale Nu, et comprendre $\frac{1}{12}$ de l'année solaire, son commencement se trouva coïncider en ascension droite avec le premier tsie-ki, siao-han, qui suit le solstice d'hiver; son milieu, avec le tchong-ki tahan qui succède; et il alla finir au tsie-ki suivant, qui devint l'origine du second signe écliptique de Tsa-yong, lequel signe se continua de la même manière, ainsi que tous les autres, ayant toujours un tchong-ki à leur milieu. Voilà ce que cet auteur dit lui-même, comme on peut le vérifier sur son texte, dont je rapporte, à la fin de cet article, la traduction faite par mon fils. Ceci confirme donc pleinement ce que j'avais dit dans mon second article sur la formation des divisions écliptiques de Tcheou-Kong par des cercles de déclinaisons élevés sur chaque tchong-ki, et non par la détermination de dodécatémories écliptiques

[1] Cette note a été rejetée à la suite de l'article à cause de son étendue. —
[2] Gaubil, *Observations*, partie II, page 20. Les auteurs de l'astronomie Sse-fen trouvaient par observation que le solstice d'hiver, de leur temps, était au 21ᵉ degré de la division équatoriale TEOU. Or, d'après la table des longueurs des vingt-huit divisions rapportée par Gaubil (*Observations*, partie III, page 81), l'intervalle compris entre le 21ᵉ degré de TEOU et le 2ᵉ de NU était justement 15° chinois ou presque exactement $\frac{1}{24}$ de la circonférence, c'est-à-dire l'intervalle d'un tsie-ki, du moins en négligeant les fractions de degré, dont on ne tient pas compte dans ces anciennes tables.

Digitized by Google

égales, analogues à celles des Grecs. Une telle détermination supposerait, en effet, l'usage des lieux écliptiques du soleil que l'astronomie proprement chinoise n'a jamais employés; et, si l'on voulait la concevoir obtenue par une division immédiate du cercle écliptique en douze parties égales, on n'en pourrait tirer aucune application aux observations réelles qui se fondent sur la mesure équatoriale du temps, sans avoir le secours de la trigonométrie sphérique. Aussi les Chinois, n'ayant aucune notion de cette trigonométrie, n'ont-ils jamais employé les signes écliptiques que pour des considérations d'astrologie. Voilà pourquoi les origines de ces signes ont pu être placées si diversement à différentes époques et par différents astronomes, comme Gaubil le remarque sans pouvoir s'en rendre compte : car ici, par exemple, Hoang-foumi, presque contemporain de Tsai-yong, les place déjà tout autrement que lui, quoiqu'il les comprenne toujours entre des divisions équatoriales équidistantes. Voilà aussi pourquoi les Chinois ont, en général, si mal calculé les longueurs écliptiques de ces signes, lorsqu'ils ont voulu le faire; et ce reproche s'adresse même au plus habile d'entre eux, à Kocheouking; ce qui m'a fait avancer qu'il n'avait jamais bien pu apprendre le trigonométrie sphérique. Une telle limitation est assurément bien singulière dans un peuple si voisin des Hindous, chez lesquels les abstractions de l'algèbre ont été comprises avec tant d'intelligence, et portées à un si haut degré de développement. L'astronomie grecque, avant Hipparque, présente aussi, dans les origines des signes écliptiques, des mutations tout à fait analogues à celles que nous venons de remarquer. La cause en serait-elle pareille? Est-il réellement certain que la division en douze parties égales ait été appliquée au cercle oblique de l'écliptique et non à l'équateur, dans des temps où l'on n'aurait pas su transporter les positions du soleil du premier de ces plans au second? Ce sont des questions que je soumets à celui de nos confrères qui s'est tant occupé du zodiaque grec dans ce journal même : il a plus que personne la connaissance des documents qui pourraient les décider.

En voyant Tsai-yong conserver scrupuleusement la fixation que Tcheou-Kong avait faite de son premier signe écliptique au 2° degré de la station équatoriale Nu, j'ai soupçonné que le même motif aurait bien pu lui suggérer la même fidélité pour tous les autres signes; de sorte que l'énoncé qu'il donne de leurs limites serait aussi le même que Tcheou-Kong leur assignait : car les longueurs des divisions équatoriales changent avec une telle lenteur, que, si Tsai-yong eût déterminé pour son temps les limites des douze signes écliptiques d'après cet ancien

Digitized by Google

énoncé, il les aurait encore trouvées presque aussi approximativement équidistantes que l'exigeait leur définition primitive. Et ce respect du passé aurait été tout à fait conforme aux habitudes des Chinois. Dans cette supposition, si l'on commence la lecture des signes de Tsai-yong par HIUEN-HIAO, ayant son origine occidentale au 2ᵉ degré chinois de SIU-NIU, ou NU, la fin du troisième, qui est en OEY + 1°, sera le lieu de l'équinoxe vernal de Tcheou-Kong; la fin du 6ᵉ, qui est en LIEOU + 3°, sera son solstice d'été; et la fin du 9ᵉ, qui est en KANG + 8°, ou TI — 1°, sera son équinoxe automnal, les degrés étant exprimés en valeurs chinoises dont 365 $\frac{1}{4}$ embrassent une circonférence [1]; ou, ce qui revient au même, les ascensions droites des étoiles déterminatrices de ces trois divisions équatoriales pour le temps de Tcheou-Kong devront être, en degrés européens : — 0° 59′ 8″, 90° — 2° 57′ 25″ ou 87° 2′ 35″, et enfin 180° 59′ 8″. Or, en calculant ces ascensions droites par les formules de la mécanique céleste, pour l'an 1100 avant l'ère chrétienne, époque reconnue de Tcheou-Kong, et les comparant à ces évaluations, j'ai obtenu le tableau suivant, auquel j'ai ajouté le résultat relatif au solstice d'hiver de Tcheou-Kong, que M. Laplace avait calculé, et que j'ai vérifié par une autre méthode dans mon traité d'astronomie.

DÉSIGNATION DES DIVISIONS ÉQUATORIALES dans lesquelles tombent les points solsticiaux et équinoxiaux de Tcheou-Kong, d'après le texte de Tsey-yong.	DÉSIGNATION DE L'ÉTOILE qui détermine le commencement de la division sur l'équateur mobile.	ASCENSION DROITE DE L'ÉTOILE DÉTERMINATRICE au temps de Tcheou-Kong, 1100 ans avant notre ère,		EXCÈS DU CALCUL fondé sur la théorie de la mécanique céleste, en arc.
		déduite des positions assignées aux limites des quatre signes cardinaux de l'écliptique.	calculée par les formules de la mécanique céleste.	
NU (solstice d'hiver).	ε Verseau.	268°. 1′. 44″	268°. 51′. 16″	+ 0°. 49′ 32″
OEY (équinoxe vernal).	α Mouche et lys.	— 0 . 59 8	+ 2 . 9 . 47	+ 3°. 8. 55
LIEOU (solstice d'été).	δ Hydre.	87 . 2. 35	87 . 24 . 22	+ 0 . 21 47
TI (équinoxe automnal).	α Balance australe.	180 . 59. 8	182 . 16 . 53	+ 1 . 17 45

Les nombres contenus dans la dernière colonne de ce tableau expriment la somme de toutes les erreurs qui peuvent avoir été produites par l'imperfection des observations, d'abord; puis, par l'incertitude qui

[1] Ces fixations des divisions cardinales de l'équateur se déduisent du texte même de Tsai-yong, comme on peut le voir dans la note placée à la fin du présent article, où ce texte est rapporté et discuté

Digitized by Google

peut rester sur l'époque précise où Tcheou-Kong les a faites; ensuite, par le mouvement propre des étoiles déterminatrices dont nous ne tenons pas compte, et dont l'effet peut être sensible en s'accumulant sur un si grand nombre de siècles; enfin, par les petites corrections que les éléments de la précession peuvent exiger encore pour qu'on en puisse déduire, avec une complète certitude, des positions absolues si distantes de notre temps. Le signe toujours positif de ces écarts semblerait indiquer qu'il faut reculer de quarante ou cinquante ans l'époque où les observations furent faites, ce qui réduirait considérablement leurs erreurs, et ferait presque disparaître celles qui affectent les deux solstices. Il est d'ailleurs tout simple que ceux-ci, qui se déterminaient par la comparaison des ombres méridiennes, paraissent plus exacts que les équinoxes dont les anciens Chinois ne faisaient aucun usage astronomique, et dont ils énoncent pour unique caractère que c'est l'époque d'égalité des jours et des nuits. Au reste, toutes les considérations précédentes reposent sur l'identité d'énoncé que Tsai-yong aurait conservé aux limites des signes écliptiques établis par Tcheou-Kong, ce dont nous ne pouvons être absolument certains : et aussi ne les ai-je présentées que pour suppléer provisoirement à cet énoncé primitif que Gaubil a cité, mais qu'on n'a pu retrouver encore. On verra d'ailleurs, dans mon prochain article, que les quatre divisions stellaires qui sont ici, d'après le calcul, en concordance si exacte avec les points solsticiaux ou équinoxiaux du temps de Tcheou-Kong, n'offrent aucune spécialité d'application dans les temps beaucoup plus reculés, à l'époque d'Yao, par exemple; tandis que, inversement, la plupart des autres divisions s'adaptent, avec une convenance singulière, aux nécessités d'observation de cette ancienne époque, puisqu'elles y marquent non-seulement les deux équinoxes et les deux solstices, mais encore les passages méridiens, tant supérieurs qu'inférieurs, de toutes les étoiles du Dragon et des deux Ourses, dont, selon les textes, les anciens Chinois faisaient le plus d'usage, soit pour déterminer le pôle et la direction de la méridienne, soit pour trouver les heures de la nuit. Cette spécialité d'application, si évidente à une époque et non à une autre, me paraît rendre très-vraisemblable que les quatre divisions NU, OEY, LIEOU, TI, qui marquent les deux équinoxes et les deux solstices au temps de Tcheou-Kong, ont été établies par lui pour ce but, et qu'elles sont ainsi postérieures aux vingt-quatre autres : car ce serait un étrange hasard que quatre étoiles, antérieurement choisies par des motifs quelconques, se fussent trouvées alors si exactement comprises dans deux cercles horaires rectangulaires, passant par ces quatre points cardinaux de l'équateur déplacé.

Digitized by Google

J'avais rédigé ce qui précède, lorsque le hasard me fit remarquer un passage de la chronologie chinoise de Gaubil (troisième partie, page 230), où je crus voir l'indication de deux ouvrages dans lesquels devait être mentionné le solstice d'hiver de Tcheou-Kong, dont nous avions jusque-là vainement cherché la citation précise dans les textes originaux. Malheureusement, l'un de ces ouvrages, que Gaubil dit être l'*Astronomie des Han orientaux*, n'existe pas, du moins sous ce titre, à la Bibliothèque royale; et M. Stanislas Julien lui-même ne le possède pas non plus dans sa collection, d'ailleurs beaucoup plus riche, de livres chinois. Mais le second, appelé le *Tien-yuen-li-li*, se trouve à la Bibliothèque royale. Celui-ci n'est, il est vrai, qu'un recueil moderne d'anciens documents, composé sous l'empereur Khang-hi; et il ne peut fournir ainsi que l'expression d'une tradition transmise : toutefois il était essentiel de s'en appuyer à défaut du premier. M. Stanislas Julien a bien voulu, avec son habileté et sa complaisance ordinaires, guider mon fils dans la recherche du passage désiré, et on l'a trouvé ainsi exactement tel que Gaubil le rapporte[1]. Ce n'est pas une citation immédiate d'un texte de Tcheou-Kong, ni même la reproduction du passage de l'*Astronomie des Han* relatif à cet ancien solstice; ce qui serait une autorité presque équivalente, puisqu'il était certainement impossible aux auteurs de cette astronomie de remonter si exactement, par une computation rétrograde, à un solstice si éloigné d'eux. L'auteur du Tien-yuen-li-li ne fait, ainsi que le dit Gaubil, que rapporter le lieu du solstice de Tcheou-Kong au deuxième degré de la station équatoriale Nu, comme le résultat d'une détermination attribuée généralement, et en toute certitude, à ce prince. La distribution des signes écliptiques assignée par Tsai-yong s'accorde avec cette tradition, comme on vient de le voir; et elle ne fait que transporter leur origine commune à son époque, en la comptant toujours de la même manière à partir du cercle horaire de la même étoile qui la déterminait primitivement. Elle nous désigne donc ainsi les positions des quatre points cardinaux de l'équateur au temps de Tcheou-Kong, dont une seulement, celle du solstice d'hiver, nous avait été donnée par Gaubil; et elle l'a reproduit très-probablement telle qu'on la trouverait dans l'*Astronomie des Han orientaux*, si nous la possédions, ou si Gaubil, qui l'avait sous les yeux, nous avait rapporté textuellement tous les nombres, au lieu de n'en citer qu'un seul, qui était le point de départ des autres. Cette restitution inespérée m'a paru établir, dans l'histoire de l'ancienne astrono-

[1] Tien-yuen-li-li, section des documents anciens.

Digitized by Google

mie chinoise, un document assez précis, comme assez complet, pour mériter d'être signalé spécialement. Il ne me reste qu'à le mettre en original sous les yeux du lecteur.

Je rapporterai d'abord le texte de Tsai-yong tel que mon fils me l'a traduit; j'y ajouterai ensuite les documents nécessaires pour le discuter, et j'exposerai les conséquences qui s'en déduisent.

Dans la collection intitulée *Hoang-thsing-king-kiai*, examen des King par les Thsing, kiv. 289, page 34, et dans une autre collection intitulée *Ou-li-thong-khao*, examen général des cinq rites, kiv. 182, page 33, on trouve l'extrait suivant de Tsai-yong, chapitre du règlement des lunes (*yue ling*)[1] :

« Le contour du ciel a 365 degrés et un quart. On le divise en 12 « stations (*tse*), dans lesquelles séjournent le soleil et la lune; la terre a aussi « 12 divisions, que gouvernent le souverain et les dignitaires. Chaque sta- « tion occupe 30 degrés et $\frac{14}{32}$. Quand le soleil arrive au commencement « d'une station, ce point se nomme tsie. Quand il arrive au milieu, ce « point se nomme tchong-ki. L'espace qui s'étend du 10e degré de Goey « jusqu'au 8e degré de Py, se nomme la station (*tse*) Chi-oei : il comprend « la division correspondante aux stations (*kiu*) li-tchun, yu-choui, et au « royaume de Oei. L'espace qui s'étend du 8e degré de Py jusqu'au 1er degré « de Oey, s'appelle station Kiang-leou : il comprend la division correspon- « dante aux stations king-tchi, tchun-fen, et au royaume de Lou. L'es- « pace qui s'étend du 1er degré de Oey jusqu'au 6e degré de Pi (le filet), « s'appelle station Ta-leang : il comprend la division correspondante aux « stations tsing-ming, ko-yu, et au royaume de Tchao. L'espace qui s'é « tend du 6e degré de Pi (le filet) jusqu'au 10e degré de Tsing, s'appelle « station Chi-tchin : il comprend la division correspondante aux stations « li-hia, siao-man, et au royaume de Tsin. L'espace qui s'étend du 10e « degré de Tsing jusqu'au 3e degré de Lieou, s'appelle station Chun- « cheou : il comprend la division correspondante aux stations mang- « tchong, hia-tchi, et au royaume de Thsin. L'espace qui s'étend du 3e « degré de Lieou jusqu'au 12e degré de Tchang, s'appelle station chun-ho : « il comprend la division correspondante aux stations siao-chou, ta-chou,

[1] Les deux ouvrages ici mentionnés ne se trouvent pas à la bibliothèque royale. M. S. Julien a bien voulu les tirer de sa riche collection de livres chinois pour me les confier, en m'indiquant le passage qu'il fallait en extraire. Ce même passage est aussi rapporté dans l'ouvrage intitulé *Tien-yuen-li-li*, Fourm. 156, section de l'examen des documents anciens, IVe partie, page 16. C'est un recueil rédigé du temps de Khang-hi; et on le possède à la bibliothèque royale. L'auteur, nommé Su, est mentionné par Gaubil, *Chronologie*, pages 175 et 230.

Digitized by Google

« et au royaume de Tcheou. L'espace qui s'étend du 12e degré de Tchang « jusqu'au 6e degré de Tchin, se nomme station Chun-ouci : il com- « prend la division correspondante aux stations li-tsieou, tchou-chou, et « au royaume de Thsou. L'espace qui s'étend du 6e degré de Tchin jus- « qu'au 8e degré de Kang, se nomme station Cheou-sing : il comprend « la division correspondante aux stations pe-lou, tsieou-fen, et au « royaume de Tching. L'espace qui s'étend du 8e degré de Kang jus- « qu'au 4e degré de Ouey, se nomme station Ta-ho : il comprend la di- « vision correspondante aux stations han-lou, siang-kiang, et au royaume « de Soung. L'espace qui s'étend du 4e degré de Ouey jusqu'au 6e degré « de Teou, se nomme station Tchi-mou : il comprend la division cor- « respondante aux stations li-thoung, siao-sue, et au royaume de Yen. « L'espace qui s'étend du 6e degré de Teou jusqu'au 2e degré de Siu-niu, « se nomme station Sing-ki : il comprend la division correspondante aux « stations ta-sue, thoung-tchi, et au royaume de Tchao. L'espace qui « s'étend du 2e degré de Siu-niu jusqu'au 10e degré de Goey, se nomme « station Hiuen-hiao : il comprend la division correspondante aux sta- « tions siao-han, ta-han, et au royaume de Thsi. »

Dans les premières lignes de ce passage, Tsai-yong dit formellement que chacun de ses signes commence et finit en projection équatoriale à un tsie-ki; et, comme l'intervalle de deux tsie-ki consécutifs comprend sur l'équateur $\frac{1}{12}$ de la circonférence, on voit que les portions du cercle oblique ou de l'écliptique correspondantes à ces intervalles égaux étaient nécessairement inégales entre elles, ce qui les distingue des dodécatémories grecques. Cet énoncé de Tsai-yong est d'ailleurs exactement d'accord avec les noms des stations équatoriales qu'il dit être contenues dans chaque signe écliptique, comme on peut le voir en suivant leur succession sur le tableau figuré des Tchong-ki et des Tsie-ki, donné dans notre avant-dernier article. Il n'est pas moins conforme aux nombres de degrés chinois que Tsai-yong assigne pour limites, au commencement et à la fin de chaque signe écliptique, comme on peut s'en convaincre en effectuant le calcul de leurs longueurs équatoriales d'après les données numériques que j'ai indiquées, et qui se trouvent dans le traité d'astronomie chinoise de Gaubil (Souciet, pie III, p. 81). On arriverait immédiatement à la même conclusion en remarquant que Tsai-yong attribue à chaque station une étendue équatoriale égale à 30 degrés et $\frac{16}{33}$, ce qui est précisément $\frac{1}{12}$ de 365 $\frac{1}{4}$, que contient le contour de la circonférence dans le système chinois. Mais je n'ai pas voulu suivre cette voie, dans la crainte qu'on ne fût porté à penser que cette indication de mesure s'appliquait aux intervalles des tchong-ki équatoriaux, et non

Digitized by Google

pas aux étendues équatoriales des signes écliptiques, comme il s'agissait de le démontrer.

Pour avoir les limites des signes qui marquaient les solstices et les équinoxes de Tcheou-Kong, il n'y a qu'à suivre la série de leur succession telle que Tsai-yong la donne, en commençant l'énumération par hiuen-hiao, dont l'origine équatoriale est en Nu 2° : car, puisque cette origine répondait au solstice d'hiver de Tcheou-Kong, l'équinoxe vernal suivant devait coïncider avec la fin du troisième signe kiang-leou, ce qui le met en oey + 1°; le solstice d'été devait se trouver trois signes plus loin, c'est-à-dire à la fin de chun-cheou, qui est en lieou + 3°. Enfin l'équinoxe automnal tombe trois signes plus loin encore, conséquemment à la fin de cheou-sing, qui est en kang + 8° ou en ti — 1° : car la station équatoriale kang comprenait, vers ces époques, 9° chinois, et son étendue varie à peine pendant une longue suite de siècles. Telles étaient donc très-vraisemblablement les positions assignées par Tcheou-Kong aux deux solstices et équinoxes de son temps. Ce sont celles que j'ai employées dans le texte de l'article, en appliquant à chaque division l'étoile déterminative qui lui était propre[1].

BIOT.

GESCHICHTE DES RŒMISCHEN RECHTS IM MITTELALTER (*Histoire du Droit romain au moyen âge, par* F.-C. de Savigny, 6 vol. in-8°); *trad. de l'allemand par* Charles Guenoux, 4 volumes in-8°. Paris, 1839.

TROISIÈME ARTICLE.

On a vu, dans les deux articles précédents, pages 41 à 52, et pages 93 à 111, que M. de Savigny a consacré le tome Ier de son ouvrage à prouver la conservation du droit romain dans les différents États que les peuples barbares avaient formés des débris de l'empire d'Occident. Mais cette vérité resterait stérile si l'étude des sources ne révélait quels éléments en ont été maintenus. C'est l'objet que se propose le

[1] Pendant l'impression de cet article, je m'aperçois que la description des limites des signes écliptiques donnée par Tsay-yong n'est, en effet, que la reproduction exacte de celles qui avaient été fixées sous l'empereur Vouti, en l'an 85 de notre ère, comme le prouvent les nombres rapportés par Gaubil pour cette époque. (Souciet, IIIe partie, p. 100 et 104.)

Digitized by Google

savant auteur dans les chapitres VII à XV, qui forment le second volume dont nous allons rendre compte.

Il consacre le chapitre VII (édition allemande, pages 1 à 36, et trad. franç., pages 1 à 23) au droit romain dans le royaume des Bourguignons.

Ce qui nous est resté de la législation de ce royaume consiste en deux monuments distincts: 1° le code des Bourguignons; 2° le code spécial rédigé pour les Romains.

Le premier, tel que nous le possédons, est une révision qui ne paraît pas antérieure à 506, ni postérieure à 517. Les deux additions sont probablement postérieures à 517, mais non à 534, époque de la conquête de la Bourgogne par les fils de Clovis. On peut joindre à ces deux additions une loi de Sigismond, qui m'a paru inédite, et dont j'ai donné le texte dans le Journal des Savants de 1839, pag. 387 et suiv., puisqu'elle statue d'une manière générale sur un point de législation assez important, les droits qu'acquièrent sur les enfants exposés, *collecti*, les personnes qui les recueillent et les élèvent.

M. de Savigny a signalé divers emprunts du droit romain qu'on trouve dans le code bourguignon et dans les additions. Le code théodosien peut être original; mais très-certainement l'extrait accompagné d'interprétations, qui en avait été rédigé chez les Visigoths en 506, a été la source de ces emprunts.

Le second code, fait par les rois bourguignons, est connu vulgairement sous le nom de *Papianus*. Après beaucoup d'incertitudes sur l'objet de ce travail et le nom de son auteur, on est arrivé à reconnaître, ainsi que l'établit très-bien M. de Savigny, que le titre *Papiani responsa*, qu'il porte dans les anciennes éditions, est le résultat d'un malentendu; que ce n'est point un ouvrage privé, mais une loi véritable pour l'usage des Romains, à qui plusieurs dispositions du code bourguignon et la seconde préface rédigée probablement en 517 avaient fait cette promesse.

On peut, dans ce système, assurer que la *lex romana Burgundionum* est postérieure à 517, et antérieure à 534. Mais, lorsqu'on en rapproche quelques dispositions, des additions qu'a reçues le code bourguignon, on reconnaît que ces additions sont postérieures à la *lex romana*.

Cette loi n'est pas un *delectus legum*, une transcription de textes, comme celle des Visigoths; c'est un travail où se trouve l'esprit plus que les termes des lois romaines. On voit que le rédacteur avait sous les yeux des sources de droit romain qui ne nous sont point parvenues.

Quoique l'édition de cette *lex romana*, donnée en l'année 1826 par M. Barkow, ne soit pas le résultat d'une collation de manuscrits, elle

Digitized by Google

est préférable à celles de Schulting, Amaduzzi et Bienner; elle a surtout le mérite d'offrir un commentaire où le code se trouve expliqué et ramené aux sources, ce qu'Amaduzzi avait tenté sans succès.

Le chapitre VIII (édit. allem., pages 37 à 82, et trad. franç., pages 24 à 51) traite du droit romain chez les Visigoths. Ce peuple, comme les Bourguignons, eut un code national et un code pour les Romains. C'est de ce dernier que M. de Savigny s'occupe d'abord.

Un document, connu sous le nom de *Commonitorium*, et une *subscriptio* faite par Anien, de l'ordre d'Alaric II, sont les seuls renseignements qui nous apprennent quand et pourquoi a été rédigée la *lex romana Visigothorum*.

La *subscriptio* est, en général, datée du quatrième jour des nones de février, vingt-deuxième année du règne d'Alaric. Un manuscrit, cité par Sirmond (Opp. t. IV, p. 266), et un autre, qui certainement n'est pas le même, dont j'ai vérifié le texte à la Bibliothèque royale, n° 4404, portent III *nonas*.

Le même Sirmond a très-bien prouvé, contre Cujas et d'autres savants, qu'Anien n'a pas été le rédacteur de ce travail. Le mot *edidi*, qu'on lit dans la *subscriptio*, est, ainsi que le démontre Marini, le terme sacramentel qu'employaient les *exceptores* ou *referendarii*, pour certifier des copies d'actes authentiques.

Ce code d'Alaric, intitulé dans les manuscrits, tantôt *Auctoritas Alarici regis*, tantôt *Lex romana*, tantôt *Codex Theodosianas*, a été désigné au XVIe siècle par le titre de *Breviarium*, *Breviarium Alaricianum*, même quelquefois *Breviarium Anianum*.

M. de Savigny ne partage pas l'opinion des auteurs qui croient que ce code contenait originairement divers fragments puisés à des sources autres que celles qu'indiquent les manuscrits.

Toutefois il est probable que de nouvelles recherches feront retrouver, comme déjà cela est arrivé[1], des fragments qui ont dû faire partie de ce code.

Il est, en effet, peu d'ouvrages au sujet desquels les copistes se soient permis plus de liberté. Les uns ont transcrit et souvent même analysé les textes, sans y joindre les interprétations; d'autres n'ont admis que les interprétations, dans lesquelles ils ont souvent fondu les textes. Je ne dis rien de quelques ouvrages, les uns imprimés, les autres encore inédits, composés d'après la *lex romana*, et peut-être aussi d'après les

[1] Voir la dissertation d'Haubold, *Prætermissorum in primis ad breviarium Alaricianum pertinentium, etc.*, inter Opuscula, t. II, pag. 897 et sqq., et surtout la préface de ce volume.

Digitized by Google

documents originaux dont les rédacteurs de ce code avaient fait usage: ces ouvrages n'ont aucun caractère légal. M. de Savigny donne, à ce sujet, des notions curieuses, qui eussent été mieux placées peut-être dans le chapitre relatif à l'enseignement du droit.

Il trace, avec beaucoup de sagacité, le plan qu'il faudrait suivre pour donner une nouvelle édition critique et complète, autant qu'il serait possible, de la *lex romana Visigothorum*. Mais qu'il me soit permis d'ajouter quelques réflexions.

Cette loi est un abrégé du code théodosien, que très-certainement les commissaires d'Alaric II n'ont pas voulu adopter en entier, et, bien plus, qu'ils ont voulu modifier.

Des hommes d'un mérite supérieur s'occupent du soin de restituer le code théodosien; et sans doute tout fragment nouveau des édits ou des constitutions impériales antérieurs à Théodose, qu'on trouverait dans des manuscrits de la *lex romana* ou ailleurs, devrait être admis par les nouveaux éditeurs.

Mais il n'en faut pas conclure, à l'inverse, que les constitutions ou les édits qu'on trouverait dans des manuscrits autres que ceux qui seraient, sans incertitude, la *lex romana Visigothorum*, doivent faire partie d'une nouvelle édition de cette loi: car ce peut être avec intention que les commissaires d'Alaric II ne les aient pas compris dans leur travail.

Le *Commonitorium*, cité plus haut, fait assez connaître que le code d'Alaric fut rédigé pour l'usage de ses sujets romains; mais les Visigoths eurent aussi leurs lois ou coutumes propres. On peut croire que Euric, qui régna de 466 à 484, les a fait rédiger le premier. Cette rédaction a été modifiée et augmentée par ses successeurs; et le *codex Visigothorum* qui nous est parvenu, ne saurait être antérieur à 687 : peut-être même est-il postérieur.

Ce code a été jugé, avec une sévérité que j'oserais appeler injuste, par Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. XXVIII, chap. Ier. Gibbon, avec raison, a combattu cette critique, chap. XXXVIII; et on ne lira pas aussi sans intérêt un article de M. Guizot, qui y est relatif, dans la *Revue française* de 1828, pag. 202 à 244.

Dans l'état où il nous est parvenu, ce code a été certainement composé au delà des Pyrénées, et avec la volonté bien expresse d'en faire la loi générale de tous les sujets des rois visigoths, sans distinction d'origine. Il contient un grand nombre de dispositions empruntées du droit romain. Les unes sont évidemment tirées de la *lex romana* d'Alaric II, et même ne peuvent avoir d'autres sources; les autres se trouvent, à la fois, et dans les extraits que ce code a empruntés du code théodosien,

Digitized by Google

et dans celui de Justinien, ce qui a porté quelques auteurs à dire que les compilations de cet empereur avaient été connues des rédacteurs du code visigoth. Cette opinion est combattue par M. de Savigny, avec des raisons et des autorités décisives.

Il traite, dans le chapitre IX (édit. allem., pag. 83 à 166, et trad. franç., pages 52 à 100), de l'usage du droit romain dans l'empire franc.

Les documents sont de plusieurs espèces : 1° les codes ou coutumes écrites des tribus germaniques; 2° les édits généraux et les capitulaires des rois; 3° des documents spéciaux, mais authentiques, et des ouvrages privés.

Voici l'ordre dans lequel l'auteur parle des codes; ordre qui n'est pas certainement celui de leur rédaction, car je ne crois pas qu'on mette en doute que la loi salique soit le plus ancien monument connu de ces législations germaniques :

La *lex Bajuvariorum*. On y trouve des traces évidentes, et même assez nombreuses, d'emprunts du droit romain, dont quelques passages en reproduisent les termes, et d'autres seulement l'esprit. La plupart de ces emprunts sont tirés de la *lex romana Visigothorum*, texte ou interprétation. Il en est cependant quelques-uns qu'on ne trouve que dans le Digeste; probablement ils ont été empruntés d'ouvrages de jurisconsultes qu'on possédait alors en entier, et dont la *lex romana* contient seulement des extraits.

Le code bavarois offre aussi une analogie frappante avec le *codex Visigothorum*, qui, suivant ce qu'on a vu plus haut, ne doit pas être confondu avec la *lex romana*. M. de Savigny est porté à croire que ce sont les rédacteurs du code visigoth qui ont emprunté de la loi bavaroise. Mais M. Gaupp, dans une note de la page XIV de son édition de la *lex Frisionum*, publiée en 1832, exprime une opinion contraire qui me paraît bien motivée, et que je n'hésiterais pas à adopter. S'il est vrai que nous ne possédions plus qu'un code visigoth, dont la rédaction est postérieure à celle du code des Bavarois, il paraît hors de doute que les Visigoths ont eu, dès le Ve siècle, des lois écrites qui composent le fond du code conservé. Ces lois sont intitulées *Antiquæ;* et précisément c'est avec des dispositions ainsi qualifiées que les chapitres du code bavarois cités par M. de Savigny ont de la similitude.

La *lex Alamanorum*. Elle a peu emprunté du droit romain, et le code d'Alaric II a été la source de ces emprunts.

La *lex Salica*. M. de Savigny, dans sa première édition, avait dit que cette loi n'avait rien emprunté du droit romain. Dans la seconde, il remarque qu'elle contient une disposition sur les mariages incestueux,

Digitized by Google

littéralement conforme à une interprétation du livre III, § 12, de la *lex romana Visigothorum.*

Il a eu raison dans sa première édition, et cependant il ne s'est pas trompé dans la seconde : le tout consiste à bien s'entendre sur les temps.

On peut tenir, je crois, comme chose probable, que les coutumes saliques, jusqu'alors traditionnelles, ont été mises par écrit sous le règne de Clovis, et nous pouvons, autant que l'imperfection des documents et l'injure des temps le permettent, croire que quelques manuscrits conservés contiennent, sinon cette rédaction primitive, au moins des rédactions qui s'en rapprochent. Dans un mémoire que j'ai lu à l'Académie des inscriptions, le 14 juin 1839, j'ai indiqué, comme formant cette classe, plusieurs manuscrits qui n'avaient point encore été publiés, et dont les preuves d'ancienneté résultent de ce qu'on n'y trouve pas de traces de christianisme : ce sont les manuscrits 4404 (anc. fonds) et 65 (suppl. lat.); ils ne contiennent point la disposition relative aux mariages prohibés entre proches parents, et en cela ils sont d'accord avec les éditions d'Eccard, de Schilter et de Feuerbach : ils justifient donc la première opinion de M. de Savigny.

Mais l'édition d'Hérold, qu'on a tort de qualifier *lex antiqua*, ainsi que je l'ai déjà prouvé, page 49, et la *lex emendata* (quoique M. de Savigny dise le contraire, sans doute par inadvertance), contiennent seules la prohibition des mariages entre proches parents, qui n'a pu y être insérée que depuis un édit de Childebert, de 595 ou 596. Ainsi est justifiée la seconde opinion de M. de Savigny; mais on voit qu'il était nécessaire de faire la distinction que je viens de présenter.

M. de Savigny aurait pu trouver d'autres traces d'emprunts du droit romain dans plusieurs titres de la loi salique, dont Eccard a publié le texte en 1720, d'après un manuscrit de Wolfenbüttel. Je ne dis rien de ceux que M. Pertz a compris dans le tome IV de ses *Monumenta German. hist.*, pages 3 à 13, puisque ce volume n'a paru qu'après la seconde édition de M. de Savigny.

Il est bien vrai que ces titres n'ont point été admis dans la révision de Charlemagne; mais cette circonstance, qu'il serait trop long de chercher à expliquer ici, n'empêche pas qu'on ne puisse et même qu'on ne doive les considérer comme des monuments de la législation des Francs, ou de leur jurisprudence, qui ont, au moins, une autorité égale à celle des formules dont il va bientôt être parlé.

La *lex Ripuariorum.* M. de Savigny n'y trouve d'autres traces du droit romain que les dispositions sur l'affranchissement des esclaves devant l'Église.

Digitized by Google

La seconde classe de documents relatifs à l'empire des Francs est formée des constitutions, édits et capitulaires des première et deuxième races. Les plus remarquables de la première race sont un édit de Chlotaire Ier, de 560; un de Chilperic, vers 574, et un de Childebert II, de 595 ou 596. Les dispositions qu'ils contiennent sur la prescription, sur le droit de représentation des petits enfants dans la succession de leurs aïeuls, sur les mariages incestueux, sur les rapts, etc., sont empruntées de la *lex romana Visigothorum*, et même des interprétations qui avaient modifié l'ancien droit romain.

Les lois de la seconde race nous sont parvenues sous deux formes différentes: 1° isolées, comme le sont ordinairement, dans les recueils, des lois faites à différentes époques et par différents souverains; 2° en compilations, où elles sont dépecées par fragments, que les collecteurs ont classées arbitrairement.

La première de ces compilations, faite par Ansegise, ne contient que des capitulaires de Charlemagne et de Louis le Débonnaire. Sans avoir un caractère parfaitement authentique, elle paraît offrir des textes véritables, extraits des capitulaires dont nous avons la rédaction spéciale; et, lorsque cette source manque, on peut, avec vraisemblance, en attribuer la cause à la perte des documents originaux.

Les dispositions du droit romain renfermées dans ces lois et capitulaires sont peu nombreuses.

La seconde compilation, faite par Benoît Levite, a un tout autre caractère. M. de Savigny prouve très-bien que ce travail indigeste, dans lequel l'auteur a fait entrer toutes sortes d'éléments tirés des lois, capitulaires, codes germaniques ou lois romaines, conciles, fausses décrétales, opinions d'auteurs, n'a rien d'officiel.

Ce recueil aurait été plus méthodiquement placé dans la nomenclature des ouvrages privés composés sur le droit au IXe siècle, et parmi les travaux scientifiques.

« Mais, dit M. de Savigny, § 35, comme l'usage constant des auteurs est de le rapporter aux capitulaires, j'ai dû, pour plus de clarté, le faire entrer dans ce chapitre. »

M. de Savigny n'avait cité ces lois que d'après la collection de Baluze, dont il apprécie justement le mérite. On peut maintenant indiquer celle de M. Pertz, *Monumenta Germaniæ historica*, t. III et IV.

Avant de quitter l'exposé des monuments légaux de l'empire franc, je crois convenable de faire une courte observation.

Cet empire s'était accru, vers la fin du règne de Clovis, d'une partie considérable du royaume fondé par les Visigoths dans le midi de la

Digitized by Google

France; sous ses enfants, du royaume de Bourgogne; au VIIIe siècle enfin, par les conquêtes de Charles Martel, de ce qui restait aux Visigoths en deçà des Pyrénées.

Les lois qui régissaient ces pays leur furent conservées, et par conséquent elles augmentèrent la nomenclature des éléments de la législation dans l'empire franc.

Nous avons vu plus haut que, chez les Bourguignons, il existait une *lex romana*, vulgairement appelée *Papiani responsa*, et chez les Visigoths la *lex romana Alarici*.

L'imperfection de la première la fit promptement oublier, et la seconde, plus complète, la remplaça dans l'usage. Cette même *lex romana* se répandit même dans les provinces qui composaient l'empire franc avant les conquêtes de Clovis sur les rois visigoths; cela se conçoit facilement. Le droit de ces provinces consistait dans le code théodosien, code qui était aussi la base de la *lex romana Alarici;* mais, de plus, celle-ci contenait beaucoup d'annexes puisées à des sources romaines: elle était accompagnée d'interprétations appropriées à la situation des choses et des esprits. Il n'est donc pas surprenant qu'elle ait peu à peu remplacé le code théodosien. La remarque que je viens de présenter peut servir à expliquer pourquoi beaucoup de manuscrits intitulés *Recueils légaux* contiennent les codes barbares dont je viens de parler, avec la *lex romana Alarici*, et même pourquoi sont interpolés dans celle-ci des mots et des formules propres à la procédure des Francs.

On a prétendu que Charlemagne avait fait une nouvelle promulgation du code d'Alaric. Il est vrai que, dans des éditions qui paraissent avoir eu pour source un manuscrit dit de *Ranconnet*, dont je n'ai pu découvrir l'existence, à la suite de la clôture du *Commonitorium, datum..... Tolosæ, etc.*, on lit ces mots: *et iterùm anno XX regnante Karolo, rege Francorum et Longobardorum*, qui ne sont dans aucun des manuscrits de la Bibliothèque royale.

M. de Savigny s'était borné à énoncer ce fait, tome I, § 35; il examine la question à la fin du chapitre IX, et n'hésite point à dire que les mots *et iterùm, etc.*, ne constatent rien autre chose que l'époque de la transcription par le copiste: on trouve, en effet, une formule analogue dans le manuscrit 4415 (anc. fonds) de la Bibliothèque royale.

La troisième classe de documents peut être divisée en chartres ou autres pièces authentiques de ce genre, et en ouvrages privés, tels que les formules, ou même quelques livres sur le droit.

M. de Savigny cite un grand nombre de chartres dans lesquelles l'usage du droit romain est très-explicitement attesté. Ce nombre serait bien

Digitized by Google

plus considérable, sans doute, si l'incurie des hommes et le ravage des temps n'avaient prodigieusement réduit ces sortes de documents.

Les formules sont le plus riche dépôt de notions sur le droit privé.

Il en existe plusieurs recueils que Baluze et surtout Canciani ont réunis dans leurs collections. Le programme de Seidensticker, Iéna, 1815, est l'ouvrage dans lequel on trouve la plus complète indication des recueils de ces formules, dont plusieurs cependant sont encore inédites.

Elles n'offrent pas, néanmoins, de textes des lois, mais des allusions incontestables qui prouvent que non-seulement les anciens habitants se conformaient au droit romain dans leurs transactions, mais encore que les Francs eux-mêmes en faisaient usage. Celui qui donnerait une nouvelle édition de toutes ces formules rendrait un service essentiel aux hommes qui ne dédaignent pas l'étude de notre ancienne législation; car on ne peut les posséder aujourd'hui qu'en achetant les ouvrages chers et volumineux où elles sont disséminées.

Mais une telle entreprise excéderait les moyens pécuniaires d'un simple particulier. D'abord le débit des exemplaires ne couvrirait pas les coûts matériels d'édition. En second lieu, ces coûts seraient la moindre partie de la dépense.

Au lieu de se borner à une réimpression, comme l'a fait Canciani, il serait nécessaire de collationner les manuscrits. Les premiers éditeurs n'ont pas toujours bien lu; quelquefois ils ont pris pour des fautes certains mots dont l'acception serait très-bien expliquée aujourd'hui; enfin, lorsqu'ils ont fait des corrections évidemment ou même probablement utiles, ils n'en ont point averti, ni donné de motifs.

Il faudrait indiquer, dans des notes, non-seulement toutes les corrélations des formules entre elles, mais encore les principes de droit barbare, romain, et même mixte, qu'elles attestent.

Bignon l'a essayé et quelquefois avec succès, mais seulement pour les formules dont il a été éditeur; les notes de Baluze sont, en général, insignifiantes. D'ailleurs, les études faites et les ouvrages publiés depuis 40 ans fourniraient aujourd'hui les moyens de donner à une nouvelle et complète édition de ces formules un plus haut degré d'utilité.

M. de Savigny s'occupe aussi de quelques écrits qui paraissent constater l'étude du droit romain, ainsi qu'il l'a déjà dit dans son chapitre VI.

Le plus ancien est les *Notæ juris* de Magnon, archevêque de Sens. Il a été imprimé plusieurs fois; mais il n'a aucun rapport avec la pratique du droit romain, tel qu'on le suivait sous la seconde race, époque à laquelle vivait l'auteur.

Si, comme le croit et l'assure M. de Savigny, un ouvrage intitulé *Petri*

Digitized by Google

exceptiones (excerpta) *legum romanarum* appartient au XIe siècle, c'est évidemment ici qu'il a dû en parler, et cet ouvrage serait le plus curieux et le plus précieux de tous ceux de cette époque. M. de Savigny donne, au sujet de l'auteur et de son travail, des détails qui mériteraient d'être recueillis dans l'Histoire littéraire de France, où ils rectifieraient des erreurs commises par les auteurs du t. VII, pag. 342.

J'avoue néanmoins que je serais porté à attribuer l'ouvrage dont il s'agit au XIIe siècle, époque où s'était étendue, de l'Italie aux provinces méridionales de France, l'étude des Pandectes, qui sont la base presque unique du livre de Petrus. Je ne peux entrer ici dans une discussion qui pourrait paraître un long hors-d'œuvre.

Le chapitre X ne contient que trois pages; il traite de l'usage du droit romain en Angleterre; les traces en sont peu marquées, et tout semble prouver qu'on ne le connaissait que par la *lex romana Visigothorum.*

Peut-être, au nombre des documents d'anciennes législations anglaises que M. de Savigny a cités, aurait-il bien fait d'indiquer les lois de Guillaume le Conquérant, dans lesquelles on trouve, principalement pour le droit maritime, des emprunts du droit romain.

Dans les chap. XI, XII et XIII (édition allemande, pag. 172 à 208, et trad. fr., pag. 104 à 126), M. de Savigny prouve la conservation du droit romain en Italie, sous la domination des Hérules, des Ostrogoths, des empereurs grecs, des papes.

S'il n'a pas été tout à fait exact en disant que l'édit de Théodoric, de 500, était le plus ancien code composé en Europe depuis la chute de l'empire d'Occident, puisque la rédaction de la loi salique par Clovis est certainement antérieure, il est vrai cependant que c'est le premier code barbare où le droit romain ait obtenu une grande influence.

Cet édit, dont une nouvelle et savante édition a été donnée par M. Rhon, à Hâle, en 1816, ne fut pas, dans l'intention de son auteur, destiné à servir de loi unique aux pays sur lesquels Théodoric dominait. Plus qu'aucun des nouveaux conquérants, ce prince admirait la sagesse des Romains, et le prologue de son édit maintenait le droit auquel le pays était accoutumé, qu'il appelle *usualia jura.*

Le code de Théodose, tel que l'avait fait cet empereur, et non encore abrégé ou modifié par ordre d'Alaric II (ce qui n'eut lieu qu'en 506), était alors le seul recueil des lois romaines : si l'édit de Théodoric contient des dispositions qu'on lit maintenant dans les compilations de Justinien, c'est parce qu'alors on avait bien plus complets qu'ils ne

Digitized by Google

nous sont parvenus les codes et les autres ouvrages de droit, dont la *lex romana Visigothorum* a probablement causé la perte.

L'empire des Ostrogoths fut d'une courte durée. Justinien, lorsqu'il crut la conquête de l'Italie terminée, y fit promulguer, en 554, les Pandectes, le Code, les Novelles. L'édit de Théodoric n'eut plus d'importance pour les Romains; il n'en conserva que pour les Goths, à qui il fut permis de vivre sous leur loi propre.

Les Grecs, à leur tour, se virent enlever presque toutes leurs conquêtes par les Lombards.

L'exarchat de Ravenne et le duché de Rome restèrent seuls en dehors de cette invasion. Le droit romain s'y maintint, ainsi que le prouve un grand nombre de documents publiés par Fantuzzi, Marini, etc.

Ce serait, dans l'ordre chronologique des faits, le lieu de parler du sort du droit romain sous les Lombards; mais M. de Savigny en a fait l'objet du chapitre XIV, et s'occupe, dans le reste du chapitre XIII, de ce qui arriva sous Charlemagne et ses successeurs après la destruction du royaume lombard. Je conformerai mon extrait à ce plan.

La conquête de Charlemagne eut pour résultat d'introduire dans l'Italie une grande variété de droits personnels. Les Lombards conservèrent celui que leurs rois avaient rédigé, comme on le verra bientôt. Les Francs et les hommes des autres nations qui obéissaient à Charlemagne y portèrent le leur; ce qui explique comment il existe en Italie des recueils de lois des tribus germaniques, ainsi que l'attestent Muratori, *Antiq. Ital. med. ævi*, t. II, col. 223, et des recherches postérieures.

Les Romains (anciens habitants) conservèrent aussi leur droit; il existe à ce sujet un édit remarquable de l'empereur Lothaire, de 824. C'est, comme on l'a vu pages 47 et 49, la fausse interprétation de cet édit qui a entraîné quelques écrivains à croire que chacun avait le droit de choisir la loi sous laquelle il entendait vivre.

Plus tard, l'existence du droit romain fut mise en péril. Une lettre du pape Léon IV, de 847 environ, rapportée dans le décret d'Yves et de Gratien, constate que l'empereur fut supplié de le conserver.

Les faits historiques et les documents prouvent que cette demande fut accueillie; mais il y a évidemment anachronisme dans l'opinion de ceux qui ont pris la constitution de Lothaire, citée plus haut, comme une réponse à la réclamation du pape.

J'ai dit que le chapitre XIV traitait du droit romain chez les Lombards; il s'étend, dans l'édit. allem., de la pag. 209 à 273, et trad. fr., de 127 à 145.

Digitized by Google

Les lois faites par les rois lombards ont conservé une assez grande influence, soit pendant la domination de Charlemagne et de ses successeurs en Italie, soit dans les villes qui, au XIIe siècle, recouvrèrent leur indépendance. Ce dernier fait est prouvé par plusieurs documents; je me borne à citer le prologue d'un *Constitutum* de Pise, imprimé dans le tome IV de ma Collection de lois maritimes antérieures au XVIIIe siècle, page 546.

On a plusieurs recueils des lois lombardes; les plus anciens sont par ordre chronologique; dans le XIe siècle on les refondit méthodiquement. M. de Savigny indique avec beaucoup de soin tout ce que cette législation avait emprunté du droit romain.

Les rois lombards ne crurent pas qu'il fût nécessaire de rédiger, comme l'avaient fait les rois bourguignons et visigoths, de code particulier pour les Romains. Les compilations de Théodose et de Justinien suffisaient aux besoins de ceux-ci.

Parmi les nombreux documents, autres que des lois, dont parle le savant auteur, est la *lex romana utinensis*, dont il a été question page 109. On ne peut douter que l'auteur de ce travail, rédigé en un latin prodigieusement barbare, ne se soit servi de la *lex romana Visigothorum*. Néanmoins, quelques passages porteraient à croire, ou qu'il en avait sous les yeux un exemplaire plus complet que ceux qui nous sont parvenus, ou qu'il a puisé à d'autres sources : du reste, l'ignorance de ce rédacteur et la barbarie de son style rendent ces sources presque méconnaissables.

Les *Quæstiones et monita* publiés par Muratori, et réimprimés par Canciani, t. Ier, p. 221 et sqq., appartenant peut-être au commencement du XIe siècle, ont un autre caractère. C'est une sorte de collation, sur quelques points, du droit germanique et du droit romain, d'un genre assez semblable au document publié par Martène, dont j'ai parlé page 111 à l'occasion du droit des Francs.

Le style en est aussi barbare que celui de la *lex romana utinensis;* mais on voit, et c'est le point le plus important, que l'auteur a connu toutes les parties du droit de Justinien.

On ne doit pas omettre les formules et les gloses publiées, d'après un manuscrit de Vérone, par Canciani, t. I et V, lesquelles paraissent appartenir au XIe siècle. Le droit romain y est souvent mis à contribution, mais sous le titre de *lex romana*, et sans indication précise de sources, si ce n'est du code de Justinien et de l'*epitome* des Novelles par Julien. Plusieurs de ces formules sont relatives à la loi salique, et devraient

Digitized by Google

prendre place dans le recueil dont j'ai plus haut indiqué la possibilité et l'utilité.

Le dernier document dont parle M. de Savigny est un petit ouvrage sur le droit romain, souvent imprimé sous le titre de *Brachylogus*, quoiqu'il ne le porte dans aucun manuscrit. On ne peut douter qu'il n'ait été composé en Italie, au plus tôt à la fin du XIe siècle.

Les compilations de Justinien ont été la source principale de ce travail ; mais une citation des *Pauli sententiæ* porte à croire que l'auteur a connu la compilation d'Alaric II, à moins qu'il n'existât en Italie quelques manuscrits particuliers de l'ouvrage de Paul, ce qui n'est pas sans vraisemblance.

Le chapitre XV, qui termine le second volume, est intitulé : *Droit romain conservé par le clergé.* C'est un fait attesté par une multitude de documents légaux, que le droit romain resta partout la loi spéciale du clergé.

Dans les §§ 96 à 99, M. de Savigny présente chronologiquement un grand nombre de documents, tels que chartres, diplômes de donations, etc., qui se réfèrent à ce droit, le citent ou l'appliquent.

Dans les §§ 100 et suiv., il rend compte de treize recueils de droit canonique, dans lesquels on trouve très-souvent des citations textuelles du droit romain, et bien plus fréquemment des allusions incontestables.

Le code théodosien, et probablement, hors de l'Italie, la *lex romana Alarici*, en ont fourni le plus grand nombre. Mais on y voit aussi des indications qui prouvent la connaissance des compilations de Justinien, même dans des pays autres que l'Italie.

A la fin du second volume, édition allemande, sont des tables d'une grande utilité et dont on doit louer l'exactitude. Elles ont pour objet de faire connaître tous les passages de droit romain qui sont cités dans les lois barbares, les capitulaires, formules, etc., ou auxquels il est fait allusion dans ces documents. Le traducteur a transporté ces tables à la fin du IVe volume, où elles ne me paraissent pas aussi bien placées.

Je termine le compte que je me proposais de rendre des deux premiers volumes de l'ouvrage de M. de Savigny.

Ils en forment la première partie et contiennent l'histoire du droit romain pendant le moyen âge, jusqu'au XIIe siècle. L'importance des recherches auxquelles le savant auteur s'est livré, et des résultats qu'elles ont produits, doit faire excuser la longueur de mon travail.

Quelquefois j'ai cru devoir ne pas adopter les opinions de M. de Savigny. Je l'ai dit avec franchise ; mais la haute réputation de ce savant ne me permettait pas de simples et sèches déclarations : j'ai dû expliquer pourquoi je m'écartais de son sentiment.

Digitized by Google

Il me reste à parler de la deuxième partie, formant quatre volumes dans l'édition allemande et deux dans la traduction. Le compte que j'aurai à en rendre sera très-peu étendu. Il ne consistera, et il ne peut en effet, d'après l'objet de cette seconde partie, consister, que dans un tableau sommaire des matières que l'auteur y a traitées.

PARDESSUS.

STORIA *della Pittura italiana esposta coi monumenti da* Giovanni Rosini, tom. I, tav. 1-40. Pisa, 1839.

DEUXIÈME ARTICLE.

Tout le monde sait que cette magnifique église d'Assises est un des plus beaux monuments du christianisme et des premiers sanctuaires de l'art moderne. Ce qu'on ne sait pas aussi généralement, et ce qui est pourtant un trait bien caractéristique du prodigieux élan de ce siècle de merveilles, c'est que sa construction fut achevée en deux années, du 15 mai 1228 au 23 mai 1230[1]. Pour répondre à un empressement des fidèles, à un enthousiasme des peuples, qui passent toute croyance, surtout dans un siècle tel que le nôtre, il fallut appeler de tous côtés, à la décoration d'une église si miraculeusement bâtie, tout ce qu'il y avait en Italie d'artistes capables. Giunta, qui, à cette époque de 1230, devait être à l'apogée de sa renommée, ne pouvait manquer d'être un de ces peintres qui travaillèrent alors à Assises. Cependant ni Vasari, ni Baldinucci, ne disent rien de ces peintures de Giunta; et, au lieu de cela, c'est à Cimabue qu'on attribue géné-

[1] Quoique ces dates soient établies par des monuments authentiques, par des inscriptions contemporaines, le fait est si prodigieux qu'il comporte nécessairement un correctif. On n'attendit sans doute pas l'achèvement de l'église supérieure pour la translation du corps de saint François : il suffisait pour cela que l'église inférieure fût construite, en grande partie du moins ; et cette construction même de l'église inférieure, dans un si court espace de temps, est encore une chose qui tient du merveilleux. Du reste, Vasari affirme lui-même que l'œuvre entière fut accomplie en quatre années, *la quale opera tutta fu condotta a fine nello spazio di quattro anni e non più.* Voy. la *Vita di Arnolfo di Lapo*, t. II, *delle Vite*, p. 178, éd. Milan.

Digitized by Google

ralement, sur la foi du premier de ces écrivains, les peintures de la tribune de l'église supérieure, et à Margaritone, le *Christ* en manière grecque qui se trouve dans la même église. Il y a donc là une question grave à résoudre, puisque ces peintures de la tribune du temple supérieur d'Assises constituent le principal monument de l'art de cette époque, et le principal titre de la renommée de l'artiste, Giunta ou Cimabue, qui en est l'auteur. Or, il résulte des témoignages rassemblés par M. Rosini que c'est bien, en effet, Giunta qui est l'auteur du *Christ* attribué à Margaritone; une inscription qui porte la date de 1236 l'atteste d'une manière formelle; et de là il résulte une présomption bien forte que Giunta, qui peignait un crucifix à Assises en 1236, quatre ans avant la naissance de Cimabue, pourrait bien être aussi celui qui exécuta les peintures mises sous le nom de ce dernier, et dont on s'expliquerait difficilement, au milieu d'une si grande ferveur à la fois d'art et de religion, comment l'exécution serait restée suspendue durant tant d'années. A l'appui de cette opinion, notre auteur allègue des témoignages puisés dans les archives mêmes du couvent, qui semblent ne laisser aucun doute sur le fait de ces peintures exécutées par Giunta et attribuées à Cimabue; et il est certain qu'en en publiant un fragment dans son Histoire de l'art[1], M. d'Agincourt y avait déjà rétabli le nom de Giunta. Si cette grande réparation, proposée par notre auteur, est admise par l'opinion générale, il en résultera, pour Giunta de Pise et pour toute l'école de Pise, la gloire, jusqu'ici rapportée à Cimabue et à Florence, d'avoir ouvert la route où se signala, à partir de cette époque, la peinture italienne par un style qui lui était propre et par des talents qui lui appartenaient : car cette église d'Assises, on ne saurait trop le répéter, est le véritable berceau de l'art moderne, comme le Campo Santo de Pise en est le sanctuaire; et, à ce double titre, Pise a bien mérité d'en être regardée comme la métropole.

Nous ne pouvons nous arrêter à la description de ces peintures d'Assises rendues à Giunta par le nouvel historien, et si connues sous le nom de Cimabue. Nous passerons également sur celles de Guido de Sienne, et sur les travaux contemporains de cette école de Sienne, dont M. Rosini a recherché avec le même zèle et discuté avec le même soin les titres originaux ; et nous nous contenterons de témoigner quelque surprise sur ce que notre auteur n'a fait aucune mention d'un tableau qui se trouve actuellement dans la galerie de Sienne, et qui

[1] Tav. CII.

Digitized by Google

porte la date de l'an 1215[1]. C'est un tableau peint sur fond d'or, dans la manière grecque du temps, et qui, par cette circonstance, autant que par sa date si rapprochée de celle de la fameuse *Madonna* de Guido, semblait mériter de n'être pas passé sous silence. Le chapitre II, consacré à la description des travaux en mosaïque exécutés dans le cours de la même période, de 1220 à 1250, par deux chefs d'école, Torrita de Sienne et Tafi de Florence, contient plus d'une notion neuve et importante sur ces artistes, qui suivaient encore la manière grecque. Nous aurions désiré seulement que notre auteur discutât, ne fût-ce qu'en peu de mots, la question qu'il tranche, à l'exemple de Lanzi et des historiens de l'école de Sienne, sur le seul témoignage de Vasari: la question de savoir si le frère *Jacopo, de l'ordre des Franciscains,* qui s'est nommé comme l'auteur de la mosaïque de la tribune de San-Giovanni à Florence, terminée en 1225, est effectivement le même artiste que *Jacopo da Torrita*, qui exécuta, en 1289, la mosaïque de la tribune de Sainte-Marie-Majeure, à Rome. Soixante-quatre ans de distance entre deux ouvrages, dont le premier annonce déjà un artiste très-exercé : JACOBVS IN TALI PRE CVNCTIS ARTE PROBATVS, semblent ne point pouvoir permettre de les attribuer au même auteur, surtout quand ce nom de *Jacopo* était si communément porté, à cette époque, par les artistes et par les franciscains. Il y avait d'ailleurs ici d'autres motifs de doute très-légitimes, et c'était, en tout cas, une question curieuse de l'histoire de l'art qui méritait d'être discutée.

Le reste de ce chapitre est rempli de recherches curieuses sur ce qu'il put exister de peintures produites, à la même époque, dans les diverses écoles d'Italie, notamment dans celles de Bologne, de Naples, de Rome, de Lucques, où l'on cite un *saint François,* peint en 1235 par Bonaventure Berlingieri, mais dont l'inscription est rejetée par notre auteur; de Ferrare, enfin, où une *Madone,* que l'on suppose peinte vers 1240 par Gelasio, n'offre pas un plus grand caractère de certitude aux yeux de M. Rosini. Toute cette partie de son livre, pleine de détails curieux, se refuse à l'analyse par cette abondance même des matières qui y sont traitées en si peu de pages; mais elle n'en sera lue qu'avec plus d'intérêt et consultée qu'avec plus de fruit par tous ceux qui voudront étudier sérieusement cette période si importante de l'histoire de l'art. Nous prendrons seulement la liberté de lui rappeler un monu-

[1] Ce tableau est décrit p. 18 du Catalogue de la galerie; il porte l'inscription que voici :

✝ ANNO DNI MILESIMO : CC. XV : MENSE NOVEMBRI : HEC. TABVLA. FACTA. EST. — Voy. ce qu'en dit Rumhor, *Italienische Forschungen*, I, 332.

Digitized by Google

ment de l'art de cette époque, trop important pour qu'il ait pu échapper à sa connaissance, et dont l'omission nous paraît une lacune fâcheuse dans son livre : c'est la grande mosaïque qui décore la façade du dôme de Spolette[1]. L'inscription qui s'y lit, et qui n'est sujette à aucun doute, porte la date de l'an 1207[2]; l'auteur, qui s'y est nommé, avec un magnifique éloge de sa profession, *doctor Solsernus hâc summus in arte modernus*, dut être un artiste du pays; l'art tient à la fois de la manière grecque et d'une sorte de pratique italienne, ce qui rend cet ouvrage doublement recommandable sous le rapport de l'histoire de l'art, et ce qui devait lui procurer au moins une mention dans le livre de M. Rosini. Nous nous permettrons une seconde observation sur le peu de mots que consacre notre auteur à l'école de Rome; et nous regretterons qu'il n'ait rien dit des peintures, aujourd'hui presque détruites, de la petite église de Sant-Urbano *alla Caffarella*, dont il existe des copies dans un manuscrit de la bibliothèque Barberini[3], non plus que des peintures qui se voient encore sous le portique de Saint-Laurent *hors des murs*, peintures retouchées depuis, il est vrai, dans beaucoup de parties, mais restées pourtant intactes dans quelques endroits, et très-intéressantes à plus d'un égard. Ces peintures appartiennent, avec toute certitude, au pontificat d'Honorius III : conséquemment, elles sont bien positivement des premières années du XIIIe siècle, de 1210 à 1220[4]; et elles méritaient de trouver place dans cette histoire. Notre auteur ne dit rien non plus des peintures qui existent encore à la voûte des deux nefs latérales du dôme de Crémone. A la manière dont en parle Millin[5], on devrait croire que ces peintures, dont les sujets sont indiqués par des inscriptions, suivant l'usage du XIIIe siècle, appartiennent à l'époque qui nous occupe; et, s'il fallait s'en rapporter à l'assertion de cet écrivain, ce seraient pourtant des peintures *entièrement dans le goût*

[1] Un dessin réduit de cette mosaïque est joint à une dissertation de Rumhor : *Ueber die Entwickelung der ältesten italienischen Malerei*, insérée dans le *Kunstblatt*, 1821, n° 9, p. 33. — [2] Et non 1210, comme le dit Rumhor. — [3] Ces peintures doivent, suivant toutes les apparences, appartenir au XIIe siècle ; le manuscrit qui en renferme les copies porte le n° 1047 dans la bibliothèque Barberini. J'ai eu occasion de parler ailleurs de ces peintures chrétiennes de l'église de Sant-Urbano, substituées à des peintures romaines dans ce temple antique converti en église : voyez mes *Peintures antiques*, p. 302, 2). — [4] Ces peintures ont été décrites avec soin et appréciées avec justesse par M. de Rumhor, dans ses *Italienische Forschungen*, t. I, p. 275-7; et il doit m'être permis de rappeler qu'elles avaient, à la même époque (1827), excité mon attention, puisque je les fis copier à Rome, ainsi que je le dis dans la *Dédicace* de mes *Peintures antiques*, p. IV. — [5] *Del duomo di Monreale e di altre chiese Siculo-Normanne*, Palermo, 1838, in-f°; tab. IV, p. 10 et 62, 21).

Digitized by Google

italien, sans aucune trace de manière grecque. N'ayant point été dans le cas d'examiner par moi-même ces peintures, je ne puis dire jusqu'à quel point est fondée cette assertion de Millin, et j'avoue qu'elle m'inspire peu de confiance. Si ces peintures sont effectivement du XIIIe siècle, elles devraient tenir beaucoup, au contraire, du style byzantin, dont Venise fut, pour toute la Lombardie, la métropole incontestable jusqu'à la fin du XIVe siècle; et Crémone fut certainement placée sous cette influence. Mais c'est là, encore une fois, une question que je n'ai pas le moyen de résoudre, et que je me contente de recommander à l'attention de M. Rosini, d'autant plus que l'on sait, par des témoignages historiques contemporains, qu'il y eut des travaux de peinture exécutés à Crémone, en 1213, par des artistes du pays[1].

Le chapitre qui suit, destiné à montrer que *la sculpture fut la maîtresse et l'institutrice de la peinture au* XIIIe *siècle*, est rempli de la gloire de Nicolas de Pise: grand et beau sujet, s'il en fut, dans l'histoire de l'art et dans celle de l'esprit humain! Dans sa juste impatience d'arriver aux travaux de ce grand homme, M. Rosini se contente de prononcer les noms de Biduino et de Gruamonte; peut-être y aurait-il eu quelque chose de plus à dire. Quant à Bonanno, le véritable chef de l'école de Pise, dont il n'existe plus rien à Pise, depuis qu'un incendie, arrivé en 1596, a détruit la porte de bronze du dôme, ouvrage de cet artiste, c'est seulement d'après la porte du dôme de *Monreale*, qui est aussi de sa main, qu'on peut se former une idée de sa manière; et M. Rosini en donne, comme exemple, le dessin de deux bas-reliefs. Mais, à la manière dont il s'exprime et au silence qu'il garde, il semble qu'il n'ait pas eu connaissance de la publication de la porte entière, faite récemment par M. le duc de Serradifalco, dans son bel ouvrage sur l'église de Monreale[2]; ni d'une autre, qui avait précédé celle-là de plusieurs années, et qui était due à MM. Hittorff et Zanth, auteurs du livre *sur l'Architecture moderne de la Sicile.* Quoi qu'il en soit, c'est Nicolas de Pise qui remplit à lui seul tout ce troisième chapitre de l'histoire de M. Rosini, et nous ne pouvons que donner une approbation entière

[1] *Voyage dans le Milanais*, t. II, p. 317. — [2] Une *bataille* peinte dans le palais de Lanfranco Oldovino: voy. à ce sujet Zaist, t. I, p. 12. Le caractère byzantin de l'école vénitienne est établi, indépendamment des monuments, par le fait historiquement constaté de l'existence de peintres grecs à Venise: tels, entre autres, que ce *Theophanes*, cité comme maître de Gelasio, chef de l'école de Ferrare, par M. Rosini, p. 143, 21), sur la foi de Zanetti, *delle Pitture Veneziane*, 1771, in-8°, p. 2. Le même artiste grec est nommé *Theophilus*, par Fiorillo, *Geschicht. der zeichn. Künste*, t. II, p. 8: évidemment, il y a erreur d'un côté ou de l'autre; et c'est encore là un point qui mériterait d'être vérifié.

Digitized by Google

au travail de notre auteur, concernant l'ordre qu'il établit dans la suite des travaux de ce grand artiste et dans le développement de son talent : ordre contraire à l'opinion généralement établie, sur la foi de Vasari, qui s'est trompé encore en ce point. Le résultat de cette discussion n'est pas seulement une rectification chronologique, chose qui peut paraître en soi peu importante; c'est encore la conviction acquise que les sculptures du dôme d'Orviette, ce prodige de l'art moderne, attribué à l'école de Nicolas de Pise, peuvent être l'œuvre même de ce grand homme, parvenu au plus haut point de sa carrière. Ainsi, marchant de la *chaire de Pise* à *celle de Sienne;* de là, à l'*Arca di San-Domenico* de Bologne, et s'élevant de là aux sculptures de la façade du dôme d'Orviette, se montre, dans son véritable développement, comme dans toute sa gloire, le génie de cet homme extraordinaire, qui fit faire à la sculpture un pas immense, et cela, dans une voie certainement meilleure que celle où la porta, trois siècles plus tard, le fameux Florentin, qui fut aussi l'homme le plus extraordinaire de son siècle.

C'est dans le chapitre qui suit, et qui est consacré à faire connaître les travaux de Cimabue et de ses contemporains, que M. Rosini aborde enfin l'histoire de l'école de Florence. Ce sujet a perdu sans doute une partie de son importance par le retranchement fait à Cimabue des peintures qui le constituaient, dans l'opinion commune, le restaurateur de l'art; mais ce qui reste des travaux exécutés réellement par cet artiste suffit encore à sa gloire et à celle de sa ville natale. Il fut le peintre le plus habile de la seconde moitié du XIIIe siècle. Ce qui se voit encore de ses ouvrages à *Santa-Croce* de Florence, un *saint François* à fond d'or, et un *Christ,* d'une conservation telle qu'il paraît peint depuis à peine quelques années, sans compter sa célèbre *Madone* de Santa-Maria-Novella, à Florence, honorent suffisamment le talent de cet artiste et justifient sa célébrité, par comparaison avec les travaux antérieurs de plus d'un demi-siècle de Giunta de Pise. C'est surtout dans les peintures qu'il exécuta pour l'église supérieure d'Assises, et qui se trouvent au-dessus de celles de Giotto, que se montre la supériorité de Cimabue, par rapport à ses prédécesseurs : il y a là, dans les airs de tête, dans le dessin des figures moins rectilignes, dans les plis des draperies moins roides et moins parallèles, un progrès sensible de l'art, qui constitue la véritable gloire de Cimabue. Aussi, M. Rosini s'attache-t-il à prouver, et avec toute raison, suivant nous, que les peintures dont il s'agit sont bien réellement l'œuvre de Cimabue, comme celles qui se voient au-dessous ne peuvent appartenir qu'à Giotto.

Nous ne nous arrêterons pas aux noms de Margaritone et de Gaddo

Digitized by Google

Gaddi, faibles émules de Cimabue. Nous nous bornerons aussi à recommander à l'attention de nos lecteurs les noms, plus ou moins dignes d'intérêt, qui remplissent tout le chapitre v, et qui signalent le commencement de quelques autres écoles d'Italie, celles de Naples, de Perugia, de Parme, de Lucques, et la continuation des trois écoles toscanes de Pise, de Sienne et de Florence. Nous avons hâte d'arriver au chapitre vi, où commence véritablement, avec Giotto, la peinture italienne. La vie de cet homme, immense par son génie, par son triple talent de peintre, de sculpteur et d'architecte, par le nombre de ses travaux, qui sont encore si considérables, quoiqu'il y en ait tant de détruits, pourrait remplir tout un volume, comme elle serait à elle seule toute une histoire. Notre auteur a dû nécessairement la traiter avec plus de brièveté, en s'attachant aux faits essentiels et aux monuments principaux; mais cette partie de son travail n'en est pas moins riche de détails neufs et de rectifications importantes. L'ordre qu'il rétablit dans la succession des travaux de Giotto sert à mettre mieux en lumière le progrès naturel et le développement admirable de ce talent, si vrai et si varié, si fécond et si expressif, si pur et si noble; et nous ne regrettons qu'une chose, c'est qu'en traitant des ouvrages de Giotto, sous le point de vue principalement historique, notre auteur, si digne de les apprécier et si capable de les sentir, n'ait pas cédé davantage au plaisir de les décrire avec plus de détails, au risque de donner à un seul chapitre de son histoire l'étendue de tout un volume. Mais l'importance de Giotto dans l'histoire de la peinture moderne est si grande, qu'il n'y avait pas lieu de craindre qu'il occupât dans le livre de M. Rosini une place trop considérable; et nous ne voudrions pas avoir à dire que c'est le contraire qui est arrivé. Il n'y a guère que les fresques de Giotto, dans la chapelle des Scrovegni de Padoue, et celles des deux églises inférieure et supérieure d'Assises, ces dernières placées avec raison par notre auteur à la suite des premières, dans l'ordre chronologique des travaux de Giotto, qui soient décrites avec quelque étendue par M. Rosini. Mais, même au sujet de ces peintures, si remarquables par elles-mêmes et si bien appréciées par notre auteur, nous regretterons aussi qu'il n'ait pas donné, dans son recueil de planches, quelques-unes des figures allégoriques de l'église d'Assises et de celles de la chapelle des Scrovegni, où brillent, entre tous les ouvrages de Giotto, la fécondité de son génie et la richesse de son invention. Du reste, plusieurs des travaux de Giotto, à Rimini, à Naples, à Ravenne, à Avignon, où malheureusement des mains barbares, dans ce siècle et dans ce pays qui se croient si éclairés, ont couvert

Digitized by Google

d'une couche de blanc ce qui restait encore des fresques de ce grand homme, ne sont que cités par notre auteur, sans aucun détail sur le sujet, sur la composition, sur le style, non plus que sur les procédés d'exécution, qui méritaient pourtant, de la part d'un historien de l'art tel que M. Rosini, et quand il s'agissait d'un artiste tel que Giotto, d'être l'objet de quelques observations : car, ce qui frappe, au premier abord, dans la plupart des tableaux de chevalet qu'on possède encore de Giotto, en assez grand nombre, c'est leur extrême conservation, c'est leur étonnante fraîcheur; et c'est là un résultat dont le secret devait être analysé dans un livre tel que celui-là, comme c'est un exemple qu'il était bon de recommander dans un temps tel que le nôtre. Il y a quelque chose d'utile à apprendre pour nous, qui possédons un art si accompli et qui le traitons quelquefois si légèrement, dans le procédé de ces vieux maîtres, qui se trouvaient placés à la naissance d'un art, et qui travaillaient comme pour l'éternité.

Sur ce qui concerne l'exposé historique des circonstances de la vie de Giotto, où M. Rosini rectifie d'une manière très-heureuse, et qui me paraît certaine, l'ordre chronologique trop souvent interverti dans la narration de Vasari, je me permettrai une seule observation. Notre auteur conteste ce que Lanzi rapporte de l'utilité que retira Giotto, pour l'agrandissement de sa manière et pour l'amélioration de son style, de l'étude des marbres antiques qui étaient alors à Florence; et il prétend que c'est au contraire dans son séjour à Pise, et dans l'étude qu'il y fit des marbres grecs déposés au *Campo Santo;* qu'il faut chercher l'époque et la cause de ce perfectionnement, si sensible, en effet, dans les travaux de cette première partie de la vie de Giotto. Mais il me semble que ces deux suppositions peuvent se soutenir à côté l'une de l'autre sans se nuire et sans se combattre, et je crains qu'une prévention un peu trop favorable pour les marbres pisans n'ait rendu notre auteur injuste envers les marbres florentins. Ce qui se trouve aujourd'hui, dans le *cortile* du palais Riccardi à Florence, des sarcophages antiques qui existaient au XIIIe siècle à Florence, ne représente sans doute pas la totalité de ces monuments, qui garnissaient extérieurement tous les degrés, maintenant enfouis, de l'église de San-Giovanni. Un témoin oculaire bien digne de foi, Boccace[1], nous représente ce célèbre baptistère environné de beaux sarcophages, employés alors à la sépulture de nobles florentins; et nous apprenons de Vasari[2] que

[1] *Decameron.* Giorn. VI, nov. 9, éd. Rom. — [2] *Vite dé più eccell. Pittor.*, etc., t. II, p. 184, éd. Milan.

Digitized by Google

ces sarcophages, un desquels est pourtant resté dans le baptistère même[1], où il se voit encore, furent enlevés plus tard par Arnolfo di Lapo[2]. Mais, dans le nombre de ces sarcophages, tous d'époque romaine, comme ceux de Pise, et tous répétitions plus ou moins variées d'un même type, il ne pouvait manquer de s'en trouver plusieurs du même ordre et du même mérite que ceux qui avaient servi à diriger le génie naissant de Nicolas de Pise; et je ne doute pas que Giotto n'ait pu recevoir à Florence l'heureuse impression que M. Rosini croit qu'il eut besoin d'aller chercher à Pise, sans nier, du reste, que l'utile exemple de Nicolas de Pise n'ait ajouté encore, dans l'esprit de Giotto, à l'effet de ces monuments antiques, qui avaient déjà contribué à former un grand statuaire, et qui servirent à perfectionner un grand peintre.

Le chapitre VII et dernier de ce volume est consacré à faire connaître les travaux de l'art contemporains de Giotto, et produits à son école ou sous son influence, de 1300 à 1330. C'est à cette époque du commencement du XIVe siècle que notre auteur place l'origine certaine de l'école de Bologne, dont le chef Franco n'est guère connu que par quelques vers du Dante, et à qui l'on attribue une *Madone* qui porte la date de 1314, et qui se conserve dans la galerie Hercolani, de Bologne. M. Rosini a fait graver, pl. XI, n° 1, cette peinture, qui n'est pas sans mérite, mais sur l'âge et l'auteur de laquelle il règne encore quelque incertitude. Le meilleur élève de Franco, qui se nommait Vitale da Bologna, et qui se distingua particulièrement dans les peintures de *Madones*, ce qui lui valut le surnom de *Vitale delle Madone*, a laissé des monuments plus authentiques de son talent. Telle est, entre autres, la *Madone* de cet artiste, qui se voit dans la Pinacothèque de Bologne, avec la date de 1320. C'est celle que notre auteur a fait graver, pour qu'en la comparant avec les *Madones* de Giotto, notamment avec celle de Santa-Croce de Florence, on pût juger à quelle distance de ce grand

[1] Ce sarcophage a été publié par Gori, *Inscript. ant. Etrur.*, t. I, tab. IX, p. LXXIX, LXXX. — [2] Je continue de donner à cet architecte célèbre le nom qui lui est attribué par la tradition vulgaire, bien que je n'ignore pas que son véritable nom était *Arnolfo di Cambio, de Colle*, comme il est nommé dans un document contemporain, tiré de l'*Archivio delle Riformagioni*, et publié dans le *Carteggio inedito d'Artisti*, t. I, append. II, p. 445. L'erreur qui lui attribuait pour père et pour maître un certain Lapo, d'origine allemande, avait été accréditée par Vasari, t. II, p. 187, éd. Milan. Mais Baldinucci, Migliore et d'autres encore, avaient réfuté cette fable, qui n'aurait pas dû être reproduite dans un ouvrage aussi estimable que celui de M. Quatremère de Quincy, *Histoire de la vie et des ouvrages des plus célèbres Architectes*, t. I, p. 19.

Digitized by Google

maître restaient encore les artistes, même les plus avancés dans la nouvelle carrière qui venait de s'ouvrir au génie italien.

C'était encore à Florence que la peinture, plus directement placée sous l'influence de Giotto, se distinguait par des progrès plus sensibles; et, parmi les peintres de cet âge, Buonamico, plus connu sous le nom de Buffalmacco, mérite d'être placé au premier rang. Ce qui existe encore au Campo Santo de Pise des travaux de cet artiste, particulièrement sa peinture de l'*Apparition du Christ aux Apôtres*, que notre auteur a eu raison de faire graver, pl. XI, n° 2, justifie la réputation qu'il avait obtenue et l'opinion qu'en donne Vasari. Malheureusement, le caractère de cet artiste, qui se jouait de tout, et de son art comme du reste, nuisit beaucoup à l'exécution de ses ouvrages; et la place qu'il occupe dans les contes de Boccace et de Sacchetti fut acquise aux dépens de celle qu'il eût pu prendre dans l'histoire de l'art. Vasari cite de lui bien plus d'aventures burlesques que de peintures, et M. Rosini lui-même est réduit à compléter le court article qu'il lui consacre par le récit de quelques-uns de ces coups de tête de Buffalmacco, qui se lient à l'histoire de ses ouvrages, et qui leur ont survécu. Un autre peintre du même temps, collaborateur de Buffalmacco et compagnon de ses folies, Bruno, a laissé de leurs travaux communs, à Pise, un monument curieux, que notre auteur a fait graver, pl. XII : c'est le tableau de l'autel de sainte Ursule, cité par Vasari, à l'occasion d'une particularité que cet historien relève comme un des traits du caractère bizarre de Buffalmacco, qui n'épargnait pas plus ses amis que les autres. Bruno s'étant plaint à lui du peu de vie que lui semblaient offrir ses figures, le facétieux artiste lui conseilla d'ajouter à ces figures des paroles qui sembleraient sortir de leur bouche, moyen inepte que le simple Bruno ne manqua pas d'adopter. Mais ce récit de Vasari ne fait pas moins de tort à la vérité qu'à Buffalmacco; car il existait à Pise des peintures de Cimabue qui offraient ce même emploi de paroles, assez généralement pratiqué par les peintres de cet âge : c'est donc d'après cet exemple de ses prédécesseurs que se sera réglé l'auteur du tableau de sainte Ursule; et Buffalmacco a bien assez des torts qui lui sont personnels, sans avoir à répondre encore de cette absurdité de son siècle.

De tous les contemporains de Giotto, celui qui se distingua le plus à sa suite, sans toutefois s'approcher de lui, c'est Duccio, de Sienne. M. Rosini reconnaît le mérite de cet artiste, et il le constate par l'indication de ses principaux ouvrages, dont il donne pour exemple, pl. IX, l'une des compositions de la *Vie du Christ* peintes au revers de la célèbre *Madone* du dôme de Sienne : cette composition, qui repré-

Digitized by Google

sente le *Christ devant Pilate*, offre, aux yeux de notre auteur, l'ordonnance d'un bas-relief; et c'est là, en effet, un des traits de l'influence exercée par les sculptures de Nicolas de Pise, qu'il semble difficile de méconnaître. Cette influence se continuait, d'ailleurs, dans la famille du grand sculpteur du XIIIe siècle, par les talents de son célèbre fils, Jean de Pise, qui fut aussi grand statuaire et grand architecte, et auquel il ne dépendra pas de M. Rosini qu'on n'attribue encore le mérite d'avoir été un peintre habile. Mais, à cet égard, les présomptions qu'il fait valoir, à l'exemple de Lanzi, ne nous semblent pas suffisamment justifiées; sans compter que le tableau attribué à Jean de Pise, et gravé pl. XII du recueil de M. Rosini, se ressent beaucoup trop encore de la manière grecque, pour qu'on doive y voir un monument du progrès de l'art et un titre de gloire pour la mémoire de son auteur, quel qu'il soit.

Ici se termine le premier volume de l'histoire de M. Rosini, dont nous venons d'analyser le contenu, de manière à en faire apprécier, autant qu'il nous était possible, le mérite et l'importance sous le rapport historique et littéraire. Il nous reste à rendre sommairement compte des planches qui accompagnent le texte, et qui n'en sont pas simplement l'ornement, comme on a pu déjà s'en convaincre par quelques exemples que nous en avons cités, mais la preuve justificative la plus instructive, et peut-être même la partie la plus intéressante, pour cette classe de nos lecteurs qui s'occupe de l'étude de l'art. Ces planches, au nombre de quarante, nous ont paru exécutées avec beaucoup d'intelligence, en ce qu'elles rendent d'une manière satisfaisante, bien qu'avec très-peu de moyens, le style de chaque époque et le caractère de chaque maître. C'est ce qui est surtout sensible par la planche IV, qui représente les deux *Madones* de Guido de Sienne et de Cimabue : le graveur a rendu avec finesse la nuance délicate qui distingue ces deux peintures de maîtres presque contemporains, mais d'écoles différentes; et c'était là sans doute un résultat difficile à obtenir, en n'employant qu'une gravure au trait légèrement ombrée. D'ailleurs, il est curieux d'observer, dans la comparaison de ces deux peintures, la marche inégale de l'art due à la différence de talent des deux artistes. L'avantage y reste manifestement au peintre de Sienne, antérieur pourtant de près d'un demi-siècle au peintre de Florence; sa manière a plus d'ampleur, son dessin plus de liberté, et son style se ressent moins de l'influence de l'école grecque que celui de Cimabue : en sorte que la question d'antériorité et de prééminence, résolue chronologiquement en faveur de Guido de Sienne, se trouve ici décidée une seconde

Digitized by Google

fois, et cette fois, sans retour et sans appel, par le témoignage des yeux.

La planche II offre un des bas-reliefs de l'*Arca di San-Domenico* de Bologne, ouvrage de Nicolas de Pise. Nous devons dire que cette planche, qui ne paraît pas faite d'après l'original, ne répond que très-imparfaitement au mérite de l'ouvrage, et nous engagerions M. Rosini à la remplacer par une autre. C'est la seule de tout son recueil au sujet de laquelle nous oserions exprimer un pareil vœu; et cette circonstance doit nous servir d'excuse.

Sur la planche VI, qui contient trois morceaux de peinture de l'école de Sienne, une *Vierge* de Mino nous a particulièrement frappé par la beauté, la grâce et l'élégance du dessin. Cette *Vierge* est prise d'un tableau dont les autres figures ont été retouchées; ce qui nous a fait penser qu'elle aura peut-être été refaite elle-même plus tard. Par son style, elle paraît plutôt appartenir à l'école de Fra-Beato-Angelico, ou à celle de Masolino, qu'à la fin du XIIIe siècle; et c'est encore là un point que nous prenons la liberté de recommander à l'examen de M. Rosini, en l'engageant à revoir cette peinture et à vérifier les doutes qu'elle nous a suggérés.

En fait de peintures de Giotto, notre auteur a donné, pl. VII, la belle *Cène* qui se voit encore de nos jours dans l'ancien réfectoire de Santa-Croce, à Florence. Le caractère grave et religieux des Apôtres est rendu, dans cette planche, aussi bien que le comportait la petite dimension des figures. Une autre peinture de Giotto, gravée pl. XIV, c'est la belle et touchante composition de l'*Ensevelissement de la Vierge par les Apôtres.* On ne peut qu'applaudir à la manière dont le graveur a rendu cette œuvre de Giotto. Malheureusement, on sait que le tableau original a disparu, sans qu'on ait pu découvrir en quelles mains il est tombé; et c'est seulement d'après une estampe de l'*Etruria Pittrice* qu'a pu être exécutée la gravure du recueil de M. Rosini. Ce serait là un nouveau motif en faveur du vœu que nous avons exprimé plus haut, que notre auteur fît graver, parmi les monuments qu'il publie à l'appui de son histoire, quelques-unes des figures allégoriques des peintures d'Assises et de Padoue, avec un choix de têtes, de grandeur naturelle, prises dans ces peintures : car, nous ne saurions trop le redire, l'importance de Giotto dans l'histoire de l'art est telle, qu'on ne doit épargner aucun moyen de mettre en lumière ce qui caractérise la manière de ce grand homme, le style noble et vrai de son dessin, la simplicité énergique de ses attitudes, l'expression variée de ses airs de tête et la fécondité de ses inventions.

Digitized by Google

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur deux grandes et intéressantes fresques de Simon Memmi et de Taddeo Gaddi, exécutées dans la chapelle des Espagnols de Santa-Maria-Novella, à Florence, et très-bien gravées pl. XIII et XV. Une des planches suivantes, n° XVII, rend parfaitement l'élégance et la naïveté d'une des plus gracieuses compositions de Taddeo Gaddi, la *Naissance de la Vierge*. On doit les mêmes éloges, pour le choix de la peinture comme pour l'exécution de la gravure, à la planche XVIII, qui reproduit avec beaucoup d'exactitude la belle composition du *Couronnement de la Vierge*, de Pietro Laurati, disciple de Giotto, quelquefois supérieur à son maître par la grâce et l'élévation de son style.

La planche qui suit, n° XIX, est destinée à faire connaître la manière d'Andrea Orcagna, par une des peintures de ce maître, celle du *Jugement dernier*, exécutée sur un des murs du Campo Santo de Pise. Nous ne pouvons que donner notre approbation à ce choix de notre auteur. Cette imposante composition est, en effet, une des œuvres capitales d'Orcagna; et le mérite insigne qu'on lui accorde d'avoir servi de modèle et de type aux compositions du même sujet de Luca Signorelli dans le dôme d'Orviette, et de Michel-Ange dans la chapelle Sixtine, ajoute encore à l'intérêt qu'elle inspire. Il est seulement fâcheux que la petite dimension de la planche n'ait pas permis au graveur de donner une idée plus précise de la beauté de plusieurs figures de ce tableau, et surtout de la sublime douleur de l'Ange gardien placé aux pieds du Christ. Pour quiconque a pu contempler les peintures du Campo Santo, et qui a conservé l'impression de cette admirable figure, il y a là, en présence de cette gravure, un véritable sujet de regret. Mais d'ailleurs, et tout en applaudissant au choix de M. Rosini, nous regrettons encore de ne pas trouver dans son recueil cette autre peinture d'Orcagna, si forte, si saisissante d'expression, son *Triomphe de la Mort :* admirable composition, tout empreinte du génie du Dante, et certainement le plus bel ouvrage d'Orcagna.

La *Déposition du Christ*, d'Ambrogio Lorenzetti, gravée planche XXII, est une des plus belles planches, peut-être même la plus belle, de cette première partie du recueil de M. Rosini. Tout ce que cette grande composition a de touchant et de dramatique est rendu par le graveur avec intelligence et avec talent. La planche XXV reproduit un tableau de la galerie du comte Demidoff, dont l'auteur est inconnu. Rien de plus chaste, de plus candide, de plus gracieux, que le groupe des trois jeunes filles de cette charmante composition, où l'on retrouve une partie des qualités de Fra-Beato-Angelico, et qui pourrait bien être de sa main.

Digitized by Google

Parmi les planches qui suivent, nous avons particulièrement distingué cellesqui représentent le *Retour du corps de San Ranieri à Pise*, pl. XXVII, le *Combat de saint Éphèse contre les païens de la Sardaigne*, pl. XXVIII, d'après deux belles compositions d'Antonio Veneziano et de Spinello Aretino, au Campo Santo de Pise, et la *Construction de l'Arche de Noé*, même pl. XXVIII, attribuée par les uns à Pietro da Orvietto, par d'autres à Buffalmacco. Notre auteur s'est prononcé pour la première opinion, et les raisons qu'il en donnera dans son second volume entraîneront sans doute notre assentiment; jusque-là, nous pensons et nous devons dire que le style et le dessin de cette fresque, où l'art est encore si peu avancé, nous semblaient militer davantage en faveur de l'opinion qui assignait cette peinture à Buffalmacco. Nous ajouterons que le graveur ne nous paraît pas avoir rendu assez fidèlement l'âpre simplicité qui distingue cette peinture. Une autre chose que nous nous permettrons de ne pas approuver, c'est le choix du tableau de Starnina, gravé pl. XXXI, et représentant une *Descente de croix;* les qualités de ce tableau n'ont rien d'assez remarquable, suivant nous, pour lui mériter une place dans un recueil tel que celui-ci, qui ne doit renfermer que des œuvres capitales. Il y avait un meilleur choix à faire parmi les ouvrages de ce maître, dont on sait, d'ailleurs, que la manière s'était un peu viciée par son long séjour en Espagne.

M. Rosini ne consacre qu'une planche aux peintures de Masolino, et nous serions tenté de nous en plaindre. Mais, d'ailleurs, celle qu'il a choisie pour donner une idée du talent de cet artiste, si intéressant par les rapports que sa destinée offre avec celle de Raphaël, qui mourut si jeune, après avoir fait faire tant de progrès à l'art, et qui ouvrit la voie à Masaccio, mort lui-même, comme Masolino et Raphaël, dans un âge si peu avancé, après s'être annoncé par des chefs-d'œuvre; la peinture, disons-nous, qu'a choisie M. Rosini, entre toutes celles de Masolino, et qui représente *saint Pierre et saint Paul disant à un boiteux de marcher*, pl. XXXII, est une charmante composition, qui se voit dans l'église *del Carmine* de Florence; et ce choix, du moins, ne saurait donner lieu à aucune critique.

Les quatre dernières planches, pl. XXXIII-XXXVI, font connaître deux des tableaux de Fra-Beato-Angelico, de l'Académie de Florence, et les célèbres fresques de Masaccio *al Carmine*. Il semble impossible de trouver rien de nouveau à dire au sujet de ces peintures de Masaccio, sur lesquelles se sont épuisées, depuis trois siècles, les formules de l'admiration, et qui, après avoir servi de modèles et d'objets d'études à Léonard de Vinci, à Fra-Bartolommeo et à Raphaël, excitent encore de nos

Digitized by Google

jours un si profond sentiment de respect dans l'âme de tout ce qui s'en approche. Les planches qui les reproduisent, dans le recueil de M. Rosini, sont exécutées avec beaucoup de soin et de talent, et l'on ne saurait nier que les différentes qualités de ces belles peintures n'y soient exprimées aussi bien que possible; mais il n'est pas moins vrai non plus que la petite dimension de ces planches est cause que l'artiste, malgré toute son habileté, n'a pu rendre la finesse et la variété des têtes de Masaccio. C'est là un inconvénient qui s'est déjà fait sentir plusieurs fois dans cette première partie du recueil de M. Rosini, et qui ne peut que s'accroître à mesure que, suivant la marche progressive de l'art, des productions de plus en plus remarquables par la science du dessin et par la profondeur de l'expression se multiplieront sous la main de notre auteur. Or, il semble qu'il y aurait un moyen facile d'obvier à cet inconvénient : ce serait de donner quelques parties, choisies, avec le discernement que possède M. Rosini, dans les œuvres principales des grands maîtres, sur une échelle plus forte, qui permît au graveur de montrer toute sa science, en montrant tout ce qu'il y a de mérite dans ses modèles. C'est un vœu que nous ne craignons pas de soumettre à M. Rosini, et dont l'accomplissement si facile, puisque l'ouvrage est à son début, serait un nouveau service rendu à l'histoire de cette époque si importante de l'art. De quelque manière que soit accueilli ce vœu que nous formons dans l'intérêt même de la publication de M. Rosini, c'est pour nous un devoir, que nous remplissons avec plaisir, de rendre un juste hommage au talent de l'artiste, G. Rossi, qui a dessiné et gravé toutes les planches de ce recueil. C'est encore un des mérites de M. Rosini, et c'est aussi l'un de ses avantages, que d'avoir trouvé pour lui-même un si utile collaborateur, et, pour les talents qu'il voulait faire sentir et apprécier à ses lecteurs, un interprète si intelligent et si habile.

En terminant ce compte rendu qu'il n'a pas dépendu de nous de faire plus court, en présence de tant de beaux monuments de l'art et de grands souvenirs de son histoire, nous ne pouvons nous défendre d'une réflexion qui frappera sans doute nos lecteurs, comme elle nous a frappé nous-même dans le cours de notre examen. Le tableau que nous offrent ce premier volume de l'histoire de M. Rosini et le recueil des planches qui y est joint, est celui d'un art qui se développe sur une foule de points à la fois, par une multitude de talents divers, toujours et partout dans le même principe. Une marche régulière et uniforme est celle que suivent tous ces grands artistes, depuis Giotto jusqu'à Masaccio : chacun d'eux travaille suivant son génie particulier, et tous produisent dans le même style; chacun, sans perdre sa physionomie propre, suit religieu-

Digitized by Google

sement la voie tracée par ses devanciers; leurs efforts communs concourent au même but, et tous ajoutent un progrès à l'art par l'étude assidue, et de plus en plus intelligente, de la nature. Et c'est là sans doute un admirable spectacle que celui de cette identité de principes dans cette variété de talents; de cette unité de vues, dans cette diversité de travaux, qui ne peut avoir eu sa source, comme elle ne peut trouver son explication, que dans cette conscience d'études, et, si je puis me permettre de parler ainsi, dans cette foi de l'art, qui était aussi une religion pour les artistes de cet âge; de cette marche, enfin, toujours progressive, dans une voie toujours pareille : en sorte que, de Guido de Sienne à Giotto, de celui-ci à Masolino, et de Fra-Beato-Angelico à Masaccio; puis, de Masaccio lui-même à Léonard de Vinci, à Fra-Bartolommeo et à Raphaël, tout ce qui se produit de chefs-d'œuvre est la conséquence d'un même principe, en même temps que l'apparition d'un nouveau talent. Admirable spectacle, répéterons-nous une dernière fois, et bien fait pour être l'éternel objet de l'étude des artistes et de la méditation des philosophes!

RAOUL-ROCHETTE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

M. Olbers, associé étranger de l'Académie des sciences, est mort, le 2 mars, à Bremen.

La même Académie, dans sa séance du 30 mars, a élu M. Robert à la place d'académicien vacante, dans la section de mécanique, par la mort de M. de Prony.

L'Académie des beaux-arts a perdu, le 21 mars, un de ses membres libres, M. le vicomte de Sénones.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Collection des meilleures dissertations, notices et traités particuliers relatifs à l'histoire de France, composée, en grande partie, de pièces rares et qui n'ont jamais été

Digitized by Google

publiées séparément, pour servir à compléter toutes les collections de mémoires sur cette matière; par C. Leber. Tomes XIX et XX. Paris, imprimerie et librairie de Dentu, in-8° de 562 et 564 pages. Ces deux volumes continuent dignement l'une des meilleures collections historiques qui aient été publiées dans ces dernières années. Les pièces comprises dans le tome XIX se rangent sous trois catégories : 1° États de la maison royale de France, inventaires, comptes et règlements anciens, avec prix, depuis le XIIIe siècle jusqu'au XVIe; 2° Statuts des principaux corps de métiers; 3° Actes du XIVe et du XVe siècle, portant taxation de prix, gages et droits divers. On sait de quel intérêt, de quel secours sont pour l'historien les documents du genre de ceux que M. Leber rassemble ici; ils nous révèlent des faits négligés par les annalistes, et qui peignent, mieux que les sèches chroniques du moyen âge, l'état des mœurs, des arts, de l'industrie, chez nos aïeux; mais ces documents sont surtout nécessaires comme moyen d'appréciation de la valeur relative de nos anciennes monnaies, et de la valeur réelle des choses au moyen âge: c'est ce que fait très-bien ressortir M. Leber dans une préface savante qu'il a placée en tête des pièces de la première catégorie (*États de la maison de France, inventaires*, etc.). Il rappelle avec raison (ce que les travaux de quelques économistes du dernier siècle, et, plus récemment, les recherches de M. Guérard, avaient déjà démontré) que la connaissance du prix du marc d'argent est toujours insuffisante pour déterminer la valeur relative des monnaies et le prix réel des choses à une époque donnée. Le dépouillement des chartes a fourni beaucoup de notions sur la valeur relative des biens ruraux, des grains, des bestiaux, et de diverses denrées de première nécessité; mais il reste à recueillir bien plus de faits qu'on n'en connaît pour l'appréciation des valeurs, étudiées dans les objets du luxe, dans les produits des arts, des manufactures et de l'industrie de nos pères. Les documents de cette nature publiés par M. Leber fournissent à cet égard des renseignements d'autant plus précieux, que la plupart de ces pièces, tirées du cabinet de l'auteur, étaient inédites. La plus ancienne est une ordonnance de l'hôtel du roi et de la reine, de l'an 1285. La dernière, du mois d'août 1529, constate un emprunt fait par François Ier au roi d'Angleterre pour la délivrance des enfants de France. Il n'y a pas moins d'instruction à retirer de l'étude des *anciens statuts des corps de métiers*, qui composent la seconde classe des matériaux historiques renfermés dans le volume; ces pièces importantes, précédées d'observations judicieuses de l'éditeur, qui en explique très-bien l'intérêt, sont extraites, pour la plus grande partie, du recueil des Ordonnances du Louvre. On en remarque cependant plusieurs qui ne se trouvent point dans les ordonnances. Le lecteur saura gré à M. Leber d'avoir inséré parmi ses pièces les lettres de Charles VI, qui suppriment les corps de métiers et la prévôté des marchands de Paris, en punition de la révolte des Maillotins en 1381, et un excellent travail de Secousse, relatif à cette révolte, lequel est extrait de la préface du tome VI des Ordonnances du Louvre. La plus ancienne des pièces de cette classe est une ordonnance du roi Jean, de l'an 1350, sur la police générale des métiers; la plus récente, une ordonnance de Charles VI, de décembre 1412, par laquelle les heaumiers de la ville de Paris sont exemptés de toutes impositions pour les ouvrages de leur métier. Les pièces de la dernière catégorie sont au nombre de quatre seulement, de 1338 à 1420; elles concernent la solde des gens de guerre, le prix du pain, le tarif des gages et gratifications des officiers du roi et comptables, et le prix de diverses denrées au commencement du XVe siècle. A la suite de ces documents, l'éditeur a reproduit deux opuscules curieux et rares, qu'on sera bien aise de retrouver là : le préambule d'un règlement général pour les soieries, les

Digitized by Google

tissus d'or, etc., au XVIe siècle, par de Laffemar, et un « Éloge de Notre-Dame et de l'orfévrerie, » extrait d'un mémoire historique, publié en 1685, sur l'origine du tableau votif et de la confrérie des orfévres de Paris. Le tome XX offre un intérêt encore plus varié, et quelques-uns des documents qu'il renferme sont d'une véritable importance historique. M. Leber reproduit d'abord les recherches de Bréquigny sur l'établissement des communes et sur les bourgeoisies, lesquelles sont extraites des préfaces des tomes XI et XII du recueil des Ordonnances du Louvre. En réimprimant ces deux savantes dissertations, l'éditeur les fait précéder d'observations critiques où il discute quelques-unes des opinions de Bréquigny, et expose ses propres idées sur l'origine et la formation des communes et bourgeoisies. Ce morceau de critique fait beaucoup d'honneur à l'érudition et à la sagacité de M. Leber. La plupart de ses observations semblent pourtant ne rien ôter au mérite du travail de Bréquigny. La discussion qu'il établit porte plutôt sur une appréciation différente des mêmes faits considérés sous des points de vue divers, que sur les faits eux-mêmes. Quoi qu'il en soit, parmi les nombreux écrits récemment publiés sur la question de l'origine des communes, celui de M. Leber mérite d'être distingué et peut être considéré comme le complément de l'*Histoire critique du pouvoir municipal*, publiée par l'auteur en 1828. Les principales propositions que M. Leber cherche à établir peuvent se résumer ainsi : Louis le Gros ne saurait être le fondateur des communes, qui n'étaient point, au XIIe siècle, une institution nouvelle, et qui ne faisaient que rétablir un état de choses ancien. L'acte fondamental de la commune consistait dans une association ou confédération d'habitants unis ensemble, sous la foi du serment, pour se défendre contre les vexations des seigneurs. Cet état d'union n'était proprement qu'une révolte, et ne devenait régulier que par la sanction du roi, qui confirmait l'établissement de la commune à certaines conditions. Bréquigny a réduit les avantages que nos rois retirèrent de la concession des chartes des communes, à ces trois chefs : la somme une fois payée, les redevances annuelles et le service militaire. C'est une erreur grave, suivant M. Leber. Un motif plus élevé déterminait le monarque à favoriser les communes ; il lui importait trop de réprimer les excès du pouvoir féodal pour qu'il ne cherchât pas à saisir, à fortifier, à diriger lui-même le contre-poids que la rébellion des villes venait y opposer. Plus il étendait les libertés des communes, plus il acquérait de force pour les limiter ou les reprendre, si jamais on en abusait contre lui. Comme les chartes d'affranchissement comprenaient ordinairement le règlement des coutumes, c'est-à-dire du droit criminel, civil ou de police, par lequel la commune avait été ou devait être régie, le roi, en accordant ou confirmant une charte, s'appropriait par là l'institution ou le renouvellement des coutumes locales, et s'en constituait le conservateur et l'arbitre. C'est aussi dans leur intérêt que les seigneurs, à l'exemple du souverain et des évêques, établirent des communes dans les villes de leur mouvance. Par là, ils prévenaient, ou des rébellions ouvertes, ou la désertion des hommes de leurs terres, qui, pour éviter les vexations, se réfugiaient dans les communes voisines ou dans les domaines royaux, avec le titre de bourgeois du roi ; mais il y avait cette différence entre le monarque et les seigneurs, que le monarque augmentait sa force en autorisant des communes, au lieu que les seigneurs ne faisaient que modérer l'affaiblissement d'une puissance qui leur échappait. Après les dissertations de Bréquigny, on trouve, dans ce volume, des Recherches historiques sur les Routiers et la Jaquerie, empruntées au Journal de Verdun ; un Mémoire sur la milice des Reîtres et des Lansquenets du Rhingrave, extrait des Additions aux mémoires de Castelnau, par le Laboureur ; un cha-

Digitized by Google

pitre curieux des Mémoires de Louise Bourgeois, dite Boursier, sage-femme de Marie de Médicis, déjà réimprimé dans le tome XIV des Archives curieuses de l'histoire de France; Explication du mot *bigre* employé dans les chartes; Remarques sur quelques pièces curieuses des Mercures de 1726, au sujet d'un ancien *missorium*, de l'usage de la verdure et de la plantation du mai, par l'abbé Lebeuf, extraites du Mercure de mars 1727, avec des additions de M. Leber; les Martinales ou dissertation sur l'oie de la Saint-Martin, à l'occasion d'une médaille curieuse, par A.-L. Millin, avec des notes critiques de l'éditeur; Cérémonie singulière des confrères de la Charité, ou Porte-morts, qui se faisait chaque année, le jour de la Fête-Dieu, à Vernon en Normandie; des Clercs mariés dans le moyen âge; Particularités curieuses de l'histoire galante de quelques-uns de nos rois; Ancienne légende des amours de Charlemagne; de la Concubine de Charles VI, appelée la *petite Reine;* les Regrets et Vie de la duchesse de Beaufort, divulgués en l'an 1597, lors de la prise d'Amiens (extrait d'un recueil manuscrit du cabinet de l'auteur); de la Conspiration de la duchesse de Verneuil, maîtresse de Henri IV, et de la soustraction de la promesse de mariage que ce prince lui avait faite (extrait de le Laboureur); des Relations supposées galantes d'Anne d'Autriche avec le duc de Buckingham, ou récit des incidents secrets qui facilitèrent la prise de la Rochelle par le cardinal de Richelieu (tiré du cabinet de l'auteur); les Parallèles de la noblesse, par le sieur Catherinot (imprimés à Bourges en 1688, in-4°); Remarques sur une médaille de François Ier, et sur la salamandre qu'il avait adoptée pour devise (extrait du Mercure de juin 1730); une Charte de Philippe Ier, roi de France, de l'an 1091, en faveur de Guillaume, archevêque de Rouen, tirée d'un recueil fort rare, intitulé *le Mercure de Gaillon* ou *Recueil de pièces curieuses,* tant hiérarchiques que politiques, etc., Gaillon, 1644, in-4°. Cette charte a pour titre, dans l'ouvrage dont elle est extraite : *Traité des rois de France avec les archevêques de Rouen,* par lequel ils les obligent de venir une fois l'an à leur cour, à la charge qu'ils les en feront convenablement semondre, et qu'ils envoyeront au-devant d'eux un honorable convoi. Traité de Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, avec l'archevêque de Rouen, contenant l'échange des villes d'Andely, de Louviers, d'Alliermont, etc. Cette charte, de l'an 1097, est extraite du même recueil. Enfin, la dernière pièce comprise dans le tome XX est la réimpression d'un petit livre peu commun, imprimé sans indication de lieu en 1703, in-8°, et intitulé : *Traité de l'origine des anciens assassins-porte-couteaux,* avec quelques exemples de leurs attentats et homicides ès personnes d'aucuns rois, princes et seigneurs de la chrestienté, par M. Denis Lebey de Bastilly, conseiller du roi. Tous les documents réunis dans ces deux intéressants volumes sont accompagnés de notes judicieuses. La collection sera suivie d'une table générale des matières.

Histoire de France, par M. Michelet, membre de l'Institut, professeur d'histoire au collége royal de France, chef de la section historique aux archives du royaume. Tome IV. Paris, imprimerie de Ducessois, librairie de Hachette, 1840, in-8° de VI-426 pages. Ce volume devant être, comme le précédent, l'objet d'un examen approfondi dans ce Journal, nous ne devons point anticiper aujourd'hui sur cet examen; mais nous pouvons dire que, dans ce tome IV, consacré tout entier au long et triste règne de Charles VI (1380-1422), les qualités éminentes du talent de M. Michelet, en parfaite harmonie cette fois avec la couleur dramatique des événements qu'il raconte, brillent d'un éclat nouveau. La forme presque constamment épique du récit, les fréquentes digressions philosophiques ou morales qui s'y mêlent, un certain nombre de rapprochements plus ingénieux que vrais, pourront être encore critiqués par des juges sévères. Mais, quelque opinion que l'on se fasse de la réalité ou de la

Digitized by Google

gravité de ces défauts souvent reprochés à l'auteur, il faut reconnaître que jamais cette sombre période de nos annales, où se pressent la révolte des Maillotins, l'assassinat de Clisson, la lutte sanglante des maisons d'Orléans et de Bourgogne, le désastre d'Azincourt et le triomphe de la maison de Lancastre, n'a rencontré un historien d'un esprit plus élevé, d'une sagacité plus rare, et tout à la fois d'une érudition plus réelle et plus variée. Ce n'est pas seulement par le talent de style, par la hardiesse ou la nouveauté des pensées, que se recommande le travail historique de M. Michelet. L'imagination de l'écrivain y respecte partout l'inflexibilité des faits, et le récit s'appuie constamment sur les documents de l'époque. Les collections d'actes publics, imprimées ou manuscrites, lui ont semblé avec raison une source d'information plus sûre encore que celle des chroniques contemporaines; aussi M. Michelet a-t-il fait un usage très-profitable du recueil des Ordonnances du Louvre, des Registres du parlement, des Actes de Rymer, et particulièrement du Trésor des chartes, dont il est si bien à portée et en même temps si capable d'explorer, au profit de l'histoire, les richesses trop peu connues.

Histoire des Français, par J.-C.-L. Simonde de Sismondi, associé étranger de l'Institut de France, etc. Tome XXIII. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Treuttel et Würtz, 1840, in-8° de 570 pages. En annonçant, dans notre cahier de juin 1839 (p. 379), le XXIIe volume de l'*Histoire des Français*, nous disions que M. de Sismondi, au lieu de donner seulement un précis des événements des deux derniers siècles, comme il en avait d'abord exprimé l'intention, s'était déterminé à continuer son travail dans les proportions adoptées pour les tomes I à XXI. Le tome XXIII, qui paraît aujourd'hui, contient en effet, sur un plan étendu, et avec tous les développements qu'exige l'importance du sujet, le tableau des dix-sept dernières années du règne de Louis XIII (1626-1643), c'est-à-dire l'histoire entière du ministère de Richelieu. Les principaux personnages de cette époque, Louis XIII, Richelieu, Marie de Médicis, Anne d'Autriche, Gaston d'Orléans, Luynes, Condé, Cinq-Mars, etc., y sont jugés d'après leurs actes, sans préoccupation de système, et avec tout le talent qu'on devait attendre de M. de Sismondi. On trouvera peut-être dans les appréciations de l'auteur peu de vues absolument neuves, encore moins de ces réhabilitations historiques si fort recherchées de quelques lecteurs; mais ce qui vaut mieux, à notre avis, une attention constante à s'appuyer sur l'autorité des faits, et une impartialité qui ne sacrifie rien, ni au désir de paraître original, ni à l'effet dramatique du récit. C'est ainsi que nous louerons M. de Sismondi d'avoir conservé à la conspiration de Cinq-Mars et de Thou ce caractère de lâche complot que la belle mort des conjurés ne saurait effacer. Si cette ferme volonté d'être toujours vrai, toujours équitable, ne l'abandonne nulle part, il ne faudrait pas s'étonner pourtant qu'il n'eût pas toujours atteint ce but de ses efforts. On sait combien les sources d'information, pour cette période de notre histoire, sont nombreuses et diverses; on sait aussi combien elles sont, pour la plupart, suspectes. Quelques-uns des mémoires contemporains cités par M. de Sismondi pourront ne pas paraître à tout le monde de bien graves autorités; mais il faut reconnaître qu'il en a fait généralement usage avec beaucoup de discrétion et de jugement. On ne saurait non plus reprocher à l'auteur d'avoir profité des travaux récemment publiés sur le règne de Louis XIII par MM. Capefigue et Bazin, le soin qu'il a pris d'en multiplier les citations laissant à chacun la responsabilité de ses réflexions ou de ses découvertes. Ce volume ne peut donc qu'ajouter à l'intérêt du grand ouvrage dont il est la continuation, et à la réputation de M. de Sismondi comme historien. Dans l'impossibilité de donner ici une analyse de ce qu'il renferme de remarquable, nous nous bornerons à citer quelques-

Digitized by Google

uns des événements importants qui y sont traités avec le plus de soin et d'étendue, par exemple le siége de la Rochelle, la lutte de Richelieu contre l'influence de la reine mère, la journée des dupes, le supplice de Marillac et de Montmorency, la révolte du comte de Soissons et des ducs de Bouillon et de Guise, la conspiration de Cinq-Mars, la mort de Richelieu et celle de Louis XIII. Les faits qui se rattachent à la politique extérieure de la France pendant cette période occupent aussi une grande place dans ce volume, surtout les relations de Richelieu avec l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie, et donnent à l'auteur l'occasion de passer en revue plusieurs des principaux personnages historiques de l'Europe au XVIIe siècle : Philippe IV, le duc d'Olivarès, Gustave-Adolphe, etc. Le tome XXIV de l'*Histoire des Français*, qui doit paraître prochainement, comprendra la régence d'Anne d'Autriche et le ministère du cardinal Mazarin (1643-1661).

On annonce une nouvelle édition de la *Chronique de Matthieu Pâris*, traduite pour la première fois du latin par M. Huillard-Bréholles, accompagnée de notes et précédée d'une introduction par M. le duc de Luynes, membre de l'Institut. On sait que la *Chronique de Matthieu Pâris*, écrite vers le milieu du XIIIe siècle, est un des monuments contemporains les plus importants à consulter pour la période comprise entre la conquête de l'Angleterre par les Normands, en 1066, et l'année 1259, date de la mort de l'auteur. Ce n'est pas seulement pour l'histoire d'Angleterre que cette chronique est précieuse. On y trouve des faits nombreux et du plus haut intérêt sur notre histoire, particulièrement sur la première croisade de saint Louis, la guerre des Albigeois, les démêlés de Jean-sans-Terre et de Philippe-Auguste, l'invasion du prince Louis en Angleterre, la régence de Blanche de Castille, la campagne de Taillebourg, le soulèvement des Pastoureaux, les voyages de Henri III en France. La traduction d'un tel ouvrage ne peut donc être que bien accueillie par tous ceux qui s'occupent chez nous d'études historiques. Nous parlerons avec plus de détails, dans un de nos prochains cahiers, du tome Ier de cette traduction, qui vient de paraître à la librairie de Paulin. La publication comprendra huit volumes, qui seront terminés par une table analytique des matières.

La Bible, traduction nouvelle avec l'hébreu en regard, accompagné des points-voyelles et des accents toniques, avec des notes philologiques, géographiques et littéraires, et les principales variantes de la version des Septante et du texte samaritain, par S. Cohen. Tome X, contenant les Prophètes; tome V, Jérémie. Paris, imprimerie de Wittersheim, librairie de Treuttel et Würtz, 1840, in-8° de 364 pages.

In opera omnia sancti Aurelii Augustini Hipponensis indices generales : operâ et studio monachorum ordinis sancti Benedicti è congregatione S. Mauri. Editio Parisina altera, emendata et aucta. Tomus undecimus, pars altera. Imprimerie de Beau, à Saint-Germain-en-Laye; librairie de Gaume frères, à Paris: in-8° de 644 pages, avec un carton de 8 pages pour le tome IV.

Sancti Bernardi, abbatis Claræ Vallensis, opera omnia..... : curis D. G. Mabillon. Editio tertia, emendata et aucta. Volumen secundum, pars prior. Imprimerie de Beau, à Saint-Germain-en-Laye; librairie de Gaume frères, à Paris : in-8° de 720 pages.

Coup d'œil sur la législation russe, suivi d'un léger aperçu sur l'administration de ce pays, par J. Tolstoy. Paris, 1840, imprimerie d'Urtubie, librairies d'Imbert et de Dauloy, in-8° de 180 pages.

Histoire de Napoléon, par M. Laurent, de l'Ardèche; dessins par H. Vernet. Paris, 1840, imprimerie de Schneider, librairie de Dubochet et compagnie. Ouvrage publié par livraisons. Les 10 premières ont paru ; elles forment 802 pages in-8°.

Digitized by Google

Histoire du clergé de France, depuis l'avénement du christianisme dans les Gaules jusqu'à nos jours, par P. Christian. Paris, 1840, imprimerie de Moquet, librairie de P. Bertrand. Cet ouvrage aura 2 volumes in-8°, qui seront publiés en 30 livraisons de 2 feuilles chacune.

Encyclopédie des gens du monde, répertoire universel des sciences, des lettres et des arts, avec des notices sur les principales familles historiques et sur les personnages célèbres, morts et vivants; par une société de savants, de littérateurs et d'artistes français et étrangers. Tome XIII, première partie. Paris, imprimerie de Duverger, librairie de Treuttel et Würtz, 1840, in-8° de 400 pages. L'intérêt qui s'attache à cette importante publication se soutient et s'accroît depuis quelque temps par le mérite d'un grand nombre d'articles signés d'hommes distingués dans les lettres et dans les sciences. Le défaut d'unité inhérent au plan d'un ouvrage de ce genre se fait encore trop sentir, à la vérité, dans la première partie du tome XIII qui vient de paraître; mais on y lit avec fruit et avec plaisir beaucoup de biographies bien écrites et des résumés instructifs pour l'histoire des sciences, des lettres et des arts. Les signatures de MM. Ajasson de Grandsagne, Artaud, Depping, Dumersan, Eichhoff, de Golbéry, Guillon, évêque de Maroc, Huot, Matter, Naudet, Schnitzler, de Sismondi, Villeneuve, etc., figurent dans ce volume, où l'on distingue par leur étendue et leur importance les articles Grèce, par M. Depping; littérature grecque, par M. Artaud; langue et littérature grecques modernes, par M. Brunet; Grétry, Gros, Guérin, par M. Miel; Grotius, par M. Matter; Guelfes et Gibelins, par M. de Sismondi; Guerre, par M. Paul Royer-Collard; Robert Guiscard, par M. Naudet, etc.

Notice historique sur le lieutenant général Lapara de Fieux, et sur les siéges dont il a dirigé les attaques; par M. Augoyat, lieutenant-colonel du génie. Paris, 1839, in-8°, avec un plan. Le général Lapara, contemporain de Vauban, a dirigé en chef plusieurs siéges, particulièrement celui de Barcelonne en 1697, un des plus mémorables peut-être des campagnes du règne de Louis XIV. M. Augoyat a tiré du dépôt de la guerre la correspondance officielle relative aux services de cet officier général; et il a ajouté à sa relation le plan d'attaque de Barcelonne. Lapara fut tué dans un siége en 1706. Le même auteur a fait paraître un écrit de Vauban qui était conservé aux Archives du royaume, et qui peut contribuer à rectifier quelques faits de la vie glorieuse du premier des ingénieurs militaires: c'est l'*Abrégé de ses services*, tel qu'il le rédigea en 1703. M. Augoyat y a ajouté quelques éclaircissements.

Monographie des peintres, peintres-graveurs et graveurs français et étrangers, des XV°, XVI°, XVII° et XVIII° siècles; par Barra Blaisot. Paris, impr. de Rignoux, 1840, in-8°. Ouvrage paraissant par livraisons.

Programme raisonné du cours de culture professé à l'école normale de Versailles, suivi de l'exposé des éléments d'études agronomiques et de la description du jardin d'instruction de l'école; par M. Fr. Philippon. Versailles, impr. et librairie de Dufaure, 1840, in-8° de 260 pages, avec 16 planches.

De la colonisation du nord de l'Afrique; nécessité d'une association nationale pour l'exploitation agricole et industrielle de l'Algérie, par Aristide Guilbert. Paris, imprimerie de Bruneau, librairie de Paulin, 1839, in-8° de VIII-556 pages. Dans la première partie de cet ouvrage, l'auteur cherche à établir les avantages que présente l'Afrique septentrionale sur les anciennes colonies de la France; il attribue aux fautes des premiers colons et aux irrésolutions du pouvoir le peu de fruit que la France a retiré jusqu'ici de la possession de cette colonie; il expose ses idées sur le gouvernement et l'administration de l'Algérie depuis la conquête; il donne des ren-

Digitized by Google

seignements sur la valeur et l'importance des acquisitions de terres, sur les impôts et les revenus, sur la population, sur les principaux objets de consommation dans l'Afrique septentrionale. M. Guilbert recherche ensuite quelle a été l'Algérie sous la domination carthaginoise et romaine, pourquoi la conquête de l'Afrique par les Arabes n'a point profité à ce pays, combien la domination des Turcs lui a été funeste, quelle était la situation de l'agriculture indigène en 1830; il décrit le climat, l'aspect, le sol, la végétation de l'Algérie. Enfin, la dernière partie de ce livre contient les développements d'un projet d'association nationale formé pour l'exploitation de l'Afrique française. On trouve dans l'appendice des extraits puisés dans les voyages, relations et mémoires qui ont été publiés sur l'Algérie depuis le XVIIe siècle jusqu'à notre temps. Le volume est terminé par une bibliographie des ouvrages écrits sur ces contrées depuis la conquête des Arabes.

Archéologie de la Lorraine, ou recueil de notices et documents pour servir à l'histoire des antiquités de cette province; par L. Beaulieu. Tome Ier. Paris, imprimerie de Lenormant, 1840, in-8° de 200 pages, avec 5 planches. Les matières traitées dans ce volume sont d'abord les antiquités de la vallée supérieure de la Seille, savoir : Dieuze, Decempagi, maintenant Tarquimpol, suivant l'auteur; les voies romaines et le briquetage près de la Seille. De là, M. Beaulieu passe au cours supérieur de la Moselle, considérée comme ligne stratégique au temps de la domination romaine, et examine un grand nombre de camps situés sur cette ligne. L'explication d'un bas-relief sur un chapiteau antique, trouvé à Toul, vient à la suite de cette description. M. Beaulieu donne aussi un mémoire très-étendu sur les antiquités de Solimariaca, appartenant aux trois périodes celto-gauloise, gallo-romaine et du moyen âge. Dans le reste du volume, l'auteur traite des croyances et usages populaires qui se sont conservés dans l'arrondissement de Lunéville. Des 5 planches qui accompagnent le texte, 4 font connaître les objets antiques trouvés dans les ruines de l'ancienne Solimariaca, surtout les tombes gauloises et romaines.

Notice sur le Speculum humanæ salvationis, par J.-Marie Guichard. Paris, imprimerie de Paul Renouard, librairie de Téchener, 1840, in-8° de 131 pages. Le *Speculum humanæ salvationis*, poëme latin du XIVe siècle, contient une histoire moralisée de la rédemption du genre humain. L'auteur, dont le nom est resté inconnu, a puisé tout à la fois dans les littératures grecque et latine, dans l'Ancien et le Nouveau Testament, dans les légendes, et, ce qui a un intérêt particulier pour nous, dans les traditions populaires de son temps. Dans la première partie de sa notice, M. Guichard examine le poëme et cherche à quelle époque il a été composé, question restée fort douteuse jusqu'ici. Un manuscrit latin de la Bibliothèque du Roi (suppl. n° 1041), et un autre de la Bibliothèque de l'Arsenal (Théologie in-fol.), fournissent la preuve que le *Speculum humanæ salvationis* a été composé en 1324, ce qui démontre en même temps qu'on ne saurait l'attribuer, comme l'ont fait quelques auteurs, à Vincent de Beauvais, mort au plus tard en 1264. M. Guichard donne ensuite un catalogue très-détaillé des diverses éditions et traductions de l'ouvrage. Dans la seconde partie de sa notice il cherche à découvrir quelle est la plus ancienne édition du *Speculum*, que certains bibliographes attribuent à Laurent Coster de Harlem, d'autres à Jean Guttemberg de Mayence. Cette question, intéressante pour l'histoire de l'origine de l'imprimerie, est traitée par l'auteur avec un soin et une méthode qui indiquent une critique déjà exercée et des connaissances bibliographiques toutes spéciales.

Catalogue des livres imprimés, manuscrits, estampes, dessins et cartes à jouer, composant la bibliothèque de M. C. Leber, avec des notes par le collecteur. Paris,

Digitized by Google

imprimerie de Bouchard-Huzard, librairie de Téchener, 1839 (1840), tomes II et III, in-8° de VI-466 et 333 pages, avec planches. Ces deux derniers volumes du catalogue des livres cédés à la ville de Rouen par M. Leber, qui s'en est réservé l'usufruit, comprennent la classe d'*Histoire*, riche en ouvrages importants ou d'une grande rareté, principalement sur l'histoire de France à toutes les époques. La partie la plus précieuse de ce catalogue est celle où sont analysés les manuscrits relatifs à l'histoire de France, qui consistent en chartes, titres authentiques, mémoires, traités et autres documents. Les notes bibliographiques dont M. Leber a accompagné ce catalogue sont plus nombreuses encore dans ces deux derniers volumes que dans le précédent. Ces notes, et l'intérêt de la plupart des livres de la collection de M. Leber, font de son catalogue une source précieuse de renseignements pour toutes les personnes qui s'occupent de bibliographie ou d'histoire.

De l'expatriation considérée sous ses rapports économiques, politiques et moraux, ouvrage dédié au Roi, par S. Dutot, membre de la société de géographie, etc.; suivi d'un mémoire de M. le prince de Talleyrand de Périgord. Paris, imprimerie de Fain et Thunot, librairie d'Arthus Bertrand, 1840, in-8° de 355 pages, avec une carte des parties sud du Brésil et des contrées voisines. L'auteur de ce livre considère l'expatriation comme un moyen de soulager les souffrances du peuple et le malaise social qui se fait sentir en France. Pour répondre aux objections que plusieurs économistes, s'appuyant sur des essais malheureux, ont faites contre ce système, M. Dutot commence par examiner les causes et l'opportunité de l'expatriation, son efficacité, ce qu'elle doit être, les garanties réciproques que doivent exiger les émigrants qui se confient aux lumières du Gouvernement, et la société qui donne aux travailleurs les moyens d'atteindre l'aisance. Dans la dernière partie de son travail, il recherche quelle est la contrée la plus convenable à l'établissement des émigrants français. Selon lui, la France n'a pas dans ses possessions coloniales de lieu propre à l'expatriation; la Guyane n'est pas cultivable par des blancs; Alger n'est pas colonisable sous le point de vue économique. C'est dans l'Amérique du Sud que M. Dutot trouve les conditions les plus favorables à l'établissement d'une colonie française. Les contrées qu'il recommande plus spécialement pour cet établissement sont les Pampas de Buenos-Ayres, Parana, Entre-Rios, Santa-Fé, Corrientes, Missions, Chaco, la partie sud du Paraguay, Banda-Orientale, São-Pedro, Sainte-Catherine, et la partie sud de Saint-Paul. La dernière partie de l'ouvrage est consacrée au développement des moyens d'exécution à adopter pour la fondation de cette colonie. Le volume est terminé par un Essai sur les avantages à retirer des colonies nouvelles, par le citoyen Talleyrand, lu à l'Institut le 15 messidor an V. Un appendice contient le règlement de la commission d'émigration établie à Buenos-Ayres.

Monuments des arts libéraux, mécaniques et industriels de la France, depuis les Gaulois jusqu'au règne de François Ier. Quarante-cinq planches contenant plus de huit cents sujets, dessinés et gravés au trait par les plus habiles artistes en ce genre, présentant une suite non interrompue de monuments, de sculptures et de peintures, de monnaies, médailles, meubles et armes, armures, costumes civils, religieux et militaires, machines, inventions utiles, et classés par siècles, de manière à présenter un tableau des connaissances des Français aux différentes époques de leur histoire; précédés d'un texte ou précis des arts libéraux, mécaniques et industriels en France, depuis les Celtes et les Francs, jusqu'au règne de François Ier, et d'une explication et d'une analyse particulière et raisonnée de chaque figure ou monument, par M. Alexandre Lenoir. Paris, imprimerie de Bouchard-Huzard, librairie

Digitized by Google

de Téchener, 1840, in-fol. de 48 pages, outre les 45 planches annoncées dans le titre.

Quinze ans de voyages autour du monde, par le capitaine Gabriel Lafond (de Lurcy), membre de la commission centrale de la société de géographie, etc. Tome Ier. Paris, imprimerie de Paul Renouard, librairies de la société des publications cosmopolites et de Brockhaus et Avenarius, 1840, in-8° de 343 pages. L'auteur fait la description des contrées qu'il a parcourues dans dix-neuf voyages, exécutés depuis 1818 jusqu'en 1833. Les pays qu'il a visités et qu'il a entrepris de décrire sont les Philippines, la Chine, le Mexique, le Pérou, le Chili, les Marianes, les Moluques, les îles Sandwich, celles des Amis, et autres groupes de l'océan Pacifique, les îles de la Sonde et quelques parties de l'Inde. Nous reviendrons sur cette publication lorsqu'elle sera complète.

Notice sur les Indiens de l'Amérique du Nord, ornée de quatre portraits coloriés, dessinés d'après nature, et d'une carte; par Eugène-A. Vail, citoyen des États-Unis d'Amérique, membre de plusieurs sociétés savantes. Paris, imprimerie de Paul Dupont et Cie, librairie d'Arthus Bertrand, in-8° de 246 pages, 1840. L'auteur examine successivement quelle est l'origine des tribus sauvages de l'Amérique du Nord et ce qu'on doit penser des prétendues ruines et des *tumuli* trouvés sur le sol de cette contrée. Après avoir ensuite discuté quelques points de la constitution des États-Unis, qui influent actuellement sur la question indienne, il décrit, dans le reste du volume, et avec d'assez grands développements, le climat des pays habités par les Indiens d'Amérique, les régions appelées *prairies*, les vêtements, les habitations de ces peuples, l'état de leurs connaissances, leur religion, leurs mœurs. Les portraits qui accompagnent ce volume sont ceux de quatre chefs indiens.

Mémoires de la société d'agriculture, des sciences naturelles et arts, du Doubs, pour les années 1838-1839. Besançon, 1840, in-8°.

Histoire du port du Havre, par Fressard. Paris, librairie d'Anselin, 1840, in-4°, avec 38 planches in-fol.

Le prieuré de Morteau, de l'an mil à l'an mil sept cent quatre-vingt-treize. Texte et illustrations, par Willemin. Pontarlier, 1840, in-8° avec planches.

Histoire moderne, depuis le grand schisme d'Orient (1378), jusqu'en 1789, par Émile Lefranc. 3e édition. Paris, librairie de Périsse, 1840, in-12, tome Ier (de 1378-1556).

Notice sur les armes défensives, et spécialement sur celles qui ont été usitées en Espagne depuis l'antiquité jusqu'au XVIe siècle exclusivement; par Achille Jubinal. Paris, librairie de Challamel, 1840, in-8° avec deux planches.

Œuvres de Locke et de Leibnitz, contenant l'Essai sur l'entendement humain, avec des notes par Thurot, l'éloge de Leibnitz par Fontenelle, le discours sur la bonté de Dieu, la liberté de l'homme et l'origine du mal, la controverse réduite à des arguments en forme. Paris, imprimerie et librairie de F. Didot, 1840, in-8°.

Encyclopédie du droit ou répertoire raisonné de législation et de jurisprudence en matière civile, administrative, criminelle et commerciale, par MM. Sébire et Carteret. Paris, librairie de Coulon et compagnie, 1840, in-8°, tome II.

Œuvres complètes d'Ambroise Paré, revues et collationnées sur toutes les éditions, avec les variantes; ornées de 217 planches et du portrait de l'auteur, accompagnées de notes historiques et critiques, et précédées d'une introduction sur l'origine et les

Digitized by Google

progrès de la chirurgie en Occident, du VIe au XVIe siècle, et sur la vie et les ouvrages d'A. Paré, par J.-F. Malgaigne. T. Ier. Paris, impr. de Bourgogne et Martinet, librairie de J.-B. Baillière, 1840: in-8° de 816 pages, plus 2 planches. L'ouvrage formera 3 vol. in-8°.

Explication historique des Institutes de l'empereur Justinien, avec le texte, la traduction en regard, les explications sous chaque paragraphe, et une table alphabétique et raisonnée des matières, précédée d'une généralisation du droit romain, etc.; par M. Ortolan. 2e édition, 1re partie. Impr. de Crété, à Corbeil; librairie de Joubert, à Paris, 1840: in-8° de 620 pages.

Précis d'un cours sur l'ensemble du droit privé des Romains, publié en allemand sous ce titre : *Lehrbuch der institutionen des Rœmischen Rechts* (Leipzig, 1839), par M. Théodore Marezoll; traduit et annoté par M. C.-A. Pellat. Paris, imprim. de Bouchard-Huzard, librairie de Thorel, in-8° de 504 pages.

The Luta ifi Hindre, or Hindoostance just-book, containing a choice collection of humorous stories, in the arabic and roman characters; to which is added a Hindoostance poem, by Meer Moohummud tuque. Second edition, revised and corrected by William Carmichael Smyth, esq. Paris, impr. de F. Didot; à Londres, chez Madden et comp. : in-8° de 176 pages.

Inventaire général des chartes, titres et papiers appartenant aux hospices et au bureau de bienfaisance de la ville de Douai, par M. Brassart. Impr. d'Adam, à Douai, 1840, in-8° de 456 pages.

Histoire du siècle d'Auguste et de l'établissement de l'empire romain, pour servir de suite à l'histoire de la révolution qui renversa la république; par M. Nougarède, baron de Fayet, ancien président de la cour impériale de Paris, conseiller titulaire de l'université. Paris, imprimerie de Fain et Thunot, librairie de Capelle, 1840, in-8° de 556 pages. L'histoire de la révolution qui renversa la république romaine a paru en 1820. L'ouvrage que nous annonçons en est la suite et le complément. L'auteur, exempt de toute préoccupation systématique, donne beaucoup plus de place aux faits qu'aux réflexions, et se contente de reproduire, d'après les historiens anciens, le récit complet des événements principaux des règnes d'Auguste et de Tibère, en les classant, sans interruption de l'ordre chronologique, sous neuf titres qui rappellent les noms des personnages les plus influents de cette grande époque : Auguste, Marcellus, Mécène, Agrippa, Drusus, Caïus César, Germanicus, Livie, Tibère.

Rapport de M. Huart, pharmacien de la marine, sur les circonstances et les résultats d'une nouvelle pêche de sangsues au Sénégal (6 septembre 1839). Extrait des Annales maritimes et coloniales; janvier 1840. Paris, Imprimerie royale, février 1840, 16 pages in-8° avec un tableau.

Éléments d'esthétique, Essai sur l'imagination, suivi d'une critique de Spiridion de G. Sand, d'une étude sur le Phédon, et de quelques morceaux détachés, par E. Segretain. Imprimerie de Firmin Didot, librairie de F. Didot. Paris, 1840, in-18 de 288 pages.

Testament philosophique et littéraire : par M. Charles Lacretelle, membre de l'Académie française. Imprimerie de Crapelet, librairie de Dufart. Paris, 1840, 2 volumes in-8°, ensemble de 852 pages. Dix pièces de vers terminent le second volume.

Histoire littéraire de la France avant le XIIe siècle, par M. J.-J. Ampère. Imprimerie d'Henry, librairie de Hachette, tome III, in-8° de 508 pages.

Digitized by Google

BELGIQUE.

Histoire des ducs de Bourgogne, par de Barante, augmentée d'un grand nombre de notes par M. Marchal, conservateur des manuscrits de la bibliothèque royale. Bruxelles, Grégoir, Wouters et compagnie, 1839. L'ouvrage aura dix volumes in-8°.

Histoire du royaume des Pays-Bas, depuis 1814 jusqu'en 1830, précédée d'un coup d'œil sur notre ancien régime communal, sur les révolutions belges des XVI° et XVII° siècles, et suivie d'une esquisse de l'histoire du royaume de Belgique, depuis la révolution de 1830 jusqu'aujourd'hui; accompagnée de discours parlementaires, de notes, et de pièces justificatives, par E.-C. de Gerlache. Bruxelles, Hayez, 1839, 2 vol. in-8° de XXXII et 562 et 311 pages. Le 2° volume contient les documents.

Cronica monasterii de Dunis, per fratrem Adrianum Budt. Brugis, 1839, typis Van de Casteele-Werbrouck, in-4°, 181 pages. Cette chronique, écrite vers la fin du XV° siècle, est le premier volume d'un recueil de documents concernant l'histoire et les antiquités de la Flandre occidentale, publié par la société d'émulation de Bruges. La biographie d'Adrien de Budt précède la chronique, et quarante-cinq chartes, de l'an 1128 à 1481, servent de pièces justificatives.

Histoire du Limbourg, suivie de celle des comtés de Daelhem et de Fauquemont, et des annales de l'abbaye de Rolduc, par M. S.-P. Erant, curé d'Afden; publiée avec notes et appendices, et précédée de la vie de l'auteur, par Éd. Lavalleye. Liége, Collardin, 1837-1839, tomes I à IV. L'ouvrage aura six volumes.

On annonce la prochaine publication d'une histoire des bibliothèques publiques de Bruxelles, par M. P. Namur. L'auteur promet des détails plus complets que ceux qu'on trouve dans les ouvrages publiés avant lui sur la plus intéressante de ces bibliothèques, celle des ducs de Bourgogne. Ce livre, s'il tient tout ce que promet le prospectus, ne manquera pas d'intérêt pour l'histoire littéraire. Il sera divisé en trois parties. Dans la première, l'auteur traitera de la bibliothèque de Bourgogne, depuis sa formation sous le duc Philippe le Hardi, vers 1380, jusqu'à sa réorganisation en 1838. La seconde partie sera relative à la bibliothèque de la ville formée en 1794, et successivement administrée, depuis cette époque, par MM. La Serna, Van Hulthem, de Reiffenberg, Van de Weyer et Goethaels. Enfin la troisième partie sera consacrée à la nouvelle bibliothèque royale, formée de celle de Van Hulthem, achetée par l'État en 1837, et dont la bibliothèque de Bourgogne est aujourd'hui une annexe. Ces détails historiques seront terminés par des notices sur la rédaction des catalogues des livres imprimés et manuscrits de ces diverses bibliothèques.

Histoire de Louvain, depuis son origine jusqu'aujourd'hui, par G.-J.-C. Piot, avocat. 1re partie, Histoire de la ville de Louvain, 1839, in-8°.

Dits de cronike en de genealogie van den Prinsen en de Graven van den foreeste van Buc. Chronique et généalogie des princes et comtes forestiers de Flandre, d'après le manuscrit original de Jean de Dixmude; avec une préface, des notes historiques et une liste des mots vieillis; par J.-J. Lambin. Ypres, 1839, in-8°.

Synodicon Belgicum, sive acta omnium ecclesiarum Belgii à concilio Tridentino usque ad concordatum anni 1801. T. IV, episcopatus Gandavensis. Collegit, illustravit et edidit Petrus Fr. Xav. de Ram. Mechliniæ, 1839, in-4°.

Souvenirs d'un pèlerinage en l'honneur de Schiller, par le baron de Reiffenberg.

Digitized by Google

Imprimerie de Grégoir, à Bruxelles; librairies de Muquardt, à Bruxelles et à Leipsick, et d'Arthus Bertrand, à Paris : in-8° de 475 pages, avec une planche. Ce titre n'annonce pas tout ce que renferme de sérieux et d'instructif le nouveau livre de M. de Reiffenberg. On y trouve de précieux renseignements sur l'état de la littérature historique en Allemagne, et sur les principaux établissements scientifiques de Bonn, Darmstadt, Coblentz, Mayence, Heidelberg, Stuttgard, Carlsruhe, Francfort et Wiesbaden.

HOLLANDE.

Archives ou correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau; recueil publié par M. G. Groen van Prinsterer. 1re série, t. VII (années 1579 à 1581). Leyde, 1839, 591 pages in-8°, avec une planche de *fac-simile*.

ANGLETERRE.

A letter..... Lettre à lord Francis Egerton, président de la société Camden, sur la nécessité de borner les travaux de cette société aux seules publications qui intéressent l'histoire et la littérature anciennes de la Grande-Bretagne; par James Orchard Halliwell. Londres, Parker, in-8°.

NOTA. On peut s'adresser à la librairie de M. ARTHUS BERTRAND, à Paris, rue Hautefeuille, 23, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savants. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.

TABLE.

Examen critique de l'histoire de la géographie du nouveau continent, et des progrès de l'astronomie nautique aux xve et xvie siècles (article de M. Letronne). Page 129

Sur la chronologie des Chinois, par Ludwig Ideler (4e article de M. Biot)..... 142

Histoire du droit romain au moyen âge, par F.-C. de Savigny (3e article de M. Pardessus)..... 152

Histoire de la peinture italienne (2e article de M. Raoul-Rochette)..... 165

Nouvelles littéraires..... 180

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

JOURNAL

DES SAVANTS.

AVRIL 1840.

BIBLIOTHÈQUE DES CLASSIQUES GRECS *avec la traduction latine en regard, et les index latins, publiée par M.* Ambroise Didot. — Volumes contenant *Xénophon, Polybe, Aristophane, Appien* et *Plutarque* (œuvres morales).

DEUXIÈME ARTICLE [1].

III. ARISTOPHANE; FRAGMENTS DE MÉNANDRE ET DE PHILÉMON.

M. G. Dindorf, celui de tous les critiques allemands qui s'est occupé le plus spécialement et avec le plus de succès des comédies d'Aristophane, a bien voulu transmettre à M. A. Firmin Didot une nouvelle recension de cet auteur, objet de ses études approfondies. Depuis les éditions où il a successivement consigné les résultats de ses travaux, et depuis le commentaire sur Aristophane qu'il a publié à Oxford, en 1828, des scolies plus complètes ont été découvertes dans les bibliothèques d'Italie; il en est résulté des améliorations notables qui paraissent pour la première fois dans cette édition.

Nous ne pouvons indiquer toutes les modifications que le texte a subies par l'adoption des variantes qu'ont fournies ces scolies inédites.

[1] Dans le premier article, année 1839, p. 731, l. 24, 1830, *lisez* 1810; — p. 732, l. 8, telle que celle, *lisez* telle quelle; — p. 730. l. dernière, de Meineke, *lisez* Meineke. — p. 735, l. 32, *lisez* Haase.

Digitized by Google

Nous nous bornerons à signaler quelques conjectures ingénieuses et certaines, fondées tant sur les variantes que sur une connaissance intime du style d'Aristophane. Le mérite incontesté de M. G. Dindorf nous dispense de multiplier les exemples.

Ainsi, dans les Chevaliers, le vers 1230, corrompu dans tous les manuscrits, et corrigé d'une manière forcée par tous les critiques, a été rectifié heureusement par M. Dindorf.

V. 1377 de la même pièce. L'ancienne leçon : *Δεξιῶς τ' οὐκ ἀπέθανε* n'offrait aucun sens. D'après les variantes, Brunck avait lu *καὶ σοφῶς ἐμάνθανε;* correction bien moins heureuse que la restitution de M. Dindorf *δεξιῶς τε καὶ ἐμαθε.*

Guêpes, v. 147. Le meilleur manuscrit porte *ἀτὰρ οὐκ ἐῤῥήσεις γε*, contre la mesure : les autres manuscrits donnent *ἐσερῤῥήσεις*, contre le sens. M. Dindorf, conformément au style d'Aristophane, corrige *ἀτὰρ οὐ γὰρ ἐῤῥήσεις γε*, avec toute probabilité.

V. 606. *Ὅταν οἴκαδ' ἴω τὸν μισθὸν ἔχων, κᾆτ' εἰσήκουθ' ἅμα πάντες.* Un manuscrit donne *εἰσήκουτά με;* un autre *ἤκουθ' ἅμα.* Ceux qui connaissent le style d'Aristophane savent que s'il avait voulu se servir du verbe composé, il aurait dit *εἰσελθόντα*, non pas *εἰσήκουτα.* D'après ce motif, M. Dindorf, en ne faisant subir presque aucun changement au texte, lit *κἄπειθ' ἤκουθ' ἅμα πάντες;* ce qui est tout à fait conforme au style du poëte.

La version latine de Brunck jouit d'une réputation méritée. On ne pouvait mieux faire que de la reproduire dans cette édition; on a eu le soin pourtant de la modifier toutes les fois qu'il a été nécessaire de l'accommoder aux nouvelles leçons admises dans le texte, ou que Brunck avait manqué le sens de l'auteur. Par exemple, dans les *Acharnes*, v. 783, Brunck avait traduit *πεντ' ἐτῶν* par *quinque annos*, au lieu de *intrà quinquiennium;* v. 938, *candelabrum*, au lieu de *lanterna;* v. 1169, *κυνεῖς blandè compellas*, au lieu de *oscularis;* et en effet, la réponse à l'interlocuteur est celle-ci : *τί με δάκνεις, pourquoi me mords-tu?*

Cette révision de la version de Brunck appartient encore à M. Dübner, qui a a eu le soin d'en bannir les *Plautinismes* que Brunck y avait introduits par suite d'une imitation, poussée à l'excès, du style de Plaute. Dans cette opération difficile et délicate, M. Dübner a prouvé qu'il a une égale connaissanee des comiques latins et des comiques grecs.

Il a adopté pour les comédies d'Aristophane l'ordre chronologique, qui est celui-ci : les Acharnes, les Chevaliers, les Nuées, les Guêpes, la Paix, les Oiseaux, la Lysistrate, les Thesmophoriazuses, les Grenouilles, les Ecclésiazuses, le Plutus; cet ordre est celui des

Digitized by Google

faits de l'histoire d'Athènes à laquelle se rattachent ces comédies, qu'on pourrait appeler *historiques*.

Les fragments d'Aristophane, recueillis d'après l'édition d'Oxford, ont encore été enrichis, pour celle de M. Didot, par M. Dindorf lui-même. Ils paraissent donc ici plus complets que dans aucune autre édition. Ces fragments n'avaient jamais été traduits en latin. Ce travail important et difficile, confié à M. Longueville, a été exécuté d'une manière qui fait beaucoup d'honneur à ce modeste et savant helléniste, auquel on doit déjà plus d'un ouvrage estimé, tel que l'édition du panégyrique d'Isocrate, dont il a été rendu compte dans ce journal (octobre 1817), la traduction des discours d'Hérodote et de Thucydide, et un cours complet de thèmes grecs.

Après Aristophane viennent, dans le même volume, les fragments de Ménandre et de Philémon. La première édition, donnée par J. Le Clerc, a été, comme on sait, le sujet d'une des plus violentes querelles qui aient troublé la république des lettres. Le Clerc était à coup sûr un homme fort savant et d'une prodigieuse activité, mais il travaillait trop vite et sans un grand souci des juges compétents : il eut, en cette occasion, le tort ou le malheur de s'occuper d'un sujet pour lequel il n'était nullement préparé, dont peut-être il ne sentait guère la difficulté; son travail, fort imparfait, fut critiqué avec une aigreur extrême par Bentley, que sa supériorité incontestable en tout genre de critique, mais surtout dans la connaissance des poëtes grecs et latins, de leur style, de leur versification, aurait dû rendre un peu plus doux et plus indulgent. Avec une sûreté de coup d'œil et une sagacité incomparables, dans son immortel opuscule, composé pourtant à la hâte, il restitua une multitude de passages d'une manière qui ne laisse aucune prise au doute. Pour quelques autres, il réussit un peu moins; car le critique le plus heureux ne l'est pas en toute occasion; et Bentley, doué, au plus haut degré, de ce que les Grecs appelaient εὐστοχία (le talent de viser juste), ne pouvait prétendre à l'ἀπλωσία (infaillibilité), qui n'appartient à personne en ce monde. Mais alors même qu'il se trompe, son erreur est utile; elle suggère des vues qui plus tard portent leur fruit. C'est, au reste, le propre des erreurs dans lesquelles tombe un homme de génie; il est rare qu'elles ne contiennent pas le germe de quelque vérité qui se développe tôt ou tard.

Un grand nombre de critiques ont perfectionné l'œuvre de Bentley, tels que Héringa, Porson, Dobree, Elmsley, M. Fréd. Jacobs et plusieurs autres. Enfin M. Meineke, qui depuis longtemps s'était occupé des fragments des comiques, a donné en 1823 son excellent travail sur

Digitized by Google

Ménandre et Philémon (*Menandri et Philemonis reliquiæ*. Berol. 1823). Mais, tout en discutant le texte de ces deux auteurs, il est entré dans une foule d'éclaircissements et a proposé beaucoup de corrections sur les autres poëtes comiques, ce qui écarte à chaque instant le lecteur du but principal de l'ouvrage. M. Dübner, à qui la nouvelle édition a été confiée, s'est acquitté de cette tâche avec un succès auquel les connaisseurs ne pourront qu'applaudir. Il a d'abord retranché tout ce qui était étranger aux deux poëtes comiques; puis il a disposé dans leur ordre véritable un grand nombre de fragments que M. Meineke avait rangés principalement dans l'intérêt des discussions philologiques où il voulait entrer.

Ce sont surtout les pièces où la nature et le nombre des fragments permettaient de suivre le fil de l'intrigue, que M. Dübner s'est attaché à classer dans un ordre plus rationnel; nous citerons principalement la disposition qu'il a adoptée pour les fragments des *Adelphes*, de l'*Andrienne*, et d'autres pièces dont les imitations latines sont parvenues jusqu'à nous. Elle diffère bien souvent de celle qu'a suivie l'éditeur allemand.

Lorsque M. Meineke arrivera aux 4e et 5e volumes de ses *fragmenta comicorum græcorum*, où il reproduira les fragments de Ménandre et de Philémon, il trouvera sans doute à profiter dans le travail de M. Dübner, tout en le perfectionnant par des observations nouvelles.

M. Dübner a jeté une nouvelle lumière sur les fragments de quelques autres pièces par l'attention soigneuse qu'il a mise à les faire coïncider avec les imitations latines.

Quoiqu'il évite d'entrer dans aucune discussion pour rester fidèle au plan de l'ouvrage, il a indiqué, en plusieurs endroits, par un astérisque, les rares observations qu'il a cru devoir faire. Ainsi, à la page 17, il prouve, par une imitation de Turpilius, qu'un fragment de Ménandre forme le commencement de la pièce intitulée ἡ Ἐπίκληρος (*dotata*), et, page 19, il signale un passage de l'Eunuque de Ménandre, que Térence a imité dans l'Andrienne.

Nous ajouterons que M. Dübner a enrichi la collection des fragments de Ménandre et de Philémon de plus de quatre-vingts vers des deux comiques, qu'il a recueillis pour la première fois. Plusieurs autres fragments, mis en prose, et épars dans divers auteurs, y ont été réunis également. Enfin cette nouvelle collection contient encore cent trente vers qui nous sont parvenus sans indication de nom d'auteur, et qu'on ne peut dire avec certitude avoir appartenu à Ménandre ou à Philémon, mais dont plusieurs leur appartiennent très-probablement.

Digitized by Google

Il serait digne d'un critique exercé d'examiner les vers gnomiques qui nous sont parvenus en si grand nombre, sous le point de vue de faire le départ de ceux qui peuvent être des beaux temps de la littérature grecque. C'est là un travail fort difficile, sans doute, et que M. Dübner serait plus que personne en état d'exécuter, mais que nous recommanderions, à son défaut, à ceux de nos jeunes hellénistes qui cherchent quelque belle occasion d'exercer leur savoir et leur sagacité.

Outre ces additions, M. Dübner a mis à profit les éditions critiques de Stobée, de Suidas, des Rhéteurs et d'Athénée, qui ont été publiées depuis l'édition de M. Meineke. Il en est résulté d'importantes et de nombreuses améliorations; car ces auteurs contiennent à eux seuls plus de fragments des deux poëtes que tous les autres ensemble. Quelques fragments ont été corrigés d'après les manuscrits de la Bibliothèque royale.

Pour compléter notre examen sommaire de ce volume, nous devons parler de la version latine qui accompagne les textes grecs. Le Clerc, au lieu de prendre la traduction de Grotius, si spirituelle et d'une si admirable latinité, avait eu la malheureuse idée d'en faire une nouvelle, aussi pâle qu'inexacte. M. Meineke, s'étant abstenu de joindre une version au texte, a évité ce grave embarras. M. Dübner, qui devait absolument en choisir une, a mis de côté celle de Leclerc pour reprendre celle de Grotius, éparse dans l'édition de Stobée et dans les *Excerpta poetarum comicorum*, ouvrage maintenant devenu très-rare. Il en a réuni les diverses parties et les a remises à leur place. Mais il a cru devoir la retoucher, toutes les fois qu'elle ne s'accordait plus avec le texte corrigé. Nous n'oserions affirmer qu'elle n'a pas perdu quelque chose en élégance, mais elle a certainement gagné en fidélité; car ces changements étaient toujours nécessaires, et peu de personnes seraient capables de les exécuter avec une connaissance plus parfaite de la langue latine. L'habileté de l'éditeur en ce genre se montre également dans la version qu'il a donnée lui-même de tous les passages que n'avaient traduits ni Grotius, ni Henri Estienne : pour éviter le mélange disparate de la prose et des vers, *ne prosa oratio cum ligatâ indecorè misceretur*, comme il dit, il a osé traduire tous ces passages en vers, dans le mètre de l'original et avec une fidélité dont les lecteurs lui sauront plus de gré que si, par une vaine recherche de l'élégance, il s'était éloigné davantage du texte.

Des sentences gnomiques en un seul vers, *μονόστιχοι*, au nombre de près de 700, une partie avait été traduite par Henri Estienne et Grotius; le reste l'a été, pour la première fois, par M. Dübner, très-souvent avec un rare bonheur.

Digitized by Google

Après les fragments de Philémon vient un index *nominum et rerum* qui n'existe pas dans l'édition de M. Meineke, lequel n'a donné qu'un *index græcus;* il est rédigé avec un grand soin, comme tout le reste.

A la fin du volume, M. Didot a reproduit le morceau, déjà inséré dans ce journal (mai et juin 1828), sur les *fragments inédits d'anciens poëtes grecs,* tirés d'un papyrus du musée du Louvre. Ce morceau vient d'être traduit en allemand par M. Schneidewin, un des philologues qui se livrent, en Allemagne, avec le plus de succès, à l'étude des lyriques grecs.

IV. Appien.

L'histoire romaine d'Appien se composait de vingt-deux livres. L'auteur ayant suivi l'ordre des lieux plus que celui des temps, les événements n'y étaient pas rangés dans une suite continue, qui donnât leur enchaînement d'après l'ordre de leur succession. Ils étaient divisés selon les peuples qui se trouvèrent successivement en rapport avec les Romains. Ainsi le premier livre traitait des rois de Rome; le deuxième, des événements de l'Italie; le troisième, de la guerre des Samnites; le quatrième, des guerres Gauloises; le cinquième, des événements de Sicile, de Sardaigne, de Corse, de Crète, de Cypre; le sixième, des guerres d'Espagne; le septième, de la guerre d'Annibal, ou de la deuxième guerre punique; le huitième, des autres guerres africaines, puniques et numidiques; le neuvième, des événements de Macédoine; le dixième et le onzième, de ceux de la Grèce et de l'Asie; le douzième, de ceux de la Syrie; le treizième, des guerres des Parthes; le quatorzième, de l'histoire de Mithridate; le quinzième, des événements de l'Illyrie; le seizième, des guerres d'Arabie; les livres dix-septième à vingt et unième, des guerres civiles; le vingt-deuxième, sous le titre de *Hecatonetia* (espace de cent ans), de l'histoire des cent années entre Auguste et Trajan.

De ces vingt-deux livres, plusieurs ont péri. Il reste seulement l'exorde de l'ouvrage, les guerres d'Espagne, d'Annibal et puniques (celles d'Afrique et de Numidie exceptées), celles d'Illyrie, de Syrie, de Mithridate, les cinq livres des guerres civiles. On sait que le livre des *Parthiques*, publié sous le nom d'Appien, n'est pas de cet auteur. Ce n'est qu'un centon fabriqué avec des lambeaux de Plutarque. Schweighaeuser l'a démontré jusqu'à l'évidence.

Avant l'édition de Schweighaeuser, la meilleure était celle d'Henri Estienne (Genev. 1592); car celle de Tollius (Amst. 1670) n'en est qu'une répétition incorrecte, où les fautes sont conservées soigneusement, et même augmentées.

Digitized by Google

Il restait immensément à faire pour porter le texte d'Appien au degré de pureté que Schweighaeuser est parvenu à lui donner. On convient généralement que, parmi les éditions des historiens grecs, celles d'Hérodote et de Diodore par Wesseling, de Dion Cassius par Reimar, et de Thucydide par Duker, tiennent le premier rang. Mais après ces chefs-d'œuvre d'une critique patiente et profonde viennent immédiatement les éditions d'Appien et de Polybe par Schweighaeuser. Nous ne savons même si le texte d'Appien, qui n'était pas, à beaucoup près, arrivé au point de perfection où ces habiles critiques avaient trouvé celui des quatre historiens cités, ne doit pas à Schweighaeuser plus encore que ceux de ces historiens à leurs éditeurs. On ne peut que souscrire au jugement de Wyttenbach, quand il disait : *possum verè dicere, me non meminisse, nostrâ quidem memoriâ, editionem vidisse in quâ tantum, quantum in hâc, operi correctionis et medelæ allatum esset* (*Biblioth. crit.* III, p. 91).

Schweighaeuser, à l'aide de plusieurs excellents manuscrits qu'il collationna lui-même ou fit collationner, rétablit une multitude de passages tronqués, remplit des lacunes, retrouva un assez bon nombre de fragments, corrigea la version latine, et l'accompagna de très-bonnes notes critiques et historiques.

Assurément le nouvel éditeur se serait contenté de reproduire cet excellent texte et la version de Schweighaeuser, que personne ne lui aurait fait un reproche de n'avoir pas donné davantage; mais, dès que M. Didot trouve quelque moyen d'améliorer la meilleure édition, on peut être certain que ni lui ni M. Dübner ne le laisseront échapper. Celle d'Appien qu'ils nous donnent l'emportera donc de beaucoup sur les précédentes, parce qu'ils n'ont eu garde de négliger plusieurs secours qui avaient manqué à Schweighaeuser; tels sont :

1° Plusieurs excellentes leçons du manuscrit, que Valois avait recueillies dans les *Excerpta Peiresciana*, et qu'Harles a reproduites dans son édition de la bibliothèque grecque de Fabricius (T. V, p. 253), parce qu'elles avaient échappé à Schweighaeuser lui-même. Nous en citerons trois exemples. On lisait (*Bell. Hisp. c.* 10) : Τορβολήτας οἱ γείτονές εἰσι Ζακανθαίων [παρασκευάζει] παρά οἱ καταβοᾶν ὡς τὴν χώραν ἐπιτρεχόντων. Le mot παρασκευάζει est une addition de Schweighaeuser qui sentait bien que la période est incomplète, l'infinitif καταβοᾶν devant dépendre d'un autre verbe. Le manuscrit de Peiresc les complète : Τορβολήτας, οἱ γείτονές εἰσι Ζακανθαίων ἀνέπεισε τῶν Ζακανθαίων παρά οἱ καταβοᾶν.... *Torbuletas, Saguntorum vicinos subornat, ut ad ipsum conquerentur, etc.* Le même mot a été omis un peu plus bas : Ὁ δὲ (Annibal) Τορβολήτας αὖθις ἔπραξεν ἐντυχεῖν οἱ κατὰ τῶν Ζακανθαίων, καὶ μετεπέμπετο πρέσβεις. A quoi se

Digitized by Google

rapporte πρέσβεις, aux Sagontins ou aux Torbulètes? Schweighaeuser traduisait *arcessitis Saguntо legatis*, ce qui est bien le sens, puisque le manuscrit de Peiresc donne καὶ Ζακανθαίων μετεπέμπετο πρέσβεις, leçon qu'on a reçue dans la nouvelle édition. On voit que καί a été ajouté par un copiste, son devancier ayant sauté d'un Ζακανθαίων à l'autre. — *Bell. Punic.* c. 106 : θησαυρούς τε χρημάτων καταλιπεῖν. Le manuscrit de Peiresc a encore conservé la vraie leçon : θησαυρούς τε μεγάλους χρημάτων καταλιπεῖν.

2° Quelques belles corrections de Wyttenbach, dans son analyse de l'Appien de Schweighaeuser (*Bibl. critica*, Tom. III). Elles portent principalement sur la Préface et sur la première partie des Syriaques.

3° Les variantes du manuscrit ambrosien dans la première partie du Fronton d'Angelo Mai, pour la lacune des Puniques, c. 56 à 59, comblée par Schweighaeuser, au moyen d'un manuscrit de la bibliothèque du roi de Bavière, meilleur que celui d'Angelo Mai.

4° Quatre nouveaux fragments pris dans le Palimpseste des ἐκλογαὶ περὶ γνωμῶν; ils ont été mis à leur place historique. Le cinquième, qui se trouve maintenant dans les Puniques, c. 132, avait été inexactement publié et traduit par Angelo Mai; et M. Lucht l'avait reproduit mot pour mot à la fin des fragments de Polybe.

5° La lettre d'Appien à Fronton, publiée par Angelo Mai, corrigée en plusieurs endroits, d'abord par Niebuhr, Heindorff et Buttmann; ensuite par M. Jacobs (*Litterar. Analekten* de Wolf, tom. I, p. 110-127). Elle offre encore, vers la fin, des lacunes et des fautes, à peu près irrémédiables, ou qu'on ne pourrait remplir et corriger que d'une manière toute hypothétique; ce qui serait sans utilité. M. Dübner s'en est sagement abstenu.

6° Les fragments du grammairien περὶ συντάξεως, publiés par Bekker (*Anecd.* p. 119-180). Ruhnkenius les avait déjà envoyés à Schweighaeuser, qui y laissa subsister quelques fautes. Il y en avait d'ailleurs quatre d'omis (nos 6, 11, 19, 20); M. Dübner les a repris dans le texte de Bekker, en retranchant ceux qui se trouvent dans les livres conservés.

En outre, le nouvel éditeur a fait pour Appien comme pour Polybe; il a mis à profit les changements proposés par Schweighaeuser dans son commentaire, imprimé après le texte. Il en est résulté un bon nombre de corrections au texte. Nous en rappellerons quelques-unes.

Punic. c. 13. L'éditeur a reçu ὑποκρίνασθαί τε Μασσανάσσῃ (pour Μασσανάσσην) καὶ ἐς φιλίαν ὑπάγεσθαι (d'après les manuscrits au lieu de ἐπάγεσθαι)

Digitized by Google

Punic. c. 72. Τοὺς δ' ὑπάλους ἐσῄει οἶκλος; ainsi porte le Codex Augustanus, au lieu de ἐπῄει qui aurait demandé τοῖς ὑπάτοις.

Punic. c. 100. Τεῖχός τε ἀνὶ χάρακος, etc.; le τε était nécessaire pour la construction; et quelques lignes après, ἡγεῖτο δ' ἀεὶ τῶν προνομευόντων χιλίαρχος ἕτερος παρ' ἕτερον, au lieu de ἑτέρῳ.

Mithrid. 35. Περὶ τὸ Τίδαιον ἐτελεύτησεν. Schweighaeuser cherchait dans ce Τίδαιον la ville de Potidée; mais dans ses notes sur Polybe (I, 39) il a bien vu qu'il fallait lire Τίσαιον, nom d'une montagne de Thessalie. M. Dübner n'a pas hésité à recevoir cette excellente correction.

Mithrid. 80. Εὗρεν ἐν σπηλαίῳ κυνηγὸν θηρίων, ἀτραπῶν ἐπιστήμονα. Le κυνηγὸν θηρίων ne peut subsister. Schweighaeuser corrige d'après Gelenius.... κυνηγὸν, ὀρείων ἐπιστήμονα ἀτρ. *Reperit in speluncâ venatorem, peritum montanorum callium;* correction excellente que M. Dübner n'a pas hésité à recevoir dans le texte.

Nous signalons ces corrections à nos lecteurs, parce qu'elles ne sont pas indiquées dans la préface; ils en trouveront là quelques autres qui méritent toute leur attention.

L'édition était presque tout entière composée lorsque M. Dübner eut connaissance d'un exemplaire de l'édition de Schweighaeuser ayant appartenu à ce savant, et sur les marges duquel il avait écrit des remarques et des corrections. Cet exemplaire appartient maintenant à M. Victor Leclerc, qui l'a communiqué à M. Dübner. Les additions marginales présentent une trentaine de corrections au texte, les unes d'après les manuscrits, d'autres qui sont des conjectures, et une centaine de rectifications faites à la version latine. M. Dübner a introduit dans le texte les corrections qui lui ont paru certaines. Il en a négligé quelques-unes, soit parce qu'elles lui ont semblé douteuses, soit parce qu'il aurait fallu trop déranger la composition clichée. Celles-ci, il s'est contenté de les mentionner dans la préface, afin que le lecteur n'y perdît rien.

On voit que le nouvel éditeur n'a rien négligé de ce qui pouvait améliorer l'édition déjà si bonne de Schweighaeuser. Partout se montre son exactitude habituelle, qui est rarement en défaut. Nous regretterons qu'il ait laissé échapper une très-belle correction de M. Jacobs. Dans cette phrase corrompue de la lettre à Fronton : Τί γάρ ἐστι φιλίας καὶ τιμῆς βαρύτερον, ὧν οὐδεὶς ὅς γ' ἄρειον οὐδέν ἐστιν, ce savant critique avait d'abord proposé de lire ὧν οὐκ ἀγνοεῖς ὅς γ' κ. τ. λ. (*Litt. Analekt.* p. 122). Mais dans *l'Appendix notarum*, p. 249, il propose : ὧν οἶδας ὅμως ὅτι ἄρειον οὐδέν ἐστιν, correction que M. Düb-

Digitized by Google

ner aurait certainement préférée à l'autre, s'il y avait fait attention. Dans un autre endroit, la version latine adoptée nécessitait un léger changement au texte. Appien (*Bell. Pun.* c. 87) dit que les Athéniens avaient étendu leur domination jusqu'en Sicile.... Τὴν ἀρχὴν ἐπὶ τὴν Ἰόνιον ἐκτείνοντες ἐς Σικελίαν. Les mots ἐπὶ τὴν Ἰόνιον font un mauvais sens, la mer Ionienne séparant la Grèce de la Sicile et de l'Italie; c'est évidemment ὑπὲρ τὴν Ἰόνιον qu'il faut lire, comme nous l'avons remarqué ailleurs (*Rech. sur Dicuil.*, p. 210). Gelenius, en traduisant *ultra Ionium mare*, montrait, ou qu'il avait trouvé ὑπέρ dans son manuscrit, ou que, selon lui, le texte devait être ainsi corrigé. M. Dübner, qui a conservé en cet endroit la traduction de Gelenius, devait peut-être mettre dans le texte la leçon qu'elle suppose.

Schweighaeuser, quoiqu'il ait démontré que les *Parthiques* ne sont pas d'Appien, n'avait pas moins ajouté ce morceau à son édition. M. Dübner a bien fait de le retrancher, puisque cet historien y est étranger. Ce morceau ne peut plus servir que comme tenant lieu d'un manuscrit de quelques morceaux de Plutarque; car la rédaction en est plus ancienne que Suidas et le grammairien auteur du traité περὶ συντάξεως.

Il reste à dire que l'excellente table de Schweighaeuser a été reproduite à la fin du volume. Le nouvel éditeur l'a pourtant rendue plus explicite et plus détaillée toutes les fois qu'elle lui a semblé trop brièvement conçue. Il est bien entendu qu'il y a ajouté tout ce qui se trouve dans les fragments nouveaux, ou changé ce qui devait l'être par suite des corrections faites au texte. En la parcourant, nous n'avons trouvé à faire qu'une seule remarque; encore est-elle bien minutieuse. D'après la correction déjà indiquée de Τίδαιον en Τίσαιον, l'éditeur a changé l'article de la table : *Tidæum an Potidæa.* Il y a substitué celui-ci : *Tisæum, oppidum. Mithr.*, 30. Il devait dire *Tisæus mons;* dans Appien, comme dans Polybe, τὸ Τίσαιον désigne une montagne.

V. Œuvres morales de Plutarque, tom. I.

Nous nous proposions d'abord de ne rendre compte de cette édition que lorsque les deux volumes dont elle doit se composer auraient paru. Nous pensions que, grâce à la belle édition critique des Œuvres morales de Plutarque, publiée par Wyttenbach, la tâche du nouvel éditeur serait bien facile, et qu'il n'aurait rien de mieux à faire que de reproduire un texte que le savant hollandais avait sans doute amélioré autant qu'il peut l'être maintenant. Nous étions dans l'erreur. En lisant la préface de M. Dübner, et en vérifiant les indica-

Digitized by Google

tions qui s'y trouvent, nous avons acquis la preuve que cette nouvelle édition, qui semblait ne pouvoir être qu'une réimpression pure et simple, offre une foule de changements heureux et un si grand nombre de restitutions puisées dans les manuscrits, qu'il n'est pas une seule édition, depuis les premières, et sans en excepter celle de Wyttenbach (au moins quant au texte qu'elle nous offre), qui ait autant avancé la critique de cette partie si importante des œuvres de Plutarque. Cette annonce sera reçue avec plaisir par nos lecteurs; mais elle les trouverait sans doute fort incrédules, si nous ne la justifiions pas par quelques détails. C'est ce qui nous engage à parler de ce premier volume sans attendre le second, en indiquant les ressources nouvelles dont M. Dübner a pu disposer, ainsi que l'excellent usage qu'il en a su faire. Il est juste qu'un si utile travail reçoive dès à présent les éloges qu'il mérite.

Nous avons dit que les éditions qui entrent dans cette collection classique, contiennent seulement le texte des auteurs, la version latine corrigée ou rendue plus littérale, quand il est nécessaire, et des tables aussi exactes que possible. Pour les auteurs dont il a été question plus haut, comme pour tous ceux dont le texte est à peu près arrêté, cette méthode a peu d'inconvénients. Les versions latines tiennent lieu de commentaire et dispensent presque d'explications, surtout après la peine qu'on a prise de joindre à la version certaines parenthèses, qui donnent en peu de mots les éclaircissements jugés nécessaires. Mais cette méthode peut paraître insuffisante pour un auteur tel que Plutarque, dont le texte, principalement celui des *Morales*, nous est arrivé dans un état de corruption souvent inconcevable. On s'en aperçoit peu, à la vérité, lorsqu'on se contente de lire le texte dans les anciennes éditions, où les Démétrius Ducas, les Turnèbe, les Xylander, les Estienne ont corrigé tant de fois *ex ingenio*, et souvent sans en avertir, les nombreux passages corrompus dans les manuscrits qu'ils avaient sous les yeux; ils ont ainsi aplani une foule de difficultés que le lecteur ne soupçonne même pas, grâce à leur sagacité, et, l'on doit dire aussi, à leur hardiesse, qu'une grande habileté ne justifie qu'imparfaitement. Mais aussitôt qu'on prend la peine de comparer les éditions avec les manuscrits, on reconnaît le déplorable état dans lequel le texte de cet auteur a été transmis par les copistes du moyen âge.

Celui des Vies parallèles a beaucoup moins souffert; ce que prouve le très-petit nombre de lacunes qu'on y remarque. Mais, dans les Œuvres morales, le sens est très-souvent interrompu par des phrases tout à fait étrangères à ce que l'auteur a voulu dire, ou complétement inintelligibles. Il y a certaines pièces où de telles phrases se

Digitized by Google

rencontrent presque à chaque pas, comme dans le traité *de Fato*, p. 568 et suivantes. Les périodes sont fréquemment interrompues par des lacunes dont il n'est pas possible de connaître l'étendue, comme dans les *Questions symposiaques;* et, entre les lacunes, se trouvent encore des membres plus ou moins altérés. On peut facilement se convaincre que ce tableau est fidèle, en parcourant les petites notes critiques que Wyttenbach a placées au bas du texte de son édition, quoiqu'elles soient fort loin de porter sur tous les passages corrompus, et d'indiquer toutes les discordances des manuscrits, Wyttenbach s'étant dispensé de marquer ces différences, quand la leçon vulgaire offre un sens tolérable. Cet illustre savant, aussi prudent qu'habile, s'est le plus souvent contenté de ces indications critiques; il a laissé subsister dans le texte la leçon vulgaire, quoique évidemment corrompue, et les non-sens ou les contre-sens qui en résultent; il a mis seulement en note la restitution conjecturale. Cette méthode si réservée n'a que des avantages; car le texte n'est pas arbitrairement changé, et pourtant le lecteur, embarrassé par une difficulté, n'a qu'à regarder au bas de la page et à substituer la leçon exigée par le sens.

Mais dans une édition qui n'est accompagnée d'aucune note, comme celles que renferme cette collection, le lecteur se trouve privé de tout secours, lorsqu'il rencontre de ces passages altérés, lesquels se comptent par centaines dans les morales de Plutarque. D'un autre côté, le fonds du texte, dans un grand nombre de ces passages, est si profondément corrompu, qu'il n'y a nulle possibilité de le rétablir au moyen de ces petits changements dont la paléographie seule rend facilement compte, et qui suffisent presque toujours dans la critique des autres auteurs. En pareil cas, il semble que, pour épargner aux lecteurs des embarras continuels, on aurait dû introduire dans le texte les conjectures qui offrent un bon sens, ou une diction conforme aux règles de la grammaire; mais, comme elles auraient été plus ou moins hasardées, en voulant faciliter la lecture de ces divers traités et empêcher que le lecteur ne fût arrêté à chaque pas, on aurait complétement ébranlé la confiance dans les bases du texte, et l'on aurait produit une de ces éditions semblables à celles qu'on a tant reprochées à un critique fort ingénieux sans doute, mais des plus téméraires, M. Bothe, qui semble avoir trop souvent perdu de vue que le but de la critique est de retrouver ce qu'un auteur a dit réellement, et non pas d'imaginer ce qu'il aurait dû dire.

Dans cette fâcheuse alternative, ou de laisser subsister des milliers de contre-sens, ou de les remplacer par autant de conjectures plus ou moins heureuses, mais gratuites, il semble qu'il n'y ait qu'un parti à

Digitized by Google

prendre, celui qu'a pris Wyttenbach; c'est de laisser intacts les passages corrompus, mais d'indiquer sommairement le moyen d'y remédier par de courtes notes, précédées d'un *ἴσως* ou d'un *fortasse*, à peu près comme M. Jacobs l'a fait dans l'Anthologie palatine. Mais on tomberait alors dans un autre inconvénient, qui serait de s'écarter du plan suivi pour toutes ces éditions, où le texte n'est accompagné d'aucune note.

Avant de dire l'expédient dont M. Dübner s'est servi pour sortir de cette alternative, il faut parler d'un puissant secours qu'il a eu à sa disposition.

La grande collection de manuscrits de Plutarque, que possède la Bibliothèque royale, a été collationnée tout entière depuis longtemps avec l'édition de Reiske, par le grec Contos. Ce travail, déposé au département des manuscrits, a été communiqué à M. Dübner avec cette libéralité qu'on trouve dans toutes nos collections publiques. Celui-ci, avant de connaître cette utile collation, avait déjà beaucoup travaillé sur les meilleurs de ces manuscrits. Il était donc tout préparé pour juger du mérite de ce travail et du parti qu'on pourrait en tirer. Dans son opinion, cette collation n'est pas encore suffisamment exacte; pourtant elle est de beaucoup supérieure à celle que Wyttenbach avait fait faire. Nous en trouvons, dans sa préface, une preuve frappante : c'est que les manuscrits dont Wyttenbach dit s'être servi pour le traité *de Genio Socratis* ont fourni, dans la collation de Contos, *soixante-neuf* corrections évidentes que M. Dübner a dû recevoir dans le texte, et que Wyttenbach n'avait pas connues.

Ce secours a été, dans les mains de ce critique exercé, d'un avantage considérable, puisqu'il a produit le rétablissement de plusieurs milliers de passages. Il dit dans sa préface, et l'on peut l'en croire : *Tradimus tibi Plutarchi moralia* in tribus ferè millibus *locorum ex codd. mss. emendata;* et le plus souvent la leçon des manuscrits était telle qu'on ne pouvait conserver aucun doute sur sa vérité. C'est là, il faut en convenir, un grand pas de fait dans la critique de l'une des productions les plus importantes de l'antiquité.

Mais souvent aussi, pour un très-grand nombre de passages désespérés, les manuscrits n'ont fourni aucune assistance. Alors l'éditeur s'est trouvé dans l'alternative fâcheuse qui vient d'être signalée. Voici le parti qu'il a pris pour en sortir. Lorsque le passage avait été corrigé avant lui par les critiques d'une manière satisfaisante pour le sens et la langue, et qu'on pouvait facilement entrevoir la cause de l'altération, d'après le genre d'erreurs où tombent ordinairement les

Digitized by Google

copistes, et surtout ceux de Plutarque, M. Dübner n'a fait nulle difficulté de recevoir la correction dans le texte, mais il a refusé cet honneur à celles qui ne présentaient pas ces conditions.

Le lecteur instruit ne peut manquer d'approuver cette réserve. C'était en effet le moyen de diminuer beaucoup le nombre des passages inintelligibles, sans ébranler la confiance dans l'exactitude *diplomatique* (qu'on me permette le mot) du texte original.

Cependant, à notre avis, on ne pourrait non plus blâmer M. Dübner s'il avait pris avec ce texte corrompu une liberté un peu plus grande que celle qu'on se permettrait à l'égard de celui de tout autre écrivain. L'état déplorable où il nous est parvenu nous paraît propre à démontrer au critique le plus timoré que l'exemplaire *primitif*, d'où dérivent tous nos manuscrits, était dès lors très-défectueux. Le fait est attesté en outre historiquement par diverses notes marginales qu'on trouve dans quelques manuscrits, notamment par cette scolie si explicite que M. Dübner a transcrite dans sa préface, et qui est trop curieuse pour que nous n'en donnions pas ici la traduction. Elle est dans le manuscrit n° 1671, et répond à un passage du traité *de Defecta orac.* p. 412, *a* (*ὡς ὁ μὲν οὖν τοῦ μαντείου προφήτης κ. τ. λ.*). « Ce passage, dit la scolie, est des plus obscurs, parce que les anciens manuscrits étant gâtés en beaucoup d'endroits, n'ont pu conserver la suite du discours. J'ai vu un ancien manuscrit où il existe grand nombre de lacunes, parce que le copiste n'a pas pu trouver la partie manquante et qu'il espérait peut-être la trouver ailleurs. Ici cependant il n'a pas tenu compte de la lacune et a réuni les mots séparés, n'ayant plus l'espoir que ce qui manque pût désormais se retrouver. La même chose doit se supposer partout, dans ce livre, où l'on remarque quelque obscurité pareille[1]. » Cette scolie nous explique parfaitement d'où viennent à la fois les lacunes et les *non-sens* du texte actuel de Plutarque; les unes ont été laissées à dessein dans l'espoir de trouver plus tard le moyen de les remplir, les autres sont le résultat naturel de la singulière opération de réunir ensemble des mots qui avaient peut-être été primitivement séparés par des phrases entières, qu'on désespérait de retrouver.

[1] *Τὸ χωρίον τοῦτο ἀσαφέστατόν ἐστι, διὰ τὸ πολλαχοῦ διαφθαρέντα τὰ τῶν παλαιῶν ἀντιγράφων μὴ δύνασθαι σώζειν τὴν συνέχειαν τοῦ λόγου· καὶ εἶδον ἐγὼ παλαιὰν βίβλον, ἐν ᾗ πολλαχοῦ διαλείμματα ἦν, καὶ μὴ δυνηθέντος τοῦ γράφοντος εὑρεῖν τὰ λείποντα, ἐλπίσαντος δὲ ἴσως εὑρήσειν ἀλλαχοῦ. Ἐνταῦθα μέντοι κατὰ συνέχειαν ἐγράφη τὰ διαλείποντα, τῷ μήκει ἐλπίδας εἶναι τὰ λείποντα εὑρεθήσεσθαι. Τοῦτ' αὐτὸ τοίνυν χρὴ νοεῖν καὶ παντάχοῦ τοῦ βιβλίου ἔνθα τις τοιαύτη ἀσάφεια εὑρίσκεσθαι.*

Digitized by Google

Mais il y a beaucoup de degrés entre ce qui est facilement lisible et ce qui est tout à fait indéchiffrable. On peut donc admettre, et d'ailleurs on en trouve la preuve dans les variantes, que les copistes ont plusieurs fois deviné les mots d'après de faibles indices qui avaient été conservés dans le manuscrit primitif. D'autres fois ils ont bien retrouvé et lu les mots nécessaires au sens, mais ils leur ont donné une désinence que la construction repousse; ce qui montre qu'ils n'ont pu lire qu'à peu près. Nous nous contenterons d'en citer un seul exemple qui éclaircira notre pensée. Au traité *de Fato*, p. 572 D. (691 de la nouvelle édition), on lit : Τὸ δ' αὐτόμαλον ἐπὶ πλεῖον τῆς τύχης : pour prouver que l'αὐτόμαλον a un sens plus large que ἡ τύχη, Plutarque ajoute la définition : ἔστι δὲ κατ' ὄνομα, ὅπερ αὐτόμαλον λέγεται τὸ πεφυκὸς ἄλλου ἕνεκα, ὅταν μὴ ἐκείνου παρ** ἐπεφύκει. Pour remplir cette lacune, qui existe dans tous les manuscrits, il faut se souvenir que la définition est tirée d'Aristote (*Physic. auscult.* II, 6), à l'endroit où il parle si longuement de l'αὐτόμαλον. D'après ce qu'il dit, et à l'aide des variantes données par Wyttenbach, on doit rétablir ainsi le texte : ἔστι δὲ (τὸ αὐτόμαλον) κατ' ὄνομα ὅπερ ΑΥΤΟ ΜΑΘΗΝ ΓΙΝΕΤΑΙ ΩΣ τὸ πεφυκὸς ἄλλου ἕνεκα ὅταν μὴ ἐκεῖνο περ [ΑΙΝΗ ΟΥ ΕΝΕΚΑ ΗΝ, ΚΑΙ] ἐπεφύκει. L'exemple que l'auteur ajoute et les mots ποτὲ γὰρ ψύχος οὐ ΜΑΘΗΝ οὐδέ** prouvent que c'est bien le αὐτὸ μάτην d'Aristote qu'il a voulu mettre. Or, dans les bons manuscrits qui donnent ce traité (A et E de Wyttenbach) des mots ainsi connus ne sont pas estropiés. Il faut donc croire que les traits du manuscrit original avaient pâli près des lacunes qui suivent, et que le copiste les aura lus à peu près αὐτόμαλον λέγεται.

Nous pensons que des corrections de ce genre pourraient, sans inconvénient, être introduites en d'autres passages. Mais on ne saurait qu'approuver, en général, M. Dübner d'avoir agi avec autant de circonspection, et même d'avoir poussé le respect des manuscrits jusqu'à remplacer une leçon vulgaire à peu près intelligible par celle des manuscrits, quand cette leçon vulgaire se présentait comme un essai mal réussi de rétablir la véritable. Il parle de son procédé, à cet égard, dans sa préface, p. 3, et nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer aux observations judicieuses qu'il y a consignées.

D'après la réserve que montre M. Dübner, on peut être assuré que toutes les fois que le texte de son édition diffère de celui qu'avait admis Wyttenbach, c'est que les manuscrits lui ont donné une leçon nouvelle, qui a confirmé une conjecture antérieurement proposée.

Nous croyons qu'il sera nécessaire de déroger, pour cette édition de Plutarque, à la méthode adoptée pour les autres parties de la collection

Digitized by Google

des classiques grecs, c'est-à-dire de placer à la fin de courtes notes critiques où M. Dübner rendra compte sommairement des changements qu'il a faits au texte, d'après les manuscrits collationnés. Son travail est trop important pour qu'il ne se mette pas en mesure de le justifier dans tous ses détails. Le lecteur instruit qui étudie les traités de Plutarque, remplis d'une érudition si variée, et qui renferment tant de faits intéressants puisés à des sources maintenant perdues, veut être dispensé de recourir aux autres éditions; il aime à savoir quels sont les endroits qu'on a rétablis ou améliorés à l'aide d'un usage judicieux des manuscrits ou des conjectures de Méziriac, de Reiske, de Wyttenbach et d'autres critiques. M. Dübner lui-même a donné dans sa préface des spécimens qui montrent comment de telles notes pourront être rédigées. Nous demanderions donc qu'il fît pour tous les traités ce qu'il a fait (p. 5-8) pour celui *de Genio Socratis*. Rien n'est plus intéressant pour le connaisseur que cette courte indication des variantes qu'il a introduites dans le texte de ce traité. Il en pourra citer tout autant pour la plupart des autres traités. Nous ne rapporterons aucun de ces exemples, puisque le lecteur les trouvera dans la préface : nous nous contenterons d'indiquer quelques corrections que nous avons rencontrées çà et là, et par hasard, en parcourant d'autres parties de l'ouvrage; car on pense que nous n'avons pu lire en son entier ce volume de 800 pages à deux colonnes.

On trouve la première tout au commencement du traité *de puerorum educatione*. Wyttenbach a très-bien prouvé, quoique un peu longuement, que ce traité n'est pas de Plutarque; mais ce n'est pas moins une production intéressante. L'auteur était dépourvu d'esprit, mais il avait beaucoup d'instruction, et il vivait au milieu d'une société éclairée dont il a reçu l'influence. P. 4. e. On lit : Εἶτ' οὐκ εἰκότα πολλάκις ὁ Κράτης ἐκεῖνος ὁ παλαιὸς ἔλεγεν, ὅτι κ. τ. λ. Puis viennent quelques mots de Socrate tirés du Clitophon de Platon (p. 255. d.). Wyttenbach, qui avait si bien étudié les écrits de ce philosophe, en a fait la remarque dans ses notes sur le premier discours de Julien (*Bibl. crit.* III, p. 43), et il a proposé de changer Κράτης en Σωκράτης. Il revient encore plusieurs fois sur ce point dans son commentaire de Plutarque, et même dans la préface, p. CXXXVII. Mais il n'a pas moins laissé Κράτης dans le texte par la raison, dit-il, que *hoc omnes plane libros occupavit*. Je trouve dans l'édition de M. Didot : εἶτ' εἰκότα Σωκράτης, sans les mots πολλάκις ὁ, que Wyttenbach n'avait nullement condamnés. C'est que, d'après la collation de Contos, trois manuscrits donnent Σωκράτης sans πολλάκις ὁ. Il est clair, en effet, que πολλάκις ne signifie rien en cet endroit.

Digitized by Google

Entre les corrections qui améliorent la diction, sous le double rapport de la justesse et de la netteté, je citerai celles-ci :

Quæst. Rom. 16, p. 267. Le néocore de Chéronée fait annoncer (*κηρύττει*), *μὴ δοῦλον εἰσιέναι, μὴ δούλαν, μὴ Αἰτωλὸν, μὴ Αἰτωλάν.* C'est la leçon admise par M. Dübner, d'après les manuscrits et avec toute raison, la leçon vulgaire *μηδὲ* — *μηδέ* n'étant pas dans le style de ces *κηρύγματα.*

Mulierum virtut. 15, p. 253, e. *Ἐγὼ δὲ ὑπομενῶ καὶ τλήσομαι τοῦ θανάτου βαρύτερον', το σὲ, φιλτάτη, προτέραν ἰδεῖν ἀποθνήσκουσαν.* La leçon vulgaire *πρότερον ἰδεῖν θνήσκουσαν* est bien plus faible.

De cohibendâ irâ, p. 459, d. *Δουλεύοντας ἑτέροις ἀπὸ νεύματος σιωπῇ καὶ προθυμότερον ἢ μετὰ πληγῶν καὶ μαστιγμάτων ἑτέροις.* Tous les manuscrits donnent *πληγῶν καὶ στιγμάτων* (et non *μαστιγμάτων*), et M. Dübner a reçu cette leçon qui n'est pas douteuse. Un seul manuscrit donne *μαστίγων* qui ne vaut rien. *Μάστιγμα*, cité dans les lexiques, d'après ce seul exemple, devra désormais en être exclu.

De Pythiæ oraculis, p. 396, c. Après le vers d'Homère cité, on lit : *Ἐνδεικνύμενος τὴν ἀκρίβειαν καὶ λεπτότητα τοῦ ὕφους, τῷ μὴ προσμένειν τὸ ἔλαιον, ἀλλ' ἀπορρεῖν καὶ ἀπολισθαίνειν, τῆς λεπτότητος καὶ πυκνότητος οὐ διείσης.* L'ancienne leçon portait seulement *τῆς πυκνότητος;* mais l'addition de *λεπτότητος καί* éclaircit le raisonnement.

Ces exemples, pris au hasard, montrent l'usage judicieux que M. Dübner a fait des variantes pour l'amélioration du texte. Ceux, en bien plus grand nombre, qu'il a cités lui-même, le montrent aussi clairement. Nous ne nous avançons pas trop en disant que cette nouvelle édition offrira le meilleur texte qui ait encore été donné des Œuvres morales de Plutarque. Assurément personne n'aurait eu à se plaindre, si le nouvel éditeur se fût contenté de reproduire celui de Wyttenbach, auquel on pouvait croire qu'il était difficile d'ajouter quelque perfectionnement. On ne saurait donc trop louer M. Didot et M. Dübner, l'un de ce qu'il n'épargne aucun sacrifice pour s'approcher le plus possible de la perfection, l'autre de ce qu'il a secondé heureusement ce zèle généreux, par l'habileté qu'il a mise dans le travail si délicat de choisir entre une multitude de variantes celles qui pouvaient le plus améliorer des textes obscurs et souvent corrompus. Sans doute, s'il eût eu plus de temps à donner à ce travail, cette restitution du texte aurait été plus complète encore. Il le dit lui-même avec sa modestie ordinaire : *Latiùs tamen in majore otio extendi potuisse emendationis negotium ultrò concedimus.* Mais assurément peu d'hellénistes seraient capables de faire aussi bien dans si peu de temps.

Digitized by Google

Ce que nous avons dit, au sujet de ce volume, achève de justifier l'opinion favorable que nous avons conçue, et que nous avons tâché de donner à nos lecteurs, de cette belle collection, qui prend de plus en plus un caractère scientifique. Nous avons tout lieu de croire que les éditions qui vont suivre seront dignes des premières, et les surpasseront même, parce qu'elles seront préparées plus à loisir.

Le volume contenant Hésiode, Apollonius de Rhodes, Musée, Coluthus, Tryphiodore, Quintus de Smyrne, Tzetzès, publié par M. Lehrs, est sur le point de paraître; il sera terminé par la collection des fragments des anciens poëtes épiques, Asius, Pisandre, Panyasis et Antimaque, rédigée par M. Dübner.

M. Vömel de Francfort s'est chargé de Démosthène, dont il s'occupe, depuis si longtemps, de préparer une édition critique, fondée sur une collation nouvelle des manuscrits. M. Didot fait collationner en ce moment ceux du Vatican, de Florence, de Césène, etc., par les soins de M. Heyse. Le texte sera accompagné d'une traduction latine presque entièrement refaite par M. Vömel; le quart environ est déjà imprimé.

M. Schneider, de Breslau, un des bons critiques de notre temps, qui s'est occupé principalement de Platon, s'est chargé de l'édition des œuvres de ce philosophe, dont il donnera une traduction latine toute nouvelle. Ce travail doit être achevé dans trois ans.

M. G. Dindorf, qui, ainsi que son frère, ne cesse de rendre de si grands services à la littérature grecque, a donné une nouvelle recension de Lucien, dont l'impression est presque entièrement achevée. Il a envoyé encore un texte d'Athénée, rédigé d'après un nouveau manuscrit. M. Rossignol, dont les lecteurs de ce journal ont eu plusieurs fois occasion d'apprécier le savoir et la sagacité, se charge de la version latine.

Le même M. G. Dindorf a disposé une nouvelle édition de Sophocle et de ses fragments dont il a beaucoup accru le nombre par ses recherches.

M. L. Dindorf s'occupe de l'édition de Callimaque et des poésies orphiques, ainsi que de Lycophron. Il revoit également le texte de Diodore de Sicile, dont il a déjà donné une édition qui a obtenu le suffrage des savants.

L'édition d'Euripide est confiée à M. Th. Fix, si versé dans la lecture des tragiques grecs : celle des romanciers et des épistolaires à M. de Sinner, à qui l'on doit une très-bonne édition de Longus.

M. Schultz publiera les Vies de Plutarque, d'après la collation de tous les manuscrits de la Bibliothèque royale.

Digitized by Google

M. Ahrens, dont le travail critique sur Eschyle a mérité l'approbation du meilleur juge, M. G. Hermann, lequel s'occupe depuis tant d'années de ce poëte, s'est chargé d'en donner une nouvelle édition, qui est déjà imprimée; la publication n'en est retardée que par les nouvelles recherches de l'éditeur pour compléter la collection des fragments d'Eschyle. Le même critique travaille à l'édition d'Isocrate, qui sera accompagnée d'une nouvelle traduction.

M. Gros, inspecteur de l'Académie de Paris, connu par ses travaux sur les rhéteurs grecs, travaille à l'édition des œuvres de Denys d'Halicarnasse.

Les orateurs grecs (Démosthène et Isocrate exceptés) ont été confiés à M. Baiter, de Zurich, dont les savants apprécient les excellents travaux sur les orateurs grecs et sur Cicéron. Il doit apporter de nouvelles améliorations au texte.

Thucydide, dont le texte a été épuré par les efforts de tant d'habiles critiques, paraîtra avec une traduction nouvelle de M. Haase, savant helléniste auquel on devra bientôt une nouvelle édition des Tacticiens grecs. Cet auteur est imprimé : la publication en est différée, parce qu'on veut y joindre une collection de tous les fragments des historiens grecs jusqu'à Alexandre, tels que Acusilas, Phérécyde, Hellanicus, Hécatée, Xanthus, Philistus, Timée, Charon, Théopompe, Éphore, Phylarchus, Clitodème, Démo, Philochore, Androtion, Phanodème, Ister. La Bibliothèque d'Apollodore y sera comprise, comme nous ayant conservé la substance de plusieurs anciens historiens.

Un autre volume, dont l'impression s'avance, contiendra les ouvrages concernant la morale, tels que ceux d'Antonin, dont M. Schultz a donné une nouvelle traduction; d'Épictète, dont le texte a été soigneusement revu d'après le commentaire de Coray, et dont les fragments ont été accrus et améliorés; le tableau de Cébès : tous ces ouvrages sont imprimés. Maxime de Tyr sera revu sur une nouvelle collation des manuscrits. Ce volume sera terminé par divers fragments et écrits de l'école pythagoricienne.

Cette indication sommaire de quelques-uns des travaux exécutés déjà, ou qui sont en train d'exécution, montre à nos lecteurs l'immensité de l'entreprise où M. A. Firmin Didot n'a pas craint d'entrer par intérêt pour la littérature grecque, en même temps qu'il continue la grande édition du *Thesaurus græcæ linguæ* avec toute la célérité que comporte l'exécution d'un tel ouvrage. On voit toute l'étendue des sacrifices qu'il s'impose, appelant à son aide les hommes spéciaux, s'environnant à grands frais de tous les secours dont il est possible de disposer main-

Digitized by Google

tenant. Faisons des vœux pour que les amis des lettres grecques le soutiennent dans cette noble et périlleuse carrière, et qu'il trouve dans leur sympathie les encouragements nécessaires pour achever les deux beaux monuments qu'il élève à la première littérature du monde.

LETRONNE.

تاريخ فرشته TARIKH-I-FERISHTA, *or History of the rise of the Mahomedan power in India, till the year A. D.* 1612, *by Mahomed Kasim Ferishta of Astrabad, edited and collated from various manuscript copies by Major-General John Briggs, assisted by Munshi Mir Kheirat Ali Khan Mushtak of Akberabad.* (Histoire des Musulmans de l'Inde, par Mohammed Kasim Ferischta d'Asterabad, publiée par le maréchal de camp John Briggs, etc.) Bombay, 1831, 2 vol. in-folio de 830 et de 892 pages (en lithographie).

En voyant la date de la publication de Ferischta, on pourrait croire que le Journal des Savants était en retard dans l'annonce d'un ouvrage aussi important que celui du premier historien des Musulmans de l'Inde; mais les communications entre l'Inde et surtout entre Bombay et l'Europe sont encore si imparfaites, qu'il n'y a que quelques mois que cet ouvrage est arrivé en Angleterre. Autrefois la Compagnie des Indes avait pour système de souscrire à un certain nombre d'exemplaires de tous les ouvrages publiés dans l'Inde, et de les envoyer en Europe, ce qui permettait aux savants de se tenir au courant des travaux faits en Orient; mais l'édition de Ferischta, quoique publiée entièrement aux frais de la Compagnie, est restée en totalité en dépôt à Pounah, au milieu du pays des Mahrates, et il est à peu près impossible de se la procurer, ce qui est d'autant plus malheureux, que c'est une des publications orientales les plus belles et les plus importantes qui aient été faites.

On ne possède sur la vie de Ferischta d'autres renseignements que ceux qu'il donne lui-même dans la préface et dans le corps de son ouvrage, quand il parle d'événements auxquels il a pris une part active, ou de lieux qu'il a visités; mais, comme il le fait rarement et presque toujours brièvement, il ne nous fournit des matériaux que pour une

Digitized by Google

esquisse imparfaite et en plusieurs points incertaine. M. Briggs a commencé à réunir ces passages dans la préface de sa traduction [1], et en a composé la seule biographie de Ferischta qui existe; mais son excellente édition du texte m'a mis en état de continuer son travail et d'y ajouter des renseignements qu'il ne pouvait pas connaître à l'époque où il a fait sa traduction, parce qu'il n'avait pas alors à sa disposition tous les manuscrits dont il se servit plus tard pour fixer le texte. Au reste, je ne doute pas que d'autres passages qui se rapportent au même sujet ne m'aient échappé, car l'auteur ne dit le plus souvent de lui-même qu'un mot en passant, et a l'air de vouloir s'effacer autant que possible.

Mohammed Kasim Hindou Schah, plus connu sous le surnom de Ferischta, était né à Asterabad dans le Mazenderan [2]. Son père Maulana Gholam Ali Hindou Schah [3] émigra dans l'Inde, où il amena son fils dans un âge encore très-tendre. On ne connaît pas l'année de la naissance de ce dernier, mais il a conservé dans son histoire un trait qui, à défaut de tout autre indice, paraît indiquer approximativement l'époque de son arrivée dans l'Inde; c'est un petit poëme de circonstance que son père composa à l'occasion de la mort presque simultanée de trois princes indiens, et dont le dernier vers contient la date de l'événement en forme de chronogramme [4]. On ne peut guère douter que Gholam Ali ne fût déjà dans l'Inde quand il composa cette pièce, qui n'avait qu'un intérêt tout local et momentané. Le chronogramme donne l'an 961 de l'hégire (1554), ce qui ne permet pas de fixer l'année de la naissance de Ferischta plus tard que 1550 environ de notre ère. Gholam Ali se fixa dans le Deccan, et Mortaza Nizamschah, roi d'Ahmednagher, le nomma précepteur de son fils, Miran Hosein. C'est à Ahmednagher que le jeune Ferischta conçut, comme il dit lui-même [5], « dans la force de la jeunesse, » le plan d'écrire l'histoire des rois et des saints Musulmans de l'Inde. Mais le manque de livres le força d'ajourner l'exécution de son dessein et le jeta au milieu des convulsions politiques de cette cour qui marchait à sa destruction. Il paraît avoir embrassé la carrière des armes, car nous le trouvons l'an 996 de l'hégire (1587) capitaine des gardes de Mortaza et son conseiller confidentiel dans les circonstances les plus graves [6]. C'est le seul passage de son ouvrage, où, forcé par son sujet, il parle avec un peu de détail de

[1] *Ferishta translated by J. Briggs.* Londres, 1829, in-8°, vol. 1, préf. p. 39 et suiv. — [2] *Ibid.* texte, 1, 4. — [3] *Ibid.* II, 449. — [4] *Ibid.* — [5] *Ibid.* 1, 4. — [6] *Ibid.* II, 286.

Digitized by Google

lui-même, et rien ne peut donner une idée plus vive de l'état des cours indiennes de ce temps, que la description fort simple qu'il fait de la révolution de palais dans laquelle il se trouvait alors impliqué.

Le caractère naturellement violent de Mortaza avait pris, à cette époque, toute l'apparence de la folie. Il avait envoyé dans une forteresse son vizir Salabet Khan[1], qui n'avait pas voulu lui permettre de prodiguer les joyaux de la couronne à un baladin, Fatha Schah, qui était devenu son favori. Peu de temps après il voulut assassiner son fils Miran Hosein, âgé de seize ans[2], dont il était jaloux. Il donna à ce jeune homme, sous prétexte d'une grande tendresse, une chambre à côté de la sienne; le lendemain matin, il y entra, trouva le prince endormi, mit le feu à la chambre, ferma la porte et n'y retourna qu'après trois jours, espérant trouver un cadavre calciné. Mais le prince avait fait du bruit; le favori l'avait entendu, lui avait ouvert la porte, et donné les moyens de se réfugier à Dowletabad. De pareils traits de folie et de férocité décidèrent le nouveau vizir, Mihrab Khan, à se défaire du roi; il s'entendit avec le vizir du roi de Bijapour, et détermina celui-ci à une démonstration hostile contre Ahmednagher, pour avoir le prétexte de rassembler une armée. Il commença par remplacer les vieux généraux par ses parents et ses créatures, et fit partir l'armée ainsi commandée avec l'ordre de s'arrêter à quelques journées de la capitale. Mais Mortaza se méfiait de lui et envoya Ferischta à l'armée[3] pour apprendre ce qui s'y passait. Mihrab Khan, qui connaissait le dévouement de Ferischta au roi, et qui savait qu'il rapporterait la vérité, alla offrir au favori une somme de 12,000 pagodes d'or, s'il voulait lui faire donner par le roi l'ordre de se mettre sur-le-champ à la tête des troupes. L'ordre fut donné, et Mihrab Khan arriva à l'armée avec l'intention de s'assurer avant tout de la personne de Ferischta, qui se trouvait encore au camp. Mais celui-ci en eut nouvelle et s'enfuit le même soir, monté sur un dromadaire de course. Mihrab le fit poursuivre, mais il parvint à échapper à ses ennemis en faisant éteindre les flambeaux de ses guides, pendant que les gens de Mihrab Khan en portaient. Il arriva de grand matin au palais d'Ahmednagher, où il raconta au roi ce qui se passait au camp. Le favori l'accusa de calomnier Mihrab Khan; mais dans ce moment même arriva un espion qui portait la nouvelle que l'armée s'était mise en marche pour chercher le prince Hosein à Dowletabad. Mortaza demanda alors un moyen de salut à Ferischta, qui lui conseilla de monter à cheval, de se mettre à la tête de sa maison

[1] *Ferishta*, 285. — [2] *Ibid.* 289. — [3] *Ibid.* 286.

Digitized by Google

militaire, composée de 3 à 4000 hommes bien armés, et de couper le chemin à Mihrab Khan, en garantissant au roi que les généraux et les troupes abandonneraient le vizir et passeraient sous son étendard. Mortaza répondit qu'il était trop affaibli par une maladie pour pouvoir monter à cheval. Ferischta lui conseilla alors de rendre sur-le-champ la liberté à Salabet Khan, son ancien vizir, et aux autres grands personnages qu'il avait fait mettre dans la forteresse de Dendar Djepouri, et de partir en palanquin à leur rencontre. Le roi envoya un courier à Dendar avec l'ordre demandé et voulut se mettre en route; mais le baladin favori se jeta à ses pieds en pleurant et en l'assurant que les gardes s'empareraient de lui, s'il sortait du palais, et le conduiraient prisonnier devant son fils.

Mortaza se laissa ébranler et résolut d'attendre l'arrivée de Salabet Khan; mais les gardes, lorsqu'ils surent ce qui se passait, perdirent toute confiance dans le roi et passèrent par escadrons au camp du vizir, qui se dirigea sur-le-champ vers la capitale, en faisant deux marches dans une journée, pour devancer Salabet Khan. Ferischta voulait défendre le palais jusqu'à l'arrivée de ce dernier, mais il ne trouva plus, pour toute garnison, que le roi, le favori, sa maîtresse, et trois ou quatre domestiques; de sorte que Mihrab Khan et le prince Hosein, qui arrivaient avec 30 à 40,000 hommes, pénétrèrent sans difficulté dans le palais. Ceux qui se trouvaient sur leur chemin furent massacrés, et Ferischta allait aussi être tué, lorsque Miran Hosein le reconnut, se rappela qu'il avait été son camarade[1], lui fit grâce de la vie, et l'amena dans le Baghdad (le palais particulier du roi). Là il accabla son père de mauvais traitements et de tous les outrages imaginables, et plaça à la fin la pointe de son épée sur la poitrine de Mortaza, en disant : « Que dirais-tu si je passais cette broche à travers de ton corps, de manière à te la faire sortir par le dos? » Mortaza, qui, jusqu'à ce moment, n'avait pas voulu regarder son fils, ni lui adresser la parole, le maudit alors de ce qu'il ne voulait pas donner à son père l'hospitalité pour le peu de jours qu'il avait encore à vivre. Le prince l'épargna pour le moment, mais n'ayant pas la patience d'attendre sa mort naturelle, il le fit bientôt

[1] Le terme dont le prince se sert est هم مكتب *condisciple*. Ferischta avait alors, selon ma supposition, environ 36 ans, ce qui ne permet guère de croire qu'il ait été condisciple du prince dans le sens strict du mot. Mais il était, quel que soit l'âge qu'on lui donne, évidemment alors homme fait; et l'expression du prince doit, dans tous les cas, être prise dans un sens moins restreint. Le prince, ayant été l'élève du père de Ferischta, devait avoir vu celui-ci souvent et familièrement; de sorte que le mot de camarade n'avait rien que de très-naturel.

Digitized by Google

après étouffer dans une salle de bain fortement chauffée, dont on avait fait écouler l'eau et bouché toutes les ouvertures.

Cette révolution mit naturellement fin à la carrière de Ferischta, et il ne prit aucune part au court et sanguinaire gouvernement de Hosein, qui fut assassiné avant un an par Mihrab Khan, lequel fut, à son tour, mis à mort par Djoumal Khan, qui plaça sur le trône un enfant de race royale, Ismaël Nizamschah, mais en se réservant tout le pouvoir; ce qui amena de nouveaux malheurs sur la tête de Ferischta. Tous les royaumes musulmans du Deccan étaient alors déchirés, non-seulement par des intrigues de cour, mais plus encore par deux factions permanentes : c'étaient, d'un côté, les *étrangers*, c'est-à-dire les musulmans qui étaient venus plus récemment des pays au-delà de l'Indus, et qu'on appelait collectivement le parti des Mogols; de l'autre côté, les musulmans du Deccan auxquels se joignaient presque toujours les Abyssins, que le commerce des esclaves introduisait en grand nombre, et qui avaient acquis une puissance dont on voit encore aujourd'hui les restes : ce parti était désigné sous le nom des Deccanis. La rivalité politique de ces partis s'envenimait encore par leurs dissensions religieuses, le parti mogol étant, en général, composé de Schiites; le parti Deccani, de Sunnites. Ces deux factions se persécutaient incessamment, et les gouvernements, au lieu de les réprimer, les encourageaient presque toujours, parce que, dans cette époque de décomposition, les rois ou les vizirs étaient rarement assez forts pour pouvoir se passer de l'appui d'un parti, qu'ils s'attachaient en laissant carrière à ses passions. Djoumal Khan appartenait à la secte des Mehdevis, qui était une branche hétérodoxe des Hanifites, et par conséquent des Sunnites. Il se mit donc naturellement à la tête de la faction des Deccanis, et signala son avénement par les plus grands excès contre les Mogols, qui furent partout assassinés, leurs maisons saccagées, leurs femmes traînées par les cheveux au milieu d'une populace ivre[1]. Ceux d'entre eux qui parvinrent à se sauver, se rendirent auprès de Dilawer Khan, régent de Bijapour pendant la minorité d'Ibrahim Adil Schah II, et Ferischta, qui, par sa naissance et par ses croyances religieuses, appartenait entièrement au parti mogol, fut, à la fin, obligé de suivre leur exemple. Il reçut une invitation de Dilawer Khan, se rendit à Bijapour au commencement de l'année 998 (1589), et y entra au service.

Mais les suites de la crise à laquelle il venait d'échapper le poursuivirent dans sa nouvelle patrie. Djoumal Khan avait placé sur le trône

[1] *Ferishta*, I, 295.

Digitized by Google

d'Ahmednagher le prince Ismaël, fils de Borhanschah et neveu de Mortaza. Borhanschah vivait encore, il réclamait le trône de préférence à son fils, et se liguait, pour y parvenir, avec le parti mogol que Djoumal Khan persécutait. Il négociait déjà depuis quelque temps avec Dilawer Khan pour le déterminer à l'aider dans la conquête d'Ahmednagher, et Ferischta n'était pas encore depuis un mois établi à Bijapour[1], lorsqu'il vit entrer chez lui des messagers de Borhanschah, porteurs d'une lettre dans laquelle Borhanschah lui écrivait qu'il ne pouvait pas envoyer des ambassadeurs à Bijapour, parce que ses ennemis étaient maîtres de la route, mais qu'il le priait de presser l'expédition contre Ahmednagher. Cette démarche de Borhanschah montre que Ferischta était considéré, même dans son exil, comme un homme fort important.

Ferischta remit les dépêches à Dilawer Khan, qui insista auprès d'Ibrahim Adil Schah sur la nécessité d'entrer immédiatement en campagne. Le roi céda, mais la jalousie secrète entre le vieux régent et le prince, qui commençait à vouloir gouverner lui-même, ne tarda pas à éclater. Dilawer Khan s'avançait vers l'armée d'Ahmednagher, et livra, contre l'avis et l'ordre du roi, une bataille qu'il perdit, parce que les autres généraux, qui connaissaient les dispositions hostiles du roi contre lui, l'abandonnèrent dès le commencement du combat. Ferischta[2] resta avec lui jusqu'à la fin, quoique blessé, et ne se retira, lui septième, que lorsque le régent lui-même prit la fuite. Ils se rendirent à Darasoun où les blessures de Ferischta l'obligèrent de rester, et où il tomba entre les mains d'un corps de Mehdevis; mais il leur échappa par une ruse, et rejoignit le camp du roi.

Il y trouva les dissensions plus grandes que jamais, et le roi, fort irrité contre Dilawer Khan, mais tellement surveillé, qu'il était réduit à conspirer contre son vizir avec les autres généraux, par l'entremise de deux domestiques hindous qu'on ne soupçonnait pas. Une nuit, lorsque le régent fut couché, le roi fit demander des chevaux. Le chef des écuries déclara qu'il ne pouvait en donner qu'avec la permission du régent, mais le page qui les demandait le frappa au visage, et les obtint de force. Le roi se réfugia ainsi dans le camp du général en chef Ain-al-moulk. Ferischta n'avait pas été dans le secret : il n'était pas encore connu du roi, et devait être supposé partisan du régent qui l'avait attiré dans le pays. Mais de même qu'il n'avait pas hésité entre Mortaza et le vizir Mihrab Khan, de même il n'hésita pas ici; il apprit

[1] *Ferishta*, II, 120. — [2] *Ibid.* II, 124.

Digitized by Google

dans la nuit la fuite du roi, et il le rejoignit sur-le-champ, comme le firent trois ou quatre mille hommes de l'armée.

Je ne puis suivre tout le cours de cette révolution, qui se termina par la fuite de Dilawer Khan à Ahmednagher, lorsque Borhanschah eut réussi à s'y établir. Borhanschah rappela le parti mogol, mais Ferischta, qui aurait eu tout à craindre du ressentiment de Dilawer Khan, resta à Bijapour sans être remarqué par le roi et sans participer aux faveurs qu'il distribua parmi ceux qui avaient contribué à l'affranchir de la tutelle du régent. Ce n'est que quatre ans après[1], que Ferischta fut introduit dans la société intime du roi par Inayet, Khan de Schiraz, qui était alors un des personnages les plus influents de la cour et le conseiller intime d'Ibrahim Adil Schah. Le roi le reçut gracieusement, lui présenta de sa main un exemplaire du *Rozet al Saffa* de Mirkhond, en remarquant que jusqu'à présent personne n'avait écrit l'histoire générale des Musulmans de l'Inde, excepté Niamedddin Bakschi[2], et que l'ouvrage de celui-ci était trop court et trop incomplet, particulièrement en ce qui concernait le Deccan. Le roi le chargea donc d'écrire cette histoire et de la purger des flatteries et des mensonges qui déparaient les ouvrages qui avaient paru jusqu'alors.

Ferischta se mit sur-le-champ à l'œuvre, et lut, au bout d'une semaine, un fragment de l'histoire d'Ibrahim Adil Schah, d'abord à son protecteur Inayet Khan, ensuite au roi[3]. Cet essai fut très-bien accueilli, et le roi, depuis ce moment, combla Ferischta de faveurs et le rendit indépendant sous le rapport de la fortune. Ferischta dit, en arrivant à l'histoire des rois de Bijapour[4], que rien ne l'empêchait d'être véridique, qu'il ne suivrait pas les traces de quelques auteurs sur la voie de la flatterie et de l'exagération, et qu'il ne recherchait pas les présents d'or et d'argent, puisque la générosité d'Ibrahim Adil Schah le mettait en état de fouler aux pieds les trésors.

A partir de ce moment il paraît s'être livré entièrement à la composition de son ouvrage, et nous ne connaissons d'autres interruptions à son travail, que deux ambassades dont il fut chargé. La première était en 1013 (1604). L'empereur Akbar avait alors commencé la conquête du Deccan, et Ibrahim Adil Schah se vit dans la nécessité de donner sa

[1] *Ferishta*, II, 154. Ferischta ne donne pas la date de sa présentation au roi; mais la place que cette anecdote occupe dans la biographie d'Inayet Khan ne peut laisser de doute qu'entre l'année 1002 et l'année 1003. — [2] *Ibid.* Le texte lithographié porte بدخشی; mais il faut lire بخشی, comme on lit effectivement I, 6, et dans d'autres endroits. — [3] *Ibid.* II, 154. — [4] *Ibid.* II, à la feuille non paginée et annexée à la page 1.

Digitized by Google

fille au prince impérial Daniel, et d'envoyer à Agra son tribut, le premier que les empereurs mogols eussent jamais reçu du Deccan[1]. Ferischta fut chargé de cette mission, conjointement avec un commissaire impérial; il accompagna la princesse sur les bords du Godaverry, où elle fut remise au prince Daniel, et continua à suivre son palanquin jusqu'à Borhanpour[2]. Deux ans plus tard Akbar mourut et laissa son trône à Djihanguir, auprès duquel Ferischta[3] fut de nouveau envoyé en ambassade à Lahor en 1015 (1606).

Il acheva dans la même année son histoire et la présenta à Ibrahim Adil Schah[4]. Mais il continua à s'en occuper pendant le reste de sa vie, et en prépara de temps en temps ce qu'on pourrait appeler de nouvelles éditions, qui, au reste, ne consistaient pas dans une refonte entière de l'ouvrage, mais seulement dans de nombreux détails ajoutés[5], dans la mention de faits postérieurs à la première rédaction[6] et dans l'intercalation de quelques chapitres entiers[7]. Il raconte quelquefois, à l'occasion de ces additions, dans quels lieux il a obtenu les moyens de les faire, et ce n'est que par là que nous pouvons suivre les traces rares qui nous restent de sa vie, postérieurement à la première publication de son ouvrage. C'est ainsi que nous savons qu'il a fait un voyage à Badakschan[8]. Il eut occasion de connaître dans l'université[9] de cette ville et dans d'autres endroits les principaux chefs d'une secte musulmane, qui tirait son origine de Schemseddin, descendant d'une famille guèbre de l'Irak. Schemseddin s'était fixé dans le Kaschmir et avait fini par devenir fondateur d'une secte, qui le reconnaissait comme le *mehdi*. Il s'était donné, en sa qualité de prophète, le nom de Mir-Seid Mohammed Nourbaksch (le distributeur de la lumière) et sa secte s'appelait d'après lui *les illuminés*, نوربخشی. Ferischta se procura un manuscrit du livre fondamental de la secte, intitulé فقه احوط *la Connaissance universelle*, et

[1] *Ferishta*, I, 516. — [2] *Ibid.* II, 543. — [3] *Ibid.* I, 230. — [4] *Ibid* I, 6. — [5] Comparez p. c. le manuscrit de la Bibliothèque royale, fonds Anquetil, n. 96 (qui représente une rédaction achevée entre 1020 et 1023), fol. 499 verso, avec l'édition de M. Briggs, II, 149; et fol. 470 verso, avec Briggs, II, 77. — [6] On trouve des faits ajoutés en 1018, comme p. e. II, 390, I, 104; d'autres ajoutés en 1019, comme II, 719; d'autres en 1023, comme I, 693, et II, 77. — [7] L'introduction au livre II (édition de Briggs, I, 92-4), la biographie d'Inayet Khan, II, 151 et suiv., la description d'Asir, II, 567, ont été insérées en 1023. — [8] *Ibid.* II, 645. Ce voyage paraît avoir été fait entre les années 1015 et 1018; mais comme je ne suis pas parvenu à en fixer l'époque avec exactitude, je n'entrerai pas dans la discussion des détails qui m'ont fait adopter cette date approximative. — [9] Le texte lithographié lit در بدخشان; mais il me paraît préférable de lire, avec les manuscrits que j'ai consultés, در مدرسهٔ بدخشان.

Digitized by Google

l'envoya aux docteurs schiites dans l'Hindostan, pour obtenir leur opinion sur cette doctrine. Les docteurs l'examinèrent et écrivirent, sur la dernière feuille du livre, leur condamnation motivée, que Ferischta rapporte au long. Plus tard, en 1023, nous le trouvons visitant la célèbre forteresse d'Asir, dont il donne une description assez détaillée[1]. Mais à partir de ce temps nous n'avons plus aucune trace de lui, si ce n'est une mention de l'an 1033[2], qui prouve qu'il était encore en vie l'an 1623 de notre ère.

On ne connaît ni le lieu ni la date de sa mort, et le général Briggs[3], qui a examiné avec beaucoup de soin les monuments et les inscriptions de Bijapour, n'y a pas trouvé son tombeau.

Ferischta dit dans sa préface qu'il s'est procuré de tous côtés des livres, et il donne[4] la liste des sources principales dont il s'est servi dans la composition de son ouvrage. Je vais la reproduire puisqu'elle nous fournit l'indication des meilleurs ouvrages qui existaient alors sur l'histoire des musulmans dans l'Inde. Quelques-uns de ces ouvrages ont été publiés récemment, d'autres existent dans des bibliothèques en Europe, mais la plupart sont inconnus aujourd'hui, et il serait à désirer qu'on les recherchât dans l'Inde, où il en existe sans doute encore des manuscrits. Voici la liste :

ترجمهٔ يمينى. C'est la traduction persane du *Kitab Yemini* ou de l'histoire de Mahmoud le Ghaznévide, par Otbi. Cette traduction a été faite par Aboulscherif Nasih de Djerbadekan (Man. persans de la Bibl. royale, n° 66). M. de Sacy en a donné une notice très-étendue dans les *Notices et Extraits*, IV, p. 325 et suiv.

زين الاخبار, *Zein al Akhbar*, « l'Ornement des histoires. »

تاج المآثر, *Tadj ad Maasir*, « la Couronne des actions illustres. » Cet ouvrage a été dédié à Kotbeddin Eibouk, second roi musulman de Dehli, à la fin du VIe siècle de l'hégire, par Sadreddin Mohammed ben Hasan Nizami (voy. *Fer.* I, 108 et *Hadschi Khalfa ed. Flugel*, II, 92).

طبقات ناصرى, *Thabakati Nasiri*, « Histoires dédiées à Nasir. » C'est une histoire universelle, par Abou Omar Othman, fils de Mohammed Minhadj de Djordjan, qui va jusqu'à l'an 655 de l'hégire (1257), et est dédiée à Nasireddin Mahmoud, roi de Dehli. Ce prince avait la singulière habitude de payer les dépenses de sa table avec le produit des Korans qu'il copiait, et l'auteur des Thabakat paraît avoir suivi l'exemple de son pa-

[1] *Ferishta*, II, 567. — [2] *Ibid.* 568. — [3] Traduction de Briggs, I, p. 45. — [4] *Ferishta*, I, 6.

Digitized by Google

tron en multipliant de sa main les exemplaires de son ouvrage. La Bibliothèque royale possède deux exemplaires autographes des Thabakat, et Tippou Sahib en possédait un troisième (voy. le catalogue de Stewart).

ملحقات شيخ عين الدّين بيجاپورى, *Molhikati Scheikh Aineddin Bijapouri*, « Suppléments par le Scheikh, etc. » C'est une continuation des Thabakati Nasiri (voyez *Ferishta*, I, 131).

تاريخ فيروز شاهى, *Tarikhi Firouz Schahi*. C'est une histoire des rois de Dehli, dédiée par ضياى الدّين برنى *Zeïaï Eddin Barni* à Firouz Toghlouk, roi de Dehli. L'auteur a composé cet ouvrage en 758 de l'hégire (1357), dans un âge déjà fort avancé, car il mentionne quelque part un orage qu'il a vu à Dehli en 690 (voy. *Fer.* I. 163). Son père était le calligraphe Schehabeddin, et lui-même fut, sous trois règnes successifs, un personnage considérable à la cour de Delhi. Mobarek Schah Khildji lui accorda, en 717 (voy. *Fer.* I, 219), le titre d'honneur de *Sadri Djihan*, Mohammed Toghlouk en fit son confident particulier (*Fer.* I, 252 et suiv.), et Firouz Toghlouk se fit dédier par lui son histoire (*Fer.* I, 271). Cet ouvrage se trouve à la Bibliothèque royale, manuscrit du fonds Gentil, n° 63.

كتاب فتوحات فيروز شاهى, « le Livre des victoires de Firouz Schah, » ouvrage composé par Firouz Toghlouk Schah lui-même (voy. *Fer.* I. 271).

واقعات بابرى, « les Mémoires de Zehr Eddin Mohammed Baber, empereur de Dehli, » écrits par lui-même. Cet ouvrage a été originairement composé en turc djagatai, et traduit en persan au temps d'Akbar, par Mirza Abdourrahim, fils de Biram Khan; Ferischta s'est probablement servi de cette traduction. Les *Wakeat* ont été traduites en anglais par W. Erskine, et publiées à Londres, 1826, 4°.

واقعات هومايونى, « Autobiographie de l'empereur Houmayoun. » Cet ouvrage a été traduit en anglais par Stewart, et publié par le comité des traductions.

تاريخ بناى كيتى, *Tarikhi Benaï Gaiti*. Je ne connais pas cet ouvrage, que Ferischta cite dans l'histoire de Mahmoud le Ghaznévide. I, 63.

تاريخ مبارك شاهى, « Histoire dédiée à Mobarek Schah, » roi de Dehli (824-39 de l'hégire). Le nom de l'auteur de cet ouvrage est *Moïneddin Herewi* (voy. *Hadji Khalfa*, éd. *Flugel*, II. 143).

بهمن نامهٔ شيخ آذرى, « Bahman Nameh de Scheikh Aderi. » C'est un

Digitized by Google

poëme épique sur l'histoire de la dynastie des rois Bahmanis de Kolberga, dans le Deccan, dédié par Scheikh Aderi à Alaëddin Schah Bahmani II. Aderi avait été le guide spirituel du roi, et paraît s'être retiré plus tard dans le Khorasan, d'où il adressa, en 855 de l'hégire, à Allaëddin, une lettre de remontrance qui fit beaucoup d'impression sur le roi et le détermina à défendre dans ses états l'usage du vin (*Fer.* I, 651).

سراج التواريخ بهمنى, « Flambeau des Chroniques de la dynastie des Bahmanis, » par Molla Mohammed Lari. Ce même ouvrage paraît avoir été désigné quelquefois sous le titre سراج تواريخ دكن, « Flambeau des Chroniques du Deccan » (*Fer.* II. 373). Je ne sais pas dans quel temps il fut composé; mais les campagnes de Firouz Schah contre les Hindous y étant racontées, ce livre ne peut pas avoir été écrit avant l'an 825 de l'hégire, et l'a été probablement beaucoup plus tard. Stewart cite dans le catalogue de la bibliothèque de Tippou Sahib un ouvrage sous le titre تاريخ بهمنى, contenant l'histoire des rois de Kolberga et des Berid Schah de Bider pendant les années 747-1004 de l'hégire.

تحفة السّلاطين بهمنى, « Offrande aux sultans de la dynastie des Bahmanis, » par Molla Daoud de Bider. Daoud était né l'an 754 de l'hégire ou environ; il était, à l'âge de douze ans, page de Mohammed, roi de Kolberga (*Fer.* I, 549), et passa sa longue vie à la cour de ce prince et de ses deux successeurs immédiats. Il composa son ouvrage sous Firouz Schah, 800-825 de l'hégire, dans la familiarité duquel il paraît avoir vécu (*Fer.* I, 589). Ce livre est un de ceux dont la publication serait le plus à désirer, car l'auteur a assisté aux luttes les plus acharnées entre les Musulmans et les rois hindous du Deccan, et son goût pour les anecdotes nous fournirait sans doute de curieux matériaux pour l'histoire de la civilisation tant indienne que musulmane de son temps.

تاريخ الفى[1], « Histoire de mille ans. » C'est un ouvrage très-considérable qui comprend l'histoire générale des Musulmans, depuis l'an 1-1000 de l'hégire. (622-1592.) Il fut écrit sur l'ordre d'Akbar, par Molla Ahmed de Ninive. Il y en a un exemplaire dans la bibliothèque de Tippou, en trois volumes in-folio, et Stewart dit que la préface est écrite par Aboulfazl (Catal. p. 6).

[1] *Ferishta*, I, 6. Il faut lire تاريخ الفى تأليف au lieu de تاريخ الفى تاريخ.

Digitized by Google

روضة الصّفا, « le Jardin de la Pureté, » Histoire universelle, par Mirkhond.

حبيب السّير, « l'Ami des Voyageurs, » Histoire universelle, par Khondemir.

تاريخ حاجى محمّد قندهارى, « la Chronique de Hadji Mohammed, de Kandahar. » Cet auteur m'est inconnu; Ferischta le cite dans l'histoire des rois du Bengal et des rois de Sind (II, 585 et 603).

طبقات محمود شاهى گجراتى, « Histoire de Mahmoud Schah, de Guzzerat. » C'est la biographie de Mahmoud I, qui a régné de 863-917 de l'hégire (1459-1511) (*Fer.* II, 386). M. Briggs indique Nasir Schah comme l'auteur de cet ouvrage [1].

مآثر محمود شاهى گجراتى, « Mémoires de Mahmoud Schah I, de Guzzerat. » Cet ouvrage est cité quelquefois sous le titre plus général de *Tarikhi Mahmoud Schahi* (voy. *Fer.* I, 661). Son auteur est le *Molla Abdoul Kerim* de Hamadan, qui avait été attaché à la personne de Mahmoud Gawan, ministre de Mohammed Schah de Kolberga. Il a laissé entre autres ouvrages, une biographie de Mahmoud Gawan, composée après l'assassinat de cet homme remarquable (*Fer.* I, 693-694).

تاريخ بهادر شاهى گجراتى, « Histoire de Bahader Schah, de Guzzerat, » 932-943 de l'hégire (1526-1536). Le véritable titre de cet ouvrage paraît être *Thabakat*, mais rien n'est plus commun dans les citations des auteurs musulmans, que de substituer le titre plus général de *Tarikh* à *Thabakat, Maasir*, etc. Je ne sais pas qui a écrit cette histoire, dont Ferischta ne parle jamais sans exprimer le regret que l'auteur n'ait pas revu son ouvrage pour corriger les nombreuses inexactitudes qui le défigurent (*Fer.* II, 443, 633).

تاريخ مظفّر شاهى گجراتى, « Histoire de Mozaffer Schah, de Guzzerat. » C'est la vie de Mozaffer Schah III, dernier des rois de Guzzerat, 969-991 de l'hégire (1561-1583).

تاريخ محمود شاه بزرك مندوى, « Histoire de Mahmoud Schah Khilji le Grand, de Mandou dans la province de Malwa, 839-870 de l'hégire (1435-1466).

تاريخ محمود شاه خورد مندوى, « Histoire de Mahmoud Schah le Petit, de Mandou, » 916-941 de l'hégire (1512-1534).

[1] *Briggs*, traduction, vol. 1, préface, p. 50.

Digitized by Google

تاريخ نظام الدّين بخشى, « Chronique de Nizameddin Bakhschi. » Ferischta ne donne, selon son habitude, qu'une abréviation du titre entier, qui est : طبقات اكبرى خواجه نظام الدّين احمد بخشى هراتى, « Chronique dédiée à Akbar, par le Khodja Nizameddin Bakhschi de Hérat. » C'est la seule histoire générale des Musulmans de l'Inde, qui existait avant celle de Ferischta. Ce dernier qui s'exprime, en général, avec beaucoup de bienveillance sur le compte de ses prédécesseurs, se plaint amèrement de l'inexactitude de Nizameddin (I. 4, I. 154). Les *Thabakat* embrassent les années 365-1003 de l'hégire (975-1593).

تاريخ بنكاله, « Chronique du Bengal. »

تاريخ سند, « Chronique de Sinde. »

تاريخ كشمير, « Chronique de Kaschmir. » C'est une histoire écrite par Mirza Heider Doghlat (*Fer.* II, 640), qui a gouverné souverainement dans le Kaschmir, depuis 948-958 de l'hégire (1541-1551).

فوايد الفؤاد, « le Gain de âmes. » Ce n'est évidemment que la moitié d'un titre, mais je n'ai aucun moyen de le compléter.

خير المجالس, « l'Excellence des assemblées. » C'est une histoire des Saints musulmans de l'Inde (*Fer.* II, 821).

تاريخ قطب شاهى, « Chronique de rois de Golconda de la dynastie des Kothb Schah. »

خير العارفين شيخ جمال شاعر, « l'Excellence des sages, par Scheikh Djoumal, le poëte.

Ferischta aurait pu aisément plus que doubler cette liste, s'il y avait compris tous les auteurs qu'il cite dans le texte de son histoire, et dont quelques-uns lui ont beaucoup servi, comme p. e. le تحفة المجاهدين, « l'Offrande des combattants dans la guerre sainte, » par Scheikh Zeineddin al Mabari, dont il a tiré son livre XI, qui contient l'histoire et la description de la côte de Malabar (II 800 et suiv). Zeineddin vivait à la cour de Bijapour et a dédié son livre, écrit en arabe, à Ali Adil Schah, père d'Ibrahim Adil Schah. Ce petit ouvrage a été traduit en anglais par M. Rowlandson, et publié sous le titre *Tohfut ul Mujahideen*. Londres, 1833.

M. Briggs a donné une liste de ces auteurs omis par Ferischta [1], et on pourrait l'augmenter encore, mais ce serait sans intérêt, parce que Ferischta ne mentionne ordinairement que des parties des titres des ou-

Digitized by Google

vrages qu'il cite, de sorte qu'on ne peut reconnaître que ceux qui sont déjà autrement connus.

Nous voyons que Ferischta a été très-heureux dans ses efforts pour se procurer les sources les plus authentiques de toutes les parties de l'histoire qu'il voulait traiter, mais trois ouvrages lui ont néanmoins échappé; ce sont les chroniques des dynasties des Imad Schah et des Berid Schah, et une des chroniques de la dynastie des Kothb Schah de Golconda. Il a dû se contenter de ce qu'il a pu apprendre sur elles par les communications orales des vieillards les plus instruits, et il prie le lecteur qui aurait connaissance de ces ouvrages, de les ajouter au sien. Nous verrons plus tard qu'un singulier bonheur a permis à M. Briggs d'accomplir, au moins en partie, le vœu de Ferischta. Au reste, ces trois chapitres ne sont pas les seuls où il se soit aidé de renseignements verbaux, car nous le voyons très-occupé à recueillir les traditions orales, aussitôt qu'il touche des temps assez rapprochés de son époque pour que les récits des témoins d'événements importants, ou la mémoire de leurs fils et parents, puissent servir à confirmer ou à rectifier le résultat de ses recherches.

Il me reste à dire quelques mots des sources dont Ferischta s'est servi pour sa préface, dans laquelle il traite de l'ancienne histoire de l'Inde[2]. Il cite, pour les origines de l'histoire indienne, la traduction persane du Mahabharat, exécutée par ordre d'Akbar; mais, après avoir donné un aperçu succinct de la guerre des Pandous et des Kourous, il abandonne l'époque dont traite le Mahabharat, et poursuit l'histoire des rois Hindous jusqu'à l'invasion musulmane. La liste de ces rois est arbitrairement formée, car elle confond toutes les races et toutes les dynasties, et en combine les noms les plus marquants dans une seule série de rois. On ne peut dire exactement où Ferischta a puisé ce qu'il dit sur ces anciens rois; mais on voit dans l'*Ayen Akberi*, dans la chronique de *Heider Doghlat*, etc., que les Musulmans avaient déjà alors réussi à obtenir des Hindous quel-

[1] *Briggs*, traduction, vol. 1, préface, p. 50-51. Cette liste exige quelques corrections. Ainsi le n° 3 est le même ouvrage que les *Thabakati Nasiri*; n° 7 il faut lire : *Les séances d'Abou Nasr Maschkati*, مقامات ابو نصر مشكاتى (voy. *Ferishta*, 1, 38); n° 8 sont les *Œuvres d'Aboul Fazl* (*Ferishta*, ibid.); et le n° 18 est le حجاج نامه, *Hedjadjnameh*, qui est la traduction persane de la biographie du célèbre Hedjadj, gouverneur de l'Irak et conquérant du Beloudschistan sous les Ommiades, par Abou Obeidah. Le titre de l'original de cet ouvrage est سيرت حجاج لابى عبيده معمر بن المثنّى التيمى. Voyez l'excellente édition d'*Ibn Khallikan*, par M. Mac Guckin de Slane, vol. 1, p. 113. — [2] *Ferishta*, 1, p. 6-30.

Digitized by Google

ques données imparfaites et confuses sur leur histoire; et c'est, sans doute, dans ces ouvrages persans que Ferischta a trouvé ce qu'il en rapporte, car il ne paraît pas avoir su lui-même une langue indienne. On pourrait, à l'aide des Pouranas et des documents indiqués par Tod, débrouiller ce chaos et assigner sa place véritable à chacune des données de Ferischta, mais ce serait un travail sur l'histoire et la chronologie de l'Inde ancienne, qui doit être entrepris pour son importance propre et non pas pour corriger la préface d'un auteur musulman, qui ne peut jamais être qu'une source très-secondaire pour l'ancienne histoire de l'Inde. Ce qu'il y a de plus singulier dans le récit de Ferischta, ce sont les détails qu'il donne sur les rapports qui existaient entre l'Inde et la Perse. Il indique dans l'histoire de chaque roi de l'Inde le roi persan dont il reconnaissait la suzeraineté, et raconte les invasions des rois d'Iran et de Touran, leurs guerres et leurs actes administratifs dans l'Inde. Ces récits sont tirés des poëmes épiques des Persans, quelques-uns sont empruntés au *Livre des Rois*, d'autres au *Guerschasp-Nameh* et au *Bahman-Nameh;* mais il y en a dont nous ne pouvons pas trouver l'origine, et qui doivent être empruntés à des poésies perdues. Ferischta ne cite malheureusement pas les titres de cette partie de ses sources, et il est probable qu'il a déjà emprunté ces récits à des compilations de seconde main; mais ces indices de traditions dont nous ne possédons pas complétement les sources, sont toujours précieuses, parce qu'elles indiquent l'existence de poëmes épiques persans que nous pourrions retrouver. Les synchronismes que Ferischta établit entre l'histoire de l'Inde et celle de la Perse n'ont aucune valeur. On n'a qu'à comparer, par exemple, la manière dont Thabari, Firdousi et Ferischta placent la célèbre anecdote de la visite de Bahramgour à Kanoudj, et les différentes époques de l'histoire indienne avec lesquelles ils la font coïncider, pour se convaincre qu'on n'avait que des traditions vagues, et qu'on les a mises arbitrairement en rapport selon la méthode dont Thabari a donné l'exemple aux historiens musulmans.

Je parlerai, dans un second article, de la manière dont Ferischta a mis en œuvre ses matériaux, et, dans un dernier, de l'édition du texte que le général Briggs a publiée.

JULES MOHL.

Digitized by Google

Ueber die Zeitrechnung der Chinesen, von Ludw. Ideler (*sur la Chronologie des Chinois, par* Ludwig Ideler); *dissertation lue à l'Académie des sciences de Berlin, le* 16 *février* 1837, *et, depuis, considérablement augmentée*. Berlin, 1839, in-4°.

CINQUIÈME ARTICLE.

Les véritables principes de l'ancienne astronomie chinoise ayant été établis, dans nos précédents articles, d'après les documents originaux, j'arrive au chapitre de M. Ideler qui a pour titre : *Sur les sieu, ou stations de la lune chez les chinois.*

Le sujet en est indiqué, par l'auteur lui-même, dans les termes suivants :

« Depuis les plus anciens temps, dit-il, il existe à la Chine un zodiaque « de 28 parties, réglé sur le cours périodique de la lune. Il y a été « d'abord employé pour définir les lieux de cet astre, du soleil et des « planètes, comme le fut ensuite notre zodiaque de douze parties, après « que les Chinois l'eurent connu. La dénomination générique des di- « visions chinoises est *sieu;* le caractère chinois qui les désigne peut « aussi se prononcer *su*, et signifie une *auberge pour la nuit*. Il peut éga- « lement se traduire par le verbe *se reposer*. D'après cette dernière signi- « fication, j'ai adopté le terme de *station de la lune* pour les désigner. »

L'idée de *stations lunaires*, attachée ici par M. Ideler aux 28 divisions stellaires chinoises, a été probablement suggérée par la concordance, quoique imparfaite de leur nombre, avec le nombre de jours que la lune emploie à faire le tour entier du ciel. Je me sers à dessein de ce terme vague : car la révolution soit tropique, soit sidérale de la lune, est d'environ $27^j \frac{1}{3}$, et sa révolution synodique d'environ $29^j \frac{1}{2}$; de sorte qu'on n'y trouve réellement pas le nombre de 28. Toutefois, cette relation a été admise astrologiquement par les Arabes, qui l'ont appliquée à 28 groupes d'étoiles réparties assez vaguement sur le contour du zodiaque grec, avec le nom bien réel de *Mansions lunaires*, et une notion analogue a été aussi adoptée par les Hindous. De sorte que l'identité du nombre a pu faire naturellement penser que la même idée avait encore servi de fondement aux 28 divisions stellaires chinoises. Cette supposition est en effet, je crois, fort répandue parmi les savants; car, par exemple, indépendamment de M. Ideler qui l'adopte, ainsi qu'on vient de le voir, elle est présentée comme un fait reconnu, dans

Digitized by Google

les remarquables articles sur le zodiaque grec récemment publiés dans ce journal même; et leur savant auteur ajoute, par opposition, que ce dernier zodiaque n'a été introduit en Chine qu'au temps d'Antonin [1]. Si, comme il est naturel de le penser, ceci doit s'entendre des dodécatemories écliptiques, on pourrait montrer, par de nombreux indices, qu'elles n'ont pas été, qu'elles n'ont pas pu être employées à la Chine avant l'intervention des jésuites dans la confection du calendrier. Si, au contraire, on voulait appliquer l'assertion à la division chinoise, non de l'écliptique, mais de l'équateur, en douze parties temporairement égales, je crois avoir prouvé par les textes originaux qu'elle existait à la Chine au moins onze siècles avant l'ère chrétienne, et que la division du ciel en 28 parties était pareillement complète à cette époque, où on l'employait astronomiquement pour rapporter les passages méridiens du soleil, de la lune et des planètes, ainsi que les équinoxes et les solstices, à 28 étoiles exactement définies. L'astronomie proprement chinoise était donc déjà toute faite, à cette ancienne époque. On y savait dès lors régler le calendrier lunisolaire par des observations, et intercaler les lunes par une méthode exacte; de sorte que, pour tout cela du moins, les Chinois n'ont eu rien à apprendre des Grecs, qui étaient probablement alors beaucoup moins avancés. Les anciens textes chinois, relatifs aux 28 divisions stellaires, qui m'ont été traduits, ne présentent absolument aucun indice d'où l'on puisse inférer qu'elles fussent, dans leur origine ou dans leur usage, adaptées aux mouvements de la lune plus spécialement qu'à ceux du soleil et des planètes. On ne voit, dans les ouvrages de Gaubil, aucune marque de cette spécialité; et les recherches qu'ont pu faire sur cela M. Stanislas Julien et mon fils, ne leur ont fourni aucun texte qui en donnât la preuve, ou même le soupçon. Elle n'a donc jusqu'ici d'autre fondement réel que l'analogie du nombre de 28 avec les mansions lunaires des Hindous et des Arabes. Mais, indépendamment des textes, la seule distribution des divisions chinoises et le choix de leurs étoiles déterminatrices présentent une foule de caractères impossibles à concilier avec une telle particularité d'application; et ceci n'a pas échappé à l'excellent esprit de M. Ideler.

Il a d'abord identifié les 28 étoiles déterminatrices avec les dénominations de nos catalogues, d'après leurs longitudes et latitudes rapportées par Gaubil pour l'année 1683 (observ. p^es III, p. 79). Ces seuls éléments, fondés sur les déterminations, ou plutôt sur les calculs des missionnaires, pourraient laisser parfois quelques doutes; car plusieurs

[1] *Journal des Savants*, août 1839, p. 488.

Digitized by Google

s'appliquant à de très-petites étoiles, et n'étant pas absolument rigoureuses, on pourrait hésiter entre quelques étoiles voisines du même ordre. C'est pourquoi je dois dire que j'avais depuis longtemps vérifié toutes ces indications, soit d'après des désignations isolées données accidentellement par Gaubil dans des extraits de ses manuscrits, qui sont joints à la Connaissance des temps de 1810, soit par la comparaison avec un ouvrage astronomique chinois du commencement du VIIe siècle, le Pou-Tien-Ko, que nous possédons en original à l'Observatoire, et dont nous avons aussi une traduction manuscrite faite par Gaubil avec des notes; soit enfin par identification avec les catalogues et les figures de l'encyclopédie japonaise que mon fils m'a interprétés. Je suis arrivé, avec tous ces secours, à reconnaître exactement pour déterminatrices les mêmes 28 étoiles que M. Ideler a adoptées; de sorte qu'on ne peut, je crois, élever de doutes légitimes sur aucune d'entre elles.

Mais alors la singularité de leur distribution et de leur choix n'en devient que plus frappante; je laisse parler sur cela M. Ideler. « Il est « fort surprenant, dit-il, que les intervalles des 28 divisions chinoises « présentent de si grandes inégalités, quelques-unes n'ayant, même « dans les anciens temps, que 2° 42′ de longueur équatoriale, d'autres, « très-voisines, plus de 30°. Il est également singulier, ajoute-t-il, que « l'on ait choisi de si petites étoiles pour déterminatrices, tandis qu'il y « en avait tout auprès de très-brillantes; μ du Scorpion, par exemple, de « 4e grandeur, au lieu d'Antarès. Ceci est très-difficile à éclaircir, s'il « n'y a pas eu autrefois des méprises sur ces indications. Je présume « que ce désordre apparent des *stations de la lune* est basé sur de « vieilles concordances du coucher de cet astre avec les étoiles qui pas- « saient en même temps au méridien. Mais je n'ai pas été assez heureux « pour découvrir le principe qui a décidé le choix de ces étoiles; et, « s'il y a eu un tel principe, l'emploi qu'on en a fait doit être très-grossier; « car, par aucune combinaison possible, une station (lunaire) n'a pu « contenir 26 ou 33 degrés, tandis que la station voisine en contenait « seulement 4 ou même 2. » On ne peut mieux énoncer la difficulté de cette concordance avec la lune que ne le fait ici M. Ideler; mais on doit être surpris qu'un esprit aussi judicieux n'ait pas été conduit, par ces remarques mêmes, à se demander si l'intention de cette concordance était en effet certaine, et à chercher si elle était réellement exprimée, ou au moins indiquée dans les documents originaux. Or, on n'en trouve ainsi aucune trace.

La seule méthode praticable pour découvrir les motifs d'un choix si singulier m'a paru être de reconstruire le ciel des anciens Chinois,

Digitized by Google

d'y placer leurs 28 étoiles déterminatrices, puis de nous mettre dans leur système d'idées, ainsi que d'observations, et de chercher quelle utilité pratique les étoiles choisies pouvaient leur offrir soit au même temps, soit à des époques distantes. Par exemple, les traditions et les textes nous apprennent qu'il a été fait des déterminations de solstices et d'équinoxes au temps d'Yao et de Tcheoukong; on sait aussi que l'on observait particulièrement les étoiles voisines du pôle; et l'une entre autres, *i* du Dragon, a conservé le nom de Tien-y, c'est-à-dire *unité du ciel*, que cette proximité de position lui avait autrefois mérité. On sait encore que l'on observait surtout régulièrement les passages méridiens des sept belles étoiles de la grande Ourse, pour connaître les heures de la nuit; et l'on observait probablement avec elles, pour le même but, les trois plus brillantes de la petite Ourse, que nous appelons α, β et γ. Enfin, les deux belles étoiles de la Lyre étaient l'objet d'une attention spéciale; car ce groupe stellaire est désigné nominativement dans l'ancien calendrier Hia-Siao-Tching, que l'on croit du temps des Hia. Il faut donc voir comment toutes ces étoiles-là se trouvaient placées relativement aux 28 divisions stellaires; il faut ensuite examiner si les déterminatrices des divisions, ou au moins quelques-unes d'entre elles, offraient des particularités spécialement favorables pour saisir leurs passages méridiens, comme aussi pour fixer les ascensions droites des points équinoxiaux et solsticiaux; car, plus les relations de ce genre que l'on trouvera seront nombreuses, plus il en résultera de motifs probables pour justifier et expliquer le choix des déterminatrices adoptées.

Malheureusement, une telle épreuve est fort pénible; car les globes à pôles mobiles, même les mieux construits, ne peuvent servir pour l'effectuer, quoiqu'ils en rendent l'application plus facile ou plus évidente. En effet, ces globes représentent toujours l'obliquité de l'équateur à l'écliptique comme constante; et l'on n'y peut pas figurer non plus le déplacement que le plan de l'écliptique éprouve parmi les étoiles, en vertu des perturbations planétaires. Or ces deux sortes de variations, quoique très-lentes, ont, après beaucoup de siècles, une grande influence sur les positions des étoiles voisines du pôle, qui sont précisément celles auxquelles les Chinois s'attachaient; de sorte qu'en les négligeant, on altérerait, ou l'on ferait disparaître les relations qu'il nous importe le plus de découvrir. Il est donc indispensable de ne s'en fier ici qu'à un calcul exact, fondé sur les formules les plus précises de la mécanique céleste : c'est ce que j'ai fait. J'ai cherché ainsi, numériquement, les positions des 28 déterminatrices des divisions stel-

Digitized by Google

laires, pour l'année 2357 avant notre ère, époque présumée de l'empereur Yao, et j'ai fait le même calcul pour les étoiles du Dragon, des deux Ourses et de la Lyre, que j'ai tout à l'heure indiquées. J'ai réuni tous ces nombres dans des tableaux qui sont annexés au présent article. Comme les formules de la précession partent généralement de l'année 1750, toute recherche de ce genre exige que l'on connaisse préalablement les longitudes et les latitudes des étoiles, relativement à l'écliptique et à l'équinoxe de cette époque fondamentale. Je les ai donc indiquées pour toutes nos étoiles chinoises, en tête des tableaux, ce qui prépare le transport immédiat de leurs positions à toute autre époque pour laquelle on voudrait de même étudier leur usage astronomique, ou vérifier d'anciens résultats qui s'y rapporteraient. On n'aura plus, en effet, alors qu'à leur appliquer les valeurs convenables de la précession et du déplacement de l'écliptique, en suivant la méthode rigoureuse de transport que j'ai exposée dans mon Traité d'astronomie. Les concordances des 28 étoiles déterminatrices étant ainsi connues pour le temps d'Yao, j'en ai déduit les longueurs qu'avaient alors les divisions équatoriales, dont chacune d'elles marquait l'origine; puis, en examinant leurs rapports avec les points équinoxiaux, solsticiaux, et avec les autres étoiles communément observées, j'ai vu nécessairement se manifester le système d'applications astronomiques auquel ces divisions s'adaptaient. J'ai consigné ces rapprochements dans des notes explicatives, en marge des tableaux; de sorte que ceux-ci en offrent un état complet et certain, qui peut se comprendre à la simple lecture. Toutefois, on rendra ces relations encore plus évidentes en les suivant sur un globe céleste à pôles mobiles, disposé pour cette ancienne époque, surtout si le pôle, en se déplaçant, entraîne un cercle équatorial, ainsi que des cercles de déclinaison gradués, comme cela a lieu dans le globe que j'ai fait construire pour la faculté des sciences de Paris. Si l'on n'avait pas à sa disposition un pareil instrument, on pourrait y suppléer en construisant une projection géométrique du ciel de — 2357 autour du pôle de l'équateur de ce temps, d'après le principe très-simple employé dans le zodiaque de Denderah; c'est-à-dire, en plaçant chaque étoile sur son cercle de déclinaison propre, à une distance du centre égale au développement de sa distance polaire. Les nombres contenus dans nos tableaux fournissent tous les éléments immédiats d'une telle projection, que j'ai aussi exécutée pour mon usage.

Quel que soit celui de ces procédés que l'on emploie pour saisir l'ensemble des 28 divisions chinoises au temps dont il s'agit, on est d'abord frappé de voir qu'elles offrent deux grands vides diamétralement op-

Digitized by Google

posés l'un à l'autre, et occupant sur l'équateur des intervalles de 26° 28′ et de 30° 34′. Ce sont les stations appelées TSING et TEOU; elles répondent à deux époques de la révolution diurne, pendant lesquelles il ne passait au méridien aucune des étoiles circompolaires que les anciens Chinois observaient spécialement. Après ces deux stations, les plus étendues sont OUEY et PI, la première ayant 17° 49′ de longueur équatoriale, la seconde 18° 6′. Elles sont aussi opposées en ascension droite, et répondent à une absence de circompolaires. Deux autres encore présentent une étendue presque aussi grande, ce sont GOEY, 18° 48′; TCHANG, 16° 39′. Elles offrent la même particularité. Réciproquement, il n'y a pas une seule des étoiles circompolaires mentionnées plus haut qui n'ait une division équatoriale correspondante, exactement ou de très-près, à ses passages supérieurs et inférieurs pour cette époque, comme les nombres de nos tableaux le démontrent. Ceci, joint à la fixation des points solsticiaux et équinoxiaux, produit, dans les ascensions droites des déterminatrices, des oppositions par couples, qu'on remarque dans le plus grand nombre d'entre elles, et qui les placent alors, deux à deux, dans un même cercle horaire presque exact. Pour que l'on puisse aisément en juger, voici le tableau de ces oppositions, avec la mesure de l'angle compris entre les cercles horaires des déterminatrices correspondantes. J'ai annexé au nom de chaque division le numéro d'ordre de notre tableau général, pour qu'on puisse retrouver avec facilité les éléments qui la déterminent.

NUMÉROS D'ORDRE des divisions comparées.	LEUR DÉNOMINATION.	LEUR DIFFÉRENCE D'ASCENSION DROITE en —2357.	ANGLE DIÈDRE compris entre LES CERCLES HORAIRES des étoiles opposées.	MESURE de CET ANGLE DIÈDRE en temps.
1 — 15	MAO — FANG	182° 7′ 30″	2° 7′ 30″	8′ 30″
2 — 17	PI — OUEY	179 50 34	0 9 6	0 18
3 — 18	TSE — KY	179 33 35	0 26 25	1 46
5 — 19	TSING — TEOU	183 6 39	3 6 39	12 26
6 — 20	KOUEY — NIEOU	179 0 51	0 59 9	3 56
7 — 21	LIEOU — NU	180 46 55	0 46 55	3 8
8 — 22	SING — HIU	175 37 42	4 22 18	17 29
9 — 23	TCHANG — GOEY	178 7 17	1 52 43	7 31
10 — 24	Y — TCHE	180 16 2	0 16 2	1 4
11 — 25	TCHIN — PY	178 59 14	1 0 46	4 3
13 — 27	KANG — LEOU	175 20 27	4 39 33	18 38
14 — 28	TI — OEY	177 10 15	2 49 45	11 19

Digitized by Google

Je ne prétends pas que ces douze couples, si approximativement opposés en ascension droite, aient été tous établis dès le temps d'Yao; car, dans ce nombre, il en est, par exemple, deux qui, n'ayant aucune application à ce temps, répondent si exactement aux équinoxes et aux solstices de Tcheoukong, qu'on peut, avec une très-grande vraisemblance, croire qu'ils ont été établis par lui pour fixer ces quatre points. Mais presque tous les autres couples, si ce n'est tous, se rapportent de trop près aux passages méridiens des circompolaires, vers le temps d'Yao, pour qu'une pareille concordance puisse être raisonnablement considérée comme fortuite. Un astronome qui voudrait fixer ces passages par des divisions équatoriales, pour le temps dont il s'agit, ne pourrait choisir des déterminatrices plus favorables pour s'y adapter. Une autre circonstance encore qui convient à un tel genre d'observation, c'est que les étoiles déterminatrices sont prises le plus près possible de l'équateur de ce temps; et lorsqu'on les a choisies un peu éloignées, comme dans la division Hiu, par exemple, qui est limitée par β et α du Verseau, c'est qu'il n'y en avait pas d'autres plus près de l'équateur, dans cette partie du ciel, qui pussent convenir mieux, ou même aussi bien, pour fixer à la fois les passages méridiens du point solsticial et des étoiles γ, δ de la grande Ourse. L'intention de prendre ainsi les déterminatrices est surtout manifeste pour α de l'Hydre, qui marquait exactement le solstice d'été sur l'équateur même, au temps d'Yao; car on l'a préférée à Régulus qui se trouvait alors dans le même cercle horaire, mais à 24° 0′ 49″ de l'équateur, sur l'écliptique, où il marquait également le point solsticial. Des astronomes qui auraient rapporté les lieux des astres à l'écliptique, comme Hipparque, auraient certainement préféré Régulus; mais des Chinois, qui fondaient toutes leurs déterminations sur des passages méridiens, devaient préférer α de l'Hydre, quoique bien moins brillante, à cause de sa situation sur l'équateur de leur temps. D'après toutes ces circonstances réunies, je crois pouvoir conclure que les étoiles déterminatrices des divisions chinoises ont été anciennement choisies pour fixer les passages méridiens des points équinoxiaux, solsticiaux, et des principales étoiles circompolaires, conformément au mode d'observation indiqué par les textes; et que, dans les anciens temps du moins, ces divisions n'ont eu aucun rapport spécialement intentionnel avec la lune, quoiqu'elles pussent servir, comme on voit qu'elles ont en effet servi, pour déterminer les lieux de cet astre, ainsi que du soleil et des planètes en ascension droite sur le ciel de chaque époque : cet usage leur ayant été conservé malgré tous les changements que le déplacement de l'équateur apportait dans

Digitized by Google

les relations astronomiques qui avaient pu primitivement décider leur choix.

Les équinoxes et les solstices de l'année — 2357 tombent dans les quatre divisions stellaires que le Chouking nomme, comme contenant ces quatre points au temps d'Yao; et les positions que nos calculs leurs assignent dans ces divisions s'accordent très-approximativement avec celles que les astronomes chinois des temps postérieurs leur ont généralement attribuées, d'après des notions de la précession plus imparfaites sans doute, mais qu'ils appliquaient à une moindre distance. Le lieu du solstice d'hiver, dans la division HIU, par exemple, est à fort près celui que supposait Kocheouking pour le temps d'Yao; car c'est sans doute en mémoire de cette détermination traditionnelle qu'il y avait placé l'origine de ses signes écliptiques. Voici, au reste, d'après le calcul exact, les valeurs qu'avaient alors les ascensions droites des étoiles qui déterminaient ces quatre divisions cardinales.

NUMÉROS D'ORDRE des quatre divisions cardinales.	LEUR CARACTÈRE ASTRONOMIQUE.	LEUR DÉNOMINATION.	DÉSIGNATION de L'ÉTOILE déterminatrice.	LIEU de LA PHASE CARDINALE dans la division indiquée.
1	Équinoxe vernal.	MAO.	η Pléiade.	+1° 29′ 44″
8	Solstice d'été.	SING.	α Hydre.	+2 23 20
15	Équinoxe automnal.	FANG.	π Scorpion.	—0 37 46
22	Solstice d'hiver.	HIU.	β Verseau.	+6 45 38

L'équinoxe automnal tombe un peu en deçà de FANG, au lieu d'être compris dans cette division, comme le Chouking semble l'indiquer; mais l'écart est si petit, n'étant que de 2′ 31″ en temps, qu'on peut bien l'attribuer aux erreurs des observations d'alors, ou à nos évaluations numériques des déplacements de l'écliptique et de l'équateur pour une époque si éloignée; ou encore, à ce que l'énoncé du Chouking, si l'on veut le supposer rigoureux, se rapporterait à une date de quelques années antérieures à —2357, ce que l'on ne saurait décider. Le lieu du solstice d'hiver ne diffère que de 50′ 48″ en arc, ou de 3′ 23″ en temps, de celui que supposait Kocheouching pour le temps d'Yao, d'après des évaluations de la précession bien moins parfaites que les nôtres.

M. Ideler a calculé aussi approximativement ces quatre positions dans son mémoire, en négligeant les inégalités de la précession, comme l'avaient fait les missionnaires, et il en a conclu également la réalité de

Digitized by Google

leur application céleste vers le temps d'Yao. Probablement il n'a pas su que cette concordance remarquable avait été déjà annoncée dans le tome XIII de l'Académie des sciences, comme déduite de calculs rigoureux. Ce soin est, en effet, nécessaire pour obtenir avec quelque certitude des positions absolues si distantes de nous.

Il y avait beaucoup d'intérêt à placer exactement sur le ciel d'Yao l'étoile appelée Tien-y, *l'Unité du ciel;* car Gaubil affirme, en plusieurs endroits de ses ouvrages, que cette dénomination la caractérise indubitablement comme ayant été autrefois observée très-près du pôle, et comme consacrée, pour ainsi dire, par le souvenir de cette proximité. La première chose à faire était de l'identifier exactement. Fréret, dans sa chronologie chinoise [1], croit que cette étoile était α du Dragon; mais je pense qu'il a été trompé par une phrase d'un manuscrit de Gaubil, dont nous avons la copie à l'Observatoire, et où il est dit que la dénomination d'*Unité du ciel* s'applique « à l'étoile *près* de l'antépénultième « de la queue du Dragon; » puis, à ce dernier mot, on lit en note : « *α in « Dracone.* » Fréret aura cru que cette note désignait l'étoile Tien-y, tandis qu'elle désignait *l'antépénultième*, qui est réellement α. Cela est confirmé par un passage des Lettres édifiantes, où Gaubil dit textuellement que le caractère chinois de α du Dragon ne désigne pas une étoile qui ait été observée comme polaire, c'est-à-dire comme centre du mouvement diurne du ciel [2]. D'après cela le Tien-y des Chinois, distinct de α et situé *près* de lui, ne peut être que *i* du Dragon [3]. Cette conclusion est confirmée par une note qui accompagne ce passage des Lettres édifiantes, mais, à la vérité, en y rectifiant une erreur d'impression, ou plutôt d'éditeur, qui est assurément une des plus singulières que l'on puisse commettre. Gaubil, selon l'usage des autres missionnaires et des astronomes de son temps, exprime toujours les longitudes des étoiles depuis la division écliptique qui en est la plus voisine vers l'occident, et il indique cette division par son signe grec, en se bornant à exprimer en chiffres les nombres excédants. Ici donc, α du Dragon étant dans la Vierge, il avait mis avant ces nombres le caractère astronomique ♍. Mais, comme il ressemble assez à la lettre *m*, les éditeurs l'ont remplacé par le mot *méridionale*, et ils ont écrit : *Longitude méridionale* 3° 37′ 40″. Ils ont fait la même substitution dans la longitude donnée par Gaubil à l'étoile Tien-y. En rectifiant la méprise, on trouve bien, pour la première, les coordonnées de α du Dragon, et aussi celles

[1] *Œuvres complètes de Fréret*, t. XIV, p. 228. Paris, 1796, in-12. — [2] Gaubil, *Histoire de l'astronomie chinoise*, p. 109. — [3] C'est l'étoile 10 *i* Drac. du catalogue de Piazzi. Ses coordonnées en 1800 sont A. R. 206° 23′ 37″. Decl. + 65° 42′ 52″.

Digitized by Google

de *i* du Dragon pour la seconde; toutefois avec une petite erreur dans la longitude de cette dernière, que Gaubil avait probablement relevée sur des cartes, alors assez imparfaites. Cela prouve du moins qu'il ne la confondait pas avec α, comme Fréret l'a supposé. Le calcul montre qu'au temps d'Yao, *i* du Dragon n'était en effet qu'à 1° 45′ 44″ du pôle, tandis que α en était à 2° 27′ 13″. Les ascensions droites de ces deux étoiles, au temps d'Yao, sont en correspondance avec des divisions équatoriales qui se trouvent parfaitement disposées pour saisir leurs passages méridiens, à cette époque, comme on peut le voir dans les tableaux. Toutefois, leur extrême proximité du pôle faisait alors varier ces ascensions droites avec tant de rapidité, qu'un petit nombre d'années a dû suffire pour les transporter d'une station équatoriale à une autre voisine; ce qui pourrait avoir été un motif d'en établir de nouvelles pour continuer de les suivre dans leurs mutations, si l'on a cru avoir assez d'intérêt à le faire; et cette continuité d'intention, appliquée à d'autres déterminations analogues de phénomènes célestes, ou d'éléments astrologiques, que le temps déplaçait avec rapidité, ferait parfaitement concevoir pourquoi les divisions équatoriales chinoises se trouvent si excessivement rapprochées en certaines parties du contour du ciel. Mais je n'ai pas la prétention de justifier, ou d'expliquer, le motif qui a pu déterminer toutes ces divisions, sans en excepter aucune : j'ai voulu seulement arriver à ce résultat pour leur ensemble, et faire reconnaître, pour quelques-unes, des époques distinctes de convenance et de choix. Leur application, considérée ainsi dans sa généralité, ne me semble offrir aucun doute, après tant de concordances que le calcul démontre, entre leur distribution dans le ciel et le système tout spécial d'observation suivi par les Chinois dès les plus anciens temps.

J'ai eu moins de secours pour reconnaître l'étoile appelée Tay-y, *l'ancienne Unité*, que je n'en avais eu pour Tien-y. Gaubil la désigne cependant comme ayant aussi les caractères d'une polaire observée, plus anciennement même que Tien-y; et il donne aussi ses coordonnées en longitude et latitude pour 1730 dans son Histoire de l'astronomie chinoise. Il faut encore corriger ici une erreur des éditeurs des Lettres édifiantes, qui ont pris le signe du lion ♌ pour un A non barré, et l'ont ingénieusement remplacé par le mot *austral;* de sorte qu'ils ont imprimé pour celle-ci *longitude australe*, comme ils avaient mis *longitude méridionale* pour les deux autres. Mais, même avec cette rectification, je ne trouve pas d'étoiles du Dragon qui s'accordent avec les coordonnées de Gaubil; et celles qui en approchent le plus sont deux très-

Digitized by Google

petites étoiles de cette constellation désignées par les n°s.42 et 184 dans le catalogue de Bode. J'ai donc calculé leurs lieux sur le ciel d'Yao. Elles étaient aussi toutes deux très-près du pôle; et même l'une d'elles, la 42e, en était plus près que Tien-y. On trouve également des divisions qui répondent très-bien à leurs passages méridiens, tant supérieurs qu'inférieurs, pour cette époque, comme on peut le voir dans les tableaux de comparaison. Je les y ai donc mentionnées toutes deux aux places que le calcul leur assigne; mais je n'oserais absolument répondre de leur identité avec celles que Gaubil a voulu indiquer. J'ai essayé de la retrouver par les indications des catalogues chinois du Pou-Tien-Ko et de l'encyclopédie japonaise, comme je l'ai fait aussi pour Tien-y; mais les indications de ces catalogues sont trop vagues et trop inexactes pour les définir avec sûreté [1].

L'ensemble des concordances astronomiques que je viens de présenter nous découvre donc, par une voie pénible, à la vérité, mais certaine, l'appropriation spéciale des divisions stellaires chinoises au système d'observation que les textes rapportent comme ayant été adopté à la Chine dès les plus anciens temps. Cette appropriation se trouvant surtout parfaite pour la plupart des divisions, vers l'époque reculée de vingt-quatre siècles avant l'ère chrétienne, où la discussion des documents historiques place l'empereur Yao, il devient extrêmement vraisemblable qu'un certain nombre d'entre elles, désignées par cette spécialité même, étaient déjà établies et adoptées dès cette époque, comme le Chouking le rapporte, et comme les Chinois le croient universellement d'après leurs traditions. Enfin, aucun indice astronomique ne peut faire supposer que les déterminatrices des vingt-huit divisions auraient été choisies d'après quelque rapport intentionnel avec le cours de la lune. Elles ne sont nullement appropriées à cette application particulière, et aussi les textes chinois ne la leur attribuent point. Si donc l'idée d'un tel rapport a existé chez les Chinois, à une époque quelconque, ce dont tou-

[1] En rétablissant, comme je viens de le dire, les véritables coordonnées assignées par Gaubil aux trois étoiles α Draconis, Tien-y et Tay-y, les longitudes et latitudes de ces trois étoiles, pour 1730, auraient, selon lui, les valeurs suivantes :

	Longitude en 1730.		Latitude en 1730.
α Draconis.....	153° 37′ 40″	+	66° 21′ 40′ boréale.
Tien-y (l'Unité du ciel).....	150° 4′ 25″		65° 21′ 38″
Tay-y (la grande Unité)....	149° 24′ 20″		64° 13′ 0

Cet erratum s'applique à la page 109 du tome XXVI des Lettres édifiantes, édition de Paris, 1788, et à la page 328 du tome XIV du même recueil, édition de Lyon.

Digitized by Google

tefois je ne connais aucune preuve, elle n'a pu y être associée que postérieurement, et pour quelque but astrologique, non astronomique. Ce serait donc ici le lieu d'examiner si les vingt-huit divisions du ciel, désignées réellement par les Arabes sous le nom de *mansions lunaires*, et si les vingt-huit *Nacshatras* des Hindous, qui sont considérées aussi aujourd'hui en relation avec la lune, ont quelque ressemblance prochaine ou éloignée avec celles dont nous venons d'établir les caractères purement astronomiques, chez les Chinois. Mais cette comparaison, que j'ai effectuée de même par le concours des textes et du calcul astronomique, tiendrait ici trop de place; et je la réserve pour un dernier article, si l'on veut bien en permettre l'insertion. Je terminerai celui-ci par quelques remarques sur un élément fondamental de la chronologie chinoise, qui me semble avoir besoin d'être de nouveau étudié.

La discussion des documents purement historiques place la première année de l'empereur Yao entre les années juliennes, antérieures à notre ère, 2400 et 2361. De là, en remontant vers nous, le règne de l'empereur Tchong-Kang se trouve commencer en — 2159. Or, le chapitre Yn-Tching du Chouking mentionne une éclipse de soleil arrivée dans les premiers temps de ce règne, en y joignant des détails si particuliers sur les conséquences publiques de son apparition imprévue, qu'on peut difficilement mettre en doute la réalité du fait. On conçoit combien la vérification astronomique de ce document et la détermination de sa date précise seraient décisives pour fixer une époque indubitable dans l'ancienne histoire chinoise. Aussi, depuis la restauration de l'astronomie sous les Han, les historiens et les astronomes chinois ont-ils réuni leurs efforts pour retrouver l'année de cette éclipse, d'après les circonstances particulières qui la signalaient. On n'a pas en effet d'autres indices qui la désignent; car, malheureusement, le chapitre du Chouking qui en fait mention n'indique pas l'année où elle a eu lieu; ce qui doit peu surprendre, puisque rien ne prouve que le cycle de soixante, qui, depuis les Han, sert à compter continuellement les années, leur fût appliqué alors. On a pour unique renseignement que l'éclipse est arrivée le premier jour de la dernière lune d'automne dans le calendrier bien connu des Hia, et qu'en outre, le soleil, ainsi que la lune, se trouvaient alors dans la station stellaire Fang, comprise entre les cercles horaires des étoiles π et σ du Scorpion. Ce dernier caractère est très-précieux, parce que l'intervalle équatorial ainsi défini a toujours été extrêmement restreint et a très-peu varié; n'occupant que 5° 2′ 25″ en — 2357; et 5° 34′ 10″ en 1800. Mais, pour en faire un usage profitable et certain, il faut d'abord avoir une théorie de la précession et du dé-

Digitized by Google

placement de l'écliptique qui soit assez exacte pour s'appliquer sans erreur jusqu'à des temps si reculés; et il faut, en outre, avoir des tables du soleil et de la lune assez parfaites pour oser les étendre aussi jusque-là. Or, ces secours, ou plutôt, ces instruments indispensables pour une computation rétrograde aussi longue, manquaient absolument aux astronomes chinois, et ils manquaient aussi aux missionnaires qui ont voulu l'entreprendre. De sorte que les résultats de ces calculs, d'après lesquels on a voulu fixer l'époque de Tchong-Kang, et, par suite, poser un jalon dans les premiers siècles de l'histoire chinoise, sont tous à déterminer de nouveau.

Gaubil s'est plus occupé que tout autre de cette recherche. D'après les tables imparfaites qu'il avait entre les mains, il trouvait une éclipse de soleil qui lui semblait satisfaire à toutes les conditions du Chouking. Selon son calcul[1], conforme à celui d'un grand astronome chinois du temps des Ming, la conjonction vraie qui donnait cette éclipse aurait eu lieu le 11 octobre de l'année —2155 des chronologistes, à 6 h. 57′ du matin, temps de Pékin; de sorte que le soleil se serait levé éclipsé. En outre, il se serait trouvé alors dans la station Fang, comme le veut le texte. Mais, à la vérité, la grandeur de l'éclipse n'aurait été que de *deux doigts*, c'est-à-dire que la lune aurait seulement couvert la sixième partie du diamètre du soleil; ce qui eût été bien peu apparent et peu susceptible d'être remarqué, surtout à un tel instant du jour.

Fréret combattit fortement le résultat de Gaubil, en s'appuyant surtout sur cette dernière circonstance. Il voulait y substituer une autre éclipse de l'an —2007, que Dominique Cassini avait calculée, et qu'il trouvait aussi avoir eu lieu sinon dans la station Fang, du moins tout auprès. Gaubil résista toujours à cette substitution, d'après des considérations historiques; et l'on peut voir dans sa chronologie, ainsi que dans son histoire de l'astronomie chinoise, les motifs sur lesquels il appuie son sentiment.

La petitesse de l'éclipse trouvée par Gaubil, jointe à l'heure où elle s'était opérée, me l'avait toujours rendue suspecte, au moins pour la Chine, d'après une considération générale pour ces anciennes époques, et que je vais tout à l'heure expliquer. J'ai donc prié M. Largeteau, adjoint du bureau des longitudes, et qui dirige avec beaucoup d'habileté la rédaction de la Connaissance des temps, de vouloir bien la calculer d'après nos tables actuelles; et, pour être assuré d'opérer sur les mêmes dates, je lui remis le calcul original d'un des compagnons de Gaubil

[1] Gaubil, Observations, partie II, page 144.

Digitized by Google

que l'on m'avait confié. M. Largeteau a trouvé qu'en effet l'éclipse avait eu lieu sous le méridien de Pékin, au jour assigné, mais pendant la nuit, longtemps avant le lever du soleil, et qu'ainsi elle n'avait pas été visible à la Chine. On verra, dans une note jointe au présent article, un court exposé de ce résultat. Je vais seulement expliquer la considération générale qui le faisait prévoir.

Les intervalles de temps que les planètes emploient pour revenir en conjonction avec une même étoile ne sont affectés que de très-petites variations ou inégalités que l'on appelle périodiques, parce qu'elles accomplissent toutes les phases de leurs valeurs dans des espaces de temps dont on peut assigner la durée, et qui sont généralement peu étendus. D'après cela, si l'on compare entre elles deux pareilles conjonctions, assez éloignées pour que ces inégalités aient parcouru un grand nombre de fois leurs périodes, leur influence intermédiaire s'évanouit dans l'intervalle total, et n'est plus sensible que dans leurs valeurs extrêmes dont on tient compte; de sorte qu'on obtient ainsi les mouvements tels qu'ils seraient, si les inégalités dont il s'agit n'existaient pas. C'est ce qu'on appelle en astronomie les *mouvements moyens*, qui se trouvent ainsi rigoureusement constants pour chaque planète; et l'on a prouvé, de nos jours, que cette constance est un résultat mécanique de la théorie de l'attraction.

Mais, par une remarquable exception que le célèbre astronome Halley constata le premier, et que M. Laplace a prouvé être une conséquence des variations séculaires de l'excentricité de l'orbe terrestre, le mouvement de la lune, dépouillé de toutes ses inégalités périodiques, comme on vient de le dire, n'est pas exactement uniforme. Il s'accélère quand cette excentricité diminue, comme cela est arrivé depuis les plus anciens temps connus jusqu'à nos jours, et il se ralentira, au contraire, dans les siècles à venir, lorsque cette excentricité augmentera. La comparaison des éclipses observées par les Chaldéens, par les Arabes, et par les astronomes modernes, a confirmé ce résultat de la théorie; et la vitesse de l'accélération a été mesurée en lui donnant la valeur nécessaire pour que les éclipses aient eu réellement lieu aux instants que les observateurs contemporains leur assignaient.

Partons maintenant d'une conjonction écliptique observée aujourd'hui, et remontons vers une époque d'une très-haute antiquité en nous servant de tables de la lune qui ne tiennent pas compte de cette accélération, comme étaient celles que les missionnaires, et Cassini lui-même, pouvaient employer. A cette époque ancienne, nos tables nous représentent encore la lune en conjonction avec le soleil. Ce sera évidem-

Digitized by Google

ment une erreur, et la vraie conjonction aura *précédé* cet instant; car, avec ces tables imparfaites, nous attribuons à la lune son mouvement actuel, qui a été autrefois plus lent. Nous la faisons donc retourner trop vite en arrière; et puisque nous la ramenons ainsi en conjonction avec le soleil, c'est une preuve que son mouvement ralenti ne l'y aurait pas ramenée dans le même intervalle de temps. Son lieu vrai était donc alors plus près de nous que nous ne le trouvons; et si elle a éclipsé ce jour-là le soleil, elle l'a fait plus tôt que ne le marquent nos tables. La petite éclipse de Gaubil n'a donc pas eu lieu à la Chine au lever du soleil, mais dans la nuit qui l'a précédé. L'éclipse de Cassini n'a pas eu lieu non plus avec les circonstances qu'il supposait; et le même raisonnement étant applicable à toutes les déterminations que l'on a pu faire de ces phénomènes, avant que les tables de la lune fussent perfectionnées par l'introduction de l'équation séculaire du moyen mouvement, on voit qu'il faudrait calculer de nouveau tous ceux sur lesquels on a pu vouloir établir des époques chronologiques très-anciennes. Je désire que la généralité de cette conséquence excuse l'abstraction des détails techniques auxquels j'ai été contraint de recourir pour la démontrer.

BIOT.

NOTE SUR L'ÉCLIPSE DU CHOUKING.

Selon Gaubil (*Observ.* II, p. 144), l'éclipse mentionnée dans le Chouking, pour le commencement du règne de Tchong-Kang, aurait eu lieu le 12 octobre de l'an —2155, en comptant à la manière des chronologistes, ou de l'an —2154, en comptant à la manière des astronomes. D'après une indication que je trouve dans ses manuscrits, la conjonction apparente se serait opérée ce jour-là vers 7^h 24′ ou 7^h 26′ du matin, à Pékin. De là il conclut que l'éclipse aurait été visible non-seulement dans cette ville, mais même à Ga-ny-hien, résidence de Tchong-Kang, et plus occidentale que Pékin de 20′ en temps.

Le compagnon de Gaubil, dont nous avons les calculs, est plus précis. Selon lui, la conjonction a eu lieu le 11 octobre, à 11^h 20′ 20″, *temps moyen* de Paris compté de midi; ce qui équivaut au 12 octobre, à 6 h^h 56′ 32″ du matin, *temps vrai*, à Pékin. Ce jour-là le soleil s'était levé à Pékin étant déjà éclipsé. Le milieu de l'éclipse aurait eu lieu à 6^h 13′ 8″; la fin, à 6^h 49′ 14″; et la grandeur de l'éclipse aurait été de deux doigts. Par la marche et le détail des calculs, M. Largeteau a reconnu qu'ils ont été faits avec les tables de La Hire, qui ne tiennent pas compte de l'accélération du moyen mouvement; il les a repris par les tables du soleil de Delambre

Digitized by Google

et les tables de la lune de M. Damoiseau, en tenant compte de toutes les inégalités indiquées par la théorie de l'attraction.

Il a d'abord calculé ainsi les lieux de la lune, du soleil, et les mouvements horaires de ces deux astres, pour le 11 octobre —2154, à 12^h, temps moyen de Paris, compté de midi. Voici quels ont été les résultats.

An —2154 octobre $11^j + 12^h$	Longitudes vraies	☾...	6°	4°	5′	7″	Mouvement horaire ☾...	33′	34″ 6
		☉...	6	0	55	41	☉...	2	32 2
	Différence des longitudes.		0	3	9	26	Mouvement horaire relatif.	31	2 4

Avec ce mouvement horaire relatif, les 3° 9′ 26″ de différence en longitude ont dû être décrits en 6^h 6′. Ceci étant soustrait de l'époque choisie, on a la conjonction vraie le 11 octobre, à 5^h 54′ du soir, temps moyen de Paris, compté de midi; conséquemment, pour Pékin, le 12 octobre, à 1^h 30′ 30″ du matin, temps moyen compté de minuit, puisque Paris est plus occidental de 7^h 36′ 30″ en temps. Ainsi l'éclipse s'est réellement opérée sous le méridien de Pékin, et, à plus forte raison, sous celui de Ga-ny-hien, pendant la nuit du 12 octobre, longtemps avant le lever du soleil; de sorte qu'elle n'était pas observable dans ces deux villes, ni même dans les parties les plus orientales de l'empire chinois.

Pour montrer la cause de la différence qui se trouve entre ce résultat et celui du missionnaire, M. Largeteau remarque que l'accélération du moyen mouvement, appliquée depuis nos jours jusqu'à cette ancienne époque, diminue la rétrogradation de la lune en longitude de 4° 27′ 1″; ou, ce qui revient au même, elle rend la longitude d'alors plus forte de cette quantité qu'on ne la trouverait, si l'on appliquait le mouvement actuel à tout l'intervalle. Cela recule donc nécessairement l'instant de l'éclipse de tout le temps que la lune emploie à décrire cet arc par son mouvement relatif. M. Largeteau trouve néanmoins que l'erreur du missionnaire n'a pas été tout à fait aussi grande, et qu'elle s'est réduite à 3° 11′ 38″, par l'effet accidentel d'une autre erreur des tables de La Hire, lesquelles supposent le mouvement séculaire de la longitude moyenne de la lune un peu plus faible qu'il ne l'est réellement.

Par un calcul absolument semblable, M. Largeteau s'est également assuré que l'éclipse de l'an —2007 des chronologistes, présentée par Fréret comme étant celle du Chouking, a eu lieu aussi à la Chine pendant la nuit; de sorte qu'elle n'y a pas été plus visible que celle de Gaubil. Il faut donc assigner pour l'éclipse de Tchong-Kang quelque autre date que celles-là; et ce serait sans doute une recherche intéressante d'astronomie ancienne que de tâcher de trouver l'époque exacte de cette éclipse, d'après ses apparences consignées dans le Chouking; du moins si nos tables actuelles de la lune peuvent être étendues avec sûreté aussi loin de nous.

Digitized by Google

N° 1. *Tableau des coordonnées équatoriales de —2357 pour quelques étoiles que les traditions chinoises désignent comme ayant été spécialement remarquées ou observées dans les temps les plus anciens.*

INDICATION DES ÉTOILES dans LES CATALOGUES EUROPÉENS.		DÉSIGNATIONS QUI LEUR SONT AFFECTÉES par les Chinois.	COORDONNÉES ÉCLIPTIQUES en 1750.		COORDONNÉES ÉQUATORIALES en —2357.		DISTANCE au PÔLE BORÉAL en —2357.
			l	λ	a''	d''	
$\varkappa$ du Dragon	3e g r		132° 43′ 37″	+61° 44′ 31″	29° 12′ 51″	+82° 0′ 0″	8° 0′ 0″
42e *id.*		La grande unité? (Tay-y)	149 0 33	64 48 57	110 20 58	88 23 59	1 36 1
184e *id.*	6e-7e	La grande unité? (Tay-y)	149 48 21	64 31 11	117 6 53	88 0 2	1 59 58
10 *i* *id.*	4e-5e	L'unité du ciel (Tien-y).	151 21 52	65 21 20	149 13 50	88 14 16	1 45 44
α *id.*	3e	Le gond de droite.	153 53 54	66 21 12	184 33 8	87 32 47	2 27 13
ι (iota) *id.*	3e-4e	Le gond de gauche.	181 22 2	71 5 55	217 47 24	77 7 9	
α grande Ourse	2e	Le pivot céleste.	131 40 55	49 39 54	57 2 17	71 24 14	
β *id.*	2e	Pierre précieuse.	135 54 44	45 6 30	68 39 39	67 50 9	
γ *id.*	2e	Pierre précieuse.	146 56 52	47 7 23	89 34 2	70 47 4	
δ *id.*	3e	Poids de la balance.	147 31 46	51 38 16	90 40 28	75 18 13	
ε *id.*	2e	Balance de Jade.	155 23 25	54 18 18	112 4 22	77 25 1	
ζ *id.*	2e	Ouverture du principe actif.	162 8 56	56 22 9	132 27 25	77 56 56	
η *id.*	2e	Lumière agitée.	173 24 15	54 23 41	149 45 59	72 49 15	
α petite Ourse	2e-3e g r	Le grand souverain du ciel.	85 4 24	66 4 13	332 41 11	65 45 33	
5 a *id.*	4e	Le fils naturel de l'empereur.	124 50 20	71 25 14	319 18 36	80 22 56	9 37 4
β *id.*	3e	Le souverain.	129 44 59	72 58 2	306 27 21	80 56 32	9 3 28
γ_2 *id.*	3e	Le prince héritier.	138 0 20	75 13 26	286 37 23	80 34 28	9 25 32
α Lyre	1re	La brodeuse.	281 49 14	61 45 9	243 50 23	42 46 28	
β *id.*	2e-3e		285 24 51	56 1 2	243 22 50	36 25 11	

Digitized by Google

N° 2.

Tableau des divisions équatoriales du ciel selon le syst

NUMÉROS D'ORDRE en commençant par la division qui contenait l'équinoxe vernal en —2357.	NOMS CHINOIS DES DIVISIONS dans l'ordre de leurs passages successifs au méridien en — 2357.	DÉSIGNATION DES ÉTOILES qui déterminent leur origine en ascension droite, avec l'indication du degré d'éclat propre à chaque étoile.	ASCENSION DROITE DE L'ÉTOILE déterminatrice en 1800.	DÉCLINAISON DE L'ÉTOILE déterminatrice en 1800.	LONGITUDE DE L'ÉTOILE déterminatrice en 1750.
1	MAO	η Pléiade 3° gr	53° 54′ 16″	+23°28′38″b	56° 30′ 17″
2	PI	ε Taureau 3°-4°	64 14 15	+18 43 33 b	64 58 2
3	TSE	λ Orion 4°	81 1 50	+ 9 47 23 b	80 13 2
4	TSAN	δ Orion 2°	80 26 51	− 0 27 29 a	78 52 20
5	TSING	μ Gémeaux 3°	92 42 51	+22 36 13 b	91 48 36
6	KOUEY	θ Cancer 5°-6°	125 2 40	+18 45 40 b	122 14 32
7	LIEOU	δ Hydre 4°	126 45 46	+ 6 23 31 b	126 49 23
8	SING	α Hydre 2°	139 26 17	− 7 47 47 a	143 48 8
9	TCHANG	39 ν₁ Hydre 5°	145 27 58	−13 54 49 a	152 12 45
10	Y	α Hydre et Coupe 4°	162 30 29	−17 14 7 a	170 14 45
11	TCHIN	γ Corbeau 3°	181 22 59	−16 25 43 a	187 15 13
12	KIO	α Vierge 1re	198 40 2	−10 6 43 a	200 21 16
13	KANG	κ Vierge 4°	210 33 34	− 9 20 2 a	211 0 15
14	TI	α₂ Balance australe 2°-3°	219 57 32	−15 11 58 a	221 35 50
15	FANG	π Scorpion 4°	236 41 37	−25 31 20 a	239 27 4
16	SIN	σ Scorpion 3°-4°	242 15 47	−25 5 47 a	244 18 40
17	OUEY	μ₂ Scorpion 4°	249 42 9	−37 39 20 a	252 45 31
18	KY	γ₂ Sagittaire 3°-4°	268 14 24	−30 24 37 a	267 46 30
19	TEOU	φ Sagittaire 3°-4°	278 17 18	−27 10 54 a	276 41 20
20	NIEOU	β Capricorne 3°	302 26 19	−15 23 58 a	300 33 17
21	NU	ε Verseau 4°	309 12 30	−10 13 0 a	308 14 12
22	HIU	β Verseau 3°	320 15 13	− 6 26 28 a	319 54 35
23	GOEY	α Verseau 3°	328 52 30	− 1 16 58 a	329 52 4
24	TCHE	α Pégase 2°	343 42 0	+14 8 3 b	349 59 23
25	PY	γ Pégase 2°	0 44 11	+14 4 23 b	5 40 29
26	KOEY	ζ Andromède 4°	9 11 23	+23 10 43 b	17 6 25
27	LEOU	β Bélier 3°	25 54 11	+19 49 35 b	30 28 57
28	OEY	α Mouche et Lis (35° Bélier.) 4°	37 56 13	+26 50 58 b	43 27 5

Nota. La division n° 26 se prononce exactement comme le n° 6, mais elle s'écrit par un caractère différent; je les ai distinguées ici par un
nonce comme PI n° 2, mais il s'écrit différemment; le caractère chinois du PI n° 2 signifie *le filet*, ce qui est la désignation figurative des Hyd

Digitized by Google

hinois, pour les années de l'ère chrétienne +1800 *et* —2357.

LATITUDE DE L'ÉTOILE déterminatrice en 1750.	ASCENSION DROITE DE L'ÉTOILE déterminatrice en—2357.	DÉCLINAISON DE L'ÉTOILE déterminatrice en—2357.		ÉTENDUE ÉQUATORIALE DE LA DIVISION EN —2357.	ÉTENDUE ÉQUATORIALE DE LA DIVISION EN 1800.
+ 4° 1′30″b	358° 30′ 16″	+ 3°10′26″b	MAO	10° 24′ 28″	10° 19′ 59″
- 2 35 42 a	+8 54 44	+ 0 29 53 b	PI	18 5 45	16 47 35
-13 24 3 a	27 0 29	- 3 37 33 a	TSE	2 42 24	- 0 34 59
-23 35 9 a	29 42 53	-13 32 6 a	TSAN	3 36 21	12 16 0
- 0 50 46 a	33 19 14	+12 11 9 b	TSING	30 34 32	32 19 49
- 0 47 16 a	63 53 46	+20 27 38 b	KOUEY	6 38 9	1 43 16
-12 24 54 a	70 31 55	+ 9 44 24 b	LIEOU	17 4 45	12 40 31
-22 23 53 a	87 36 40	+ 1 13 11 b	SING	7 39 43	6 1 41
-26 5 18 a	95 16 23	- 2 29 2 a	TCHANG	16 39 29	17 2 31
-22 42 42 a	111 55 52	- 0 39 19 a	Y	17 27 36	18 52 30
-14 29 15 a	129 23 28	+ 4 3 50 a	TCHIN	16 11 13	17 17 3
- 2 2 7 a	145 34 41	+12 11 49 b	KIO	12 0 6	11 53 32
+ 2 55 42 b	157 34 47	+13 8 38 b	KANG	8° 58 5	9 23 58
+ 0 21 59 b	166 32 52	+ 6 45 41 b	TI	14 4 54	16 44 5
- 5 26 20 a	180 37 46	- 5 39 1 a	FANG	5 2 25	5 34 10
- 4 0 2 a	185 40 11	- 6 16 58 a	SIN	3 5 7	7 26 22
-15 20 32 a	188 45 18	-20 1 18 a	OUEY	17 48 46	18 32 15
- 6 56 37 a	206 34 4	-18 3 16 a	KY	9 51 49	10 2 54
- 3 55 15 a	216 25 53	-18 18 34 a	TEOU	26 28 44	24 9 1
+ 4 37 6 b	242 54 37	-16 22 53 a	NIEOU	8 24 13	6 46 11
+ 8 6 30 b	251 18 50	-14 12 12 a	NU	11 55 32	11 2 43
+ 8 38 11 b	263 14 22	-14 48 30 a	HIU	10 9 18	8 37 17
+10 40 43 b	273 23 40	-12 58 21 a	GOEY	18 48 14	14 49 30
+19 24 47 b	292 11 54	- 2 38 34 a	TCHE	16 10 48	17 2 11
+12 35 40 b	308 22 42	- 6 16 59 a	PY	9 13 42	8 27 12
+17 36 37 b	317 36 24	+ 1 35 21 b	KOEY	15 18 50	16 42 48
+ 8 28 33 b	332 55 14	- 2 41 57 a	LEOU	10 47 53	12 2 2
+11 17 23 b	343 43 7	+ 4 41 47 b	OEY	14 47 9	15 58 3

hographe française différente. Le KOUEY n° 6 signifie en chinois *les mauvais esprits*, et le KOEY n° 26 signifie *la cuisse*. De même PY n° 25 se pro- PY n° 25 signifie *le mur*; j'ai écrit ce dernier avec un Y pour le distinguer du premier.

Digitized by Google

N° 3.

Tableau des Relations qui ont existé entre les passages au méridien des 28 divisions stellaires chinoises, et les passages, tant supérieurs qu'inférieurs, des étoiles circompolaires sous le parallèle de 34° à 40°, en l'année julienne proleptique — 2357, époque présumée de l'empereur Yao.

DÉSIGNATION des DIVISIONS équatoriales qui arrivent au méridien.		DÉSIGNATION de L'ÉTOILE DÉTERMINATRICE DE LA DIVISION, et longueur équatoriale de la station stellaire dont elle est l'origine, avec l'indication des étoiles circompolaires ou des autres circonstances remarquables qui accompagnent son passage au méridien.	
22	HIU	β Verseau déterm^ce : de 3e grandeur, au méridien..... A. R. 263° 14′ 22″ Longueur équatoriale de la station HIU..... 10 9 18 Comprend γ grande Ourse au méridien inférieur..... A. R. 269 34 2 Comprend δ *idem*..... A. R. 270 40 28	Cette division remarquable contenait le solstice d'hiver et deux étoiles circompolaires dont le passage inférieur était spécialement propre à le signaler. Les deux étoiles de 3e grandeur, β et α du Verseau, qui la limitent, étaient alors les moins distantes de l'équateur que l'on pût choisir, dans cette plage du ciel, parmi celles qui y brillent de quelque éclat.
23	GOEY	α Verseau déterm^ce, 3e g^r, au méridien..... A. R. 273 23 40 Longueur équatoriale de la station GOEY..... 18 48 14	La grande longueur équatoriale de la station GOEY correspond exactement à l'intervalle d'ascension droite entre le passage inférieur de δ grande Ourse et les passages également inférieurs de ε, ainsi que de Tay-y, qui lui succèdent, ce qui détermine la division TCHE, n° 24.
24	TCHE	α Pégase déterm^ce, 2e g^r, au méridien..... A. R. 292 11 54 Longueur équatoriale de la station TCHE..... 16 10 48 S'applique à ε grande Ourse, au méridien inférieur.... A. R. 292 4 22 S'applique à 42e Dragon (Tay-y), *idem*..... A. R. 290 20 58 S'applique à 184e Dragon (Tay-y), *idem*..... A. R. 297 6 53	La déterminatrice α de Pégase se présentait ici tout près de l'équateur, et s'associait très-bien aux passages inférieurs qu'il importait de fixer. Ces deux circonstances en motivent bien le choix. Elle pouvait encore très-bien servir pour le passage supérieur de γ_2 petite Ourse, dont l'A. R. était 286° 37′ 23″. Après la division TCHE il y a un grand intervalle équatorial jusqu'à la division suivante PY, n° 25. Aussi peut-on remarquer qu'il ne s'opère aucun passage des étoiles des deux Ourses entre ces limites. L'intervalle des deux divisions semble calculé pour atteindre le passage supérieur de β petite Ourse, et l'inférieur de ζ grande Ourse, qui ont lieu tout près de la division PY, n° 25, comme on va le voir.

Digitized by Google

DÉSIGNATION des DIVISIONS équatoriales qui arrivent au méridien.		DÉSIGNATION de L'ÉTOILE DÉTERMINATRICE DE LA DIVISION, et longueur équatoriale de la station stellaire dont elle est l'origine, avec l'indication des étoiles circompolaires ou des autres circonstances remarquables qui accompagnent son passage au méridien.	
25	PY	γ Pégase déterm^ce, 2e g^r, au méridien..... A. R. 308° 22′ 42″ Longueur équatoriale de la station PY..... 9 13 42 S'applique à β, petite Ourse, au méridien supérieur.... A. R. 306 27 21 S'applique à ζ grande Ourse, au méridien inférieur.... A. R. 312 27 25	La déterminatrice γ de Pégase, en s'adaptant très-bien aux deux passages d'étoiles circompolaires qu'on avait intérêt d'observer, réunissait les deux avantages de l'éclat et du voisinage de l'équateur. Le choix en est ainsi très-motivé. Il est moins aisé de rattacher à cette époque le peu d'étendue de la station PY et le choix qu'on a fait, pour sa limite, de l'étoile de 4e grandeur ζ d'Andromède, située, à la vérité, très-près de l'équateur de ce temps. Serait-ce pour enfermer les passages de β et de ζ dans un étroit espace? ou aurait-on spécialement voulu saisir le passage supérieur de 5α petite Ourse, dont la dénomination chinoise prouve qu'on y avait attaché une importance spéciale, à la vérité, à une époque et pour des motifs qui ne nous sont pas connus? Ces deux intentions sont possibles; mais on va voir tout à l'heure qu'on peut y joindre une raison bien plus puissante de ce choix.
26	KOEY.	ζ Andromède déterm^ce, 4e g^r, au méridien..... A. R. 317 36 24 Longueur équatoriale de la station KOEY..... 15 18 50 5 α petite Ourse (le fils naturel de l'empereur), au méridien supérieur..... A. R. 319 18 36	L'étoile ζ d'Andromède marquait, à 2° près, le point de l'équateur qui répondait au Li-Tchun, ou au commencement du printemps chinois, à l'époque pour laquelle notre calcul est fait. Elle dut avoir exactement cette application dans un temps un peu antérieur. Mais les incertitudes que comportait la détermination du lieu, ou plutôt de l'instant du solstice d'hiver, pouvaient la faire supposer à 45° de distance du point solsticial, tandis qu'elle s'en trouvait à 47° 36′ 24″, selon nos calculs.
27	LEOU.	β Bélier déterm^ce, 3e g^r, au méridien..... A. R. 332 55 14 Longueur équatoriale de la station LEOU..... 10 47 53 S'applique à η grande Ourse, au méridien inférieur.... A. R. 329 45 59	La déterminatrice β du Bélier est encore très-voisine de l'équateur du temps. Elle est de 3e grandeur, comme l'étoile α du même groupe. Mais celle-ci, plus éloignée de 3° en A. R., se serait moins bien appliquée aux passages qu'il importait de signaler. 10 i du Dragon, appelée *l'Unité du ciel*, et qui est désignée par les traditions comme ayant été la polaire des anciens temps, se trouvait être en effet ici seulement 1° 45′ 44″ du pôle boréal; et aucune étoile voisine de l'équateur du temps que nous considérons n'aurait pu

Digitized by Google

DÉSIGNATION des DIVISIONS équatoriales qui arrivent au méridien.		DÉSIGNATION de L'ÉTOILE DÉTERMINATRICE DE LA DIVISION, et longueur équatoriale de la station stellaire dont elle est l'origine, avec l'indication des étoiles circompolaires ou des autres circonstances remarquables qui accompagnent son passage au méridien.	
		S'applique à 10 *i* Dragon. (Tien-y), *idem*..... A R. 329° 13′ 50″ S'applique à *α* petite Ourse, au méridien supérieur... A. R. 332 41 11	signaler son passage inférieur mieux que *β* du Bélier. On verra plus loin son passage supérieur signalé avec une intention aussi évidente. La limite occidentale de la station LEOU ne paraît pas déterminée par des motifs propres à l'époque de — 2357, mais pour un temps postérieur, comme on va le voir.
28	OEY.	*α* Mouche et Lis, 4ᵉ gʳ, au méridien..... A. R. 343 43 7 Longueur équatoriale de la station OEY..... 14 47 9 Ne s'applique à aucun passage des étoiles des Ourses, ni du Dragon.....	Cette division et la station qu'elle détermine n'offrent aucune application astronomique à l'époque de — 2357, ni pour les époques voisines; mais elle en a une très-frappante pour le temps de Tcheoukong en —1100, c'est-à-dire douze siècles plus tard; car elle marquait alors très-exactement l'équinoxe vernal, de même que son opposée TI, nº 14, marquait l'équinoxe automnal. Il est donc très-vraisemblable qu'elles ont été toutes deux établies par Tcheoukong, pour ce but; et que, dans les anciens temps, il n'y avait pas de division stellaire depuis *β* du Bélier ou LEOU, jusqu'à MAO ou les Pléiades, qui marquaient l'équinoxe vernal vers l'époque d'Yao.
1	MAO.	*η* Pléiade déterm^{oe}, 3ᵉ gʳ, au méridien..... A. R. 358 30 16 Longueur équatoriale de la station MAO..... 10 24 28 Comprend *α* Dragon (le gond de droite), au méridien inférieur..... A. R. 364 33 8	Le choix de la division MAO est ici justifié par son extrême proximité de l'équinoxe vernal et par la spécialité remarquable du groupe stellaire auquel on l'a fixée. Sa longueur est convenablement disposée pour contenir le passage inférieur de *α* du Dragon; et *ε* du Taureau, qu'on a choisie pour la limiter à l'orient, convenait mieux pour cela qu'Aldebaran, qui était de quatre degrés plus éloignés en A. R. Si l'on place l'équinoxe vernal à l'orient, à *gauche*, comme les Chinois, *α* du Dragon se trouvera dans sa plus grande élongation du méridien à *droite*, puisque son cercle de déclinaison se dirige presque à l'équinoxe automnal. Son nom de *gond de droite* serait-il l'expression de cette propriété, et le lui aurait-on donné dans ces anciens temps?

Digitized by Google

DÉSIGNATION des DIVISIONS équatoriales qui arrivent au méridien.		DÉSIGNATION de L'ÉTOILE DÉTERMINATRICE DE LA DIVISION, et longueur équatoriale de la station stellaire dont elle est l'origine, avec l'indication des étoiles circompolaires, ou des autres circonstances remarquables qui accompagnent son passage au méridien.		
2	PI.	ε Taureau déterm^{ée}, 3e-4e g^{r}, au méridien..... A. R.	8° 54′ 44″	Le choix de ε Taureau comme déterminatrice, au lieu d'Aldebaran, étoile bien plus brillante, a été tout à l'heure justifié. La longueur de la station PI s'explique par l'absence de tout passage d'étoile circompolaire remarquable dans cet intervalle. La première qui se présente est κ du Dragon supérieur, et la limite semble fixée pour saisir ce phénomène.
		Longueur équatoriale de la station PY.....	18 5 45	
3	TSE.	λ Orion déterm^{ée}, 4e g^{r}, au méridien..... A. R.	27 0 29	Le choix de λ et δ d'Orion pour limites occidentale et orientale de la station TSE ne présente ici d'autre motif apparent que celui d'enfermer le passage supérieur de κ Dragon. Il est difficile de comprendre pourquoi on a préféré ces étoiles aux plus belles d'Orion dont elles font partie.
		Longueur équatoriale de la station TSE.....	2 42 24	
		Comprend κ Dragon, 3e g^{r}, au méridien supérieur... A. R.	29 12 51	
4	TSAN.	δ Orion déterm^{ée}, 2e g^{r}, au méridien..... A. R.	29 42 53	Le peu de longueur équatoriale de cette station, si analogue à celle de TSE, pourrait avoir résulté de ce qu'elle aurait dû contenir le passage de κ Dragon à quelque époque un peu différente de celle de nos calculs. Toutefois κ n'est distingué par aucune dénomination marquante dans les anciens catalogues chinois.
		Longueur équatoriale de la station TSAN.....	3 36 21	
		Tandis que la station TSAN traversait le méridien, le timon de la grande Ourse pendait verticalement en bas, et cela est spécifié dans le calendrier Hia-Siao-Tchin.		
5	TSING	μ Gémeaux déterm^{ée}, 3e g^{r}, au méridien..... A. R.	33 19 14	Le choix de μ Gémeaux comme déterminatrice de cette division ne présente, pour l'époque de — 2357, aucun motif apparent qui l'explique. La grande longueur équatoriale de TSING se justifie très-bien par la condition d'attendre les passages supérieurs de α et β grande Ourse, qui se présentent les premières, parmi les circompolaires, dans cette partie du ciel; mais il est impossible de concevoir pourquoi la limite orientale de la station a été fixée à la toute petite étoile θ Cancer, qui, outre sa faiblesse, était éloignée de 20° de l'équateur de ce temps.
		Longueur équatoriale de la station TSING.....	30 34 32	

Digitized by Google

DÉSIGNATION des DIVISIONS équatoriales qui arrivent au méridien.		DÉSIGNATION de L'ÉTOILE DÉTERMINATRICE DE LA DIVISION, et longueur équatoriale de la station stellaire dont elle est l'origine, avec l'indication des étoiles circompolaires ou des autres circonstances remarquables qui accompagnent son passage au méridien.		
6	KOUEY.	θ Cancer déterm^ce 5e-6e g^r, au méridien..... A. R.	63° 53′ 46″	L'étoile θ Cancer, choisie pour déterminatrice, traverse le méridien à une époque exactement intermédiaire entre les passages supérieurs de α et δ grande Ourse. Mais cette propriété semble peu suffisante pour en justifier le choix. Cependant il est nominalement attesté par Gaubil, Connaissance des temps, de 1810, p. 301.
		Longueur équatoriale de la station KOUEY.....	6 38 9	
		S'applique à α grande Ourse (le pivot céleste), au méridien supérieur..... A. R.	57 2 17	
		S'applique à β grande Ourse (pierre précieuse), au méridien supérieur..... A. R.	68 39 39	
7	LIEOU.	δ Hydre déterm^ce 4e g^r, au méridien..... A. R.	70 31 55	L'étoile δ Hydre, déterminatrice, s'applique très-bien au passage supérieur de δ grande Ourse; et en même temps Canopus (le Vieillard) passait aussi au méridien en—2357, où il paraissait seulement quelque peu au-dessus de l'horizon, ou à l'horizon même, sous le parallèle de 35°. On ne voit pas dans le ciel d'autre motif de détermination de cette division à l'époque dont il s'agit. Mais la grande longueur équatoriale de la station se justifie très-bien, pour cette époque, puisqu'il n'y avait aucun passage de circompolaire au delà de δ de l'Hydre avant le point solsticial d'été.
		Longueur équatoriale de la station LIEOU.....	17 4 45	
		S'applique à β grande Ourse, au méridien supérieur.... A. R.	68 39 39	
8	SING.	α Hydre déterm^ce 2e g^r, au méridien..... A. R.	87 36 40	α Hydre, placée alors presque sur l'équateur, tout près du point solsticial d'été, convenait parfaitement bien pour le définir. La longueur de la station est bien appropriée à comprendre les passages supérieurs de γ et δ grande Ourse, qui étaient presque solsticiales à cette époque. Le choix d'une si petite étoile que ν, de l'Hydre pour limite orientale peut s'expliquer, parce que le groupe dont elle fait partie était le seul qui s'offrît près de l'équateur pour renfermer les deux passages supérieurs de γ et δ.
		Longueur équatoriale de la station SING.....	7 39 43	
		Comprend γ grande Ourse, 2e g^r, au méridien supérieur..... A. R.	89 34 2	
		Comprend δ grande Ourse, 3e g^r, au méridien supérieur..... A. R.	90 40 28	
9	TCHANG.	39 ν_1 Hydre déterm^ce 5e gr^r, au méridien..... A. R.	95 16 23	La grande longueur équatoriale de cette station était *nécessaire* pour rejoindre le passage supérieur de ε grande Ourse, nulle autre étoile circompolaire ne passant au méridien dans cet intervalle.
		Longueur équatoriale de la station TCHANG.....	16 39 29	

Digitized by Google

DÉSIGNATION des DIVISIONS équatoriales qui arrivent au méridien.		DÉSIGNATION de L'ÉTOILE DÉTERMINATRICE DE LA DIVISION et longueur équatoriale de la station stellaire dont elle est l'origine, avec l'indication des étoiles circompolaires ou des autres circonstances remarquables qui accompagnent son passage au méridien.	
10	Y.	α Hydre et coupe déterm^es, 4e g^r, au méridien..... A. R. 111° 55′ 52 Longueur équatoriale de la station Y..... 17 27 36 S'applique à γ, petite Ourse, 3e g^r, au méridien inférieur. A. R. 106 37 23 S'applique à 42e Dragon (Tay-y?), au méridien supérieur..... A. R. 110 20 58 Comprend ε grande Ourse, 2e g^r, au méridien supérieur..... A. R. 112 4 22 Comprend 184 Dragon (Tay-y?), au méridien supérieur. A. R. 117 6 53	L'étoile déterminatrice α Hydre et Coupe, située presque sur l'équateur, convenait parfaitement pour limite occidentale de cette station. Sa grande longueur équatoriale n'est pas moins bien motivée ; car elle est exactement telle qu'il le fallait pour rejoindre le passage inférieur de α petite Ourse et le supérieur de ζ grande Ourse, qui n'étaient précédées par aucune autre circompolaire.
11	TCHIN.	γ Corbeau déterm^es, 3e g^r, au méridien..... A. R. 129 23 28 Longueur équatoriale de la station TCHIN..... 16 11 13 S'applique à β petite Ourse, 3e g^r, au méridien inférieur. A. R. 126 27 21 S'applique à ζ grande Ourse, 2e g^r, au méridien supérieur. A. R. 132 27 25	L'étoile déterminatrice γ Corbeau, située très-près de l'équateur de l'époque, convenait très-bien pour fixer les deux passages inférieur de α petite Ourse et supérieur de ζ grande Ourse. La grande longueur équatoriale de la station TCHIN était exactement celle qu'il fallait choisir pour atteindre plusieurs passages des étoiles des deux Ourses, ainsi que celui de 10 i du Dragon, appelé Tien-y ou l'Unité du ciel, en les rattachant à la belle étoile de l'Épi.
12	KIO.	α Vierge déterm^es, 1re g^r, au méridien..... A. R. 145 34 41 Longueur équatoriale de la station KIO..... 12 0 6 S'applique à 5 α petite Ourse, au méridien inférieur.... A. R. 139 18 36 S'applique à 10 i, Dragon (Tien-y), au méridien supérieur..... A. R. 149 13 50 S'applique à α petite Ourse, 2e-3e g^r, au méridien inférieur..... A. R. 152 41 11	Le choix de α Vierge pour déterminatrice est ici suffisamment justifié par sa coïncidence si rapprochée des passages de α petite Ourse et de i Dragon ou Tien-y, l'Unité du ciel, qui était alors polaire. Il est moins facile de concevoir, pour ce temps, le choix de la petite étoile κ Vierge comme déterminatrice orientale de cette station ; car les passages des étoiles remarquables des Ourses et du Dragon sont finis, et il devra s'écouler beaucoup de temps avant qu'ils recommencent.

Digitized by Google

DÉSIGNATION des DIVISIONS équatoriales qui arrivent au méridien.		DÉSIGNATION de L'ÉTOILE DÉTERMINATRICE DE LA DIVISION, et longueur équatoriale de la station stellaire dont elle est l'origine, avec l'indication des étoiles circompolaires ou des autres circonstances remarquables qui accompagnent son passage au méridien.	
13	KANG.	$\varkappa$ Vierge déterm^{ce}, 4° g^{r}, au méridien..... A. R. 157° 34′ 47″ Longueur équatoriale de la station KANG..... 8 58 5 β Centaure au méridien.... A. R. 154 30 0 α Centaure au méridien.... A. R. 160 0 0 Aucun passage de circompolaires dans cette station.....	La petite étoile $\varkappa$ Vierge est nominalement désignée par Gaubil comme déterminatrice, dans le tableau des stations stellaires annexé à son histoire de l'astronomie chinoise, p. 288-289. Elle l'est aussi, de même, dans le tableau imprimé d'après lui par Souciet (Observ. II, p. 178). Je ne saurais lui trouver ici d'autre application que de marquer le passage méridien des deux belles étoiles α et β du Centaure, auxquelles les anciens Chinois avaient donné une attention spéciale ; car elles sont citées dans le calendrier Hia-Siao-Tching. On les appelait Nanmen, *portes du midi*, dénomination très-convenable pour le parallèle de 35 à 40°, puisqu'elles paraissaient seulement au sud de l'horizon, en décrivant un arc très-peu élevé. Comme je voulais seulement rappeler cette circonstance, je me suis borné à prendre leurs ascensions droites sur un excellent globe à pôles mobiles disposé pour l'époque de —2357.
14	TI.	α_2 Balance australe déterm^{ce}, 2°-3° g^{r}, au méridien..... A. R. 166 32 52 Longueur équatoriale de la station TI..... 14 4 54 Aucun passage de circompolaires dans cette station.....	L'établissement de cette division et la limitation de la station précédente n'offrent aucun motif plausible en —2357 ; mais son existence et le choix de α_2 Balance australe pour déterminatrice sont parfaitement motivés à l'époque de Tcheoukong ; car cette étoile s'y trouvait en exacte coïncidence avec l'équinoxe automnal. Il est donc très-vraisemblable qu'elle a été choisie pour le désigner, et qu'ainsi la division TI est du temps de Tcheoukong, de même que son opposée OEY, qui marquait alors l'équinoxe vernal.
15	FANG.	π Scorpion déterm^{ce}, 4° g^{r}, au méridien..... A. R. 180 37 46 Longueur équatoriale de la station FANG..... 5 2 25 Comprend α Dragon (le gond de droite), 3° g^{r}, au méridien supérieur..... A. R. 184 33 8	Le choix de la petite étoile π Scorpion comme déterminatrice, au lieu d'Antarès, serait indubitablement justifié par sa coïncidence avec l'équinoxe automnal, si l'on pouvait être assuré qu'elle fût établie à l'époque même pour laquelle nos calculs la placent ; du moins on voit que, vers cette époque, la station FANG contenait le passage supérieur de α Dragon, alors si voisine du pôle. Cette station est nommée dans le Chouking et dans le calendrier Hia-Siao-Tching. Le premier de ces recueils la désigne comme contenant l'équinoxe automnal.

Digitized by Google

DÉSIGNATION des DIVISIONS équatoriales qui arrivent au méridien.		DÉSIGNATION de L'ÉTOILE DÉTERMINATRICE DE LA DIVISION, et longueur équatoriale de la station stellaire dont elle est l'origine, avec l'indication des étoiles circompolaires ou des autres circonstances remarquables qui accompagnent son passage au méridien.	
16	SIN.	σ Scorpion déterm^ce, 3e-4e g^r, au méridien ..... A. R. 185° 40′ 11″ Longueur équatoriale de la station SIN..... 3 5 7 Aucun passage de circompolaires n'a lieu dans cette station.	Le choix de la petite étoile σ Scorpion comme déterminatrice, par préférence à Antarès, est également difficile à justifier. Le peu de longueur équatoriale de la station pourrait faire penser qu'elle a été établie concurremment avec FANG pour spécifier la position de l'équinoxe automnal et le passage supérieur de α Dragon, soit à des époques successives, séparées par un intervalle de trois ou quatre siècles, soit à une même époque, d'après des évaluations distinctes.
17	OUEY.	μ_2 Scorpion déterm^ce, 4e g^r, au méridien..... A. R. 188 45 18 Longueur équatoriale de la station OUEY..... 17 48 46 Aucun passage de circompolaires n'a lieu dans cette station.	Le choix de la petite étoile μ_2 comme déterminatrice, et comme limite orientale de la station SIN, suggère les mêmes réflexions que la station précédente. Si l'on veut la considérer comme désignant une position distincte de l'équinoxe automnal, il faudra attribuer à cette position une bien grande antériorité. Mais il en faudrait beaucoup moins si l'on voulait appliquer ces diverses déterminat.ices à des époques distinctes des passages méridiens de α Dragon. Quant à la grande longueur équatoriale de la station OUEY, elle s'accorde très-bien avec l'arrivée de α Dragon au méridien inférieur.
18	KY.	γ_2 Sagittaire déterm^ce, 3e-4e g^r, au méridien..... A. R. 206 34 4 Longueur équatoriale de la station KY..... 9 51 49 κ Dragon, au méridien inférieur..... A. R. 209 12 51 Pendant le passage de la station KY au méridien, le timon de la grande Ourse était dressé verticalement sur l'horizon, et cette particularité est spécifiée dans le Hia-Siao-Tching.....	Le choix de γ_2 Sagittaire comme déterminatrice de la station peut être ici justifié par sa coïncidence avec le passage inférieur de κ Dragon à l'époque même de nos calculs, ou à quelque autre très-peu distante. Il n'y avait alors sur le cercle horaire de κ Dragon aucune étoile plus voisine de l'équateur qui fût aussi brillante que γ_2, surtout les yeux devant la confondre avec γ. La longueur équatoriale de la station semble calculée exactement pour rejoindre le passage de κ Dragon.

Digitized by Google

DÉSIGNATION des DIVISIONS équatoriales qui arrivent au méridien.		DÉSIGNATION de L'ÉTOILE DÉTERMINATRICE DE LA DIVISION, et longueur équatoriale de la station stellaire dont elle est l'origine, avec l'indication des étoiles circompolaires ou des autres circonstances remarquables qui accompagnent son passage au méridien.	
19	TEOU.	φ Sagittaire déterm^ce, 3e-4e g^r, au méridien..... A. R. 216° 25′ 53″ Longueur équatoriale de la station TEOU..... 26 28 44 S'applique à ι (iota) Dragon (le gond de gauche), au méridien supérieur..... A. R. 217 47 24	Le choix de φ pour déterminatrice se justifie comme celui de γ₂ dans la station précédente. σ qui est aujourd'hui un peu plus brillante, étant de 2e-3e grandeur, aurait fixé moins exactement le passage de l'étoile circompolaire, parce que son cercle horaire était alors de 3° plus oriental que celui de φ. Au reste, il se peut très-bien que l'on confondît alors ces deux étoiles si voisines dans une commune dénomination, ou encore que σ n'eût pas la petite supériorité d'éclat que nous lui trouvons aujourd'hui. Quant à la grande longueur de la station, elle est parfaitement justifiée par toute absence de passages méridiens d'étoiles circompolaires, et elle se termine exactement pour atteindre leurs retours, comme on va le voir.
20	NIEOU.	β Capricorne déterm^ce, 3e g^r, au méridien..... A. R. 242 54 37 Longueur équatoriale de la station NIEOU..... 8 24 13 S'applique à α grande Ourse, 2e g^r, au méridien inférieur. A. R. 237 2 17 S'applique à β grande Ourse, 2e g^r, au méridien inférieur. A. R. 248 39 39 S'applique à α Lyre (la Brodeuse), 1re g^r, au méridien supérieur..... A. R. 243 50 23 S'applique à β Lyre (la Brodeuse), 2e-3e *idem*..... A. R. 243 22 50	Le choix de β Capricorne pour déterminatrice est ici d'autant mieux justifié qu'il se trouvait exactement sur le même cercle horaire avec α qui l'avoisine. Les deux étoiles de la Lyre, si remarquées des anciens Chinois, et déjà mentionnées dans le Hia-Sino-Tching, se trouvaient aussi ensemble sur ce même cercle horaire. Enfin le passage méridien de ces étoiles se trouvait aussi précéder et suivre, à très-peu d'intervalle, les retours de α et de β grande Ourse au méridien inférieur. Ces motifs réunis ont bien pu suffire pour faire préférer β du Capricorne comme déterminatrice à l'étoile beaucoup plus brillante α de l'Aigle, qui, étant plus orientale en ascension droite de près de 3°, aurait marqué l'ensemble de ces passages moins exactement.
21	NU.	ε Verseau déterm^ce, 4e g^r, au méridien..... A. R. 251 18 50 Longueur équatoriale de la station NU..... 11 55 32 Aucun passage d'étoiles circompolaires n'a lieu dans cette station.....	Cette station n'a aucune utilité spéciale au temps d'Yao. Mais elle en a une très-évidente douze siècles plus tard, au temps de Tcheoukong, puisque la déterminatrice ε marquait alors très-exactement le solstice d'hiver.

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

L'Académie des sciences a perdu, le 26 avril, M. Poisson, membre de la section de physique, — et, le 29 du même mois, M. Robiquet, membre de la section de chimie. L'espace nous manque pour rapporter les discours prononcés à leurs funérailles. Nous en donnerons des extraits dans le prochain cahier.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Leçons de logique, par M. A. Charma, ancien élève de l'école normale, professeur de philosophie à la faculté des lettres de Caen. Caen, imprimerie et lithographie de Pagny; Paris, librairie de L. Hachette, 1840, in-8° de VIII-419 pages. — Ces leçons, données en 1838-1839 à la faculté des lettres de Caen, augmentent d'un volume, intéressant par le sujet et la manière élevée et quelquefois nouvelle dont il est traité, la collection déjà nombreuse des ouvrages philosophiques de l'auteur. M. Charma a publié, en 1831, un *Essai sur le langage*, Caen, Chalopin; en 1834, un *Essai sur les bases et les développements de la moralité*, Paris, P. Renouard; en 1835, des *Réponses* aux questions de philosophie contenues dans le programme adopté pour l'examen du baccalauréat ès lettres, Paris, Mme Huzard; en 1838, des *Leçons de philosophie sociale*, Caen, Pagny. Les notes qui accompagnent le dernier écrit de M. Charma renferment des indications curieuses sur l'histoire des questions dont il s'occupe, et les principales solutions qu'elles ont reçues de notre temps.

Principes de grammaire générale mis à la portée des enfants et propres à l'étude de toutes les langues, par A.-J. Sylvestre de Sacy. Septième édition. Paris, imprimerie de Panckoucke, librairie de L. Hachette, 1840, in-12 de 264 pages. — Cette nouvelle publication, faite avec soin, est digne de l'excellent ouvrage qu'elle reproduit et dont elle atteste le succès persévérant.

Mélanges de littérature ancienne et moderne, par M. Patin, professeur de poésie latine à la faculté des lettres de Paris. Paris, imprimerie de Gratiot, librairie de Hachette, 1830, in-8° de IV-494 pages. — Ce volume, où l'auteur a rassemblé, avec des corrections et des additions, les principaux morceaux de littérature, de critique et d'histoire composés par lui depuis 1816 jusqu'à ce jour, s'ouvre par une suite de discours prononcés à l'ouverture du cours de poésie latine de la faculté des lettres de 1833 à 1840, et que l'on peut considérer comme une histoire de la poésie

Digitized by Google

latine jusqu'à la fin du siècle d'Auguste. Viennent ensuite deux discours prononcés par M. Patin, en 1830 et 1831, comme professeur suppléant d'éloquence française de la même faculté. Le premier de ces discours a pour sujet l'*Influence de l'imitation*, le second est une *Introduction à l'histoire littéraire du siècle de Louis XIV*. Ces exposés généraux sont suivis d'études particulières sur quelques-uns de nos meilleurs écrivains dans les trois derniers siècles. On y distingue entre autres un *Éloge de Lesage*, un *Discours sur la vie et les ouvrages de J. A. De Thou*, un *Éloge de Bossuet*, couronnés par l'Académie française. Une vie de Rollin et des notices sur J.-B. Rousseau, Bernardin de Saint-Pierre, Walter-Scott, MM. Xavier de Maistre, Lamartine et Mme de Souza terminent ce recueil, où l'habileté du critique et l'éloquence de l'écrivain sont partout employées à la défense des plus saines doctrines littéraires.

Lettres archéologiques sur la peinture des Grecs, par M. Raoul Rochette; ouvrage destiné à servir de supplément aux *Peintures antiques* du même auteur, 1re partie. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Brockhaus et Avenarius, 1840, in-8° de 220 pages, plus deux planches.

Lettres écrites d'Égypte en 1838 *et* 1839, contenant des observations sur divers monuments égyptiens nouvellement explorés et dessinés par Nestor l'Hôte, avec des remarques de M. Letronne, membre de l'Institut, ornées de 63 dessins gravés sur bois. Paris, imprimerie et librairie de F. Didot, 1840, in-8° de 248 pages.

Les ruines de Pæstum ou Posidonia, ancienne ville de la Grande Grèce, à vingt-deux lieues de Naples, dans le golfe de Salerne, levées, mesurées et dessinées sur les lieux, par C.-M. de Lagardette. Paris, imprimerie de P. Renouard, librairie de Bance aîné, 1840, in-f° de 7 feuilles, plus 14 planches.

Traduction en vers français des satires de Perse, avec le texte en regard et des notes puisées dans les meilleurs commentateurs, par M. Bernard Alciator. Imprimerie de Périsse, à Lyon; librairie de Périsse, à Lyon et à Paris, 1840, in-12 de 132 pages.

Philosophie de l'histoire de France, par C.-G. Hello. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Joubert, 1840, in-8° de 484 pages.

Essai sur l'histoire, la langue et les institutions de la Bretagne armoricaine, par Aurélien de Courson. Paris, imprimerie et librairie de Lenormant, 1840, in-8° de 608 pages.

Recherches historiques sur le département de l'Ain, par A. C. N. de Lateyssonnière, 2° vol. Bourg, imprimerie de Bottier, 1840, in-8° de 372 pages.

TABLE.

Bibliothèque des classiques grecs publiée par M. Ambroise Didot (2° article de M. Letronne) ..... Page 193
Sur l'Histoire des Musulmans de l'Inde, par Mohammed Kasim Ferishta d'Asterabad, publiée par le maréchal de camp John Briggs (article de M. Jules Mohl) 212
Sur la chronologie des Chinois, par Ludwig Ideler (5° article de M. Biot) 227
Nouvelles littéraires 255

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

JOURNAL

DES SAVANTS.

MAI 1840.

De la démocratie en Amérique, *par* Alexis de Tocqueville, *membre de l'Institut.* Tomes III et IV.

Le Journal des Savants viendrait bien tard aujourd'hui pour analyser les deux premiers volumes de M. de Tocqueville, qui, sous le titre *De la démocratie en Amérique*, ont été réimprimés plusieurs fois avant le nouveau travail que nous annonçons.

La fortune de ces deux premiers volumes est faite; bien des gens même les regardaient comme un ouvrage non-seulement excellent, mais complet; et on reconnaissait, en général, que nul sujet depuis longtemps n'avait été traité avec plus de force et de sagacité, une meilleure méthode, un style plus naturel et plus sain. On y trouvait réunies la grandeur des questions, la nouveauté des recherches, l'élévation des vues. Le gouvernement et la société des États-Unis sont, aux yeux des esprits attentifs, le problème extérieur le plus curieux pour l'Europe. Discuter ce problème, expliquer ce monde nouveau, montrer ses analogies avec le nôtre et ses insurmontables différences, étudier dans leur lieu d'épreuve le plus favorable et dans leur plus haut développement quelques-unes des théories qui agitent l'Europe, et juger ainsi ce qui, au milieu même d'une nature faite exprès pour elles, manque à leur triomphe, ou doit en borner la durée, c'était une des tâches les plus instructives qu'on pût entreprendre; et M. de Tocqueville, nous l'avons dit ailleurs, l'avait heureusement remplie par son célèbre et premier travail. Imitateur de Montesquieu dans cette méthode à la fois

Digitized by Google

solide et ingénieuse, de tirer d'un certain nombre de faits bien observés une vérité politique, il avait été original par la nouveauté des applications et celle des résultats. Pour Montesquieu, les États de l'Amérique du Nord, à peine nommés, n'offraient que le corollaire d'un principe qu'il reportait à leur libre métropole, celui de *donner à ses colonies la forme de son gouvernement propre*. A la vérité il ajoutait encore que ce gouvernement portant avec lui la prospérité, « on verrait se former de grands peuples dans les forêts que l'Angleterre enverrait habiter. » Mais l'œil du publiciste n'avait pas pénétré plus avant; et la destinée de ces grands peuples qu'il voyait se former, la manière dont le gouvernement qu'ils recevaient de la métropole devait se modifier pour eux, et se briser plus tard, cela n'avait pas inquiété Montesquieu, assez occupé de chercher la vérité relative dans les faits accomplis.

Par le cours du temps, dont la rapidité semble quelquefois s'accroître de tout le poids des événements qu'il amène, avant la fin du siècle où écrivait Montesquieu, dans ces mêmes forêts dont il parle, un problème qu'il n'avait pas supposé a été résolu, l'existence d'une démocratie telle que l'antiquité n'en connut jamais. En appliquant à l'observation de cet État nouveau la méthode de Montesquieu, M. de Tocqueville avait fait, dans ces deux premiers volumes, une œuvre systématique et bien liée dont la gloire lui est justement acquise. D'autre part, il est à un âge et dans un progrès de talent qui ne permet pas de redouter avec lui l'inconvénient ordinaire des continuations. Si donc il veut encore nous parler des États-Unis, si, après avoir fait le tableau politique et civil de cette société, il veut en faire le tableau moral, c'est tout profit pour la science et le public. Nous n'examinerons pas même si la première publication n'a pas d'avance empiété sur la seconde, s'il a été possible de parler des institutions de l'Amérique du Nord sans dire beaucoup de choses de ses habitudes et de ses mœurs. Il est bon que les faits sociaux soient envisagés sous deux aspects, l'un plus exclusivement politique, l'autre humain et général : l'unité des vues de l'écrivain se marquera d'autant mieux dans ces applications diverses et successives.

M. de Tocqueville d'ailleurs, par une imitation de Montesquieu, avait été souvent conduit, dans son premier écrit, à traduire, sous une forme abstraite et hypothétique, les résultats de la constitution américaine. Tout s'était rangé sous sa plume avec une méthode et déduit avec une précision qu'on serait tenté de croire un peu artificielles. La peinture

[1] *De l'Esprit des Lois*, liv. XIX, chap. XXVII.

Digitized by Google

des mœurs et de la vie du pays, placée à la suite de l'histoire philosophique de ses institutions, est faite pour prévenir ce doute et pour donner au tableau plus de réalité.

Ce second travail est, à la vérité, plus difficile et d'un effet moins sûr que le premier; l'auteur n'y est pas également soutenu par un fond de lois positives et d'événements historiques : il ne lui reste que des détails à peindre, des anecdotes à rassembler, des influences morales à saisir et parfois à conjecturer. Or ce qui convient le mieux au peintre de mœurs, c'est une société aristocratique et graduée, offrant des nuances très-diverses; et c'est précisément ce qui manque à l'Amérique. La nature du sujet fait la difficulté du tableau, surtout au point de vue général que recherche M. de Tocqueville, et qui plaît à son talent. On s'est amusé à lire, sur les tablettes de voyage de mistriss Trolloppe, la vive description que, d'une main fort virile, elle a tracée des mœurs américaines; mais il s'agit ici d'un travail philosophique et plus élevé. M. de Tocqueville ne peint les mœurs que pour achever l'histoire des lois, et sa peinture de mœurs même n'est pas toujours particulière au peuple dont elle porte le nom : c'est souvent une peinture collective que, dans sa pensée, il destine à tous les peuples démocratiques de nos temps modernes; et, dans les traits dont il la compose, je ne doute pas que l'état présent ou futur de la France ne l'ait surtout préoccupé. Ce qu'il veut, en effet, c'est à la fois favoriser et avertir l'esprit de notre époque, en reconnaître la puissance et lui donner quelques bons conseils.

Dans ce but, M. de Tocqueville, avec cette classification ingénieuse qui lui est familière, examine successivement l'influence de la démocratie, 1° sur le mouvement intellectuel aux États-Unis; 2° sur les sentiments des Américains; 3° sur les mœurs proprement dites; puis enfin l'influence des idées et des sentiments démocratiques sur la société politique. On conçoit sans peine combien de fines analyses doivent être placées dans ces compartiments successifs. Mais le travail d'esprit qui les subordonne l'une à l'autre pourra bien paraître quelquefois arbitraire et peu convaincant. Peut-être s'étonnera-t-on, par exemple, que l'auteur commence précisément ses nouvelles recherches sur les mœurs et les habitudes sociales des Américains par un chapitre sur *leur méthode philosophique*. S'il faut entendre par là chez les Américains un certain dégoût des opinions toutes faites, une certaine indépendance du bon sens individuel qui doit se produire assez volontiers dans une vie libre, hardie, occupée, c'était, ce semble, un fait à constater

Digitized by Google

après beaucoup d'autres, un dernier trait de mœurs à décrire, et non pas un principe qu'il fallût poser *à priori*.

L'auteur, en procédant comme il l'a fait, paraît d'ailleurs tomber dans une contradiction; car, dans la première partie de son ouvrage, il nous avait vivement dépeint ces courants d'opinion, ce despotisme intellectuel que subit souvent la démocratie américaine. Cela nous préparait bien peu *au doute méthodique de Descartes*, dont les Américains seraient aujourd'hui les héritiers, et qui figurerait en tête de leur histoire morale. L'auteur indique d'ailleurs fort bien la grande part faite au dogme religieux dans l'opinion américaine. Que si, en dehors de ce principe de croyance, subsistant avec des formes diverses, mais à égal degré, une certaine fierté d'esprit et un goût d'entreprises et d'innovations se retrouve chez les Américains, il nous semble que la qualification de *méthode philosophique* n'est pas la plus naturelle et la plus juste pour exprimer ce fait et cette disposition d'esprit.

Par la même raison, nous n'avons pas très-bien compris comment et pourquoi les Américains auraient plus d'aptitude et de goût pour les idées générales que les Anglais, leurs pères, auxquels cependant ils sont jusqu'à présent inférieurs dans les lettres, les sciences et les arts. Nous ne voyons pas à quel titre les idées générales, dans le sens philosophique du mot, seraient plus particulièrement l'attribut des peuples très-démocratiques, et comment une aristocratie, incessamment recrutée et favorable à tous les talents, serait contraire à la généralisation des vues. De telles distinctions ne sont-elles pas un peu subtiles? s'accordent-elles avec les assertions mêmes de l'auteur sur le peu de goût des Américains pour les hautes théories de la science, et sur leur esprit tout industriel et tout pratique? N'est-il pas manifeste encore que telle idée générale, recommandée par la religion et la philosophie, a fait bien moins de progrès dans les États-Unis qu'en Europe? et ne suffit-il pas de rappeler, à cet égard, la résistance à la fois sophistique et violente que rencontre en Amérique l'émancipation des noirs?

Un publiciste anglais, peu favorable aux Américains, leur reproche de manquer, 1° d'une aristocratie; 2° d'une église établie; 3° d'une dette nationale; 4° d'une littérature indigène; 5° d'une littérature classique; et, de ces diverses lacunes, qui ne nous paraissent pas toutes également fâcheuses, il conclut l'infériorité de leur civilisation. Nous regrettons que M. de Tocqueville, dans ses chapitres si piquants sur l'état des lettres aux États-Unis, n'ait pas reconnu que Londres est encore la capitale intellectuelle des Américains, et qu'il n'explique pas même

Digitized by Google

comment, à diverses époques, leurs hommes éminents, dans les arts ou les sciences, les Copley, les West, les Leslie, ont quitté leur patrie pour l'Angleterre. La géologie seule et quelques parties d'histoire naturelle sont cultivées avec grandeur sur le sol américain, et y retiennent ceux qu'elles y inspirent.

Mais, disons-le, la forme du gouvernement ne fait pas tout en cela. L'existence d'une ancienne métropole, puissante, glorieuse, la supériorité des modèles et de l'auditoire sont aussi beaucoup pour attirer les talents. Si la fortune de l'Angleterre décline quelque jour, si elle ne remplace pas les grands hommes qu'elle a perdus, si quelque révolution intérieure la déchire, sans lui rendre une énergie nouvelle, les destinées de la langue et du génie britanniques ne seront pas finies encore; il y aura pour elles une ère nouvelle en Amérique. Les conséquences particulières à la démocratie n'arrêteraient pas ce mouvement qui tient à d'autres causes que la forme du gouvernement, et dont quelques signes précurseurs ont déjà paru.

Peut-être l'ingénieux et éloquent observateur a-t-il trop négligé toute autre considération que celle des conséquences qu'il attache à la forme démocratique des institutions. C'est par elle qu'il explique les altérations que la langue anglaise, naturellement si variable, a éprouvées dans sa transplantation en Amérique. Suivant M. de Tocqueville, les langues des peuples démocratiques abusent des mots abstraits; et il cite, à ce sujet, les *capacités*, les *actualités*, les *éventualités*, si fort prodiguées de nos jours. Mais, malgré la manière ingénieuse dont l'auteur explique comment la démocratie est conduite à parler si mal, il n'y a là qu'un accident ordinaire aux langues vieillies. Cet accident était aussi commun dans le latin des derniers siècles de l'empire que dans le français de nos jours; et Cassiodore est, à cet égard, un grand démocrate. « Les hommes, dit M. de Tocqueville, qui habitent les pays démocratiques ont souvent des pensées vacillantes; il leur faut des expressions très-larges pour les renfermer. Comme ils ne savent jamais si l'idée qu'ils expriment aujourd'hui conviendra à la situation nouvelle qu'ils auront demain, ils conçoivent naturellement le goût des mots abstraits. Un mot abstrait est comme une boîte à double fond; on y met les idées que l'on désire, et on les retire sans que personne le voie. »

Voilà des raisons finement exprimées sans doute; toutefois on peut croire que l'abus des abstractions tient non pas à la forme politique, mais à l'âge de la langue et à l'état du goût. Aristophane, le plus démocratique des grands écrivains, a beaucoup d'images et d'allégories poétiques, mais nulle abstraction comme les *capacités* et les *actualités*.

Digitized by Google

De ces remarques de langage un peu secondaires, M. de Tocqueville passe à des considérations très-élevées sur la poésie. Dans un chapitre plein de vues subtiles et délicates, il cherche ce que la démocratie, ce que l'extrême égalité ôte à la poésie et ce qu'elle lui donne. Aux aristocraties, il réserve le goût de l'idéal et l'enthousiasme du passé; aux âges démocratiques, il attribue le don de peindre des *passions* et des *idées* plutôt que des *personnes* et des *actes*. L'homme, en général, et non pas tel grand homme, lui semble presque la seule inspiration de ces temps, où tout merveilleux surnaturel serait petit et froid; et il cite à l'appui *Childe-Harold*, *René*, *Jocelyn*. « Ce sont là, dit-il, les poëmes de la démo-« cratie; l'égalité ne détruit pas tous les objets de la poésie, elle les rend « moins nombreux et plus vastes. »

Ces distinctions sont-elles irrécusables? le démocrate Milton, au milieu de passions très-démocratiques, n'a-t-il pas excellé à peindre l'idéal et le surnaturel? Plusieurs causes, ce me semble, concourent aux résultats que M. de Tocqueville explique trop souvent par une seule. A part toute influence démocratique, n'y a-t-il pas eu déjà, en Amérique, de touchantes poésies inspirées au talent par la religion et les sentiments intimes du cœur? Nous pourrions citer les vers de la jeune Maria Davidson, et d'autres encore qui n'ont rien d'abstrait et de général.

L'analyse de M. de Tocqueville s'applique avec plus de certitude à ce qu'il appelle les sentiments des Américains, c'est-à-dire à ces dispositions plus ou moins communes qu'il remarque en eux, depuis le goût du bien être matériel jusqu'au spiritualisme le plus mystique. Il est difficile de distinguer plus finement, d'expliquer avec plus d'esprit, de peindre avec plus de force; mais là encore la forme du gouvernement ne fait pas tout, et les souvenirs d'origine, les circonstances locales ont une action nécessaire.

La même objection peut être faite à quelques-uns des chapitres où l'auteur examine l'influence de la démocratie sur les mœurs proprement dites. Les mœurs des États-Unis sont en effet présentées dans ce tableau comme autant de conséquences uniformes de l'esprit démocratique. Et cependant les diversités de température, quelques différences de législation civile, et enfin la présence ou l'absence de l'esclavage domestique, n'introduisent-elles pas plusieurs contrastes de mœurs très-marqués entre ces États d'Amérique réunis par le même lien de fédération démocratique et le même amour de l'égalité? Le riche planteur de la Virginie et le négociant de New-Yorck ont-ils les mêmes habitudes domestiques?

Au reste, dans cette partie même de son ouvrage, l'esprit spéculatif

Digitized by Google

de l'éloquent publiciste quitte bientôt les peintures de la vie de famille pour les questions générales. De là, de beaux chapitres sur l'esprit et la tendance des armées dans une société démocratique. L'auteur, dans ses remarques sur l'Amérique, n'a rien écrit de plus instructif pour l'Europe. Montesquieu a dit quelque part : l'Europe se perdra par les gens de guerre. M. de Tocqueville n'est pas éloigné de la même crainte ; et l'esprit démocratique, s'alliant à l'esprit militaire, ne lui paraît au fond qu'un danger de plus pour la vraie liberté.

Pour compléter cette revue morale, il restait à examiner le contre-coup des idées démocratiques sur le gouvernement même.

Il y a longtemps qu'on avait dit que l'extrême égalité s'accommodait fort bien du despotisme ; et un grand dominateur avait principalement fondé son pouvoir sur la substitution du principe de l'égalité généralement maintenue à toute liberté politique et civile. On aurait tort toutefois d'en conclure que l'égalité ne donne point par elle-même aux hommes le goût des institutions libres. M. de Tocqueville prouve admirablement le contraire ; mais en même temps il avertit l'égalité démocratique de la faiblesse qu'elle porte en soi, et du péril qu'elle peut trouver dans la concentration du pouvoir qui, cependant, est un besoin pour elle. Nulle part la raison du publiciste n'est plus lumineuse et son talent plus précis que dans les chapitres où il traite cette question et résume les vues de son ouvrage. En montrant que le pouvoir souverain s'accroît sans que la souveraineté s'affermisse, il touche à la plaie politique de notre âge ; mais par cela même il en indique le remède.

Telle est la conclusion de cet ouvrage qui, par un long circuit, nous ramène sans cesse en Europe, livre d'observation et de pratique, élevé à la forme d'une hypothèse rationnelle pour être plus impartial et plus persuasif. L'Amérique du Nord est ici, tout à la fois, un tableau et un symbole ; l'auteur en fait, pour ainsi dire, le même usage que l'Église fait de l'histoire sainte, lorsqu'elle y cherche, dans chaque récit du passé, une *figure*, une image du présent ou de l'avenir. Appliquée à l'histoire politique, cette méthode est ingénieuse et brillante ; mais à la longue elle éblouit et fait éprouver quelque chose de la fatigue que les yeux ressentent en voulant regarder deux objets à la fois.

VILLEMAIN.

Digitized by Google

Ueber die Zeitrechnung der Chinesen, von Ludw. Ideler (*sur la Chronologie des Chinois, par* Ludwig Ideler); *dissertation lue à l'Académie des sciences de Berlin, le* 16 *février* 1837, *et, depuis, considérablement augmentée*. Berlin, 1839, in-4°.

SIXIÈME ET DERNIER ARTICLE.

Sur les nacshatràs des Hindous et les mansions lunaires des Arabes.

Ayant constaté par des documents certains l'établissement complet des 28 stations stellaires à la Chine, onze siècles avant l'ère chrétienne; ayant reconnu leurs étoiles déterminatrices, et montré, tant par les textes, que par les concordances célestes, l'usage astronomique général auquel on les employait dans ces anciens temps, nous allons les comparer aux 28 mansions lunaires des Hindous et des Arabes, afin de découvrir si ces deux modes de subdivision du ciel, semblables par le nombre, présentent d'autres rapports intentionnels qui indiquent une commune origine, et aussi des spécialités ou des différences qui décèlent la marche de leur transmission.

Pour les Arabes d'abord, les 28 *mansions lunaires* sont déjà nommées et définies par certaines étoiles caractéristiques, au chapitre XX des éléments d'astronomie d'Alfergany, ouvrage que l'on peut croire écrit vers le commencement du IXe siècle de l'ère chrétienne, et le plus ancien que nous ayons d'eux sur cette science[1]. Elles y sont présentées comme vulgairement connues, mais sans indication d'aucun usage astronomique ou astrologique. Les étoiles qui les caractérisent sont aussi désignées très-vaguement, sans longitude ni latitude, souvent sans leur nom, et seulement par leur place dans telle ou telle partie de l'astérisme grec où elles se trouvent. Il y en a de très-petites, comme λ d'Orion, ν du Verseau; et d'autres de première grandeur, comme Aldebaran et Régulus. Malgré le vague des indications et la corruption des noms arabes, il est assez facile d'identifier les étoiles d'Alfergany à celles que Ulugbeg assigne aux stations de même rang dans son catalogue, où il les définit par longitudes et latitudes[2]. Recourant donc à ce dernier pour en avoir

[1] *Muh. Alfragani* (sive Alfergani) *Elementa astronomica;* traduction de Golius, Amsterdam, in-4°, 1669, p. 77. — [2] *Tabulæ longitudinis et latitudinis stellarum fixarum, ex observatione Ulugbeighi;* traduit et commenté par Thomas Hyde, Oxford, p. 58 et suiv.

Digitized by Google

une notion plus précise, et nous aidant du savant commentaire de Hyde pour assurer les dénominatrices des stations, ainsi que du catalogue de Flamsteed pour transformer les désignations des étoiles d'Ulugbeg en énoncés modernes, nous voyons, par exemple, que la 10e station arabe, Algjebha, est définie par ζ, γ et η du Lion; la 11e, Alzubra, par δ et θ du même astérisme; la 12e, Alserpha, par β aussi du Lion; la 17e, Aliclil, par β, δ, π du Scorpion suivant le texte, mais par α de la couronne boréale, suivant les commentaires de Hyde, toutes indications qui ne sont pas, ou, pour parler plus exactement, qui ne semblent pas, au premier aperçu, conciliables avec les déterminatrices des 28 divisions chinoises. Du reste, quoique les Arabes, les Persans, et même les Turcs, affectent spécialement leurs 28 mansions à la lune, ils n'entendent pas sans doute qu'elle s'y *arrête*, comme l'assurent quelques commentateurs, mais ils veulent dire qu'elle les occupe successivement, ou que l'on a coutume d'y rapporter ses lieux successifs, par un mode de relation qui n'est pas nettement indiqué. Ulugbeg, dans un passage accidentellement traduit par Hyde, décrit l'ordre de leurs levers et de leurs couchers, qu'il présente comme se correspondant par couples. Il dit aussi que ces levers se suivent à des intervalles de temps très-peu inégaux, étant seulement de 13 et de 14 jours. M. Sédillot, qui a entre les mains un manuscrit complet de l'ouvrage d'Ulugbeg, et qui en prépare la traduction, m'a certifié que le passage traduit par Hyde renferme toute l'essence du chapitre où il est question des mansions lunaires; après quoi Ulugbeg n'en parle plus et n'en fait aucune application quelconque; de sorte qu'il semblerait les avoir rappelées comme de simples notions, vulgairement reçues parmi les astronomes, ainsi que l'a fait Alfergany.

Lorsqu'un critique discute un texte corrompu, ou qu'il veut analyser les formes d'une langue altérée par le temps, s'il trouve des documents plus rapprochés des sources primitives, il s'empresse d'y chercher les origines des idées ou des expressions qu'il essaie de restituer. On a souvent soupçonné que les Arabes avaient emprunté aux Hindous leurs mansions lunaires. M. Reinaud, membre de l'Académie des inscriptions, auquel les textes arabes sont si familiers, a bien voulu m'apprendre qu'en l'année 772 de l'ère chrétienne, un Indien, très-versé dans les doctrines de sa patrie, vint à Bagdad, et que le calife Almanzor, célèbre par la protection qu'il accordait à l'astronomie, encouragea les savants les plus habiles à se mettre en rapport avec lui[1]. Suivant

[1] Comme autorité de ce fait, M. Reinaud cite Casiri, bibliothèque de l'Escurial,

Digitized by Google

M. Reinaud, ce put être alors que les Arabes reçurent la notion des 28 groupes stellaires appelés *nacshatràs;* car on ne trouve pas l'idée des mansions exprimée, ou même indiquée chez eux, avant cette époque.

Commençons donc par étudier ce système chez les Hindous; et si nous pouvons l'y définir par des caractères précis, ou seulement saisissables, cette intelligence pourra nous servir pour en mieux discerner l'application chez les Arabes, à travers les altérations qu'ils auront pu y introduire.

Ici, il est vrai, une autre difficulté se présente : l'Inde antique n'est étudiée que depuis peu d'années. A peine a-t-on pénétré dans les livres sanscrits; on n'a point de corps d'histoire établi, de chronologie datée. Les anciennes institutions sont couvertes d'un voile qu'on n'a pas encore soulevé. Le trésor séculaire de science que l'on y supposait accumulé n'a pas été ouvert; et, pour l'astronomie du moins, sa richesse ainsi que son antiquité sont devenues fort suspectes. On n'oserait donc, sans une extrême défiance, essayer de découvrir quelque coin d'un passé encore si obscur. Toutefois, dans la question spéciale qui nous occupe, on a plus de secours pour le faire que dans aucune autre; car elle a déjà été sondée, à diverses reprises, et sous différents aspects, par plusieurs savants anglais résidant dans l'Inde; elle a été surtout approfondie par l'un d'entre eux, Colebrooke, qui joignait à une grande connaissance de la langue sanscrite la sévérité d'un esprit juste et consciencieux. Le travail qu'il a publié sur ce sujet, dans le tome IX des Mémoires de Calcutta, est le fruit de longues recherches, pour lesquelles il avait compulsé les traités d'astronomie originaux, comparé les commentaires, et consulté les Pandits qui pouvaient l'éclairer sur l'intelligence ou l'application des procédés astronomiques qui y sont indiqués. Je prendrai donc ce travail de Colebrooke comme un texte qui exprime tout ce que les Européens ont pu jusqu'à présent apprendre de plus certain sur les nacshatràs des Hindous, et j'emploierai ses résultats comme des données que l'on doit, au moins, provisoirement admettre.

tome I, p. 427 et suiv. et aussi M. Gildemeister, *Scriptorum arabum de rebus indicis*, 1re livraison, pages x et 106. A la vérité, quelques auteurs arabes mentionnés par Pococke dans son *Specimen historiæ Arabum*, p. 163 de l'édition originale, sembleraient faire remonter plus haut leurs notions des mansions lunaires; car ils les associent, et même les identifient, avec les étoiles dont les levers étaient supposés *exciter* la pluie, et que l'on désignait très-anciennement par le nom d'*anwa*. Mais ces auteurs, qui sont eux-mêmes postérieurs au xe siècle de notre ère, ne rapportent aucun témoignage *ancien* qui atteste qu'une telle identification ait été faite, et elle serait contraire à la périodicité nécessairement annuelle, non mensuelle, des époques des pluies que les étoiles *anwa* étaient supposées présager ou exciter.

Digitized by Google

J'ai voulu savoir d'abord si ce mot *nacshatrà* renfermait, dans sa composition, quelque particularité qui s'appliquât spécialement à la lune. Notre savant confrère, M. Eugène Burnouf, m'a répondu qu'il signifie proprement *une étoile;* que, par extension, on l'a employé pour désigner les 28 groupes ou divisions stellaires; et que, sous cette seconde acception, les Européens en ont reproduit, ou pensé reproduire le sens, par les mots de *mansions lunaires*, d'après l'analogie de l'application que les Arabes leur avaient donnée. J'ai alors cherché si les passages d'anciens textes, rapportés par Colebrooke ou par Williams Jones, offraient quelque expression qui énonçât une telle spécialité; je n'en ai trouvé aucune. Ces deux auteurs désignent aussi les nacshatràs comme des divisions du zodiaque indien; mais le mot de *zodiaque* me semble encore être là une importation européenne, qui va au delà des faits. Car plusieurs des étoiles qu'ils nomment comme appartenant aux nacshatràs, sont très-éloignées de la zone céleste que nous appelons zodiacale.

En nous renfermant donc dans une définition stricte et générale, les nacshatràs hindous sont 28 groupes d'étoiles, distribués, suivant un certain ordre, sur le contour du ciel. Mais, en outre, Colebrooke, s'appuyant sur les textes sanscrits, reconnaît, dans chacun de ces groupes, une étoile spécifiée par la dénomination de yógatárá, ou simplement yóga, laquelle est considérée comme le *chef* du groupe, et lui donne ainsi le caractère de division stellaire. Je l'appellerai, pour abréger, la *déterminatrice* du nacshatrà.

Ceci reconnu, Colebrooke cherche à fixer ces déterminatrices et à les identifier avec nos catalogues. Malheureusement il ne peut pas se guider pour cela, comme à la Chine, sur des opérations astronomiques actuellement pratiquées, et fournissant des conditions d'identification immédiates ainsi que rigoureuses. Il ne peut que suivre et réaliser les indications données dans les anciens traités sanscrits d'astronomie; indications difficiles, périlleuses même à saisir nettement sans le secours des globes munis de cercles gradués qui servaient, dit-on, pour les mettre en pratique, et dont l'énoncé est concentré dans des vers techniques tellement obscurs, qu'il les appelle lui-même énigmatiques. Je n'espérerais pas pouvoir interpréter complétement et reproduire ici avec certitude, dans tous leurs détails, des méthodes si pénibles à comprendre, même avec les textes sous les yeux; mais j'en puis spécifier le principe général, et y signaler des particularités qui en caractérisent parfaitement le but, peut-être même la dérivation.

On a un instrument que Colebrooke dit être une sphère armillaire

Digitized by Google

d'une construction spéciale; mais, d'après l'indication qu'il donne d'un cercle de déclinaison qui y est adapté, et qui tourne autour de son pôle, je crois reproduire fidèlement les opérations indiquées en me servant du globe céleste à pôle mobile, muni d'un pareil cercle et d'un équateur variable que j'ai fait construire pour la faculté des sciences de Paris. Les résultats ainsi obtenus se comprendront facilement au moyen de la figure suivante :

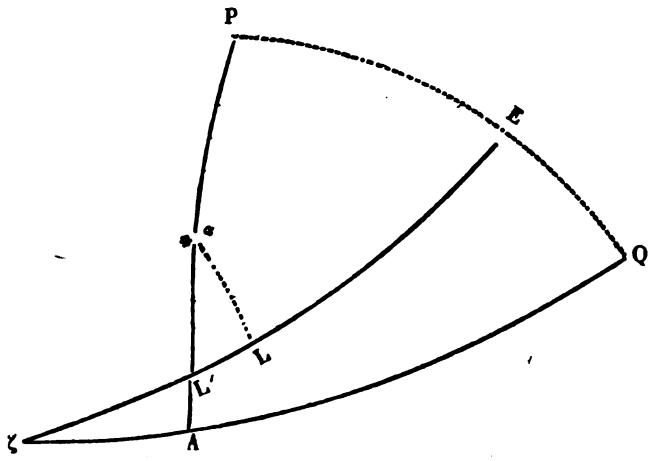

On amène d'abord le zéro de l'équateur mobile sur la déterminatrice du dernier nacshatrà, Révati, qui est l'étoile ζ des Poissons, située tout près de l'écliptique, et que l'on y suppose exactement comprise. Alors, si l'on veut avoir ce que l'auteur hindou du Surya-Sidd'hanta appelle la longitude et la latitude *apparentes* de tout autre point du ciel, par exemple, de α du Bélier, déterminatrice du premier nacshatrà, Aswini, on amènera le cercle mobile de déclinaison PA sur cette étoile; puis on lira sur sa graduation la distance oblique, αL', de l'étoile à écliptique; ce sera sa *latitude apparente;* et ensuite l'arc ζL' de ce dernier cercle sera sa *longitude apparente,* comptée de ζ. De là on déduirait facilement la latitude vraie αL et la correction de la longitude apparente L'L, soit par le calcul trigonométrique, soit par le moyen d'un fil que l'on tendrait sur le globe même, en le faisant passer par le pôle de l'écliptique et par l'étoile considérée. Colebrooke rapporte, en effet, ces valeurs vraies telles qu'elles sont consignées dans le Sidd'hanta Sárvabhauma. Mais il ne dit pas comment elles ont été déduites. Les valeurs apparentes seules sont indiquées comme observées immédiatement. Le procédé que j'ai décrit les donne très-concordantes avec les nombres que lui assignent le Surya-

Digitized by Google

Sidd'hanta et ses commentateurs cités par Colebrooke ; car elles ne s'écartent de leurs évaluations qu'autant que celles-ci diffèrent entre elles ; et M. Eugène Burnouf a bien voulu constater cet accord en les déterminant lui-même avec moi par cette méthode. Je ne trouve d'exception que pour α d'Andromède, indiquée par Colebrooke comme déterminatrice du 27ᵉ nacshatrà ; car la longitude apparente que j'obtiens est de 7° moindre que celle des Hindous. Mais il y a certainement une erreur pour cette déterminatrice, soit dans l'observation, soit dans les textes ; car elle existe aussi dans la longitude vraie qu'ils lui assignent, laquelle serait de 11° 6′ moindre que celle de ζ des Poissons, valeur pareillement trop forte de 5° 33′. Et l'on ne voit dans cet endroit du ciel aucune étoile qui satisfasse à leurs données. Il y a aussi une erreur évidente de lecture, ou de calcul, dans la *vraie latitude* assignée par le Sidd'hanta Sárvabhauma à Arcturus, déterminatrice du 15ᵉ nacshatrà Swati ; car il la porte à 41° 5′, tandis qu'elle n'est réellement que de 30°52′ 35″ ou d'environ 31°, en 1800. C'est donc probablement 31° 5′ qu'il faut lire. Mais l'erreur n'existe pas, aussi forte du moins, dans la latitude apparente donnée par le Surya-Sidd'hanta.

Leur procédé d'observation, tel que Colebrooke le décrit, pourrait, dans son obscurité, paraître s'appliquer au pôle *actuel* de l'observateur ; et c'est ce que Delambre a supposé. Mais les longitudes et latitudes *apparentes* qu'on obtient ainsi, sont notablement moins conformes à celles qu'ils assignent, quoique la différence soit peu considérable, à cause du faible déplacement que l'équateur a éprouvé depuis que l'équinoxe vernal était en ζ des Poissons. J'avoue aussi n'avoir pas pu bien comprendre le mode de réduction que Delambre applique à leurs valeurs apparentes, mesurées comme il le suppose, pour les transformer en valeurs vraies.

Quoi qu'il en puisse être, l'époque des déterminations ainsi exprimées par les auteurs hindous se trouve fixée par la position de l'équinoxe vernal en ζ des Poissons. La longitude de cette étoile, en 1800, était 17° 4′ 44″ ou 61484 secondes de degré. Comme elle est presque dans l'écliptique, on peut lui appliquer la précession apparente et annuelle 50″, 1, en négligeant ses inégalités qui sont insensibles pour un si court intervalle de rétrogradation. Divisant donc 614840 par 501, le quotient exprimera le nombre d'années nécessaire pour l'opérer, lequel sera 1227ᵃ, 226 ; et, en le retranchant de 1800, on aura pour la date des déterminations indiennes, l'an de notre ère 572ᵃ, 774. L'unique donnée sur laquelle ce résultat repose, c'est que l'étoile située à l'équinoxe vernal, et prise pour origine des longitudes apparentes, était bien réellement

Digitized by Google

ζ des Poissons, comme Colebrooke assure que cela est uniformément attesté, et comme cela est aussi confirmé par toute la suite des nombres qu'il rapporte d'après les textes sanscrits.

A la vérité, il dit aussi que le procédé d'observation pour trouver les latitudes et les longitudes *apparentes*, n'est pas textuellement décrit par l'auteur du Surya-Sidd'hanta, mais seulement par ses commentateurs, qui en présentent la description comme indubitable. Mais leur témoignage, sur ce point, se trouve confirmé par l'accord des nombres du Surya-Sidd'hanta, avec ceux de l'opération telle qu'ils l'expliquent. Cet accord prouve donc que le Surya-Sidd'hanta n'est pas antérieur au VIe siècle de l'ère chrétienne; car, pour détruire cette conséquence, il faudrait admettre que l'auteur de cet ouvrage aurait exprimé ses préceptes pour une époque postérieure à son temps. On sait qu'un des plus savants coopérateurs de la société de Calcutta, M. Bentley, le juge beaucoup plus moderne, d'après les valeurs qu'il assigne à certains éléments planétaires. Mais cette opinion, fondée ou non fondée, ne contredirait pas la conclusion précédente, qui pose seulement une limite certaine à son ancienneté.

Colebrooke rapporte une seconde méthode d'observation qu'il extrait du Sidd'hanta-Sundara, et qu'il présente comme s'appliquant aussi à la détermination des longitudes et latitudes apparentes. Mais il me paraît évident que celle-ci procède immédiatement par déclinaisons et ascensions droites, relativement à l'équateur et à l'équinoxe *actuels* de l'observateur. On mesure, sur le cercle de déclinaison, la distance oblique de l'étoile à l'écliptique, et la distance du point d'intersection de ces deux cercles à l'équinoxe actuel. Le premier de ces éléments est la latitude apparente ou oblique, pour le moment où l'on a observé. Le second deviendra la longitude apparente, pourvu que l'on en retranche la distance de ζ des Poissons au point équinoxial actuel. Il me semble, toutefois, que cette seconde méthode, si je l'ai bien comprise, ne reproduirait pas exactement les valeurs assignées par le Surya-Sidd'hanta. Mais j'inclinerais aussi à croire que la différence importait fort peu aux auteurs hindous, parce qu'ils n'ont probablement jamais fait d'observations pareilles, et que leurs nombres sont plutôt des résultats de calcul, déduits des ascensions droites et des déclinaisons. Car, aucune personne exercée à la pratique de l'astronomie ne pourra croire que des observateurs, si adroits qu'ils soient, aient pu en même temps viser à la petite étoile ζ des Poissons à travers un trou percé au centre d'une sphère armillaire, et diriger le cercle de déclinaison mobile de cette sphère sur une autre étoile, en maintenant la ligne visuelle centrale, fixée sur ζ. D'ailleurs

Digitized by Google

une telle opération devenait matériellement impossible pour les déterminatrices qui se trouvaient sous l'horizon, quand cette étoile, origine des arcs mesurés, était au-dessous. Des calculateurs qui savaient, comme l'auteur du Surya-Sidd'hanta, convertir des longitudes du soleil en ascensions droites, ou même obliques, devaient naturellement appliquer ces méthodes de conversion aux distances polaires des étoiles, ainsi qu'à leurs ascensions droites qui s'observent avec facilité, bien plutôt que de chercher des déterminations immédiates par des procédés impraticables; et les nombres qu'ils donnent seraient bien plus fautifs qu'ils ne le paraissent s'ils avaient été obtenus ainsi. C'est pourquoi j'aurais cru inutile d'insister sur les variantes de ces procédés, à mon avis imaginaires, si le second passage, cité par Colebrooke, ne renfermait une indication capitale pour la recherche qui nous occupe. Comme moyen de déterminer les déclinaisons des étoiles, l'auteur hindou prescrit d'adapter un tube au sommet d'un gnomon, de le pointer vers l'étoile quand elle passe au méridien, puis de le prolonger jusqu'au sol, par un fil tendu sur sa direction, afin d'avoir ainsi l'angle formé avec le plan horizontal par le rayon visuel mené à l'étoile. Ce procédé de détermination est sans doute bien grossier, et d'une singularité toute spéciale. Or on le trouve mot pour mot dans le livre chinois Tcheou-Pey, qui est au moins du temps des Han; et il y est aussi indiqué comme moyen de déterminer la hauteur du pôle. Seulement on n'y mentionne pas le tube, mais le gnomon avec le fil dirigé vers l'étoile et prolongé aussi jusqu'au sol.

Voilà donc, au moins, un soupçon de communication qu'il faut suivre, pour voir s'il ne jetterait pas quelque jour sur cette communauté d'adoption de 28 groupes stellaires définis par des étoiles déterminatrices, que l'on trouve aussi chez les Hindous, comme chez les Chinois.

Afin de conduire tout de suite cette épreuve aussi loin que possible, à travers les traditions des deux peuples, je prends dans le tome VIII des *Asiatics Researches* un passage d'un hymne des plus anciens Vêdas, que Colebrooke cite, non sans raison, comme très-remarquable, parce qu'il nomme les 28 nacshatràs, en commençant par Critticà, réputé depuis le 3e d'entre eux, et qu'il désigne en même temps le solstice d'été au commencement de Maghà, maintenant le 10e, dont la déterminatrice est Régulus. Cette désignation concourt avec l'ordre d'énumération pour mettre l'équinoxe vernal dans Critticà, dont la déterminatrice est η Pléiade. Disposant donc mon globe à pôles mobiles, de manière que l'équinoxe vernal réponde à cette étoile, je retrouve le

Digitized by Google

ciel Yao en — 2357. Car η Pléiade est aussi la déterminatrice de la division chinoise MAO, qui contenait vers ce temps l'équinoxe vernal, selon le Chouking. Et, selon nos calculs, cet équinoxe se trouvait, en effet, alors presque dans le cercle horaire de η Pléiade, entre le 1er et le 2e degré de la station MAO; ce qui place aussi le solstice d'été tout près du cercle horaire de Régulus, déterminatrice du nacshatrà Maghà. Cet accord primordial étant constaté, j'amène successivement le cercle de déclinaison mobile sur les 28 déterminatrices des Hindous, et j'examine leurs rapports avec les déterminatrices chinoises de même rang. Mais, pour apprécier, avec une saine critique, les résultats de cette comparaison, il faut d'abord se représenter fidèlement le degré relatif de certitude qu'offrent les données sur lesquelles on peut ainsi l'établir.

Les 28 déterminatrices des divisions chinoises nous sont connues par une pratique d'observation constante qui s'est continuée jusqu'à nos jours. Les nacshatràs hindous, au contraire, s'ils ont été jamais astronomiquement employés, ont, depuis longtemps, cessé de recevoir cette application scientifique; de sorte que les étoiles qui les déterminaient ne peuvent plus être identifiées avec le ciel que par des traditions plus ou moins fidèles, ou par d'anciennes indications de longitude et de latitude, que leur éloignement même ne permet pas de croire rigoureusement exactes. Je ne veux pas mettre ici en opposition les résultats si différents, et même si disparates, auxquels sont arrivés, dans cette identification, deux orientalistes aussi habiles que sir William Jones et Colebrooke. Le travail du premier, inséré au tome II des Mémoires de Calcutta, est évidemment empreint d'un esprit hypothétique dont le second s'est tout à fait préservé, en même temps qu'il s'est appuyé, autant qu'il l'a pu, sur les documents numériques contenus dans les textes sanscrits. Mais ces textes eux-mêmes offrent entre eux des différences notables, et les valeurs qu'ils assignent aux longitudes, ainsi qu'aux latitudes, ne peuvent pas toujours se concilier avec le ciel, même pour les étoiles les plus apparentes et de l'identité la plus certaine, sans admettre des erreurs de plusieurs degrés. Cela ne doit pas surprendre, puisque les ascensions droites du catalogue d'Hipparque ne sont pas sûres à 2° près; mais il en résulte toujours que des différences de cet ordre, si la comparaison en faisait découvrir, ne suffiraient pas pour assurer une différence intentionnelle de choix.

Enfin, sans vouloir rien préjuger sur la nature des motifs que les Hindous ont pu avoir pour établir leurs nacshatràs au nombre de 28, comme les stations stellaires chinoises, examinons ce qui aurait dû na-

Digitized by Google

turellement arriver s'ils en eussent emprunté l'idée aux Chinois. Pour ceux-ci l'usage de ces divisions n'est pas douteux. Elles leur servaient, comme elles leur servent encore aujourd'hui, pour trouver, par la mesure du temps, les intervalles équatoriaux compris entre les cercles de déclinaison des différents astres; et les étoiles voisines de l'équateur étant particulièrement propres à cet usage par la rapidité de leur mouvement angulaire diurne, ils ont dû originairement choisir leurs déterminatrices aussi près que possible de l'équateur de leur époque, comme en effet cela se remarque dans leurs plus anciennes divisions stellaires. Les Hindous, au contraire, du moins à en juger d'après leurs textes, n'ont pas donné cette application à leurs nacshatràs; car ils en définissent les déterminatrices par un système de longitudes et de latitudes *apparentes* qui ne s'adapte à aucun usage astronomique, et qui serait seulement propre à en déguiser l'origine, ainsi que l'application à une ancienne position de l'équateur, si toutefois ils avaient fait, ou voulu dissimuler, un pareil emprunt. Dans cette hypothèse, que je présente ici comme un simple soupçon qu'il importe de vérifier, il leur aurait été tout à fait équivalent de prendre, sur les cercles de déclinaison des divisions chinoises, soit les mêmes étoiles, soit d'autres plus distantes de l'ancien équateur, mais qui étaient plus brillantes; et ces changements mêmes auraient été très-convenables pour conserver le même système équatorial, en déguisant les apparences d'identité. Or, que telle ait été, ou non, leur idée, on va voir que le résultat y est conforme; car pour s'en convaincre il suffit de jeter les yeux sur le tableau suivant, où j'ai mis en comparaison les 28 déterminatrices des divisions chinoises avec les 28 déterminatrices des nacshatràs de même rang, telles que Colebrooke les assigne, en rangeant les unes et les autres dans l'ordre où elles étaient lorsque l'équinoxe vernal se trouvait pour les Chinois dans la station Mao, pour les Hindous dans le nacshatrà Critticà, lesquels ont également pour déterminatrice la brillante η des Pléiades. J'ai indiqué dans une dernière colonne les différences d'ascension droite des déterminatrices pour cette époque commune, relevées sur mon globe céleste à équateur mobile divisé; de sorte que la grandeur accidentelle de ces différences peut faire suffisamment découvrir les cas où il y a eu identité intentionnelle de choix, et ceux où l'intention contraire doit être manifestement admise; du moins en adoptant comme complétement certaines les désignations données par Colebrooke, et sur la précision desquelles lui-même exprime, avec sincérité, de nombreuses incertitudes qu'il n'a pu parvenir à lever.

Digitized by Google

	DÉSIGNATION des DIVISIONS CORRESPONDANTES [1]		NOMS des ÉTOILES DÉTERMINATRICES		EXCÈS D'ASCENSION droite des étoiles indiennes en —2357.	
	chinoises.	indiennes.	chinoises.	indiennes.		
1	MAO.	Critticá.	η Pléiade.	η Pléiade.	nul.	Équinoxe vernal.
2	PI.	Róhiní.	ε Taureau.	α Taureau (Aldebaran).	+ 2°.	Étoiles voisines. ε de 3°-4° gr^r; α 1re grand^r.
3	TSE.	Mrigásiras.	λ Orion.	λ Orion.	nul.	
4	TSAN.	A'rdrá.	δ Orion.	α Orion.	+ 3° 20'.	α préférable, à cause de la petitesse de la station chinoise.
5	TSING.	Punarvasu.	μ Gémeaux.	β Gémeaux.	+ 17°.	Étoiles très-distantes. Changement intentionnel.
6	KOUEY.	Pushya.	θ Cancer.	δ Cancer.	+ 3°.	Étoiles très-voisines. θ de 5°-6° grand^r; δ de 4° grand^r.
7	LIEOU.	A'sléshá.	δ Hydre.	α^1 α^2 Cancer.	+ 2°.	Toutes deux de 4° grand^r; peu distantes; α^1 plus voisine de l'écliptique.
8	SING.	Mag'há.	α Hydre.	α Lion (Régulus).	insensible.	α Hydre 2° grand^r sur l'ancien équateur; Régulus 1re gr^r sur l'éclipt. L'une et l'autre marquant le solstice d'été.
9	TCHANG.	Phálghuní P.	39ν₁ Hydre.	δ Lion.	+ 9° 30.	Étoiles très-distantes en déclinaison. Changement intentionnel.
10	Y.	Phálghuní U.	α Hydre et Coupe.	β Lion.	+ 4° 30.	Étoiles très-distantes en déclinaison.
11	TCHIN.	Hasta.	γ Corbeau.	γ Corbeau.	nul.	
12	KIO.	Chitrá.	α Vierge (l'Épi).	α Vierge (l'Épi).	nul.	
13	KANG.	Swátí.	κ Vierge.	α Bouvier (Arcturus).	+ 2° 30.	κ Vierge 4° grand^r; Arcturus 1re grand^r.
14	TI.	Vísác'há.	α^2 Balance australe.	α^2 Balance australe.	nul.	
15	FANG.	Anurádja.	π Scorpion.	δ Scorpion.	+ 1° 20.	π Scorpion 4° grand^r, δ Scorp. 3° grand^r.; très-voisines; marquant l'une et l'autre l'équinoxe automnal, mais π plus exactement que δ.
16	SIN.	Jyésht'há.	σ Scorpion.	α Scorpion (Antarès.)	+ 1° 20.	Antarès 1re grand^r; σ 3°-4° grand^r.
17	OUEY.	Múla.	μ^2 Scorpion.	ν ou υ Scorpion.	+ 9° 30.	Étoiles de la même serre. L'astérisme hindou compr^d κ^2.
18	KY.	A'shad'ha P.	γ^2 Sagittaire.	δ Sagittaire.	+ 4°.	Étoiles voisines; toutes deux de 3° grandeur.
19	TEOU.	A'shád'ha U.	φ Sagittaire.	τ Sagittaire.	+ 4°.	Étoiles voisines; toutes deux de 4° grandeur.
20	NIEOU.	Abhijit.	β Capricorne.	α Lyre.	insensible.	β Capricorne 3° grand^r; α Lyre 1re grandeur.
21	NU.	S'ravana.	ε Verseau.	α Aigle.	— 6°	α Aigle 1re grand^r; ε Verseau 4° grand^r. Étoiles distantes en déclinaison. Chang^t int^l.
22	HIU.	D'hanisht'há.	β Verseau.	α Dauphin.	— 4°.	Étoiles distantes en déclinaison.
23	GOEY.	Sátabhishá.	α Verseau.	λ Verseau.	+ 9°	Étoiles distantes. λ sur l'écliptique. Changement intent^l.
24	TCHE.	Bhádrapada P.	α Pégase.	α Pégase.	nul.	
25	PY.	Bhádrapada U.	γ Pégase.	α Andromède.	+ 1° 30.	
26	KOEY.	Révatí.	ζ Andromède.	ζ Poissons.	+ 5°.	ζ Andromède loin de l'éclipt.; ζ Poissons sur l'écliptique. Changement intentionnel.
27	LEOU.	Aswiní.	β Bélier.	α Bélier.	+ 3°.	Étoiles voisines. Colebrooke hésite entre α et β.
28	OEY.	Bharání.	α Mouche et Lis.	α Mouche et Lis.	nul.	

[1] Lorsque deux nacshatrás indiens consécutifs ont le même nom, la lettre P annexée au premier signifie *Prior*, c'est-à-dire qu'il passe le premier au méridien, et la lettre U ajoutée au suivant signifie *Ulterior*, parce qu'il arrive le second au méridien. Cette identité de nom, ou plutôt de caractère, n'a pas lieu pour les divisions chinoises, quoiqu'elle semble exister quand on traduit les caractères en syllabes tonniques européennes. Mais j'ai évité cette confusion en variant l'orthographe des mots analogues.

Digitized by Google

Il y a d'abord *sept* déterminatrices sur les 28 qui sont absolument identiques, tant pour le choix qu'on en fait que pour le rang qu'on leur attribue; et cette double identité n'est pas explicable par des circonstances très-apparentes d'éclat, ou par la configuration évidente de certains groupes célestes, comme on pourrait le dire, par exemple, pour les sept étoiles de la grande Ourse, qui ont été réunies par presque tous les peuples en un même astérisme. Ici, la communauté d'adoption s'applique aussi à des étoiles très-petites, comme γ du Corbeau, λ d'Orion, α de la Mouche, qui sont de 3ᵉ et de 4ᵉ grandeur. On voit ensuite *huit* autres divisions, déterminées par des étoiles qui, sans être identiques absolument, sont extrêmement voisines. Pour quatre de celles-ci, la 6ᵉ, la 7ᵉ, la 15ᵉ, et la 18ᵉ de notre liste, les déterminatrices sont si petites, étant de 4ᵉ de 5ᵉ, et l'une seulement de 3ᵉ grandeur, que la distinction n'a pu être faite entre elles par Colebrooke avec certitude. Pour une cinquième, la 27ᵉ de la liste, il hésite entre α et β du Bélier, qui sont très-proches. La déterminatrice chinoise est β. Dans les trois autres, le système hindou préfère α du Taureau, Aldebaran, à ε du Taureau; α d'Orion à δ d'Orion; α du Scorpion, Antarès, à σ du Scorpion; c'est-à-dire *trois* étoiles de première grandeur à *trois* autres très-voisines, et bien moins brillantes; si toutefois la circonstance même de l'éclat, jointe à la proximité, n'a pas influencé le choix de Colebrooke ou de ses Pandits. Une substitution analogue a lieu dans les 8ᵉ, 13ᵉ et 20ᵉ divisions. Régulus remplace α de l'Hydre des Chinois; Arcturus remplace $\varkappa$ de la Vierge; α de la Lyre remplace β du Capricorne. Mais, ce qui est une circonstance bien digne de remarque, dans ces trois derniers cas, l'étoile brillante substituée, qui n'est plus très-voisine de la chinoise, est prise, aussi exactement que possible, sur le même cercle horaire ancien; ce qui conserve le même système équatorial. Toutefois, pour les Hindous qui ont appliqué ou transporté ce système à l'écliptique, Régulus, qui marquait l'ancien solstice d'été sur ce cercle même, était évidemment préférable à α de l'Hydre qui le marquait alors sur l'ancien équateur chinois; et, une fois Régulus adopté, il était naturel de continuer à régler les deux divisions indiennes suivantes sur les belles étoiles β et δ du Lion, que l'on a choisies en effet pour leurs déterminatrices, au lieu des petites étoiles équatoriales, 39 ν_1 de l'Hydre, et α Hydre et Coupe, que les Chinois avaient employées. Néanmoins ici, comme dans les six ou sept divisions dont les déterminatrices sont sensiblement différentes, on reconnaît l'intention manifeste de s'écarter très-peu des stations chinoises correspondantes, et de revenir bientôt les rejoindre exactement. Des rapports si nombreux, se suivant sur tout le contour du ciel, et al-

Digitized by Google

lant souvent jusqu'à l'identité pour de très-petites étoiles, sur lesquelles rien n'appelle l'attention, ni même la vue, me semblent offrir des caractères démonstratifs d'une communauté d'origine. Maintenant, si l'on demande quel est celui des deux peuples chez lequel ce système de division du ciel est antérieur et primitif, je répondrai : qu'à la Chine, on le trouve employé depuis vingt-quatre siècles, au moins, avant l'ère chrétienne, pour un mode d'observations équatoriales qu'on y rattachait, et dont on a encore des vestiges; que les 28 divisions y étaient complétement établies dans leur nombre total, onze siècles avant cette ère, et qu'on a continué, jusqu'à présent même, de les employer astronomiquement de la même manière. Dans l'Inde, au contraire, ce système se présente non-seulement sans date, mais sans aucune indication d'usage, ni de relation avec les observations réelles, dans les ouvrages originaux où il est rapporté. Le choix de coordonnées célestes par lequel on le définit, ne se prête à aucune application astronomique, et même y répugne, en déguisant et dénaturant ses relations avec l'équateur. Enfin le livre où il est supposé décrit originalement, et que l'on donne comme révélé, porte des indices astronomiques qui appartiennent au VIe siècle de notre ère. Toutes ces circonstances s'accordent donc, sans qu'aucune autre les contredise, pour montrer que ce système de divisions célestes, né chez les Chinois, a été transporté chez les Hindous, qui, en le transformant, ne l'ont plus employé que pour des usages astrologiques auxquels il leur sert encore aujourd'hui. Mais je ne trouve rien qui puisse faire connaître l'époque où cet emprunt a eu lieu.

La 3e des stations chinoises, TSE, s'est anéantie vers le XIIIe siècle de notre ère, parce que les cercles de déclinaison des deux étoiles très-voisines λ et δ d'Orion qui la limitaient, ont coïncidé alors et ont, depuis, interverti leur ordre primitif d'ascension droite sur l'équateur déplacé. Mais les Chinois, stricts conservateurs du passé, n'en ont pas moins continué d'enregistrer officiellement cette station à son ancien rang, comme Gaubil le remarque[1]. Les Hindous ne l'ont pas adoptée ou plutôt ils l'ont rendue plus durable, en remplaçant sa déterminatrice orientale δ d'Orion, par α d'Orion. Cela pourrait faire présumer que cette station, qui a toujours été très-petite, s'était déjà fort rétrécie quand ils ont emprunté le système chinois, et que son anéantissement futur était manifeste. Pareillement le nacshatrà indien, Abhidjit, le 20e de notre liste, s'est aussi éteint, parce que le cercle de déclinaison de α de la Lyre, qui formait primitivement sa limite orientale, est venu re-

[1] Gaubil, *Observations*, partie III, page 80.

Digitized by Google

couvrir le cercle de déclinaison de τ du Sagittaire qui le limitait à l'Occident, et l'a ensuite dépassé dans ce sens. Mais je trouve, par le globe, que la coïncidence des deux cercles, par conséquent l'anéantissement du nacshatrà ainsi limité, n'a dû avoir lieu que vers le xe siècle de notre ère, lorsque les deux étoiles étaient devenues presque simultanément solsticiales ; c'est-à-dire plus de quatre siècles après l'époque où l'équinoxe vernal était en ζ des Poissons, comme le suppose l'auteur du Surya-Sidd'hanta. De sorte que cet auteur a dû décrire le nacshatrà *Abhidjit* comme réel; mais, à ce qu'il paraît, il l'a fait sans prévoir son anéantissement quelques siècles plus tard, ou du moins sans l'annoncer. Ce nacshatrà est indiqué comme éteint dans l'astronomie moderne des Hindous, ce qui réduit à 27 le nombre total actuel de ces divisions.

Si maintenant nous revenons des Hindous aux Arabes, les nacshatràs et les mansions lunaires offrent de nombreuses analogies que Colebrooke a fait ressortir. Outre l'identité du nombre total, l'ordre d'énumération est le même. La première mansion arabe Al-Sheratain, et le premier nacshatrà moderne, Aswini, répondent aux mêmes étoiles α, β, γ, de la tête du Bélier. Les 27 divisions suivantes s'accompagnent ainsi sur tout le contour du ciel, en s'accordant souvent sur les mêmes groupes d'étoiles, et se rejoignant bientôt quand elles sont accidentellement séparées. Les déterminatrices des divisions arabes, moins nettement désignées que celles des Hindous, coïncident aussi fréquemment avec elles, ou s'en rapprochent, comme l'a fait voir Colebrooke. Je n'ai donc, sous ces rapports, qu'à reconnaître la fidélité de son travail. Mais peut-être y ajouterai-je un complément utile, en remarquant que plusieurs astérismes qui lui ont paru dissemblables, et même impossibles à concilier, se rapportent à des cas dans lesquels les Arabes ont adopté les déterminatrices chinoises, au lieu de celles que les Hindous leur avaient substituées. Par exemple, Colebrooke trouve α de la Lyre pour déterminatrice du 22e nacshatrà de sa liste, tandis que les Arabes ont assigné β du Capricorne comme principale étoile de leur mansion de même rang, ce qui lui semble tout à fait inconciliable. Mais β du Capricorne est précisément la déterminatrice de la station chinoise correspondante à cette mansion; et α de la Lyre lui a été substituée par les Hindous comme ayant le même cercle de déclinaison ancien, avec un bien plus grand éclat. Les Arabes, voulant faire des nacshatràs, ou des stations chinoises, un système de divisions écliptiques liées à la révolution de la lune, et dont les levers, ainsi que les couchers, se succédassent continuellement par des intervalles à peu près égaux de treize à quatorze jours, comme Ulugbeg le dit, il ne leur convenait pas du tout de

Digitized by Google

prendre pour déterminatrice une étoile aussi distante de l'écliptique que α de la Lyre, et ils sont revenus à la déterminatrice chinoise β du Capricorne. La même remarque s'applique aux 23e, 24e, 25e et 28e nacshatràs de la liste de Colebrooke, qu'il trouve pareillement discorder avec les mansions arabes de même rang, parce que les Arabes se sont rapprochés, par le même motif, des déterminatrices chinoises, ou y sont exactement revenus. Ceci achève donc de montrer que les 28 mansions lunaires des Arabes sont un système mixte, qu'ils ont tiré en partie des Hindous et des Chinois, en l'accommodant à leurs idées astrologiques; et l'arbitraire que ces idées comportent, explique le peu de précision qu'ils ont apporté dans l'indication de leurs déterminatrices, ainsi que les diversités de choix que l'on trouve, à cet égard, dans leurs livres d'astronomie[1]. Il serait aussi difficile que superflu de vouloir suivre plus loin les modifications que ces idées ont pu éprouver, soit chez eux, soit dans les temps postérieurs. La seule recherche digne de quelque intérêt était d'en découvrir la source primitive; et nous venons, je crois, de montrer suffisamment qu'elle se trouve dans l'ancien système astronomique chinois, dénaturé dans son application primitive par les Hindous comme par les Arabes, pour le transporter à des idées d'astrologie. Mais rien ne fait jusqu'ici connaître l'époque à laquelle les Hindous ont pu se l'appro-

[1] La 17e mansion lunaire des Arabes, qui correspond au nacshatrà Anuradja, le 17e dans l'énumération moderne, s'appelle Al-Iclil, c'est-à-dire *la Couronne*. Hyde, dans son commentaire sur Ulugbeg, page 7, édition d'Oxford, suppose que ce nom désigne ici la constellation de la Couronne boréale, qui est appelée aussi Al-Iclil. Mais, à la page 16 du même commentaire, où il traite spécialement de cette même constellation, il ne cite aucune autorité qui l'applique à une mansion lunaire, ce qui eût été en effet contraire au caractère de divisions écliptiques que les Arabes ont voulu leur donner. Ulugbeg désigne particulièrement par le nom d'Al-Iclil les étoiles β, δ, π du Scorpion; et Kazwini, cité par M. Ideler, dans son ouvrage sur les noms des étoiles, les applique nominativement à la 17e mansion lunaire Al-Iclil. Toutefois, les étoiles de la Couronne boréale auraient pu aussi s'employer comme indicatrices de cette mansion, sans déroger au caractère équatorial primitif du système; car elles sont situées presque exactement sur le même cercle de déclinaison ancien que les étoiles β, δ, π du Scorpion. Il ne serait pas impossible que quelques astronomes arabes les eussent, en effet, d'abord affectées à la mansion Al-Iclil, comme le nom l'indique, avant que la transformation en divisions écliptiques fût généralement adoptée chez eux; de même que les Hindous ont substitué α de la Lyre à la déterminatrice chinoise β du Capricorne. Alors le nom d'Al-Iclil aurait été reporté aux étoiles citées du Scorpion, par une analogie commémorative; car elles n'offrent pas du tout l'aspect d'une couronne. Une raison semblable expliquerait pourquoi les étoiles ζ, γ, η du Lion ont pu être associées à Régulus dans la 10e mansion arabe Al-Gjebba; car elles sont situées, comme Régulus, dans le même cercle de déclinaison qui marquait l'ancien solstice d'été, au temps d'Yao.

Digitized by Google

prier, puisque le Surya-Sidd'hanta même, le plus ancien de leurs livres d'astronomie jusqu'ici découvert, ne présente que les résultats déjà effectués de cette transmutation.

BIOT.

HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE AVANT LE XIIe SIÈCLE, *par* M. J.-J. Ampère, *professeur de littérature française au collége de France*. Paris, imprimerie de A. Henry, librairie de L. Hachette, 1839-1840, 3 volumes in-8° de xxxj-452, de 420 et 504 pages.

M. Ampère appartient à cette école de critiques historiens qui, de nos jours, élargissant le point de vue trop étroit de leurs devanciers, ont cessé de considérer les œuvres littéraires comme un produit isolé d'esprits plus ou moins heureux, et les ont rattachées à de certaines classes de productions inspirées dans le même temps par un esprit commun, leur ont cherché des antécédents, en quelque sorte généalogiques, dans les états antérieurs des lettres et de la société. Cette méthode, qui, entre des mains habiles, a conduit à des résultats pleins de nouveauté et d'intérêt dont chacun se souvient, pourrait, comme toutes les méthodes, appliquée indiscrètement, n'être pas sans dangers; elle aurait surtout celui de supprimer dans l'histoire du développement des littératures l'influence si puissante du génie individuel, au profit de cet enchaînement nécessaire de causes et d'effets, de cette fatalité, que le soin de rendre une juste importance aux masses trop négligées a peut-être aussi trop fait dominer dans une autre histoire. Je me hâte de dire que M. Ampère ne tombe point dans cet excès; il sait réserver au caractère personnel, à la passion, au talent de l'écrivain, la part qui leur appartient dans la conception, la composition de ses ouvrages; mais il excelle surtout à montrer comment se forme, par le cours des âges et des révolutions sociales, ce fonds commun de traditions, d'idées, de sentiments, sur lequel s'exerce inévitablement, à chaque époque, l'industrie du grand nombre et l'originalité de quelques-uns.

Avec une telle disposition d'esprit, il était naturel que M. Ampère, chargé d'enseigner dans une de nos premières chaires l'histoire de la littérature française, et s'imposant courageusement la tâche de doubler

Digitized by Google

par un livre cet enseignement, reprît les choses de très-haut : c'est ce qui a valu aux auditeurs du Collége de France, en 1836 et 1837, les belles leçons qui, remaniées, rectifiées, complétées avec un scrupule consciencieux, ont formé la matière de cette *Histoire littéraire de la France avant le* XII*e siècle*, c'est-à-dire en des temps où il n'y avait point encore de littérature, de langue française, ni même de France. A ceux qui lui reprocheraient cette espèce de contradiction, M. Ampère pourrait opposer un exemple d'une fort grave autorité, celui des bénédictins, dont l'ouvrage, de même titre que le sien, n'arrive qu'après douze volumes in-4° aux premiers monuments français. Ces savants hommes, dont il a mis à profit les recherches en les recommençant pour son propre compte, desquels il s'est distingué en portant de préférence sur la succession, sur l'ensemble des faits, l'attention qu'ils donnent surtout au détail, avaient sans doute pensé comme lui que la connaissance des diverses cultures littéraires qui ont fleuri successivement sur le sol de la Gaule, n'était point inutile à l'intelligence de la littérature qu'on peut appeler plus proprement française, qu'on y devait retrouver la plupart des éléments primitifs dont s'est formé lentement, laborieusement, l'état complexe et confus qu'elle offre au moyen âge.

Quels sont, dans le nombre, ceux qu'on peut rapporter à l'action des plus anciennes civilisations dont notre pays conserve le souvenir, des civilisations ibérienne, celtique, phénicienne, grecque et romaine; tel est le sujet de six chapitres préliminaires, dans lesquels M. Ampère a reconstruit savamment et ingénieusement un passé en général bien lointain, bien détruit, bien obscur, suppléant par l'intérêt des épisodes à l'insuffisance nécessaire et avouée des résultats. Ces résultats, du reste, deviennent plus nombreux et acquièrent plus d'évidence à mesure que M. Ampère, sortant de ce qu'on peut appeler les temps héroïques de son histoire, s'approche des époques grecques et latines de la Gaule. Aucun monument, aucun débris n'atteste aux yeux le séjour des Grecs dans nos provinces méridionales; mais il en est resté des traces plus durables que le marbre et l'airain dans certains tours, certaines expressions, que le provençal a transmis à notre langue. Les ressemblances du français et du grec ont été bien des fois remarquées depuis le temps d'Henri Estienne, et la science moderne en a trouvé une explication générale dans la communauté d'origine, la parenté des langues indo-européennes. M. Ampère y ajoute, comme explication particulière, la persistance, en certains points, de l'idiome autrefois apporté sur nos côtes et comme colonisé par les Phocéens. Parmi les exemples, la plupart piquants, dont il appuie son opinion,

Digitized by Google

plusieurs sont peut-être contestables. Tel est celui qu'il tire (t. I, p. 123) de cette locution « bien grecque, bien provençale et bien française, dit-il, mais pas du tout latine : *Prenez-moi un bâton.* » Rien de plus latin, au contraire, que cet emploi explétif de *mihi*. Je crois aussi que c'est du latin *polio*, *politus*, que vient le mot *politesse*, et non du grec πολιτεία, qui n'a jamais eu, que je sache, cette acception, quelque spirituel, quelque spécieux qu'il soit d'ailleurs de faire remonter « au peuple civilisateur le nom même de la civilisation. » M. Ampère dit, à ce sujet, en note (t. I, p. 124), que le mot *urbanitas*, qui lui semble l'équivalent latin du grec πολιτεία, était nouveau au temps de Cicéron, que jusqu'alors on n'avait pas eu besoin d'exprimer ce qui n'existait pas, la politesse des mœurs. Il est certain cependant que le mot *urbanus* date de plus loin; on le rencontre assez fréquemment chez Plaute, et avec lui une distinction qu'il sert à marquer entre la grossièreté des champs et l'élégance de la ville. Déjà a commencé cette *politesse* dont M. Ampère retarde trop la venue; déjà elle a son nom, qui s'appliquera à une suite d'époques plus polies, pour lesquelles elle deviendra à son tour rusticité. M. Ampère me paraît plus exact dans cette ingénieuse remarque par laquelle il termine sa note : « Chez les Latins, le terme qui désigne l'élégance des mœurs est formé du mot *ville*, et, au moyen âge, du mot *cour* : courtoisie. » Mais laissons ces détails auxquels je me suis arrêté pour faire ressortir, même par mes critiques, un des traits caractéristiques du talent de M. Ampère, sa sagacité, sa finesse à tirer, dans l'occasion, des notions en apparence arides de la philologie, les conséquences historiques qu'elles peuvent contenir. Revenons à l'analyse générale des faits littéraires que retrace son histoire. Dans un fort bon chapitre, le sixième de l'introduction, il montre la Gaule conquise en toutes choses, gouvernement, religion, mœurs et langue, par la civilisation romaine; bientôt elle le sera par le christianisme; sa littérature, tour à tour romaine et chrétienne, offrira tantôt une élégante réminiscence du paganisme, tantôt une vive et originale rénovation des lettres par la foi nouvelle, quelquefois l'un et l'autre ensemble : de là, pour reproduire le tableau de ces alternatives, de ces confusions, les principales divisions du livre premier, comprenant, dans vingt chapitres riches de faits et d'idées, l'histoire intellectuelle de la Gaule, depuis l'établissement des Grecs et des Romains jusqu'à l'arrivée des barbares.

Le premier de ces chapitres, où l'on s'occupe d'abord de la littérature grecque de l'antique Marseille, littérature complétement perdue, de laquelle il n'est guère resté qu'un nom, celui d'un voyageur, d'un géographe, fameux par des courses dans le Nord dont on a quelque-

Digitized by Google

fois contesté la réalité, Pythéas, nous offre une nouvelle occasion de remarquer le penchant de l'auteur à rechercher très-loin dans le passé l'origine d'inventions littéraires qui semblent modernes, et en même temps les ressources que lui fournit pour la découvrir une érudition fort variée. Une légende populaire du nord de l'Angleterre, et que Walter Scott a fait entrer dans le Château de Kenilworth, celle du forgeron invisible de la vallée du cheval blanc, légende liée à l'histoire d'un des personnages de l'ancienne mythologie du Nord, qui, sous le nom de Véland, a été célèbre dans toute l'Europe au moyen âge, cette légende, dit-il, est tout à fait semblable à ce que le scholiaste d'Apollonius de Rhodes dit avoir été raconté par Pythéas des îles de Lipari et de Stromboli. Si l'on plaçait dans ces îles, demeures de Vulcain, une pièce de fer non travaillé et le prix du travail, le lendemain on trouvait forgé un glaive ou tout autre objet; de même, dans la vallée du Berkshire, si on laissait près du cheval déferré le salaire du maréchal mystérieux, au bout d'un peu de temps on trouvait le cheval ferré et l'argent disparu. Après avoir établi ce rapprochement vraiment singulier, duquel on pourrait être tenté de conclure qu'il y a plus de vérité qu'on ne l'a cru dans les voyages de Pythéas aux contrées septentrionales, M. Ampère termine par cette réflexion, que je transcris comme propre à exprimer une des tendances habituelles de sa critique : « Ainsi, un conte rapporté par Pythéas eût traversé les deux mille deux cents ans qui nous séparent de lui, et serait venu fournir un incident à l'histoire de la pauvre Amy. Ne nous étonnons pas d'une durée dont nous aurons beaucoup d'autres exemples; les sources de la poésie et du roman sont souvent bien éloignées; elles filtrent souterraines à travers un grand nombre de siècles, jusqu'à ce qu'elles tombent en perles précieuses dans la coupe du génie » (t. I, p. 142).

A la mention du grec Pythéas succède, dans l'ouvrage de M. Ampère, une revue des écrivains, rhéteurs et grammairiens particulièrement, que la Gaule, devenue romaine, a, jusqu'au second siècle, où le christianisme commence un autre ordre et plus véritablement fécond d'inspiration, donnés à la littérature latine. M. Ampère traite les représentants de cette culture artificielle avec une sévérité juste pour la plupart, mais qu'à l'égard de plusieurs, de Valérius Caton, de Varron d'Atax, de Cornélius Gallus, je trouve bien rigoureuse. De ce qu'on a dit de Valérius Caton que lui seul savait lire les poëtes et les faire,

Cato grammaticus, latina Siren,
Qui solus legit ac facit poetas [1],

[1] Suet. *de illustr. Gramm.*

Digitized by Google

de ce qu'en d'autres termes il était grammairien, en doit-on conclure qu'il manquait de génie pour la composition? Ennius, au début des lettres latines, s'était trouvé impunément dans une situation pareille, et la science, la critique chez lui n'avaient rien ôté à la liberté de l'invention, de l'expression. On n'est pas plus fondé à tourner contre Valérius Caton cet éloge de ses vers :

Lydia doctorum maxima cura liber [1].

Parmi les doctes Properce comptait Cynthie elle-même :

Me laudent doctæ solum placuisse puellæ [2].

Les doctes, c'étaient tous ceux qui pouvaient lire les Grecs ou les imiter, juger du modèle ou de la copie; c'était la portion lettrée de la société, rien autre chose. Il n'y a peut-être pas un seul poëte latin, digne d'attention, dont le nom ne se trouve, dans quelque passage, relevé de cette épithète, *doctus*, par laquelle, en louant leur art, on n'avait certainement pas la pensée de contester leur vocation poétique, et que leur a décernée, dans un sens qui ne l'exclut pas, notre Boileau, quand il a dit de quelques-uns d'entre eux :

Seuls, dans leurs *doctes* vers, ils pourront vous apprendre
Par quel art, sans bassesse, un auteur peut descendre.

Si ce qui nous reste de Valérius Caton est difficile à lire, il ne me paraît pas non plus que cela tienne à un trop savant travail, mais plutôt aux dégradations du temps et aux indiscrètes retouches des restaurateurs. Enfin, dans cette pièce obscure et confuse, où l'on voit plutôt l'inexpérience que le raffinement de l'art, brillent d'une grâce touchante certains passages qui semblent un pressentiment de la manière de Virgile, et ont mérité l'honneur d'être imités par ce grand poëte, et même de lui être attribués dès le temps de Servius et de Donat. Quant à Varron d'Atax, l'application, à ce qu'il semble indifférente, qu'il a faite de l'art des vers à toutes sortes de sujets, fournirait une plus juste raison de le ranger parmi les versificateurs, les littérateurs de profession, s'il ne restait de lui quelques beaux débris, si l'on ne pouvait faire valoir en faveur de ses ouvrages perdus, de son Jason, de ses Élégies amoureuses, la longue estime qu'on leur a longtemps conservée jusque dans le siècle d'Auguste, et dont une fort vive expression se rencontre entre autres chez Ovide. J'en dirai autant de Cornélius Gallus, qu'on ne peut retrancher du

[1] Suet. *de illust. Gramm.* — [2] *Eleg.* I, VII, 11.

Digitized by Google

nombre des vrais poëtes sans donner un démenti aux génies inspirés de cette heureuse époque qui le traitaient comme un des leurs.

Il est bien vrai que ces témoignages n'ont pas pour M. Ampère la même valeur que pour moi, et cela me conduit, c'est pour cette raison que j'y ai insisté, à relever dans sa critique l'excès, condamnable à mon sens, d'une excellente qualité. Le sentiment très-vif qu'il a de certaines beautés naïves produites, comme involontairement, par une conviction, une émotion sincères, et aussi de la froideur des œuvres de métier, faites avec un calcul servile d'après des procédés convenus, le conduit à un dédain injuste de ces époques intermédiaires, placées, comme le siècle d'Auguste, entre la naïveté primitive et la rhétorique, la poétique banales des âges de décadence, où la science, où l'art, où le goût se rencontrent avec l'inspiration, où l'imitation elle-même est originale et renouvelle par la nouveauté de l'emploi, rajeunit par la jeunesse de la langue dont elle se sert, ce qu'elle emprunte même aux âges les plus raffinés. M. Ampère me paraît traiter beaucoup trop en copistes des Grecs, et des Grecs d'une époque copiste elle-même, non-seulement ces poëtes oubliés dont tout à l'heure je prenais la défense contre lui, mais Virgile lui-même, mais Horace. C'est faire d'avance, ce qu'assurément il ne veut pas faire, le procès à Boileau, à Racine, au siècle de Louis XIV, qui n'est pas plus naïf que celui d'Auguste, mais qui n'a pas moins le goût, le don de la vérité, qu'il ne faut pas moins se garder de confondre avec ces siècles voués à la stérile reproduction d'originaux mal sentis, mal compris, à l'application grossière de règles dont le sens s'est perdu, à l'usage de recettes usées. Que M. Ampère me pardonne cette digression, où m'a entraîné celle dont il s'accuse lui-même (t. I, p. 153). Si, du reste, je réclame quelques exceptions à l'universalité de ses censures contre le caractère artificiel de la littérature gallo-romaine au Ier et au IIe siècle, je reconnais avec lui qu'en général cette littérature, puérilement adonnée au soin des mots, à un travail matériel de composition et de style, parure de la dégradation des mœurs, avait grand besoin, comme la société elle-même qu'elle exprimait, d'être régénérée par le christianisme.

Le tableau de cette régénération depuis la fin du IIe siècle jusqu'au Ve, en regard des efforts persévérants par lesquels essaye de conserver une apparence de vie la littérature profane, remplit une grande partie des deux premiers volumes de M. Ampère. On peut dire que le sujet, avec l'extension qu'il lui donne et ne pouvait guère ne point lui donner, excède le cadre où il l'enferme. Qu'est-ce que la Gaule dont il nous parle? Une province littéraire de l'empire, une province religieuse

Digitized by Google

du christianisme. Or, il lui faut souvent en sortir pour expliquer ce qui s'y passe, et n'est qu'un épisode de quelque chose de plus général et de plus grand, par des vues sur la chute de l'ordre social antique, sur l'établissement de la religion appelée à renouveler le monde. Il ne se fait avec raison nul scrupule d'étendre aussi son horizon, non plus que de suivre hors de la Gaule, dans d'autres parties de l'empire où les conduit leur destinée, des personnages de naissance gauloise, à plus forte raison de s'occuper des étrangers dont la Gaule est devenue la patrie adoptive. Ne soyons pas plus sévères pour une liberté de composition, peut-être indispensable, je l'ai déjà dit, et qui tourne au profit du livre, lequel en reçoit plus de clarté, de variété, de grandeur.

Cette liberté n'est pas sans art. Sous l'ordre chronologique des faits auquel semble s'abandonner M. Ampère, se cache l'ordre logique des idées, révélé de temps en temps au lecteur avec adresse et agrément. Expliquons cette disposition secrète; ce sera pour nous un moyen indirect d'analyser une longue suite de chapitres qu'il serait infini de parcourir un à un, de reproduire en détail. Le fond du tableau, pour ainsi dire, c'est, pendant environ quatre siècles, l'histoire de la formation du christianisme, en lutte d'abord avec la société au milieu de laquelle il est né et où il lui faut, malgré bien des sortes d'oppositions, faire sa place, ensuite, au sein même de la société chrétienne, avec les doctrines, les sectes qui menacent de le dénaturer, le gnosticisme, l'arianisme, le pélagianisme, le nestorianisme; c'est l'histoire de l'Église qui se constitue et qui, après avoir passé par des formes successivement démocratiques et aristocratiques, arrive en quelque sorte à l'unité de la monarchie. Sur ce fond se détachent les biographies des représentants illustres que ce grand mouvement a rencontrés dans la Gaule, ou, comme je l'ai déjà dit, chez des Gaulois expatriés, chez des étrangers devenus Gaulois. Irénée, Lactance, Paulin, Sulpice-Sévère, Hilaire de Poitiers, Ambroise, Cassien, Prosper d'Aquitaine, Hilaire d'Arles se succèdent sous nos yeux; leur vie nous est montrée, leurs ouvrages expliqués; nous sommes initiés à la nouveauté originale de leur génie et de leur langage. Un contraste, fréquemment ramené, nous fait voir l'ancien monde littéraire du paganisme en face du nouveau monde chrétien, la mythologie en présence de la religion, la rhétorique aux prises avec l'Évangile. Cette opposition est surtout marquée, avec beaucoup de talent et d'intérêt, dans les portraits de deux hommes éminents de la Gaule qui furent contemporains et amis, sans se ressembler, Ausone et saint Paulin, tous deux chrétiens sans doute, mais le premier encore

Digitized by Google

païen d'imagination et sceptique par habitude, croyant seulement quand il prie et doutant quand il chante. M. Ampère rencontre plus d'une occasion de faire ressortir ce mélange, naturel à une époque de transition, de convictions chrétiennes, avec un reste d'habitudes d'esprit et de goût encore profanes. Il nous peint Cassien poursuivi, comme saint Jérôme au désert, par les souvenirs de la littérature antique et ne pouvant exorciser les fantômes du paganisme dont son imagination est obsédée; Lactance, l'ancien rhéteur de Nicomédie, livré, alors même qu'il écrit pour la défense du christianisme, à la même sorte d'obsession, et, dans son style cicéronien, citant les anciens poëtes de Rome plus que l'Évangile; saint Ambroise lui-même, se souvenant trop, dans sa chaire épiscopale, qu'il a été avocat, admettant à côté de ce génie familier, convaincu, qui va droit au fait sans se soucier beaucoup des mots, l'affectation et le faux esprit de la vieille rhétorique; étonnant quelquefois par un singulier assemblage de grâces mondaines et de simplicité évangélique, de rudesse et de recherche, de familiarité dans le tour et de subtilité dans la pensée. « Le christianisme, dit-il fort bien, était une inspiration nouvelle qui tombait dans un art vieilli. Il serait souverainement injuste de méconnaître ce que cette inspiration avait de franc, de naïf, d'énergique; il serait inexact de dissimuler que cet art en décadence en corrompait, en faussait, en maniérait souvent l'expression » (t. I, p. 390). Par une influence analogue et pourtant contraire, la littérature profane, à son tour, se modifiait, à l'insu des écrivains, grâce au contact des idées nouvelles. Les traditions consacrées de l'ancienne religion y dégénéraient en de simples allégories; à leur place s'y introduisait le déisme; les choses humaines y devenaient l'objet de considérations plus graves, plus mélancoliques. C'est ce que remarque finement M. Ampère dans d'excellentes pages, les dernières de son premier livre, sur Rutilius Numatianus, cet homme tout entier au passé, sans intelligence du présent, sans prévoyance de l'avenir, pour qui la grande révolution morale, depuis longtemps déjà accomplie dans le monde, est comme non avenue, qui croit imperturbablement à l'éternité de ce qui va tomber, de ce qui n'est déjà plus, que le titre du chapitre caractérise en l'appellant « le dernier écrivain païen de la Gaule » (t. II, page 79). En représentant ainsi Rutilius, peut-être M. Ampère ne tient-il pas assez de compte du mouvement d'inquiétude qu'il laisse échapper, à la vue de la propagation menaçante du christianisme, dans des vers souvent cités et que n'oublie pas l'ouvrage même qui nous occupe (t. II, pag. 97), si toutefois ces vers, où un grand nombre de savants ont reconnu avec assez

Digitized by Google

de vraisemblance les chrétiens, ne désignent pas, comme l'a soutenu contre eux Wernsdorf[1], simplement les juifs.

> Atque utinam nunquam Judæa subacta fuisset
> Pompeii bellis imperioque Titi!
> Latius excisæ pestis contagia serpunt,
> Victoresque suos natio victa premit[2].

Les nombreux et divers ouvrages, chrétiens ou profanes, qu'analyse et commente M. Ampère, lui fournissent, chemin faisant, des renseignements précieux sur l'état du monde et en particulier de la Gaule. Les plus dénués de mérite littéraire ne sont pas les moindres à ses yeux en importance historique. Ces panégyriques, aussi pleins d'enflure et de subtilité que d'adulation, qu'inspirait à la faconde gauloise la présence en Gaule des empereurs, ont pour lui le mérite de peindre l'état politique et moral du pays à une époque où, sans eux, on n'en saurait presque rien, les IIIe et IVe siècles. A travers les phrases des rhéteurs il voit cette misérable Gaule menacée par les barbares, opprimée par ceux qui la défendent, ayant à lutter contre des bandes de paysans armés, les Bagaudes, contre les tyrans qui s'élèvent de son sein et la déchirent. Il y aperçoit surtout à quel point le pays était écrasé par l'impôt. Quelques lignes énergiques lui retracent les habitants chancelants sous le poids de leurs dettes, ne pouvant couper les bois, faire écouler les eaux; les routes détruites, le pays inondé, et, dans ce triste état de choses, la présence des empereurs dans le nord de la Gaule, devenue pour elle un véritable bienfait, qui absout, jusqu'à un certain point, les excès de flatterie traditionnelle auxquels s'emportent dans leurs panégyriques les interprètes gagés de sa reconnaissance. Cependant tant de misère est comme recouverte par le vernis brillant de l'élégance sociale et de la parure littéraire; jamais les écoles n'ont été plus nombreuses et plus florissantes, les maîtres plus applaudis et plus honorés; jamais les lettres, toutes futiles qu'elles sont, n'ont conduit plus haut. Du recueil d'Ausone M. Ampère extrait sur la vie littéraire de l'époque, sur le monde lettré des rhéteurs, des poëtes et des grammairiens au sein duquel le poëte vivait, de curieuses notions auxquelles le prosaïsme assez ordinaire de la forme conserve, il s'en applaudit, sans altération, leur caractère de renseignements historiques.

Une chose dont M. Ampère est très-frappé et qu'il met fort bien en relief, c'est à quel point toute cette société, tant chrétienne que

[1] *Poet. Lat. min. proœm. de Rutilio Numat.* etc. — [2] *Rut. Numat. Itinerar.* I, 395.

Digitized by Google

païenne, se préoccupait peu de la venue si prochaine des barbares. L'invasion les allait tous surprendre, les uns occupés des problèmes subtils de la grâce et de la prédestination, les autres s'amusant aux jeux d'une muse frivole, tout entiers à ces spéculations, à ces dissipations de l'esprit, et, comme Archimède pendant le sac de Syracuse, sourds au pas des vainqueurs. Qu'on me permette, à ce sujet, de citer plus textuellement une belle page, par laquelle M. Ampère conclut un spirituel examen des poésies d'Ausone, et particulièrement de son poëme sur la Moselle. En donnant la mesure du talent de l'auteur, elle résumera quelques-unes des idées de son premier livre, elle sera comme une transition au compte que je dois rendre du deuxième.

« Ausone, porté mollement par les paisibles eaux de la Moselle, au milieu des maisons de campagne, des châteaux magnifiques qu'il peint s'élevant sur les deux rives du fleuve, Ausone goûtait avec sécurité les douceurs de cette civilisation qui allait finir. Nul pressentiment sinistre ne venait troubler le versificateur indolent. Tandis qu'il arrangeait ses descriptions, rien ne l'avertissait que, moins de trente ans après, ces barbares, auxquels il aurait pu toucher la main et auxquels il ne pensait pas, passeraient le Rhin; qu'alors ces belles *villas*, ces châteaux somptueux, la ville de Trèves avec son amphithéâtre, ses thermes et ses palais, seraient la proie des Francs. Pour nous qui savons ce qui a suivi, il y a une impression presque tragique dans le spectacle de cette frivolité, de cette insouciance qu'attend un si terrible réveil; elle nous fait la même impression que la frivolité et l'insouciance au sein desquelles s'endormait la société élégante et lettrée du dernier siècle, tandis qu'on dressait déjà l'échafaud de 93. De même, tandis que la grande catastrophe frappait à la porte, oublieux d'elle et du lendemain, Ausone s'occupait à décrire la pêche à la ligne et respirait le parfum des roses » (tome I, page 270).

Aux deux éléments principaux de la civilisation moderne dont M. Ampère a décrit l'action dans son livre premier, il en ajoute un autre dans son second livre. Le produit complexe de la culture grecque et romaine et du christianisme s'y présente comme singulièrement modifié par l'invasion des barbares et tout ce qu'elle apporta de nouveau dans la Gaule. Car, il le remarque avec raison, les populations germaniques ne bornèrent pas leur rôle à détruire; elles laissèrent quelque chose à la place de ce qu'elles avaient détruit. Pour faire la part de leur influence, il s'applique à rechercher, au moyen de ce que lui en apprend Tacite, de ce que peuvent lui en faire deviner les traditions scandinaves et les lois barbares, ce qu'elles étaient dans leur état pri-

Digitized by Google

mitif, avant les altérations que dut y apporter la conquête et ses suites. Il trouve que plusieurs des traits qui, dès l'origine, les caractérisaient, par exemple l'amour de la guerre, l'esprit d'aventures, les scrupules du point d'honneur, le culte passionné, exalté, de la femme, le goût de l'indépendance personnelle, et en même temps une sorte d'organisation féodale; que ces traits de leurs anciennes mœurs, où l'on voit poindre celles de la chevalerie, sont entrés par eux dans le monde moderne et dans sa littérature. D'accord avec Montesquieu quand il retrouve dans les forêts de la Germanie le vasselage de la féodalité, il s'en écarte, plus qu'il ne paraît le penser, quand il y ajoute, d'après M. Faurel (*Histoire de la Gaule méridionale sous la domination des conquérants germains*, t. I, p. 497), « la notion du fief et l'idée d'honneur attachée à la possession de la terre conférée par l'État en récompense de services rendus » (t. II, p. 116). J'ai déjà eu occasion de contester dans ce journal[1] cette opinion du savant historien, qui ne me paraît pas légitimement déduite du passage de Tacite sur lequel il la fonde. D'autres influences, dont M. Ampère recherche la trace avec beaucoup de savoir et de sagacité, se rapportent au mélange de la langue germanique avec la langue gallo-romaine, mélange accompli plus vite au midi qu'au nord, comme aussi la fusion des populations elles-mêmes; elles se rapportent à l'introduction, à la diffusion, aux transformations diverses de certaines superstitions populaires, de certaines traditions merveilleuses et héroïques. Quand il s'est mis ainsi en possession de tous les éléments de notre développement intellectuel et littéraire, M. Ampère assiste et fait assister ses lecteurs au jeu de ces éléments. On voit, dans les quinze derniers chapitres de son second livre, ce qui reste de l'ancienne civilisation grecque et romaine en lutte avec les nouvelles idées, les nouvelles habitudes, les nouveaux sentiments qu'a enseignés le christianisme ou qu'inspire la barbarie : on y voit le christianisme pénétrant la barbarie, la barbarie arrêtant, modifiant, contrariant, subissant enfin l'action du christianisme : tableau d'une grande complication comme tous ceux qu'a dû jusqu'ici retracer l'auteur, mais dans lequel il n'a pas moins réussi, par une heureuse distribution, à introduire la clarté, la progression, l'intérêt.

Il s'occupe d'abord d'un certain nombre d'écrits contemporains de l'invasion, et qui sont comme le contre-coup et l'image de ce grand événement, s'arrêtant surtout à celui où Salvien en fit l'occasion de si éloquentes invectives contre la corruption du monde romain, d'une si magnifique

[1] Voyez le numéro de mai 1838, p. 289.

Digitized by Google

inauguration de la providence divine. De là il passe, conduit par l'ordre chronologique, mais, je l'ai déjà dit du livre précédent, je dois le répéter de celui-ci, sans servilité, soigneux surtout de marquer la succession morale des faits; de là il passe à la littérature de la Gaule, telle que la fit, dans les temps qui suivirent l'invasion, jusqu'à Charlemagne, la double action du christianisme et du gouvernement des barbares. Même alors, il a souvent à le répéter, cette littérature ne cesse pas de se rattacher par la forme à la culture romaine et profane. Les écoles municipales, que ne peuvent plus soutenir les villes écrasées par la conquête, auxquelles le christianisme est hostile et les barbares indifférents, se sont, il est vrai, fermées. Mais il reste des écoles particulières d'où sortent généralement, formés par un art en grande partie païen, rhéteurs eux-mêmes souvent plus que futiles, la plupart des hommes éminents de la Gaule chrétienne, ses docteurs, ses évêques et ses saints, saint Avit, saint Ennodius, saint Sidoine, même saint Rémi. A ce fait général M. Ampère ne trouve à faire qu'une seule exception pour saint Césaire, véritable apôtre, venu, pense-t-il, du peuple, plus étranger aux lettres profanes, plus pur dans sa foi que les hautes classes, dont le caractère évangélique, tracé avec beaucoup de charme, ressort, comme plus haut celui de saint Paulin mis en parallèle avec Ausone, par le contraste du paganisme d'imagination et de style, toujours régnant même dans la chaire où il glace quelquefois la sainte vérité. «On raconte, dit spirituellement M. Ampère, qu'un chrétien ayant voulu dessiner d'après une image de Jupiter le tête de Jésus-Christ, sa main se dessécha : c'est ce qui est arrivé à la littérature chrétienne toutes les fois qu'elle s'est bornée à copier la littérature du paganisme» (tome II, page 218). A mesure cependant qu'il avance dans son récit, M. Ampère nous montre cette culture païenne, souvent en si grand désaccord avec le sérieux des choses et des temps, qui insensiblement disparaît, et enfin laisse la barbarie face à face avec le christianisme. La barbarie, dont naguère des lettrés gallo-romains, le petit-fils d'Ausone, Paulin, Sidoine Apollinaire, avaient, sans dessein, exprimé quelques traits énergiques comme leur modèle, malgré la faiblesse ou la recherche maniérée du style; la barbarie se raconte elle-même dans le livre d'une naïve rudesse de Grégoire de Tours. En même temps, la poésie classique expire dans les vers platement, grossièrement frivoles dont l'Italien Fortunat charme la cour des princes mérovingiens et le monastère de Radegonde et d'Agnès, ne laissant pas que de rencontrer quelquefois, comme par hasard, la vérité et l'intérêt poétiques dans le contact des terribles réalités de cette époque.

Digitized by Google

Telle fut la littérature de la Gaule aux ve et vi^e siècles. Les deux siècles suivants, M. Ampère nous les présente comme remplis par un genre de composition qui en devient toute l'histoire, toute la poésie, tout le roman, et dont il expose fort bien la nature, l'origine, les vicissitudes. Les derniers vestiges de la littérature antique avaient presque entièrement disparu; les traditions politiques des conquérants germains s'étaient effacées avec les croyances religieuses auxquelles elles étaient liées, et qu'avait remplacées le christianisme. L'imagination n'eût osé, et peut-être n'eût pu, dans son ignorance et dans sa faiblesse, s'inspirer des récits consacrés, des sublimes beautés de la Bible; elle trouva une inspiration plus à sa portée dans les prodiges, de caractère quelquefois symbolique, allégorique, ajoutés par l'enthousiasme populaire aux véritables merveilles de la sainteté. De là, pendant tout le viie et le viiie siècle, le développement immense, exclusif, de la littérature légendaire, sa puissance sur les âmes. Cette puissance, M. Ampère l'attribue surtout à son esprit religieux. « C'était, dit-il, en manifestant sous toutes les formes et à toutes les pages l'idée de la Providence, que la légende offrait une lecture si consolante. Il faut se rappeler combien ces temps étaient misérables, combien la vie était précaire, incertaine, traversée de misères et de fléaux, menacée de périls et de calamités. Que serait devenu le monde, en de telles circonstances, s'il n'eût pas eu pour se raffermir des récits quelquefois puérils ou bizarres, mais presque toujours touchants, qui montraient de mille manières une puissance supérieure; que dis-je? une foule de puissances supérieures intervenant sans cesse et partout en faveur de l'humanité?... » (t. II, p. 360). La légende, qui prit successivement plusieurs formes, célébra aussi tour à tour diverses classes de personnages, honorés par l'opinion publique, à une époque antérieure de deux siècles pour le moins aux plus anciennes canonisations régulières, du grand titre de saints. M. Ampère, la suivant dans cette double suite de changements, nous la montre qui célèbre d'abord les martyrs, cette milice héroïque du christianisme naissant; puis les solitaires, les reclus, hommes de vie contemplative; ensuite les grands évêques, hommes d'action et de gouvernement; jusqu'à ce qu'elle soit envahie, comme la sainteté elle-même, par des hommes que recommande aux hommages publics leur gloire littéraire ou leur puissance politique, des supériorités bien mondaines, celles d'un art profane, celle de la force brutale. A ces saints un peu étranges il en oppose, en finissant, de plus dignes des honneurs de la légende, saints, non plus barbares, mais anti-barbares, qui représentent dans cette histoire la réaction du christianisme

Digitized by Google

contre la barbarie, les uns tenant tête aux rois francs, les autres allant chez des nations plus farouches encore que les Francs, les nations païennes de la Germanie, leur enseigner l'Évangile et les convertir à la foi chrétienne. L'Irlandais saint Colomban, l'Anglo-Saxon Wilfrid, le grand Boniface, sont choisis par lui comme types de ces deux classes de missionnaires; profitant de ce qu'ils ont exercé en partie leur apostolat dans notre pays, pour rattacher à l'histoire de sa culture littéraire celle de leurs pieux travaux, il termine par leur légende, avec ce qu'il avait à dire du genre légendaire, son second livre et son second volume.

L'ouvrage de M. Ampère, dont je n'ai indiqué que les généralités, sans pouvoir, dans la rapidité, la brièveté d'un article, reproduire l'abondance des faits particuliers sur lesquels il les fonde, par lesquels quelquefois il les restreint; car c'est un de ses mérites, de se garder des assertions trop absolues, et en toutes choses de tenir compte des exceptions trop écartées par l'esprit de système; cet ouvrage solide et agréable servira utilement à populariser des monuments littéraires peu connus, peu accessibles, que recherchent seules, dont osent seules approcher la curiosité de la foi ou celle de la science. M. Ampère y attire par l'intérêt de son exposition et l'adresse, quelquefois l'artifice, avec lesquels il ramène fréquemment ses lecteurs de ce passé reculé, obscur, souvent barbare, dont il les entretient, aux objets présents de leurs préoccupations. Peut-être cependant abuse-t-il quelquefois de ce moyen de les gagner à son sujet, et, par le rapprochement subit de choses trop voisines de nous pour nous paraître grandes, lui arrive-t-il de rapetisser, à bonne intention, certaines scènes de l'histoire. Je lui adresserai encore, pendant que j'y suis, un autre reproche. Le plan de son ouvrage admettait, réclamait de nombreuses citations. Les passages qu'il devait citer, il devait les traduire, et avec une grande fidélité, pour ne point altérer la valeur historique autant que littéraire qu'il avait à leur attribuer. C'est ce qu'il a fait en général fort heureusement; mais parfois aussi en abusant de l'exactitude, en la poussant jusqu'à une littéralité peu française, étrangère, selon moi, à l'art véritable de la traduction. Remplacer un mot étranger par un autre que l'on forge arbitrairement sur son modèle et qui, n'appartenant point à la langue dont on se sert, aurait presque besoin d'être traduit, ce n'est plus traduire. Ainsi je ne puis approuver que ce vers de Lucain, par lequel le poëte commence (III, 399) sa description de la forêt de Marseille,

Lucus erat longo nunquam violatus ab ævo,

Digitized by Google

soit ainsi rendu : « C'était un bois sacré, *inviolé* depuis des siècles » (t. I, p. 45). J'en dis autant de ces traductions de Lactance (*ibid.* p. 229) : « Le glaive voyagera par le monde, taillant et *prosternant* tout ; » (*ibid.* p. 231) « Le ciel s'ouvre au milieu d'une sombre et *tempétueuse* nuit ; » de Pacatus (*ibid.* p. 243) : « Ils rapportaient aux choses sacrées leurs mains polluées par l'*attouchement* des supplices.... ; » d'Ausone (*ibid.* p. 266-267) : « Lorsque le fleuve *glauque* imite la couleur des collines.... il abaisse l'extrémité *infléchie* de sa ligne, et jette les hameçons, etc. » Si je relève ces latinismes qui me paraissent déparer, sans utilité, les faciles et élégantes versions de M. Ampère, c'est que je regretterais qu'ils prêtassent des autorités aux fauteurs aujourd'hui trop nombreux d'un genre de traduction qui substitue à la lutte, si utile comme exercice, si difficile, et par là d'un succès si rare et si glorieux, de deux langues entre elles, une simple contre-épreuve, souvent étrangère au sentiment de toutes deux, genre par trop facile, qui supprime le problème en pensant le résoudre, qu'on a cependant préconisé comme une découverte, pour lequel le charlatanisme de notre temps a trouvé le beau nom de *traduction naïve*.

Le temps et l'espace me manquent également pour analyser le volume récemment publié, dans lequel M. Ampère, ajoutant à ses deux premiers livres un troisième livre, qui ne comprend pas moins de vingt-trois chapitres, conduit son sujet jusqu'au terme qu'il s'était fixé, le XIIe siècle : « moment incomparable, avait-il dit dans sa préface, où tout naît, tout éclate, tout resplendit à la fois dans le monde moderne, chevalerie, croisades, architecture, communes, langues, littératures nouvelles.... » Qu'il me suffise d'annoncer, en finissant, ce dernier volume, consacré, en grande partie, à décrire, avec les mêmes procédés d'investigation, d'exposition, la grande rénovation littéraire opérée au IXe siècle par le génie de Charlemagne, à en chercher, dans les siècles suivants, les traces moins effacées qu'on ne l'a prétendu. J'en ai dit assez pour faire connaître à ceux qui ne les connaîtraient point encore par ses cours ni par son livre, l'érudition étendue et variée de M. Ampère, la finesse de son sens critique, les allures franches, simples, et, jusque dans leur négligence, toujours élégantes de son talent, pour faire apprécier l'importance du monument qu'il se propose d'élever par la critique littéraire à notre histoire, et dont ces trois volumes sont un digne péristyle.

PATIN.

Digitized by Google

THE VISHNU PURÂNA, *a system of Hindu mythology and tradition, translated from the original sanscrit and illustrated by notes derived chiefly from others Purânas,* by H. H. Wilson, London, 1840 (c'est-à-dire Vichnu Purâna, ou système de mythologie et de traditions indiennes, traduit de l'original sanscrit, et accompagné de notes extraites en partie des autres Purânas, par Horace Hayman Wilson, des Sociétés asiatiques de Londres, de Calcutta et de Paris, etc., etc.), un fort vol. in-4° de XCI et 704 pages.

L'habile auteur du dictionnaire sanscrit, l'élégant traducteur du théâtre indien et du Mêghadûta, le savant rédacteur des curieux mémoires qui font l'ornement des collections publiées par les sociétés asiatiques de Calcutta et de Londres, n'avait certainement pas besoin, pour augmenter sa renommée, du nouvel ouvrage auquel il vient d'attacher son nom. Les grands et nombreux services qu'il a déjà rendus à la science, ceux qu'il ne cesse de lui rendre chaque jour, comme professeur de sanscrit à Oxford, et comme conservateur des manuscrits orientaux de la Compagnie des Indes, l'avaient déjà placé dans l'estime de l'Europe au premier rang des savants dont l'Angleterre s'honore le plus. Mais, nous devons nous hâter de le dire, les personnes qui sur le continent se livrent à l'étude de l'Inde ancienne, avaient besoin que M. Wilson ne considérât pas son retour en Angleterre comme le terme de sa carrière scientifique; et on avait d'autant plus de raison d'espérer que ce savant homme pensait en ce point comme l'Europe, qu'une courte mais excellente publication, celle des axiomes de la philosophie Sâmkhya, témoignait hautement de son zèle à continuer sur un autre théâtre les travaux qui avaient illustré son nom dans l'Inde.

La publication du Vichnu Purâna a dignement justifié ces espérances; car non-seulement ce volume contient une traduction exacte et complète d'un des Purânas les plus importants, mais il résume encore, dans la préface et dans les notes qui accompagnent cette traduction, les résultats d'une immense lecture. Peut-être oserions-nous exprimer le regret que cette traduction ne soit pas accompagnée du texte sanscrit, qu'il en eût si peu coûté à M. Wilson de publier, si nous ne savions que la Société asiatique de Londres, sous les auspices de laquelle paraît ce volume, s'est fait comme une sorte de système de

Digitized by Google

donner le moins de textes orientaux qu'il est possible, et de préférer aux lentes et rares publications des originaux le procédé plus rapide et plus facile à répéter des traductions. Ce qui doit cependant diminuer nos regrets, c'est la considération qu'il eût peut-être fallu plusieurs années encore pour mettre le monde savant en possession d'un texte aussi étendu, et dont l'importance consiste apparemment beaucoup moins dans la forme et dans le style, que dans la valeur et la richesse du fonds.

La traduction de M. Wilson est précédée d'une grande et belle préface dans laquelle l'auteur s'est proposé de décrire d'une manière générale la classe d'ouvrages à laquelle appartient le Vichnu Purâna, afin de mieux faire apprécier la place qu'occupe ce dernier ouvrage dans l'ensemble des compositions religieuses et légendaires connues sous le nom de *Purânas*. Plusieurs des résultats qu'y expose l'auteur d'une manière sommaire, mais toujours intéressante, sont déjà connus des personnes qui prennent intérêt à ces études, tant par les analyses de divers Purânas publiées par M. Wilson en Angleterre et dans l'Inde, que par les indications semées dans ses mémoires sur les sectes indiennes, et dans son utile Catalogue de la collection Mackensie. C'est par ces détails que je commencerai l'examen que je me propose de faire de ce volume; je n'en signalerai que les parties les plus neuves, et celles qui jettent le plus de jour sur la nature des ouvrages dont se compose la collection des Purânas.

Les divers ouvrages indiens, écrits en sanscrit, auxquels les savants ont eu jusqu'ici accès, permettent de constater, dans le développement de la religion et des croyances brahmaniques, trois formes et trois époques distinctes. La première et la plus ancienne, sous laquelle se présente cette religion, et nous pourrions dire la société indienne tout entière, est celle des Vêdas, livres qui ne sont encore qu'imparfaitement connus, mais dont les recherches de Colebrooke ont démontré d'une manière définitive la haute antiquité et fait apprécier le caractère. La religion dont ces livres indiquent l'existence n'est ni le culte des héros, ni le polythéisme des poëmes plus modernes; c'est, pour le culte, l'adoration des éléments et des grands corps célestes, tels que le firmament, l'air, l'eau, le feu, le soleil, la lune et les planètes, et, pour la spéculation, la croyance à l'unité de Dieu. Il n'est pas facile de déterminer l'époque à laquelle le culte des images et des types plus personnels, représentant Brahma, Vichnu, Civa et autres, remplaça la religion primitive et simple des Vêdas; et on ne voit pas davantage quand Râma et Krichna, qui paraissent avoir été des personnages his-

Digitized by Google

toriques, furent élevés par l'adoration des peuples au rang de héros divins. Le code de Manu fait déjà d'assez fréquentes allusions au culte des dieux que nous venons de rappeler, et les deux grands poëmes du Râmâyana et du Mahâbhârata roulent entièrement sur la doctrine des incarnations, puisque les principaux personnages qui y jouent un rôle ne sont que des dieux cachés sous une forme humaine. Dans ces ouvrages, le rituel est toujours celui des Vêdas; mais Vichnu et Civa y sont les objets spéciaux de l'adoration de toutes les classes de la société, et on y voit dominer à peu près exclusivement la doctrine que l'homme peut se rendre la divinité favorable en lui offrant des sacrifices, et en s'imposant, en son honneur, de rudes pénitences. La religion qu'expriment ces livres s'éloigne donc déjà sensiblement du culte élémentaire qu'avaient établi les Vêdas, en même temps qu'on y saisit l'origine et tout au moins les plus anciennes formes des légendes qui constituent le vaste ensemble des croyances mythologiques des Hindous.

A cette seconde époque succède celle des Purânas, livres qui reposent manifestement sur le même fonds que le Râmâyana et le Mahâbhârata, et qui appartiennent, par leur origine, à l'âge mythico-héroïque du brahmanisme. Ils présentent toutefois des caractères à l'aide desquels on peut établir qu'ils appartiennent à une époque plus récente, à une époque où d'importants changements avaient eu lieu dans les idées. Ils reproduisent, il est vrai, les cosmogonies théoriques des deux époques citées tout à l'heure; ils développent et systématisent les périodes et les divisions imaginaires du temps; enfin ils exposent avec plus de précision et de suite les fictions de la mythologie et les traditions de l'histoire. Mais, à ces éléments, qui sont certainement anciens, ils en joignent d'autres d'un caractère évidemment beaucoup plus moderne, tels que l'importance exclusive qu'ils accordent à telle ou telle divinité, le développement des observances et des pratiques dont ils surchargent le rituel, l'invention de nouvelles légendes propres à mettre en lumière la grandeur et la bonté des Dieux dont ils recommandent exclusivement le culte, enfin la grande et souveraine efficacité qu'ils attribuent à la dévotion et à la foi. Civa et Vichnu, sous l'une et l'autre de leurs diverses formes, y sont presque les seuls objets qui aient droit aux hommages des Hindous. Ces livres s'éloignent donc du culte domestique et de la religion élémentaire des Vêdas, en même temps qu'ils offrent, à chaque pas, des traces d'un esprit de secte tout à fait étranger au Râmâyana, et encore assez rare dans le Mahâbhârata. Aussi ne sont-ils plus, comme les ouvrages qui les ont précédés, des autorités unanimement reconnues par la société indienne tout entière.

Digitized by Google

Composés dans des vues exclusives et partiales, ils sont admis par les uns et repoussés par les autres, et ils représentent ainsi exactement l'état du brahmanisme tel que l'ont transformé les nombreuses sectes qui s'en sont partagé les croyances et les dogmes fondamentaux.

Tels sont les caractères sous lesquels se présentent aujourd'hui les Purânas; mais M. Wilson pense (et c'est aussi l'opinion qu'a développée ailleurs l'auteur de cet article) qu'on a de très-bonnes raisons de croire que ces livres renferment des éléments qui appartiennent à des époques très-différentes les unes des autres, et qu'on aurait tort d'en fixer uniformément la date d'après celle des idées et des systèmes qu'y ont fait prédominer des sectes modernes. Tout nous porte à penser, au contraire, qu'il a existé une classe ancienne de Purânas, dont les livres que nous possédons aujourd'hui ne sont, selon toute apparence, que des transformations. L'identité des légendes et des expressions même qu'on trouve répétées dans les plus importants de ces livres semble prouver qu'ils ont été rédigés tous d'après un type unique et plus ancien. Les faits y sont souvent rapportés sur la seule autorité de quelque vieille stance que cite le compilateur; ce qui démontre l'existence de sources antérieures auxquelles il se réfère. Le nom même de *Purâna*, qui signifie *ancien*, montre que l'objet principal des ouvrages ainsi nommés était de recueillir les traditions anciennes. Or cet objet n'est que très-imparfaitement rempli dans les Purânas actuels, et M. Wilson n'a pas de peine à établir que la définition classique d'un Purâna, telle qu'elle est donnée par Amara, un demi-siècle avant notre ère, et telle qu'elle a été reproduite et commentée par Colebrooke, ne s'accorde pas avec les Purânas, tels que nous les possédons aujourd'hui.

Distinguer les éléments anciens d'avec les additions, en apparence modernes, qui occupent maintenant une si grande place dans ces compilations, serait, sans contredit, une étude aussi curieuse que profitable, et on peut dire d'avance qu'il en sortirait de précieux documents pour l'histoire des opinions religieuses et philosophiques du brahmanisme. Mais cette recherche ne sera possible que quand on possédera des traductions de ces livres aussi complètes que celles que M. Wilson vient de donner du Vichnu Purâna, ou tout au moins des analyses aussi étendues que celles qu'il a déjà insérées dans les journaux savants de Calcutta et de Londres. Ce qu'il importe en ce moment de constater positivement, c'est l'état actuel des Purânas, c'est ce mélange de traditions, de pratiques religieuses et d'opinions philosophiques qui y sont confondues avec assez peu d'ordre; ce sont surtout les particularités qui per-

Digitized by Google

mettent de rattacher tel ou tel de ces livres à quelque circonstance extérieure déjà connue et datée. M. Wilson a plus d'une fois employé très-heureusement ces divers moyens d'appréciation dans les analyses que je rappelais tout à l'heure. Aussi se contente-t-il d'en indiquer l'utilité d'une manière générale, et il n'en parle que pour reproduire la conclusion qu'il en avait déjà plus d'une fois tirée, savoir que l'examen attentif des Purânas actuels ne confirme pas les prétentions des sectaires qui reportent la rédaction de ces livres dans la plus haute antiquité. En faut-il conclure que ce sont des faussaires qui ont à dessein brouillé les données dont on aurait besoin pour dater avec précision ces livres, et qui, par des falsifications volontaires, ont effacé la trace des modifications récentes qu'ils ont fait subir à des ouvrages dont le fonds était ancien? M. Wilson ne le croit pas, non plus que M. Vans Kennedy qui, dans ses Recherches sur la mythologie indienne, a donné de très-nombreux extraits des Purânas, et nous pensons qu'il n'est personne qui, après la lecture du Vichnu Purâna, par exemple, et, s'il nous est permis de le dire, du Bhâgavata, puisse ne pas partager l'opinion de ces deux savants. Tout ce qu'on peut dire de quelques Purânas, c'est qu'ils émanent de sectes qui y ont fait prédominer à leur profit le culte de la divinité qu'ils avaient adoptée à l'exclusion de toute autre. Les additions légendaires et les développements destinés à mettre en lumière le but tout spécial de ces livres, sont trop faciles à reconnaître et à distinguer pour tromper personne. Il y a loin de là à ce complot si singulièrement supposé par quelques auteurs, et si légèrement adopté par d'autres, dans lequel seraient entrés les brahmanes, pour fabriquer, à une époque qu'on ne fixe même pas, un corps d'ouvrages aussi vaste que celui des Purânas, une collection qui n'embrasse pas moins de seize cent mille vers. De pareils systèmes n'ont heureusement été inventés que par des personnes qui n'étaient pas capables de lire une seule ligne des ouvrages dont elles parlaient avec tant de précipitation, et ils ne peuvent tenir devant l'érudition et le jugement sévères d'hommes comme Colebrooke et M. Wilson. Suivant notre auteur, les Purânas sont des ouvrages authentiques dans le sens qu'on attache ordinairement à ce mot; seulement les éléments dont ils se composent appartiennent à des époques et à des sources diverses. Ainsi, quoiqu'on doive les placer, quant à leur rédaction, dans la période de la religion indienne pendant laquelle la foi et la dévotion à une divinité particulière avait prédominé sur le culte primitif des Vêdas, ils n'en conservent pas moins fidèlement de précieux souvenirs du système religieux qui remplaça celui de ces anciens livres, qui greffa le culte des héros sur leur rituel plus simple, et qui était

Digitized by Google

déjà adopté et, selon toute apparence, universellement établi dans l'Inde, au temps de l'invasion d'Alexandre. L'Hercule indien, dont parlent les auteurs grecs, est certainement le Balarâma des Hindous; et la mention si précise qu'ils font de la ville de Mathurâ, située sur la Djumna, du royaume des Suraseni et du pays des Pandéens, prouve invinciblement qu'avant eux on connaissait déjà dans le nord de l'Inde les traditions relatives aux races Pandavas et Yadavas, au berger Krichna et aux dynasties lunaires et solaires, traditions qui forment le fonds du Mahâbhârata et qui sont à tout instant répétées dans les Purânas.

Il est possible de remonter plus haut encore, et on a la preuve que des parties entières des Purânas appartiennent primitivement aux Vêdas. La théogonie et la cosmogonie des livres dont il s'agit ici sont probablement de ce nombre. Ce qu'on peut appeler le système de la création première ou élémentaire est, dans les Purânas, conforme aux notions de la philosophie Sâmkhya, l'un des plus anciens systèmes spéculatifs des brahmanes. Mais, et ici paraît un des traits qui décèlent une rédaction moderne, à la théorie de l'évolution spontanée des éléments qui appartient au Sâmkhya, les compilateurs des Purânas ajoutent la croyance à un Dieu suprême, créateur et auteur du monde, sans s'inquiéter si cette croyance s'accorde avec le naturalisme philosophique qu'ils adoptent sans autre restriction. Le panthéisme, qui est un des traits caractéristiques des Purânas actuels, a, sinon son origine directe, du moins son explication dans plusieurs passages très-authentiques des Vêdas, qui suffisent pour établir la haute antiquité de cette notion que Dieu et la nature sont identiques.

Ces considérations et d'autres que nous ne pourrions indiquer ici sans transcrire la préface même de M. Wilson, permettent à l'auteur d'affirmer que les Purânas sont des ouvrages d'époques très-diverses, qui ont été compilés sous l'influence de circonstances qu'on ne peut encore sûrement apprécier. M. Wilson conjecture qu'aucun de ces livres n'a reçu la forme qu'il a aujourd'hui avant le grand réformateur Çamkara Atchârya, c'est-à-dire avant le VIIIe ou le IXe siècle de notre ère. D'autres réformateurs, tels que Râmânudja au XIIe, Madhvâtchârya au XIIIe, et Vallabha au XVIe, paraissent avoir influé directement sur la rédaction des Purânas, dont l'histoire, suivant M. Wilson, se lie intimement à celle des sectes modernes. Les chapitres qui, dans quelques Purânas, sont consacrés à la prédiction des événements futurs, nous forcent encore de faire descendre la rédaction dernière de ces compilations jusqu'à des temps de beaucoup postérieurs à l'ère chrétienne. Mais, il faut le répéter avec l'auteur, ces divers indices de remanie-

Digitized by Google

ments modernes n'affectent que la forme extérieure des Purânas, et ils ne diminuent en rien la confiance qu'on doit avoir dans l'ancienneté et dans l'authenticité des matériaux qui en constituent le fonds primitif.

La forme invariable d'un Purâna est celle d'un dialogue dans lequel un personnage expose le contenu du livre en réponse aux questions d'un autre. A ce dialogue en sont entremêlés d'autres qui sont répétés comme ayant eu lieu dans d'autres occasions entre d'autres personnages auxquels sont attribués les mêmes demandes et les mêmes réponses. Le dernier narrateur est d'ordinaire Rômaharchana, disciple de Vyâsa. On suppose qu'il ne raconte que ce qu'il a appris de son maître, dont le nom est, comme on sait, un terme générique signifiant *le compilateur*. M. Wilson conjecture avec beaucoup de vraisemblance que Vyâsa désigne le chef d'une école brahmanique dont les membres donnèrent à la littérature sacrée des Hindous la forme sous laquelle nous la voyons aujourd'hui. Parmi les disciples de Vyâsa, Rômaharchana représente la classe de ceux qui furent spécialement chargés de recueillir et de mettre en ordre les traditions. Rômaharchana est d'ordinaire nommé *Sûta*, ce qui est, comme le remarque justement M. Wilson, un titre plutôt qu'un nom propre; car *Sûta* signifie le Barde. Ce fait montre que les listes généalogiques et que les anciennes histoires doivent appartenir en propre aux Purânas, dans lesquels nous les trouvons aujourd'hui mêlés à des éléments d'un caractère bien différent. Dans cette partie de sa préface, M. Wilson se réfère à ses précédentes recherches, et notamment à l'analyse du Vâyu Purâna, où il a déterminé pour la première fois le rôle de Rômaharchana et la valeur du titre qu'il porte. Ces données et quelques autres qui sont le résultat de recherches personnelles, ont également conduit l'auteur du présent article à des résultats analogues que l'on trouve consignés dans la préface du Bhâgavata Purâna, dont le premier volume paraît en ce moment.

La tradition a gardé un souvenir vague des travaux auxquels se livra l'école de Rômaharchana pour rassembler et classer les légendes anciennes. Le Vichnu Purâna, en effet, dans un passage important que rappelle M. Wilson, et dont on trouvera le texte dans la préface du Bhâgavata, parle d'une série de compilations qu'exécutèrent les principaux disciples de Rômaharchana; mais on n'a, jusqu'à ce jour, retrouvé aucune trace de ces compilations anciennes, et l'on ne peut davantage déterminer quel est le rapport des dix-huit Purânas actuels aux quatre Purânas primitifs dont le Vichnu cite les auteurs. Tout ce qu'on apprend par cet ouvrage, c'est qu'il se donne comme le résumé des quatre anciennes collections.

Digitized by Google

Deux Purânas, le Mâtsya et le Pâdma parlent encore d'une autre classification des Purânas, d'après laquelle les dix-huit ouvrages de ce nom seraient rangés suivant la qualité philosophique et morale qui domine dans chacun d'eux. C'est ainsi que les uns appartiennent à la qualité de la bonté ou de la vertu, les autres à celle de l'obscurité ou de l'ignorance, une troisième classe enfin exprime la qualité de la passion ou de l'action; en d'autres termes, la première classe est celle des Purânas où prédominent les légendes relatives à Vichnu, la seconde celle des livres ou Civa obtient la préférence, et la troisième, celle des Purânas où Brâhma a l'avantage, ou plutôt, s'il en faut croire M. Wilson, celle des livres où est recommandé le culte du principe générateur femelle. Notre auteur ne s'est pas expliqué sur l'authenticité et l'ancienneté de cette classification, à laquelle il est peut-être permis d'attacher moins d'importance qu'il ne lui en accorde. Il était cependant utile de la rappeler, car elle est l'expression naïve de l'opinion que les compilateurs des Purânas se sont faite du caractère tout spécial de ces livres, et elle indique clairement la destination que l'esprit de secte leur a généralement assignée.

Nous avons déjà eu plus d'une occasion de rappeler que toutes les autorités portent à dix-huit le nombre des Purânas. Il faut ajouter à ce grand corps d'ouvrages dix-huit Upapurânas, ou Purânas secondaires; mais il n'est pas certain, suivant M. Wilson, que la totalité de ces ouvrages existe réellement, et on n'en trouve même qu'un petit nombre de cités dans les livres les plus authentiques. Une particularité singulière et qui prouve bien que les Purânas doivent avoir été remaniés à des époques postérieures à celle de leur rédaction primitive, c'est que chacun de ces ouvrages renferme la liste complète des dix-huit Purânas. Cependant la liste ne pouvait être complète tant que l'ouvrage qui la donne n'était pas achevé, et ce n'est que dans un Purâna seulement, dans le dernier de la série, que nous devrions nous attendre à la rencontrer. Il résulte de là que le passage qui énumère les dix-huit Purânas a été introduit après coup dans chacun des livres qui portent ce titre; mais il est actuellement impossible de découvrir lequel de ces livres est réellement le dernier, si, comme tout nous porte à le croire, le corps des Purânas s'est développé successivement et à des époques diverses. Ajoutons qu'il faudrait dans cette recherche tenir compte non pas seulement des temps mais aussi des lieux, car il n'est pas impossible que des compilations de ce caractère, et, en particulier, que celles qui offrent le plus de traces de l'influence des sectes, se soient développées presque simultanément dans diverses provinces de l'Inde. Nous ne possédons

Digitized by Google

pas encore, il est vrai, de renseignements bien précis sur les divers centres où a dû fleurir la littérature brahmanique; et, à l'exception de quelques grandes cités dont la renommée littéraire se conserve par tradition ou vit même encore de nos jours, nous ignorons à peu près complétement les noms des lieux où ont été composés les plus importants ouvrages de la littérature indienne, et en particulier les Purânas. Je ne doute pas cependant qu'on ne puisse arriver, sur ce curieux sujet, à des résultats positifs, lorsqu'on étudiera plus attentivement la marche de la conquête musulmane dans l'Inde, et les résultats qu'elle a exercés sur le déplacement successif des centres où la civilisation indienne a continué de vivre indépendante du joug étranger. On remarque, en effet, que l'Inde brahmanique recule pas à pas depuis le XIIe siècle devant l'invasion musulmane, et qu'à chaque halte qu'elle fait, à Varangal, à Devagiri, à Vidjayanagara, par exemple, les croyances et la culture brahmanique revivent et se développent avec une force nouvelle. Ces renaissances successives, si je puis m'exprimer ainsi, sont attestées de la manière la plus positive par le grand développement que prennent les littératures populaires du Décan et de l'Inde méridionale, chaque fois qu'une cité nouvelle s'ouvre pour recueillir les débris de la civilisation brahmanique échappés aux ravages de la conquête; et il serait facile de démontrer que la littérature sanscrite elle-même se ressent en même temps de cette influence régénératrice, dont l'existence s'explique à la fois par le besoin qu'éprouve toujours un peuple de se rattacher aux croyances qu'on lui conteste, et par l'essor que prend d'ordinaire le génie national pendant les moments de repos qui suivent une lutte longue et acharnée.

Mais ce sujet demanderait de plus grands développements que ceux qu'il nous est permis de lui donner ici, et nous devons nous hâter de revenir à l'analyse de la préface de M. Wilson. Après avoir énuméré les dix-huit Purânas, en indiquant les variantes qu'offrent les diverses listes qui nous les font connaître; après avoir rappelé le nombre des stances auquel monte l'ensemble de ces livres, l'auteur remarque que l'énumération des Purânas qu'on trouve dans plusieurs des ouvrages connus sous ce titre n'est qu'une simple et aride nomenclature, à laquelle le nombre des stances dont se compose chaque Purâna est quelquefois ajouté. Le Mâtsya est la seule compilation de ce genre qui accompagne le titre de chacun des Purânas d'une courte définition, qui, malgré sa brièveté, a de l'importance, en ce qu'elle signale quelques-uns des caractères propres à chaque Purâna, et qu'elle nous met ainsi en état d'identifier les exemplaires de ces ouvrages que l'on trouve

Digitized by Google

maintenant avec ceux qu'avait sous les yeux le compilateur du Mâtsya, ou d'en constater la différence. M. Wilson a cru nécessaire de traduire chacune de ces courtes définitions, dont l'étendue dépasse rarement les limites d'une stance, et il en reporte le texte en note : c'est un soin dont il faut le louer; ces définitions, en effet, ne sont pas toujours très-claires, parce qu'elles sont très-concises et qu'elles font allusion à des légendes qu'on ignore tant qu'on n'a pas lu les Purânas auxquels elles se rapportent. Il est seulement à regretter que le texte sanscrit de ces courtes définitions ne soit pas reproduit avec une correction plus scrupuleuse; on y trouve un certain nombre de fautes qui s'y sont glissées sans doute parce que la préface de cet ouvrage n'a pas été imprimée sous les yeux de l'auteur. Dans l'analyse que je vais donner de cette partie de la préface de M. Wilson, je ne rappellerai ces définitions qu'autant qu'elles offriront quelque trait caractéristique propre à établir ou à mettre en doute l'identité des Purânas dont notre auteur a eu sous les yeux des manuscrits plus ou moins complets, et dont il a donné une notice succincte, mais substantielle.

Le premier des dix-huit Purânas est le Brâhma, qui est ainsi nommé parce que, suivant la définition du Mâtsya, il fut raconté par le dieu Brahmâ au sage Marîtchi, l'un de ses fils. Cet ouvrage est, d'après toutes les listes, placé en tête des dix-sept Purânas; c'est pour cela qu'il est fréquemment nommé *Âdi*, ou le premier. On lui donne aussi le nom de *Sâura*, parce qu'une grande partie des légendes qu'il renferme se rapportent au culte du soleil. Il est bon cependant de ne pas oublier qu'il existe des ouvrages portant le titre de *Sâura* et *Âdi*, qui appartiennent à la classe des Purânas secondaires, et qui, comme tels, ne doivent pas être confondus avec le Brâhma, auquel ces titres ne sont, à ce qu'il semble, appliqués que comme des synonymes de la dénomination plus ordinaire de *Brâhma*. Suivant la définition, ce livre se compose de dix mille stances ou quarante mille vers; mais les exemplaires que M. Wilson a eus sous les yeux ne renferment que sept ou huit mille stances. On rattache à cette compilation une section supplémentaire qui a le titre de *Brahmôttara*, et qui diffère de la portion du Scanda Purâna nommée *Brahmôttara Khanda;* mais M. Wilson pense que c'est un ouvrage à part et qui n'a pas de rapport avec le Brâhma. Le trait caractéristique du Brâhma, c'est la place qu'y occupent les légendes relatives à la province d'Orixa et au culte du soleil, de Civa et de Djagannâtha, une des formes les plus modernes sous lesquelles est révéré, dans cette partie de l'Inde et dans le Bengale, le héros divin Krichna; ces légendes n'embrassent pas moins de qua-

Digitized by Google

rante chapitres, c'est-à-dire un tiers de l'ouvrage. Cette compilation renferme également une vie de Krichna, qui est mot pour mot celle du Vichnu Purâna. En résumé, cet ouvrage ne rentre que très-imparfaitement dans la définition qu'on donne ordinairement d'un Purâna, et la mention qu'on y trouve des temples d'Orixa, dont la date est connue, démontre qu'il ne peut pas être antérieur au XIIIe ou au XIVe siècle de notre ère. L'Uttara Khanda, ou la partie supplémentaire du Brâhma, porte encore bien plus manifestement le caractère d'une légende locale, puisqu'il est consacré à célébrer la sainteté de la rivière Baladjâ, que l'on croit être la même que la Banâs du Marwar. Rien n'en indique la date d'une manière précise; mais M. Wilson trouve, dans l'examen attentif des éléments qui le composent, de bonnes raisons de croire que c'est une compilation moderne.

Le second Purâna est le Pâdma, ouvrage très-volumineux, qui ne contient pas moins de cinquante-cinq mille stances, ainsi que M. Wilson l'a vérifié lui-même. On le divise en cinq grands livres, 1° celui de la création, 2° celui de la terre, 3° celui du ciel, 4° celui des régions situées au-dessous de la terre, 5° un livre servant de supplément. Il existe encore une sixième division de cet ouvrage, formant un traité sur les pratiques de la dévotion, dont nous possédons un manuscrit à la Bibliothèque royale. Mais les titres de ces divisions du Pâdma ne donnent qu'une idée très-imparfaite de leur contenu. Dans le livre qui traite de la création, le narrateur est Ugraçravas le Sûta, ou le Barde, qui raconte aux brahmanes de Nâimicha le Purâna nommé *Pâdma* ou du lotus, parce qu'on y trouve la description de la fleur ainsi nommée, dans laquelle, suivant une ancienne cosmogonie, apparut Brâhma au moment de la création de l'univers. Les premiers chapitres exposent la cosmogonie et la généalogie des familles patriarcales, dans le style et presque avec les expressions mêmes du Vichnu; mais ces matières, qui appartiennent réellement à un Purâna, cèdent bientôt la place à des légendes d'un caractère beaucoup plus moderne et bien moins authentiques, faites pour mettre en lumière les mérites d'un lieu de pèlerinage célèbre dans toute l'Inde, le lac de Puchkara, qui est situé dans la province radjpoute d'Adjimère.

Le livre de la terre ne s'occupe que très-brièvement du sujet même auquel il doit son titre. Les cent vingt-sept premiers chapitres se composent de légendes d'époques en apparence très-diverses, dont les unes sont communes à d'autres Purânas, tandis que les autres, et ce sont les plus nombreuses, ne se trouvent que dans cette compilation même. Ces légendes sont, en général, relatives à des lieux de pèleri-

Digitized by Google

nage et aux devoirs qu'on doit rendre à un père, à un maître spirituel ou à d'autres parents.

Le livre du ciel décrit la position relative des sphères situées au-dessus de la terre; il indique comme la plus élevée le Vâikuntha, ou le ciel de Vichnu, système qui ne paraît pas autorisé par la plus ancienne cosmologie. On trouve ensuite des notices mêlées sur quelques-uns des plus célèbres princes indiens, et des règles de conduite applicables aux diverses castes et aux diverses époques de la vie. Le reste de cette section est consacré à des légendes réunies sans méthode et sans art; quelques-unes, comme celle du sacrifice de Dakcha par exemple, sont anciennes; mais le plus grand nombre est moderne et propre à cette partie du Pâdma.

Le livre des régions infernales débute par une courte description des sphères habitées par les dieux serpents; mais le nom de Râma s'étant trouvé jeté au milieu du récit, le narrateur en profite pour raconter l'histoire détaillée de Râma, ainsi que celle de sa postérité. Dans cette partie de l'ouvrage, le compilateur paraît avoir pris principalement pour guide le Raghuvamça, qu'on attribue à Kâlidâsa, et dont on doit une traduction à M. Stenzler. Ce livre se termine par l'éloge du Purâna connu sous le titre de *Çrî Bhâgavata*, par une histoire de la jeunesse de Krichna, et par l'exposé des mérites qu'assure le culte rendu à Vichnu.

Enfin, le livre supplémentaire est une collection très-étendue de matières fort peu homogènes, qui n'ont entre elles d'autre lien que l'esprit de secte qui les a réunies pour établir la prédominance exclusive du culte de Vichnu. Il en faut dire autant du traité sur les pratiques de la dévotion que l'on donne comme une sixième section de ce Purâna.

De cette analyse dont je n'ai reproduit que les principaux traits, M. Wilson conclut que les six parties du Pâdma sont, selon toute probabilité, autant d'ouvrages distincts dont aucun ne rentre exactement dans la définition classique qu'on donne d'un Purâna. Il est permis de supposer qu'il existe entre les trois premières parties un lien plus étroit qu'entre les dernières; mais rien n'indique que ces parties même soient très-anciennes. On y trouve les Djâinas nommés et leurs pratiques décrites; on y parle des Mletchtchhas ou des barbares qui règnent dans l'Inde. Le livre des régions infernales entre dans de grands détails sur l'ouvrage célèbre connu sous le titre de *Bhâgavata*, d'où il suit qu'il est plus moderne que cet ouvrage. Le livre supplémentaire, qui ne peut être l'œuvre que de quelque sectaire intolérant, recommande un cer-

Digitized by Google

tain nombre de pratiques qui n'appartiennent pas, selon M. Wilson, à l'ancien système brahmanique. On y voit figurer des temples comme ceux de Çrîrangam et de Venkatâdri dans le Décan, qui ne peuvent prétendre à une haute antiquité, ainsi que la ville de Haripour, située sur la Tungabhadra, où M. Wilson retrouve fort ingénieusement la célèbre cité de Bisnagar fondée au XIVe siècle de notre ère. Tous ces indices autorisent notre auteur à conclure qu'aucune partie du Pâdma ne peut être antérieure au XIIe siècle, et que les portions les plus récentes de cette compilation doivent descendre jusqu'au XVe ou au XVIe.

Le Purâna dont M. Wilson donne ensuite la description sommaire est le Vichnu, celui même dont il publie en ce moment la traduction. L'auteur a jugé convenable d'en reporter l'analyse et l'appréciation détaillée à une autre partie de sa préface, afin de ne pas interrompre l'exposé succinct qu'il s'est proposé de faire de l'ensemble de la collection purânique. Il remarque seulement que le nombre des stances dont se composent les sept manuscrits du Vichnu qu'il a eus à sa disposition, ne dépasse pas sept mille, tandis que, selon la définition du Mâtsya, ce Purâna doit en renfermer vingt-trois mille. Il est difficile d'expliquer cette divergence, à moins de supposer que la définition du Mâtsya n'est pas aussi exacte, et ne mérite pas autant de confiance que M. Wilson paraît disposé à lui en accorder.

Le quatrième Purâna est le Vâyu, qui, suivant le Mâtsya, se compose de vingt-quatre mille stances. Dans quelques listes, le Purâna de ce nom est remplacé par le Çiva Purâna; dans d'autres, et c'est le cas de celle que suit M. Wilson, c'est le Çiva qui manque et qui cède sa place au Vâyu. L'auteur en conclut que ces deux noms ne désignent probablement qu'un seul et même ouvrage, et il apporte à l'appui de cette assertion des preuves tirées du sujet qui est traité dans le Vâyu, de la définition que le Mâtsya donne de cet ouvrage, du témoignage d'un commentateur célèbre, et de l'opinion de M. Vans Kennedy, qui établit que, dans l'ouest de l'Inde, le Çiva est rangé au nombre des Purânas secondaires. C'est donc le Vâyu qui doit être placé le quatrième sur la liste des Purânas, et tout concourt ainsi à établir la parfaite authenticité de cet ouvrage. C'est en effet une des plus intéressantes des dix-huit compilations qui portent le nom de Purâna, et l'une de celles dont M. Wilson a donné l'analyse dans le Journal de la Société asiatique du Bengale. Il se divise en quatre livres qui sont précédés d'un index des matières analogue à celui qui ouvre le Râmâyana et le Mahâbhârata. Le premier livre, qui ne comprend qu'un petit nombre de chapitres, traite de la création élémentaire et de l'évolution succes-

Digitized by Google

sive des êtres. Ce sujet occupe le commencement du second livre qui est également consacré à l'exposition des périodes pendant lesquelles les brahmanes supposent qu'a existé l'univers, aux généalogies des patriarches, à la description du monde, à l'histoire des Pitris ou ancêtres déifiés, et à celle des sages les plus célèbres qui ont exercé quelque influence sur la division et le classement des Vêdas.

Le troisième livre commence par l'histoire des sept Richis ou anciens sages auxquels on rapporte l'origine des différentes classes d'êtres qui peuplent le monde. Cette partie du Vâyu contient une nomenclature très-riche que l'on ne trouve dans aucun autre Purâna; cependant le fonds en est, sauf les détails, le même que celui du Vichnu Purâna. Vient ensuite une exposition fort étendue des dynasties lunaires et solaires, qui ne diffère guère de celle du Vichnu que parce qu'elle est écrite en vers, au lieu de l'être en prose; ce livre se termine par des calculs chronologiques, semblables à ceux qu'on trouve dans le Vichnu, ouvrage qui, selon M. Wilson, doit avoir puisé aux mêmes sources que le Vâyu Purâna.

Le quatrième et dernier livre décrit d'une manière succincte les Manvantaras futurs, les divisions de l'espace et du temps, le mode de destruction de l'univers et la gloire de Civa Pura ou de la demeure divine de Civa, avec lequel le sage aspire à s'identifier; ce dernier sujet est, avec diverses légendes qui font partie du second livre, le trait caractéristique de ce Purâna, considéré comme livre religieux et comme consacré à faire prédominer le culte de Civa sur celui de Vichnu. Il n'en est pas moins vrai que cette compilation est, s'il faut en croire M. Wilson, une des plus authentiques et des plus anciennes, une de celles qui se rapprochent le plus du type primitif de tout Purâna, tel qu'on le connaît par la définition souvent rappelée. L'analyse que M. Wilson avait déjà donnée de cet ouvrage dans le Journal de la Société de Calcutta, quelque incomplète qu'elle fût à cause de l'état du manuscrit que l'auteur avait sous les yeux, était déjà de nature à en faire apprécier toute l'importance. L'analyse dont je viens d'extraire les points principaux a été faite sur un exemplaire du Vâyu qui est beaucoup plus complet que celui dont s'était servi précédemment l'auteur. Il ne paraît pas cependant que l'on possède, même à Londres, un manuscrit entier du Vâyu Purâna. La définition que donne le Mâtsya de cette compilation porte qu'elle se compose de vingt-quatre mille stances; or le manuscrit de M. Wilson et celui de Gaïkovar, qui se trouve dans la bibliothèque de la Compagnie des Indes n'en ont que douze mille, et, de plus, ce dernier manuscrit porte le titre de *Première partie*. Cette

Digitized by Google

indication, jointe à ce fait que l'index placé en tête du Vâyu mentionne plusieurs sujets dont il n'est pas parlé dans les copies de ce Purâna que M. Wilson a été à même de consulter, permettent de croire qu'il a dû exister un ouvrage beaucoup plus étendu que celui qu'on possède actuellement sous le titre de Vâyu. Peut-être cet ouvrage se composait-il du Vâyu et du Çiva Purânas réunis.

Le cinquième ouvrage de la liste suivie par M. Wilson est le Bhâgavata Purâna, compilation qui jouit d'une grande célébrité dans l'Inde, et qui exerce sur les croyances populaires une influence plus directe et plus active peut-être qu'aucun autre Purâna. Le Pâdma est la seule autorité qui place le Bhâgavata le dix-huitième; mais il s'accorde avec les autres compilations de ce genre, quant au nombre des stances qui est de dix-huit mille; elles sont contenues dans douze livres divisés en trois cent trente-deux chapitres. Je n'insisterai pas ici sur l'analyse, d'ailleurs fort courte, qu'a donnée M. Wilson de cet ouvrage considérable; il me suffira de faire remarquer que l'auteur constate qu'il existe une très-grande analogie entre plusieurs parties du Bhâgavata et du Vichnu, analogie dont il a donné diverses preuves dans les notes qui accompagnent la traduction. Je ne crois pas non plus qu'il soit nécessaire de reproduire le résumé des opinions que Colebrooke et Vans Kennedy ont avancées relativement à l'antiquité du Bhâgavata, compilation que Colebrooke incline à regarder comme l'œuvre de Vôpadêva, écrivain célèbre du douzième et du treizième siècle, tandis que M. Vans Kennedy le considère comme bien antérieur à cette époque. J'ai rassemblé, dans la préface qui accompagne le premier volume de la traduction du Bhâgavata que je publie en ce moment, les faits relatifs à ce point de critique, le seul peut-être, comme le fait remarquer M. Wilson, pour lequel nous ayons l'avantage de posséder une suite de documents originaux qui ne sont pas sans intérêt. Je veux parler de trois traités de polémique conservés à Londres dans la bibliothèque de la Compagnie des Indes, qui ont pour but d'établir l'un que le Bhâgavata est un ouvrage inspiré comme les autres productions de Vyâsa, l'autre que c'est uniquement l'œuvre du savant grammairien Vôpadêva, et le troisième que le véritable Bhâgavata est non pas celui que les Vichnouvites reconnaissent comme une autorité, et qu'on distingue par l'épithète de *Çrîmat* (le Fortuné), mais bien le Dêvî Bhâgavata, compilation dont il existe au moins six livres en Angleterre, et qui appartient aux opinions civaïtes. A ces trois traités dont M. Wilson a fait une mention sommaire, et dont on trouvera la traduction complète dans ma préface du Bhâgavata, l'auteur en ajoute un troisième qui a été écrit par Puruchôttama, et qui a pour titre : « Treize

Digitized by Google

arguments destinés à dissiper tous les doutes quant au caractère du Bhâgavata, » et il cite en outre Balambatta, l'auteur du meilleur commentaire que l'on possède sur l'ouvrage de jurisprudence de Vidjnânêçvara, lequel, dans une discussion relative à la signification du nom de *Purâna*, produit quelques-uns des motifs qu'on a de croire que le Bhâgavata n'est pas un livre inspiré. Je rappelle ici ces indications avec d'autant plus d'empressement, que j'ignorais l'existence des ouvrages qu'elles nous font connaître au moment où j'ai rédigé la préface citée tout à l'heure, et que, de plus, c'est à ce petit nombre de détails un peu succincts que se réduit ce que M. Wilson a cru nécessaire de nous en apprendre. C'est que, dans le fait, la question de l'authenticité et de l'ancienneté du Bhâgavata n'était pour M. Wilson que d'une importance secondaire, et qu'il n'a pu, dans la revue rapide qu'il a faite des dix-huit Purânas, indiquer que d'une manière très-brève les traits les plus caractéristiques de chacun de ces livres.

Dans un second article, nous poursuivrons l'examen de la savante et curieuse préface de M. Wilson.

EUGÈNE BURNOUF.

ADDITION *au premier article sur l'origine du zodiaque, inséré dans le cahier du mois d'août* 1839, *p.* 488.

Je demanderai la permission d'insérer ici quelques lignes, pour expliquer et justifier mon assertion sur l'époque où la connaissance du zodiaque grec est parvenue en Chine.

Dans son dernier article sur l'astronomie chinoise, un de nos savants confrères s'exprime ainsi : « M. Letronne ajoute que le zodiaque « grec n'a été introduit en Chine qu'au temps d'Antonin. Si, comme il « est naturel de le penser, ceci doit s'entendre des *dodécatémories éclip-* « *tiques*, on pourrait montrer, par de nombreux indices, qu'elles n'ont « pas été, qu'elles n'ont pu être employées à la Chine avant l'interven- « tion des jésuites dans la confection du calendrier. Si, au contraire, on « voulait appliquer l'assertion à la division chinoise, non de l'écliptique, « mais *de l'équateur, en douze parties temporairement égales*, je crois avoir « prouvé par les textes originaux qu'elle existait à la Chine au moins « onze siècles avant notre ère. » (*Journal des Savants*, avril 1840, p. 228.)

Digitized by Google

Je n'ai point à contester la justesse de ces remarques. Je me bornerai simplement à faire observer que mon assertion est tout à fait en dehors des deux termes de l'alternative que l'on vient de poser. En disant que « la connaissance de notre zodiaque, qui est le *zodiaque* « *grec*, s'est introduite à la Chine, » je n'ai voulu évidemment parler ni des *dodécatémories écliptiques*, ni des *douzièmes de l'équateur;* ces divisions, prises astronomiquement et d'une manière absolue, ont pu exister à la Chine, comme ailleurs, dès une époque très-ancienne, sans que le point particulier que je traite en soit affecté le moins du monde. Je n'ai pu désigner que la série des douze *signes* appelés *Bélier, Taureau, Gémeaux, Cancer, Lion, Vierge*, etc. Voilà quel est, à mes yeux, le zodiaque grec. Or ce zodiaque, dont j'ai voulu dire, non pas que les Chinois *s'en sont servi*, mais qu'ils l'ont *connu*, n'a pu leur parvenir avant le deuxième siècle de notre ère et par une autre voie que l'Occident. Car l'histoire de l'astronomie chinoise du P. Gaubil nous apprend qu'en l'an 164 des étrangers du Ta-Tsin (empire romain), sujets de Gan-Toun (Marc-Aurèle-Antonin), arrivèrent à la Chine; et que, la même année, un astronome chinois fit des *armilles*, un *globe céleste* et un livre pour les expliquer (Gaubil, *Histoire de l'astronomie chinoise*, p. 24, 118, 119). Ces *armilles*, ce *globe céleste*, construits l'année même de l'arrivée et d'après les instructions de ces hommes de l'Occident, devaient porter la *bande zodiacale*, avec les douze signes figurés ou dénommés, alors inséparable d'un *globe céleste* ou d'une *armille*. Mais j'ignore si cette innovation étrangère a eu quelque influence sur la sphère chinoise et y a subsisté plus ou moins de temps. Ce qui semblerait prouver le contraire, c'est que, sous la dynastie des Tang (entre 618 et 905 de notre ère), un fameux bonze de Fo, grand astrologue (venu peut-être de l'Inde), apprit aux Chinois les noms des douze signes du zodiaque grec, *le Bélier, le Taureau, les Gémeaux*, etc. (même ouvrage, p. 122). Que les Chinois n'aient pas *employé* ces signes avant l'arrivée des jésuites, cela est très-possible; mais qu'ils les aient *connus* auparavant, les passages du P. Gaubil le démontrent. Quoi qu'il en soit, tout ce que j'ai voulu dire, et ce qui me paraît encore incontestable, c'est que ces douze *dénominations* sont étrangères à la Chine comme à l'Inde, c'est qu'elles y sont arrivées assez tard dans l'un et l'autre pays, et du moins dans le dernier, par suite de l'influence qu'avait acquise l'astrologie fondée sur l'astronomie de Ptolémée.

LETRONNE.

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Aux deux pertes que cette Académie a faites dans les derniers jours d'avril, il faut encore ajouter celles de M. Turpin, mort le 3 mai, de M. le vicomte Rogniat, académicien libre, mort le 10 mai, et de M. Brochant de Villiers, décédé le 17 du même mois. Dans l'impossibilité de reproduire ici les discours qui ont été prononcés à leurs funérailles, nous nous bornerons à en extraire quelques détails biographiques.

Sur la tombe de M. Poisson, les regrets de l'Académie des sciences ont été exprimés par M. Arago, secrétaire perpétuel; ceux de l'Université ont eu pour interprète M. Cousin, ministre de l'instruction publique. « Nous avons perdu, Messieurs, a dit M. Cousin, le premier géomètre de l'Europe! Ce titre n'était plus disputé à M. Poisson, depuis la mort de Laplace et de Fourier. M. Poisson appartenait à cette grande école de mathématiciens qui reconnaît pour chefs, dans les temps modernes, Galilée et Newton, pour qui le calcul n'est qu'un instrument, et dont l'objet est la découverte des lois de la nature. M. Poisson est le disciple direct et l'héritier de Laplace. Son nom devra demeurer attaché à une foule d'écrits où les problèmes les plus difficiles de la physique mathématique sont abordés avec la méthode la plus rigoureuse, poursuivis sous toutes leurs faces, et résolus toujours avec précision, souvent avec grandeur. » M. Cousin a particulièrement insisté sur les services que M. Poisson a rendus à la science, comme membre du conseil royal de l'instruction publique, par le mouvement régulier qu'il imprimait aux études mathématiques et l'ardeur féconde qu'il savait inspirer pour ces belles études à tous ceux qui l'approchaient..... « Sans être étranger à aucun des intérêts de la vie, de la société et de la littérature, au fond, il était voué exclusivement aux mathématiques et à leur avancement, à leur propagation : c'était là une véritable passion de son âme; elle l'a suivi jusque dans les bras de la mort, car M. Poisson a rendu le dernier soupir sur les épreuves d'un grand ouvrage qu'il corrigeait de sa main défaillante. Il n'a cessé de cultiver les mathématiques que pour cesser de vivre. Il est tombé en quelque sorte au champ d'honneur, vétéran infatigable de la science... Du moins, il faut reconnaître que la patrie avait décerné à M. Poisson toutes les récompenses qu'elle réserve à ceux qui l'honorent. Son génie pour les mathématiques, déclaré de bonne heure, lui avait gagné d'abord toutes les sympathies. Jeune encore, à l'école polytechnique, ses camarades s'étaient cotisés pour le re-

Digitized by Google

tenir parmi eux, afin de ne pas priver la science d'une telle espérance. Depuis, il avait été nommé successivement membre de l'Académie des sciences, du bureau des longitudes, examinateur de l'école polytechnique, conseiller de l'Université, pair de France, comme avant lui l'avaient été Prony, Laplace, Monge et Lagrange; et ce m'est une sorte de consolation personnelle d'avoir pu le placer à la tête de la faculté des sciences, quand M. Thénard accepta d'autres fonctions. » — M. Arago a donné de précieux détails sur les débuts de M. Poisson dans la carrière, et sur l'importance de ses principaux travaux : « Poisson, a-t-il dit, naquit à Pithiviers, en 1781, d'un père qui avait servi comme simple soldat dans la guerre de Hanovre. La famille de Poisson l'envoya de bonne heure à l'école centrale de Fontainebleau, où ses progrès excitèrent l'étonnement des professeurs et des élèves. A peine arrivé à l'âge de seize ans, Poisson se présenta au concours pour l'école polytechnique, et fut reçu hors ligne. Les chefs de cet établissement célèbre virent, du premier coup d'œil, à travers une écorce encore quelque peu campagnarde, tout ce que la science devait attendre du jeune élève; ils pensèrent avec raison que les règlements ne sont pas faits pour ces cas exceptionnels et rares; ils affranchirent Poisson des pénibles exercices graphiques impérieusement exigés de tous ceux qui doivent suivre la carrière des travaux publics et lui donnèrent ainsi le moyen de se livrer, sans partage, à ses études favorites. Bientôt l'élève, à la complexion faible, à la petite taille, aux manières enfantines, trouva une démonstration simple, concise, élégante, d'un important théorème d'algèbre relatif à l'élimination, sur lequel l'analyse n'avait encore produit qu'un volume énorme et presque illisible. C'était le premier et brillant anneau de la longue série de mémoires qui doivent donner à Poisson un rang si distingué parmi les célébrités de notre âge..... Lagrange, Laplace, Monge, Berthollet aplanirent à l'envi les obstacles qu'un jeune homme isolé rencontre toujours au début de sa carrière. Peu de mois suffirent à Poisson pour passer de la banquette de l'élève à la chaire du professeur. » Nous ne suivrons pas M. Arago dans l'analyse qu'il a donnée des travaux de M. Poisson. Il a rappelé principalement ses mémoires sur la distribution de l'électricité en repos, sur la surface des corps, sur la stabilité, sur la durée de notre système solaire, enfin sur l'invariabilité des grands axes.

M. Chevreul a porté la parole, au nom de l'Académie, aux funérailles de M. Robiquet, né vers la même époque que M. Poisson, et enlevé inopinément, comme lui, à quelques jours d'intervalle. Les travaux de M. Robiquet se recommandent par le nombre, la diversité des sujets, la délicatesse des procédés, l'analyse immédiate, l'exactitude des expériences, la finesse et l'originalité même des aperçus, l'intérêt des résultats portant souvent sur la science pure aussi bien que sur l'application. M. Chevreul a énuméré et savamment apprécié les services rendus à la science par M. Robiquet, à partir de 1805, époque de son début; nous nous contenterons de rappeler en peu de mots que les chimistes lui doivent la découverte de l'asparagine et de l'acide urique, celle du variolarin, de l'orcine, de la codéine, de l'acide méconique, etc.; enfin d'importantes recherches sur les principes colorants rouges de la garance.

Le discours, prononcé le 5 mai par M. le baron de Sylvestre, sur la tombe de M. Turpin, fait connaître des circonstances intéressantes sur la vie de cet homme savant et modeste, et sur ses principaux travaux. M. Turpin (Pierre-Jean-François) naquit à Vire, département du Calvados, le 15 avril 1775, d'une famille peu aisée. A l'époque de la révolution il se fit soldat, et fut, en 1796, conduit avec son bataillon, par le général Rochambeau, à Saint-Domingue, où il s'appliqua spécialement

Digitized by Google

à l'étude de la botanique et du dessin, dont il avait reçu les premiers éléments à Vire, dans une école gratuite. Il fit de si grands progrès dans la connaissance des végétaux et de leurs applications en médecine, que le général Leclerc le nomma pharmacien en chef de l'armée, lors de sa malheureuse expédition à Saint-Domingue, au commencement de 1802. Turpin ne se retira point avec les débris de notre armée, il resta à Saint-Domingue; il y fut chargé, par une famille créole, de la direction d'une plantation d'arbres à café, et se livra entièrement à ses travaux d'histoire naturelle. Il étudia à fond toutes les phases de la végétation si rapide du tropique; il dessina toujours, et, bien que privé de maître, il fit de si rapides progrès, que plus tard, il a été placé au premier rang parmi les dessinateurs d'histoire naturelle. Vers la fin de 1802, Turpin revint en France; il se trouva sur le même vaisseau que le célèbre Humboldt, qui rapportait les trésors de botanique qu'il avait moissonnés dans l'Amérique méridionale. Humboldt apprécia le talent de Turpin, qui dessina pour lui toutes les plantes qui faisaient partie de cette collection, et qui ont été un sujet d'admiration, surtout pour les voyageurs qui ont pu observer ces végétaux dans leur terre natale. Revenu à Paris, ces talents, que Turpin avait acquis dans ses voyages, devinrent ses moyens d'existence et ses titres à la haute réputation qu'il s'est acquise comme botaniste et comme dessinateur. Il a publié, ou contribué à rédiger un grand nombre d'ouvrages d'histoire naturelle, tels que la Flore médicale, la Flore parisienne, avec M. Poiteau, les Leçons de Flore, avec M. Poiret, un Mémoire sur l'organisation des tubercules du *Solanum tuberosum* et de *l'Hélianthus taberosus;* il a communiqué à l'Académie des observations sur divers végétaux microscopiques, sur le tissu et le mode de reproduction de la truffe, sur l'analyse de la moelle et de l'écorce du Cierge du Pérou, des observations microscopiques sur la structure des fibres musculaires; il a inséré un grand nombre d'observations dans les Annales et dans les mémoires du Muséum d'histoire naturelle; il a donné, de concert avec M. Poiteau, la nouvelle édition du Traité des arbres fruitiers, de Duhamel. M. Turpin a été nommé membre de l'Académie le 10 décembre 1833, et, depuis cette époque, il a enrichi ses séances d'un grand nombre d'ouvrages sur la pathologie végétale, pour laquelle il s'occupait à publier un ouvrage spécial.

Les obsèques de M. le vicomte Rogniat ont eu lieu le 11 mai. — M. Becquerel y a porté la parole au nom de l'Académie. Nous ne pouvons nous dispenser de reproduire quelques parties de son discours : « Le lieutenant général vicomte Rogniat, pair de France, inspecteur général et président du comité des fortifications, naquit à Saint-Priest (Isère), le 9 novembre 1776. A peine âgé de dix-huit ans, il quitte la maison paternelle dans l'intention d'entrer dans la marine; mais une circonstance fortuite dérangeant ses projets, il se présente, en 1794, aux examens de l'école du génie qui venait d'être établie à Metz, et il y est admis en qualité d'élève sous-lieutenant. L'année suivante, il est envoyé à l'armée du Rhin en qualité de lieutenant, et, depuis cette époque, toute sa vie est consacrée au service de son pays. Il assiste à toutes les campagnes de la république dans les armées du Rhin, du Danube, d'Helvétie, et à celles des premières années de l'empire, en se faisant remarquer constamment par sa bravoure, la précision de son esprit et la solidité de ses jugements. En 1800 il est nommé extraordinairement chef de bataillon, et gagne ensuite tous ses grades sur le champ de bataille. C'est surtout aux siéges de Dantzick et de Stral-Sund, en 1806 et 1807, qu'il commence à développer ces brillantes qualités qui, plus tard, le portèrent au premier rang comme ingénieur militaire. Aussi le voit-on, dans le court espace de trois ans, devenir major, colonel et général de brigade. Au siége de Sarragosse, il prend la di-

Digitized by Google

rection des travaux d'attaque après la mort du colonel Lacoste, et, quoique blessé, il contribue par ses savantes dispositions à la prise de la ville. Il quitte l'Espagne, et assiste aux batailles d'Essling et de Wagram. Napoléon, ayant reconnu en lui une grande aptitude pour la guerre de siége, lui donne le commandement du génie du 3e corps de l'armée d'Espagne, sous les ordres du maréchal Suchet, devenu depuis maréchal duc d'Albuféra, chargé de réduire les places de Méquiença, Tortose, Tarragone, Murviédro (l'ancienne Sagonte) et Valence; le général Rogniat déploie alors les grands talents que l'on avait reconnus en lui. Ses plans d'attaque, dressés sur de larges bases, portaient l'empreinte d'un esprit à grandes vues, qui marche droit au but et surmonte toutes les difficultés. Ces plans, exécutés avec audace par une armée admirablement commandée, devaient être, comme ils le furent en effet, couronnés d'un plein succès. S'écartant des règles de l'art, il trace les premières lignes d'attaque à portée de fusil des remparts, prévoyant que les batteries ennemies, établies pour tirer au loin, seraient impuissantes pour atteindre de près nos soldats dans les premiers instants de leur établissement. En suivant cette tactique, il frappe d'étonnement l'ennemi, ébranle sa constance, abrége la durée du siége, et épargne l'effusion du sang. De si brillants succès lui valurent le grade de général de division et la réputation d'un des plus grands ingénieurs de l'Europe. Napoléon, en 1813, l'appela auprès de lui et lui donna le commandement du génie de la grande armée. Je ne le suivrai pas dans cette immortelle campagne ni dans celles de 1814 et de 1815, où je n'ai pas eu l'honneur de l'accompagner, ni dans le sein du comité des fortifications, aux travaux duquel je suis tout à fait étranger. Mais je vous le montrerai dans la vie privée, livré à des études relatives à cet art qu'il a illustré, et qui lui ont ouvert les portes de l'Académie des sciences. Les ouvrages du général Rogniat se font remarquer par des vues élevées, par un style ferme et concis. Ses *Considérations sur l'art de la guerre*, ouvrage remarquable, qui fit une grande sensation parmi les militaires à l'époque où il parut, devint l'objet d'une vive polémique. Néanmoins les grandes pensées qui y sont développées placèrent très-haut son auteur dans l'opinion des généraux les plus distingués. Il fit une étude approfondie des besoins des peuples, dans un ouvrage ayant pour titre : *Des Gouvernements, etc.*, dont le premier volume seulement fut publié. Ce travail, écrit avec verve, est lu encore aujourd'hui avec intérêt. La relation des siéges de Sarragosse et de Tortose, les différents mémoires qu'il a publiés sur l'armement des places, sur l'emploi des petites armes, se font également remarquer par les qualités qui distinguent les ouvrages dont je viens de parler. L'année dernière, il publia une réponse à l'auteur de l'ouvrage intitulé : *Du projet de fortifier Paris;* réponse qui n'est que le résumé succinct du grand mémoire qu'il présenta à la commission de défense, nommée en 1836 pour fortifier la capitale. Le général y a traité, avec de grands développements, cette importante question..... Un petit opuscule publié récemment, et ayant pour titre : *De la colonisation en Algérie*, renferme des idées qui ont eu de nombreux partisans. Je ne dois pas oublier non plus les rapports dont il fut chargé par l'Académie des sciences, rapports dans lesquels on trouve une juste appréciation des faits dont il était chargé de rendre compte, ainsi que des considérations qui montrent la haute portée de son esprit. »

Cette funèbre énumération se termine aux obsèques de M. Brochant de Villiers. Nous regrettons d'être obligés de remettre au prochain cahier l'extrait que nous avons à donner du discours prononcé sur sa tombe.

Digitized by Google

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Récits des temps mérovingiens, précédés de considérations sur l'histoire de France, par Augustin Thierry, membre de l'Institut. Paris, imprimerie de Fournier, librairie de Just Tessier, 1840, 2 volumes in-8° de XXII-411 et 416 pages. — Le savant M. Thierry poursuit toujours avec le même talent et la même persévérance ses travaux si profonds et si brillants sur les premières périodes de notre histoire. Les deux volumes que nous annonçons ne sont en rien inférieurs aux *Lettres sur l'histoire de France,* dont ils sont la continuation. On connaît l'heureuse prédilection de M. Thierry pour les temps mérovingiens. C'est surtout la seconde moitié du VIe siècle qui, selon le docte académicien, offre le plus grand nombre de personnages originaux. Le caractère distinctif de cette époque lui paraît consister dans un antagonisme de races, non plus complet, comme dans les premières années de la conquête, mais adouci par un esprit d'imitation réciproque né de l'habitation sur le même sol. Cette période a rencontré un historien digne de ce nom, Grégoire de Tours, que nul chroniqueur du moyen âge n'a égalé depuis dans l'art de mettre en scène les personnages et de peindre par le dialogue. Ces réflexions ont inspiré à M. Thierry la pensée d'entreprendre, sur le siècle de Grégoire de Tours, un travail d'art en même temps que de science historique, dont il explique ainsi lui-même le plan : « Choisir le point culminant de la première période du mélange de mœurs entre « les deux races; là, dans un espace déterminé, recueillir et joindre par groupes les « faits les plus caractéristiques, en former une suite de tableaux se succédant l'un à « l'autre d'une manière progressive, varier les cadres, tout en donnant aux diffé- « rentes masses de récit de l'ampleur et de la gravité; élargir et fortifier le tissu de « la narration originale, à l'aide d'inductions suggérées par les légendes, les poésies « du temps, les monuments diplomatiques et les monuments figurés. » De 1833 à 1837, M. Thierry a publié, dans la Revue des Deux-Mondes et sous un titre provisoire, *Nouvelles Lettres sur l'histoire de France,* six de ces épisodes ou fragments d'une histoire infaisable dans son entier. Ils paraissent ici avec leur titre définitif: *Récits des temps mérovingiens,* et forment la première section de l'ouvrage total dont la seconde aura pareillement deux volumes. L'ouvrage de M. Thierry comprend deux parties distinctes : l'une de dissertations historiques, sous le titre de *Considérations sur l'histoire de France,* est complète aujourd'hui; c'est l'autre partie, la narration, qui sera continuée dans les deux volumes qui restent à paraître. Les considérations sur l'histoire de France sont un morceau historique trop important pour que nous puissions essayer de l'apprécier ici. M. Thierry y recherche quelles ont été, dans les temps anciens, les opinions traditionnelles sur nos origines nationales et sur la constitution primitive de la monarchie française; il fait voir comment ces opinions ont été modifiées par la science; puis il expose et discute avec le talent qu'on lui connaît les divers systèmes de François Hotman, Adrien de Valois, Fréret, Boulainvilliers, Dubos, Montesquieu, Mably, Bréquigny, Thouret. Descendant ensuite à l'époque moderne, il consacre deux chapitres pleins d'intérêt à peindre les divers mouvements des études historiques, depuis la révolution jusqu'à ce jour. Après cet exposé des doctrines modernes, l'au-

Digitized by Google

teur indique quels seraient les points de vue nouveaux sous lesquels on devrait considérer, selon lui, la science de nos origines. Il termine cette première partie de son travail par des considérations aussi savantes que lucides sur la conquête des Francs et ses suites, l'organisation de la féodalité, les variations du régime municipal, la révolution communale du XIIe siècle, le double mouvement de réforme qui en fut la conséquence, l'institution du consulat dans les villes du midi ; la *ghilde* germanique et son application au régime municipal ; la commune jurée, les municipes non réformés. La partie narrative de l'ouvrage, qui comprend les *Récits*, commence à la page 315 du tome Ier. Le premier récit a pour sujet l'histoire des quatre fils de Clotaire Ier; leur caractère, leurs mariages ; l'histoire de Galsuinthe (561-568). Ce récit termine le premier volume. Les cinq autres, qui occupent le tome II, embrassent la série des faits compris entre les années 568 et 583. Les suites du meurtre de Galsuinthe, la mort de Sigebert, l'histoire de Mérovée, fils de Chilpéric, celles de Prétextat, évêque de Rouen, de Leudaste, comte de Tours, du juif Priscus, font le sujet de ces cinq récits où l'on trouve encore des remarques neuves et de précieux détails sur Chilpéric, considéré comme théologien ; sur le poëte Fortunat et sur le monastère de sainte Radegonde de Poitiers. Parmi les pièces justificatives qui accompagnent le recommandable travail de M. Thierry, il en est de très-curieuses et de très-importantes. On en peut juger par les titres de quelques-unes : Prohibition des ghildes germaniques par les conciles tenus en Gaule au IXe siècle, divers statuts de ghildes anglo-saxonnes et danoises, et des extraits fort judicieusement choisis des œuvres de l'évêque Fortunat. Au nombre de ces extraits se trouvent des vers adressés par l'illustre évêque de Poitiers à Radegonde et à Agnès. Ces vers ayant été publiés par M. Guérard, dans le tome XII des *Notices des manuscrits*, ne sauraient mériter la qualification d'inédits que M. Thierry leur donne par pure inadvertance.

Description des hordes et des steppes des Kirghiz-Kazaks ou Kirghiz-Kaïssaks, par Alexis de Levchine, conseiller d'État, membre de plusieurs sociétés savantes; traduite du Russe par Ferry de Pigny, traducteur de la description de Péking et de plusieurs autres ouvrages russes ; revue et publiée par E. Charrière. Paris, imprimé par autorisation du Roi à l'Imprimerie royale ; se trouve à la librairie d'Arthus Bertrand; 1840, in-8° de VI-514 pages, avec un atlas de 11 planches. — Il est peu de contrées plus rarement explorées et plus mal connues des Européens que les vastes steppes de l'Asie centrale habitées par les Kirghiz-Kazaks, entre les frontières russes au nord, l'Oural et la mer Caspienne à l'ouest, les Turkomans, les Bouroutes, au sud, et l'empire chinois à l'est. Les difficultés locales ne sont pas seules un obstacle aux investigations des voyageurs dans ces régions. La politique des chefs des populations, toujours en garde contre les étrangers, en interdit l'accès aux recherches de la science. C'est donc, comme l'annonce l'éditeur, un sujet neuf que celui de cet ouvrage. Le savoir de M. de Levchine le rendait tout à fait propre à bien traiter ce sujet, en même temps que sa position exceptionnelle d'envoyé du gouvernement russe à Orembourg et au delà de l'Oural, en 1821 et 1822, lui procurait l'avantage d'observer de ses propres yeux une grande partie des hordes qu'il voulait décrire. Les sources les plus dignes de confiance ont été, d'ailleurs, explorées par le voyageur. Ce sont les archives du département asiatique du ministère des affaires étrangères à Saint-Pétersbourg et les archives de la commission frontière d'Orembourg, où sont déposés tous les documents concernant les relations du gouvernement de la Russie avec les peuples de l'Asie centrale, depuis l'établissement de la ligne d'Orembourg en 1735. Les renseignements recueillis par M. de

Digitized by Google

Levchine sur la géographie, l'histoire et l'ethnographie des pays habités par les Kirghiz sont donc, sous le double rapport de la nouveauté et de l'exactitude, d'un grand intérêt pour l'avancement de la science. Adoptant, dans la disposition de son travail, les trois divisions que nous venons d'indiquer, l'auteur traite, dans la première partie, de la situation, du climat, de la surface, de l'aspect extérieur, des eaux, des productions naturelles des steppes, des principales routes qui les traversent, des ruines d'origine diverse qu'on y rencontre. La seconde partie, consacrée aux notions historiques sur le peuple Kirghiz, est subdivisée en cinq chapitres dont les titres indiqueront suffisamment le contenu : Du nom des Kirghiz-Kaïssaks, et de la distinction à faire entre eux et les vrais Kirghiz ou Kirghiz sauvages; Des sources où l'on peut puiser l'histoire des Kirghiz Kazaks ; De l'origine des Kirghiz Kazaks et de leur état jusqu'à leur soumission à la Russie en 1745; Histoire de la Grande Horde depuis 1750 jusqu'à nos jours; Histoire de la Horde Moyenne et de la Petite Horde depuis 1730 jusqu'à nos jours. Enfin M. de Levchine a rassemblé, dans la troisième partie de son livre, les renseignements ethnographiques et statistiques. Les détails neufs et curieux y abondent sur la manière de vivre, les vêtements, les croyances, les mœurs, le gouvernement, les lois, les arts, l'économie rurale, l'industrie et le commerce des Kirghiz. La publication en français d'un ouvrage de cet intérêt était une entreprise digne des encouragements du gouvernement, et nous croyons qu'on lui saura gré d'avoir ordonné l'impression, aux frais de l'État, de la traduction qui en a été faite à Saint-Pétersbourg, sous les yeux de l'auteur, par M. Ferry de Pigny. Une bonne carte, renfermant plus de trois mille noms presque tous nouveaux en géographie, et l'avantage d'une exécution typographique aussi correcte que belle, ajoutent encore au mérite de ce livre, que nous recommandons à l'attention de tous les hommes qui font une étude sérieuse de la géographie.

Précis de l'abolition de l'esclavage dans les colonies anglaises, imprimé par ordre de M. l'amiral baron Duperré, pair de France, ministre secrétaire d'État de la marine et des colonies. Paris, Imprimerie royale, 1840, in-8° de IV-XXXII et 343 pages. — L'abolition de l'esclavage dans les colonies anglaises a donné lieu à la publication successive d'un grand nombre de documents officiels, qui fournissent de précieuses notions sur la marche et les effets de l'émancipation des esclaves dans les colonies anglaises. Notre ministre de la marine a jugé utile avec raison de mettre ces éléments d'observation et d'étude à la portée de tous ceux qui veulent approfondir cette grave question. Après une introduction qui rappelle les principales mesures par lesquelles l'Angleterre a préludé à l'abolition de l'esclavage, ce volume se partage en trois parties distinctes. La première partie, qui commence par l'acte de l'abolition de l'esclavage, reproduit l'ensemble des instructions données pour assurer l'exécution de cet acte dans les colonies. Dans la seconde partie on trouve quelles ont été jusqu'ici les conséquences de l'émancipation dans les colonies britanniques, principalement à la Jamaïque, à Antigue, dans la Guyane et à l'île Maurice. Enfin, la troisième partie contient les textes mêmes des principaux actes rendus par la métropole ou par les législatures coloniales pour modifier l'acte d'abolition dans ses applications aux diverses localités. L'administration de la marine se propose de compléter, s'il y a lieu, le tableau de l'émancipation dans les colonies anglaises, en indiquant les effets de cette mesure sur l'état social et sur le système économique de ces colonies.

Droit public et administratif français, ou analyse et résultat des dispositions législatives et réglementaires publiées ou non sur toutes les matières d'intérêt public et

Digitized by Google

d'administration, par A. G. D. Bouchené Lefer, tome IV. Paris, imprimerie de Fain, librairie de Joubert, 1840, in-8° de 484 pages.

Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté, publiés par l'académie de Besançon, tome II. Imprimerie de Sainte-Agathe, à Besançon, 1840, in-8° de 586 pages, plus 3 planches.

Histoire politique, morale et religieuse de Beauvais, par M. Ed. de Lafontaine, tome II. Beauvais, imprimerie et librairie de Moisand, 1840, in-8° de 320 pages (livraisons 11 à 20).

Essai sur l'histoire municipale de la ville de Sisteron, ouvrage couronné par l'académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance publique du 10 août 1838, par M. Ed. de Laplane. De l'imprimerie de Guichard, à Digne; Paris, librairie de Paulin, 1840, in-8° de 300 pages, avec une planche.

Histoire de la ville de Honfleur, par P. P. F. Thomas. Imprimerie et librairie de Dupray, à Honfleur, 1840, in-8° de 448 pages avec deux cartes et une planche.

Dictionnaire des anciens noms de lieux du département de l'Eure, par Auguste Le Prévost. Évreux, imprimerie d'Ancelle, 1840, in-12 de 324 pages.

Histoire politique et religieuse de Verdun, par M. Charles de Jussy. Verdun, imprimerie et librairie de Lippmann, 1840, in-8°. Cette histoire paraît par livraisons de deux feuilles.

Histoire de Chantilly, depuis le xe siècle jusqu'à nos jours, par M. l'abbé Fanquemprez. Senlis, imprimerie et librairie de Regnier, 1840, in-8° de 208 pages.

Batailles et principaux combats de la guerre de sept ans, considérés principalement sous le rapport de l'emploi de l'artillerie avec les autres armes, par C. D. Decker. Traduit de l'allemand par MM. le général baron Ravichio de Peretsdorf et le capitaine Simonin; revue, augmentée, accompagnée d'observations et d'une notice sur le service de l'artillerie en campagne, par J. H. Lebourg. Tome 1er, Paris, imprimerie de madame Delacombe, librairie de Corréard jeune, 1840, in-8°. Se publie par livraisons.

Études littéraires sur l'apologue, la poésie lyrique, la poésie épique chez les Français, les Anglais, les Allemands, les Italiens et les Espagnols, et sur la poésie hébraïque et la poésie orientale, renfermant des extraits, des analyses et des notices critiques et biographiques sur chaque auteur, par P. Cruice. Paris, imprimerie de Saintin, librairie de Périsse, 1840, in-8° de 400 pages.

Voyage à Madagascar et aux îles Comores (1823 à 1830), par B. F. Legueval Delacombe, précédé d'une notice historique et géographique sur Madagascar, par M. Eugène de Froberville. Paris, imprimerie de René, librairie de Desessart, 1840, deux volumes in-8° ensemble de 688 pages, avec un atlas de 8 planches et 2 cartes.

La Russie dans l'Asie Mineure, ou campagnes du maréchal Paskewith, en 1828 et 1829, et tableau du Caucase, envisagé sous le point de vue géographique, historique et politique, par Félix Fonton. Paris, imprimerie de madame Delacombe, 1840, in-8° de 580 pages, avec un frontispice et un atlas in-folio; se trouve chez les principaux libraires.

Description de la Chine et des états tributaires de l'empereur, par M. le marquis de Fortia d'Urban, tome III. Paris, imprimerie de Bruneau; chez l'auteur, rue de la Rochefoucauld, 1840, 516 pages in-12.

Notice sur l'état actuel des arcs d'Orange et d'Arles, sur les découvertes faites dans ces deux édifices, et sur les mesures à prendre et les moyens à employer pour conserver ces précieux restes des constructions romaines. Paris, imprimerie et librairie de Didot, 1840, in-4° avec 9 planches.

Digitized by Google

Études sur l'Allemagne, renfermant une histoire de la peinture allemande, par Michiels. Paris, librairie de Coquebert, 1840, 2 vol. in-8°.

Ordonnances des rois de France de la troisième race, recueillies par ordre chronologique; vingtième volume, contenant les ordonnances rendues depuis le mois d'avril 1486 jusqu'au mois de décembre 1497, par M. le marquis de Pastoret, membre de l'Institut. Paris, Imprimerie royale, 1840, in-folio de XIX-721 pages. La première pensée du grand recueil des Ordonnances est due à Louis XIV, qui chargea le chancelier de Pontchartrain de réunir et de coordonner les ordonnances, les lettres, les actes de tout genre émanés de ses prédécesseurs et qui pouvaient attester la marche de la société, les progrès ou les révolutions des mœurs, du pouvoir, des institutions et des lois. On sait que les plus savants hommes ont été occupés à réaliser ce projet du grand roi. Le premier volume de la collection des Ordonnances parut en 1723; il comprend les actes publiés par les rois de la troisième race depuis Henri Ier jusques et y compris Charles-le-Bel, de 1051 à 1327. M. de Laurière, à qui l'on doit ce premier volume, mourut avant l'impression du tome II. Le savant Secousse lui succéda et publia successivement le second volume (de 1317 à 1355), et les tomes III (de 1355 à 1364), IV (de 1350 à 1366), V (de 1367 à 1373), VI (de 1374 à 1382), VII (de 1383 à 1394) et VIII (de 1395 jusqu'à 1403). La mort de Secousse, *l'homme le plus laborieux, le savant le mieux instruit, l'écrivain le plus exact, le critique le plus habile de ce temps*, vint mettre un terme à ses longs travaux (15 mars 1754). M. de Villevault, son successeur, donna au public les tomes IX (de 1404 à 1411) et X (de 1411 à 1418). Il s'était adjoint dans son travail l'illustre Bréquigny, à qui l'on doit la publication des tomes XI (1411-1422, avec des suppléments de 1080 à 1327), XII (ordonnances oubliées de 1328 à 1402), XIII (1422-1447) et XIV (1448-1461). Digne successeur de ces savants hommes, M. le marquis de Pastoret, à la formation de l'Institut, fut chargé, par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de la continuation de cet immense travail. Les tomes XV (1461-1463), XVI (1463-1467), XVII (1467-1473), XVIII (1474-1481), XIX (1481-1486), publiés par ses soins de 1811 à 1835, attestent que l'Académie ne pouvait arrêter son choix sur un homme plus en état de perpétuer dans cette grande collection les principes de l'érudition française du dix-huitième siècle. Au jugement des savants, aucun des volumes auxquels M. de Pastoret a attaché son nom n'est resté au-dessous de la réputation des quatorze premiers, et tous ceux qui étudient les sources de notre histoire sont heureux de voir s'achever, par les soins du docte académicien, une tâche si courageusement entreprise, et que lui seul peut-être pouvait accomplir. Le tome XX, que nous annonçons, contient une préface intéressante, où M. de Pastoret, après avoir fait l'éloge de M. de Pontchartrain, qui le premier a dirigé l'exécution du recueil des ordonnances, analyse les travaux de ses prédécesseurs et donne un sommaire très-précieux des matières traitées dans les discours préliminaires des dix-neuf premiers volumes. Ce tome XX, que nous regrettons de ne pouvoir faire connaître plus amplement aujourd'hui, est suivi de plusieurs excellentes tables. Un ou deux autres volumes suffiront pour compléter la collection, qui paraît ne pas devoir s'étendre au delà du règne de François Ier.

La Navigation, poëme de Bernardino Baldi, traduit de l'italien par M. J.-Armand de Galiani. Paris, imprimerie de Firmin Didot, librairie d'Arthus Bertrand, 1840, in-8° de 247 pages. — Ce poëme de la Navigation n'a rien de commun que le titre avec le poëme publié par Esménard au commencement de ce siècle. L'ouvrage italien dont la traduction paraît aujourd'hui pour la première fois, *la Nautica* de

Digitized by Google

Bernardino Baldi, composé au seizième siècle, est compté parmi les chefs-d'œuvre des génies poétiques de l'Italie; mais il est précieux à d'autres titres encore, sous le rapport historique et simplement technique, comme monument des progrès de l'art de naviguer. Tiraboschi et Fontanini, par une inconcevable négligence, avaient oublié de faire mention de *la Nautica* de Baldi dans leurs ouvrages sur la littérature italienne. Ginguené a réparé cette omission dans le tome IX de son Histoire littéraire d'Italie. La notice intéressante qu'il a consacrée à Baldi et à son poëme est reproduite par M. de Galiani en tête de sa traduction. Cette notice contient une analyse précieuse de l'ouvrage, qui est divisé en quatre livres écrits en *versi sciolti*. L'auteur y traite de l'art de construire un vaisseau, de le conduire sur les mers, des connaissances nécessaires au navigateur, des pays où il doit aller chercher les denrées qui sont des objets d'échange et de commerce; en un mot, de la navigation dans toutes ses parties. Baldi, né à Urbin le 6 juin 1553, composa, avant l'âge de vingt ans, le poëme de la Navigation et beaucoup d'autres poésies, dont quelques-unes sont des modèles dans le genre de l'églogue. Il obtint plus tard le titre de protonotaire apostolique et d'abbé de Guastalla. Il mourut le 17 octobre 1617. La traduction du poëme de Baldi fait beaucoup d'honneur au talent de M. de Galiani, et nous croyons que son livre mérite d'être accueilli, non-seulement par les personnes qui s'intéressent au progrès de l'art nautique, mais encore par tous les amis de la bonne littérature.

Lettres sur la Russie, à S. E. M. de Struve, par le docteur Eugène Robert, chevalier de l'ordre royal de Gustave Wasa, membre des Sociétés géologique de France, littéraire d'Islande, des naturalistes de Hambourg, etc. Paris, imprimerie de F. Didot frères, librairie d'Arthus Bertrand, 1840, in-8° de 110 pages. Ce livre, malgré le peu de développements que l'auteur lui a donnés, est plein d'observations neuves, de renseignements curieux et de détails les plus divers sur les parties de la Russie que M. Robert a parcourues. Ajoutons que le style simple à la fois et élégant de ces lettres leur donne un genre de mérite qu'il n'est pas commun de rencontrer dans les relations de voyage. On trouve à la fin de l'ouvrage un opuscule de douze pages que M. Robert a intitulé : *Quelques considérations géologiques sur les révolutions du globe.*

TABLE.

De la Démocratie en Amérique, par M. de Tocqueville (article de M. Villemain). Page 257
Sur la chronologie des Chinois, par Lud. Ideler (6e et dernier article de M. Biot). 264
Histoire littéraire de la France avant le XIIe siècle, par M. J.-J. Ampère (article de M. Patin) 279
Sur le Vichnu Purâna, ou système de mythologie et de traditions indiennes, traduit du sanscrit par Horace Hayman Wilson (article de M. Eugène Burnouf) . . 294
Addition au premier article sur l'origine du zodiaque, inséré dans le cahier du mois d'août 1839, p. 488, par M. Letronne 309
Nouvelles littéraires 311

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

JOURNAL

DES SAVANTS.

JUIN 1840.

DÉCOUVERTES DANS LA TROADE, etc. *Extraits des Mémoires de* A.-F. Mauduit, *architecte, etc.* 1 vol. in-4° avec planches et cartes, Paris, Firmin Didot, 1840.

PREMIER ARTICLE.

L'ouvrage dont nous allons entretenir nos lecteurs a pour objet, à la fois, de confirmer et de compléter, sur plusieurs points importants, les découvertes sur l'emplacement de Troie dues aux savants et aux artistes français employés sous les ordres du comte de Choiseul-Gouffier. C'est donc un nouveau et très-utile document, qui vient se joindre à tout ce que nous possédions déjà de renseignements sur un point de topographie antique si intéressant par les grands souvenirs qui s'y rattachent. Mais, indépendamment de ce motif d'intérêt général qui recommande le livre de M. Mauduit, j'ai eu pour m'en occuper une raison particulière. Dans l'excursion que j'ai faite sur l'emplacement de Troie, dans l'été de 1838, j'avais eu l'occasion de vérifier par mes propres yeux, bien que trop rapidement, à mon grand regret, une des découvertes opérées par M. Mauduit sur le site de l'antique Pergama, et qu'il m'avait lui-même signalée avant mon départ. De plus, j'avais été dans le cas d'observer, sur une éminence voisine de celle que l'on a prise généralement pour l'acropole de Troie, des ruines qui sont de la même nature et qui doivent provenir de la même époque, ruines que M. Mauduit, dès qu'il en a connu l'existence par le plan qu'en avait dressé l'architecte qui m'accompagnait, a cru pouvoir attribuer à l'ancienne

Digitized by Google

ville de *Scamandria*. Ce sont donc là deux points importants du livre de M. Mauduit, où je me trouve personnellement impliqué et appelé en témoignage, et sur lesquels il m'est, par conséquent, devenu nécessaire de donner tous les éclaircissements que je puis fournir. Mais, afin de ne pas mêler ce qui m'est personnel à ce qui regarde l'ouvrage de M. Mauduit, je présenterai d'abord l'analyse de son travail, en y joignant le peu d'observations critiques que comportera cette analyse; après quoi, je rendrai compte sommairement de mon excursion aux ruines de Troie et des résultats qu'elle a produits.

Les découvertes que fait connaître aujourd'hui M. Mauduit, et qui datent de 1811, ne sont pas tout à fait nouvelles pour le public; du moins avaient-elles été annoncées dans un rapport de M. Lebreton, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, lu à la séance publique de cette Académie, le 3 octobre 1812. Mais il est vrai que la promesse contenue dans ce rapport, de faire imprimer l'extrait de la relation de M. Mauduit, n'a jamais été remplie; et ce qui est certain encore, c'est que cette annonce même avait médiocrement excité l'attention du monde savant, puisque ni l'éditeur du voyage de Choiseul-Gouffier, ni aucun des voyageurs qui ont visité, depuis cette époque, la localité à jamais célèbre où fut la ville de Priam, n'ont fait usage des renseignements annoncés au nom de M. Mauduit, soit pour les vérifier, soit seulement pour les citer. Un seul de ces voyageurs, M. Dubois, qui avait reçu du comte de Choiseul-Gouffier lui-même la mission d'explorer de nouveau la plaine de Troie, et qui s'est acquitté de cette mission avec zèle et intelligence, informé qu'il existait, dans cette partie de l'antique Pergama, des ruines de constructions relevées par notre auteur, n'a pu les reconnaître là où elles existent en effet, à l'orient de l'acropole, attendu que, trompé sans doute par une indication fautive, il les a cherchées sur le côté méridional[1]; ce qui, pour en faire en passant la remarque, détruit toute supposition qu'on ait voulu ou s'approprier la découverte de M. Mauduit, ou bien en reporter l'honneur à un étranger, sir William Gell, qui avait observé aussi, mais confusément, du même côté oriental de l'acropole de Troie, des restes de constructions qu'il a figurés sur sa carte. Quoi qu'il en soit à cet égard, et sans entrer dans une discussion qui ne touche en rien au fond de la question, nous dirons que le mérite de la découverte dont il s'agit appartenant bien certainement à M. Mauduit seul, ce mérite était resté intact, et cette découverte elle-même inédite, durant tout cet espace de près de trente ans, qui s'est

[1] *Voyage pittoresque*, t. II, p. 261, 1).

Digitized by Google

écoulé depuis l'automne de 1811; en sorte que le livre où elle est publiée avec tous ses détails, et avec les plans et les preuves à l'appui, offre encore tout l'intérêt de la nouveauté; ce qui n'est assurément pas une circonstance ordinaire pour une publication concernant une localité qui a été de tout temps, et plus particulièrement encore de nos jours, visitée et décrite par tant de voyageurs.

Le livre de M. Mauduit est divisé en quatre sections, dont la première, contenant un exposé des causes qui retardèrent, à différentes époques, la publication des découvertes de l'auteur, suivi d'observations propres à établir ses droits à la propriété de ces découvertes, ne peut avoir pour nos lecteurs beaucoup d'importance, quelque intérêt qu'elle ait pour M. Mauduit lui-même : nous ne nous y arrêterons donc pas. A la suite d'un autre exposé, qui se trouve dans la seconde section, et qui a rapport aux causes qui portèrent l'auteur à abandonner sa position à Saint-Pétersbourg, en 1811, se place la relation qu'il adressa de Smyrne à l'Académie des beaux-arts. Ici encore nous laisserons de côté les détails qui sont personnels à l'auteur et étrangers à la question scientifique, pour nous attacher à la relation, qui est véritablement la pièce importante, non-seulement de cette section, mais du volume entier. La troisième section renferme ce que l'auteur appelle des *dissertations sur les monuments de la plaine de Troie*, et spécialement *sur les tombeaux* qui s'y voient encore. La section quatrième, enfin, se compose d'observations tendant à justifier l'opinion qui place l'ancienne Troie sur les collines de Bounar-Bachi contre les objections dont cette opinion a été l'objet, et à appuyer par le témoignage de l'auteur les idées de Lechevalier et de Choiseul-Gouffier sur le Scamandre, le Simoïs et plusieurs points de la topographie de Troie. A ces quatre sections est joint, en guise d'*Appendice*, un certain nombre de pièces justificatives, lettres ou extraits de livres, dont nous ne mentionnerons dans notre analyse que ce qui nous paraîtra offrir quelque intérêt, soit par la nouveauté des documents, soit par le rapport avec la question scientifique, seule chose qui importe au public dans un livre relatif à la topographie de Troie.

L'importance que M. Mauduit attache à ses découvertes sur l'emplacement de Troie, et qui se conçoit sans peine d'après l'intérêt qu'excite, depuis tant de siècles, cette plaine où tant de combats se sont livrés, non-seulement entre les héros d'Homère, mais encore entre les voyageurs anciens et modernes qui recherchaient leur moindre trace; cette importance me fait regretter que notre auteur, au lieu de se borner, comme il le fait dans sa première section, à relever quelques lignes plus ou moins indifférentes échappées à Choiseul-Gouffier ou à son édi-

Digitized by Google

teur, n'ait pas établi positivement, par l'analyse des relations que nous possédons sur la plaine de Troie, ses droits incontestables à la propriété des faits nouveaux qu'il a signalés. Cette analyse, qu'il lui eût mieux convenu de faire qu'à tout autre, eût été un travail fort utile, et certainement le meilleur préliminaire pour sa propre relation. Tout le monde sait que, jusqu'à l'époque du voyage de Choiseul-Gouffier, ou du moins jusqu'à celle de la publication du voyage de Lechevalier, qui produisit une si grande sensation en Europe, le peu de notions de quelque valeur qu'on eût recueillies sur la plaine de Troie, et qui se trouvaient dans les voyages de Pococke, de Wood, de Chandler et de Clarke, pour ne citer ici que les principaux, n'avaient pu suffire à fixer l'opinion sur la réalité des circonstances homériques qui se rapportent à cette plaine fameuse; et cette incertitude, qui régnait encore dans beaucoup d'esprits, peut seule rendre compte du paradoxe de Bryant, qui parut précisément à cette époque, et qui n'était pas simplement, de la part de son auteur, un jeu d'esprit, comme le célèbre discours de Dion Chrysostôme. Mais, depuis que le livre de Lechevalier, et surtout le voyage du comte de Choiseul-Gouffier, eurent offert tant d'observations locales d'accord avec les textes classiques, les uns et les autres venant à l'appui de l'opinion qui retrouvait l'ancienne Troie sur le terrain situé au sud de Bounar-Bachi, tous les doutes avaient paru se dissiper; et une foule de voyageurs, marchant sur les traces de Choiseul-Gouffier et de ses compagnons, étaient venus l'un après l'autre apporter une pierre nouvelle au brillant édifice élevé par le savoir et le goût des antiquaires français. C'est aux relations de ces voyageurs qui se sont succédé dans la Troade avant M. Mauduit ou après lui, que notre auteur eût dû s'attacher, pour montrer qu'aucun d'eux n'avait observé ce qu'il avait découvert; et c'est en agissant ainsi qu'il eût établi, de la manière la plus instructive pour nous et la plus honorable pour lui-même, ce droit de propriété dont il est avec raison si jaloux, et qu'il revendique assez inutilement, suivant nous, sur le comte de Choiseul-Gouffier, qui n'y a pas le moindre droit et qui n'y a jamais manifesté non plus la moindre prétention. Or, il est de fait qu'aucun de ces voyageurs, tels que Dallaway, Hobhouse, Barker Webb, Morritt, Franklin, Sibthorp, Thornton, Foster, Firmin Didot, Turner, Leake, qui tous ont visité et décrit avec plus ou moins de soin la plaine de Troie; ni même aucun des géographes, tels que le major Rennell, sir William Gell et le docteur Lenz, qui ont publié des traités en forme sur cette plaine célèbre, n'y ont signalé les restes de constructions antiques retrouvées sur la partie orientale du Pergama par M. Mauduit; et c'était là une circonstance plus

Digitized by Google

digne, à notre avis, d'être relevée par notre auteur que le silence gardé, encore en dernier lieu, sur ces ruines homériques par des voyageurs, tels que MM. Michaud et Poujoulat, ou même tels que M. le duc de Raguse, dans le plan desquels il n'entrait sans doute pas de se livrer à une étude sérieuse de la plaine de Troie et de ses antiquités. Quoi qu'il en soit, puisque M. Mauduit n'a pas jugé à propos d'entreprendre cette analyse, qui eût ajouté tant de prix à sa relation, c'est à nous de remplir maintenant la seule tâche que nous nous soyons imposée, celle d'examiner cette relation même avec tout le soin que nous pouvons y mettre.

M. Mauduit, venant des Dardanelles et abordant la plaine de Troie par le village d'Erin-Keui, qui répond au site de l'antique Ophrynium, se rendit de là directement au cap Rhœtée, où le premier objet qui frappa ses regards fut le tumulus qui porte le nom de tombeau d'Ajax. C'est aussi là que l'attendait une première révélation dont il y a lieu d'être surpris que le mérite lui ait été laissé par tant de voyageurs plus ou moins versés dans la connaissance de l'art antique, qui l'avaient précédé. Ce tombeau, qui consiste, à l'intérieur, en un double caveau formé en voûte et construit avec un tuf calcaire lié par un ciment extrêmement dur[1], est évidemment un monument de construction romaine; M. Mauduit ne pouvait s'y méprendre; l'idée lui en vint du premier coup, et cette idée, qu'il trouva plus tard justifiée par l'observation d'autres tombeaux romains offrant pareillement, au dehors, la forme de tumulus, et encore debout près des ruines d'Alexandria Troas[2], ne souffre aucune contradiction. La manière dont Lechevalier essayait d'échapper à l'objection tirée de la voûte, en supposant que cette voûte était moderne, ou que, dans le cas contraire, elle prouvait que l'art des voûtes était déjà connu du temps de la guerre de Troie[3], ne saurait soutenir la moindre discussion. Car, d'abord, l'entrée du tombeau, avec sa voûte en plein cintre, est bien du même temps que le corps de la construction; M. Mauduit l'affirme avec toute raison, et, en qualité d'architecte, il mérite toute confiance; en second lieu, le système des constructions romaines est trop bien connu pour qu'on ne soit pas fondé, même sans être architecte, à décider qu'un tombeau voûté, comme celui dont il s'agit, ne saurait être un monument homérique, ni l'art des voûtes attribué, sur une telle preuve, au siècle de la guerre de Troie.

[1] Choiseul-Gouffier, t. II, p. 303. Voyez dans l'Atlas de Lechevalier, pl. XXII, une coupe de ce monument. — [2] Voyez sa Relation, p. 36. — [3] *Voyage en Troade*, t. II, p. 304.

Digitized by Google

Sur ce premier point, M. Mauduit nous semble donc avoir pleinement raison en retirant à ce tumulus son glorieux nom de tombeau d'Ajax; les objections que lui a opposées plus tard Lechevalier, qui ne pouvait se résoudre à renoncer à l'une des brillantes illusions de sa jeunesse, n'avaient réellement aucune valeur[1]; et notre auteur y a répondu[2] d'une manière qui ne permet pas de réplique. Quant à ce que dit le comte de Choiseul-Gouffier, que ce tombeau fut rebâti par Hadrien, ce n'est là qu'une assertion dénuée de preuves, qui montre seulement que le caractère de construction romaine empreint sur ce monument n'avait pas échappé au voyageur français, et qui vient à l'appui de l'opinion de M. Mauduit, sans que toutefois il s'en soit prévalu, mais dont il n'y a pas à tenir compte.

A ce premier avantage, M. Mauduit a joint le mérite d'avoir, le premier encore, à ma connaissance, signalé, à peu de distance du prétendu tombeau d'Ajax et du cap Rhœtée, sur un plateau peu élevé au-dessus du rivage, et à soixante toises seulement de ce rivage, la trace encore sensible d'un monument circulaire, avec des fragments de marbres taillés et ornés de moulures, et avec des débris de vases peints[3] qui semblent ne pas permettre de douter qu'il n'ait existé en cet endroit un grand monument hellénique, que les flots de la mer et la main des hommes ont, durant tant de siècles, conspiré à détruire. Ces données tendraient donc à faire reconnaître ici le tombeau d'Ajax, élevé par les Rhodiens, dont il est parlé dans Strabon[4]; et cette idée de M. Mauduit me paraît si heureuse, que je n'hésite pas à la recommander au zèle des voyageurs qui auront le temps et les moyens de pratiquer des fouilles dans la plaine de Troie, et qui trouveraient difficilement un point plus intéressant à explorer que celui dont il s'agit. Quant à la question de savoir à qui doit avoir appartenu le tumulus réputé vulgairement celui d'Ajax, M. Mauduit ne nous paraît pas avoir aussi bien réussi, en l'attribuant à Festus, ce favori de Caracalla, mort durant la visite que cet empereur était venu rendre à la plaine de Troie et à ses souvenirs homériques. Le peu de créance qu'avait déjà trouvé le comte de Choiseul-Gouffier, en rapportant à ce même Festus le tombeau que l'on croit généralement être celui d'Achille, aurait dû rendre M. Mauduit plus circonspect à l'égard de la nouvelle attribution qu'il propose. Il est certain, en effet, qu'aucun indice fourni, soit par les témoignages

[1] Voyez la troisième section du livre de M. Mauduit, p. 67-71. — [2] *Ibid.* p. 68-77 et 143. — [3] *Relation, etc.* p. 51-54. — [4] Strabon, XIII, 596. Voyez dans le Voyage de Choiseul-Gouffier, t. II, p. 302-303, les témoignages classiques sur le tombeau et sur le temple, Αἰαντεῖον, qui y était joint.

Digitized by Google

de l'histoire, soit par l'observation des monuments mêmes, n'avait pu suggérer au comte de Choiseul-Gouffier le moindre appui pour son opinion. M. Mauduit n'a pas trouvé davantage, dans les auteurs ni sur le terrain, de présomption tant soit peu favorable à la sienne; et j'en dirai autant de M. Hobhouse, qui a cru reconnaître à son tour le tombeau de Festus dans le plus grand des tumulus de la plaine de Troie, celui qui s'appelle Stamboul-Douck[1], mais sans avoir pour cela plus de raison, ou du moins plus de preuves que ses devanciers. Le fait est que l'on s'est donné bien inutilement de la peine pour chercher, sur le rivage ou dans la plaine de Troie, un monument qui n'exista peut-être jamais en réalité : car les historiens, Hérodien[2] et Dion Cassius[3], qui parlent avec tant de détails des honneurs rendus à la cendre de Festus par l'insensé et sanguinaire Caracalla, indigne imitateur d'Achille, ne disent pas qu'un tombeau de la forme de notre tumulus ait été érigé soit sur le cap Rhœtée, comme le veut M. Mauduit, soit sur le cap Sigée, comme le pensait Choiseul-Gouffier, soit ailleurs; et, s'il y eut effectivement un monument élevé alors à Festus, ce dut être plutôt aux environs d'*Ilium recens*, où séjournait Caracalla, que partout ailleurs; ce qui s'éloigne encore bien davantage de l'idée de M. Hobhouse. Mais ce n'est encore là qu'une conjecture; et la seule chose qui reste démontrée, c'est que le tumulus du cap Rhœtée, qu'il ait ou non appartenu au favori de Caracalla, n'a jamais été du moins le tombeau d'un héros d'Homère.

En continuant de suivre la Relation de M. Mauduit dans l'ordre où il la présente, et qui est celui de sa marche même dans la plaine de Troie, nous arrivons sur l'emplacement des *tombeaux d'Achille, de Patrocle* et *d'Antiloque*, dont le premier lui paraît, à n'en pouvoir douter, d'après *sa position si conforme au témoignage d'Homère*, d'après *sa construction tout à fait analogue à la description du poëte*, et enfin d'après *les objets qui y furent trouvés lors de la fouille exécutée à la demande de M. de Choiseul*, le véritable tombeau d'Achille[4]. J'ai rapporté exactement les paroles dont se sert notre auteur, au moment où il ne fait encore qu'exprimer une première impression; mais cette opinion, ainsi conçue au premier aspect du monument, est celle qu'il soutient dans tout le reste de son livre, qu'il a conservée dans tout le cours de sa vie, puisqu'il la défend encore au bout de trente ans, et à l'appui de la-

[1] Hobhouse, *a Journey, etc. letter XL*, p. 725. — [2] Herodian. IV, 14. — [3] Dion. Cass. l. LXVII, 16. Cf. Johan. Antioch. apud Constantin. in Excerpt. Vales. p. 826; Suidas, *v.* Ἀντωνῖνος. Voyez, au sujet du tombeau de Festus, l'observation de l'éditeur de M. de Choiseul, t. II, p. 411, 3). — [4] *Relation, etc.* p. 32-33.

Digitized by Google

quelle il a produit tous les arguments qu'il a crus propres à la justifier. C'est donc là un des points les plus importants de sa Relation, et par l'intérêt même du monument dont il s'agit, et par le soin qu'emploie notre auteur à revendiquer en faveur d'Achille cette tombe problématique; conséquemment, c'est aussi là pour nous-mêmes un point où nous devons nous arrêter, afin de discuter tout ce que M. Mauduit a réuni de considérations et d'arguments à l'appui d'une opinion dont il paraît si fortement convaincu. Voici d'abord en peu de mots les faits qui concernent le tombeau, et que je suppose connus de tout le monde.

Nous savons par Homère [1] que les Grecs déposèrent les restes du fils de Pélée sous un tumulus, τύμβος, érigé à la manière de l'âge héroïque, *sur la partie la plus proéminente*, ἀκτῇ ἐπὶ προὐχούσῃ, du cap qui dominait l'entrée du vaste Hellespont, ἐπὶ πλατεῖ Ἑλλησπόντῳ; et d'autres témoignages [2] ne nous laissent aucun lieu de douter que le cap dont il s'agit ici ne fût le cap Sigée, et qu'on n'y vît aussi les tumulus de Patrocle et d'Antiloque, élevés à la même époque et sous la même forme, autant qu'on peut l'inférer encore des données homériques. Or, en retrouvant au voisinage du cap Yéni-Chehr, le cap Sigée des anciens, trois tombeaux de cette forme de tumulus, il était naturel qu'on s'imaginât que c'étaient là les trois monuments héroïques désignés par Homère; et cette opinion de tous les voyageurs modernes jusqu'à M. de Choiseul avait été la première idée de M. de Choiseul lui-même; et c'est enfin celle où M. Mauduit, qui l'avait adoptée comme tout le monde à la première vue, a persévéré, d'après les mêmes motifs qui l'avaient fait abandonner depuis à M. de Choiseul. Voyons donc quels sont ces motifs, qui ont pu produire chez deux esprits distingués deux résultats si différents.

Nul doute que la position des tombeaux sur le cap Yéni-Chehr, en vue des bâtiments qui entrent dans le canal des Dardanelles, ne réponde parfaitement à l'indication homérique. La forme de tumulus, qui est celle de ces monuments, et généralement de tous ceux de la plaine de Troie, peut bien encore se déduire avec toute probabilité de l'expression homérique μέγαν τύμβον, sans toutefois que nous puissions accorder à cette expression la valeur que lui attribue M. Mauduit, lorsqu'il parle d'une *construction tout à fait analogue à la description du poëte;* car évidemment il n'y a pas dans le seul mot employé par Homère et dans l'épithète qu'il y ajoute, de *construction décrite;* mais ce

[1] Homer. *Odyss.* XXIV, 80-83. — [2] Strabon, XIII, 596.

Digitized by Google

n'est pas là une difficulté sérieuse. Je ne verrais pas non plus d'objection bien grave dans le fait de la disparition totale du temple d'Achille, qui était attenant au tombeau, d'après le témoignage de Strabon. La ville de *Sigée* a bien disparu elle-même tout entière, sans qu'il en reste à peine un pan de mur; et pourtant, nous ne faisons aucun doute de l'existence de cette ville, qui fut florissante durant une longue période de l'antiquité, et dont le site répond, à peu de chose près, à celui du village turc de *Koum-Kalessi* et du moderne château d'*Asie*. Le temple d'Achille a donc bien pu être détruit par la main des hommes, encore plus que par celle du temps, et le tombeau a pu échapper seul aux ravages de l'un et de l'autre, sous la protection de ce respect des tombeaux qui a régné chez tous les peuples. Jusqu'ici, tout se trouve donc favorable à l'opinion qui retrouve les trois tombeaux homériques dans les trois tumulus du cap Yéni-Chehr; mais ce sont les objets trouvés dans le tombeau d'Achille qui constituent une difficulté grave, et qui forment véritablement le nœud de la question.

Ces objets consistaient en deux vases d'argile peints, de la forme de *Lécythus*, à fond blanc, en un fragment de vase d'ivoire, et en une figurine de métal, représentant une femme vêtue, d'ancien style, portée sur une espèce de plateau que soutenaient deux chevaux montés chacun par un cavalier, et surmontée, sur chacune de ses épaules, d'un sphinx ailé, au-dessus desquels sont groupés deux lions. C'est ainsi, en effet, qu'apparaît cette figurine dans le dessin que nous en connaissons, et qui nous la montre telle qu'elle sortit, sinon du tombeau d'Achille, du moins des mains de ceux qui l'en retirèrent. Publiée d'abord, avec les deux vases, dans l'Atlas du Voyage de Lechevalier[1], puis dans l'ouvrage de M. de Choiseul[2], elle a été reproduite par notre auteur[3], avec la relation originale de la fouille due au médecin de l'ambassade française à Constantinople[4]; or, ce qui résulte, au premier abord, de l'aspect de cette figurine, aussi bien que du témoignage même du médecin présent à la recomposition qui en fut faite par M. Fauvel, c'est que l'assemblage des *chevaux*, des *sphinx* et des *lions*, est entièrement dû à ce qu'il appelle la *dextérité* et l'*intelligence* de cet artiste. Dans l'état d'oxydation où se trouvait cette figurine, qui n'était qu'une *barre informe couverte de vert-de-gris*, au point qu'on la prit d'abord pour une *poignée d'épée*, il

[1] Pl. XXIII. — [2] *Voyage pittoresque*, t. II, pl. 30, p. 323 et suiv. — [3] Pl. III, fig. 1. — [4] La Lettre du Dr Jumelin, contenant l'extrait de la Relation de Gormezzano, agent français des Dardanelles et directeur de la fouille, se lit en entier dans le Voyage de Lechevalier, t. II, p. 315-327; et M. Mauduit en a reproduit les passages les plus importants dans son Appendice, n° V, p. 160-163.

Digitized by Google

est bien évident que ce qui pouvait caractériser son style avait complétement disparu; de plus, il est reconnu et avoué par tout le monde que la recomposition de la figure avec les *sphinx* et les *lions* qui lui surmontent les épaules et lui couvrent la tête, est l'ouvrage de M. Fauvel, ce qui lui ôte toute espèce d'autorité, en fait de signification symbolique; enfin, le monument même a disparu, sans qu'on sache en quelles mains il a pu tomber[1]; et l'on est réduit à un dessin de Fauvel, qui a bien pu altérer encore, en la copiant, une figure, déjà si maltraitée par le temps, qu'il ne s'était pas fait scrupule de rajuster à sa manière. Dès lors, quelle espèce d'authenticité peut-il rester à un monument qui a subi tant de transformations, et que nous ne connaissons plus que par un dessin si peu digne de confiance? Comment s'étonner, après cela, que l'abbé Barthélemy, consulté d'abord par M. de Choiseul, que le savant Visconti, interrogé depuis sur le même sujet, aient témoigné *de si grands doutes* sur l'antiquité de cette figure, et que l'opinion de ces deux célèbres antiquaires ait eu tant de poids auprès de M. de Choiseul, qu'elle l'ait fait renoncer à sa première idée, que le tombeau d'où avait été retiré un pareil objet était le tombeau d'Achille? J'avoue, pour mon compte, que je suis tout à fait de l'avis des savants qui viennent d'être nommés, et j'ai regret d'avoir à dire que les raisonnements qu'y oppose M. Mauduit, n'ont point ébranlé ma conviction, bien qu'ils aient motivé la sienne.

Ces raisonnements sont, d'abord, que la grande oxydation de la figure fait supposer sa haute antiquité; à quoi l'on peut répondre que, si cette figure datait, comme le style de son ajustement semblerait l'annoncer, du siècle immédiatement antérieur à celui de Périclès, l'intervalle qui se

[1] Il est dit, dans une note du Voyage de M. de Choiseul, t. II, p. 325, 2), sur la foi du Dr Clarke, t. II, p. 166, note, que ce monument *était dans les mains du comte Aberdeen*. Mais M. Mauduit nous apprend qu'ayant fait prendre, par un de ses amis à Londres, des informations auprès de lord Aberdeen, il a reçu pour réponse que jamais la figure en question n'a été en sa possession, et qu'il ne l'avait même jamais vue. Lord Aberdeen avait ajouté qu'il regardait la susdite figure comme *apocryphe*, et il se fondait, à cet égard, sur le témoignage de Fauvel lui-même, qu'il avait connu à Athènes, et qui lui avait dit, ce sont les propres paroles que l'ami de M. Mauduit met dans la bouche du noble lord, que *cette figure avait été trouvée dans un tel état de décomposition, que l'on aurait pu en faire toute autre chose que ce que l'on en a fait, selon l'imagination de celui qui se serait chargé d'en rejoindre les morceaux*. Nous devons savoir gré à M. Mauduit de ce nouveau renseignement qu'il nous procure, p. 85-86, 1), et c'est ce qui fait que nous ne nous arrêterons pas à réfuter ce qu'il dit, au sujet de l'expression *apocryphe* dont s'est servi lord Aberdeen et contre laquelle il se récrie, mais qui n'a pourtant rien d'impropre ni d'exagéré.

Digitized by Google

serait écoulé depuis cette époque jusqu'à celle de l'ouverture du tumulus, en 1787, serait plus que suffisant pour rendre compte de l'oxydation de cette figure, sans qu'il soit nécessaire de faire remonter son antiquité jusqu'à la guerre de Troie. A l'objection de Visconti, qui trouvait que cette figure ressemblait beaucoup, pour le style et pour l'emploi qui en aurait été fait, à une figure de style grec ancien, formant le manche d'une patère publiée par Winkelmann [1], M. Mauduit répond que cette analogie ne lui paraît rien moins que sensible, et qu'au reste, il existe des figures, telles que celle d'un bas-relief de la Villa Albani [2], les deux statues du fronton du temple d'Égine, et une figurine en bronze de notre cabinet des antiques [3], qui offrent plus positivement encore le même goût d'ajustement et le même style que la figurine du tombeau d'Achille. Mais, si cette ressemblance de style entre la figurine en question et les statues éginétiques, cette ressemblance qui, de l'aveu de M. Mauduit, avait frappé Fauvel, lorsque, vingt-quatre ans plus tard, il eut connaissance des statues trouvées dans le temple d'Égine, est réelle et positive, comme je suis bien disposé à l'admettre pour ma part, comment M. Mauduit ne s'aperçoit-il pas que ce fait détruit toute son argumentation? car, ni les statues éginétiques, ni la figurine du cabinet du Roi, ni la figure du bas-relief Albani, ni tant d'autres figures traitées dans le même goût d'ajustement, ne montent assurément jusqu'à la guerre de Troie. Le style dans lequel elles sont exécutées est celui qu'on appelle généralement le style grec archaïque, celui qu'on retrouve sur une foule de vases peints d'ancienne fabrique, sur des médailles, sur des pierres gravées, sur des bronzes, celui qu'on sait avoir été propre aux écoles grecques, tant attique qu'éginétique, de la période qui précéda immédiatement le développement de l'art, arrivé sous Phidias et par Phidias. Les monuments qui présentent ce style appartiennent, du moins dans leurs originaux, au sixième et au cinquième siècles avant notre ère. Ce devrait donc être là aussi l'époque de la figurine trouvée dans le tumulus du cap Sigée; et, pour reporter cette époque jusqu'à celle du siége de Troie, il faut faire violence à tout ce que nous possédons de notions sur l'histoire de l'art. Afin d'éluder une conséquence aussi fâcheuse

[1] *Monum. ined.* n. 156. — [2] Ce monument a été publié par l'abbé Raffei (et non Ruffei); il est de ce style d'imitation auquel on est convenu de rapporter un assez grand nombre de monuments du siècle des Antonins; il n'a donc absolument aucune application possible dans la question actuelle. Voyez le *Saggio di osservazioni sopra un bassorilievo della Villa Albani*, tav. II. — [3] Voyez le dessin de cette figurine, donné par M. Mauduit, pl. III, n. 4.

Digitized by Google

pour son opinion, M. Mauduit se retranche dans la supposition que ces figures éginétiques sont la reproduction d'un type plus ancien, qui aurait été transmis d'âge en âge et copié de génération en génération, et qui devrait remonter jusqu'au siècle de Priam. Au lieu de rabattre de l'antiquité du tumulus, d'après l'inspection de la figurine, recomposée et dessinée par Fauvel dans le goût des figures éginétiques, il croit que *c'est, au contraire, l'antiquité bien reconnue du tumulus qui doit servir à assigner à cette figure le rang qui lui appartient parmi les antiquités de ce genre*[1]; et, quant aux autres objets qui l'accompagnaient, tels que les deux vases peints, il pense que ces *vases eux-mêmes appartiennent à des temps plus anciens que nos antiquaires ne le croient;* d'où il est conduit à penser que *l'art, en général, peut bien être comme le monde, beaucoup plus vieux qu'on ne nous le dit*[2]. Tout cela, je le dis à regret, n'est qu'un enchaînement de suppositions contraires, je le répète, à tout ce que nous savons, avec toute certitude, de l'histoire de l'art des anciens; les deux vases peints dont il s'agit, dans leur forme de *Lécythus*, avec leur fond blanc, avec le style de leurs figures et le goût de leurs ornements, appartiennent incontestablement à cette fabrique attique que nous connaissons si bien aujourd'hui par tant de monuments. On ne peut, d'après tous les caractères de leur fabrique, leur assigner une plus haute antiquité que le sixième siècle avant notre ère; ce qui s'accorde parfaitement avec le style de la figurine; et, quant au fait de la présence de monuments d'un art attique dans un tumulus de la plaine de Troie, il s'explique si bien par ce que nous savons de la possession de la Troade, disputée entre les habitants de Lesbos et les Athéniens précisément dans tout le cours de ce sixième siècle avant notre ère, et plus tard encore[3], qu'il est impossible de n'y pas voir un argument de plus en faveur de l'opinion de Barthélemy et de Visconti, qui est aussi la nôtre. Il était si naturel, en effet, qu'à l'époque où Sigée et tout son territoire était devenu une colonie athénienne, des produits de l'art attique fussent importés dans la Troade, qu'on ne peut s'attendre à trouver, dans des tombeaux érigés ou renouvelés à cette époque sur le rivage de Troie, que des monuments d'un goût attique; en sorte que tout s'accorde et se concilie dans ce système, de la manière la plus conforme à l'histoire de l'art et à celle des localités mêmes.

[1] *Relation, etc.* p. 86. — [2] *Ibid.* p. 90. — [3] Strabon, XIII, 600; Diogen. Laert. I, 74; Herodot. V, 94, 95; Polyæn. *Stratag.* I, 25; Suid. *v.* Πιτ7ακός; Thucydid. III, 50.

Digitized by Google

Nous ne pousserons pas plus loin cette discussion, qui, dans l'état actuel de la science, serait véritablement superflue. Quant à la figurine, principal objet de cette controverse, si l'on nous demandait notre opinion, nous dirions que nous la croyons antique, sauf la composition bizarre qui résulte de l'arrangement donné aux figures accessoires par la main de Fauvel. Nous serions d'ailleurs fort disposés à adopter l'idée de M. Mauduit, que cette figure a pu servir à soutenir la tige d'un candélabre, plutôt qu'à former le manche d'une patère, comme le pensait Visconti; et il est certain que l'emploi des *chevaux*, des *sphinx* et des *lions* s'expliquerait très-bien, dans cette hypothèse, par l'exemple de tant de candélabres du même style grec ancien et étrusque, que nous avons recueillis dans les tombeaux étrusco-grecs du territoire de Rome, où de pareilles figures d'animaux symboliques étaient employées de diverses manières dans la composition de ce meuble funéraire. Si j'ajoute qu'autant qu'on peut juger du style de la figure principale et des figures d'animaux d'après le dessin de Fauvel, ce morceau dut sortir d'une fabrique attique du VIe ou du Ve siècle avant notre ère, ce qui doit être aussi l'âge et la provenance des deux vases peints, il résultera de là que le tombeau où furent déposés de pareils objets ne put être un tombeau homérique, bien que la tradition lui eût conservé, jusqu'au temps de Strabon, le nom de tombeau d'Achille. Cette conclusion, à laquelle j'arrive par le seul résultat de l'examen des éléments archéologiques de la question, affligera sans doute M. Mauduit, qui déplore, comme une profanation de ce monument, le nom de Festus substitué à celui d'Achille par M. de Choiseul, et qui conserve, seul peut-être dans notre siècle, la foi homérique des siècles passés pour le tombeau d'Achille. Mais il faut pourtant bien que la magie des sentiments cède à la puissance des faits, dans une question qui est tout archéologique; et ce n'est pas là le seul cas où l'observation, éclairée par la science, nous oblige à mettre une vérité sévère à la place d'une illusion agréable. Je puis d'ailleurs offrir à M. Mauduit une sorte de consolation, c'est que l'idée de M. de Choiseul, de convertir le tombeau d'Achille en celui de Festus, est la plus malheureuse qui se pût imaginer. En effet, supposer que des objets d'un art attique, et d'une fabrique qui accuse le VIe siècle avant notre ère, tels que la figurine et les deux vases peints, aient pu être placés dans le tombeau d'un personnage romain du temps de Caracalla, c'est méconnaître à la fois tout ce que nous savons en fait de sépultures de l'antiquité grecque et de l'antiquité romaine. M. Mauduit était certainement bien moins loin de la vérité en s'attachant à la tradition homérique, et du moins, en se trompant, il avait l'avantage de se tromper avec l'antiquité elle-

Digitized by Google

même, tandis que M. de Choiseul n'avait su substituer à une opinion détruite qu'une nouvelle et bien plus grave erreur. C'est du reste une circonstance assez bizarre, et que je ne puis m'empêcher de relever, que ce conflit d'opinions qui transporte successivement la sépulture de Festus dans le tombeau d'Achille, puis dans celui d'Ajax, et qui donne ainsi pour monument à l'indigne favori de l'indigne Caracalla une tombe respectée durant tant de siècles, et par tant de barbares, sous le nom des deux plus grands héros d'Homère! Mais, du moins, en rejetant, dans les deux suppositions, ce nom de tombeau de Festus, on n'est arrêté par aucun scrupule ni retenu par aucune illusion; et c'est ici l'un de ces cas où la science, en détruisant quelque chose, ne coûte de regrets à personne.

On m'excusera de m'être arrêté si longtemps sur le tombeau d'Achille, à raison de l'importance du monument et de l'intérêt des discussions qui s'y rattachent; mais le sujet n'est pas encore épuisé, et M. Mauduit a essayé de soutenir son opinion à l'aide d'un autre ordre de considérations dont je ne puis me dispenser de dire quelques mots. Pour prouver que la figurine métallique trouvée dans le tombeau d'Achille peut bien avoir, en effet, une antiquité homérique, il s'attache à une circonstance indiquée dans la lettre du médecin français qui nettoya la figurine avec Fauvel, c'est à savoir que cette statuette était *de cuivre*, et non *de bronze;* et à cette observation de fait il ajoute la conjecture que la figurine en question était *ciselée*, et non *fondue*. Or ce sont là, à ses yeux, deux caractères propres à un art contemporain de la guerre de Troie, attendu que l'emploi du cuivre précéda certainement l'invention du bronze, et que l'art de la ciselure dut être plus ancien que le procédé de la fonte. A cela je répondrai que, le monument original ayant disparu, le fait qu'il était *de cuivre* ne conserve plus d'autre valeur que celle qu'on peut accorder au témoignage d'un médecin; et, quant à l'idée que cette figurine était *ciselée*, et non *fondue*, ce n'est enfin qu'une supposition de M. Mauduit qui ne peut pas plus se vérifier que l'assertion du docteur. Je pourrais borner là ma réponse; mais notre auteur s'étant jeté, à l'occasion de ces travaux métalliques de l'âge héroïque, dans une discussion qui touche à un point assez important de l'histoire de l'art, je me trouve encore obligé de l'y suivre. Après avoir montré, ce qui n'était assurément pas difficile, que la plupart des travaux métalliques qui nous restent de la statuaire grecque et romaine sont *en bronze*, et non *en cuivre*, à l'effet d'établir l'antériorité relative de la figurine du tombeau d'Achille, qui était *de cuivre*, au dire du docteur Jumelin, M. Mauduit pose en fait que *les Grecs, avant la guerre*

Digitized by Google

de Troie, employaient, entre autres métaux, le cuivre pour la représentation des figures humaines[1]. Or j'ai bien peur que ce ne soit encore là, de la part de notre auteur, une illusion appelée au secours d'une autre illusion. Véritablement, je ne sais pas, et je crois que personne au monde ne sait mieux que moi, en quoi consistaient précisément les travaux de la statuaire grecque *avant la guerre de Troie*, de quelle forme, de quel style et de quel métal ils pouvaient être. Il y avait certainement des arts, et sans doute même des arts déjà assez avancés, chez les Grecs asiatiques, à l'époque du siége de Troie; mais, sans entrer dans l'examen de l'archéologie homérique, question vaste et curieuse, que ce n'est pas ici le lieu d'aborder, et à s'en tenir aux deux seuls exemples allégués à l'appui de son opinion par notre auteur, je puis lui prouver sans peine qu'il est dans l'erreur. Il s'autorise, en premier lieu, d'un ouvrage étrusque *en cuivre ciselé*, représentant les *Sept Chefs devant Thèbes*, et cité par Winckelmann[2]; or ce prétendu ouvrage *en cuivre ciselé* est la fameuse *gemme* du cabinet de Stosch, qui représente *cinq* des *Sept Chefs*, et que Winckelmann a publiée dans sa Description des pierres de Stosch[3]. M. Mauduit a pris dans la traduction française de l'Histoire de l'Art[4] l'indication fautive qui l'a trompé; s'il eût eu recours au texte allemand de Winckelmann[5], ou même à la version italienne de C. Fea[6], il aurait vu qu'il s'agissait ici d'une *pierre gravée* en forme de scarabée, et non d'un ouvrage *en cuivre ciselé*[7]. M. Mauduit n'a pas été plus heureux dans le choix de son second exemple; il cite, d'après Pausanias[8], une ancienne statue de Jupiter, ouvrage de Léarque, qui était placée dans le temple de Vénus Area, à Sparte; et, sur ce qu'il est dit que cette statue était la plus ancienne qu'on connût dans le métal où elle était faite, notre auteur en conclut qu'elle était *de cuivre*, et non *de bronze*. Mais Pausanias dit bien positivement qu'elle était *de bronze*,

[1] *Relation, etc.* p. 92. — [2] *Ibid.* p. 92, 2). La citation de Winkelmann renvoie à l'Histoire de l'Art, l. III, ch. I, § 8. — [3] Troisième classe, 2e section, n. 172, n° 344, avec la gravure, préparée pour un second volume de Stosch, et qui se trouve jointe à quelques exemplaires du livre de Winckelmann, du nombre desquels est celui que je possède. — [4] T. I, p. 223. — [5] Winckelmann's *Werke*, I, 169, 572). — [6] T. I, p. 13, éd. Prat. — [7] Même en ne faisant usage que de la traduction française; M. Mauduit eût pu éviter la méprise où l'a fait tomber la fausse indication du texte; car l'auteur y renvoie à la vignette mise en tête du liv. III, chap. 1; et cette vignette offre précisément la pierre de Stosch, avec la figure du scarabée dans la dimension même de la pierre. — [8] Pausanias, III, 17, 6. Voyez, sur cet ouvrage et sur l'âge de son auteur, Sillig, *Catal. vet. Artif. v. Learchus*, p. 237, avec l'observation de M. Thiersch, *die Epochen d. bild. Kunst*, p. 47.

Digitized by Google

ἐκ χαλκοῦ, et il ajoute qu'elle était *la plus ancienne de toutes les statues qui existaient de bronze*, παλαιόταταν πάντων, ὁπόσα ἐστὶ χαλκοῦ. Or il est évident qu'on ne peut préférer au témoignage de Pausanias, qui avait sous les yeux le monument et qui savait bien sa langue, une supposition de M. Mauduit, qui croit qu'ici le *bronze* veut dire du *cuivre*. Il est vrai que, pour justifier sa manière d'interpréter le texte de Pausanias, M. Mauduit a trouvé une ressource dont je crois qu'il s'est exagéré beaucoup la valeur; c'est une dissertation insérée en deux feuilletons d'un journal qu'on appelle *la Presse*, dont l'auteur s'efforce de prouver que, dans Homère, le mot χαλκός signifie le *cuivre*, et le mot σίδηρος le *bronze*[1]. Il ne me convient pas de discuter les arguments sur lesquels se fonde l'opinion du critique que M. Mauduit a pris pour champion: le témoignage de l'antiquité tout entière dépose contre l'idée que le mot σίδηρος, dans Homère et ailleurs, ait jamais signifié autre chose que le *fer*. M. Mauduit lui-même n'accepte d'ailleurs qu'avec quelque restriction l'étrange doctrine de l'écrivain dont il a cru se faire un utile auxiliaire; mais je dois dire, pour l'acquit de ma conscience, qu'il se trompe en supposant que les objets indiqués, dans un célèbre passage d'Homère[2], comme étant fabriqués *en fer*, fussent *de bronze*. Il se trompe encore en admettant, sur la foi de ce passage interprété de cette manière, avec quelques erreurs de détail qu'il y ajoute[3], que l'on trempât le bronze comme le fer; mais, à cet égard, je me contente de le renvoyer aux *trois* savants *mémoires* que M. Mongèz a composés *sur le bronze des anciens*[4], et dont il ne paraît pas avoir eu connaissance. M. Mongèz a montré, dans ces *mémoires*, que le cuivre n'est pas durci par la trempe, comme l'acier, et que la trempe donnée au bronze par les anciens devait être rejetée parmi les fables. Je n'en dirai pas davantage sur ce sujet, que M. Mauduit eût pu retrancher de son livre, sans que le mérite de ses découvertes dans la Troade en eût souffert le moins du monde.

RAOUL-ROCHETTE.

(La suite à un prochain cahier.)

[1] Voyez ces deux feuilletons recueillis, au nombre des pièces justificatives, sous le n° VIII, dans l'Appendice du livre de M. Mauduit, p. 169-175. — [2] Homer, *Odyss.* IX, 391-3. — [3] Par exemple, des *pointes de lance* qu'il trouve dans ce passage, où il n'est question que d'une *hache* et d'une *scie*; voyez p. 174, 1), et ailleurs encore, p. 181 et 183. — [4] Les deux premiers mémoires se trouvent dans le V° volume de la Classe d'histoire et de littérature ancienne, p. 187 et suiv. et 496 et suiv.; le troisième, dans les Mémoires de l'Académie des belles-lettres, t. VIII, p. 363 et suiv.

Digitized by Google

LE LIVRE DES ROIS, *par* Abou' lkasim Firdousi, *publié, traduit et commenté par* M. Jules Mohl; tome I. Paris, Imprimerie royale, 1838, in-folio.

DEUXIÈME ARTICLE.

Appelé à rendre compte de l'ouvrage qui a paru sous le titre de *Le Livre des Rois*, par *Abou'lkasim Firdousi, publié, traduit et commenté par* M. JULES MOHL, j'ai cru devoir faire précéder mon analyse de quelques observations, qui m'ont paru de nature à jeter un peu de jour sur les matières que l'historien persan a choisies pour l'objet de ses récits. Dans un premier article, j'ai exposé quelques idées générales sur l'ancienne histoire de la Perse. Je vais, en continuant ma tâche, donner ici des détails un peu circonstanciés sur les monuments historiques de cette contrée, et sur la langue qui s'y parlait au moment où ce pays tomba sous les armes victorieuses des Arabes musulmans.

Observations sur les monuments historiques de l'ancienne Perse.

Sous les rois de Perse, successeurs de Cyrus, il existait des annales où les actes et les événements de chaque règne étaient consignés avec autant de détails que d'exactitude. Suivant le témoignage du livre d'Esther [1], Assuérus, se trouvant livré à une insomnie momentanée, se fit apporter et lire cette chronique, qui lui retraça la mémoire du service signalé que lui avait rendu jadis le juif Mardochée. Le même prince ordonna d'insérer dans cette collection le récit des faits qui concernaient la catastrophe d'Aman et l'élévation de Mardochée [2]. Il paraît que les archives de l'empire Perse étaient conservées à Ecbatane, l'ancienne capitale du royaume des Mèdes, car ce fut là que l'on retrouva l'exemplaire original de l'édit par lequel Cyrus avait accordé aux juifs l'autorisation de retourner en Palestine et de rebâtir les murailles et le temple de Jérusalem [3]. Ctésias, au rapport de Diodore de Sicile, avait, pour la composition de son histoire, consulté les *Livres royaux*, *διφθέραι βασιλικαί*, dans lesquels les Perses, d'après une loi formelle, inscrivaient les événements de leur histoire. On sent bien que Ctésias, comme médecin d'Artaxerce-Mnémon, avait eu toutes les facilités né-

[1] Esther, cap. VI, vers. 1 et 2. — [2] Cap. X, vers. 2. — [3] Esdras, cap. VI, vers. 1 et 2.

Digitized by Google

cessaires pour consulter les archives du royaume, même les plus secrètes. Mais il est peu probable que ces monuments fussent communiqués à d'autres personnes. Sous un gouvernement éminemment despotique, comme était celui des monarques Perses, le souverain, d'ordinaire, n'éprouve guère le désir de voir l'histoire retracer à la postérité les événements de son règne, surtout si ce règne a été marqué par des faits peu glorieux, dont un récit fidèle pourrait compromettre la haute réputation qui doit entourer le chef d'un grand empire. Les rois de Perse, ainsi que l'histoire nous l'apprend, avaient soin de faire graver sur les rochers les plus durs, des inscriptions longues et emphatiques, dans lesquelles ils consignaient une narration de leurs exploits, et tout ce qui pouvait donner, à leurs sujets comme aux étrangers, une haute idée de la puissance des successeurs de Cyrus. Mais ces monuments, ces bulletins officiels, tracés à si grands frais, offraient-ils partout une narration parfaitement fidèle, présentaient-ils la vérité dans toute sa nudité, sans réticence et sans exagération? c'est ce dont on peut légitimement douter. Et, à coup sûr, le prince n'aurait guère songé à encourager les recherches d'un écrivain qui, scrupuleux amateur de la simple vérité historique, aurait réduit à leur juste valeur les amplifications pompeuses des monuments élevés par le souverain, peint les événements sous leur véritable couleur, représenté au grand jour de l'histoire Cyrus allant chercher la mort chez une nation scythique, et périssant sous les coups d'une femme; Darius fuyant sans gloire devant les Scythes; Xercès repassant la mer sur une simple barque, après avoir vu sa puissante flotte succomber à Salamine sous les armes des Grecs. Les monarques pouvaient, à la vérité, avoir à leurs gages des écrivains mercenaires qui, se piquant peu d'une sincérité importune, n'auraient eu d'autre soin que de relever, par des récits emphatiques et mensongers, la gloire du maître auquel ils auraient vendu leur plume; l'ont-ils voulu? c'est ce que nous ignorons. Hérodote parle, à la vérité, des Perses qui étaient versés dans la connaissance de l'histoire. Mais on sent bien que ces hommes studieux pouvaient avoir recueilli avec soin et comparé entre elles les traditions qui concernaient leur nation, sans avoir eu à leur disposition des monuments écrits. La divergence même des récits qui existaient en Perse sur un événement aussi important que la mort de Cyrus, semble indiquer que, du temps d'Hérodote, les Perses ne possédaient encore que des narrations transmises de bouche en bouche, et ne s'étaient point encore occupés de recueillir et de léguer à la postérité les annales de leur pays. Lorsque Ctésias entreprit de rassembler en un seul corps l'histoire de Cyrus et

Digitized by Google

de ses successeurs, il consulta, comme je l'ai dit, les archives royales. Mais nous ne voyons nulle part qu'il ait fait usage des mémoires rédigés par des sujets de l'empire Perse.

Ces raisons, comme il est facile de le voir, ne suffiraient pas pour démontrer que les Perses anciens n'ont pas eu d'histoires nationales : mais elles rendent du moins le fait assez probable. Sans doute, si de pareils monuments ont existé, leur perte est une de celles qui doivent nous laisser les plus vifs regrets. Toutefois, de pareils ouvrages devraient toujours être lus avec une extrême défiance. Quand on songe à la manière dont sont écrites, dans l'Orient, les histoires officielles, on n'est pas disposé à leur accorder une confiance aveugle. Je me contenterai, à cet égard, de citer un petit nombre de morceaux historiques, estimables sous plus d'un rapport, mais où l'exagération la plus invraisemblable vient à tout moment rebuter le lecteur et appeler la sévérité de la critique. L'historien Faustus de Byzance a écrit, en langue arménienne, le récit des guerres terribles que ses compatriotes eurent à soutenir contre les rois perses de la dynastie des Sassanides. Dans les nombreuses batailles que se livrent les deux peuples, les Arméniens sont constamment vainqueurs; les Perses partout battus, repoussés, laissent sur chacun des champs de bataille tant de milliers de morts, que ces pertes auraient épuisé la population de l'empire des Sassanides. Et, toutefois, le résultat de si admirables succès est l'asservissement complet de l'Arménie. Tout le monde connaît le mémorable siége que les croisés mirent devant la ville d'Akka (Saint-Jean d'Acre); les événements de ce siége nous ont été transmis, entre autres écrivains, par Imad-eddin-Isfahâni, témoin oculaire et secrétaire de Saladin. Or, que l'on prenne la peine de supputer le nombre d'hommes que, suivant cet historien, les chrétiens perdaient journellement dans les batailles qui se livraient sous les murs de cette place, on sera tenté de croire que l'armée de Philippe-Auguste et de Richard avait été complétement exterminée. Et cependant, malgré les efforts et les exploits de Saladin, malgré la résistance opiniâtre de la garnison, la ville tomba au pouvoir des ennemis de l'islamisme. On a imprimé, il y a peu d'années, dans la ville de Tauris, une chronique écrite en persan et destinée à transmettre à la postérité l'histoire de la dynastie Kadjare, qui occupe le trône de la Perse. Ce livre offre un récit très-circonstancié des faits de la dernière guerre qui eut lieu entre les Persans et les Russes; dans les batailles que se livrent journellement les armées des deux peuples, les Persans restent toujours vainqueurs; partout les Russes battus, mis en déroute, sont trop

Digitized by Google

heureux de chercher leur salut dans la fuite. Et cependant, personne n'ignore qu'un traité peu honorable pour la Perse fut le résultat de ces brillants avantages. Si l'on veut savoir de quelle manière se rédige, dans l'Orient, un bulletin officiel, on n'a qu'à lire le roman de Hadji-Baba, composé par le savant M. Morier.

La mort d'Alexandre le Grand fut, comme je l'ai dit, pour la Perse un événement funeste, et amena pour ce pays une ère de calamités et de troubles interminables. Les successeurs du héros macédonien se partageaient, s'arrachaient les dépouilles de leur maître. L'Orient devint le théâtre des luttes les plus sanglantes, de tous les maux que peuvent amener sur un pays l'ambition et la férocité de rivaux acharnés à se détruire mutuellement. Dans les combats que se livraient journellement ces ennemis implacables, et sur lesquels nous ne possédons que des mémoires très-incomplets, les villes de la Perse furent sans doute, à diverses reprises, emportées d'assaut, abandonnées, reconquises, livrées au carnage et à la flamme. On peut croire que, par suite de ces tristes exploits, les archives royales qui existaient à Ecbatane, et peut-être dans d'autres villes de l'empire, furent entièrement détruites. Et, d'ailleurs, quel homme aurait eu la volonté ou le talent d'en faire usage? Les Perses, asservis à un joug étranger, n'avaient plus aucun intérêt à rechercher les traces de leur grandeur passée, puisque cet état prospère ne pouvait qu'offrir un triste et affligeant contraste avec leur abaissement et leur misère récente. En outre, Alexandre et ses successeurs, dans le dessein de tenir plus facilement en bride les contrées de l'Orient, s'étaient plu à les couvrir de villes grecques. De cette manière, la langue d'Homère se répandit et fut en usage dans une bonne partie de l'Orient, non-seulement dans la Syrie, mais dans la Mésopotamie, la Perse, et jusque sur les bords de l'Indus. Le langage que l'on avait parlé à la cour de Cyrus et de ses successeurs tomba en désuétude. En même temps disparut cette belle écriture cunéiforme qui, avec différentes modifications, avait été si longtemps en usage chez tous les peuples éclairés de l'Asie. Car, depuis le règne d'Alexandre, nous ne trouvons dans l'histoire aucun fait qui permette de croire que la langue des anciens Perses, que leur écriture, fussent encore même imparfaitement connues dans les contrées où avait régné Cyrus. Certes, si ces lettres cunéiformes, qui décorent les murs de l'antique Persépolis, n'avaient pas été complétement ignorées à l'époque où s'éleva la dynastie des Sassanides, peut-on croire que les premiers monarques de cette race, Ardeschir et Sapor, lorsqu'ils firent graver des bas-reliefs dans le voisinage de l'ancienne capitale de

Digitized by Google

leur royaume, n'auraient pas adopté de préférence, pour leurs inscriptions, cet alphabet si éminemment monumental, et leur eussent préféré les lettres peu élégantes et peu distinctes de l'écriture pehlevie? L'invasion des Parthes vint encore compliquer la triste situation où se trouvaient les provinces de l'empire de Perse. Ces guerriers redoutables, endurcis aux combats, avaient, à la vérité, par une suite d'exploits brillants, anéanti l'empire des Séleucides et rejeté ces dominateurs de l'Asie au delà de l'Euphrate; mais la Perse n'avait fait que changer de joug, et trouvait, dans ses nouveaux maîtres, des despotes non moins avides que les Grecs, et plus grossiers et plus ignorants. Toutefois les Arsacides, malgré leur barbarie, avaient eu le bon esprit de sentir que leurs troupes, composées surtout de cavalerie, n'étaient pas suffisantes pour maintenir dans la fidélité des pays aussi vastes, où une étincelle pouvait en un moment allumer un incendie qu'il eût été difficile d'éteindre. Ils avaient eu soin de donner ou de laisser, à chacune des provinces comprises dans leur empire, un prince ayant le titre de roi, et qui relevait du monarque arsacide. Ainsi, nous trouvons dans l'histoire, à l'époque de la domination des Parthes, un roi de l'Arménie, de la Médie[1], de l'Élymaïde[2], de l'Adiabène[3], de la Bactriane, de la Gordyène[4]. De cette manière, les diverses contrées de la Perse jouissant d'une sorte d'indépendance, isolées les unes des autres, n'ayant point d'intérêts communs, ne songeaient guère à se réunir, et se résignaient sans peine à reconnaître pour leur monarque suprême le descendant d'Arsace. Ces rois, qui étaient soumis à un seigneur suzerain, obligés de marcher à sa voix, de l'accompagner à la guerre, représentaient assez bien le tableau que l'Europe offrit au moyen âge, où de grands vassaux combattaient sous les drapeaux d'un chef dont ils respectaient l'autorité, quoique plusieurs d'entre eux le surpassassent en puissance réelle. Probablement c'est cette organisation fédérative de la Perse, sous le gouvernement des Arsacides, qui a donné naissance à l'expression *Molouk altawaïf* ملوك الطوايف, que les écrivains orientaux emploient constamment pour désigner les princes qui régnèrent, à cette époque, sur les débris de l'empire de Cyrus. Il est probable que les Perses qui, comme je l'ai dit, avaient oublié leur ancienne langue, leur écriture primitive, s'accoutumèrent, durant la longue domination des Parthes, à parler l'idiome de ces conquérants. Plusieurs passages font mention de cette langue. Au moment de

[1] Plutarchus, *Vita Pompeii*, t. I, p. 638; *Vita Luculli*, p. 509; *Vita Antonii*, p. 933. — [2] *Id.* p. 638. — [3] *Id.* p. 509. — [4] *Id.* p. 505, 512.

Digitized by Google

la défaite de Crassus [1], le Surena, voulant s'assurer si ce général était dans la ville de Carres, lui envoya un des siens qui savait les deux langues, c'est-à-dire celle des Parthes et celle des Grecs. Nous lisons dans la vie d'Antoine, par Plutarque [2], et dans l'histoire d'Appien [3], que, lors de la désastreuse retraite du général romain, un inconnu s'approcha de l'armée et demanda s'il se trouvait là quelque soldat qui sût ou la langue parthe, ou la langue syriaque, ou la langue grecque. Dans la vie de saint Grégoire l'illuminateur, écrite en arménien par Agathangelus, l'auteur parle également de l'idiome des Parthes. J'examinerai tout à l'heure quelle était cette langue. Mais les Arsacides, plus guerriers, en général, qu'instruits, paraissent avoir attaché peu d'importance à la culture intellectuelle des peuples soumis à leur administration, et avoir eu plus à cœur d'entretenir chez eux l'esprit martial que le goût de la littérature. Aussi, le règne de ces princes fut pour toute la Perse une époque de barbarie, d'ignorance, et l'histoire ne nous a point conservé le souvenir d'un seul ouvrage important ou utile qui ait été écrit dans la langue des Perses durant cette longue période. Il paraît que les monarques arsacides, ayant sous leur domination quantité de villes grecques, ayant vis-à-vis de leur capitale la puissante cité de Séleucie, où tout le monde parlait la langue grecque, s'étaient accoutumés à employer cet idiome, qui devint pour eux celui de la littérature, de la politique, du commerce; car il est à remarquer que tous les monuments qui nous restent des Arsacides, médailles ou inscriptions, sont tracés en grec. Au rapport de Plutarque [4], Orode, roi des Parthes, savait le grec; et Artavasde, roi d'Arménie, avait composé des tragédies écrites dans cette langue.

La puissance des Arsacides croula sous les armes victorieuses d'Ardeschir, qui fut le fondateur de la célèbre dynastie des Sassanides. Ce prince, qui, comme nous l'apprend Agathias, avait été initié dans les pratiques de la secte des mages, s'occupa sans relâche à remettre en vigueur la religion de Zoroastre, à tirer la Perse de ce sommeil de barbarie et d'ignorance dans lequel ce pays avait été plongé depuis plusieurs siècles, et à ressusciter le goût de la littérature et de l'histoire. Lui-même avait composé un ouvrage contenant des instructions sur l'art de gouverner. Sous le règne d'Ardeschir, ainsi qu'on le voit par les inscriptions et les médailles, la langue dominante en Perse était le pehlevi, cet idiome formé d'une manière bizarre par un mélange à peu

[1] Plutarchus, *Vita Crassi*, t. I, p. 561. — [2] *Vita Antonii*, t. I, p. 937. — [3] *De Bellis Parthicis*, t. I, p. 285, éd. Toll. — [4] *Vita Crassi*, t. I, p. 564.

Digitized by Google

près égal de mots d'origine persane et de termes chaldaïques. Ce langage se maintint sans interruption jusqu'à l'extinction de la dynastie des Sassanides.

Quelle était l'origine de cette langue, chez quel peuple avait-elle été primitivement en usage? C'est là une question intéressante qui a été plusieurs fois discutée, mais qui, si je ne me trompe, réclame encore un examen approfondi. Hyde, qui le premier a donné à l'Europe quelques détails incomplets sur les anciens idiomes de la Perse, se borna à reproduire les renseignements qu'offrait un lexique persan. M. Anquetil Duperron, aux recherches intrépides duquel le monde savant fut redevable de la connaissance et de la traduction des monuments liturgiques écrits dans ces antiques langages, traita avec plus de soin, d'érudition et de critique la question importante qui concerne l'origine de chacune de ces langues et les pays où elle fut jadis en usage. Suivant le docte académicien [1], le nom *pehlvi* vient du mot *pehlou*, qui signifie *côté, force*, et d'où l'on a dérivé celui de *pehlvan*, qui désigne *un héros, un guerrier*. Le langage pehlevi était en usage dans la Médie inférieure, le Dilem, le Guilan, le Kohestan et l'Irak-Adjemi. Ces détails ont été reproduits, sans aucune objection, par MM. de Heeren [2], Günther-Wahl [3], Kleuker [4], etc. et, en dernier lieu, par M. Mohl [5]. Mais ces savants n'ont pas fait attention que l'adjectif *pehlevi* پهلوی ne dérive pas du mot *pehlou* پلهو qui signifie *côté*, mais du terme *pehlev* پهلو que les lexicographes persans distinguent soigneusement du premier. C'est donc le mot *pehlev* dont nous devons nous occuper uniquement. Au rapport de l'auteur du dictionnaire intitulé *Borhani-Kâti*, qui lui-même a extrait ces renseignements du *Fereng-Djihanghiri*, « le mot *pehlev* پَهْلَو désigne, 1° une ville; 2° les environs d'Isfahan; 3° un homme courageux et hardi; 4° un homme d'un rang élevé, 5° une province qui a donné son nom à la langue pehlevie; quelques-uns disent que ce langage était celui que l'on parlait dans la capitale des Keïaniens; suivant d'autres, *Pehlev* était le nom d'un fils de Sem, fils de Noé. » L'auteur du *Ferheng-Schoouri* [6], qui reproduit les mêmes détails, ajoute que la province appelée *Pehlev* renfermait cinq villes. Rien de moins précis que ces rensei-

[1] *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXXI, p. 407 et 408. *Zend-Avesta*, t. II, p. 427. — [2] *De linguarum asiaticarum in Persarum imperio cognatione*, apud Comment. Societ. Gotting. t. XII. — [3] *Allgemeine geschichte der morgenlændischen sprachen und litteratur*. p. 223 et 224. — [4] *Anhang zum Zend-Avesta*, t. II, 2e partie, p. 22 et suiv. — [5] *Le Livre des Rois*, Préface, p. XIII. — [6] T. I, fol. 245 v°.

Digitized by Google

gnements géographiques; mais un passage de Hamzah-Isfahani, ou plutôt du *Kitab-altenbih* de Masoudi, cité par le même lexicographe, nous explique ce que celui-ci a voulu dire : on y lit que les cinq villes comprises dans la province de Pehlev ou Fehlev فهلو étaient Isfahan, Reï, Hamadan, Nehavend et l'Adherbaïdjan. Masoudi, dans un autre passage du livre cité[1] ici, s'exprime en ces termes : الفرس كانت بفارس والماهان وغيرها من بلاد الفهلوس « Les Perses existaient dans la province de Fars, celle de Mahan et autres cantons du pays de Fehlous. » On lit dans le livre d'Abou-Rihan-Birouni, ouvrage qui a pour titre *Alâthar*, الاثار (les monuments)[2], قد بقى هذا الرسم باصفهان والرى وساير بلدان فهلة : « Cet usage s'est conservé à Isfahan, à Reï, et dans tout le reste de la contrée de Fehlah. » Ces écrivains, si instruits et si judicieux, ont bien su que la province appelée *Pehlev*, ou en arabe *Fehlev*, devait être placée non loin de la ville d'Isfahan; mais ils se sont trompés lorsqu'ils ont cru que ce territoire s'étendait à l'occident et au nord-ouest de cette ville : en effet, dans ce cas, la province de Pehlev eût été identique avec la Médie, ce qui n'est point parfaitement exact; car, comme je le dirai, la Médie porte, chez les écrivains de l'Orient, un nom tout à fait différent. Pour moi, je pense que le mot *pehlev*, chez les Perses, désignait la province que les Grecs ont nommée la *Parthie*. Il est remarquable que ce dernier nom ne se trouve nulle part chez les écrivains arabes ou persans; le mot de *Parthe* y est absolument inconnu, et l'on n'y rencontre que le nom *Aschkanian*, qui est une altération de celui des Arsacides. Les Arméniens emploient, il est vrai, le nom *Parthev* պարթև; mais il est visible que c'est aux écrivains grecs qu'ils ont emprunté cette dénomination. Il est pourtant bien à présumer que la contrée qui avait vu naître les conquérants de la Perse, les vainqueurs des Séleucides, portait un nom particulier. Or, la position que les écrivains orientaux assignent à la province de Pehlev s'accorde assez avec celle qu'occupait le pays des Parthes. D'un autre côté, dans des passages que j'ai cités plus haut, il est fait mention d'une langue des Parthes, qui, avec le chaldéen et le grec, régnait dans la haute Asie. Il est bien probable que les Parthes ayant, durant plusieurs siècles, gouverné, avec un empire absolu, la Perse et les contrées voisines, avaient imposé aux peuples de ces pays l'usage de la langue parthe. Or, au moment de la chute de la dynastie des Arsacides, nous trouvons la langue pehlevie connue et entendue dans tous les États qui obéissaient aux monarques sassanides. Ne doit-on pas conclure de ce fait que la langue pehlevie et la langue parthe n'étaient qu'un même idiome. Les historiens armé-

[1] Man. de S. Germ. 337, fol. 27 r°. — [2] Man. ar. de l'Arsenal, n. 17, fol. 71 r°.

Digitized by Google

niens vont nous fournir, sur ce sujet, des renseignements encore plus précis, et qui sont d'autant plus précieux que plusieurs de ces historiens ont écrit peu de temps après la chute de la dynastie des Arsacides de la Perse, et lorsque des princes de la même famille régnaient encore dans l'Arménie. Ces auteurs ont connu le mot *bahlav* ou *pahlav* պահլաւ, qui nous représente parfaitement le mot persan *pehlev*. On lit dans l'histoire de Moyse de Khorène : « Arsace le Grand se rendit à Bahl, où il établit son empire l'espace de cinquante-trois ans. C'est de là que ses descendants ont été nommés Pahlav պահլաւք, ainsi que ceux de son frère puîné Valarschak, ont pris le nom d'*Arschagouni* (Arsacides). » Ce passage indique clairement que, dans l'opinion de l'auteur arménien, le mot *pahlav* désignait un *Parthe*; mais, trompé par une ressemblance de nom, il a supposé que les Parthes avaient tiré cette dénomination de la ville de Balkh; et ce n'est point ici une de ces erreurs passagères qui échappent à un écrivain dans le feu de la composition et qu'il oublie ou qu'il rétracte plus tard. Moyse de Khorène répète plusieurs fois la même assertion. Il rapporte[1] qu'Arsace le Grand régna sur les Parthes dans la ville appelée Bahl բահլ (Balkh). Dans sa géographie[2], il assure que Bahgh (Bahl) բահղ est la même chose que le pays des Parthes. Il est clair que, dans ces différents passages, l'auteur arménien a confondu la ville de Bahl, c'est-à-dire Balkh, avec la province de Pahla, c'est-à-dire la Parthie. Il a donc dû supposer que la Bactriane avait été le siége de la domination des premiers Arsacides, ce qui est contredit par le témoignage de l'histoire. En second lieu, il a été obligé de permuter le P en B. Il aurait évité ces embarras et ces erreurs, s'il s'était rappelé que, chez les Orientaux, le mot *pahlav* désignait la contrée dont les Parthes étaient originaires. Mais il est probable que, dans le temps où écrivait Moyse de Khorène, quoique le mot *pahlav* ou *palhav* fût encore en usage pour désigner les Parthes, les Arméniens ignoraient quelle avait été la source de cette dénomination. Le patriarche Michel, dans la traduction arménienne de sa chronique[3], parlant du khalife Merwan, s'exprime en ces termes : գնաց իպաթեւս որ բահլ կոչի, « Il se rendit dans le pays des Parthes qui porte le nom de *Bahl*. » Grégoire Bar Hebræus, qui a lui-même transcrit ce passage, a substitué au nom de *Bahl* celui de *Isfahan*.

Comme les Parthes se regardaient, avec quelque raison, comme le peuple le plus belliqueux de l'Orient, le mot *pehlev* ou *pehlevan*, que les

[1] *Historia armeniaca*, p. 84 et 188, éd. Whiston; p. 304, éd. de Venise. — [2] *Ibid.* p. 365, éd. Whiston. — [3] Man. arm. 90, fol. 118 r°.

Digitized by Google

Arméniens écrivent tantôt *palhav* ou *pahlav* պահլաւ, et tantôt *pahlavig* ou *palhavig* պահլաւիկ, désigne un *guerrier* distingué *par son rang et son courage*. Au rapport de Moyse de Khorène[1], Abgar, roi d'Edesse, pendant le voyage qu'il fit dans la haute Asie, parvint à établir l'union entre les membres de la famille d'Arsavir, roi des Parthes ; il assura le trône à Artasès et à ses descendants ; mais, en même temps, il décida que les frères de ce monarque porteraient le surnom de *Pahlav*, qui tirait son origine de la contrée où les Parthes avaient pris naissance, et que ces princes, en cette qualité, et comme étant de race royale, auraient, dans la hiérarchie, un rang plus élevé que celui de tous les grands de l'empire. C'est en ce sens que Moyse de Khorène a pu réunir, dans une même phrase, les Parthes et les *Palhav* ou *Pahlav*[2]. Le premier mot désigne la masse de la nation ; le second terme, ceux qui, appartenant à la famille royale, formaient la classe la plus distinguée de la noblesse. Au rapport du même historien[3], lorsque le dernier monarque de la dynastie des Arsacides, Artaban, fut attaqué et renversé par le fondateur de la puissance des Sassanides, les *Pahlavig* et les autres principaux personnages de l'empire parthe se soumirent sans difficulté au vainqueur, à l'exception de la famille de Karène, qui descendait d'un des frères du roi Artasès. Aussi Ardeschir[4] poursuivit avec fureur cette branche de la dynastie Arsacide ; il en extermina, autant qu'il put, tous les membres. Khosroès, roi d'Arménie, ayant fait une incursion dans la haute Asie pour venger la famille d'Arsace et en relever le trône, ne trouva, chez les *Pahlavig*, que des hommes lâches, insouciants pour l'honneur national et entièrement dévoués aux intérêts du vainqueur. Il se vit donc forcé de renoncer à son entreprise.

Le mot *pahlavig* correspondait donc parfaitement à celui de *pehlevan*, qui, même après le triomphe d'Ardeschir, subsista dans la Perse, comme un des plus beaux titres d'honneur que pussent porter les guerriers les plus illustres.

L'apôtre de l'Arménie, saint Grégoire l'illuminateur, était, dit Moyse de Khorène[5], Parthe d'extraction, originaire du pays de *Pahlav*, et appartenait à la famille royale, à la branche de Suren. Dans l'histoire d'Agathangelus[6], le roi d'Arménie déclare à Anag, père du saint, qu'il est prêt à lui faire recouvrer la possession du pays de *Pahlav*, berceau de sa famille, et à lui mettre la couronne sur la tête. Camsar[7], l'un

[1] *Historia armeniaca*, p. 129, éd. Whiston ; p. 216, éd. de Venise. — [2] *Ibid.* p. 192. — [3] *Ibid.* — [4] *Ibid.* p. 193. — [5] *Ibid.* p. 226 et 130. *Œuvres de Narsès* (en arménien), éd. de Venise, p. 540. — [6] *Vie de S. Grégoire* (en arménien), éd. de Venise, p. 32, 35. — [7] *Historia armeniaca*, p. 223.

Digitized by Google

des princes de la famille royale, ayant été baptisé par saint Grégoire, et étant venu à mourir au bout de quelques jours, le roi Tiridate, voulant consoler Arschavir, fils de Camsar, et en même temps lui faire perdre le souvenir du pays de *Pahlav*, c'est-à-dire de la *Parthie*, d'où il était originaire, lui conféra tous les titres qu'avait portés son père, et l'admit au rang des plus grands seigneurs du royaume. Moyse de Khorène[1] fait mention d'un personnage qui était *Pahlavig* et allié à la famille du roi Arsace. Le même historien rapporte[2] que l'évêque Isaac, arrière-petit-fils de saint Grégoire l'illuminateur, s'étant rendu à Ctésiphon, auprès du roi Sapor, ce monarque l'accueillit avec la plus haute distinction, attendu qu'il appartenait à l'illustre famille des *Pahlavig*. Plus loin[3] le chroniqueur nomme un général perse qui était l'un des membres de la famille royale de *Suren-Pahlav*. Du mot *pahlav* s'est formé, chez les Arméniens, l'adjectif *palhavouni* պահլաւունի, ou plutôt *pahlavouni*, que l'on rencontre dans un passage des poésies de Narsès[4]. Dans deux endroits de l'histoire arménienne d'Elisée[5], on trouve un personnage qui était *Palouni* de nation պալունի. Mais, si je ne me trompe, cette leçon est fautive, et il faut y substituer le mot պալհաւունի ou plutôt պահլաւունի. On voit que, chez les Arméniens, la tradition, malgré les altérations que le temps lui a fait subir, maintenait l'assertion que le nom de *Pahlav* désignait le pays des Parthes.

En admettant que la langue pehlevie fût, dès les temps les plus anciens, en usage dans la contrée des Parthes, on explique facilement un fait qui semble présenter une difficulté grave. La langue arménienne offre quantité de mots parfaitement semblables à ceux qui se retrouvent chez les Persans, ou qui n'en diffèrent que par une légère altération, qui ne permet pas de méconnaître une origine commune. Si le pehlevi avait été, à une époque reculée, le langage des Mèdes ou des Assyriens, ce serait à cet idiome que les Arméniens auraient emprunté les termes qu'ils introduisaient dans le leur. Mais, en lisant les ouvrages arméniens, on n'y trouve pas un seul terme qui ait pu appartenir primitivement à la langue pehlevie; tous, au contraire, offrent une analogie frappante avec les mots du langage encore en usage dans la Perse. Or, comme ces emprunts, faits par les Arméniens à leurs voisins, doivent remonter à une époque très-reculée, aux temps qui avoisinent l'origine des deux peuples, on peut conclure que, dans les contrées limitrophes de l'Arménie, on parlait, dès les plus anciens

[1] *Historia armeniaca*, p. 269. — [2] *Ibid.* 294. — [3] *Ibid.* p. 317. — [4] *Ibid.* p. 226. — [5] *Ibid.* p. 32, 35, éd. de Venise.

Digitized by Google

temps, non pas la langue pehlevie, mais un langage analogue au Persan de nos jours. Ce fait, qui serait inexplicable si l'on admettait que le pehlevi fut jadis l'idiome des Assyriens et des Mèdes, s'explique aisément, si l'on suppose que cet idiome était parlé sur la frontière nord-est de la Perse, dans un pays qui, primitivement, n'avait aucune relation avec l'Arménie. Je sais bien que, dans la suite, cette dernière contrée fut soumise à l'autorité des Arsacides, qui dûrent y apporter leur langage naturel. Mais, à cette époque, la langue arménienne se trouvait complétement fixée; et les rois Parthes, craignant de choquer la nation fière et nombreuse qu'ils étaient appelés à gouverner, n'essayèrent probablement pas de lui imposer une langue étrangère et jugèrent plus prudent d'adopter eux-mêmes l'idiome de leurs sujets.

Il reste ici à résoudre un problème curieux, mais sur lequel, malheureusement, on ne peut offrir autre chose que des conjectures. Comment une langue parlée dans le pays des Parthes, si loin des contrées où étaient en usage les dialectes du syriaque, se compose-t-elle, par portions égales, de mots d'origine persane et de termes chaldaïques? Et il n'est pas possible de supposer que ce mélange soit né durant la domination même des Arsacides, par suite des rapports intimes qu'avaient les Parthes avec les nations syriennes de la Mésopotamie et de la Babylonie; car il est très-remarquable que, dans l'idiome pehlevi, les mots les plus nécessaires, tels que ceux qui désignent *le roi*, *le pain*, etc. sont précisément ceux qui ont une origine syriaque ou chaldaïque. Il est donc clair que cet amalgame a eu lieu à une époque beaucoup plus reculée, et tient à l'origine même du langage des Parthes. Comme les preuves historiques manquent entièrement, et qu'on est réduit à des conjectures, on pourrait supposer que Ninus, roi d'Assyrie, lorsqu'il porta la guerre dans la Bactriane[1], avait laissé dans la Parthie une colonie militaire qui, probablement, avait pour but principal de tenir en bride les peuples guerriers établis dans le voisinage; que ces soldats, en mêlant leur sang à celui des indigènes, transmirent à leur postérité un langage dans lequel s'étaient fondus les mots des deux idiomes. C'est peut-être ce rapport intime du langage pehlevi avec celui des Chaldéens qui a donné naissance à cette tradition, rapportée unanimement par les meilleurs écrivains arabes, qu'Artaban, le dernier des rois Arsacides, appartenait à la nation des Nabatéens.

Mais, dira-t-on, s'il est vrai que la langue pehlevie fût la même que celle des Parthes, comment Ardeschir, après sa victoire sur ce peuple,

[1] Diodori Siculi *Bibliotheca historica*, lib. II, p. 13.

Digitized by Google

adopta-t-il et fit-il régner dans tous ses États le langage des ennemis dont il venait de triompher, et dont il devait, autant que possible, chercher à faire oublier le nom et les institutions? Je répondrai que, probablement, le monarque sassanide ne pouvait pas agir autrement qu'il ne fit. Ce n'est pas une chose facile que de forcer un peuple à quitter l'usage d'une langue qu'il a parlée durant plusieurs siècles, pour en adopter une autre. Un pareil changement ne peut être que l'ouvrage du temps, et, à coup sûr, ne s'improvise pas. Un exemple récent confirme la vérité de cette assertion. Lorsque, vers la fin du XVIIIe siècle, les États-Unis d'Amérique se séparèrent de la Grande-Bretagne, les vainqueurs, malgré l'exaspération qu'une lutte acharnée avait laissée dans les esprits, ne crurent pas pouvoir mieux faire que de conserver l'usage de la langue anglaise. D'ailleurs, il ne faut pas croire que la révolution qui donna aux Sassanides l'empire de la haute Asie se fût réalisée sans opposition, et qu'Ardeschir eût été reçu partout comme un libérateur. Nous savons, au contraire, par le témoignage des historiens grecs et latins, comme par celui des écrivains orientaux, que ce monarque eut besoin d'une longue suite de combats pour réunir sous sa domination les divers États qui composaient la monarchie des Arsacides, et que son règne presque tout entier fut consacré à réduire ses belliqueux ennemis. Or des hommes capables d'opposer à la conquête une résistance aussi opiniâtre devaient être peu disposés à faire à leur vainqueur une concession aussi pénible pour eux que celle de renoncer à leur langage maternel, pour prendre celui que ce monarque aurait jugé à propos de leur imposer. Il est donc bien plus vraisemblable qu'Ardeschir jugea prudent de laisser aux peuples de son empire l'idiome avec lequel ils s'étaient familiarisés durant les siècles qui s'étaient écoulés depuis la conquête des Parthes. Nous voyons, en effet, que le premier monarque des Sassanides, et Sapor, fils et successeur de ce prince, faisaient graver des légendes sur leurs monnaies et des inscriptions sur les monuments qui décoraient leur capitale, employant la langue pehlevie, comme celle qui était la plus universellement connue dans l'étendue de leur vaste royaume. Leurs successeurs suivirent leur exemple, et cet idiome régna, sans opposition, dans les provinces de la Perse, jusqu'au moment où l'empire des Sassanides s'écroula sous les armes victorieuses des Arabes musulmans. Bien des noms de dignités et autres termes, que nous ont conservés les écrivains de la Byzantine, s'expliquent mal par le persan actuel, et, probablement, appartenaient à l'idiome pehlevi. C'est dans la même langue que sont écrites les légendes des monnaies frappées par les princes sassanides, les inscriptions gravées par leurs ordres sur des ro-

Digitized by Google

chers, en divers lieux de la Perse et des contrées voisines. Au rapport de l'auteur du *Kabous-nameh* [1], Mamoun, étant allé visiter le tombeau de Nouschirvan, trouva, sur la muraille qui entourait ce monument, une longue inscription en caractères pehlevis. Par son ordre, on fit venir des secrétaires versés dans la connaissance de la langue pehlevie. Ils lurent cette inscription, et la traduisirent en arabe :

بر دیوار خطّی چند دید آویخته نوشتهٔ بزرك بخط پهلوی مامون بفرمود تا دبیران پهلوی‌را حاضر کردند وآن نبشتهارا بخواندند وترجمه کردند بتازی

L'auteur du *Moudjmel-attawarikh*, cet écrivain qui connaît si bien la Perse, et qui avait eu sous les yeux de si bons mémoires, lorsqu'il parle des villes fondées par les monarques sassanides, a presque toujours soin d'ajouter que les noms de ces villes appartiennent à la langue pehlevie, et les explique d'après cet idiome. Ce fut dans cette langue que furent écrits les différents ouvrages religieux ou autres qui parurent en Perse, sous le règne des descendants d'Ardeschir. Nous savons, par le témoignage des auteurs orientaux, que ce prince avait écrit des instructions politiques, adressées à son fils. Suivant le témoignage de Masoudi [2], le même prince avait composé un ouvrage intitulé *Kernamedj* (Kernâmes) كتاب الكرنامج, dans lequel il racontait son histoire, ses guerres, ses voyages et ses institutions. Le testament d'Ardeschir, عهد اردشير, fut traduit en vers arabes par l'historien Abou-Djafar-Ahmed-Ben-Iahiâ-Beladheri, البلاذرى [3].

Au rapport d'Agathias [4], il existait chez les Perses des archives royales. Suivant le même écrivain, Khosroès était amateur de la philosophie grecque, et avait fait traduire en langue perse beaucoup d'ouvrages grecs. Uranius [5], Syrien de nation, et qui prenait le titre de philosophe, étant passé en Perse, eut de longues disputes avec les mages, et jouissait d'un grand crédit auprès des monarques sassanides [6]. La réputation de ce prince avait attiré auprès de lui un grand nombre de philosophes, qui revinrent ensuite dans l'empire romain [7]. Tous les détails que l'écrivain grec Agathias nous a transmis sur l'histoire de la Perse [8] avaient été tirés des livres des Perses, l'interprète Sergius ayant eu à sa disposition les annales du royaume. L'historien Ménandre [9] parle d'un traité conclu entre l'empereur romain de Constantinople et le roi de Perse, et qui fut rédigé à la fois en langue grecque

[1] Man. pers. 138, fol. 30 r°. — [2] Moroudj, t. I, fol. 110 r°. — [3] *Kitab-alfehrest*, man. 874, fol. 157 v°. — [4] *Historia*, p. 66. — [5] *Ibid.* p. 67, 68. — [6] *Ibid.* p. 71. — [7] *Ibid.* p. 69, 70. — [8] *Ibid.* p. 141. — [9] *Menandri protectoris historia*, p. 140.

Digitized by Google

et dans la langue des Perses. Théophylacte[1] fait mention d'un Perse, βαβυλώνιος, qui était fort versé dans la lecture des annales de sa nation. Il nous apprend[2] que par un diplôme royal, βασιλική διφθέρα, émané de Khosroès, la ville de Dara fut cédée à l'empereur Maurice. Il existait dans la ville d'Édesse une école célèbre où les Perses se rendaient en foule pour y étudier la littérature. L'empereur Anastase, ayant ruiné cet établissement qui était devenu le foyer du nestorianisme, les professeurs et les élèves se dispersèrent dans les provinces de l'empire perse, et y introduisirent la connaissance des opinions hérétiques de Nestorius.

On peut bien croire que les monarques sassanides, qui avaient à cœur de passer pour des princes lettrés, qui s'étaient attachés à faire fleurir la religion de Zoroastre, ne pouvaient manquer de prendre des mesures pour ranimer chez les Perses le goût et la connaissance de leur histoire nationale. Nous avons vu qu'ils avaient soin de faire entretenir les archives royales où se trouvaient consignés les événements et les actes de chaque règne. Mais ils devaient naturellement songer à faire écrire l'histoire des anciens monarques de la Perse, dont ils prétendaient tirer leur origine, et qui avaient rempli le monde entier du bruit de leurs exploits et de leur puissance. Un ouvrage de ce genre fut entrepris par l'ordre des rois sassanides, et a servi de base à tout ce qui a, dans la suite, été écrit dans l'Orient sur les faits qui concernent l'ancienne monarchie des Perses. Mais cette histoire fut-elle exécutée avec le soin, la maturité et la critique, l'impartialité qu'elle réclamait? Pouvait-elle l'être à l'époque dont nous parlons? Il paraît certain que, durant les cinq siècles qui s'étaient écoulés entre la mort d'Alexandre et l'avénement d'Ardeschir, pendant les longues guerres civiles qui avaient désolé l'empire perse, les monuments historiques de cette monarchie avaient été complétement détruits. Les écrivains chargés de la rédaction des annales, ne pouvant et probablement ne voulant pas consulter les historiens grecs et latins, se bornèrent à recueillir les traditions indigènes, sans trop se mettre en peine de rechercher si elles offraient ou non les caractères de la certitude ou au moins de la vraisemblance. Des fables absurdes, qui n'avaient d'autre fondement que des chansons populaires, que des contes puérils, furent admises comme des faits historiques. On ne tint aucun compte de la chronologie. Des règnes d'une longueur démesurée, de plusieurs centaines d'années, furent reçus sans opposition et prirent place dans l'histoire. Des

[1] *Historia*, p. 87. — [2] *Ibid.* p. 124.

Digitized by Google

lambeaux d'annales furent réunis bout à bout, sans choix, sans examen. Des rois, de même nom, qui avaient peut-être été séparés par de longs intervalles de temps, furent confondus ensemble, et les événements de leurs règnes furent attribués à un seul et même prince. Comme, sous l'empire même des successeurs de Cyrus, il avait existé dans la haute Asie plusieurs royaumes plus ou moins étendus, dont les princes étaient soumis à l'autorité du grand roi, il est probable que, plus d'une fois, des fragments qui concernaient ces petits souverains furent recueillis par les compilateurs et placés pêle-mêle dans l'histoire générale de l'empire.

Un fait important suffira pour indiquer avec quelle ignorance et quelle négligence furent rédigées, à cette époque, les chroniques de la Perse. A coup sûr, les Sassanides devaient bien connaître les Parthes qui les avaient précédés immédiatement dans la domination de l'Orient. Ils ne pouvaient manquer d'avoir des renseignements exacts sur les divers royaumes qui s'étaient maintenus dans les provinces perses sous l'empire de ces conquérants. Eh bien, l'histoire des Arsacides, cette histoire si fertile en événements de tout genre, occupe à peine deux ou trois pages dans les chroniques persanes. On n'y trouve pas, d'ailleurs, un seul mot sur les dynasties contemporaines qui régnaient dans la Médie, l'Adiabène, la Bactriane et les autres contrées de la haute Asie. On n'y fait pas même mention de ces petits princes qui occupaient la Perse proprement dite, et qui avaient été les ancêtres des Sassanides. Les détails, peu nombreux et peu précis, que ces histoires nous donnent sur le règne des monarques arsacides, sont, en outre, entachés d'un défaut extrêmement grave, d'une erreur de chronologie qui comprend un intervalle de plusieurs siècles. Agathias, parlant de l'empire des Parthes, dit que ces monarques ont régné sur l'Asie l'espace de 270 ans[1]; et, plus bas, il assure[2] qu'Artaxare (Ardeschir) est monté sur le trône 538 ans après Alexandre le Grand. Ces deux calculs, comme on voit, se contredisent de la manière la plus formelle. Abou-Rihan-Birouni, dans l'ouvrage intitulé *Alâthâr* (les monuments[3]), remarque, d'une manière expresse, que les Grecs et les Perses ne s'accordent nullement sur les temps qui ont suivi la mort d'Alexandre; que, de cette époque à l'avénement des Sassanides, on compte environ 528 ans; tandis que, si l'on réunit ensemble les années assignées à chacun des rois aschganiens (arsacides), on trouve un total de 290 ou au plus 300 ans. Masoudi, dans un de ses ou-

[1] *Historia*, p. 64. — [2] *Ibid.* p. 134. — [3] Man. ar. de l'arsenal, n° 17, fol. 6 v°.

Digitized by Google

vrages[1], évalue à 517 ans l'espace de temps occupé par le règne de *Moloak-altawaïf*. Cet écrivain, qui était trop savant et trop judicieux pour ne pas connaître et remarquer cette grave erreur de chronologie, nous apprend qu'elle doit son origine à une cause tout à fait volontaire. Il rapporte[2] que, suivant une prédiction attribuée à Zoroastre, l'empire perse devait, au bout de 1000 ans, éprouver une révolution qui amènerait la ruine du trône et de la religion; qu'Ardeschir voyant qu'il s'était écoulé environ 800 ans depuis l'époque de Zoroastre, et que, par conséquent, la catastrophe annoncée par le législateur devait se réaliser dans 200 ans, avait voulu, pour tranquilliser les peuples, reculer de 200 ans cet événement funeste; que, dans cette intention, il avait retranché ce nombre d'années sur la chronologie de l'empire des Arsacides[3]. Le fait est sans doute vrai, puisqu'il est attesté par un homme tel que Masoudi. Mais, dans ce cas, quelle idée doit-on avoir de la véracité d'historiens qui, pour un motif si frivole, ne se faisaient point scrupule de bouleverser l'histoire, la chronologie de leur pays, de diminuer le nombre et la durée des règnes, et de laisser ainsi une lacune de deux siècles dans les temps auxquels ils touchaient de si près! Après ces observations préliminaires qui, si elles sont exactes, ainsi que j'ai lieu de le croire, ne doivent point inspirer une grande confiance dans le récit des ouvrages écrits à l'époque de la dynastie des Sassanides, et dans lesquels se trouvait consignée l'histoire des anciennes révolutions de l'empire perse, je dois examiner quels furent ces ouvrages.

QUATREMERE.

[1] De mon manuscrit, t. I, fol. 133 v°, 161 v°. — [2] *Notices des manuscrits*, t. VIII, p. 161. — [3] C'est à cette tradition que fait allusion l'auteur de l'Histoire en vers de la retraite des Parses dans l'Inde, lorsqu'il dit (p. 315) :

چو از زرتشت سال آمد هزاره زدین بـــه همی آمد کنـــاره

« Mille ans après Zertüscht (Zoroastre), la religion excellente arriva à son déclin. »

Digitized by Google

تاريخ فرشته TARIKH-I-FERISHTA, *or History of the rise of the Mahomedan power in India, till the year A. D.* 1612, *by Mahomed Kasim Ferishta of Astrabad, edited and collated from various manuscript copies by Major-General John Briggs, assisted by Munshi Mir Kheirat Ali Khan Mushtak of Akberabad.* (Histoire des musulmans de l'Inde, par Mohammed Kasim Ferischta d'Asterabad, publiée par le maréchal de camp John Briggs, etc.) Bombay, 1831, 2 vol. in-folio de 830 et de 892 pages (en lithographie).

DEUXIÈME ARTICLE.

Nous avons vu plus haut qu'Ibrahim Adil Schah, en chargeant Ferischta d'écrire l'histoire générale des musulmans de l'Inde, lui avait remis le *Rozet al Saffa* de Mirkhond pour lui servir de modèle dans la composition de son ouvrage. Ferischta a suivi effectivement la méthode générale de Mirkhond, en séparant l'histoire des différentes dynasties contemporaines, et en achevant chacune dans un récit continu avant de passer aux commencements d'une autre. Cette méthode a ses inconvénients; car ces différents États étaient trop liés entre eux pour que leur histoire pût se traiter de cette manière sans que l'auteur fût obligé de revenir à plusieurs reprises sur le même fait : mais il était difficile de mener de front les chroniques d'une douzaine d'États plus ou moins indépendants l'un de l'autre, et qui, tout en obéissant à une même impulsion, avaient pourtant chacun sa marche particulière, et étaient autant influencés par leurs affaires intérieures que par le mouvement général de l'islamisme dans l'Inde. Quiconque a essayé de traiter l'histoire des barbares dans l'empire romain, ou celle de l'Italie ou de l'Allemagne, a dû éprouver le même embarras, et Ferischta a bien fait de s'arrêter au parti qu'il a pris, parti qui convenait parfaitement à la nature de son esprit, et qui lui a permis de mettre de l'ordre et de la clarté dans un sujet compliqué et difficile à manier.

L'ouvrage de Ferischta est divisé de la manière suivante :

Introduction, traitant de l'histoire ancienne de l'Inde (vol. I, p. 1-30.

LIVRE I. Les rois de Lahore de la famille des Ghaznévides (p. 31-91).

Digitized by Google

Livre II. Les rois de Dehli (p. 91-517).
1. La dynastie des Ghourides.
2. ——— Khildjis.
3. ——— Toghlouks.
4. L'invasion de Timour, qui démembre l'empire de Dehli.
5. La dynastie des Seids.
6. ——— Lodis.
7. ——— Timourides (des grands Mogols).

Livre III. Les rois du Deccan.
1. La dynastie de Kolberga (p. 518-830).
2. ——— des Adil Schahs de Bijapour (vol. II, p. 1-179).
3. ——— Nizam Schahs d'Ahmednagher (180-327).
4. ——— Kothb Schahs de Golconda (328-342).
5. ——— Imad Schahs de Berar (343-346).
6. ——— Berid Schahs de Bider (346-349).

Livre IV. Les rois de Guzzerat (p. 350-460).

Livre V. Les rois de Malwa (p. 460-541).
1. La dynastie des Ghourides.
2. ——— Khildjis.

Livre VI. Les rois de Kandisch (p. 541-568).
La dynastie des Faroukis de Borhanpour.

Livre VII. Les rois de Bengale et de Behar (p. 568-603).
1. La dynastie des Pourbis.
2. ——— Scharkis.

Livre VIII. Les rois de Sind et de Tatta (p. 603-625).
1. La dynastie des rois du Sind propre.
2. ——— Djams.
3. ——— Arghouns.
4. ——— Tourkhans.

Livre IX. Les rois de Moultan (p. 625-640).

Livre X. Les rois de Kaschmir (p. 640-700).

Livre XI. Les musulmans de la côte de Malabar (p. 700-710).

Livre XII. Les saints musulmans (p. 700-791).

Digitized by Google

La première invasion des musulmans dans l'Inde fut entreprise, vers la fin du septième siècle de notre ère, par ordre de Hedjadj, gouverneur général des deux Iraks, et la conquête du Sind et de Moultan en fut le résultat [1]. Mais ces expéditions ne furent pas répétées, et la domination des khalifs ne se soutint pas sur les bords de l'Indus. Ce n'est que trois siècles plus tard (en 977 de notre ère) que Nasireddin Sebuctighin, roi de Ghaznin, reprit le cours des conquêtes musulmanes dans l'Inde, et s'empara des provinces de Peschawer et de Moultan [2], qui étaient alors, comme elles le sont aujourd'hui, entre les mains du roi hindou de Lahore. Mais il ne passa pas l'Indus, et c'est son fils Mahmoud qui entama le premier la péninsule et devint le fondateur réel de l'empire musulman que nous avons vu périr de nos jours.

On se fait, en général, une idée très-fausse de la facilité avec laquelle se fit la conquête de l'Inde; elle occupa les musulmans pendant plus de six siècles, et ne fut jamais complète. Il est vrai que les guerres presque incessantes que se faisaient les musulmans entre eux la retardaient beaucoup; mais le courage avec lequel les Hindous se défendaient est néanmoins fort remarquable. Il m'est impossible d'analyser, sans dépasser les limites de cet article, le récit des guerres et des révolutions sans nombre qui forment le tissu de cette histoire compliquée; il n'est pas même facile d'indiquer, sans entrer dans de longs détails, les dates des conquêtes successives des musulmans, à cause de l'irrégularité avec laquelle ils s'avançaient et de l'instabilité de leur domination. Ordinairement ils commençaient par envahir une province en la pillant, sans l'occuper; une seconde invasion avait pour effet l'imposition d'un tribut, et une troisième, si elle avait lieu, l'établissement de leur administration directe. Tout ne se passa pas même aussi simplement : certaines provinces furent prises et reprises cinq ou six fois; d'autres, et en grand nombre, conservèrent leurs princes indigènes, sauf à payer un tribut, qui fut plus ou moins régulièrement acquitté, et qui était toujours une source féconde de dissensions et de guerres. On peut, au reste, malgré cette confusion, diviser l'histoire des musulmans de l'Inde en trois époques qui se détachent assez nettement. La première époque est celle de la conquête de l'Hindoustan [3], c'est-à-dire de l'Inde au nord du Nerbudda;

[1] Ferishta, II, 603. — [2] *Ibid.* I, 31 et suiv. — [3] Voici les dates principales de cette conquête : Mahmoud le Ghaznévide passa l'Indus pour la première fois en 1004; il s'empara de Kaschmir en 1013, de Kanoudj et de Mutra en 1017, de Lahore en 1021, de Somnath et d'une partie de Guzzerat en 1024. Ses successeurs firent peu de progrès, et Mahmoud III (1098-1118) passa pour la première fois le

Digitized by Google

elle va de la fin du dixième siècle à la fin du treizième, où les musulmans se trouvèrent maîtres de tout le nord de l'Inde. Il y avait sans doute encore beaucoup de princes hindous qui s'étaient maintenus au milieu des provinces soumises aux rois de Dehli, mais aucun d'eux n'était assez puissant pour leur disputer la suzeraineté de l'Hindoustan. La seconde époque est celle de la conquête du Deccan [1], c'est-à-dire de l'Inde au midi du Nerbudda. Elle commence en 1294, lorsque Alaëddin Khildji passa pour la première fois le Nerbudda avec 8,000 cavaliers, et elle se termine par la grande bataille de Talikote, en 1565, dans laquelle la confédération de tous les rois musulmans du Deccan vainquit définitivement le royaume de Bijnagher, qui les avait tenus en échec pendant deux siècles. Mais cette lutte acharnée et les déchirements intérieurs de leurs cours avaient affaibli les rois du Deccan, de sorte que, au moment même de leur triomphe, ils se trouvèrent hors d'état de résister aux envahissements des empereurs de Dehli de la race de Timour, qui, pendant ce temps, avaient soumis à leur pouvoir tous les États du nord de l'Inde. C'est là que commence la troisième époque de l'empire musulman, qui comprend le mouvement de centralisation que lui imprima Akbar, et qu'Aurengzib porta au plus haut point. Mais cette époque est hors de notre sujet, car elle avait à peine commencé du temps de Ferischta.

On comprend aisément que le fanatisme, l'avidité et l'habitude de la guerre aient donné aux musulmans l'élan nécessaire pour leurs conquêtes, mais il est fort douteux qu'ils eussent pu se maintenir dans un pays immense, et au milieu d'une nation aussi brave et plus civilisée qu'eux-mêmes, si la constitution politique de l'Inde ne leur en eût faci-

Gange. Mohammed Ghouri prit Hansi et Ajmir en 1292; Kothbeddin Eibek prit Dehli et Bénarès en 1193. Le Behar fut conquis en 1202, le Bengale en 1204, Gwalior à peu près en même temps. La conquête de Malwa fut commencée en 1227, et le reste du siècle fut employé à la conquête graduelle d'Orissa et du Rajpoutana. — [1] Les dates principales de cette conquête sont les suivantes : Déogher, capitale du Maharastra, fut pris en 1312, et devint, sous le nom de Dowletabad, le premier siége d'une puissance musulmane dans le Deccan. La côte de Malabar fut envahie en 1319. Bider et Warangole, dans le Telingana, furent pris en 1322. En 1347, le royaume de Kolberga fut formé. En 1368, le Tongbudra fut passé pour la première fois. Firouz Schah Bahmani soumit en vingt-quatre campagnes, entre 1397 et 1422, la plus grande partie du Telingana. Kehlna fut pris en 1469, Belgam en 1472, Goa en 1485. A la fin de ce siècle, le royaume de Kolberga s'affaiblit par des dissensions intérieures. Les États musulmans d'Ahmednagher, de Bijapour, de Berar, de Bider et de Golconde, se formèrent de ses débris, et continuèrent la lutte contre Bijnagher, qui se termina par la bataille de Talikote et la conquête du Carnatic.

Digitized by Google

lité l'occupation permanente. Les auteurs musulmans, qui, en général, sont fort ignorants en tout ce qui regarde les Hindous, ne font que par accident allusion à ces matières, et même les Anglais n'ont étudié que récemment des institutions qui forment la véritable base de la société dans l'Inde, et qui donnent, encore aujourd'hui, sans cesse lieu aux questions politiques et administratives les plus graves[1].

Lorsque les musulmans envahirent la Péninsule, ils y trouvèrent le système municipal le plus complet qu'on puisse imaginer. Chaque village formait un petit État, qui pouvait se suffire à lui-même, et qui pourvoyait non-seulement à l'administration de sa police et de ses finances par le moyen de ses propres officiers, mais s'attachait par des traitements, soit en grain, soit en terre, tous les métiers qui lui étaient indispensables, depuis l'astrologue jusqu'à l'équarrisseur[2]. Le village avait un cadastre tenu en ordre par le greffier, d'après lequel les impôts étaient répartis en assemblée publique des propriétaires. Cette petite république nommait elle-même son maire (*patell*) et payait, par les mains de ce dernier, au délégué du pouvoir central un impôt qui se montait originairement, en temps de paix, au dixième, et, en temps de guerre, au sixième du produit brut de la terre. C'est là que s'arrêtait l'organisation et l'influence politique des municipes, soit qu'ils n'aient jamais réussi à former, par l'application de leur principe à des territoires plus étendus, des districts[3], des provinces et des royaumes ; soit, ce qui est plus probable, qu'une conquête subie de la part des Kschatrias les ait privés de toute participation au pouvoir central. Dans tous les cas, nous trouvons, au moment de l'invasion musulmane, assis sur le système communal, un pouvoir féodal[4] s'appuyant sur les villages, mais sans pénétrer dans leur organisation. Chez les Romains, le principe municipal embrassait tout l'État depuis la base jusqu'au sommet, et lorsque les

[1] Voyez, sur les institutions municipales de l'Inde, *Account of the state of the township of Loni, by T. Coates*, inséré dans les *Transactions of the asiatic Society of Bombay*, t. III, p. 172 et suiv.; *History of the Mahrattas, by J. G. Duff*, Lond. 1826, vol. I, p. 30 et suiv.; et surtout *On the Landtax of India, by J. Briggs*, Lond. 1830. Ce dernier ouvrage contient la meilleure histoire des finances de l'Inde ancienne et moderne que nous possédions. — [2] Voyez la liste des officiers et artisans d'un village chez Coates, à l'endroit cité, et chez G. Duff, p. 31 et suiv. — [3] On trouve des traces d'une organisation de districts, avec des officiers qui ont dans le district les mêmes fonctions que celles que le maire et le greffier exercent dans le village; mais ils sont à la nomination du rajah. (Voyez Briggs, *Landtax*, p. 40.) — [4] On trouve dans le *Rajasthan*, par feu le colonel Tod, des renseignements fort curieux sur le système féodal indien; mais on ne doit se servir de cet ouvrage qu'avec beaucoup de précaution, parce que l'auteur avait une tendance très-dangereuse à identifier des choses souvent tout à fait dissemblables.

Digitized by Google

Germains vinrent introduire le système féodal, ils le firent de même complétement, et de manière à le faire descendre jusqu'à la glèbe, que l'on ne pourrait posséder que sous condition de service militaire. Chez les Hindous, ces deux mouvements s'étaient arrêtés au milieu; les deux systèmes se touchaient, mais sans se fondre l'un dans l'autre : la féodalité descendait jusqu'au village, et s'arrêtait là ; les familles nobles auxquelles les rajahs concédaient la propriété des villages n'avaient droit qu'aux impôts destinés jusqu'alors au gouvernement central, mais elles n'étaient pas pour cela propriétaires du sol, et ne pouvaient pas exiger, pour la possession de la terre, des services militaires. Ce manque d'homogénéité dans la constitution de l'État offrait à l'ennemi un point vulnérable, et a été de tout temps la véritable cause de la faiblesse des gouvernements indiens contre des agressions étrangères. L'aristocratie, une fois vaincue dans une bataille, était aisément déplacée; l'habitude et d'anciens rapports pouvaient attacher les villages aux familles régnantes, mais leurs intérêts n'étaient pas lésés par un changement; il leur importait peu à qui ils payaient la dîme, pourvu que le nouveau maître se contentât des droits de l'ancien.

Les musulmans n'avaient aucune envie de toucher à un état de choses qui leur offrait tant de facilités pour le gouvernement, où toute l'administration locale se faisait sans qu'ils eussent besoin de s'en mêler, et où les impôts étaient payés par l'intermédiaire des maires, et sans la nécessité d'un contact direct avec les propriétaires individuels. Ils donnaient à leurs généraux[1] une partie des fiefs de l'ancienne aristocratie hindoue, et laissaient aux communes leur organisation primitive. Celles-ci étaient donc à l'abri d'une subversion systématique de leurs droits, mais elles restaient néanmoins exposées à un grand danger, c'était l'exagération des impôts, qui, poussée à un certain degré, rendait impossible l'exercice des droits municipaux en nivelant toutes les classes de propriétaires et de fermiers, et en mettant le village hors d'état de payer ses officiers. Aussi voyons-nous que, jusqu'à nos jours, l'histoire des communes et celle des impôts sont étroitement liées dans l'Inde.

Les auteurs musulmans ne nous donnent malheureusement que peu de détails sur les arrangements financiers des princes de leur religion dans l'Inde, et ce n'est qu'en combinant ce que Ferischta et Aboulfazl nous en ont transmis, avec les recherches de l'administration de la compagnie des Indes sur l'état de l'empire mogol au moment de la conquête anglaise, que nous pouvons nous en former une idée, et cette

[1] Voyez, par exemple, Ferishta, I, 124, texte persan.

Digitized by Google

idée est encore très-imparfaite. Pendant les premiers siècles de l'invasion, les rois musulmans paraissent s'être contentés de l'impôt de guerre qu'ils devaient trouver établi partout, en conséquence même de la lutte des princes indiens contre eux. C'était le sixième, ou peut-être le cinquième, du produit brut de la terre, et ils paraissent n'avoir rien demandé au delà, soit qu'ils n'aient pas été assez forts pour exiger davantage, soit que les richesses des princes indiens et des temples qu'ils pillaient leur aient fourni des ressources suffisantes. Ces richesses étaient, de fait, énormes, et l'on serait tenté de traiter de fables les énumérations fournies par Ferischta, si des faits plus récents, comme, par exemple, le butin emporté de Dehli par Nadir Schah, ne leur donnaient une espèce de confirmation. Il est certain que les musulmans eux-mêmes en étaient étonnés, quoiqu'ils vinssent de pays qui n'étaient alors rien moins que pauvres. Mahmoud le Ghaznévide, à son retour de l'expédition de 1008, fit placer dans la plaine de Ghaznin des trônes d'or et d'argent [1], pour y tenir sa cour, et étala pendant trois jours son butin indien devant le peuple. L'an 1017, en annonçant aux notables de Ghaznin la prise de Mutra, il leur écrivit « qu'il y avait dans cette ville mille palais, pour la plupart en marbre, qui touchaient le ciel, et des temples innombrables, et qu'il faudrait dépenser pendant deux siècles cent mille pièces d'or (par an) pour construire une ville semblable [2]. » Ces conquêtes lui donnèrent la passion de l'architecture et les moyens d'y satisfaire. C'est après son retour de Mutra qu'il construisit la célèbre mosquée appelée *Arousi Felek* (la fiancée du ciel), et la noblesse imita son exemple et couvrit Ghaznin d'édifices somptueux. Ces pillages se succédèrent à mesure que de nouvelles provinces furent conquises, et lorsque les musulmans commencèrent à envahir le Deccan, ils furent de nouveau confondus par les quantités d'or [3] qu'ils trouvèrent dans les temples, dans les trésors des princes et en possession des familles riches, sous forme d'orfévrerie. Les descriptions qu'ils en font [4] rappellent celles qu'ont faites, depuis, les Espagnols, des richesses du Mexique et du Pérou, et ce sont surtout ces trésors qui ont permis

[1] Ferishta, I, 46; lisez طلا و نقره au lieu de طلاد نقره. — [2] *Ibid.* I, 50. — [3] Ferischta remarque que, dans ce temps, on ne se servait dans le midi de l'Inde que de monnaie d'or. Ferishta, I, 211. — [4] Voyez, par exemple, la liste du butin que Melik Kafour rapporta du Canara en 1311, chez Ferishta, I, 210. « Il remit au roi 320 éléphants, 20,000 chevaux, 96,000 *man* d'or, ce qui fait 10,000,000 de *tankah*, et des boîtes remplies de pierres fines et de perles d'une valeur inestimable. Voyez, sur ces poids et monnaies, les remarques de M. Briggs dans sa traduction de Ferischta, I, 360.

Digitized by Google

aux princes et à la noblesse d'élever les palais et les mausolées de Dehli[1], de Bijapour et de tant d'autres villes, qui sont aujourd'hui l'objet de l'admiration des voyageurs.

Alaëddin Khildji (1295-1311) fut le premier qui toucha aux impôts, autant que nous savons. Il avait introduit une armée régulière que les invasions des Mongols l'obligeaient à tenir au complet, et dont les frais dépassaient ses ressources : il ne se faisait donc pas scrupule d'appliquer la dure doctrine musulmane qui enjoignait aux croyants, ou de tuer les infidèles, ou de les frapper d'impôts qui leur rendaient la vie aussi dure que la mort. Ferischta nous a conservé une conversation très-curieuse d'Alaëddin avec le kadi Moghiseddin sur différents points de la loi, entre autres sur les impôts. Le kadi lui rappela la décision d'Abou Hanifa, qui permettait de laisser la vie aux infidèles si on les frappait d'impôts tels qu'ils équivalaient à la peine de mort. Le roi sourit en entendant cette décision, et répondit : « Tu parles d'après les livres, mais j'ai découvert tout cela moi-même, et l'ai appliqué aux Hindous[2]. » Aussi éleva-t-il l'impôt direct à la moitié du produit brut de la terre[3], ce qui était de fait une confiscation de toute propriété foncière, et réduisait les propriétaires à la condition de métayers. Ferischta dit[4] qu'il défendait aux cultivateurs de posséder plus de quatre bœufs de labour, deux buffles, deux vaches et une douzaine de moutons. On ne comprend pas le but d'une pareille défense, et cette diminution des moyens d'exploitation doit avoir été plutôt le résultat naturel d'un impôt excessif que l'effet d'une ordonnance. Avec un impôt de la moitié du produit, il devient impossible d'affermer des terres, et chaque famille devait être bientôt restreinte au travail qu'elle pouvait exécuter elle-même. Les chefs des villages même furent bientôt ruinés, et les maires et les greffiers donnaient de tous les côtés leur démission[5]. Il est probable que le roi ne se doutait pas qu'il désorganisait les communes par l'augmentation de l'impôt; mais l'effet était immanquable. Une grande partie des provinces nouvellement conquises au sud du Nerbudda paraissent s'être défendues contre ces avanies en faisant une espèce de déclaration officielle de conversion à l'islamisme, et en incorporant un molla musulman parmi leurs officiers municipaux[6]. On trouve encore aujourd'hui ce molla, surtout dans les provinces mahrattes, même dans des villages où il n'y a pas d'autres habitants de sa religion[7]. Il occupe la

[1] Ferishta, I, 211. — [2] *Ibid.* 192. — [3] *Ibid.* 193. — [4] *Ibid.* 191. — [5] *Ibid.* — [6] Voyez Coates, *Account of Lony*, et G. Duff, vol. I, p. 32 et suiv. — [7] Les Mahrattes eux-mêmes ne savent pas d'où leur est venu le molla; ce qui prouve qu'il y a longtemps qu'il est incorporé dans leurs municipalités. Je n'ai aucune preuve positive

Digitized by Google

douzième place dans la municipalité, et exerce généralement le métier de boucher. Cet emploi du prêtre musulman paraît, au premier moment, singulier, mais il s'explique néanmoins facilement. On sait avec quelles cérémonies un musulman tue les animaux destinés soit aux sacrifices, soit à la nourriture; or les Hindous, qui ne pouvaient avoir de boucher de leur race que parmi les classes immondes, dont le contact rendait impure la viande qu'ils avaient touchée, préféraient manger la viande des animaux que le molla sacrifiait avec tant de solennité, et comme ce dernier n'avait, dans des pays entièrement hindous, aucune autre occupation, et trouvait son avantage à ce nouveau métier, la coutume s'est maintenue, et le molla est resté employé du village, même à travers la domination mahratte, où toutes les raisons politiques auraient dû conduire à son expulsion. Ceci explique aussi comment les musulmans mentionnent si souvent la conversion de provinces hindoues, comme par exemple du Kaschmir, de Kandisch et d'autres, qui n'ont certainement jamais été converties, parce que nous les voyons encore aujourd'hui presque exclusivement peuplées d'Hindous. On ne peut pas supposer que les habitants se soient plus tard reconvertis au brahmanisme, car les brahmanes n'admettent pas de convertis. Il est donc probable que leur conversion n'était qu'officielle, et que les gouvernements musulmans se contentaient d'une démonstration comme celle dont je viens de parler.

Mais je reviens à Alaëddin Khildji. Ses opérations financières, en décourageant les cultivateurs et en restreignant la culture, produisirent une famine à laquelle il opposa comme remède un *maximum* général, lequel, à son tour, augmentait naturellement le mal. On peut voir chez Ferischta les détails de l'histoire de cet expédient [1]. Sous les rois suivants on étendit graduellement à d'autres provinces l'augmentation des impôts; Mohammed Toghlouk l'introduisit dans le Doab (entre le Gange et le Djoumna), et permit à la noblesse féodale de tripler et de quadrupler les redevances des villages [2]. La conséquence fut que la plupart des terres restèrent incultes, que les habitants incendièrent leurs maisons et se retirèrent dans les bois, que la famine désola le pays, et que tout le midi se souleva. Le roi chercha une nouvelle opération de finances qui pût le tirer d'embarras; il avait vu que le *maxi-*

que cela se soit fait précisément sous Alaëddin; mais je le suppose parce qu'on trouve le molla surtout dans les provinces qui furent conquises par ce roi, et parce que ses principes, en fait d'impôts à mettre sur les biens des infidèles, étaient particulièrement propres à faire faire aux villages cette démonstration. — [1] Ferishta, I, 196. — [2] *Ibid.* 239.

Digitized by Google

mum n'avait servi à rien, et il résolut d'imiter le papier-monnaie des Chinois. La description que donne Ferischta[1] de cet essai est fort curieuse, et assez concise pour que je la rapporte : « Voici l'histoire de l'émission des jetons de cuivre. Le roi désirait conquérir les sept zones de la terre, comme avait fait Alexandre le Grand; mais ses armées et ses trésors ne suffisant pas, il créa une monnaie de cuivre pour rendre possible l'exécution de ses plans. Il fit frapper dans l'hôtel des monnaies des pièces de cuivre qu'il fit émettre avec la valeur (fictive) de pièces d'or et d'argent, à l'instar de la monnaie fictive dans l'empire chinois[2], et ordonna qu'on s'en servît dans les ventes et les achats. Cette monnaie chinoise consiste en morceaux de papier qui portent le nom et le titre de l'empereur, et le peuple de ces pays s'en sert dans le commerce en guise d'or et d'argent. Mais cette opération ne fut pas bien réglée dans l'Inde; les Hindous des provinces apportèrent une quantité de lingots de cuivre à l'hôtel des monnaies, les firent frapper, et employèrent des milliers et des millions *de ces pièces* à des achats de marchandises et d'armes, qu'ils transportèrent aux frontières de l'empire et qu'ils vendirent pour des monnaies d'or et d'argent. Les orfévres contrefirent la monnaie de l'empereur et en frappèrent dans leurs maisons. Après quelque temps, on en vint au point que l'ordre de l'empereur fut méconnu dans les provinces éloignées et qu'on refusa de s'y conformer, et ce n'est qu'à mesure qu'on approchait de la capitale et de ses environs, que les jetons acquéraient par degrés de la valeur. L'empereur, voyant cela, eut du regret de ce qu'il avait fait, et, ne voyant pas d'autre remède, il ordonna qu'on échangeât dans le trésor les jetons contre de l'or et de l'argent, espérant par là leur donner de la valeur et les faire rentrer dans la circulation; mais les gens qui avaient foulé aux pieds ces jetons dans leurs maisons, comme des pierres et des briques, les portèrent au trésor et se firent donner de l'or et de l'argent, jusqu'à ce que le trésor fût vide, et les jetons n'en restèrent pas moins hors de la circulation. »

Quelque malheureux qu'aient été les résultats de ces innovations financières, la digue était rompue, et les rois continuaient à maintenir les impôts aussi hauts que possible. Il s'agissait seulement de trouver ce que le cultivateur pouvait payer sans mourir de faim, ou sans qu'il fût forcé d'abandonner la culture. Cette limite était difficile à trouver, parce qu'elle varie selon la fertilité du terrain, l'abondance de l'eau,

[1] Ferishta, I, 239. — [2] Voyez l'*Origine du papier-monnaie*, par Klaproth, *Journal asiat.* I, p. 257, et Schloezer, *Nebenstunden*, p. 159.

Digitized by Google

l'espèce de culture et mille autres circonstances. L'idée d'un cadastre général se présentait assez naturellement, d'autant plus que les cadastres des villages en fournissaient les éléments. Les rois afghans de Dehli essayèrent de la mettre en œuvre. Secander Schah[1] fut le premier qui fit cadastrer la province de Dehli; Schir Schah et Selim Schah continuèrent ce travail, mais ce n'est que par Akbar que cet essai fut fait en grand. Son intention était de prendre un tiers du produit brut, et, pour l'atteindre sans faire abandonner les terres pauvres, il établit un cadastre d'une complication extraordinaire, dans lequel les terres étaient classées dans une infinité de divisions et de subdivisions. On peut voir dans l'Ayen Akberi les détails de cette grande opération[2]. Mais il ne suffisait pas d'avoir mesuré et classé les terres, il fallait encore s'assurer de l'application uniforme du cadastre, ce qui donna à Akbar l'idée de centraliser l'administration des finances, et de prendre au service de l'État les officiers municipaux dont les fonctions consistaient dans la répartition et la levée des impôts dans les villages, et c'est là ce qu'il y avait dans le nouveau système de plus menaçant pour les communes, parce que c'était un changement organique qui les aurait décomposées de droit et de fait. Cette réforme politique et financière n'eut point de succès, le cadastre était inapplicable, le système communal triompha de cette nouvelle attaque, et Akbar fut obligé de rendre aux communes la perception de l'impôt. Aurengzib augmenta de nouveau les impôts et redemanda 50 p. o/o du produit brut comme avait fait Alaëddin Khildji. Les taxes dévoraient la propriété foncière au profit de la cour, et la terre (à l'exception des biens exempts d'impôts) cessait de représenter un capital, au point qu'on put concevoir la monstrueuse théorie que la terre, dans toute l'Inde, était la propriété de l'État, qui la donnait à ferme aux cultivateurs. Les municipalités subsistaient de droit, et ne succombaient pas même de fait entièrement sous ce fardeau, mais leur action s'affaiblissait, et l'empire mogol se trouva miné par sa base, au moment où sa puissance et sa splendeur avaient atteint, en apparence, le plus haut point.

Je suis entré dans ces détails sur l'histoire des municipalités de l'Inde, et sur l'influence que l'administration musulmane a exercée sur elles, moins pour rendre compte de ce que Ferischta en dit, qu'à cause de l'importance réelle du sujet. Ferischta lui-même néglige, en général, ce côté de l'histoire indienne. Son point de vue est celui de tous les his-

[1] Briggs, *Landtax*, p. 121. — [2] *Ayen Akberi*, Lond. 1800, in-4°, vol. I, p. 307 et suiv.

Digitized by Google

toriens musulmans, à l'exception d'Ibn Khaldoun; il s'attache aux faits les plus apparents, et qui ont exercé une influence directe sur leur temps, aux batailles, aux intrigues des cours, aux actions des rois et des hommes puissants, pendant qu'il ne tient que rarement compte de ce qui regarde le peuple, son organisation, ses institutions, ses tendances. Il parle peu de l'état dans lequel les musulmans ont trouvé les Hindous, des changements que l'invasion a fait naître dans les deux races, de la fusion qui se faisait peu à peu, et qui, pourtant, avait produit dans son temps des symptômes tels, qu'il ne pouvait pas les ignorer.

La méthode de Ferischta est fort simple : il prend pour chaque règne le principal ouvrage qui en traite, et le suit avec beaucoup de fidélité, mais sans s'y attacher exclusivement, quand il trouve autre part des détails omis, ou autrement racontés. Il indique quelquefois les différences qu'il rencontre dans les récits des auteurs, mais le plus ordinairement il choisit la version qui lui semble la meilleure, sans faire aucune remarque. Nous pouvons juger de sa manière de mettre en œuvre ses matériaux par la comparaison de son récit avec ceux des ouvrages cités par lui, qui nous sont accessibles. Ainsi, sa vie de Mahmoud le Ghaznévide est prise en grande partie, et souvent textuellement, de l'ouvrage d'Otbi, et il ne restreint pas même ses extraits à ce qui se rapporte aux entreprises de Mahmoud contre l'Inde; il suit Otbi à travers toutes les complications des affaires de Mahmoud, année par année; mais il donne assez souvent des détails qui manquent dans cet auteur, et ajoute à la fin, selon la manière des historiens musulmans, un portrait du prince, accompagné de quelques anecdotes empruntées au *Djami al Tewarikh* et à d'autres ouvrages de cette classe. Sa vie de Baber est entièrement tirée des mémoires autobiographiques de cet empereur, et avec une si grande exactitude, qu'en lisant Ferischta on s'aperçoit sur-le-champ où il doit se trouver des lacunes dans l'autobiographie. Ainsi, les années 914-915, 926-932, la fin de l'année 934 et les quinze derniers mois de la vie de Baber qui correspondent à ces lacunes, sont traités par Ferischta si brièvement, qu'on voit qu'il ne restait de son temps aucune autre histoire détaillée de ce règne. Les mêmes remarques s'appliquent à la vie de Houmayoun, à la description du Malabar, qui est empruntée au *Tohfet al Moudjahidin*. La conséquence nécessaire de ce système de se borner à des extraits est une inégalité très-frappante entre les différentes parties de l'ouvrage. Partout où l'auteur a pu consulter des sources contemporaines, le récit devient plus varié et présente une image vivante des hommes et des choses. Telles sont les vies de Djelaleddin Firouz, fondateur de la dynastie des Khildjis, celle d'Alaëddin de

Digitized by Google

Dehli, de Mohammed Toghlouk, de Baber, d'Akbar, de Mohammed Schah Bahmani et de presque tous les rois d'Ahmednagher et de Bijapour, pendant que des livres entiers sont d'une pauvreté extrême, comme l'histoire des rois du Bengal, de Sind, de Moultan et autres. Un auteur européen aurait probablement cherché à rendre moins évidente cette inégalité, et les voyages de Ferischta auraient pu le mettre en état de donner plus de vie à l'histoire des provinces dont les chroniques lui faisaient défaut, mais il s'est contenté de ses sources telles qu'elles étaient.

L'impartialité de Ferischta est parfaite; il ne laisse paraître aucune passion, si ce n'est un peu de colère contre les Sunnites. La haine des deux sectes musulmanes, dans le midi de l'Inde, ne peut se comparer qu'à celle des catholiques et des protestants en Europe dans le XVIe siècle, et nous avons vu plus haut que Ferischta avait beaucoup souffert par les persécutions qu'il avait eu à endurer de la part des Sunnites; de sorte qu'on ne peut pas s'étonner qu'il s'exprime avec chaleur dans le recit de quelques événements dans lesquels l'esprit de secte influençait particulièrement les acteurs. Il y a peut-être aussi quelques réticences à lui reprocher sous ce rapport. Il est singulier, par exemple, qu'il ne parle pas des essais qu'avait faits Akbar de fonder une religion qui devait effacer les différences entre les musulmans et les Hindous, et de ses entretiens avec les brahmanes, qui s'y rapportaient. Il est vrai que les circonstances étaient telles, que ni ceux qui avaient coopéré à ces plans, ni leurs amis n'aimaient à y attirer l'attention. Akbar prenait les plus grandes précautions pour cacher ses entretiens secrets avec les brahmanes; il ne les admettait chez lui que la nuit, et les faisait monter dans sa chambre à coucher au moyen d'une poulie [1]. Aboulfazl, qui était le confident de l'empereur et devait tout savoir, ne s'explique sur ce sujet ni dans l'Akbarnameh, ni dans l'Ayen Akberi. Mais néanmoins beaucoup de personnes le savaient, et ce qui se passait donnait lieu à un grand scandale parmi les croyants. Il est impossible que Ferischta n'en ait pas eu connaissance, et, s'il n'en parle pas, c'est probablement parce que Akbar était Schiite comme lui-même, et qu'il voulait ménager la réputation d'un coreligionnaire. Il ne pouvait avoir aucune autre raison pour cette réticence, puisque la première édition de son ouvrage ne fut achevée qu'après la mort de l'empereur.

Sous tout autre rapport, Ferischta est au-dessus de tout soupçon de

[1] Voyez un extrait fort intéressant du *Montekhab al Tewarikh* dans le *Oriental Quarterly Magazine*, vol. I, Calcutta, 1825, p. 49 et suiv.

Digitized by Google

partialité, au moins autant que nous pouvons en juger aujourd'hui. Nous avons vu combien il était attaché à Mortaza, roi d'Ahmednagher, pour lequel il risqua plusieurs fois sa vie; mais cela ne l'empêche pas de conter les plus grandes énormités commises par ce prince insensé. On pourrait dire que, Mortaza étant mort, Ferischta n'avait rien à craindre et pouvait faire connaître la vérité sur lui; mais il ne parle pas avec moins de liberté d'Ibrahim Adil Schah II, à la cour duquel il vivait, à qui il devait sa fortune et qui lui a survécu. Ibrahim était un homme très-supérieur à Mortaza, de sorte qu'il y avait moins de cruautés à rapporter de lui; mais Ferischta ne manque pas à son devoir d'historien quand l'occasion se présente. C'est ainsi qu'il raconte [1], avec les détails les plus minutieux, la hideuse histoire de la trahison d'Ibrahim envers son ancien ministre Dilawer Khan, comment le roi fit semblant d'être presque idiot pour l'attirer chez lui, comment il lui donna un sauf-conduit par lequel il lui garantissait la vie et ses propriétés, et comment il lui fit crever les yeux aussitôt qu'il le tînt dans son palais, en disant que la privation de la vue ne lui ôtait ni la vie ni ses biens.

Au reste, en lisant Ferischta, on est souvent tenté de douter si c'est à son courage qu'il faut attribuer cette impartialité, ou à l'indifférence de son temps pour la moralité des actes politiques. L'opinion publique ne reprochait pas à un prince une trahison ou un assassinat beaucoup plus qu'elle ne lui reproche chez nous une guerre; de sorte qu'il lui était peut-être plus facile de dire la vérité qu'un lecteur européen n'est naturellement enclin à le supposer. Mais il donne d'autres preuves de son impartialité, et dans des occasions où ses préjugés nationaux et religieux pouvaient aisément le rendre injuste, c'est quand il parle des Hindous. La haine et le mépris que les musulmans avaient pour ceux-ci étaient tels, qu'aucune exagération de leurs défauts n'aurait paru exorbitante à ses lecteurs; mais il faut dire, à son honneur, qu'il ne s'est pas laissé aller à cette tendance fort naturelle. Il ne connaît pas beaucoup les Hindous, et ne s'en occupe qu'autant qu'il est indispensable pour rendre intelligibles les guerres des musulmans contre eux, et néanmoins l'impression qu'il produit est presque toujours en faveur des Hindous.

Je choisis, parmi de nombreux exemples que présente l'ouvrage, le récit de l'origine de la première grande guerre des rois Bahmanis contre les rajahs de Bijnagher. Je le prends de préférence à d'autres plus frappants, parce que Ferischta le donne d'après un témoin ocu-

[1] Voyez *Ferishta*, II, p. 133.

Digitized by Google

laire, le molla Daoud de Bider, qui était alors page de Mohammed, roi de Kolberga, et qui était présent à la scène étrange qui occasionna la guerre[1]. Mohammed célébrait une fête de quarante jours à l'occasion d'un trône qu'il venait de recevoir du rajah de Telingana, et cette solennité avait attiré entre autres une bande de trois cents musiciens. Or, un jour de cette fête, les musiciens se présentèrent et chantèrent deux distiques d'Amir Khosrou, en honneur du roi et de sa fête. Mohammed en fut si enchanté qu'il ordonna à son vizir Seiffeddin Ghouri de donner à ces trois cents musiciens, qui étaient venus de Dehli, un mandat sur le trésor du rajah de Bijnagher. Le vizir, quoiqu'il attribuât cet ordre à l'effet du vin que le roi avait bu, promit d'obéir; mais le roi soupçonna, d'après la manière de Seiffeddin, qu'il n'avait pas l'intention de le faire, et le lendemain, étant sobre, il lui demanda s'il avait écrit le mandat. Le vizir répondit qu'il allait l'écrire sur-le-champ. Mohammed Schah lui dit : « Le ciel obéit à mes ordres et le monde me reconnaît pour maître; à Dieu ne plaise donc que ma langue prononce des paroles vaines, et qui n'auraient pas leur effet. Ce n'est pas parce que j'étais ivre que j'ai donné cet ordre, et je te commande d'expédier sur-le-champ le mandat, d'y apposer mon sceau et de l'envoyer au rajah de Bijnagher. » Le rajah traita le messager avec le plus grand mépris et la guerre éclata. Huit cents musulmans furent tués dans une forteresse. Mohammed Schah jura qu'il mettrait à mort cent mille Hindous pour les venger, et il tint non-seulement cet atroce serment, mais en dépassa la mesure à un tel degré qu'un de ses favoris lui observa[2] qu'il n'avait pourtant pas juré d'exterminer toute la race hindoue. Mohammed Schah accepta alors de la part du rajah le payement du mandat que tenaient les chanteurs de Dehli, en disant : « Je n'aurais pas voulu qu'il restât sur ma mémoire la tache d'une parole que j'aurais prononcée en vain. Grâce à Dieu, ce que j'ai dit a été fait, et mon ordre a été exécuté. » Les ambassadeurs hindous, le voyant de si bonne humeur, lui demandèrent pourquoi il avait fait tuer indistinctement des personnes de tout âge et de tout sexe, qui ne l'avaient point offensé, quels que fussent les torts du rajah envers lui. Il répondit que c'était la volonté de Dieu, et qu'il n'avait pas eu le choix. Ils lui proposèrent alors un traité d'après lequel les non combattants devaient être épargnés, et Mohammed Schah y consentit, en s'engageant à faire jurer à ses fils d'observer la même stipulation. « Depuis ce temps, ajoute Ferischta, il fut reconnu dans le Deccan qu'il ne fallait pas tuer ceux

[1] *Ferishta*, I, p. 549 et suiv. — [2] *Ibid.* 556.

Digitized by Google

qui survivraient à une bataille, ni mettre à mort les cultivateurs et les non combattants. » Il était temps que les Hindous fissent accepter aux musulmans leurs habitudes plus humaines; car Ferischta remarque [1] que Mohammed Schah avait tellement dépeuplé le Carnatic, que ce pays ne recouvra son ancienne prospérité qu'après plusieurs générations.

Ferischta cite avec une candeur parfaite une foule de traits semblables, sans essayer de déguiser la cruauté de ses coreligionnaires, ou la douceur et l'esprit chevaleresque des Hindous, par exemple quand il raconte comment Rana Sankha de Tchittor sauva la vie de son ennemi Mahmoud II, roi de Malwa [2], et comment Asa, le maître d'Asir, fut payé d'ingratitude par Melik Rajah [3]. Il parle sans cesse de la destruction des temples par les musulmans, mais il ne refuse pas de dire, en parlant de la mosquée de Rameswar, bâtie par Alaëddin Khildji, qu'elle existait encore de son temps, « parce que les infidèles, admirant les « beautés de cette maison de Dieu, l'avaient respectée, » pendant que les musulmans ne savaient qu'inventer pour outrager les sentiments religieux des Hindous, comme, par exemple, Mahmoud Khildji [4], qui fit briser les idoles et en fit faire des poids pour les bouchers du camp, et qui força les Rajpouts d'avaler la poussière d'une statue de marbre, après l'avoir fait calciner. On ne peut se défendre, en lisant l'ouvrage de Ferischta, de l'impression que l'invasion musulmane a été un malheur incalculable pour l'Inde, et qu'elle a étouffé une civilisation non-seulement plus avancée, mais d'un ordre très-supérieur à celle que les conquérants ont jamais pu atteindre. Les musulmans avaient certaines bonnes qualités : ils étaient braves, ils ne manquaient pas de générosité, leur goût était exquis, et ils avaient un sentiment d'élégance très-remarquable; mais le fond de leur caractère était infiniment plus violent que celui des Hindous, et ils étaient incapables du raffinement d'esprit qui est naturel à ceux-ci. Des préjugés nationaux et surtout religieux devaient empêcher Ferischta de reconnaître l'état réel des deux races; mais il faut dire, à son honneur, qu'ils ne paraissent pas avoir influencé son récit, et qu'on ne remarque aucun effort pour déguiser la vérité telle qu'il la savait.

Ferischta écrit dans un style plus simple qu'on n'a le droit de l'espérer d'un contemporain d'Akbar, seulement il entremêle sa prose de trop de vers, qui quelquefois sont curieux, étant des pièces composées à l'occasion de l'événement dont il parle; mais le plus souvent ce ne sont

[1] *Ferishta*, I, 563. — [2] *Id.* II, 527. — [3] *Ibid.* 544. — [4] *Ibid.* 487.

Digitized by Google

que des fragments poétiques qui ne sont destinés qu'à embellir le récit, et qui de fait l'interrompent et l'embarrassent d'une manière fâcheuse.

En écrivant les pages qui précèdent, j'ai eu pour but de prouver que Ferischta est un auteur qui mérite réellement la réputation qu'il a acquise. Il est vrai qu'il n'est en rien supérieur à son temps, que son point de vue est rétréci, et que toute idée générale lui est étrangère, mais, en revanche, il est consciencieux, use de tous ses moyens pour découvrir la vérité sur les points où il la trouve douteuse ou controversée; il raconte bien, et souvent d'une manière frappante, il expose parfaitement les intrigues des cours et les opérations militaires, qui étaient des matières dans lesquelles il était versé; il nous fournit une quantité de faits curieux que l'on ne trouve que dans son ouvrage[1]; enfin il a mis de l'ordre dans l'histoire très-compliquée de nombreuses dynasties qui naissent les unes des autres et à côté des autres, et que l'on aurait sans lui une peine infinie à débrouiller. Le cadre de l'histoire de l'empire musulman dans l'Inde, qu'il nous donne, est excellent, et, quoiqu'il ne soit pas dans toutes ses parties également bien rempli, il n'en restera pas moins la base de tous les travaux sur cette partie de l'histoire orientale; on comblera ses lacunes, on le complétera avec les documents hindous qu'il n'a pas connus, avec des détails tirés d'autres historiens musulmans, avec les renseignements que nous fournit l'état actuel de l'Inde, mais on ne cessera pas de s'appuyer sur lui dans tout ce qui regarde l'histoire de l'Inde depuis le dixième jusqu'au dix-septième siècle. On peut se faire une idée juste de son importance, si l'on pense que, malgré la masse des documents qui existent sur les deux derniers siècles de l'empire Mogol, il nous manque encore aujourd'hui une histoire de ce temps, qui puisse se comparer à celle de Ferischta. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait attiré l'attention des Européens, plus que tout autre auteur musulman de l'Inde, et que son ouvrage ait été l'objet de travaux répétés, dont le dernier et le meilleur est l'édition du texte par M. Briggs.

Il me reste à dire quelques mots sur le douzième livre de Ferischta, qui contient les vies des saints musulmans, et qui forme une espèce de traité complémentaire. Cette partie n'est pas aussi étrangère au sujet général de l'ouvrage, qu'on serait tenté de le croire au premier aspect;

[1] Voyez, par exemple, les détails qu'il donne sur l'habitude de se battre en duel, que la noblesse du Deccan avait adoptée pendant quelque temps. C'est un fait très-singulier et qui est, je crois, unique dans l'histoire musulmane. Je ne connais aucun autre auteur qui en parle. Ferishta, II, 197 et 333.

Digitized by Google

car les saints ont joué un rôle considérable dans l'histoire de l'Inde. Leur influence sur le peuple était fort grande, et les rois les plus impérieux les ménageaient, demandaient leurs prières, leur appui et leurs conseils, leur remettaient quelquefois des parties considérables du butin pour être distribuées en aumônes, donnaient leurs noms à des villes qu'ils fondaient[1], les consultaient sur les successeurs qu'ils voulaient nommer, et leur faisaient la cour de toute manière. Pour donner une idée de la position d'un saint envers le pouvoir temporel, je vais rapporter, d'après Ferischta[2], ce qui se passa entre Mahmoud Schah I, roi de Kolberga, et le scheikh Eineddin. Je choisis de préférence cette anecdote, parce que nous venons de voir quel était le caractère hautain et emporté du roi, ce qui est nécessaire pour apprécier la conduite du scheikh. Mohammed Schah, lorsqu'il monta sur le trône, avait reçu les hommages de tous les scheikhs du Deccan, à l'exception d'Eineddin, qui refusa, parce que le roi buvait du vin et commettait d'autres infractions à la loi, et qui déclara que personne n'était digne d'être roi qu'un homme qui s'efforçait de maintenir les préceptes de la religion et s'abstenait de tout vice en public et en secret. Plusieurs années après, le roi occupa avec son armée Dowletabad, où le scheikh demeurait, et où il venait encore de bénir les ennemis du roi. « Mo-« hammed, dit Ferischta, envoya quelqu'un auprès du scheikh et lui fit « ordonner de paraître à la cour, ou d'envoyer une déclaration de sou-« mission écrite de sa main. Le scheikh répondit : Un jour un savant, un « descendant du prophète et une courtisane[3] tombèrent entre les mains « des infidèles, qui leur déclaraient qu'on les mènerait dans le temple, où « ils auraient à adorer l'idole ou à mourir. On y mena d'abord le savant, « qui, s'autorisant d'un verset du Koran, fit sa prière à l'idole. Le des-« cendant du prophète suivit l'exemple du savant, et fit ce que les infi-« dèles lui avaient ordonné. A la fin, le tour de la courtisane arriva; mais « elle dit : J'ai passé ma vie à commettre des péchés, je ne suis ni sa-« vante ni descendante du prophète, et ne puis donc commettre ce « nouveau péché dans l'espoir qu'une de ces deux qualités me le fasse « pardonner. Elle refusa ainsi d'adorer l'idole, aimant mieux s'exposer « à la mort. Or, ma position est semblable à celle de la courtisane; je

[1] Borhanpour a reçu son nom en honneur de Borhaneddin, qui était un saint fort vénéré. Ferishta, II, 751. — [2] Ferishta, I, 560 et suiv. — [3] Le terme dont se sert Ferischta est مخنّث, ce qui n'est pas précisément une courtisane; mais, en consultant la dissertation de Reiske dans ses notes sur les annales d'Aboulfeda, vol. I, annot. p. 109 et suiv. on comprendra aisément la raison qui m'a fait prendre cette liberté dans la traduction.

Digitized by Google

« m'expose à tes sévices, mais je n'irai pas à ta cour et ne te reconnaîtrai « pas comme roi. » Mohammed Schah, en colère, ordonna au scheikh de quitter la ville. Celui-ci mit sans délai son tapis de prière sur son épaule et se rendit au tombeau du scheikh Borhaneddin, déposa son bâton au pied du tombeau, par terre, étendit son tapis et s'assit en disant : « Y a-t-il quelqu'un qui ose me chasser d'ici? » Quand le roi vit la détermination du scheikh, il se repentit de sa violence, et lui envoya par le grand juge le hémistique suivant, écrit de sa main. « Dorénavant je suis à toi, sois dorénavant à moi. » Le scheikh répondit : « Si le roi victorieux, Mohammed Schah, veut s'appliquer à main- « tenir les lois du prophète, fermer dans tout l'empire les maisons de « vin, suivre l'exemple de son père, en s'abstenant du vin en public. et « ordonner aux kadis, aux jurisconsultes et aux juges, de maintenir « les lois sur ce qui est permis et ce qui est défendu, s'il veut faire tout « cela, il n'aura pas d'ami plus fervent que le pauvre Eineddin. » Le roi se soumit, ferma toutes les maisons de vin dans ses États, et continua toute sa vie à tâcher de se concilier la bonne opinion du scheikh, avec lequel il resta en communication constante et respectueuse.

On conçoit que les vies de ces personnages, qui représentaient le pouvoir spirituel de leur temps, pourraient être du plus haut intérêt, mais il faut dire que la manière dont Ferischta les a écrites ne répond qu'imparfaitement à l'attente du lecteur européen. La plus grande partie de ces biographies se compose de légendes et de traditions sur les miracles qu'on attribuait aux scheikhs, et qui sont souvent presque bouffonnes. Il y a néanmoins des faits de mœurs assez curieux à tirer de cet appendice.

J'examinerai dans un dernier article les travaux dont l'ouvrage de Ferischta a été l'objet.

JULES MOHL.

ADDITION *aux articles de* M. Biot, *sur l'astronomie chinoise.*

Le passage de mes articles sur l'astronomie chinoise, qui a été l'objet des remarques insérées par M. Letronne dans le dernier numéro de ce journal, avait uniquement pour but d'exclure l'idée que les Chinois *auraient reçu des Grecs* la division de l'équateur en douze parties temporairement égales, ainsi que la division de l'écliptique en

Digitized by Google

douze parties inégales, comprises entre les mêmes cercles de déclinaison que les précédentes. Cette idée, sans doute, n'était pas celle que M. Letronne avait voulu émettre; mais plusieurs savants distingués avaient cru la voir résulter de ses expressions, et lui seul avait le droit de fixer le sens précis qu'il leur attribuait. Je me félicite qu'il l'ait bien voulu faire, de manière à ne pas laisser accréditer une opinion inexacte, qui aurait paru s'appuyer de son autorité.

BIOT.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu, le jeudi 11 juin, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. de Salvandy, directeur. La séance a été ouverte par un rapport de M. Villemain, secrétaire perpétuel, sur le prix d'éloquence, sur le prix d'histoire de France fondé par M. le baron Gobert, et sur le concours des ouvrages les plus utiles aux mœurs. Un des membres de l'Académie a lu ensuite l'ouvrage qui a mérité le prix d'éloquence, et la séance a été terminée par un discours de M. de Salvandy, président, sur les traits de vertu qui ont mérité les prix fondés par M. de Montyon.

Prix d'éloquence. Le prix d'éloquence, dont le sujet était l'*Éloge de Mme de Sévigné*, a été décerné à Mme Amable Tastu. L'accessit a été obtenu par M. Caboche; une mention honorable a été accordée à Mme Achille Comte.

Prix d'histoire de France fondé par M. le baron Gobert. Le grand prix fondé par M. le baron Gobert pour le morceau le plus éloquent d'histoire de France a été obtenu par M. Augustin Thierry, auteur d'un ouvrage intitulé : *Récits des temps mérovingiens*, etc. Le rapporteur a apprécié dans les termes suivants le mérite de l'ouvrage couronné : « Le nouveau travail d'un homme justement célèbre à d'autres titres nous a paru, sous deux formes différentes, offrir, dans un haut degré, le mérite de la composition et du style que l'Académie avait à reconnaître et à couronner. Quelques considérations sur notre histoire, quelques récits empruntés à nos vieux temps, voilà tout cet ouvrage. Une heureuse diversité de sujets et de manières en augmente l'effet par le contraste. Vous ouvrez un livre de *légendes mérovingiennes*, dont la naïve et pure expression vous charmera; et ce que vous rencontrez d'abord,

Digitized by Google

c'est une histoire tout intellectuelle de systèmes et d'idées, c'est la discussion des origines *françaises*, telles que chaque siècle les a supposées, et telles que le nouvel historien les démontre avant de les décrire. Le savant et le publiciste peuvent s'attacher à ces premières pages, dans lesquelles sont résolus, avec une profondeur toujours méthodique et sensée, quelques problèmes où s'est parfois trompé Montesquieu, et qui ont fait travailler tant d'esprits élevés, depuis notre ancien secrétaire l'abbé Dubos jusqu'au paradoxal et élégant Montlosier. M. Thierry, dans cette œuvre de haute critique, donne une double leçon : il dissipe l'erreur, et il montre comment elle s'est formée; il rétablit la vérité des temps anciens, et il explique le faux point de vue des temps intermédiaires, nous avertissant ainsi que chaque siècle met beaucoup du sien dans le passé qu'il étudie, et qu'en redressant tout le monde il faut nous défier un peu de nous-mêmes. Il y a cependant une perspective qui est la vraie; et si quelqu'un peut s'y placer par le constant effort de la science et de l'imagination réunies; si, comme nous le croyons, il n'est rien, en histoire, d'impénétrable à cette *seconde vue* que la méditation porte en soi, il appartenait à M. Thierry d'éclaircir l'obscurité de nos origines nationales, d'en fixer les éléments certains, d'arriver à la conviction sans être partial, et d'avoir raison avec nouveauté. La rectification systématique de quelques noms propres est ici secondaire : si parfois elle a pu sembler contestable, l'intérêt et la lumière que l'auteur a jetés sur les premiers temps de notre histoire n'en subsistent pas moins. Les nouvelles *Considérations* de M. Thierry ont fait pour les origines de la nation ce que les *Lettres sur l'histoire de France* avaient fait pour les origines des communes. Que si vous ajoutez au mérite de la méthode et de la sagacité ce choix heureux d'idées accessoires qui développe et confirme une première vue, cette expression juste et forte qui met la vérité en relief et laisse un long souvenir, vous ne serez pas étonnés que l'ouvrage de M. Thierry ait paru, dans l'opinion de juges sévères, mériter à lui seul la plus haute distinction. Mais l'art savant de l'auteur s'est ménagé un autre succès, plus populaire, par les beaux et touchants récits qui forment une moitié de son livre. Là, ce n'est plus la pénétrante analyse du passé; c'est le passé même qui revit par une admirable intelligence des mœurs barbares et cette connaissance du cœur humain qui retrouve sous tous les costumes le pathétique et le naturel. On dira que ces récits étaient dans les chroniqueurs du temps. Ils y étaient sans doute, informes, épars, inaperçus; mais le talent qui les remet au jour, la préoccupation érudite et naïve qui nous les rend comme d'anciens épisodes inséparables de notre histoire, l'émotion et la simplicité du langage, tout cela est l'œuvre de l'écrivain moderne, la création de son savoir et de son art. L'Académie, en se séparant de tout souvenir, de toute séduction, même la plus légitime, celle d'une juste célébrité, a donc pensé que le prix fondé par le baron Gobert était dû au dernier ouvrage de M. Augustin Thierry. » — Le second prix de la même fondation a été remporté par M. Bazin, auteur d'un ouvrage intitulé : *Histoire de France sous Louis XIII.*

Prix Montyon destinés aux ouvrages les plus utiles aux mœurs. L'Académie a décerné un prix de 6,000 francs à M. G. de Beaumont, auteur d'un ouvrage intitulé : *L'Irlande sociale, politique et religieuse;* — Un prix de 3,000 francs à M. F. T. de la Farelle, auteur d'un ouvrage intitulé : *Du Progrès social au profit des classes populaires non indigentes;* — Un prix de 3,000 francs à Mlle Sauvan, auteur d'un ouvrage intitulé : *Manuel pour les écoles primaires communales de jeunes filles;* — Une médaille de 2,000 francs à M. C. G. Hello, auteur d'un ouvrage intitulé : *Philosophie de l'histoire de France;* — Une médaille de 2,000 francs à M. E. Gérusez, auteur d'un ouvrage inti-

Digitized by Google

tulé : *Essais d'histoire littéraire* ;—Une médaille de 2,000 francs à M. F. Dinocourt, auteur d'un ouvrage intitulé : *Cours de morale sociale à l'usage des pères de famille, des institutions et des écoles primaires* ;—Une médaille de 2,000 francs à M. Ed. Mennechet, auteur d'un ouvrage intitulé : *Histoire de France depuis la fondation de la monarchie* ; — Une médaille de 1,500 francs à Mlle Crombach, auteur d'un ouvrage intitulé : *Le jeune Libéré*.

Prix Montyon destinés aux actes de vertu. L'Académie a décerné un prix de 4,000 francs à Mathieu dit Boisdoux, demeurant à Montereau, département de Seine-et-Marne ; — Un prix de 2,500 francs à Madeleine Fort, demeurant à Prades, département de l'Ariége ;—Un prix de 2,500 francs à Célestin-Louis Pemmejean, demeurant à Paris ; — Un prix de 2,500 francs à Marie Orange, demeurant à Yvetot, département de la Seine-inférieure ; — Une médaille de 1,500 francs à Joseph Serres, demeurant à Gimont, département du Gers. — Huit médailles de 1,000 francs chacune aux personnes ci-après nommées, savoir : 1° A Marie-Anne Rose, demeurant à Paris ; — 2° A Marie-Jeanne Dufour, demeurant à Paris ; — 3° A Anne Lecouturier, demeurant à Condé-sur-Noireau, département du Calvados ; — 4° A Fanchonnette-Françoise Lefebvre, demeurant à Alençon, département de l'Orne ; — 5° A Charlotte Barillié, demeurant à Versailles, département de Seine-et-Oise ; — 6° A Marie-Louise Opulent, veuve Gaulet, demeurant à Paris ; — 7° A Angélique Martin, veuve Chartin, demeurant à Gièvres, département de Loir-et-Cher ; — 8° A Pierre Beutegrat, demeurant à Bernède, département du Gers.

Le discours de M. le directeur sera imprimé et tiré à six mille exemplaires dont un nombre considérable sera envoyé à MM. les préfets, avec invitation de les faire distribuer à MM. les sous-préfets et maires.

Prix proposés pour 1841 *et* 1842. L'Académie propose, pour sujet du prix de poésie qu'elle décernera en 1841, *l'Influence de la civilisation chrétienne en Orient.* Les ouvrages envoyés au concours ne seront reçus que jusqu'au 15 mars 1841. Le sujet du prix d'éloquence, qui sera décerné en 1842, est *l'Éloge de Pascal.* Les ouvrages envoyés au concours ne seront reçus que jusqu'au 15 mars 1842.

Chacun de ces prix sera une médaille d'or de la valeur de 2,000 francs. Les ouvrages envoyés au concours devront être déposés ou adressés francs de port au secrétariat de l'Institut, et porter chacun une épigraphe ou devise qui sera répétée dans un billet joint à l'ouvrage et contenant le nom de l'auteur, qui ne doit pas se faire connaître.

Dans la séance publique de 1841, l'Académie décernera les prix et les médailles provenant des libéralités de M. de Montyon, et destinés par le fondateur à récompenser les actes de vertu et les ouvrages les plus utiles aux mœurs qui auront paru dans les deux années précédentes. (Voir notre cahier de septembre 1834, p. 568.)

Prix extraordinaires provenant des libéralités de M. de Montyon. 1° L'Académie avait proposé, dans sa séance publique du mois d'août 1836, un prix de 3,000 francs à décerner, dans sa séance publique de 1839, pour une question qui embrasse quelques points importants de notre histoire littéraire, et d'où peuvent sortir d'utiles conseils : *Examiner quelle a été, sur la littérature française, au commencement du* XVIIe *siècle, l'influence de la littérature espagnole, et, en général, rechercher par quel art et par quelles heureuses circonstances notre littérature, à diverses époques, a profité du commerce des littératures étrangères, en maintenant son caractère original.* Le prix n'ayant pu être décerné, l'Académie remet la même question au concours pour l'année 1841. Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que jusqu'au 1er janvier 1841, terme de rigueur. Les auteurs devront rester inconnus.

Digitized by Google

2° Une autre somme de 6,000 francs est destinée à récompenser les meilleures traductions d'ouvrages de morale, anciens ou modernes, qui seraient publiées d'ici au 1er janvier 1841.

3° L'Académie avait proposé, en 1831, un prix de 10,000 francs pour la meilleure tragédie ou pour la meilleure comédie en cinq actes et en vers composée par un Français, représentée, imprimée et publiée en France, qui serait morale et applaudie. Ce concours est prorogé jusqu'au 1er janvier 1841. L'Académie ne s'occupera du jugement d'après lequel le prix sera décerné, qu'un an, au plus tôt, après la clôture du concours.

Prix extraordinaire fondé par M. le baron Gobert. A partir du 1er janvier 1841, l'Académie s'occupera de l'examen annuel relatif au prix fondé par M. le baron Gobert, pour *le morceau le plus éloquent d'histoire de France*, et pour *celui dont le mérite en approchera le plus.* L'Académie comprendra dans cet examen les ouvrages *nouveaux*, sur l'histoire de France, qui auront paru depuis le 1er janvier 1840. Les ouvrages précédemment couronnés conserveront les *prix* annuels, d'après la volonté expresse du testateur, jusqu'à déclaration de meilleurs ouvrages.

Prix extraordinaire fondé par M. le comte de Maillé-Latour-Landry. M. le comte de Maillé-Latour-Landry a légué à l'Académie française et à l'Académie royale des beaux-arts une somme de 30,000 francs à employer en rentes sur l'État, pour la fondation d'un secours à accorder chaque année, au choix de chacune de ces deux académies alternativement, « à un jeune écrivain, ou artiste pauvre, dont le talent « déjà remarquable paraîtra mériter d'être encouragé à poursuivre sa carrière dans « les lettres et les beaux-arts. »

Le 8 juin, l'Académie a perdu M. Népomucène Lemercier, dont les obsèques ont eu lieu le 10. M. de Salvandy, directeur, a exprimé les regrets de l'Académie dans un discours où il s'est plutôt attaché à peindre le caractère noble et ferme de M. Lemercier qu'à apprécier ses travaux littéraires. Nous en citerons quelques passages. « Népomucène Lemercier, a dit M. de Salvandy, a vécu cinquante ans dans une révolution qui a porté tout le monde aux affaires, où tout le monde a voulu le pouvoir et y a mis la main. Il est resté cinquante ans étranger à tout. Lui seul de nos contemporains n'a jamais accepté des honneurs, jamais participé au gouvernement, jamais paru sur la scène politique; et cependant il a un rôle dans nos révolutions, il a une place dans l'histoire, il a une place dans la pensée de son pays. Il est là, Messieurs, par son caractère. Entré dans la vie sous la plus noble des tutelles royales, celle de deux princesses, de deux victimes augustes, la reine Marie-Antoinette et madame la princesse de Lamballe, son esprit précoce, son jeune cœur s'attachent à la cause des idées de 1789... Il aime déjà, il veut de ce jour la liberté; il la voudra toute sa vie; il la veut contre le gouvernement populaire, il la veut contre la gloire couronnée. Quand ce grand nom de liberté est arboré sur les échafauds, il lance aux passions régnantes le *Tartufe révolutionnaire.* Le talent eut, chez lui, à révéler l'homme de cœur, l'homme de bien à son pays. Plus tard, Napoléon s'annonce; il exerce sur Népomucène Lemercier la première des séductions d'un grand homme, celle de son amitié... Mais Lemercier ne se méprend pas : c'est au delà de l'ordre qu'on l'entraîne, et on en cherche les conditions loin d'un régime auquel il croit encore, parce que la vertu en est le principe, et que ce principe, il le porte en lui. Il repousse le pouvoir; il abdique l'amitié de cet homme à part, si grand que c'est également un honneur dans l'histoire d'avoir été son ami, d'avoir pu être son ennemi... Au milieu de toute cette gloire guerrière et civile de l'empire, qui a préparé, qui a fait, qui a rendu possible notre liberté présente, je sais gré à Lemercier, continue l'ora-

Digitized by Google

teur, d'avoir maintenu sans bruit, mais aussi sans faiblesse, la seule gloire dont Napoléon ne tînt pas compte, celle de l'indépendance de la raison et de la conscience. Cette gloire, je la revendique pour les lettres; je remarque qu'elle fut le privilége de quelques esprits d'élite qui font l'honneur de la littérature et de la France. C'est une race libre au fond que celle des gens de lettres; elle n'est pas faite pour plier; elle représente quelque chose d'immuable, de saint et d'immortel... C'est de l'homme seulement, Messieurs, que je vous ai entretenus. Ailleurs, nous honorerons l'auteur d'*Agamemnon* et de *Pinto*, cet esprit indépendant vis-à-vis de l'art comme vis-à-vis de la puissance, mais ayant le droit de l'être, parce qu'il est original d'une originalité vraie, celle qui a des idées et cherche une forme pour les produire. »

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, et l'Institut tout entier, viennent de faire une perte bien sensible dans la personne de M. Daunou, un de leurs membres les plus illustres et les plus vénérés. M. Pierre-Claude-François Daunou, pair de France, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, garde général des archives du royaume, et l'un des auteurs du Journal des Savants, est mort à Paris, le 20 juin, à l'âge de soixante-dix-neuf ans. Conformément aux intentions expresses du défunt, aucun discours n'a été prononcé à ses funérailles; mais un hommage de reconnaissance sera prochainement rendu, dans le Journal des Savants, à la mémoire de l'homme illustre qui, après l'avoir réorganisé en 1816, le dirigea pendant si longtemps, et en a été, jusqu'à ces derniers temps, comme la représentation vivante.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Brochant de Villiers, dont nous avons annoncé la mort dans notre cahier de mai, était un de nos géologues et de nos minéralogistes les plus distingués. Élève de l'école polytechnique et de celle des mines, inspecteur général au corps royal des mines, M. Brochant s'est acquis une haute réputation par plusieurs ouvrages remarquables, au nombre desquels on doit citer un traité élémentaire de minéralogie; un mémoire sur les terrains de transition de la Tarentaise; un autre mémoire sur les roches granitoïdes du Mont-Blanc, et un article aussi exact, aussi complet que lucide, sur la cristallisation. Enfin, c'est sous la direction de ce savant académicien, que MM. Élie de Beaumont et Dufrénoy exécutaient la belle carte géologique de France, qui est sur le point d'être achevée. M. Brochant de Villiers était âgé de soixante-sept ans.

Le 28 juin, M. le comte de Gasparin, pair de France, a été élu membre de l'Académie des sciences, section d'agriculture, en remplacement de M. Turpin.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

L'Académie des sciences morales et politiques a tenu, le samedi 27 juin, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Rossi. La séance s'est ouverte par un

Digitized by Google

discours de M. Rossi sur les pertes récemment éprouvées par l'Académie; ce discours a été suivi de la proclamation des prix décernés et des sujets de prix proposés. On a entendu ensuite une notice historique de M. Mignet, secrétaire perpétuel, sur la vie et les travaux de M. Broussais. L'heure avancée n'a pas permis la lecture d'un mémoire de M. Barthélemy Saint-Hilaire, relatif à l'influence de la scolastique sur la formation de la langue française.

La section de morale avait proposé, pour être décerné dans cette séance, un prix de quinze cents francs sur cette question : *Quel perfectionnement pourrait recevoir l'institution des écoles normales primaires, considérée dans ses rapports avec l'éducation morale de la jeunesse.* Le prix a été accordé à M. Barrau, principal du collége de Chaumont. Une médaille d'or de quinze cents francs a été obtenue par M. Dumont, inspecteur de l'instruction primaire à Fontainebleau. Une mention très-honorable a été accordée à M. Rapet, directeur de l'école normale de la Dordogne, à Périgueux.

La section de législation avait proposé la question suivante : *Quels sont les progrès que le droit des gens a faits en Europe depuis la paix de Westphalie?* Le prix a été décerné à M. Maurice d'Hauterive, attaché aux affaires étrangères. Une mention honorable a été accordée au mémoire n° 2 ayant pour épigraphe : *Lex omnibus una.* L'auteur ne s'est pas fait connaître.

La seconde question proposée par la section de législation était la suivante : *Déterminer les moyens à l'aide desquels on peut constater avec plus de certitude la vérité des faits qui font l'objet des débats judiciaires, soit en matière civile, soit en matière criminelle. Comparer les divers modes de procédés employés pour obtenir ces résultats chez les peuples les plus civilisés, en faire connaître les inconvénients et les avantages.*

Aucun des mémoires adressés à l'Académie n'a été jugé digne du prix, mais elle a décerné, à titre de récompense, une médaille de mille francs à M. Bayle Mouillard, juge suppléant à Clermont-Ferrand.

Pour la section d'économie politique, la question proposée était celle-ci : *Déterminer quelle est déjà l'influence produite, et quelle sera l'influence future de l'association commerciale allemande : 1° Sur la prospérité des peuples associés, sur le développement de leur industrie, sur l'extension de leur commerce extérieur; 2° Sur l'industrie et le commerce des autres nations; 3° Quelles associations analogues pourront naître par l'effet de cet exemple et par la nécessité de créer un nouvel équilibre dans le négoce des nations; 4° Quels changements devront résulter de ces espèces de confédérations commerciales dans le système des lois économiques qui régissent aujourd'hui les nations.* Le prix a été remporté par M. Théodore Fix. Une mention honorable a été accordée à M. Prosper Faugère, auteur du mémoire n° 6.

Le prix proposé par la section d'histoire générale n'a pas été décerné. La question était celle-ci : *Tracer l'histoire du droit de succession des femmes dans l'ordre civil et dans l'ordre politique, chez les différents peuples de l'Europe, au moyen âge.*

L'Académie remet le même sujet au concours pour l'année 1842.

L'Académie n'a point décerné le prix quinquennal de 5,000 francs fondé par M. le baron Félix de Beaujour pour le meilleur mémoire sur les causes de la misère et les moyens d'y remédier; mais elle a accordé une médaille d'or de 2,500 francs à M. Eugène Buret, auteur du mémoire n° 18, une médaille d'or de 1,500 francs à M. Jean-Jacques Rapet, et une médaille d'or de 1,000 francs à M. Christophe Moreau, inspecteur général des prisons du royaume.

L'Académie rappelle qu'elle décernera, s'il y a lieu, dans sa séance publique de 1841, un prix de 1,500 francs sur le sujet suivant : *Examen critique de la philosophie allemande.* (Voir, pour le programme, notre cahier de mars 1839, p. 184.) Les mé-

Digitized by Google

moires devront être déposés ou adressés francs de port au secrétariat de l'Institut, le 30 septembre 1840.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour le prix de philosophie à décerner en 1841, la question suivante : *Examen critique du cartésianisme.* (Voir, pour le programme, nos cahiers de juin 1838, p. 375, et de mars 1839, p. 184.) Ce prix est de la somme de 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés le 30 juin 1840.

L'Académie rappelle également qu'elle décernera, en 1841, sur la proposition de la section de morale, un prix de 1,500 francs sur la question suivante : *Quel serait le meilleur moyen d'arriver, dans l'intérêt combiné des esclaves et des colons, à la suppression de l'esclavage dans nos colonies.* Les mémoires devront être déposés le 30 octobre 1840, terme de rigueur.

L'Académie rappelle encore que la section de législation, de droit public et de jurisprudence, a proposé, et qu'elle décernera, en 1841, un prix de 1,500 francs au meilleur mémoire sur cette question : *Rechercher et indiquer les moyens de mettre en harmonie le système de nos lois pénales avec un système pénitentiaire à instituer dans le but de donner de plus efficaces garanties au maintien de la paix et de la sûreté générale et privée, en procurant l'amélioration morale des condamnés.* Le terme de ce concours est fixé au 30 octobre 1840.

La section d'économie politique et de statistique a proposé, et l'Académie décernera, dans sa séance publique de 1842, s'il y a lieu, un prix de 1,500 francs sur la question suivante : *Rechercher : 1° quels sont les modes de loyer ou d'amodiation de la terre, actuellement en usage en France; 2° à quelles causes tiennent les différences qui subsistent entre ces modes de loyer et les changements qu'ils ont éprouvés; 3° quelle est l'influence de chacun de ces modes de loyer sur la prospérité agricole.* Les mémoires devront être déposés le 31 octobre 1841, terme de rigueur.

L'Académie a fixé au 30 septembre 1841 le terme du nouveau concours sur la question suivante, pour laquelle elle décernera un prix de 1,500 francs en 1842 : *Tracer l'histoire du droit de succession des femmes dans l'ordre civil et dans l'ordre politique, chez les différents peuples de l'Europe, au moyen âge.*

La section d'histoire générale a proposé, et l'Académie décernera, s'il y a lieu, en 1842, un prix de 1,500 francs sur la question suivante : *Retracer l'histoire des États généraux en France depuis* 1301 jusqu'en 1604; — *Indiquer le motif de leur convocation, la nature de leur composition, le mode de leurs délibérations, l'étendue de leur pouvoir;—Déterminer les différences qui ont existé, à cet égard, entre ces assemblées et les parlements d'Angleterre, et faire connaître les causes qui les ont empêchées de devenir, comme ces derniers, une institution régulière de l'ancienne monarchie.* Le terme de ce concours est fixé au 31 décembre 1841, terme de rigueur.

Le prix quinquennal de 5,000 francs, fondé par M. le baron Félix de Beaujour, sera décerné, en 1843, au meilleur mémoire sur la question suivante : *Quelles sont les applications pratiques les plus utiles que l'on pourrait faire du principe de l'association volontaire et privée au soulagement de la misère?* Les mémoires devront être déposés avant le 30 septembre 1842, terme de rigueur.

A ce concours, comme à tous les autres, l'Académie n'admet que les mémoires écrits en français ou en latin. (Voir, pour les autres conditions générales, notre cahier de juin 1838, page 377.)

Digitized by Google

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Collection de documents inédits sur l'histoire de France, publiée par ordre du Roi et par les soins du ministre de l'instruction publique. 1re série. Histoire politique. — *Chronique du religieux de Saint-Denys*, contenant le règne de Charles VI, de 1380 à 1422, publiée en latin pour la première fois et traduite par M. L. Bellaguet, précédée d'un introduction par M. de Barante. Tome II. A Paris, de l'imprimerie de Crapelet, 1840, in-4° de 782 pages. Nous avons annoncé, dans notre cahier d'octobre 1839, page 631, le premier volume de cette chronique, dont le texte était inédit, et que l'on peut considérer comme un des documents originaux de notre histoire les plus précieux et les plus importants. Le second volume, qui vient de paraître, commence avec l'année 1392, et se termine à la fin de l'an 1400. Il comprend les livres XIII à XXI, qui traitent des principaux événements de notre histoire, depuis l'assassinat du connétable de Clisson, jusqu'à la soumission du captal de Buch. — Ce volume et les autres du même ouvrage seront l'objet d'un examen plus approfondi dans ce journal, lorsque la publication sera terminée.

Histoire de France, depuis la fondation de la monarchie, dédiée aux pères de famille, par Ed. Mennechet. Paris, imprimerie de Béthune et Plon, librairie du Plutarque français, rue Duphot, 1840; quatre volumes in-12 de VIII-330, 371, 405 et 393 pages. L'histoire de France de M. Mennechet n'est point un de ces livres de pure érudition où la discussion des sources et l'appréciation minutieuse et approfondie des faits de détail arrêtent la marche du récit; c'est encore moins une de ces compilations historiques sans critique et sans goût, qu'on trouve encore en si grand nombre entre les mains de la jeunesse. L'auteur a su présenter, dans un cadre qui n'est ni trop étendu ni trop resserré, l'ensemble des faits dont se compose l'histoire de France. Dans cet exposé, il a fait un usage très-habile de nos meilleurs documents historiques; mais il ne s'est point borné au rôle d'annaliste. Il s'applique, en véritable historien, à la recherche des causes, et n'oublie jamais de faire ressortir de chaque événement important, un enseignement moral. Un style constamment pur et souvent élégant, une clarté d'exposition remarquable, une bonne disposition des matières, distinguent d'ailleurs ce livre recommandable, qui a obtenu de l'Académie française une des médailles destinées aux ouvrages les plus utiles aux mœurs.

Analyse de l'Histoire romaine, par E. G. Arbanère, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), etc. Paris, imprimerie et librairie de Firmin Didot frères, 1840; 4 volumes in-8° de XXIV-519, 434, 460, 540 pages. L'auteur de ce livre a su rajeunir, par la nouveauté de la forme, un sujet bien souvent traité : au lieu d'une analyse chronologique des faits de l'histoire romaine, on trouve dans son ouvrage des considérations morales et philosophiques sur le gouvernement, les lois, les mœurs, la littérature de chaque période de cette histoire. Ces considérations sont inspirées par un esprit droit, un jugement sain, et l'on y reconnaît partout les préceptes de la morale la plus pure, aussi bien que les meilleures doctrines philosophiques, historiques et littéraires, heureusement appliquées par un homme versé dans la connaissance de cette partie de l'histoire de l'antiquité; mais peut-être le mérite de cet ouvrage recommandable aurait-il été mieux senti, si

Digitized by Google

l'auteur avait su éviter les digressions trop multipliées, les négligences de style, et quelque défaut de suite et d'ordre dans les idées, ce qui peut rendre pénible et souvent infructueuse la lecture du meilleur livre.

Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, par MM. Aimé Leroy, bibliothécaire, et Arthur Dinaux, de la Société royale des antiquaires de France. *Nouvelle série*, de l'imprimerie de Prignez, à Valenciennes, in-8°. De toutes les publications historiques entreprises en si grand nombre dans les départements depuis quelques années, il n'en est aucune qui nous paraisse mieux conçue et mieux exécutée que celle dont nous venons de transcrire le titre. Fondé, en 1829, dans une de nos provinces les plus riches en souvenirs et en débris du passé, par des hommes de savoir et de goût, ce recueil, dont la première série forme cinq volumes, contient une suite intéressante de documents historiques inédits, de dissertations sur les antiquités, les monuments, la littérature locale. Les bibliophiles y trouveront aussi avec plaisir des réimpressions d'opuscules utiles ou curieux devenus rares, entre autres un excellent mémoire de M. Guilmot de Douai sur les anciennes habitations rurales du département du Nord. Une nouvelle série, commencée en 1837, et qui forme 2 vol. in-8°, se recommande par l'intérêt et le bon choix des documents qu'elle renferme. On y remarque surtout des particularités curieuses sur la bataille de Pavie, une notice sur les archives des comtes d'Artois, une histoire de la ville de Bourbourg, et de bons articles de biographie et de bibliographie. En résumé, il serait difficile aujourd'hui de traiter un point quelconque de l'importante histoire du nord de la France, sans puiser à cette source précieuse de faits et de renseignements.

Actes de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. Première année, deuxième, troisième et quatrième trimestre. Imprimerie de Gazay, à Bordeaux; librairies de Ch. Lawale, à Bordeaux, et d'Aimé André, à Paris, 1839, in-8° (pag. 211-789) avec planches lithographiées. — Ces trois derniers trimestres complètent la publication des *Actes* de l'Académie de Bordeaux pour 1839, dont nous avons annoncé le premier trimestre dans notre cahier de mars 1839, p. 186. L'indication des titres des principaux mémoires contenus dans ce recueil suffira pour faire apprécier l'intérêt varié et l'importance des sujets qui y sont traités. Parmi les travaux relatifs aux sciences naturelles, physiques et mathématiques, on y remarque deux notices de M. de Collegno, sur la distribution des coquilles fossiles dans les terrains tertiaires du nord-ouest de l'Italie; des considérations de M. Petit-Laffitte, sur la part qu'a prise Bordeaux au perfectionnement de l'agriculture; une analyse des courbes de degré supérieur, par M. Valat; un mémoire de M. Couerbe, relatif aux phénomènes observés sur l'acide carbonique soumis à des pressions supérieures à celles de l'atmosphère; un discours de M. le docteur Grateloup, sur la zoologie fossile, etc. En ce qui concerne les sciences historiques, la littérature et les arts, voici les mémoires qui nous ont paru les plus importants : Examen d'une dissertation de F. Meinard, sur la persistance des races dans l'ancienne France, par M. Rabanis; Documents extraits du Cartulaire de l'abbaye de la Seauve sur le prieuré d'Exea en Aragon, par le même; Notice sur le Castera, vieux château situé près de Saint-Médard en Jalle, par M. Durand; Tableau général de l'Europe, vers l'année 1453, par M. Ferdinand Leroy; Origine et destinée de l'art, par M. Gout Desmartres.

Examen méthodique des faits qui concernent le Thian-Tcha ou l'Inde, traduit du chinois par M. G. Pauthier, membre de la société asiatique. Paris, Imprimerie royale, 1840 (Extrait du journal Asiatique, troisième série), in-8° de 144 pages. Le texte

Digitized by Google

chinois, dont M. Pauthier donne ici la première traduction, se trouve dans le *Kou-Kin-Tou-Chou*, « livre avec figures sur l'antiquité et les temps modernes; section *Pian-i-Tian*, pays situés au delà des frontières de la Chine, » appartenant à la Bibliothèque royale de Paris. La partie de ce livre publiée aujourd'hui par M. Pauthier est relative seulement à l'Inde et renferme de précieux renseignements sur l'histoire de cette contrée depuis l'an 126 avant J. C. jusqu'à la fin de la dynastie des Ming, ou du xve siècle de notre ère. A la suite de cet extrait, le traducteur a placé des *Considérations générales sur l'Inde* tirées du même ouvrage et se rapportant à l'état de la civilisation dans ce pays au commencement du viie siècle de notre ère. Nous ne pouvons qu'encourager M. Pauthier à publier, comme il l'annonce, un choix des autres notices historiques contenues dans le *Pian-i-Tian* et qui concernent le Caboul, les Indo-Scythes, les Parthes, l'ancien royaume de Kophène, celui de Magadha, le Népaul, le Cachemire, etc.

Esclavage de la race noire aux colonies françaises, par Charles Levavasseur. Paris, imprimerie de César Bajat, librairie de Delaunay, 1840, in-8° de 118 pages. L'auteur de cet opuscule s'est proposé pour but de démontrer « que l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises sera l'œuvre des mœurs et du temps, et que les résultats ainsi obtenus seront plus avantageux à la civilisation que ceux qu'on peut espérer d'une mesure législative. »

Voyage pittoresque dans l'empire Ottoman, en Grèce, dans la Troade, les îles de l'Archipel et sur les côtes de l'Asie Mineure, par le comte de Choiseul-Gouffier, ambassadeur de France à Constantinople. Nouvelle édition, augmentée de notices historiques d'après les voyages modernes les plus célèbres, rédigées avec le concours et sur les observations inédites de M. Hase, de l'Institut, et de M. Miller. Première livraison in-8° d'une feuille, plus 2 planches et un plan in-folio, imprimerie de Warin-Thierry, à Épernay; librairie d'Ailland, à Paris.

Précis de l'histoire de la littérature française, depuis ses premiers monuments jusqu'à nos jours, par M. Nizard. Paris, imprimerie de Dupont, librairie de madame veuve Maire-Nyon, 1840, 384 pages in-12.

Fragments des poëmes géographiques de Scymnus de Chio et du faux Dicéarque, restitués principalement d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale; précédés d'observations littéraires et critiques sur ces fragments, sur Scylax, Marcien d'Héraclée, Isidore de Charax, le Stadiasme de la Méditerranée, pour servir de suite et de supplément à toutes les éditions des petits géographes, par M. Letronne. In-8° de 29 feuilles 1/2. Paris, imprimerie de Pihan Delaforest, librairie de Gide, 1840.

Histoire de la confédération Suisse, par Jean de Muller, Robert Gloutz-Blosheim et J.-J. Hottinger, traduite de l'allemand et continuée jusqu'à nos jours par MM. Charles Mounard et Louis Vulliemin; tome VIII, Jean de Muller, traduction par C. Monnard. Imprimerie de Beau, à Saint-Germain; librairies de Ballimore, à Paris, et de Cherbuliez à Genève; 1840, in-8° de 536 pages.

Histoire de Jeanne de Valois, duchesse d'Orléans et de Berry, reine de France, fondatrice de l'ordre des Annonciades, par Pierquin de Gembloux. Bourges, imprimerie de Mme veuve Ménagé; Paris, librairies de Gaume et de Poussielgue-Rusand, 1840, in-4° de 460 pages avec 15 planches.

Traité de statistique, ou Théorie de l'étude des lois d'après lesquelles se développent les faits sociaux; suivi d'un essai de statistique physique et morale de la population française, par P.-A. Dufau. Paris, imprimerie de Le Normant, librairie de Delloye, 1840, in-8° de xii-378 pages. — M. Dufau, après une étude approfondie des divers écrits des statisticiens, peu satisfait des définitions et des mé-

Digitized by Google

thodes qui y sont exposées, a voulu coordonner des principes au moyen desquels on peut arriver à des résultats positifs, dans de nombreuses séries de faits qui, selon les idées reçues, semblent échapper entièrement, par leur nature, à l'observation et aux calculs. Son ouvrage, dont nous regrettons de ne pouvoir donner ici une analyse suffisante, se divise en deux parties : la première comprend la théorie; la seconde, l'application. Cette seconde partie, pour laquelle l'auteur a consulté les documents statistiques publiés par ordre du gouvernement, contient une statistique physique et morale de la population française. On y trouve les renseignements les plus curieux, et nous ne pouvons qu'engager l'auteur à donner plus de développements à ses recherches par la publication d'un travail qu'il annonce sur les faits de statistique relatifs au *territoire* et à l'*État*.

La Hongrie et la Valachie (souvenirs de voyage et notices historiques), par M. Édouard Thouvenel; ouvrage accompagné d'une carte détaillée du bassin du Danube. Paris, imprimerie de L. Bouchard-Huzard, librairie d'Arthus Bertrand, 1840, in-8° de 381 pages. — Ces souvenirs et notices ont moins pour objet de décrire méthodiquement les pays parcourus par l'auteur, que d'en exposer les institutions et l'état politique actuel. Ce volume est divisé en trois parties intitulées : *Hongrie, Valachie, Constantinople.* On trouve à la suite, sous le titre de pièces justificatives, des documents récents sur la constitution politique de la Servie et de la Moldavie.

Glossarium mediæ et infimæ latinitatis conditum à Carolo Dufresne domino Ducange, auctum à monachis ordinis S. Benedicti, cum supplementis integris D. P. Carpenterii et additamentis Adelongii et aliorum, digessit G. A. L. Henschel. Tomus primus (fasciculus primus). Paris, imprimerie et librairie de F. Didot, 1840, in-4° de 160 pages. — L'ouvrage formera 8 volumes in-4°, et paraîtra en 32 livraisons trimestrielles du prix de 8 francs.

Vies des peintres, sculpteurs et architectes, par Giorgio Vasari; traduites et annotées par Léopold Leclanché, et commentées par Jeanron et Léopold Leclanché. Paris, imprimerie de Fournier, librairie de Just-Tessier, tomes II et III. Deux volumes in-8° de 378 et 404 pages. L'édition aura 10 volumes; les cinq premiers ont paru.

Nouveau traité des sciences géologiques, considérées dans leurs rapports avec la religion et dans leur application générale à l'industrie, aux arts, à l'agriculture, ou éléments de géognosie, de botanique et de zoologie fossiles, de minéralogie appliquée, de géogénie, etc.; par L. F. Jehan. Paris, imprimerie de Schneider, librairie de Périsse, 1840, in-12 de 376 pages avec une planche.

Recueil de notes et de pièces historiques pour servir à l'histoire des Riceys depuis leur fondation jusqu'à nos jours, par L. Coutant et S....., in-8° de 13 feuilles. Paris, imprimerie de Moquet, librairie d'Ébrard, 1840.

Leçons de logique (année scolaire 1838-1839), par M. A. Charma, ancien élève de l'école Normale, professeur de philosophie à la faculté des lettres de Caen. Caen, imprimerie de Pagny; Paris, librairie de L. Hachette, 1840, in-8° de VIII-416 pages.

Mémoire historique, géographique et politique sur l'Algérie, suivi d'un plan d'occupation générale, et du système financier et administratif d'une société d'actionnaires dont le capital social serait de cinquante millions, destinés à établir une grande colonisation; par Ch. Pierre de Nazarieux. Paris, imprimerie de Worms, 1840, 58 pages in-8°. — Se trouve place Saint-Germain-l'Auxerrois, n° 41.

Catalogue des livres composant la bibliothèque de l'école royale polytechnique. Paris, imprimerie et librairie de Bachelier, 1840, in-folio de 104 feuilles. — L'ouvrage doit être suivi d'une table alphabétique des auteurs, et d'une des ouvrages anonymes.

Digitized by Google

Histoire du pape Innocent III et de son siècle, d'après les monuments originaux, par Fr. Hurter, président du consistoire à Schaffouse. Traduction nouvelle, augmentée d'une introduction, de notes historiques et de pièces justificatives, par MM. l'abbé Jager et Th. Vial, tome II. Paris, imprimerie de Firmin Didot, librairie de Vaton et de Gaume frères, 1840, in-8° de 568 pages avec portrait.

De l'enseignement du droit en France, et des réformes dont il a besoin, par Édouard Laboulaye. Batignolles-Monceaux, imprimerie de Desrez; Paris, librairie de Durand et Desrez, 1840, in-8° de 84 pages.

ANGLETERRE.

Il paraît depuis quelque temps à Londres un nouveau dictionnaire biographique universel, conçu d'après un plan très-vaste, et édité par M. Henry-John Rose. Cet ouvrage a déjà donné lieu à plusieurs critiques animées de la part de biographes anglais.

Elements..... Éléments de philosophie naturelle, pour servir d'introduction pratique à l'étude des sciences physiques, par G. Bird. Londres, 1840, in-8°.

Principles..... Principes de physiologie générale et comparée, considérés comme une introduction à l'étude de la physiologie de l'homme, par W. B. Carpenter. Londres, 1840, in-8°.

Narrative..... Relation d'un voyage de Counpoor au Boorendo, à travers les montagnes Himalaya, par W. Lloyd; publié par G. Lloyd. Londres, 1840, 2 vol. in-8°.

ALLEMAGNE.

Ritusanhâra, id est : tempestatum cyclus, carmen sanscritum, Kâlidâso adscriptum, edidit, latinâ interpretatione, germanicâ versione metricâ, atque annotationibus criticis instruxit P. A. Bohlen. Leipzig, 1840, in-4°.

Institutiones linguæ persicæ cum sanscritâ et zendicâ linguâ comparatæ. Giessen, 1840, in-4°.

Catalogus codicum manuscriptorum bibliothecæ academicæ Gissensis, auct. J. V. Adrian. Francofurti ad Mænum. 1840, in-4°.

TABLE.

Découvertes dans la Troade, etc. Extraits des Mémoires de A.-F. Mauduit, architecte (1er article de M. Raoul-Rochette)..... Page 321

Sur le Livre des rois d'Abou'lkasim Firdousi, publié, traduit et commenté par M. Jules Mohl (2e article de M. Quatremère)..... 337

Sur l'Histoire des musulmans de l'Inde, par Mohammed Kasim Ferischta d'Asterabad, publiée par le maréchal de camp John Briggs (2e article de M. Jules Mohl)..... 354

Addition aux articles de M. Biot sur l'astronomie chinoise..... 372

Nouvelles littéraires..... 373

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

JOURNAL

DES SAVANTS.

JUILLET 1840.

TESTAMENT PHILOSOPHIQUE ET LITTÉRAIRE, *par* M. Ch. Lacretelle, *membre de l'Académie française et professeur d'histoire à la Faculté des lettres.* Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de P. Dufart, 1840, 2 vol in-8°, 423 et 418 pages.

M. Lacretelle, après tant de livres attachants, tant d'éloquentes leçons sur les principales époques de l'histoire, et particulièrement de la nôtre, couronne ce qu'on pourrait appeler son double enseignement par une profession dernière des convictions morales dont il l'a constamment animé, qui en ont fait, en grande partie, le charme et le succès. Le long spectacle des choses humaines dans le passé et même dans le présent, qu'il a tour à tour racontés, loin de décourager, d'altérer en lui ces convictions, n'ont fait que les y fortifier; comme Rollin, auquel il se compare modestement, aujourd'hui que, du haut de notre érudition, de notre critique, de notre philosophie, nous regardons avec quelque dédain la méthode un peu prêcheuse du bon recteur, il s'est plu à les répandre dans tous ses récits; et quand le besoin d'un repos bien mérité en a interrompu la plus vive, la plus publique expression, il voudrait, dans ce qu'il appelle son *testament*, les léguer surtout à une jeunesse qu'il aimait à en entretenir et dont, loin de sa chaire, il se regarde toujours comme le professeur. C'est pour cet auditoire préféré, convoqué autour de lui par son imagination, qu'au sein de la retraite d'où il date,

Digitized by Google

par de gracieuses descriptions, les méditations diverses réparties entre les vingt-sept chapitres de son nouvel ouvrage, il démontre, il défend, il célèbre l'action d'une providence partout présente dans l'ordre physique du monde, et qui ne peut l'être moins dans l'ordre moral; les espérances légitimes que doit donner à la vertu, pour la soutenir au milieu de ses épreuves, la nature immatérielle et immortelle de notre âme; celles qui peuvent s'attacher ici-bas au progrès continu, malgré quelques temps d'arrêt, quelques pas rétrogrades, des sociétés humaines vers une civilisation meilleure et plus heureuse; ne craignant pas, pour résumer les considérations, les discussions variées auxquelles l'amènent ces sujets, pour marquer l'unité d'intention qui y rattache des développements, il l'avoue lui-même, parfois un peu capricieux, d'emprunter au souvenir de la philosophie de Leibnitz et de la poésie de Pope un mot longtemps décrié par les cruelles plaisanteries de Voltaire et déjà réhabilité par Collin d'Harleville, le mot d'optimisme. Son optimisme n'a rien de commun avec le parti pris de l'égoïste sur des misères qu'il aime mieux ignorer que d'y compatir, au prix d'une partie de sa quiétude; avec la foi trop naïvement crédule des esprits systématiques dans l'infaillibilité, vainement contredite par l'événement, de leurs théories de perfectionnement politique et social : ce n'est pas, pour lui, la négation complaisante du mal, l'attente imperturbable d'un bien chimérique; c'est l'intelligence, permise à la raison humaine et complétée par la révélation religieuse, des vues générales de Dieu sur le monde et sur nous. Voici comment, s'inspirant de quelques-unes des idées de Leibnitz et y mêlant les siennes, il définit ce qu'il entend par optimisme. Je ne puis mieux faire connaître que par cette citation, qu'on me permettra d'étendre un peu, l'ensemble, le caractère, le ton habituel de son livre :

« .... Le monde est un ouvrage fini; car, s'il ne l'était pas, il serait Dieu lui-même, Dieu matérialisé, confondu avec son ouvrage et subissant toutes les imperfections de la matière, ce ne serait plus le Dieu que toute intelligence adore. Doué de toutes les perfections, il n'a pu concevoir que le meilleur des mondes possibles, dans un ordre fini; qui dit fini dit imparfait, et l'imperfection indique la naissance du mal; c'est la création tout entière et non la terre qui est le meilleur des mondes possibles. Il nous est impossible de connaître l'ensemble, mais nous pouvons en juger par l'essence de Dieu qui est la perfection même. La bonté de Dieu veille à rendre la somme des biens plus grande que celle des maux. Tout ce qui vit chérit la vie; un bienfait précaire n'en est pas moins un bienfait. Si, parmi les hommes, il y a

Digitized by Google

quelque exception à ce fait, c'est que l'ordre social est moins parfait que celui de la nature.

« Le monde est construit sur une échelle où les perfections relatives vont toujours croissant. Cette gradation n'est-elle pas admirablement marquée dans les trois règnes de la nature? Tout s'y tient, tout s'y enchaîne par de merveilleuses et presque insensibles transitions. En élevant nos regards jusque dans les immensités de l'espace, qu'y voyons-nous? des globes successivement tributaires d'autres globes, des satellites subordonnés à des planètes, et tous ensemble formant leurs révolutions autour d'un soleil qui lui-même gravite autour d'un astre encore inconnu. L'esprit se perd dans une gradation qui nous conduit aux portes de l'infini, et reste frappé d'une délicieuse extase à la vue du sublime spectacle que Dieu offre à nos regards ou qu'il fait concevoir à notre esprit.

« L'ordre intellectuel nous fait entrevoir quelque chose de plus grand; ce n'est plus vers un soleil, roi d'autres soleils sans fin, qu'il nous élève de degrés en degrés, c'est vers Dieu. Puisque l'homme seul sur la terre est doué du pouvoir, non de le comprendre, mais de le conclure, et du besoin de l'adorer, le véritable ordre intellectuel, l'ordre moral ne commence qu'à l'homme sur la terre; c'est en lui exclusivement qu'existe le principe de la perfectibilité; ce principe agit en lui de deux manières: l'individu est appelé à se perfectionner lui-même, et à perfectionner l'état social auquel il appartient. Dieu est présent à tous ces actes; tandis qu'il préside à l'univers physique par d'immuables lois, il assiste, non-seulement en témoin, mais en juge, et souvent en coopérateur, aux actes de notre volonté variable. Notre liberté est son présent le plus magnifique; elle nous rapproche de sa nature, ou peut nous en éloigner infiniment, suivant l'usage que nous en faisons. La perfectibilité nous sollicite à l'action, elle nous indique notre haute destinée. Dieu se présente à notre esprit comme l'architecte suprême, mais invisible, de l'édifice social dont nous sommes les maçons; malgré les longs ébranlements qu'il a subis et auxquels il est exposé chaque jour par le désordre de nos passions, nous le voyons avec ravissement monter d'étage en étage et s'étendre sur un bien plus vaste théâtre.

« Prenez un espace de mille ans, contemplez ce qu'était la société européenne à cette ténébreuse époque, et voyez ce qu'elle est aujourd'hui, quels moyens elle a découverts pour étendre au loin et perpétuer son ouvrage; vous ne douterez plus que la perfectibilité sociale ne soit un fait certain et un fait tout providentiel. Ce travail nous unit aux hommes qui ont posé la première pierre et à ceux qui doivent l'achever;

Digitized by Google

il demande de nous plus que de l'intelligence, il demande amour, justice et vertu.

« L'amour de nos semblables est pour nous une introduction à l'amour divin, et Dieu s'y plaît, comme à celui que nous lui portons. Par un principe de justice qui ne peut émaner que de lui, et que nous n'aurions jamais trouvé dans nos sensations ni dans leur réminiscence, il nous donne un avertissement sévère, il voit, il juge nos actions; en nous excitant aux grands efforts de la vertu, il nous indique le prix élevé qu'il nous destine. Tout ce que nous faisons de bon et de juste pour la société humaine nous rendra dignes d'entrer dans la société des saints, des anges, et peut-être dans celle des intelligences les plus rapprochées de Dieu.... Il suffit que l'âme soit un être simple pour qu'elle n'ait rien à craindre de la dissolution de ses organes, mort apparente qui n'est autre chose qu'une nouvelle combinaison de la matière. Dieu seul peut créer et annihiler des êtres simples : Dieu n'anéantira pas une âme à laquelle il se révèle par la foi, l'espérance et la charité, qui s'épuise en efforts pour monter jusqu'à lui et suit avec amour sa loi. L'être absolu, le principe de toute vérité ne peut être un souverain infidèle à ses promesses... » (T. I, p. 283 et suiv.)

Les idées développées par M. Lacretelle dans tout son livre, avec cet abandon élégant, cette émotion persuasive, ne sont pas toujours nouvelles. Le morceau qu'on vient de lire, et qui doit quelque chose à Leibnitz, le prouverait seul. Mais l'auteur n'a pas prétendu à une complète nouveauté en traitant des sujets qui ont occupé avant lui tant et de si grands esprits; il a même employé un assez grand nombre de chapitres à rapporter à leurs auteurs les opinions dont il se rend de nouveau l'interprète, à en suivre les destinées à travers la succession des diverses écoles de philosophie, les différents états par lesquels a passé successivement l'humanité. Dans cette revue, prise de très-haut et poursuivie jusqu'à nos jours avec une impartialité et une bienveillance générales qui ne se démentent point, chose rare, qui s'augmentent même quand il s'agit des contemporains, se retrouve le talent de l'historien à peindre les mœurs et les caractères, à tracer de dramatiques tableaux, d'intéressants portraits. Il s'est complu, par une prédilection que l'on conçoit, à représenter dans sa retraite, étranger aux vœux inquiets de l'ambition, tout entier aux charmes des affections domestiques, aux douceurs de l'amitié, à la pratique d'aimables vertus, à la culture des lettres et de la philosophie, l'historien moraliste de Chéronée. Cette peinture est le sujet d'une lettre que M. Lacretelle suppose écrite à Pline le jeune par un de ses plus dignes correspondants, et où la

Digitized by Google

grâce des détails et l'élégance du tour ne démentent point cette supposition.

Ce qui permet de revenir, à l'égard de certaines vérités religieuses et morales, sur des démonstrations qui sembleraient devoir être depuis longtemps épuisées, c'est le besoin de défendre de temps en temps ces démonstrations contre des attaques nouvelles, de les accommoder à un état nouveau des esprits; c'est encore que, leur objet intéressant le sentiment autant que la raison, il y a toujours lieu de leur prêter l'utile secours d'une conviction, d'une persuasion contemporaines. Sous tous ces rapports, le livre que nous analysons ne peut être considéré comme fait d'avance et superflu. L'auteur, avec beaucoup de verve et d'esprit, un style souvent élevé, et, quand le sujet l'autorise, mêlé d'un aimable enjouement, y dispute la psychologie aux empiétements des physiologistes, la simplicité, la liberté de l'âme à l'esprit de morcellement, au fatalisme des phrénologues. Il suit les questions sur le terrain où les ont transportées les disputes du temps; il s'y mêle aux représentants actuels des partis contraires, et ne peut qu'aider puissamment à la victoire de celui auquel il s'allie, par l'ardeur généreuse, la passion éloquente qu'il porte dans la lutte.

M. Lacretelle puise surtout ses inspirations dans une affection vive et vraiment touchante pour la jeunesse. Sa vue, loin de lui faire sentir douloureusement les progrès de l'âge, l'en console au contraire; il croit renaître et revivre en elle, il s'intéresse à ses plaisirs, s'associe à ses espérances, songe à son avenir, et se préoccupe avec une sollicitude attentive et empressée de ce qui pourrait le rendre moins pur et moins heureux. De là ce supplément de philosophie religieuse et morale aux leçons historiques qu'il lui a longtemps adressées. Il l'aime assez pour avoir le droit de la reprendre et la confiance d'en être écouté. Il la voudrait quelquefois plus de son âge; il fait la guerre avec douceur à son sérieux précoce, à ses chagrins factices, à ses impatiences, à ses découragements, à son humeur chagrine contre le cours trop lent des choses; il voudrait lui enseigner ce que l'âge mûr lui-même aurait grand besoin d'apprendre, et qu'ajourne, même pour lui, aux époques de révolutions, la passion politique, ce qu'amènent seulement à la longue la lassitude, l'expérience, les inévitables démentis donnés par le temps à nos illusions, je veux dire la bienveillance sociale, mot que l'auteur emploie, qui le peint lui-même, qui résume heureusement une bonne part de son optimisme et de son livre.

Ce livre recommence, pour ainsi dire, vers la fin du deuxième volume, par la forme nouvelle que l'auteur donne à ses idées dans quelques

Digitized by Google

épîtres qui reproduisent avec charme ce qui les a inspirées, le loisir doucement occupé de la campagne, les joies de la famille, les souvenirs de l'amitié, la sérénité d'une belle et honorable vieillesse. M. Lacretelle, qui confesse avoir fait beaucoup de vers dans ses premières années, n'est revenu que bien tard, et comme pour se reposer de la prose, au langage poétique; il y débute en quelque sorte, et avec beaucoup de grâce et de bonheur. Reçois, dit-il à un poëte de ses amis,

Reçois, cher Campenon, et lis sous la feuillée
Ce tribut d'une muse un peu tard éveillée.
Du pauvre Francaleu je crains fort le destin;
Mais je me berce encor d'un espoir incertain.
Quelquefois un soir pur épanouit, colore
La fleur longtemps rebelle aux rayons de l'aurore;
Souvent, dans nos jardins, la poire au suc pierreux
Vient tromper de la dent l'effort malencontreux;
Mais si pour le fruitier Mathurin l'a choisie,
Tranquille, elle mûrit sa tardive ambroisie,
Aux tables de l'hiver paraît avec orgueil,
Et vient nous consoler de la nature en deuil.

Les vers que M. Lacretelle compare ingénieusement à des fruits d'arrière-saison ont surpris le public par une fraîcheur inattendue d'imagination et de coloris, dans les publications partielles qu'en ont faites les journaux. On en a retenu qui sont, en outre, d'une grâce touchante, comme, par exemple, cet adieu à son asile champêtre, près de Mâcon, sur les bords de la Saône, qui nous montre en lui un digne voisin de campagne de M. de Lamartine :

Toit modeste où mes jours glissent nonchalamment,
Comme une barque effleure un lac aux flots d'argent;
Prés fleuris, doux coteaux, et vous, riantes vignes,
Qui d'un renom flatteur vous montrez toujours dignes;
Aimable voisinage où, dans l'intimité,
L'esprit comme le cœur s'épanche en liberté;
Accords mélodieux et fêtes cadencées,
Où vient le patriarche égayer ses pensées;
Belle Saône, qui vois mon esprit indolent
Imiter de tes flots le cours limpide et lent,
Je vous dis un adieu mélancolique et tendre.
A revoir! Parlons bas; la mort pourrait m'entendre,
Et d'un coup de sa faux trancher mon doux espoir;
La cruelle se rit de ce mot : *à revoir*.
Mais d'elle cependant j'espère quelque grâce;
Je ne lui donne point une hideuse face,
Ni des os décharnés; je l'embellis enfin.

Digitized by Google

. . . . . .
C'est le soir d'un beau jour; et moi j'ajoute encore
A ce mot si touchant : *D'un beau jour c'est l'aurore.*

Le talent de l'épigramme ne manque pas à la muse, sans amertume aucune toutefois, de M. Lacretelle. Dans la pièce, par exemple, qui termine l'ouvrage et qui en est comme l'épilogue, il se représente en quête d'un éditeur, et rencontrant sur son chemin les habitudes nouvelles de la librairie, qui ne lui vont guère, et dont il se venge par quelques traits spirituels et gais. Il y plaisante, entre autres choses, avec agrément, de ces *éditions jumelles,*

Qui mentent avec grâce en se disant nouvelles,
Inséparables sœurs qui poursuivent nos yeux,
Et gardent leurs défauts pour se ressembler mieux;

des recherches de toutes sortes par lesquelles un esprit mercantile amorce un goût devenu peu littéraire :

Que fait à Bossuet une vaine dorure ?
Par tous les soins mignards de votre enluminure
Il trouve impertinent de se voir *illustré;*
Rousseau s'applaudirait s'il en était frustré.
Lafontaine s'écrie : « Ah ! ce luxe m'assomme;
J'ai l'air, sous cet habit, du *bourgeois gentilhomme,*
On craint de me toucher, je cause quelque effroi ;
Ah ! laissez les enfants badiner avec moi.

M. Lacretelle ne souhaite pas pour son livre cette magnificence; et, en effet, il est assez paré de son propre mérite pour ceux à qui plaisent la saine morale et le bon langage. Il a même de quoi attirer les lecteurs moins graves auprès desquels *le conte fait passer la morale avec lui.* D'intéressantes confidences sur l'adolescence, sur la jeunesse, les premiers travaux, les premières liaisons de l'auteur, sur quelques-uns des personnages célèbres avec lesquels il s'est trouvé de bonne heure en relation, entre autres, le critique Hoffman, Saint-Lambert, Malesherbes, Necker, Mme de Staël, remplissent plusieurs de ses chapitres, modèles de l'art de conter, et qui délassent des réflexions philosophiques par de très-agréables épisodes. M. Lacretelle a, du reste, usé du droit, aujourd'hui si indiscrètement revendiqué, de parler de soi avec une discrétion louable, mais peut-être excessive, et dont j'espère bien qu'il se corrigera un peu dans les nouveaux volumes, ou, comme on l'a dit spirituellement, les *codicilles* qu'il nous promet, et que nous n'attendrons pas sans impatience.

PATIN.

Digitized by Google

تاريخ فرشته TARIKH-I-FERISHTA, *or History of the rise of the Mahomedan power in India, till the year A. D.* 1612, *by Mahomed Kasim Ferishta of Astrabad, edited and collated from various manuscript copies by Major-General John Briggs, assisted by Munshi Mir Kheirat Ali Khan Mushtak of Akberabad.* (Histoire des musulmans de l'Inde, par Mohammed Kasim Ferischta d'Asterabad, publiée par le maréchal de camp John Briggs, etc.) Bombay, 1831, 2 vol. in-folio de 830 et de 892 pages (en lithographie).

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE.

Le premier européen qui attira l'attention du public sur l'ouvrage de Ferischta, fut Alexandre Dow, major au service de la compagnie des Indes, et pendant quelque temps résidant à la cour de Dehli. Il forma le dessein d'écrire l'histoire de l'Inde et commença, pendant son séjour à Dehli, la traduction de Ferischta qui devait servir de base à son ouvrage. Il fut, je crois, un des officiers que lord Clive cassa pour insubordination et qu'il renvoya en Europe; dans tous les cas il revint à Londres, où il publia, en 1768, sous le titre : *History of Hindostan*, en deux vol. in-4°, la traduction des deux premiers livres de Ferischta qui comprennent l'histoire des rois de Lahore et de Dehli, et auxquels il ajouta un abrégé de l'histoire des empereurs de Dehli, depuis la mort d'Akbar jusqu'à l'année 1764. Cet ouvrage excita la plus grande surprise dans le public, dont l'ignorance en fait d'histoire indienne était alors telle, que l'on refusa de croire que c'était la traduction d'un auteur oriental, jusqu'à ce qu'Orme, l'historien de l'Inde anglaise, eût fait traduire à Londres de nouveau une partie de Ferischta pour la comparer au travail de Dow. Ce dernier exprimait dans la préface son regret de ne pouvoir donner que les premiers livres de son auteur, parce qu'il n'avait pas apporté avec lui le reste du manuscrit, et promettait non-seulement la continuation de sa traduction, mais encore une histoire détaillée des successeurs d'Akbar, quand il en aurait reçu les matériaux de l'Inde, et si le public prenait intérêt à son travail. Les encouragements du public ne lui manquèrent pas : car il n'y a aucun ouvrage sur l'Orient qui ait été reçu avec plus de faveur et qui ait passé par autant d'éditions que celui de Dow; mais celui-ci ne continua pas sa traduction, probablement parce qu'il était hors d'état de la faire sans l'aide d'un mounschi. On prétend,

Digitized by Google

dans l'Inde, que Dow ne savait pas le persan, et qu'il ne faisait que mettre en anglais une traduction qu'il avait fait faire en hindoustani, et l'examen de son ouvrage rend cette supposition très-probable. On y trouve souvent des phrases compliquées bien traduites, pendant que les expressions les plus simples sont inintelligibles pour l'auteur; par exemple Ferischta commence l'histoire de Mohammed Ghouri par cette phrase: مورّخان سخندان در حقیق احوال ملوك غور چنین غور کرده اند که « des annalistes, qui sont bien informés sur les affaires des rois Ghourides, remarquent, » etc.; mais Dow[1] prend le premier mot *mouwarrikhan*, les annalistes, pour un nom propre, et traduit : *Morchan the historian tells us;* des fautes de cette espèce reviennent à tout instant, et il est presque impossible qu'un homme qui aurait su assez de persan pour traduire sur l'original d'autres passages du livre de Dow, fût tombé dans de pareilles erreurs. Le système du traducteur est, en outre, extrêmement lâche, il abrége beaucoup, ajoute ses propres réflexions, qui souvent faussent l'impression que l'auteur a voulu produire, et confond d'une manière inextricable ses propres remarques et les paroles de Ferischta. Sa manière de défigurer les noms d'hommes et de localités suffirait seule pour rendre très-difficile l'usage de son livre. Je prends au hasard une page pour exemple, et je trouve qu'au volume I, page 35, il écrit *Keistan* pour Kouhistan, *Sirchush* pour Sarakhs, *Balich* pour Balkh; il traduit مرزبان طوس, le gouverneur persan de Thous, par *un roi des pays septentrionaux dont le nom était Jous;* il écrit *Hanim* pour Haschem; il confond le pays de Hedjaz avec le célèbre gouverneur Hedjadj; il écrit *Abdul Reiman ben Summera* pour Abdoul Rahman ben Samora, *Sharon* pour Karoun; il traduit la cavalerie musulmane par *les Persans et les musulmans,* ce qui rend le récit inintelligible; il écrit *Jibbis* pour Thabs, nomme le khalif Moavia, fils d'Abousofian, *Mavia ben Abesfifian;* il écrit *Zeiad ben Abiera* pour Zeiad ben Abihi, et *Mohlib ben Abul Sukur* pour Mohalleb, fils d'Abou Sofrah : tout cela dans une seule page.

Je fais ces remarques malgré l'indulgence que l'on doit toujours à la première traduction d'un ouvrage, parce qu'il s'agit d'un livre qui a une grande réputation et se trouve dans beaucoup de mains, de sorte qu'on continue à s'en servir fréquemment; il a eu le mérite de faire connaître l'histoire de l'Inde musulmane mieux qu'on ne la connaissait alors, mais il a fait son temps, il ne répond plus, sous aucun rapport, à ce que l'on exige aujourd'hui d'une traduction, et sa valeur actuelle ne con-

[1] Dow, vol. I, p. 143.

Digitized by Google

siste plus que dans l'abrégé de l'histoire moderne de l'Inde, dont Dow reçut les matériaux de son ami Rai Raïan, ministre de Schah Alem.

J. Anderson publia dans le *Asiatic Miscellany* de Gladwin, Calcutta, 1786, vol. II, p. 278-305, le texte et la traduction anglaise du livre XI de Ferischta, qui traite des musulmans de la côte de Malabar. On y trouve quelques erreurs dans les noms, par exemple *Falfer Gauriah* (p. 295), pour Kansou Ghauri, *Carrigalore*, pour Cranganore, etc. mais c'est, en général, un travail bien fait.

Jonathan Scott fit paraître, sous le titre de *Ferishta's history of Dekkan* (Shrewsburg, 2 vol. in-4°, 1794), une continuation du travail de Dow, dont le premier volume, traitant de l'histoire des rois du Deccan, contient le livre III de Ferischta; le second volume se compose de mémoires sur Aurengzib, tirés d'autres sources. J. Scott avait été secrétaire persan de Warren Hastings, et a prouvé par d'autres ouvrages, surtout par sa traduction du Bahar Danisch, qu'il était parfaitement en état d'entreprendre ce travail; aussi n'y trouve-t-on pas de fautes du genre de celles qui abondent chez Dow; il ne se trompe pas sur le sens, et les noms propres sont écrits intelligiblement. Il y a néanmoins lieu de faire une observation sur la méthode de Scott. Il dit, dans la préface[1], que sa première intention avait été de publier une traduction littérale, mais qu'en la revoyant il avait pensé qu'il vaudrait mieux la dépouiller des épithètes hyperboliques qui allongeaient trop souvent les phrases de Ferischta et sonnaient mal dans la traduction, que c'est au reste là tout le changement qu'il s'était permis. Je vais, avant de dire quelques mots sur ce système, donner une page de la traduction de Scott, et mettre en regard une traduction littérale.

J. Scott[2].	Ferischta[3].
While sultan Alla ed Dien was breathing his last, the prince Humaioon was in his own palace. Syef Khan et Mulloo Khan, two chief amras, concealing the kings death, privetly seated his youngest son Houssun Khan or the throne. They were joined by Hubeeb Oollah, and some other amras, who regarded the measure as an unexpected blessing. A body was detached to plunder the palace	Au moment où le sultan Alaëddin Schah Bahmani choisit la table (des morts[4]) de préférence à son trône, son fils aîné Houmayoun Schah Bahmani, surnommé le Méchant, se tenait dans son palais particulier. Seif Khan et Malou Khan, des émirs très-considérables, cachèrent au prince la mort du roi, et ne perdirent pas un instant pour placer sur le trône son frère cadet, Hasan Khan. Schah Habib Al-

[1] J. Scott, *History of Dekkan*, vol. I, préf. p. VI. — [2] *Id. ibid.* p. 134. — [3] Ferishta, vol. I, p. 654. — [4] تختہ la table sur laquelle on place les morts pour les laver avant l'enterrement.

Digitized by Google

of sultan Humaioon, and secure his person, when great clamour and confusion took place. Humaioon Schah opposed his ennemis with resolution, obliged them to retire, and pursued them towards the royal appartements. On the way, the elephant-drivers, perdehdaurs, sillehdars and body guards, with other persons of the household, who were ignorant of the plan for his destruction, joined Humaioon, so that he entered the grand hall of audience without opposition, and seized his brother, who sat panic-struck and trembling upon the throne. Humaioon ascended in his room, and was acknowledged sultan without further opposition. He ordered Seif Khan the contriver of the plot, to be dragged through the city, chained to the foot of an elephant, and confined Hubbeeb Oolla.

lah, fils de Schah Khelil Allah, et quelques autres (parmi les grands de la cour), qui étaient dans le secret, et qui savaient que l'avénement de Hasan empêcherait de grands malheurs, aidèrent à l'exécution de cette mesure. Ensuite une troupe d'hommes se mit en marche pour piller le palais de Houmaioun et pour le tuer lui-même. Ces gens poussaient de grands cris et des hurlements, et Houmaioun Schah sortit du palais avec quatre-vingts cavaliers couverts de cuirasses, parmi lesquels se trouvaient Secander Schah et ses frères, et attaqua les pillards, qui furent battus et se réfugièrent auprès de Hasan Khan. Houmaioun Schah les poursuivit et entra ainsi dans la salle d'audience du palais royal. Or il était arrivé que des conducteurs d'éléphants, des domestiques, des soldats, des hommes de la garde et d'autres gens de service, qui avaient aperçu Houmaioun, s'étaient empressés de lui rendre hommage, de sorte qu'il était suivi par une foule considérable lorsqu'il entra dans la salle d'audience. Son frère, frappé de terreur, était descendu du trône; il le saisit, fit enchaîner au pied d'un éléphant Seif Khan, l'instigateur de la conspiration et de la trahison, et le fit traîner par la ville et par les bazars jusqu'à ce qu'il mourût. Schah Habib Allah et les autres (conspirateurs) furent emprisonnés; mais Malou Khan s'ouvrit, les armes à la main, un chemin à travers la ville, et parvint à atteindre les frontières du Carnatic.

J'ai pris au hasard le premier passage qui s'est offert, et il suffit pour mettre en évidence le système que Scott a suivi, quoique j'eusse pu en choisir de plus frappants. Personne ne reprochera au traducteur d'avoir rendu, dans la première phrase, l'expression de Ferischta « il choisit la table des morts de préférence à son trône, » par : « il rendit le dernier soupir; » parce que la traduction littérale aurait donné au lecteur européen une impression de recherche et de pompe de langage, que Ferischta ne voulait pas produire en se servant d'une expression figurée, mais familière à ses lecteurs. Il en est de même de mille expressions que Ferischta emploie, par exemple quand il dit « il plaça dans l'oreille l'an-

Digitized by Google

neau de la servitude; » ou « il prit sur ses épaules le fardeau de l'obéissance, » son intention est de dire qu'il se soumit, et pas davantage. Autant un traducteur d'un auteur recherché, comme, par exemple, Ibn Arabschah, manquerait son but en réduisant les expressions figurées de l'original à leur valeur simple, autant un traducteur de Ferischta ou de Mirkhond dépasserait le sien s'il insistait sur toutes les tournures des phrases persanes. Le degré de rigueur dans la traduction dépend encore des connaissances du public auquel le traducteur s'adresse, et elles doivent devenir plus littérales à mesure que les lecteurs se familiarisent avec la manière de penser des Orientaux. C'est là un véritable progrès, et il est très-sensible aujourd'hui; lorsque Galland entreprit la traduction des contes des Mille et une Nuits, il n'osa pas être littéral, et il fit bien, pendant qu'aujourd'hui M. Lane peut être aussi rigoureux qu'il le veut. On ne peut donc pas trouver mal que Scott ait évité les termes hyperboliques du style persan, et ait omis les vers que Ferischta mêle à son récit; mais il aurait dû être plus exact à reproduire les faits, et le court passage que j'ai cité montre la manière dont il abrége son auteur, et prouve qu'il n'a pas rigoureusement tenu ce qu'il a promis dans sa préface. Il efface presque dans chaque page des nuances ou des petits faits qui rarement importent à l'intelligence générale du récit, mais dont l'omission affaiblit le tableau que l'auteur a voulu tracer. Ainsi, dans le passage cité plus haut, Scott omet la grande part que Secander Khan et ses frères avaient pris à l'élévation de Houmaioun au trône, ce qui est une grande faute, parce que ce fait explique la conduite ultérieure tant du roi que de Sekander Khan, dont Ferischta parle en détail un peu plus tard. Le travail de Scott ne mérite donc pas sans restriction la réputation d'exactitude qu'on lui a faite, mais il est néanmoins incomparablement meilleur que celui de Dow; il ne défigure pas les faits, et ne pèche pas par l'ignorance de la langue et de l'histoire, mais seulement par une négligence qui était généralement admise dans son temps.

Enfin, en 1829, parut la première traduction complète de Ferischta, sous le titre : *History of the rise of the mahomedan power in India, translated from Mohammed Kasim Ferishta, by J. Briggs*, 4 vol. in-8°. La première intention de M. Briggs n'avait pas été de publier une traduction de Ferischta, mais d'écrire une histoire générale des musulmans de l'Inde. Il commença, dans ce but, à s'occuper de Ferischta; mais, voyant bientôt combien les manuscrits étaient défectueux et combien ils défiguraient les noms d'hommes et de lieux, il se procura des manuscrits copiés dans différentes provinces de l'Inde, dans l'espoir de trouver dans chacun d'eux les noms qui se rapportaient au pays où ils

Digitized by Google

avaient été copiés, correctement écrits. Ensuite il envoya son secrétaire persan Ali Khan Mouschtak d'Akberabad dans toutes les parties du Deccan, pour y relever les inscriptions musulmanes qu'il pourrait découvrir. A l'aide de ces secours il rédigea un texte de Ferischta, et se mit à le traduire. Il commença par les livres IV-XI, que Dow et Scott n'avaient pas touchés, et revit ensuite les anciennes traductions des trois premiers livres. Il trouva Dow tellement défectueux qu'il remplit un volume de corrections et d'additions. Il fut plus satisfait de Scott, qu'il se contenta de compléter dans quelques parties, et dont il corrigea l'orthographe des noms propres par le moyen de sa collection d'inscriptions. Il acheva sa traduction en 1815 (à l'exception du livre XII, qui traite des saints et qu'il a omis), et l'envoya, par un heureux hasard, à M. Erskine, à Bombay. Tout le reste des matériaux qu'il avait amassés pour la composition de son histoire de l'Inde, et qui remplissaient onze volumes in-folio, périrent, en 1807, dans le pillage du palais de l'ambassade anglaise, à Pounah. M. Briggs abandonna alors l'ouvrage plus général qu'il avait entrepris; mais il continua à s'occuper de Ferischta. N'ayant pu recouvrer, pendant une visite postérieure à Pounah, qu'un seul des manuscrits persans qui lui avaient servi pour constituer le texte sur lequel la traduction était faite, il recommença à collationner d'autres manuscrits, et acheva cette nouvelle rédaction à Sattara, où il était alors ambassadeur, mais sans pouvoir revoir sur ce texte sa traduction, qui était restée à Bombay. En 1827, sa santé l'obligea de faire un voyage en Europe; il emporta sa traduction et laissa le texte revu entre les mains de M. Elphinstone, gouverneur de Bombay, qui désirait le faire publier dans l'Inde pendant que la traduction s'imprimerait en Angleterre. Je suis entré dans ces détails, parce qu'ils sont nécessaires pour expliquer les différences qu'on remarque entre le texte et la traduction de M. Briggs.

On comprend qu'un travail fait avec tant de soins et de moyens devait laisser loin derrière lui les traductions qui existaient auparavant, et l'on peut dire que Ferischta n'est réellement devenu accessible aux Européens que par la traduction de M. Briggs. Les corrections qu'il a faites, surtout dans la partie que Dow avait traduite, sont innombrables : il a restitué les noms, rétabli le sens de l'auteur, purgé le texte des réflexions de Dow, et l'a accompagné de notes fort utiles, surtout sur la position de lieux aujourd'hui peu connus. Il a ajouté partout les années de l'hégire et celles de notre ère, les sommaires des chapitres, les arbres généalogiques de toutes les familles dont l'histoire est traitée par Ferischta, des tables synchronistiques, et, à la fin du dernier volume (IV, 562-

Digitized by Google

644), une liste alphabétique des noms propres, des noms de lieux et des termes techniques, avec l'orthographe persane et la position géographique des lieux. Il a fait plus, il a non-seulement traduit, mais complété son auteur. Ferischta remarque[1] qu'il n'a pas pu se procurer les histoires particulières des rois de Berar et de Bider, et surtout celle des rois de Golconde, par Schah Khourschah, natif de l'Irak[2], et il prie ceux qui les découvriraient de les ajouter à son ouvrage. Scott[3] essaya de remplir ces lacunes, et il dit qu'il a fait les recherches les plus assidues pour trouver l'histoire de Golconde, mais sans réussir. M. Briggs, de son côté, chercha en vain les histoires de Bider et de Berar, quoiqu'il eût entrepris dans ce but plusieurs voyages à Elitchpour et à Bider, mais il réussit à obtenir une histoire détaillée des rois de Golconde qu'il incorpora dans l'ouvrage de Ferischta[4]. On peut douter que ce soit la chronique de Schah Khourschah, parce que cette dernière était écrite sous Ibrahim Kothb Schah, qui mourut en 1580, pendant que celle que M. Briggs a découverte va jusqu'à la mort de Mohammed, fils d'Ibrahim, qui eut lieu en 1611. Mais il est néanmoins possible que ce soit le même ouvrage qui aurait trouvé plus tard un continuateur; dans tous les cas le vœu de Ferischta a été très-bien rempli, car l'histoire de Golconde est maintenant parfaitement de niveau avec les autres chapitres de son ouvrage, et le supplément de M. Briggs remplit 147 pages, pendant que tout ce que Ferischta avait trouvé sur l'histoire de ce pays est contenu dans 17 pages.

M. Briggs[5] indique dans sa préface le système qu'il a suivi dans sa traduction, en disant qu'il a voulu donner au public Ferischta dans le style qu'il aurait probablement employé s'il avait écrit en anglais. Sa parfaite connaissance de la langue persane et des habitudes d'esprit des musulmans l'a mis en état d'atteindre généralement son but sans affaiblir le sens de son auteur, parce qu'il savait bien ce qui n'était que formule ordinaire du langage et ce qui était intention de l'auteur, et la traduction qui en est résultée est remarquablement élégante. On trouve néanmoins, en la comparant avec le texte imprimé, de nombreuses différences; et le récit, dans la traduction, est quelquefois abrégé, de petits détails sont omis, des nuances sont effacées. Il est difficile de dire, dans chaque cas, d'où provient ce désaccord; quelquefois on peut l'attribuer à des inexactitudes de Dow et de Scott, que le nouveau traducteur a oublié de corriger; mais il paraît venir le plus souvent de la différence

[1] Ferishta, II, 328 et 329. — [2] *Id.* II, 323. — [3] Scott, vol. I, préf. p. VII. — [4] Briggs, traduction, vol. III, p. 337 et suiv. — [5] *Id.* vol. I, préf. p. XIV.

Digitized by Google

qu'il y avait entre les manuscrits dont M. Briggs s'est servi pour la traduction et ceux qu'il a employés pour la rédaction du texte, différence dont j'ai expliqué la raison plus haut (voy. p. 219). La traduction paraît avoir été faite sur des manuscrits provenant de la rédaction de 1020 de l'hégire (1611); car la date la plus récente qui s'y trouve mentionnée est celle de la fondation de la factorerie anglaise à Surat en 1611[1], et j'ai effectivement remarqué que les manuscrits de cette rédaction correspondent souvent avec la traduction, dans des passages où celle-ci et l'édition imprimée diffèrent entre elles. Il y a néanmoins des passages où tous les manuscrits donnent le même texte que l'édition, et où la traduction se trouve abrégée; je vais en donner un exemple :

M. Briggs[2].

Mahmoud at this time wrote to the caliph of Bagdad (Al Kadir Billa Abassy), that as the greatest part of the province of Khorassan was under his jurisdiction, he hoped he would order his governors to give up the remainder. The caliph, dreading the great power of Mahmoud, consented without hesitation to this demand. Finding the caliph so complying, he required him also to send an order for the surrender of the city of Samarkand; but the caliph refusing to accede to this proposal, Mahmoud wrote him a threatening letter, and repeated his demand, stating, that unless an order was forthwith sent for the cession, he would march to Bagdad, and putting kim to death, would bring his ashes to Ghizny. The caliph, roused with indignation, made a laconic but spirited reply, which had the effect of preventing Mahmoud from again urging the request.

Ferischta[3].

Dans ce temps, le sultan envoya au khalif Abasside Kadir Billah une lettre dans laquelle il lui représentait qu'étant déjà maître de la plus grande partie du Khorasan, il le priait de livrer à ses gouverneurs le peu de districts de la province qui étaient encore entre les mains des gens du khalif. Kadir Billah, cédant à la nécessité, accorda cette demande. Alors le sultan écrivit une nouvelle lettre au khalif de Bagdad, dans laquelle il lui demanda de lui abandonner Samarkand et de lui envoyer l'investiture de cette province. Le khalif répondit : « A Dieu ne plaise ! je ne consentirai pas; et si tu t'en empares contre mon gré, je rendrai le monde noir devant tes yeux. » Le sultan dit, en colère, à l'envoyé du khalif : « Veux-tu donc que j'aille à Bagdad avec mille éléphants; que je détruise la ville et en rapporte la poussière à Ghaznin sur le dos des éléphants ? » Le messager partit et revint, après quelque temps, avec une lettre. Le sultan Mahmoud monta sur son trône; ses pages formèrent une haie; ses éléphants, qui ressemblaient à des montagnes, furent placés devant le palais; l'armée forma des rangs; l'envoyé s'approcha du trône en portant le sceau de la lettre à son front, et dit : « Voici la réponse du maître des croyants. » Le khojah Abou Nasr Zouzeni, qui était chef du bu-

[1] Briggs, traduction, vol. IV, p. 540. — [2] *Id.* vol. I, p. 53. — [3] Ferishta, I, p. 48.

Digitized by Google

reau des affaires étrangères, ouvrit la lettre et vit qu'il y avait d'abord la formule de *Bismillah*, ensuite une ligne contenant les trois lettres elif, lam et mim, séparées, et, à la fin, la formule de terminaison *Al hamdou*, etc. et rien autre chose. Le sultan et tous ses secrétaires restèrent étonnés, s'écriant : Quelle étrange lettre ! et quel sens peut-elle avoir ? Tous ceux qui étaient versés dans la lecture du Koran lurent la lettre et tâchèrent de l'expliquer ; mais aucun n'en trouva le sens, jusqu'à ce que le khojah Aboubekr Kohestani, qui alors n'avait pas encore d'emploi, avança le pied de la hardiesse et dit : « Puisqu'on avait menacé le khalif de (le jeter sous) les pieds des éléphants, il faut lire sa réponse ainsi : « *Alam tara gaifa*, etc. Ne vois-tu pas ce que ton seigneur a fait des compagnons de l'éléphant ?[1] » Aussitôt que le sultan eut entendu ces paroles, il s'évanouit, et lorsqu'il fut revenu à lui, il versa beaucoup de larmes, demanda pardon à l'envoyé du khalif et le renvoya chargé de présents. Il donna à Aboubekr une belle robe d'honneur et le fit entrer dans son service.

L'authenticité de cette anecdote est douteuse : elle ne se rapporte en rien à l'histoire de l'Inde, et la traduction littérale aurait exigé un commentaire pour les lecteurs auxquels M. Briggs s'adressait. Toutes ces raisons l'ont probablement déterminé à n'en donner que la substance, mais il aurait mieux valu la traduire en entier, parce qu'il importe de ne pas laisser au lecteur d'une traduction le soupçon que des faits dont il pourrait tirer parti ont été abrégés ou omis, et parce qu'on ne peut jamais savoir à quel usage peut servir un fait quelque peu important qu'il paraisse. Ainsi le passage cité a de l'importance pour la critique des biographies de Firdousi que nous possédons, parce que la même lettre est rapportée dans une de ces biographies[2], comme ayant été écrite dans le but d'obtenir du khalif l'extradition de Firdousi. Au reste, il n'y a, dans la traduction de M. Briggs, que peu de

[1] Les trois lettres qui formaient le corps de la dépêche du khalif étaient prises du commencement du chapitre 105 du Koran, intitulé *la Sourate de l'Éléphant*, qui traite du châtiment infligé par Dieu à Abraha, roi du Yémen, qui avait envoyé contre la Mecque une armée accompagnée d'éléphants, dont le plus grand était appelé Mahmoud. — [2] Man. persan de la Bibliothèque royale, n° 229, fol. 9 r°.

Digitized by Google

passages aussi abrégés, et ils se trouvent principalement dans l'introduction et au commencement, et je fais ces remarques seulement dans l'espoir d'attirer là-dessus l'attention de M. Briggs. Sa traduction doit nécessairement remplacer toutes celles qui l'ont précédée, et aura sans doute plusieurs éditions, dans lesquelles il lui sera facile de rendre parfait son travail en faisant disparaître ces inexactitudes.

Pendant que M. Briggs était en Angleterre, occupé à la publication de sa traduction, M. Elphinstone fit commencer la lithographie du texte qui avait été laissé entre ses mains. Ce travail fut confié à l'établissement lithographique que le gouvernement anglais possède à Pounah. Sir John Malcolm, qui succéda à M. Elphinstone dans le gouvernement de Bombay, fit continuer l'impression, et lord Clare l'acheva en 1832. M. Briggs ne nous donne aucun détail sur les manuscrits dont il s'est servi, mais son édition porte en elle-même la preuve qu'il a réussi, après la destruction de son premier texte, à se procurer des manuscrits qui contenaient les additions que Ferischta avait faites à son ouvrage, jusqu'à l'an 1033 de l'hégire, et dont j'ai signalé les principales, page 219. Outre le mérite de reproduire l'ouvrage dans la dernière forme que l'auteur lui a donnée, l'édition lithographiée en a un autre, qui est très-grand dans un livre de ce genre, c'est l'exactitude avec laquelle les noms d'hommes et de lieux, et les dates des événements sont généralement rétablis d'après les relevés des inscriptions musulmanes du Deccan, que M. Briggs avait eu soin de réunir. On trouve néanmoins encore quelques fautes dans les noms. On lit, par exemple, dans l'édition lithographiée, معلوكى[1] pour سلوكى, بن امّيه[2] pour بن آبيه[3], etc. D'autres fautes sont évidemment du fait des lithographes, comme اشكوك pour اشلوك, le sloka, كليبوك pour كليبوك, le kaliyouga حاكم ابخارا pour حاكم بخارا, etc. Il y a, en général, un assez grand nombre de fautes d'impression, qui doivent toujours être plus fréquentes dans une édition lithographiée, surtout quand le rédacteur du texte ne peut pas revoir les épreuves, comme dans le cas présent. On voit, par des mots ajoutés entre les lignes, que les pierres ont été corrigées; mais cette révision n'a pas été faite avec assez de soin. M. Briggs a placé les années de l'hégire au haut des pages, et les a répétées sur la marge en vedette à mesure qu'elles sont citées dans le texte. Cette

[1] Feristha, I, 40. — [2] *Id.* I, 27. — [3] Je m'aperçois dans ce moment que j'ai écrit, dans le premier article, *Dendar Djepouri*, (p. 215); mais le véritable nom de cette forteresse est *Denda Rajpouri*.

Digitized by Google

disposition est excellente, car il serait sans cela difficile de chercher un fait dans ces longues suites de pages serrées, écrites sans alinéa, à la manière des orientaux, et ne portant pas les marques en encre rouge, qui, dans les manuscrits, guident ordinairement l'œil du lecteur. Mais l'exécution de cette disposition laisse beaucoup à désirer; un grand nombre des dates mentionnées dans le texte est oublié sur la marge, et le chiffre qui est énoncé au haut des pages est mis si négligemment, qu'on a, par exemple, conservé l'année 854 sur les 462 premières pages du second volume, quoique cette partie de l'ouvrage embrasse plusieurs siècles et plusieurs dynasties.

Ces négligences des lithographes ne sont pas les seules dont M. Briggs pourrait se plaindre, car ils ont commis une faute bien plus grave et qui mérite une explication. L'édition, telle qu'elle a paru dans l'Inde, ne porte qu'un titre persan qui ne se compose que des mots *Histoire de Ferischta;* ensuite commence le texte, sans préface, ni avis quelconque de l'éditeur; mais le second volume se termine par un petit avertissement, où il est dit que cet ouvrage a été entrepris par ordre de M. Elphinstone et exécuté par les soins et selon l'arrangement du capitaine Georges Jervis, et que le premier volume est écrit de la main de Mirza Hasan, natif de Schiraz, le second par celle de Mirza Hamzah, natif du Mazenderan : mais du général Briggs, pas un mot. De sorte qu'après avoir rédigé deux fois le texte de l'ouvrage, après y avoir consacré des soins infinis et un temps considérable, il se vit réduit à faire imprimer en Angleterre le titre anglais qu'on voit à la tête de cet article, et de le faire ajouter aux exemplaires qui avaient été envoyés à Londres. Cette suppression du nom de l'unique éditeur d'un ouvrage aussi considérable pouvait paraître faite avec intention, et l'on est naturellement porté à l'attribuer à l'homme dont le nom paraît là où celui de M. Briggs devait se trouver. Mais je suis heureux de pouvoir disculper le capitaine Jervis, qui se trouvait, comme je m'en suis assuré, depuis six mois en congé au cap de Bonne-Espérance, lorsque les dernières pages de l'ouvrage ont été imprimées, et la faute en est donc uniquement au lithographe persan.

M. Briggs dit, dans la préface de sa traduction, qu'il a ajouté au texte persan un vocabulaire des mots peu usités qui se rencontrent dans l'ouvrage, vocabulaire qui paraît avoir été rédigé par son secrétaire Kheirat Ali. On l'a omis dans le texte imprimé, ce qui est fort à regretter; car quoique Ferischta écrive, en général, en persan très-pur, il emploie néanmoins un assez grand nombre de mots techniques qui ne se trouvent pas dans nos dictionnaires, et dont la connaissance est né-

Digitized by Google

cessaire non-seulement pour l'intelligence de son ouvrage, mais pour la lecture de tous les livres composés par des musulmans de l'Inde.

En somme, cette édition de Ferischta est le texte en prose persane le plus considérable qui ait été encore imprimé ; elle donne une rédaction de cet important ouvrage meilleure et plus complète que celle que nous offrent la plupart des manuscrits, et est un véritable service rendu à la littérature orientale par M. Briggs et par le gouvernement de Bombay. Il est seulement à désirer que l'ouvrage ne reste pas enterré dans les magasins du collége de Pounah.

JULES MOHL.

LE LIVRE DES ROIS, *par* Abou' lkasim Firdousi, *publié, traduit et commenté par* M. Jules Mohl; tome I. Paris, Imprimerie royale, 1838, in-folio.

TROISIÈME ARTICLE.

Si l'on s'en rapporte à la notice placée dans les manuscrits en tête du *Schah-nameh*, et qui a été publiée dans l'édition de Calcutta[1], les rois perses de la dynastie des Sassanides, et, en particulier, Nouschirvan, montraient un vif empressement pour rechercher les monuments historiques des temps anciens et constater la vérité de leurs récits. Ce prince envoyait dans tous les pays du monde pour rassembler tout ce qui avait trait à l'histoire de chaque contrée, et faisait déposer ces ouvrages dans sa bibliothèque. Yezdegherd, fils de Schehriar, lors de son avénement au trône, trouva ces matériaux épars que renfermaient des archives. Il chargea le *dihkan* Danischwer, qui tenait un rang distingué à la cour de Madaïn (Ctésiphon), de former un résumé historique extrait de ces fragments, et d'y joindre les faits qu'il puiserait dans d'autres sources. L'ouvrage fut exécuté suivant les intentions du monarque. Un pareil récit, que nous a transmis un écrivain qui vivait au milieu du XVe siècle de notre ère, a sans doute une bien faible autorité. On s'aperçoit facilement que le livre dont il est question est identique avec celui dont parle Firdousi, et dont je ferai mention plus bas. Il est, du reste, très-peu vraisemblable que le dernier des rois sassanides ait songé seul à faire composer et à mettre sous les yeux du pu-

[1] Tome I, p. 11.

Digitized by Google

blic un tableau plus ou moins exact de l'ancienne histoire de la Perse. Un fait semble même démentir cette assertion. Nous savons, par le témoignage des historiens arabes, que, du temps de Mahomet, et, par conséquent, sous le règne de Nouschirvan, il existait à la Mecque un Arabe nommé Nadr-ben-Hareth, qui avait voyagé hors de son pays, étudié les langues étrangères, lu avec soin les monuments historiques des Perses ainsi que des Grecs, et apporté ces ouvrages à la Mecque, où il avait introduit le goût de la musique. Masoudi [1], parlant des exploits d'Afrasiab, des guerres de Rustem, ajoute :

هذا كله موجود مشروح فى الكتاب المترجم بكتاب السكيكين ترجمه ابن المقفّع من الفارسيّة الاولى الى العربية وخبر اسبندباد (اسبنديار) بن يستاسف بن بهراسف.... وهذا كتاب تعظمه الفرس لما قد تضمن من خبر اسلاف وسير ملوكهم

« Tout ceci est raconté en détail dans l'ouvrage intitulé *Sekikin* (dans un autre manuscrit السكسران), qui a été traduit de l'ancienne langue perse en arabe par Ebn-Moukaffa ; il contient aussi l'histoire d'Esfandiar, fils de Iustasf, fils de Bohrarf (Lohrasf)... C'est un livre dont les Persans font le plus grand cas, attendu qu'il contient l'histoire de leurs ancêtres et la vie de leurs rois. »

Le titre de ce livre est écrit, comme on voit, de plusieurs manières, et l'extrême incorrection des manuscrits de Masoudi ne laisse pas facilement deviner la véritable leçon. Toutefois, je crois que l'on pourrait admettre la leçon *Sagseran* سكسران, et traduire : *Les chefs du pays des Saces*. Nous aurions donc ici, non pas une histoire générale de la Perse, mais une relation locale des événements dont la contrée des Saces avait été le théâtre; et le récit de l'historien confirme pleinement cette opinion, puisque, comme il prend soin de nous en avertir, cette chronique présentait surtout, et d'une manière spéciale, un exposé, aussi complet que possible, des exploits vrais ou fabuleux du héros Rustem.

Au rapport de Firdousi, il existait dans la Perse un livre ancien qui contenait l'histoire de ce royaume, et dont les fragments étaient déposés dans les mains des mobeds. Un Pehlevan, zélé pour l'honneur de sa nation, réunit les mobeds, et recueillit ces lambeaux détachés, dont il forma un corps d'histoire. Ainsi que je l'ai insinué plus haut, cet ouvrage est identique avec celui qui, au rapport de la Notice insérée en

[1] *Moroudj*, man. 598, fol. 74 r°; man. de Constantinople, t. I, fol. 101 r°.

Digitized by Google

tête du *Schah-nameh*, fut composé par les soins du *dihkan* Danischwer, sous le règne de Yezdegherd. Il paraît également certain que le même livre fut ensuite traduit en arabe par Ebn-Moukaffa, sous le titre de *Khodaï-nameh* خداى نامه, ou de *Schah-nameh-buzurg* شاهنامه بزرك, ou enfin de *Siiar-almolouk* سِيَر الملوك, et non pas, comme a lu M. Mohl, *Seïr almolouk*, ce qui signifierait le *Voyage des rois*. D'un autre côté, Masoudi, qui cite plusieurs fois, comme une autorité imposante, l'ouvrage traduit par Ebn-Moukaffa, ne le désigne jamais par aucun des trois titres que je viens d'indiquer. Mais il cite un ouvrage important, dont je viens de parler, et dont le titre ne saurait être fixé d'une manière positive. On peut donc croire que ce livre, indiqué par Masoudi, était l'ouvrage ancien dont parle Firdousi, qui offrait la première rédaction de l'histoire de Perse; que, sous le règne de Yezdegherd, ce livre fut revu, remis en ordre et augmenté considérablement; qu'après sa révision on lui donna le titre de *Khodaï-nameh*, *livre du Seigneur*, ou de *Schah-nameh*, le livre du roi; car les mots سِيَر الملوك ne sont qu'une imitation arabe du titre persan; les écrivains d'un âge plus récent, qui firent usage de ce monument historique, le citèrent tantôt sous son titre primitif, tantôt sous celui qu'il avait pris lors de la nouvelle rédaction. Ou plutôt, comme les deux titres appartiennent à la langue persane moderne, et non à la langue pehlevie, on peut supposer qu'ils n'avaient point une origine antique, et qu'ils doivent leur origine aux Persans, qui firent passer dans leur langue la traduction arabe du monument de l'ancienne histoire de leur pays.

Ce livre, dans sa forme primitive, est probablement celui auquel Agathias fait allusion lorsqu'il parle d'un ouvrage ancien qui contenait l'histoire de la Perse. On voit également, par le récit de Masoudi, que ce monument historique renfermait les traditions mythologiques des Perses sur les premiers temps de leur histoire, et toutes ces fables que Moyse de Chorène regardait avec pitié, mais qui ont été reproduites avec un nombre immense d'additions et d'embellissements dans les grands poëmes des Persans du moyen âge.

Au rapport de Masoudi il existait chez les Persans un ouvrage qui était consacré exclusivement à l'histoire du roi sassanide Behram-Djoubin et au récit des stratagèmes que le prince avait mis en usage dans le pays des Turcs [1].

[1] *Moroudj*, man. 598, fol. 92 r°.

Digitized by Google

Le même écrivain[1] et l'auteur du *Moudjmel-altawarikh*[2] font mention d'un ouvrage conservé dans le trésor de la ville d'Istakhar, et qui contenait les portraits des rois de Perse de la dynastie sassanide. Il est à croire que les descriptions qui accompagnaient chaque portrait étaient en langue pehlevie.

Masoudi[3] indique aussi trois ouvrages, qui existaient chez les Persans, et qu'il désigne par les titres de *Djidli-nameh* جدلى نامه (peut-être خداى نامه), *Aïin-nameh* آيين نامه, et *Kenha-nameh*.

Le grand ouvrage historique, dont j'ai parlé tout à l'heure, était à peine achevé lorsque la monarchie des rois sassanides fut renversée par les armes des Arabes musulmans. Ces vainqueurs impitoyables, animés d'un zèle intolérant contre tout ce qui présentait un caractère d'idolâtrie, poursuivirent avec fureur les sectateurs de Zoroastre, et livrèrent aux flammes les livres où se trouvaient consignées les doctrines religieuses des mages. Ce fut le kalife Omar qui ordonna et fit exécuter cet acte de barbarie. Le fait est attesté par Ebn-Khaldoun[4], dont je ne transcrirai point le passage, attendu qu'il a déjà été publié par feu M. Silvestre de Sacy[5]. Nous apprenons de l'histoire des poëtes, écrite par Devletschah[6], qu'Abdallah-ben-Taher, tandis qu'il était gouverneur du Khorassan, fit jeter dans l'eau tous les ouvrages écrits en ancien langage persan, et les livres des mages. Les Persans qui restaient fidèles à leur ancienne religion furent poursuivis avec fureur, contraints d'aller chercher un asile dans des contrées étrangères. C'est, comme l'on sait, l'intolérance des Arabes musulmans qui amena l'émigration, dans l'Inde, d'une nombreuse troupe de Parses, dont les descendants y subsistent encore de nos jours.

Pour se soustraire à tant de vexations, bien des Persans, comme on peut le supposer, embrassèrent, avec plus ou moins de sincérité, la religion de leurs vainqueurs.

Je n'ai point voulu interrompre les détails que j'ai donnés sur les monuments historiques de la Perse; mais, puisque j'ai parlé de la langue pehlevie, je réunirai ici quelques faits que les écrivains de l'Orient nous ont transmis sur des monuments qui conservaient encore cet ancien langage.

L'auteur du *Moudjmel-altawarikh*[7], parlant des monuments antiques, appelés le *Koursi Soleïman* كرسى سليمان (le trône de Salomon), ou *Heza-*

[1] Man. de S.-Germ. 337, fol. 65 v°, 66 r°. — [2] Man. pers. 62, *passim*. — [3] Man. de S.-Germ. 337, fol. 64 v°, 65 r° et v°. — [4] Prolégomènes, fol. 185 v° — [5] *Relation de l'Égypte* d'Abd-allatif, p. 242, 570. — [6] Man. pers. 249, fol. 18 v°. — [7] Man. pers. 62, fol. 32 r° et v°.

Digitized by Google

ran-sutoun هزاران ستون (les mille colonnes), c'est-à-dire, des ruines de l'ancienne Persépolis, s'exprime en ces termes : « Là se trouvent des inscriptions pehlevies. Jadis on avait fait venir un mobed, qui déchiffra cette écriture et y trouva, entre autres choses, que la création du monde avait eu lieu dans tel mois, tel jour. Ces mots et bien d'autres étaient tracés en caractères pehlevis. Je ne les ai point transcrits, attendu que je ne sais pas lire cette écriture, et que ces figures de lettres ne présenteraient aucune utilité. » Le même historien rapporte [1] que le roi Kaï-Kobad avait bâti, dans le voisinage d'Isfahan, un village qui portait, en langue pehlevie, le nom de *Astanber-Bounart-Kavad* استانبر بونارت كواد. Ailleurs [2], cet écrivain parle d'une inscription en langue pehlevie, qui se trouvait près de Hamadan, et qui constatait les réparations faites à un monument par plusieurs rois des anciennes dynasties de la Perse.

Devletschah, dans son histoire des *poëtes persans* [3], rapporte, d'après le témoignage d'un écrivain nommé Abou-Taher-Khatouni, que, du temps du prince bouide Adhad-eddevlah, le *palais de Schirin* قصر شيرين, situé dans les environs de Khawanikin, n'était pas encore entièrement ruiné, et que l'on trouva, sur la muraille de cet édifice, un vers écrit suivant la méthode de l'ancienne langue de la Perse بدستور فارسى قديم. Ce vers, transcrit par l'auteur, l'a été, sans doute, d'après une copie altérée. Du reste, tout porte à croire que l'édifice remonte à l'époque des Sassanides; l'inscription qui s'y trouvait gravée devait être en langue pehlevie.

Le poëme intitulé *Zerdust-nameh* [4] était d'abord écrit en langue et en caractères pehlevis. Ce fut un mobed qui engagea le traducteur à faire passer cet ouvrage dans la langue *dérie* (persane).

Ebn-Haukal nous apprend [5] que, dans le voisinage du lac de Djour, dans la province de Fars, se trouvait un *pyrée*, appelé Barin, sur lequel on lisait une inscription en langue pehlevie qui attestait que la construction de cet édifice avait coûté 30,000,000 de pièces d'argent.

D'autres fois, les écrivains orientaux ont souvent désigné par le nom de *pehlevi* l'idiome qui était en usage chez les anciens Perses; tandis que, suivant toute apparence, ces peuples, à une époque si reculée, ne connaissaient guère la langue pehlevie.

Ainsi, nous lisons dans l'ouvrage de Birouni [6], intitulé *Aláthâr* (Les monuments), que Kaioumors fut surnommé *Kerschah* كرشاه, parce

[1] Man. pers. 62, fol. 31 r°. — [2] Fol. 345 r°. — [3] Man. pers. 249, fol. 18 r°. — [4] Man. pers. d'Anquetil, man. 13, p. 2. — [5] *Géographie*, man. de Leyde, p. 96. — [6] Man. arab. de l'Arsenal 17, fol. 32

Digitized by Google

que, dit l'auteur, le mot *ker* كر, en langue pehlevie بالفهلوية, signifie *une montagne;* il est fort douteux que le mot *ker* ou *gher*, pris dans ce sens, ait jamais appartenu à l'idiome pehlevi.

Masoudi[1], citant le mot *mihrdjan* مهرخان et donnant l'interprétation de ce terme, ajoute : « Les Perses, dans leur langue, plaçaient les mots dans un ordre inverse de celui que suivent les Arabes. Ce langage était le pehlevi, c'est-à-dire l'ancien persan. »

Quelquefois même, les hommes les plus habiles parmi les Orientaux se sont trompés, en rapportant à l'ancienne langue de la Perse des mots qui appartiennent réellement au langage *farsi*. Le judicieux Masoudi atteste[2] que, dans la langue persane, le mot *kischwer* كشور désigne *un climat*, et celui de *isbihir* اسبهر, *le ciel*, et cela, dit-il, dans l'ancien persan. » Il est facile de voir que l'historien a commis ici une légère méprise, et que les mots dont il s'agit appartiennent réellement au persan moderne. Le même écrivain[3] atteste que, dans un lieu de la province d'Adherbaïdjan, nommé *Schiz*, qui avait été le lieu de la résidence d'été des monarques arsacides, on voyait encore, de son temps, un bel édifice dont les murailles étaient couvertes de sculptures magnifiques et variées; que là aussi se trouvait un pyrée extrêmement révéré des Perses, et qui portait le nom de *Azer-Khosch* اذر خش; attendu que, dans la langue persane, le mot *azer* اذر est un des noms du feu, et *khosch* signifie *bon*. »

On lit dans l'ouvrage intitulé *Akhbar-aldjilad*[4], que, sous le règne du khalife Abd-elmalik, Sâleh-ben-Abd-errahman voulant traduire, du persan en arabe, les registres de la chancellerie, un Persan, nommé Merdanschah, lui dit : « Comment exprimeras-tu les mots *dehwaïh* دَهْوَيه et *Siswaïch* سيسويه ? » Saleh répondit : « J'écrirai *oschr* العشر (*un dixième*) et *nisf-oschr* نصف عشر (*une moitié de dixième, un vingtième*). » Je ne transcrirai point le reste du passage. Quant aux mots que je viens de reproduire je ferai observer que, suivant toute apparence, il faut, au lieu de سيسويه, lire *bistwaïh* بيستويه. On voit ensuite que les termes cités par l'écrivain, et qui avaient sans doute été altérés par la négligence des copistes, offrent des rapports marquants avec la langue farsie, mais en diffèrent pourtant par des caractères que l'on chercherait vainement dans cet idiome.

La langue pehlevie continua à régner dans la Perse longtemps après l'extinction de la dynastie des Sassanides. Nous avons vu plus haut

[1] *Moroudj-addheheb*, man. 598, fol. 161 v°. — [2] *Tenbih*, man. de S.-Germ. 337, fol. 24. — [3] *Id.* fol. 60 r°. — [4] Man. arab. 638, fol. 98.

Digitized by Google

que, sous le règne du khalife Mamoun, il existait à la cour des secrétaires pour le pehlevi. Or, ces hommes n'avaient point été établis là pour compulser les monuments littéraires et historiques de la Perse, mais pour surveiller les besoins, les intérêts des habitants de cette contrée, et avoir avec eux des relations journalières. Ebn-Moukaffa et d'autres historiens, qui firent passer dans la langue arabe les chroniques et autres ouvrages des anciens Perses, n'avaient pas eu besoin d'apprendre *ex professo* la langue pehlevie qui était leur idiome naturel. Nous ignorons à quelle époque le pehlevi céda la place au persan moderne. Ce changement, comme on peut le croire, fut l'ouvrage du temps et se prépara durant une longue suite d'années. L'idiome parsi, ainsi que je l'ai insinué, n'avait jamais cessé d'être la langue vulgaire d'une partie de la Perse, tandis que le pehlevi y avait été importé forcément par les conquérants arsacides. Une longue possession avait consolidé l'empire de cette langue, qui avait, en outre, acquis une grande autorité lorsque, sous le règne des Sassanides, elle s'était trouvée appelée à reproduire les monuments de la religion, de la littérature et de l'histoire de la Perse. Mais ces genres de mérite devaient se perdre peu à peu aux yeux d'une nation asservie, ignorante, et que son zèle pour la religion musulmane disposait assez naturellement à voir avec une sorte d'indifférence et même à repousser, par une prévention défavorable, un idiome qui rappelait à leur esprit des idées importunes d'une grandeur déchue et les pratiques d'une religion idolâtre que, dans la ferveur de leur foi nouvelle, ils ne regardaient dans le passé qu'avec une sorte d'horreur. Personne donc n'ayant intérêt à soutenir la langue pehlevie, cet idiome tombait peu à peu en désuétude et cédait insensiblement la place au langage vulgaire. Il est probable que ce changement était consommé, lorsque les princes de race persane se révoltèrent contre les khalifes arabes et entreprirent de rendre à leurs compatriotes une existence nationale, et de les soustraire à la domination étrangère qui pesait sur eux depuis plusieurs siècles.

Ces monarques voulant faire refleurir dans leurs états la littérature, l'histoire, ne tentèrent pas de ressusciter la langue pehlevie, dont la vogue paraissait perdue sans retour. Mais ils s'appliquèrent à encourager un idiome vulgaire que, probablement, ils parlaient eux-mêmes et qui n'avait besoin, pour devenir une langue savante, que d'être cultivée par des hommes instruits, qui pussent polir ses formes encore rudes et imparfaites. On sent bien que je veux parler du langage qui existe encore de nos jours sous le nom de langue persane. Je n'ai point dessein de présenter ici une histoire de cet idiome. Les bornes de

Digitized by Google

cet article ne me permettent pas de consigner ici le résultat de recherches étendues. Mais on peut supposer que, dès les temps les plus anciens, la langue *parsie* était l'idiome vulgaire d'une bonne partie de la Perse, de la Médie, etc. Les noms propres que nous ont transmis les écrivains grecs, tels que ceux de *Roxane, Parizatis, Spithradat,* etc. et quantité d'autres mots, s'expliquent beaucoup plus naturellement par le parsi que par le zend ou le pehlevi. Si l'une de ces deux langues avait été l'idiome vulgaire de la Médie, les Arméniens, qui avaient avec cette contrée des rapports si intimes, auraient, comme je l'ai dit, admis dans leur langage quantité de mots empruntés à l'un ou à l'autre de ces idiomes. Or, tous les mots qui sont communs à l'arménien et au persan appartiennent tous, sans exception, au langage parsi. Nous lisons dans l'histoire de Moyse de Chorène [1], qu'Artase, roi d'Arménie, ordonna à ses soldats de pousser, en langue perse, le cri *Maramad,* c'est-à-dire le *Mède est venu.* Or le verbe آمد appartient à la langue parsie.

Nous avons vu plus haut que les premiers monarques sassanides avaient été obligés d'adopter, d'une manière exclusive, sur leurs monuments et dans leur chancellerie, la langue pehlevie, c'est-à-dire l'idiome des Parthes qu'ils avaient vaincus. Il est même fort remarquable que les rois Ardeschir et Sapor faisaient graver sur les murs de Nakhschiroustan des inscriptions en trois langues parmi lesquelles se trouve la langue grecque. Le parsi ne figure pas dans ces trois idiomes.

Nous pouvons, toutefois, supposer que les rois sassanides qui succédèrent à Sapor Ier montrèrent un penchant secret pour repousser la langue pehlevie et faire prévaloir le langage qui subsiste de nos jours en Perse, et qui était sans doute alors parlé d'une manière spéciale dans la province de Fars, où résidaient habituellement les monarques de la nouvelle dynastie. Les titres que se donnèrent ces princes appartenaient exclusivement à cette langue nationale. Ainsi, tandis que le premier des rois sassanides et son fils Sapor avaient, sur leurs monuments, joint à leur nom l'épithète de *malkan-malka,* qui, dans la langue pehlevie, signifiait *roi des rois*, les monarques suivants y substituèrent celle de *schahinschah*, qui, dans l'idiome de la Perse, présentait le même sens. Un de ces princes adopta, comme titre d'honneur, le surnom de *Sagan-schah,* c'est-à-dire *roi des Saces;* un autre, celui de *Kerman-schah* (roi du Kerman). Or, ces noms et d'autres encore, qu'il serait facile de réunir, n'ont rien de commun avec le pehlevi et appartiennent entièrement au

[1] *Historia armeniaca*, p. 157.

Digitized by Google

dialecte persan que nous connaissons. Si ces mots se trouvaient exclusivement chez les auteurs arabes et persans du moyen âge, leur témoignage pourrait paraître suspect, et l'on serait admis à croire qu'ils auraient transporté, dans un âge plus ancien, les usages reçus à l'époque où ils écrivaient. Mais les historiens grecs et latins, contemporains de la dynastie des Sassanides, Ammien-Marcellin, Agathias, attestent l'existence de ces mêmes titres, dont la forme n'a rien de commun avec la langue pehlevie. Il paraît bien probable que, dès ce temps, à la cour des monarques sassanides, on parlait de préférence le langage de la province de Fars. Et c'est de là que naquit l'expression *deri* دری, c'est-à-dire *langage du palais*, que l'on employait pour désigner cet idiome. Ces princes préparaient ainsi la révolution qui devait un jour faire triompher cette langue et en répandre l'usage dans toutes les provinces de l'empire des Perses.

Sans doute ce but aurait été atteint beaucoup plus tôt, si une nouvelle catastrophe, la ruine de la domination des Sassanides, n'eût soumis le pays à la tyrannie des Arabes musulmans. Toutefois, on peut croire que cette réaction avait été fort avancée du temps des Sassanides; et cette circonstance, jointe aux raisons que j'ai données plus haut, fait concevoir comment, sous l'empire des Arabes, qui n'avaient aucun intérêt à propager dans la Perse un langage plutôt que l'autre, l'idiome pehlevi fut, dans l'espace de peu de siècles, complétement anéanti et remplacé par un autre qui a toujours subsisté depuis cette époque, et qui, en traversant cette longue série d'années et de révolutions, s'est de plus en plus altéré par l'adoption de mots empruntés aux langues des conquérants arabes, mongols, turcs, par les armes desquels la Perse a été successivement envahie.

A ces détails, dans lesquels je viens d'entrer, sur l'antiquité de la langue parsie, sur l'avantage qu'elle avait d'être, dès les plus anciens temps, un idiome vulgaire de la Perse, je dois ajouter que, dès les premiers siècles qui suivirent la conquête des Arabes, cette langue était répandue et parlée dans presque toutes les provinces qui composent la Perse, et même au-delà des limites de cet empire.

Dans le quatrième siècle de l'hégire, le géographe arabe Ebn-Haukal[1], décrivant la province de Fars, l'ancienne Perside, s'exprime en ces termes : « Trois langues y sont en usage : le farsi, que les habitants parlent entre eux, qui est répandu dans toute la Perse, où quelques termes seulement offrent une légère différence, et qui n'est nulle part

[1] *Géographie*, man. de Leyde, p. 101.

Digitized by Google

étranger à la population; le pehlevi, qui était le langage des anciens Perses, celui dans lequel les mages écrivaient leurs compositions historiques, mais qui, de nos jours, ne peut, sans une traduction, être entendu des habitants de la province de Fars; l'arabe, qui s'emploie pour la rédaction des lettres du sultan et pour tous les actes de l'administration.» Le même écrivain atteste, dans plusieurs passages, que, dans le temps où il écrivait, la langue farsie était comprise et parlée dans toute l'étendue de la Perse et des contrées voisines. Parlant du Khouzistan, la Susiane des anciens, il s'exprime en ces termes[1] : «Les habitants parlent, à la fois, le farsi et l'arabe; ils ont, en outre, un autre langage, appelé *khouzi*, qui n'est ni de l'hébreu, ni du syriaque, ni du farsi» اما لسانهم فانهم يتكلمون بالفارسية والعربية غير ان لهم لسانا اخر خوزيا ليس بعبراني ولا سرياني ولا فارسي. Il atteste que, dans la chaîne des montagnes de *Kabak* جبل القبق, c'est-à-dire du Caucase[2], on parlait, de son temps, 360 langues. «J'avais longtemps, dit-il, révoqué ce fait en doute; mais, depuis, j'ai eu occasion de voir plusieurs bourgs compris dans cette chaîne, et dont chacun avait un langage particulier que les habitants parlent entre eux, outre les idiomes *adheri* (la langue de l'Adherbaïdjan) et farsi لسان الادرية والفارسية.» Plus loin[3], il nous apprend que, dans la province d'Adherbaïdjan et dans la plus grande partie de l'Arménie, deux langues étaient en usage, le farsi et l'arabe. Puis, il ajoute : «Ceux d'entre les habitants qui parlent le farsi ne comprennent point l'arabe. Cette dernière langue est parlée par les marchands, les cultivateurs et les autres habitants établis sur les frontières de l'Arménie. Ils parlent, en outre, d'autres idiomes, tels que l'arménien, qui est en usage parmi la population de Debil et des cantons voisins. Les habitants de Berdaah parlent un langage appelé *zabi* الزابية.» Plus bas on lit que, dans la province de Kerman[4], la population parle la langue farsie, à l'exception des peuples appelés *Kafs*, qui ont, outre le farsi, un langage particulier.» Enfin nous apprenons, par le témoignage du même géographe[5], que les habitants du Mekran parlaient, à la fois, le langage farsi et un langage particulier, appelé *mekri*. Enfin, il nous apprend que les habitants de Bokharâ parlaient la langue du pays de Sogd, mais un peu altérée; qu'ils faisaient usage aussi de l'idiome deri, c'est-à-dire du parsi le plus pur. Puis, il ajoute des détails que je crois devoir transcrire, attendu que ces renseignements peuvent devenir utiles à ceux qui font des découvertes numismatiques. «Les habitants de Bokharâ ont des pièces de monnaie دراهم, qu'ils

[1] Man. de Leyde, p. 88. — [2] P. 113. — [3] P. 114. — [4] P. 128. — [5] P. 133.

Digitized by Google

désignent par le nom de *katrafi* القطرفية, qui sont formées de fer, de cuivre, de plomb et d'autres substances métalliques de nature différente et combinées ensemble. Ces pièces n'ont cours qu'à Bokharâ et dans quelques autres lieux situés au delà du fleuve (le Djeïhoun). Elles présentent une figure et une légende en caractères indéchiffrables. Elles ont été frappées depuis l'islamisme[1]. »

Devletschah, dans l'Histoire des poëtes persans[2], fait mention d'un personnage, nommé Pendar-Râzi, qui parlait élégamment trois langues, l'arabe, le farsi et le *deïlemi*.

Du reste, quoique le pehlevi eût cessé d'être l'idiome vulgaire et savant de la Perse, il ne fut pas, toutefois, aboli entièrement dans les provinces qui composent ce vaste empire. Un géographe persan, Hamd-allah-Mustavfi, qui, dans le VIIIe siècle de l'hégire, a rédigé une description de la Perse et des contrées voisines, atteste, d'une manière formelle, que, de son temps, la langue pehlevie subsistait encore avec plus ou moins d'altération dans diverses provinces. Parlant de la ville de Zendjan, il dit : « La langue que l'on y parle est le véritable pehlevi » زبانشان پهلوی راست است[3]. Dans sa description de la ville de Maragah, il donne les détails suivants : « Le langage de la population est un pehlevi[4] mêlé d'arabe » زبانشان پهلوی معربست. Et enfin, parlant de la ville de Guschtasfi, il s'exprime en ces termes[5] : « L'idiome dont on se sert est un pehlevi qui se rapproche de la langue du Ghilan » زبانشان پهلوی بجیلانی پیوسته.

Je terminerai les détails bien imparfaits que je viens de donner sur l'histoire des langues de la Perse par quelques renseignements que les historiens orientaux nous ont transmis sur les diverses écritures qui étaient jadis en usage dans cette vaste contrée. Au rapport de Masoudi[6], Zeraduscht (Zoroastre) donna aux Perses le livre appelé *Abesta* الابستا ; et ce mot, en passant dans la langue arabe, prit un *kaf*, et reçut la forme de *Abestak* الابستاق. Il se composait de vingt-un chapitres سورة dont chacun comprenait 200 feuilles. Dans les caractères qui servaient à l'écrire, les lettres et voyelles étaient au nombre de 60, dont chacune avait une figure distincte. Quelques-unes de ces lettres pouvaient se répéter, d'autres s'élider, attendu qu'elles n'étaient pas destinées exclusivement pour la langue de l'*Abesta*. Ce fut Zeraduscht qui inventa cette écriture, que les mages désignent par le nom de *din-debireh* دين

[1] Man. de Leyde, p. 187. — [2] Man. pers. 249, fol 24 r° — [3] *Nozhat-alkoloub* man. pers. 139, p. 586. — [4] P. 614. — [5] P. 620. — [6] *Kitab-at'enbih*, fol. 58 r° et v°. *Moroudj*, de mon manuscrit t. I, fol. 130, 131 r°.

Digitized by Google

دبيره, c'est-à-dire *écriture de la religion*. Ce livre fut transcrit sur 12,000 peaux de bœufs, réunies par des tiges d'or. Il était rédigé dans l'ancienne langue persane qui, de nos jours, n'est entendue de personne. Quelques chapitres ont été traduits dans le langage persan actuel, et sont entre les mains des Persans, qui les lisent dans leurs prières. Tels sont les chapitres qui portent pour titre : *Astan* استان, *Hatarescht* حترشت (ou *Djeterescht*), *Bainest* (ou *Bagantest*), *Hadokht*, et autres. Le livre intitulé *Hatarescht* renferme des détails sur l'origine et la fin du monde. Le chapitre *Hadokht* contient des exhortations morales. Zeraduscht composa sur l'*Abesta* un commentaire intitulé *Zend* الزند, c'est-à-dire *explication du langage du Seigneur*. Puis il rédigea, en langue persane, une explication du Zend, à laquelle il donne le titre de *Barzend* بارزند (Pazend). Les savants, parmi les mobeds et les irbeds, composèrent sur ce dernier livre un nouveau commentaire. »

« Cet ouvrage fut livré aux flammes par Alexandre lorsqu'il eut conquis la Perse. D'autres assurent qu'il fut consumé par ordre de Dara, fils de Dara. »

« Zeraduscht inventa une autre écriture, que les mages désignent par le nom de *kescht-debireh* كشت دبيره, c'est-à-dire *écriture universelle* كتابة الكل, qui servait pour écrire les langues des différents peuples, et pour reproduire les cris des animaux, des oiseaux, etc. Les lettres (consonnes) et les voyelles étaient au nombre de 160, dont chacune avait une figure distincte. Parmi les écritures des différents peuples, il n'en est aucune qui offre un plus grand nombre de caractères que ces deux alphabets. »

Le même historien ajoute : « Outre ces deux écritures, inventées par Zeraduscht, les Perses en avaient cinq autres dont quelques-unes offraient des mots empruntés à la langue nabatéenne, tandis que d'autres n'en renfermaient aucun. »

L'auteur du *Kitab-alfehrest*[1], s'appuyant sur l'autorité d'Abd-allah-ben-Moukaffa, nous donne, sur les écritures usitées chez les anciens Perses, des détails que je crois devoir transcrire. « Le premier homme, dit-on, qui fit usage de la langue persane, fut *Djoumarth*, que les Perses désignent par le nom de *Kilschah* (*Ghilschah*) كل شاه, c'est-à-dire *roi de la boue*. Si on les en croit, ce personnage est identique avec Adam, le père des hommes. Suivant une autre tradition, le premier qui écrivit fut Biverasp, autrement nommé *Dahhak*. Suivant d'autres, ce fut Féridoun, à l'époque où il divisa la terre entre ses trois fils, Salem,

[1] Man. arab. 874, fol. 14 v°.

Digitized by Google

Toujdj et Iredj, dont chacun eut pour son partage un tiers du globe. Cette division fut constatée par un écrit rédigé par ce prince, et qui, si j'en crois le mobed Amad, existe aujourd'hui chez l'empereur de la Chine, ayant été transporté dans ce pays avec les trésors de la Perse, sous le règne de Yezdegherd. Suivant d'autres, c'est Djemschid qui écrivit le premier en langue persane..... D'après ce que j'ai lu dans l'exemplaire autographe du *kitab-alwozera* كتاب الوزراء, composé par Abd-allah-Mohammed-ben-Abdous-Djeschâri, avant le règne de Iustasp, fils de Lohrasp, les livres et les lettres étaient, chez les Perses, en petit nombre, et ils montraient peu de capacité pour exprimer leurs pensées dans des termes élégants. »

« A l'époque du règne de Iustasp[1], le goût de l'écriture se répandit. Alors parut Zeraduscht, fils d'Aspeteman, fondateur de la religion des mages, qui publia son livre admirable. Dès ce moment, chacun redoubla de zèle pour étudier l'art de l'écriture, et l'on fit, en ce genre, des progrès éclatants et rapides. Au rapport d'Abd-allah-ben-Moukaffa, les langues en usage dans la Perse étaient : le pehlevi, le deri, le farsi, le khouzi, le syriaque. »

« Le pehlevi tirait son nom du mot *fehlah*, qui désigne cinq villes, savoir : Ispahan, Reï, Hamadan, Mah-Nehavend et l'Adherbaïdjan. »

« Le deri[2] était le langage des villes comprises sous la dénomination de *madaïn* المداين. Il était parlé par les personnages attachés à la porte (la cour du roi), et tirait son nom du mot qui désigne la *porte* (le palais). »

« Parmi les idiomes des habitants du Khorasan et de l'Orient, c'était la langue des habitants de Balkh qui se rapprochait le plus du deri. La langue farsi, qui était celle de la province de Fars, était parlée par les mobeds, les savants et autres personnes d'un rang analogue. La langue khouzi était parlée par les rois et les nobles dans leur intérieur, dans leurs assemblées de divertissements et avec leurs serviteurs. »

« Suivant le témoignage d'Ebn-Moukaffa, les Perses avaient sept genres d'écriture. L'une, appelée *din-debireh* دين دبيره, c'est-à-dire *écriture de la religion*, servait pour la transcription du *Vestak* (Abesta). Une autre, appelée *wisch-debirieh* (*debireh*) ويش دبيريه, se composait de 365 lettres. Elle servait à reproduire les secrets de la physionomancie, de la divination, les mouvements des yeux, les signes et autres objets semblables. Personne, aujourd'hui, n'étudie cette écriture, et, parmi les habitants de la Perse, aucun d'eux n'en fait usage. J'ai pris inutilement, à cet égard, des informations auprès du mobed Amad. Une

[1] Man. arab. 874, fol. 15 r°. — [2] Fol. 15 v°.

Digitized by Google

autre écriture, appelée *kaschtah* كشتح, se composait de 28 lettres; on l'employait pour transcrire les diplômes et les registres des contributions[1]. Elle était gravée sur les cachets des Perses, sur les franges des vêtements, sur les tapis et sur les monnaies. Une autre, appelée *nim-kaschtah* نم كشتح, comprenait 28 lettres. On s'en servait pour copier les ouvrages de médecine et de philosophie. Une autre écriture était appelée *schah-debirieh* (*debireh*) الشاه دبيريه. C'était celle que les princes de la Perse employaient pour leur correspondance entre eux, et dont on dérobait la connaissance aux habitants de l'empire, dans la crainte qu'ils ne pénétrassent les secrets des rois[2]. Cette écriture n'est pas venue jusqu'à nous. »

« Une autre écriture, appelée *raz-debirieh* (*debireh*) راز سهريه (راز دبيريه) servait aux rois pour correspondre secrètement avec les individus des diverses nations qui étaient dans leur confidence. Les lettres, en y comprenant les consonnes et les voyelles, étaient au nombre de 40, dont chacune avait une figure bien distincte. Il ne s'y mêlait rien de la langue « nabatéenne. »

« L'écriture appelée *raz-debirieh* (*debireh*), qui était usitée pour la transcription des traités de logique et de philosophie, se composait de 25 lettres et admettait des points. Ce caractère n'a jamais passé sous mes yeux. »

L'auteur donne ensuite des détails sur les alphabets syriaques qui étaient en usage chez les Perses. Je ne répéterai point ces renseignements, que j'ai transcrits dans mon Mémoire sur les Nabatéens.

J'ajouterai seulement un fait. Nous venons de voir que les Perses avaient un caractère particulier que l'on gravait sur les monnaies, les étoffes, les tapis. C'était probablement celui que nous retrouvons encore aujourd'hui sur les inscriptions et les médailles des monarques sassanides. Masoudi fait mention[3] d'un tapis sur lequel étaient gravées des inscriptions en caractères persans et qui offrait, entre autres images, la figure du roi sassanide Schirouieh.

Il paraît que, du temps des monarques sassanides, la langue vulgaire de la Perse n'avait point d'alphabet particulier, et s'écrivait avec les caractères pehlevis. C'est ce qui semble résulter d'un passage de Masoudi, qui présente une assertion assez singulière. « Jadis, dit cet historien[4], toutes les provinces de la Perse ne formaient qu'un seul empire, gouverné par le même souverain. L'on y parlait une même langue qui, toutefois, offrait quelque différence sous le rapport des

[1] Man. arab. 874, fol. 16 r°. — [2] Fol. 16 v°. — [3] *Moroudj-addheheb*, tome I, fol. 194 v°. — [4] *Tenbih*, fol. 51 r°.

Digitized by Google

mots. En effet, deux langages sont identiques lorsqu'ils s'écrivent avec les mêmes caractères qui se groupent d'une manière analogue, quoique, du reste, on y remarque, sur tous les autres points, des différences essentielles. Telles étaient les langues pehlevi, deri, azeri et autres qui étaient en usage chez les Perses. »

QUATREMÈRE.

DÉCOUVERTES DANS LA TROADE, etc. *Extraits des Mémoires de* A.-F. Mauduit, *architecte, etc.* 1 vol. in-4° avec planches et cartes, Paris, Firmin Didot, 1840.

DEUXIÈME ARTICLE.

Après cette digression qui m'a fait perdre un moment de vue la Relation de M. Mauduit, mais sans m'éloigner pour cela de son livre, je reprends l'analyse de cette Relation au point même où je me suis arrêté. De l'examen du tombeau d'Achille, qui avait attiré en premier lieu son attention, notre voyageur passe ensuite à celui des deux tumulus voisins, qui portent les noms d'Antiloque et de Patrocle, le dernier desquels ne lui suggère d'abord qu'un doute exprimé d'une manière assez peu respectueuse pour la tradition consacrée[1]; ce qui ne laisse pas de m'embarrasser beaucoup : car enfin cette tradition a tout autant de valeur pour le tombeau de Patrocle que pour celui d'Achille; et qui fait si peu de compte de l'un, conspire par là même à détruire l'autorité de l'autre. Plus tard, cependant, M. Mauduit, revenant sur le même sujet, s'est livré à une dissertation pour reconnaître, dans les deux tumulus qui existent encore sur le cap Yenicher, les tombeaux de Patrocle et d'Antiloque. Cette dissertation, qui se lit p. 96-102, a pour objet de montrer que le tumulus le plus ruiné, celui sur l'emplacement duquel les habitants du village turc de Koum-Kalessi ont établi nouvellement un cimetière, est le monument de Patrocle, par la raison qu'à s'en tenir aux intentions d'Achille lui-même, telles qu'elles sont exprimées par Homère, ce héros n'avait pas voulu qu'on érigeât à son ami, sur le rivage de Troie, un tombeau bien considérable ni susceptible d'une bien grande durée. Je

[1] *Relation, etc.* p. 32 : « Que le dernier (celui de Patrocle) soit réellement un cénotaphe élevé aux mânes de l'ami d'Achille, ou le tombeau de quelque autre Grec, ce n'est point une chose importante à savoir. »

Digitized by Google

laisse à mes lecteurs à apprécier la valeur de ce raisonnement, dont la conséquence tend à faire regarder le tumulus le mieux conservé des trois comme celui d'Antiloque : ce qui est contraire à l'opinion commune ; mais j'avoue que, pour mon compte, je n'attache pas plus d'importance à l'une qu'à l'autre de ces opinions, attendu que je crois que, dans l'état actuel des choses, il est impossible de distinguer les deux tumulus par le nom qui appartient à chacun d'eux, et que, malgré la tradition qui les concerne, je ne puis me résoudre à les regarder comme des monuments homériques. Du reste, il n'est pas vrai, comme l'assure l'éditeur et le continuateur de Choiseul-Gouffier [1], que le tombeau d'Achille soit aujourd'hui détruit ; il existe encore, tel, à très-peu de chose près, qu'à l'époque où fut exécutée la fouille de M. de Choiseul-Gouffier ; et je l'ai vu moi-même dans l'état où l'avait trouvé M. Mauduit, il y a près de trente ans, et où l'avaient encore décrit depuis d'autres voyageurs, tels que Clarke, Hobhouse et Turner, pour ne point parler de MM. Michaud et Poujoulat, dont l'enthousiasme, à la vue de ce monument, s'est exprimé de manière à prouver qu'il n'avait rien perdu, à leurs yeux, ni de sa forme, ni de son authenticité [2].

Le point le plus important, en ce qui concerne les tombeaux de Patrocle et d'Antiloque, c'est que notre auteur, au lieu de les regarder comme de simples monuments ou des cénotaphes, les considère comme de véritables tombeaux. M. de Choiseul-Gouffier, en exprimant le vœu que quelque nouveau voyageur, favorisé par des circonstances plus heureuses, obtînt la permission d'ouvrir les monuments de Patrocle et d'Antiloque, paraissait convaincu d'avance qu'on n'y trouverait pas l'urne cinéraire des deux héros. Mais M. Mauduit est d'un avis contraire : il pense, lui, que, si jamais on fouille les deux tumulus, on y trouvera les restes des deux amis d'Achille. Quant à moi, je n'oserais dire ce que je pense de cette espérance de M. Mauduit ; mais j'avoue que je ne vois pas sur quoi aurait pu se fonder l'idée de M. de Choiseul. Homère, dans l'endroit de son Odyssée [3] où il parle de la sépulture d'Achille et de celle des deux héros qu'il aima, ne dit rien qui fasse supposer qu'il s'agissait d'un *simple cénotaphe* pour Patrocle et pour Antiloque ; et l'opinion de l'antiquité, telle qu'elle nous a été transmise par Strabon [4], est qu'Achille eut, sur le cap Sigée, son *tombeau avec un temple*, tandis

[1] *Voyage, etc.* t. II, p. 333, 4), et 322, 1). — [2] *Correspondance d'Orient*, lettre XXII, p. 442. — [3] *Odyss.* XXIV, 75-79. On sait qu'Achille avait prescrit de déposer sa cendre, avec celle de Patrocle, dans une urne commune (cf. *Iliad.* XXIII, 238, 243) ; tandis que celle d'Antiloque fut placée séparément, χωρίς. — [4] Strabon, XIII, 596.

Digitized by Google

que Patrocle et Antiloque y avaient seulement des *tombeaux*, *μνήματα*. L'idée de *cénotaphe* est donc étrangère à cet ensemble de faits et de témoignages, et M. Mauduit se trompe en *croyant être le premier qui ait énoncé cette opinion, que les monuments de Patrocle et d'Antiloque devaient être de véritables tombeaux*[1]; car il ne faisait, en cela, que suivre la tradition antique, mal comprise par M. de Choiseul et par son éditeur. Mais que, du reste, on trouvât dans les deux tumulus, si l'on y fouillait, les cendres des deux héros homériques, comme le croit encore M. Mauduit, c'est ce dont je ne suis pas convaincu comme lui. A en juger d'après les objets retirés du tombeau d'Achille, ceux qu'on découvrirait dans les deux tumulus voisins appartiendraient sans doute à la même fabrique et à la même époque; ils pourraient être curieux et intéressants au même degré, comme monuments de la civilisation hellénique du VIe siècle avant notre ère; mais, encore une fois, je doute que ce fussent des monuments de l'âge héroïque, propres à nous faire connaître quel était le style de l'art au temps de la guerre de Troie. Cependant, comme je ne puis combattre ici la croyance ou l'illusion de M. Mauduit que par une supposition, je n'insiste pas davantage, et je me borne, en terminant cet article, à lui signaler une légère inadvertance que je n'aurais pas relevée, si notre auteur ne l'avait répétée, en la mettant deux fois sur le compte de l'éditeur de M. de Choiseul, dans une citation qu'il lui emprunte[2].

En avançant dans la plaine de Troie, à partir des tumulus qui en décorent le rivage, M. Mauduit arrive au point désigné par Lechevalier comme le *Throsmos*[3], et il admet cette désignation comme celle qui répond, en effet, aux données homériques; un peu plus loin, une éminence à peu près semblable, qu'il visite et qu'il trouve dans la situation la plus favorable pour l'établissement d'un tombeau, en même temps que, par sa proximité du *Throsmos*, elle s'accorde pareillement avec les récits d'Homère, lui paraît avoir servi de base au monument d'Ilus,

[1] *Relation, etc.* p. 100. — [2] *Ibid.* p. 96 : Pococke, Travels et Chandler ont encore vu sur ce même point trois monuments. Voyez aussi p. 101, 102 et 142. Notre auteur se trompe encore en voyant, dans le passage qu'il cite du Voyage de Choiseul-Gouffier, t. II, p. 333, o), le *regret*, exprimé par l'éditeur, *que M. de Choiseul se soit laissé influencer dans son opinion par celles de Barthélemy et de Visconti;* il n'y a pas de trace de ce *regret* dans le passage en question; et quant à la réfutation qui s'y trouve de l'idée qu'un des tumulus du cap Sigée fût le *tombeau de Festus*, cette réfutation s'applique tout aussi bien à l'opinion de M. Mauduit qu'à celle de M. de Choiseul, puisqu'elle se fonde principalement sur ce fait, que l'histoire ne dit pas qu'il ait existé un tombeau de Festus, pas plus au cap Rhœtée qu'au cap Sigée. — [3] Homer. *Iliad.* X, 160 : *Θρωσμὸς πεδίου*; cf. XI, 56; XX, 3.

Digitized by Google

que Lechevalier avait placé sur sa carte à un endroit plus éloigné, où il n'existe pas le moindre vestige de ce monument; telle est du moins la première idée que se fit notre auteur, à la première vue de ces localités célèbres, et sur laquelle il revient à deux reprises dans sa Relation[1]. Mais je dois dire que, plus tard, il changea d'opinion, et qu'après avoir pris connaissance du travail de M. de Choiseul, il s'est déterminé à placer le *Throsmos* sur le plateau qu'occupe aujourd'hui le village turc d'Erkessi-Keui, et tout près de ce village, au point appelé par les Turcs *Udjek-Tépé*, et par les Grecs τάφος Ἴλου, le tombeau d'Ilus[2], qui ne peut, en effet, avoir existé dans un lieu mieux consacré à la fois par le témoignage homérique et par une tradition immémoriale. Ces deux points importants de la topographie de la plaine de Troie se trouvent donc maintenant fixés, conformément à l'opinion de M. de Choiseul, par un nouveau témoignage, qui a d'autant plus de poids que son auteur s'était d'abord laissé aller à une opinion différente. Une conséquence qui résulte de cette détermination, c'est que le *tombeau d'Æsyétès*, cet autre point si important de la topographie troyenne dans les récits homériques, que Lechevalier et notre auteur avec lui avaient cru pouvoir placer au lieu nommé *Udjek-Tépé*, doit être maintenu sur la colline située en face d'*Ilium recens*, au point où l'avait marqué M. de Choiseul, dont M. Mauduit embrasse encore ici l'opinion, qu'il accrédite et qu'il fortifie en l'adoptant. Voilà trois localités homériques reconnues avec toute la certitude désirable, toutes les trois dans les rapports respectifs qu'on peut raisonnablement supposer entre elles, d'après leur distance de la mer et de Troie, toutes les trois, enfin, dans les conditions encore sensibles sur le terrain qu'on pouvait induire des récits homériques; et, sur ces trois points, c'est l'opinion de M. de Choiseul qui est admise et confirmée par un homme qui visitait la plaine de Troie avec des idées différentes puisées dans le livre de Lechevalier : en sorte que rien ne manque à la valeur de ce nouveau témoignage, non plus qu'à l'autorité des données homériques, retrouvées, de nos jours encore, si sûres et si fidèles. Reste le *tombeau commun*, ἄκριτος τύμβος[3], dont il est parlé plusieurs fois dans l'*Iliade* comme situé au voisinage du *Throsmos*. M. de Choiseul l'avait placé au village de *Koum-Keui*[4], d'après des raisons qui n'ont pas empêché M. Mauduit de placer, sinon le même *tombeau commun*, du moins un monument du même genre, sur la rive gauche du *Menderé* (le *Scamandre* de nos jours),

[1] P. 33-34, et 54-55. — [2] *Relation*, p. 143; voyez aussi p. 224 et 227. — [3] Homer. *Iliad.* VII, 333-35. — [4] *Voyage, etc.* t. II, p. 218-9, et p. 433, 2).

Digitized by Google

au-dessous de l'embranchement du chemin de *Koum-Keui*, à un point où il a certainement existé un tumulus, dont notre auteur affirme qu'il a retrouvé, en 1811, les restes encore sensibles[1]. Il y aurait donc eu, suivant lui, plusieurs de ces *tombeaux communs*, érigés dans la plaine de Troie en des localités diverses, à raison des diverses vicissitudes d'une guerre qui dura dix années; et cette idée n'a rien que de vraisemblable en soi; mais, comme elle est en dehors des données d'Homère, qui ne parle que d'un *tombeau commun*, je ne saurais m'y arrêter.

Je passe sur quelques particularités de la Relation de M. Mauduit, qui ne se rapportent pas directement à l'objet important de son voyage, qui est la reconnaisssance des points principaux de l'*Ilion* homérique, et j'arrive avec notre auteur à l'un de ces points qu'il a eu le mérite de constater de la manière la plus satisfaisante à tous égards: je veux parler des *sources du Scamandre*, qui naissent au pied même de la colline de *Bounar-Bachi*, conséquemment de la montagne où fut Troie, et qui, aujourd'hui encore, sont recueillies dans des bassins en partie antiques, bien que considérablement dégradés, de manière à servir à l'usage homérique[2], où il ne manque, au lieu des filles et femmes turques du village actuel, que *les femmes des magnanimes Troyens et leurs belles filles*. M. de Choiseul avait reconnu l'une et l'autre sources avec toute la certitude suffisante, mais sans être entré, à cet égard, dans tous les détails que comportait une découverte si importante[3], et que nous devons à M. Mauduit. De ces deux sources, la plus voisine du village de Bounar-Bachi est renfermée en partie dans un bassin fait par les habitants du pays avec les débris d'un plus ancien. Deux des côtés de ce bassin sont formés par des pilastres de granit renversés, dont l'un est entier et orné de ses moulures hautes et basses, le second est plus informe. Les deux autres côtés sont formés par des dalles de marbre blanc jetées l'une sur l'autre, et M. Mauduit ne doute pas, d'après l'observation attentive qu'il a faite des lieux, et d'après un certain nombre de dalles semblables qu'il a remarquées dans le cimetière de Bounar-Bachi, qu'elles ne proviennent toutes du revêtement d'un bassin beaucoup plus grand que le bassin actuel, et du canal qui y aboutissait[4]. Une autre circonstance curieuse, relevée par notre auteur, c'est qu'il existe encore, en bon état, à dix toises de ce réservoir, un autre bassin beaucoup plus petit, sorte de regard où une partie des eaux de la première source venait se réunir[5]. Mais c'est surtout les observations concernant

[1] *Relation, etc.* p. 144. — [2] Homer. *Iliad.* XXII, 147-156. — [3] *Voyage pittoresque*, t. II, p. 228-9. — [4] *Relation, etc.* p. 41. — [5] *Ibid.* p. 42.

Digitized by Google

la seconde des sources du Scamandre, qui joignent à tout le mérite de la nouveauté l'avantage d'une exactitude appuyée d'un plan très-détaillé et levé avec beaucoup de soin. Cette source consiste en un assez grand nombre de filets d'eau qui sortent tout près les uns des autres du pied d'un roc peu escarpé. Un mur de construction antique suit cette colline dans toutes ses sinuosités, de manière à prouver qu'il avait été destiné à retenir les eaux qui s'échappent dans toute la ligne de sa construction. C'est ce qui résulte aussi, à nos yeux comme à ceux de M. Mauduit, de la circonstance que ce mur est revêtu, seulement du côté des eaux, et non pas sur son parement extérieur, d'un enduit très-sain et certainement antique. En beaucoup d'endroits, ce mur est encore élevé d'environ trois pieds au-dessus du sol, et M. Mauduit a pu compter *deux cent vingt pas* de ces constructions, en même temps qu'il a trouvé un massif de maçonnerie, d'environ dix-huit pieds carrés, contre lequel elles s'appuyaient, ainsi qu'une vaste et longue pièce d'eau, qui touche ce massif sur un seul point, et qui doit avoir formé le fond d'un bassin de décharge du canal[1]. A l'aspect de constructions encore aujourd'hui si considérables, il est difficile de se refuser au plaisir de s'écrier comme le fit M. Mauduit : Ne sont-ce pas là ces *vastes et beaux lavoirs, construits en pierres polies, où venaient les femmes et les filles des Troyens laver leurs riches vêtements?* Nous renvoyons au plan soigneusement dressé par M. Mauduit, et qui offre tous les détails du terrain et tous les vestiges de la construction, et nous ajouterons, en ce qui concerne la particularité homérique des deux sources, dont l'une roulait une *onde chaude, avec une fumée qui s'en élevait comme celle d'un feu ardent*, et dont l'autre, même en été, *coulait aussi froide que la neige*, une observation curieuse de notre auteur, c'est que, le 2 novembre, jour où la température était remarquablement froide, ayant porté la main aux eaux d'une de ces sources, il les trouva *chaudes;* que, trois jours plus tard, le froid ayant sensiblement augmenté, au point qu'une petite mare voisine était légèrement couverte de glace, il les trouva constamment *chaudes sur toute la ligne :* à quoi il ajoute le témoignage des gens du pays qui l'assurèrent que, l'hiver, *ces eaux étaient chaudes comme celles d'un bain, et qu'elles étaient couvertes d'une fumée épaisse comme celle d'un grand feu :* ce qui revient précisément à l'expression homérique[2].

Plusieurs voyageurs, notamment Morritt et Dallaway, ont constaté, par leur propre observation, le même fait, en y joignant aussi la

[1] *Relation, etc.* p. 38-40; voyez pl. II — [2] *Ibid.* p. 59-60, 62; consultez, dans l'Appendice, les observations recueillies sous le n° X, p. 192-196.

Digitized by Google

déclaration des gens du pays, que, dans les mois d'hiver, l'une des sources est *chaude et fumante*, tandis que l'autre est *froide*, en été; mais je dois dire que d'autres voyageurs, préoccupés peut-être de l'idée que ces sources n'étaient pas celles du Scamandre, parce qu'ils plaçaient la ville de Priam ailleurs que sur les collines de Bounar-Bachi, ont contesté ce fait de deux sources, l'une froide en été, et l'autre chaude en hiver, en leur assignant à l'une et à l'autre une température égale qui se maintient la même dans les deux saisons, de manière à paraître chaude l'hiver et froide l'été. On peut voir dans le Mémoire du major Rennell, qui a recueilli sur ce point les observations des voyageurs, ainsi que dans le Voyage de M. de Choiseul, de quelle manière on peut rendre compte des résultats contradictoires que je viens d'indiquer. Pour moi, qui crois devoir m'en tenir aux observations de M. Dubois, qui avait été envoyé sur les lieux, en partie pour cet objet, et qui, muni de deux bons thermomètres de Réaumur, a constaté qu'il y avait entre les deux sources une différence de cinq à six degrés[1], il me suffit d'observer cette différence, pour croire à la véracité d'Homère, et, conséquemment, pour admettre que ces sources, qui présentent cette particularité, et qui sont les *seules qui existent à dix lieues à la ronde dans le territoire de la Troade*, sont effectivement les sources du Scamandre[2]. Je ne me laisse pas davantage ébranler dans ma conviction par l'objection que ces sources qu'Homère décrit au nombre de *deux* seulement, chacune avec un caractère si particulier, sont réellement en bien plus grand nombre. Les Turcs les désignent toutes ensemble par le nom de *Kirk-Ghiaz*, qui signifie les *quarante fontaines*, et si l'on voulait, en effet, regarder comme une source chacun des mêmes filets d'eau qui s'échappent du pied du rocher, on en trouverait peut-être encore plus de quarante. Mais voudrait-on qu'Homère se fût arrêté à dénombrer minutieusement, dans un récit où la mention des sources du Scamandre n'arrivait qu'incidemment, les moindres filets d'eau qui coulent des fissures des rochers? et ne lui suffisait-il pas de savoir qu'il existait deux sources principales, formées chacune d'un plus ou moins grand nombre de petites sources, jaillissant à plus de deux cents pas l'une de

[1] Voyez le Voyage pittoresque, t. II, p. 270, note. — [2] C'est aussi l'avis du colonel Leake, qui pense qu'une légère différence de température entre les deux sources a bien suffi pour motiver la description poétique d'Homère, *Journal of a Tour in Asia Minor*, p. 282-4; à quoi j'ajoute que, depuis les temps homériques, des circonstances physiques ont bien pu changer la nature des lieux et la température des sources, de manière à faire que l'indication, exacte pour les temps homériques, ait cessé de l'être au même point dans le nôtre.

Digitized by Google

l'autre, reçues chacune dans un bassin particulier, et chacune offrant une température différente, pour être autorisé à les désigner, en effet, comme deux sources, de la réunion desquelles naissait son divin Scamandre? Homère est donc encore fidèle sur ce point, mais de cette fidélité poétique qui n'a rien de commun avec celle qu'on exigerait dans un rapport d'inspecteur d'eaux thermales; et, quant aux bassins qui recevaient les sources du Scamandre homérique, il n'est pas possible non plus, après avoir lu les observations de M. Mauduit et consulté le plan qui y est joint, de douter que les constructions antiques, relevées par notre auteur, ne se rapportent à cette particularité homérique : d'où il résulte la plus forte présomption, pour ne pas dire la preuve péremptoire, que la ville de Priam existait sur l'amas de collines au pied desquelles jaillissent ces deux sources, reçues dans ces deux bassins, et, conséquemment, sur le site de Bounar-Bachi.

En continuant ses recherches sur l'emplacement de Troie, désormais fixé pour lui par la présence des sources du Scamandre, M. Mauduit s'élève insensiblement sur le dos des collines qui dominent au sud la position de Bounar-Bachi, et en suivant, à partir des sources, la pente de l'*Érinéos*, qui conserve encore sa physionomie homérique, il arrive au sommet du mont qu'il reconnaît pour celui qui portait le *Pergama*, la citadelle d'*Ilion*. Quelques pas plus loin, il retrouve les trois cônes de pierre décrits par M. de Choiseul et auxquels il serait bien hasardeux d'assigner des noms, bien qu'il paraisse difficile à M. Mauduit de se refuser à l'idée que l'un de ces tumulus soit le tombeau d'Hector[1]. Je ne veux pas troubler la douce illusion que se fait encore, à cet égard, notre auteur, bien que je ne puisse la partager, et je le suis à l'extrémité sud-est de la montagne, pour constater avec lui un fait qui n'est, du moins, sujet à aucune méprise; c'est une ligne de murs d'enceinte qui se prolonge durant un espace *de plus de quatre-vingts toises*, et dont il existe encore jusqu'à trois et quatre assises de neuf à dix pouces de hauteur au-dessus du sol. Ce reste si curieux des fortifications de l'antique *Pergama* se lie, à l'angle sud-est, dans un endroit où la roche escarpée avance dans le profond ravin où coule le Simoïs, à une sorte d'éperon du pied duquel se détache une rampe qui dut descendre en serpentant jusqu'au bord du fleuve. L'examen du plan relevé par notre au-

[1] Voyez, dans le Voyage pittoresque de M. de Choiseul, t. II, p. 240-243, les raisons alléguées par l'auteur, avec les témoignages à l'appui, pour prouver que le tombeau d'Hector ne saurait avoir été l'un de ces trois tumulus. M. Mauduit n'a pas tenu compte de ces témoignages; voy. sa Relation, p. 111 et 141, 1); mais je dois dire que, pour cela, ils ne perdent rien de leur valeur.

Digitized by Google

teur fait voir que les constructions dont la découverte lui est due ne peuvent manquer d'appartenir à la plus haute antiquité. Les lignes de fortifications ne présentent pas un système régulier; elles suivent les contours des rochers sur leurs points les plus escarpés. Si quelques parties peuvent être considérées comme des tours, ces tours ont été dessinées par la nature, qui a pour ainsi dire tracé la forme et fourni la base; leurs angles ne sont pas d'équerre; leurs courbes n'appartiennent pas au cercle. L'appareil de la construction répond au système du plan; on n'y voit aucun emploi de mortier; les parements des murs ne sont point dressés; les lits sont horizontaux, mais les joints sont taillés au profil de la pierre, rarement verticaux, presque toujours de biais; les blocs de pierre sont de hauteur inégale : ce qui offre tous les caractères d'une des constructions dites cyclopéennes, tels qu'on les retrouve à un autre débris des fortifications du *Pergama*, découvert et dessiné par M. A. Firmin Didot, vers l'extrémité ouest de la même montagne[1]. Voilà donc un témoin authentique et palpable de l'existence de l'ancienne Troie, dans un lieu où l'accord de tous les témoignages, où le concours de toutes les circonstances, autorisaient suffisamment Lechevalier et M. de Choiseul à placer le site de cette ville fameuse, tout en regrettant de n'avoir pu y découvrir aucun vestige de construction, aucun fondement même d'édifice[2]; et désormais il ne manque plus rien à la certitude acquise que la localité qui nous occupe est bien celle du *Pergama*, conséquemment la colline qui s'abaisse en une pente irrégulière sur la rive gauche du Simoïs jusqu'au voisinage du point où jaillissent les sources du Scamandre, l'emplacement de la ville de Laomédon et de Priam.

Jusqu'ici j'ai cru devoir donner aux extraits de la Relation de M. Mauduit une étendue proportionnée à l'importance des lieux qui y sont décrits, ainsi qu'à celle des faits nouveaux qui y sont signalés; et, tout en m'attachant à suivre cette Relation dans ses principaux détails, j'ai eu soin d'en rapprocher les observations que de nouvelles études l'ont mis plus tard à même d'y joindre, soit pour compléter et fortifier, soit pour modifier, sur quelques points, les idées qui lui étaient venues à la première inspection des lieux. C'est ainsi que je me trouve avoir rendu compte de tout ce qu'il y a d'essentiel, pour les questions relatives à la topographie de Troie, dans les trois premières sec-

[1] *Notes d'un voyage fait dans le Levant* en 1816 et 1817, p. 122. Comparez le dessin que donne M. Mauduit, pl. IV, fig. 1, d'un fragment de cette muraille. — [2] Voyez, t. II, p. 261, 2, les observations de l'éditeur et continuateur de M. de Choiseul, sur cette absence de ruines propres à constater l'existence du *Pergama*.

Digitized by Google

tions du livre de M. Mauduit, et dans l'Appendice qui s'y rapporte. La quatrième section, qui contient un résumé des vues de l'auteur sur la plaine de Troie, résumé conforme, sur presque tous les points, au résultat du travail de M. de Choiseul[1], avec une réponse aux principales objections faites contre l'emplacement de Troie à Bounar-Bachi, réponse qui n'est guère qu'un extrait des dissertations de Lechevalier et de M. de Choiseul, concernant l'ancienne erreur de Démétrius de Scepsis, qui confondit le Scamandre et le Simoïs, et qui a occasionné ainsi toutes les incertitudes des modernes, cette quatrième section, qui ne renferme rien d'absolument nouveau, sauf un petit nombre d'observations locales dues à notre auteur, et propres à justifier les idées de M. de Choiseul, ne saurait donc trouver place dans cette analyse, et je me borne à la recommander, pour ce qu'elle a de neuf et appartenant à M. Mauduit, à l'attention de nos lecteurs.

Mais il reste un point curieux à examiner, et dont je puis d'autant moins me dispenser de faire mention, qu'il concerne une localité voisine de Troie, que je crois avoir été le premier à observer, et sur laquelle j'ai été provoqué par M. Mauduit à donner les éclaircissements qu'elle comporte. Il s'agit des ruines d'une ville antique qui existent encore sur une éminence située en face de celle qu'occupait le *Pergama*, de l'autre côté du Simoïs, ruines dont le plan, communiqué à notre auteur par l'architecte qui m'avait accompagné, M. Morey, lui a fait croire que cette ville pouvait être l'ancienne *Scamandria*. M. Mauduit n'a indiqué d'abord cette idée que sous la forme d'une conjecture et dans une note[2]; mais il y est revenu dans son Appendice, et, cette fois, c'est dans une dissertation en forme qu'il a essayé d'établir et de justifier son idée sur le nom de *Scamandria*, appliqué à cette ville antique[3]. Avant de rendre compte des raisons de M. Mauduit, et de faire connaître ce que j'en pense, j'ai besoin d'exposer moi-même les principales circonstances de l'excursion qui me conduisit à ces ruines ignorées jus-

[1] J'ai déjà eu l'occasion de remarquer que M. Mauduit avait fini par adopter, sur le *Throsmos*, sur le *tombeau d'Ilus* et sur celui d'*Æsyétès*, les idées de M. de Choiseul, contre celles de Lechevalier, avec lesquelles il avait abordé la plaine de Troie. Il en est de même pour le *Kallicoloné*, qu'il place, avec l'éditeur de M. de Choiseul, t. II, p. 294-6, 1, et p. 431, 7, au bourg actuel d'*Aktché-kéui*, p. 139-140; ainsi que pour tout ce qu'il dit du Simoïs et du Scamandre, et où il embrasse, p. 113-117, l'opinion de M. de Choiseul, qui est devenue de nos jours l'opinion générale des savants. Voyez, à ce sujet, les notes de M. Gosselin, dans la traduction française de Strabon, t. IV, p. 170, 1, et 174, 2, et les observations du colonel Leake, *a Tour in Asia Minor*, p. 284-291. — [2] P. 124-125, 2. — [3] *Appendice*, n. XIV, p. 210-229.

Digitized by Google

qu'ici de tous les voyageurs : je le ferai le plus brièvement qu'il me sera possible.

RAOUL-ROCHETTE.

(La suite à un prochain cahier.)

NOTE *sur deux noms de vases grecs.*

J'ai déjà eu l'occasion d'expliquer un détail fort curieux qu'offrent certains vases grecs[1], je veux parler des noms et de divers traits gravés à la pointe sous le fond de quelques-uns d'entre eux.

Lors de la publication de l'ouvrage de M. Panofka, intitulé *Recherches sur les noms des vases grecs*, on ne connaissait qu'un seul exemple d'un mot entier gravé, à cette place, d'une manière bien distincte : c'était le mot ὀξύβαφα, écrit sous un grand vase de forme élevée et ouverte, dit *vaso a campana*. Ce savant antiquaire, pensant que ce nom était celui du vase même qui porte l'inscription, en avait conclu que l'*oxybaphon* des Grecs devait avoir cette forme et cette grandeur[2]. Bien que je ne fusse pas alors en état de dire à quelle intention un tel nom avait été écrit dans une telle place, j'avais déjà présenté des doutes sur cette attribution en remarquant qu'elle est contraire à ce que les anciens ont dit du vase *oxybaphon*[3].

Plus tard, quelques nouveaux exemples analogues m'ont conduit à donner la vraie explication de ces noms. Je les rappelle ici, ce sont :

1° ΚΡΑΤΕΡΕΣ ΙΙΙ
TIME ⊢⊢⊢⊢ ΟΞΙΔΕΣ ΙΙΙΙ
ΒΑΦΕΑ ΔΔ⊢Ι
2° ΟΞΥΒΑΦΑ ΔΔ
3° ΚΡΑΤΕΡΕΣ Π . ΟΞΙΔΕΣ ΔΔΔΔ ⊓ ΙΘ-
ΟΞΥΒΑΦΑ ΔΙΙΙ---
4° ΑΡΥΣΙΔΕΣ ΛΗ
5° ΧΥΤΡΙΔΕΣ ΚΓ
6° ΥΔΡΙΑΣ ΙΙΙΙ

Après avoir fait remarquer, 1° que ces noms sont tous au *pluriel*, 2° que deux fois plusieurs noms différents se trouvent sous le pied du même vase, 3° qu'ils sont toujours suivis d'un signe numérique, et parfois d'un second signe, accompagné du sigle des mots *drachme* ou

[1] *Journal des Savants*, 1837, p. 750 et suiv. — [2] *Recherches, etc.* p. 20. — [3] *Observations sur les noms des vases grecs*, dans le Journal des Savants, 1833, p. 611.

Digitized by Google

obole, j'ai conclu de ces indices que les inscriptions de ce genre sont des notes commémoratives écrites par les potiers, pour indiquer le nombre de tels ou tels vases qu'ils étaient chargés de fabriquer, ou qu'ils avaient vendus à tel prix ; et, comme conséquence générale, que ces noms n'avaient point nécessairement de rapport au vase même sous le pied duquel on les avait gravés, avant que ce pied eût été attaché au vase auquel il appartient. J'avais dit, en terminant ces remarques : « Nous appelons de nouveau l'attention des antiquaires sur cet objet. Il y a lieu de croire que les inscriptions de ce genre sont plus nombreuses qu'on ne l'a cru, et que, si l'on passait en revue tous les vases des collections publiques et particulières, on en trouverait quelques-unes qui n'ont pas été aperçues. »

M. Dubois, conservateur adjoint du Musée royal au Louvre, en suivant ce conseil, vient de trouver, sous des vases de la collection de M. le comte de Pourtalès, deux nouveaux exemples qui rentrent exactement dans ceux que j'ai déjà expliqués, et qui confirment l'explication que j'ai donnée de ces noms, en même temps qu'ils en fournissent deux qui n'étaient pas connus.

La première inscription, qui est la plus curieuse et la plus complète, se lit sans beaucoup de peine : ΙΧΘΥΑΙ ΔΙΙΙΙ Τ ΔΗ.

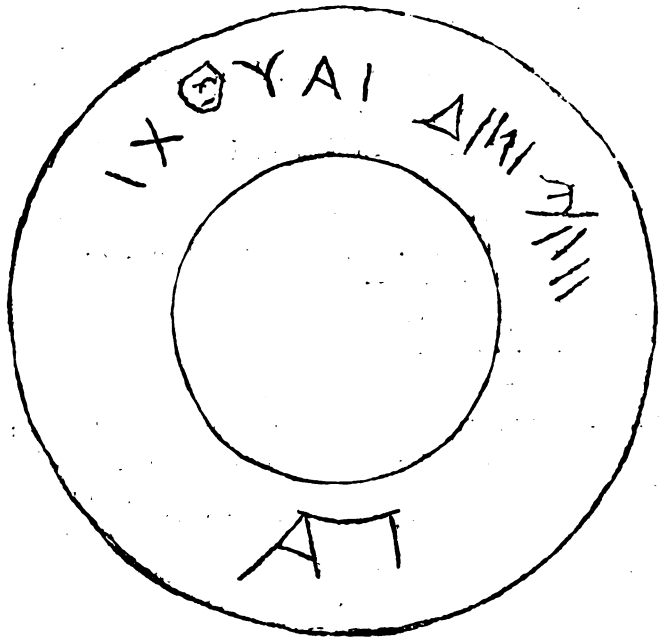

Digitized by Google

Nous voyons ici, comme dans les autres exemples que j'ai cités[1], un nom de vase au pluriel, puis le chiffre XIV, enfin un sigle qui exprime la drachme suivi du chiffre XII. Au-dessous est un monogramme composé d'un A et d'un Π.

Le mot *ἰχθύα*, ioniquement *ἰχθύη*, dérivé de *ἰχθύς*, *poisson*, est déjà connu[2] avec deux significations : 1° celle de la *peau d'un poisson*, 2° celle d'un instrument de chirurgie servant, dans les opérations d'accouchement difficile, à retirer le fœtus du ventre de la mère. Mais ici le mot se présente évidemment avec une acception toute différente, celle d'un *vase;* et ce vase, d'après l'analogie du mot, semble n'avoir pu être qu'une *poissonnière*, ou un plat à servir le poisson, probablement un de ces grands plats dans lesquels on voit représentés des poissons ou des coquillages, toujours de l'espèce de ceux qui se mangent.

Or, il est évident que cette petite *soupière*, sous le pied de laquelle l'inscription se trouve, ne peut avoir rien de commun avec une *poissonnière*.

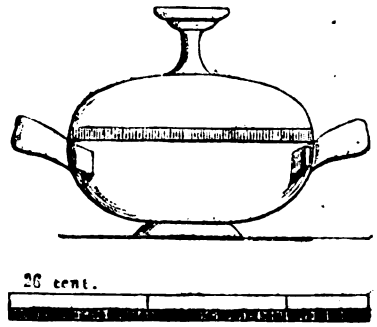

Voilà donc encore un exemple qui prouve que ces noms ne désignent pas les vases sous lesquels on les trouve gravés.

D'après le prix qui est ici marqué, les quatorze poissonnières (*ἰχθύαι*) coûtaient 12 drachmes; c'étaient $\frac{6}{7}$ d'une drachme, c'est-à-dire 5 oboles et un chalque, la pièce. Ce prix est assez élevé, comparé aux autres prix que j'ai pu rassembler; car j'ai montré qu'on avait une belle *cylix* pour une drachme, et un cratère pour 4 oboles. Le prix de $\frac{6}{7}$ de drachme indique que l'*ichthya*, ou poissonnière, devait être un assez grand ustensile.

La seconde inscription est placée sous une amphore (n° 66 des formes

[1] *Journal des Savants*, 1838, p. 7-9. — [2] Cf. *Thesaur. gr. ling.* voce *ἰχθύα*, t. IV, col. 730 de l'édition de Didot.

Digitized by Google

gravées dans le catalogue Durand) : on y lit distinctement MAKPA IIII. Ce mot μακρά est encore au pluriel, et indique certainement une espèce de vase dont on devait fabriquer ou vendre *quatre exemplaires*. Quel était ce vase? On ne peut guère le savoir au juste. Pour nous, μακρὰ (ἀγγεῖα) ne signifie rien autre que *vases longs*, c'est-à-dire *étroits et hauts*, comme seraient, par exemple, des *lécythus* (*Observations sur les noms des vases grecs*, p. 34); mais il est clair que c'est ici un de ces adjectifs dont le sens complet dépend entièrement de l'usage. A coup sûr, le potier qui écrivait *quatre vases longs* savait parfaitement ce qu'il voulait dire; mais nous ne pouvons maintenant le deviner, ni aller au-delà de l'idée *générale* qu'exprime l'adjectif μακρά. Il en est de même, par exemple, d'une espèce d'ustensile dont le nom pluriel βαπτά, suivi d'un chiffre, revient très-souvent dans certains papyrus grecs égyptiens : cet adjectif n'a pour nous d'autre sens que celui d'une étoffe *teinte* quelconque; mais il n'y a nul doute que ce mot n'eût, pour ceux qui l'employaient, une signification parfaitement distincte. Dans un seul exemple, le mot ἐγμάγματα s'y trouve joint; d'où nous pouvons conclure que βαπτά désignait, en particulier, des *serviettes* ou *mouchoirs de couleur;* il est bien certain que βαπτά tout seul présentait à ceux qui écrivaient cet adjectif une idée tout aussi nette et aussi précise que lorsque le substantif y était joint.

Je crois qu'on en peut dire autant de μακρά; et dès lors il serait téméraire de prétendre arriver à en connaître au juste la signification. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est qu'en aucun cas l'espèce d'*amphore*, sous le pied de laquelle se lit le mot μακρά, ne peut être désignée par cet adjectif; ce mot se rapporte à des vases d'une autre forme : c'est encore un fait à l'appui de mon opinion sur l'intention d'après laquelle les noms de ce genre ont été gravés à la pointe.

Au reste, cette note a principalement pour but d'engager de nouveau les antiquaires et les amateurs à regarder de très-près sous le pied des vases qu'ils possèdent ou qui passent dans leurs mains. Il y a tout lieu d'espérer qu'ils seront récompensés de leur attention, comme M. Dubois vient de l'être, par la découverte de quelques-unes de ces inscriptions qui offrent toujours un certain intérêt.

LETRONNE.

Digitized by Google

RAPPORT

Du secrétaire provisoire de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, sur les travaux des commissions de cette Académie pendant le premier semestre de l'année 1840. Lu le 3 juillet 1840.

Messieurs, la volonté de l'Académie, exprimée deux fois avec cette unanimité qui double le prix du suffrage, m'appelle à vous rendre compte de la situation des travaux de vos commissions, à la fin du semestre qui vient de s'écouler. Cette tâche, je l'ai acceptée avec empressement, non que je crusse avoir mérité la faveur que m'accordait la compagnie, mais parce que, honoré comme je l'ai été de la confiance particulière de celui dont la mort récente laisse parmi nous un si grand vide et de si profonds regrets, je pouvais, mieux que personne peut-être, vous dire quelle large part revient à M. Daunou dans les progrès qu'ont faits, depuis le 1er janvier 1840, les diverses publications entreprises par l'Académie. Chaque jour, durant deux mois d'une longue et douloureuse maladie, je l'ai vu oublier ses souffrances, aggraver le danger de son état, pour continuer de transmettre ses recommandations ou ses avis à chacune de vos commissions, et pour ne pas cesser un seul instant d'accélérer l'impression et la publication de tous les travaux auxquels il coopérait, ou qui se trouvaient placés sous sa surveillance immédiate. Je l'ai vu, jusqu'à la dernière heure, employer ce qui lui restait de vie à recueillir ses souvenirs, à rassembler ses forces intellectuelles, pour les faire servir à l'accomplissement de ses devoirs envers l'Académie, laissant ainsi un modèle accompli de zèle, de dévouement, et un exemple mémorable de ce que peut une volonté ferme, unie à ces deux qualités.

Heureux d'avoir pour guides des maîtres tels que M. Daunou, tels que M. Sylvestre de Sacy, qui, le premier, au sein de cette Académie, établit, il y a sept ans, un usage dont, chaque année, de plus en plus, vous avez pu apprécier l'utilité, je comprendrai aussi dans mon rapport, comme ils le firent dans les leurs, les publications que la compagnie a entreprises en dehors, mais dans l'esprit des commissions diverses instituées par ses règlements.

L'impression de la deuxième partie du tome XIV des Mémoires de l'Académie a commencé avec le premier semestre de l'année courante. Dix-neuf feuilles sont tirées, et l'on en compte deux en bonnes feuilles et dix en composition. Ce demi-volume paraîtra avant l'expiration du second semestre. Il contiendra un mémoire de M. le professeur Frédéric Creuzer, l'un de vos associés étrangers, et des mémoires de MM. Raoul-Rochette, Dureau de la Malle et Félix Lajard. Les matériaux sont réunis pour remplir non-seulement cette seconde partie du tome XIV, mais aussi les deux parties dont se composera le tome XV, et dont l'une devra être mise sous presse, au plus tard, le 1er janvier prochain.

Le tome premier des Mémoires des savants étrangers est parvenu à la 168e page. Ce nouveau recueil, commencé vers la fin de l'année dernière, s'ouvre par un mémoire de M. Sédillot, et contiendra ceux qu'en ce moment vos commissions des travaux littéraires et des antiquités de la France s'occupent de désigner.

Depuis le 1er janvier 1840, votre commission des inscriptions et médailles a satisfait à plusieurs demandes. Elle a fourni l'inscription qui doit être placée, en

Digitized by Google

regard de celle de l'abbé Suger, au-dessus de l'une des portes latérales de la basilique de Saint-Denis. Elle a également fourni une inscription pour le piédestal de la statue que l'on érige, sur la place de Feurs (département de la Loire), en mémoire du colonel Combes, tué sur la brèche de Constantine. Tout récemment elle a composé plusieurs inscriptions françaises, qui sont destinées à accompagner les bas-reliefs dont seront ornées deux des faces du piédestal de l'obélisque de Louqsor. Vous n'avez pas oublié, Messieurs, que, l'année dernière, votre commision avait rédigé l'inscription latine et l'inscription française qui déjà sont gravées sur les deux autres faces du même piédestal.

La commission chargée de la continuation de l'Histoire littéraire de la France, ayant été presque entièrement renouvelée en 1838 et 1839, avait cru devoir suspendre l'impression du tome XX de ce recueil jusqu'à ce que la rédaction des nombreuses notices qui sont destinées à prendre place dans le volume, et qui commencent à l'année 1286, fût, sinon terminée, du moins assez avancée pour permettre aux auteurs de les ranger avec certitude selon leur ordre chronologique, et de les coordonner entre elles sous le rapport des faits auxquels souvent prirent part à la fois deux ou plusieurs personnages littéraires de la fin du XIIIe siècle. Pendant le semestre qui vient de s'écouler, la commission a achevé ce travail préalable, dont l'Académie reconnaîtra, sans doute, les avantages, disons plus, la nécessité. Un des membres de cette commission a complété son article sur Bernard de Trilia, et lu les notices relatives au cardinal Jean Cholet, à Étienne de Besançon et à Nicolas de Gorran. Un autre membre, M. Paulin Pâris, a terminé sa notice sur le poëte français Rutebeuf, et donné lecture d'un article sur Agnès d'Harcourt, abbesse de Longchamps, et d'une série d'articles qui concernent les écrits de divers astrologues. M. Victor Le Clerc a lu plusieurs articles, parmi lesquels je dois citer son analyse de la Relation anonyme des derniers moments de Jeanne, comtesse d'Alençon et de Blois, et ses notices sur Guillaume Doublé, Raymond de Meüillon, Marguerite de Duyn, Bertrand de Montaigu, Humbert, abbé de Prully, et Lantelme, évêque de Grasse. M. Fauriel, après avoir achevé la notice de Brunetto Latini, a communiqué à votre commission les résultats de la révision qu'il était chargé de faire de plusieurs notices sur les derniers troubadours, qui, commencées par feu M. Eméric David, étaient restées incomplètes à la mort de cet académicien. Beaucoup d'articles, qui n'ont pu encore être soumis à la commission, sont terminés et ont été rédigés par chacun de ses quatre membres. L'Académie enfin, dans votre dernière séance, a entendu la lecture de la première partie d'une importante notice que feu M. Daunou avait composée sur le moine Roger Bacon, et dont, en mourant, il a légué à votre commission le soin d'achever la seconde partie avec les matériaux qu'il avait réunis à l'avance.

Conformément au plan que s'était tracé la commission, l'impression du tome XX de l'Histoire littéraire de la France a été reprise dès le mois de juin, et rien désormais ne saurait plus l'interrompre. En même temps, on s'est activement occupé de la réimpression du tome XI, que vous aviez autorisée par votre délibération du 22 décembre dernier. Des caractères neufs ont été fondus; les six premières feuilles sont en épreuves, et les quatre suivantes en composition.

Il ne m'appartient pas, Messieurs, de vous entretenir des travaux de votre commission des antiquités de la France. L'Académie, selon son usage, entendra, dans une de ses prochaines séances, le rapport général qui lui sera présenté par un des membres de la commission.

L'espoir que vous aviez de voir paraître cette année la seconde partie du

Digitized by Google

tome XIV des Notices et Extraits des manuscrits semble devoir se réaliser. On a tiré les vingt-cinq premières feuilles de ce demi-volume, qui, conformément à la décision prise par l'Académie, comprendra les manuscrits appartenant aux diverses langues de l'Occident. Huit autres feuilles sont à la veille d'être tirées ou soumises aux correcteurs, et on en compte sept en composition ou en copie. La copie nécessaire pour la continuation, mais non pour l'achèvement de l'impression de cette seconde partie, sera remise à l'Imprimerie royale aussitôt après la levée des scellés apposés sur les papiers de feu M. Daunou. A la notice d'un atlas en langage catalan, composée par MM. Buchon et Tastu, succède, dans le demi-volume dont il s'agit, une notice de M. Séguier de Saint-Brisson, qui a pour objet l'examen d'un manuscrit grec renfermant le commentaire d'Alexandre d'Aphrodisée sur les Topiques d'Aristote. Après celle-ci, suit une notice de M. E. Miller sur un manuscrit grec où se trouvait oubliée une rédaction inédite des Fables d'Ésope. On a en épreuves plusieurs feuilles de ce dernier article. L'impression de la première partie du XIVe volume, qu'on a réservée aux manuscrits orientaux, n'est pas aussi avancée, faute de copie. Cette première partie, dont il n'existe qu'un petit nombre de feuilles, contiendra une notice de M. Quatremère sur deux manuscrits persans de l'histoire de Schah-Rokh et du sultan Abousaïb. L'auteur, interrompu dans ce travail par d'autres publications non moins importantes, se propose de remettre, sous peu de jours, à l'Imprimerie royale la totalité de son article. On peut, en conséquence, espérer que ce demi-volume sera en état de paraître avant la fin des six premiers mois de l'année prochaine.

La veille même de la mort de M. Daunou, le tome XX des Historiens de France vous a été présenté en son nom et au nom de son collaborateur, M. Naudet. Ainsi s'est trouvé exaucé le vœu qu'avait formé votre secrétaire perpétuel pendant une maladie dont il pressentit, dès les premiers jours, la fatale issue. Il ne voulait pas mourir sans avoir accompli l'engagement qu'il avait pris envers l'Académie, dans son rapport semestriel du 27 décembre 1839. Les dernières facultés morales et physiques dont il pouvait disposer, il les a employées à l'achèvement du volume qu'il vous avait promis pour la fin du premier semestre de l'année suivante. Ce volume ne contient pas moins de 912 pages : il renferme, avec une préface des éditeurs, les ouvrages ou les fragments de quatorze auteurs, dont le premier est Geoffroy de Beaulieu, le plus ancien des historiens de saint Louis. Il finit par les douze derniers chapitres du livre de Guillaume de Puy-Laurent, à la suite desquels on trouve cinq tables, l'une géographique, l'autre des noms propres, la troisième historique et chronologique, la quatrième des mots de la basse latinité, la cinquième des vieux mots français. L'Imprimerie royale n'a reçu aucune copie pour commencer l'impression du XXIe volume, et l'Académie aura prochainement à s'occuper du soin de compléter la commission des Historiens de France, afin que la publication de ce tome XXI n'éprouve aucun retard.

L'impression de la partie du Recueil des historiens des croisades qui doit comprendre les relations écrites en latin ou en langues modernes, n'a fait aucun progrès pendant le cours du premier semestre de l'année. Mais, après un voyage scientifique dont les résultats ne seront pas inutiles à cette collection, M. Le Bas, qui se trouvait chargé d'achever la publication de l'ouvrage de Guillaume de Tyr, est de retour parmi vous et s'occupe, en ce moment, du soin de fournir à l'Imprimerie royale les prolégomènes et la table des matières qui compléteront le tome I. Vous savez, Messieurs, que les trois quarts au moins de ce volume sont dus aux soins de M. le comte Beugnot. Cent vingt-six cahiers ont été tirés, quatorze sont en épreuves,

Digitized by Google

et deux en composition. Le semestre qui commence suffira indubitablement pour mettre le volume en état de vous être présenté avant le 1er janvier 1841.

Grâce à l'empressement avec lequel M. le Directeur de l'Imprimerie royale a bien voulu donner les mains aux nouveaux arrangements qui ont été concertés entre feu votre secrétaire perpétuel et lui, l'impression des Assises de Jérusalem a fait de notables progrès depuis le 1er janvier 1840, en même temps que l'impression de la seconde partie du tome XIV des Mémoires de l'Académie, celle du tome I des Mémoires des savants étrangers, et celle de la seconde partie du tome XIV des Notices et Extraits des manuscrits avançaient non moins rapidement, comme vous en avez la preuve dans ce que j'ai eu l'honneur de vous dire au sujet de ces trois derniers recueils. On a tiré les quatre cents premières pages des Assises de Jérusalem, quarante-huit sont en épreuves, cent douze en composition, et deux cent quarante en copie. On peut, dès à présent, concevoir avec l'éditeur, M. le comte Beugnot, l'espérance de voir paraître, dans le courant du premier semestre de 1841, le premier volume de ce code. Il sera le second du Recueil des historiens occidentaux des croisades.

La partie grecque de cette collection a exigé et exige encore, de la part de M. Hase, un long travail préparatoire, soit pour recueillir les extraits des écrivains byzantins et des divers auteurs inédits, dont le dernier rapport de M. Daunou contient l'énumération, soit pour rendre complète la série des documents inédits, soit enfin pour donner, de ces extraits et de ces documents, des versions latines qui se trouvent en parfaite harmonie avec les textes grecs. Vous ne serez donc nullement surpris d'apprendre que le travail de l'éditeur n'a pu jusqu'à ce jour être mis sous presse.

M. Reinaud, que l'Académie a chargé du soin de publier les Historiens orientaux des croisades, ne s'est pas trouvé en mesure de réaliser la promesse qui vous avait été faite en son nom, le 27 décembre dernier, par votre secrétaire perpétuel. Obligé de s'occuper à la fois de cette publication et de l'achèvement d'un important ouvrage qui s'imprime aux frais de la Société asiatique de Paris, l'éditeur n'a pu fournir encore, pour le tome Ier des Historiens orientaux des croisades, que la copie nécessaire à l'impression de trente-trois cahiers, dont vingt-trois ont été tirés, et dont dix sont en épreuves, en composition ou en copie. Mais il a achevé la révision du texte et la traduction française des extraits qu'il a faits de la chronique arabe d'Ibn-Alatir, pour les placer dans ce premier volume à la suite des extraits déjà imprimés d'Abou'lféda; et il annonce l'intention formelle de remettre à l'Imprimerie royale, sous peu de semaines, deux cents pages environ d'un travail qu'a rendu très-long et très-difficile l'état défectueux du seul manuscrit qui avait été mis à sa disposition.

Dans votre séance du 10 avril dernier, M. le marquis de Pastoret a fait présenter à l'Académie le tome XX des Ordonnances des rois de France de la troisième race. Ce volume, en tête duquel se trouve une préface de l'éditeur, renferme les ordonnances rendues par Charles VIII, depuis le 14 mai 1487 jusqu'à la fin du mois de décembre 1497. Aucune copie n'a été livrée à l'Imprimerie royale pour l'impression du tome XXI.

L'Académie n'a pas oublié que, d'après le plan adopté par elle, le recueil dont elle a confié la publication à M. Pardessus, et dont l'impression a commencé l'année dernière, doit comprendre, avec les *diplomata* autrefois publiés par Bréquigny, les textes authentiques des lettres, conciles et lois qui se rattachent à l'histoire de France, et que l'éditeur des *diplomata* avait laissés de côté. Elle n'a point oublié non plus que la nouvelle collection remonte à la date de 412, tandis que l'ancienne commence seulement à l'année 475. Le nombre des documents à publier pour la

Digitized by Google

première fois, ou à reproduire, est double environ du nombre de ceux dont se compose le recueil de Bréquigny. Deux volumes seront consacrés, par le nouvel éditeur, aux époques qu'embrasse la durée de la première race de nos rois. Les documents du tome I occupent quarante et un cahiers, dont dix-sept ont été tirés; quatorze sont en épreuves ou en composition, et dix en copie. Mais les prolégomènes de Bréquigny, qui doivent être reproduits dans la première moitié de ce même volume, ne sont point encore réimprimés, et ne pourront l'être que lorsque la réimpression des documents qui sont cités dans ces prolégomènes aura permis de substituer, aux numéros sous lesquels l'ancien éditeur les avait désignés, les nouveaux numéros que portent ces mêmes documents dans le recueil dont l'Académie a ordonné la publication. Il faudra, par exemple, que les n°s 1 et 54, cités dans les prolégomènes de Bréquigny, soient remplacés par les n°s 49 et 225 auxquels ils correspondent dans la nouvelle collection. A la suite de la préface de Bréquigny, ainsi mise en harmonie avec l'ordre des numéros qu'a dû adopter l'éditeur actuel, les propres prolégomènes de celui-ci prendront place dans le tome I des *Diplomata*. Pendant l'achèvement de ce volume, l'impression du tome II, à peine commencée l'année dernière et interrompue depuis, se poursuivra activement, de manière à ce que, six ou huit mois après la publication du premier volume, le second puisse paraître. Il y a tout lieu d'attendre du zèle de l'éditeur et du concours de M. le Directeur de l'Imprimerie royale, que les deux volumes dont il s'agit pourront être livrés au public avant la fin de 1842.

Le dernier rapport de M. Daunou vous avait fait connaître qu'à l'exception de l'index alphabétique et de l'index bibliographique, la copie nécessaire pour la composition du tome V de la Table chronologique des diplômes avait été fournie en entier par M. Pardessus. Au 27 décembre 1839, cent vingt pages de ce volume existaient en bonnes feuilles, en épreuves ou en composition. Cette impression s'est ralentie au milieu des travaux multipliés dont l'Imprimerie royale paraît s'être trouvée surchargée pendant le semestre suivant. Quatre-vingt-huit pages seulement ont été tirées depuis le 1er janvier 1840, vingt-quatre sont en épreuves, et quarante en composition. Au fur et à mesure de la réception des bonnes feuilles, l'éditeur s'occupe de la rédaction des index qui doivent appartenir à ce tome V. Celui de ces index où il se propose de réunir l'indication de tous les ouvrages cités dans les cinq premiers volumes de la Table chronologique des diplômes, sera, à l'exemple de ce qui se fait pour l'Histoire littéraire de la France, complété, à chaque nouveau volume, par une table particulière de tous les autres ouvrages qui n'auraient pas été cités dans les volumes précédents.

Pour achever l'exposé de la situation des travaux de vos commissions, et des publications entreprises par l'Académie, il ne me reste plus, Messieurs, qu'à vous parler de la Table alphabétique qui doit contenir l'indication de toutes les matières qu'avaient traitées vos prédécesseurs dans les six derniers volumes des Mémoires de l'ancienne Académie royale des inscriptions et belles-lettres. Ce travail de longue haleine s'exécute sous la direction de votre commission des travaux littéraires. Toutes les divisions alphabétiques qu'il comprend, devant, pour ainsi dire, être complétées à la fois, chacun sait d'avance que l'impression d'un pareil ouvrage ne pourra commencer qu'au moment où la copie sera entièrement terminée.

Il résulte du rapport que vous venez d'entendre que, malgré la longue maladie et la mort de M. le secrétaire perpétuel, malgré diverses circonstances qui ont retardé l'achèvement de quelques travaux, l'Académie a publié, pendant le premier semestre de 1840, deux volumes in-folio :

Digitized by Google

L'un de 740 pages, qui est le tome XX des Ordonnances des rois de France de la troisième race ;

L'autre de 912 pages, qui occupe le même rang dans la collection des Historiens de France.

Si l'activité du service typographique continue à répondre au désir de l'Académie, les ouvrages suivants seront en état de paraître avant l'expiration du second semestre :

La deuxième partie du tome XIV des Mémoires de l'Académie ;

La deuxième partie du tome XIV des Notices et Extraits des manuscrits ;

Et le tome Ier des Historiens latins des croisades.

FÉLIX LAJARD.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

La mort de M. Daunou, qui a été pour l'Institut, pour la pairie, pour le pays, une perte si considérable, devait être particulièrement ressentie par le Journal des Savants, qu'il a dirigé durant vingt-deux ans et dont il a été, pendant tout ce temps, un des plus actifs collaborateurs. Nous avons donc mis beaucoup d'empressement à accueillir la notice suivante, que nous devons à un des jeunes savants qu'il estimait le plus, et qui était bien digne de se rendre l'interprète de nos regrets.

NOTICE SUR M. DAUNOU.

M. Daunou (Pierre-Claude-François) naquit à Boulogne-sur-Mer, le 18 août 1761, de Pierre Daunou, maître en chirurgie, et de Jeanne-Marie Sauzet. Élevé au collége des Oratoriens de Boulogne, il y fit de si rapides progrès qu'ayant terminé, dès l'âge de seize ans, ses études d'humanités et de philosophie, il fut admis, le 5 décembre 1777, avec le titre de confrère, à l'institution des Oratoriens de Paris. Les cahiers sur lesquels on indiquait, chaque année, l'ordre à suivre dans les différents colléges dépendants de l'Oratoire, nous apprennent que M. Daunou étudia la théologie à Montmorency jusqu'en 1780; que, de 1780 à 1783, il fut successivement professeur de sixième, de cinquième et de quatrième au collége de Troyes; qu'il enseigna la logique à Soissons de 1783 à 1784, et la philosophie à Boulogne pendant l'année suivante. A la fin de 1785, il fut rappelé à Montmorency pour y continuer le même enseignement, et fut ensuite chargé de la chaire de théologie qu'il occupait encore en 1789, au moment où éclata la révolution.

Sa vie retirée, sa passion pour le travail, sa modestie, son excessive timidité l'auraient sans doute retenu loin du tumulte des affaires politiques, si des suffrages qu'il n'avait point sollicités ne l'eussent appelé à la Convention, en 1792,

Digitized by Google

comme représentant du département du Pas-de-Calais. M. Daunou n'avait alors que trente et un ans : il ne tarda point à se faire remarquer par son talent et la fermeté de ses opinions. Oubliant en face du danger sa réserve ordinaire, il tenta de nobles efforts pour sauver l'infortuné Louis XVI, protesta hautement contre les événements du 31 mai, et vit, sans s'émouvoir, se refermer sur lui les portes d'une prison d'où il ne croyait devoir sortir que pour monter à l'échafaud. « Daunou, dit un de ses compagnons de captivité, conserva dans sa prison une âme paisible, et s'y nourrit de lectures graves et saines; on le trouvait toujours Tacite, Cicéron ou un autre auteur ancien à la main. Je l'abordais avec plaisir, parce que sa conversation judicieuse et prévoyante était très-propre à nourrir l'âme. » Les événements du 9 thermidor, en rendant M. Daunou à la liberté, le ramenèrent au sein de la Convention, où il exerça dès lors la plus grande influence. Ses collègues, qui l'avaient élevé à la présidence[1], voulurent aussi qu'il entrât au comité de salut public, et qu'il fît partie des commissions les plus importantes. Il suffira de rappeler ici qu'il fut l'un des rédacteurs de la constitution de l'an III, qu'il prépara la réorganisation de l'instruction publique, et qu'il eut l'honneur d'attacher son nom à l'établissement de l'Institut. Nommé en l'an IV au conseil des Cinq-Cents par les départements de Saône-et-Loire, de l'Orne et des Côtes-du-Nord, il quitta cette assemblée le 1er prairial an V. L'Institut, dont il avait naguère inauguré les séances par un discours d'ouverture, le chargea, au commencement de l'an VI, de prononcer l'éloge funèbre du général Hoche. Quelques mois après, M. Daunou se rendait à Rome en qualité de commissaire du gouvernement. Pendant qu'il remplissait cette importante mission, les suffrages du département du Pas-de-Calais l'appellèrent pour la seconde fois au conseil des Cinq-Cents : il y siégeait encore lorsque le général Bonaparte renversa le Directoire. Nommé membre de la commission intermédiaire de constitution, il soutint hautement les institutions libérales que l'influence du premier consul réussit à faire écarter. Élu au tribunat, il y continua sa courageuse opposition. Le premier consul, qui, à plusieurs reprises, lui avait inutilement offert les fonctions de conseiller d'État, réussit bientôt à éloigner de la tribune un adversaire dont la fermeté lui inspirait autant de crainte que d'estime : ce fut en vain que les membres du corps législatif inscrivirent, en l'an X, le nom de M. Daunou sur la liste des candidats qui pouvaient être appelés au sénat conservateur. Il était depuis plusieurs années administrateur de la bibliothèque du Panthéon, lorsque, le 15 décembre 1804, Napoléon le nomma, en remplacement de M. Camus, garde général des archives de l'empire. Au commencement de 1816, la restauration commit la faute d'enlever à M. Daunou des fonctions dont il était si digne, qu'elle aurait dû les lui confier s'il n'en avait pas été investi : c'est en réparation de cette injustice que, la même année, il fut nommé éditeur du Journal des Savants par M. Barbé Marbois. Ce recueil, dont nos troubles politiques avaient depuis longtemps interrompu la publication, et que M. Daunou avait tenté vainement de faire revivre en 1797, de concert avec le vénérable M. Silvestre de Sacy et d'autres membres de l'Institut, reprit enfin toute son importance, grâce à la direction éclairée et au zèle infatigable de son illustre éditeur. En 1817, les professeurs du collége de France s'empressèrent de le choisir comme candidat à la chaire d'histoire et de morale, devenue vacante par la mort de Clavier; mais il ne fut installé qu'en 1819, l'année même où, après être resté long-

[1] M. Daunou obtint plus tard le même témoignage d'estime au conseil des Cinq-Cents, à la commission intermédiaire et au tribunat.

Digitized by Google

temps éloigné de nos assemblées législatives, il devait y reparaître comme député du Finistère. Ainsi que la plupart des membres de l'opposition, M. Daunou ne fut pas réélu en 1823; mais, depuis 1828 jusqu'en 1834, ses fonctions législatives ne furent plus interrompues. Dans le cours de cette dernière session, il avait annoncé que son âge ne lui permettrait plus d'accepter un nouveau mandat. Il aurait pu alléguer aussi pour excuse les fonctions de garde général des archives du royaume, auxquelles il avait été rappelé le 13 août 1830, ses travaux de l'Institut, sa collaboration active au Journal des Savants, son assistance fort assidue au comité des impressions gratuites et à la commission de l'école des chartes. Élu, en 1838, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, il se crut obligé de renoncer à la direction du Journal des Savants et à la rédaction de l'Histoire littéraire. Dès 1830, il s'était démis de ses fonctions de professeur au collége de France. Sa passion pour le travail était pourtant restée aussi vive; mais, si l'on ne savait que son désintéressement lui faisait une loi de tous ces sacrifices, on pourrait croire que, prévoyant sa fin prochaine, il voulait, pendant les dernières années de sa vie, restreindre la sphère de ses devoirs sans ralentir l'ardeur de ses efforts. On ne voit pas, en effet, qu'il ait pris part aux travaux de l'Académie des sciences morales et politiques, réorganisée en 1832. Il ne parut aussi que fort rarement à la chambre des pairs, où le Roi l'avait appelé le 7 novembre 1839 : cette dignité fut du moins pour lui un témoignage public de la haute considération que lui avaient méritées ses longs et honorables services.

Après avoir parcouru cette énumération encore incomplète[1] des fonctions auxquelles, malgré son extrême modestie, M. Daunou fut successivement appelé par les suffrages de ses concitoyens et par la juste confiance des ministres ou des chefs de l'État, on s'étonne qu'assez de loisirs soient restés à l'administrateur et à l'homme politique pour se créer une réputation durable parmi les savants et les littérateurs les plus distingués de son siècle. Et cependant, cette réputation est justifiée par des titres si nombreux, que nous sortirions des bornes dans lesquelles doit être renfermée cette courte notice si nous tentions d'apprécier ou même de citer tous les ouvrages publiés par M. Daunou : il faut donc se contenter d'en présenter ici un aperçu rapide et qui restera nécessairement incomplet

Dès l'âge de vingt-six ans, M. Daunou s'était fait connaître par un discours intitulé : *De l'influence de Boileau sur la littérature française.* Cet ouvrage, couronné par l'Académie de Nîmes et publié en 1787, a été cité avec éloges dans le Cours de littérature de La Harpe, et réimprimé depuis en tête de plusieurs éditions de Boileau. L'année suivante, l'Académie de Berlin décernait un premier accessit à un mémoire du jeune oratorien sur l'origine, l'étendue et les limites de l'autorité paternelle. La critique judicieuse de M. Daunou, l'étendue de ses connaissances bibliographiques, et le soin scrupuleux qu'il apportait à la recherche de la vérité, recommandent au plus haut degré son Analyse des opinions diverses sur l'origine de l'imprimerie[2], lue à la séance de l'Institut le 2 floréal an x. Quand nous aurons cité ses Mémoires sur les élections au scrutin, sur le destin, sur les Roxolans et les

[1] M. Daunou avait été aussi membre du conseil d'instruction publique au commencement de l'an VIII, et administrateur du Prytanée français depuis le 13 ventôse jusqu'au 26 thermidor de la même année : nous pourrions encore rappeler que, pendant les six dernières années de sa vie, il fut d'abord membre et ensuite président du comité des chartes et des manuscrits. — [2] On peut rattacher à cet important mémoire un article sur Guttenberg, inséré, il y a quelques années, par M. Daunou, dans la Biographie des hommes utiles.

Digitized by Google

Russes; son Essai historique sur la puissance temporelle des papes, son excellente édition de Boileau, celle de l'Histoire de l'anarchie de Pologne par Rulhières; son Essai sur les garanties individuelles, publié d'abord dans le Censeur européen, réimprimé en 1819 et 1822, traduit en grec moderne, en espagnol et en allemand; ses Observations sur l'Histoire de Bretagne de M. Daru; plusieurs comptes rendus des travaux de l'Institut; un discours prononcé au collége de France en 1819, à l'ouverture du cours d'histoire et de morale, nous n'aurons donné encore qu'une idée bien imparfaite des sujets divers sur lesquels s'est exercé son talent. Si l'on voulait parcourir les pages du Moniteur, que d'opinions remarquables ne faudrait-il pas rappeler! N'oublions pas du moins qu'en l'an v il s'éleva contre les abus de la presse dans un rapport qui prouve à la fois et le talent de l'orateur et le courage du citoyen. Ce serait faire un tort trop considérable à la mémoire de M. Daunou que de ne pas mentionner ici ses admirables Notices sur M. J. Chénier, Ginguené, Brial, Silvestre de Sacy, Vanderbourg et Van Praet[1]. Où trouver un modèle plus pur de cette éloquence tempérée qui, sans jamais cesser d'être simple, doit toujours plaire et quelquefois émouvoir? L'élégante correction du style de M. Daunou emprunte ici de nouveaux charmes à la sincérité affectueuse des éloges dont il se plaît à honorer la mémoire de ses collègues. Il peint si parfaitement leur talent et leur caractère, qu'on les voit revivre dans ses écrits, et qu'abusé malgré soi par des portraits si fidèles, on se prend à regretter ces nobles représentants de la science comme d'anciens amis que l'on aurait perdus.

Après avoir donné, dans le deuxième volume de la France littéraire, des renseignements bibliographiques fort exacts sur la plupart des ouvrages que nous avons à peine eu le temps d'indiquer, M. Quérard n'oublie pas non plus de rappeler que M. Daunou a coopéré à la rédaction de plusieurs recueils périodiques tels que le Journal encyclopédique, 1787-1788; la Clef des souverains, la Sentinelle, le Conservateur, la Biographie universelle, l'Histoire littéraire de la France, le Journal des Savants, et le Bibliomappe ou Livre-Cartes de M. Ch. Bailleul. Pour ne parler ici que des recueils les plus importants, nous dirons que plus de soixante articles ont été insérés par M. Daunou dans la Biographie universelle; que l'Histoire littéraire de la France lui en doit environ cent cinquante, et que, depuis 1816 jusqu'en 1838 il en a publié plus de cent quatre-vingts dans le Journal des Savants. Si l'on réunissait tous ces écrits, on en formerait au moins six volumes in-4°; ajoutons d'ailleurs que le Discours sur l'état des lettres au XIIIe siècle, et les articles sur saint Bernard et Vincent de Beauvais, constituent de véritables ouvrages où brillent le goût le plus pur, la critique la plus judicieuse, l'érudition la plus variée. En parcourant la série des articles insérés par M. Daunou dans le Journal des Savants, on verrait qu'il a successivement écrit sur la philologie, la littérature, la philosophie, la morale, l'archéologie, la numismatique, la chronologie; enfin sur l'histoire ancienne et moderne, dont il a embrassé l'ensemble et vérifié les moindres détails non-seulement pour la France, mais pour la plupart des pays de l'Europe. Si les renseignements bibliographiques qui enrichissent toutes ces dissertations supposent une immense lecture et une prodigieuse mémoire, ils prouvent aussi avec quel soin scrupuleux M. Daunou se préparait à l'examen d'un ouvrage. Jamais cependant juge plus instruit ne mit plus de réserve à exprimer une opinion; jamais plus d'urbanité ne tempéra la critique; jamais l'éloge ne fut présenté avec plus de grâce et de délicatesse :

[1] M. Daunou a aussi prononcé sur la tombe de Clavier un discours remarquable, qui a paru dans le Moniteur de 1817.

Digitized by Google

aussi peut-on peindre M. Daunou par un trait charmant de sa notice sur Chénier, et dire qu'*il fut habile dans l'art de louer, véritable et rare progrès du talent littéraire autant que de la bonté morale.* Quand il le fallait cependant, il n'hésitait point à combattre les théories qui, dans son opinion, tendaient à dépraver le goût des littérateurs ou la conscience des historiens : assujetti lui-même aux règles et aux méthodes les plus sévères, il les respectait trop pour ne pas en rappeler les salutaires prescriptions.

C'est le 17 avril dernier que M. Daunou sentit les premières atteintes de la maladie douloureuse à laquelle il devait succomber : dès le principe, il en comprit toute la gravité ; mais, soutenu par une volonté ferme, il se livra pendant quelque temps encore à ses occupations ordinaires. Son médecin lui commandait en vain le repos : fidèle à d'anciennes habitudes, M. Daunou se mettait au travail dès quatre heures du matin. Il désirait ardemment voir paraître le vingtième volume des Historiens de France dont il avait préparé la publication avec M. Naudet : il put en corriger les dernières épreuves et recevoir, à la veille de mourir, l'exemplaire qui lui était destiné. Les courts instants de répit que lui laissaient des souffrances devenues chaque jour plus aiguës furent consacrés à cet ouvrage, dernier monument de son zèle et de son érudition. On le vit même, quand déjà sa main tremblante ne pouvait plus diriger une plume, signaler d'une voix éteinte une faute échappée à sa scrupuleuse révision. La lutte ne pouvait plus alors durer longtemps : M. Daunou succomba le 20 juin dans la matinée, à onze heures moins quelques minutes. Ceux qui ne le connaîtront que par ses écrits admireront sa vaste érudition, son style élégant et pur où vivent les meilleures traditions du siècle dernier, la loyauté de ses opinions politiques et littéraires ; mais peu de personnes auront pu apprécier dignement la simplicité de ses mœurs, sa rare modestie, son désintéressement austère, et surtout cette bienveillance qui, triomphant peu à peu de sa timide réserve, communiquait à son exquise politesse tous les charmes de l'affabilité.

Nous aurions voulu, en terminant, faire connaître les manuscrits que laisse M. Daunou ; mais nous ne pouvons signaler avec une entière certitude qu'une Notice sur M. Caussin de Perceval, un article sur Roger Bacon, un cours de bibliographie, des écrits sur différentes branches de la philosophie, et l'important recueil des leçons qu'il a professées au collége de France.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Le 22 juin, l'Académie des sciences a élu M. Pelletier à la place d'académicien vacante par le décès de M. le vicomte Rogniat ; le même jour, M. Genet, de New-York, a été remplacé, en qualité de correspondant, par M. Bérard, de Toulon.

Le 29 juin, M. le comte Gasparin a été élu académicien en remplacement de M. Turpin.

Le 6 juillet, M. Reynaud a été élu à la place laissée vacante par M. Robiquet.

Le 13 juillet, l'Académie a tenu sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Poncelet, et a entendu la lecture : 1° de considérations générales sur les applications des sciences physico-chimiques aux sciences naturelles, aux arts et à l'industrie, par M. Becquerel ; 2° de l'éloge de M. Frédéric Cuvier, par M. Flourens, secrétaire perpétuel pour les sciences physiques. Nous nous proposons de donner un extrait de cet éloge dans notre prochain cahier.

Les résultats des concours et les sujets de prix proposés ont été proclamés comme il suit :

Digitized by Google

PRIX DÉCERNÉS :

Sciences physiques. Le prix de physiologie expérimentale, consistant en une médaille d'or de la valeur de 895 francs, a été décerné à M. Payen pour son Mémoire sur l'amidon. Un mémoire sur la respiration des grenouilles, des salamandres et des tortues, inscrit sous le n° 4, a été ajourné pour un nouveau concours.

Le prix relatif aux arts insalubres a été décerné à M. le docteur Valat, pour son lit de sauvetage appliqué dans les mines. Un encouragement de 1,500 francs a été obtenu par M. Laignel pour un système destiné à prévenir les accidents sur les courbes des chemins de fer.

Sur les fonds destinés par M. de Montyon aux prix de médecine et de chirurgie, l'Académie a accordé une récompense de 3,000 francs à M. Vincent Duval pour son *Traité pratique du pied-bot;* une récompense de pareille somme à M. Fuster pour son ouvrage intitulé : *Des maladies de la France dans leurs rapports avec les saisons, ou histoire médicale et météorologique de la France;* une récompense de 2,000 francs à M. Fourcault pour ses *Expériences physiologiques démontrant l'influence de la suppression mécanique de la transpiration cutanée sur l'altération du sang et sur le développement des lésions locales attribuées à l'inflammation;* un encouragement de 1,000 francs à M. Valleix, pour sa *Clinique des maladies des enfants nouveau-nés.* Enfin des mentions honorables ont été accordées à MM. Serrurier et Rousseau pour leur *Pathologie spéciale des voies aériennes*, et à M. Félix Thibert pour son *Anatomie pathologique* avec modèles en relief.

Sciences mathématiques. La médaille fondée par Lalande (année 1839) a été décernée à M. Galle, astronome adjoint à l'observatoire royal de Berlin, pour la découverte de trois comètes.

Le prix de mécanique fondé par M. de Montyon (année 1839) a été décerné à M. Arnoux, pour l'invention d'un système de wagons articulés.

Le prix de statistique de la fondation Montyon a été obtenu par M. Dausse, ingénieur des ponts et chaussées, pour son travail sur la statistique des principales rivières de France. Une mention honorable a été accordée à la *Statistique du département de la Charente-Inférieure*, par M. Gauthier ; une seconde mention honorable a été décernée à la *Statistique du département de Saône-et-Loire*, par M. Ragut. Le travail de M. Vicat sur les ciments et les mortiers hydrauliques a été réservé pour être présenté aux prochains concours, quand il aura reçu une nouvelle extension.

Mme la marquise de Laplace ayant fondé à perpétuité, en faveur du premier élève sortant de l'école polytechnique, un prix annuel consistant dans la collection complète des ouvrages de Laplace, M. le président a remis de sa main les cinq volumes de la *Mécanique céleste*, l'*Exposition du système du monde*, et le *Traité des probabilités*, à M. *Delesse*, premier élève sortant de la promotion de 1839.

PRIX PROPOSÉS :

Sciences physiques. L'Académie remet au concours, pour l'année 1843, le grand prix des sciences physiques de 1839, en divisant en deux parties le sujet proposé. En conséquence, les deux questions suivantes sont proposées pour l'année 1843: 1° « Déterminer, par des expériences d'acoustique et de physiologie, quel est le mé« canisme de la production de la voix chez l'homme ; 2° Déterminer, par des re« cherches anatomiques, la structure comparée de l'organe de la voix chez l'homme « et chez les animaux mammifères. » Chaque prix consistera en une médaille d'or

Digitized by Google

de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront être remis au secrétariat de l'Académie avant le 1er avril 1843.

L'Académie avait proposé pour sujet du grand prix des sciences physiques à décerner dans la séance publique de 1839, la question suivante : « Déterminer « par des expériences précises quelle est la succession des changements chimiques, « physiques et organiques qui ont lieu dans l'œuf pendant le développement du « fœtus chez les oiseaux et les batraciens. » Les concurrents devaient tenir compte des rapports de l'œuf avec le milieu ambiant naturel; ils avaient à examiner par des expériences directes l'influence des variations artificielles de la température et de la composition chimique de ce milieu. Ce prix n'a point été décerné : l'Académie le remet au concours pour 1843. Elle désire que, loin de se borner à constater, dans les diverses parties de l'œuf, la présence des principes immédiats que l'analyse en retire, les auteurs fassent tous leurs efforts pour constater, à l'aide du microscope, l'état dans lequel ces principes immédiats s'y rencontrent. Elle espère d'heureux résultats de cette étude chimique et microscopique des phénomènes de l'organogénésie. Indépendamment de l'étude du développement du fœtus dans ces conditions normales, il importe de constater les changements que les modifications de la température ou de la nature des milieux dans lesquels ce développement s'effectue, peuvent y apporter. Les concurrents auront donc à examiner, pour les œufs d'oiseaux, leur incubation dans divers gaz; pour ceux des batraciens, leur développement dans des eaux plus ou moins chargées de sels, plus ou moins aérées. Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront être remis au secrétariat de l'Académie avant le 1er avril 1843.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour le grand prix des sciences physiques qui sera décerné, s'il y a lieu, dans sa séance publique de 1841, la question suivante : « Déterminer par des expériences précises la chaleur spécifique des « principaux corps simples et celle d'un grand nombre de combinaisons minérales « et organiques. Discuter le rapport qui existe entre le poids atomique des corps et les « chaleurs spécifiques données par l'expérience. » L'Académie engage les concurrents à étudier sous ce point de vue : 1° les corps simples; 2° quelques oxydes ou composés binaires, en choisissant de préférence ceux qui forment des séries, comme les trois oxydes de cuivre, par exemple; 3° quelques sels des principaux genres et à divers états de saturation, en les comparant à l'état anhydre et à l'état hydraté; 4° les principales matières organiques. Les mémoires devront être parvenus au secrétariat de l'Institut le 1er avril 1841.

L'Académie rappelle qu'elle a remis au concours, pour l'année 1842, la question relative aux *morts apparentes*, proposée pour sujet du prix de 1,500 francs fondé par M. Manni, et le grand prix de 10,000 francs relatif à la vaccine. (Voir nos cahiers d'août 1838, p. 518-520, et décembre 1839, p. 751.)

Sciences mathématiques. La médaille de 635 francs, fondée par Lalande, sera décernée en 1841, comme les années précédentes, à la personne qui, en France ou ailleurs, aura fait l'observation la plus intéressante, le mémoire ou le travail le plus utile aux progrès de l'astronomie.

Le prix extraordinaire de 6,000 francs sur l'application de la vapeur à la navigation n'ayant pu être adjugé, l'Académie rappelle qu'elle a remis la question au concours pour l'année 1841. Les mémoires devront être arrivés au secrétariat de l'Institut le 1er mars prochain.

L'Académie propose pour sujet du grand prix des sciences mathématiques qu'elle décernera, s'il y a lieu, en 1842, la question suivante, relative au calcul des varia-

Digitized by Google

tions : « Trouver les équations aux limites que l'on doit joindre aux équations indé-« finies pour déterminer complétement les maxima et minima des intégrales mul-« tiples. » On devra donner les exemples de l'application de la méthode à des intégrales triples. Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront être arrivés au secrétariat de l'Académie avant le 1er avril 1842.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Voyages, relations et mémoires originaux pour servir à l'histoire de la découverte de l'Amérique, publiés pour la première fois en français par H. Ternaux-Compans. *Second recueil de pièces sur le Mexique*, inédites. Paris, imprimerie de Fain et Thunot, librairie d'Arthus Bertrand, 1840, in-8° de VIII-346 pages. — Dans la première série de ce recueil, composée de dix volumes, l'éditeur s'était contenté de rassembler un certain nombre de relations fort rares, et qui n'avaient jamais été traduites en français. Devenu aujourd'hui possesseur de manuscrits importants qui ont appartenu à Muños, historiographe des Indes sous Charles III, M. Ternaux-Compans puise dans cette mine féconde une seconde série de documents, tous inédits, et qu'il sera désormais nécessaire de consulter pour bien connaître l'état ancien de l'Amérique, le caractère et les circonstances de la conquête espagnole, et les relations du peuple conquérant avec les indigènes. Le second recueil de pièces sur le Mexique que nous annonçons fait partie de cette seconde série, et forme le tome XV de la collection entière. On y trouve des lettres de don Juan de Zumarraga, évêque de Mexico, au roi d'Espagne (1529); des pièces relatives aux dissensions entre la première audience de la Nouvelle-Espagne, présidée par Nuño de Gusman, et l'évêque de Mexico; enfin des lettres diverses parmi lesquelles on remarque un rapport étendu de Gabriel de Chaves au roi d'Espagne, sur la province de Meztitlan. Les ouvrages suivants, dont quelques volumes ont déjà paru, compléteront la seconde série : Rapport sur les chefs de la Nouvelle-Espagne, par Zurita; Histoire des Chichimèques, par Ixtilxochitl, prince indien, descendant des rois du Tezcuco; Histoire de Nicaragua, par Oviedo, auteur de l'histoire générale des Indes; Antiquités du Pérou, par Montesinos; Histoire ancienne du Pérou, par Balboa; Histoire du royaume de Quito, par Velasco; Recueil des pièces sur la Floride.

Archives des voyages, ou Collection d'anciennes relations inédites ou très-rares, de lettres, mémoires, itinéraires et autres documents relatifs à la géographie et aux voyages, suivis d'analyses d'anciens voyages et d'anecdotes relatives aux voyageurs, tirées des mémoires du temps; ouvrage destiné à servir de complément à tous les recueils de voyages français et étrangers, par H. Ternaux-Compans (prospectus), in-8°. Paris, imprimerie de Bouchard-Huzard, librairie d'Arthus Bertrand. — Si ce recueil s'exécute conformément au plan développé dans le prospectus, les *Archives des voyages* n'offriront pas seulement une lecture variée et intéressante, elles seront une source précieuse de renseignements pour l'étude des progrès de la science géographique, en même temps que l'histoire littéraire y trouvera des matériaux ignorés jusqu'ici. La collection contiendra les textes d'an-

Digitized by Google

ciennes relations inédites, et des notices sur celles que l'éditeur ne jugera pas assez importantes pour être publiées. On y joindra, sous le titre de Mélanges, des anecdotes relatives aux voyages et aux expéditions lointaines. M. Ternaux se propose de publier successivement les relations inédites des Philippines, par Miguel de Loarça; de la Chine, par J.-B. Roman, Pedro Alfaro et Martin Ignacio de Loyola; des Indes orientales, par Magellan; des missionnaires français au Tunquin; l'expédition de Dominique de Gourgues à la Floride, celle de Jacques Cartier au Canada; une relation du voyage de Sébastien Cabot au Rio-de-la-Plata. Il annonce l'intention de réimprimer les voyages rares de Villagagnon, de Ribaut, de Poutrincourt, de Vitré, etc. Les textes seront accompagnés d'une notice sur chaque auteur, de notes explicatives et d'anciennes cartes inédites. Nous rendrons compte du premier volume de cette collection, qui doit paraître prochainement.

Voyage dans l'intérieur de l'Amérique du Nord, exécuté pendant les années 1832, 1833 et 1834, par le prince Maximilien de Wied-Neuwied; ouvrage accompagné d'un atlas de 60 planches environ, format demi-colombier, dessinées sur les lieux par M. Charles Bodmer, et gravées par les plus habiles artistes de Paris et de Londres, tome I. Paris, imprimerie de Firmin Didot frères, librairie d'Arthus Bertrand, 1840, in-8° de 380 pages. Ce qui distingue le voyage du prince de Neuwied de tous ceux qui ont été publiés jusqu'ici sur l'Amérique du Nord, c'est qu'au lieu de se borner, comme ses devanciers, à nous faire connaître la civilisation des États-Unis, leur gouvernement, leur industrie, leur commerce, il pénètre dans les vastes contrées situées à l'ouest et au nord-ouest des provinces de l'Union, et décrit avec beaucoup d'intérêt les productions naturelles de ces régions, les mœurs, la physionomie, le costume, les armes de chacune des tribus qui sont venues chercher dans ces solitudes reculées un asile contre l'invasion progressive des colons européens. Cette curieuse relation se publie en français à Paris en même temps que le texte original paraît en Allemagne. C'est le premier volume de la traduction française que nous annonçons aujourd'hui. Il comprend la traversée de Helvoet-Sluys à Boston, le séjour dans cette ville et le voyage de Boston à New-York; la description de New-York, Philadelphie, Bordentown, Freiburg, Bethléem, le voyage au Pokono, et par les montagnes Bleues à Maunch-Chunk dans le district des Houillères, la description de ce district, celle de Pittsburgh, où le voyageur se rendit de Bethléem par les monts Alleghanys, enfin l'excursion à New-Harmony, sur le Wabash. L'édition française du voyage du prince de Neuwied formera 3 volumes. L'atlas dont elle est accompagnée est exécuté avec beaucoup de soin, et nous a paru digne de l'importance de l'ouvrage.

Quinze ans de voyages autour du monde, par le capitaine Gabriel Lafond (de Lurcy), membre de la commission centrale de la société de géographie, etc. tome II. Paris, imprimerie de Paul Renouard, librairies de la Société des publications cosmopolites, et de Brockhaus et Avenarius, 1840, in-8° de 380 pages. Cet ouvrage, dont nous avons annoncé le tome I dans notre cahier de mars dernier, continue d'offrir une lecture attachante et instructive. Dans le tome II, l'auteur décrit les îles et les détroits situés à l'est de Java, les Moluques, Manille et les Philippines. Nous signalerons surtout comme digne d'attention la relation du séjour de M. Lafond dans ces dernières îles; elle abonde en détails curieux sur les mœurs, les usages, le commerce, les productions et le gouvernement du pays. Le volume est terminé par un appendice qui comprend : une notice géographique sur les îles Philippines; une nomenclature des arbres, plantes ou végétaux qui croissent dans ces îles, d'après *la Flora de Filippinas*, du rév. Manuel Blanco, publiée à

Digitized by Google

Manille en 1837; une nomenclature zoologique des êtres vivants des Philippines, et un tableau du commerce de la Chine en 1837.

Itinéraire historique, géographique, topographique, statistique, pittoresque et biographique de la vallée de Montmorency, à partir de la porte Saint-Denis à Pontoise inclusivement; seconde partie, contenant la description complète de la ville de Saint-Denis, de son abbaye, de l'île Saint-Denis, depuis leur origine jusqu'à nos jours, suivie de la biographie des rois, reines, princes et princesses de France, depuis l'invasion des Francs dans les Gaules jusqu'au règne de Louis-Philippe, et d'un tableau statistique et chronologique de tous les événements remarquables depuis le commencement du règne de Louis XVI jusqu'en 1830, année par année et mois par mois; le tout orné de portraits, de plans, de gravures, notamment celles des objets précieux qui faisaient la richesse du trésor de Saint-Denis; par L. V. Flamand-Grétry, membre de la société de statistique universelle, etc. Paris, imprimerie de Blin, librairies d'Arthus Bertrand et de Delaunay, 1840, in-8° de XVI-266 et 270 pages. Des critiques sévères pourront trouver que l'importance de cet ouvrage n'est guère en rapport avec la longueur de son titre, et surtout que les notices biographiques de tous les rois, reines, princes et princesses de France sont un hors-d'œuvre tout à fait déplacé dans un itinéraire de la vallée de Montmorency; mais le livre de M. Flamand-Grétry renferme des détails bons à recueillir sur l'histoire moderne de Saint-Denis, et particulièrement sur les circonstances qui ont accompagné la violation des tombeaux et le pillage du trésor de l'abbaye en 1793, et plus tard l'exhumation du corps de Henri IV, de Louis XVI et de Marie-Louise de Bourbon, supérieure des carmélites. On y trouve aussi des notions utiles relatives aux établissements publics de la ville de Saint-Denis, à son industrie, à son administration. Ce que dit l'auteur de la bibliothèque de la ville n'est pas tout à fait exact. Nous savons que cette bibliothèque, où sont rassemblés les livres échappés au pillage de l'abbaye, est confiée à la garde d'un employé de la mairie (M. Pruche); mais elle n'est malheureusement pas publique, comme l'a cru M. Flamand-Grétry. Elle peut contenir 4 à 5,000 volumes, dont un grand nombre sont d'excellents livres d'histoire, ou des éditions anciennes et rares. Il s'y trouve aussi quelques doubles qu'on pourrait échanger utilement contre des livres modernes, si l'administration de la ville se décidait à rendre public ce précieux dépôt.

Vues générales sur l'enseignement du droit ecclésiastique protestant en France, par Louis Schneegans, avocat. Strasbourg, imprimerie de Silbermann, 1840, in-8° de 104 pages. — Quoique l'étude du droit ecclésiastique ait perdu une grande partie de l'importance qu'elle avait autrefois, elle a conservé, sous le rapport historique, un intérêt que personne ne contestera; mais cela ne peut être considéré comme vrai qu'à l'égard du droit ecclésiastique catholique, qui se rattache si étroitement à l'histoire du moyen âge et des temps modernes. Quant au droit ecclésiastique protestant, dont les principes sont d'ailleurs très-simples, si la connaissance en est indispensable aux membres de l'église réformée, son utilité ne saurait s'étendre beaucoup au delà; on pourra donc ne pas partager l'opinion de M. Schneegans sur la nécessité d'en faire l'objet d'un enseignement spécial. Toutefois, son ouvrage, fruit de laborieuses recherches, renferme des vues d'une grande justesse, et mérite aussi des éloges sous le rapport du style, malgré quelques néologismes. Après une introduction bien faite, on y trouve un précis historique où l'auteur recherche quelles ont été les vicissitudes du droit ecclésiastique en général. Il en résume ensuite les principes fondamentaux; puis, passant à ce qui concerne le droit ecclésiastique protestant en particulier, il en établit les règles, expose l'organisation de

Digitized by Google

l'église protestante en France sous l'empire de la loi du 18 germinal an x, et termine par un aperçu de ce que devrait être le cours de droit ecclésiastique protestant qu'il propose de créer.

Mémoire sur l'emploi des chronomètres à la mer et sur les principales observations de l'astronomie nautique, rédigé, à la demande de M. le vice-amiral Halgan, pair de France, directeur général du dépôt des cartes et plans de la marine, par A.-P. Givry, ingénieur hydrographe, chevalier de la légion-d'honneur; publié par ordre de M. le baron Roussin, vice-amiral, pair de France, ministre de la marine et des colonies, etc. pour être joint à l'instruction destinée aux officiers chargés des montres marines à bord des bâtiments de l'État. Paris, Imprimerie royale, 1840, in-8° de 135 pages. (Extrait des Annales maritimes et coloniales, juin 1840.)

Notice sur la vie et les services de M. Vincent-Marie Moulac, capitaine de vaisseau, par M. Cunat. Paris, Imprimerie royale, 1840, in-8° de 55 pages. (Extrait des Annales maritimes et coloniales, juin 1840.) M. Moulac, capitaine de vaisseau, commandant en chef des forces navales françaises dans les mers du Sud, né à Lorient le 22 mars 1780, est mort le 6 avril 1836, à bord de la frégate *la Flore*, en rade de Callao.

Histoire de l'Europe et des colonies européennes, depuis la guerre de sept ans jusqu'à la révolution de 1830, par M. E.-G. Lenglet, ex-législateur, tome VI (et dernier). Douai, imp. d'Adam; Paris, librairie de Pougin, in-8° de 384 pages.

Qu'est-ce que la propriété? ou Recherches sur le principe du droit et du gouvernement, par J. Proudhon, 1er mémoire. Paris, imprimerie de Bajat, librairie de Brocard, 1840, in-12 de 256 pages.

Notices et extraits de quelques ouvrages écrits en patois du midi de la France. Variétés bibliographiques. Bordeaux, imprimerie de Lafargue; Paris, librairie de Leleux, 1840, in-12 de 200 pages.

Fontainebleau. Études pittoresques et historiques sur ce château, considéré comme l'un des types de la renaissance et des arts du XVIe siècle, par feu A. L. Castellan. Soissons, imprimerie de Fossé-Darcosse; Paris, librairie de Gaillot, 1840, in-8° de 532 pages.

Essai sur l'histoire de la ville et de l'arrondissement de Bazas, depuis la conquête des Romains dans la Novempopulanie jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, par l'abbé Pat. J. Orcilly. Bazas, imprimerie de Labarrière, 1840, in-8° de 488 pages.

Notice historique sur la vie et les travaux de M. Broussais, par M. Mignet, in-8° de 39 pages, Firmin Didot, juillet 1840.

Encyclopédie des gens du monde, XXVIe volume (tome XIII, 2e partie), juillet 1840.

Théâtre de A. S. Empis, tomes I et II, 2 vol. in-8°, ensemble 1140 pages. Paris, juillet 1840.

Histoire politique de l'Espagne moderne, par M. de Marliani, 2 vol. in-8°, ensemble 1016 pages. Paris, juillet 1840.

Jacques Cœur, commerçant, maître des monnaies, argentier du roi Charles VII, et négociateur, XVe siècle, par le baron Trouvé, in-8° de 476 pages. Paris, juillet 1840.

Études sur la philosophie dans le moyen âge, par M. Xavier Rousselot, in-8° de 292 pages. Troyes et Paris, juillet 1840.

Notice sur le second volume de l'Histoire des sultans mamlouks de l'Égypte, écrite en arabe par Taki-Eddin Ahmed Makrizi, traduite en français et accompagnée de notes philologiques, historiques et géographiques, par M. Quatremère, membre

Digitized by Google

de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, par M. Sédillot, professeur d'histoire au collége royal de Saint-Louis. Paris, Imprimerie royale, 1840, in-8° de 53 pages. (Extrait du Journal asiatique, 3e série.)

San Jean de Ulùa, ou Relation de l'expédition française au Mexique, sous les ordres de M. le contre-amiral Baudin, par MM. Blanchard et A. Dauzats. Cet ouvrage formera un grand volume in-8° de 500 pages, chez Gide.

ANGLETERRE.

Travels in Germany... Voyages en Allemagne et en Russie, avec la relation d'un voyage de Vienne à Constantinople par le Danube et la mer Noire, en 1838 et 1839, par Adolphus Slade, esq. R. N. Londres, Longman, Orme et Cie, 1840, in-8°.

Narrative... Relation d'un voyage dans l'Arménie, le Kurdistan, la Perse et la Mésopotamie, avec le récit d'un séjour à Constantinople, d'une visite à Téhéran, à Bagdad, etc. par le rév. Horatio Southgate. Londres, librairie de Tilt et Bogue, 1840, 2 vol. in-8° avec des gravures sur bois et une carte.

Travels..... Voyages dans la partie occidentale de l'île de Cuba, avec des notices sur Porto-Rico et sur le commerce des esclaves, par D. Turnbull. Londres, 1840, in-8°.

Description..... Description de la collection de marbres antiques du musée britannique, par E. Hawkin. Londres, 1840, in-8°, huitième partie.

New general biographical dictionary. Nouveau Dictionnaire biographique universel, projeté et exécuté en partie par feu Hugh James Rose, B. D. VIIe partie; publié, pour les propriétaires, par B. Fellowes.

Washington..... Washington, par M. Guizot; traduit par Henry Reeve, esq. Londres, Murray, 1840, 1 vol. petit in-8°.

HOLLANDE.

Specimen e litteris orientalibus, exhibens diversorum scriptorum locos de regiâ Aphtasidarum familiâ et de Ibn-Abduno poetâ, ex ms. codicibus bibl. Leid. editos, latinè redditos et annotatione illustratos, auct. M. Hoogvliet. Leid. 1840, in-4°.

Specimen e litteris orientalibus, exhibens Sojutii librum de interpretibus Korani, ex ms. codice bibl. Leid. editum et annotatione illustratum, auct. A. Meursinge. Leid. 1840, in-4°.

ALLEMAGNE.

Tableau synoptique et comparatif des idiomes populaires ou patois de la France, par J.-F. Schnakenburg. Berlin, 1840, in-8°.

Bibliotheca græca, virorum doctorum opera recognita et commentariis instructa cur. Fr. Jacobs et V. C. F. Rost. Poetarum vol. IX. Sophoclis tragœdiæ, recens. E. Wunder; editio II, sect. I, Philoctetam, 3, Œdipum Coloneum continens. Gotha, 1840, in-8°.

Fragmenta comicorum græcorum colleg. et dispos. A. Meineke, vol. I. Historia cri-

Digitized by Google

tica comicorum græcorum, vol. II. Fragmenta poetarum comœdiæ antiquæ, pars I. Berlin, 1840, in-8°.

Q. Horatii Flacci opera omnia recensuit et illustravit F. G. Dœring; editionem novam curavit G. Regel. Tom. I, Leipsig, 1840, in-8°.

Commentationes de libro persico de Mihri et Muschterii (Solis et Jovis) mysticis amoribus, auctore C. R. S. Peiper. Pars I, Berlin, 1840, in-4°.

Novarum stirpium decades editæ a museo Cæsareo palatino Vindobonensi. Vienne, 1840, in-8°, tom. I.

Corpus scriptorum historiæ Bysantinæ. Editio emendatior et copiosior, consilio B. G. Nieburii C. F. instituta, auctoritate Academiæ litterarum regiæ Borussicæ continuata. Codinus Curopalates. — Codini Curopalatæ de officialibus palatii Constantinopolitani et de officiis magnæ Ecclesiæ liber. Ex recognitione Immanuelis Bekkeri. In-8°, Bonnæ, 1840.

ITALIE.

I Negri..... Les Nègres de la Nigritie occidentale et centrale, les Maures et les Arabes nomades du Sahara et du désert de Lybie, par G. Bossi. Tome 1er, Turin, 1840, in-8°. — L'ouvrage aura 3 volumes.

Della storia..... De l'histoire et de la condition des peuples d'Italie sous le gouvernement des empereurs romains, par G. B. Garzetti. Milan, 1838-1839, 3 volumes in-8°.

TABLE.

Testament philosophique et littéraire de M. Ch. Lacretelle (article de M. Patin). Page 385
Histoire des musulmans de l'Inde, par Mohammed Kasim Ferischta d'Asterabad, publiée par le maréchal de camp John Briggs (3e et dernier article de M. Jules Mohl)..... 392
Le Livre des Rois d'Abou'lkasim Firdousi, publié, traduit et commenté par M. Jules Mohl (3e article de M. Quatremère)..... 403
Découvertes dans la Troade, etc. Extraits des Mémoires de A.-F. Mauduit, architecte (2e article de M. Raoul-Rochette)..... 417
Note sur deux noms de vases grecs, par M. Letronne..... 427
Rapport semestriel fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres par M. Félix Lajard..... 431
Nouvelles littéraires. Notice sur M. Daunou. Séance publique annuelle de l'Académie des sciences, etc..... 436

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

JOURNAL

DES SAVANTS.

AOUT 1840.

DÉCOUVERTES DANS LA TROADE, etc. *Extraits des Mémoires de* A.-F. Mauduit, *architecte, etc.* 1 vol. in-4° avec planches et cartes, Paris, Firmin Didot, 1840.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE.

J'étais parti, le 2 août 1838, de très-bon matin, du village de Koum-Kalessi, avec l'intention de visiter l'emplacement de Troie. Le gouverneur turc du château d'Asie, sur la présentation de mon firman, m'avait donné pour guide un habitant du pays qu'il m'assurait être celui qui connût le mieux le site que je voulais visiter, et je le crus sur sa parole. J'eus lieu de me convaincre plus tard que le vieux Turc n'était pas très-sincère, ou du moins très-difficultueux sur le savoir qu'il prêtait à mon guide, sans doute parce qu'il n'y attachait pas lui-même une grande importance; quoi qu'il en soit, nous partîmes. Ma petite caravane se composait de mon architecte et de moi, d'un juif que j'avais pris pour interprète à Smyrne, et de ce Turc de Koum-Kalessi qui nous précédait. Après avoir traversé durant quelque temps la plaine où coulent, dans un même lit, presque entièrement desséché à cette époque avancée de l'été, le Simoïs et le Scamandre sous le nom commun de *Mendéré*, et où les travaux de la moisson, alors en pleine activité, me donnèrent lieu de remarquer l'emploi de l'espèce d'instrument aratoire appelé par les Romains *tribulum*, et décrit par Varron[1],

[1] Varron, *de R. R.* I, 52 : *Tabula lapidibus aut ferro asperata, quæ, imposito aurigâ,*

Digitized by Google

tel qu'il était peut-être en usage du temps d'Homère, dans ces contrées, de l'Asie où tout ce qui tient aux mœurs change si peu, nous nous dirigeâmes insensiblement vers le sud-ouest, nous rapprochant ainsi de la mer et des tumulus qui s'élèvent à d'assez grandes distances l'un de l'autre, mais à une hauteur encore assez considérable, sur cette partie du rivage que j'avais pu observer la veille, en venant d'Assos et du golfe d'Adramyte. Cette direction devait nous conduire à Alexandria Troas, que je n'avais ni le temps, ni l'intention de visiter, attendu que ses ruines, toutes d'époque romaine et passablement bien connues, n'excitaient que médiocrement mon intérêt. Après avoir marché quelque temps dans cette direction qui m'éloignait de mon but, j'eus une explication avec mon guide Turc, de laquelle il résulta que c'était bien effectivement à Alexandria Troas qu'il me conduisait, attendu que ce sont les ruines que visitent la plupart des voyageurs, et que le nom imposant d'*Eski-Stamboul*, qu'elles portent dans la langue des maîtres du pays, les rend pour les Turcs eux-mêmes un objet de plus haute considération. Il fallut donc revenir en partie sur nos pas et reprendre, par une voie de traverse, la route qui pouvait nous mener aux ruines de l'ancienne et véritable Troie, au-dessus de Bounar-Bachi. Dans cette partie de mon excursion, je dus laisser à gauche le village turc d'*Udjek-Keui*, au voisinage duquel, au lieu nommé, comme je l'ai dit, *Udjek-Tépé*, s'élève le tombeau d'Ilus. La plaine que je traversai ensuite, légèrement ondulée, et cultivée à de rares intervalles, est presque entièrement couverte de valonniers et de chênes verts; la contrée est d'un aspect agréable, et même parfois pittoresque, bien que la végétation n'y atteigne qu'à une faible hauteur. Du reste, je n'y remarquai aucun vestige de ruines, ni aucune trace d'habitation, si ce n'est, à la hauteur du village turc, aujourd'hui désert d'*Arabler-Keui*, un cimetière turc très-délabré. Parvenus à ce point de notre route, je voyais d'assez près les deux petits minarets de la mosquée de *Bounar-Bachi*, où j'aurais pu arriver en une demi-heure; mais j'avais hâte de me trouver sur l'emplacement de Troie, et j'ordonnai à mon guide de nous y conduire directement. Quelques pas plus loin, et après avoir franchi un petit ravin, nous com-

aut pondere grandi, trahitur jumentis junctis. C'est une femme qui se tient debout sur cette planche ainsi armée, en dessous de fragments tranchants de silex, et attelée de deux chevaux qu'elle fait tourner rapidement sur le terrain uni où les gerbes de blé sont étendues. M. A. Firmin Didot a donné la figure de cet instrument, p. 119; et plusieurs voyageurs, parmi lesquels je me contenterai de citer Schaw, *Voyage*, t. I, p. 287, Kaempfer, *Amœnitates*, p. 682, et Gmelin, *Itiner. Rustic.* III, p. 14, avaient observé le même usage dans plusieurs contrées de l'Asie.

Digitized by Google

mençâmes à gravir le monticule où fut Troie. Je reconnus l'*Érinéos*, à sa forme encore sensible, à la distance des sources du Scamandre que je pouvais apprécier par la carte comparée avec le terrain sur lequel je marchais, et même à sa végétation; car il y a quelques figuiers sauvages dans cette partie de la localité qu'occupa l'ancienne Troie [1]. Un peu au delà, je passai près du petit tumulus que l'on croit être le tombeau de Myrine, et j'arrivai bientôt, par une pente qui ne laissait pas d'être assez forte, sur la crête du *Pergama*.

Parvenu à ce point, occupé surtout d'y rechercher les traces des fortifications du *Pergama* signalées par M. Mauduit, je ne donnai qu'une faible attention aux trois tumulus, l'un desquels a reçu, je ne saurais véritablement dire sur quel fondement, le nom de *tombeau d'Hector*. Dans leur état actuel, ce sont des tertres consistant presque entièrement en pierres rapportées, qui peuvent avoir été des monuments commémoratifs, plutôt, à ce qu'il paraît, que de véritables tombeaux, et qui doivent avoir eu, dans les temps anté-homériques, une illustration restée pour nous un secret impénétrable. Le nom d'Assaracus, que M. de Choiseul donne à l'un de ces tertres, est tout aussi arbitraire que tel autre nom qu'on pourrait y substituer; et la seule chose qu'il y ait à faire, en présence de pareils monuments, c'est, en y voyant autant de témoins de la haute antiquité devenus muets avec le temps, de s'abstenir de suppositions qui ne peuvent avoir aucun fondement tant soit peu solide. En tout cas, ce qu'il y a d'à peu près avéré, c'est que le tombeau d'Hector n'exista jamais dans l'enceinte du *Pergama*, mais dans quelque endroit de la Troade, soit dans le bois sacré d'Ophrynium [2], soit ailleurs [3]; et que, dans toute hypothèse, ce tombeau ayant été violé dans l'antiquité même, à l'époque où les Thébains, en vertu d'une réponse qu'ils avaient reçue de l'oracle, firent déterrer et transporter chez eux les restes d'Hector [4], il n'est guère possible de croire qu'un monument ainsi profané ait continué d'exister. L'opinion de M. Mauduit, qui s'autorise de l'avis des auteurs de la Correspondance d'Orient [5] pour conserver au plus important des trois tumulus du *Pergama* le nom de *tombeau d'Hector*, n'a donc réellement d'autre valeur que celle d'un sentiment particulier; et ce sentiment même était ou bien faible ou

[1] Voyez ce que dit Strabon de l'*Érinéos*, lieu planté de *figuiers sauvages*, XIII, 598; et joignez-y l'observation de M. de Choiseul, t. II, p. 249, 2). — [2] Comme cela paraît résulter des témoignages rapprochés de Strabon, XIII, 595, et de Lycophron, v. 1208. — [3] Dict. Cret. l. IV, c. 1. Voyez les autres témoignages rassemblés ici par le dernier éditeur, Andr. Dederich, p. 443. — [4] Pausanias, IX, 18, 4. Cf. Siebelis. *Ad h. l.* — [5] Voyez le passage cité par M. Mauduit, p. 111.

Digitized by Google

bien indécis chez M. Mauduit, puisque, dans un autre endroit de son livre [1], il propose un autre emplacement pour le tombeau d'Hector, c'est à savoir, le tertre voisin de l'*Érinéos*, qui se trouve marqué sur sa carte et sur celle de M. de Choiseul par la double désignation de *scopie* et de *tombeau;* c'est le tumulus que M. de Choiseul [2] avait pris pour le tombeau de Laomédon : mais ce n'est aussi là, de la part de M. de Choiseul comme de celle de M. Mauduit, qu'une simple conjecture.

En me livrant à l'examen du *Pergama*, tel qu'il s'offre aux regards du voyageur, j'avoue que j'éprouvai un sentiment pénible, à l'aspect d'une destruction tellement avancée qu'il ne reste plus à la surface du sol que des pierres, broyées, en quelque sorte, par la main du temps. Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que ces tristes débris mêmes se cachent tellement sous une végétation de chênes nains, de houx et d'arbustes épineux, qu'ils disparaissent presque de toute manière à l'œil comme à la main qui les recherche. Le fameux mot de Lucain : *Etiam periere ruinæ* [3], est donc bien vrai, et dans toute sa rigueur, de ces ruines de Troie, auxquelles il s'applique; et il est difficile de voir, en effet, une destruction plus complète. C'est cet état de choses qui m'empêcha, pressé comme je l'étais par le temps, et privé d'ailleurs des moyens d'entreprendre la moindre fouille, de vérifier dans tous ses détails la découverte des restes de fortifications faite par M. Mauduit; ce que j'en vis, dans la partie orientale du *Pergama*, fut tout ce que je pus faire; et ce que j'en écrivis dans une lettre adressée à M. Mauduit, et qu'il a insérée dans son Appendice [4], serait encore aujourd'hui tout ce que j'en pourrais dire. Mais la chose mériterait assurément d'être l'objet d'un examen local très-approfondi; et c'est là un service à rendre à la science, qu'on doit attendre du zèle de quelque voyageur, qui voudra s'associer sur ce point à l'honneur de la découverte de M. Mauduit, en la complétant.

Du reste, je puis dire que ce sentiment même de désolation si profonde que j'éprouvai à l'aspect, ou pour mieux dire en l'absence des ruines d'Ilion, si totalement anéanties, ne fut pas pour moi tout à fait

[1] Voyez le passage cité par M. Mauduit, p. 141, 1). — [2] Quint. Smyrn. I, 802; voyez Choiseul-Gouffier, t. II, p. 250. — [3] Lucan. *Phars.* IX, 968-9 :

Ac tota teguntur
Pergama dumetis : etiam periere ruinæ.

[4] P. 154-156. Je profite de cette occasion pour corriger une faute d'impression qui s'est glissée dans le texte de cette lettre, p. 156, ligne 5; on y lit *comme*, mot qui trouble tout à fait le sens de la phrase; c'est *connu* qu'il faut lire.

Digitized by Google

stérile; car c'est à cette impression que je dus l'idée qu'il pouvait bien exister quelque part, dans le voisinage du lieu où nous étions, d'autres ruines peut-être moins consommées par le temps que celles du *Pergama*. Je questionnai mon guide turc, pour apprendre de lui si cette idée avait quelque fondement; mais je n'en pus tirer aucun éclaircissement : cet homme ne connaissait absolument de restes de *vieilles murailles* que celles qu'il m'avait montrées. Je ne renonçai pas encore à mon idée; et, laissant de côté mon vieux Turc, je dis à mon interprète de descendre dans la vallée du Simoïs, où j'avais aperçu un pâtre gardant un troupeau, et de s'informer, auprès de cet homme ou de tout autre habitant du pays qu'il pourrait rencontrer, s'il n'existait pas, sur une éminence située en face de nous, dont la forme et la hauteur m'avaient frappé, quelques vestiges d'antiquités. Mon guide revint, au bout de quelque temps, m'annoncer que ce pâtre, jeune Grec du pays, lui avait dit qu'il y avait, en effet, de *vieux murs* sur la hauteur qu'on lui avait désignée, et qu'il s'offrait de nous y conduire. Sur cette assurance, nous partîmes. J'envoyai notre guide turc nous attendre, avec nos chevaux, sur la rive gauche du fleuve, à l'endroit où nous devions le repasser pour nous rendre à Bounar-Bachi, et nous nous mîmes, M. Morey et moi, à descendre, sous la conduite de notre interprète, des hauteurs du *Pergama* dans le profond ravin où coule le Simoïs.

Ce ne fut pas sans quelque fatigue, tant la pente en est rapide et couverte de pierres éboulées et d'arbustes épineux, à travers lesquels il est bien difficile de se frayer un passage. Mais c'est surtout en descendant de ces hauteurs escarpées du *Pergama*, que je pus vérifier combien ce que dit Homère de la situation de Troie, *élevée sur des précipices*[1], au moins d'un certain côté, est encore conforme à la vérité; car le vallon profondément encaissé où coule le Simoïs, au pied de rochers presque à pic dont le *Pergama* occupait la crête, peut bien passer pour un abîme; et, de ce côté, Troie, doublement protégée par le fleuve et par la montagne, était réellement inaccessible. C'est aussi à l'inspection des lieux qu'on s'explique une particularité des récits d'Homère qui serait tout à fait impossible à admettre suivant l'interprétation commune qu'on lui donne : je veux parler de la triple course d'Hector, poursuivi par Achille, autour des murs de Troie[2]. Il eût été impossible de faire, même une seule fois, le tour de cette montagne, au pied de laquelle, dans la partie abrupte, Achille, perdu de vue pour les Grecs, campés dans la plaine,

[1] Homer. *Iliad.* V, 460; VI, 88, 257, 317, 512; XX, 52; XXII, 172; surtout *Iliad.* VIII, 499 : Ἴλιον ἠνεμόεσσαν; cf. *ibid.* XII, 115; XIII, 724, et 625 : Πόλιν αἰπήν; XXII, 411 : Ἴλιος ὀφρυόεσση. — [2] Homer. *Iliad.* XXII, 165.

Digitized by Google

eût été infailliblement écrasé sous les quartiers de roc, ou percé par les flèches que les habitants de la ville, postés sur les murs du *Pergama*, auraient fait pleuvoir sur lui. La même difficulté est faite par Strabon contre l'hypothèse de la situation de Troie sur le sol d'*Ilium recens*, à cause de la hauteur qui lui est contiguë[1]; et cette objection aurait bien plus de force encore, appliquée à l'éminence de Bounar-Bachi, entourée au sud et à l'est d'effroyables précipices. Mais le mot *περί*, qui fait ici la principale difficulté, peut très-bien ne pas se prendre à la rigueur dans son acception usuelle, *autour;* il peut ici signifier *devant*, surtout dans une circonstance où il s'agit d'une *course répétée sur elle-même*, dans un *cercle* plus ou moins étendu, qui ne dépasse guère la distance de la *porte Scée* à la colline de l'*Érinéos*, de là aux *sources du Scamandre*, puis le retour de ce point à la *porte Scée*, seules localités indiquées par Homère dans toute cette triple course[2]; et, de cette manière, le récit homérique peut s'entendre et se justifier sans peine[3], tandis qu'en s'attachant à l'interprétation littérale, il devient impossible de la faire cadrer avec la situation d'une ville bordée de précipices, comme l'était réellement la ville de Troie, dans la partie orientale du *Pergama*.

Descendus dans ce ravin, où coule le Simoïs, nous atteignîmes bientôt la rive du fleuve, qui remplissait encore assez bien un lit assez large, bordé de saules et de peupliers. En le traversant, nous eûmes de l'eau jusqu'à la ceinture, et, comme la chaleur était extrême, nous prîmes du plaisir à nous désaltérer dans cette eau, qui n'a pas seulement le mérite d'être poétique, mais dont le goût nous parut encore très-agréable, bien qu'elle soit un peu trouble, comme celle d'un torrent tombé des hauteurs de l'Ida. La vallée que nous traversâmes ensuite, pour atteindre le pied de l'éminence que nous voulions visiter, est tout ce qu'on peut

[1] Strabon. XIII, 599, B. — [2] *Iliad.* XXII, 145-165. — [3] Je renvoie mes lecteurs à la savante discussion à laquelle M. de Choiseul s'est livré sur ce point, et où il me paraît avoir complétement raison, non-seulement sous le rapport topographique, mais encore sous le rapport philologique, d'après les passages d'Homère qu'il cite, p. 255, 1), à l'appui de son interprétation du mot *περί*, *devant*. J'ajoute que, si cette interprétation de M. de Choiseul a trouvé des contradicteurs, notamment l'un des savants commentateurs français de Strabon, t. IV, p. 180-1, 2), elle a obtenu aussi l'assentiment d'écrivains qui avaient observé les lieux, tels que le colonel Leake, *a Tour in Asia Minor*, p. 304-306. C'est enfin l'interprétation qu'a adoptée, avec beaucoup de raison, suivant moi, le dernier traducteur français d'Homère, Dugas-Montbel, *Iliade*, t. II, p. 314. Il est bien vrai que cette interprétation est contraire à la tradition suivie par tous les scholiastes d'Homère; mais ce n'est pas là le seul point où ces grammairiens ont mal compris leur auteur; et c'est peut-être celui où leur ignorance de la situation de Troie rend leur erreur plus excusable.

Digitized by Google

voir au monde de plus agréable, pour la forme des montagnes qui l'encadrent, pour la grâce et la fraîcheur de la végétation qui l'ombrage; c'est un charmant paysage, mais où je ne saurais pas plus m'arrêter, maintenant que je me trouve conduit à le décrire, que je ne le fis alors en le parcourant. Arrivés au pied de cette éminence que nous avions en vue, nous nous mîmes à la gravir du côté qui fait face au midi, à l'endroit où le fleuve est le plus resserré entre les rochers. Le sentier que nous suivions, hérissé de pierres énormes, dont quelques-unes peuvent avoir servi à des constructions, paraît avoir dû être une voie antique, par sa pente assez douce, qui serpente sur le flanc d'une montagne très-escarpée. Nous eûmes, du reste, dans cette ascension, beaucoup à souffrir de la chaleur, qui était excessive, sous ce ciel de l'Asie, par ce soleil du mois d'août dardant sur des roches nues et calcaires. Mais toute cette fatigue fut bien vite oubliée dès que nous fûmes arrivés sur le haut de la montagne.

Le jeune pâtre grec qui nous conduisait, et qui, je prie mes lecteurs de me pardonner cette réminiscence homérique, avec ses dix-huit ans, sa taille svelte, ses formes nobles et ses beaux traits, avec le melon qu'il tenait d'une main, et son *tschibouck* de l'autre, me rappelait involontairement, dans les mêmes lieux, le berger de l'Ida tenant de la même manière la *pomme* et le *pedum;* ce jeune pâtre, dis-je, ne nous avait pas trompés en nous annonçant de *vieilles murailles.* Nous nous trouvions, en effet, dans une enceinte conservée en totalité, et formée de murs d'une assez grande épaisseur. Cette épaisseur est d'environ 4 mètres; les parements intérieurs et extérieurs sont formés de blocs polygones assemblés sans ciment, dans le système de la construction cyclopéenne la plus ancienne. L'élévation de cette muraille d'enceinte continue est encore, presque partout, de 5 mètres au-dessus du sol; mais l'encombrement considérable qui règne sur les côtés et à la base, et qui provient de l'éboulement des pierres tombées du faîte, prouve que cette hauteur était au moins double, ou même triple, dans son état primitif. Du reste, les pierres éboulées sont généralement réduites à une assez petite dimension, ce qui semble ne pouvoir résulter que d'une lente décomposition opérée par le temps; et c'est seulement dans les rares endroits où la base de cette muraille est moins encombrée, qu'on peut découvrir encore en place quelques parties des assises inférieures, formées de blocs d'une dimension plus considérable. Nous n'avons aperçu, dans toute cette muraille, qui suit une forme presque exactement circulaire et qui enferme toute la sommité du mont, qu'une seule ouverture, dans la partie du nord; ce doit avoir été la porte unique de l'acropole, prati-

Digitized by Google

quée précisément du côté où la ville s'étendait dans une pente qui se terminait au fleuve. Cette ville elle-même a conservé une partie de son enceinte, bâtie dans le même système, mais d'une moindre épaisseur. Du côté de l'est, où cette enceinte subsiste encore en meilleur état que partout ailleurs, nous avons remarqué la place d'une porte, et, tout près de là, gisant sur le sol, deux pierres équarries, d'une longueur d'environ 3 mètres, qui peuvent avoir servi de linteaux ou de montants pour cette porte. Le sol est partout semé d'arrachements de petits murs détériorés, qui doivent être les restes d'édifices publics ou privés; et, au centre de l'acropole, j'ai reconnu très-distinctement la trace d'une aire en forme de carré long, taillée au ciseau sur le roc, qui doit avoir été l'emplacement d'un petit temple.

Voilà tout ce qui reste, ou du moins tout ce que nous pûmes reconnaître, dans un aussi court espace de temps, d'une ville qui, à en juger par le système de ses constructions, se rattache indubitablement aux siècles homériques. Ce qui contribue encore à prouver sa haute antiquité, c'est qu'il ne s'y voit, à la surface du sol, aucun de ces débris qui se trouvent toujours sur l'emplacement des villes helléniques, de ces fragments de pierre ou de marbre ornés de moulures, de vases d'argile ou de verre, de poteries de toute espèce. Ici, rien de pareil; pas le moindre vestige de ce qui pourrait avoir appartenu à une civilisation hellénique. La ville, qui n'a laissé pour unique témoin de son existence, que l'enceinte en murs cyclopéens de son acropole, ne peut donc, surtout dans cette position si voisine de celle de Troie, avoir été qu'une ville troyenne, sans doute celle de quelqu'un des fils de Priam ou des princes de sa famille; mais, quant à son nom, je crois que, dans le silence d'Homère et dans celui de l'antiquité, ce serait vainement qu'on tenterait aujourd'hui de le découvrir. La conjecture même qu'elle pourrait être la Troie primitive, la ville de Teucer et de Dardanus[1], serait dénuée de fondement; car cette ville dut être bâtie sur les hauteurs de l'Ida, et non sur une éminence aussi voisine de la Troie d'Ilus et de Laomédon que celle qui nous occupe.

Ce qui semble impossible dans l'état actuel de nos connaissances, et après ce long cours de siècles, est pourtant ce qu'a essayé de faire M. Mauduit, mais avec bien peu de succès, je dois le dire. Il pense que la ville qui nous occupe doit être la *Scamandria* de Pline; et c'est le nom qu'il a écrit sur sa carte, à l'endroit où figure le plan de cette ville, qui lui fut communiqué par M. Morey, mon architecte. Je pour-

[1] Platon. *de Legib.* III; Schol. *ad* Lycophr. v. 72 et 73.

Digitized by Google

rais opposer à cette opinion une seule observation qui la détruirait radicalement; c'est que *Scamandria* était une ville hellénique, qui continuait d'exister du temps de Pline, et bien longtemps encore après; d'où il suit que l'emplacement de cette ville, dans un lieu escarpé comme celui-là et éloigné de toute habitation, devrait offrir ces débris de civilisation hellénique qu'on rencontre sur le sol d'*Ilium recens*, d'*Alexandria Troas*, et généralement de toutes les villes helléniques, tant de la Troade que d'ailleurs. Or, j'ai déjà remarqué que le site de notre ville n'offre absolument aucun vestige de ce genre; ce doit donc être une ville habitée à une époque iliaque, puis détruite en des temps très-reculés et restée dans l'abandon; ce qui ne peut s'accorder avec ce que nous savons de *Scamandria*. J'avoue que, pour moi, cette seule considération suffit pour me faire repousser, avec une pleine conviction, l'idée que notre ville homérique ait pu être la *Scamandria* de Pline. Mais, comme M. Mauduit pourrait très-bien ne pas s'en contenter, il convient d'examiner les raisons qui l'ont déterminé; je le ferai en peu de mots.

Je ne m'arrête pas aux particularités concernant l'existence de *Scamandria*, qu'allègue en premier lieu notre auteur, d'*après les notes qu'il avait*, dit-il, *recueillies sur cette ville* [1]. Ces notes ne nous apprennent rien que nous ne sussions déjà par le savant travail de Villoison sur la Troade, inséré dans le deuxième volume du *Voyage* de Lechevalier [2]; et c'est certainement à cette source que M. Mauduit avait puisé les renseignements qu'il nous donne, et qui laissent subsister encore quelque incertitude sur le véritable emplacement de *Scamandria*. Le témoignage le plus important, à cet égard, c'est celui de Pline [3], qui range *Scamandria* parmi les villes anciennes de la Troade qui existaient encore de son temps, et qui, par la manière dont il en parle, avant *Ilium recens*, semble la placer à peu de distance de cette dernière ville : ce qui, joint au voisinage du Scamandre, sur les bords duquel elle était certainement située, puisqu'elle en avait pris le nom, nous fournit une position approximative assez exacte. Un autre témoignage, recueilli par Villoison et négligé par M. Mauduit, celui de la *Notice* d'Hiéro-

[1] P. 213. — [2] *Voyage, etc.* p. 103-150. Voyez, pour ce qui concerne *Scamandria*, aux p. 104, 105, 108, 117, 122. — [3] Plin. V, 30, 124 (et non 33, citation inexacte empruntée à Villoison *ap.* Lecheval. II, 104, 2, par M. Mauduit). Je remarque que, dans la transcription qu'il a faite du texte de Pline, p. 209-210, notre auteur a commis une faute grave, en écrivant : *Ubi classis ejus steterat. In Sigæo fuit* (au lieu de : *steterat in Sigæo. Fuit*) *et Æantium;* car il résulterait de ce texte ainsi ponctué, que l'*Æantium* était sur le cap *Sigée*, ce qui est contraire à la vérité; et, pour échapper à cette conséquence, M. Mauduit a mis *Rhœtée* à la place de *Sigée* dans sa traduction; mais il eût mieux valu encore laisser le texte tel qu'il était.

Digitized by Google

clès [1], s'accorde avec cette indication, en nommant *Scamandria*, qu'il appelle *Scamandros*, avec *Ilion* et *Alexandria Troas;* et nous savons, d'ailleurs, par un passage d'Anne Comnène [2], que cette ville, située à une demi-journée d'Abydos, ou de la ville moderne des Dardanelles [3], se trouvait sur la route directe d'Abydos à Adramyte. En combinant toutes ces données, on arrive à placer *Scamandria* dans la plaine du Scamandre, tout près des sources de ce fleuve, dans une position entrevue par le colonel Leake [4], et qui doit répondre au site du village turc d'*Arabler-Keui;* c'est, en effet, à cette détermination que je m'arrête pour mon propre compte. En mettant *Scamandria*, qu'il confond à tort avec *Néandria*, au bourg actuel d'*Enaï* [5], M. de Choiseul s'est certainement trompé, comme l'observe avec raison M. Mauduit; mais celui-ci est tombé, à son tour, dans une non moins grave erreur, en croyant reconnaître la *Scamandria* des anciens, la *Scamandros* des Byzantins, dans notre ville homérique. L'éloignement où elle est des sources du Scamandre, joint à sa situation sur la rive droite du Simoïs, était déjà une difficulté très-forte contre cette supposition; et tout ce que peut dire M. Mauduit pour résoudre cette difficulté est véritablement en pure perte. Je ne suivrai donc pas la discussion où il s'engage à ce sujet, parce que je crois que ce serait prendre une peine inutile; mais je ne puis me dispenser, en finissant, de relever une erreur qu'il prête à Hérodote, et qui tient uniquement à une fausse supposition de notre auteur lui-même.

Dans son récit de la marche de Xerxès, de Sardes à Abydos [6], l'his-

[1] Hierocl. *Synecdem.* p. 662, éd. Wesseling. — [2] Ann. Comn. XIV, 429, *ap.* Villoison. II, 108, 3). — [3] Leunclav. *Histor. Musulm.* l. IV, p. 182, ed. Francof. 1591, fol. cité par Villoison, *ap.* Lechevalier, t. II, p. 104, 3). — [4] *Journal of a Tour in Asia Minor,* p. 276. — [5] *Voyage,* t. II, p. 288. Tout est erreur dans ce qu'a dit M. de Choiseul au sujet de *Néa,* ville maritime de la Troade, Plin. V, 30, 124; cf. Plin. II, 96; Stephan. Byz. *v.* Νέαι, qu'il confond avec une autre *Néa,* située sur les bords de l'Æsèpe, et nommée par Strabon, XIII, 603; puis, qu'il assimile, sans raison, ou du moins sans aucune autorité, à *Néandria,* ville grecque, située entre *Hamaxite* et *Ilium recens,* Strabon, XIII, p. 606, dont il nous reste de belles médailles autonomes; puis enfin, qu'il croit être la même que *Scamandria,* et cela sans la moindre preuve. Le fait est que M. Mauduit me paraît avoir bien déterminé l'emplacement de *Néa,* au lieu où il la met sur sa carte, d'après les raisons qu'il donne dans son texte, p. 211-212. Quant à *Néandria,* sa situation paraît répondre à celle du bourg actuel d'Enaï, comme l'a très-bien vu le colonel Leake, *a Tour in Asia Minor,* p. 274. — [6] Herodot. VII, 42-43. Le dernier éditeur d'Hérodote, M. Bähr, avait fait la même observation contre Kruse, qui avait cru pouvoir inférer de ce passage d'Hérodote qu'il existait encore quelque chose de Troie, au moins du temps de cet historien, *über Herodot's Ausmessung d. Pont. etc.* p. 67.

Digitized by Google

torien dit que Xerxès, arrivé au Scamandre, *monta à Pergame de Priam, qu'il avait le désir de voir :* ἐς τὸ Πριάμου Πέργαμον ἀνέβη, ἵμερον ἔχων θεάσασθαι. Sur cela, M. Mauduit prétend qu'Hérodote est tombé dans une erreur, parce que la *Pergame de Priam* était certainement détruite à cette époque. Mais Hérodote ne dit pas que Xerxès soit monté à l'emplacement d'une *ville existante ;* il se contente de dire qu'il se rendit sur le site du *Pergamon de Priam,* et qu'il y accomplit des sacrifices : il n'est pas question là de la *ville* comme *existant encore;* et Hérodote, qui connaissait bien apparemment le sort de Troie, s'est exprimé avec une parfaite exactitude [1]. La manière dont M. Mauduit veut expliquer le fait qu'il raconte, en supposant que la *ville de Pergame,* vue par Xerxès, est précisément notre *Scamandria,* repose, au contraire, sur une supposition tout à fait dénuée de fondement, et elle tend à confondre la véritable *Pergame,* la *Pergame de Priam,* comme dit Hérodote, avec notre prétendue *Scamandria,* tandis que c'étaient deux villes distinctes, deux villes voisines et contemporaines l'une de l'autre, qui avaient eu sans doute la même origine, et qui sans doute aussi furent enveloppées dans la même catastrophe, mais qui n'eurent que cela de commun. Je n'en dirai pas davantage sur ce sujet, laissant, du reste, le champ libre aux conjectures, pour ceux qui voudront retrouver le nom perdu de notre ville homérique.

Qu'il me soit seulement permis d'ajouter ici un dernier mot sur l'admirable situation de cette ville, qui occupait une éminence presqu'entièrement isolée de toutes parts, entourée de trois côtés par le Simoïs, et bordée de rochers à pic, de manière à dominer toute la contrée, et même l'acropole de Troie. De cette hauteur, où la vue remonte, à travers les gorges profondes du Simoïs, jusqu'à la cime du Gargare, le principal groupe de l'Ida, on jouit du coup d'œil le plus étendu sur toute la plaine de Troie; on embrasse du même regard les deux mers qui en baignent le rivage, à partir de l'île de Ténédos, et à travers tout le canal des Dardanelles : on a devant soi les îles de Lemnos, d'Imbros et de Samothrace, avec le mont Athos en perspective, à plus de quarante lieues en mer, et avec l'humble continent de la Chersonèse de Thrace, qui se déploie en face de la Troade; et la forme des lieux répond ici, pour la noblesse et l'agrément du paysage, à l'intérêt et à l'illustration des souvenirs poétiques; en sorte que tout se réunit pour faire de cette

[1] M. de Choiseul croit que Xerxès monta à la citadelle d'*Ilium recens,* qu'on lui fit prendre pour le Pergamon de Priam, et qu'Hérodote a copié ici Hellanicus, t. II, p. 385, a).

Digitized by Google

position un des sites les plus remarquables qu'il y ait certainement au monde.

RAOUL-ROCHETTE.

GESCHICHTE DES RŒMISCHEN RECHTS IM MITTELALTER (*Histoire du Droit romain au moyen âge, par* F.-C. de Savigny, 6 vol. in-8°); *trad. de l'allemand par* Charles Guenoux, 4 volumes in-8° Paris, 1839.

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE.

(Voir les pages 41 à 52, 93 à 111, 152 à 165.)

La seconde partie de l'histoire du droit romain au moyen âge, par M. de Savigny, dont je me propose maintenant de rendre compte, contient, dans l'édition allemande, quatre volumes, III à VI, que le traducteur, après avoir consulté l'auteur, ainsi qu'il l'assure dans sa préface, a réduits à deux. J'ai déjà fait remarquer, page 42, que le plan et l'objet de cette seconde partie ne ressemblaient en rien à ceux de la première. Ce n'est plus du droit romain, comme loi ou comme élément de législation, que M. de Savigny s'occupe; c'est du droit romain expliqué et enseigné dans des écoles publiques. Les études dont il a été l'objet dans les universités, les gloses, commentaires, traités, dissertations auxquels il a donné lieu, occupent seuls l'attention du savant auteur. Cette seconde partie est donc, à proprement parler, un nouvel ouvrage; elle n'est, comme le dit M. de Savigny lui-même, dans sa préface du tome III, qu'une *histoire littéraire*. Cette histoire commence, chapitre XVI, par une bibliographie des sources littéraires de l'histoire du droit romain au moyen âge; le chapitre XVII traite des auteurs qui ont écrit sur cette histoire, soit d'une manière générale, soit d'une manière spéciale, relativement à un pays ou à une ville; ces deux chapitres ne sont pas susceptibles d'analyse. C'est dans le chapitre XVIII que M. de Savigny entre réellement en matière; il expose, avec cette science et cette clarté dont les deux premiers volumes nous ont donné la preuve, le tableau de la renaissance des études du droit romain, tableau qu'on ne peut séparer du XIXe chapitre relatif à l'état des cités lombardes au XIIe siècle.

L'Italie, où, dès le siècle précédent, s'étaient formées des villes florissantes à qui une lutte courageuse procura bientôt une indépendance

Digitized by Google

qu'elles ne sûrent pas conserver, fut, bien avant les autres parties de l'Europe, le siége des plus brillantes études; l'enseignement du droit, qui domina longtemps celui des autres branches des connaissances humaines, y acquit un développement que peut-être il n'avait jamais eu à Rome, dans les plus beaux temps de la république et de l'empire. L'université de Bologne jette, dès le XIIe siècle, le plus vif éclat; sa réputation s'étend rapidement au-delà des Alpes; ses professeurs se rendent célèbres par des ouvrages qui, de nos jours encore, n'ont pas perdu leur prix; de toutes les parties de l'Europe, des étudiants viennent en foule entendre leurs leçons, et reportent chez eux la science qu'ils ont acquise, la propagent, la reproduisent dans des chaires fondées sur le modèle de celles de Bologne.

On a souvent attribué cette révolution scientifique à l'acquisition faite par les Pisans, au pillage d'Amalfi, en 1135, d'un manuscrit des Pandectes. On a même assuré que Lothaire II, dont les Pisans étaient alliés, leur ayant fait présent de cet exemplaire, en reconnaissance de leurs services, rendit une loi pour substituer l'usage du droit romain à celui des lois germaniques, et créa des chaires pour l'enseignement de ce droit. Quand ces deux dernières assertions seraient vraies, on ne pourrait, sans fermer les yeux sur les vérités démontrées dans la première partie de l'ouvrage de M. de Savigny, prétendre que la compilation des Pandectes était inconnue et hors d'usage depuis le VIe siècle jusqu'au XIIe; tout au plus serait-il permis de conjecturer que la découverte du manuscrit a pu éveiller la curiosité des savants, et les porter à examiner un texte qui ajoutait un nouveau moyen d'étude à ceux qu'on avait déjà; et cela n'est pas même arrivé. Réduite au seul point de vue admissible, la découverte du manuscrit, la question perd beaucoup de son importance; néanmoins, M. de Savigny a cru devoir la discuter, chap. XVIII, § 35. Je n'hésite point à partager son opinion pour ce qui concerne la loi attribuée à Lothaire II; si cette loi avait été rendue, nous n'en serions pas réduits à un simple ouï-dire rapporté par Barthole. La ville de Bologne, qui se vante d'une constitution par laquelle Théodose II aurait, en 433, fondé son école, et de confirmations non moins apocryphes, n'eût pas omis de joindre à ces documents, qu'un patriotisme peu éclairé conserve avec orgueil et défend contre toute évidence, une loi non moins importante, puisque d'un seul mot elle eût terminé la lutte entre le droit barbare et le droit romain. Les chaires fondées par Lothaire n'auraient pas manqué d'invoquer un titre si authentique. Tout ce que M. de Savigny dit, § 62, de la fausseté de la constitution attribuée à Théodose II, donne un

Digitized by Google

nouveau poids au refus qu'il fait de croire à la loi de Lothaire. Mais faut-il en conclure qu'on doive aussi refuser toute croyance à ce qui est dit de l'acquisition d'un manuscrit des Pandectes à Amalfi, dans plusieurs chroniques du XIVe siècle, chroniques qui, du reste, ne contiennent pas un mot, ni sur l'oubli du droit romain que cette découverte aurait fait cesser, ni sur la loi attribuée à Lothaire? Ces chroniques racontent avec simplicité, et sans aucun de ces termes de vanité nationale à laquelle on les impute, le fait de la prise d'Amalfi en 1135, fait que personne ne conteste, et qui cependant n'est pas écrit dans des documents plus certains; elles ajoutent que, par l'effet de cette prise, les Pisans acquirent un manuscrit qu'on peut, sans invraisemblance, supposer avoir existé à Amalfi, ville longtemps soumise aux empereurs grecs et toujours en relations avec Constantinople. Beaucoup de faits, dont personne ne doute, ne sont pas aussi bien attestés.

Quoi qu'il en soit d'une question sur laquelle on a écrit plus de mille pages, je n'hésite point à croire, avec M. de Savigny, que ce n'est pas à l'acquisition du manuscrit d'Amalfi qu'on peut attribuer la renaissance de l'enseignement du droit romain au XIIe siècle. Pourrait-on, avec plus de vraisemblance, l'attribuer à une détermination de l'autorité publique et à la protection des empereurs? M. de Savigny pense que cette opinion n'est pas fondée, et les faits viennent à l'appui de son sentiment. S'il est vrai que Frédéric Ier ait accordé un privilége à l'université de Bologne, il est certain que cette université existait antérieurement, et que, sans ce témoignage, honorable du reste, elle n'eût pas été moins florissante, ni ses professeurs moins habiles. L'autorité publique avait alors si peu d'influence sur la direction et l'extension des études, que Frédéric II ayant voulu abolir l'université de Bologne en 1226, et protéger de tout son pouvoir celle de Naples, ni l'un ni l'autre de ces projets ne réussit. La liberté des villes lombardes, le haut degré de richesses, de population et de puissance qu'elles avaient atteint, furent les véritables causes qui y développèrent l'amour de l'étude; et cette étude dut naturellement se porter sur le droit, dont la connaissance devenait d'autant plus nécessaire que des intérêts nouveaux naissaient et se développaient de toutes parts par l'extension du commerce et la diffusion des richesses. Les professeurs jouissaient dans ces villes, à Bologne surtout, d'une grande considération; leur mérite était la seule condition des honneurs, des fonctions publiques dont ils étaient revêtus. On n'en était pas encore au moment où de funestes dissensions politiques substituaient l'esprit de parti à la juste appréciation du talent.

Digitized by Google

M. de Savigny donne; dans le chapitre XX, des notions très-curieuses sur la constitution de la cité de Bologne; et, quoiqu'il n'ait pas cru devoir s'occuper des constitutions des autres villes où furent établies des universités, je suis loin de considérer ce chapitre XX comme un hors d'œuvre : on ne peut, en effet, se dissimuler que la constitution de Bologne n'ait eu une grande influence sur celle de son université.

C'est dans le chapitre XXI que M. de Savigny s'occupe des corporations d'enseignement qui jetèrent un si grand éclat au moyen âge. Ce chapitre, très-étendu, puisqu'il contient plus de 200 pages, est, dans mon opinion, le plus curieux, le plus instructif de la seconde partie dont je m'occupe en ce moment. M. de Savigny ne se borne pas à résumer, et, comme il en a l'habitude, à reproduire sous de nouveaux points de vue ce qu'on a dit avant lui. Son travail est original, et, sous beaucoup de rapports, non moins propre à faire connaître le passé qu'à nous éclairer sur les besoins du temps présent et sur les améliorations qu'attend encore le haut enseignement.

A peu près à la même époque, florissaient les écoles de Bologne, de Paris, de Salerne. Cette dernière, toujours étrangère à l'enseignement du droit, ne pouvait occuper M. de Savigny : elle n'eut d'ailleurs aucune influence sur les autres, même sur celles qui, dans la suite, furent créées pour l'enseignement de la médecine. Les écoles de Bologne et de Paris sont les plus anciennes dont la réputation ait rempli l'Europe; elles ont servi de type aux nombreuses universités qui s'y sont formées. Mais, dès l'origine, leur organisation présente une différence remarquable, je dirai même essentielle. A Bologne, où les chaires avaient été formées sous l'influence de la liberté municipale et de l'esprit démocratique, les étudiants composaient deux corporations distinctes, les juristes et les artistes; ils en nommaient les chefs, auxquels les professeurs obéissaient. A Paris, il y avait unité, et, de plus, l'*universitas magistrorum* exerçait tous les pouvoirs; les étudiants, membres de ce petit État, étaient censés représentés par leurs professeurs, que toutefois ils n'avaient pas élus. Du Boulai, *Historia universitatis Parisiensis*, paraît donc s'être trompé lorsqu'il a dit, tome III, page 368, qu'il y avait des assemblées générales où les étudiants étaient appelés et délibéraient. Autant il y avait d'éléments d'insubordination des étudiants à l'égard des professeurs dans la constitution de l'université de Bologne, autant il y avait d'éléments de dépendance dans celle de l'université de Paris. Originairement fondée pour la théologie, elle devait d'autant plus tenir les étudiants sous

Digitized by Google

une étroite dépendance, que jusqu'alors, dans les monastères et les chapitres, une discipline rigoureuse avait accompagné cet enseignement. Ces formes, une fois établies, furent naturellement appliquées aux autres branches d'enseignement ajoutées à la théologie. En général, la constitution de l'université de Bologne fut le type des autres universités d'Italie et même de la France méridionale, où le droit romain était spécialement enseigné; tandis qu'à Paris l'étude de ce droit, florissante, il est vrai, au XIIIe siècle, ne tarda pas à être entravée et presque anéantie. La constitution de l'université de Paris servit, au contraire, de type à celles d'Angleterre et d'une partie de l'Allemagne.

Après de longs et d'intéressants détails sur les écoles de Bologne, M. de Savigny s'occupe de Padoue, Pise, Vicence, Verceil, Arrezzo, Ferrare, Rome, Naples, Pérouse, et de quelques autres universités italiennes, telles que Plaisance, Modène, Reggio, Pavie, Turin. Peut-être eût-il été conforme à une bonne division de son travail, que, terminant là ce qui concerne l'Italie, M. de Savigny eût consacré un chapitre particulier à ce qui lui restait à dire sur les universités de Paris, Montpellier, Orléans, Toulouse, Valence, Bourges et d'autres universités françaises; sur celles d'Espagne, de Portugal et d'Angleterre, dont il s'occupe dans le reste du chapitre XXI. Dans quelques pages qui servent d'introduction à ce qui concerne spécialement chaque université, M. de Savigny présente des considérations générales très-propres à faire connaître l'importance des services qu'elles ont rendus, en quoi elles différaient des universités modernes, et la conclusion qu'on peut tirer du parallèle n'est pas toujours en faveur de ces dernières.

Les professeurs qui ont enseigné le droit dans les universités, avec plus ou moins d'éclat, ont la plupart composé des commentaires qu'on appelle assez généralement *gloses*. Dans le chapitre XXII, M. de Savigny recherche quelles furent les sources du droit que les glossateurs avaient à leur disposition; il met au premier rang les Pandectes, longtemps divisées, comme on sait, en trois parties : *Digestum vetus*, *Infortiatum*, *Digestum novum;* puis le Code; puis les Institutes. Les glossateurs avaient aussi les Novelles sous deux formes, savoir : 1° une collection comprenant à la fois les différentes traductions de celles qui avaient été composées en grec, et le texte de celles qui avaient été composées en latin; 2° l'extrait connu sous le nom d'*Epitome* de Julien. On ne trouve point, en général, dans les glossateurs, la preuve qu'ils se soient servis des sources du droit romain anté-justinien, dont les plus considérables sont contenues dans le code d'Alaric II. Cependant,

Digitized by Google

comme toutes les gloses n'ont pas été encore imprimées, ni même explorées avec assez de soin, on ne saurait affirmer que ces dernières sources et d'autres du même genre aient été entièrement inconnues aux glossateurs. Très-souvent aussi ils ont fait usage des lois lombardes, des statuts des villes où probablement la tradition avait conservé de très-anciens principes du droit romain qu'il est difficile de reconnaître.

Le chapitre XXIII, où M. de Savigny considère les glossateurs comme professeurs, est une sorte d'appendice du chapitre XXI relatif à l'enseignement; il fait connaître la méthode suivie par eux. Mais il est un autre point de vue sous lequel il faut aussi considérer les glossateurs, comme écrivains. C'est ce dont M. de Savigny s'occupe dans le chapitre XXIV.

Une opinion longtemps accréditée tendait à faire croire que les gloses, dont une quantité assez considérable nous est parvenue, la plupart inédites, étaient les cahiers, *dictata*, des professeurs, et non des ouvrages différents de ces cahiers. Mais c'est, au jugement de M. de Savigny, une erreur que dissipe un examen attentif. Il paraît évident que ces professeurs ne se contentèrent pas de faire des dictées, et de donner des leçons orales recueillies par les élèves. Ils firent aussi des livres, presque toujours plus substantiels que leur enseignement, et qui n'étaient livrés au public qu'après leur mort. Quelquefois, néanmoins, ils les publiaient de leur vivant, et ne manquaient pas pour cela de les perfectionner, comme les professeurs modernes publient leurs cours, dont chaque édition contient le résultat d'un nouvel examen et de nouvelles recherches. On trouve des gloses de professeurs qui renvoient à leurs leçons, à leurs cours, et réciproquement. Le prix considérable des livres, à une époque où les exemplaires n'en pouvaient être multipliés que par des copistes, rendait très-onéreuse l'acquisition des ouvrages d'un professeur vivant. On avait à craindre que de nouvelles rédactions perfectionnées ne diminuassent considérablement l'utilité des précédentes.

M. de Savigny entre, chapitre XXV, dans des détails assez curieux, quoique peut-être ne tenant pas très-directement, ou du moins exclusivement, à son sujet, sur les copistes et les artistes qui travaillaient aux manuscrits, sur les matériaux qu'ils employaient, le prix des livres et les bibliothèques.

Tel est le tableau fidèle, mais, je le reconnais, bien raccourci, du troisième volume de M. de Savigny. Il m'était difficile de faire mieux. Ce volume est le résultat d'une lecture immense : c'est une série d'a-

Digitized by Google

nalyses; et comment analyser, abréger ce qui déjà n'est qu'un abrégé réduit aux choses les plus essentielles?

J'éprouve un embarras plus grand encore en m'occupant des trois derniers volumes que le traducteur a réduits à un seul. Déjà j'ai fait remarquer que la seconde partie de l'histoire de M. de Savigny avait un objet entièrement différent de la première. Cette seconde partie est elle-même divisée en deux. Je viens de faire connaître la première; la seconde présente, à son tour, une nouvelle physionomie.

On a vu l'histoire de l'enseignement du droit à commencer du XIIe siècle; maintenant l'histoire de la vie et des ouvrages des professeurs va occuper M. de Savigny. Il divise ce travail en deux époques : la première comprend le XIIe siècle et la moitié du XIIIe; c'est ce qu'on peut appeler le temps de l'école des glossateurs. La seconde embrasse le reste du XIIIe siècle, le XIVe et le XVe; c'est celle d'une nouvelle école qui, malgré ses défauts et son infériorité à l'égard de la précédente, prépare néanmoins la direction que l'étude du droit prendra au XVIe siècle. Au milieu des détails d'une biographie et d'une bibliographie qui ne sont pas susceptibles d'analyse, M. de Savigny présente des aperçus et des jugements généraux d'un grand intérêt. Tels sont surtout ceux que contient le chapitre XLI, dans lequel il complète ce qu'il avait dit, chapitres XXIII et XXIV, sur les glossateurs considérés comme professeurs et comme écrivains.

Pendant le XIIe et la première moitié du XIIIe siècle, la science du droit acquit un haut degré de splendeur. Le mérite des glossateurs qui remplissent cette époque remarquable est d'autant plus grand qu'ils trouvèrent tout en eux-mêmes et marchèrent sans devanciers. S'il est vrai qu'avant eux le droit romain ait été connu, c'était comme une lettre morte qu'on entendait à peine; les siècles barbares avaient eu ce dépôt sans l'apprécier. La glose de Turin sur les Institutes, le *Brachylogus*, le *Petrus* et quelques gloses interlinéaires, seuls ouvrages qui nous soient parvenus, paraissent avoir été la faible lueur de l'aurore d'un nouveau jour. La révolution ne commence véritablement qu'aux gloses d'Irnérius. A son exemple et sur ses traces, les glossateurs, par l'étude et le rapprochement des sources, ressuscitent l'esprit et révèlent le génie de l'antiquité; car, ce serait une erreur de croire qu'il se sont bornés à élever à la dignité de science les connaissances fournies par la pratique du droit. Théoriciens purs, les glossateurs cherchèrent et trouvèrent, dans les sources, les réformes auxquelles la pratique du droit fut obligée de se soumettre. Cette réflexion ne s'applique pas seulement aux principes du droit romain,

Digitized by Google

qu'une civilisation nouvelle ou perfectionnée devait nécessairement modifier; elle s'applique aux principes beaucoup plus nombreux qui, pendant les siècles de barbarie et d'ignorance, étaient restés obscurs ou même avaient été dénaturés et corrompus. Toutefois, les travaux des glossateurs, quoique théoriques, eurent une grande influence sur la pratique, par suite de la part active qu'ils prirent aux affaires judiciaires et politiques. C'est ainsi que des élèves d'Azo ont concouru à la rédaction du célèbre code donné à la Castille, au XIIIe siècle, sous le titre de *Siete partidas*.

Les progrès de cette école sont dignes de remarque. Chaque génération nouvelle faisait faire des pas à la science. Loin de dédaigner les travaux de la génération précédente, on s'en servait comme d'un point de départ et d'appui pour arriver à une plus grande intelligence des textes. On ne s'évertuait pas à dire l'ancien dans des formes nouvelles; on était juste et respectueux pour la science des prédécesseurs, sans néanmoins se croire interdit le droit d'examiner et de perfectionner leurs opinions; mais on n'usurpait pas leur travail sans les nommer. Non-seulement les glossateurs ont ressuscité la science du droit; les autres sciences leur doivent encore d'avoir éveillé cette activité qu'on vit se développer bientôt dans une multitude d'écoles florissantes. Un grand nombre d'ouvrages ont succédé à ceux des glossateurs; il ne serait ni vrai ni juste de dire qu'ils les ont remplacés. Combien de choses, dans la jurisprudence des temps modernes, dont on ne peut approfondir le sens qu'en remontant à la source, c'est-à-dire aux écrits de ces glossateurs, aujourd'hui trop méconnus et dédaignés, parce qu'on ne sait pas les comprendre, ou qu'on ne veut pas se donner la peine de les lire! Les travaux de ces hommes laborieux et vraiment savants ont été jugés sévèrement par des écrivains qui ne les ont connus que par la compilation sans critique et sans goût qu'en avait faite Accurse. Cujas, plus qu'aucun de ces critiques, avait droit d'être sévère : il a relevé quelquefois des erreurs qui appartiennent plus à Accurse qu'aux glossateurs eux-mêmes; mais, en général, il rend justice à leurs travaux. On peut dire, avec vérité, que leurs défauts sont ceux de leur siècle, de leur position, mais que leur mérite appartient à eux seuls; et, dans cette comparaison des défauts et du mérite, tout homme éclairé et impartial ne saurait nier que le mérite ne l'emporte infiniment.

A partir du milieu du XIIIe siècle, l'enseignement du droit perd son activité, et je dirais son originalité. Une sorte d'engourdissement s'est emparé des esprits; la critique sage et éclairée, qui, sans viser à créer du neuf, savait, avec discernement, ajouter aux connaissances acquises,

Digitized by Google

est remplacée par un respect mal entendu; les anciennes gloses sont mises sur la même ligne que les textes; on adopte avec une sorte de superstition les opinions des glossateurs, sans examiner si elles ne seraient pas erronées ou incomplètes; la science devient stationnaire, et tout progrès impossible. La situation politique des villes d'Italie, où l'école des glossateurs s'était formée, n'a pas été sans influence sur la décadence de l'enseignement du droit. Les constitutions républicaines et le régime des corporations, pendant le XIIe siècle et une partie du XIIIe, en appelant les développements de la science, avaient assuré aux jurisconsultes un rôle important et honorable; mais, à la seconde époque dont s'occupe maintenant M. de Savigny, les malheurs publics frappent aussi les professeurs en particulier. Le domaine de la science, qui devrait être un territoire neutre, où, sans égard aux différences d'opinions politiques, se réuniraient, dans une estime commune, les hommes généreux dont les travaux illustrent la patrie, fut violé par les discordes civiles. Lorsqu'après une révolution (et presque chaque année en voyait de nouvelles), on ne demandait plus à un homme, pour lui confier l'enseignement, quelle était sa science ou sa renommée, mais s'il était Guelfe ou Gibelin, vainqueur ou vaincu, la sécurité disparut; la médiocrité favorisée remplaça le mérite; l'honneur cessa d'être le grand, le légitime mobile du professorat, et les mêmes événements qui troublaient la société amenèrent la décadence de l'enseignement.

Quelles que soient, du reste, les causes auxquelles on attribue cette décadence, il est impossible de ne pas la reconnaître. Dans ce qui nous est resté des ouvrages écrits sur le droit à cette époque, une prolixité rebutante trahit la pauvreté des idées ou l'impuissance de les rendre. Autrefois les professeurs faisaient des leçons élémentaires pour leurs élèves, et des traités approfondis pour les jurisconsultes. Dans la nouvelle école, le nombre des compositions écrites diminue, et le professeur, parlant toujours à des étudiants dont il faut capter les suffrages à tout prix, entre dans une multitude de détails qui ne laissent plus rien à l'exercice de leur intelligence. Pour comble de malheur, les gouvernements se mêlèrent de l'enseignement; ils astreignirent les professeurs à suivre des programmes; ils multiplièrent, sans consulter les universités, les matières qui devaient être enseignées. M. de Savigny a développé, à ce sujet, dans son chapitre XLVII, des considérations pleines de raison et de finesse qui ne seront pas lues sans fruit par les hommes chargés du perfectionnement des hautes études.

La nouvelle école dut cependant un peu de vie à des éléments qu'elle

Digitized by Google

emprunta des autres sciences, surtout de la dialectique. Les argumentations devinrent des luttes personnelles, où la routine consacrée ne pouvait étouffer l'inspiration du moment; et ce fut par là que quelques jurisconsultes fondèrent leur réputation. L'institution des concours, dans plusieurs universités, dut encore, mieux que les argumentations, mettre l'originalité du talent dans tout son jour; et la science aurait pu y gagner, si trop souvent l'imperfection des règlements n'avait pas encore fourni des moyens de triomphe à la médiocrité favorisée.

Tel fut, assez généralement, l'état de l'enseignement du droit jusqu'à la fin du xve siècle. Ses défauts provenaient de l'oubli des traditions; ses qualités, qu'elle emprunta presque toujours des autres sciences, préparaient et appelaient une réforme complète. Depuis longtemps ces autres sciences avaient fait d'immenses progrès; celle du droit ne pouvait rester étrangère au mouvement, quoique des causes particulières l'eussent empêchée jusqu'alors d'en ressentir l'influence.

Cette réforme dans l'enseignement du droit fut préparée de deux manières. Quelques jurisconsultes, tels que Luc de Penna, s'étaient, soit par la rectitude de leur jugement, soit par quelques circonstances particulières, garantis en partie des défauts de leur siècle; d'autres, tels que Castiglione et ses élèves, Fulgosius et Cumanus, ouvrirent les yeux sur les erreurs de leurs contemporains et en combattirent quelques-unes; d'autres enfin, tels que Bologninus, essayèrent une réforme, mais sans en avoir l'intelligence. Personne ne paraît en avoir plus expressément signalé la nécessité, et en avoir indiqué les moyens, qu'Ambrosius Camaldulensis, dans sa 18e lettre du livre V, et Maphæus Vegius, dans la dédicace de l'ouvrage *De verborum significatione*, imprimé à Vicence en 1477, si rare qu'on a quelquefois douté de son existence. Je ne parle pas des philologues et des jurisconsultes qui, en s'occupant de réviser les textes, annonçaient assez combien il leur paraissait important de quitter la route commune et de reprendre, avec tous les moyens que fournissait le perfectionnement de la critique, les errements des anciens glossateurs.

Le xvie siècle vit enfin se réaliser ces premières idées et ces tentatives. Cependant la révolution fut lente. La lutte de l'ancienne école contre la nouvelle dura longtemps. Les chefs de cette dernière même usèrent de ménagements et de tâtonnements : ainsi Alciat et Zasius, dans leurs leçons, restaient fidèles à l'ancienne méthode, sans doute parce que les règlements, si funestes au perfectionnement de l'enseignement, leur en faisaient une loi; tandis que, dans leurs écrits, ils

Digitized by Google

propageaient les principes nouveaux. Il était réservé à une autre génération d'achever leur ouvrage.

M. de Savigny annonce que l'histoire de cette réforme n'entre pas dans son plan. Mais il croit devoir repousser, comme contraire à la vérité et funeste à la science, l'opinion de ceux qui prétendent que rien d'antérieur au XVIe siècle ne peut être mis en ligne de compte ; que les jurisconsultes de ce siècle ont atteint la perfection, et qu'il ne reste qu'à suivre leurs traces. « Je suis loin, dit-il, de vouloir déprécier les « grands jurisconsultes du XVIe siècle; et, dans un sens, on peut dire « que Cujas n'a pas trouvé de rival : mais la science est plus vaste que le « plus grand génie, et la gloire d'un homme ou d'une époque ne doit « point nous aveugler sur ce qui leur manque. » Cette réflexion est vraie; elle fait la part convenable à la justice due aux grands écrivains qui nous ont précédés, dans quelque genre de science que ce soit, et à l'émulation qui ne doit jamais faire désespérer des efforts du travail.

C'est pour diriger ceux qui veulent entrer dans la carrière du perfectionnement de l'étude du droit, que M. de Savigny déclare avoir entrepris l'histoire littéraire, sans laquelle on ne peut pas plus connaître l'histoire dogmatique, qu'on ne pourrait faire de la philologie sans grammaire. Il termine par ces mots, qui, je n'en doute point, obtiendront l'assentiment de tous ses lecteurs : « Si la science du droit doit « prendre de nos jours une face nouvelle, ces recherches historiques y « seront pour quelque chose. En effet, croire à la possibilité d'un pro- « grès pour la science, sans tenir compte du passé tout entier, ou « croire qu'on peut comprendre ce passé, sans l'étudier profondément « et pour lui-même, c'est être préoccupé d'une erreur aussi vaine que « dangereuse. »

PARDESSUS.

RICHERI HISTORIARUM LIBRI IIII, *ex codice seculi X autographo edidit* Georgius Heinricus Pertz *serenissimæ familiæ Welficæ ab historiâ scribendâ.* 1 vol. in-8°, Hanoveræ, 1839[1].

PREMIER ARTICLE.

Si les révolutions dans le gouvernement des peuples sont les époques les plus curieuses et les plus instructives de leur histoire, le livre dont

[1] L'ouvrage du moine Richer est aussi imprimé dans le dernier volume des His-

Digitized by Google

je vais rendre compte, et qui contient la relation contemporaine de la chute de la deuxième dynastie française, ne peut manquer d'attirer l'attention des hommes instruits. Ce n'est pas qu'on y trouve beaucoup de faits éclatants. Dans ces moments solennels, lorsque le gouvernement repose sur la multitude, toutes les passions, tous les intérêts, toutes les forces populaires sont en jeu. Au contraire, si le pouvoir est le partage de quelques seigneurs seulement, le débat est très-circonscrit et n'agite que les sommités sociales; le fond de la nation reste, sinon dans le calme et l'indifférence, du moins à l'écart et en suspens : c'est une guerre de familles ou de vassaux qui n'engendre ni de grands hommes ni de grandes choses. Tel est le cas qui s'est offert à la mort de Louis V.

Depuis longtemps la maison ducale de France luttait avec la maison royale de Charlemagne, lorsque le duc Hugues Capet s'empara, en 987, d'un trône dont son grand oncle, le roi Eudes, lui avait frayé la route un siècle auparavant. Cette usurpation des droits de Charles de Lorraine, devenu d'ailleurs étranger et odieux aux seigneurs français par ses liaisons avec les princes de la Germanie, donna lieu à des hostilités autour des villes de Laon et de Reims, et fut définitivement consacrée, quatre ans après, par l'emprisonnement et non par l'extinction de l'ancienne famille royale. Mais, à proprement parler, c'était moins pour le royaume de

toriens d'Allemagne qui vient d'être publié par M. Pertz. Cette collection se compose aujourd'hui de cinq volumes : le cinquième a paru il y a quelques mois.

1re Série. Ce cinquième volume est le troisième de la première série, c'est-à-dire des *Scriptores*, qui forment les tomes I, II et V de la collection *Monumenta Germaniæ* (les tomes III et IV étant remplis par les capitulaires et les constitutions); il est composé d'historiens du IXe, du Xe, du XIe et du XIIe siècle[a], savoir :

I. Des annales et des chroniques peu étendues[b] qui n'ont pu entrer dans les deux premiers volumes.

II. Des grandes annales et chroniques concernant l'Italie, la France et l'Allemagne, au Xe siècle et au commencement du XIe.

I. Parmi ces annales et chroniques, qui toutes ont été rédigées dans le temps même, à la marge des tables chronologiques de Denys le Petit et de Bède, je citerai : les annales de Corvey, ou de la nouvelle Corbie, en Saxe, qui remontent au IXe siècle et descendent jusqu'au XIIe, et qui sont, pour la première fois, publiées en entier sur l'original conservé à Paderborn ; les annales de Hildesheim republiées sur le manuscrit original de la bibliothèque du Roi, à Paris ; les annales de Quedlinbourg, celles de Weissenbourg, publiées, pour la première fois, d'après l'original de Munich ; et la première partie de la chronique de Lambert d'Aschaffenbourg : ces quatre derniers ouvrages dérivent des annales, aujourd'hui perdues, du monastère de Hersfeld, fondé par saint Boniface.

[a] C'est la première partie des documents relatifs à la maison de Saxe. — [b] L'éditeur désigne sous le nom d'*Annales breves* les notes historiques relevées aux marges des cycles astronomiques dans les manuscrits.

Digitized by Google

France que pour la seigneurie de Laon, que les deux partis combattaient : aussi les événements furent-ils proportionnés à l'importance de la victoire. Il ne faut donc pas demander à l'historien de ces temps sans gloire plus qu'il ne peut donner, plus qu'il n'a trouvé dans les hommes et dans les événements mêmes; tout ce que nous sommes en droit d'attendre de lui devra se réduire à des renseignements plus exacts sur les faits généraux, à des récits de faits particuliers inconnus, ainsi qu'à des détails de mœurs et de vie privée entièrement neufs. Sous tous ces rapports le moine Richer est loin d'avoir trompé notre attente, comme nous le ferons voir tout à l'heure quand nous aurons dit quelques mots sur sa vie et sur l'ensemble de son ouvrage.

Quoique les notions, d'ailleurs très-insuffisantes, que l'on possède sur la vie de Richer, puissent devenir le sujet d'un article intéressant pour l'histoire littéraire, elles ne me fourniront ici que très-peu de détails. Son père, nommé Raoul ou Rodolphe, conseiller du roi Louis IV, était un seigneur habile dans l'art militaire et d'un caractère entreprenant. Ce fut par ses stratagèmes, au rapport de son fils, que les villes de Laon et de Mons furent prises, l'une en 949 et l'autre en 956. Quant à Richer, il entra vers l'an 970 dans l'abbaye de Saint-Remi de Reims (*prolog.*) où il suivit les leçons du fameux Gerbert, dont il devint

Je désignerai ensuite les premières ou plus anciennes annales de Fulde, tirées des manuscrits de Vienne, Cassel et Munich; les annales d'Augsbourg, imprimées sur le manuscrit de Munich; les annales d'Einsideln en Suisse, tirées de trois manuscrits du xe siècle de ce monastère, et dont une partie seulement avait été publiée par Mabillon; les annales de Flavigny et de Lausanne, dont le manuscrit appartient à la bibliothèque de Leyde; les annales de Mouzon, de la bibliothèque du Roi, à Paris; celles de Saint-Germain-des-Prés, tirées du manuscrit de la bibliothèque du Roi, et celles de Massai, conservées dans la bibliothèque de Genève. Les annales du Mont-Cassin, de Bénévent et de la Cava, qui terminent cette partie du cinquième volume, ont été corrigées et restituées à l'aide des manuscrits du Mont-Cassin et de la Cava.

Parmi les petites chroniques, on remarque les chroniques appelées *sancti Benedicti* et *de monasterio sanctissimi Benedicti*, c'est-à-dire du Mont-Cassin, republiées sur l'original, avec des continuations en partie inédites, et les catalogues ou généalogies des rois Lombards et des empereurs du VIIIe jusqu'au XIIe siècle.

II. La seconde partie du volume, consacrée aux grandes annales et chroniques, contient :

1° L'ouvrage de l'anonyme du Mont-Cassin, publié sur l'original; celui d'André, prêtre de Bergame, publié de même sur l'original, qui se trouve à Saint-Gall en Suisse; le *chronicon Brixiense*, réimprimé d'après Muratori; les ouvrages d'Erkembert, moine du Mont-Cassin, publiés sur le manuscrit unique du Vatican.

2° Les trois ouvrages de Liutprand, évêque de Crémone, savoir : les six livres de l'*Antapodose*, comprenant l'histoire de son temps, depuis Charles le Gros jusqu'à

Digitized by Google

l'ami. Après avoir appris tout ce qu'on enseignait aux jeunes gens dans les cloîtres (I, 3), il se livra sérieusement à l'étude de la médecine, comme on est en droit de le conclure, d'abord, des nombreuses descriptions de maladies qu'il se plaît à mettre dans son ouvrage, ensuite, d'un voyage qu'il fit de Reims à Chartres, dans l'intention d'étudier les aphorismes d'Hippocrate et le livre sur l'Accord, *de Concordiâ*, d'Hippocrate, de Galien et de Suranus (IV, 50). La relation de ce voyage forme un épisode assez intéressant, je crois, pour mériter d'être reproduite ici dans son entier.

« Environ quatorze jours (ou, comme nous dirions aujourd'hui, environ quinze jours) avant la capture de Charles de Lorraine et de l'archevêque Arnoul par Hugues Capet[1], lorsque, dit notre historien, je rapportais toutes mes pensées à l'étude des lettres et des sciences, et que je désirais avidement étudier la logique, *logica* (ou plutôt la doctrine, les ouvrages) d'Hippocrate de Cos, je rencontrai dans les rues de Reims un cavalier de Chartres auquel je demandai qui il était, à qui il appartenait, pour quelle affaire et d'où il venait. « Je « suis, répondit-il, l'envoyé d'Héribrand, clerc de Chartres. Je vou- « drais parler à Richer, moine de Saint-Remi. » Au nom d'Héribrand, je me rappelai mon ami et devinai le sujet du message. M'étant fait

l'an 950; son histoire de l'empereur Otton Ier, depuis 960 jusqu'à 964; sa relation de sa mission à Constantinople en 968. Les deux premiers ouvrages ont été publiés sur les manuscrits autographes de l'auteur, conservés dans la bibliothèque royale de Munich; le troisième, d'après l'édition de Canisius, le manuscrit original jadis conservé à Trèves n'ayant pu être retrouvé.

3° Les annales de Flodoard, prêtre et chanoine de l'église de Reims, republiées d'après les manuscrits de la bibliothèque de Montpellier, et de la bibliothèque du Roi. L'ouvrage, tel que nous le possédons, est complet, et n'a jamais commencé qu'en 919, malgré l'opinion contraire de plusieurs savants, consignée et, en quelque sorte, soutenue dans l'histoire littéraire de la France. M Pertz s'est convaincu que cette opinion était mal fondée, d'abord par le résultat des recherches directes qu'il a faites, ensuite par la comparaison de l'historien Richer, qui ne se sert du texte de Flodoard qu'à partir de l'année 919[a], et qui n'aurait pas manqué de le mettre plus tôt à contribution, si Flodoard avait écrit l'histoire des années antérieures.

4° Les trois livres des gestes des Saxons, par Witikind de Corvey, finissant à la mort d'Otton Ier, en 973, et publiés sur les manuscrits du Mont-Cassin, de Dresde et de Steinfeld (près de Prüm), par M. le docteur Waitz de Hanovre, l'un des collaborateurs les plus habiles de M. Pertz.

[1] Cette capture eut lieu le 30 mars 991, suivant M. Pertz; la nuit du 2e avril, suivant l'Art de vérifier les dates.

[a] I, 19.

Digitized by Google

connaître, j'embrassai le messager et l'emmenai à l'écart. Alors il me présenta la lettre d'Héribrand qui m'exhortait à lire les aphorismes d'Hippocrate. J'en fus enchanté, et, m'étant assuré d'un valet pour me suivre, je me disposai à prendre avec le cavalier chartrain le chemin de Chartres.

« Je partis en effet, après avoir reçu de mon abbé (Arbod), pour tout secours, un seul palefroi [1]. J'arrivai donc dépourvu d'argent, de hardes et des autres choses nécessaires, au monastère d'Orbais, lieu célèbre par la charité de ses habitants. Là, ranimé par l'accueil bienveillant de l'abbé D. [2], dont la munificence vint à mon aide, je me remis en route le lendemain pour aller jusqu'à Meaux. Mais, une fois engagé avec mes deux compagnons dans les sinuosités des bois, les accidents ne nous manquèrent pas. D'abord les embranchements des chemins nous égarèrent et allongèrent notre route de six lieues; ensuite, lorsque nous eûmes dépassé Château-Thierry, notre palefroi, qui jusque-là s'était comporté comme un bucéphale, commença à devenir plus paresseux qu'un âne.

« Le soleil, ayant depuis longtemps dépassé le milieu de sa course, déclinait vers son couchant, et le ciel fondait en eau, lorsque ce courageux bucéphale, épuisé par la fatigue, tomba sans force sous le do-

5° La chronique de Salerne, corrigée et augmentée à l'aide du manuscrit du Vatican.

6° L'histoire en quatre livres composée par Richer, moine de Saint-Remi de Reims; et, comme il est beaucoup parlé d'Arnoul et du célèbre Gerbert, archevêques de Reims, dans le quatrième livre de Richer, le savant éditeur a publié, à la suite de cet écrivain, l'histoire du concile tenu dans l'abbaye de Saint-Basle, près de Reims, l'histoire du concile de Mouzon et celle du concile de Coucy, toutes les trois écrites par Gerbert, et dont la première seulement avait été publiée en entier. Ces documents, d'un grand intérêt, ont été imprimés d'après les manuscrits de Wolfenbuttel et de Leyde, et sont accompagnés premièrement d'une lettre inédite de l'abbé Léon, légat du pape, envoyé pour terminer les différends entre Arnoul et Gerbert; secondement des actes du concile de Pavie, promulgués par le pape Grégoire V, et tirés, la lettre, des manuscrits de Bruxelles, et les actes, des manuscrits de Wolfenbuttel.

7° La chronique inédite de Benoît, moine de Saint-André, au mont Soracte, dans le voisinage de Rome, fournie par un manuscrit de la bibliothèque Chigi à Rome. C'est un ouvrage important, non-seulement sous le rapport historique, mais encore

[1] Le mot latin est *parvaredus*, pour *paraveredus*, qui signifie ici un cheval de route, qu'un domestique montait, ou qui portait le bagage : c'est l'*equus clitellarius* ou *onerarius*. — [2] Il n'est désigné que par la lettre initiale de son nom. Les abbés d'Orbais manquent dans le *Gallia christiana* depuis l'an 853 jusqu'au milieu du XIe siècle.

Digitized by Google

mestique qui le montait, et expira comme frappé de la foudre à six milles de la ville.

« Quel fut notre trouble et notre embarras ! ceux qui ont essuyé de pareils accidents pourront seuls s'en former une idée. Mon domestique, qui n'avait jamais éprouvé les difficultés d'une si longue route, gisait accablé de lassitude à côté de son cheval mort; nos bagages restaient sur place sans que nous eussions les moyens de les transporter, la pluie tombait par torrents, le ciel était couvert de nuages, et le soleil qui se cachait nous menaçait des ténèbres. Au milieu de tous ces embarras, je ne manquai pas, pour prendre une résolution, de l'assistance divine.

« Je laissai là le domestique avec les bagages, et, après lui avoir dicté la réponse qu'il aurait à faire aux passants, je lui recommandai de résister au sommeil qui le menaçait, et je repris avec le cavalier de Chartres le chemin de Meaux. Il faisait à peine clair lorsque j'arrivai au pont de la ville. J'examinai attentivement le passage, mais je fus exposé à de nouveaux accidents : le pont présentait de si grandes et de si nombreuses ouvertures, qu'il n'y eut guère que les gens ayant des relations journalières avec les citoyens qui le franchirent ce jour-là. Mon intrépide compagnon, ne manquant pas de prévoyance en voyage,

sous le rapport purement littéraire, en ce qu'il nous fait connaître dans quel état de barbarie était tombée la littérature latine vers la fin du xe siècle. On y trouve le plus ancien récit de l'expédition fabuleuse de Charlemagne à Jérusalem et en Grèce. L'éditeur l'a fait suivre du plus ancien récit fabuleux de l'expédition de Charlemagne en Espagne, qu'il a tiré d'un manuscrit du xe siècle, de la bibliothèque de la Haye. Il a, de cette manière, recueilli et réuni les principales sources de ces romans, qui sont curieux, quoiqu'ils n'aient guère de valeur historique, et qu'ils fassent peu d'honneur aux ouvrages où ils ont été accueillis, et particulièrement à cette volumineuse compilation connue sous le nom de chroniques de Saint-Denis.

8° Le volume de M. Pertz se termine par les huit livres de la chronique de Dithmar, ou Thietmar, évêque de Mersbourg, restitués dans leur entier, au moyen du manuscrit original de la bibliothèque royale de Dresde, par les soins du savant archiviste de Hambourg, M. le docteur Lappenberg. Ce savant est l'auteur de l'histoire d'Angleterre, publiée dans la collection de MM. Heeren et Ukert, et mise par les Anglais eux-mêmes au rang des meilleures compositions historiques.

Tels sont les principaux documents contenus dans le tome V du *Monumenta Germaniæ*.

D'après les communications que M. Pertz a bien voulu me faire, je puis fournir ici quelques renseignements sur la composition des tomes qui doivent suivre.

Le tome VI de la collection doit former le quatrième de la série des historiens*, et comprendre : premièrement les vies des personnages célèbres d'Allemagne du

* Ce sera la deuxième partie des documents relatifs à la maison de Saxe.

Digitized by Google

chercha une barque de tous côtés, et, n'en ayant découvert aucune, revint pour affronter les périls du pont. Grâce au ciel, les chevaux passèrent sains et saufs. Il couvrit de son bouclier les endroits où le pont s'entrouvrait sous les pieds des chevaux; plusieurs fois il rapprocha les planches disjointes; tantôt courbé, tantôt debout, et tantôt avançant, tantôt revenant sur ses pas, il parvint, moi l'accompagnant, à passer avec eux.

« La nuit était sombre et couvrait la terre de ses ténèbres, lorsque j'entrai dans la basilique de Saint-Faron. Les religieux se préparaient encore à cette heure à faire une collation de charité; c'était pour eux un jour solennel dans lequel ils avaient été traités somptueusement, après la lecture du chapitre relatif au cellerier du monastère, et voilà pourquoi leur collation avait lieu si tard. Ils me reçurent comme un frère, m'adressèrent des paroles pleines de bienveillance et m'offrirent un bon repas. Alors je renvoyai à l'homme que j'avais laissé en route le cavalier chartrain avec les chevaux, pour affronter de nouveau les périls du pont, auxquels nous avions heureusement échappé.

« Il les surmonta avec la même adresse qu'auparavant; et, après avoir cherché longtemps, il arriva près de mon valet à la seconde veille de la nuit; ce ne fut qu'après l'avoir appelé maintes fois qu'il réussit à le

xe siècle et du commencement du XIe; secondement un recueil de faits détachés, relatifs à la même période.

Les principaux documents seront :

Le panégyrique en l'honneur de l'empereur Bérenger, d'après le manuscrit de Venise;

La vie de saint Wenceslas, duc de Bohême, par Gumpert, évêque de Mantoue, d'après les manuscrits de Wolfenbuttel, de Bruxelles et de Prague;

La vie de la reine Mathilde, mère d'Otton Ier, et celle de son frère l'archevêque Brunon de Cologne, par Rotger, tirée des manuscrits de Bruxelles, de Wolfenbuttel et de Leipzic;

La vie d'Otton Ier, par Hroswita, publiée sur le manuscrit contemporain de Munich;

La vie de Jean, abbé de Gorze, d'après le manuscrit de la bibliothèque du Roi, à Paris;

La vie de saint Udalric ou Ulric, évêque d'Augsbourg, d'après les manuscrits du xe siècle de Paris, d'Einsideln et de Munich, et d'après des manuscrits de différents âges conservés dans la bibliothèque impériale de Vienne;

La vie de Conrad, évêque de Constance, d'après le manuscrit de Fulde;

Celle de saint Adalbert de Prague, d'après le manuscrit de Wolfenbuttel;

Celle de l'impératrice Adélaïde, d'après des manuscrits de Paris, d'Oxford, de Wurzbourg et de Munich;

La vie d'Adalbéron, évêque de Metz, d'après deux manuscrits de notre bibliothèque du Roi;

Digitized by Google

trouver. Il l'emmena aussitôt; mais, lorsqu'il fut arrivé près de la ville, il se retira dans une cabane avec lui et les chevaux, n'osant pas risquer de nouveau le passage du pont, dont il connaissait par expérience l'extrême danger. Comme ils avaient pris de la nourriture pendant le jour, ils demandèrent à coucher et non à souper. Quelle nuit je passai! dans quelle insomnie et dans quelles angoisses! c'est ce que pourront seuls imaginer ceux que l'inquiétude a tenus éveillés sur le sort des personnes qui leur étaient chères.

« Enfin le jour désiré étant venu, ils arrivèrent de bonne heure, mais épuisés par la faim. On leur servit des aliments, et l'on donna des grains et de la paille aux chevaux. Alors je laissai à l'abbé Augustin le domestique, qui n'avait plus de cheval, et, m'étant mis seul en route avec le cavalier chartrain, j'arrivai en grande hâte à Chartres. De là je renvoyai aussitôt les chevaux, et je fis venir de Meaux mon domestique. Son arrivée m'ayant désormais délivré d'inquiétude, je me livrai tout entier à l'étude des aphorismes d'Hippocrate, chez le seigneur Héribrand, dont la science égalait la libéralité.

« Cette étude me servit seulement à connaître les symptômes des maladies; et, comme cette connaissance ne satisfaisait pas ma curiosité, je lui demandai de plus à lire le livre dont le titre est, *de la Concor-*

Les vies de l'empereur Henri II et de sainte Cunégonde, d'après les manuscrits de Bamberg et d'autres;

La vie inédite de Balderic, évêque de Liége, publiée d'après l'original de la bibliothèque de Liége;

La vie de saint Bernward, évêque de Hildesheim, d'après le manuscrit contemporain conservé dans les archives de Hanovre;

L'ouvrage d'Albert, moine de Saint-Symphorien de Metz, intitulé *de Temporibus*, et comprenant l'histoire de seize années du commencement du XIe siècle, publié sur le manuscrit unique et contemporain de la bibliothèque royale de Hanovre;

Une vie inédite de Godehard, évêque de Hildesheim, d'après l'original de la bibliothèque impériale de Vienne, et d'après la vie déjà publiée;

La vie de saint Héribert, archevêque de Cologne, par le moine Lambert, sur les manuscrits de Liége et de Trèves;

Celle de Meinwerc, évêque de Paderborn, d'après l'original de la bibliothèque électorale de Cassel.

L'éditeur se propose, en outre, de joindre à ce sixième volume plusieurs chroniques qui n'ont pu trouver place dans les volumes précédents; la principale est celle de Verdun, par Berthaire, moine de Saint-Vanne, dont le texte a été établi à l'aide des deux manuscrits de la bibliothèque de Verdun.

Le septième, le huitième et le neuvième volume, qui seront les tomes V, VI et VII des historiens, embrasseront les historiens et les chroniqueurs du XIe et d'une partie du XIIe siècle. Dans le premier volume, c'est-à-dire, dans le septième volume de la collection, seront réunis les écrivains des grandes chroniques, savoir :

Digitized by Google

dance d'Hippocrate, de Galien et de Soranus. Il me le prêta d'autant plus volontiers qu'il était très-versé dans son art, et qu'il possédait parfaitement la pharmaceutique médicale, la botanique et la chirurgie. »

Après ce voyage, entrepris uniquement dans un but scientifique, on ne trouve plus dans le livre de Richer, ni ailleurs[1], aucun renseignement direct sur sa vie. Qu'il soit retourné de Chartres dans son couvent, c'est ce qu'on ne peut guère mettre en doute. On doit même tenir à peu près pour certain qu'il composa son ouvrage dans l'abbaye de Saint-Remi, et l'on pourrait supposer qu'il l'acheva en 995. D'abord il n'a pu l'achever plus tôt, puisque, sans parler des additions qu'il y a faites, il comprend dans son récit les actes du concile de Mouzon, qui se tint le 2 juin de cette année; ensuite il semblerait qu'il n'a pas dû l'achever plus tard, attendu que, dans sa dédicace, il donne à Gerbert, à qui elle est adressée, le titre d'archevêque de Reims, et que Gerbert perdit ce titre le 1er juillet de la même année, dans le concile de Reims où il fut déposé. Ce serait donc entre le 2 juin et le 1er juillet 995 qu'il aurait fini d'écrire; mais cette conclusion suppose que la dédicace à Gerbert n'a été composée qu'après l'ouvrage, tandis qu'au contraire on doit présumer que c'est par elle que l'auteur l'aura commencé. En effet, le recto du premier feuillet est rempli par elle, et sur le verso du

Hermannus Contractus.
Marianus Scotus.
Lambertus Schafnaburgensis.
Adamus Bremensis.
Eckehardus Uraugiensis (d'Urach).
Sigebertus Gemblacensis.
Annalista Saxo.

Le huitième volume sera consacré aux histoires et chroniques purement locales, telles que le *Gesta Trevirorum*, le *Gesta episcoporum Tullensium*, le *Gesta episcoporum Leodiensium*, l'*Historia Cameracensis*, de Balderic, etc.

Le neuvième volume contiendra les documents relatifs aux vies des empereurs, des rois et des personnages célèbres qui appartiennnent à la domination salique ou de Franconie; telles que la vie de Conrad le Salique, par Wippon, celle de Henri IV, le *Bellum Saxonicum* de Brunon, etc.

Le travail pour la publication de ces trois volumes est déjà fort avancé; par exemple, les ouvrages de Lambert, d'Adam, d'Eckehard, du *Gesta Trevirorum* sont presque entièrement prêts à être mis sous presse.

De plus, les matériaux nécessaires pour l'édition des deux volumes consacrés aux

[1] Seulement un manuscrit de la loi salique (n° 4789 de la bibliothèque du Roi), ayant appartenu à Saint-Remi de Reims, porte une note ainsi conçue : *Liber sancti Remigii studio... n...ris Richer.*

Digitized by Google

même feuillet sont écrits sans lacune les premiers chapitres du premier livre. Or, de ce que la préface n'a pas été rédigée la dernière, on ne peut conclure du temps de sa rédaction l'époque à laquelle fut terminé tout l'ouvrage; mais, de ce qu'elle a été rédigée la première, et pendant que Gerbert était archevêque, on peut conclure que Richer n'a pas commencé son travail avant l'année 992, ni après l'année 995, qui sont les dates, l'une de la nomination de Gerbert à son archevêché, l'autre de sa déposition.

Si maintenant nous voulions aller plus loin et ajouter quelque chose au petit nombre de renseignements que nous possédons sur la vie de Richer, nous serions obligés d'entrer dans le champ des conjectures. Nous dirions, par exemple, qu'en s'arrêtant brusquement à la veille de la déposition de Gerbert, dans le moment où ce prélat était près de quitter la France pour se mettre au service du roi Otton et passer en Italie, Richer pourrait avoir été interrompu dans son travail par le départ de son archevêque, dont il se montre partout le partisan et l'ami; qu'il ne serait pas impossible qu'il l'eût suivi à Ravenne, dont Gerbert obtint le siége épiscopal en 998, et qu'il eût vécu à sa cour, lorsque Gerbert, sous le nom de Sylvestre II, monta sur la chaire de saint Pierre après la mort du pape Grégoire V. Ajoutons que le roi de France Robert,

historiens de la dynastie mérovingienne, et, en général, à l'histoire des ve, vi^e et viie siècles, sont, en grande partie, recueillis et élaborés. Je citerai parmi les principaux ouvrages : la chronique de Marius d'Avanches, celle de Victor de Vite, sur les persécutions des Vandales en Afrique, l'histoire des Goths de Jordanis ou Jornandès, l'histoire ecclésiastique de Grégoire de Tours, la chronique de Frédégaire, le *Gesta regum Francorum*, l'histoire des Lombards, par Paul Diacre, et le *Gesta romanorum pontificum;* enfin les vies des saints qui ont introduit la religion chrétienne en Allemagne. La plupart des manuscrits dont on a fait usage pour cette partie de la collection, sont indiqués dans les tomes V, VI et VII des Archives de la société d'histoire d'Allemagne, publiés par M. Pertz. On y trouvera aussi des renseignements sur les recherches et les préparatifs qui ont été faits pour la publication des historiens du xiie et du xiiie siècle. Quant aux historiens du xive et du xve, on n'a pu encore s'en occuper d'une manière régulière et suivie, mais on prévoit qu'ils pourront remplir au moins 8 autres volumes.

Tout ce qui précède se rapporte uniquement à la première série, c'est-à-dire à celle des historiens. Je puis dire aussi quelques mots des quatre autres séries.

2e Série. La seconde série, qui comprend les constitutions, les capitulaires et les lois générales de l'Empire, se composera de cinq ou six volumes. Les deux premiers ont paru, et forment les tomes III et IV de la collection. Je n'ai pas besoin de rappeler ce qu'ils contiennent. Le troisième volume des *Leges* comprendra : 1° les lois des anciens peuples germains, savoir : l'édit de Théodoric, roi des Ostrogoths, la loi des Visigoths, et celle des Bourguignons, des Francs Saliens et Ripuaires, des Allemands, des Bavarois, des Lombards, des Saxons, des Thuringiens (c'est-à-dire des

Digitized by Google

qui fut, à ce qu'il paraît, favorable au rétablissement d'Arnoul sur le siége de Reims, n'est pas épargné par notre auteur; celui-ci, en taxant de perfidie sa conduite à l'égard de Gerbert, semble avoir rompu avec ce prince et s'être, en quelque sorte, exposé à la nécessité de quitter le pays.

Il n'est pas jusqu'à la circonstance de l'émigration de son manuscrit autographe qui ne serve, d'après la remarque faite par M. Lenormant, à donner quelque consistance à ces conjectures. En effet, ce manuscrit, couvert de ratures, chargé de corrections, est, sans aucun doute, le brouillon même de l'auteur. On doit donc supposer qu'il est resté entre ses mains, ou du moins que Richer ne s'en est pas dessaisi volontairement pour l'envoyer dans un état aussi informe, soit à Gerbert, soit à tout autre personnage. Or le manuscrit se trouvait en Allemagne à une époque voisine de sa rédaction, car il est constaté par le catalogue des livres de l'abbaye Saint-Michel de Bamberg, rédigé par Ruotgerus, sous l'abbé Wolframmus (entre les années 1112 et 1123)[1], que le manuscrit était conservé dès cette époque et probablement depuis longtemps dans la bibliothèque de ce monastère[2]. On aurait donc, je ne dis pas la preuve, mais un nouveau motif de croire que l'auteur lui-même serait sorti du royaume.

Angli et des *Werini*); 2° les formules de Marculf, et d'autres formules, dont une partie considérable est inédite.

Le travail relatif à la publication de ce troisième volume est presqu'à moitié fait; la collation des manuscrits est à peu près terminée, et l'on peut voir dans les tomes V et VII des Archives, les principaux résultats auxquels on est déjà parvenu.

Le quatrième volume des lois contiendra les lois générales de l'Empire, depuis 1313 jusqu'à la fin du xve siècle. Un ou deux autres volumes sont destinés aux anciens recueils de lois allemandes en langue vulgaire, tels que le *Sachsen-Spiegel*, et le *Schwaben-Spiegel*, ainsi qu'aux lois et statuts des villes libres.

3e Série. La troisième série de la collection générale est consacrée aux diplômes émanés des rois et des empereurs, depuis Clovis jusqu'à l'année 1313 (Henri VII). Ils seront publiés suivant l'ordre chronologique, et pourront former environ 10 volumes.

C'est à M. Boehmer, savant bibliothécaire de la ville de Francfort, et éditeur du cartulaire de cette ville, que le principal travail pour l'édition des diplômes a été confié. Il a déjà publié, comme travaux préparatoires, plusieurs tables sous le titre de *Regesta*. La première est intitulée *Regesta Karolorum*, et comprend la suite des titres et notices des diplômes de la maison de Charlemagne; la deuxième, publiée sous le titre de *Regesta regum et imperatorum*, s'étend depuis 913 jusqu'à 1313; et la troisième, intitulée *Regesta Ludovici Bavari*, contient les titres et no-

[1] Imprimé dans Schannat, *Vindem. litter.* I, 50-53. — [2] Le manuscrit est désigné, page 52, sous le titre : *Liber Richeri ad Gerbertum.*

Digitized by Google

Quant à l'époque de sa mort, on est tout à fait dépourvu de renseignements particuliers pour pouvoir la fixer avec quelque assurance; on peut seulement dire par conjecture, que, s'il a vécu âge d'homme, c'est-à-dire environ soixante ans, elle sera tombée vers l'an 1010.

Mais il est temps que je sorte des données plus ou moins hypothétiques sur la vie de l'auteur, pour passer à l'examen de son ouvrage, en mettant à profit les observations et les renseignements qui se trouvent dans l'excellent travail de M. Pertz.

Trithême (mort en 1516) est le seul auteur un peu ancien qui fasse mention du moine Richer. Il a connu son livre, il l'a même lu, quoiqu'il n'en parle pas avec une parfaite exactitude. Il professe d'ailleurs beaucoup d'estime pour cet historien, dont il loue l'instruction, la véracité et le style. Les auteurs de l'Histoire littéraire [1], qui lui ont consacré un article très-favorable, n'ont parlé de lui que d'après Trithême. Depuis le temps où cet abbé avait composé sa chronique d'Hirsauge, on avait perdu de vue le manuscrit de Richer, et l'on ne pouvait plus guère croire à son existence, lorsque M. Pertz et M. Boehmer le découvrirent, en 1833, dans la bibliothèque publique de Bamberg. Avant la visite de ces deux savants on le prenait pour l'ouvrage de Richer, moine de Senonnes [2], et même une main récente avait écrit sur la pre-

tices des diplômes de Louis de Bavière, qui parvint à l'empire en 1314, de Frédéric le Beau, et de quelques princes contemporains. Le *Regesta* de Rupert ou Robert, comte palatin du Rhin, élu roi des Romains après la mort de l'empereur Wenceslas, en 1400, et le *Regesta* de Frédéric III, dont la fin du règne est aussi le terme de la collection, ont été publiés par M. Chmel, archiviste de Vienne. Le *Regesta* de Frédéric III formera 2 volumes, dont le second est sous presse. Il reste à publier les *Regesta* de Charles IV, de Wenceslas, de Sigismond et d'Albert II.

La plus grande partie des pièces qui doivent composer cette série ont été recueillies par MM. Pertz et Boehmer, dans les archives et les bibliothèques d'Allemagne, d'Italie, de France, de Suisse et des Pays-Bas.

4e Série. La quatrième série se composera du recueil des lettres, *Epistolæ*. Un très-grand nombre de matériaux ont déjà été rassemblés pour ce recueil. Nous citerons d'abord les lettres de Cassiodore, le *Codex carolinus*, les lettres d'Alcuin, d'Eginhard, de Loup de Ferrières, de Gerbert, puis environ 1800 bulles et autres actes concernant l'histoire d'Allemagne, dont la copie a été prise dans les archives du Vatican, sur les *Regesta* des papes Honorius III, Grégoire IX, Innocent IV, Alexandre IV, Urbain IV, Clément IV; les lettres de Pierre de la Vigne (*de Vineâ* et non *de Vineis*), pour lesquels cent manuscrits environ ont été examinés et colla-

[1] Tome VI, pages 503-504 (xe siècle). — [2] L'ouvrage de Richerius, moine de Senonnes, au xiiie siècle, a pour titre : *Chronicon Senoniense*; il est divisé en cinq livres. Il a été publié par d'Achery, tome II, page 603, éd. in-fol.

Digitized by Google

mière page un titre conforme à cette opinion, en avertissant toutefois que le manuscrit diffère de l'édition donnée par d'Achery. Le manuscrit de Bamberg est un petit in-4° oblong sur parchemin, de six cahiers, contenant cinquante-trois feuillets, dont un grand nombre palimpsestes. L'écriture est souvent très-difficile à lire : les ratures, les corrections, les additions, les renvois augmentent beaucoup cette difficulté; tout lecteur en sera convaincu à l'inspection du fac-simile que M. Pertz a joint à son édition; il ne pourra en même temps s'empêcher d'admirer la sagacité de l'éditeur et son incontestable supériorité à déchiffrer les anciens textes, qui n'est nulle part plus visible que dans les passages les plus obscurs et les plus rebelles.

L'ouvrage est divisé en quatre livres, et les livres sont subdivisés en chapitres. Le premier livre contient soixante-cinq chapitres, le deuxième cent trois, le troisième cent dix, le quatrième cent sept. On trouve, en outre, à la fin du manuscrit, quelques additions faites par Richer, et destinées à la continuation de son histoire.

Cette histoire, qui fait suite, comme l'auteur en avertit dans son prologue, aux annales d'Hincmar (882), commence à la naissance de Charles le Simple (en 879), qui, par une erreur grossière, est dit fils du roi Carloman, et non de Louis le Bègue. Après une courte descrip-

tionnés; la copie de plusieurs centaines de lettres inédites, relatives à l'histoire de Frédéric II et de ses fils.

5° Série. La cinquième et dernière série, sous le titre d'Antiquités, *Antiquitates*, comprendra, en 2 ou 3 volumes, non pas des monuments gravés, mais tous les monuments écrits qui n'auront pas trouvé place dans les quatre autres séries : tels que les poëmes et pièces de vers de peu d'étendue, les actes et les notices rédigés dans un but d'intérêt privé, les extraits de nécrologes, de polyptyques, d'ouvrages ou d'opuscules géographiques, et de documents de tous genres qui contiennent des matériaux ou des éclaircissements pour l'histoire.

Tel est, en raccourci, le plan de la vaste collection des historiens d'Allemagne qui se publie sous la direction et par les soins de M. Pertz. Elle devra se composer de plus de 40 volumes, dont 5 seulement sont imprimés.

Cette grande et magnifique publication, à laquelle se rattachent comme accessoires plusieurs ouvrages fort utiles, dont j'ai parlé*, est conduite avec tout le zèle et toute l'exactitude de l'érudition allemande. Elle se distingue de la plupart des collections de même nature par l'extrême fidélité des textes, et par le recueil de toutes les principales variantes. Tous les manuscrits ont été examinés et collationnés avec le soin le plus minutieux, lorsqu'ils pouvaient servir au travail de l'édition.

* Le recueil allemand intitulé : *Archiv der Gesellschaft fur ältere deutsche Geschichte*, est le compte rendu des travaux exécutés pour la collection; c'est, en outre, une bibliographie presque complète des manuscrits relatifs à l'histoire d'Allemagne et même de l'Europe latine pendant le moyen âge.

Digitized by Google

tion de la terre, et particulièrement de la Gaule, les principaux événements du règne du roi Eudes et de celui de Charles le Simple, jusqu'à l'an 920, sont racontés sur la foi d'auteurs qui, à l'exception de Flodoard, rarement mis d'ailleurs à contribution, ne sont pas venus jusqu'à nous. L'histoire des années 920 à 965, qui comprend la fin de Charles le Simple et les règnes de Robert, Raoul, Louis IV avec le commencement de celui de Lothaire, est tirée non-seulement des annales de Flodoard, mais encore de quelques autres sources qui nous sont inconnues. Quant aux années suivantes, c'est-à-dire depuis 969 jusqu'à 995, Richer en est l'historien original, et ne paraît s'être aidé dans son travail que de quelques chartes des archives de Saint-Remi de Reims, et de la relation des actes des conciles de Reims et de Mouzon, par l'archevêque Gerbert.

Cet ouvrage, écrit avec élégance et sagesse, annonce un esprit dégagé de crédulité et de tous les préjugés de son ordre et même de son siècle, mais non pas exempt de partialité et d'exagération. Il arrive quelquefois que l'auteur, renchérissant sur les écrivains mêmes qui lui servent de guides, augmente d'une manière remarquable le nombre des ennemis tués sur les champs de bataille. Ainsi, par exemple, dans l'endroit où Flodoard[1] compte 1,100 Normands tués en Artois, Richer en met 8,000. Bien plus, il attribue (1, 49) aux Francs, ou, comme il les appelle, aux Gaulois, des victoires qu'ils ne semblent guère avoir remportées. Enfin, lorsqu'après avoir fini son travail, il se mit à le retoucher, il ne fit pas difficulté, en changeant les noms et quelques phrases, de rapporter à la Germanie ce qu'il avait raconté de la Belgique seulement, et d'attribuer au duc de Saxe Henri ce qu'il avait dit du duc Gislebert, le tout, suivant M. Pertz, pour pouvoir placer la Germanie, ou du moins la Saxe, sous la domination et dans le royaume de Charles le Simple.

Il en est peu, dans quelques bibliothèques d'Europe qu'ils se cachent, qui puissent échapper aux recherches et à la visite de M. Pertz ou de ses collaborateurs. Il est vraiment permis de dire que, sous ce rapport, il n'est plus donné à personne de faire mieux et davantage.

Le *Monumenta Germaniæ* se recommande donc, au plus haut degré, à l'estime de tous les amis de l'histoire du moyen âge et spécialement de celle de l'Allemagne. Cette collection a pour nous un intérêt national; les annales des peuples germains sont aussi les nôtres, du moins pour les cinq premiers siècles de la monarchie française, de sorte que les premiers volumes de chaque série de la collection allemande appartiennent également à l'histoire de notre pays.

[1] *Chron.* a. 926.

Digitized by Google

Ces changements sont le sujet de reproches assez graves adressés à notre historien par son savant éditeur, qui l'accuse de s'être laissé emporter ici par l'amour de la vaine gloire et par un patriotisme mal entendu. Mais M. Lenormant, qui s'est livré à l'examen de cette accusation, ne la croit pas appuyée de preuves suffisantes, et paraît disposé à défendre la dernière rédaction de Richer. Quoique la question soit d'un assez haut intérêt pour notre histoire, il ne serait guère possible de la traiter d'une manière convenable, qu'en s'engageant, plus que je ne pourrais le faire ici, dans une discussion assez étendue sur l'état et sur les relations mutuelles des pays situés des deux côtés du Rhin; c'est pourquoi je ne m'en occuperai pas dans cet article.

Si l'écrivain n'est peut-être pas toujours irréprochable et infaillible dans la partie de son ouvrage qui se rapporte aux temps antérieurs aux siens, il paraît mériter une entière confiance dans le récit qu'il fait des événements dont il a été lui-même témoin. Son respect pour Gerbert, auquel il adresse son livre, et le contrôle de tous ses contemporains devaient servir aussi à le contenir dans le vrai. Disons qu'il resta fidèle jusqu'au bout au parti vaincu, tout en acceptant sincèrement la nouvelle dynastie; mais ajoutons qu'il est possible d'attribuer ses dispositions bienveillantes envers celle-ci, principalement à ses liaisons intimes avec Gerbert, un des partisans les plus distingués de la révolution; car il ne paraît pas avoir conservé les mêmes sentiments, lorsque Gerbert crut avoir à se plaindre du successeur d'Hugues Capet.

C'est d'ailleurs un auteur grave, sage, instruit, et qui, sous le rapport de la latinité et du style, se place peu au-dessous d'Eginhard, et bien au-dessus de Grégoire de Tours : c'est, à coup sûr, un bien meilleur littérateur que son contemporain Flodoard, et même un écrivain élégant pour le siècle où il a vécu.

Livre Ier. En passant rapidement son ouvrage en revue, on remarque, dans le premier livre, les expéditions d'Eudes contre les Normands, et notamment la victoire remportée à Montpensier (6-10); la concession du château de Blois au porte-étendard Ingon, puis à Gerlon son fils (11), qui, d'après la chronique de Jean d'Ipres, était frère du duc Rollon; la promotion de Charles le Simple au trône (12), la mort du roi Eudes (13), le portrait de Charles le Simple (14), et son attachement pour son favori Haganon, qui ne faisait pas difficulté, dit notre historien, de prendre, en public, le chapeau sur la tête du roi pour le mettre sur la sienne (15); le mécontentement du duc Robert et des grands contre ce favori (16); l'assassinat de Foulques, archevêque de Rheims, par Winemar, agent de Baudouin, comte de Flandre (17); la conspiration

Digitized by Google

des ducs Robert de France, et Henri de Saxe contre Charles le Simple, en apparence pour renverser Haganon, mais, en réalité, dit l'auteur, pour porter Robert sur le trône (21).

Il raconte ensuite l'arrestation du roi à Soissons (*ib.*), sa délivrance par Hervé, archevêque de Reims (22); les menées du duc Robert et du comte Gislebert pour s'emparer de la couronne chacun pour son propre compte; la fusion des deux partis en un seul, et enfin l'élection de Robert au trône de France, faite à Reims le 29 juin 922 (23-41). La guerre ayant bientôt éclaté entre Charles le Simple et Robert, celui-ci périt sur le champ de bataille, non de la main du roi, comme il est dit dans plusieurs auteurs et dans l'Art de vérifier les dates, mais de la main du comte Fulbert, que Robert lui-même avait blessé à mort (42-46). L'élection de Raoul, fils de Richard, duc de Bourgogne, à la place du roi Robert, et l'arrestation du roi Charles par le comte Herbert, qui l'emmena et l'enferma à Péronne (47), les guerres contre les Normands, et les autres événements des années 924 à 935, remplissent les derniers chapitres du premier livre.

Livre II. Dans le second livre, l'auteur raconte la lutte et l'agonie de la royauté carlovingienne, sous le règne de Louis IV, surnommé d'Outre-mer; les guerres de ce prince avec les grands seigneurs du royaume, et particulièrement avec le duc Hugues et le comte Herbert, avec les Germains et les Normands, depuis 936 jusqu'à 954.

Parmi les détails les plus intéressants rapportés dans ce livre, je citerai d'abord l'avénement de Louis IV au trône (1-4); la prise de Langres par le nouveau roi (5); celle de Château-Thierry par Herbert (7), de Montigny en Sénonais et de Laon par le roi (8-10); de Montreuil par Arnoul, comte de Flandre (11 et 12); la reprise de cette ville par Erluin, son ancien possesseur (13-14); la prise de Reims par Herbert et Hugues (22), et leur entreprise infructueuse contre Laon (23-24); puis la déposition d'Artold, archevêque de Reims (25); la défaite du roi par Herbert (26); l'intervention du pape Étienne VIII en faveur du roi (27); l'alliance de Guillaume, duc de Normandie, de Guillaume, duc d'Aquitaine, et du roi Otton (Otton Ier, empereur, surnommé le Grand) avec Louis IV (28 et 29), et l'assemblée d'Attigny, où se trouvèrent le roi, Hugues le Grand, Arnoul, comte de Flandre, Guillaume, duc de Normandie, le *tyran* Herbert et le roi de Saxe (l'empereur) Otton (30 et 31).

Ensuite l'auteur, après avoir parlé de l'attentat de Hugues et d'Arnoul contre Guillaume, duc de Normandie, qu'ils font assassiner en 943 (32 et 33), raconte la guerre du roi contre les Normands (35); la

Digitized by Google

mort d'Herbert (37) et la collation faite par le roi au duc Hugues du titre de duc de France ou de toutes les Gaules, *omnium Galliarum ducem* (39).

Ce fut dans ce temps qu'un ouragan terrible renversa l'abbaye et détruisit les vignes de Montmartre (41).

Les Normands, s'étant mis à ravager la Bretagne (41), furent défaits près d'Arques par Arnoul, comte de Flandre (42). Alors éclata la rébellion de Hugues (43), suivie du siége de la ville de Reïms par le roi (44 et 45) et de l'arrestation du roi à Rouen par les Normands, qui occupaient la ville (47) et qui le livrèrent au duc Hugues. Pendant qu'il était détenu par l'archevêque de Tours, Hugues le Grand, auquel l'auteur donne le nom de tyran, comme aux autres grands vassaux qui s'unissaient contre le roi, conçut le projet d'exterminer la famille royale, pour régner à sa place (48); mais l'intervention menaçante des rois Otton de Germanie et Edmond d'Angleterre, en faveur du prisonnier, auprès du duc Hugues (49 et 50), amenèrent la liberté du roi, qui fut obligé de céder au duc la ville de Laon (51).

L'auteur expose ensuite les plaintes du roi sur la persécution qu'il avait éprouvée (52), son dénûment (53), ainsi que l'assistance qu'il reçut, et dont il avait grand besoin, des rois Otton et Conrad. Après sa tentative infructueuse contre Laon (54), il marcha contre Reims, où il entra après six jours de siége, et les trois rois, de leur côté, pressèrent vigoureusement le duc Hugues (55 et 56).

Dix jeunes gens du parti du roi, s'étant rendus sous l'habit de pèlerins à Paris, où le duc commandait, s'emparèrent de soixante-douze barques, et fournirent à l'armée royale les moyens de passer la Seine et de poursuivre le duc (57). Celui-ci se retira dans Orléans, et le roi revint à Reims après avoir ravagé tout le pays situé entre la Seine et la Loire (58).

Vient ensuite le récit d'une lutte scientifique entre deux médecins du roi, Deroldus, depuis évêque d'Amiens, et un anonyme, de Salerne. Après avoir fait assaut de savoir, les deux rivaux passèrent des paroles aux actes, c'est-à-dire que le Salernitain, confus de n'avoir pu expliquer les noms grecs donnés à quelques branches de la médecine, voulut s'en venger sur son adversaire, et voici comment il s'y prit. Étant à table chez le roi avec son antagoniste, il oignit de poison l'ongle de son grand doigt et le plongea dans la poivrade, *liquorem piperis*, dans laquelle ils trempaient l'un et l'autre leurs morceaux. Aussitôt que Deroldus eut goûté de cette sauce, il fut empoisonné; mais, grâce à la thériaque, dont il fit usage, il fut entièrement rétabli au bout de trois jours. Alors, étant

Digitized by Google

revenu se mettre à table avec le Salernitain, il cacha du poison entre son index et son petit doigt, *toxicum inter auricularem ac salutarem occultatum*, et le répandit sur les mets destinés à son confrère. Celui-ci, empoisonné à son tour, recourut en vain à toutes les ressources de son art; il fut obligé, pour échapper à la mort, d'implorer le secours de son antagoniste. Deroldus, fléchi par les prières du roi, le guérit, mais imparfaitement et à dessein; de sorte que le mal s'étant rejeté sur un de ses pieds, il lui fallut subir l'amputation, qui fut faite par des chirurgiens, *cirurgi* (59).

Après cette anecdote, l'historien reprend le fil de son récit et raconte les expéditions infructueuses du duc contre Arnoul (60), puis le siége qu'il alla mettre devant Reims et qu'il fut obligé de lever à l'approche du roi (62); la trève ménagée entre le roi et le duc (65); les conciles de Verdun et de Mouzon convoqués pour mettre fin aux désordres civils et ecclésiastiques, et qui se séparèrent sans avoir rien fait (66 et 67); celui d'Ingelheim, assemblé en 948 pour les mêmes causes, et dans lequel, en la présence des rois Louis et Otton, et des grands du royaume, on s'intéressa tout autant à la question de savoir qui serait archevêque de Reims, qu'à celle de savoir qui serait roi de France (69 et 72).

Le jeune roi Louis IV y joua un rôle tout à fait secondaire. Ayant demandé très-modestement la permission de parler debout, il la reçut, et fut invité à s'asseoir. Alors, prenant la parole, il laissa éclater son ressentiment contre le duc Hugues et contre Robert son père. « Le « duc Robert, dit-il (celui qui fut roi de France), au lieu de faire à « mon père (Charles le Simple) le service qu'il lui devait à la cour et « à l'armée, le priva, d'une manière indigne, de ses états, et le fit garder « en prison tout le reste de sa vie. Lorsque Robert eut été tué au mi- « lieu de sa révolte, son fils Hugues n'ayant pas osé, pendant que « j'étais en exil, s'emparer du trône, y fit monter le duc Raoul (duc « de Bourgogne, fils de Richard le Justicier). A la mort de Raoul, il « me rappela, d'après l'avis de tous les gens de bien, mais en même « temps il favorisa les prétentions de tout le monde sur les domaines « de la couronne, et ne me laissa que la ville de Laon pour tout « royaume. Puis, lorsque je voulus rentrer en possession de tous les « droits de la royauté, il se fit sous main mon adversaire, m'enlevant à « prix d'argent le peu d'amis que j'avais, et aiguisant la haine de mes « ennemis. Plus tard, il poussa l'animosité jusqu'à me faire prendre et « emprisonner par les pirates (Normands), et à vouloir que tous mes « fils leur fussent livrés en otage, afin que le royaume, privé d'héri-

Digitized by Google

« tiers, tombât en son pouvoir. Ensuite, lorsque je fus mis en li-« berté, il m'arrêta de nouveau et me retint en prison pendant une année entière. Enfin mes alliés étant venus à mon secours, il me « relâcha en me forçant de lui abandonner Laon, la seule ville que « j'eusse pour refuge. Aujourd'hui, dépouillé de tout, j'en suis réduit « à solliciter l'appui et le secours de tous. » Mais, après ce ton suppliant, comme pour se relever aux yeux de l'assemblée et lui donner confiance en son courage, il hausse la voix en provoquant publiquement son adversaire : « Et cependant, dit-il, je n'ai manqué à personne. « Si quelqu'un veut m'accuser, qu'il parle; que si le duc ose s'attaquer « ouvertement à moi, qu'il vienne et qu'un combat singulier décide « entre nous [1]. »

Ce cri de détresse, poussé par le descendant de Charlemagne, fit impression sur le concile. Le roi Otton prit hautement sa défense, et pressa l'assemblée d'excommunier Hugues et ses complices, ajoutant que, s'ils osaient ensuite lever la tête, ce serait à lui qu'ils auraient affaire (76). Mais l'assemblée, qui craignait la puissance de Hugues, crut prudent, avant de l'excommunier, de le sommer encore une fois de rentrer dans le devoir. Ce ne fut qu'après cette sommation, restée sans effet, que le concile assemblé à Laon frappa le duc d'anathème (82).

Alors le roi Louis se mit à la tête de ses troupes et se rendit maître de Mouzon, sans pouvoir s'emparer du duc qui s'y était enfermé et qui s'échappa (83). Il prit ensuite Montaigu (près de Laon), échoua dans une attaque contre Laon, et revint à Reims pour y passer l'hiver (84). Puis, s'étant remis en campagne, il s'empara de Laon par le stratagème de Rodolphe, père de notre historien (87-90).

Bientôt l'arrivée des troupes que lui envoyait le roi Otton, sous la conduite du duc Conrad, et les instances des évêques persuadèrent au duc rebelle de se réconcilier avec le roi et de lui prêter de nouveau serment de fidélité (92-97).

Après s'être fait un allié du plus dangereux de ses adversaires, Louis s'empressa de remettre ou de raffermir dans l'obéissance les provinces et les villes du royaume. Il conduisit son armée dans l'Aquitaine, qui se soumit à son autorité, ainsi que la Bourgogne, l'Auvergne et les villes de Vienne et de Besançon, et rasa, en revenant, la forteresse de Brionne, qui servait de repaire à des brigands (98-100).

Deux ans après (en 954), en poursuivant à outrance, et avec toute l'impétuosité d'un jeune homme, un loup sur les bords de l'Aisne, il

[1] Voyez aussi *Flodoardi Chron.* a. 948.

Digitized by Google

tomba de cheval et mourut des suites de cette chute (103). Il était âgé de 33 ans et en avait régné 18.

Ce prince, qui n'occupe pas une grande place dans l'histoire, est l'un de ceux qui eurent à traverser les temps les plus difficiles et qui furent mis aux plus rudes épreuves. En butte à l'adversité dès son enfance, il eut à combattre sans relâche des ennemis et des rivaux formidables. Néanmoins, à peine fut-il monté sur le trône, qu'il entreprit de restaurer la puissance royale qui n'existait plus, et dont tous les éléments étaient dispersés ou détruits. Cette grande tâche était au-dessus de ses forces, mais non au-dessus de son courage. Toute sa vie il y travailla, sinon avec de grands succès, du moins avec gloire; et lorsqu'il fut enlevé à la fleur de son âge, il laissa un royaume à son successeur, au lieu de la ville unique qu'il avait lui-même reçue pour tout héritage. C'est pourquoi s'il a trop peu vécu pour la cause de la monarchie et de l'ordre social, il a vécu assez pour relever, aux yeux des peuples, l'honneur de la royauté avili depuis la mort de Charlemagne, et pour mériter les éloges de la postérité.

GUÉRARD.

(La suite à un prochain cahier.)

CLAUDII PTOLEMÆI GEOGRAPHIÆ LIBRI OCTO; *græcè et latinè ad codd. mss. fidem edidit Dr.* Frid. Guill. Wilberg; *socio adjuncto* C. H. F. Grashofio. Essendiæ, 1838-1840. Fasc. 1 et 2, in-8°.

L'annonce d'une édition *critique* de la géographie de Ptolémée ne peut manquer d'être accueillie avec un vif intérêt par le monde savant. Quoiqu'il n'ait paru que le quart environ de celle dont je vais rendre compte, on a tout lieu d'espérer qu'elle s'achèvera dans peu de temps. Je crois utile d'appeler, dès à présent, l'attention de nos lecteurs sur ce travail important, exécuté avec beaucoup de soin par deux philologues pleins de zèle et de savoir.

La géographie de Ptolémée a été publiée plusieurs fois en latin avant de l'être en grec. Depuis 1475, date de l'édition *princeps* latine, il s'est écoulé soixante-deux ans jusqu'à l'époque où parut, pour la première fois, le texte grec par les soins d'Érasme (Basil. 1533)[1]. La

[1] Mannert cite les éditions de Strasbourg de 1513 et de 1520 comme étant les premières éditions grecques (.... *weil sie für die erste Griechische gehalten werden darf. Geogr. der Gr. und Röm.* II, 2, p. 175). C'est une erreur. Le texte grec n'y accom-

Digitized by Google

deuxième édition grecque est celle de Paris 1546, chez Wechel; mais ce n'est, à vrai dire, qu'une répétition de la première, avec toutes ses fautes et quelques-unes de nouvelles. La troisième, grecque et latine, revue par Pierre Montanus, parut à Francfort en 1605, accompagnée des cartes de Mercator. Les versions latines furent collationnées par l'éditeur; et il en résulta une nouvelle version plus exacte. Mais le grec ne fut point revu sur les manuscrits; aussi le texte d'Érasme s'y montre fort peu amélioré. L'édition de Montanus fut reproduite, en 1616 et 1618, par Bertius, qui se servit d'un seul manuscrit à présent inconnu.

Cette cinquième édition grecque et latine est la dernière qui ait paru du texte entier jusqu'à celle que nous annonçons aujourd'hui. Ainsi, pendant plus de deux siècles, il ne s'est trouvé aucun philologue qui, marchant sur les traces d'Érasme, ait exécuté une révision du texte original de ce célèbre ouvrage, si souvent étudié et commenté par les géographes.

La cause de cet abandon est sans doute l'extrême aridité d'un travail qui, en donnant une peine infinie, devait fournir à un éditeur trop peu d'occasions d'exercer sa sagacité. Il faut être bien pénétré de son utilité, et prendre un intérêt bien vif au sujet pour l'entreprendre, et surtout pour avoir le courage de le mettre à fin. Le premier livre, contenant l'exposition de la doctrine géographique de Ptolémée et des procédés qu'il a suivis pour dresser ses cartes, ainsi que des matériaux qu'il a mis en œuvre, est le seul morceau dont la discussion critique puisse faire valoir le talent d'un helléniste, soit dans la révision du texte, soit dans l'intelligence des phrases souvent obscures et entortillées de l'auteur. Mais, à l'exception de ce livre, de quelques pages à la fin du septième, et de quelques autres éparses dans le corps de l'ouvrage, le reste ne se compose guère que d'un catalogue de noms propres, accompagnés de chiffres indiquant la longitude et la latitude des lieux.

Rien ne peut être plus fastidieux que de recueillir les variantes des manuscrits d'un tel ouvrage, puisqu'elles doivent consister le plus souvent dans des différences d'orthographe et de nombres, entre lesquelles il est extrêmement difficile de choisir, à moins que l'erreur du texte ne soit manifeste. L'éditeur, après avoir pris la peine de rassembler toutes ces différences, sera le plus souvent réduit à les mettre au bas des pages, laissant au lecteur le soin d'en faire lui-même l'usage le plus

pagne pas la version latine; mais aux noms propres sont joints les mêmes noms en grec. Tout le reste est latin. Il est clair que la qualification de *première édition grecque* n'appartient qu'à celle d'Érasme.

Digitized by Google

conforme à ses propres recherches. On ne saurait nier cependant que le recueil de ces innombrables variantes ne puisse être tôt ou tard d'une fort grande utilité. Il importe donc qu'il soit fait une bonne fois et réuni dans une édition où le texte soit établi le mieux possible par une discussion approfondie. Ce n'est pas que plusieurs savants n'en aient eu l'idée; mais jusqu'ici le courage paraît leur avoir manqué pour exécuter ces louables intentions; du moins leurs efforts isolés sont restés sans résultat. Isaac Vossius y avait pensé (*Not. in Melam.* p. 72, 77, 86, 105, etc.), ainsi que Jac. Gronovius. On n'a jamais rien vu de leur travail, non plus que de celui d'Édouard Bernard, qui s'était aussi proposé de donner une nouvelle édition de la géographie de Ptolémée; elle devait être insérée dans le tome XIII de son *Corpus scriptorum veterum mathematicorum*. Harles nous apprend encore que Dœderlein, professeur d'Iéna, lui montra tous les matériaux d'une édition critique; mais on ne sait ni en quoi ils consistaient, ni ce qu'ils sont devenus (*Bibl. gr.* t. V, p. 278).

Dans ces derniers temps, la grande impulsion donnée à l'étude de la géographie savante par les travaux de d'Anville et de Gossellin en France, de Rennell en Angleterre, de Mannert en Allemagne, a ramené l'attention sur l'ouvrage de Ptolémée; de là plusieurs tentatives qui ont été faites récemment.

L'abbé Halma, qui voulait donner une nouvelle édition et traduction de cet ouvrage, y a préludé par celle du premier livre, dont il a publié le texte et une traduction française. La manière dont il a exécuté cette première partie de sa tâche ne donne pas lieu de regretter beaucoup qu'il n'ait pas poussé plus loin son entreprise. Nous avons eu occasion de montrer dans ce journal que son travail est, sous tous les rapports, incomplet et défectueux. A la vérité, il ne s'étend pas au-delà des *prolégomènes* ou du premier livre, c'est-à-dire qu'il s'est appliqué à la partie la plus obscure et la plus difficile de l'ouvrage. Mais on ne pouvait attendre un travail vraiment critique de la part de ce savant, qui était fort bon mathématicien, mais qui savait trop peu de grec; aussi le texte qu'il a donné n'est accompagné d'aucune variante et fourmille de fautes. Halma attachait une médiocre importance à la collation des manuscrits, et l'on peut douter qu'il eût jamais pu exécuter une entreprise si pénible, qui exige précisément les connaissances dont il était presque dépourvu.

Un travail plus sérieux, et qui aurait eu tout le succès désirable, est celui qu'avait entrepris M. Manos, savant grec, qui exerçait à Paris des fonctions diplomatiques: elles lui laissaient heureusement assez de

Digitized by Google

loisir pour qu'il pût se livrer à son goût pour les lettres. Comme tous ceux de ses compatriotes qui ont reçu une éducation littéraire, il possédait une connaissance très-exacte du grec ancien, mais il y joignait un sentiment critique et un goût pour l'érudition et la philologie assez rares parmi eux; c'était d'ailleurs un esprit juste, fin, et qui poussait l'exactitude jusqu'à la minutie. Il avait collationné, avec tout le soin dont il était capable, les manuscrits de la géographie de Ptolémée. Il se disposait à en commencer l'édition critique, dont M. Firmin Didot devait faire les frais avec ce zèle désintéressé qu'on lui connaît; déjà même le prospectus avait paru, accompagné d'un spécimen fort remarquable qui donnait l'idée la plus avantageuse de ce travail, lorsqu'une mort prématurée enleva M. Manos à la science et à ses amis, qui n'ont pu oublier les qualités si rares dont il était doué.

Depuis, le Dr F. C. L. Sickler a annoncé, en 1833, l'intention de publier un corps entier des anciens géographes grecs et latins, non pas seulement de ceux qu'on appelle les *petits géographes*, mais aussi tous les grands ouvrages géographiques, tels que ceux de Strabon, de Ptolémée, de Pausanias, d'Étienne de Byzance, de Pomponius Méla, de Pline. Toutes ces éditions devaient être revues sur les manuscrits, accompagnées d'une version latine, de commentaires et d'index, par les soins de trois éditeurs, M. Fr. C. Sickler, S. Chr. Schirlitz et H. G. Braunhard. De ce colossal projet, on ne connaît jusqu'ici que le prospectus et un *spécimen* de l'édition de Ptolémée, contenant la Germanie, sous ce titre : *Cl. Ptolemæi Pelusiotæ Germania, e codice ms. græcè antiquissimo, nondùm collato (qui Lutetiæ Parisiorum in Bibliothecâ mss. regiâ sub titulo cod. reg. Fonteblandensis n°* MCCCCI *asservatur), accuratè descripta et typis expressa, etc. Edidit* Dr F. C. L. Sickler. *Castellum Cattorum* (Hessencassel), 1833. Il faut que l'entreprise ait reçu bien peu d'encouragements; car depuis près de sept ans, on n'en a plus entendu parler. Tout fait croire qu'elle a été abandonnée des éditeurs ou du moins des libraires qui s'en étaient chargés.

L'honneur d'achever une nouvelle édition grecque de Ptolémée était réservé à M. Wilberg, qui heureusement réunit toutes les conditions nécessaires pour la conduire à bonne fin. Ce philologue a préludé à ce grand travail par un mémoire curieux, intitulé *le Réseau de la carte générale d'Eratosthène et de Ptolémée, représenté d'après les sources* (*Das Netz der allgemeinen Karten des Erastosthenes und Ptolemæus aus den Quellen dargestellt;* Essen. 1834.) Il a montré, dans ce mémoire, qu'il joint à la science du philologue une connaissance approfondie de la matière; réunion de qualités assez rare, et pourtant indispensable

Digitized by Google

pour obtenir un véritable succès. Pour le premier livre, il a eu recours aux lumières d'un de ses amis, M. K. F. Grashof, qui lui a fourni plusieurs bonnes remarques. Mais il paraît que, par la suite, la coopération de ce savant doit être plus constante et plus suivie, puisque son nom paraît dans le titre du second fascicule (*socio adjuncto Car. Henr. Frid. Grashofio*). A en juger par ses observations, ce collaborateur ne peut qu'être fort utile à M. Wilberg. On connaît déjà de ce jeune philologue une dissertation *sur le vaisseau chez Homère et Hésiode* (*Ueber das Schiff bei Homer und Hesiod;* Dusseldorf). On peut la recommander à ceux que le sujet intéresse, comme une très-bonne monographie. J'ignore s'il a publié d'autres écrits; mais cette dissertation, ainsi que les remarques qu'il a communiquées à M. Wilberg, annoncent beaucoup de savoir, de jugement et de critique.

M. Wilberg a collationné ou fait collationner, à Paris, sept manuscrits de la Bibliothèque royale, principalement le plus ancien et le plus beau de tous, cité dans le titre du programme de M. Sickler. Il le désigne par la lettre A. Les six autres sont désignés par les lettres B à G. Outre ces sept manuscrits, la Bibliothèque en possède encore trois autres, dont M. Wilberg dit qu'il n'y a nul secours à en tirer, ni pour la phrase, ni pour les chiffres; il a cru pouvoir les négliger tout à fait. Il s'est, de plus, procuré, par l'entremise de M. Geel, la collation des deux manuscrits palatins, que Fr. Sylburg avait déjà comparés avec l'édition de 1546. Enfin, il a eu sous les yeux l'édition de Wechel, de 1546; celles de P. Montanus, 1605, de Bertius, 1618, et d'Halma, 1828. Tels sont les secours dont il s'est environné pour donner un texte aussi correct et aussi complet qu'on peut réussir à le rendre de notre temps.

Le premier livre, le plus important de tous, a été, dans ce journal[1], l'objet d'un travail assez étendu, composé à l'occasion de la traduction d'Halma. Je m'y suis attaché à traduire les passages les plus difficiles, ceux surtout qui peuvent intéresser l'histoire de la science géographique. Pour tous les points douteux du texte, j'ai proposé les leçons que me semblait exiger soit la diction, soit le sens. Ces leçons, je les ai tirées, pour la plupart, uniquement de la collation du manuscrit Coislin, faite par Montfaucon, le temps ne m'ayant pas permis de collationner les autres manuscrits de la Bibliothèque royale. Quelques-unes sont donc de simples conjectures. J'ai vu avec une grande satisfaction que mon travail a beaucoup servi au nouvel éditeur. A peu

[1] Décembre 1830; avril, mai 1831.

Digitized by Google

d'exceptions près, il a reçu dans le texte les leçons que j'avais proposées; et presque toutes celles qui n'étaient fondées que sur des conjectures, il les a retrouvées dans les manuscrits. C'est une bonne fortune dont on me permettra de m'applaudir. En quelques points, M. Wilberg s'est écarté de mon opinion, et je m'empresse de dire qu'il a eu raison de le faire, sauf deux ou trois cas sur lesquels j'hésite encore.

Je passerai sommairement en revue les vingt chapitres de ce livre, à la fois pour donner une idée exacte du consciencieux travail du nouvel éditeur, et pour compléter les articles que j'ai consignés dans ce journal.

Chap. I. L'éditeur a reçu, dans la première phrase, mes deux leçons : *μετὰ τῶν.. αὐτῷ* (vulg. *αὐτοῦ*) *συνημμένων· καὶ διαφέρει τῆς χωρογραφίας, ἐπειδήπερ αὕτη* (vulg. *αὐτὴ*) *μὲν ἀποτεμνομένη κ. τ. λ.* La première, fondée sur le manuscrit Coislin, a été confirmée par cinq autres; la seconde était une conjecture qu'il a trouvée dans trois manuscrits. Il adopte également mon interprétation du mot *géographie*, que Ptolémée prend dans le sens *graphique*, non *descriptif*, ainsi que ma traduction de tout ce passage difficile, à l'exception pourtant des mots *τὰς τῶν ἀπὸ τῶν πρώτων ποταμῶν ἐκτροπαί*; il pense, d'après une remarque de M. Ukert (*Geogr. der Gr. und Römer*, II, 2, s. 167), qu'ici *ἐκτροπαί*, comme en d'autres endroits de Ptolémée, signifie les *affluents* des fleuves. Quelque singulière que puisse paraître cette interprétation, elle pourait bien être fondée : ce serait un sens *géographique* pris de la vue même des cartes, où les fleuves et leurs affluents présentent l'aspect d'un tronc, duquel se détachent (*ἐκτρέπουσι*) des branches ou des rameaux.

A la fin de ce chapitre, ma conjecture, *διὰ ταῦτα ἐκείνῃ μὲν* ΟΥΔΈΝ ΤΙ ΔΕΪ *μεθόδου μαθηματικῆς*, au lieu de *οὐ δεῖ*, est confirmée par tous les manuscrits. M. Wilberg adopte aussi ma note sur le sens des mots *τὸ περιέχον* ou *ὁ περιέχων*, *l'espace qui environne la terre*.

Chap. II. Pour presque tout ce chapitre, très-difficile à comprendre, M. Wilberg adopte ma traduction. Il reçoit mes leçons *μετεωροσκοπικὸν δὲ* (p. 6, l. 11) pour *μετεωροσκόπιον*, et *βεβαίαν* pour *βεβαίως* (p. 8, l. 5); *δι' αὐτῶν* (p. 8, l. 28) ou *τούτων*, ce qui revient au même, au lieu de *διὰ τοῦ*, qui ne faisait point de sens.

A la fin du chapitre, où il est question de la sphéricité de la terre, il y a une phrase fort difficile ainsi conçue dans le texte vulgaire : *ὥστε* ΤΩΝ *διὰ τοῦ κέντρου ἐκβαλλομένων ἐπιπέδων ἕκαστον τὰς κοινὰς τομὰς* ΈΑΥΤΟΎ *καὶ τῶν εἰρημένων ἐπιφανειῶν ποιεῖν μεγίστους ἐν αὐταῖς κύκλους,*

Digitized by Google

καὶ τὰς συνισταμένας ἐν αὐτῷ πρὸς τῷ κέντρῳ γωνίας ὁμοίας ἀπολαμβάνειν τῶν κύκλων περιφερείας. Ce que j'ai traduit ainsi : « ..... En sorte que « chacun des plans menés du centre, formant des sections communes « de cette sphère et des surfaces susdites (terrestres), y trace de grands « cercles, et que les angles dont le sommet est à ce centre [commun] « interceptent les arcs égaux de ces cercles. » M. Wilberg supprime, sur l'autorité de deux manuscrits, l'article *τῶν*; mais la syntaxe veut qu'on le conserve. J'ai proposé de lire *αὐτῆς* au lieu de *ἑαυτοῦ* qui ne fait pas de sens; il préfère *ταύτης*, d'après l'avis de M. Grashof, ce qui, à peu près, revient au même; seulement j'avais rapporté ce pronom à *σφαῖρα τῶν οὐρανίων*, tandis qu'il le rapporte à *ἡ τῆς γῆς ἐπιφάνεια.* Je doute encore de son interprétation; mais je pense qu'il a parfaitement raison de défendre *ἐν αὐτῷ*, que j'avais proposé de retrancher comme une glose de copiste.

Chap. III. La leçon *τὴν ἀπολαμβανομένην ὑπ' αὐτῶν* TOŸ *μεσημβρινοῦ περιφέρειαν* (au lieu de *τῶν μ.*), que j'avais proposée par simple conjecture, est donnée par quatre manuscrits. M. Wilberg admet également ma leçon *τῶν ἐκβαλλομένων* (pour *ἐκλαμβανομένων*), qu'il a trouvée dans six manuscrits. Mon explication des mots si difficiles *διὰ τὸ τῆς παραβολῆς ἀνέφικτον* lui paraît la seule véritable.

Chap. IV. J'avais traduit en entier ce chapitre fort court, mais important et très-obscur. Le nouvel éditeur approuve tout, à l'exception du membre de phrase extrêmement difficile, *τινὰς τῶν ἀντικειμένων τόπων*, que j'avais entendu des lieux « situés dans l'hémisphère « opposé, que les navigateurs firent connaître depuis Hipparque. » Il croit que je n'en ai pas saisi le vrai sens; il pourrait avoir raison; mais j'avouerai franchement que je ne comprends pas bien ce passage, même après l'explication ingénieuse qu'il en a donnée. Du reste, j'invite à lire sa note très-instructive à ce sujet. Il reproduit mon observation, que *γεωγραφία* est synonyme de *ὁ γεωγραφικὸς πίναξ*, et que *χρόνοι ἰσημερινοί* désigne les degrés de l'équateur. Ma correction *τῶν ἐπιβαλόντων* (pour *ἐπιβαλλόντων*) se retrouve dans trois manuscrits. Il l'a admise, ainsi que *τὴν μὲν ἐν Ἀρβήλοις* (pour *τὴν ἐν Ἀρ.*), que je tiens pour certaine, quoiqu'on ne la retrouve dans aucun manuscrit.

Chap. V. Ce chapitre, également fort court, puisqu'il n'est composé que de deux phrases, a été traduit en entier dans mes articles. M. Wilberg reproduit ma traduction dans sa note; il adopte ma leçon *πολλὰ μὲν μέρη τῆς συνεχοῦς γῆς τῆς καθ' ἡμᾶς οἰκουμένης* (au lieu de *συνεχούσης γῆς τὴν καθ' ἡμῶν οἰκουμένην*). Je n'avais d'autre autorité que le manuscrit Coislin; M. Wilberg a retrouvé cette même leçon dans cinq

Digitized by Google

autres manuscrits. Il en est de même de *ἱστορουμένων* pour *προϊστορουμένων*, que donnent trois manuscrits, outre celui de Coislin.

Chap. VI. Deux leçons, *μόνων* pour *μόνον*, et *τὴν μὲν ἀπό* pour *τὴν ἀπό*, que j'avais indiquées d'après le manuscrit Coislin, confirmées par d'autres manuscrits, ont été admises par le nouvel éditeur. Il reproduit également mon observation sur le sens du mot *σύνταξις*, par lequel Ptolémée désigne les divers traités dont se composait sa Géographie. Il y ajoute d'utiles développements. A cette occasion, il rappelle les observations très-justes de M. de Heeren sur le système ingénieux, mais fantastique, de Brehmer relativement aux prétendues sources phéniciennes consultées par Marin de Tyr; il rapporte cette phrase de ce savant et ingénieux historien : *Nam πίναξ γεωγραφική, de quâ* (SIC!) *loquitur*. Le SIC! qu'il ajoute n'est pas charitable. Il eût été de meilleur goût de glisser sur cette inadvertance en citant, comme on devait écrire : *Nam ὁ γεωγραφικὸς πίναξ, de quo....* au lieu de la faire ressortir par l'exclamation SIC! M. de Heeren sait très-bien que *πίναξ* est masculin. Ce sont là de ces légères taches *quas aut incuria fudit, aut humana parùm cavit natura.*

Chap. VII. Mes leçons *τὸ νοτιώτατον πέρας* au lieu de *τὸ ν. καὶ π.* et *τὸ πᾶν πλῆθος* au lieu de *τὸ πλῆθος*, *μόνον* pour *μόνοις*, et *τὸν θερινὸν τροπικόν* pour *θερινόν*, ont été reçues par M. Wilberg; plusieurs manuscrits les appuient. Ce chapitre est intéressant, parce qu'il contient trois passages qui sont textuellement tirés de Marin de Tyr, selon la remarque que j'en ai faite, en conseillant de les mettre entre guillemets; conseil qu'a suivi le nouvel éditeur. Je recommande la lecture de ses deux notes sur le stade de 500 employé par Ptolémée. Dans le curieux passage de Marin sur l'Inde, M. Wilberg a adopté ma conjecture *οἱ μὲν τῆς Ἰνδικῆς εἰς τὴν Λιμυρικὴν πλέοντες*, au lieu de *ἀπὸ τῆς Ἰνδ.*; je la crois certaine, malgré les doutes que l'éditeur élève tout en l'adoptant.

A la fin du chapitre, il change *ἡμῖν* de la leçon vulgaire en *ἡμῶν*, leçon dont j'avais démontré la nécessité. Il n'en est pas de même de ma correction *τῶν ἡμῖν γνωστῶν*, en place de *τῶν ἡμῖν ἀγνώστων*. Il prouve très-bien qu'elle est inutile, et que le passage peut s'entendre sans changer le texte.

Chap. VIII. Dans ce chapitre, Ptolémée discute les réductions que Marin a opérées sur les routes faites par terre. M. Wilberg fait des observations fort justes sur plusieurs passages où Mannert n'a pas bien saisi la pensée de Ptolémée. Quant au texte, il adopte les deux leçons que j'ai proposées : *παρεὶς, τὰς ἔτι προτέρας*, au lieu de *παριστὰς ἔτι προτέρας*, qui ne fait aucun sens; et *ὁδεύσαντα πάντα*, pour *ὁδευσάντων πάντων*,

Digitized by Google

que la construction repousse. Ces deux leçons, données par le manuscrit Coislin, sont confirmées par plusieurs autres.

Le chap. IX continue le même sujet. Il offre plusieurs difficultés que j'ai indiquées, en proposant quelques corrections, d'après le manuscrit Coislin; M. Wilberg les a reçues dans le texte, telles que ἐληλυθέναι pour ἀναχθῆναι, puis τοὺς ἴσον ἀπέχοντας pour τὸν ἴσον ἀπ. et οὐδεμιᾶς (ou mieux, comme le propose M. Grashof, οὐδὲ μιᾶς) ἂν εὐλόγου pour οὐ δὲ μιᾶς ἀνευλόγου, qui ne donnait aucun sens; enfin μείζων pour μεῖζον, et Αἰθιόπων pour Ἀιθίοψι. Il a rejeté avec raison la correction τὸν χειμερινὸν τροπικόν que j'avais proposée, en place de τὸν ἰσημερινόν qui est la vraie leçon; mais il prend pour un nom propre le mot ἡ Τριακοντάσχοινος, ainsi que j'ai conseillé de le faire : c'est évidemment une désignation géographique.

Au chap. X, dans la première phrase, au lieu de μέχρι τοῦ δεῦρο, la leçon μέχρι τοῦδε a été introduite dans le texte, sur l'autorité de quatre manuscrits; celle du manuscrit Coislin m'avait paru suffisante pour recommander cette leçon. Dans une note fort instructive, M. Wilberg rappelle les observations d'Halma et de Delambre sur l'expression des fractions dans les manuscrits de Ptolémée, et il les complète par des remarques nouvelles qui me paraissent ne rien laisser à dire sur ce sujet.

Je rappellerai que feu Dujardin, qui s'était fort occupé de mathématiques, avant de se livrer à l'étude du copte, a donné une très-bonne note, à ce sujet, aux traducteurs français de la grammaire de Matthiæ. (T. I, p. 27.)

Chap. XI. L'éditeur a suivi ma correction ὅ, τι ταῖς ὁμολογουμέναις ἀναμετρήσεσι σύμφωνόν ἐστι, qui est exigée par le sens, au lieu de ὅτι. Il a, de plus, introduit deux nouvelles leçons, ἐκτεθειμένης pour ἐκτιθεμένης, ce qui a peu d'importance, et Σηρῶν pour Σινῶν, ce qui en a davantage.

Chap. XII. Dans le membre de phrase τὸ πλῆθος τῶν ἐκ τῆς ἐπταμήνου σταδιασμοῦ συναγομένων σταδίων, j'avais retranché le mot σταδιασμοῦ, comme faisant un sens absurde : M. Wilberg, ayant trouvé, en effet, qu'il manque dans sept manuscrits, n'a pas hésité à le faire disparaître. On devait ce mot à l'ineptie d'un copiste qui voulait absolument trouver un substantif à l'adjectif ἐπταμήνου, ne se doutant pas que le mot ὁδοῦ était naturellement sous-entendu, et ne réfléchissant pas qu'il fallait au moins un substantif féminin. Les leçons δυναμένους et καταφῶρος, pour δυναμένας et καταφόρος, que j'avais proposées d'après le manuscrit Coislin, ont été retrouvées dans quatre autres manuscrits. Quant à un passage fort difficile sur la réduction à opérer dans le nombre de stades

Digitized by Google

conclu du voyage de sept mois (*τῆς ἑπταμήνου*), M. Wilberg l'explique autrement que je ne l'ai fait; et son explication mérite d'autant plus la préférence, qu'en donnant un sens fort raisonnable, elle n'oblige point à corriger le texte.

Sur la fin du chapitre, d'après mon avis, l'éditeur a reçu la leçon nouvelle *προϊοῦσαν* pour *προσιοῦσαν*, et l'introduction conjecturale de la préposition *διά* dans *τὸν δὲ δι' Ἑλλησπόντου*, et *τὸν διὰ τῆς Ῥοδίας παράλλ.*

Chap. XIII. Il a reçu également la leçon *μετὰ τὸν Κολχικὸν κόλπον*, au lieu de *Γαγγητικόν* qui ne faisait aucun sens; un peu plus bas, j'avais lu encore *τῷ Κολχικῷ κόλπῳ*, en place de *Γαγγητικῷ*, et cette correction s'est retrouvée dans un manuscrit. Cependant M. Wilberg me semble prouver fort bien qu'il faut lire *τῷ Ἀργαρικῷ κόλπῳ*, quoiqu'aucun manuscrit ne donne cette leçon. Dans cette phrase, *διὰ τὸ τοὺς ΔΙΑ τούτων τῶν τόπων παραλλήλους μηδενὶ ἀξιολόγῳ διαφέρειν τοῦ μεγίστου κύκλου*, j'ai introduit ΔΙΑ au lieu de *μετά* que donnent un manuscrit et une édition, et de *κατά* que donnent tous les autres, ainsi que trois éditions. Ce changement conjectural, nécessité par le sens, a été admis par M. Wilberg, qui donne, à ce sujet, de très-bons éclaircissements sur le calcul de Ptolémée.

Chap. XIV. M. Wilberg a introduit dans le texte de ce chapitre trois nouvelles leçons que j'avais également indiquées : *τίς γὰρ ἀριθμὸς ἡμερῶν ἀόριστος* (pour *ἄῤῥητος*) *ἔσται, κἂν ὅλης τῆς πεπερασμένης περίοδον ἐπέχῃ* (pour *ἔχῃ*). Ces deux leçons, données par le manuscrit Coislin, se retrouvent dans plusieurs autres : il en est de même de la phrase *διέστηκε δὲ τοῦ ἰσημερινοῦ καὶ ὁ διὰ τῶν Ἀρωμάτων παράλληλος, κ. τ. λ.* au lieu de *διέστηκε δὲ* ΚΑΙ Ὁ *τοῦ ἰσημ. κ. τ. λ.* Les deux petits mots *καὶ ὁ* font un contre-sens manifeste; ils manquent, en effet, dans quatre manuscrits et dans une édition. M. Wilberg a pris la peine fort inutile de prouver leur absurdité.

Dans le chap. XV, Ptolémée, après avoir rectifié les mesures de Marin de Tyr, fait ressortir les contradictions qui s'y trouvent. Tout en commençant, la leçon *συνεστείλαμεν*, que j'avais recommandée sur la foi du seul manuscrit Coislin, s'est retrouvée dans cinq autres; M. Wilberg ne pouvait la négliger, non plus que *οἷον ἐπὶ τῶν ἀντικεῖσθαι πεπιστευμένων*, en place de *ἐπὶ τὸ ἀντ.*; de même *Λέπει* pour *Λέπῃ*, ce qui ne laissait aucun doute. Il n'a pas non plus hésité à recevoir les corrections que j'avais proposées pour cette phrase : *ταύτης τῆς διαστάσεως... τῷ ὄντι μείζονος ὀφειλούσης εἶναι διὰ τὸ καὶ μείζονος* ΥΠΟΠΙΠΤΕΙΝ *παραλλήλου* ΠΕΡΙΦΕΡΕΙΑ. Le manuscrit Coislin donnant *ὑποτείνειν* et *περιφέρειαν*,

Digitized by Google

je n'avais pas à balancer; de même que pour l'addition de *τῆς* dans cette phrase *διὰ δὲ τῆς τῶν κλιμάτων καὶ τῆς τῶν ὡριαίων διαιρέσεως κ. τ. λ.*; et pour les leçons *τά* (pour *τὰς*) *περὶ αὐτήν*... *κείμενα* (pour *κειμένας*); *τοῦ Ἀδουλιτικοῦ* pour *Ἀδουλικοῦ*; enfin *τούτων δ' ἔστιν* pour *δ'ἔτι*. Toutes ces leçons établissent ou améliorent le sens. Il y avait dans ce même chapitre une autre phrase altérée : *Καὶ τὸν Ἄθω δὲ τάξας ἐπὶ τοῦ δι' Ἑλλησπόντου παραλλήλου, τὴν Ἀμφίπολιν καὶ ΤΑΣ περὶ αὐτὴν ὑπὲρ τὸν Ἄθω καὶ τὰς τοῦ Στρυμόνος ἐκβολὰς κειμένας ἐν τῷ τετάρτῳ καὶ ΕΝ ΤΩ ὑπὸ τὸν Ἑλλήσποντον κλίματι τίθησιν.* J'ai proposé de rétablir le passage en lisant *τά* au lieu de *τάς* et en retranchant *ἐν τῷ*, ce que M. Wilberg a fait. Il a, de plus, changé *κειμένας* en *κείμενα*. Toutefois, l'une et l'autre de ces deux leçons offrent des difficultés; le sens de la phrase n'est point net; il devient parfaitement clair si, en ne changeant rien aux autres leçons, on retranche le second *καὶ τάς*, de cette manière : *καὶ τὸν Ἄθω δὲ τάξας*... *καὶ τὰς περὶ αὐτὴν ὑπὲρ τὸν Ἄθω τοῦ Στρυμόνος ἐκβολὰς κειμένας ἐν τῷ τετάρτῳ καὶ ὑπὸ τὸν Ἑλλήσποντον κλίματι τίθησιν.* C'est-à-dire : « et bien qu'il range l'Athos sous le parallèle de l'Hellespont, Marin de « Tyr met Amphipolis, ainsi que les bouches du Strymon, situées dans « le voisinage de cette ville, au-dessus de l'Athos, dans le quatrième cli- « mat, au-dessous de l'Hellespont. » Une autre difficulté se présente dans l'évaluation de la distance de Canope à Sébennytus. Ptolémée dit que Timosthène, l'amiral de Ptolémée Philadelphe, l'évaluait à 290 stades (*διακοσίων ἐννενήκοντα*). Cette distance est de moitié trop courte; car, d'après la carte moderne, on compte de Canope à Samanhoud (*Sebennytus*), au moins 550 stades de 500, 660 de 600, et 770 de 700 au degré; ainsi, dans le plus long des stades connus, le nombre serait encore double de celui que donnait Timosthène. J'ai pensé qu'il y a erreur; et qu'il faut lire, soit [ΈΞΑ] *κοσίων*, soit [ΈΠΤΑ] *κοσίων*, au lieu de [ΔΙΑ] *κοσίων*. M. Wilberg croit qu'on peut conserver l'ancienne leçon, parce qu'on ignore si Timosthène a connu la vraie distance. Je pense, à mon tour, que, s'il est possible d'admettre que Timosthène ait inexactement connu cette distance, il n'est guère probable qu'il se fût trompé du simple au double, dans un pays dont les distances devaient être si bien mesurées.

La dernière phrase de ce chapitre, *τούτων δ' ΈΤΙ ἀνατολικώτερον τὸ ἀκρωτήριον τῶν μεγάλων Ἀρωμάτων σταδίοις πεντακισχιλίοις*, devient parfaitement nette, en changeant *ἔτι* en *ἐστίν*. Cette leçon, que j'avais proposée d'après le manuscrit Coislin, se retrouve dans trois autres.

Le chap. XVI n'a que deux phrases, et n'offre qu'une seule difficulté causée par un *μή* hors de place, *τὴν μὲν Ἰταλίαν μὴ ἀπ' ἄρκτων Ῥαιτίᾳ*

Digitized by Google

καὶ Νωρικῷ μόνον, ἀλλὰ καὶ.... J'ai lu ἀπ' ἄρκτων μὴ P. sur la foi du manuscrit Coislin; et M. Wilberg a reçu cette leçon, quoique aucun autre ne la donne : mais elle est du nombre de celles qui pourraient se passer d'autorité. A la phrase suivante, l'éditeur se préoccupe d'une difficulté qui, peut-être, n'existe pas : καὶ τοὺς μὲν μεσογείους Σογδιανοὺς καὶ τοὺς Σάκας ΓΕΙΤΝΙΑΖΕΙΝ ἀπὸ μεσημβρίας τῇ Ἰνδικῇ κ. τ. λ. Comme l'infinitif ne lui paraît se rattacher à rien, il propose de lire γειτνιάζῃ, dépendant de ὅταν qui est à la phrase précédente; mais il voit lui-même l'impossibilité de la leçon, puisque γειτνιάζειν est toujours intransitif. Il pense alors à γειτονίζῃ; mais γειτονίζειν n'existe pas. Je trouverais plus simple d'admettre ici une espèce d'anacoluthe, et de rapporter l'infinitif à φησί ou λέγει, sous-entendu ἀπὸ κοινοῦ. J'avais traduit en ce sens.

La première phrase du chapitre XVII est fort difficile; je crois cependant ma traduction exacte et suffisamment claire. La longue note de M. Grashof n'éclaircit pas beaucoup le passage. La difficulté de ce membre, δι' οὗ καὶ τὴν τῶν κλιμάτων καὶ τὴν τῶν ὡριαίων ΜΟΝΟΣ ἐποιήσατο διόρθωσιν, est sauvée par ma conjecture μόνως que M. Wilberg a reçue dans le texte. Dans la dernière partie, ἔνια δ' ἤδη καὶ τοῖς νῦν ἱστορουμένοις οὐκ ἔχει συμφώνως, la particule ἤδη a quelque chose d'embarrassant. J'avais proposé ἔτι, conjecture qu'approuve M. Wilberg; je préfère pourtant celle de M. Grashof, ἔνια δὲ δή. Quant à M. Wilberg, il passe par-dessus la difficulté, en retranchant ἤδη et en lisant : ἔνια δὲ καὶ τοῖς νῦν.... Dans cet autre membre de phrase, διὰ τὸ ταχὺ μετάβολον τῶν ὑπὸ τὸν ἰσημερινὸν πνευμάτων, j'ai proposé une conjecture qui rend un mot à la langue grecque. Voyant bien que μετάβολον ne pouvait subsister, j'avais dit : « Il faut lire διὰ τὸ ταχὺ μεταβάλλον avec le manuscrit Coislin, à moins qu'on ne réunisse les deux mots, ταχυμετάβολον, ce qui vaut encore mieux. » Cette conjecture, confirmée par huit manuscrits, a pris définitivement place dans le texte de Ptolémée, et je ne doute pas que l'adjectif ταχυμετάβολος ne soit, par la suite, introduit, à son rang, dans la nouvelle édition du *Thesaurus*.

La fin du chap. XVIII est fort difficile; je l'ai traduite entièrement, expliquée et corrigée en plusieurs endroits. Ainsi, j'ai lu καὶ οὐ διὰ (au lieu de οὐδὲ) τῶν αὐτῶν ἐν (au lieu de αὐτῶν ἑκατέρῳ) ἑκατέρῳ μέρει, καὶ τὸ πλεῖστον, κ. τ. λ. M. Wilberg a conservé οὐδέ, de même plus bas, λήσομεν αὐτούς, pour αὐτούς, mais il a eu raison de conserver διαμαρτάνοντες.

Au commencement du chap. XIX, un article, introduit mal à propos, dénaturait le sens de Ptolémée : ὅθεν ἡμεῖς διπλοῦν ἀναδεξάμενοι

Digitized by Google

πόνον, τὸν μὲν ἵνα τὴν γνώμην τοῦ ἀνδρός (de Marin de Tyr) ΤΗΝ δι' ὅλης τῆς συνΙάξεως κ. τ. λ. Le second article obligeait à croire que le mot σύνταξις désigne ici l'ouvrage même de Marin. Or, il me paraissait bien plus naturel d'admettre que Ptolémée parle de son propre ouvrage. J'avais donc proposé de retrancher le second article. Cette conjecture, vérifiée par un manuscrit, a été admise par le nouvel éditeur, comme plus bas, προσεπεμελήθημεν pour προσεμελήθημεν, et τὰς πρὸς ἄλληλα σχέσεις, pour πρὸς ἀλλήλας σχέσ. C'est avec raison qu'il introduit dans le texte le mot ἐποχάς, d'après plusieurs manuscrits, au lieu de ἀποχάς. J'avais entendu la leçon vulgaire de *distances;* mais l'idée la plus naturelle est celle de *positions*, que Ptolémée exprime ordinairement par le mot ἐποχαί.

Le chap. xx a pour objet de prouver que la carte de Marin de Tyr manque de *symétrie*, c'est-à-dire n'est pas dans un rapport exact avec la terre. Le commencement est difficile, tant par l'obscurité du sujet, qu'à cause de quelques fautes du texte que j'ai indiquées, comme ἑκαΙέρα pour ἑκάτερα ; καταταχθησομένων pour καταχθησομένων; deux conjectures qui ont été vérifiées par les manuscrits. L'éditeur y a de plus introduit une fort bonne leçon, παραφορᾶς au lieu de περιφορᾶς, et ὁμοίας μὲν ἀνίσους δὲ περιφερείας en place de ὁμοίως.

Dans le chapitre xxi, le commencement d'une phrase difficile ἐπεὶ δὲ οὐχ οἷόν τε πάνΙων... αὐτάρκως ἂν ἔχοι τοῦτο... m'avait semblé devoir être lu ainsi : ἐπεὶ δὲ οὐχ οἷόν τε ΔΙΑ πάντων... ἂν ἔχοιμεν τοῦτο.... M. Wilberg adopte l'addition de διά, confirmée par sept manuscrits; mais il conserve ἔχοι que tous les manuscrits donnent, et qui peut très-bien subsister.

Au chapitre xxiii, la leçon ὡριαῖα διασΙήματα, pour ὡραῖα, donnée par le manuscrit Coislin, a été reçue dans le texte.

Outre les corrections que M. Wilberg a introduites, d'après l'opinion que j'avais avancée, cet éditeur a mis à profit la collation complète qu'il a faite des manuscrits et des éditions antérieures, pour améliorer encore le texte. Ces nouvelles leçons sont au nombre d'une quarantaine environ pour le premier livre; toutes servent à éclaircir le sens ou à rendre la phrase plus correcte. Le texte de ce premier livre, qui renferme tant de détails curieux et intéressants pour l'histoire de la science, est donc à présent épuré à peu près autant qu'il peut l'être; et le nouvel éditeur, en profitant de tout ce qui avait été fait avant lui, nous paraît avoir laissé bien peu de chose à faire.

Le second livre est précédé d'une courte introduction (πρόλογος) sur la composition des tables géographiques que contiennent ce livre

Digitized by Google

et les suivants. M. Wilberg y a reçu trois nouvelles leçons d'après les manuscrits, indépendamment d'une correction que j'avais proposée: *παραιτησάμενοι τὸ πολύχουν τῶν περὶ τὰς ἰδιοτροπίας τῶν ἐθνῶν ἱστορηθέντων*, au lieu de ... *τὸ πολύχουν*.... *ἱστορηθέν*. Cette conjecture, qui pouvait se passer de l'autorité des manuscrits, s'est retrouvée depuis dans un de ceux de la Bibliothèque royale. Dans ce chapitre, une phrase peut être rétablie par une légère correction. Il y est question des limites de la Libye du côté de l'Asie ..... *χωρίζοντες μὲν ταύτην* (*τὴν Λιβύην*) *ἀπὸ τῆς Ἀσίας μετὰ τὰς θαλάττας τὰς ἀπὸ τοῦ περὶ τὸ Πράσον ἀκρωτήριον τῆς Αἰθιοπίας μέχρι τοῦ Ἀραβικοῦ κόλπου καὶ τῷ ΔΙΑ τοῦ καθ' Ἡρώων πόλιν μυχοῦ μέχρι τῆς καθ' ἡμᾶς θαλάττης ἰσθμῷ*. La préposition *διά* fait difficulté; aussi manque-t-elle dans plusieurs manuscrits. Je pense que la substitution d'*ἀπό* rend le sens complet.

Avec le premier chapitre de ce livre commence, pour l'éditeur, le travail si minutieux qui consiste à réunir les innombrables variantes dans les chiffres des latitudes et des longitudes et dans l'orthographe des lieux. Le bas de chaque page est garni d'une multitude de ces variantes, parmi lesquelles l'éditeur a souvent fait un choix heureux; pour les autres, il se contente de les consigner scrupuleusement, laissant aux géographes le soin de les discuter, d'après des considérations qui doivent rester étrangères le plus souvent à un éditeur. Il me serait difficile de signaler tous les changements heureux qu'il a fait sortir de cette collation. Je dois me contenter de dire qu'il me paraît avoir porté, dans cette partie si difficile et si épineuse de sa tâche, le même esprit consciencieux et la même critique réservée et judicieuse qui le distinguent, ainsi que son collaborateur, M. Grashof.

Il est vraiment heureux, pour la géographie de Ptolémée, d'avoir trouvé de tels interprètes. Après la mort de M. Manos, cet ouvrage ne pouvait tomber dans de meilleures mains. Il ne reste plus aux amis de la littérature grecque et de la géographie ancienne d'autres vœux à former que de voir les deux savants philologues continuer leur œuvre sur les mêmes bases, et terminer, le plus promptement possible, une entreprise si bien commencée, et qui doit être si utile, en même temps qu'elle leur assure une place honorable parmi ceux qui ont efficacement coopéré à la restauration d'un des plus précieux monuments de la science antique.

LETRONNE.

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'éloge de Frédéric Cuvier, par M. Flourens, lu à la séance publique de l'Académie des sciences, le 13 juillet dernier (voir notre cahier de juillet 1840, p. 440), contient la plus juste appréciation des écrits et du caractère de cet académicien, qui a pris part à la rédaction du Journal des Savants depuis 1831 jusqu'à sa mort. Nous nous empressons d'en reproduire quelques fragments, comme complément de la notice biographique publiée dans notre cahier de juillet 1838, p. 453. « Frédéric Cuvier, membre de l'Académie des sciences, de la Société royale de Londres, et frère de Georges Cuvier, naquit à Montbéliard, le 28 juin 1773. Dès qu'il eut atteint l'âge des premières études, il suivit son frère au collége de Montbéliard; mais le moment où son esprit devait se développer n'était pas venu. Il ne vit alors, de ces premières études, que le côté aride; il finit même par les abandonner tout à fait pour se mettre en apprentissage chez un horloger. Une secrète impulsion le portait vers la mécanique... On ne sait jusqu'où il aurait pu aller en ce genre, si des circonstances plus fortes ne l'avaient bientôt détourné de la mécanique pour l'attacher à l'histoire naturelle..... Appelé à Paris par son frère, M. F. Cuvier s'y rendit vers la fin de 1797. On le voit, dès son arrivée, suivre les cours de physique, de chimie, d'histoire naturelle. En 1801, il se joint à M. Biot pour des recherches sur les propriétés de la pile voltaïque, recherches qui ont donné un résultat important. En 1802, il se charge de la rédaction principale du journal de la société d'encouragement pour l'industrie nationale. Il était impossible de vivre auprès de M. Cuvier, et d'y vivre journellement, familièrement, dans l'intimité fraternelle, sans devenir naturaliste. C'est par un travail entrepris d'abord pour son frère que M. F. Cuvier fit ses premiers pas dans l'histoire naturelle. M. Cuvier voulut avoir le catalogue de la collection d'anatomie comparée, et c'est à MM. F. Cuvier et Duvernoy qu'il le demanda. M. F. Cuvier fut chargé de la description des squelettes, et telle a été la première origine de son grand ouvrage sur les dents des mammifères, ouvrage qui est devenu fondamental en zoologie..... Mais un travail d'un autre genre, et le travail sans contredit le plus important, le plus original, de M. F. Cuvier, ce sont ses observations sur l'instinct et l'intelligence des animaux, observations qui n'intéressent pas moins le philosophe que le naturaliste, et auxquelles il a consacré trente années d'études suivies et conciencieuses. » M. Flourens indique ensuite les résultats principaux des observations de M. F. Cuvier sur l'instinct des animaux, cite les faits les plus importants recueillis dans ce bel ouvrage, et termine ainsi l'éloge de l'auteur : « Je viens de retracer les travaux de M. F. Cuvier : c'est avoir fait connaître sa vie entière. Jamais, en effet, on n'a pu

Digitized by Google

dire de personne avec plus de vérité que de lui, que la vie d'un savant est toute dans ses pensées et dans ses travaux. Nommé, en 1804, garde de la ménagerie du Muséum, il a passé 34 ans dans cette retraite paisible, où il trouvait les deux choses qui font seules les travaux profonds : le temps et la méditation. C'est là qu'il préparait sans bruit, sans étalage, mais aussi sans distraction, sans relâche, les bases de cette étude des facultés et des actions des animaux, qui, avant lui, comptait à peine pour une partie de l'histoire naturelle, et dont il a fait une science distincte, une science profonde, une science qui, soumettant à l'expérience des questions réputées jusque-là de pure philosophie, a réellement étendu le domaine de l'observation. M. F. Cuvier portait dans la société une humeur facile, le tact le plus juste de toutes les convenances, une bonté rare, une bienveillance qui semblait naître de la sympathie et qui l'inspirait; son âme, tout à la fois douce et énergique, son caractère élevé, son cœur droit ont laissé des souvenirs ineffaçables dans tous ceux qui l'ont connu. Ses amis, et je regrette de ne pouvoir les nommer, le pleurent aujourd'hui comme le jour où il l'ont perdu. On peut croire qu'il ne pensa jamais à sa propre gloire, mais il était passionné pour celle de son frère. C'est pour ce frère qu'il vivait, c'est pour lui qu'il s'était fait naturaliste; c'était un spectacle touchant, et qui avait fini par inspirer un respect général, que celui de cette amitié si tendre, si complète, si dévouée, et qui, aujourd'hui même, de tous les souvenirs que réveille le nom de M. F. Cuvier, est peut-être le plus vif encore. M. F. Cuvier fut nommé, le 24 décembre 1837, professeur au Muséum d'histoire naturelle. La chaire à laquelle il était appelé venait d'être créée, et elle l'avait été pour lui. M. de Salvandy, alors ministre de l'instruction publique, payait ainsi noblement, par une création utile, la dette du Muséum et de la science. Mais c'est à ce moment même, c'est au moment où il allait enfin, ce qui avait toujours été son vœu le plus cher, enseigner la science qu'il avait fondée, qu'il fut frappé de la maladie terrible à laquelle il a succombé. Il est mort à Strasbourg, le 24 juillet 1838. Il s'occupait, avec son zèle accoutumé, de l'inspection des colléges de cette ville, lorsque, le 19, au soir, il ressentit les premiers coups de la maladie foudroyante qui, 4 jours après, l'avait enlevé. On remarquera, entre cette maladie et celle à laquelle avait succombé son illustre frère, une analogie frappante. Ces deux hommes, qui avaient été si étroitement unis, et qui s'étaient si peu quittés, sont morts au même âge, de la même maladie, et avec la même sérénité d'esprit, la même intrépidité d'âme. M. F. Cuvier calculait aussi, comme l'avait fait son frère, les progrès du mal; il les épiait, il les annonçait; il conservait, en mourant, toute sa pénétration comme observateur, et toute sa fermeté comme homme. Son fils était parti de Paris à la première nouvelle qu'on eut de sa maladie; mais, lorsqu'il arriva à Strasbourg, M. F. Cuvier n'était déjà plus. Il était mort entre les bras de M. Dutrey, son compagnon de voyage et son collègue d'inspection, et de M. Duvernoy, l'ami de toute sa vie. Ses dernières paroles ont été : « Que mon fils mette sur ma tombe : *Frédéric Cuvier, frère de Georges Cuvier* ; » rappelant ainsi ses deux plus chères affections, et associant, par une dernière expression, les deux sentiments les plus forts de son âme, sa tendresse pour son fils et son admiration pour son frère. » Cet *Éloge*, qui vient d'être imprimé en 28 pages in-4°, est suivi de notes intéressantes et d'une liste complète des ouvrages de M. F. Cuvier.

Le 17 août, M. Dufrénoy a été élu à la place d'académicien vacante, dans la section de minéralogie, par le décès de M. Brochant de Villiers.

Digitized by Google

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Huyot, architecte, membre de l'Académie des beaux-arts, est mort à Paris, le 2 août. M. Raoul-Rochette, secrétaire perpétuel, au nom de l'Académie, et M. Dumont, au nom de l'École royale des beaux-arts, ont prononcé sur sa tombe des discours dont nous donnerons quelques extraits dans le prochain numéro de ce journal.

ACADÉMIES ÉTRANGÈRES.

Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles. La classe des lettres de cette Académie met au concours, pour les années 1841 et 1842, les questions suivantes. — *Concours de* 1841. — 1. Quelles ont été, jusqu'à la fin du règne de Charles-Quint, les relations politiques, commerciales et littéraires des Belges avec les peuples habitant les bords de la mer Baltique? — 2. Les anciens Pays-Bas autrichiens ont produit des jurisconsultes distingués qui ont publié des traités sur l'ancien droit de la Belgique, mais qui sont, pour la plupart, peu connus ou négligés. Ces traités sont non-seulement précieux pour l'histoire de l'ancienne législation nationale, mais contiennent encore des notions intéressantes sur notre ancien droit politique; et, sous ce double rapport, le jurisconsulte et le publiciste y trouveront des documents utiles à l'histoire nationale. L'Académie demande qu'on lui présente une analyse raisonnée et substantielle, par ordre chronologique et de matières, de ce que ces divers ouvrages renferment de remarquable pour l'ancien droit civil et politique de la Belgique. — 3. On demande un ouvrage sur la vie et les écrits de Jean-Louis Vivès, professeur de belles-lettres à l'université de Louvain, et l'un des savants les plus célèbres du XVIe siècle, en rattachant ce sujet à l'histoire littéraire de la Belgique à cette époque. — 4. Quel était l'état des écoles et autres établissements d'instruction publique en Belgique depuis Charlemagne jusqu'à la fin du XVIIe siècle? Quelles étaient les matières qu'on y enseignait, les méthodes qu'on y suivait, les livres élémentaires qu'on y employait, et quels professeurs s'y distinguèrent le plus aux différentes époques? — 5. Faire l'histoire de l'état militaire en Belgique sous les trois périodes bourguignonne, espagnole et autrichienne, jusqu'en 1794, en donnant des détails sur les diverses parties de l'administration de l'armée, en temps de guerre et en temps de paix. L'Académie désire que le mémoire soit précédé, par forme d'introduction, d'un exposé succinct de l'état militaire en Belgique dans les temps antérieurs jusqu'à la maison de Bourgogne. — *Concours de* 1842. — 1. Quels sont les changements que l'établissement des abbayes et des autres institutions religieuses au VIIe siècle, ainsi que l'invasion des Normands au IXe, ont introduits dans l'état social de la Belgique? — 2. Il existe un grand nombre de documents écrits dans les dialectes de l'Allemagne, et appartenant aux VIIe, VIIIe, IXe, X^e et XIe siècles; ils sont indiqués par la préface de l'*Althochdeutcher sprachschatz* de Graff; mais on ne connaît guère d'écrits rédigés en langue teutonique, usitée en Belgique antérieurement au XIIe siècle. On demande, 1° quelle est la cause de cette absence de manuscrits belgico-germaniques? 2° quelle a été la langue écrite des Belges-Germains avant le XIIe siècle? Peut-on admettre que les *Niderdeutsche Psamen ausder Karolinger zeit*, publiés par Vonder-Hagen, le *Heliand*, récemment mis au jour par Schnaeller,

Digitized by Google

et quelques autres ouvrages, appartiennent à la langue écrite dont on faisait usage en Belgique? — Le prix de chacune de ces questions sera une médaille d'or de la valeur de 600 francs. Les mémoires doivent être écrits lisiblement, en latin, français ou allemand, et adressés, francs de port, avant le 1er février 1841 ou 1842, à M. Quételet, secrétaire perpétuel. L'Académie exige la plus grande exactitude dans les citations; à cet effet, les auteurs auront soin d'indiquer les éditions et les passages des ouvrages qu'ils citeront.

La même Académie (classe des sciences) propose les deux questions suivantes pour le concours de 1842 : 1. Exposer, d'une manière approfondie, l'état actuel de nos connaissances sur l'électricité de l'air, et discuter la valeur des moyens employés jusqu'à ce jour pour apprécier les phénomènes électriques qui se passent dans l'atmosphère. — 2. Rechercher, par de nouvelles expériences et de nouvelles observations, l'influence que paraissent exercer sur la forme cristalline des corps la nature et la température des milieux dans lesquels ces corps ont cristallisé. — L'auteur qui traitera cette deuxième question devra faire précéder son mémoire d'un exposé succinct de l'état de nos connaissances sur ce sujet. — Le prix, pour chacune de ces questions, sera une médaille d'or de 600 francs. Les mémoires devront être envoyés avant le 1er février 1842.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Glossarium mediæ et infimæ latinitatis conditum a Carolo Dufresne, domino Du Cange, auctum à monachis ordinis S. Benedicti, cum supplementis integris D. P. Carpenterii et additamentis Adelungii et aliorum, digessit G. A. L. Henschel. Tomus primus. Paris, imprimerie de F. Didot frères, 1840, in-4°. — Parmi les publications que le développement des études historiques rendait nécessaires, il n'en est aucune qui soit plus digne d'encouragement que la réimpression des glossaires de Du Cange et de Carpentier. Cette utile entreprise, à laquelle nous avons déjà eu occasion d'applaudir (voy. notre cahier de septembre 1839, p. 573), est en voie d'exécution, et nous pouvons juger, par la livraison que nous avons sous les yeux (pp. 161-360 du tome I; lettres ALAPA-ARBOR), du soin qu'apporte l'éditeur à la reproduction de ce grand monument de l'érudition française. Au glossaire de Du Cange et aux additions des Bénédictins, M. Henschel ne s'est pas contenté de joindre le supplément de Carpentier; il a mis à profit les meilleurs travaux de notre époque relatifs aux institutions du moyen âge, ou à l'histoire de la basse latinité et de la formation des langues latines modernes. Les glossaires allemands de Wachter, de Schilter, de Haltaus, l'Elucidario de Santa-Rosa de Viterbo, les ouvrages de Raynouard, de Maio; ceux de Grimm, Kraff, Hoffmann, etc. lui ont fourni des additions ou des notes critiques, dont nous aurons à apprécier l'importance lorsque la publication de l'ouvrage sera plus avancée. Dans la livraison qui paraît en ce moment, les mots suivants peuvent être cités comme exemples de l'utilité de ces améliorations : *alara*, *albani*, *alcheria*, *alfor*, *amicia*, *almugavari*, *alodis*, *alogista*, *alto et basso*, *alveici*, *ambactus*, *amblacium*, *ambulare*, *amleit*, *anculus*, *andare*, *andelangus*, *angaria*, *annona*, *annulus*, *annus*, *ansa*, *antismicus*, *apennis*,

Digitized by Google

aplaustrum, apostiza, apostolicus, appendicium, aprestitum, aprisiones, aqua, arahum, aratraib, aratrum.

De vero ontologiæ fundamento, par Fr. Riaux, ancien élève de l'école normale. Paris, 1840, imprimerie de Fain et Thunot, in-8° de 47 pages. — *Dissertation sur Parménide d'Élée*, par le même. Rennes, 1840, imprimerie de Marteville, in-8° de 256 pages. — *Quid sit in arte ultra naturæ imitationem*, par J.-P. Thommerel. Paris, 1840, imprimerie de Beaulé, in-8° de 31 pages. — *Recherches sur la fusion du franco-normand et de l'anglo-saxon. Id. id.* in-8° de 119 pages. — *Animadversiones in quædam Platonis de rhetorice placita*, par F.-A. Dubourg. Paris, 1840, imprimerie de Mocquet, in-8° de 36 pages. — *Des prolégomènes de la rhétorique. Id. id.* in-8° de 125 pages. — *De variâ S. Anselmi in proslogio argumenti fortunâ*, par E. Saisset, ancien élève de l'école normale. Paris, 1840, imprimerie de Joubert, in-8° de 77 pages. — *Œnésidème. Id. id.* in-8° de 222 pages. — *De Mamerti Claudiani scriptis et philosophiâ dissertatio*, par A.-C. Germain, ancien élève de l'école normale. Montpellier, 1840, imprimerie de Boehm, in-8° de 74 pages. — *Essai littéraire et historique sur Apollinaris Sidonius. Id. id.* in-8° de 182 pages. — *De rhetoricâ; quid sit secundùm Platonem*, par J.-F.-A. Berger, ancien élève de l'école normale. Paris, 1840, imprimerie de Bourgogne et Martinet, in-8° de 28 pages. — *Proclus, exposition de sa doctrine. Id. id.* in-8° de 128 pages. — *De religiosis Campanellæ opinionibus*, par J. Ferrari. Paris, 1840, imprimerie de Mocquet, in-8° de 66 pages. — *De l'erreur. Id. id.* in-8° de 74 pages. — Tels sont les titres de quatorze thèses soutenues, dans le mois d'août, devant la faculté des lettres de Paris, avec des succès divers, mais d'une manière, en général, fort honorable. Celles qui ont le plus attiré l'attention et mérité le plus d'éloges sont : la *dissertation* de M. Riaux *sur Parménide d'Élée*, travail important auquel retirent peu de chose quelques erreurs de détail relevées dans la discussion; les excellents ouvrages, on peut leur donner ce nom, où MM. Saisset et Berger ont reconstruit, avec une netteté élégante, qui s'est retrouvée dans leurs explications orales, l'un, les idées d'*Œnésidème*, et en même temps toute l'histoire du scepticisme antique; l'autre, l'ensemble des doctrines de *Proclus*. Les *Recherches* de M. Thommerel *sur la fusion du franco-normand et de l'anglo-saxon* ont paru l'ébauche spirituelle d'un livre intéressant sur les vicissitudes de la langue anglaise, qu'on est en droit d'attendre de l'auteur. P.

Grande Chronique de Matthieu Paris, traduite en français par A. Huillard-Bréholles, accompagnée de notes et précédée d'une introduction par M. le duc de Luynes, membre de l'Institut. Paris, imprimerie de Schneider et Langrand, librairie de Paulin, 1840, tomes I-IV, in-8° de VIII-536, 559, 560 et 607 pages. — Nous annoncions, dans notre cahier de mars dernier (p. 185), la publication prochaine de la Chronique de Matthieu Paris. Il a paru jusqu'à présent quatre volumes de cet ouvrage digne de l'intérêt de toutes les personnes qui s'occupent de l'histoire du moyen âge. Il est à regretter sans doute que la traduction de M. Huillard-Bréholles ne soit pas accompagnée du texte latin revu sur les manuscrits; mais on ne peut que donner des éloges à la fidélité de sa version, pour laquelle il a fait usage de l'édition de 1644. Outre le mérite de l'exactitude, ce travail a aussi celui du style, et les notes pleines de recherches dont il est accompagné ajoutent encore à sa valeur. Les quatres volumes publiés se rapportent aux années 1066-1239. Les événements compris entre l'an 1239 et l'an 1259, époque de la mort de Matthieu Paris, rempliront les quatre tomes qui restent à paraître. Le huitième volume sera sans doute suivi d'une table détaillée des matières, complément indispensable d'un ouvrage de ce genre, et de l'introduction annoncée dans le titre.

Digitized by Google

Voyage et itinéraire à Constantinople, chez les Lazzes, en Géorgie, dans une partie de la Perse et de la Russie, de 1826 à 1833, par L. Victor Letellier, membre de la société asiatique de Paris, ex-chancelier et gérant du Consulat de France à Tiflis, tome Ier. Paris, imprimerie de Bourgogne et Martinet, librairie d'Arthus Bertrand, 1840, in-8° de 440 pages. Ce volume est précédé d'une préface et de prolégomènes, où l'auteur, après avoir développé le plan de son voyage, expose ses idées sur la politique des puissances européennes relativement à l'Orient, et sur les avantages que retirerait la France d'une liaison avec la Perse. La relation de M. Letellier ne fournira peut-être qu'un petit nombre de renseignements importants ou de faits nouveaux aux archéologues et aux géographes; mais les voyageurs y trouveront des indications précieuses, et les publicistes des réflexions qui peuvent être mises à profit dans l'examen des questions que soulève la situation de l'Orient. L'archipel, Constantinople, le climat, les monuments, les établissements publics, les usages de cette ville, Scutari et le Bosphore, sont l'objet des descriptions comprises dans ce premier volume. L'auteur mêle à ces descriptions des observations nombreuses sur le sultan Mahmoud et les réformes qu'il a tenté d'introduire en Turquie, sur la langue turque, sur l'école des langues orientales et l'institution des jeunes de langue; sur les Arméniens et les Grecs de Constantinople. Dans le second volume, l'auteur décrira Trébizonde, le pays des Lazzes, où aucun *franc* n'avait encore pénétré, et la Perse.

Voyage au Japon, exécuté pendant les années 1823 à 1830, ou description physique, géographique et historique de l'empire japonais, de Jézo, des îles Kuriles méridionales, de Krafto, de la Corée, des îles Liu-Kiu, etc. par M. Ph. Fr. de Siebold; édition française, rédigée par MM. A. de Montry et E. Fraissinet, et publiée sous les auspices de S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans. Paris, imprimerie de F. Didot, librairie d'Arthus Bertrand. Tome I, 1838, 354 pages, tome V, 1840; 1re et 2e livr., ensemble 286 et 55 pages. — Depuis les voyages de Kœmpfer et de Thunberg, au siècle dernier, aucun renseignement important n'avait été recueilli sur l'empire japonais; Isaac Titsing, président du commerce hollandais au Japon, de 1780 à 1784, avait bien rassemblé des notes et une grande quantité d'objets précieux pour l'histoire naturelle de cette contrée si intéressante et si peu connue, mais sa mort prématurée, arrivée à Paris en 1812, empêcha la publication de ses écrits et de sa collection. Désigné, en 1823, pour accompagner, en qualité de médecin et de naturaliste, le colonel de Sturler, chef de l'établissement des Hollandais au Japon, M. de Siebold, pendant un séjour de sept années, s'est trouvé, par l'avantage de sa position aussi bien que par l'étendue de ses connaissances, dans les conditions les plus favorables pour bien observer les hommes et les choses du pays et suppléer à l'insuffisance des notions fournies par les voyageurs qui l'avaient précédé: sa relation, très-importante pour l'étude des sciences géographiques et pour celle des langues de l'Asie, a été reçue avec empressement en Allemagne, et nous croyons que la traduction publiée par MM. de Montry et Fraissinet ne peut manquer d'obtenir en France le même succès. Le premier volume et une partie du cinquième ayant seuls paru, nous ne pourrons juger l'ensemble de l'ouvrage qu'après la publication des tomes intermédiaires. La relation de M. de Siebold sera divisée en sept parties: 1. Histoire du voyage; géographie mathématique et physique. 2. Mœurs et usages; gouvernement, lois, administration. 3. Mythologie, histoire, archéologie, numismatique. 4. Arts, sciences, langue et littérature. 5. Religion, dogmes, systèmes philosophiques. 6. Économie rurale et domestique, industrie, commerce. 7. Pays dépendants du Japon. Le tome I, qui appartient à la 1re partie, contient le récit du voyage de Batavia au

Digitized by Google

Japon, le tableau géographique et statistique de l'île de Banka, une histoire de la conquête de l'île de Taïssan (Formose) par le chinois Koksenja, en 1662, la description de Firato et de Dézima, factoreries des Hollandais au Japon; et les itinéraires de Nagasaki à Jédo et à Kokûra. Ce qui a paru jusqu'à présent du tome V, comprenant la 7ᵉ partie de l'ouvrage, ou les pays dépendants du Japon, est consacré à la Corée. Le voyageur y traite des mœurs des pêcheurs et des marchands coréens, de la langue et de l'écriture; il donne aux chapitres IV et XII (p. 30 et 239) deux vocabulaires très-utiles pour la connaissance de la langue coréenne. Le second de ces vocabulaires, le Lui-Hô, est en langue chinoise, avec les traductions coréennes et les équivalents dans le dialecte coréo-chinois, par M. J. Hoffmann. On trouve ensuite des vers coréens, des notes sur la Corée, prises dans les rapports des habitants et des Européens, une relation de quelques marins japonais naufragés sur la côte de Tartarie, et renvoyés dans leur patrie par la presqu'île de Corée, en 1645; une liste des emplois et dignités du royaume coréen; enfin, sous le titre Rapports du Japon avec la presqu'île Coréenne et la Chine, une suite de récits historiques rédigés d'après les originaux japonais par M. J. Hoffmann. L'atlas qui accompagne le texte du voyage se composera de 120 à 130 planches in-folio. Nous reviendrons sur cette intéressante relation lorsque la publication en sera terminée.

Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, par MM. Aimé Leroy, bibliothécaire, et Arthur Dinaux, de la Société royale des antiquaires de France. Nouvelle série. Tome II (5ᵉ livraison, p. 461-560), in-8°, imprimerie de Prignet, à Valenciennes. — Cette livraison, qui complète le 2ᵉ volume (nouvelle série) d'un recueil dont nous avons eu plusieurs fois l'occasion de faire l'éloge, n'a pas moins d'intérêt que les précédentes. Elle contient d'abord le *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque publique de Lille*, dressé, en 1828, par sir Thomas Phillips, et reproduit avec quelques additions et corrections. Les éditeurs se proposent de réimprimer aussi les catalogues des manuscrits des bibliothèques plus intéressantes d'Arras et de Saint-Omer, que le même sir Phillips a publiés il y a quelques années, et qui sont devenus rares. Nous ne pouvons qu'applaudir à ce projet, tout en regrettant qu'il s'applique à des ouvrages si imparfaits : les catalogues de M. Phillips ne sont, en effet, comme ceux de M. Haenel, que des listes dressées à la hâte, inexactes, incomplètes, et où fourmillent les fautes de tout genre. Telles qu'elles sont, néanmoins, ces listes, surtout celles de M. Haenel, ont une utilité réelle, puisqu'elles contiennent les seuls renseignements que nous ayons sur les richesses manuscrites de la plupart de nos bibliothèques de province. Après ce catalogue, vient un mémoire de M. Dinaux intitulé : *Habitudes conviviales et bachiques de la Flandre*, et où l'on trouve des faits curieux et de nombreuses recherches bibliographiques. Parmi les articles de moindre étendue que les éditeurs rassemblent, à la fin de chaque livraison, sous le titre d'*Hommes et Choses*, nous avons remarqué trois notices biographiques, sur Gilles Waulde, né à Bavay vers 1596, auteur d'une vie de S. Ursmer et d'une chronique de l'abbaye de Lobbes, sur Lucas Tréca, écrivain protestant du XVᵉ siècle, et sur Henri Rommain, savant Tournaisien du XIVᵉ siècle, à qui l'on doit deux ouvrages restés manuscrits et conservés dans la bibliothèque de Genève : une traduction française des trois premiers livres de Tite-Live, et un *Compendion historial*, chronique qui traite des faits de l'histoire sainte et de l'histoire romaine antérieurs à Jésus-Christ.

Rapport sur les archives municipales de la ville d'Aire (Pas-de-Calais), adressé à M. le ministre de l'instruction publique, par M. François Morand. Aire, imprimerie de Poulin, 24 pages in-8°. Le titre le plus ancien que possèdent ces archives est une

Digitized by Google

charte de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, donnée aux bourgeois d'Aire en 1187. Les premières chartes municipales que cette ville a reçues des comtes de Flandre y sont aussi conservées. Celle qui constitue le titre primitif de ses priviléges est de 1188. L'auteur du rapport signale encore trois cents *registres aux comptes*, où sont consignées les délibérations et les décisions administratives de 1483 à 1789, les règlements de police des mayeurs et échevins, sous le titre de *Ban, ordenance et estatut de le ville et banlieuwe d'Aire*, un recueil des priviléges des corporations d'arts et métiers depuis 1464 jusqu'en 1771, etc.

Études grammaticales sur la langue euskarienne, par Th. d'Abbadie et J. Augustin Chaho, de Navarre, auteur des Paroles d'un voyant. Paris, Arthus Bertrand, in-8° de 50 et 184 pages. Cette grammaire est précédée de prolégomènes où l'on trouve une notice analytique et critique des ouvrages publiés depuis 1607 jusqu'en 1834 sur la langue des Basques.

Genera et species curculionidum, cum synonymiâ hujus familiæ, à C. J. Schoenherr. Species novæ aut hactenus minus cognitæ, descriptionibus à dom. Leonardo Gyllenhal, C. H. Boheman et entomologis aliis illustratæ. Tomus sextus; pars prima, supplementum continens. Paris, imprimerie de Jules Didot aîné, librairie de Roret, 1840, in-8° de 480 pages.

Études sur la Théodicée de Platon et d'Aristote, par Jules Simon. Paris, imprimerie de Fain, librairie de Joubert, 1840, in-8° de 288 pages.

Mémoires de la société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, tome II, 1839—juillet 1840. Rodez, imprimerie de Batery, 1840, in-8° de 664 pages.

Notice historique sur Joseph Michaud, de l'Académie française et de l'Académie des belles-lettres, président honoraire de l'Institut historique, par M. Villenave père. Paris, imprimerie de Pommeret, 1840, in-8° de 24 pages.

Notice historique sur la bibliothèque publique de la ville de Saint-Omer, par H. Piers. Lille, veuve Libert-Petitot, 1840, in-8° de 66 pages.

Cours de droit administratif appliqué aux travaux publics, ou traité théorique et pratique de législation et de jurisprudence, avec un appendice contenant les lois et règlements qui font l'objet de chaque traité; seconde édition revue et augmentée des traités concernant les mines et les chemins vicinaux, et d'une table alphabétique des matières; par M. Cotelle, tome III. Paris, imprimerie de Fain, librairie de Carillan-Gœury, 1840, in-8° de 806 pages.

Histoire financière de la France, depuis l'origine de la monarchie jusqu'à l'année 1828, précédée d'une introduction sur le mode d'impôts en usage avant la révolution, suivie de considérations sur la marche du crédit et les progrès du système financier, et d'une table analytique des noms et des matières, par Jacques Bresson; deuxième édition. Paris, imprimerie de Locquin, deux volumes in-8°, ensemble de 1084 pages.

BELGIQUE.

Documents pour servir à l'histoire des bibliothèques de Belgique et de leurs principales curiosités littéraires, publiés par A. Voisin, conservateur de la bibliothèque de l'université de Gand. Gand, 1840, imprimerie et librairie de C. Annoot-Braeckman, in-8° de 350 pages, tiré à cent cinquante exemplaires. — Cet ouvrage, inventaire intéressant des richesses bibliographiques de la Belgique, se distingue par le même mérite d'exactitude consciencieuse que ce journal a déjà loué dans les précédentes publications de l'auteur. (Voyez *Journal des Savants*, juillet 1839, p. 447.) Parmi

Digitized by Google

les notices qui le composent, il en est une fort bien faite, celle de la bibliothèque de Mons, dont M. Voisin renvoie loyalement l'honneur à M. Ch. Delécourt, assez récemment enlevé à la magistrature et aux lettres belges. P.

ANGLETERRE.

History of British India..... Histoire de l'Inde britannique, par J. Mill; 4e édition, avec des notes et une continuation par H. H. Wilson, esq. professeur de sanscrit à l'université d'Oxford. Londres, Madden et Cie, 1840, in-8°, tome I.

An Essay..... Essai sur la vie et les institutions d'Offa, roi de Mercie, par le révérend H. Mackensie. Londres, librairie de J. Snow, 1840, in-8°.

Cicero's life and letters..... La vie et les lettres de Cicéron. Londres, librairie de Longman et Cie, 1840, in-8°.

Narrative of a journey..... Relation d'un voyage de Caunpour à Bourendo, dans l'Himalaya, par la route de Goualior, Agra, Delhi et Sirhind, par le major W. Lloyd et le capitaine Al. Gérard. Londres, librairie de J. Madden, 1840, 2 vol. in-8°, avec carte.

Narrative of a voyage..... Relation d'un voyage à Madère, à Ténériffe et sur les côtes de la Méditerranée, avec des observations sur l'état actuel de l'Orient, et un appendice sur le climat, l'histoire naturelle, les antiquités de ces contrées, etc. par W. R. Wilde. Londres, Longman, Orme et Cie, 1840, 2 vol. in-8°, avec 30 vignettes.

Icones plantarum..... Figures de plantes rares et nouvelles, avec leurs caractères, choisies dans l'herbier de l'auteur, par W. Jackson Hooker, professeur de botanique à l'université royale de Glascow. Londres, Longman et Cie, 1840, 2 vol. in-8°, avec 200 planches.

Hebrew..... Dictionnaire hébreu, chaldéen et anglais, par le docteur S. Lee. Oxford, librairie de Parker, 1840, in-8°.

The Frogs of Aristophanes..... Les Grenouilles d'Aristophane, avec des notes en anglais, par Mitchell. Londres, Longman, 1840, in-8°.

ALLEMAGNE.

Geschichte..... Histoire de la forme du gouvernement romain depuis la fondation de Rome jusqu'à la mort de César, par Goettling. Hall, 1840, in-8° de XVI-532 pages.

Geschichte..... Histoire de l'empereur Frédéric IV et de son fils Maximilien I, par Joseph Chmel, archiviste de la cour de Vienne. Tome I. Histoire de Frédéric IV avant son élection à l'empire. Hambourg, librairie de Fréd. Perthes, 1840, in-8° de de XII-542 pages.

Geschichte der mittel alters..... Histoire du moyen âge depuis la fin des croisades jusqu'à la fin du concile de Bâle. Nuremberg, librairie de P. N. Campe, 1840, in-8° de XII-442 pages.

Die schweizer chronick..... Chonique suisse depuis la formation de l'alliance de Ruttli jusqu'à la paix avec la France, par Sporschil. Leipsick, librairie de Kayser, 1840, in-4°, 1re livraison.

Hesychii glossographi discipulus et ΕΠΙΓΩΣΣΙΣΤΗΣ *Russus in ipsâ Constantinopoli*, sec. XII-XIII; e codice Vindobonensi græco-russica omnia, additis aliis purè græcis, et trium aliorum Cyrilliani lexici codicum speciminibus, cum appendice philolo-

Digitized by Google

gici maximè et slavistici argumenti, nunc primùm edidit, etc. B. Kopitar, etc. cum tabulâ æneâ græco-russâ. Vindobonæ, Car. Gerold, 1840, XXIV-72 pages in-8°.

De Chryse insulâ et deâ in Philoctete Sophoclis; scripsit Carolus Bertholdus Heinrich, etc. Bonnæ ad Rhenum, apud Adolphum Marcum, 32 pages in-8°.

Platonis Sophista, recensuit, prolegomenis et commentariis illustravit Godofredus Stallbaurs. Gothæ, sumptibus Friderici Hennings, 1840, in-8° de 242 pages. Seconde partie du tome VIII de la collection des œuvres complètes de Platon, publiée par M. Stallbaurs.

ÉTATS-UNIS.

A history..... Histoire de l'église, depuis les premiers temps jusqu'à la réforme, par le révérend G. Waddington. New-York, librairie de Harper et Brother, 1840, in-8°.

History..... Histoire de la religion réformée en France, par le révérend Edward Smedley. New-York, librairie de Harper, 1840, 3 volumes in-8° avec portraits.

A history of the late war..... Histoire de la dernière guerre entre les États-Unis et la Grande-Bretagne, comprenant le détail circonstancié des différentes opérations militaires et navales, par H. M. Brackenridge. Septième édition revue et corrigée par l'auteur. Philadelphie, librairie de Kay et Brother, 1840, in-12.

Massachusetts historical collection..... Collection historique du Massachusetts, ou recueil des faits intéressants, des traditions, etc. se rapportant à l'histoire et aux antiquités de chaque ville dans le Massachusetts, avec des descriptions géographiques et 200 gravures, par J. Worrey Barber. New-York, W. Light, 1840.

Memoirs of Benjamin Franklin..... Mémoires de Benjamin Franklin, avec des extraits de ses essais, de ses lettres et de ses autres écrits, etc. New-York, H. et S. Raynors, 1840, 2 vol. in-8°.

Naval history..... Histoire navale des États-Unis, par F. Cooper, auteur des Pionniers, etc. Philadelphie, librairie de Lea et Blanchard, 1840, in-8°.

TABLE.

Découvertes dans la Troade, etc. Extraits des Mémoires de A.-F. Mauduit, architecte (3e et dernier article de M. Raoul-Rochette)..... Page 449

Histoire du Droit romain au moyen âge, par F.-C. de Savigny; traduit de l'allemand par Charles Guenoux (4e et dernier article de M. Pardessus)..... 460

Richeri historiarum libri IIII, ex codice seculi x autographo edidit Georgius Heinricus Pertz (1er article de M. Guérard)..... 470

Claudii Ptolemæi Geographiæ libri octo; græcè et latinè edidit Dr Frid. Guil. Wilberg, socio adjuncto C. H. F. Grashofio (article de M. Letronne)..... 489

Nouvelles littéraires..... 503

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

JOURNAL

DES SAVANTS.

SEPTEMBRE 1840.

LETTRES ÉCRITES D'ÉGYPTE EN 1838 ET 1839, *contenant des observations sur divers monuments égyptiens nouvellement explorés et dessinés par* Nestor L'Hôte; orné de 63 dessins gravés sur bois. 1 vol. in-8° de VIII et 240 pages. Paris, chez Firmin Didot.

Le titre de cet opuscule annonce que l'auteur ne s'est pas proposé de reprendre ce que les voyageurs qui l'ont précédé ont pu observer en Égypte, ni de faire ce qu'on appelle une *narration complète;* il s'est renfermé simplement dans l'objet spécial de son voyage, qui était de dessiner quelques monuments nouvellement découverts ou qu'on avait négligés. Dans ses lettres, écrites sur le lieu même, soit à des amis, soit au ministre qui l'avait chargé de cette mission, il a rendu compte, avec une réserve modeste, exempte de toute prétention, des observations qu'il a faites et des travaux qu'il a exécutés. Les unes et les autres nous paraissent dignes de toute l'attention des amis de l'antiquité. Il y a, dans ce petit nombre de pages, plus d'indications neuves et curieuses que dans tel gros livre que nous pourrions citer.

Avant de les passer en revue, nous devons rappeler dans quelles circonstances et à quelle occasion ces lettres ont été écrites.

Digitized by Google

Les travaux des membres de la commission d'Égypte, lors de l'expédition française, et, plus tard, ceux de MM. Gau et Huyot, avaient laissé peu de chose à faire sur les monuments d'architecture qui subsistent en Égypte et en Nubie jusqu'à la seconde cataracte. Mais ces habiles artistes n'avaient pu s'occuper avec le même soin des restes de sculpture et de peinture qui couvrent les parois de ces monuments et celles des tombeaux. Il restait donc encore à recueillir une moisson riche en ce genre et bien importante pour les recherches ultérieures sur l'art, la religion, les usages et les idiomes de l'ancienne Égypte. Tel est le but que s'étaient proposé les gouvernements de France et de Toscane, en envoyant de concert en Égypte une commission scientifique. Les savants ont déjà pu juger, par la double publication française et toscane des Monuments de l'Égypte et de la Nubie, avec quel soin cette mission a été remplie.

Le but qu'on se proposait aurait été sans doute complétement atteint, si Champollion, qui était l'âme de l'expédition, n'eût été, en Égypte même, atteint déjà de la maladie qui l'enleva peu de temps après son retour. Cette malheureuse circonstance fut cause qu'on ne put terminer que l'exploration de la partie supérieure, depuis la seconde cataracte jusqu'à Thèbes; on ne put même achever entièrement celle de cette ville; et, à partir de là, en descendant, le travail resta tout à fait incomplet. Champollion lui-même connaissait bien l'étendue et l'importance de cette lacune : son vœu était de retourner en Égypte aussitôt qu'il le pourrait, et, sans doute, il aurait exécuté ce projet, si le ciel n'en eût ordonné autrement.

Le gouvernement français, ayant décidé l'impression des matériaux de l'expédition, devait penser à accomplir le vœu de Champollion. En 1838, il résolut d'envoyer sur les lieux un dessinateur chargé de reprendre le travail que ce savant illustre regrettait d'avoir été forcé d'interrompre. On choisit pour cette mission un de ses compagnons de voyage, M. Nestor L'Hôte, qui, ayant exécuté une partie des dessins rapportés du premier voyage, avait dû acquérir cette habitude du style égyptien et des formes hiéroglyphiques indispensable pour pouvoir les reproduire rapidement et avec exactitude. Au talent de dessinateur, M. L'Hôte joint des connaissances archéologiques, comme il l'a montré dans la rédaction d'une partie du texte du Musée des antiquités égyptiennes, publié par M. Ch. Lenormant. C'est d'ailleurs un homme plein de zèle et de conscience. On ne pouvait donc choisir une personne plus capable de remplir cette mission avec tout le succès désirable.

Digitized by Google

Ce voyageur a pleinement répondu à ce qu'on attendait de lui. Dans un séjour en Égypte de moins d'un an, il a recueilli un riche portefeuille de dessins extrêmement curieux. Il avait complété ces dessins à l'aide de plus de cinq cents empreintes en papier, prises sur les originaux, avec l'indication des couleurs. Mais, par un déplorable accident de mer qu'il était impossible de prévoir, toutes ces empreintes ont été perdues. Cette perte cruelle ne pouvait être réparée que par un nouveau voyage. D'ailleurs, M. L'Hôte avait dû, pour cause de maladie grave, quitter l'Égypte avant d'avoir exploré le Fayoum, la région des Pyramides et le Delta. D'après ces différents motifs, on vient de charger M. L'Hôte d'une nouvelle mission, afin qu'il puisse compléter les résultats de la première, et réparer la perte qu'il a éprouvée. En ce moment il est à l'œuvre sur les bords du Nil.

Les lettres qui contiennent la relation du premier voyage sont, comme nous l'avons dit, au nombre de six. Elles ont été écrites sur les lieux mêmes. L'auteur n'y a fait d'autres changements que d'y introduire quelques notes et une soixantaine de petits dessins gravés sur bois, insérés dans le texte, et qui servent à compléter la narration, en même temps qu'ils ajoutent à l'intérêt qu'elle présente. Grâce à l'obligeance de M. Didot, nous pouvons en joindre quelques-uns à cet article.

La première lettre est datée de Thèbes. L'auteur y décrit un grand tombeau, déjà signalé comme fort ancien par plusieurs voyageurs. Il est situé au delà de la *vallée des Rois* ou de *Biban-el-Molouk*, dans un vallon écarté que l'on connaît sous le nom de *vallée de l'Ouest*. D'après l'observation, faite par M. Wilkinson, que le plus ancien tombeau de la vallée des Rois est celui de Rhamsès Ier, le 9e roi de la 18e dynastie, nous avions émis la conjecture [1] que les rois antérieurs à ce prince ont dû être enterrés ailleurs, par exemple, dans cette même vallée de l'Ouest, où se trouvent la tombe d'Aménophis III et celle, bien plus ancienne, que M. L'Hôte a complétement dessinée. Tout annonce que des fouilles bien dirigées dans cette vallée amèneraient les découvertes les plus curieuses.

Deux monuments avaient surtout été recommandés à M. L'Hôte : l'un est cette tombe remarquable dont je viens de parler ; l'autre, les grottes d'El-Tell, dans l'Égypte moyenne. Ces deux monuments, tout couverts de peintures qui n'avaient jamais été dessinées, méritent toute l'attention des archéologues, à cause de leur antiquité qui surpasse de

[1] *Journal des Savants*, juillet 1836, p. 431.

Digitized by Google

beaucoup celle des plus anciens monuments de Thèbes, et peut-être l'emporte sur celle d'aucun autre monument connu de l'art égyptien, excepté les tombes voisines des Pyramides. Cette antiquité résulte d'un fait qui ne saurait laisser aucun doute.

Il a déjà été remarqué, par les auteurs de la description de Thèbes, que plusieurs des édifices de Louqsor et de Karnak ont été construits avec des matériaux tirés d'anciens monuments. « En examinant avec « attention, disent ces excellents observateurs, l'intérieur de ces murs, « nous y avons aperçu un grand nombre de pierres provenant d'autres « monuments; elles présentent encore des hiéroglyphes aussi bien sculp- « tés que ceux du palais, et même revêtus de couleurs, particulière- « ment de jaune et de bleu.... Il faut donc admettre que ce palais de « Karnak, dont l'antiquité est constatée par le témoignage de l'his- « toire, autant que par l'aspect de vétusté qu'il présente, et par l'état « de son sol, qui est maintenant au-dessus du niveau moyen de la « plaine, a été construit avec les débris d'autres monuments plus an- « ciens que lui, et qui étaient peut-être tombés de vétusté [1]. » L'existence de ces pierres provenant d'anciens édifices a été reconnue par tous les voyageurs, et observée principalement dans les pylones de Karnak, qui ont été construits, au plus tard, vers le XVIe siècle avant notre ère.

Sans doute, il n'est pas nécessaire d'admettre que l'édifice auquel ces blocs avaient primitivement appartenu était déjà *tombé de vétusté*, à l'époque où ses matériaux ont servi dans la bâtisse du pylone, ce qui en ferait remonter la construction à des temps excessivement anciens; mais on ne peut croire non plus qu'on eût démoli un monument religieux pour en employer ailleurs les matériaux. Il faut au moins admettre qu'il aura été détruit par suite de quelque invasion; et c'est ainsi que celle des Perses, bien des siècles après, amena la destruction ou la mutilation de tant d'édifices égyptiens. Or, au delà du XVIe siècle, on ne trouve que l'invasion des Pasteurs qui ait pu avoir cet effet; car, selon Manéthon, ils détruisirent les temples égyptiens [2]; ce qui porterait vers 2300 ans avant J.-C. la démolition de ces vieux édifices sacrés, dont les matériaux furent employés, par les rois de la 18e dynastie, à rebâtir les temples qui avaient été ruinés par les Pasteurs.

[1] *Description de Thèbes*, p. 223 et 224; cf. p. 24. — [2] Ap. Joseph. *contra Apion*. I, 14 : *Καὶ τοὺς ἡγεμονεύσαντας ἐν Αἰγύπτῳ χειρωσάμενοι τὸ λοιπὸν τάς τε πόλεις ὠμῶς ἐνέπρησαν, καὶ τὰ ἱερὰ τῶν θεῶν καθέσκαψαν.*

Digitized by Google

Au dire des témoins oculaires, les sculptures peintes qu'on trouve sur ces blocs diffèrent peu de celles qui couvrent les édifices de Thèbes; on y reconnaît le même système d'art, les mêmes couleurs, les mêmes caractères hiéroglyphiques. D'où il suit qu'à l'époque quelconque, mais nécessairement fort reculée, à laquelle furent élevés ces anciens édifices, le pays était déjà en possession de tous les éléments de sa civilisation, et que les arts y étaient arrivés à peu près au point de perfection qu'il leur a été donné d'atteindre en Égypte.

Quoique, lors de l'expédition française, on ne sût pas que ces espèces d'encadrements nommés *cartouches* renfermaient des noms de rois[1], et qu'on fût loin d'y attacher l'importance historique qu'ils ont acquise depuis la découverte de Champollion, cependant, comme ces encadrements forment un trait caractéristique et distinct dans toute inscription en hiéroglyphes, les mêmes observateurs avaient déjà remarqué que ces pierres peintes portent des « *légendes encadrées* diffé« rentes de celles qui sont sculptées sur les murs du palais de Karnak, « et qui lui appartiennent exclusivement. »

Cette observation, indépendamment de la place que ces pierres occupent, prouve leur haute antiquité. Il a été, depuis, constaté d'une manière complète par Champollion que les éléments dont se composent les noms qui s'y lisent ne se retrouvent dans aucun des autres noms gravés sur les autres parties des édifices de Thèbes, ou qui se rencontrent dans les listes de Manéthon. C'est une raison de croire qu'ils doivent s'appliquer à quelque roi compris dans ces dynasties antérieures dont les extraits de Manéthon ne donnent que la durée totale, sans indiquer nominativement les princes qui appartiennent à chacune d'elles.

Ce que nous venons de dire suffit pour faire comprendre toute l'importance qu'on devait attacher à connaître les détails du tombeau de la vallée de l'Ouest et des grottes d'El-Tell; car les cartouches royaux qu'on y trouve sont ceux de deux de ces rois inconnus, dont les noms ne se retrouvent nulle autre part que sur quelques-uns des blocs antiques qui ont servi comme matériaux dans la construction des édifices de Karnak. Ce fait, déjà observé par Champollion, M. Wilkinson et d'autres voyageurs, est démontré par les dessins qu'a rapportés M. L'Hôte.

La description détaillée du tombeau de la vallée de l'Ouest occupe

[1] On croyait qu'ils contenaient la légende de la divinité du temple. (*Description de Thèbes*, p. 224, n. 1.)

Digitized by Google

donc une partie de la première lettre. Nous indiquerons les points principaux de cette description.

Le nom phonétique du roi qui y fut enseveli a été lu de plusieurs manières différentes. M. L'Hôte montre assez bien que celui de *Skaï*, qu'on lui a donné, pourrait provenir d'un dessin incomplet; mais il ne réussit peut-être pas mieux à lire le cartouche d'une manière certaine : les leçons *Nouteï* ou *Binouthri*, qu'il a proposées, ne sont peut-être pas plus sûres que l'autre. Nous passerons donc légèrement sur ces lectures douteuses, pour nous arrêter aux faits incontestables qui démontrent l'ancienneté du prince : c'est, 1° que son cartouche ne se retrouve dans aucun de ceux qui se rapportent aux noms connus de la 17e dynastie et des dynasties postérieures; circonstance qui indiquerait seule la haute antiquité du roi dont le cartouche exprime le nom; 2° que ce cartouche se lit distinctement sur un des blocs qui ont servi à construire le pylone de la salle hypostyle de Karnak. Ce prince et son tombeau appartiennent donc à l'époque reculée qui s'élève indéfiniment au delà du XXIIIe siècle avant J.-C. Les autres circonstances concourent à établir ce fait capital.

« Ce tombeau, dit M. L'Hôte, porte l'empreinte d'une très-haute ancienneté. Situé au fond d'une vallée resserrée entre des rochers à pic, « au milieu d'un terrain que les pluies, les torrents et d'autres phénomènes physiques plus puissants encore ont bouleversé de fond en « comble, ce monument est lui-même antérieur à une partie du désordre qui l'environne. Ses avenues et son entrée sont obstruées par « d'énormes quartiers de roche précipités des montagnes, et le sol de « l'intérieur s'est exhaussé par l'accumulation des débris et du limon « qu'y ont apportés les eaux. »

Cet hypogée consiste en un couloir descendant par une pente rapide, formé de deux rampes et de deux escaliers qui se terminent par un petit vestibule, d'où l'on entre dans une salle carrée, au milieu de laquelle est le sarcophage du roi. Cette salle offre, sur les quatre parois, des peintures sur enduit, représentant divers sujets funéraires et des scènes mythiques où le roi est figuré en pied de grandeur naturelle, ainsi que les divinités avec lesquelles il est en rapport. Les hiéroglyphes qui accompagnent ces sujets ne donnent que des légendes et le titre des personnages en action.

On remarque, à la suite du roi, un autre personnage qui paraît être son *double*, peut-être son génie intime. Il n'est point, comme le roi,

Digitized by Google

caractérisé par les deux cartouches ; mais il porte sur sa coiffure la bannière royale, cette espèce de blason que les pharaons prenaient indépendamment des cartouches, et qui peut-être, selon M. L'Hôte, les caractérisait d'une manière moins variable, en quelque sorte plus personnelle que le cartouche lui-même. Il considère « *ce dédoublement* comme « le plus ancien témoignage d'une distinction « dogmatique entre l'âme et le corps, ce qui « rappelle le *ferouer* des anciens rois asia- « tiques. »

Toutes ces peintures sont exécutées sur fond jaune, et, quoiqu'elles soient assez grossières sous le rapport du fini, « elles offrent la « même variété, la même disposition des « couleurs et presque la même richesse de « détails que les peintures de la belle époque. « Les figures, bien que de proportions courtes, « à raison de la grosseur des têtes, offrent « des contours purs et des formes élégantes ; « en un mot, le style du monument n'annonce pas la haute antiquité que « tous les autres indices obligent à lui donner. »

Ces observations, que confirme la vue des dessins de M. l'Hôte, ont une grande importance, vu l'antiquité incontestable de ce monument. Elles attestent qu'à l'époque si reculée à laquelle toutes ces peintures appartiennent, l'art égyptien n'avait presque plus de progrès à faire dans la voie qui lui était tracée. Nous verrons bientôt ce fait confirmé d'une manière plus éclatante encore par les sculptures des grottes d'El-Tell.

M. L'Hôte s'y est pris à deux fois pour dessiner toutes les peintures de ce tombeau. Après y avoir consacré douze jours consécutifs, en se rendant, chaque matin, des grottes de Kournah, à plus de deux heures de marche, il se sentit tellement fatigué, qu'il éprouva le besoin de suspendre ce travail. Il partit pour Ilithyia, et revint ensuite au tombeau, dont il acheva la description dans une autre lettre. Nous réunirons ici les parties séparées de cette description.

Il a remarqué que toutes les têtes du roi sont mutilées ; ce qu'il attribue à ce que ce roi était illégitime. Cette mutilation peut provenir d'une autre cause qui nous est inconnue. Quoi qu'il en soit, comme ces têtes ne sont pas mutilées aux mêmes parties, il a pu, en rapprochant

Digitized by Google

les divers portraits, retrouver le profil entier; il s'est convaincu, par l'exacte ressemblance de ses traits avec ceux du profil d'Osiris, qu'on donnait à ce dieu les traits mêmes du roi; ils sont exactement représentés dans la figure ci-contre. Cette physionomie aux traits forts, à l'expression sérieuse, offre, dit M. L'Hôte, un caractère étrange et presque sauvage.

Le sarcophage du roi est aussi fort remarquable; il se distingue de tous les monuments connus par sa forme élégante et par les sculptures qui le décorent. Il est de granit rouge, en forme de naos, ou de petit temple, couronné par une corniche. La sculpture de ce monolithe est d'un très-beau style quant aux reliefs; les caractères hiéroglyphiques, gravés en creux, paraissent non-seulement être d'une autre main, mais avoir été gravés après le martelage d'autres hiéroglyphes plus anciens; ce qui donnerait à penser que la grotte sépulcrale a été envahie et occupée à une époque postérieure. Les *seconds* hiéroglyphes

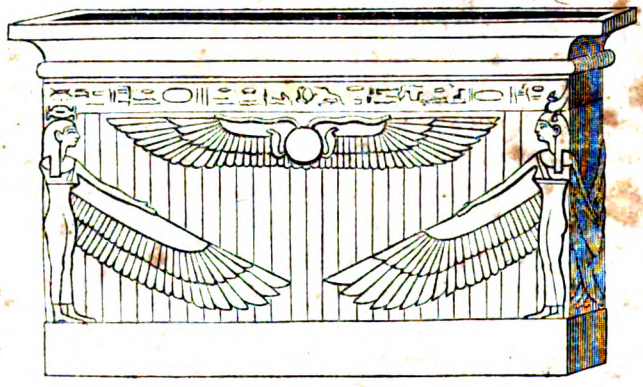

Digitized by Google

« sont d'un travail négligé, peu profonds, et leurs formes se distinguent « difficilement parmi les rugosités de la surface mal dégrossie dans la « quelle ils sont gravés. »

Dans son excursion à Ilithyia, M. L'Hôte a cru pouvoir négliger les grottes déjà dessinées par la commission d'Égypte et d'autres voyageurs. Son attention s'est portée sur des monuments qui n'avaient pas été visités. Ce sont deux édifices situés dans une vallée transversale qui commence à environ 3 kilomètres du fleuve. Le plus grand est un temple avec naos, pronaos et cour environnée de colonnes. C'est un élégant édifice, bâti en grès, consacré, vers la fin d'Évergète II, à la déesse Hathor. On n'y trouve que cette seule inscription grecque, qui est un *proscynéma* en l'honneur d'une divinité inconnue :

ΠΛΑΤΩΝ	qu'il faut lire ainsi :	Πλάτων
ΕΙΜΩΝΟΣ		Ἕρμωνος (ou Σίμωνος)
ΗΚΩΠΑΙΑ		ἥκω παρὰ
ΤΗΜΕΓΙΣΤΗΝ		τὴν μεγίστην
ΘΕΑΝΣΜΙΘΙΝ		θεὰν Σμίθιν.

« Platon, fils d'Hermon (ou de Simon), est venu visiter la très- « grande déesse Smithis. »

Cette déesse Σμίθις est peut-être *Tmé*, une des formes d'Hathor, plusieurs fois représentée dans les sculptures du temple.

A une demi-lieue de ces deux édifices, on en aperçoit un troisième qui contraste avec les précédents par sa merveilleuse conservation, quoiqu'il soit d'une époque bien plus reculée, puisqu'il appartient au règne d'Aménophis III. Il doit cette conservation à son isolement et à sa situation à l'entrée du désert, sur une des routes maintenant abandonnées qui conduisaient à la mer Rouge. La décoration intérieure offre des sculptures peintes avec le plus grand soin, et d'une telle vivacité de coloris, d'une telle fraîcheur qu'il n'y a, dans toute l'Égypte, aucun monument qu'on puisse lui comparer, sous ce rapport, excepté quelques tombeaux à Biban-el-Molouk.

Après avoir terminé son exploration d'Ilithya, M. L'Hôte est revenu à Thèbes, pour achever de dessiner le tombeau de la vallée de l'Ouest. Il a visité ensuite les colosses de la plaine de Thèbes, afin de vérifier l'observation de M. Wilkinson sur la cause du phénomène vocal. Ce savant voyageur dit avoir remarqué une cavité *laissée à dessein*, au-dessus des genoux du colosse, et dans laquelle se cachait un homme, frappant sur une pierre sonore. Nous avons élevé de grandes dificultés contre la

Digitized by Google

réalité de ce fait qui est contraire aux indications les plus certaines[1].

M. L'Hôte, que nous avions prié d'examiner avec soin cette partie du colosse, a confirmé nos prévisions à cet égard. « Il existe effective-« ment, dit-il, dans le giron de la statue vocale, une pierre carrée, de la « nature du grès qui a servi à la restauration du colosse, et qui produit, « à la percussion, un son semblable à celui d'une masse de métal coulé; « mais l'ancienne cavité supposée en avant du bloc n'est qu'un creux « informe d'un pouce au plus de profondeur : l'autre cavité, ménagée à « dessein, dit-on, dans l'intention de tenir une personne cachée, et de « favoriser l'erreur des gens crédules, n'est autre chose que l'énorme « crevasse de haut en bas du siége de la statue vers la flexion des cuisses, « et qui fait en même temps séparation entre la partie ancienne et la « partie restaurée qui repose sur le fragment d'arrière. La sonorité de « la pierre est surprenante, en effet, mais cette propriété lui est commune « avec tous les grès à pâte siliceuse, et particulièrement avec ceux qui « sont entrés dans la restauration du colosse; propriété que possède, à « un plus haut degré encore, la pierre plus siliceuse, plus homogène du « colosse original. Chacun des blocs délités et son énorme siége rend « un son analogue à celui que signale M. Wilkinson, mais plus étouffé « à cause du contact ou de la superposition des parties voisines. Au « surplus, s'il faut croire à une supercherie, elle serait évidemment « postérieure à la restauration du monument, cela ne changerait rien « aux causes naturelles du phénomène antérieur. »

On a déjà remarqué que l'écroulement de certaines parties des édifices de Thèbes semble être l'effet d'un tremblement de terre. M. L'Hôte fait la même observation. « Je crois, dit-il, que le tremblement de « terre qui a déterminé la chute de la partie supérieure du colosse de « Memnon, a causé aussi l'écroulement des pylones du Ramessium et « de la salle hypostyle de Karnak, lesquels, par la disposition des ma-« tériaux, n'annoncent pas l'effet destructeur des hommes. La disjonc-« tion des pierres et leur accumulation sur l'emplacement même des « pylones produisent plutôt l'effet de constructions violemment ébranlées « dans toute leur masse, et qui se seraient écroulées sur elles-mêmes. « Il faudrait, si je ne me trompe, attribuer à la même cause la chute « des douze colonnes qui formaient avenue dans la cour des Bubas-« tites, et qui sont tombées tout d'une pièce, presque toutes du même « côté; les disques qui les composaient ont conservé dans leur chute « leur ordre de juxtaposition. »

[1] *Statue vocale de Memnon*, p. 272. — *Mém. de l'Acad. des inscr.* t. X, p. 775.

Digitized by Google

La seconde lettre renferme plusieurs observations intéressantes sur des débris de monuments dans l'Égypte moyenne. Telles sont les ruines d'un temple en pierre calcaire du lieu, qui paraît répondre à l'*Hipponon* de l'Itinéraire, et un hypogée où M. L'Hôte a trouvé l'image en pied et la légende d'un des plus vieux rois dont les monuments aient conservé le souvenir.

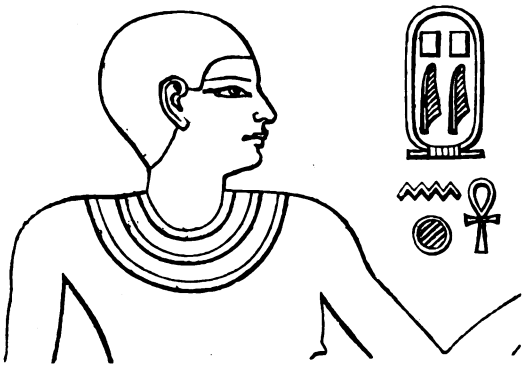

Ce monument est, par malheur, fort endommagé. Cependant tout ce qu'on y peut découvrir de sculptures dénote à la fois le style des plus anciens hypogées de Djyzeh et de Sakkarah, et un art déjà parvenu au degré de perfection qu'il n'a pas dépassé depuis.

Sur un autre point de la chaîne arabique, M. L'Hôte a découvert d'autres hypogées, tels qu'une *grotte*, ou *spéos*, exécutée sous Ménephtah II. Au village de Tehneh, qui répond à l'ancienne ville d'Acoris, sont diverses antiquités, indiquées dans la grande description de l'Égypte; mais peu de dessins en font connaître les détails. M. L'Hôte a visité les lieux avec soin et dessiné ce qu'ils offrent d'intéressant. Il a relevé cette inscription, gravée à l'entrée d'une grotte :

ΥΠΕΡΒΑΣΙΛΕΩΣΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ
ΘΕΟΥΕΠΙΦΑΝΟΥΣΜΕΓΑΛΟΥΕΥΧΑΡΙΣΤΟΥ
ΑΚΩΡΙΣΕΡΕΕΩΣΙΣΙΔΙΜΟΧΙΑΔΙΣΩΤΕΙΡΑΙ.

Ὑπὲρ βασιλέως Πτολεμαίου θεοῦ Ἐπιφανοῦς, Μεγάλου[1], Εὐχαρίστου, Ἄκωρις Ἐριέως Ἴσιδι Λοχιάδι, Σωτείρᾳ. « Pour le salut du roi Ptolémée, « dieu Épiphane, Grand, Eucharistе, Acoris, fils d'Ériée, à Isis Lochias, « Sotira. » J'ai déjà eu l'occasion de remarquer ailleurs qu'il n'est peut-être pas une des inscriptions grecques trouvées en Égypte, quelque courte qu'elle soit, qui n'offre un trait neuf et instructif. Celle-ci ne fait pas exception à la règle. D'abord elle présente le seul exemple de l'épi-

[1] Dans la note que nous avons remise, à ce sujet, il s'est introduit, par inadvertance, le mot *εὐεργέτου* qui n'est point dans le texte original.

Digitized by Google

thète de Μέγας donnée à un Ptolémée; elle revient peut-être à celle de Μεγαλόδοξος, que l'inscription de Rosette donne au même roi Ptolémée Épiphane, qui, sur les inscriptions connues, porte seulement le titre de Ἐπιφανής, joint quelquefois à Εὐχάριστος [1]. L'absence du nom de la reine prouve que la dédicace est antérieure au mariage d'Épiphane. Nous avons aussi le seul exemple connu du nom d'homme Ἄκωρις, qui a cela de remarquable que c'est celui-là même du lieu où se trouve le monument. Quant à ΕΡΕΕΩΣ, c'est ΕΡΙΕΩΣ qu'il faut lire, nom qui se présente fréquemment [2]. Les deux noms sont égyptiens. Le trait saillant de l'inscription est l'épithète ΜΟΧΙΑΔΙ jointe au nom d'Isis. M. L'Hôte a tenté de rattacher ce nom à une racine hébraïque, *mochiang*, qui signifie *salvator, liberator*. Nous croyons qu'ici le M initial a été confondu avec un Λ, et qu'il faut lire tout simplement Λοχιάδι, *qui préside aux accouchements*. Cette épithète va parfaitement avec celle de Σωτείρᾳ qui suit; c'est ainsi qu'*Artémis*, à laquelle appartiennent, comme *dea Lucina*, les épithètes λοχεία ou ὠκυλόχεια, ou λυτηρία [3], est appelée, dans une inscription, Λοχεία καὶ Εὐεργέτις, selon la leçon certaine de M. Böckh [4]. C'est la première fois qu'Isis reçoit l'épithète de Λοχεία; mais celle de *Salutaris* (Σωτείρα) lui a déjà été donnée [5], comme présidant à la santé [6]. J'ajoute que la forme λοχιάς pour λοχεία ou λοχία n'est connue par aucun autre exemple; mais elle n'en paraît pas moins certaine. Ainsi l'épithète λυτηρία, donnée à Artémis [7], se montre aussi sous la forme λυτηριάς [8].

Le mélange des idées grecques et égyptiennes, qu'on reconnaît dans cette inscription, se montre encore en plusieurs points du même canton. Les époques grecque et romaine ont presque seules laissé des vestiges à Tehneh; à ces époques appartiennent les deux hypogées qui s'y trouvent. Sur le rocher on voit une figure de femme sculptée en ronde-bosse, qui rappelle les beaux types de la Vénus Anadyomène. Il est à remarquer que cette figure grecque est en vénération dans le pays, et le but d'un pèlerinage où se rendent encore les femmes affligées de stérilité. Cette superstition date sans doute de loin, et nous rend compte du culte d'*Isis Lochias*, qui existait jadis en ces lieux.

Sur la même rive du fleuve, et presque vis-à-vis de Minieh, commence une suite de carrières et d'excavations antiques connues sous

[1] *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte*, p. 53 et suiv. Voyez mon commentaire, qui vient de paraître, sur l'inscription de Rosette, note 7. — [2] *Pap. Taurin.* part. I, p. 26, 30; part. II, p. 25, 46, 63. — [3] *Orphic. hymn.* 36, 7, 8. — [4] *Corp. Inscr.* n° 1768. — [5] Gruter. LXXXIII, 15. — [6] Diod. I, 25.—Tibull. I, 3, 24. — [7] *Orphic. hymn.* l. l. — [8] *Ibid.* 13, 7.

Digitized by Google

les noms de *Saouadeh, Zaouyet-el-Mayeteyn*, etc. On rencontre, sur tout cet espace, des monticules plus ou moins étendus, appelés *Koum-el-Ahmar* (butte rouge). Ce qu'ils offrent de remarquable, c'est l'énorme quantité de fragments d'albâtre qui couvrent le sol et forment presque la partie constitutive des décombres. Ils annoncent le voisinage du lieu appelé *Alabastronpolis*. Il n'y a plus rien à découvrir dans ces lieux depuis longtemps explorés; M. L'Hôte n'y a vu que deux tombes inachevées dont l'une porte le cartouche déjà cité (p. 523), l'autre celui d'un roi qui figure parmi les ancêtres de Mœris dans une petite chambre du palais de Karnak.

Les grottes de Beny-Hassan, si complétement explorées par Champollion, ne laissaient rien à faire à son successeur : il s'est donc contenté de prendre des mesures exactes de ces colonnes à seize pans avec architrave et denticules, que l'on regarde comme les modèles de l'ordre dorique grec[1]; ce qui donnerait à cet ordre une antiquité fort respectable, puisque ces grottes sont du règne d'Osortasen, vers 2000 ans avant notre ère.

Dans les montagnes de Cheik-Abadeh sont les grottes sépulcrales des anciens habitants de *Besa* ou *Antinoé*. Ces carrières sont fort étendues, moins encore que celles qu'on trouve derrière les villages de Deyr, à trois lieues au sud de Cheik-Abadeh. M. L'Hôte remarque qu'il n'y a qu'une ville considérable qui ait pu laisser de pareilles traces d'exploitation. Ces carrières, qui ont dû servir à la construction d'*Hermopolis magna*, située dans le voisinage, occupent deux gorges profondes de la montagne Arabique; les plus septentrionales n'ont de remarquable que leur nombre et leur étendue; les autres sont plus intéressantes : on y trouve une stèle portant la date de l'an XXXII de Thouthmosis IV.

Il existe sur le même point un assez grand nombre d'hypogées funéraires très-anciens, mais presque tous dépourvus de sculptures. Il en est d'autres qui furent décorés, mais ils sont brisés ou ensevelis sous un éboulement de la montagne. Un seul, échappé au désastre, offre un intérêt particulier. Ce monument, curieux par les su-

[1] Jomard, *Descr. de l'Heptanomide*, p. 28, 29. Champollion, *Lettres écrites d'Égypte*, p. 75.

Digitized by Google

jets qui le décorent et leur fini précieux, est le tombeau d'un intendant des chasses, nommé *Thooût-Otph*, père du roi Osortasen II. Cette dernière circonstance est un nouveau fait ajouté à l'histoire des dynasties égyptiennes. On ignorait le nom du père de ce roi. Il est plusieurs fois représenté marchant à la suite du défunt, ainsi que ses frères, mais se distinguant par le cartouche qui renferme son nom, comme on le voit dans ce dessin.

Cette deuxième lettre contient encore plusieurs observations intéressantes; mais nous les passerons sous silence pour arriver à la description des grottes d'El-Tell, qui, sculptées, comme le tombeau de la vallée de l'Ouest, sous un roi dont le nom ne se trouve plus que dans les matériaux du temple de Karnak, présentent diverses circonstances qui leur donnent une importance plus grande et doivent exciter un intérêt plus vif encore.

LETRONNE.

(*La suite au prochain cahier.*)

Digitized by Google

Mémoires de l'Académie des sciences de l'Institut de France. Tomes X, XI, XII, XIII, XIV, XV, XVI, XVII. Division des sciences naturelles.

Des causes, qu'il est inutile d'exposer, ayant interrompu le compte que nous avons commencé de rendre des mémoires de l'Institut de France, relatifs aux sciences naturelles, nous allons reprendre cet examen, non en suivant l'ordre des mémoires compris dans chacun des huit derniers volumes dont nous n'avons point encore parlé, mais en réunissant les travaux qui se rapportent à une même branche de connaissances, espérant que l'unité de la matière de chacun de nos articles présentera aux lecteurs de ce journal un intérêt qu'ils n'auraient pas sans cela. Conformément à ce plan nous examinerons successivement, sous autant de titres, 1° les mémoires d'anatomie; 2° ceux de physiologie; 3° ceux de médecine; 4° ceux d'histoire naturelle; et 5° ceux de chimie.

TITRE Ier. — Partie anatomique.

PREMIER ARTICLE.

L'anatomie n'a été longtemps que purement descriptive, c'est-à-dire exclusivement bornée à la description des formes des différents organes ou des différentes parties en lesquelles ces organes se réduisent par la dissection, et presque exclusivement appliquée à l'homme; elle a été généralement *médicale* ou *chirurgicale*. C'est ainsi que l'ont envisagée les anatomistes de la renaissance et la plupart des médecins et des chirurgiens de l'ancienne Académie des sciences, parmi lesquels nous citerons Winslow, Méry, Duverney, Morand, Sabatier, Portal.

Vicq d'Azyr, en réunissant ses propres travaux aux anatomies descriptives que Perrault, Daubenton, Pallas, Gouan, etc. avaient faites d'un assez grand nombre d'animaux, a eu le grand mérite d'établir le premier plan d'une méthode où la série animale a été envisagée sous le double rapport de l'anatomie et de la physiologie; il doit donc, à ce titre, être regardé comme un des fondateurs de l'anatomie appelée comparative ou comparée, parce qu'elle a pour objet principal de faire connaître les analogies et les différences qui rapprochent ou distinguent les organes des espèces animales considérées dans les groupes subordonnés de la série qu'elles forment. Les leçons d'anatomie comparée

Digitized by Google

de G. Cuvier, professées au Muséum et publiées par MM. Duméril et Duvernoy, ont offert le premier traité propre à faire juger de l'importance et de l'étendue de cette belle partie des connaissances naturelles. L'anatomie comparée, telle qu'elle a été conçue et développée par Vicq d'Azyr et par Cuvier, est donc de création française. Si elle doit son origine à la culture de l'histoire naturelle, on ne peut méconnaître le secours qu'elle a tiré de la physiologie, et l'on est en droit d'espérer qu'un jour viendra où les sciences physico-chimiques l'éclaireront d'une vive lumière, comme, à son tour, elle sera, pour ces sciences, l'objet d'importantes observations qui ajouteront à leurs richesses.

Nous comprenons dans l'ANATOMIE, soit DESCRIPTIVE, soit COMPARÉE, l'*anatomie pathologique*, laquelle peut être envisagée sous deux points de vue très-différents, suivant qu'elle concerne un être mal conformé dès sa naissance, comme le sont ceux qu'on appelle *monstres* dans le langage ordinaire, ou bien qu'elle se rapporte à l'examen d'organes qui, appartenant à des êtres doués d'une conformation normale, ont subi des changements que l'on considère comme des effets ou comme des causes de maladies.

Dans ces derniers temps on a considéré, comme une partie distincte de l'anatomie comparée, l'ANATOMIE PHILOSOPHIQUE ou l'ANATOMIE TRANSCENDANTE. Si ces expressions sont synonymes pour quelques auteurs, elles ne le sont point pour d'autres. C'est donc une raison d'examiner le sens rationnel qu'on peut y attacher.

Nous n'admettons point que l'ANATOMIE PHILOSOPHIQUE puisse constituer une branche spéciale d'anatomie, parce qu'une science, quelque restreinte qu'on la suppose dans sa spécialité, ne peut manquer de philosophie, et que dès lors on n'est pas fondé à dire qu'il y ait une partie de l'anatomie qui soit philosophique et une autre qui ne le soit pas. D'ailleurs l'adjectif *philosophique* a une acception trop générale pour qu'on l'emploie, comme expression de délimitation ou de définition, à distinguer une branche quelconque des connaissances humaines d'avec une autre; le véritable usage qu'on peut en faire est de l'appliquer à un travail déterminé auquel on reconnaît la qualité qu'il exprime. Conséquemment à cette manière de voir, nous admettons que l'ANATOMIE DES ANIMAUX, OU l'ANATOMIE SIMPLEMENT DESCRIPTIVE, est susceptible de donner lieu à une œuvre plus ou moins philosophique, de même qu'un travail d'ANATOMIE soi-disant PHILOSOPHIQUE pourra manquer absolument des qualités essentielles à toute conception qui mérite réellement cette qualification.

Il est inutile de faire remarquer que notre critique ne s'applique pas

Digitized by Google

à l'expression de *philosophie de telle science*, parce qu'il est sans doute évident pour tous que les généralités de cette science, l'esprit spécifique qui la distingue des autres, la méthode d'après laquelle elle procède dans ses déductions, peuvent être le sujet d'un ouvrage particulier; mais, nous le répétons, la matière de cet ouvrage une fois retranchée de la science à laquelle on l'a prise, il ne reste pas une chose scientifique que l'on puisse considérer comme une branche particulière de nos connaissances.

Si l'expression d'ANATOMIE TRANSCENDANTE, au premier abord, présente, grammaticalement, un sens plus précis que l'expression d'ANATOMIE PHILOSOPHIQUE, parce qu'en l'appliquant aux généralités de l'ordre le plus élevé de l'anatomie, il ne répugne pas à la raison de séparer ces généralités des généralités d'un ordre inférieur et des connaissances qui se rattachent immédiatement aux faits particuliers, cependant, en y regardant avec quelque attention, on verra que cette expression manque de précision, soit qu'on la considère en elle-même, d'une manière absolue, soit qu'on la considère relativement aux travaux qui ont servi de base à l'anatomie comparée en général.

En effet, considérée en elle-même, d'une manière absolue, l'expression d'ANATOMIE TRANSCENDANTE n'est point heureuse; car toute science qui part de l'observation des faits particuliers pour s'élever à des connaissances graduellement généralisées, ne peut être coupée en deux parties, dont l'une renferme les faits proprement dits, et l'autre les généralités; et si la logique doit réclamer contre cette coupure, qui interrompt la filiation ou la subordination des propositions, soit qu'on remonte des faits particuliers aux généralités, soit qu'on descende de celles-ci aux faits particuliers, la méthode véritablement scientifique, parce qu'elle repose sur L'OBSERVATION *CONTRÔLÉE* PAR L'EXPÉRIENCE, doit s'y opposer impérieusement, afin de ne pas perdre l'occasion de montrer ce qu'elle est capable de fonder en philosophie positive.

Si l'on considère l'expression d'*anatomie transcendante* relativement aux travaux qui peuvent la constituer, il sera difficile de distinguer ceux-ci des travaux sur lesquels l'anatomie comparée proprement dite a été assise par ses fondateurs et par Bichat. Ainsi le caractère philosophique, le cachet de l'originalité, ne sont-ils pas empreints dans les considérations où Vicq d'Azyr décrit un organe remplissant une fonction bien déterminée dans certains animaux, tandis que, dans d'autres, ce même organe existe, mais sans fonction, et à l'état de *rudiment*? Cette observation n'est-elle pas devenue un des principes de l'anatomie comparée? Les mêmes qualités ne se retrouvent-elles pas dans

Digitized by Google

les considérations d'après lesquelles Vicq d'Azyr signale l'*analogie* qui existe entre les membres du thorax et ceux de l'abdomen? Lorsque G. Cuvier applique le principe de la méthode naturelle, si bien développé en botanique par de Jussieu, à la classification des animaux en général, qu'il en tire un si grand parti lorsque, réunissant les restes d'animaux fossiles épars dans les couches de la terre, il restitue à la science des espèces qui n'existent plus que par des débris, n'est-il pas guidé par une méthode de l'ordre le plus élevé? Enfin, lorsque Bichat démontre que les organes de l'homme, et conséquemment ceux des animaux, loin de présenter un tissu unique, comme le croyaient les anatomistes ses contemporains, résultent de la coexistence de différents tissus, qu'il a définis avec autant de précision que le permettaient les connaissances physiques et chimiques de son temps, n'a-t-il pas fait faire un grand pas à l'étude philosophique des organes, auxquels viennent, en définitive, aboutir toutes les recherches de l'anatomie comparée?

Si maintenant on prétendait, en qualifiant l'anatomie de *transcendante*, désigner une branche de connaissances qui se composerait de travaux d'une exécution difficile, nous n'aurions pas encore de raison suffisante pour justifier cette expression. En effet, la difficulté vaincue dans un travail est un mérite dont on tient sans doute compte à l'auteur, mais les vérités qu'il a mises au jour se placent sans distinction à côté de celles dont la conquête a été facile, la science pure coordonnant les découvertes qui la constituent, sans évaluer les efforts qu'elles ont coûtés. Il y a plus, ce qu'elle préfère à tout ce sont les résultats les plus précis, les plus clairs à comprendre, et les plus faciles à vérifier; ou, en d'autres termes, les travaux qui prêtent le moins aux objections des esprits logiques, et qui paraissent généralement au commun des lecteurs avoir exigé le moins d'efforts, ont précisément le caractère scientifique par excellence. Enfin il faudrait proscrire absolument l'épithète de *transcendante*, si on l'employait dans l'intention de caractériser des considérations d'un ordre particulier, de prétendues théories dénuées de toute qualité scientifique, parce que, si elles ne sont pas des rêveries, elles ne reposent que sur des aperçus superficiels et non sur des faits nettement définis par l'observation.

En résumé, l'emploi de l'adjectif *transcendante*, pour désigner une branche spéciale de l'anatomie, suivant les différentes acceptions que nous lui avons données, ne nous semble pas devoir être accepté.

Mais l'expression *d'anatomie transcendante* peut-elle être prise comme synonyme du mot *organogénie*, ainsi que M. Serres l'a fait dans un travail

Digitized by Google

dont nous allons rendre compte, qu'il a intitulé *Recherches d'anatomie transcendante et pathologique?* C'est une question qu'il nous est impossible de ne pas élever à la suite des considérations précédentes : eh bien, il nous semble que cette synonymie n'est guère admissible, car le mot *organogénie* désignant sans ambiguité une chose parfaitement définie, la connaissance relative à *la formation ou au développement des organes*, il ne peut être synonyme d'une expression aussi vague, ou aussi générale si l'on veut, que l'est l'expression d'anatomie transcendante.

RECHERCHES D'ANATOMIE TRANSCENDANTE ET PATHOLOGIQUE.

Théorie des formations et des déformations organiques appliquée à l'anatomie de *Ritta-Christina*, et de la duplicité monstrueuse, par E. R. A. Serres.

Ces recherches, comprenant 279 pages de texte et 35 pages d'explication de 20 planches qui les accompagnent, font un livre et non un simple mémoire; on ne devra donc pas s'étonner qu'elles soient l'objet de plusieurs articles, surtout lorsque nous aurons fait la remarque qu'elles ont été une occasion pour l'auteur de traiter les questions les plus élevées de la science anatomique, et que les deux premières parties de l'ouvrage, composées de considérations générales et des principes d'organogénie, que M. Serres applique à l'anatomie de Ritta-Christina, cet enfant double que nous vîmes à Paris en 1829, ont à peu près deux fois plus d'étendue que la troisième et dernière partie qui est exclusivement réservée à cette anatomie spéciale.

L'espèce, dans les êtres organisés, se perpétue-t-elle par des individus dont les germes préexisteraient soit depuis l'origine de cette espèce, soit depuis des époques beaucoup moins reculées? Ou bien l'individu ou les deux individus qui donnent naissance à des êtres représentant leur propre espèce, auraient-ils la faculté de produire eux-mêmes des êtres qui leur sont identiques et qui assurent la perpétuité de l'espèce à laquelle ils appartiennent? Ces questions si difficiles à traiter ont donné naissance à l'hypothèse de la *préexistence des germes* et à celle de l'*épigénésie* ou *épigénie* : si aujourd'hui un grand nombre d'observateurs se prononcent pour celle-ci, soit absolument en excluant la première comme impossible, soit seulement parce qu'elle leur paraît plus probable ou moins invraisemblable, cependant il faut convenir que la nature n'a point encore été prise sur le fait relativement à la manière dont s'organise l'embryon à sa naissance, ou, en d'autres termes, relativement à la manière dont le germe se développe à partir du moment de sa fécondation.

Digitized by Google

M. Serres, convaincu de la réalité de l'épigénésie, pense que tout embryon est de nouvelle formation et qu'aucun de ses organes ne se forme que conséquemment à des lois dont l'ensemble constitue l'*organogénie* ou l'*anatomie transcendante*.

Dans les animaux qui se composent de deux moitiés, comme les vertébrés, on distingue des organes doubles ou pairs, des organes simples ou impairs; les premiers constituent le côté gauche et le côté droit de l'animal; les seconds, placés à son centre, sont presque tous partagés en deux parties égales par un plan qui divise l'animal en ses deux moitiés et qu'à cause de cela nous nommons *médian*. Ce plan comprend la *ligne médiane* des anatomistes.

Suivant M. Serres, tous les organes se développent de leur circonférence à leur centre et la formation des organes extérieurs précède celle des organes intérieurs. C'est cette marche de *formation* qu'il appelle *centripète* pour l'opposer à ce qu'il nomme le *développement centrifuge*, c'est-à-dire, à l'opinion particulièrement soutenue par Haller, dans laquelle on admet que les organes se développent de leur centre à leur circonférence et que le développement des organes internes précède celui des organes externes.

Dans l'opinion de M. Serres les organes simples, situés dans le plan médian, se forment, en général, latéralement, à gauche et à droite, de sorte que, primitivement, ils présentent, comme les organes doubles, deux parties semblables, l'une à gauche, l'autre à droite; mais peu à peu ces parties se rapprochent, se joignent, et ne font plus qu'un seul organe. Nous disons que les organes simples se forment, *en général*, ainsi, parce qu'il en est qui, se développant à la fois dans toute leur circonférence, ne présentent plus deux parties distinctes, l'une à droite, l'autre à gauche, tel est le sternum du tupinambis.

Chaque organe se forme graduellement; et les différents tissus, comme les différents systèmes qui constituent les organes, croissent séparément par juxtaposition de particules, et indépendamment les uns des autres, en ceci que le tissu cellulaire s'accroît indépendamment du tissu élastique, du tissu musculaire; comme les nerfs, les artères, les veines, les muscles composés de différents principes immédiats ou de différents tissus, s'accroissent indépendamment les uns des autres. En outre, l'ensemble des principes immédiats ou des tissus, formant un système comme un nerf, une artère, une veine, ne prend du développement qu'en conservant sa nature essentielle; lorsqu'il se joint à quelque chose, ce quelque chose est de son essence : ainsi un nerf se joint à un nerf, une artère à une artère, une veine à une veine, et jamais

Digitized by Google

un nerf ne se joint à une artère, à une veine, etc. Même résultat pour les organes : jamais on ne voit un rein se joindre à un ovaire, à la matrice, etc. Tous les organes sont soumis à leur unique fin, qui est la *vie*, par deux systèmes fort différents : le système sanguin, qui porte la nourriture, au moyen des artères, à toutes les parties, et le système nerveux, auquel toutes ces parties sont subordonnées sous le double rapport du mouvement et de la sensibilité.

M. Serres établit que l'embryon de tous les vertébrés est produit et se développe conformément à trois lois : *la loi de formation centripète; la loi de symétrie*, qu'il regarde comme une conséquence de la première ; et *la loi d'affinité* ou de *conjugaison*, d'après laquelle s'opère la jonction ou la réunion des deux parties d'un organe simple qui, dans l'origine, étaient séparées; cette loi dérive, suivant lui, de la loi de symétrie, de sorte, qu'en définitive, les deux dernières lois ne sont que des conséquences de la *loi de formation centripète*.

L'importance que nous attachons à des travaux d'un ordre aussi élevé que le sont ceux qui nous occupent, nous engage à soumettre à leur auteur quelques réflexions relatives à la manière dont il établit la coordination des lois précédentes; trop heureux si elles fixent un moment l'attention du célèbre anatomiste qui nous les suggère!

Qu'est-ce que *la loi de symétrie?* sinon l'expression de ce fait : *Que la forme normale d'un grand nombre d'êtres organisés est symétrique.* Nous ne pouvons remonter plus haut dans la recherche de la cause du fait qu'elle exprime; et comme loi de la nature organique, nous ne pouvons en déduire d'autre conséquence que celle-ci : *Lorsqu'un individu appartenant à une espèce d'animal symétrique, ne l'est pas dans une ou quelques-unes de ses parties, l'état normal a été troublé.*

Cela posé, la *loi de formation centripète* disant que les organes se forment de la circonférence au centre, ne s'ensuit-il pas qu'elle n'a pas un rapport nécessaire avec la précédente ; car la formation de la circonférence au centre n'a point de relation évidente avec la forme, puisqu'on conçoit sans peine qu'elle s'appliquera à des organes non symétriques tout aussi bien qu'à des organes symétriques ; et, d'un autre côté, que l'on conçoit encore que la formation des organes peut avoir lieu du centre à la circonférence, sans que la loi de symétrie en soit troublée.

Enfin, la loi *d'affinité* ou *de conjugaison*, telle que M. Serres la considère, ne paraît-elle pas manquer de rapport nécessaire, comme loi, avec la loi *de symétrie* à laquelle il la rattache? ne paraît-il pas plus rationnel de la considérer d'une manière indépendante de cette loi,

Digitized by Google

en l'énonçant comme la proposition du fait généralisé par M. Serres, que *la réunion, la soudure, la greffe des parties des animaux ne s'opère que par des systèmes ou des organes de même nature ou de même nom*, ainsi que nous l'avons dit plus haut d'après l'auteur? Cela admis, lorsque les parties séparées et symétriques d'un organe simple qui n'a point atteint l'état normal, viennent se réunir en un seul tout, cet effet ne dérive-t-il pas essentiellement de ce que des systèmes de même nom se sont joints? dès lors la symétrie des points de départ des systèmes de même nom qui se sont joints n'est-elle pas un accident dans le fait de la jonction? D'après les idées de M. Serres, la jonction ne doit-elle pas avoir lieu, dans le cas de monstruosité, par la rencontre des systèmes de même nom, indépendamment de leurs points de départ. Conformément à la manière de voir que nous venons de développer, ne serait-il pas rationnel de substituer à l'expression de *loi d'affinité*, qui a l'inconvénient d'être trop chimique, à celle de *loi de conjagaison* qui n'exprime qu'un fait très-vague, l'expression de *loi d'homœozygie*, de ὅμοιος et ζεύγνυμι, ζεύγω, ou toute autre expression équivalente? Alors l'embryogénie serait soumise, conformément aux vues théoriques de M. Serres, à trois lois indépendantes, la *loi de symétrie*, la *loi de formation centripète* et la *loi d'homœozygie*.

Nous pouvons dire maintenant comment M. Serres envisage le développement des organes depuis qu'ils sont perceptibles, jusqu'à ce qu'ils aient atteint la limite de leur développement dans l'individu normal. Suivant lui, certains organes d'un embryon vertébré se développent en passant successivement par une série de formes qui se rapportent à celles que ces mêmes organes présentent dans une série d'espèces inférieures, par l'organisation, à celle de l'espèce à laquelle appartient cet embryon, de sorte que les organes vont en se perfectionnant à mesure qu'ils se développent.

M. Serres conclut de cette manière de voir :

1° Qu'il y a *monstruosité par défaut* dans un des organes d'un animal lorsque cet organe a été arrêté dans son dévoloppement; alors il correspond par sa forme à l'organe du même nom appartenant à un animal d'une organisation inférieure à celle du premier.

2° Qu'il y a *monstruosité par excès* dans un des organes d'un animal, lorsque cet organe a acquis un développement qui excède le développement normal.

Dans l'article suivant nous examinerons les monstruosités qui se rapportent à chacune de ces distinctions et à quelques autres.

E. CHEVREUL.

Digitized by Google

RICHERI HISTORIARUM LIBRI IIII, *ex codice seculi X autographo edidit* Georgius Heinricus Pertz *serenissimæ familiæ Welficæ ab historiâ scribendâ.* 1 vol. in-8°, Hanoveræ, 1839.

DEUXIÈME ARTICLE.

Livre III. — Le troisième livre commence avec l'avénement de Lothaire à la couronne, en 954. Le nouveau roi, âgé de douze ans, fut proclamé à Laon, qui, depuis bien longtemps, était le siége de la royauté, *ex antiquo regia sedes* (2). Hugues le Grand, pour lui donner une idée de sa propre puissance, voulut le conduire dans toutes les villes de ses domaines, savoir : à Paris, Orléans, Chartres, Tours, Blois, et dans la plupart des autres villes et places de la Neustrie. Lothaire fut reçu dans toutes avec de grands honneurs. Il n'en fut pas de même lorsqu'il se présenta avec son armée en Aquitaine. Guillaume, duc de la province, ayant refusé de venir au-devant de lui, le roi lui fit la guerre, le vainquit et reçut la soumission de la ville de Poitiers. Il revint ensuite triomphant à Laon. Peu de temps après, Hugues le Grand mourut et fut enterré à Saint-Denis (3-5).

En 959, Robert, comte de Troyes, fils du tyran Herbert, s'étant emparé de Dijon sur les troupes du roi (11), celui-ci, avec le secours de Brunon, son oncle, duc de Lorraine et archevêque de Cologne, mit le siége devant Troyes et s'en rendit maître, en forçant le comte à la soumission (12). Après cette victoire, les grands du royaume se rendirent auprès de lui, à Laon. Hugues et Othon, fils de Hugues le Grand, lui firent serment de fidélité, et reçurent, le premier, le titre de duc avec le Poitou, et le second la Bourgogne (13).

Le pouvoir royal parut un moment se relever. Après la mort d'Artold, archevêque de Reims, Lothaire, sur la demande de Brunon, son oncle, nomma Odelric au siége vacant, alors disputé par un grand seigneur, ami du jeune duc Hugues (18); puis il entra dans la Flandre et rendit le comté au fils du feu comte Arnoul (21).

C'est ici que s'arrête Flodoard, et que Richer devient un historien tout à fait original.

Après avoir décrit les constructions et les ornements exécutés dans la cathédrale de Reims par Adalbéron, successeur d'Odelric (22 et 23), et raconté les actes de ce prélat, concernant le chapitre de son église (24) et les monastères de son diocèse, particulièrement celui de Saint-Remi de Reims (25-26), il s'étend sur la réforme de l'habil-

Digitized by Google

lement des moines ordonnée par le synode du Mont-Notre-Dame, près de Bazoches, en Tardenois (au S. E. de Soissons). On y proscrivit les chapeaux à oreilles, *pillea aurita;* les peaux ou fourrures étrangères, dont on faisait usage au lieu du chapeau prescrit par la règle, *pilleo regulari*, et les vêtements somptueux, tels que les tuniques de grand prix, froncées de chaque côté, à manches et à pans flottants, sous lesquelles, dit l'auteur, on ressemblait plutôt à des courtisanes qu'à des moines[1] (37). On y proscrivit de même ces souliers aussi étroits qu'incommodes, qui s'allongeaient en pointes recourbées, qui étaient surmontés d'oreilles, et que des domestiques adroits s'étudiaient à faire reluire (39).

L'auteur raconte ensuite l'arrivée de Gerbert en Gaule, et consacre vingt-deux chapitres à ce personnage justement célèbre (43-65). Mais, malgré les pompeux éloges qu'il lui décerne, on est forcé de reconnaître dans son héros un esprit plus subtil que profond, un rhéteur plutôt qu'un orateur, un savant lettré plutôt qu'un homme d'État; enfin, si j'ose le dire, un prélat d'une gravité et peut-être d'une honnêteté quelquefois douteuses. Quoique de la notice très-ample consacrée ici à Gerbert il ne résulte pas qu'il ait étudié les sciences chez les Arabes, néanmoins, entre les inventions qui lui sont attribuées, il est fait mention de neuf chiffres dont il se servait pour exprimer tous les nombres, *novem numero notas omnem numerum significantes disposuit* (54), passage d'une grande importance, et qui se rapporte évidemment au système numérique fondé sur la valeur décuple d'un chiffre placé à la gauche d'un autre.

La relation des démêlés de la malheureuse guerre entre le roi Lothaire et l'empereur Otton II, qui avait succédé à son père Otton le Grand, occupent les chapitres qui suivent.

Le roi, avec une autorité mal affermie dans son royaume, et dont la puissance militaire reposait sur l'assistance fort incertaine des grands vassaux, ne craignit pas d'attaquer l'empereur pour rentrer en possession de la Lorraine ou de la Belgique, suivant l'expression de l'auteur. Ses succès furent, dans le commencement, heureux et rapides. Il marcha sur Aix-la-Chapelle, dont il s'empara sans coup férir. Les insignes de la royautés, *regia insignia*, furent enlevés, et l'aigle d'airain aux ailes éployées, que Charlemagne avait fait placer au faîte du

[1] Je ne traduis pas tout, mais je vais rapporter le passage latin, ainsi conçu : « Nam tunicas magni emptas plurimùm cupiunt, quas sic ab utroque latere strin« gunt, manicoque et gyris diffluentibus diffundunt, ut artatis clunibus et protensis « natibus potiùs meretriculis quàm monachis à tergo assimilentur. »

Digitized by Google

palais, et que les Germains avaient tourné vers l'occident, comme pour menacer la Gaule de leur cavalerie invincible, fut retourné par les vainqueurs du côté de l'orient. Après cette expédition, Lothaire ramena son armée.

Ce fut alors que l'empereur Otton II se mit en campagne, et fit invasion dans la Gaule à la tête de trente mille chevaux, en ravageant tout le pays sur sa route. Après avoir brûlé le palais d'Attigny, il entra dans Reims et dans Soissons, et pilla le palais de Compiègne. Le roi n'étant pas assez fort pour lui résister, repassa la Seine et se retira dans la ville d'Étampes. Quant au duc Hugues, il s'établit à Paris pour y rassembler une armée.

L'empereur, comme on sait, vint camper près de la ville, sur la droite du fleuve, en présence de l'armée française, et fit des excursions tout à l'entour, dans un rayon de 160 stades, ou environ 8 lieues (67-75). Après avoir passé trois jours sous les murs de Paris, dont les portes s'ouvrirent seulement pour un combat singulier entre un Gaulois, *Gallus*, et un Germain, qui fut vaincu (76), l'empereur, lorsqu'il vit s'accroître l'armée gauloise, décampa et revint en Belgique (77).

Bientôt après, Lothaire, qui craignait que le duc ne fît sa paix séparément, se hâta de le prévenir et de s'accommoder avec l'empereur, en lui cédant la partie de la Belgique, dont la possession avait été la cause de la guerre (78-81).

Le duc, mécontent de ce traité particulier, s'en plaignit à ses premiers vassaux et tint conseil avec eux, suivant sa coutume, dit l'auteur, dans toutes les affaires importantes (82). Le discours de ses conseillers est remarquable : « Nous savons, lui dirent-ils, quels périls vous avez af-« frontés avec nous pour le roi Lothaire, et nous voyons aujourd'hui « de quel danger votre excellence, *claritudo tua*, est menacée, si, comme « on le dit, les deux rois se sont ligués contre vous. Que vous ayez « à vous défendre contre l'armée de l'un, vous attirerez aussitôt et en « même temps sur vous le poids des armes de l'autre. Que si vous « voulez résister à tous deux ensemble, vous vous exposerez néces-« sairement à de grands malheurs, aux courses insupportables de la « cavalerie, à des embûches multipliées, à l'incendie, au pillage, et, ce « qu'il y a de pis, aux propos criminels du perfide vulgaire, qui dira, « non pas que nous soutenons une défense légitime contre nos adver-« saires, mais que nous sommes des téméraires et des parjures en « rébellion ouverte contre le roi. Alors on avancera faussement « que chacun peut aller, sans crime et sans parjure, jusqu'à déserter

Digitized by Google

« son seigneur, et lever contre lui un front plein d'arrogance. Le « conseil le plus sage et le seul que nous puissions vous donner, dans « cette conjoncture périlleuse, c'est de rompre la coalition formée « contre nous, et d'enlever à l'un l'assistance de l'autre; que si nous « ne parvenons pas à les désunir, gagnons au moins l'amitié de l'un « d'eux, afin qu'il ne donne à son allié ni forces ni courage. Le moyen « d'exécuter ce que nous vous conseillons, c'est de traiter avec l'em- « pereur Otton par des députés habiles et circonspects, que vous en- « verrez à Rome où il se trouve maintenant. Otton n'est pas d'un « esprit si borné qu'il ne sache, ce qu'il a souvent appris et ce qu'il « a éprouvé par lui-même, combien vous êtes supérieur à Lothaire tant « par les armes, que par les ressources de tous les genres. Il vous sera « donc facile de gagner son amitié; vous y réussirez d'autant mieux que « vous lui êtes aussi proche parent que Lothaire (83). »

Le duc, après s'être assuré, par des envoyés, des dispositions bienveillantes d'Otton, se rendit lui-même à Rome près de l'empereur, qui l'accueillit d'une manière très-amicale, et le fit reconduire avec honneur presque jusqu'aux Alpes (84 et 85). Il n'est pas inutile de dire que, dans l'entretien qu'ils eurent ensemble, l'empereur fit usage de la langue latine, et le duc de la langue vulgaire, et que ce fut Arnoul, évêque d'Orléans, qui leur servit d'interprète.

Le roi Lothaire et la reine Emma, sa femme, dès qu'ils apprirent que Hugues était en route pour son retour, écrivirent, le roi, à Conrad, roi de Bourgogne, et la reine, à sa mère Adélaïde, mariée en secondes noces à l'empereur, et envoyèrent des espions et le signalement du duc, pour le faire enlever à son passage (86 et 87). Hugues n'échappa qu'à l'aide d'un déguisement, et courut de grands dangers, qui fournissent à l'auteur plusieurs détails intéressants. Enfin, il arriva sain et sauf dans son duché.

Après quelques années de mésintelligence et même d'hostilités secrètes avec le roi, il finit par se réconcilier avec lui (88-90), et concourut ensuite à l'acte par lequel le roi s'associa au trône son fils Louis, en 979 (91).

Le mariage du nouveau roi suivit de près son avénement. Il épousa, suivant Richer, Adélaïde, veuve de Raymond, *Ragemundus*, duc des Goths, mort depuis peu, *nuper defuncti;* et cette alliance eut pour but de réunir sous une même domination les provinces d'Aquitaine et de Gothie ou Languedoc, et, par conséquent, de mettre le duc Hugues dans une position difficile entre Lothaire et son fils.

Les deux rois firent un voyage en Aquitaine avec une suite fort

Digitized by Google

nombreuse; néanmoins, l'autorité royale de Louis et de sa femme, dans l'Aquitaine et la Gothie, fut bien plutôt nominale que réelle, par l'indépendance dans laquelle se maintinrent les principaux seigneurs de ces provinces.

Les deux époux, d'âges et de caractères très-différents, vivaient d'ailleurs fort mal ensemble. Louis n'avait pas vingt ans et la reine était déjà vieille; non-seulement ils faisaient lit à part, mais encore ils habitaient des lieux séparés, au point qu'ils n'avaient pas d'autres rendez-vous qu'en plein air, pour se dire à peine quelques paroles, si par malheur il leur en fallait venir à se parler. Comme on pouvait s'y attendre, ils n'eurent pas deux ans de mariage, qu'ils se virent contraints de recourir au divorce (92-94). Louis, dit notre historien, qui manquait de l'assistance d'un homme grave pour le diriger, et que la jeunesse entraînait loin des choses sérieuses, avait quitté le costume de son pays pour adopter les costumes étrangers. Ses affaires étaient tombées dans un état pitoyable; le déréglement de ses mœurs et son incapacité tournaient également à sa honte. Lui qui, peu auparavant, jouissait d'une grande renommée et d'un grand pouvoir, était maintenant dans l'affliction et sans secours. Sa fortune était aussi misérable que son armée. Lothaire, pour empêcher son fils d'avilir plus longtemps la dignité royale en Aquitaine, le rappela de cette province. Quant à la reine Adélaïde, après son divorce, elle ne craignit pas de commettre, dit l'auteur, un adultère public en se remariant à Guillaume (duc ou comte) d'Arles (c'est-à-dire de Provence) (95).

Avant de passer outre, je dois avertir ici d'une contradiction historique qui se présente au sujet de la femme de Louis V. D'un côté Richer, comme on vient de le voir, la nomme Adélaïde, et la dit veuve de Raymond, duc de Gothie; de l'autre, presque tous les historiens la nomment Blanche et ne parlent pas de son premier mari. On ne trouve pas d'ailleurs de renseignements certains sur la maison d'où elle est sortie. Seulement, d'après un manuscrit du *chronicon Andegavense* [1], lequel va jusqu'à 1175, elle serait fille de Foulques le Bon, comte d'Anjou. Au reste l'examen approfondi de ces questions exigerait un travail à part; c'est pourquoi je me borne à signaler la difficulté sans m'arrêter à la résoudre.

Après la mort de l'empereur Otton II, le roi Lothaire profita de l'enfance de son successeur Otton III et des troubles de l'Allemagne, pour faire une nouvelle invasion dans la Belgique et tâcher de la réunir

[1] D. Bouquet, X. 271 e.

Digitized by Google

à son royaume. Après s'être assuré le concours d'Herbert III, comte de Vermandois, et d'Otton, son frère, auxquels il avait libéralement donné les terres de leur oncle mort sans enfants, le roi Lothaire commença ses opérations par assiéger la ville de Verdun, qui se rendit sans avoir opposé beaucoup de résistance (97-101). Mais dès que le vainqueur se fut éloigné, les Belges tentèrent de surprendre la place et de la délivrer des Gaulois, *Galli*. Une troupe d'élite pénétra d'abord dans l'enclos des négociants, *negociatorum claustrum*, dont les murs ressemblaient à des remparts et qui communiquait à la ville par deux ponts jetés sur la Meuse. Après s'être emparés de l'enclos, les Belges y firent amener les blés que leurs coureurs enlevaient des environs, et s'approprièrent les provisions des négociants. Ils tirèrent de la forêt d'Argonne quantité de grands bois, afin d'être en état de construire des machines à opposer à celles des assaillants; ils préparèrent de fortes claies d'osier pour couvrir leurs machines, firent amas de pieux, qu'ils aiguisèrent et durcirent au feu, pour repousser l'ennemi, fabriquèrent des projectiles de divers genres, réunirent des milliers de rouleaux de câbles et de cordages, et se munirent de plusieurs centaines de catapultes et de balistes (103).

A cette nouvelle, Lothaire rassemble ses troupes qu'il avait congédiées, et marche au secours de Verdun à la tête de dix mille combattants. Arrivé sous les murs de la ville, il range ses archers en bataille, et, pendant qu'ils font pleuvoir sur l'ennemi une nuée de flèches et de toutes sortes de projectiles, il fortifie son camp d'un fossé profond et se dispose à faire le siége (de l'enclos des marchands). Ici l'auteur entre dans de grands détails sur une machine de guerre qui fut construite par les assiégeants, et à laquelle les ennemis en opposèrent une semblable, mais d'une moindre grandeur. Enfin Lothaire, après avoir été blessé à la lèvre dans la chaleur du combat, força les ennemis à se rendre à discrétion, et resta maître de Verdun, (104-108).

Il survécut peu de temps à sa victoire, et mourut à Laon d'une maladie d'intestins, que Richer a décrite en homme de l'art (109). On lui fit des funérailles magnifiques. Son corps, revêtu d'une robe de lin, et recouvert d'un drap de pourpre tissu d'or et garni de pierreries, fut déposé sur un lit, décoré des insignes royaux. Dans le convoi le lit fut porté par les grands des royaumes; les évêques et le clergé marchaient devant, avec les évangiles et les croix; puis s'avançait derrière eux un officier, qui faisait entendre des lamentations et portait, entre autres insignes, la couronne royale, éclatante d'or et de pierres précieuses. Les chants funèbres pouvaient à peine se faire passage à travers les

Digitized by Google

larmes et les sanglots. Les vassaux, rangés en ordre, suivaient d'un air abattu. Le reste de la troupe venait ensuite et faisait éclater sa douleur. Le roi fut enterré à Reims dans le monastère de Saint-Remi, auprès de son père et de sa mère, ainsi qu'il l'avait voulu. Tout son cortége l'avait accompagné depuis Laon jusqu'à Reims, en lui témoignant unanimement sur toute la route, qui est de 240 stades, les marques du plus grand respect et d'une égale affection (110).

Livre IV. — Le quatrième livre commence avec le règne de Louis V, que le duc et les principaux seigneurs élevèrent au trône. La manière dont Richer raconte les commencements de ce dernier roi de la deuxième dynastie, nous donne tout de suite une idée frappante des embarras et de la confusion de son gouvernement.

Toutes les ambitions et les cabales, dit-il, l'assiégent aussitôt; des protestations de dévouement et des serments de fidélité lui arrivent de toutes parts. Les courtisans s'empressent de le conseiller, les uns d'une façon, les autres d'une autre; ceux-ci veulent qu'il réside dans son palais, pour y recevoir les services des seigneurs qui affluaient auprès de lui, et ne pas avilir la dignité royale, en sollicitant, comme un homme manquant de tout, un appui étranger. Dans l'intérêt de sa dignité, disent-ils, on doit bien prendre garde que la paresse et la lâcheté ne l'emportent sur la vertu nécessaire à tout pouvoir nouveau : autrement le mépris et l'opprobre en seraient bientôt l'inévitable suite. Ceux-là soutiennent qu'il doit rester avec le duc, attendu qu'un jeune homme avait besoin d'être formé par la prudence et la vertu d'un si grand prince. Ils ajoutent qu'il lui serait très-utile de céder, pour un temps, à l'autorité d'un homme puissant, sans lequel il ne lui serait pas possible de régner, tandis qu'entre les mains de cet homme, le gouvernement serait à la fois bienfaisant et fort. Le roi, après avoir entendu les deux partis, prit du temps pour se décider. Sa position était, en effet, difficile; il s'agissait pour lui de sacrifier l'autorité pour conserver le titre, au moins pendant quelque temps encore, ou de s'engager dans une lutte inégale et extrêmement périlleuse, dans le but de sauver l'un et l'autre.

Le roi, par des motifs et d'après un plan qu'il me paraît impossible d'apprécier avec quelque exactitude, parce que la mort l'empêcha de développer son entreprise, crut n'avoir rien de mieux à faire, au moins dans les circonstances présentes, que de se lier avec le duc. Malheureusement, au lieu de s'attacher à la question de politique intérieure, si je puis me servir de cette expression moderne, c'est-à-dire, au lieu de s'efforcer d'accroître le nombre de ses partisans et de diminuer celui de ses ennemis dans son royaume, Louis V n'eut d'abord d'autre pensée

Digitized by Google

que de punir Adalbéron, archevêque de Reims, du secours prêté par lui à l'empereur Otton pour l'invasion de la Gaule. Il marcha donc contre Reims, et le duc le suivit. L'archevêque se soumit au roi, promit de se justifier et donna les otages qu'on voulut. Mais le jour fixé pour l'examen de sa conduite n'était pas arrivé, que le roi était déjà mort d'une chute qu'il avait faite à la chasse.

L'archevêque se présenta néanmoins à l'assemblée de Compiègne pour se justifier, et sa tâche devint facile, car personne n'osa se porter son accusateur. Le duc Hugues non-seulement le combla d'éloges, mais encore le fit mettre à la tête du gouvernement provisoire (1-8). Un pareil résultat donnerait à supposer que depuis longtemps l'archevêque et le duc étaient secrètement d'intelligence contre le roi défunt; il est du moins certain que désormais ils agirent de concert contre Charles de Lorraine, héritier légitime de la couronne.

Après nous avoir découvert une des causes prochaines ou immédiates de la ruine de la royauté Carlovingienne, dans l'alliance de Hugues Capet avec l'archevêque de Reims, le moine Richer nous en montre une autre, qui mérite aussi d'être rappelée : c'est l'aversion que le prétendant Charles de Lorraine avait inspirée à tous les partis français par son alliance avec les empereurs, dont il tenait le duché de Lorraine.

Voici maintenant comment se fit la déchéance de la deuxième dynastie. Après la mort de son neveu, Charles se rendit à Reims et implora de l'archevêque l'appui dont il avait besoin pour arriver au trône. Mais le prélat, lui faisant mauvais accueil, lui reprocha son alliance avec les parjures, les sacriléges et les méchants, et finit par lui déclarer que, dans cette conjoncture, il ne ferait rien que du consentement des grands du royaume (9 et 10).

Les grands ayant été convoqués à Senlis, sous la présidence de Hugues Capet, la question de la succession à la couronne leur fut proposée par Adalbéron, qui fit la motion de déclarer Charles de Lorraine indigne du trône : premièrement, parce que c'était un traître et un lâche; secondement, parce qu'il s'était avili en servant un prince étranger; troisièmement, parce qu'il s'était mésallié en prenant une femme dans la classe des vassaux, *de militari ordine*[1]. « Si vous voulez le malheur « du pays, s'écria-t-il ensuite, élisez Charles; si vous voulez son bonheur, « couronnez l'excellent duc Hugues. Mettez à votre tête un prince illustre

[1] On donne à Charles de Lorraine deux femmes : la première nommée Bonne, et la deuxième Agnès, fille d'Herbert II, comte de Troyes. C'est de la seconde qu'il s'agit ici.

Digitized by Google

« par ses actes, par sa noblesse, par son pouvoir, qui sera le défenseur, « non-seulement de la chose publique, mais de tous les intérêts pri- « vés (9-11). »

Cette proposition, qui sans doute était connue d'avance, fut adoptée à l'unanimité. Le duc, couronné à Noyon par l'archevêque et les autres évêques présents, fut, le 1er juin[1] 987, proclamé roi des Gaulois, des Bretons, des *Dahi*, des Aquitains, des Goths, des Espagnols et des Gascons. Alors, entouré des grands de ses royaumes, il fit des décrets et des lois en vertu de son autorité royale (12).

A la fin de la même année, son fils Robert, ayant été promu à la royauté, fut couronné, le 25 décembre 987[2], par le même archevêque[3], dans la basilique de Sainte-Croix d'Orléans, et préposé au gouvernement des pays occidentaux depuis l'Océan jusqu'à la Meuse (13).

Vient ensuite la relation des hostilités entre le roi Hugues et le duc Charles. La première campagne fut heureuse pour le prétendant. La ville de Laon, siége de la royauté, était sous l'autorité de son évêque et de la reine Emma, veuve de Lothaire. Charles s'en empara par surprise et par la trahison des citoyens mécontents. En même temps il se saisit de la reine mère, et la fit enfermer pour la punir de la disgrâce qu'il avait encourue de la part du roi, son frère, et dont il l'accusait d'être la principale cause. Ainsi il avait à lutter, dans ses prétentions au trône, non-seulement contre une maison étrangère et ennemie, mais encore contre les membres de sa propre famille. Son premier soin, dès qu'il fut maître de la ville, fut de la fortifier et de la garnir des hommes et des munitions nécessaires pour la défendre (17).

On connaît les événements qui suivirent, le siége deux fois mis devant la place par les rois Hugues et Robert, et la vigoureuse résistance de Charles de Lorraine, qui les força de se retirer. Ici l'auteur abonde en détails de guerre et autres, qui sont très-intéressants, et qu'on chercherait en vain ailleurs.

Pendant cette guerre, l'archevêque Adalbéron, se sentant près de mourir, expédia un courrier à Paris pour informer le roi de sa maladie, et l'engager à pourvoir à la conservation de Reims, menacée, comme tout le reste, par Charles de Lorraine. Le roi mit quelque retard à venir, et arriva le jour même de la mort du prélat. Ayant demandé aux citoyens s'ils voulaient défendre leur ville, ils lui en firent la promesse et lui jurèrent fidélité. Le roi, après avoir reçu leur ser-

[1] A la fin de mai, *Art de vérifier les dates*. — [2] Le 1er janvier 988, *ibid.* — [3] Et non par l'archevêque de Sens, comme l'a écrit Daniel.

Digitized by Google

ment, leur donna le pouvoir d'élire eux-mêmes leur archevêque et revint à Paris (24).

Bientôt après, Arnoul, fils illégitime du feu roi Lothaire, fut nommé, et son élection approuvée, mais non sans quelque défiance, par le roi. Il s'était donné pour un adversaire du prétendant, son oncle, et pour un partisan de la nouvelle dynastie. Après son élection, il jura sur l'eucharistie, avec les plus terribles imprécations, de rester fidèle au roi, de lui conserver la ville de Reims, et de combattre avec vigueur ses ennemis; de plus, il rédigea un acte de son serment, et en remit un double au roi Hugues (25-30 et 60). Toutes ces garanties, comme on va le voir, étaient loin d'être suffisantes.

Mais, avant d'aller plus loin, je relèverai un passage remarquable de la harangue que le roi fit aux Rémois avant la consécration du nouveau prélat dans le monastère de Saint-Remi. « Si le dernier roi « défunt, dit Hugues Capet, avait laissé un fils, ce serait ce fils qui « devrait lui succéder; mais, à défaut d'héritier du sang royal, les prin- « cipaux seigneurs m'ont appelé au trône (28). » Cette raison fut sans doute goûtée par l'auditoire auquel il s'adressait; néanmoins il n'est guère permis de croire que l'ambition du puissant duc de France, qui repoussait un collatéral, se fût arrêtée devant un héritier légitime en ligne directe.

A peine Arnoul fut-il monté sur le siége de Reims, qu'il trahit son serment. S'étant concerté avec son oncle, il lui fit ouvrir, la nuit, les portes de la ville par le prêtre Adalger, gagné d'avance par un vassal, *miles*, de Charles, nommé Dudon (62). Puis, ayant simulé une grande frayeur pour détourner de sa personne tout soupçon de complicité, il se renferma dans la tour comme pour se défendre; mais il fut bientôt pris par son oncle, qui le fit conduire à Laon, et s'empressa de le renvoyer à Reims, après avoir reçu son serment de fidélité. L'autorité du prétendant fut alors reconnue à Reims, à Soissons, à Laon, et dans toutes les places dépendantes de ces trois villes.

Les particularités que l'historien raconte ensuite de la campagne du roi contre la ville de Laon sont aussi neuves qu'intéressantes. Le roi, à la tête de six mille hommes, n'osa pas, dans sa prudence, attaquer le duc de Lorraine, qui n'en avait que quatre mille, et qui s'était avancé hardiment à sa rencontre. Il ne se crut pas assez fort, et demanda des secours à un seigneur dont le nom n'est désigné que par la lettre initiale O, mais qui me paraît être Odon ou Eudes, comte de Chartres [1].

[1] Probablement le même que celui des chapitres 74 et 75.

Digitized by Google

Celui-ci promit de s'emparer de Laon, si le roi consentait à lui donner la ville de Dreux. Le roi lui ayant cédé la ville qu'il demandait, Odon (c'est le nom que je lui donnerai) s'empressa d'y établir son pouvoir et de se mettre en mesure d'accomplir sa promesse (38-40). Mais sa coopération devint inutile. Le prétendant perdit bientôt, par la trahison, tout ce que la trahison lui avait donné et ce qu'il avait bravement défendu par la force des armes.

L'évêque de Laon, que Charles retenait en prison depuis qu'il était maître de la ville, s'échappa, en se sauvant la nuit, à l'aide d'une corde, par la fenêtre de la tour où il était enfermé, et se rendit auprès du roi (20). Ensuite, comme s'il se fût repenti de sa conduite hostile envers Charles de Lorraine, il fit des ouvertures à son archevêque Arnoul, auquel il offrit son amitié, sa foi et des secours. L'archevêque, trompé par ces démonstrations, eut une entrevue secrète avec lui, et finit par lui accorder toute sa confiance (41 et 46), au point qu'il le fit rentrer en grâce auprès de Charles de Lorraine, qui, après avoir reçu son serment de fidélité, le rétablit sur son siége épiscopal. Mais pendant qu'Arnoul, archevêque de Reims, négociait la réconciliation d'Adalbéron, évêque de Laon, avec Charles de Lorraine, l'évêque de Laon, de son côté, négociait la réconciliation de l'archevêque de Reims avec le roi Hugues. Dans cette double intrigue, l'archevêque seul était sincère et n'avait pas d'autre but que de ménager un accord entre le roi et le duc. Hugues Capet, plus habile pour les affaires qui se mènent par la prudence que pour celles qui se décident par le sort des armes, était, comme il paraît, l'âme de toutes ces négociations. Il admit l'archevêque en sa présence et lui fit l'accueil le plus honorable et le plus engageant. Alors on touchait à la catastrophe.

Dans la nuit du 30 mars 991, après avoir renouvelé ses protestations de fidélité envers Charles de Lorraine, l'évêque Adalbéron, résolu de mettre à exécution son projet, profite du sommeil du duc et d'Arnoul pour enlever leurs armes. Il va ensuite à l'huissier qui gardait la porte de l'appartement où le duc et l'évêque reposaient, et lui ordonne de faire venir promptement une personne qu'il désigne, lui promettant de garder la porte à sa place. L'huissier étant sorti, Adalbéron s'établit au milieu de la porte, armé d'une épée cachée sous ses vêtements. Aussitôt ses complices accourent et fondent dans la chambre à coucher. Charles et Arnoul, réveillés en sursaut, se jettent hors du lit et s'élancent vers leurs armes; mais, ne les trouvant plus, ils demandent pourquoi ce tumulte si matin. « C'est vous, dit Adalbéron, qui m'avez « enlevé cette forteresse et qui m'avez forcé d'aller en exil; à votre tour

Digitized by Google

« maintenant à sortir d'ici, mais non avec la même condition de fortune. « Je suis resté mon maître, et vous, vous tomberez dans la dépendance « d'autrui. » A ces mots, Charles s'écria : « Eh quoi ! évêque, as-tu donc « oublié déjà le souper d'hier? Ne seras-tu pas retenu par le respect de « la divinité, ni par la sainteté du serment, ni par tes imprécations de « la veille? » Aussitôt il se précipite en furieux sur son ennemi. Mais des hommes armés l'entourent, le saisissent et le tiennent renversé sur son lit. D'autres se jettent sur Arnoul; tous les deux sont arrêtés. On enferme Charles dans la tour de la ville avec sa femme Adélaïde, son fils Louis, et ses deux filles Gerberge et Adélaïde; seul, son jeune fils Charles, âgé de deux ans, parvint à s'échapper. L'archevêque Arnoul fut aussi enfermé dans la même prison (47 et 49). Tous les prisonniers furent ensuite remis entre les mains du roi, et conduits à Senlis (48).

Ce fut ainsi que la déchéance de la maison de Charlemagne, décrétée par la petite assemblée de Senlis, fut, quatre ans après, consommée par la trahison. Charles de Lorraine, privé de sa liberté, mourut, le 21 mai 992, suivant l'Art de vérifier les dates [1]. Désormais la nouvelle dynastie, maîtresse du trône, n'aura plus à combattre de prétendants déclarés à la succession de Louis V; c'est maintenant contre les conspirations et les entreprises des grands vassaux qu'elle devra se défendre.

Mais, avant de continuer l'examen de notre historien, qu'il me soit permis de jeter un regard en arrière et de chercher à voir comment s'est perdue la dynastie de Charlemagne. On découvre très-bien la cause prochaine de la catastrophe. Il est clair, en effet, que les rois de France, n'ayant plus qu'une ville ou deux pour royaume, et pour grands vassaux que des seigneurs au moins aussi puissants qu'eux et à peu près indépendants, ne pouvaient résister aux ducs de France, maîtres successivement de la marche d'Anjou, de la Touraine, des comtés de Paris, d'Auxerre et de Nevers, et de plusieurs riches abbayes; mais on n'a pas suffisamment observé les causes lointaines, qui sont les principales, de cette révolution, la dernière n'étant même pas une cause, mais un effet des premières. Ce qu'il faudrait savoir, c'est d'abord l'origine de la puissance de la maison de Robert le Fort, et la cause de ses progrès; ce sont ensuite les motifs de l'inimitié de cette maison envers celle de Charlemagne. Pourquoi, par exemple, la maison des ducs de Normandie devint-elle le boulevard des Carlovingiens? Pourquoi celle d'Anjou en fut-

[1] Mais cette date présente quelque incertitude.

Digitized by Google

elle le tombeau? On rencontre, dans les documents, des vestiges qui peuvent mettre sur la voie. Après la mort glorieuse de Robert le Fort, ses fils Eudes et Robert, qui tous les deux montèrent dans la suite sur le trône, au lieu d'être maintenus dans les honneurs, au moins dans les bénéfices de leur père, comme l'usage d'alors l'autorisait malgré leur jeunesse, en furent aussitôt dépouillés en grande partie par Charles le Chauve, qui même, un an ou deux après, dépouilla le jeune Eudes de tout le reste [1]. Ce dernier acte, qu'on ne peut considérer autrement que comme un abus de la force envers un enfant sans défense, fut probablement le plus grand, sinon le premier grief des fils de Robert le Fort contre les rois de France, et la première cause de haine contre eux. Ensuite cette haine ne fit que s'accroître dans une rivalité ennemie, lorsque les deux familles se trouvèrent à côté l'une de l'autre sur le même trône, à tel point qu'elle éclata en guerre civile sous Charles le Simple et Robert, et devint irréconciliable par la mort de Robert, que les historiens faisaient même périr de la main du roi Charles, son antagoniste. Enfin elle mit le duc de France, Hugues Capet, aux prises avec Charles de Lorraine, et amena la chute de la seconde dynastie. On peut donc suivre et expliquer en quelque sorte les progrès de la haine et de la puissance de la race de Robert le Fort contre celle de Charlemagne depuis Charles le Chauve jusqu'à la fin : il resterait à remonter à la cause de la prompte élévation et de la fortune rapide du chef de la maison capétienne, mais je laisse ce sujet à d'autres, ou je le renvoie à un autre moment, pour revenir à l'endroit où j'en suis resté, c'est-à-dire aux suites de la destruction du parti de Charles de Lorraine.

L'emprisonnement de l'archevêque de Reims fit beaucoup plus de sensation que celui du prétendant; du moins une partie du clergé prit intérêt au sort du prélat, et plusieurs scolastiques écrivirent pour sa défense. Le roi convoqua un concile national à S. Bâle (en 991), auquel tous les évêques de la Gaule furent, à ce qu'il paraît, invités, mais où se rendirent seulement des évêques des provinces de Reims, Bourges, Lyon et Sens (51), tous, ou à peu près, du parti du roi, et plusieurs abbés, dont Abbon, abbé de Fleuri, et Rammulfus de Sens, avec Jean, scolastique d'Orléans, les défenseurs de l'archevêque (67). L'affaire ayant été discutée par les évêques, dont les discours et les avis sont rapportés par notre historien (52-66), et la défense présentée par les abbés de Fleuri et de Sens et par le scolastique Jean (67), l'archevêque se

[1] *Regin. Chron.* a. 867, dans Pertz, tome I; *Hincmar. Annal.* a. 866 et 868, *ibid.*

Digitized by Google

reconnut coupable (69). Alors les deux rois se rendirent à l'assemblée et pressèrent le jugement. Arnoul, s'étant prosterné à leurs pieds, confessa de nouveau son crime et obtint grâce de la vie et des membres. Puis il abdiqua, fut déposé et rédigea la formule de son abdication (70-72). Le concile, après avoir prononcé de même la déposition du prêtre Adalger, se sépara sans s'occuper du sort de Charles de Lorraine. La déposition d'Arnoul et la promotion de Gerbert à sa place furent ensuite confirmées par un concile assemblé à Chelles vers 994, et présidé par le roi Robert, concile qui n'est pas rapporté dans les tableaux chronologiques de l'Art de vérifier les dates (89).

Les commencements du règne de Hugues furent très-difficiles. On savait déjà, de Radulphus Glaber et de quelques autres écrivains, que les grands du royaume s'étaient portés à des entreprises peu favorables à la nouvelle royauté, mais on manquait de renseignements sur le but et le caractère de ces entreprises. Il paraîtrait, d'après ceux qui nous sont fournis par Richer, que les grands vassaux, sans se déclarer contre les deux rois de France, tâchèrent de s'agrandir et de se fortifier; ils voulaient non pas combattre, non pas détruire l'autorité royale, mais seulement se mettre en état de n'en rien craindre, et d'en rester à peu près indépendants. Ce fut effectivement à quoi ils parvinrent, et les rois, jusqu'à Louis le Gros, ne furent pas plus puissants de fait que les anciens ducs de France.

D'abord c'est Eudes Ier, comte de Chartres et de Troyes, qui, voulant assurer une communication facile entre ses comtés, gagne par des promesses le gouverneur de Melun et s'empare de cette place. Les deux rois, à cette nouvelle, sont vivement émus : ils se hâtent de se mettre en campagne et reprennent Melun en l'assaillant à la fois par terre et par eau, sous les yeux du comte Eudes, qui se tenait proche avec son armée. L'officier qui avait livré le château fut pris et pendu, et sa femme, attachée par les pieds, la tête en bas, subit une mort ignominieuse et atroce à côté de son mari (74-78). Bientôt après le comte Eudes eut à soutenir une guerre acharnée. Foulques III, comte d'Anjou, dit Nerra ou le Noir, attaché au parti des rois, et peut-être excité par eux, redemanda au comte Eudes la partie de la Bretagne que celui-ci lui avait enlevée depuis peu. Il réunit une armée de quatre mille hommes, et, n'osant pas en venir aux mains avec les troupes plus nombreuses de son ennemi, il se contenta de livrer les terres de ce dernier à l'incendie et au pillage. Le feu, mis aux faubourgs de Blois, gagna le monastère de Saint-Lomer, qui fut réduit en cendres. Eudes, de son côté, se jeta sur les terres de Foulques et y commit les plus grandes dévasta-

Digitized by Google

tions. La guerre n'en dura pas moins (79) après que le comte de Blois se fut réconcilié avec le roi Hugues (80).

La ville de Nantes étant tombée au pouvoir de Foulques, Conan Ier, dit le Tort, duc des Bretons, vint en faire le siége ; la citadelle, qui n'avait pas été prise, était occupée par les siens (81-82). Foulques mena des troupes au secours de la ville dont les habitants étaient attachés à son parti, mais il fut surpris dans une embuscade et entièrement défait par le duc Conan. Il perdit vingt mille hommes, au rapport de notre historien, et ne trouva son salut que dans la fuite (83-85). Néanmoins le succès de la journée était loin d'être décidé. Le vainqueur, s'étant retiré à l'écart avec trois des siens dans des broussailles, *in dumetum*, pour s'y reposer au frais, fut surpris et tué par un de ses adversaires. La mort de Conan rendit courage à Foulques, qui entra dans Nantes et s'empara de la citadelle (86). La guerre recommença bientôt avec une nouvelle violence et des succès divers entre le comte d'Anjou et le comte de Blois. Le premier était favorisé par le roi; le second, ayant pour lui les *pirates* ou Normands et les Aquitains, n'en demanda pas moins des secours aux Belges, c'est-à-dire aux Flamands, avec lesquels il assiégea une forteresse que Foulques avait élevée non loin de Tours (90).

Alors Foulques, ne comptant plus sur le secours du roi et ne se sentant pas en état de faire tête à son adversaire, demanda la paix. Il offrait, 1° de lui payer cent livres d'argent pour la mort de Conan, duc de Bretagne; 2° de lui donner, à la place de celui-ci, son fils pour vassal; 3° d'évacuer et de détruire la forteresse qu'il avait construite dans ses terres, *in ejus honore*, ajoutant qu'il se mettrait lui-même à son service s'il ne craignait de faire injure au roi. Néanmoins, il offrait de prêter serment au fils d'Eudes, d'aller à la guerre avec celui-ci, et même de jurer fidélité à Eudes contre tous, excepté contre ses parents, c'est-à-dire contre son fils, son frère et ses neveux, et contre le roi. Le comte de Blois accueillit ces propositions; mais, ayant exigé de plus que la ville de Nantes lui fût remise, la paix ne put être conclue (91). Foulques, secouru efficacement par le roi, reprit courage, et Eudes se voyait menacé de succomber sous des forces supérieures, lorsqu'il mourut d'une esquinancie à Châteaudun. Il fut enterré à Marmoutiers (92-94).

Les événements de ces guerres étaient si obscurs, que Richer peut être considéré comme le seul historien qui nous les fasse connaître. S'il n'est pas le seul qui parle d'un autre fait assez important dans l'histoire du roi Robert, il est du moins le seul dont le témoignage soit assez considérable pour le mettre hors de doute. Il s'agit du premier mariage que le roi Robert contracta avec une Italienne déjà vieille, nommée

Digitized by Google

Suzanne, et qu'il rompit à l'âge de dix-neuf ans, et du vivant de son père (87 et 88). Ce mariage, regardé comme douteux par le P. Anselme[1], rejeté par les frères Haudiquier[2], se trouve rapporté avec plus de détails par un auteur du XIe siècle, dans la vie de S. Bertou, abbé de Renti en Artois. Cet auteur nous apprend, en effet, que Rozala, fille de Bérenger (II), roi d'Italie, étant devenue veuve d'Arnoul II, marquis (c'est-à-dire comte) de Flandre, épousa le roi Robert et changea son nom en celui de Suzanne.

Il est impossible de rapporter à Berthe, deuxième femme de Robert, ce qui vient d'être dit de Suzanne : d'abord, à cause des termes formels dans lesquels s'expriment Richer et le biographe de S. Bertou; ensuite, parce que Richer raconte plus tard lui-même le mariage de Robert avec Berthe, dont le divorce n'eut lieu qu'en 998, après que notre historien eut cessé d'écrire. On doit donc reconnaître trois femmes au roi Robert : la première, Suzanne ou Rozala, était fille du roi Bérenger, et veuve du comte Arnoul; la deuxième, Berthe, veuve d'Eudes Ier, comte de Blois, était fille de Conrad, roi de Bourgogne, et de Mathilde, sœur de Lothaire, roi de France; la troisième, Constance, était fille de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, et d'Arsinde ou Blanche d'Anjou.

Vient ensuite l'histoire du concile de Mouzon, et la relation d'une grande conspiration contre les nouveaux rois. Le pape Jean, sollicité par les évêques de Germanie, *à Germanorum episcopis*, d'annuler, à la fois, la promotion de Gerbert et la déposition d'Arnoul, demanda la convocation d'un concile. L'évêque de Laon, Adalbéron, fut soupçonné d'être le provocateur de cette mesure et même de s'être, dès longtemps, concerté, à ce sujet, avec le feu comte Eudes. Leur but était, dit-on, de faire reconnaître aux Gaulois l'empereur Otton pour leur roi, et les évêques germains ne devaient prendre part au concile que pour mettre ce projet à exécution. Ce fait, malgré la forme dubitative sous laquelle il est présenté par notre historien, paraît constant et mérite d'être relevé, en ce qu'il prouve que la nouvelle dynastie n'était pas acceptée par des seigneurs puissants, placés tout près du siége de la royauté, et que l'empereur d'Occident avait un fort parti en France.

Les rois Hugues et Robert, ayant découvert le piége, mandèrent aux évêques, d'abord qu'ils s'abstiendraient de paraître au concile, parce que les grands de leur royaume, qu'ils avaient coutume de consulter dans toutes les grandes affaires, n'étaient pas près d'eux pour leur

[1] *Grands officiers* t. I, p. 71. — [2] *Recueil des historiens de France*, X, 365 c.

Digitized by Google

donner conseil; ensuite, qu'il ne leur paraissait pas convenable de soumettre au jugement des évêques de Germanie les décisions des évêques des Gaules, qui n'étaient ni moins puissants ni moins sages que les premiers. « Enfin, que si les prélats germains ont besoin « de venir dans les Gaules, disent-ils, qu'ils y viennent et qu'ils y « déclarent ce qu'ils veulent; autrement qu'ils retournent chez eux, et « qu'ils règlent leurs affaires comme ils l'entendent. » Cependant Adalbéron, sans se douter qu'il était découvert, exhortait les rois à venir au devant des évêques germains; mais le rusé Hugues Capet voulut avant tout retirer de ses mains, 1° le fils de Charles de Lorraine, Louis, qu'il lui avait donné à garder, après la prise de Laon; 2° la citadelle de cette ville, dont il lui avait également confié la garde (96). Sur le refus d'Adalbéron, les officiers de la suite du roi s'emportèrent contre lui et l'accablèrent de reproches. Ils l'accusèrent de s'être entendu avec le roi (l'empereur) Otton et le tyran (le comte) Eudes pour tromper ses souverains, pour attenter à leur vie et les renverser du trône. Une conférence, dirent-ils, n'avait été projetée avec eux dans la ville de Metz, que dans le but de les enlever, de rendre Otton maître de leurs personnes et de leurs royaumes, d'obtenir pour lui le siége de Reims, et pour Eudes le duché de France (97). L'évêque, confus et troublé, garda le silence. Un des siens voulut le défendre et prouver son innocence par le duel, mais, ayant été empêché par lui, le crime parut manifeste, et le prélat fut arrêté par l'ordre des rois, qui reçurent ensuite de ses vassaux le serment de fidélité (98).

Cependant les évêques de Germanie, présidés par le légat du pape, s'assemblèrent en concile à Mouzon, sans que les évêques des Gaules, retenus par les rois, prissent part à cette assemblée. Gerbert, assisté de Ragenerus, vidame, *vice-dominus*, de Reims, fut le seul du clergé français ou gaulois qui s'y rendit (99).

L'évêque de Verdun, Haimon, parce qu'il savait la langue française, *eo quod linguam Gallicam nôrat*, fut chargé d'exposer l'objet du concile, qui était la déposition d'Arnoul et la promotion de Gerbert (100). Après cet exposé, Gerbert lut, pour sa défense, un discours dont le titre seul est dans le manuscrit (101), le feuillet qui devait le contenir ayant été lacéré ou enlevé; mais l'éditeur a reproduit le texte au moyen des exemplaires qui nous en ont été conservés. Ce discours est suffisamment connu par l'édition que les Centuriateurs de Magdebourg en ont donnée, et je me dispenserai d'en faire l'analyse. Il me suffit de rappeler que le concile se sépara sans avoir rien décidé sur la question principale, ayant seulement interdit à Gerbert de célébrer la messe,

Digitized by Google

et renvoyé l'examen de toute l'affaire à un autre concile, convoqué dans le monastère de Saint-Remi de Reims, huit jours après la nativité de saint Jean-Baptiste.

Parvenu au dernier feuillet du manuscrit, nous y trouvons les additions écrites par l'auteur lui-même à la suite de son histoire, et dont j'ai déjà dit quelques mots. Ce sont des notes détachées et très-courtes. Elles nous font connaître un nouveau concile ou synode assemblé à Senlis (en 995?) devant l'abbé Léon, légat du pape, synode dont on ne trouve aucune trace dans les recueils des conciles, et dans lequel on s'occupa encore de la question relative au siége de Reims. Gerbert et Arnoul y furent présents et y plaidèrent eux-mêmes leurs causes. Il est aussi parlé d'un autre synode composé de cinq évêques, et pareillement inconnu, qui se réunit au Mont-Notre-Dame en Tardenois, diocèse de Soissons, et du synode indiqué à Ingelheim, peut-être pour le même sujet. Néanmoins, l'affaire ne fut pas terminée, et Gerbert, pour en préparer la conclusion, fit, en 996, le voyage de Rome. Le pape, après l'avoir entendu, crut devoir convoquer un autre concile. Mais, en 997, pendant un second voyage de Gerbert à Rome, son antagoniste Arnoul, ayant été relâché par le roi Robert, fut rétabli, au moins provisoirement, sur le siége archiépiscopal de Reims. Alors Gerbert, mécontent du roi, que notre historien accuse, à cette occasion, de perfidie, se rangea du parti d'Otton, qui l'appela, en 998, à l'évêché de Ravenne.

On pourrait croire que Berthe, veuve d'Eudes, comte de Blois, n'aurait pas été étrangère à la brouille survenue entre le roi Robert et le prélat. Le roi, après avoir été le défenseur, *defensorem et advocatum*, des biens et des droits de Berthe, voulut la prendre pour épouse et en fut dissuadé par Gerbert. Mais, lorsque la mort du roi Hugues, son père, le laissa seul maître du royaume, il épousa Berthe de l'avis de son conseil, disant pour raison qu'il convient de commettre un petit mal pour en éviter un très-grand.

L'auteur marque aussi, dans ses notes, la mort de Richard I, duc de Normandie, qu'il appelle chef ou duc des pirates, *piratarum dux*, et qui fut emporté par un coup de sang, *apoplexiâ minore;* celle d'Hilduin, peut-être le comte de Ponthieu ou de Montreuil, causée par son ivrognerie, et celle du roi Hugues Capet, qui mourut le corps tout couvert de boutons (la petite vérole[1]), *papulis toto corpore confectus*, entre les mains des juifs, dans la ville de Hugues (?), *in oppido Hugonis*, et non

[1] Baudoin III, dit le Jeune, comte de Flandre, était mort de la petite vérole, *variolæ*, le 1er janvier 962. *Chart. Sithiens.* p. 154.

Digitized by Google

à Paris, comme le rapportent des écrivains beaucoup moins anciens.

Enfin Richer nous apprend que le roi Robert reprit, sur Foulques Nerra, la ville de Tours, et qu'ayant passé en Aquitaine pour défendre son neveu, Guillaume, comte de Poitiers, il tint assiégé Hildebert (comte de Périgueux).

Telle est l'analyse bien longue, mais bien imparfaite, de l'historien original dont M. Pertz a retrouvé et publié le manuscrit. J'ai passé rapidement sur les faits déjà connus, pour m'arrêter davantage à ceux qui l'étaient moins, ou sur lesquels l'auteur répandait de nouvelles lumières, et j'ai signalé particulièrement les parties neuves et originales de son ouvrage. Néanmoins il s'en faut beaucoup que j'aie relevé tout ce qui méritait de l'être, et j'ai dû m'abstenir d'entrer dans des détails et de toucher à des questions dont l'exposé ou l'examen m'auraient entraîné hors des bornes de mon sujet. Le lecteur attentif, il me suffit d'en avertir, recueillera dans Richer, presque à chaque page, de nouveaux renseignements d'un grand prix pour notre histoire. Cependant je craindrais de laisser une lacune considérable dans cette notice, si je n'appelais l'attention sur un point d'une importance secondaire, à la vérité, sous le rapport historique, mais d'un intérêt assez vif, au moins parce qu'il a exercé au plus haut degré la sagacité et la critique non-seulement des généalogistes, mais encore d'un grand nombre de savants distingués. Je veux parler de l'origine de la maison de France, ou de la descendance de Hugues Capet[1]. M. de Foncemagne, comme tout le monde sait, a consacré à l'examen de cette question un mémoire assez étendu[2], dont les éditeurs du Recueil des historiens de France ont publié un résumé dans la préface du dixième volume.

Tout le débat porte sur la descendance de Robert le Fort, car on est généralement d'accord jusqu'à lui[3]. Ce n'est donc qu'en voulant remonter plus haut qu'on cesse de s'entendre. Les opinions divergentes peuvent se réduire à sept principales, suivant que les ancêtres de Robert le Fort sont, 1° d'après Conrad d'Ursperg : Witikind surnommé le Grand, duc des Saxons, mort en 807, Robert ou Thierry, son fils, Witikind II, qui passa d'Allemagne en France sous Louis le Débonnaire, et qui fut père de Robert le Fort; 2° d'après le jurisconsulte

[1] Dans la Bibliothèque du P. Le Long, t. II, on trouve la liste de cinquante-deux ouvrages, et quelques-uns très-considérables, composés sur la généalogie de Hugues Capet (n°s 24897-24949). — [2] *Mémoires de l'Acad. des inscr.* t. XX, p. 548-579, imprimé en 1753. — [3] Robert le Fort était père d'Eudes et de Robert, et Robert père de Hugues le Grand, père de Hugues Capet.

Digitized by Google

italien Math. Zampini : S. Arnoul, évêque de Metz, Ansegise, duc d'Austrasie, Pépin d'Héristal, Charles Martel, Childebrand, Neblungus ou Nivelon, comte de Madrie, et Robert, comte de Bourges, père de Robert le Fort; 3° d'après le duc d'Épernon : Nivelon, comte de Madrie, Childebrand II, comte d'Autun, Eccard, comte d'Autun, Nivelon II, comte d'Autun, d'Auxerre et du Vexin, père de Robert le Fort[1]; 4° d'après le médecin J. J. Chifflet, dont l'opinion passait, aux yeux de Mabillon, pour la plus vraisemblable : Welphon ou Guelfe, duc de Bavière (en 800), Conrad, comte d'Auxerre, père de Robert le Fort; 5° d'après le P. Tournemine : Charlemagne, Hugues, son fils naturel, dit l'Abbé, Hugues II, dit aussi l'Abbé, duc de Bourgogne, père de Robert le Fort; 6° d'après Legendre de Saint-Aubin : Ansprand, roi des Lombards (en 712), Sigebrand, prince des Lombards, Childebrand, roi des Lombards (en 744), Nivelon, comte de Madrie, Robert, comte de Madrie, père de Robert le Fort; 7° enfin, d'après l'opinion d'un grand nombre de savants et, en particulier, des éditeurs du tome X des Historiens de France, Robert le Fort, au delà duquel on ne peut remonter, était Neustrien.

La première opinion est la seule dont j'aie à m'occuper. Elle remonte, dit M. de Foncemagne, p. 551 et 552, à Conrad, abbé d'Ursperg, auteur du XIIIe siècle, qui fait descendre la maison de Hugues Capet, non du fameux Witikind, duc des Saxons, comme des auteurs plus récents l'ont avancé sans preuve, mais d'un Witikind moins ancien, qui se réfugia de Germanie en France, sous le règne de Louis le Débonnaire. Voici le passage ; il s'agit du roi Eudes : *Hic* (*Oto* ou *Odo*, Eudes) *patrem habuit equestri ordine Ruotpertum* (c'est Robert le Fort), *avum verò paternum Witikinum ex Germaniâ profugum*[2]. J'ai plusieurs observations à faire sur ce passage.

D'abord il n'appartient pas à Conrad de Lichtenau, abbé d'Ursperg, attendu que cet abbé, pour toute la partie antérieure à l'an 1126, n'a fait que copier Ekkeardus, moine d'Ourach (*monachus Uraugiensis*), qui écrivait au commencement du XIIe siècle, et dont la chronique, négligée jusqu'à ces derniers temps, n'a jamais été publiée d'après les manuscrits originaux. Ensuite le passage en question n'est pas même d'Ekkeardus, qui n'a fait ici que copier un auteur plus ancien. Or, cet auteur plus ancien est notre moine Richer, qui s'exprime ainsi : *Hic pa-*

[1] Suivant les auteurs de l'Art de vér. les dat., dont l'opinion a beaucoup de rapports avec celle de Zampini et celle du duc d'Épernon, Robert le Fort descendrait de saint Arnoul par Ansegise, Pépin le Gros (ou d'Héristal), Childebrand Ier, Nivelon Ier, et Théotbert, comte de Madrie. — [2] *Chron. Ursperg.* a. 877, p. 184, édit. de 1569.

Digitized by Google

tem habuit ex equestri ordine Rotbertum; avum verò paternum Witichinum, advenam Germanum (1, 5). Cette opinion, qu'on croyait née au XIIIe siècle, remonte donc beaucoup plus haut, et se trouve consignée dans un écrivain du Xe, dont personne ne peut suspecter le témoignage, au moins pour le fait controversé. Ce n'est pas à dire pour cela que Robert le Fort descende du fameux duc Witikind : d'abord cette descendance aurait besoin, pour s'établir, de la supposition d'une ou deux générations intermédiaires, le duc Witikind, qui figure dès 777 à la tête des Saxons [1], ne pouvant que difficilement être le père de Robert le Fort, tué environ 90 ans après [2], en 866, dans un âge peu avancé [3] : aussi les généalogistes ont-ils supposé au duc saxon, sans aucune espèce de preuves, un fils nommé Robert ou Thierry, et un petit-fils nommé Witikind II, père de Robert le Fort. Ensuite, en s'attachant aux termes mêmes de Richer, on voit clairement qu'il s'agit d'un Witichinus, à la vérité Germain d'origine, *Germanus*, mais fixé en France. Comment d'ailleurs croire, s'il se fût agi du célèbre duc saxon, que notre historien eût parlé de lui comme d'un inconnu?

Il est donc certain, malgré les objections assez faibles proposées par les critiques et reproduites par M. de Foncemagne, et malgré l'opinion récente qui fait du roi Eudes le chef et le représentant du parti français, que la maison de France est germaine d'origine, et qu'elle ne remonte pas, dans l'histoire, au delà de Witikind, père de Robert le Fort. Cette origine n'est pas aussi ancienne, ni peut-être aussi illustre que l'ont imaginé les savants ou les généalogistes; mais elle l'emporte encore de beaucoup, sous ce double rapport, sur celle de toutes les maisons de France et même d'Europe [4]. Si Richer la recule d'un degré seulement au delà du dernier terme connu naguère avec certitude, il l'a désormais fixée et rendue tout à fait incontestable.

La découverte inespérée d'une histoire du premier ordre, par son étendue, par son importance et par sa composition, est une de ces bonnes fortunes devenues bien rares dans les champs déjà si souvent et si minutieusement explorés par les bénédictins de S. Maur et de S. Vanne, par Duchesne, Muratori et tant d'autres hommes illustres de toute l'Europe. Elle était justement réservée au savant d'Allemagne qui s'est consacré à reproduire, avec une exactitude religieuse et dans toute leur ingénuité,

[1] *Annales Eginharti*, a. 777. — [2] *Annales Bertin.* a. 866. — [3] Ses fils étaient encore en bas âge lorsqu'il fut tué. — [4] La grande ancienneté attribuée à quelques familles du midi de la France est bien loin de reposer sur des fondements aussi solides : la même observation s'applique aux plus anciennes maisons d'Allemagne, telles que celles de Mecklenbourg et de Brunswich.

Digitized by Google

les historiens originaux de la grande famille germanique. C'est un puissant encouragement pour M. Pertz au début de sa carrière; c'est aussi la digne récompense du zèle et du savoir qu'il a déployés dans les belles publications dont nous lui sommes déjà redevables.

GUÉRARD.

LIFE OF GALILEO..... Vie de Galilée, *insérée dans la biographie scientifique et littéraire de l'Italie, qui fait partie de l'*Encyclopédie de cabinet *publiée sous la direction du docteur* Lardner, *membre de la société royale de Londres.*

L'Encyclopédie de cabinet, que l'Angleterre a accueillie avec tant de faveur, et dont quelques parties ont même été traduites en français par des savants distingués, se compose déjà d'environ cent vingt volumes, et se divise en cinq classes différentes, savoir : histoire, biographie, philosophie naturelle, arts et manufactures, et histoire naturelle. Dirigée par le docteur Lardner, qui en a conçu le plan et qui a su s'assurer le concours d'hommes tels que Walter-Scott, Southey, Thomas Moore, Sismondi, Brewster, Herschell, cette grande collection doit non-seulement à une si brillante coopération le succès qu'elle a obtenu, mais elle le doit aussi à la rapide régularité de la publication, à la modicité du prix et à la forme méthodique qu'on y a adoptée. En effet, au lieu d'écrire, comme dans les autres encyclopédies, un certain nombre d'articles classés par ordre alphabétique, et qui ne sont attachés par aucun lien, chacun des savants qui ont coopéré au succès de cette entreprise a composé un traité complet en abrégé; et ces divers traités, qui se rattachent à une pensée commune, et qui concourent tous vers un même but, sont bien préférables à ces manuels publiés dans diverses parties de l'Europe, et qui ont été trop souvent l'objet d'une spéculation mercantile.

Il serait à désirer que le public français, qui ne connaît guère que le traité d'astronomie de sir John Herschell et le traité de mécanique du capitaine Kater [1], pût profiter de tant d'autres excellents ouvrages contenus dans l'Encyclopédie de cabinet. La partie biographique,

[1] Ces deux traités, traduits en français par M. Cournot, qui les a enrichis d'additions importantes, ont été publiés par M. Paulin.

Digitized by Google

qui comprendra trente-cinq volumes, et qui a déjà paru presque en entier, mérite une attention particulière, surtout en ce qui concerne l'Angleterre. Cette biographie anglaise est d'autant plus importante qu'il n'existe pas pour l'Angleterre une grande histoire littéraire comparable à l'immense ouvrage que la France doit à l'érudition et à la persévérance des bénédictins et de leurs doctes continuateurs.

Au reste, dans sa collection, le docteur Lardner a traité aussi, avec un soin tout particulier, la biographie des hommes illustres de la France et de l'Italie. La vie de Galilée, dont nous devons parler ici, fait partie de la Biographie italienne, qui forme une des subdivisions de l'Encyclopédie de cabinet. Cette vie, dont l'auteur ne s'est pas fait connaître, a été attribuée par le public au docteur Brewster[1], célèbre physicien, que son savoir et ses travaux rendaient éminemment propre à donner une exposition complète des découvertes du philosophe italien. On comprendra sans peine qu'un ouvrage de cette nature, sorti d'une plume si savante et si habile, mérite un examen spécial et attentif.

Il peut paraître singulier que, deux siècles après la mort de Galilée, on doive s'occuper encore d'écrire sa vie, sans qu'on puisse même espérer d'en tracer une qui soit complète. Mais, en y réfléchissant, il n'est pas impossible d'expliquer cette singularité. D'abord, sans s'arrêter à la difficulté de trouver un écrivain assez instruit dans les sciences pour pouvoir apprécier avec justesse les travaux de Galilée, on sait qu'un des principaux obstacles que l'on rencontre lorsqu'on veut écrire la vie d'un inventeur, résulte de la nécessité dans laquelle on se voit, à chaque instant, de traiter des questions de priorité. Cette difficulté, toujours grande, le devient bien davantage lorsqu'il s'agit d'un homme comme Galilée, qui, avant de se décider à faire imprimer aucun de ses écrits, professa pendant quinze ans à Pise et à Padoue, et qui ne cessa jamais d'exposer à ses élèves, de communiquer à ses amis les plus admirables découvertes. Lorsqu'il publia la description de son compas de proportion[2], Galilée était âgé de quarante-deux ans, et depuis longtemps il avait découvert l'isochronisme des oscillations du pendule, et trouvé les lois de la chute des graves : il avait inventé le thermomètre et posé les bases de la dynamique. Ces travaux, qui ont

[1] Dans la *Complection of the cabinet cyclopædia*, publiée en août 1839, on voit que le docteur Brewster est un des auteurs des Biographies italiennes et espagnoles. Or, comme Galilée est le seul homme de science dont on trouve la vie dans cet ouvrage, il semble à peu près certain que c'est le seul dont M. Brewster ait pu tracer la vie. — [2] Galilei, *le Operazioni del compasso geometrico et militare*, Padova, 1606, in-fol.

Digitized by Google

été publiés fort tard, les recherches non moins importantes qu'il fit, dans la suite, dans toutes les branches de la philosophie naturelle, étaient recueillis avidement par ses élèves, qui les répandaient dans toute l'Europe. Une telle libéralité, dont il ne sut jamais s'abstenir, porta quelques personnes à en abuser; et de là sont nées une foule de questions de priorité que chaque nation résout habituellement dans son propre intérêt. Plus tard, il est vrai, Galilée commença à publier ses écrits; mais alors il fut arrêté par l'inquisition, qui, ne se bornant pas à condamner le *Dialogue*, dont on a tant parlé, voulut empêcher cet illustre philosophe de rien produire, et défendit aux imprimeurs de publier ses ouvrages; de manière qu'à la mort de Galilée il resta un nombre considérable d'écrits inédits, à plusieurs desquels l'auteur attachait le plus grand prix.

Ces manuscrits, s'ils avaient été publiés, auraient pu éclairer ces questions de priorité qu'on a tant agitées depuis; malheureusement ils ont péri. Les observations sur les satellites de Jupiter, que Galilée avait remises au père Renieri, son disciple, afin qu'il en formât des tables, furent, à la mort de ce savant moine, enlevées par ordre de l'inquisition, sans qu'on pût jamais en avoir aucune nouvelle [1]. Les manuscrits qui étaient restés entre les mains du petit-fils de Galilée furent brûlés par ce descendant dégénéré dans un accès de dévotion [2]. Restait une collection nombreuse que, malgré ces pertes, Viviani, si attaché à son illustre maître, était parvenu à former; mais, après avoir réuni, avec un zèle et un soin infinis, tout ce qu'il avait pu se procurer d'écrits de Galilée et de ses disciples, Viviani, frappé de l'acharnement avec lequel on poursuivait la mémoire de ce grand philosophe, et craignant de se voir enlever ce précieux dépôt, ensevelit tous ces manuscrits dans un silo, et mourut sans faire connaître son secret [3].

[1] Voyez Targioni, *Notizie degli aggrandimenti delle scienze fisiche in Toscana;* Firenze, 1780, 3 tom. in-4°, tom. I, p. 314-315. Nelli croit que ces manuscrits furent enlevés par un ami de Renieri; mais ce qu'il dit, à ce sujet, prouve seulement que les instruments astronomiques de Renieri et quelques-uns de ses écrits se trouvaient chez le chevalier Agostini en 1653. Quant aux manuscrits confiés par Galilée à son disciple, ils avaient déjà disparu, et la réticence de Viviani, à cet égard, indique clairement les auteurs d'une telle soustraction. (Nelli, *Vita di Galileo*, Losanna, 1793, 2 vol. in-4°, tom. I, p. 228-229. — Galilei, *Opere*, Firenze, 1718, 3 vol. in-4°, tom. I, p. LXXX. — *Lettere inedite di uomini illustri*, Firenze, 1773, 2 vol. in-8°, tom. I, p. 74.) — [2] Côme Galilei brûla une grande quantité de manuscrits, parmi lesquels se trouvaient certainement les écrits originaux qu'il possédait de son grand-père, et qu'on ne retrouva plus après cet *auto-da-fé*. (Voyez Viviani, *quinto libro degli Elementi d'Euclide*, Firenze, 1674, in-4°, p. 104. — [3] Targioni, *Notizie*, tom. I, p. 122-124.

Digitized by Google

Depuis longtemps on déplorait la perte de la collection formée par Viviani, et on croyait cette perte irréparable, lorsqu'un jour, bien des années après, quelques savants de Florence, allant dîner ensemble à la campagne, s'arrêtèrent chez un charcutier. L'un d'eux, le sénateur Nelli, ne tarda pas à reconnaître que le papier qui enveloppait ce qu'on venait d'acheter était une lettre autographe de Galilée. Après s'en être emparé, il retourna au plus vite chez le charcutier, qui lui apprit que depuis longtemps un domestique lui apportait des masses de papiers semblables, et qu'il en avait détruit une grande quantité. Nelli acheta ce qu'il y avait encore dans la boutique, se procura ce qui restait dans le silo, et, par des soins persévérants, parvint à former une nouvelle collection de manuscrits originaux et de documents relatifs à Galilée et à ses principaux disciples [1]. Ce fut à l'aide de ces manuscrits qu'il rédigea une *Vie de Galilée* en deux volumes, qui devaient être complétés par une suite de documents inédits du plus haut intérêt [2]. Mais des circonstances particulières empêchèrent Nelli de réaliser ce projet. Les deux volumes imprimés furent saisis, ainsi que les manuscrits; et, après des délais interminables, la collection tout entière passa dans la bibliothèque Palatine de Florence. On doit regretter que le propriétaire actuel ne songe pas à publier les trésor qu'il possède, et qu'il soit peu disposé, à ce que l'on assure, à permettre que d'autres en fassent usage.

Ce rapide exposé doit expliquer pourquoi il ne sera jamais possible de présenter un tableau complet des doctrines et des recherches d'un savant dont on a perdu la plupart des écrits. Mais, à mesure que le hasard fera découvrir des documents inédits relatifs à Galilée et à ses découvertes, on sera tenté d'essayer toujours de tracer une biographie plus complète de cet homme célèbre. Ce travail deviendrait moins nécessaire si les contemporains de Galilée, si ses disciples et ses amis nous avaient laissé des mémoires détaillés sur sa vie; mais, malheureusement, les causes de sa persécution étaient présentes à tous les esprits, et l'on n'osait pas dire la vérité sur un homme qui avait de si puissants ennemis, et dont le cadavre avait failli être jeté à la voirie par ordre

[1] Voyez dans Targioni (*Notizie*, tom. I, p. 124-125) le récit de cette découverte, qui eut lieu en 1739. — [2] Nelli avait publié d'abord un *Saggio di storia litteraria fiorentina* (Lucca, 1759, in-4°) : il fut combattu par Marchetti, dans la *Risposta apologetica* (Lucca, 1762, in-4°). Les deux volumes de la Vie de Galilée, imprimés en 1793, n'ont été publiés que vers 1820. Il paraît que d'abord ils ne devaient former qu'un seul volume, car il n'y a qu'une seule numération pour les deux tomes, et d'ailleurs Nelli renvoie souvent à la *seconde* partie de son ouvrage pour les documents qu'il cite et qu'il se proposait de publier. (Voyez Nelli, *Vita*, tom. I, p. 67, 104, 105, etc. etc.)

Digitized by Google

de l'inquisition[1]. Aussi n'a-t-on écrit d'abord que de courtes notices, qui n'ont pu être imprimées que longtemps après la mort de Galilée.

La plus ancienne biographie qui nous reste est due au chanoine Gherardini, qui avait vécu dans l'intimité du philosophe, et reçu ses confidences[2]. Bien qu'écrite de mémoire, treize ans[3] après la mort de Galilée, cette biographie renferme un grand nombre de faits intéressants, et l'on y trouve une franchise qu'on chercherait vainement ailleurs. A la vérité, il y a quelques légères inexactitudes; mais elles n'ont guère d'importance. Le véritable défaut de cette notice, c'est qu'elle n'apprend presque rien sur les travaux scientifiques de Galilée; car Gherardini, comme il a soin de le déclarer lui-même, n'était nullement savant, et il a dû nécessairement se tromper en parlant de matières qu'il ignorait. Plus tard, Viviani adressa au prince Léopold de Médicis une relation, en forme de lettre, de la vie et des ouvrages de Galilée[4]; mais cette relation, qui devait être suivie d'un travail plus complet que Viviani n'a probablement jamais achevé, a été composée sous la double influence de la crainte de l'inquisition et du respect que les Médicis savaient inculquer, par des moyens si efficaces, à tous les écrivains toscans. Aussi les circonstances les plus importantes de la vie de Galilée sont-elles passées sous silence, et quelquefois même défigurées, dans cette biographie[5]. Cependant, pour la partie scientifique, et pour les dates surtout, cet écrit fournit des renseignements du plus haut intérêt. Viviani possédait[6] tous les documents nécessaires pour démontrer la vérité de ses assertions; mais, comme la plupart de ces documents ont péri depuis, cette lettre en tient lieu et doit être toujours consultée. Dans son *Cinquième livre d'Euclide*, imprimé en 1674, Viviani inséra des fragments inédits de Galilée, avec une notice des derniers écrits de cet homme célèbre[7], et enfin il fit placer, sur la façade de sa propre maison, à Florence, de grandes inscriptions en l'honneur de Galilée, où les circonstances principales de cette vie si tourmentée sont rapportées. Dans ces inscriptions, qui ont paru à la suite de la *Divination d'Aristée*[8], imprimée à Florence en 1701, Viviani a rectifié

[1] Venturi, *Memorie e lettere di Galileo*, Modena, 1818-21, 2 vol. in-4°, part. I, p. 324. — [2] Targioni, *Notizie*, tom. II, p. 63 et 76. — [3] *Ibid.* p. 76. — [4] Cette lettre est datée du 29 avril 1654. (Galilei, *Opere*, tom. I, p. xc.) — [5] Voyez ce que Viviani dit sur les causes qui forcèrent Galilée à quitter l'université de Pise, et sur la sentence de l'inquisition. Viviani cite à peine le voyage que Galilée fit à Rome en 1616, et qui eut une si grande influence sur sa vie. (Galilei, *Opere*, tom. I, p. LXVII, LXXVII, etc.) — [6] Voyez Nelli, *Vita*, tom. I, p. 274. — [7] Viviani, *quinto libro degli Elementi d'Euclide*, p. 60-106. — [8] Viviani, *De locis solidis secunda divi-*

Digitized by Google

quelques-unes des assertions qu'il avait avancées dans sa lettre. C'est là tout ce que les contemporains de Galilée ont écrit de spécial sur lui. Réunies ensemble, les deux notices de Gherardini et de Viviani forment à peine quarante-cinq pages.

Il est vrai que l'on a publié depuis bien d'autres travaux sur Galilée; mais, pour la plupart, ce sont plutôt de nouvelles appréciations des faits déjà connus que des faits nouveaux. La vie de Galilée que Salvini a insérée dans les *Fastes consulaires* de l'académie de Florence[1], se compose principalement de la notice rédigée par Viviani, à laquelle on a ajouté un petit nombre de documents originaux qui la rectifient en quelques endroits. La préface de Bonaventuri, placée en tête de l'édition des Œuvres de Galilée publiée à Florence en 1718, est sans doute un travail estimable; mais, ayant été composée pour l'Académie de *la Crusca*, elle a plutôt la forme d'un discours académique que d'une analyse scientifique. Des faits relatifs à la vie et aux travaux de Galilée se trouvent consignés dans d'autres ouvrages qui parurent vers la même époque; mais ce ne sont pas des travaux spéciaux, et d'ailleurs on était trop encore sous l'influence du pouvoir qui l'avait persécuté, pour parler librement de cet homme célèbre. Il faut voir avec quelle timidité les hommes les plus indépendants abordaient alors un sujet si scabreux[2]. Dans les réimpressions des œuvres complètes de Galilée, on s'appliquait à adoucir les passages qui pouvaient blesser la cour de Rome, et l'on évitait de reproduire ce qu'elle avait défendu avec le plus de sévérité[3].

La première appréciation vraiment indépendante et éclairée des travaux de Galilée fut insérée[4] dans une feuille périodique intitulée *le Café*, qui parut en Lombardie en 1764 et en 1765, et qui produisit alors une vive sensation. Ce n'est là qu'un essai, mais on voit que l'auteur anonyme comprenait parfaitement la matière dont il parlait. Cependant il était nécessaire de donner plus de développement à ce travail et d'y

natio geometrica in quinque libros injuriâ temporum amissos Aristæi senioris, Florentiæ, 1701, 2 part. in-fol. pars 2ª, p. 121 et seq. — [1] Salvini (S.), *Fasti consolari dell' Academia fiorentina*, Firenze, 1717, in-4°, p. 393-446. — [2] Voyez, à ce sujet, Targioni, *Notizie*, tom. I, p. 122. — [3] Le célèbre *Dialogue*, défendu par l'inquisition, ne parut pas dans la première édition des Œuvres de Galilée, imprimée, en 1655, à Bologne, en 2 vol. in-4°. Dans l'édition de Padoue, de 1744 (4 vol. in-4°), on le publia avec des modifications que Venturi a signalées. (Venturi, *Memorie*, part. II, p. 117-118.) La lettre à *Madama Christina*, publiée par les Elzévirs en 1634, n'a paru dans les Œuvres de Galilée que dans l'édition de 1808, imprimée à Milan, en 13 vol. in-8°. — [4] Voyez *il Caffè*, Brescia, 1765, 2 vol. in-4°, tom. II, p. 17.

Digitized by Google

joindre la partie biographique qu'on avait négligée dans *le Café*. Cette tâche ne tarda pas à être remplie, et ce ne fut pas une des moindres bizarreries de ce siècle, où tout le monde se faisait réformateur, que de voir en Italie trois moines prendre hautement la défense de Galilée, et faire paraître successivement des ouvrages destinés à célébrer sa gloire.

Le père Frisi, habile géomètre, et auteur de plusieurs ouvrages estimés, publia[1], en 1775, un éloge de Galilée où les travaux de cet immortel génie sont appréciés avec une entière liberté et avec un grand savoir. On trouve, il est vrai, dans cet écrit, des inexactitudes que l'auteur aurait pu facilement éviter, mais qui ne diminuent guère l'importance de son travail. Bientôt après, l'abbé Andres, si connu pour son grand ouvrage sur l'histoire générale de la littérature, fit paraître un Essai sur la philosophie de Galilée, écrit remarquable où, non-seulement on expose les travaux scientifiques, mais où l'on montre aussi toute l'influence que Galilée a exercée sur les progrès de la philosophie générale et sur le renouvellement des sciences[2]. Andres appartenait à cette savante colonie de jésuites espagnols qui, après la suppression de leur ordre, se réfugièrent en Italie, et qui contribuèrent à agrandir le domaine de la littérature italienne. Les ouvrages d'Andres, ceux de Molina et de Clavijero, doivent être comptés parmi les meilleurs ouvrages historiques qui aient paru, à cette époque, en Italie. Peu de temps après la publication du livre d'Andres, Fabroni faisait paraître, dans son grand recueil biographique, une vie de Galilée par l'ex-jésuite Brenna[3] : travail considérable qui n'est pas toutefois exempt d'erreurs, mais qu'on peut consulter avec fruit. Les travaux d'Andres, de Frisi et de Brenna seraient bien plus utiles si l'on y trouvait des citations; malheureusement ces écrivains semblent avoir évité avec un soin tout particulier d'indiquer les sources auxquelles ils ont puisé, de manière qu'il devient souvent fort difficile de vérifier les faits qu'ils ont avancés.

Deux ans après la publication du travail de Brenna, Targioni fit paraître son Histoire du progrès des sciences physiques en Toscane pendant le XVIIe siècle. Cet ouvrage, qui, à la vérité, manque d'ordre et de méthode, est un vaste recueil où se lisent, pour la première fois, une

[1] La première édition de cet éloge parut à Livourne en 1775, in-8°. Je possède la réimpression de Milan de 1778. On a supposé, avec beaucoup de probabilité, que Frisi était aussi l'auteur de l'article inséré dans le Café. — [2] Andres, *Saggio della filosofia di Galileo*, Mantova, 1776, in-8°. — [3] Fabroni, *Vitæ Italorum*, Pisis, 1778, 20 vol. in-8°, tom. I, p. 1-230.

Digitized by Google

foule de documents relatifs à Galilée, et, entre autres, la notice rédigée par Gherardini, qui était restée jusqu'alors inédite[1]. Pendant qu'on imprimait ces divers ouvrages, le sénateur Nelli, celui auquel le hasard avait procuré la découverte des manuscrits de Galilée, et qui en était devenu l'heureux possesseur, préparait en silence une grande biographie, qui devait être suivie d'un recueil de pièces inédites tirées de sa propre collection. La partie biographique, imprimée en 1793, ne fut livrée au public que longtemps après, et nous avons dit, en commençant, que les documents qui auraient dû servir de preuves aux assertions de l'auteur, et qui auraient fourni un complément indispensable à la biographie, n'ont jamais vu le jour. Il est vrai que Venturi, ayant eu plus tard à sa disposition la collection formée par Nelli, en tira un certain nombre de pièces qu'il inséra dans les *Memorie e lettere inedite di Galileo*, publiés[2] à Modène, en deux volumes in-4°. Mais ce recueil, qui renferme une foule de choses intéressantes, contient tant de digressions et de choses étrangères à Galilée, il est tellement en désordre, que le fruit qu'en peut retirer le lecteur est loin de répondre aux moyens que Venturi avait à sa disposition. D'ailleurs on ne comprend pas pourquoi l'auteur, qui a réimprimé en totalité, dans ces *Mémoires*, des ouvrages qui avaient déjà paru plusieurs fois, s'est borné le plus souvent à ne donner que des extraits des lettres ou des pièces inédites qu'il citait et qu'on aurait voulu connaître en entier.

A ces différents travaux spéciaux il faudrait ajouter les ouvrages d'histoire littéraire ou scientifique, et de biographie générale, qui, depuis deux siècles, ont pu paraître en Italie tels, par exemple, que les recueils d'Allacci, de Ghilini, de Rossi, de Crasso, et de Negri[3], ainsi que l'Histoire de la littérature italienne, par Tiraboschi. Mais, excepté Tiraboschi, qui a fait, à ce sujet, des recherches spéciales, et a publié des documents inédits dignes d'être consultés, les auteurs des autres recueils que nous venons de mentionner n'ont rien laissé qui mérite l'attention[4].

Voilà quels sont les principaux travaux qui ont paru en Italie sur Galilée. La lecture de ces divers ouvrages, ainsi que l'étude attentive des écrits originaux de Galilée, qui n'ont jamais été complétement réunis

[1] Targioni, *Notizie*, tom. II, p. 62. — [2] Le premier volume de cet ouvrage parut en 1818, et le second en 1821. — [3] Voyez Allacci, *Apes urbanæ*, Romæ, 1633, in-8°, p. 118; Ghilini, *Teatro d'uomini litterati*, Venetia, 1647, in-4°, p. 68; Erythræi *Pinacotheca*, Col. Agripp. 1643-48, 3 vol. in-8°, tom. I, p. 279; Crasso, *Elogii*, Venetia, 1666, 2 vol. in-4°, tom. I, p. 243; Negri, *Istoria degli scrittori fiorentini*, Ferrara, 1722, in-fol. p. 230. — [4] Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana*, Venezia, 1796, 9 tomes in-8°, tom. VIII, part. I, p. 156-187 et 313-339.

Digitized by Google

dans ses *Œuvres*[1], et que l'on est forcé de chercher dans une foule de recueils différents, sont également nécessaires pour quiconque veut écrire sur la vie et les ouvrages du philosophe toscan. Malgré tant de travaux, il ne s'est pas encore trouvé en Italie un écrivain également capable d'exposer, en général, avec connaissance de cause, les travaux de Galilée et l'influence qu'il a exercée sur la marche des sciences, et d'étudier minutieusement tous les écrits de cet homme célèbre, et tous les documents relatifs à sa vie et à ses découvertes. Une telle biographie devrait servir d'introduction à la collection complète des écrits de Galilée. Cette édition, que l'on attend depuis longtemps, ne peut être entreprise qu'à Florence, où il existe encore tant de documents dignes d'y être insérés. La Toscane a besoin de prouver au monde qu'elle peut maintenant admirer librement celui qu'elle laissa persécuter il y a deux siècles; et il ne faut pas que, par une négligence inexcusable, on s'expose de nouveau à laisser périr tout ce qui reste encore d'inédit de cet immortel génie. Un pays où l'on réimprime tous les jours des écrivains du second ordre, cités par la Crusca, et où l'on fait des éditions splendides des poésies de Laurent de Médicis; un pays où l'on publie de nombreux volumes sur des écrivains peu connus, ne saurait faire attendre plus longtemps une grande biographie de Galilée suivie d'une édition vraiment complète de ses œuvres. Il ne faut pas que l'on puisse croire, à l'étranger, que l'on est encore, en Italie, préoccupé de la condamnation de Galilée, ou que les découvertes contenues dans ses ouvrages ont nui à sa réputation; et l'on ne doit pas pouvoir dire que, si, au lieu d'exposer dans un style admirable, et de manière à être compris par tout le monde, les plus sublimes vérités de la philosophie naturelle, Galilée s'était borné à écrire des poésies médiocres ou des ouvrages mystiques, ses écrits, réduits à une simple forme et dénués d'idées, seraient réimprimés fréquemment et lus avec délice par les puristes italiens.

Galilée n'a pas trouvé non plus, à l'étranger, un de ces admirateurs passionnés qui ont pris pour objet de leurs travaux des hommes comme Léon X ou le Poge. On a rendu compte, à la vérité, de ses recherches, dans des ouvrages d'histoire scientifique ou littéraire, mais seulement en abrégé et jamais d'une manière détaillée et complète. Parmi les différentes notices qui ont paru en France, celle qui, à notre avis, contient l'appréciation la plus juste et la plus élevée des travaux de Galilée

[1] Nous avons déjà cité les quatre éditions des Œuvres de Galilée, qui ont été publiées, à différentes époques, à Bologne, à Florence, à Padoue et à Milan. Il a paru récemment une seconde édition de Milan, qui est loin d'être complète.

Digitized by Google

et de son influence, a été insérée dans la *Biographie Universelle :* elle est due à M. Biot. Cependant, lorsque parut cet écrit, les ouvrages de Nelli et de Venturi, qui renferment les documents les plus importants et les renseignements les plus exacts sur Galilée n'avaient pas encore été publiés, et le savant auteur s'est vu par là privé d'un secours qui lui aurait permis de donner encore plus de force à ses arguments. D'ailleurs, resserré dans d'étroites limites, M. Biot n'a guère pu donner de développements à son travail. Plus tard, Delambre, dans l'Histoire de l'Astronomie moderne a parlé assez longuement de Galilée et de ses travaux; mais, bien qu'il ait pu consulter les ouvrages qui avaient manqué à M. Biot, et qu'il ait eu surtout à sa disposition le *Procès original* de l'inquisition que personne n'avait jamais vu, et qu'on n'a pas retrouvé depuis, il n'a pas su faire usage des précieux documents qu'il avait entre les mains, et, se perdant dans des détails inutiles, négligeant les faits les plus importants, et se trompant dans les choses les plus simples[1] il a écrit un grand nombre de pages dont la lecture est bien moins profitable que le court article inséré dans la Biographie Universelle.

En rappelant la perte de tant de manuscrits, en indiquant, comme nous venons de le faire, les principaux ouvrages qu'il faut consulter lorsqu'on se propose de traiter ce sujet, nous croyons avoir prouvé la nécessité de se préparer par une longue étude avant de tracer une vie de Galilée, quelque abrégée qu'elle soit. Car ce n'est qu'en lisant attentivement toutes ces biographies, tous les écrits qui nous restent de cet homme célèbre, et qui sont dispersés dans tant de recueil différents, et en les comparant avec une foule d'autres écrits contemporains, que l'on peut parvenir à exposer complétement le caractère philosophique de Galilée, l'influence qu'il a exercée et les progrès immenses qu'il a fait faire à la philosophie naturelle. Il faut une étude non moins persévérante pour résoudre les questions de priorité qui se présentent si fréquemment dans la vie de Galilée, ainsi que pour pénétrer la cause de la persécution qu'il a essuyée, et les mystères de son procès.

Quoique occupant une place assez considérable dans l'Encyclopédie de cabinet, il est évident que la vie de Galilée, attribuée à M. Brewster, ne pouvait contenir qu'une notice biographique avec l'appréciation générale et philosophique des travaux et des découvertes de cet homme célèbre. Mais, en diminuant de volume, ces sortes d'ouvrages ne deviennent guère plus faciles à exécuter. Pour écrire un abrégé de la vie

[1] Delambre commence par dire que Galilée *est né à Florence :* ce commencement peut donner une idée de l'exactitude de l'auteur. (Delambre, *Histoire de l'astronomie moderne*, Paris, 1821, 2 vol. in-4°, tom. I, p. 616.)

Digitized by Google

de Galilée il faut d'abord posséder complétement les faits, et avoir la faculté de voir de haut la marche de la science et de la philosophie. Il faut bien connaître l'astronomie, la physique, la mécanique, les mathématiques et l'histoire de toutes ces sciences : il faut de plus savoir à fond la langue italienne pour bien comprendre le mérite du style de Galilée, et pour saisir la finesse de l'esprit de cet homme également célèbre comme écrivain et comme penseur. Il est bien rare de trouver réunies, dans un biographe, toutes ces qualités; mais nous pensons que personne plus que le docteur Brewster ne pouvait les posséder. Peut-être serait-il difficile de trouver en Angleterre tous les éléments des recherches auxquelles il faut se livrer à cet égard. Mais on est en droit d'exiger partout que ce qui se lit dans les ouvrages classiques, que les faits, qui depuis longtemps sont hors de contestation, soient toujours rapportés fidèlement. Et nous verrons plus loin que, bien que l'auteur de la biographie dont nous devons rendre compte ait fait preuve d'un grand savoir et d'une impartialité qui l'honore, il n'a pas su toujours éviter des inexactitudes contre lesquelles il aurait dû se mettre en garde en choisissant plus scrupuleusement les sources où il devait puiser.

L'auteur anglais a adopté dans son travail la méthode chronologique. Il prend Galilée à sa naissance[1], et, en nous le montrant successivement élève, puis professeur à l'université de Pise, professeur à Padoue, mathématicien du grand-duc de Toscane; en nous le faisant voir, plus tard, à genoux devant l'inquisition, et, enfin, dans ses dernières années, privé de la vue et relégué dans une maison de campagne qu'on lui avait assignée pour prison, il a soin de mêler toujours les travaux du savant à la vie de l'homme, et de nous montrer chaque année marquée par des découvertes. Nous reviendrons, dans un second article, sur chaque point en particulier, et nous nous bornerons ici à constater l'impartialité de l'écrivain anglais, qui, à l'exemple d'Hume, a déclaré que c'était Galilée et non pas Bacon qui avait réformé la philosophie. Assurément une telle franchise est fort louable; mais l'influence de Galilée résulte si nécessairement de l'examen des dates et des faits, elle se trouve, au dix-septième siècle, tellement gravée partout, qu'il faudrait vraiment fermer les yeux à la lumière, pour soutenir encore que la réforme des sciences est due au célèbre chancelier d'Angleterre. Pendant tout le temps qu'il fallut employer au renouvellement des sciences,

[1] *Lives of the most eminent litterary and scientific men of Italy*, tom. II, p. 2. Nous verrons plus loin que l'auteur s'est trompé sur le jour de la naissance de Galilée.

Digitized by Google

on ne parla guère de Bacon : les admirables préceptes que cet illustre philosophe a répandus dans ses ouvrages, et dont il a fait, au reste, un si mauvais emploi, ne pouvaient pas faire d'impression sur les réformateurs de la philosophie naturelle, qui, rencontrant toujours des ennemis chez les péripatéticiens, s'étaient imaginés que toute philosophie rationnelle leur était hostile. Aussi, au lieu de dogmatiser et d'exposer un système philosophique, Galilée se borna à déclarer « qu'il n'y avait « d'autre maître infaillible que la nature, où toute la philosophie était « écrite en caractères mathématiques [1]. » Voulant combattre les scolastiques, c'était faire preuve d'adresse que d'opposer l'univers à leurs ouvrages au lieu de combattre l'autorité par l'autorité. La gloire de Bacon est incontestable, mais si les encyclopédistes, dans la vue d'élever la philosophie sensualiste, n'avaient pas déclaré, en tête de leur ouvrage, que Bacon était le génie le plus illustre des temps modernes, et qu'il a été le réformateur de la philosophie, on n'aurait jamais eu à combattre un préjugé qui était né hors d'Angleterre et que les Anglais n'avaient pas adopté.

Pour nous borner actuellement à quelques remarques générales, il nous semble qu'afin de faire bien saisir l'influence du philosophe italien, le collaborateur du docteur Lardner aurait dû surtout établir une comparaison entre Galilée et ses plus illustres prédécesseurs. Dans les écrits des plus beaux génies du XVIe siècle on trouve sans cesse l'erreur la plus grossière à côté des plus sublimes vérités. Des hommes tels que Cardan, doués d'un savoir immense, et qui faisaient faire de notables progrès à l'algèbre, cherchaient plutôt l'extraordinaire que le vrai. Porta, qui fut dans son temps un homme supérieur, dédaignait l'humble vérité, et ne cherchait que la physique des miracles, qu'il appelait illustre et royale [2]; aussi ses ouvrages sont-ils remplis des erreurs les plus étranges et les plus inexplicables. Bacon lui-même rassemblait les faits extraordinaires et ne paraissait pas plus que ses devanciers comprendre que tous les phénomènes naturels sont intimement liés, et que, pour expliquer les plus cachés il faut commencer par étudier les plus vulgaires. Au contraire, Galilée remarquait les choses les plus simples et déclarait « que la na- « ture fait beaucoup avec peu, et que ses opérations sont toutes éga- « lement merveilleuses [3]. » Aussi voit-on qu'une lampe agitée par le vent dans une église lui donnait, à dix-neuf ans, l'idée de l'isochronisme

[1] Galilei, *Opere*, tom. II, p. 285. — [2] Porta, *Magia naturalis*, Antuerp. 1564, in-16, p. 3. — [3] Nelli, *Vita*, tome I, p. 31.

Digitized by Google

du pendule, et que des hommes sortant du bain lui fournissaient matière à d'importantes méditations. Il y a là quelque chose qu'on essayerait en vain d'expliquer, et qu'on ne peut comprendre que lorsqu'on compare les écrits de Galilée avec les ouvrages de ses devanciers. Jusqu'à lui il n'y avait ni véritable philosophie, ni critique scientifique, on adoptait tous les faits sans les discuter; plus ils étaient étranges et impossibles, plus on s'empressait de les enregistrer. Dans les ouvrages de Galilée, au contraire, tout est simple, tout est naturel; en étudiant ses écrits on croirait lire les ouvrages de Franklin ou de Volta. Cette grande révolution a été opérée par un seul homme, et la philosophie de Galilée, qui s'est continuée dans ses élèves, dans Torricelli, dans Castelli, dans les membres de l'Académie *del cimento*, est devenue la base de tous les progrès de la science. Les découvertes de Galilée sont sans doute admirables; mais c'est surtout pour avoir créé la critique scientifique et la philosophie des sciences, pour avoir introduit le poids et la mesure dans la physique, que ce grand esprit mérite une reconnaissance sans bornes.

Il y a une autre vue générale que nous aurions aimé à rencontrer dans cette biographie anglaise, d'autant plus qu'elle aurait pu contribuer à dissiper une erreur qui s'est établie partout et qui ne semble pas près de s'évanouir. Il s'agit de ce nom de siècle des *concetti*, qu'on a donné au XVIIe siècle, au *secento*, comme on l'appelle en Italie, et que pourtant il mérite si peu. A cause de quelques mauvais poëtes, qui étaient plus applaudis dans le reste de l'Europe qu'en Italie, on a considéré le siècle de Galilée comme une époque de décadence, et non-seulement on a oublié qu'alors s'est opéré le renouvellement de la philosophie naturelle, et qu'alors l'humanité est sortie de l'ornière où elle se traînait depuis si longtemps; mais, on n'a pas même remarqué que les philosophes italiens de cette époque, Galilée, Torricelli, Marchetti, Redi[1], ont purifié le goût, réformé la langue et relevé la littérature que les imitateurs des Espagnols avaient amenée aux bords de l'abîme. Cette influence de la philosophie sur le goût n'est pas du reste un phénomène particulier à l'Italie. On sait quel fut l'ascendant de Pascal, de Descartes et de leurs disciples sur la langue et la littérature française. Rien n'est plus honorable pour les sciences que cet empire qu'elles

[1] Chacun sait le mérite littéraire de Galilée, de Marchetti, de Redi : Torricelli est plus connu pour le baromètre que pour ses travaux littéraires; et cependant ses *Lezioni* peuvent être comparées aux *Lezioni* de Varchi. Torricelli avait, comme Galilée, écrit des comédies qui n'ont jamais été publiées. (Voyez Targioni, *Notizie*, tom. I, p. 182. Venturi, *Memorie*, part. II, p. 356.)

Digitized by Google

ont exercé, au XVIIe siècle, sur la littérature qui partout menaçait ruine.

Dans ce premier article nous nous sommes arrêté aux préliminaires et aux généralités. Nous entrerons prochainement en matière, et nous examinerons en détail les faits rapportés dans la notice biographique dont nous devons rendre compte.

G. LIBRI.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu, le 25 septembre, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Raoul-Rochette. Après l'annonce des prix décernés et proposés, et les rapports du secrétaire provisoire sur le concours relatif aux prix fondés par M. le baron Gobert, et de M. le comte Alexandre de Laborde sur les mémoires envoyés au concours relatif aux antiquités de la France, l'Académie a entendu la lecture : 1° d'une notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Caussin de Perceval, par feu M. Daunou, secrétaire perpétuel de l'Académie ; 2° des recherches sur les relations de l'empereur Manuel Paléologue avec la France, au commencement du XVe siècle ; 3° d'un mémoire de M. Ch. Magnin sur la mise en scène chez les anciens ; sur les annonces, affiches et billets de spectacle. L'heure avancée n'a pas permis d'entendre la lecture d'un mémoire de M. Letronne sur le calendrier des Égyptiens.

Voici les résultats des concours et les sujets de prix proposés :

L'Académie, dans sa séance publique de 1839, avait prorogé jusqu'au 1er avril 1840 le concours ouvert en 1836 sur cette question : *Déterminer quels sont les rapports des poids, des mesures, tant de longueur que de capacité, et des monnaies qui étaient en usage en France sous les rois des deux premières races, avec les poids, les mesures et les monnaies du système décimal.* Elle a reçu, pour ce concours, un seul mémoire, qui n'a pas été jugé digne du prix, mais auquel elle accorde une mention honorable. Il porte pour épigraphe ces mots tirés de Térence : *Spe incertâ, certum mihi laborem sustuli.* L'Académie a décidé que la question serait retirée du concours.

Dans sa séance publique de 1838, elle avait proposé, pour sujet d'un prix à décerner en 1840, l'*Histoire des mathématiques, de l'astronomie et de la géographie dans l'école d'Alexandrie.* Un seul mémoire est parvenu à l'Académie sur cette question ; il n'a pas été jugé digne du prix. Le concours est prolongé jusqu'au 1er avril 1841.

L'Académie a décerné le prix annuel de numimastique, fondé par M. Allier de

Digitized by Google

Hauteroche, à l'ouvrage de M. Adrien de Longpérier, qui est intitulé : *Essai sur les médailles des rois de Perse de la dynastie sassanide.*

Prix extraordinaires fondés par M. le baron Gobert *pour le travail le plus savant ou le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et pour celui dont le mérite en approchera le plus.* Le premier prix a été décerné à M. J.-J. Ampère, auteur d'un ouvrage intitulé : *Histoire littéraire de la France avant le XIIe siècle;* et le second prix, à M. Amand-Alexis Monteil, auteur d'un ouvrage intitulé : *Histoire des Français des divers États aux cinq derniers siècles.*

Antiquités de la France. L'Académie, autorisée à disposer, chaque année, de trois médailles d'or (de la valeur de 500 francs chacune), en faveur des auteurs qui lui auront envoyé les meilleurs ouvrages sur les antiquités de la France, a adjugé les médailles de 1840 dans l'ordre suivant : la première, à M. Jollois, auteur d'un travail manuscrit sur les *antiquités romaines et gallo-romaines de Paris;* la seconde, à M. Ludovic Lalanne, pour son mémoire, également manuscrit, qui est intitulé : *Essai sur l'origine du feu grégeois, et sur l'introduction de la poudre à canon en Europe et particulièrement en France;* la troisième, à M. Achille Jubinal, auteur d'un ouvrage imprimé sous le titre d'*Anciennes tapisseries historiées.*

L'Académie ayant exprimé à M. le ministre de l'instruction publique le regret de n'avoir pas à sa disposition une autre médaille d'or, M. le ministre s'est empressé d'accueillir le vœu de l'Académie en faisant les fonds d'une quatrième médaille. L'Académie l'a partagée *ex æquo* entre M. de la Saussaye et M. l'abbé Desroches, le premier, auteur d'un ouvrage imprimé sous le titre d'*Histoire du château de Blois;* le second, auteur de deux ouvrages, dont l'un a été publié sous le titre d'*Histoire du Mont-Saint-Michel et de l'ancien diocèse d'Avranches,* et dont l'autre, encore inédit, est intitulé : *Recherches sur les paroisses de la baie du Mont-Saint-Michel.*

Elle a accordé trois mentions honorables : la première, à M. Guessard, pour la publication de *deux grammaires romanes inédites du XIIe siècle;* la seconde, à M. Denis Long, pour son mémoire manuscrit sur les *Inscriptions de la ville de Die;* et la troisième, à M. Auguste Bernard, auteur d'un ouvrage imprimé, qui est intitulé : *Les d'Urfé, souvenirs historiques et littéraires du Forez.*

Prix proposés pour 1841 et 1842. — L'Académie proroge jusqu'au 1er avril 1841 le concours ouvert en 1838 sur cette question : *Tracer l'histoire des mathématiques, de l'astronomie et de la géographie dans l'école d'Alexandrie.* Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 2,000 francs.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour sujet du prix de 1841, de *Rechercher l'origine, les émigrations et la succession des peuples qui ont habité au nord de la mer Noire et de la mer Caspienne, depuis le IIIe siècle de l'ère vulgaire jusqu'à la fin du XIe; déterminer, le plus précisément qu'il sera possible, l'étendue des contrées que chacun d'eux a occupées à différentes époques; examiner s'ils peuvent se rattacher en tout ou en partie à quelques-unes des nations actuellement existantes; fixer la série chronologique des diverses invasions que ces nations ont faites en Europe.* Le prix sera une médaille d'or, de la valeur de 2,000 francs.

Elle remplace, par la question suivante, celle qui est retirée du concours : *Rechercher quelles furent, chez les Romains, depuis le tribunat des Gracques jusqu'au règne d'Hadrien inclusivement, la composition des tribunaux et l'administration de la justice, en ce qui concernait les crimes et délits commis par les magistrats et officiers publics de tout ordre.* Le prix, consistant en une médaille d'or de la valeur de 1,500 francs, sera décerné dans la séance publique de 1842.

L'Académie propose, pour sujet du prix ordinaire de 1842, la question suivante :

Digitized by Google

Tracer l'histoire des établissements formés par les Grecs dans la Sicile; faire connaître leur importance politique; rechercher les causes de leur puissance et de leur prospérité; et déterminer, autant qu'il est possible, leur population, leurs forces, les formes de leur gouvernement, leur état moral et industriel, ainsi que leurs progrès dans les sciences, les lettres, les arts, jusqu'à la réduction de l'île en province romaine. Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 2,000 francs.

Les ouvrages envoyés à ces quatre concours devront être écrits en français ou en latin, et parvenir, francs de port, au secrétariat de l'Institut, avant le 1er avril de l'année où le prix doit être décerné. Ils porteront une épigraphe ou devise, répétée dans un billet cacheté qui contiendra le nom de l'auteur. Les concurrents sont prévenus que ceux d'entre eux qui se feraient connaître seraient exclus du concours. L'Académie ne rendra aucun des manuscrits qui auront été soumis à son examen; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies au secrétariat de l'Institut.

Le prix annuel pour lequel M. Allier de Hauteroche a légué à l'Académie une rente de 400 francs sera décerné, en 1841, au meilleur ouvrage de numismatique qui aura été publié depuis le 1er avril 1840, et déposé au secrétariat de l'Institut avant le 1er avril 1841. Les membres de l'Institut sont seuls exceptés de ce concours.

Trois médailles d'or (de la valeur de 500 francs chacune) seront décernées, en 1841, aux meilleurs ouvrages sur les antiquités de la France, qui auront été déposés avant le 1er juin de la même année.

Au 1er avril 1841, l'Académie s'occupera de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1er avril 1840, et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par feu M. le baron Gobert. En léguant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la moitié du capital provenant de tous ses biens, après l'acquittement des frais et des legs particuliers indiqués dans son testament, le fondateur a demandé *que les neuf dixièmes de l'intérêt de cette moitié fussent proposés en prix annuel pour le travail le plus savant ou le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième pour celui dont le mérite en approchera le plus;* déclarant vouloir, en outre, *que les ouvrages gagnants continuent à recevoir, chaque année, leur prix jusqu'à ce qu'un meilleur ouvrage le leur enlève;* et ajoutant *qu'il ne pourra être présenté* (à ce concours) *que des ouvrages nouveaux.*

— Nous devons rappeler que la commission du prix de linguistique fondé par M. de Volney accordera, pour le concours de 1841, une médaille d'or de la valeur de 1,200 francs à l'ouvrage de philologie comparée qui lui en paraîtra le plus digne parmi les ouvrages, tant imprimés que manuscrits, qui lui seront adressés. Il faudra que les travaux dont il s'agit aient été entrepris à peu près dans les mêmes vues que ceux dont les langues romane et germanique ont été l'objet depuis quelques années. L'analyse comparée entre deux idiomes, et celle d'une famille entière de langues, seront également admises au concours. Mais la commission ne peut trop recommander aux concurrents d'envisager sous le point de vue comparatif et historique les idiomes qu'ils auront choisis, et de ne pas se borner à l'analyse logique, ou à ce qu'on appelle la grammaire générale. Les mémoires manuscrits envoyés avant le 1er mars 1841, et les ouvrages imprimés qui seront envoyés avant la même époque, pourvu qu'ils aient été publiés depuis le 1er janvier 1839, seront également admis au concours. Toute personne est admise à concourir, excepté les membres résidants de l'Institut.

La commission a, en outre, déclaré qu'elle tient toujours ouvert le concours re-

Digitized by Google

latif à la question proposée dès l'origine de la fondation du prix. Le sujet est « la composition d'un alphabet propre à la transcription de l'hébreu et de toutes les langues dérivées de la même source, y compris l'éthiopien littéral, du persan, du turc, de l'arménien, du sanscrit et du chinois. Cet alphabet devra avoir pour base l'alphabet romain, dont les signes seront multipliés par de légers accessoires, sans que leur configuration en soit essentiellement altérée; chaque son devra être représenté par un seul signe, et réciproquement chaque signe devra être exclusivement employé à exprimer un seul son. Les auteurs s'efforceront, autant qu'il sera possible, de rendre le nouvel alphabet propre à transcrire en même temps l'orthographe et la prononciation des langues de l'Asie susénoncées. » Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 1,200 francs. Les mémoires envoyés au concours devront être écrits en français, et ne seront reçus que jusqu'au 1er mars 1841.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Nous avons annoncé, dans notre dernier cahier, la perte que l'Académie des beaux-arts vient de faire en la personne de M. Huyot. Voici quelques détails biographiques empruntés aux discours prononcés à ses funérailles par MM. Raoul-Rochette et Dumont, au nom de l'Académie et de l'École royale des beaux-arts. « Jean-Nicolas Huyot, a dit M. Dumont, était né le 27 décembre 1780. De bonne heure il montra les plus heureuses dispositions pour l'art dans lequel il devait s'illustrer. Après avoir préludé, par un deuxième prix obtenu en 1805, au grand prix qu'il remporta en 1807, il se rendit en Italie, où les études les plus sérieuses et les plus opiniâtres furent couronnées par une restauration très-satisfaisante du temple de la Fortune Préneste. Dès ce moment les regards se fixèrent sur lui, et la voix de ses émules le proclama l'un des architectes les plus instruits. D'élève remarquable il était devenu, en peu d'années, un maître distingué, tenant ainsi dans l'âge mûr les promesses de sa laborieuse jeunesse. Cependant, entraîné bientôt par un amour passionné de l'antiquité, il ne put résister au besoin d'étudier, sous le ciel brillant de la Grèce et de l'Orient, ces ruines si fécondes en merveilleuses leçons, et modèles éternels du bon goût et de la raison. Doué d'une conception étendue et d'un coup d'œil sûr et rapide, il sentit son imagination s'exalter en foulant un sol si riche de souvenirs et d'inspirations, et, son génie lui révélant alors les magnificences d'Athènes et de Thèbes, il recueillit les matériaux de ces magiques restitutions que vous avez tous admirées, Messieurs, et dont la munificence éclairée du gouvernement ne manquera pas d'enrichir les musées ou de doter les écoles. Des travaux si importants avaient classé Huyot, jeune encore, au nombre des architectes les plus recommandables; aussi fut-il nommé professeur à l'École royale des beaux-arts dès 1819, et membre de l'Institut en 1822. Il ne fallait pas moins que le talent mûri par l'étude et l'expérience pour concevoir et rédiger les projets de restauration qui feront du palais de justice l'un des monuments les plus considérables de la capitale. Jamais Huyot n'avait donné plus de preuves de sa rare habileté que dans ce travail si compliqué et pourtant si complet, auquel ont applaudi tous ceux qui l'ont examiné. Et c'est au moment où la confiance du gouvernement venait de l'investir d'une tâche dont il se fût si heureusement acquitté, que la mort est venue terminer une carrière déjà si bien remplie, mais qui semblait devoir se prolonger longtemps encore. Le grand artiste, dont la vie tout entière avait été consacrée au culte du bon goût, devait nécessairement exercer sur l'école une utile et puissante influence. C'est pour cela qu'il contribua, plus que

Digitized by Google

personne peut-être, à imprimer aux études le caractère d'importance et de force qu'elles ont acquis depuis plusieurs années. Comme architecte et savant, comme professeur distingué, Huyot laissera dans l'Académie et dans l'École royale des beaux-arts un long et précieux souvenir. » M. Raoul-Rochette a vivement exprimé les regrets de l'Académie, douloureusement surprise par la mort imprévue de M. Huyot. Après avoir dépeint le jeune architecte, déjà riche du fruit des études faites à Rome pendant sa pension, allant étudier, seul et à ses frais, les monuments de son art en Grèce, en Asie, en Égypte, en Nubie, il a montré ce voyage, source d'une instruction si profonde, se rattachant, par un lien funeste, à l'événement qui le ravit à ses collègues. Il a rappelé que M. Huyot, en débarquant sur le rivage de l'île de Milo, par une mer orageuse, entraîné par son ardeur impatiente, se cassa la jambe, et que c'est cet accident, arrivé au début d'une carrière d'étude et de gloire, qui a produit, au bout de vingt ans, la catastrophe qui la termine.

M. le marquis de Pastoret, membre de l'Académie française, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et de celle des sciences morales et politiques, est mort à Paris, le 28 septembre. Nous donnerons, dans notre prochain cahier, un extrait des discours prononcés à ses funérailles.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

L'*Académie royale de Metz* propose, pour sujets des prix qu'elle décernera en 1841, les questions suivantes : 1° indiquer les résultats utiles et les chances d'erreur et d'exagération dans le caractère actuel des recherches historiques. (Valeur du prix, médaille d'or de 300 francs). 2° Déterminer la différence qui distingue la littérature française du XVIIIe siècle de celle du XIXe, et indiquer les causes des changements qu'elle a subis. (Valeur du prix, médaille d'or de 200 francs.) 3° Tracer le tableau des changements successifs qu'a éprouvés la ville de Metz dans son emplacement, son étendue, son enceinte, etc. (Valeur du prix, médaille d'or.) Les mémoires devront être adressés avant le 31 mars 1841. Les prix seront décernés, s'il y a lieu, dans la séance que l'Académie tiendra au mois de mai 1841.

La *Société royale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord*, séant à Douai, met au concours, pour l'année 1842, plusieurs questions parmi lesquelles nous citerons les suivantes : 1. Quelle sera l'influence de la suppression des tours et du déplacement des enfants abandonnés ? Appuyer les développements de cette question sur les documents statistiques qu'aura fournis l'expérience, notamment depuis cette suppression. 2. Y a-t-il plus de bien-être général dans les villes industrielles que dans celles qui ne le sont pas ? Quels sont les avantages attachés à l'une et à l'autre situation ? 3. Quels sont les moyens les plus propres et les plus économiques pour assurer, dans chaque commune, la bonne viabilité des chemins ? Le prix, pour chacune de ces questions, sera une médaille d'or de la valeur de 200 fr. — La Société décernera aussi, en 1842, une médaille d'or de 200 fr. au meilleur fragment d'histoire locale sur un sujet appartenant au département du Nord, et à l'auteur du meilleur poëme, dont le sujet est laissé au choix des concurrents, mais qui ne pourra avoir moins de cent vers. — Les mémoires et poëmes envoyés au concours devront être adressés, francs de port, au secrétaire général de la Société, avant le 1er mai 1842.

Digitized by Google

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Recueil des Historiens des Gaules et de la France. Tome XX, contenant la première livraison des monuments des règnes de saint Louis, de Philippe le Hardi, de Philippe le Bel, de Louis X, de Philippe V et de Charles IV, depuis MCCXXVI jusqu'en MCCXXVIII; publié par MM. Daunou et Naudet, membres de l'Institut. A Paris, de l'Imprimerie royale, 1840, in-folio de LXVII - 844 pages. — Appelés à remplacer D. Brial comme éditeurs des Historiens de France, MM. Daunou et Naudet, dignes successeurs des bénédictins dans l'accomplissement de cette grande tâche, ont terminé le tome XX, que M. Daunou a fait présenter à l'Académie des inscriptions et belles-lettres peu de jours avant sa mort. Ce dernier témoignage de l'érudition infatigable de ce savant homme ne sera pas son moindre titre à la reconnaissance des amis de l'histoire. Un des auteurs du Journal des Savants se proposant de rendre compte prochainement de ce volume avec tout le soin que réclame l'importance de l'ouvrage, nous nous bornerons ici à en faire connaître sommairement le contenu. Les monuments historiques rassemblés dans le volume sont précédés, comme dans les autres tomes, d'une préface où les savants éditeurs exposent le plan, la méthode, les limites de leur travail. Ils commencent par reproduire, dans cette préface, le rapport qu'ils présentèrent à l'Académie des inscriptions et belles-lettres lorsque, après l'achèvement du tome XIX, on eut à délibérer sur la méthode à suivre pour la composition des volumes suivants. Dans ce rapport, auquel l'Académie a donné son approbation, MM. Daunou et Naudet développent les motifs qui les déterminent : 1° à exclure de la collection des monuments écrits de l'histoire de France les historiens originaux des Croisades, pour former de ces derniers un recueil spécial; 2° à réunir dans le tome XX les documents qui se rapportent aux années 1226 à 1328. Ils examinent ensuite quel genre de monuments ce tome et les suivants devront comprendre, de quels accessoires les textes devront être accompagnés, quelles sont les modifications de détail qu'il leur paraît nécessaire d'apporter au plan suivi par les bénédictins. La préface se termine par des notices sur les ouvrages réunis dans le volume, sur les auteurs auxquels ils sont dus, sur les manuscrits ou les livres imprimés d'après lesquels ils sont publiés ou reproduits. Viennent ensuite les textes mêmes, précédés de deux tables intitulées, la première *Syllabus auctorum ac monumentorum*, la seconde *Index instrumentorum*. Les textes compris dans le volume sont au nombre de quatorze, outre les appendices. En voici l'indication : I (pag. 1-27). *Vita Ludovici noni, auctore Gaufrido de Bello loco.* Cette quatrième édition de la vie de saint Louis, par Geoffroi de Beaulieu, est donnée d'après le manuscrit latin 1610 de la Bibliothèque royale, et suivie, comme dans le manuscrit, d'une ancienne version française des *Enseignements de saint Louis à son fils.* II (pag. 27-41). *De vitâ et actibus regis Francorum Ludovici, auctore Guillelmo Carnotensi.* Le livre de Guillaume de Chartres, qui accompagne partout celui de Geoffroi de Beaulieu, est aussi publié d'après le manuscrit 1610 de la Bibliothèque royale; on trouve à la suite, aussi bien que dans les précédentes éditions, une notice sur vingt-quatre miracles opérés par l'intercession de saint Louis dans la maison des frères prêcheurs d'Évreux[1]. III (pag. 45-57).

[1] Les doctes éditeurs disent, dans leur préface (p. XXXII), que cette notice a été composée

Digitized by Google

Gesta sancti Ludovici noni, auctore monacho Sancti Dionysii anonymo, ouvrage reproduit, avec quelques corrections, d'après l'édition que Fr. Duchesne en a donnée, en 1649[1], sur le manuscrit unique appartenant alors à Alex. Petau, et transporté depuis au Vatican. IV (pag. 58-122). *Vie de saint Louis, par le confesseur de la reine Marguerite,* revue sur les manuscrits de la Bibliothèque royale, 10311 A et 10309, 3, qui avaient servi à l'édition de 1761. V (pag. 121-189). *Les miracles saint Loys,* formant le complément de l'ouvrage précédent, et réimprimés sur les mêmes manuscrits. VI (pag. 190-304). *Histoire de saint Louis, par Joinville,* d'après les manuscrits 2016 de la Bibliothèque royale, avec des variantes tirées du manuscrit 206 de la même bibliothèque, et des remarques historiques. Cet excellent travail philologique et critique est suivi d'un appendice contenant la liste des chevaliers croisés avec saint Louis, en 1269. VII (pag. 309-465). *Gesta sanctæ memoriæ Ludovici, regis Franciæ, auctore Guillelmo de Nangiaco.* Le manuscrit 5723, de la Bibliothèque royale, a servi pour cette nouvelle édition de la vie de saint Louis, par Guillaume de Nangis, déjà publiée par Pierre Pithou et par Fr. Duchesne. Des leçons plus correctes ont été obtenues à l'aide de l'ancienne version française contemporaine, conservée à la Bibliothèque royale sous les n°s 4648 (fonds Colbert), et 262 (fonds Gaignères), et imprimée par Capperonnier à la suite de son édition de Joinville. En appendice du texte latin est un petit écrit hagiographique sous ce titre : *De miraculis Ludovici, regis Franciæ.* VIII (pag. 467-539). *Gesta Philippi (III), regis Franciæ, auctore Guillelmo de Nangiaco.* La vie de Philippe le Hardi, par Guillaume de Nangis, est publiée en latin sur les manuscrits qui ont servi aux éditions données par P. Pithou en 1596 et par Fr. Duchesne en 1649. L'ancienne traduction française, qu'on croit être l'ouvrage de Guillaume de Nangis lui-même et qui fait partie des chroniques de Saint-Denis, est placée par les éditeurs en regard du texte latin. Ils reproduisent, comme appendices, deux opuscules qui se trouvent dans le recueil de Duchesne, savoir : un très-court fragment intitulé : *De vitâ Philippi audacis,* et une liste des chevaliers et écuyers qui accompagnèrent, en 1271, le roi de France dans son expédition contre le comte de Foix. IX (pag. 543-582). *Chronicon Guillelmi de Nangiaco (ab anno 1226 ad 1300).* X (pag. 583-646). *Continuatio chronici Guillelmi de Nangiaco (ab anno 1301 ad annum 1328).* La chronique de Guillaume de Nangis avait été imprimée en entier avec ses continuations dans le Spicilége de d'Achery. MM. Daunou et Naudet en donnent ici tout ce qui se rapporte aux années 1226 à 1328, après avoir revu le texte sur les manuscrits. XI (pag. 647-653). *Chronique abrégée de Guillaume de Nangis.* Cette chronique sommaire a été continuée par des anonymes jusqu'en 1468; elle était inédite. Les savants éditeurs en publient ce qui appartient à la période historique de 1226 à 1328, d'après les deux manuscrits de la Bibliothèque royale 5696 b et 6763 c. XII (pag. 654-724). *Chroniques de Saint-Denis, depuis 1285 jusqu'en 1328, tenant lieu, pour ces mêmes années, de traduction française de la grande chronique de Guillaume de Nangis ou de ses continuateurs.* Cette version est imprimée d'après les deux manuscrits de la Bibliothèque royale numérotés 9648 et 262. XIII (pag. 725-763). *Suppleta pars prior chronici Guillelmi de Nangiaco, an. 1113-1226.* A partir de l'année 1113, la

en 1295. C'est une inadvertance qu'on peut facilement rectifier à l'aide du titre même de cet opuscule, qui se lit ainsi, p. 41 : *Miracula facta in domo fratrum Prædicatorum Ebroicensium, præsidio B. Ludovici confessoris, quæ fuit prima ecclesia in regno Franciæ dedicata in nomine sancti regis, anno domini 1299, in festo beati Ludovici.* — [1] Cette édition est citée par erreur, p. 45, avec la date de 1640.

Digitized by Google

grande chronique de Guillaume de Nangis continue Sigebert de Gemblours; on y trouve des particularités assez intéressantes sur les règnes de Louis VI, Louis VII, Philippe-Auguste et Louis VIII. Cependant les éditeurs des tomes XII à XIX du recueil des historiens de France n'avaient rien publié de cette partie de l'ouvrage de Nangis. Les fragments qu'en donnent ici MM. Daunou et Naudet servent donc de supplément à la collection et en même temps aux œuvres de Guillaume de Nangis, dont on a maintenant, pour la première fois, une édition complète. XIV (pag. 764-776). *Historiæ Albigensium, auctore Guillelmo de Podio Laurentii, pars ultima* (*an.* 1230-1272). La première partie du livre de Guillaume de Puy-Laurent sur la guerre des Albigeois avait été insérée dans le tome XIX. Les douze chapitres de la deuxième partie, mis au jour pour la première fois par Catel, et, en second lieu, par Fr. Duchesne, sont réimprimés ici, revus sur les manuscrits 5212 et 5213 de la Bibliothèque royale. En tête de chacun des quatorze ouvrages qui forment le corps du volume, est placée une notice ou avertissement sur l'écrit publié et sur son auteur. Ces notices, utiles à beaucoup d'égards, ont encore ici, aussi bien que dans les volumes précédents, l'inconvénient, signalé pourtant par M. Daunou dans son rapport à l'Académie, de répéter, presque dans les mêmes termes, les indications rassemblées dans la préface. Cinq tables, savoir, un index géographique, un index des noms propres, un index historique et chronologique, un glossaire des mots de la basse latinité et un glossaire français, terminent ce volume, où l'on regrette de ne point trouver un travail qui aurait encore ajouté à l'intérêt des préliminaires, et que les rapports de M. de Sacy à l'Académie avaient annoncé : nous voulons parler d'une dissertation sur le gouvernement de la France et sur l'état des personnes au commencement du XIIIe siècle. (Voir notre cahier de février 1838, p. 125.)

Chroniques étrangères relatives aux expéditions françaises pendant le XIIIe siècle, publiées pour la première fois, *élucidées* ou traduites par J.-A. Buchon. Paris, imprimerie de Duverger, librairie de Desrez, 1840, in-8° de 896 pages et un tableau.

Histoire de la langue romane (roman provençal), par Francisque Mandet; de l'imprimerie de Gaudelet, au Puy. A Paris, chez Dauvin et Fontaine, 1840, in-8° de 400 pages.

TABLE.

Lettres écrites d'Égypte en 1838 et 1839, par Nestor L'Hôte (1er article de M. Letronne) ..... Page 513
Mémoires de l'Académie des sciences de l'Institut de France. Tomes X à XVII. Partie des sciences naturelles (1er article de M. Chevreul) 527
Richeri historiarum libri IIII, ex codice seculi x autographo edidit Georgius Heinricus Pertz (2° article de M. Guérard) 535
Vie de Galilée, insérée dans la Biographie italienne de l'Encyclopédie de cabinet, publiée sous la direction du docteur Lardner (1er article de M. C. Libri) 556
Nouvelles littéraires 569

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

JOURNAL
DES SAVANTS.

OCTOBRE 1840.

LES D'URFÉ, *souvenirs historiques et littéraires du Forez au XVIe et au XVIIe siècle, avec fac-simile, par* Aug. Bernard (de Montbrison). Paris, Imprimerie royale, librairies de Techener et de Dumoulin, 1839, 1 vol. in-8° de VI-500 pages.

En ajoutant à son nom celui de sa ville natale, l'auteur de cet ouvrage a voulu indiquer, dès le titre, ce qu'explique ensuite un peu plus au long la préface, le motif particulier qui le lui a fait entreprendre. Déjà il avait traité de l'histoire générale du Forez [1]; c'était continuer, compléter son œuvre, que de rassembler, dans une biographie spéciale, les souvenirs laissés par l'une des plus anciennes et des plus considérables familles forésiennes, par celle qui, à dater du XIVe siècle, a exercé dans la province, à peu près sans interruption, une autorité devenue par degrés comme souveraine. « Lorsque, dit M. Aug. Bernard, s'attachant à faire ressortir l'importance locale de son sujet, après l'extinction de la seconde race des comtes de Forez, le comté alla se perdre dans l'immense apanage des ducs de Bourbon, ces nouveaux seigneurs, presque étrangers au pays, sentirent la nécessité d'y avoir un représentant, et Guichard d'Urfé, qui était déjà l'ami et le confident du *bon duc* (Louis II), fut par lui pourvu de la charge de bailli de Forez, qui resta presque toujours depuis dans sa famille. Durant les luttes du XVe siècle, époque douloureuse où la France enfanta sa merveilleuse

[1] *Histoire du Forez*, par Aug. Bernard jeune. Montbrison, imprimerie de Bernard aîné, 1835, 2 vol. in-8° de 399 et 398 pages.

Digitized by Google

unité nationale, à laquelle plus d'une province tenta vainement de se soustraire par la révolte, l'attachement réciproque des d'Urfé et du pays fut plusieurs fois cimenté sur les champs de bataille. Enfin, lorsque la famille des ducs de Bourbon vint à s'éteindre à son tour dans la personne du fameux connétable, mort sous les murs de Rome, que ses troupes victorieuses saccagèrent, la métamorphose fut presque complète : sous le titre de baillis de Forez, les d'Urfé furent véritablement substitués aux anciens comtes, car ils n'eurent plus au-dessus d'eux que le grand suzerain, et il n'est pas nécessaire de dire que leur autorité s'était accrue de plusieurs priviléges dont avaient joui les deux races souveraines qui venaient de disparaître. » (P. 8.)

Si grand qu'ait été le rôle joué, durant plusieurs siècles, par les baillis presque héréditaires du Forez, dans la province que formait autrefois le département de la Loire, il ne suffirait pas pour attirer sur ces personnages la curiosité et l'attention de lecteurs étrangers à cette étroite circonscription, si d'ailleurs plusieurs d'entre eux, par les grandes charges qu'ils ont remplies à la cour de nos rois, par la part qu'ils ont prise à nos négociations, à nos guerres, à nos troubles civils, surtout par les ouvrages dont ils ont doté notre littérature, ne s'étaient fait une place dans l'histoire générale du pays. Ainsi s'agrandit l'horizon, au premier abord un peu restreint, où semblait devoir se renfermer l'auteur des d'Urfé; ainsi s'étend la portée de son livre. Un double patriotisme, si on peut le dire, l'a inspiré; un double intérêt l'anime, et contribue puissamment à relier entre eux les divers morceaux dont il se compose, et qu'il me faut passer en revue.

C'est d'abord une Histoire généalogique de la maison d'Urfé en Forez (p. 1-83), pièce inédite, que M. Aug. Bernard a empruntée à l'ancien et, jusqu'à lui, l'unique historien du Forez, de la Mure[1], mais en la commentant, en la rectifiant, dans des notes instructives, d'après des documents le plus souvent originaux.

[1] Né à Roanne, au commencement du XVIIe siècle, et devenu, en 1654, chanoine de l'église Notre-Dame de Montbrison, Jean-Marie de la Mure, qui tenait, par son père et sa mère, à plusieurs maisons nobles et distinguées du Forez, entre autres à celle du fameux jésuite Coton, consacra à éclairer l'histoire de cette province la plus grande partie de ses nombreux ouvrages. Il en a lui-même donné la liste comme supplément à sa Bibliothèque forézienne; on y distingue les suivants : *Antiquités du dévot prieuré des religieuses de Beaulieu, en Roannois*, 1654, in-12; — *Catalogue des personnes illustres de l'église royale et collégiale de Notre-Dame de Montbrison;* — *Cronique de la très-dévote abbaye des religieuses de Sainte-Claire de Montbrison*, Montbrison, 1656; — *Catalogue des curiosités du cabinet de de la Mure*, 1670 (ces curiosités, portraits, livres, objets antiques, se rapportaient, pour la plupart, à l'histoire

Digitized by Google

La plus importante de ces rectifications est celle qui porte sur l'origine que de la Mure, conforme, en cela, à d'autres généalogistes des d'Urfé et à tous leurs biographes, attribue à cette famille, la faisant descendre d'un *Vulphe* d'Allemagne, de très-antique lignée, venu, dans l'année 1129, à la suite de Louis le Gros, en Forez, et qui, selon les traditions, s'y étant fixé, y aurait bâti un château appelé de son nom, *Ulphé*. M. Aug. Bernard remarque que ce mot, en latin *Ulpheiacum, Ulphiacum, Ulfœum, Ulfeium* (il se trouve, sous ces diverses formes, qui ont conduit à *Urfé*, dans des actes de 1173, de 1228, de 1256), existait, comme nom de fief, longtemps avant l'époque où l'on fait arriver en Forez le premier auteur des d'Urfé. Il est vrai qu'après en avoir annoncé la preuve (p. 5), il ne la produit pas; je l'ai du moins vainement cherchée dans la suite de l'ouvrage. Cette omission regrettable donnerait gain de cause à l'opinion qu'il combat, s'il ne citait (p. 6) une charte des dernières années du XIe siècle, ou des premières du XIIe, antérieure, par conséquent, à

du Forez); — *Histoire ecclésiastique du dioceze de Lyon*, traitée par la suite chronologique des vies des révérendissimes archevêques, comtes de Lyon et primats de France, Lyon, 1671, in-4°; — *Histoire universelle civile et ecclésiastique du pays de Forez*, Lyon, 1674, in-4°. (La seconde partie de cette histoire, intitulée *Astrée sainte*, par opposition à l'*Astrée* d'Honoré d'Urfé, contient des articles biographiques sur tous les archevêques, évêques, doyens, abbés, etc. qui sont sortis du Forez, et, sous cette forme, beaucoup de notions précieuses sur la province elle-même.) De la Mure, dans son zèle pour son pays natal, ne s'était pas borné à ces productions. Sa liste en indique d'autres qui en étaient le complément, mais qui, restées manuscrites et dispersées, paraissaient perdues. M. Aug. Bernard, grâce à d'actives recherches et à d'heureuses rencontres, les a en partie retrouvées dans la bibliothèque d'Auxerre, d'où, par ses soins, elles ont passé, avec d'autres documents du même genre, dans le dépôt qui leur convenait le mieux, la bibliothèque de Montbrison. Il en donne, en même temps que des écrits imprimés, dans la Biographie et bibliographie forézienne qui termine son Histoire du Forez, une analyse propre à faire apprécier la valeur des matériaux dont il s'est servi, et l'ardeur consciencieuse qu'il a mise à les rassembler. C'est, 1° une *Histoire des sérénissimes ducs de Bourbon et des illustrissimes comtes de Forez*, divisée en trois livres, et formant deux volumes in-4°, avec la date de 1675 (là se trouve la *Bibliothèque forézienne* de de la Mure, précédemment citée); 2° un recueil de *Preuves et pièces justificatives concernant cette histoire*, qui remplissent trois volumes; 3° un autre recueil de *Pièces concernant l'appel de l'arrière-ban de Forez*, 3 vol. petit in-fol.; 4° un recueil abrégé des *Actes faits au bénéfice des comtes de Forez, etc.* 1 vol. in-4°; 5° un *Cartulaire écrit au XIVe siècle, où sont rapportés les reconnaissances et hommages-liges des seigneurs envers les comtes de Forez*. La liste de de la Mure contenait encore, entre autres indications de manuscrits se rapportant aux sujets habituels de ses recherches, celle d'*Illustrations généalogiques de la très-ancienne et très-illustre maison d'Urfé, en Forez*, que M. Aug. Bernard, j'ignore par quelle voie, a également réussi à se procurer. C'est le morceau qui ouvre *les d'Urfé*, et qui a donné lieu à cette note.

Digitized by Google

1129, où figure, sous le nom d'Arnulphe Raimbi, un personnage, pour lui prédécesseur des premiers d'Urfé, des d'Urfé allemands, dont parle de la Mure et auxquels ce savant donne précisément le nom de Raimbi, ou approchant; car il écrit indifféremment Raymby, Raybi, Reybi, Reiby, etc.

De la Mure, mort vers 1687, s'était arrêté, dans sa revue généalogique, à Charles-Emmanuel de Lascaris d'Urfé, auquel il ne survécut guère que deux ans, ce seigneur ayant cessé de vivre, dans un grand âge, en 1685. M. Aug. Bernard a complété cette revue par une *conclusion* où il fait connaître, à défaut des héritiers directs de la famille d'Urfé, éteinte après la mort des six enfants mâles d'Emmanuel, qui décédèrent sans postérité, les héritiers par substitution, en qui se sont perpétués son nom et ses titres, et, pendant quelque temps, ses dignités, mais qui n'ont pas tardé à en dissiper le riche patrimoine. Cela l'a conduit jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, où le dernier d'entre eux, qui n'en avait guère reçu que de vaines qualifications, le marquis du Châtelet, après avoir fait la guerre d'Amérique sous Lafayette, puis rédigé certains écrits politiques avec Condorcet, victime de mouvements populaires qu'il avait secondés, se donna la mort en prison pour échapper à l'échafaud.

Parmi les personnages dont s'occupe M. Aug. Bernard, dans ce curieux supplément, celui auquel il s'arrête le plus, c'est le premier de tous, le fils aîné d'Emmanuel d'Urfé, dont il a été tout à l'heure question. La *Gallia christiana* lui a consacré une assez longue notice à laquelle il avait bien droit; car, voué, par des sentiments de piété héréditaires dans cette famille, avec trois autres de ses frères, à l'état ecclésiastique, il devint, en 1677, évêque de Limoges, et, ayant, pendant dix-huit ans d'épiscopat, employé tous ses biens au soulagement des pauvres, il mourut dans son séminaire, où il menait la vie d'un simple prêtre, en odeur de sainteté. Aux détails fournis par la *Gallia christiana* sur ce saint représentant du nom des d'Urfé, M. Aug. Bernard a ajouté une anecdote puisée dans une source plus profane, le *Segraisiana*, et qui ne les dépare point. L'évêque de Limoges, fort jeune encore, mais déjà possédé d'un grand zèle religieux, s'avisa un jour de mutiler, dans le jardin de la Bâtie, château habité par sa famille depuis qu'elle avait abandonné l'ancien manoir d'Urfé, des statues antiques d'un grand prix, qu'avait apportées d'Italie un de ses plus illustres aïeux, Claude d'Urfé, au retour de son ambassade à Rome, de 1549 à 1553. Il alla ensuite déclarer son action à son père et lui en demander pardon : « Mon fils, répondit celui-ci, non moins rigoriste que l'enfant, vous avez été plus sage que moi; vous avez fait ce que

Digitized by Google

j'aurais dû faire. » J'indiquerai à M. Aug. Bernard une autre anecdote qui lui est échappée et qui eût égayé sa notice. L'évêque de Limoges s'y montre aussi facile à scandaliser dans son âge mûr qu'il l'avait été au temps de son enfance, ne faisant pas plus de grâce aux innocentes bergères du Lignon que jadis aux immodestes images de la Bâtie; sa vertu y est compromise d'une manière non moins piquante par le mélange d'un zèle anti-janséniste, que relève en lui son propre frère, prêtre de l'oratoire, et, par conséquent, moins moliniste. Le tout est parfaitement conté, et, ce qui n'y gâte rien, non sans quelque trace de malignité, par l'abbé Arnauld d'Andilly, dont je transcrirai les paroles pour délasser des détails arides dans lesquels j'ai dû entrer.

« Je ne puis oublier ici un trait agréable du père d'Urfé, frère de M. l'évêque de Limoges, mais qui n'est pas dans les mêmes sentiments que ce prélat. Celui-ci se plaignait un jour à lui, dans l'amertume de son cœur, de ce que le nom d'Urfé semblait ne devoir être connu que par l'Astrée. « C'est une étrange chose, lui disait-il, qu'il « faille que ce méchant livre déshonore d'autant plus notre nom, qu'il « est entre les mains de tout le monde. Pour moi, je voudrais que « quelqu'un de nous s'appliquât à faire quelque bon ouvrage, qui effaçât « la mémoire de celui-là, et qui empêchât de le lire; et, comme vous « avez de l'esprit et du loisir, il me semble que vous devriez vous y « employer. » Le père d'Urfé ayant fort loué le zèle de son frère : « Je sais « bien un meilleur moyen, lui dit-il, pour qu'on ne lise plus l'Astrée. « — Et quel est-il? reprit avec chaleur M. de Limoges. — C'est, répon- « dit le père d'Urfé, de publier et d'assurer que les cinq propositions « sont dans ce livre; il ne faut point douter, après cela, qu'il ne soit « bientôt défendu et condamné à l'oubli éternel[1]. »

Ce récit me servira de transition pour arriver à une seconde section du livre de M. Aug. Bernard (p. 84-225), que remplissent d'intéressantes Notices biographiques rédigées par lui, sur ces trois frères d'Urfé, Anne, Honoré, Antoine, qui, à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, effacèrent par leur gloire littéraire le renom que plusieurs membres de leur famille, et eux-mêmes, s'étaient fait dans la politique et dans la guerre; particulièrement sur le second, plus véritablement appelé aux lettres, puisqu'il fut l'auteur de cet ouvrage à jamais illustre, que son petit-neveu, le trop scrupuleux évêque de Limoges, avait si bonne envie de condamner à l'oubli, et qui seul l'en a sauvé, lui et toute sa noble race.

[1] *Mémoires de l'abbé Arnauld*, collect. Petitot, 2e série, t. XXXIV, p. 263.

Digitized by Google

La littérature était comme entrée chez les belliqueux d'Urfé avec des livres dont M. Aug. Bernard ne suit pas la destinée avec moins de curiosité et de persévérance que celle de leurs possesseurs eux-mêmes. Claude d'Urfé, écuyer de François Ier, chambellan de Henri II et son ambassadeur au concile de Trente et auprès du saint-siége, gouverneur des enfants de France, qui furent depuis les rois François II, Charles IX et Henri III, homme d'un esprit cultivé, épris des lettres et des arts, en même temps qu'il décorait avec une somptuosité et un goût dignes de la renaissance, son château de la Bâtie, et y plaçait les statues dont il était question tout à l'heure, prenait soin d'y entretenir une riche collection de livres, héritée en partie de sa belle-mère Anne de Graville, et augmentée par lui de beaucoup d'autres, tant imprimés que manuscrits. Ces livres, qui ont çà et là (p. 46, 83, 89), dans l'ouvrage qui nous occupe, comme leur biographie, qu'on nous montre émigrant à Paris, au XVIIIe siècle, quand les baillis de Forez, de seigneurs féodaux deviennent gentilshommes de cour; suivant la fortune de la maison dont ils étaient comme un glorieux apanage, et qui est obligée, à la fin, de les mettre en vente; passant, pour la plus grande ou la meilleure partie, en 1770, dans la bibliothèque du duc de Lavallière, de celle-ci, après la mort du propriétaire, en 1780, dans la Bibliothèque royale, et dans celle qu'on appelle aujourd'hui bibliothèque de l'Arsenal, dépôts où plusieurs, magnifiques et précieux in-folios en vélin, reliés avec soin et ornés de moulures en cuivre, sont encore parés du chiffre des d'Urfé et portent leur nom; ces livres, vraiment respectables, que le successeur immédiat de Claude, Jacques, distrait par les guerres civiles de son temps, paraît avoir un peu négligés, ne furent pas, on doit le croire, sans influence sur la vocation littéraire de ceux de ses petits-fils qui, selon l'expression de l'un d'eux, « se délecterent à mettre par escrit » (p. 92), et dont M. Aug. Bernard, dans ses trois *notices*, raconte la vie et rappelle les productions.

Une autre influence, que le biographe prend plaisir à faire ressortir, c'est celle qui portait alors vers les lettres un grand nombre de Forésiens résidant particulièrement à Montbrison[1], à la tête desquels il nomme Antoine du Verdier, auteur d'une Bibliothèque[2] encore consultée, et qu'il

[1] Y formaient-ils une sorte de société? On pourrait le conclure de ces paroles de M. Aug. Bernard : « ... Leur réunion à Montbrison peut, jusqu'à un certain point, être comparée à l'académie libre de Fourvières, qui a tant intéressé les littérateurs lyonnais. » (P. 88.) — « ... Du Verdier, un des illustres de l'académie forésienne... » (P. 94.) Peut-être aussi, on souhaiterait être éclairci sur ce point, M. Aug. Bernard n'a-t-il ainsi parlé que métaphoriquement. — [2] *La Bibliothèque* d'Antoine du Ver-

Digitized by Google

a eu lui-même plus d'une occasion de mettre à profit, et Jean Papon, connu par de savants ouvrages de jurisprudence. Il eût pu ajouter qu'en un pays voisin, auquel les trois d'Urfé appartenaient presque autant qu'à la France par leur mère, princesse de la maison de Savoie, notre langue, depuis le mariage de Marguerite de France avec Emmanuel-Philibert, était cultivée avec zèle et avec succès, et que, dans le dessein formel de l'épurer, d'en rédiger la grammaire et le dictionnaire, il ne devait pas tarder à s'y former, sur le modèle des sociétés littéraires d'Italie, près de trente ans avant l'établissement de Richelieu, une sorte d'Académie française. L'Académie florimontane, qui prit pour symbole un oranger, chargé de fleurs et de fruits, avec cette devise : *Flores fructusque perennes*, ce que traduit, à peu près, la fameuse devise *A l'immortalité*, fut fondée, en 1607, à Annecy, principalement par saint François de Sales et un célèbre jurisconsulte du temps, le président Favre, dit Vaugelas, père de notre grammairien [1]. On ne peut guère douter qu'ils n'y aient associé l'auteur de l'Astrée, qu'un intéressant récit, emprunté par la plupart des biographes et par M. Aug. Bernard lui-même (p. 162 et suiv.), à un de leurs amis communs, Jean-Pierre Camus, évêque de Belley [2], nous montre comme lié avec eux par une tendre affection et la communauté des goûts littéraires. Nés dans cette sorte de milieu académique, les frères d'Urfé, bien qu'appelés par les traditions de leur famille et les emplois civils et militaires qui leur devaient échoir, à se mêler activement aux affaires publiques de leur temps, furent naturellement amenés à prendre place aussi parmi ses nombreux écrivains. Ils eurent une double histoire, politique et littéraire, également défigurée dans les relations qu'on en a faites jusqu'à nos jours, par nombre d'erreurs et de fables trop fidèlement transmises, et que M. Aug. Bernard, par la connaissance des lieux, l'étude des pièces authentiques conservées dans les archives et les bibliothèques, surtout par la lecture attentive des ouvrages en prose et en vers, imprimés ou manuscrits, des hommes dont il entreprenait d'écrire la vie, et qui l'ont eux-mêmes bien souvent racontée, a ramenée tardivement, c'est la nouveauté de son livre, à plus d'exactitude, de vérité.

On lit, par exemple, dans un ouvrage biographique fort répandu [3], qu'Anne d'Urfé « ne cessa pas un instant de défendre avec zèle les droits d'Henri IV au trône; » que « ce prince le récompensa de sa fidélité par la

dier, contenant le catalogue de tous les auteurs qui ont écrit ou traduit en français. Lyon, 1585, in-fol. etc. — [1] *Histoire du B. François de Sales*, par Ch.-Aug. de Sales. Lyon, 1634, in-4°, p. 367-370. — [2] *Esprit de S. François de Sales*, Paris, 1641, 6 vol. in-8°. Voyez t. VI, p. 119. — [3] *Biographie universelle*, t. XLVII, p. 204.

Digitized by Google

charge de lieutenant général du Forez, et le nomma, peu après, membre de ses conseils d'État et privé. » Ce résumé succinct de la vie politique d'Anne d'Urfé paraîtra s'éloigner beaucoup de la réalité des faits à ceux qui auront lu le récit, appuyé sur des témoignages irrécusables, qu'en a donné M. Aug. Bernard. Anne d'Urfé, qui, en l'année 1574, avait obtenu du roi Henri III la charge de bailli de Forez, laissée vacante par son père, accepta, en 1589, du duc de Nemours, le titre de lieutenant pour la Ligue dans son pays, et s'y montra, en toute occasion, un ligueur fort zélé, jusqu'en 1592. A cette époque, des sujets de mécontentement, dont profita habilement Henri IV, le ramenèrent à la cause de ce prince, pour lequel il se déclara bientôt, et qu'il fit reconnaître d'abord dans ses terres, puis dans tout le reste du Forez. Mais, n'ayant pas obtenu de ses services la récompense qu'il en avait espérée, c'est-à-dire le gouvernement du Forez, séparé du Lyonnais, s'étant vu même préférer comme lieutenant général du gouverneur en chef des pays de Lyonnais, Forez et Beaujolais, un compétiteur plus actif et plus puissant qu'il avait dans la province, et qu'Henri IV, par ses habiles négociations, avait aussi enlevé au parti de la Ligue, Chevrières, seigneur de Saint-Chamond, le dépit le porta à se retirer des affaires et du monde, et il finit par se consacrer, en 1599, à l'état ecclésiastique, où de nouveaux honneurs purent le consoler de ceux qu'il n'avait point obtenus, de ceux auxquels il avait renoncé. C'est pour le détourner de ses projets de retraite, et lui marquer au moins l'intention de s'acquitter envers lui, qu'Henri IV le nomma son conseiller d'État et privé, et lui offrit plus tard le collier de l'ordre du Saint-Esprit, qu'il refusa. On voit combien ces détails, que j'ai abrégés le plus qu'il m'a été possible, diffèrent de la version rapportée plus haut. Au reste, il n'est pas fort étonnant que les biographes d'Anne d'Urfé aient ignoré qu'il avait été ligueur; lui-même, comme il arrive à ceux qui changent de parti politique, ne se souciait guère qu'on s'en souvînt, et dans ses lettres, ses écrits, paraît quelquefois l'avoir oublié. Il n'a pas tenu à lui que la mort de son jeune frère, Antoine, qui, tout prêtre, abbé, évêque qu'il était, périt, en 1594, comme un soldat, d'un coup d'arquebuse, reçu très-probablement pour la cause de la Ligue, ne prît une couleur de dévouement royaliste. Il en a parlé d'une manière bien équivoque dans ce commencement d'épitaphe :

Les ardeurs de jeunesse et le cueur généreux
Qui jamais ne manqua en neul de ce lignage,
Fict *périr au combat*, en la fleur de son aage,
Cest Antoine d'Urfé, par un coup malheureux....

et il a été jusqu'à dire ailleurs que son « plus jeune frère, qui, en son

Digitized by Google

an vint-deuxième, avoit esté esleu évesque de Saint-Flour, et longtemps auparavant abé de la Chaise-Dieu, où il avait pris l'abit de relligion, a esté occis durant ses malheureux troubles *pour le service du roy...* » (Voyez p. 64, 92, 223 et suivantes.) Comme ses deux frères, Honoré d'Urfé fut ligueur, et, même après le changement de l'un et la mort de l'autre, par un attachement chevaleresque à la fortune du duc de Nemours, et la crainte honorable qu'un trop prompt accommodement ne fît suspecter la sincérité de ses sentiments, il servit jusqu'au bout la Ligue, et, quand elle eut cessé, alla vivre d'abord loin du vainqueur, dans les États du duc de Savoie, son parent. Cette persistance et cette réserve n'ont peut-être pas moins contribué que l'anecdote très-douteuse des amours d'Honoré d'Urfé et de Marguerite de Valois, à l'éloignement que, dans la suite, témoigna, dit-on, Henri IV pour l'auteur de l'Astrée et pour son roman. Une question fort controversée, dont M. Aug. Bernard s'est beaucoup préoccupé, et qu'il a résolue, en plusieurs endroits de son livre (p. 64, 101 et 316), de diverses manières, est celle qu'a suscitée la mention faite par Cayet[1], de la présence aux états de la Ligue, tenus, en 1593, dans la chambre royale du Louvre, à Paris, d'un membre de la famille d'Urfé. Quel était ce d'Urfé? M. Aug. Bernard, d'après des pièces qu'il a consultées aux archives du royaume et à la Bibliothèque royale (p. 316), s'est arrêté à penser que c'était Anne d'Urfé, à l'époque précisément où le duc de Nemours, qui s'était emparé par surprise du château de Montbrison, venait de lui en retirer le commandement, et où le voyage de Paris, comme député de la noblesse aux états pouvait faire diversion au très-vif chagrin qu'il ressentit de cette mortification. La chose, déjà affirmée par Huet, est, en effet, très-vraisemblable, bien qu'un auteur, dont je reparlerai plus loin, l'abbé d'Artigny, ait argué contre elle de la coïncidence de l'ouverture des états de la Ligue, qui eut lieu le 26 janvier 1593, avec l'envoi des lettres de lieutenant général au gouvernement de Forez, expédiées à Anne d'Urfé, pour le gagner, par Henri IV, le 27 du même mois, selon de la Mure. En supposant cette date exacte, qui empêcherait que Henri IV n'eût, dès ce moment, songé aux moyens de se concilier, par des offres de faveurs, un des principaux partisans de la Ligue, qu'il savait blessé dans son amour-propre et déjà ébranlé.

Non content d'avoir touché, dans ses trois notices, à ces détails, les plus importants parmi ceux qui en forment la partie politique, M. Aug. Bernard, pour les mieux faire saisir, en mieux marquer le rapport avec

[1] *Chronologie novennaire*, t. II, fol. 173.

Digitized by Google

l'histoire générale du pays, a augmenté son ouvrage d'une troisième et d'une quatrième section, dont il convient de parler ici. Dans l'une est un Récit des événements qui eurent lieu du temps de la Ligue dans le Forez (p. 227-367); dans l'autre un recueil de Lettres écrites du temps de la Ligue, par Anne d'Urfé particulièrement (p. 369-419). Toutes deux, sous formes diverses, offrent un tableau piquant de l'état du Lyonnais et surtout du Forez de 1587 à 1600. On y suit les menées du duc de Nemours pour se ménager, à défaut de la couronne de France, une souveraineté indépendante; la politique rivale des consuls et échevins de Lyon, gens de commerce formés en une sorte de commune révolutionnaire, qui tient à sa solde, pour combattre les royalistes, la plupart des nobles de la province, et cependant, sous prétexte de religion et de liberté, travaille sourdement à l'affaiblissement de l'influence nobiliaire; les guerres féodales que se font en cent lieux à la fois tous ces seigneurs de partis différents, et, dans chaque, divisés par des prétentions jalouses et des vues personnelles; enfin les progrès de la diplomatie de Henri IV, qui, entretenant les défiances réciproques, encourageant les ambitions opposées, traitant à part avec tous les intérêts, amène les factions fatiguées, découragées, à rétablir, comme de concert, l'autorité royale. Tout cela ressort, d'une manière instructive et attachante, des curieuses lettres rassemblées par M. Aug. Bernard, et du récit où il les a industrieusement mises en œuvre. Une cinquième et dernière section de son livre contient la Description du pays de Forez, écrite, vers 1606, par Anne d'Urfé, et jusqu'ici demeurée inédite (p. 421-469). Ce morceau, soigneusement annoté et accompagné de curieux appendices (p. 471-478), en même temps qu'il augmente de quelques pages intéressantes, même sous le rapport du style, ce que l'on a de son auteur, qu'il offre les éléments d'un piquant parallèle entre l'ancienne province de Forez et le département actuel de la Loire, que les révolutions sociales amenées par le temps et les progrès de l'industrie ont rendus si différents l'un de l'autre, peut être considéré comme une sorte de commentaire des lettres et des récits qui précèdent; il fait connaître le théâtre de la lutte qui y est exposée, et la rend elle-même plus facile à suivre et à comprendre.

Revenons aux d'Urfé, dont la vie privée n'est pas moins éclaircie dans ce livre que ne l'est leur vie publique. Qui ne connaît la fable imaginée par Patru[1], adoptée par Huet[2] et par Vigneul-Marville[3], re-

[1] *Éclaircissement sur l'histoire d'Astrée*, t. II de ses Œuvres. — [2] *Lettre* (adressée le 15 décembre 1699) *à mademoiselle de Scudéry touchant Honoré d'Urfé et Diane de Châteaumorand*, dans le Recueil de dissertations publié par Tilladet, 1714, t. II, p. 79. — [3] *Mélanges d'histoire et de littérature*, 1699-1701, t. III, p. 141.

Digitized by Google

produite avec additions et embellissements par tant d'autres compilateurs à la suite, rédigée même sous forme de roman ou à peu près[1], et dont on a trouvé la matière dans les deux mariages contractés par Diane de Châteaumorand, en 1574 probablement avec Anne d'Urfé, vers 1600 avec Honoré; dans le rapport apparent de certains écrits des deux frères à ces circonstances. Anne d'Urfé, raconte-t-on, fort jeune encore, aima Diane de Châteaumorand, belle et riche héritière d'une maison ennemie de la sienne. Son père, Jacques d'Urfé, pour le guérir de sa passion, l'envoya voyager en Italie, où, par l'effet de l'absence et l'influence du climat, son amour s'accrut encore et lui fit composer, à Marignan, en l'honneur de sa maîtresse, son poëme de Diane, contenant cent quarante sonnets. Cependant la province entière de Forez intervint pour faire cesser les inimitiés des d'Urfé et des Châteaumorand par le mariage d'Anne et de Diane. Cette union désespéra Honoré d'Urfé, rival secret et heureux de son frère; ce fut son tour de voyager et de chanter sa disgrâce. Il s'en alla à Malte se faire recevoir chevalier, et, sur ce voyage et ce qui l'avait causé, écrivit un poëme intitulé *Sireine*, où il est question d'un berger de ce nom, amant infortuné de Diane, et qui est divisé en trois chants, *le départ, le séjour, le retour*. Plus tard, sa propre histoire devint pour lui le sujet principal de l'Astrée; mais quand le temps y eut ajouté un dénoûment heureux en lui permettant d'épouser, après plus de vingt-cinq ans de fidèle attente, Diane devenue libre par suite de la détermination qu'avait prise Anne de faire rompre leur mariage et de se vouer à l'état ecclésiastique. Voilà, si j'ai bonne mémoire, le roman complet des frères d'Urfé, tel que l'a construit par degrés l'imagination des biographes. Le livre de M. Aug. Bernard le réfute çà et là (p. 94 et suiv. 127, 148 et suiv. 154), et de façon, on va le voir, qu'il n'en reste absolument rien. Jamais Anne n'a été envoyé par son père en Italie : le Marignan, où il composa sa Diane, était tout simplement un petit héritage appartenant à la famille d'Urfé depuis son alliance avec la maison de Savoie, et situé, non pas en Italie, mais en Provence. Quant au poëme, malgré son titre, il n'a pas été inspiré par l'amour de l'auteur pour Diane de Châteaumorand, âgée seulement de treize ans quand il l'épousa, des actes authentiques l'établissent, et qui n'en avait que dix à l'époque où

[1] Voyez une nouvelle insérée par un des compatriotes des d'Urfé, conseiller du roi aux baillage et sénéchaussée de Montbrison, Claude Chappuis de la Goutte, dans le Mercure de juin 1683; — l'*Histoire des amours de Grégoire VII, du cardinal de Richelieu, de la princesse de Condé et de la marquise d'Urfé*, ouvrage anonyme, imprimé à Cologne en 1700.

Digitized by Google

on veut qu'il l'ait si passionnément aimée et célébrée. Dans cet ouvrage il s'agit d'une autre personnne, objet constant, durant de longues années, de la chaste affection, et, sous le nom de *Carite*, des hommages poétiques d'Anne d'Urfé, et que l'on sait, à n'en pas douter, avoir été Marguerite Gaste, dame de Luppé. Il n'y a nulle trace, enfin, des divisions que l'on suppose entre les familles d'Urfé et de Châteaumorand; l'éloignement des lieux où elles résidaient les rend fort peu vraisemblables, ainsi que les soins prétendus de la province de Forez pour y mettre un terme en mariant leurs principaux héritiers. Les détails relatifs à Honoré d'Urfé ne sont pas moins dénués de tout fondement. Sans doute il a été chevalier de Malte, mais on ne voit point qu'il se soit jamais rendu à Malte, ni qu'il ait pu y aller à l'époque et pour le motif qu'on allègue. Né seulement en 1568 (p. 127), il avait, au temps présumé du mariage auquel on attribue son désespoir amoureux, son voyage et ses vers, c'est-à-dire en 1574, environ six ans. On reculerait ce mariage jusqu'en 1577, époque à laquelle Anne d'Urfé porte, dans certaines dédicaces de du Verdier et de Papon, le titre de baron de Châteaumorand, que cela le ferait âgé de neuf ans, c'est-à-dire fort incapable de ressentir la passion qu'on lui prête et de l'exprimer comme on prétend qu'il l'a fait. Sa verve poétique s'est, il est vrai, déclarée de bonne heure, au collége de Tournon, dont il était comme le poëte officiel en 1583 (p. 127 et suiv.); mais, en 1577, c'est tout au plus s'il y était déjà entré. Il est raisonnable d'attendre qu'il en soit sorti pour lui faire aimer sa belle-sœur, et rien n'y autorise, pas même son mariage avec elle vers 1600, mariage de convenance, conclu, nous le savons par lui-même, dans l'unique dessein de conserver à la maison d'Urfé les grands biens qu'elle y avait apportés, mariage qui ne fut ni plus fécond, ni moins froid que celui d'Anne, et qui aboutit bientôt, du moins de fait, à une séparation, dans le temps même où, selon le roman biographique d'Honoré, il aurait idéalisé dans l'Astrée ses persévérantes amours. Mais cependant ce nom de *Diane*, donné par Anne d'Urfé, dans son premier poëme, à celle que plus tard il appela constamment Carite, par Honoré à la maîtresse que le berger *Sireine*, exilé sur les bords du Pô, regrette si tendrement, et qui se trouve mariée quand il revient en son pays, comment l'expliquer? Par la pensée fort naturelle, chez Anne, de prévenir les ombrages que ses vers amoureux, dédiés à une autre, auraient pu donner à sa nouvelle épouse; chez Honoré, de flatter, selon moi, par une allusion galante, la vanité féminine de sa belle-sœur, et peut-être déjà de sa femme; car le poëme auquel il travaillait dès 1596 ne paraît pas avoir été imprimé avant 1600, année probable du

Digitized by Google

second mariage de Diane de Châteaumorand. J'ajouterai que ce nom de Diane avait été mis à la mode en ce siècle par la célèbre maîtresse de Henri II, par l'héroïne de Montemayor, cette avant-courrière de l'Astrée, et que, littérairement, il n'est pas bien extraordinaire qu'il soit arrivé sous la plume de poëtes écrivant des vers d'amour et de pastorale. Toutes ces réfutations de la chimérique histoire des deux maris de Diane de Châteaumorand ne sont pas nouvelles. Quelques-unes avaient été présentées, à peu près de cette manière, vers le milieu du XVIIIe siècle, dans un judicieux Examen de la dissertation de M. Huet sur Honoré d'Urfé, par l'abbé d'Artigny [1]. Elles ont passé de là, en partie, dans le dictionnaire de Moreri, et on en trouve quelque chose dans la Biographie universelle. Mais nulle part elles ne se présentent avec l'ensemble convaincant, le degré de minutieuse évidence que leur a donnés M. Aug. Bernard.

J'ai analysé la partie historique et biographique de son livre; il me resterait à en faire connaître la partie la plus spécialement littéraire, celle qui se rapporte aux ouvrages des frères d'Urfé, et surtout du plus célèbre, et, sans aucune comparaison, du meilleur écrivain des trois, l'auteur de l'Astrée. Mais cela me conduirait à des développements pour lesquels l'espace me manque, et qui trouveront mieux leur place dans un second article.

PATIN.

LIFE OF GALILEO..... Vie de Galilée, *insérée dans la biographie scientifique et littéraire de l'Italie, qui fait partie de l'*Encyclopédie de cabinet *publiée sous la direction du docteur* Lardner, *membre de la société royale de Londres.*

DEUXIÈME ARTICLE.

Nous avons dit précédemment [2] que le savant auteur de la biographie dont nous venons de rendre compte s'était trompé sur le jour de la naissance de Galilée. L'illustre philosophe toscan est venu au monde [3] à

[1] Voyez ses Nouveaux mémoires de critique et de littérature, Paris, 1749-56, 7 vol. in-12, t. V, p. 1-28. — [2] Voyez le cahier de septembre, p. 566. — [3] Nelli, *Vita di Galileo*, t. I, p. 20 et suiv. Nous croyons devoir avertir ici le lecteur que nous renvoyons, dans la suite de ces extraits, aux éditions déjà citées dans le premier article. Nous ne rappellerons la date que dans le cas où la multiplicité des éditions indiquées précédemment pourrait donner lieu à quelque malentendu.

Digitized by Google

Pise, le 18 février 1564; mais, dans l'Encyclopédie de cabinet, on le fait naître trois jours plus tôt[1]. Cette inadvertance mériterait à peine d'être signalée, si, par une circonstance singulière, Michel-Ange n'était mort le même jour de la naissance de Galilée[2]. Une telle coïncidence, qu'on a beaucoup remarquée en Italie, est maintenant démontrée jusqu'à l'évidence, et l'on a quelque motif de s'étonner que plusieurs auteurs d'un grand mérite se soient, ainsi que le biographe anglais, trompés sur cette date. Voici la cause d'une telle erreur. Dans la notice rédigée par Viviani, et dont nous avons déjà parlé, la naissance de Galilée avait été, par erreur, fixée au 15 février[3]. Plus tard Viviani reconnut sa méprise, et il indiqua la véritable date dans les inscriptions qu'il fit placer sur la façade de sa maison pour honorer la mémoire de Galilée. Ces inscriptions, comme nous l'avons dit dans l'article précédent, parurent[4] en 1701, et lorsque, seize ans plus tard, dans les Fastes consulaires de Florence, on publia la *Notice* de Viviani, on y laissa la fausse date du 15 février, en ayant soin cependant de la corriger dans une addition placée à la suite de cette notice[5]. L'article biographique rédigé par Viviani a été réimprimé dans trois éditions de Galilée, en y laissant toujours la date erronée, qui se trouvait toutefois corrigée dans l'*addition* qu'on ne manquait jamais de reproduire. Pour expliquer donc l'erreur dans laquelle sont tombés, à cet égard, plusieurs habiles biographes, on est forcé d'admettre, ou qu'ils n'ont jamais lu les additions à la vie de Galilée par Viviani, ou qu'ils ne se sont arrêtés à une fausse date que parce qu'au lieu de lire en entier cet écrit, ils se sont bornés à le feuilleter.

La famille de Galilée avait eu d'abord le nom de Bonajuti[6], et le savant collaborateur de M. Lardner, qui parle des charges que cette famille avait occupées sous la république de Florence, aurait pu ajouter que, parmi les ancêtres de Galilée, se trouvait un autre Galilée qui jouit dans son temps d'une grande célébrité comme médecin et comme philosophe, et qui fut *gonfalonier* de la république[7]. Le savoir se perpétua dans cette famille que la fortune ne tarda pas à abandonner; et le biographe anglais a soin de faire remarquer que non-seulement le père de Galilée fut un des principaux promoteurs de la musique moderne[8], mais qu'il se distingua aussi par son esprit philosophique. Malgré sa

[1] *Lifes of the most eminent literary and scientific men of Italy*, t. II, p. 2. — [2] Galilei, *Opere*, Firenze, 1718, 3 vol. in-4°, t. I, p. XCI. Viviani, *Divinatio*, part. II, p. 126. — [3] Galilei, *Opere*, t. I, p. LXI. — [4] Viviani, *Divinatio*, part. II, p. 126. — [5] Salvini (S.), *Fasti consolari dell' Accademia fiorentina*, p. 397 et 433. — [6] Nelli, *Vita*, t. I, p. 6. — [7] *Ibid.* — [8] *Lifes of the most eminent literary and scientific men of Italy*, t. II, p. 2.

Digitized by Google

pauvreté, Vincent Galilei voulut que son fils, qu'il destinait au commerce, fût instruit dans les lettres et dans les arts. Il lui donna l'éducation la plus libérale. Galilée apprit successivement le latin, le grec, la logique, le dessin, la musique [1], et ses succès surpassèrent tellement les espérances de son père, que celui-ci, renonçant à ses premiers projets, voulut le diriger vers la médecine. L'auteur de la biographie dont nous parlons dit que Galilée avait eu l'intention de se faire peintre [2]. Ce fait n'est pas prouvé; mais il est certain que cet homme universel fit des progrès réels dans le dessin, que les artistes les plus célèbres de son temps le consultaient [3], et que Cigoli apprit de lui la perspective. Cette vivacité d'imagination qui le rendait propre aux arts, et qui lui faisait improviser une comédie au milieu des plus graves méditations, les études littéraires auxquelles il se livrait avec ardeur, contribuèrent également, plus tard, au succès de sa philosophie, dont il savait exposer les principes avec un charme et une verve que ses ennemis même appelaient irrésistible [4].

A l'âge de dix-sept ans [5] il fut envoyé à l'université de Pise, où il devait étudier la philosophie et la médecine. Le biographe anglais [6] suppose que Galilée suivit les leçons d'André Cesalpino, célèbre naturaliste qui a fondé la physiologie végétale, et au mérite duquel un des plus famés botanistes de notre siècle, du Petit-Thouars [7], a rendu un brillant hommage. Cesalpino a été un des premiers réformateurs de la philosophie en Italie, et son exemple a pu, sans doute, agir sur Galilée; mais rien ne prouve que celui-ci ait suivi les leçons de ce célèbre médecin, car les élèves en médecine devaient alors commencer par étudier la philosophie et les sciences physiques avant de s'occuper de la médecine proprement dite. Le professeur qui paraît avoir eu le plus d'influence sur Galilée a été Mazzoni, qui, seul des professeurs de philosophie de l'université de Pise, n'était pas péripatéticien. Mazzoni exposait les doctrines des pythagoriciens [8], et l'on ne saurait douter de l'effet que produisirent ses leçons sur un jeune homme destiné à devenir le plus ferme soutien de l'hypothèse de Philolaus. Aussi ce fut à Mazzoni que Galilée adressa bientôt ses premiers essais sur la philosophie naturelle [9].

[1] Targioni, *Notizie*, t. II, p. 64. Nelli, *Vita*, t. I, p. 26-28. — [2] *Lifes of the most eminent literary and scientific men of Italy*, t. II, p. 3. — [3] Galilei, *Opere*, t. I, p. LXII. — [4] *Lettere inedite di uomini illustri*, t. I, p. 56, et t. II, p. 296. Venturi, *Memorie*, part. I, p. 261. — [5] Nelli, *Vita*, t. I, p. 29. — [6] *Lifes of the most eminent literary and scientific men of Italy*, t. II, p. 3. — [7] Voyez l'article *Cesalpino* de la Biographie universelle. — [8] Nelli, *Vita*, t. I, p. 30. — [9] Venturi, *Memorie*, part. I, p. 14.

Digitized by Google

C'est au commencement de ses études et avant même de connaître les éléments de la géométrie[1], que Galilée remarqua l'isochronisme des oscillations du pendule, observation qui est devenue la base d'une théorie féconde et à laquelle nous devons un des plus délicats, des plus parfaits instruments que les hommes aient jamais inventés. Les oscillations d'une lampe agitée par le vent dans la cathédrale de Pise fournirent à Galilée, qui avait alors à peine dix-huit ans, la première idée de cet isochronisme. On ne sait pourquoi le savant biographe anglais a négligé de citer cette remarquable observation.

Un esprit comme celui de Galilée ne pouvait rester longuement éloigné de la géométrie. Dans l'Encyclopédie de cabinet, on lit que le dessin et la musique acheminèrent vers les mathématiques l'étudiant en médecine[2]. Pourquoi l'auteur de cette biographie n'a-t-il pas suivi le récit de Gherardini, à qui Galilée avait raconté comment la chose s'était passée? Gherardini rapporte[3] que Galilée, étant allé plusieurs fois faire visite à l'abbé Ricci, qui enseignait la géométrie aux pages du grand-duc, n'avait jamais réussi à voir ce professeur, qu'il trouvait toujours enfermé avec ses élèves. Ne pouvant pas pénétrer dans la salle, dont l'accès était interdit aux étrangers, Galilée s'arrêta un jour à la porte pour attendre la fin de la leçon. La curiosité le porta à écouter ce que disait l'abbé Ricci, et les raisonnements géométriques qu'il put saisir ainsi firent une telle impression sur son esprit, qu'à partir de ce moment il ne cessa de suivre avec assiduité ces leçons dérobées à travers une porte. Au bout de quelque temps, il fit connaître à Ricci ses progrès, qui furent si rapides qu'après quelques oppositions son père crut devoir lui permettre de se livrer uniquement aux mathématiques. Galilée dut les étudier avec le seul secours d'Archimède, car Ricci ne connaissait que la géométrie élémentaire, et il n'y avait guère alors d'autres maîtres en Toscane.

On doit regretter, nous le répètons, de ne trouver dans la biographie dont nous devons rendre compte, ni la découverte de l'isochronisme du pendule, ni la manière singulière dont Galilée commença à apprendre les mathématiques. Indépendamment de l'intérêt qui s'attache aux premiers pas que fait dans la carrière des sciences un homme éminent, il y a dans ces faits une singularité propre à exciter l'attention du lecteur, chose bien nécessaire dans un livre destiné à faire connaître aux gens du monde la vie et les travaux d'un savant.

[1] Galilei, *Opere*, t. I, p. LXIII-LXIV. Fabroni, *Vitæ Italorum*, t. I, p. 4. — [2] *Lifes of the most eminent literary and scientific men of Italy*, t. II, p. 33. — [3] Targioni, *Notizie*, t. II, p. 65.

Digitized by Google

En général, tout ce qui est relatif aux premières années de Galilée nous paraît traité un peu légèrement par le biographe anglais. Le caractère concourt au moins autant que l'esprit à former les grands hommes : tout ce qui est relatif aux luttes qu'ils ont dû soutenir, aux privations qu'ils ont dû s'imposer, aux obstacles qu'ils ont rencontrés au début de leur carrière, sert d'exemple et d'enseignement, et doit être conservé. D'ailleurs on doit recueillir tous les faits propres à détruire une erreur très-répandue, et qui consiste à attribuer toujours à l'influence d'un protecteur, à celle des Médicis surtout, le développement des esprits les plus éminents de l'Italie. L'auteur anglais aurait dû dire que, malgré les succès et la célébrité qu'il avait déjà acquise, Galilée ne put pas obtenir du grand-duc une bourse pour continuer ses études, et que les circonstances de sa famille le forcèrent à quitter l'université sans avoir pu se faire recevoir docteur [1].

Pendant qu'on le délaissait ainsi en Toscane, il répandait au dehors des copies manuscrites de ses premiers essais qu'il n'avait pas les moyens de faire imprimer [2]. Ses recherches sur le centre de gravité des solides et sur les principes de l'hydrostatique lui valurent l'estime de plusieurs savants distingués parmi lesquels on doit citer surtout le marquis Del Monte, habile géomètre, qui conçut pour Galilée une affection particulière, et qui disait que depuis Archimède on n'avait pas vu un génie pareil [3]. Del Monte, qui avait un frère cardinal, s'employa vainement auprès de la cour de Rome pour faire nommer Galilée professeur à Bologne [4]. Après bien des tentatives inutiles, Del Monte obtint enfin pour lui, en 1589, une chaire de mathématiques à l'université de Pise [5]. Le grand-duc, qui donnait 12,000 francs par an à des professeurs de médecine, fixa le traitement de Galilée à soixante écus de Toscane : ce qui fait à peu près vingt sous par jour [6].

Le nouveau professeur ne tarda pas à s'illustrer par d'éclatantes découvertes, mais, se déclarant ouvertement contre Aristote, il irrita à la fois ses collègues et ses auditeurs. Le savant collaborateur du docteur Lardner a soin de faire remarquer [7] que c'était un des principes fondamentaux de la mécanique des péripatéticiens, de supposer que les corps tombaient plus ou moins vite par l'action de la gravité, selon qu'ils

[1] Nelli, *Vita*, t. I, p. 32-33. — [2] *Ibid.* p. 36-39. Venturi, *Memorie*, part. I, p. 7-8. — [3] Nelli, *Vita*, t. I, p. 36-37 et 49. — [4] *Ibid.* p. 40. — [5] Targioni, *Notizie*, t. II, p. 67. Nelli, *Vita*, t. I, p. 41. Galilée ne fut engagé que pour trois ans. (Galilei, *Opere*, t. I, p. 67.) — [6] Aussi Del Monte écrivait à Galilée *qu'il ne pouvait pas le voir en cet état.* (Nelli, *Vita*, t. I, p. 41-48.) — [7] *Lifes of the most eminent literary and scientific men of Italy*, t. II, p. 5.

Digitized by Google

étaient plus ou moins pesants; et il parle des observations par lesquelles Galilée prouvait le contraire en faisant tomber, du haut de la tour penchée de Pise, des corps de différents poids. A la vérité, ce principe erroné des péripatéticiens avait été déjà réfuté par d'autres savants italiens, dont on semble ne pas connaître les travaux en Angleterre. Dans un écrit contre l'alchimie, composé en 1544, et resté inédit jusqu'à ces derniers temps, Varchi, si connu pour son histoire de Florence, avait dit que tous les corps doivent tomber de la même hauteur en même temps [1]; et Benedetti, qui composa, peu de temps après, un ouvrage fort singulier sur une espèce de géométrie du compas, prouve, dans la préface de cet ouvrage, que le principe du péripatéticien sur la chute des graves n'avait aucun fondement [2]. Galilée fit, il est vrai, des observations directes pour confirmer les raisonnemeuts de Varchi et de Benedetti, mais ces observations, qui soulevèrent une violente opposition, et qui paraissent même avoir été accueillies par des sifflets, ne formaient que la partie la moins importante des travaux de Galilée. Ce que le biographe anglais aurait dû dire surtout, c'est que le jeune professeur avait prouvé aussi que les vitesses des graves qui tombent sont entre elles comme les temps, et que les espaces parcourus sont comme les carrés des temps. Ces belles propositions, qui sont la base de la dynamique, ne furent publiées par l'auteur qu'environ cinquante ans après, mais des documents et des témoignages incontestables prouvèrent que Galilée les avait découvertes pendant qu'il professait à Pise [3].

[1] Varchi, *questione sull' alchimia*, Firenze, 1837, in-8°, p. XXVII et 34. Varchi, dont, en France, on ne connaît que l'Histoire de Florence, fut aussi un excellent philologue, un poëte élégant, et il occupe une place distinguée parmi les auteurs comiques italiens. Excepté sa *Questione sull' alchimia*, qui mériterait une place parmi ses *Lezioni*, et qui n'est pas un ouvrage de science, ses travaux scientifiques sont restés dans l'oubli. On doit regretter surtout sa traduction d'Euclide (voyez Salvini (S.) *Fasti consolari dell' Accademia Fiorentina*, p. 44), qui, si on l'avait imprimée, aurait enrichi la langue scientifique italienne. Dans son écrit sur l'alchimie, Varchi combat Aristote et se montre partisan de la méthode expérimentale. Il a laissé un ouvrage sur la méthode, intitulé : *Delle vie delle dottrine, cioè come si debbono apparare l'arti e le scienze*, qui est resté toujours inédit et dont je possède le manuscrit original. — [2] Jean-Baptiste Benedetti, vénitien, fut un homme d'un génie pénétrant et inventif, dont on ne parle guère, et qui mérite cependant toute l'attention des savants. On peut lire ses idées sur la chute des graves dans la préface de sa *Resolutio omnium Euclidis problematum... unâ tantùm circini datâ aperturâ* (Venetiis, 1553, in-4°), et dans ses *Speculationes diversæ* (Taurini, 1585, in-fol. f. 174). Moletti, professeur à Padoue, a laissé des dialogues inédits où les idées de Benedetti sont reproduites (Venturi, *memorie*, part. I, p. 8). — [3] Nelli, *Vita*, t. I, p. 44. Galilei, *Opere*, t. I, p. LXI.

Digitized by Google

L'animosité des péripatéticiens trouva un levier puissant dans Jean de Médicis, dont Galilée ne craignit pas d'exciter la colère. Cet enfant naturel de Côme Ier se croyait un grand architecte et un grand ingénieur : il avait proposé une machine à draguer pour le port de Livourne. Son projet fut renvoyé à l'examen de Galilée, qui en démontra les inconvénients [1]. Blessé profondement par cette critique, Jean de Médicis devint le chef d'une cabale puissante qui força le jeune professeur à abandonner sa chaire. Il se retira alors à Florence, où son père venait de mourir en le laissant dénué de ressources et à la tête d'une nombreuse famille [2]. Heureusement son ami Del Monte sut le tirer d'embarras en lui procurant une chaire de mathématiques à l'université de Padoue. Galilée quitta la Toscane dans l'été de 1592, et il raconta dans sa vieillesse que tout son avoir consistait alors dans une malle qui ne pesait pas cent livres [3].

Ici finit la première période de la vie de Galilée : après avoir été tantôt délaissé, tantôt persécuté dans son pays à cause de ses découvertes et de son amour pour la vérité, il allait, à vingt-huit ans, vivre sous la république de Venise, où l'attendaient Sarpi, Sanctorius et d'autres philosophes capables de le comprendre et de l'apprécier. Il allait vivre dans un pays où les opinions politiques n'avaient aucune liberté, mais où les croyances philosophiques les plus hardies étaient tolérées, et il y trouvait des moyens d'existence honorables. A Pise il fut arrêté par les sifflets et les persécutions qui l'accueillirent à son début; à Padoue il reprit courage, et, poursuivant hardiment ses travaux, il s'attaqua à la fois à Aristote et à Ptolémée, qui jouissaient alors d'une grande popularité et qui opprimaient les sciences et la vérité. Le séjour de Padoue fut surtout utile à Galilée, parce qu'il acquit dans cette ville une entière indépendance d'esprit et qu'il put donner un libre essor à cet amour ardent de la vérité qui caractérise le philosophe toscan et qui le porta à braver également les décrets de l'inquisition et les clameurs d'un public qui applaudissait aux ignobles farces dans lesquelles on livrait sur les théâtres Copernic à la risée des ignorants [4].

[1] Nelli, *Vita*, t. I. p. 46-47. Targioni, *Notizie*, t. II, p. 67. — [2] Nelli, *Vita*, t. I, p. 47-48. — [3] Targioni, *Notizie*, t. II, p. 69. — [4] Galilée avait adopté, dès sa première jeunesse, le système de Copernic, et il raconte, dans son *Dialogo sopra i den massimi sistemi* (Fiorenza, 1632, in-4°, p. 121), comment il avait reçu ces idées. Cependant il n'osa pas d'abord publier son opinion, car elle était alors *trop impopulaire*. Voici en quels termes il s'exprimait, en 1597, dans une lettre adressée à Kepler : « Multas conscripsi et rationes et argumentorum in contrarium eversiones : « quas tamen in lucem hucusque præferre non sum ausus, fortunâ ipsius Copernici « præceptoris nostri perterritus : qui licèt sibi apud aliquos immortalem famam

Digitized by Google

Les succès du nouveau professeur de Padoue furent extrêmement brillants. Sa première leçon lui valut l'amitié de Tycho-Brahé[1], et son cours était si fréquenté, que souvent, d'après le témoignage de Viviani, il fut forcé de sortir avec son auditoire de la salle des mathématiques pour chercher un local[2] plus vaste. De tous les points de l'Europe il lui arrivait des élèves, parmi lesquels on doit compter un Gustave de Suède[3]. Enchantés de sa conversation, autant que de ses leçons, les élèves ne voulaient jamais le quitter : ils le suivaient à table comme ailleurs, et Galilée, qui fut toujours plus généreux que riche, se trouva souvent dans la nécessité de distribuer à ces hôtes nombreux des feuillets de ses propres manuscrits pour suppléer aux serviettes qui lui manquaient[4].

Le soin de ses leçons était loin cependant d'absorber entièrement Galilée. Bien que forcé de perdre un temps précieux à donner des répétitions, il s'occupait de mécanique théorique et pratique, d'architecture militaire[5]; il poursuivait ses recherches sur l'astronomie et sur divers points de physique, et se préparait à combattre publiquement le système de Ptolémée. Parmi ses premières inventions on doit citer le thermomètre, instrument qui a eu une si grande influence sur les progrès de la physique, et qui, avec le pendule, fut le point de départ de cette physique du poids et de la mesure, créée par Galilée. On est étonné de ne pas trouver, dans la biographie dont nous rendons compte, le thermomètre cité parmi les premières découvertes dont Galilée ait enrichi la physique. Il est vrai que cet instrument a été attribué à beaucoup de savants, à Bacon, à Fludd, à Drebell, à Sanctorius, à Sarpi; mais ces réclamations n'ont pas le moindre fondement. Lorsque l'on consulte les ouvrages originaux dans lesquels on a cru rencontrer la preuve que Bacon et Fludd ont inventé le thermomètre, on trouve que ces auteurs parlent d'un tel instrument comme d'une chose déjà connue[6]. Quant à Drebell, il n'a pas parlé du thermomètre, et il a voulu seulement montrer la propriété qu'a la chaleur de dilater les corps[7]. D'ailleurs Sanctorius avait déjà publié son thermoscope plusieurs an-

« paraverit, apud infinitos tamen (tantus enim est stultorum numerus!) ridendus « et explodendus prodiit. » (Kepleri *Epistolæ*, Lipsiæ, 1718, in-fol. p. 91.) — [1] Nelli, *Vita*, t. I, p. 52. — [2] Galilei, *Opere*, t. I, p. LXXXVII. — [3] Nelli, *Vita*, t. I, p. 130. Venturi, *Memorie*, part. I, p. 19. — [4] Targioni, *Notizie*, t. II, p. 69. — [5] Nelli, t. I, p. 59. — [6] Baconis *Novum Organum*, Londini, 1620, in-fol. lib. II, aph. XIII, § 38. Fludd, *Philosophia Moysaica*, Goudæ, 1638, in-fol. f. 1, 2, 3, 4, 28. Je cite ici les premières éditions de ces ouvrages. — [7] Drebelli *Tractatus de naturâ elementorum*, Francofurti, 1628, in-8°, p. 21, 23. La première édition de ce traité est de 1621.

Digitized by Google

nées[1] avant que Bacon, Fludd et Drebell ne fissent paraître les ouvrages qu'on a cités à ce sujet. Mais des documents et des témoignages positifs prouvent que Galilée avait la priorité sur tout le monde. Viviani annonce que, dès l'année 1597[2], Galilée avait construit le thermomètre, et il existe une lettre de Castelli qui prouve qu'en 1603 Galilée lui avait montré des expériences faites avec cet instrument[3], dont l'usage se répandit promptement en Italie. Sarpi, qui n'a rien publié à ce sujet, et qui était en relation si intime avec Galilée, ne saurait être déclaré l'inventeur d'un instrument que ses amis même attribuaient à Galilée, et dont il ne paraît avoir eu connaissance que fort tard[4]. Il ne faut pas négliger cependant de citer Porta, qu'on a toujours oublié, et qui, dès l'année 1606, avait publié la description d'un appareil qui n'était autre chose que le thermomètre de Galilée, mais que le physicien napolitain ne décrit pas cependant comme un instrument propre à mesurer la température des corps[5]. Le thermomètre de Galilée est connu généralement : il consistait en un tube de verre ouvert par un bout, ayant une boule à l'autre extrémité. On y introduisait de l'eau, puis on plongeait dans l'eau l'extrémité ouverte du tube, et le thermomètre était construit. La dilatation de l'air contenu dans la boule faisait descendre le liquide dans le tube, et c'est par la dépression ou l'élévation de la colonne liquide qu'on mesurait les variations de la température. On voit qu'un tel instrument était soumis à de nombreuses causes d'erreurs, et qu'on avait à la fois un thermomètre et un baromètre. On proposa bientôt, il est vrai, de le fermer et d'employer l'eau comme liquide thermoscopique[6], mais la grande dilatabilité de l'air l'emporta. Pendant longtemps on s'attacha à reproduire des instruments plus sensibles qu'exacts, et dont le défaut principal était celui d'avoir une échelle sans points fixes, et de ne pas être *comparables*.

Pressé d'arriver aux grandes découvertes astronomiques que Galilée a faites à l'aide du télescope, le biographe anglais nous semble avoir trop négligé les travaux et les recherches qui avaient précédé cette

[1] Suivant Nelli, la première description que Sanctorius ait donnée du thermomètre se trouve dans les *Commentaria in artem medicinalem Galeni*, que ce médecin célèbre fit paraître à Venise, en 1612. Je n'ai jamais vu cette première édition. Dans les réimpressions de cet ouvrage, on voit cet instrument au chapitre LIII de la seconde partie. (Voyez Nelli, *Vita*, t. I, p. 80.) — [2] Galilei, *Opere*, t. I, p. LXII. — [3] Nelli, *Vita*, t. I, p. 69. — [4] Foscarini, *Della letteratura veneziana*, Padova, 1752, in-fol. p. 307. Nelli, *Vita*, t. I, p. 71-72 et 87-88. Venturi, *Memorie*, part. I, p. 20-21. — [5] Porta, *Spiritali*, Napoli, 1606, in-4°, p. 76-77. — [6] J'ai trouvé, pour la première fois, le thermomètre fermé, dans un volume de la bibliothèque de l'Arsenal, écrit à Rome en 1611, et portant le n° 20 des manuscrits italiens.

Digitized by Google

époque brillante. L'invention du compas de proportion qu'on voulut lui ravir et qu'il sut défendre avec un succès si remarquable[1], les recherches sur le magnétisme, auxquelles Leibnitz[2] attachait tant de prix, et que le collaborateur du docteur Lardner a l'air de juger presque insignifiantes[3], une foule d'autres travaux non moins intéressants, sont passés sous silence dans l'Encyclopédie de cabinet. Et cependant il était nécessaire de les citer afin de montrer que, pendant les dix-huit années que Galilée a passées à Padoue, il ne s'est pas borné à faire son cours, et que ce n'est pas seulement le jour où il a dirigé un télescope vers le ciel que son génie s'est développé. Dans une lettre très-intéressante[4], adressée au secrétaire du grand-duc de Toscane, Galilée parle en détail des ouvrages qu'il avait préparés, et qui malheureusement ont presque tous péri. Outre ses écrits sur le système du monde et sur la mécanique, qui ont paru plus tard, Galilée avait déjà composé un traité du son, un traité de la lumière, un ouvrage sur le mouvement des animaux, et un autre intitulé *de compositione continui*[5] : tant d'écrits divers, dont on doit vivement regretter la perte, montrent à la fois la fécondité de ce grand philosophe et son insouciance pour la renommée.

Dans la lettre que nous venons de citer, Galilée dit aussi une chose qui n'a pas été assez remarquée et qui mérite une attention particulière : à propos de ses travaux il affirme « qu'il a étudié plus d'années la « philosophie que de mois les mathématiques[6]. » Après un tel aveu il est difficile de ne pas voir en lui un homme qui marchait d'après un système longtemps médité et arrêté d'avance. Il a exposé ses principes philosophiques dans le *Saggiatore*, où l'on trouve, à côté de la philosophie de

[1] Voyez, à ce sujet, Galilei, *le Operazioni del compasso geometrico e militare*, et *Difesa centro alle columne del Capra*, Venetia, 1607, in-4°. C'est par erreur qu'à la page 557, ligne 28 (cahier de septembre), on lit que Galilée avait professé *quinze ans* lorsqu'il publia *le Operazioni del compasso* : il faut lire *dix-sept*. A ce propos, je signalerai quelques autres fautes d'impression qui se sont glissées dans le premier article. Ainsi, p. 557, au lieu de *complection*, lisez *completion* ; et, p. 561 (lignes 33, 38, 39, 40), à la place de *Academia, Christina*, 1634, 1765, lisez *Accademia, Cristina*, 1636, 1766. — [2] *Epistolæ clarorum Germanorum ad Magliabechium*, Florentiæ, 1746, in-8°, t. I, p. 87. — [3] *Lifes of the most literary and scientific men of Italy*, t. II, p. 11. Galilée fait mention d'un fait extraordinaire qu'il avait découvert et qui est bien difficile à expliquer, savoir : d'un aimant qui attirait le fer à une distance notable, et qui le repoussait lorsqu'on diminuait la distance. (Galilei, *Opere*, t. III, p. 471.) — [4] *Lettere inedite di uomini illustri*, t. I, p. 13-21. — [5] On ne sait pas quel était le sujet traité dans cet ouvrage. Il serait possible que ce fût là un essai sur la théorie des indivisibles, dont Galilée s'est occupé à plusieurs reprises, sans jamais publier ses recherches à cet égard. — [6] *Lettere inedite di uomini illustri*, t. I, p. 21.

Digitized by Google

l'observation et des faits, les principes les plus importants du cartésianisme[1]. Peut-être, sans les persécutions de l'inquisition, aurait-il plus tard écrit un ouvrage de philosophie générale : mais quelques indiscrétions échappées à des *touristes* du dix-septième siècle prouvent que la hardiesse de ses opinions philosophiques n'aurait pas trouvé grâce devant ses ennemis[2].

Plusieurs fois confirmé dans sa chaire, avec une augmentation de traitement, entouré d'amis puissants et dévoués et d'admirateurs passionnés, Galilée se trouvait à Padoue dans la plus belle position, et il aurait passé une vie tranquille et heureuse dans cette célèbre université, si une circonstance qui ne semblait propre qu'à augmenter l'éclat de sa réputation, ne fût venue troubler son existence paisible et donner un autre cours à ses idées. Au commencement de l'année 1609, le bruit se répandit à Venise qu'un mécanicien hollandais avait présenté au comte Maurice de Nassau un instrument à l'aide duquel on pouvait voir les objets éloignés[3]. Dans un voyage qu'il fit à Venise, Galilée eut connaissance de ce fait, sans qu'on lui fournît aucun renseignement sur la forme d'un tel instrument. De retour à Padoue, il y songea toute la nuit, et le lendemain il avait deviné et construit le télescope. C'est Galilée lui-même qui a raconté[4] les détails de cette divination, et une lettre de Sarpi, écrite à la même époque, prouve qu'effectivement on ne savait à Venise que l'existence de cet instrument, sans en connaître nullement la forme ni la construction[5]. En peu de temps Galilée perfectionna

[1] Lisez, à ce sujet, l'essai d'Algarotti sur Descartes. (Algarotti, *Opere*, Livorno, 1764, 8 vol. in-8°, t. III, p. 319.) — [2] « Le 6 novembre 1646.... De là, je fus me « promener avec le sieur Viviani, qui a été trois ans avec M. Galilée. Il me dit son « opinion du soleil, qu'il croyait une estoile fixe; la nécessité de toutes choses, la « nullité du mal, la participation de l'âme universelle, la conservation de toute chose. » (Monconys, *Voyages*, Lyon 1665, 3 vol. in-4°, part. I, p. 130.) — [3] Le biographe anglais croit qu'avant cette époque on connaissait déjà des moyens de voir les objets éloignés, et il cite, à ce sujet, Porta. (*Lifes of the most eminent literary and scientific men of Italy*, t. II, p. 14.) Je regrette de ne pas pouvoir partager, à l'égard de Porta, l'opinion du savant collaborateur du docteur Lardner, et surtout de ne pas pouvoir traiter ici ce point curieux d'histoire scientifique, qui exigerait de très-longs développements. J'aurai probablement l'occasion d'y revenir ailleurs; pour le moment, je me bornerai à renvoyer à Nelli (*Vita*, t. I, p. 175 et suiv.) et à Venturi (*Memorie*, part. I, p. 32 et suiv.), qui ont discuté avec détail les droits de Porta à cette invention. Il avait existé, il est vrai, anciennement des instruments propres à voir *par réflexion* les objets éloignés; mais Porta ne les connaissait pas. Voyez ce que j'ai dit, à cet égard, dans mon Histoire des sciences mathématiques en Italie, t. I, p. 215 et suiv. — [4] Galilei, *Sidereus nuncius*, Venetiis 1610, in-4°, fol. 6. Galilée, *il Saggiatore*, Rouen, 1623, in-4°, p. 63. — [5] Sarpi, *Lettere italiane*, Verona, 1693, in-12, p. 118 et 247.

Digitized by Google

cet instrument, et il construisit bientôt un télescope qui pouvait amplifier mille fois la surface des objets[1]. Le télescope qu'il présenta au sénat produisit à Venise une sensation extraordinaire. Les clochers de la ville étaient remplis de gens qui, regardant avec le télescope les vaisseaux dans l'Adriatique, se persuadaient qu'avec un tel instrument, propre à voir les ennemis dont on ne pouvait être aperçu, on parviendrait à ressaisir le sceptre des mers[2].

Galilée fut alors nommé professeur à vie avec mille florins de traitement[3]. Pendant que le sénat vénitien songeait à employer le télescope pour s'assurer la suprématie des mers, Galilée tourna cet instrument vers les astres, et s'empara de l'empire du ciel. Cette idée, qui nous semble si simple à présent, de tourner le télescope vers le ciel, l'était beaucoup moins à une époque où l'on croyait généralement que les cieux étaient incorruptibles, que tous les astres avaient des constitutions diverses, qu'ils étaient animés de forces particulières, et que rien de ce qui s'observait à la surface de la terre ne devait se retrouver dans le ciel. Parcourant avec une activité merveilleuse ce champ si vaste et si nouveau, Galilée marcha rapidement de découverte en découverte. Les montagnes de la lune, la constitution de la voie lactée, les satellites de Jupiter[4] furent les premiers fruits de ses explorations. A peine dix mois après avoir construit son premier télescope, il publiait le *Nuncius sidereus*, ouvrage dont l'apparition causa une sensation extraordinaire. Les amis de la science, enchantés de ces belles découvertes, célébraient à l'envi les louanges de Galilée : les péripatéticiens, les hommes à préjugés, vociféraient contre ces nouveautés qu'ils déclaraient impossibles, qu'ils attribuaient même à quelque sortilége, à quelque invention diabolique[5]. Jamais aucune découverte scientifique n'avait produit un effet si extraordinaire. Toutes les classes de la société prenaient parti pour ou contre, et, tandis que les péripatéticiens et les jésuites regardaient les verres du télescope comme un appareil magique destiné à produire de détestables illusions[6], les gens du monde représentaient dans des mascarades les

[1] Galilée, *Sidereus nuncius*, f° 6. — [2] Nelli, *Vita*, t. I, p. 166-167. — [3] *Ibid.* p. 166. — [4] J'ai publié, dans mon *Histoire des mathématiques en Italie* (t. I, p. 229-230), un extrait de l'Encyclopédie japonaise qui pourrait peut-être faire croire que l'on connaissait en Asie deux des quatre satellites de Jupiter. — [5] Galilei, *Opere*, t. I, p. LXXI. Venturi, *Memorie*, part. I, p. 142 et 185. Nelli, *Vita*, t. I, p. 216 et suiv. — [6] Clavius, le plus savant astronome qu'eussent les jésuites, disait que, pour voir les satellites de Jupiter, il fallait d'abord fabriquer un instrument propre à les forger. (Nelli, *Vita*, t. I, p. 218.) Je répéterai ici ce que j'ai déjà dit dans le premier article : Pour apprécier convenablement l'influence de Galilée et son esprit philosophique, il faut comparer ses écrits et ses opinions aux écrits de ses adversaires

Digitized by Google

satellites de Jupiter[1], et la cour de France faisait promettre de riches présents à Galilée s'il voulait découvrir d'autres astres auxquels il pût donner le nom des Bourbons[2], comme il avait donné le nom des Médicis aux astres qui tournent autour de Jupiter[3].

Entraînés par l'enthousiasme du public, flattés de se voir dans le ciel, les Médicis voulurent rappeler en Toscane un homme qui jouissait d'une si grande célébrité[4]. Galilée, oubliant le traitement qu'il avait reçu jadis quand il aurait eu besoin d'appui, se laissa aller au plaisir de rentrer dans son pays et à l'espoir que les fonctions de *mathématicien et philosophe du grand-duc de Toscane*, sans obligation de faire un cours public, lui laisseraient plus de temps pour achever ses nombreux travaux. Malheureusement il ne dut pas tarder à s'apercevoir de sa faute, et il put se convaincre que, là où les opinions ne sont pas libres, on perd plus de temps à résister à l'oppression et à tâcher de faire prévaloir la vérité, qu'on n'en perdrait ailleurs à préparer des cours publics ou à donner des répétitions. Aussi, depuis le jour où il rentra en Toscane jusqu'au moment où il descendit dans la tombe, il n'eut plus un instant de repos, et sa vie fut une suite continuelle de souffrances et de persécutions. Nous verrons, dans la suite, se réaliser la prédiction de Sarpi, qui, le voyant partir, annonça que bientôt Galilée « serait forcé de se ré-

les plus célèbres. Pendant que Clavius niait *à priori* l'existence des satellites de Jupiter, Sizio, pour prouver que les planètes ne pouvaient être qu'au nombre de sept, citait le candélabre avec les sept lampes de l'Exode et les enfants, qui naissent viables à sept mois. Cette philosophie *à priori* entravait les intelligences les plus sublimes. Le grand Kepler lui-même, ayant appris la découverte des satellites de Jupiter, éprouva d'abord un trouble extraordinaire; car il avait déjà voulu démontrer qu'il ne pouvait y avoir que six corps tournant autour du soleil; mais bientôt il changea d'opinion, et il crut pouvoir prédire à Galilée qu'on trouverait six ou huit satellites autour de Saturne, deux autour de Mars, et un seul autour de Vénus et de Mercure. (Venturi, *Memorie*, part. I, p. 99-102.) — [1] Nelli, *Vita*, t. I, p. 221. Targioni, *Notizie*, t. I, p. 23. — [2] Nelli, *Vita*, t. I, p. 217. — [3] Galilée avait d'abord eu l'intention d'appeler *Cosmici* ces satellites, et ce fut à la demande du grand-duc qu'il leur donna le nom de *stelle Medicee*. — [4] Le biographe anglais tombe ici dans la confusion, et il semble croire que les propositions pour rappeler Galilée en Toscane précédèrent la découverte du télescope. (*Lifes of the most eminent literary and scientific men of Italy*, t. II, p. 12-13.) Mais cela est inexact. Le grand-duc, qui s'était plusieurs fois servi de Galilée après l'avoir laissé partir de Toscane, la grande duchesse, qui lui demandait des horoscopes et des prédictions, ne songèrent à le rappeler que lorsque ses découvertes l'eurent rendu l'objet de l'admiration universelle, et quand il n'avait plus aucun besoin de leur appui. Ils voulurent le revoir simplement comme une curiosité, et ils ne se chargèrent même pas de payer son traitement. Galilée devait le recevoir d'une caisse ecclésiastique; ce qui l'exposa souvent à en être privé. (Nelli, *Vita*, t. I, p. 133, 262, etc.)

Digitized by Google

« tracter pour échapper aux censures ecclésiastiques et à l'excommuni « cation[1]. »

G. LIBRI.

LETTRES ÉCRITES D'ÉGYPTE EN 1838 ET 1839, *contenant des observations sur divers monuments égyptiens nouvellement explorés et dessinés par* Nestor L'Hôte; orné de 63 dessins gravés sur bois. 1 vol. in-8° de VIII et 240 pages. Paris, chez Firmin Didot.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE.

Les grottes d'El-Tell sont situées dans la montagne arabique, à une lieue et demie d'une ville ancienne dont les ruines subsistent encore, où l'on reconnaît les rues et les substructions des habitations particulières; on en peut voir le plan dans l'ouvrage de la commission d'Égypte [2]. Cette ancienne ville a été supposée être l'ancienne *Alabastron*. Il est plus probable que c'était *Psinaula*[3], ville mentionnée dans la Notice de l'empire, dans saint Athanase[4] et les écrivains coptes.

Les grottes sont au nombre de douze; six d'entre elles sont restées à l'état d'ébauche; les six autres, plus ou moins achevées, ont été décorées de sculptures peintes dont les sujets méritent, au plus haut degré, d'être étudiés à fond.

Nous avons déjà parlé de la haute antiquité de ces sculptures. Elle résulte, indépendamment des autres caractères, du fait certain que la légende royale, la seule qu'on y lise, ne se trouve que sur des blocs employés comme matériaux dans la construction du pylône de Karnak.

Le mythe religieux de ces hypogées, quoiqu'ils soient funéraires, n'offre aucune des images habituelles aux tombeaux. Osiris, Isis, Tmé. Nephthys, Anébo et les autres dieux de l'Amenti n'y figurent point. Une seule divinité s'y montre, et toujours sous la même forme; c'est le dieu soleil, représenté par un disque, d'où partent de nombreux

[1] Bianchi-Giovini, *Biografia del Sarpi*, Zurigo, 1836, 2 vol. in-12, t. II, p. 280-281. Sagredo aussi devina les malheurs de Galilée : voyez la lettre très-intéressante de Sagredo, publiée par Nelli (*Vita*, t. I, p. 264). — [2] *Descript. de l'Égypte antique*, t. V, pl. 63, fig. 6. — [3] *Ibid.* t. II. *Descript. de l'Heptanomide*, p. 13. — [4] Et. Quatremère, *Mém. géogr. sur l'Égypte*, I, p. 42. Böcking, *in Not. imper. Orient.* p. 335.

Digitized by Google

rayons terminés par autant de mains. La vignette A donne une idée de cette disposition originale, qui ne se trouve qu'aux grottes de Dgebel-Tounah et dans les sculptures de quelques matériaux du temple de Karnak. L'identité des représentations ressort du simple parallèle de cette vignette avec ces deux fragments B et C, copiés par M. L'Hôte parmi les pierres du pylône d'Hôrus, d'où il suit que, dans la construction de ce pylône au XVIe siècle avant notre ère, il est entré des restes d'un édifice contemporain des hypogées d'El-Tell.

A

B

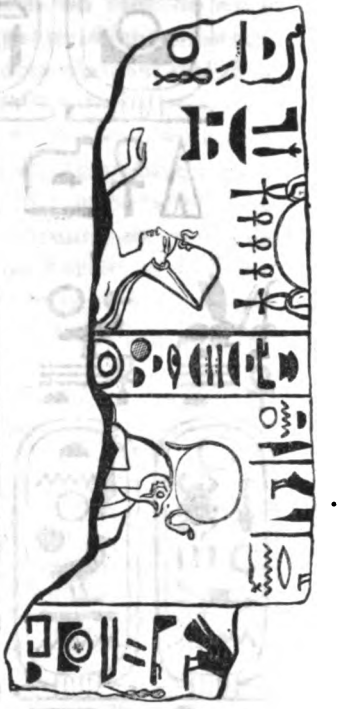

C

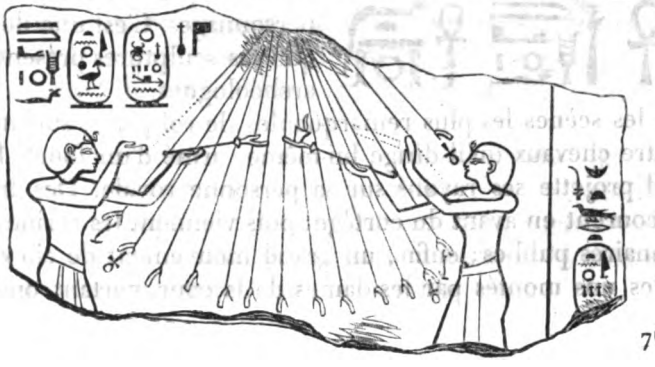

Digitized by Google

Une seule légende, et toujours la même, y accompagne le disque solaire. Quant aux personnages royaux qui adressent leurs offrandes à la divinité, ils sont toujours accompagnés de cinq cartouches, dont deux, et ce sont les plus grands, paraissent renfermer, comme le pense M. Rosellini, le nom et les attributs du soleil. Les trois autres appartiennent, deux au roi (*a*, *b*), et le troisième (*c*) à la reine qui vient toujours après lui; les caractères ATNPA forment le principal élément de leur nom. Celui du roi semble se compléter par trois signes qui pourraient se prononcer *Becn*. Ces noms ne se retrouvent nulle part dans la série connue des rois.

a *b* *c*

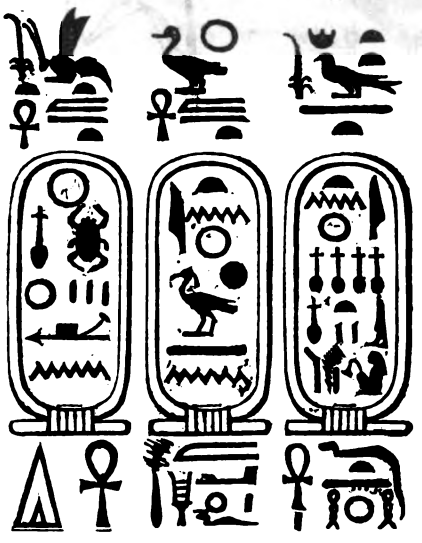

On voit paraître dans tous ces hypogées la même famille royale, les mêmes légendes et un cortége à peu près semblable. Il est à remarquer que ce cortége présente un concours de femmes qui n'est pas ordinaire dans les compositions de ce genre. Un trait plus singulier, ce sont les formes lourdes, les contours, pour ainsi dire, bouffis, que le sculpteur a donnés aux figures; cette exagération de formes est telle, qu'on pourrait se méprendre sur le sexe de ces personnages. C'est une des énigmes que ces sculptures présenteront aux archéologues.

Dans les scènes les plus remarquables, le roi paraît sur un char tiré par quatre chevaux qu'il dirige lui-même, armé d'un fouet. Le disque du soleil projette ses rayons sur sa personne royale. Des troupes de soldats courent en avant du cortége; puis viennent les scribes et autres fonctionnaires publics; enfin, un grand mouvement de chevaux et de chars, les uns montés par les dames de la cour, portant ombrelles et

Digitized by Google

chasse-mouches. A la suite viennent des porteurs chargés d'offrandes, conduisant des bœufs couverts de housses, ornés de bandelettes pour les sacrifices. La marche est fermée par des groupes de prisonniers de différentes nations, enchaînés ou portant de riches tributs. Le cortége royal se dirige vers le temple, où l'attendent les prêtres.

Nous passons d'autres détails pleins d'intérêt sur toutes ces scènes religieuses, si dignes d'être étudiées, afin d'indiquer quelques traits d'un autre genre.

Ainsi, parmi les constructions qui appartenaient au temple, on remarque de nombreux portiques décorés de statues en pied du roi et de la reine, des colonnades, et quantité de propylées. L'entrée principale s'annonce par un grand pylône, devant lequel s'élèvent dix mâts ornés de banderolles; ce qui confirme l'explication qu'on avait donnée de certaine disposition remarquée en avant des pylônes de Karnak et de Louqsor. Des portes, des colonnades, d'innombrables salles font voir la disposition intérieure et la richesse des édifices sacrés.

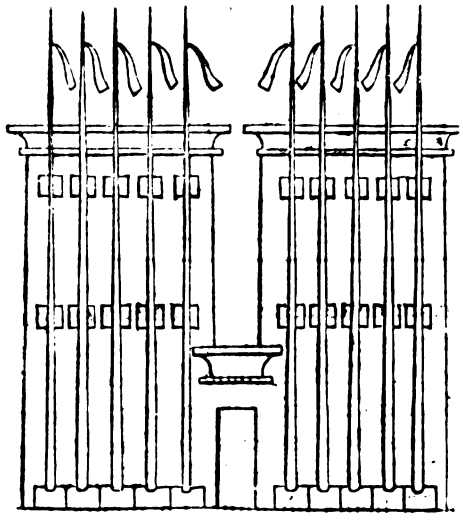

D'autres détails nous font connaître le plan des palais du roi, les portiques et propylées qui y donnaient accès; les chambres intérieures, magasins et offices; les cours, les jardins et les réservoirs; enfin, tout ce qui composait l'ensemble d'une demeure royale.

Ce qui frappe surtout dans un monument d'une antiquité si reculée, c'est le luxe extraordinaire que supposent toutes ces représentations; c'est l'état avancé d'une civilisation qui, sur tous les points, était arrivée à un degré de perfectionnement qu'elle semble n'avoir pas dépassé.

On est particulièrement étonné de certains détails qui prouvent que les artistes pouvaient dès lors reproduire les contours du corps humain avec grâce, sans toutefois s'affranchir du principe fautif et de l'absence de raccourcis qui caractérise l'art égyptien. M. L'Hôte en a donné un curieux échantillon dans la figure ci-jointe :

Digitized by Google

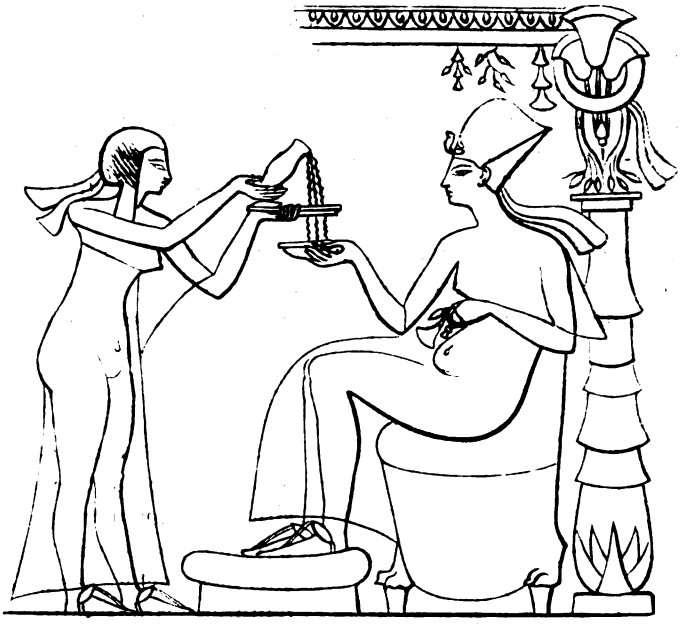

La mollesse, l'abandon gracieux de cette belle figure suffiraient pour démentir l'opinion qui veut que tout soit roide et sec dans l'art plastique des Égyptiens. Un trait que M. L'Hôte signale dans cette peinture, c'est l'ornement architectonique qu'on voit à la partie supérieure, et qui rappelle, d'une manière sensible, les *oves* de l'architecture grecque. Il est placé au-dessous du bandeau ou de l'architrave d'un naos que soutiennent des colonnes à fleurs de lotus. Le même ornement se retrouve encore, mais d'une manière plus simple, en quelque sorte plus élémentaire, au-dessus de certaines portes à Abydos; c'est une suite d'oves sans leurs chevrons. M. L'Hôte trouve ici une nou-

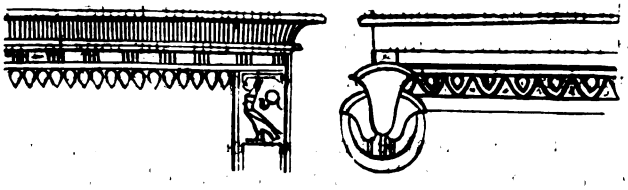

velle preuve que les Grecs ont imité les Égyptiens en plusieurs détails de leur architecture; c'est à ses yeux une confirmation que les colonnes à pans des grottes de Beny-Hassan sont bien l'origine des colonnes do-

Digitized by Google

riques [1]. Quand on se refuserait encore à partager sa conviction, et quand on persisterait à ne voir là qu'une rencontre fortuite, le fait qu'il a recueilli n'en serait pas moins une précieuse acquisition pour l'histoire de l'art.

Avant de quitter les grottes d'El-Tell, nous voulons encore signaler à nos lecteurs une observation curieuse : c'est que, dans ces sculptures plus que partout ailleurs, on trouve des indices de cette architecture en bois à colonnes grêles, à ornements légers, qui paraît caractériser les plus anciennes époques de l'art égyptien. En voici un échantillon :

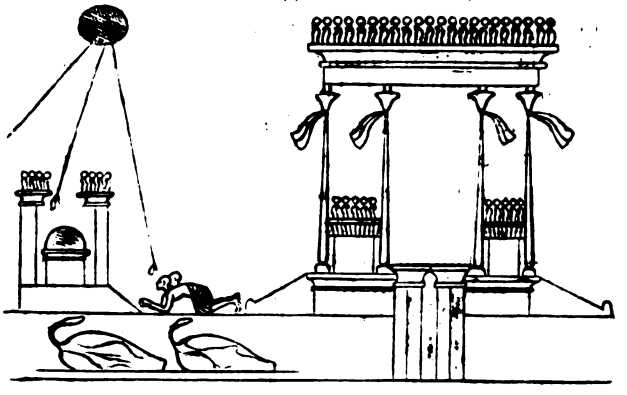

On a souvent rapporté aux Pasteurs, qui envahirent l'Égypte vers 2300 avant J.-C. et en furent chassés vers 1800, le type de ces prisonniers à barbe pointue, à robes longues, les mains liées derrière le dos, qu'on représentait fréquemment sous les semelles des sandales.

Mais le type de ces captifs se retrouve dans les grottes d'El-Tell, qui appartiennent à une époque beaucoup plus ancienne; il doit se rapporter à quelque invasion antérieure, qui est peut-être celle que les prêtres ont rappelée dans l'inscription de Rosette, en lui donnant une couleur mythique [2].

Les six hypogées d'El-Tell, exécutés tous à la même époque, comme le prouve l'identité des cartouches, appartiennent à des fonctionnaires attachés au service de la famille royale; les uns étaient *scribes royaux;* les autres, hérauts d'armes ou porte-éventail. Deux de ces tombes ont été sculptées au nom de dames du palais attachées au service de

[1] Plus haut, p. 525. — [2] Voyez mon Commentaire sur cette inscription, not. 50.

Digitized by Google

la reine, comme celle du dessin, p. 606, où l'on voit une de ces femmes versant à boire à la reine.

« La destination funéraire de ces monuments, dit M. L'Hôte, est « mise hors de doute par les puits, escaliers et conduits souterrains « aboutissant à des caves sépulcrales, et par les statues assises des « défunts, sculptées en ronde bosse au fond des hypogées, quand ces « derniers ont été achevés. D'ailleurs ces monuments avaient un but « religieux moins restreint; c'étaient, comme sont aujourd'hui les mos- « quées qui renferment le tombeau de leur fondateur, des lieux de « prière où l'on se rendait au moins à certaines époques de l'année. « Cette fréquentation est prouvée par de larges chemins parfaitement « alignés et dont la trace est encore reconnaissable, malgré le laps des « siècles et les pluies qui ont balayé le sol. Ces chemins, qui se croi- « sent dans la plaine sur deux directions, partaient, les uns de la ville « principale, les autres d'une seconde ville dont les ruines, presque « aussi étendues que celles de Psinaula, sont situées vers le nord entre « le Nil et la montagne qui, sur ce point, en est voisine. Cette seconde « ville avait, comme l'autre, une large rue, des rues tranversales à « angle droit, des pylônes en briques et de grands édifices construits « sur un plan régulier. » L'existence de cette seconde ville est un fait que M. L'Hôte nous paraît avoir remarqué le premier.

Dans sa quatrième lettre, il continue l'exploration de l'Égypte moyenne, en n'insistant que sur les points qui ont été peu observés ou négligés tout à fait. Il a trouvé les hypogées de Syout (*Lycopolis*) dans un état de destruction tel, qu'il est à peine possible de reconnaître l'emplacement de ceux dont il est fait mention dans le grand ouvrage de la commission d'Égypte. A Gaou-îl-Kébir (*Antæopolis*), le temple a tout à fait disparu; on ne voit plus à sa place que quelques restes de fondations. Les grottes des environs offrent des peintures, mais de peu d'intérêt. A Akmym (*Panopolis*), il existe encore, à une assez grande distance du fleuve, des grottes funéraires. M. L'Hôte les a visitées; il n'a pas eu lieu de regretter la fatigue d'une course pénible, puisqu'il a pu constater un fait très-curieux. Les peintures dont on trouve encore les restes dans ces grottes ne présentent que des sujets gréco-égyptiens d'un très-bas temps; la grossièreté de leur exécution tient de la barbarie; notre voyageur y a remarqué, dans les parties les moins dégradées de quelques plafonds, des portions de deux zodiaques à douze compartiments, où l'on aperçoit encore les figures du Sagittaire, du Taureau, du Scorpion, au milieu d'autres tout à fait méconnaissables; au centre, on distingue une tête humaine de forte proportion; ce qui donne à ce monument l'aspect du zodiaque de Palmyre. « C'est là, dit

Digitized by Google

« M. L'Hôte, un nouvel exemple qui confirme l'opinion sur l'époque « récente de toute représentation zodiacale en Égypte. Ce fait doit être « rapproché, sous ce point de vue, du zodiaque sculpté au plafond du « propylon d'Akmym [1]. Il est fort à regretter que ce dernier monument « n'ait pas été copié à l'époque où il pouvait l'être. Aujourd'hui son en- « fouissement est complet, et j'ai dû renoncer au projet d'en prendre « copie. Quant à l'inscription grecque, elle est aujourd'hui plus fruste « que jamais. » Cependant M. L'Hôte en a pris une nouvelle copie qui, plus incomplète, en général, que celles de Pococke et d'Hamilton, présente cependant quelques traits nouveaux.

Aux environs de Coptos, dans le village de Schanhour, est un temple presque entièrement enfoui sous les décombres de masures qui l'avaient, jusqu'à ces derniers temps, dérobé à la connaissance des voyageurs. Cet édifice a été consacré à Hathor, sous le règne de Tibère. Il est situé sur l'emplacement d'une ville antique dont l'existence est attestée par une grande masse de ruines.

De retour à Thèbes, M. L'Hôte a pris un grand nombre de calques et de copies dans les hypogées funéraires de Qournah, qui dépérissent de jour en jour. Plusieurs sont d'une antiquité fort reculée. Dans l'un d'eux, il a calqué des figures de captifs étrangers remarquables par leurs physionomies, le caractère et la richesse de leurs costumes, ainsi que le cortége d'une princesse montée sur un char attelé de bœufs, et suivie d'esclaves portant des tributs ou conduisant diverses espèces d'animaux. Ce tombeau a été exécuté sous un des rois si anciens dont le nom se retrouve seulement dans les matériaux du pylône d'Hôrus à Karnak, et que voici :

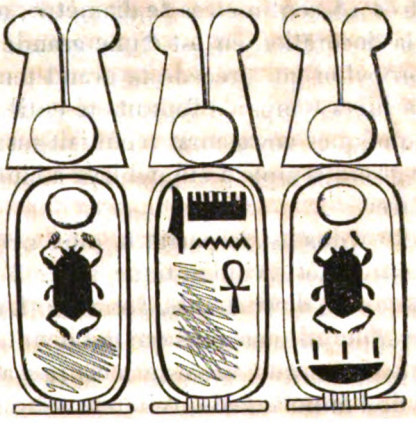

[1] Letronne, *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte, etc.*

Digitized by Google

Dans la cinquième lettre, le voyageur rend d'abord compte de son voyage dans la haute Égypte, au-dessus de Thèbes; il revient encore sur les monuments d'El-Kab ou Ilithyia qu'il a visités une seconde fois, et expose sommairement l'état où il a trouvé les monuments antiques d'Esné (*Latopolis*), d'Herment (*Hermonthis*), puis ceux de Tentyra et d'Abydos.

A deux lieues environ d'El-Kab, sur la rive gauche du Nil, on voit une pyramide de trente pieds de hauteur, construite en pierres calcaires d'assez grandes dimensions, mais d'un travail grossier; son isolement et l'absence de tout autre vestige d'antiquités feraient supposer, dit M. L'Hôte, que la destination de ce monument n'était pas funéraire. Il est pourtant difficile de croire qu'il fût autre chose qu'un tombeau.

Le portique ou pronaos d'Esné est devenu un magasin de coton; il est d'ailleurs engagé au milieu de constructions particulières, où il n'est pas possible de pénétrer. Notre voyageur n'a pu, en conséquence, s'assurer du nombre et de la disposition des parties intérieures, ni reconnaître la date de leur construction.

A Hermonthis on a mis récemment à découvert les fondations d'un vaste édifice, qui était le grand temple d'Hermonthis; des portions d'architraves, engagées dans les substructions, portent le nom de Thouthmosis IV, ce qui prouverait qu'il fut reconstruit avec des matériaux d'un ancien édifice élevé par ce prince. La reconstruction, ou tout au moins l'achèvement, du nouveau temple est du temps d'Hadrien. Il est impossible d'en restaurer le plan; mais l'étendue qu'occupent ses fondements permet de juger de ses dimensions. On peut encore s'en faire une idée d'après les bases et les tronçons de quelques colonnes; elles avaient 2 mètres 15 centimètres de diamètre, ou près de 20 pieds de circonférence; la décoration en est d'une grande richesse.

A Tentyra, le propylon qui précède le grand temple a été en partie démoli dans ces derniers temps; il l'aurait été entièrement si le pacha, sur les plaintes de quelques voyageurs, n'eût fait suspendre cette œuvre de destruction. Le grand temple a été déblayé à l'intérieur, et l'on peut maintenant y pénétrer.

La description d'Abydos est la partie la plus neuve et la plus intéressante de cette lettre. Cette ville antique porte à présent le nom de *Haraba Madfouneh*, c'est-à-dire *Haraba l'enterrée*. L'étendue de ses décombres justifie le rapport des anciens qui faisaient d'Abydos la seconde ville de la Thébaïde; et ce qui en reste n'est pas au-dessous de l'idée qu'on doit se faire de l'importance qu'elle avait jadis.

La nécropole occupe à elle seule un espace immense, et, sous ce

Digitized by Google

rapport, elle ne le cédait guère à la nécropole de Thèbes. Il y avait là, comme à Thèbes, un *memnonium*, ou des *memnonia*, genre d'édifices spécialement funéraires. M. L'Hôte confirme cette observation, déjà faite avant lui, que le nom d'Aménophis III, le Memnon des Grecs, ne se trouve nulle part dans ces ruines; ce qui appuie l'opinion que nous avons émise, avant de connaître ce fait, à savoir que le nom de *memnonia* ne suppose point que l'édifice auquel les anciens le donnent avait été construit par *Aménophis*[1]. C'est sous le règne de Menephtah Ier, père de Rhamsès le Grand, que fut élevé, ou peut-être, dit M. L'Hôte, seulement reconstruit, le grand palais aujourd'hui enfoui sous le sable, et qu'on trouve en abordant les ruines du côté sud-est de la plaine. Rien n'égale la perfection des sculptures, notamment dans les couloirs en voûte, dont la partie inférieure est construite en un calcaire blanc de la plus belle qualité.

A quelque distance de ce palais, on trouve les ruines d'un temple qui fut construit et décoré sous le règne de Rhamsès le Grand. Malheureusement nulle partie de ce monument n'est conservée en son entier; les décombres et le sable l'ont partout envahi : « et, ajoute M. L'Hôte, « ce qui avait échappé aux envahissements du désert ou à la main des « barbares a été cruellement achevé par les spéculateurs d'antiquités. « C'est dans cet édifice qu'était la fameuse table d'Abydos; il semble « qu'en enlevant cette pierre on ait voulu ne rien laisser subsister de la « chambre qui la renfermait. Trois de ses parois ont à peu près disparu, « et la quatrième, celle du fond, n'a conservé que la partie inférieure « des figures de divinités qui la décoraient. Cette pièce, de médiocre « dimension, faisait partie d'une série d'appartements qui, de ce côté « comme de l'autre, formaient les ailes latérales d'une cour au fond de « laquelle était un sanctuaire. Ce qui reste de cette dernière partie peut « donner une idée de sa richesse; elle était entièrement revêtue d'al- « bâtre d'un beau choix et décorée de sculptures peintes, dont l'exécu- « tion répondait à la beauté de la matière..... J'ai copié tout ce qui « restait de peintures et de sculptures, tant sur les propylons que sur les « parois intérieures de l'édifice. »

Nous passerons beaucoup d'autres détails intéressants que M. L'Hôte donne sur diverses ruines qui existent en plusieurs endroits de l'emplacement d'Abydos. En descendant le Nil, notre voyageur a visité un grand nombre d'hypogées, dans la montagne arabique, qui présentaient le même aspect que ceux d'Akmym, et qui appartiennent à la même

[1] *Statue vocale de Memnon*, p. 81, 257 et passim.

Digitized by Google

époque. Sur l'un d'eux est cette inscription ΕΡΜΙΟΥΤΟΥΑΡΧΙΒΙΟΥ ΟΤΑΦΟΣ. « Le tombeau d'Hermias, fils d'Archibius. »

Les ruines d'Aschmounein (*Hermopolis magna*) n'offrent plus qu'un vaste amas de ruines en briques crues, et des restes d'édifices qui ont appartenu à l'époque grecque ou au Bas-Empire. Quant au beau portique, dessiné dans le grand ouvrage de la Commission d'Égypte, il n'en existe plus rien que la base d'une colonne portant le nom de Philippe Arrhidée.

Près de Djebbel-Tounah, à environ trois heures de marche d'Aschmounein, on remarque deux figures sculptées en ronde bosse, et une stèle taillée sur la face aplatie du rocher. Ces ouvrages sont remarquables en ce qu'ils ont été exécutés à la même époque et dans le style des grottes d'El-Tell. Au-dessous du sujet ordinaire représentant le roi en adoration devant le soleil qui lance ses rayons terminés par des mains, se lit une inscription en vingt-six lignes malheureusement endommagée. On y distingue ce fragment qui donne la bannière du roi (B) et une date (A) ainsi conçue : *L'an VI, le 13e jour de mésori* (4e mois de la récolte), etc. laquelle a cela de remarquable, qu'elle prouve qu'à ces époques si reculées la notation de l'année, du mois et du jour, était déjà inventée et en usage. Cela est encore confirmé par une date dans les hiéroglyphes du tombeau de la vallée de l'Ouest. Au reste, ces faits étaient connus de Champollion; car, dans son admirable mémoire, dont la première partie, qu'on croyait perdue, vient d'être récemment retrouvée, il avait annoncé que cette notation se perd dans la nuit des temps [1].

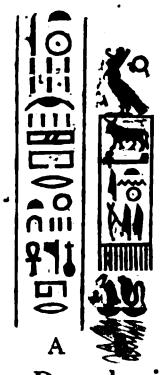
A

M. L'Hôte termine la description fort détaillée de ces curieux monuments en remarquant que toute la plaine qui les avoisine présente une continuité de monticules formés de débris antiques. Tout annonce l'existence d'une ville considérable. Il présume, d'après le nom moderne *Toun*, que ce doit être la *Thœnis* des anciens. Champollion avait déjà émis cette conjecture [2], qui est très-vraisemblable.

Dans la sixième et dernière lettre, M. L'Hôte rend compte de son excursion aux environs des Pyramides et de Ghizé. Cette excursion, qui a été fort abrégée, pour cause de maladie, sera reprise dans le second voyage. En attendant, il réunit quelques-uns des résultats

[1] Voyez le passage cité par M. Biot, *Recherches sur l'année vague des anciens Égyptiens*, p. 162. — [2] *L'Égypte sous les Pharaons*, I, 285.

Digitized by Google

obtenus par les recherches récentes, tels que la lecture des noms de Chéops et de Mycérinus trouvés dans les chambres nouvellement découvertes, lesquels prouvent qu'à l'époque de la construction des Pyramides, l'écriture était déjà connue et employée, telle que nous l'offrent les plus beaux monuments de la dix-huitième dynastie.

Des déblais considérables ont été faits au pied de la grande pyramide et dans l'intérieur. On a ouvert plusieurs des petites pyramides qui l'entourent. Leur intérieur ne présente qu'un couloir qui conduit à la chambre sépulcrale. Leurs parois sont dénuées de sculptures et entièrement nues. Dans l'une d'elles on a trouvé un sarcophage en granit rouge, dépourvu de sculptures, mais remarquable par sa construction, la vivacité de ses arêtes, et son système de clôture, analogue à celui des coffrets funéraires en bois qu'on trouve dans les collections. Une rainure en biseau est ménagée aux trois côtés supérieurs du sarcophage; le couvercle, taillé lui-même en biseau, était introduit dans cette rainure, en manière de tiroir; des boulons mobiles, rentrant à volonté dans l'épaisseur, retombaient dans des trous lorsque le couvercle était à sa place, et l'ouverture devenait impossible, à moins qu'on ne brisât le sarcophage ou son couvercle.

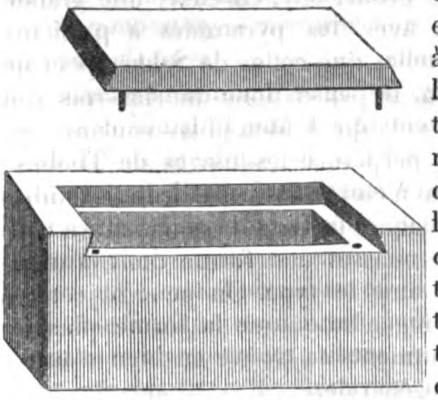

Parmi ces découvertes récentes, il faut encore remarquer celle d'un puits quadrilatère déblayé par M. le colonel Wyse. Ce puits est curieux par sa disposition intérieure, autant que par l'énormité et la difficulté des travaux qu'il a nécessités. Il est creusé dans le roc. Sa largeur est d'environ huit mètres, sur une profondeur de vingt-cinq mètres. Sur ses côtés sont d'autres puits conduisant à des chambres sépulcrales, et ayant des ouvertures ménagées dans les parois du puits principal. Au fond de celui-ci est une construction cintrée, dont la forme, vue d'en haut, représente celle d'un sarcophage. Cette construction est formée d'une double voûte qui protége, en lui servant de décharge, un monolithe d'un poids considérable, au-dessous duquel est le tombeau du personnage auquel le monument était destiné. Que de précautions pour défendre le cadavre du mort! Le sarcophage est en basalte noir, en forme de momie, et porte une inscription hiérogly-

Digitized by Google

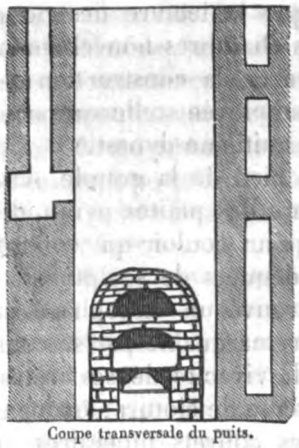

Coupe transversale du puits.

Coupe longitudinale du caveau.

phique donnant les noms et titres du défunt, qui était basilicogrammate ou scribe royal, et prêtre à Memphis, sous le règne de Psammitique.

M. L'Hôte termine cette lettre en hasardant une hypothèse sur l'origine de la forme adoptée pour les pyramides. Il croit qu'elle est une imitation de celle qu'affectent les montagnes de la chaîne libyque, dans le sein desquelles ont été creusés les tombeaux à Thèbes. Plusieurs de ces collines, dont il donne le profil, ont, en effet, une grande analogie avec les pyramides à plusieurs étages, telles que celles de Sakkarah et de Meydoun. Il pense donc que les rois qui vinrent s'établir à Memphis, voulant rappeler et perpétuer les usages de Thèbes, songèrent à élever au-dessus de leurs tombes des montagnes factices, là où la nature n'offrait qu'un plateau, et donner à ces masses une forme dont la montagne de Thèbes leur offrait elle-même le type. On peut objecter à cette hypothèse, qui est d'ailleurs ingénieuse, que la forme plus ou moins pyramidale de certains monuments se trouve en bien d'autres lieux, et doit tenir à une cause plus générale.

A la suite de ces lettres vient un appendice composé de trois morceaux : le premier, sur les *hypogées royaux de Thèbes*, contient un résumé des principales observations que l'on peut faire sur leurs dispositions. L'auteur en conclut que ceux qui les ont creusés sont restés fidèles à la symétrie, toutes les fois que des causes accidentelles n'y ont pas fait obstacle ; le deuxième est une description des ruines de Karnak, accompagnée d'un plan général ; le troisième est la description des bas-reliefs historiques, représentant les campagnes de Menephtah Ier, sculptés dans la partie latérale extérieure de la salle hypostyle à Karnak.

On voit, par cette analyse, que M. L'Hôte a bien compris la première mission dont M. de Salvandy l'avait chargé, et qu'il l'a remplie aussi bien que pouvaient le permettre les ressources dont il disposait. On ne peut douter qu'il ne remplisse avec autant de zèle et de succès la seconde mission qui lui a été confiée par M. Villemain, avec le but de reprendre les empreintes qui avaient été perdues dans un naufrage, et d'explorer les lieux qu'il avait été forcé de négliger. Les observations

Digitized by Google

neuves, les nombreux dessins et les empreintes qui seront le fruit de ces deux voyages compléteront l'exploration archéologique de l'Égypte, exécutée, en 1828 et 1829, par la commission franco-toscane que présidait Champollion. On citerait peu d'exemples d'un si utile résultat, obtenu par une seule personne en si peu de temps et à si peu de frais.

LETRONNE.

L'Art de la Rhétorique par Aristote. *Texte collationné sur les manuscrits de la Bibliothèque du Roi, et traduit en français par* C. Minoïde Mynas, *ex-professeur de philosophie et de rhétorique en Macédoine.* Paris, chez l'éditeur, rue Saint-Hyacinthe-Saint-Michel, n° 25.

ΣΥΝΑΓΩΓΗ ΤΕΧΝΩΝ, *sive artium scriptores, ab initiis usque ad editos Aristotelis libros. Composuit* Leonhardus Spengel, *Monacensis.* Stuttgard, 1828.

PREMIER ARTICLE.

Chargé par le bureau de ce Journal de rendre compte d'une nouvelle traduction de la Rhétorique d'Aristote, j'ai voulu profiter de l'occasion pour faire une étude un peu approfondie d'un des livres les plus importants et les plus obscurs de l'antiquité. Indépendamment de l'attrait que ce travail avait pour moi, il m'a semblé le plus digne moyen de répondre à la confiance honorable qu'on m'avait témoignée. Mais un pareil dessein me mettait, en quelque sorte, dans la nécessité de remonter au delà de l'ouvrage dont j'avais à m'occuper; car je sentais qu'à ce prix seulement je pourrais lever un grand nombre de difficultés. Or, il s'est trouvé que, grâce à l'heureuse activité qui porte aujourd'hui tant de jeunes savants à recueillir pieusement jusqu'aux moindres débris de l'antiquité, il existe depuis quelques années un livre ayant précisément pour objet de nous faire connaître, à l'aide des fragments, tout ce qu'il est possible de savoir sur la rhétorique chez les Grecs avant Aristote. Ce livre, honoré d'un glorieux suffrage, que l'opinion publique a confirmé, abrégeait donc beaucoup la tâche que je m'étais imposée; aussi en ai-je fait une lecture attentive, ou plutôt une étude sérieuse. Mais, comme les recherches que j'ai entreprises de mon côté m'ont permis d'y signaler des oublis ou d'y relever des erreurs, et qu'en outre un mûr examen du sujet semblait

Digitized by Google

m'autoriser à dire de quelle façon on le devait traiter, j'ai jugé convenable de faire précéder mon travail sur la Rhétorique d'Aristote d'une critique détaillée de l'ouvrage de M. Spengel.

De bonne heure la Grèce se montra passionnée pour l'art de la parole, de bonne heure aussi le cultiva-t-elle avec soin. Malheureusement il ne nous reste aucun des nombreux traités qui furent composés pendant les beaux jours de la république d'Athènes, et, pour trouver un livre sur l'art oratoire, il faut arriver à la Rhétorique d'Aristote, grand et magnifique monument, à la vérité, théorie peut-être la plus parfaite qui soit sortie de l'esprit humain, mais qui ne dédommage pourtant pas entièrement de la perte des ouvrages qui l'avaient précédée et préparée. Il serait aujourd'hui intéressant et utile d'étudier les efforts successifs de tant d'esprits ingénieux et subtils. Encore, si nous avions l'abrégé qu'Aristote lui-même avait fait de tous les ouvrages de ses devanciers, nous pourrions suivre pas à pas les progrès de l'art. Cicéron nous parle de ce livre comme d'un modèle achevé dans le genre : « Aristote, dit-il, rassembla tous les anciens rhéteurs, depuis Tisias, le « premier inventeur de l'art, et recueillit sous leur nom, avec le plus « grand soin, tous les préceptes qu'ils avaient donnés. Il les expliqua, « les développa avec netteté; et il l'emporta tellement sur les inventeurs « eux-mêmes par l'agrément et la précision de son style, que personne « ne connaît plus leurs préceptes d'après leurs livres, et que ceux qui « veulent comprendre les leçons de ces rhéteurs s'adressent au philo- « sophe comme à un interprète beaucoup plus clair [1]. » Mais l'abrégé, à son tour, a éprouvé le sort des ouvrages qu'il résumait avec tant de supériorité, et dont il dut par là accélérer la perte, en sorte que nous passons sans transition à un chef-d'œuvre sur la théorie de l'éloquence. Toutefois, à défaut des traités complets, nous avons d'assez nombreux fragments dispersés çà et là dans une multitude d'ouvrages. Les livres mêmes d'Aristote sur la rhétorique, quoique l'auteur s'en réfère le plus souvent à son abrégé pour tout ce qui concerne ses devanciers, renferment cependant de précieuses indications pour constater ou conjecturer l'état de la rhétorique en Grèce avant l'apparition de l'œuvre du philosophe. Il est donc possible encore aujourd'hui, avec les faibles ressources dont la philologie dispose, je ne dis pas de faire une histoire complète de l'art à cette époque, mais de donner une idée de son ensemble, et de mettre en lumière ses traits les plus saillants.

Convaincue de la possibilité et de l'utilité d'un pareil travail, l'Aca-

[1] *De Invent.* II, 2.

Digitized by Google

démie de Berlin voulut, en 1824, appeler les philologues à des recherches sur ce point, et elle proposa la question suivante :

« Rhetoricorum apud Græcos studiorum, artisque ipsius historia, « inde ab initiis usque ad editos Aristotelis de rhetoricâ libros, his ta- « men ipsis exclusis, ex fontibus adumbretur, et quantùm ad forman- « dum seculi illius et litterarum ingenium valuerint, exponatur. »

« Tracer d'après les sources l'histoire des études oratoires chez les « Grecs, depuis l'origine de l'art jusqu'à la Rhétorique d'Aristote exclu- « sivement, et déterminer l'influence de ces études sur le caractère de « cette époque et de sa littérature. »

Deux mémoires furent envoyés : celui de M. Spengel fut jugé digne du prix. L'Académie, tout en reconnaissant que la seconde partie de la question n'avait été qu'effleurée, trouva cependant que la première, qui demandait le plus de savoir et de critique, avait été traitée avec tant d'érudition, de méthode et de goût, que non-seulement elle n'hésita pas à couronner ce travail, mais encore le jugea digne de l'impression.

Quatre ans plus tard, M. Spengel se rendit aux vœux de l'Académie ; il publia son mémoire. Le docte lauréat joignit à son travail un curieux appendice composé de fragments inédits touchant l'histoire de la rhétorique chez les Grecs. Mais il supprima la seconde partie de la question et se contenta, comme il nous le dit lui-même, d'apporter à la première quelques légères modifications. Nous avons donc ce mémoire tel, à peu près, qu'il fut présenté à l'Académie de Berlin.

Quoique je n'approuve pas le plan qu'a suivi M. Spengel, j'ai cru cependant, pour la commodité du lecteur, ne pas devoir m'en écarter dans la critique des détails, me réservant de revenir, à la fin, sur la méthode et l'ensemble de l'ouvrage.

Le programme, ainsi que nous venons de le dire, renfermait la question à traiter dans l'époque qui précéda la Rhétorique d'Aristote. Le premier soin des concurrents devait donc être d'écarter, comme n'appartenant pas au sujet, toutes les parties qui furent ajoutées à l'art, soit par le philosophe, soit par ses successeurs. Aussi est-ce là ce qu'en bon critique M. Spengel a fait. Il a cependant oublié, en commençant, une chose essentielle, et cet oubli, nous le verrons plus tard, a causé de graves omissions : il a oublié de déterminer le point d'arrêt de la question, c'est-à-dire de préciser la date de la Rhétorique d'Aristote. Ce livre est bien certainement une des dernières productions du philosophe, puisqu'il y cite lui-même ses Topiques, ses Analytiques, ses Méthodiques, ses Livres adressés à Théodecte, la Poétique et la Politique. On

Digitized by Google

peut aussi conclure de plusieurs allusions, et notamment d'un mot de Démade qui s'y trouve rappelé[1], qu'il ne fut publié qu'après la bataille de Chéronée. M. Max. Schmidt, qui a fait une dissertation sur l'époque où fut composée et publiée la Rhétorique d'Aristote[2], établit, par plusieurs arguments, qu'avait déjà employés avant lui Clinton dans ses Fastes helléniques[3], qu'elle doit être postérieure à l'an 338 avant J. C. S'il en est ainsi, Aristote ne fit sans doute paraître son ouvrage qu'un ou deux ans après son retour à Athènes et la fondation de l'école du Lycée, c'est-à-dire vers l'an 333 avant J. C.; car Diogène de Laerte nous apprend, sur la foi d'Apollodore[4], qu'Aristote vint à Athènes la deuxième année de la cent-onzième olympiade (olymp. 111,2 = 335 avant J. C.); et, d'un autre côté, comme l'a très-bien remarqué M. Schmidt[5], tout porte à croire que le livre vit le jour à Athènes.

Cette date fixée, examinons quels sont les principes ou les procédés de l'art qui ne furent connus qu'après 333. On sait que, depuis un temps fort reculé, la rhétorique se divise en cinq parties qui sont, l'invention, la disposition, l'élocution, la mémoire et la prononciation ou l'action : « Denique, dit Cicéron, quinque faciunt quasi membra eloquentiæ, *inve-* « *nire* quid dicas, inventa *disponere*, deinde *ornare verbis*, post *memoriæ man-* « *dare*, tum ad extremum *agere* ac *pronuntiare*[6]. » Ces cinq parties étaient-elles admises à l'époque où Aristote publia sa Rhétorique? M. Spengel pense qu'on ne cultivait alors que les trois premières. Ne trouvant aucune trace de préceptes sur la *mémoire* ni dans la Rhétorique d'Aristote, ni dans la Rhétorique à Alexandre, qu'il attribue à Anaximène, il en conclut que les rhéteurs négligeaient cette partie de l'art : « De me- « moriâ item vel apud Aristotelem frustra præcepta quæsiveris; multò « minùs igitur hæc in priorum libris flagitare possumus..... « Anaximenes æquè atque Aristoteles silentio hanc transit, nunquam, si « alii in libris de arte oratoriâ expolivissent, id facturus (pag. 10 et « 11). » Cependant Simonide, Hippias et Xénocrate[7] avaient, et M. Spengel le reconnaît lui-même, déjà publié des traités sur la mémoire. On peut encore à ces noms ajouter celui de Théodecte : Élien, parlant des animaux, nous dit que, pour se rappeler leurs impressions, ils n'ont besoin ni de la mnémotechnie de Simonide, ni de celle d'Hippias ou de Théodecte : « *Μέμνηται δὲ ὧν πάσχει τὰ ζῶα, καὶ δεῖται* « *γε τέχνης τῆς εἰς τὴν μνήμην, οὐ Σιμωνίδου, οὐχ Ἱππίου, οὐ Θεοδέκτου, οὐκ* « *ἄλλου τινὸς τῶν εἰς τόδε τὸ ἐπάγγελμα καὶ τήνδε τὴν σοφίαν κεκηρυγμένων*[8]. »

[1] II, 24, 8. — [2] *Commentat. de temp. quo ab Aristot. Rhetor. conscript. et edit. sint.* Halis Saxonum, 1837. — [3] P. 163, ed. Krueger. — [4] V, 10. — [5] *Ibid.* p. 16 et 17. — [6] *De Orat.* II, 79. — [7] Diogen. Laert. IV, 12. — [8] *Hist. anim.* VI, 10.

Digitized by Google

Remarquons même que l'historien, par ces mots *οὐκ ἄλλου τινὸς, κ. τ. λ.*, fait clairement entendre qu'indépendamment des trois auteurs cités beaucoup d'autres s'étaient comme eux occupés de la mémoire. Le rhéteur Apsines, après avoir mentionné Simonide, ajoute : « *Καὶ πλείους* « *μετ' ἐκεῖνον*, et les nombreux auteurs qui le suivirent[1]. » Or, il me paraît bien difficile qu'aucun de ces nombreux traités n'ait passé dans les écoles des rhéteurs ; il me paraît surtout presque impossible qu'un sophiste comme Hippias, qui trafiquait de tous ses talents, et qui se montrait si glorieux de sa mnémotechnie[2], n'ait pas songé à exploiter cette dernière industrie en en donnant des leçons. Ce qu'il y a du moins de certain, c'est que la mémoire artificielle fut presque aussitôt enseignée que trouvée, témoin le trait suivant que raconte Cicéron : « Ad quem (Themistoclem) quidam doctus homo atque in primis eru- « ditus accessisse dicitur, eique artem memoriæ, *quæ tum primùm profe-* « *rebatur*, pollicitus esse se traditurum ; cùm ille quæsisset quidnam illa « ars efficere posset, dixisse illum doctorem, ut omnia meminisset ; et ei « Themistoclem respondisse : gratiùs sibi illum esse facturum, si se obli- « visci quæ vellet, quàm si meminisse, docuisset[3]. » D'où vient cependant qu'Aristote n'a point parlé de la mémoire ? La raison en est simple. Aristote ramenait toute la rhétorique aux preuves ; et ce n'est qu'avec une extrême répugnance qu'il s'est décidé à parler même de l'élocution. Tout cet artifice de paroles lui paraît si futile, qu'il n'en aurait rien dit s'il ne se croyait obligé de faire une concession nécessaire à la perversité du goût de son siècle[4]. Il n'est donc pas suprenant que le philosophe n'ait point jugé convenable de s'occuper de la mémoire dont les préceptes étaient d'ailleurs fort bizarres, si nous en jugeons par l'échantillon que l'auteur de la Rhétorique à Hérennius en a donné[5]. Du reste M. Spengel explique aussi à peu près de la même manière l'omission d'Aristote : « Sed Aristoteles ut externum hoc de industriâ « negligere poterat. » Mais pourquoi suppose-t-il que l'auteur de la Rhétorique à Alexandre se fût montré plus scrupuleux à parler de la mémoire artificielle, si elle eût été enseignée par ses devanciers ? Quiconque a lu cette Rhétorique avec un peu d'attention a dû se convaincre que l'auteur s'est préoccupé de la composition plutôt que du débit d'un discours, et qu'il a plutôt traité des moyens de persuasion puisés dans le fond même du sujet que de ceux qui se tirent des circonstances extérieures. Il se fût donc écarté de son plan en parlant

[1] P. 718. — [2] *Καί τοι τό γε μνημονικὸν ἐπελαθόμην σου, ὡς ἔοικε, τέχνημα, ἐν ᾧ σὺ οἶει λαμπρόταλος εἶναι.* Plat. *Hipp. min.* I, p. 368, D. ed. H. Steph. ; cf. *Hipp. maj.* III, p. 285 fin. ; Xenoph. *Symp.* IV, 63. — [3] *De Orat.* II, 74. — [4] III, 1. — [5] III, 16-24.

Digitized by Google

soit de la mémoire, soit de l'action; aussi n'a-t-il pas dit un mot ni de l'une ni de l'autre.

Pour ce qui concerne l'action, se fondant sur l'autorité d'Aristote et sur une phrase de l'auteur de la Rhétorique à Hérennius, M. Spengel pense que cette partie de l'art n'avait point été cultivée à l'époque dont il s'agit, ou que, du moins, elle l'avait été si légèrement, que ce n'est pas la peine d'en parler. Voici le passage dans lequel il développe ses raisons; je le cite en entier, parce qu'il s'y trouve plus d'une assertion erronée : « Nam de pronuntiatione vel actione, Aristotelis quidem « tempore, *nulla ars* inveniebatur, et auctor ad Herennium, qui libros « suos ex Græcis compositos in Romanam abduxit terram, ne suâ quidem « ætate quidquam diligenter de eâ scriptum exstitisse fatetur; veteres « enim hanc naturâ nobis, non arte contingere arbitrabantur, ut Thra- « symachus, apud Quintilianum, qui hæc, quæ Spaldingii est sententia, « *ἐν Τέχνῃ ῥητορικῇ* prodidit; potuit etiam *ἐν Ἐλέοις*, et fortasse ferè « ipsius verba supersunt apud Aristotelem in Rhet. III, 1 : *Ἐκείνη μὲν οὖν* « *ὅταν ἔλθῃ ταὐτὸ ποιήσει τῇ ὑποκριτικῇ · ἐγκεχειρήκασι δὲ ἐπ' ὀλίγον περὶ* « *αὐτῆς εἰπεῖν τινες, οἷον Θρασύμαχος, ἐν τοῖς Ἐλέοις, καὶ ἔστι φύσεως τὸ* « *ὑποκριτικὸν εἶναι καὶ ἀτεχνότερον, περὶ δὲ τὴν λέξιν ἔντεχνον.* Hanc « igitur orationis speciem aut planè omisit Thrasymachus, *ut equidem* « *censeo*, aut levia modo inspersit, et ita alii. Quare nihil nobis erit di- « cendum de pronuntiatione (p. 10). » Aristote, en effet, nous dit, au commencement du livre III de sa Rhétorique : « *Τρίτον δὲ τούτων, ὃ δύ-* « *ναμιν μὲν ἔχει μεγίστην, οὔπω δ' ἐπικεχείρηται, τὰ περὶ τὴν ὑπόκρισιν,* » ce qui semble faire entendre qu'on ne s'était pas encore occupé de l'action. Quelques lignes plus bas cependant il ajoute, comme on le voit par la citation de M. Spengel, que quelques rhéteurs, parmi lesquels il nomme Thrasymaque, s'en étaient occupés. Y a-t-il là une contradiction? ou bien, la dernière phrase n'est-elle que la rétractation de la première? M. Spengel ne s'en est nullement inquiété, pas plus que les traducteurs, qui ont tout simplement fait dire à Aristote, dans le premier cas, qu'on ne s'était pas encore, dans le second, qu'on s'était déjà occupé de l'action. La contradiction qui semble se trouver entre les deux assertions du philosophe disparaît, si l'on donne au verbe *ἐπικεχείρηται* de la première un sens qu'il a fort souvent, celui de *développer par des arguments*, d'où vient le mot *ἐπιχείρημα*, *épichérème;* et si l'on prend le verbe *ἐγκεχειρήκασι* de la seconde dans son sens ordinaire, celui de *mettre la main à* un travail, de *le commencer*. Par là, en effet, la seconde assertion n'est qu'une restriction de la première, et les deux phrases signifient que, du temps d'Aristote, on n'avait pas encore traité

Digitized by Google

avec développement de l'action oratoire, mais que cependant certains rhéteurs en avaient touché quelque chose, notamment Thrasymaque, dans son livre sur les *Moyens d'exciter la pitié*.

Maintenant, de ce passage ainsi expliqué que s'ensuit-il? Une seule chose pour quiconque est familiarisé avec la langue d'Aristote, à savoir qu'il n'existait pas de traité complet sur l'action oratoire. Or, cela ne signifie pas du tout qu'on ne s'en fût occupé que très-superficiellement. Signalons, en effet, une particularité fort remarquable du langage de ce philosophe. Pour lui, n'avoir pas démêlé nettement une chose de ce qui a des rapports plus ou moins éloignés avec elle, c'était, en quelque sorte, n'en avoir pas parlé. Pour lui, n'avoir pas pénétré son sujet tout entier, c'était ne l'avoir qu'effleuré, ou, en d'autres termes, n'en avoir à peu près rien dit. A ses yeux, en un mot, le défaut de méthode et l'absence de profondeur étaient des vices radicaux qui ôtaient toute valeur aux œuvres de l'esprit. Nous aurons de ce que j'avance là plus d'une preuve dans le cours de cet article. C'est cette manière qui a trompé tant de monde et M. Spengel lui-même, qui a persuadé à Muret [1] qu'il avait pris Aristote en flagrant délit de mauvaise foi, et qui a fait dire à Bacon que le philosophe ne ressemblait pas mal à ces princes ottomans étouffant leurs frères pour régner à leur place[2]. Quant à moi, je suis persuadé qu'Aristote était de bonne foi, et que, s'il eut un tort, ce fut d'user de tout le droit qu'il avait d'être sévère.

M. Spengel nous objecte, en second lieu, le témoignage de l'auteur de la Rhétorique à Hérennius. Cet auteur nous dit, en effet, que, de son temps, personne n'avait encore écrit soigneusement sur l'action : « Quare, quia nemo de eâ re diligenter scripsit (nam omnes vix « posse putarunt de voce et vultu et gestu dilucidè scribi, cum hæ « res ad sensus nostros pertinerent), et quia magnopere, etc.[3] » Mais, sans vouloir entrer ici dans la question si souvent agitée et si peu éclaircie, sur le point de savoir quel est l'auteur de la Rhétorique à Hérennius, à quelle époque il écrivait, et quelle confiance il mérite, accordons pour un moment à M. Spengel que cette Rhétorique ne soit qu'une traduction de quelque vieux rhéteur grec : il sera du moins contraint de nous accorder, à son tour, que le traducteur n'a pas servilement suivi son modèle, qu'il a combattu fort souvent et avec peu de respect les opinions des écoles grecques, et que, par ses citations et surtout les brillantes déclamations dont il a semé le IVe livre, il a su imprimer à son œuvre un caractère assez national pour faire croire à bien du

[1] *Var. Lect.* c. XIV. — [2] *The Worcks of Bac.* t. III, p. 204. ed. Lond. — [3] III, 11.

Digitized by Google

monde que le livre ne peut guère remonter au delà de l'an de Rome 666. Or, s'il en est ainsi, comment l'auteur a-t-il osé dire qu'avant lui personne n'avait soigneusement traité de l'action, lorsque nous savons pertinemment que l'école d'Aristote s'en occupa, et que Théophraste composa sur la matière un traité *ex professo* [1]. Quelques personnes seront peut-être tentées de répondre qu'il n'a été fait allusion qu'à des rhéteurs romains; mais, dans ce cas, ce serait se placer sur un autre terrain que celui de M. Spengel, et mettre par là la Rhétorique à Hérennius hors de cause dans ce débat. J'ai maintenant à opposer une petite difficulté à l'hypothèse de M. Spengel : ce même auteur de la Rhétorique à Hérennius nous parle de plusieurs traités composés par des rhéteurs grecs sur la mémoire artificielle : « Scio plerosque Græcos, « qui de memoriâ scripserunt, etc. [2] » Or, à l'époque où il semble s'être placé par son assertion touchant l'action oratoire, la mnémotechnie n'avait pas été plus cultivée que l'action. M. Spengel, qui s'est rangé à l'opinion du rhéteur sur un point, s'en écarte donc sur l'autre; mais alors nous lui demanderons de quel droit il accepte et récuse tour à tour la même autorité. M. Spengel objecte, en troisième lieu, sur la foi de Quintilien, que la plupart des anciens rhéteurs, et nommément Thrasymaque, faisaient dépendre l'action de la nature seule, d'où il conclut que ces rhéteurs durent cultiver fort légèrement cette partie de l'art, ou plutôt la négliger entièrement. Quintilien, en effet, nous dit : « Nec « audiendi quidam, quorum est Albutius, qui tres modò primas esse « partes volunt, quia *memoria* atque *actio* naturâ, non arte, contingant, « *licet Thrasymachus quoque idem de actione crediderit* [3]. » Mais comment M. Spengel se permet-il sa conclusion définitive, lorsque Aristote affirme positivement que Thrasymaque et d'autres rhéteurs, qu'il désigne par le mot τινές, s'étaient occcupés de l'action? Opposerait-il l'autorité de Quintilien à l'autorité d'Aristote, et donnerait-il la préférence à celle-là sur celle-ci? Montrons alors qu'il n'existe entre les témoignages des deux auteurs aucune opposition. Les anciens discutèrent beaucoup sur la division de la rhétorique et sur les parties qu'il convient de lui assigner. Quelques-uns lui accordaient seulement les trois premières, prétendant que les deux dernières ne pouvaient être que l'effet de la nature; d'autres allèrent jusqu'à nier que la rhétorique elle-même fût un art. Mais il ne faudrait pas croire que ceux qui se montrèrent les plus grands adversaires de l'art aient contesté pour cela l'utilité de la culture et de l'exercice : « Quidam, dit Quintilien, naturalem esse rhetoricen vo-

[1] Diogen. Laert. V, 48. — [2] III, 23. — [3] III, 3, 4.

Digitized by Google

« lunt, et tamen adjuvari exercitatione non diffitentur[1]. » C'est qu'à vrai dire, fort souvent ils soutenaient ces paradoxes sans s'inquiéter si l'instant d'après ils ne les démentiraient pas. C'est ainsi qu'Aristote lui-même, au rapport de Quintilien, après avoir, dans son *Gryllus*, ébranlé les fondements de l'art, pour exercer la subtilité de son esprit, composa trois livres *sur l'art oratoire* : « Aristoteles, ut solet, quærendi gratiâ, « quædam subtilitatis suæ argumenta excogitavit in *Gryllo;* sed idem et « *de arte rhetoricâ* tres libros scripsit, et in eorum primo *non artem solùm* « eam fatetur, sed ei particulam civilitatis, sicut dialectices, assignat[2]. » Thrasymaque pouvait donc, après avoir avancé que l'action dépendait de la nature, donner encore des préceptes sur cette partie de l'art. Ajoutons, et le passage de Quintilien nous le permet, qu'il avait peut-être fait ici la seule distinction raisonnable, et que, tout en étant persuadé que la vérité de l'action est inspirée par la nature, il reconnaissait, comme Cicéron[3], la nécessité d'un art pour produire au dehors les mouvements de l'âme, et donnait lui-même des leçons de cet art.

Je ne veux point quitter Thrasymaque sans signaler encore une erreur commise, à son sujet, dans le même passage. M. Spengel serait porté à croire que la phrase : « Καὶ ἔστι φύσεως τὸ ὑποκριτικὸν εἶναι, καὶ « ἀτεχνότερον· περὶ δὲ τὴν λέξιν ἔντεχνον, » est une citation textuelle du traité de Thrasymaque dont Aristote vient de parler. Si M. Spengel eût suivi l'enchaînement des idées du philosophe, il se serait convaincu que cette phrase n'est que la suite d'un raisonnement commencé plus haut. Aristote, en effet, avait déjà dit de l'action : « Οὔπω δὲ σύγκειται « τέχνη περὶ αὐτῶν, ἐπεὶ καὶ τὸ περὶ τὴν λέξιν ὀψὲ προῆλθε. » « Mais ces « préceptes n'ont pas été jusqu'à présent rédigés en corps de doctrine, « puisque l'élocution elle-même ne s'est développée que tard. » Or, quelle connexion existe-t-il entre ces deux propositions, et d'où vient ce *puisque?* Le philosophe en donne l'explication dans la phrase καὶ ἔστι φύσεως, κ. τ. λ. « En effet, dit-il, le talent d'imiter nous vient de la na- « ture et dépend moins des règles, tandis que l'élocution est purement « du ressort de l'art. » Nous saisissons maintenant le rapport des deux propositions : comme ce furent les parties de la rhétorique les plus directement soumises à l'art que l'on dut cultiver les premières, Aristote explique naturellement pourquoi l'action n'a pas été enseignée plus tôt, en disant que l'élocution, quoique entièrement dépendante de l'art, ne fut pas elle-même cultivée de bonne heure.

Il est donc constant que la mnémotechnie et l'action oratoire furent

[1] II, 17, 5. — [2] *Ibid.* 14. — [3] *De Orat.* III, 57.

Digitized by Google

connues et cultivées avant Aristote dans les écoles grecques, et que M. Spengel a voulu, sans motifs suffisants et légitimes, ôter ces deux parties à la rhétorique ancienne.

Cette élimination faite, M. Spengel s'occupe de chercher combien de genres d'éloquence furent enseignés dans les écoles des vieux rhéteurs. On sait que, depuis Aristote, tous les discours sont rangés dans trois grandes classes ou genres, qu'on appelle le genre *délibératif*, le genre *démonstratif* et le genre *judiciaire*. Cette division était-elle connue et pratiquée avant le philosophe? M. Spengel pense qu'on ne cultivait, à cette époque, que le genre judiciaire. Il l'infère d'abord d'un passage d'Aristote : « Τὸ *δικανικὸν γένος* solum tractatum fuisse vel ex his Aris- « totelis verbis, III, 13, concludas, qui artificium non singularia, sed « communia considerare, idque in oratione disponendâ rhetores non « observasse monet : *νῦν δὲ διαιροῦσι γελοίως· διήγησις γάρ που τοῦ* « *δικανικοῦ μόνου λόγου ἐστίν· ἐπιδεικτικοῦ δὲ καὶ δημηγορικοῦ πῶς ἐνδέχε-* « *ται εἶναι διήγησιν, οἵαν λέγουσιν, ἢ τὰ πρὸς τὸν ἀντίδικον, ἢ ἐπίλογον* « *τῶν ἀποδεικτικῶν*; Quod si *διήγησις* in judiciali tantùm est oratione, « veteres verò dicendi doctores hanc nunquam omittunt, hoc *τὸ* « *δικανικόν* solùm tradidisse apparet (p. 13). » Il l'infère surtout, en second lieu, d'un passage d'Isocrate : « Sed, dit-il, clarius et gravius tes- « timonium est Isocratis in oratione Κατὰ *σοφιστῶν*, § 19, p. 331, « Bekk., cujus locus imprimis est aptus : Λοιποὶ δ' *ἡμῖν εἰσὶν οἱ πρὸ* « *ἡμῶν γενόμενοι, καὶ τὰς καλουμένας τέχνας γράψαι τολμήσαντες, οὓς οὐκ* « *ἀφεῖέον ἀνεπιτιμήτους, οἵ τινες ὑπέσχοντο δικάζεσθαι διδάξειν, ἐκλεξάμενοι* « *τὸ δυσχερέστατον τῶν ὀνομάτων, ὃ τῶν φθονούντων ἔργον ἦν λέγειν, ἀλλ'* « *οὐ τῶν προεστώτων τῆς τοιαύτης παιδεύσεως, καὶ ταῦτα, τοῦ πράγματος,* « *καθ' ὅσον ἐστὶ διδακτὸν, οὐδὲν μᾶλλον πρὸς τοὺς δικανικοὺς λόγους ἢ* « *πρὸς τοὺς ἄλλους ἅπαντας ὠφελεῖν δυναμένου* (p. 14). »

Si je voulais chercher querelle à M. Spengel dans les petits détails, je lui reprocherais d'abord de n'avoir pas, dans sa déduction, reproduit fidèlement la pensée d'Aristote. Le philosophe ne dit pas que la narration n'appartienne absolument qu'au genre judiciaire; il a eu soin de restreindre son affirmation par l'adverbe *πού*, et il se hâte d'ajouter que la narration, *telle que la donnaient ces rhéteurs*, *διήγησιν, οἵαν λέγουσιν*, ne pouvait convenir ni au délibératif, ni au démonstratif. Et comment, en effet, aurait-il refusé une narration au genre démonstratif et même au genre délibératif, lui qui en établit plus loin les règles (III, 16)? Mais ne nous attachons qu'au fond des choses : de ces deux passages, il suit assez clairement que les anciens rhéteurs donnaient pour base à leurs traités le genre judiciaire, et qu'ils faisaient

Digitized by Google

surtout profession d'enseigner ce genre-là; mais M. Spengel n'aurait-il pas dû pousser plus loin ses investigations? Je suppose, en effet, que le genre que ces rhéteurs avaient choisi renfermât tous les autres genres, et qu'en somme leurs traités ne laissassent aucune règle essentielle à désirer; je suppose enfin qu'ils eussent de bonnes raisons pour choisir l'enseigne qu'ils avaient prise, ne faudrait-il pas alors réduire de beaucoup le reproche d'Aristote et le blâme d'Isocrate? Or, il est facile, je crois, de démontrer qu'il en était réellement ainsi. L'auteur de la Rhétorique à Hérennius, qui a traité en détail des trois genres d'éloquence, commence par le genre judiciaire, et la raison qu'il en donne, c'est que ce genre est de beaucoup le plus difficile : « Causarum « tria sunt genera, demonstrativum, deliberativum, judiciale; multò « difficillimum est judiciale; ergo id primum absolvemus [1]. » Il aurait pu alléguer encore une autre raison, mais qui rentre dans celle qu'il a donnée, à savoir que le genre judiciaire est le plus complet des genres, en ce qu'il met en œuvre tous les principes de l'art et déploie toutes les ressources de la rhétorique. Aussi, le même auteur, arrivé au genre délibératif, se croit-il dispensé de développer de nouveau le plan du discours, renvoyant, pour les règles qu'il faut suivre, à ce qu'il a déjà dit au sujet du genre judiciaire : « Breviter aperienda est totius trac- « tatio causæ. *Exordiri* licebit, vel a principio, vel ab insinuatione, « vel *iisdem rationibus quibus in judiciali causâ*. Si cujus rei *narratio* inci- « det, *eâdem ratione narrare oportebit*..... In *confirmatione* « et *confutatione*, *utemur locis*, *quos ante ostendimus*, *nostris confirmandis*, « *contrariis confutandis*..... *conclusionibus ferè similibus in* « *his*, *et judicialibus causis uti solemus* [2]. » Dans les chapitres suivants, il montre également les nombreux rapports qui existent entre le genre démonstratif et le genre judiciaire. Remarquons d'ailleurs que les deux passages, invoqués par M. Spengel, sont loin d'accuser les traités dont ils parlent d'être insuffisants ou incomplets; le second même établit positivement que ces traités renfermaient les préceptes nécessaires pour tous les genres. « De nos jours, dit Aristote, on divise « d'une manière ridicule; car la narration n'appartient généralement « qu'au discours judiciaire, et comment ensuite cette narration, avec « les qualités que les rhéteurs lui donnent, pourrait-elle convenir au « genre démonstratif et au genre délibératif, ou bien encore comment « le premier de ces genres pourrait-il recevoir une réfutation de la « partie adverse ou une péroraison? » Le reproche ne tombe ici que

[1] II, 1. — [2] III, 4.

Digitized by Google

sur le défaut d'ordre : Aristote se plaint de ce que les rhéteurs n'avaient pas nettement déterminé dans quel cas il faudrait s'abstenir de l'emploi de telle ou telle partie de l'art. Écoutons maintenant Isocrate : « Nous « avons encore une part de blâme à distribuer à ceux qui nous ont « précédés, et qui ont osé écrire ce qu'ils appellent des traités oratoires. « Ces hommes se sont chargés d'apprendre *à plaider*, choisissant ainsi « de tous les noms le plus fâcheux, nom qui ne surprendrait pas dans « la bouche de leurs détracteurs, mais qui étonne de la part de ceux « qui président à l'instruction ainsi désignée; d'autant plus que, dans « l'art qu'ils professent, tout ce qui peut être réduit en précepte s'ap- « plique aussi bien à tous les autres genres de discours qu'aux débats « judiciaires. » N'est-il pas évident, d'après ces paroles, que les rhéteurs enseignaient un art qui comprenait tous les genres? Car, s'ils n'avaient enseigné qu'*à plaider*, *δικάζεσθαι*, pourquoi n'auraient-ils pas fait franchement profession de leur art? Mais s'ils enseignaient aussi bien *à parler devant le peuple*, *δημηγορεῖν*, pourquoi ne pas mettre plutôt un pareil nom en avant? C'est en cela qu'Isocrate trouvait le choix des sophistes bizarre et pervers. Le genre cultivé principalement par les anciens rhéteurs renfermait donc à peu près toutes les règles essentielles de l'art oratoire, et nous concevons pourquoi il dut lui servir de base. Les mêmes raisons nous expliquent pourquoi ces rhéteurs intitulaient leur profession du nom de ce genre. Ajoutons un autre motif qui ne devait pas être le moins déterminant pour eux, l'amour du gain. La possibilité de défendre une mauvaise cause, et de donner au mensonge, par le prestige de la parole, les couleurs de la vérité, engendra la fureur des procès; et dès lors on fut sûr d'attirer un grand nombre de disciples en promettant d'enseigner à plaider. Sans doute que, pour adapter les règles de ce genre à tous les autres, il y avait des distinctions à faire, des restrictions à apporter, et peut-être les traités des rhéteurs laissaient-ils à désirer, sous ce rapport; mais il faut aussi convenir, d'un autre côté, que, dans beaucoup de choses, l'intelligence du disciple ou du lecteur pouvait suppléer au silence des règles; c'est la remarque d'Antoine, dans Cicéron : « Nolo, inquit, « omnia quæ cadunt aliquando in oratorem, ea sic tractare, quasi « nihil possit dici sine præceptis suis [1]. »

Envisagée sous ce point de vue, la question change entièrement de face : si les préceptes, en effet, donnés par les rhéteurs suffisaient à défrayer un traité complet de rhétorique, l'omission si amèrement re-

[1] *De Orat.* II, 11.

Digitized by Google

prochée par Aristote ne sera plus qu'une dissidence d'opinion sur la division du discours. Or, les rhéteurs, avant comme après Aristote, différèrent beaucoup entre eux sur ce point. Anaximène, au rapport de Quintilien, voulait qu'il n'y eût que deux genres, le délibératif et le judiciaire; mais il divisait ces genres en sept espèces, qui comprenaient, en définitive, toutes les règles des trois genres. Protagoras n'admit que les quatre parties suivantes : interroger, répondre, ordonner, prier. Platon ajouta au délibératif et au judiciaire le genre de la conversation [1]. Antoine, dans Cicéron, ne reconnaît pas le genre démonstratif; sa raison, c'est que les principes sur lesquels reposent les autres genres s'appliquent aussi à ce dernier. Quintilien lui-même, quoiqu'il suive par respect la division d'Aristote, proposerait, pour son compte, de partager les divers genres de discours en discours relatifs au barreau ou sans rapport avec le barreau [2].

Jusqu'ici nous avons raisonné dans l'hypothèse que personne avant Aristote n'avait nettement distingué les genres d'éloquence. Et, en effet, le philosophe le dit assez clairement dans le dernier passage que nous avons cité de lui; ailleurs il s'exprime plus formellement encore : « Περὶ μὲν ἐκείνης (δημηγορικῆς πραγμαλείας) οὐδὲν λέγουσι, περὶ δὲ τοῦ « δικάζεσθαι πάνλες πειρῶνται τεχνολογεῖν [3]. » « Ils ne disent rien de celui-« là (le genre délibératif); mais ils s'escriment tous à enseigner l'art de « parler devant les tribunaux. » Cependant, nous venons de le voir, le passage de Quintilien ne permet pas de douter qu'on n'eût déjà traité séparément du genre judiciaire et du genre délibératif; je crois donc qu'il ne faut pas encore ici prendre Aristote au pied de la lettre. Évidemment, il aura voulu désigner les sophistes en général et la plupart des autres rhéteurs connus d'ailleurs à cette époque, et qui le furent encore après par son abrégé. On a trop oublié que cet abrégé pouvait servir de contrôle et de correctif aux jugements que prononce le philosophe dans sa Rhétorique. Il est donc avéré que l'on connaissait avant lui le genre délibératif et le genre judiciaire; mais il paraît qu'on lui doit faire honneur de la distinction d'un troisième genre, que les anciens rhéteurs ne croyaient pas devoir séparer des deux autres, et qui

[1] « Anaximenes *judicialem* et *concionalem* generales partes esse voluit; septem autem « species : *hortandi, dehortandi, laudandi, vituperandi, accusandi, defendendi, exqui-« rendi;* quarum duæ primæ *deliberativi*, duæ sequentes *demonstrativi*, tres ultimæ *ju-« dicialis generis* sunt partes. Protagoram transeo, qui *interrogandi, respondendi, man-« dandi, precandi* partes solas putat. Plato, in *Sophiste* (t. I, p. 222, ed. H. Steph.), « *judiciali* et *concionali* tertiam adjecit προσομιλητικήν, quam sanè permittamus nobis « dicere *sermocinatricem.* » (*De Inst. Or.* III, 4, 9-10.) — [2] *Ibid.* 7-8. — [3] I, 1, 2.

Digitized by Google

ne fut pas même, ainsi que nous l'avons dit, jugé fort nécessaire longtemps après Aristote, je veux parler du genre démonstratif; c'est Cicéron qui nous l'apprend par la bouche d'Antoine : « Nam illud tertium, « quod et a Crasso tactum est, et, ut audio, ille ipse Aristoteles, qui « hæc maximè illustravit, adjunxit, etiamsi opus est, tamen minùs est « necessarium[1]. »

J'ai traité cette question avec un peu d'étendue, non-seulement parce qu'elle forme un des points les plus intéressants de la rhétorique ancienne, mais encore parce qu'elle m'a paru propre à faire ressortir un des défauts que je reproche à l'ouvrage de M. Spengel. L'auteur avait à tracer l'histoire de l'art oratoire, d'après les sources; mais les sources consistent, d'une part, dans les faits positifs et dans les indications; d'une autre part, dans les inductions rigoureuses qu'on peut tirer de ces faits et de ces indications. Or, sous ce dernier rapport, son livre laisse quelquefois à désirer.

Après ces quelques mots, fort insuffisants, comme on voit, touchant les divers genres d'éloquence, M. Spengel s'arrête un instant sur les deux parties du discours dont il lui restait à parler, l'*invention* et l'*élocution*. Pour la première, il ne croit pas qu'on puisse aujourd'hui se faire une idée de la manière dont les anciens l'appliquaient. Quant à la seconde, l'auteur reconnaît que les devanciers d'Aristote la cultivèrent avec soin, et qu'on trouve même de leur doctrine des traces nombreuses, qu'il promet de signaler dans l'histoire des rhéteurs, à laquelle il passe immédiatement. Je pense qu'il serait possible, sans sortir de la Rhétorique d'Aristote, et souvent même à l'aide des passages que M. Spengel a disséminés dans son livre, d'arriver à connaître comment les anciens rhéteurs divisaient leurs discours, et presque comment ils traitaient chaque partie; mais cet examen m'entraînerait trop loin, et j'ai encore à suivre dans quelques détails l'histoire des anciens rhéteurs.

La plupart des auteurs s'accordent à dire que la rhétorique eut la Sicile pour berceau. Empédocle d'Agrigente donna d'abord quelques préceptes. Bientôt après, Corax, le Syracusain, composa un traité d'une certaine étendue. Tisias, son disciple, et, comme lui, de Syracuse, ajouta quelques perfectionnements à l'art, et eut la gloire de l'importer en Grèce. Mais celui qui peut passer, à bon droit, pour avoir acclimaté la rhétorique dans cette contrée, ce fut Gorgias, le Léontin. Envoyé par sa patrie, la deuxième année de la 88e olympiade, pour demander

[1] *De Orat.* II, 10 fin.

Digitized by Google

du secours aux Athéniens, il parla dans l'assemblée du peuple, et charma tellement les esprits par la brillante nouveauté de son langage, que les Athéniens émerveillés le prièrent de se fixer au milieu d'eux, et d'y donner des leçons à leurs enfants. Toute cette partie qui concerne l'origine de l'art a été, sous le rapport historique, fort bien traitée par M. Spengel (pag. 20-39), qui s'est aidé non-seulement de toutes les sources connues, mais encore de quelques scholiastes inédits.

L'enthousiasme excité par Gorgias et les offres flatteuses des Athéniens provoquent naturellement une question que M. Spengel n'a pas manqué de se faire. Avant l'arrivée des rhéteurs siciliens en Grèce, il y avait des sophistes en possession d'instruire la jeunesse. Qu'enseignaient les sophistes? M. Spengel s'étend longuement sur ce point (pag. 39-63), et, de la discussion d'un grand nombre de passages, il conclut que la doctrine des sophistes se peut résumer dans un mot, ὀρθοέπεια, et celle des rhéteurs siciliens, dans un autre mot, εὐέπεια : « Omnino Græci sophistæ, et quos diximus, et alii minùs noti, rectè et « dilucidè eloqui studebant; et, si uno vocabulo omnia comprehenda- « mus, Græci ὀρθοέπειαν, Siculi εὐέπειαν elaborabant (pag. 63). » Il entend par ὀρθοέπεια les études grammaticales, et par εὐέπεια les études oratoires; mais cette distinction est un peu arbitraire, en ce que les deux mots se prenaient souvent l'un pour l'autre, et que les deux enseignements se touchaient aussi par plusieurs points. Sans doute les sophistes cultivèrent beaucoup la grammaire en l'élevant jusqu'à la métaphysique du langage; mais ils poussèrent les études oratoires plus loin que ne l'a cru M. Spengel. On pourrait, en effet, conclure, d'après le discours seul qu'Isocrate composa contre eux, et dont nous avons traduit un passage, qu'ils laissèrent peu à faire à leurs nouveaux auxiliaires. Mais Platon nous permet presque de confondre ces deux espèces d'hommes. Socrate, dans le *Gorgias*, trouve leur doctrine si intimement unie qu'il ne croit pas possible aux autres de les distinguer, et qu'il va jusqu'à dénier cette possibilité aux sophistes et aux rhéteurs eux-mêmes : « Ἅτε δ' « ἐγγὺς ὄντων, φύρονται ἐν τῷ αὐτῷ καὶ περὶ ταὐτὰ σοφισταὶ καὶ ῥήτορες, « καὶ οὐκ ἔχουσιν ὅ τι χρήσωνται, οὔτε αὐτοὶ ἑαυτοῖς, οὔτε οἱ ἄλλοι ἄνθρωποι « τούτοις[1]. » D'où venait cependant la vive sensation produite par le Léontin? Il ne faudrait pas croire que Gorgias ait jamais remué les Athéniens aussi puissamment que l'avait déjà fait Périclès : il y avait entre l'homme d'État d'Athènes et l'envoyé des Léontins toute la distance qui sépare l'orateur du rhéteur, l'éloquence de la faconde. Gor-

[1] T. I, p. 465, ed. H. Steph.

Digitized by Google

gias étonna les Athéniens par des tours de force, et plut surtout à un peuple d'artistes en se montrant habile artisan de paroles. Son discours offrait, dit-on, des cadences étudiées, des chutes harmonieuses, des échos qui se répondaient, des métaphores pompeuses, des expressions poétiques, tout ce qui peut enfin séduire et enchanter l'oreille au détriment de la raison et de la vérité. C'est là plus qu'il n'en faut pour expliquer la vogue dont jouit ce rhéteur, et l'impulsion que son exemple et ses leçons donnèrent aux études oratoires.

Après l'histoire des sophistes, M. Spengel entame l'histoire des rhéteurs. Parmi ces derniers, un des plus habiles, sans contredit, ce fut Théodore de Byzance. Un passage fort obscur de la Rhétorique d'Aristote a jusqu'ici fait croire, si toutefois on a pu, sur un pareil texte, se former une opinion, que ce rhéteur avait composé deux traités de rhétorique, ou un traité divisé en deux parties, dont la première avait paru quelque temps avant la seconde. M. Spengel inclinerait vers cette dernière opinion; mais il ne se trouve pas suffisamment éclairé pour porter un jugement: « De ejus librorum ratione magnum mihi est du- « bium, cum Aristotelis verba obscuriora sint quàm ut certum possimus « ferre judicium (pag. 102). » Comme ce passage est intéressant pour l'histoire de l'art, nous nous y arrêterons un instant. Voici le paragraphe tout entier; il s'agit d'un des lieux où l'orateur doit puiser les enthymèmes réels : « *Ἄλλος τόπος, τὸ ἐκ τῶν ἁμαρτηθέντων κατηγορεῖν ἢ* « *ἀπολογεῖσθαι, οἷον ἐν τῇ Καρκίνου Μηδείᾳ, οἱ μὲν κατηγοροῦσιν ὅτι τοὺς* « *παῖδας ἀπέκτειναν, οὐ φαίνεσθαι γοῦν αὐτούς· ἥμαρτε γὰρ ἡ Μήδεια περὶ* « *τὴν ἀποστολὴν τῶν παίδων· ἡ δ' ἀπολογεῖται ὅτι οὐκ ἂν τοὺς παῖδας, ἀλλὰ* « *τὸν Ἰάσονα ἂν ἀπέκτεινεν· τοῦτο γὰρ ἥμαρτεν ἂν μὴ ποιήσασα, εἴπερ καὶ* « *θάτερον ἐποίησεν. Ἔστι δ' ὁ τόπος οὗτος τοῦ ἐνθυμήματος καὶ τὸ εἶδος ὅλη* « *ἡ πρότερον Θεοδώρου τέχνη*[1]. » Toute la difficulté gît dans la dernière phrase commençant par ces mots : *Ἔστι δ' ὁ τόπος, κ. τ. λ.* On se demande d'abord ce que signifie *τὸ εἶδος* : Aristote aurait-il voulu dire *ce lieu et cette espèce d'enthymème?* Mais, dans un chapitre où il n'est question que des lieux où l'on doit puiser les enthymèmes, pourquoi se serait-il cru obligé de déterminer *τόπος* par *τοῦ ἐνθυμήματος*? Comment surtout, lui qui est si avare de mots, aurait-il ajouté *τὸ εἶδος*? Admettons, cependant, que cette double addition se puisse expliquer, expliquera-t-on aussi comment il se fait que, sur trente-neuf lieux que le philosophe passe en revue, dans ce chapitre et dans le suivant, il n'ait joint que cette fois à *τόπος*, je ne dis pas *τοῦ ἐνθυμήματος* et *τὸ εἶδος* réunis, mais

[1] II, 23 fin.

Digitized by Google

même l'un ou l'autre de ces mots? Il y a plus : nous lisons, au treizième lieu des enthymèmes réels, que la rhétorique de Callippe était fondée sur ce lieu, et le philosophe s'exprime ainsi : « Ὁ τόπος αὗτός ἐστιν ἡ « Καλλίππου τέχνη. » Plus loin, au vingtième lieu, il remarque que la rhétorique de Pamphile et celle de Callippe étaient fondées sur ce lieu, et il s'exprime ainsi : « Ἔστι δ' ὁ τόπος οὗτος ὅλη τέχνη, ἥ τε Παμφίλου καὶ « ἡ Καλλίππου. » Enfin, dans le chapitre suivant, au neuvième lieu des enthymèmes apparents, Aristote dit que la rhétorique de Corax était fondée tout entière sur ce lieu, et il s'exprime encore ainsi : « Ἔστι δ' ἐκ « τούτου τοῦ τόπου ἡ Κόρακος τέχνη συγκειμένη. » Or, ces phrases-là sont pareilles de tout point à celle qui nous occupe, et pourtant nous n'y voyons figurer ni τοῦ ἐνθυμήματος, ni τὸ εἶδος. Une autre difficulté, et c'est la plus grave, arrête encore dans ce passage : que signifie πρότερον? Il ne faut pas songer à le mettre en rapport avec Θεοδώρου; car il rendrait l'assertion fausse, et ferait tomber Aristote en contradiction. Ce mot indiquerait-il, comme on l'a cru généralement, que Théodore avait composé deux traités, ou tout au moins deux livres sur l'art oratoire? Mais aucun auteur ancien n'a mentionné ce double traité, ni ces deux livres; Aristote, lui-même, qui a cité plusieurs fois Théodore, ne parle ni d'un premier ni d'un second traité, mais simplement du traité. En outre, la construction de πρότερον avec τέχνη, quoiqu'on pût, à la rigueur, en rendre compte, serait cependant fort singulière; aussi l'édition d'Alde porte-t-elle προτέρα. Il y a donc ici évidemment quelque altération. Ce passage paraît avoir eu des mots transposés; ainsi la conjonction καί, qui se trouve maintenant avant τὸ εἶδος, se trouvait avant τοῦ ἐνθυμήματος. Vettori fut le premier qui, sur la foi d'un ancien manuscrit, fit la transposition aujourd'hui vulgairement admise. Ce déplacement m'a suggéré un moyen fort simple et, selon moi, efficace, de restituer à la phrase son ordre et sa clarté : je remets la conjonction avant τοῦ ἐνθυμήματος, et je propose, en revanche, de placer πρότερον après εἶδος, dont il n'est séparé que par ὅλη ἡ. De cette façon, la phrase devra être ainsi écrite : « Ἔστι δ' ὁ τόπος οὗτος, καὶ τοῦ ἐνθυμήματος τὸ « εἶδος πρότερον ὅλη ἡ Θεοδώρου τέχνη; » et elle signifiera très-régulièrement que *ce lieu et l'espèce d'enthymème qui le précède*, ou *le lieu précédent*, forment la base de la rhétorique de Théodore. Traduisons maintenant le paragraphe tout entier : « Un autre lieu consiste à tirer d'une faute un « moyen d'accuser ou de se défendre, comme dans la *Médée* de Carcinus : « on accuse cette femme d'avoir tué ses enfants, parce qu'ils ne paraissent « plus; et, en effet, Médée avait commis la faute de les éloigner. Elle se « défend, en disant que ce ne sont pas ses enfants qu'elle aurait tués,

Digitized by Google

« mais bien Jason; car, elle eût commis une faute en ne faisant pas ceci, « si elle eût fait le reste. Ce lieu, avec l'espèce d'enthymème qui pré- « cède, compose toute la rhétorique de Théodore.

M. Spengel poursuit cette histoire jusqu'à Anaximène, qui la termine. A l'occasion de ce rhéteur, il reprend la question sur l'authenticité de la Rhétorique à Alexandre, l'examine à fond et ajoute de nouvelles preuves en faveur de l'opinion qui veut que ce livre soit d'Anaximène. Je ne m'arrêterai point à peser la valeur de chacune de ces preuves; car j'ai dessein de traiter ailleurs la question avec tous les développements qu'elle demande. Je me contenterai de discuter ici quelques-uns des arguments sur lesquels s'appuie M. Spengel pour fixer la date du livre et conclure de cette date qu'il est antérieur aux trois livres d'Aristote. M. Spengel a recueilli dans la Rhétorique à Alexandre quelques exemples relatifs à la guerre de Syracuse, qui lui ont fait croire que l'auteur avait voulu parler là d'événements récents. Cet argument, qu'on a souvent employé dans des discussions de ce genre, me paraît extrêmement faible. En effet, à moins que l'auteur ne donne clairement à entendre que les événements qu'il rappelle se sont passés de son temps, et c'est ce qui n'a pas lieu dans le cas actuel, on n'est en droit de conclure de ces événements qu'une seule chose, c'est que le livre qui les rapporte leur est nécessairement postérieur. Mais, en admettant la conclusion de M. Spengel, à savoir que de la mention de ces faits il résulte que le livre a dû être publié entre les années 340 et 330 avant J. C., « Hæc itaque ars intra an- « norum spatium 340 = 330 ante Chr. emissa videtur (pag. 189), » nous ne lui accorderons pas pour cela qu'il soit antérieur à la Rhétorique d'Aristote; car, si la date que nous avons assignée à cet ouvrage est exacte, il dut voir aussi le jour entre les années 340 et 330, puisque, d'après notre supputation, on ne peut guère le placer au-dessus ni au-dessous de 333. Ce n'est pas tout; on sait qu'avant d'être appelé à la cour de Philippe, c'est-à-dire, avant 343, Aristote avait enseigné la rhétorique à Athènes, et qu'il avait publié des livres dans lesquels cet art se trouvait présenté tout autrement qu'il ne le fut dans le traité que nous possédons aujourd'hui. Ces livres étaient donc, de l'aveu même de M. Spengel, fort antérieurs à la prétendue Rhétorique d'Anaximène; et ici je pose le dilemme suivant : Ou l'Académie entendait fixer comme point d'arrêt la Rhétorique d'Aristote, que nous avons encore, et alors il fallait parler, avant le livre d'Anaximène, des ouvrages que nous venons de rappeler; ou elle entendait que les candidats s'arrêtassent aux premiers traités d'Aristote, et alors il ne fallait

Digitized by Google

point parler d'Anaximène. Sans doute l'Académie eut la première intention; mais M. Spengel aurait dû faire cette distinction, et, dans tous les cas, consacrer un article, qui n'eût pas été le moins attachant de son mémoire, à un livre dont nous avons parlé, à ce *Gryllus*, que Diogène de Laerte intitule : Περὶ ῥητορικῆς, ἢ Γρύλλος[1], et à plusieurs autres productions sorties de la plume d'Aristote, bien certainement avant qu'il devînt le précepteur d'Alexandre.

Une omission non moins étrange, et qui tient aussi, je crois, à ce que M. Spengel n'a pris le soin ni de partager les livres d'Aristote sur la rhétorique en deux catégories, ni de fixer la date des derniers, c'est l'omission dont il s'est rendu coupable envers Théodecte. Théodecte, rhéteur distingué en même temps que poëte de génie, et qui méritait une des places les plus honorables dans le ΣΥΝΑΓΩΓΗ ΤΕΧΝΩΝ, s'y trouve à peine indirectement nommé. Sans doute M. Spengel aura pensé que ce rhéteur n'avait publié ses livres sur l'art oratoire qu'après la Rhétorique d'Aristote; mais c'est une erreur : Théodecte, qui mourut jeune, avait cessé de vivre avant la publication de ce dernier traité. M. Maercker, qui a donné la première partie d'un travail sur la vie et les ouvrages du Phasélite, place sa mort sept ans avant la fondation de l'école du Lycée[2].

Il y a donc dans le livre de M. Spengel des omissions considérables et de deux genres : les unes, et ce sont les plus notables, consistent à n'avoir pas parlé d'ouvrages et d'écrivains que le sujet appelait et qui faisaient partie essentielle de la question; les autres, comme nous l'avons déjà remarqué, proviennent de ce que l'auteur n'a pas tiré de certains passages toutes les inductions rigoureuses qu'ils fournissent, et de ce qu'il a aussi quelquefois négligé soit les passages eux-mêmes, soit de simples indications. Ainsi, par exemple, je n'hésiterai pas à dire que la Rhétorique d'Aristote n'a pas été suffisamment exploitée. C'est une mine beaucoup plus riche que ne l'a cru M. Spengel, et où l'on trouverait cent endroits échappés à son érudition, qui peuvent jeter une clarté vive et féconde sur le passé de l'art.

Mais le défaut le plus grave, le défaut capital de l'ouvrage que nous examinons, c'est sa méthode. Par suite du plan que l'auteur s'est tracé, il a moins fait l'histoire de la rhétorique que celle des rhéteurs. Sans doute on trouve dans son livre la plupart des notions qu'il est possible aujourd'hui de recueillir sur l'art; mais elles y sont éparses, isolées, et sans autre lien que l'ordre chronologique, au lieu de tenir entre

[1] V. 1, 22. — [2] *De Theodect. Phasel. comment.* I, p. 9 et 16, Vratislav. 1835.

Digitized by Google

elles par l'ordre des matières, le seul ici indispensable. Il est aisé de mettre en évidence le défaut que je blâme. Si nous avions encore, de tous les rhéteurs qui précédèrent Aristote, des fragments assez considérables pour donner une idée complète de leur doctrine, l'ordre chronologique aurait son avantage : car il suffirait pour montrer à quelles époques l'art fut progressif, stationnaire ou rétrograde. Mais, malheureusement, il n'en est pas ainsi; nous l'avons dit, les débris sauvés du naufrage sont rares, et, d'un autre côté, parmi ces débris il en est beaucoup qui, se rattachant à un même point de la doctrine, appartiennent cependant à des rhéteurs d'époques différentes. Or, si, dans ce cas, on suit le système chronologique, qu'arrivera-t-il? Ce qu'on voit fréquemment dans l'ouvrage de M. Spengel: des notions qui, par leur rapprochement, s'expliqueraient ou se compléteraient, distraites les unes des autres et souvent séparées par l'intervalle d'un grand nombre de pages. Au lieu donc de concentrer les rayons épars dans un foyer commun, afin d'en tirer le plus de lumière possible, l'auteur les a laissés se perdre égarés dans l'espace.

Par suite encore de ce plan beaucoup trop historique, l'auteur s'est contenté assez souvent d'exposer plutôt que d'expliquer. Ainsi, j'aurais voulu qu'il nous eût fait sentir en quoi consistait le grief principal d'Aristote contre ses devanciers, ce qu'avait voulu dire le philosophe en leur reprochant de n'avoir pas parlé de l'enthymème oratoire, et jusqu'à quel point son reproche était fondé. J'aurais voulu que, développant la doctrine de Socrate dans le *Gorgias*, il nous eût montré sur quelle base ruineuse asseyaient leur art les sophistes et les rhéteurs, et comment le chef de l'école péripatéticienne fut contraint, par la force irrésistible de la dialectique, non pas de choisir, mais d'accepter le terrain sur lequel il se plaça. Les choses, en effet, avaient été réduites à cette alternative, que, si la rhétorique n'était point cela, elle était nécessairement ceci, sous peine de ne rien être; or, elle est quelque chose, c'est ce qu'Aristote démontra.

M. Spengel a promis de donner une suite à son travail; si jamais il tient parole, nous sommes assurés d'avance de trouver, dans cette seconde partie, l'érudition, la critique et la sagacité que nous nous plaisons généralement à reconnaître dans la première. Mais il est à souhaiter qu'il fasse du tout un ensemble disposé d'après une méthode plus logique que celle qu'il a suivie dans le mémoire couronné. Nous aurons alors un traité complet, et qui sera le dernier mot sur la matière.

J. P. ROSSIGNOL.

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

L'Académie des beaux-arts a tenu sa séance publique le samedi 3 octobre 1840, sous la présidence de M. Garnier, vice-président. La séance a commencé par un morceau instrumental de la composition de M. Boisselot, élève de feu M. Lesueur. On a entendu ensuite un rapport de M. Raoul-Rochette, secrétaire perpétuel, sur les ouvrages des pensionnaires du roi à l'Académie de France à Rome. Après ce rapport, la distribution des grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture, de gravure en taille-douce et de composition musicale, a eu lieu dans l'ordre suivant :

I. *Grands prix de peinture.* — Le sujet donné par l'Académie était : *Caius Gracchus cité devant le sénat et partant pour s'y rendre.* Le premier grand prix a été remporté par M. Pierre-Nicolas *Brisset*, de Paris, âgé de 30 ans, élève de M. Picot. Le deuxième grand prix a été remporté par M. Auguste *Lebouy*, né à Honfleur, âgé de 28 ans, élève de M. Paul Delaroche.

II. *Grands prix de sculpture.* — L'Académie avait donné pour sujet du concours : *Ulysse tendant la corde de son arc.* Il n'a pas été décerné de premier grand prix. Le second grand prix a été remporté par M. Pierre-Marie-Nicolas *Robinet*, de Paris, âgé de 29 ans, élève de MM. Pradier, David et Blondel.

III. *Grands prix d'architecture.* — Le sujet donné par l'Académie était *un palais de la Chambre des Pairs.* Le premier grand prix a été remporté par M. Théodore *Ballu*, né à Paris le 29 juin 1817, élève de M. Lebas. Le second grand prix a été remporté par M. Philippe-Auguste *Titeux*, né à Paris, le 19 septembre 1814, élève de MM. Debret et Blouet.

IV. *Grands prix de gravure en taille douce.* — Le sujet du concours était : 1° *une figure dessinée d'après l'antique;* 2° *une figure dessinée d'après nature et gravée au burin.* Le premier grand prix a été remporté par M. Jean *Saint-Eve*, né à Lyon, le 9 juin 1810, élève de MM. Richomme et Vibert.

V. *Grand prix de composition musicale.*—Le sujet du concours a été, conformément aux règlements de l'Académie pour l'admission des candidats à concourir : 1° une fugue à huit parties, à deux chœurs, sur des paroles latines, dont ils reçoivent le sujet avec les paroles au moment d'entrer en loge ; 2° une seconde fugue, aussi à huit voix et à deux chœurs, sur d'autres paroles latines choisies au sort, dont les concurrents sont tenus d'inventer eux-mêmes le sujet ; 3° un chœur à six voix, sur un texte poétique, avec accompagnement à grand orchestre ; 4° une réunion de scènes lyriques à trois voix, précédées d'une *introduction instrumentale*, suffisamment développée et renfermant un *cantabile* à trois voix, sans accompagnement ; d'après laquelle réunion

Digitized by Google

de scènes les grands prix sont décernés. Le titre de ces scènes lyriques était *Loyse de Montfort;* les paroles du poëme, de M. Émile Deschamps. Le premier grand prix a été remporté par M. François-Emmanuel-Joseph *Bazin*, né à Marseille, âgé de 24 ans, élève de MM. Berton et Halevy. Le second grand prix a été remporté par M. Antoine-Édouard *Batiste*, de Paris, âgé de 20 ans, élève de M. Halevy. L'Académie a accordé une mention honorable à M. Alexis-Albert-Gautier *Garaudé*, né à Choisy-le-Roi, âge de 19 ans, élève de feu M. Paër.

L'Académie a arrêté, le 15 septembre 1821, que les noms des élèves de l'École royale et spéciale des beaux-arts, qui auront, dans l'année, remporté les médailles des prix fondés par M. le comte de Caylus, le prix fondé par M. de la Tour, et les médailles dites autrefois du prix départemental et de paysage historique, seront proclamés annuellement, à la suite des grands prix, dans la séance publique. Le prix de la tête d'expression, pour la peinture, a été remporté cette année par M. *Mélin*, élève de MM. David et Paul Delaroche; une mention honorable a été accordée à M. *Lucas*, élève de M. Mulard. Le prix de la tête d'expression, pour la sculpture, a été remporté par M. *Calmels*, élève de M. Pradier. Le prix de la demi-figure peinte a été remporté par M. *Naudin*, élève de M. Cogniet.

La grande médaille d'émulation, accordée au plus grand nombre de succès dans l'école d'architecture, a été remportée cette année par M. Marie-François *Péron*, de Paris, âgé de trente ans, élève de MM. Lebas et Baltard.

Feu M. le comte Charles de Maillé a légué, par son testament, à l'Académie française et à l'Académie royale des beaux-arts, une somme de trente mille francs pour la fondation d'un prix à accorder, chaque année, au jugement de chacune de ces deux académies alternativement, à un écrivain et à un artiste pauvre dont le talent méritera d'être encouragé. Cette année, l'Académie française ayant décerné le prix fondé par M. le comte de Maillé, l'Académie des beaux-arts le décernera, l'année prochaine, à un artiste qui se trouvera dans les conditions fixées par l'auteur de cette fondation.

Après la proclamation des prix, M. Raoul-Rochette, secrétaire perpétuel, a lu une notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Percier.

La séance s'est terminée par l'exécution de la scène qui a obtenu le premier grand prix de composition musicale.

Les tableaux, les sujets de ronde bosse, les plans d'architecture et les gravures qui ont remporté les grands prix ont été exposés publiquement dans les salles de l'École royale des beaux-arts.

— Le 26 septembre, M. Caristie a été élu par l'Académie à la place vacante, dans la section d'architecture, par la mort de M. Huyot.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Mémoires de l'Académie royale des sciences de l'Institut de France. Tome XVII, Paris, typographie de Firmin-Didot frères, 1840, in-4° de CLXXXVIII-855 pages, avec 11 planches. — Ce volume contient les éloges historiques d'Antoine Laurent de Jussieu par M. Flourens, de James Watt par M. Arago, et des mémoires de

Digitized by Google

M. Poncelet sur la théorie des effets mécaniques de la turbine Fourneyron; — de M. Turpin, sur les différences qu'offrent les tissus cellulaires de la pomme et de la poire; sur la formation des concrétions ligneuses de la dernière, celle des noyaux et du bois, comparées aux concrétions calcaires qui se trouvent sous le manteau des arions, et à l'ossification des animaux en général; — du même académicien, sur la cause et les effets de la fermentation alcoolique et acéteuse; du même, sur divers laits obtenus de vaches plus ou moins affectées de la maladie qui a régné pendant l'hiver de 1838 à 1839, et désignée vulgairement sous la dénomination de cocote; — de M. Becquerel, sur le dégagement de la chaleur dans le frottement; — de M. Augustin Cauchy, sur la théorie des nombres; — de M. Biot, sur l'existence d'une condition physique qui assigne à l'atmosphère terrestre une limite supérieure d'élévation qu'elle ne peut dépasser. Le volume est terminé par des recherches physico-chimiques sur la teinture, par M. Chevreul.

Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie. 2e série; Ier volume (XIe de la collection). Années 1837, 1838 et 1839, sans nom d'imprimeur; librairies de Derache à Paris, de Hardel à Caen, de Frère à Rouen, 1840, in-4° de LXXXVIII-333 pages. — Les préliminaires de ce volume contiennent l'histoire de la Société pendant les années 1837, 1838 et 1839, les titres des ouvrages qui lui ont été offerts depuis la publication du tome X, et la liste des membres de la Société en 1840. Parmi les mémoires, au nombre de seize, qui composent le volume, nous citerons, comme les plus étendus ou les plus importants, un excellent travail de M. Auguste Le Prévost sur les anciennes divisions territoriales de la Normandie, une notice sur les manuscrits de la bibliothèque d'Avranches par M. l'abbé Desroches, ouvrage recommandable, mais où l'on pourrait désirer plus de précision et de méthode; des mémoires de M. Deville sur les médailles gauloises de Rouen et sur la naissance de Guillaume le Conquérant; une statistique des communautés religieuses de la basse Normandie au XIIIe siècle, d'après les documents consignés dans le livre de visites d'Odon Rigault, archevêque de Rouen, par M. de Caumont; des notices de M. de Formeville sur les corporations des francs-brements canonniers et des francs-porteurs de sel de la ville de Caen; un mémoire de M. Charlier sur quelques antiquités de la forêt domaniale de Brotonne, etc.

Bibliothèque de l'école des chartes. Tome I, 6e livraison, juillet-août. Paris, imprimerie de Schneider et Langrand, 1840, in-8°, pages 517-594. — Ce recueil, qui doit être mis au rang des meilleures publications historiques de notre époque, s'est enrichi, depuis quelque temps, de plusieurs articles remarquables. Les livraisons publiées depuis notre dernière annonce contiennent la restitution d'un poëme barbare relatif à des événements du règne de Childebert I, par M. Ch. Lenormant; un rapport de M. Guérard sur plusieurs mémoires adressés à l'Académie des inscriptions et belles-lettres pour le concours relatif aux impositions publiques dans la Gaule jusqu'à la mort de Louis le Débonnaire; des fragments d'un mémoire sur les invasions des Normands sur les bords et au midi de la Loire, par M. A. Paillard de Saint-Aiglan; des chansons historiques des XIIIe, XIVe et XVe siècles, publiées et annotées par M. Leroux de Lincy; une lettre en langue vulgaire adressée, en Égypte, à Alphonse, comte de Poitiers, frère de saint Louis, publiée et annotée par M. Th. Saint-Bris; fragment d'un commentaire inédit de la loi salique, publié et annoté par M. Pardessus; essai sur l'histoire municipale de Strasbourg, par M. B. Bernhard; études sur la langue française, à propos de l'ouvrage posthume de G. Fallot, par M. Francis Wey; diplôme inédit de Charles, roi de Provence, publié et annoté par M. de Maslatrie; historique du glossaire de

Digitized by Google

la basse latinité de Du Cange, par M. H. Géraud. Dans la sixième livraison, que nous annonçons aujourd'hui, et qui complète le premier volume, on trouve un fragment curieux d'un comique du VIIe siècle, découvert par M. Ch. Magnin dans le manuscrit latin de la Bibliothèque royale n° 8069, publié et accompagné de notes par ce savant académicien; un très-bon rapport de M. H. Géraud sur la bibliothèque et les archives d'Alençon; un article intéressant de M. Paul Marchegay sur un combat judiciaire qui eut lieu, en 1098, entre trois communautés religieuses, le monastère de Marmoutier de Tours, d'une part, et ceux de Sainte-Croix de Talmont et de Sainte-Marie d'Angles, de l'autre; enfin, des lettres de rémission et de mainlevée données par Henri II en faveur des enfants mineurs de Robert Estienne, en 1552, annotées par M. J. Quicherat.

Archives des Voyages, ou collection d'anciennes relations inédites ou très-rares, de lettres, mémoires, itinéraires, et autres documents relatifs à la géographie et aux voyages, suivies d'analyses d'anciens voyages et d'anecdotes relatives aux voyageurs, tirées des mémoires du temps; ouvrage destiné à servir de complément à tous les recueils de voyages français et étrangers; par H. Ternaux-Compans, tome 1er (1re partie). Paris, imprimerie de Bouchard-Huzard, librairie d'Arthus-Bertrand (1840), in-8° de VII-240 pages. — Cette première livraison des Archives des Voyages, dont nous annoncions dernièrement la prochaine publication (voir notre cahier de juillet 1840, p. 443), contient des documents de trois sortes : *relations inédites, traductions* et *réimpressions*. Les pièces inédites sont une relation des îles Philippines (Zebu, Zubu) par Michel de Loarca, en 1483; le récit d'une expédition faite dans l'intérieur de l'isthme de Panama, en 1517, par Gaspar de Espinosa pour châtier les Caciques qui s'étaient révoltés contre les chrétiens; et une relation de la Chine, par J.-B. Roman, facteur des Philippines, à Macao, en 1584. L'unique traduction comprise dans cette livraison est celle d'une lettre écrite, en espagnol, le 12 septembre 1622, à D. Gregorio de la Cueva par un capitaine de la garnison d'Oran, au sujet de la guerre soutenue avec succès contre les Maures par les troupes chargées de la défense de cette place. Les réimpressions, au nombre de vingt, reproduisent d'anciennes relations curieuses et devenues rares, entre autres celle du chevalier de Villegagnon, de Jacques Cartier, de François de Crémeaux, du capitaine Foucques, etc. Presque tous ces documents, publiés pour la première fois ou reproduits, sont d'un véritable intérêt pour l'histoire de la géographie.

Histoire de l'Université de Paris, par Ch. Richomme, rédacteur en chef de la *Gazette spéciale de l'instruction publique*. Paris, imprimerie de Ducessois, librairie de Delalain, 1840, in-8° de XVI-202 pages. Dans une courte introduction, l'auteur trace le tableau de la littérature dans les Gaules, avant et pendant la domination romaine; puis il recherche quel a été l'état des lettres chez les Francs, depuis l'invasion des Barbares jusqu'au règne de Charlemagne. Il donne ensuite l'histoire abrégée de l'Université, divisée en neuf chapitres, depuis Charlemagne jusqu'à nos jours. C'est un résumé bien fait des ouvrages plus étendus publiés sur le même sujet par Du Boullay, en 1665, par Crévier, au siècle suivant, et par M. Dubarle, en 1829. Présentés ainsi sous une forme succincte, mais intéressante, les faits instructifs et les grands exemples qu'offre l'histoire de l'Université ne peuvent qu'être utiles à la jeunesse des écoles, à laquelle s'adresse l'auteur.

Grande chronique de Matthieu Paris, traduite en français par A. Huillard-Bréholles, accompagnée de notes, et précédée d'une introduction par M. le duc de Luynes, membre de l'Institut, tomes V et VI. Paris, imprimerie de Schneider et Langrand, librairie de Paulin, 2 vol. in-8° de 556 et 588 pages. Le tome V contient la suite

Digitized by Google

du règne de Henri III, roi d'Angleterre, de 1240 à 1244; le tome VI, la continuation du même règne, depuis 1245 jusqu'à la fin 1249. Les événements des années 1250-1259 rempliront les deux derniers volumes de cet ouvrage, sur lequel nous reviendrons. (Voir notre cahier d'août dernier, page 507.)

Recherches historiques et anecdotiques sur la ville de Sens, sur son antiquité et ses monuments, recueillies et rédigées par M. Théodore Tarbé. A Sens, chez Théodore Tarbé, imprimeur-libraire, 1838, in-12 de IV-521 pages. — Ce volume contient une suite de notices sur l'histoire ancienne de Sens ou la topographie de cette ville et des recherches sur ses monuments religieux et sur les lieux antiques situés dans ses environs. Un autre volume contiendra d'autres recherches sur la statistique du département de l'Yonne, sur ses antiquités, ses vignobles, et des notices anecdotiques sur les principales communes du département. Toutes les notices du volume publié ont déjà paru, sauf un petit nombre qui étaient inédites, dans les *Almanachs historiques de Sens*, recueil utile qui s'imprime dans cette ville depuis 1757. L'auteur, en classant méthodiquement ces notices, dont plusieurs sont d'excellentes dissertations qu'il était difficile de se procurer, nous paraît avoir rendu un véritable service à l'histoire locale. — Quelques autres ouvrages sur les principales villes du département de l'Yonne ont été publiés dans ces dernières années; ce sont : les *Recherches historiques et statistiques sur Auxerre, ses monuments et ses antiquités*, par M. Leblanc, ingénieur des ponts et chaussées, 1830, 2 vol. in-12 avec atlas; l'*Histoire de la ville d'Auxerre*, par M. Chardon, président du tribunal civil d'Auxerre, 1834, 2 vol. in-12; des *Mémoires historiques sur la ville de Seignelay*, par M. Henry, curé-doyen de Quarré-les-Tombes, 1833, in-8°; l'*Histoire de l'abbaye de Pontigny*, par le même, 1839, in-8°; enfin, un *Précis historique sur la ville et l'ancienne abbaye de Pontigny*, par feu M. N.-L. Martin, ancien curé de Vézelay, 1832, in-8°.

La Judée au temps de Jésus-Christ, ou tableau géographique et politique de la Judée à cette mémorable époque, accompagné d'un précis de l'histoire de cette province depuis les patriarches jusqu'à nos jours; ouvrage traduit de l'allemand de Roehr par L. M. Cottard, recteur de l'Académie de Strasbourg, membre correspondant de l'Académie royale des sciences de Turin. Strasbourg, imprimerie de G. Silbermann, librairie de Derivaux; Paris, librairie de Ladrange, 1840, 1 vol. in-12 de XII-152 pages. — Ce petit ouvrage, dont le titre fait suffisamment connaître l'objet, et donne même une sorte d'analyse, peut être considéré comme une fort utile introduction à la lecture du nouveau Testament. La traduction, judicieusement abrégée et élégamment écrite, qu'en vient de donner M. Cottard, est un cadeau véritable fait par lui aux élèves de nos écoles primaires, qu'il a eus particulièrement en vue, et à d'autres lecteurs encore d'un âge plus avancé, qui voudront certainement en prendre leur part. Un appendice, emprunté à MM. de Châteaubriand et de Lamartine, termine le livre par un tableau de l'aspect actuel de la Judée, et une suite de cartes permet de suivre facilement les divers états par lesquels elle a passé.

BELGIQUE.

Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. Année 1839. Mons, imprimerie et librairie d'E. Hoyois, 1840, XXXV-225 pages in-8°. Les documents contenus dans ce volume sont extraits des archives de la ville de Mons, et publiés par M. A.-F. Lacroix, conservateur de ces archives et membre

Digitized by Google

de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, sous le titre suivant: Faits et particularités concernant Marie de Bourgogne et Maximilien d'Autriche, du 5 janvier 1476 au 2 novembre 1477 (V. S.), avec fac-simile, appendices et notice chronologique sur les serments des souverains de Hainaut, de 1337 à 1792. Ces documents ne sont pas d'une grande importance pour l'histoire du xve siècle, et fournissent peu de faits nouveaux pour la biographie de Marie de Bourgogne et de Maximilien; mais ils sont, pour la plupart, d'un véritable intérêt pour les annales particulières de la ville de Mons. On y trouve, entre autres, des détails curieux sur le procès de Robert de Martigny, receveur des domaines de la duchesse Marie de Bourgogne et membre du conseil souverain de Hainaut, décapité à Mons en 1477.

ITALIE.

Collezione di opere inedite o rare di storia napolitana. Collection d'ouvrages inédits ou rares d'histoire napolitaine. Ier cahier, in-8°. Naples, imprimerie de Montoliveto. Cette collection est publiée par M. Scipion Volpicella. Le premier cahier contient: Relation sur le royaume de Naples, au marquis de Mondesciar, par Camille Porzio; Relation des événements d'Ariano en 1648, par Ursino Scoppa, seigneur de Castelvetere.

ESPAGNE.

Coleccion de cortes. Collection des cortès, publiée par l'Académie de l'histoire. xxxe livraison, contenant la nomination des évêques faite par Henrique II aux cortès de Toro, en 1371, et à celles de Burgos, présidées par le même prince, en 1373. Madrid, Sojo.

El movimiento de España. Le mouvement en Espagne, ou histoire connue sous le nom des Communes de Castille; écrite en latin par don Juan Maldonado, et traduite en espagnol, avec des notes et des documents inédits, par don José Quevodo, bibliothécaire de l'Escurial. Un vol. in-4°. Madrid, Cuesta.

TABLE.

Les d'Urfé, souvenirs historiques et littéraires du Forez au xvie et au xviie siècle, par Aug. Bernard (de Montbrison) (1er article de M. Patin) ..... Page 577
Vie de Galilée, insérée dans la Biographie italienne de l'Encyclopédie de cabinet, publiée sous la direction du docteur Lardner (2e article de M. G. Libri) 589
Lettres écrites d'Égypte, en 1838 et 1839, par Nestor L'Hôte (2e article de M. Letronne) 602
Rhétorique d'Aristote (1er article de M. Rossignol) 615
Nouvelles littéraires 635

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

JOURNAL

DES SAVANTS.

NOVEMBRE 1840.

ANNALES DE L'IMPRIMERIE DES ESTIENNE, *ou Histoire de la famille des Estienne et de leurs éditions, par* M. Ant.-Aug. Renouard (*suivies d'une note sur Laurent Coster, à l'occasion d'un ancien livre imprimé dans les Pays-Bas*). 2 vol. in-8°, Paris, chez Jules Renouard et Cie, 1837 et 1838.

PREMIER ARTICLE.

L'histoire de l'imprimerie, qui, comme on sait, ne remonte guère plus haut que la moitié du xve siècle, nous offre, malgré la proximité de son origine, les trois grandes phases qu'on remarque dans le cours de toutes les histoires : c'est-à-dire, d'abord, des temps fabuleux, tout remplis de fictions, et où la vérité revêt la forme des légendes; puis les temps héroïques, dont les grands souvenirs ne sont pas exempts de toute exagération mensongère, et, enfin, les temps véritablement historiques, où la critique, dont la tâche est de faire la part du vrai et du faux, ne manque, pour accomplir son œuvre, ni de témoignages nombreux et certains, ni de monuments variés et authentiques.

Dans l'histoire de l'imprimerie, la période obscure, celle qui présente tous les caractères des temps appelés *fabuleux*, commence avec les diverses et imparfaites tentatives essayées en Allemagne et en Hollande, vers l'an 1430, et s'étend jusqu'à la publication de livres portant une date certaine : à savoir, pour l'Allemagne, jusqu'à l'impression faite à Mayence du Psautier de 1457, et, pour la France, jusqu'à

Digitized by Google

l'établissement à Paris des trois imprimeurs, Ulric Gering, Martin Crantz et Michel Friburger, installés, à la fin de l'année 1469, dans les bâtiments de la Sorbonne, par deux savants docteurs de cette société, Guillaume Fichet et Jean de la Pierre.

Pendant ce premier quart de siècle, le secret que les imagiers de l'Allemagne et de la Hollande répandaient sur leurs essais typographiques, dont l'existence est, aujourd'hui encore, un problème; le mystère non moins profond dont Gutenberg couvrit ses premiers travaux, tant à Strasbourg qu'à Mayence; la vente par Jean Fust, au prix des manuscrits [1], de la première Bible imprimée, ou, comme on disait alors, *gettée en mosle* [2]; les plaintes des acquéreurs lésés, le soulèvement des copistes et des enlumineurs, dont l'industrie était frappée à mort; les brouilleries, les querelles, les procès même qui désunirent les inventeurs; toutes ces circonstances ont concouru à répandre les contradictions, les calomnies, les nuages de toutes sortes, sur les débuts de cet art qui apportait au monde la lumière. Alors, et par toutes ces causes, il s'éleva contre l'orfèvre de Mayence, Jean Fust, plus habile, il faut le dire, à exploiter en commerçant, qu'à perfectionner en artiste les découvertes de ses ingénieux associés, des accusations de fraude, et même, suivant l'esprit du temps, des imputations de sorcellerie, qui demeurèrent toutefois, je pense, à l'état de rumeurs populaires, et dans lesquelles des écrivains graves ont eu le tort de faire intervenir, sans preuves, le roi Louis XI et le parlement de Paris [3]. Pour ne pas sortir de la vérité, il aurait fallu se borner à dire que le bruit d'un pré-

[1] Voyez Joh. Walchius, *Decas fabularum generis humani*, p. 181. — [2] Voyez, sur cette expression *getté en molle* ou *en mosle* (et non *en moslé*), une note de M. Van Praet dans son Catalogue des livres imprimés sur vélin, bibliothèques publiques et particulières, t. II, p. 7, n. 17. Le plus remarquable exemple de cette locution se trouve dans les lettres de naturalité données, en février 1474, par Louis XI à Ulric Gering, Martin Crantz et Michel Friburger. M. Crapelet, en insérant dans ses Études sur la typographie (p. 14 et suiv.) cette pièce, dont la minute existe aux Archives du royaume, dit qu'elle n'a été imprimée dans aucun recueil, et qu'elle lui a été indiquée par M. Chabaille. M. Taillandier, dans son Résumé historique de l'introduction de l'imprimerie à Paris, a répété cette assertion, d'une manière encore plus expresse (p. 7, n. 2). Ces deux écrivains, ordinairement si exacts, auraient dû dire que ces lettres se trouvent en entier, quoique avec quelques légères variantes, dans le Catalogue de la Vallière, t. III, p. 141 et suiv. — [3] Voltaire parle des poursuites dirigées à Paris contre les premiers imprimeurs dans deux de ses ouvrages, l'Essai sur les mœurs (ch. cxxi) et l'Histoire du Parlement (ch. xi). Ces deux passages, qui ne s'accordent ni pour les faits ni pour les dates, font cependant, tous deux, intervenir dans cette affaire le roi et le parlement. « Nous ignorons, dit M. Taillandier, où Voltaire a puisé ce fait, dont nous n'avons pas trouvé de traces dans les

Digitized by Google

tendu vol commis à Harlem par Jean Fust[1], l'accusation de survente et de pacte avec le diable à Paris, en 1466[2], reportés et grossis en Allemagne, induisirent l'imagination populaire à rattacher, dans le siècle suivant, au nom déjà suspect de Jean Fust, la légende prodigieuse d'un personnage fantastique, le docteur Jean Faust, de Wittemberg[3].

C'est encore aux ténèbres de cette période que se rapporte un très-grand nombre de systèmes nés des prétentions rivales de plusieurs contrées qui se disputent la découverte de l'imprimerie, notamment l'opinion fameuse qui place à Harlem le berceau de cet art, et qui attribue à un homme, dont l'existence même est contestable, à Laurent Janszoen, sacristain d'Harlem, appelé communément *Laurent Coster*, l'invention et l'usage des caractères mobiles de bois ou de fonte, opinion soutenue avec érudition et bonne foi par plusieurs écrivains hollandais, entre autres, par Meermann[4] et Koning[5], mais qui n'en est pas moins restée aussi improbable et aussi romanesque, si on ose le dire, que la prodigieuse histoire du docteur Faust.

La seconde période, qui répond aux temps héroïques, est celle où les procédés de l'imprimerie furent transportés de Mayence, par les laborieux élèves de Gutenberg, dans toutes les grandes villes de l'Europe. Cette époque de migration, qui coïncide avec la prise et le sac de Mayence, arrivés le 27 octobre 1462, s'étend jusqu'à l'ouverture du XVIe siècle. Cet âge héroïque de l'imprimerie nous offre le spectacle

registres du Parlement. » Ce qui a donné lieu à ces bruits, ce n'est pas seulement la lettre de naturalité donnée, en 1474, aux trois imprimeurs de la Sorbonne, mais encore une lettre de même nature, datée du 21 avril 1475, et portant exemption des droits d'aubaine, en faveur de Conrart Hanequis et Pierre Scheffre (sic). Un des facteurs de ces négociants, Herman de Statboen, était mort à Paris, et ses biens avaient été saisis. Par ces lettres, le roi ordonne la restitution des objets ou leur valeur. Voyez l'Histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. XIV, p. 243 et suiv. Un extrait et une copie de cet acte se trouvent en manuscrit à la Bibliothèque du Roi, n^os $\frac{8408}{2}$ et $\frac{8444}{3}$, in-fol. fonds de Baluze. — [1] Hadr. Junius, *Batavia*, p. 255, seq. — [2] La présence de Jean Fust à Paris, en 1466, est prouvée par une note manuscrite apposée sur un exemplaire des Offices de Cicéron de 1466, que l'on conserve à la bibliothèque de Genève. Voyez Schœpflin, *Vindic. typogr.* p. 61, n. z. — [3] Plusieurs écrivains allemands, et, entre autres, Schaab (*Die Geschichte der Erfindung der Buchdruckerkunst durch Johann Gennsfleisch*, t. I, p. 236 et t. III, p. 3), admettent la confusion que j'indique des deux personnages, Fust l'imprimeur et Faust le magicien. L'histoire de ce dernier, plusieurs fois écrite en allemand, notamment par Widmann, a été traduite en français par Victor Palma Cayet, sous le titre d'Histoire prodigieuse de Jean Faust, avec son testament et sa mort épouvantable, 1712, in-12. — [4] *Origines typographiæ*, Hagæ-Comitum, 1765, 2 vol. in-4°. — [5] *Verhandeling over de uitvinding der boekdrukkunst*, Haarlem, 1816, in-8°.

Digitized by Google

des grands fondateurs de colonies typographiques se dirigeant vers tous les centres d'instruction. Alors nous voyons presque en même temps, au monastère de Subbiaco, puis à Rome, dans l'hôtel de Pierre et de François de Maximis, Conrad Sweynheym et Arnauld Pannartz lutter d'activité typographique avec un de leurs compatriotes, Udalricus Gallus (Ulric Han ou le Coq); à Elfeld, nous voyons les deux Bechtermuntze et Wigand Spyes; à Cologne, Ulric Zell, Arnauld Therhoernen, Jean Koelhoff; à Augsbourg, Gunther Zainer; à Venise, Jean et Vindelin de Spire, notre compatriote Nicolas Jenson et Clemens, prêtre de Pavie, qui n'eut pas de maîtres; à Milan, Philippe de Lavagna; à Nuremberg, Jean Sensenschmidt et Henri Keffer; à Paris, outre Martin Crantz, Gering et Michel Friburger, *cette triade héroïque*, pour parler comme Gabriel Naudé [1], nous voyons briller à la fois, ou, du moins, à des intervalles très-rapprochés, Pierre Cæsaris, Jean Stol, Guillaume Maynyal, Berthold Rembolt, Pasquier Bonhomme, Pierre le Caron, Jean Trepperel, Antoine Verard, moins illustre, toutefois, comme imprimeur que comme libraire [2]; à Foligno, Émilien de Orfinis et Jean Nummeister; à Spire, Pierre Drach; à Strasbourg, Jean Mentel et Henri Eggestein; à Trévise, Gérard de Lisa; à Bologne, Balthazar Azzoguidi; à Ferrare, le Français André Belfortis; à Naples, le prêtre Sixtus Riessinger; à Florence, l'orfèvre Bernard Cennini; à Mantoue, Pierre Adam de Michaelibus; à Londres, Guillaume Caxton; à Louvain, Jean de Westphalie et Veldener; à Bruges, Colard Mansion; à Lyon, Barthelemy Buyer et Jean Trechsel.

Cette seconde époque, pendant laquelle s'opérèrent la diffusion et l'entier perfectionnement des procédés mécaniques de l'imprimerie, cette époque, qui vit s'introduire l'usage des types grecs et hébreux,

[1] Gabriel Naudé désigne par cette poétique dénomination les trois inventeurs de l'imprimerie, Gutenberg, Fust et Schœffer. Voy. *Addition à l'histoire de Louis XI*, p. 288. — [2] Plusieurs bibliographes pensent même qu'Antoine Verard ne fut pas imprimeur. « C'est une erreur, dit M. Taillandier (*Résumé historique*, p. 11), que révèle le passage suivant, copié textuellement sur le premier volume de la Chronique de France : « Cy finist le premier volume des Chroniques de France, imprime a « Paris, le dixiesme jour de septembre de l'an mil iiii cens quatre-vingt et treize, « PAR Antoine Verard, libraire. » Je suis obligé de dire que les tomes II et III de ces mêmes Chroniques portent les mots : *imprime a Paris POUR;* mais je puis, en revanche, citer, à l'appui de l'opinion de M. Taillandier, que je partage entièrement, plusieurs autres livres, notamment : *Larbre des batailles; Bocace, des nobles et cleres femmes; Hystoire de Eurialus; Lorloge de Sapience*, qui portent, tous les cinq, dans la souscription : *imprime PAR Anthoine Verard*, 1493. Je crois, d'ailleurs, que l'on peut prouver que Verard a été imprimeur, par des raisons tirées d'un ordre tout différent.

Digitized by Google

celui des registres et des réclames, les chiffres, les guillemets, les alinéa, en un mot tout ce qui constitue la perfection matérielle et technique de la typographie; cette époque, dis-je, finit un peu avant la fin du xve siècle. Alors s'ouvrit une ère nouvelle : aux imprimeurs artistes, et plus mécaniciens que littérateurs, qui complétèrent l'œuvre de Gutenberg et de Schœffer, succéda une autre génération d'imprimeurs, génération de véritables savants et de philologues, habiles, sans doute, dans la pratique de leur art, mais surtout profondément versés dans les langues grecque, latine et orientales. Cette troisième phase de l'imprimerie, avec laquelle commencent les temps vraiment historiques, nous offre tout d'abord les plus grands noms : c'est, en Suisse, Froben et Oporin; en Italie, les Junte, originaires de France; dans les Pays-Bas, le Français Christophe Plantin [1], qui, sans être lui-même très-érudit, sut faire sortir de ses presses des éditions très-savantes; dans Paris seul, enfin, pour ne pas trop grossir cette liste, nous voyons une réunion d'imprimeurs dont on aurait pu faire une académie : Josse et Conrad Bade, Gilles Gourmont, Philippe Pigouchet, Conrad Néobar, Denis Janot, Simon de Colines, Adrien Turnèbe, Guillaume et Frédéric Morel, Chrétien Wechel, Mamert Patisson, Michel Vascosan, et plusieurs autres. Mais la gloire de l'imprimerie, pendant le xvie siècle, se concentre et se résume, en quelque sorte, dans les immenses et immortels travaux de deux illustres familles : en Italie, dans les productions des trois Alde; en France, dans celles de Robert, de Henri, de Charles et de Paul Estienne.

Il s'offrira peut-être à nous, dans la suite, quelques occasions favorables de revenir sur plusieurs des nombreux problèmes historiques et littéraires que présente aux bibliographes l'étude des deux premières périodes dont nous venons d'indiquer sommairement le caractère et les limites. Nous n'avons, en ce moment, qu'une tâche plus facile et plus restreinte à remplir, celle d'examiner, malheureusement un peu tard, l'utile et consciencieux ouvrage de M. Renouard sur la vie et les éditions des Estienne.

Il appartenait à la France, et, en France, il n'appartenait à personne mieux qu'à l'habile historien des Alde, de retracer la vie des Estienne et de se faire l'annaliste de leurs innombrables travaux. « Les Annales de l'imprimerie des Manuce, dit M. Renouard, demeureraient, pour l'histoire littéraire et bibliographique du xvie siècle, un ouvrage en quelque

[1] Il faut lire une note très-judicieuse de M. Renouard sur la personne et la famille de cet industrieux fabricant, t. I, p. 121.

Digitized by Google

sorte incomplet, ou tout au moins insuffisant, si elles n'étaient accompagnées d'un semblable travail sur une autre famille de grands typographes, qui, dans le même temps, servaient et honoraient la France par leurs belles et savantes impressions, et, non moins que les Manuce, acquéraient d'incontestables droits aux reconnaissants souvenirs de quiconque chérit les lettres et les cultive. Un Français pouvait-il d'ailleurs négliger de si recommandables compatriotes, après avoir longuement célébré les gloires typographiques d'imprimeurs étrangers ? »

Le sentiment qui a inspiré ces réflexions à M. Renouard, et qui lui avait déjà dicté une note remarquable insérée dans l'édition de 1812 des Annales de l'imprimerie des Alde, sera, sans aucun doute, partagé par tous les amis des lettres anciennes. Oui, une réparation pieuse, bien que tardive, un monument savant et glorieux, étaient bien dus par la France à cette laborieuse lignée d'imprimeurs et de savants, qui, pour prix des plus pénibles veilles, des plus parfaites productions, des plus coûteux sacrifices, ne recueillit que la pauvreté, l'exil, les persécutions du clergé, l'abandon de la cour [1], une prison pour dettes au Châtelet [2], un lit à l'hôpital de Lyon pour le plus illustre de ses membres [3], un grabat et une bière, enfin, à l'Hôtel-Dieu de Paris pour son dernier représentant [4].

Eh bien, malgré le sentiment universel de tout ce que l'érudition française doit de reconnaissance aux Estienne, ces grands typographes, comme par une sorte de fatalité persévérante, n'avaient reçu d'honneurs biographiques un peu étendus que de la part des étrangers. En Hollande, Almeloveen, à Londres, Michel Maittaire [5]; de nos jours, à Oxford, le révérend William Parr Greswell [6], en Allemagne M. Fr. Passow [7], avaient seuls essayé de nous faire connaître, par des notices suffisamment détaillées, les principaux membres de cette famille et leurs nombreuses autant qu'utiles productions. Ces biographies, bien qu'estimables, laissaient pourtant désirer un monument plus complet,

[1] Robert Estienne. Voyez la préface du livre intitulé : *Censures des théologiens de Paris*, 1552, in-8°, réimprimée par M. Renouard, t. II, p. 225. — [2] Charles Estienne. Voyez Guy Patin, *lettre* 298, t. II, p. 376. — [3] Henri Estienne. Voyez Corn. Tollius, *De litteratorum infelicitate*, p. 482, et M. Renouard, t. II, p. 134. — [4] Antoine Estienne, mort aveugle et âgé de quatre-vingt-deux ans, à l'Hôtel-Dieu de Paris. Voyez Almeloveen, *De vitis Stephan. dissertatio epistolica*, Amstel. 1685, in-12, p. 122, et M. Renouard, t. II, p. 199. — [5] *Stephan. historia, vitas ipsorum ac libros complectens*, Lond. 1719, in-8°. Maittaire était d'origine française et s'appelait Michel Mettayer. — [6] *A view of the early Parisian greek press, including the lives of Stephani.* Oxford, 1833, 2 vol. in-8°. — [7] *Vie de Henri Estienne*, insérée dans l'*Historisches Taschenbuch herausgegeben von Friedrich von Raumer*, 1831.

Digitized by Google

élevé dans de plus favorables conditions. Placés hors de France, loin de nos bibliothèques et des riches collections Stéphaniennes, ces écrivains étaient, par leur position même, condamnés à commettre d'inévitables erreurs. D'une autre part, les critiques et les biographes de notre pays, Niceron [1], Baillet [2], Bayle [3], Chauffepié [4], la Croix du Maine [5], MM. Charles Weiss [6], Victor le Clerc [7], et les bibliographes de profession, Chevillier, Lacaille, Prosper Marchand, Lottin, MM. Brunet, Firmin Didot [8], Peignot [9], Crapelet [10], etc. ont publié çà et là sur les Estienne des renseignements précieux, mais qui ne prétendaient pas être complets, et ne pouvaient servir que de matériaux à un futur historien. En se chargeant d'acquitter pleinement la dette de la France, M. Renouard s'est donc emparé d'un sujet presque neuf. Il a trouvé beaucoup à faire; mais ce labeur n'était au-dessus ni de son savoir bibliographique, ni de sa studieuse persévérance.

Comme les Annales Aldines, le nouvel ouvrage de M. Renouard se compose de deux parties. La première contient deux nomenclatures des éditions Stéphaniennes, l'une par ordre chronologique, séparée et distincte pour chacun des membres de la famille, l'autre disposée selon l'ordre des matières. La seconde partie est consacrée proprement à l'histoire des travaux et des malheurs de ces grands hommes, et à la discussion de plusieurs points obscurs de leur biographie.

La première partie, la seule dont nous nous occuperons dans cet article, est, à nos yeux, la plus importante, comme elle était aussi la plus difficile. Il fallait tout le savoir, toute l'attention et la patience d'un bibliographe aussi exercé que M. Renouard, pour entreprendre et mener à bonne fin ce long et minutieux inventaire. Non-seulement M. Renouard a facilement surpassé l'ébauche de catalogue dressé par Almeloveen; mais il a augmenté de près de six cents articles la liste insérée dans les *Vitæ Stephanorum* de Maittaire, et il a accru même la nomenclature moins incomplète donnée par le même auteur dans ses *Annales typographici*. Cependant, M. Renouard ne s'est pas dissimulé que, malgré tous ses

[1] *Mémoires*, t. XXXVI, p. 245 et suiv. — [2] *Jugements des savants*, t. I, p. 354 et suiv. in-4°. — [3] Articles *Badius Ascensius*, *Bucer*, *Castellan*, *François Ier* et *Liébaut*. — [4] Article *Robert Estienne*. — [5] *Bibliothèque française*, édit. de Rigoley de Juv. articles *Charles*, *Henri*, *Robert* et *Nicole Estienne*. — [6] *Biographie universelle*. — [7] *Journal des Débats*, nos des 24 août 1831, 25 avril 1832, 16 août 1833, 15 octobre 1836. — [8] *Observations littéraires et typographiques sur Robert et Henri Estienne*, publiées d'abord comme *note* sur quelques vers de la xe idylle de Théocrite, et réimprimées successivement dans les diverses éditions des *Poésies* de M. Firmin Didot, notamment après les *Chants de Tyrtée*, etc. 1826, 1 vol. in-12. — [9] *Dictionnaire raisonné de bibliologie*. — [10] *Études sur la typographie*, t. I, 1837, in-8°.

Digitized by Google

soins et toutes ses recherches, il est dans la nature d'un pareil travail de n'être, pour ainsi dire, jamais complet : il a prévu que, quoi qu'il fît, il devait lui échapper un certain nombre d'omissions et même d'inexactitudes; il sait qu'il lui a fallu quatre éditions successives pour pouvoir porter les Annales de l'imprimerie des Alde au degré de correction qu'elles ont atteint. Déjà, dans le second volume de son nouvel ouvrage, qui a paru un peu après le premier, M. Renouard a inséré un ample *errata* et plusieurs additions. On doit espérer, qu'enrichi par de nouvelles découvertes, et averti, sans doute, par les amateurs et les bibliographes de tous les pays, auxquels il a fait appel [1], M. Renouard complétera bientôt, dans une édition subséquente, les lacunes et les erreurs qui devaient nécessairement se glisser dans un premier travail. Je n'ai, pour mon compte, à lui signaler, en ce moment, que l'absence de quelques petites pièces historiques fort peu importantes, et dont l'omission ne saurait faire l'objet du moindre reproche. En voici la liste :

1° De rebus in Gallia Belgica nuper gestis et pace restituta carmen. Lutetiæ, ex offic. Rob. Stephani typographi Regii, M.D.XLV; in-8°.

2° Lettres patentes et commission du Roy, pour vendre et aliéner à perpétuité son hostel des Tournelles et d'Angoulesme assis à Paris, rue Saint Antoine. M.D.LXIII; in-8° [2].

3° Commission expédiée par le Roy, pour envoyer par les provinces de ce royaume certains commissaires pour faire entretenir l'Edict et traicté sur la pacification des troubles advenus en iceluy. En laquelle sont plus à plein declarez et exposez les articles contenus audict traicté de pacification. A Paris, par Robert Estienne, imprimeur du Roy, M.D.LXIII, avec privilege dudict Seigneur; in-8°.

4° La declaration faicte par le Roy de sa majorité, tenant son lict de justice en sa Cour de parlement de Roüen, et ordonnance par luy faicte pour le bien et repos public de son royaume : Et ce qu'il dict en ladicte Cour avant la publication de ladicte Ordonnance. A Paris, par Robert Estienne, imprimeur du Roy, M.D.LXIII; par commandement et privilege dudict Seigneur; in-8°.

5° Ordonnance du Roi sur le reiglement des usaiges de draps, toilles, passements et broderies d'or, d'argent et soye, et autres habillements superflus : et encores sur la reformation des grosses chausses. Ensemble

[1] M. L. Vaucher, bibliothécaire honoraire de Genève, a déjà répondu à cet appel par un article intéressant de la Bibliothèque universelle de Genève, n° 46, octobre 1839, p. 276 et suiv. — [2] Je n'ai pas vu cette pièce, que je cite sur une autorité que je crois sûre. La Bibliothèque du Roi possède les autres.

Digitized by Google

sur le transport des laines hors le royaume. A Paris, par Robert Estienne, imprimeur du Roy, M.D.LXIII; avec privilege dudict Seigneur; in-8°.

6° Lettres patentes du Roy portants commandement et injonction à tous ses Lieutenants generaux et Gouverneurs des provinces, ou à leurs Lieutenants, de faire observer l'Edict de pacification, avec les provisions et declarations sur iceluy. A Paris, par Robert Estienne, imprimeur du Roy, M.D.LXIIII; avec privilege dudict Seigneur; in-8°.

7° Epistola Regis christianissimi ad amplissimos Sacri Imperii Ordines. Parisiis, apud Carolum Stephanum typographum regium, M.D.LIII; in-4°. M. Renouard indique, il est vrai, parmi les publications faites par Charles Estienne en cette année 1553, une pièce à peu près identique à celle-ci (t. I, p. 104, art. 17), mais sans date et in-8°. Si ces deux circonstances ne proviennent pas d'une erreur, l'édition in-4° et datée, que j'ai sous les yeux, est à joindre à la liste des impressions de Charles Estienne.

Je signalerai encore parmi les *Desiderata :* 1° Paraphrasis inscripta Erasmo in elegantiarum libro Laurentii Vallæ, MDXXXVII, in-8°, que M. Renouard n'a pas inscrite sous cette date, quoiqu'il ait fait une note étendue (*ibid.* p. 32) sur les diverses éditions de ce livre, et qu'il ait mentionné six réimpressions dues aux Estienne. 2° De octo orationis partium constructione libellus, cum commentariis Junii Raberii, MDXXXVIII, in-8°, édition qui manque à la liste assez longue des réimpressions de cet ouvrage. 3° Christiana studiosæ juventutis institutio, per Christophorum Hegendorphinum, MDLVI, in-8°, édition également oubliée d'un livre dont plusieurs autres réimpressions sont, d'ailleurs, mentionnées par M. Renouard.

Parmi les précieux catalogues des impressions des Estienne, dressés par ces imprimeurs dans un intérêt commercial, catalogues que M. Renouard a recherchés et décrits avec un soin particulier, je dois lui en signaler un qui manque à sa nomenclature, et que la Bibliothèque du Roi possède. En voici le titre exact : Libri in officina Roberti Stephani typographi regii partim nati, partim restituti et excusi, partim etiam vænales ab aliis impressi; sans date, 14 feuillets in-8°. Le recto du douzième feuillet et le verso du quatorzième sont blancs; le verso du onzième ne contient que treize lignes. Ce livret est imprimé en lettres italiques, à l'exception du titre et de quelques mots du texte qui sont en petites capitales romaines. Ce catalogue, où l'on voit notée la seconde édition du *Thesaurus linguæ latinæ* de Robert Estienne est nécessairement postérieur à l'année 1543.

Digitized by Google

Je regrette d'avoir à présenter à M. Renouard une observation plus grave. Plusieurs des titres de ses listes, que j'ai eu occasion de confronter avec les livres, ne m'ont pas paru offrir une transcription assez fidèle. Je ne citerai qu'un exemple : M. Renouard donne (t. I, p. 105) le titre suivant : Nicolai Villagagnonis de bello Melitensi et ejus eventu Gallis imposito ad Carolum V. Imper. commentaria; ap. Carol. Stephanum. MDLXII. Calend. april.; in-4°. Voici le titre exact, qui désigne bien le même ouvrage, mais qui est rédigé dans un esprit fort différent : De bello Melitensi ad Carolum Cœsarem Nicolai Villagagnonis commentarius. Parisiis, apud Carolum Stephanum, typographum regium, MDLIII. (Ad calcem) : Excudebat Carolus Stephanus typographus regius, Lutetiæ, MDLIII. Calend. april.

Les titres de M. Renouard sont quelquefois trop abrégés[1] et privés par là de certaines particularités, dont l'abréviateur ne peut pas toujours prévoir l'importance. Plus ordinairement ils sont allongés de renseignements pris dans les dédicaces et autres annexes. Ces renseignements sont toujours instructifs; mais ils ont quelquefois le tort d'être insérés dans le titre, sans être renfermés, selon la règle, entre crochets. Je ne signalerai, parmi beaucoup d'autres, que le titre suivant :

Diogenis Laertii de vitis, dogmat. et apophthegmat. clarorum philosophorum libri X, græcè et latinè : Pythagoreorum fragmenta, gr. et latinè, Guilielmo Cantero interprete; Anonymi dissertationes et epistolæ Lysidis, Theanûs, Muiæ et Melissæ, græcè, cum Isaaci Casauboni notis ad Diogenem, et Henrici Stephani judicio de interpretatione Ambrosii et Brognoli. Hesychii illustrii (Mylesii) liber de iisdem philosophis, gr. et lat. Had. Junio interprete, cum Henrici Stephani annotationibus. Editio secunda. — Excudebat Henricus Stephanus; MDXCIV, in-8°. (T. I, p. 154, art. 5.)

Voici le titre de ce livre, copié textuellement sur l'exemplaire de la Bibliothèque du Roi :

Diog. Laert. de vitis, dogm. et apophth. clarorum philosophorum libri X. Hesychii ill. de iisdem phil. et de aliis scriptoribus liber. Pythagor. philosophorum fragmenta. Omnia græcè et lat. ex editione secunda. Is. Casauboni notæ ad lib. Diogenis, multo auctiores et emendatiores. Excudebat Henr. Steph., anno MDLXXXXIV, in-8°.

[1] Le titre transcrit p. 161, art. 3 (année M.D.LXIII), est de ce nombre. Il faut le lire comme il suit : Discours au vray de la reduction du Havre de Grace en l'obeissance du Roy : Auquel sont contenus les articles accordez entre ledict Seigneur et les Anglois. A Paris, par Rob. Estienne, imprimeur du Roy, M. D. LXIII; avec privilege de la Cour.

Digitized by Google

A l'occasion du rare et élégant Nouveau Testament grec de 1551, M. Renouard rapporte la mention faite par le père Lelong et par Maittaire de quelques exemplaires portant la date MDXLI, et il pense avec raison, comme le bibliographe anglais, que l'X n'est qu'une faute de chiffre; cependant il ajoute (p. 79) que les exemplaires qu'il a vus sont de 1551, et n'ont rien de gratté. Je puis affirmer que la Bibliothèque du Roi possède *deux* exemplaires de cet ouvrage et que tous deux portent la date MDLI, mais par la suppression d'un X très-visiblement gratté.

Je crois que c'est à tort que M. Renouard attribue à Henri Estienne la traduction latine du Traicté de Grammaire française, imprimée en 1558 et 1569. M. Renouard donne, comme il suit, le titre de la 2e édition : Gallicæ grammatices libellus (ab Henrico Stephano latinè versus), Parisiis, Dupuis. Excudebat Robertus Stephanus. MDLXIX, Cal. feb. in-8°. L'édition de 1569, la seule que j'aie sous les yeux, porte pour titre : Gallicæ grammatices libellus, latinè conscriptus in gratiam peregrinorum qui eam linguam addiscere cupiunt. Parisiis, ex officina Roberti Stephani typographi regii. MDLXIX. Au verso du titre se trouve la réimpression de l'avis de Robert Estienne au lecteur, dans lequel il expose les raisons pour lesquelles il a fait traduire cet opuscule, et n'indique nullement comme traducteur son fils, Henri Estienne. La mention de Dupuis, comme libraire, sur le titre donné par M. Renouard, me fait penser qu'on aura tiré peut-être différents titres pour cet ouvrage. Il pourrait en être de même du Traité de la conformité du langage français avec le grec, Paris, 1568, que M. Renouard annonce chez le même Jacques Dupuis, tandis que l'exemplaire de la Bibliothèque du Roi ne porte pas cette indication.

Ces petites erreurs ou omissions sont assurément de fort peu d'importance; mais l'exactitude scrupuleuse, et M. Renouard ne me démentira pas, est le premier mérite, comme le premier devoir d'un bibliographe. Je l'engage donc à redoubler d'efforts pour que, dans une seconde édition, les titres de sa nomenclature soient toujours la parfaite reproduction du titre, ou, s'il y a lieu, des titres eux-mêmes. Je l'engage aussi à surveiller avec plus de soin l'exécution typographique, et à éviter surtout les fautes qui portent sur les dates et les noms propres, quelque facile qu'il soit quelquefois à l'œil de les corriger, par exemple, Zosymus pour Zosimus (t. I, p. 147), Henri pour Robert (p. 10), 1557 pour 1537 (p. 6), ὁ τεολόγος pour ὁ θεολόγος (p. 139), le latin pour le français (p. 194), etc. etc. [1].

[1] ὁ θεολόγος était le surnom donné par les païens à Orphée, et par les chrétiens, à l'apôtre saint Jean.

Digitized by Google

Il serait encore bien à désirer que, dans sa prochaine édition, M. Renouard fît le sacrifice d'un certain nombre de locutions bizarres, telles qu'*encataloguement* (t. II, p. VIII), *foliotage* (t. I, p. 146), et autres de même création. De tels caprices de langage, qui peuvent, sans inconvénient, se glisser dans un catalogue d'amateur, sont moins à leur place dans un livre de bibliographie érudite. La bibliographie a, comme toutes les sciences, une langue à elle, qu'il importe de conserver pure et sévère.

M. Renouard a eu le soin très-louable, dans ce dernier ouvrage comme dans les Annales de l'imprimerie des Alde, de rompre la monotonie des nomenclatures bibliographiques par de courts éclaircissements littéraires. Ces brèves excursions, ces *Miscellanea*, comme il les appelle, ont le grand avantage de rendre à la fois plus facile et plus instructive la lecture toujours un peu fatigante d'un volume entier rempli de titres. Les remarques de M. Renouard sont presque toujours empreintes d'une saine et judicieuse érudition; je proteste seulement contre une de ses observations critiques, qui me paraît d'une étrange sévérité. A propos d'un livre de 1538, qui a eu autrefois sa célébrité : *Catheberti Tonstalli* (*episcopi*) *de arte supputandi libri quatuor*, M. Renouard fait la réflexion qui suit : « Dans un des catalogues de Robert, cette méthode d'arithmétique est dite *latinissimè et doctissimè scripta*. Il eût été possible d'exprimer cet éloge en meilleur latin (t. I, p. 47, article 1). » J'avoue ne pas bien saisir sur quoi porte le reproche fait à la latinité de Robert Estienne. Est-ce le superlatif *latinissimè*, qui choque M. Renouard? Mais cette forme un peu badine, si l'on veut, n'a rien que de régulier; saint Jérôme a dit : *Homo latinissimus*[1]. Ou bien M. Renouard pense-t-il que l'expression *latinè scripta* ne signifie qu'une chose écrite en latin et non pas écrite élégamment en latin? Si telle est sa pensée, il se trompe. Pour se convaincre du sens approbatif contenu dans l'adverbe *latine*, il lui suffira de se rappeler ce passage de Quintilien :.... « Mihi non invenuste dici videtur aliud esse latine, aliud grammatice loqui[2]. » J'ajouterai que saint Jérôme a employé ce mot dans la même acception et, qui mieux est, au comparatif..... « Rectitudines quas Græci vocant εὐθύτητας, et nos æquitates LATINIUS possumus appellare[3]. »

Nous ne terminerons pas cet examen de la partie bibliographique de l'ouvrage de M. Renouard, sans le féliciter de la très-louable idée qu'il a eue de joindre à la description des livres l'indication de leur valeur primi-

[1] *Epist.* 50, n. 2. — [2] *Institut. orat.* lib. I, cap. 6, p. 78, ed. Burm. — [3] *In Isai.* lib. VIII, cap. 26, v. 7. — Fronton a aussi employé le comparatif *latinius*. *Epist.* 6.

Digitized by Google

tive, d'après les catalogues qui nous restent de la librairie des Estienne. Je dois dire, toutefois, que ces indications ne sont pas aussi abondantes qu'elles pourraient être. J'ai sous les yeux quatre catalogues des Estienne, et j'y vois nombre d'ouvrages, et des meilleurs, dont M. Renouard n'a pas relevé les prix. Par exemple, la seconde édition du *Thesaurus linguæ latinæ*, 3 vol. in-fol. 1543, n'est accompagnée, dans la liste de M. Renouard, d'aucune indication de prix, tandis que, dans deux catalogues de Robert Estienne, cet ouvrage est coté 10 francs. A cette occasion, j'exprimerai à M. Renouard un dernier regret, c'est qu'en introduisant dans ses listes une partie des prix portés dans les catalogues de Robert Estienne, il n'ait pas mis à côté la valeur actuelle. M. Renouard dit bien, dans son avertissement, que le marc d'argent valait, de l'an 1515 à l'an 1530, un peu plus de 12 livres, et, de l'an 1530 à 1545, environ 14 livres[1]; mais il a tort de croire que, d'après cette indication, chacun puisse, à son gré, calculer aisément la valeur de la livre, du sol et du denier, comparativement à leur taux d'aujourd'hui.

D'abord, je ferai remarquer à M. Renouard que cette opération, fût-elle aussi facile qu'elle l'est peu, serait toujours très-incommode au milieu de la lecture d'un catalogue. Mais le travail que cette conversion exige est bien loin, d'ailleurs, d'être aussi simple qu'il le suppose. Pour trouver ce que valent aujourd'hui les 10 francs, par exemple, auxquels était taxé le *Thesaurus linguæ latinæ*, il ne suffit pas de savoir le taux du marc d'argent en 1543; il faut encore connaître la taille des diverses monnaies et leur valeur en sous; et encore, avec ces deux données, on arrive seulement à déterminer la valeur intrinsèque. Il y a, pour parvenir à découvrir la valeur comparative, bien autre chose à savoir. Il est nécessaire de connaître le prix des objets de première nécessité, du blé, du vin, celui de la journée de travail, etc. Ce n'est qu'à l'aide de toutes ces notions qu'on peut atteindre à une appréciation à peu près exacte de la valeur des anciennes monnaies. On doit donc vivement regretter que M. Renouard n'ait pas fait lui-même ces divers calculs, dont l'application à la bibliographie stéphanienne aurait beaucoup ajouté à ce que son livre offre déjà d'instruction solide et variée.

MAGNIN.

[1] Ces prix sont ceux du marc d'argent non monnayé. Le taux du marc d'argent monnayé était plus faible à cause de l'alliage. Voyez les tables de Dupré de Saint-Maur.

Digitized by Google

L'Æs GRAVE DEL MUSEO KIRCHERIANO, *ovvero le monete primitive de' popoli dell' Italia media, ordinate e descritte dai PP.* G. Marchi *e* P. Tessieri, Roma, 1839, in-4°.

PREMIER ARTICLE.

C'est certainement un grand service rendu aux études numismatiques que la publication du livre dont nous allons entretenir nos lecteurs, et ce service ne pouvait venir de mains plus habiles et plus exercées que celles des deux savants antiquaires qui se sont associés pour une pareille œuvre. La collection des *as* du Musée Kircher est notoirement la plus considérable et la plus choisie qui existe en Italie et au delà des monts. Déjà très-riche et très-nombreuse à l'époque où le cardinal Zelada, qui avait beaucoup contribué à la former, publia son livre sur ces sortes de monnaies onciales[1], cette collection s'est encore accrue, dans toutes les classes dont elle se compose, par les soins mêmes des PP. Marchi et Tessieri, préposés à la garde du musée des Jésuites; et les ressources de toute espèce que fournit le sol de Rome, non-seulement pour la réunion de monnaies de ce genre, mais encore pour leur classification, ayant été constamment mises à profit par des antiquaires aussi éclairés que ceux-là, une publication qui résulte d'un pareil concours de circonstances heureuses ne peut manquer d'être, à tous égards, digne du plus haut intérêt aux yeux de quiconque est suffisamment versé dans ce genre d'études.

Comme monuments monétaires appartenant à la plus ancienne époque de l'histoire de Rome, les *as* et leurs subdivisions tiennent certainement une des premières places parmi les monuments de l'antiquité romaine. Par leur poids et par les variations qu'on y remarque, ils forment un des principaux éléments de la question si grave, et encore aujourd'hui si controversée, du système des mesures romaines; et, à ce titre encore, ils deviennent, pour les questions d'économie politique et d'administration publique qui se rattachent à celle-là, des monuments d'une grande importance. Sous le rapport des types, ils intéressent de même, à un très-haut degré, la connaissance de la religion romaine; et, sous celui du style et du travail, ce sont des œuvres d'art qui, par leur

[1] *De Numis aliquot æreis uncialibus epistola*, Romæ, 1778, in-4°. Le texte de cet ouvrage fut rédigé par l'habile antiquaire P. Borghesi, digne père du célèbre Bart. Borghesi, aujourd'hui l'un des plus savants antiquaires de l'Italie.

Digitized by Google

originalité, comme par leur antiquité, n'ont rien qui leur soit comparable parmi tout ce qui nous reste de monuments de la civilisation romaine. On conçoit donc, par toutes ces raisons, que l'étude des *as* soit une des plus curieuses en soi, une des plus fécondes en résultats, que présente la numismatique, et l'on n'en a que plus de peine à comprendre que cette étude soit encore si peu avancée, avec les motifs d'intérêt qui s'y trouvaient réunis et avec la grande quantité de monuments qui s'y rapportent et qui abondent dans presque toutes les collections numismatiques d'un certain ordre. Il est vrai que la détermination de ces monnaies et leur classification offraient beaucoup de difficultés, et que l'incertitude ou l'insuffisance des témoignages classiques qui les concernent ajoutaient encore à ces difficultés matérielles. Pline est à peu près le seul auteur qui donne, sur l'origine de la monnaie romaine et sur ses réductions successives, des notions énoncées, en apparence, d'une manière positive et qu'on devrait croire conforme à la vérité historique; mais il est si peu d'accord avec lui-même et tellement en contradiction avec les monuments, qu'on n'a rien pu tirer de satisfaisant de son témoignage : aussi la plupart des antiquaires qui se sont efforcés d'en expliquer le texte et de le concilier avec les faits, y ont-ils si mal réussi, qu'on a dû renoncer à cette tâche ingrate, sans se sentir, pour cela, plus disposé à chercher, dans les monnaies mêmes qui nous restent, les moyens d'éclaircissement qui avaient été négligés par Pline ou qui lui manquaient. Tel est, à peu près, le parti où s'était arrêté l'illustre Eckhel lui-même. L'exposé qu'il a donné, dans sa *Doctrine*, des diverses questions concernant les *as* romains ou italiques est tellement succinct, et il y réduit à si peu de chose les seules notions scientifiques qu'il consent à admettre, qu'on ne peut s'empêcher de reconnaître que ce grand antiquaire n'avait foi ni à Pline ni aux monuments qu'il n'avait pas été à même d'étudier suffisamment. Sous beaucoup de rapports, la connaissance critique des *as* romains était donc à peu près intacte, bien qu'un si grand nombre d'antiquaires s'en fût occupé, et que tant de monuments eussent été publiés ou décrits, ensemble ou séparément; et cette circonstance rend encore plus méritoire le travail des PP. Marchi et Tessieri.

L'imperfection dans laquelle était restée jusqu'à ce jour cette branche si importante des études numismatiques se manifestait jusque dans la manière dont se classaient habituellement les médailles qui en faisaient partie. Ainsi, on avait coutume de ranger ensemble les *as*, puis les *semis* ou *demi-as*, puis les *quadrans*, les *triens*, et ainsi du reste, sans même essayer de rapporter à un système commun les pièces qui, offrant les mêmes types, avec tous les signes d'une même fabrique, devaient

Digitized by Google

se reconnaître, à ce double caractère, comme autant de subdivisions d'une même monnaie. C'est dans cet ordre, ou, pour mieux dire, dans ce désordre, qu'étaient disposées les monnaies onciales du Musée Kircher publiées par le cardinal Zelada, avec l'assistance du savant antiquaire P. Borghesi; et c'est ainsi encore que le catalogue de ces monnaies se trouve dans le livre de M. Mionnet. Le premier essai de classification tenté sur ces monnaies devait donc avoir pour objet de les ramener toutes, autant que possible, à l'unité monétaire dont elles étaient autant d'expressions, variées de poids et de module, mais identiques de type ou de fabrique; et c'est ce qu'ont fait d'abord les auteurs du livre qui nous occupe, avec toute l'habileté qu'ils avaient acquise par une longue pratique de ces monuments, en même temps qu'avec tout le succès qu'eux seuls peut-être entre tous les antiquaires étaient capables d'obtenir; car il fallait pour cela avoir réunis sous la main un grand nombre de monuments avec la certitude de la provenance habituelle de ces monuments; et ce n'est guère qu'à Rome que peut se trouver cette double condition pour quiconque se livre à l'étude des monnaies onciales. Or, ce premier point obtenu, c'est-à-dire, la classification par *familles* comprenant toutes les pièces d'une même série, depuis l'*as* ou le *dupondius* jusqu'à l'*once* ou la *semonce*, étant une fois arrêtée, la détermination de ces monnaies devenait plus facile et plus sûre, ou, du moins, on pouvait se livrer à cette recherche avec bien plus de chances d'y réussir; et c'est aussi ce qui se trouve effectué dans le livre que nous annonçons, sinon pour la totalité des pièces qui y sont décrites, ce qui serait beaucoup trop exiger d'un premier essai, au moins pour un assez grand nombre de ces médailles, et cela, avec un assez haut degré de probabilité, en même temps que d'une manière généralement assez neuve et assez ingénieuse, pour constituer, dès ce moment, un système de classification vraiment scientifique. C'est sous ce rapport que nous allons l'examiner dans ses détails avec tout le soin dont nous sommes capables, et que, en indiquant les points sur lesquels nous sommes d'accord avec les deux savants auteurs, et ceux sur lesquels il nous reste encore des doutes, qu'ils peuvent mieux que personne travailler à éclaircir ou à résoudre, nous nous efforcerons de répondre à l'appel qu'ils adressent aux antiquaires.

Un premier coup d'œil jeté sur la masse des monnaies onciales de tout module que nous possédons, y fait démêler plusieurs systèmes qui ne peuvent appartenir qu'à des nations distinctes, en même temps qu'à des époques à peu près contemporaines. Les *as romains* se distinguent en premier lieu et se reconnaissent, à défaut d'inscriptions,

Digitized by Google

par leurs types, qui se reproduisent tous, dans le même ordre, sur des pièces non plus fondues, mais frappées, avec des signes correspondant à leur valeur onciale primitive, et avec l'inscription ROMA. Le système proprement romain, dans les deux modes de fondre et de frapper la monnaie, est donc parfaitement connu, depuis sa plus haute époque, dont la détermination reste encore, de l'avis de nos deux auteurs, sujette à quelque incertitude, mais qui résulte, en toute hypothèse, du poids le plus élevé, jusqu'aux derniers temps de la république, où la diminution du poids, dans les mêmes types, avec les mêmes valeurs, arrive au degré le plus bas qui ait encore été constaté par les monuments. Un autre système, qui ne se reconnaît pas avec moins d'évidence et de certitude, c'est celui des *as étrusques*, portant tous des inscriptions en caractères de cette langue; lequel système se divise lui-même en plusieurs classes, correspondant à autant de villes principales, ou de confédérations de peuples, soit de l'Étrurie proprement dite, soit de l'Ombrie, que leurs inscriptions, d'accord avec leurs types et avec leur fabrique, assignent à *Volterra*, à *Tuder* et à *Icuvium*. On connaît, enfin, un troisième système, tout à fait distinct de ces deux-là par les types et par la fabrique, et dont le siége n'est pas déterminé d'une manière moins certaine, comme appartenant au voisinage de l'Adriatique, dans la région du Picénum, par l'inscription HAT, en lettres latines, qui désigne la ville d'*Hatri*. Une classification générale des monnaies onciales de l'Italie moyenne, réparties entre ces trois systèmes, était donc facile à établir, et n'exigeait, de la part des antiquaires livrés à cette étude, que le soin nécessaire pour recueillir toutes les pièces appartenant à chaque système, et pour les ranger suivant leur ordre respectif de fabrication et de localité.

Mais il existe, en dehors de ces trois systèmes, une foule de monnaies onciales, de tout module et de tout âge, qui ne pouvaient se ranger dans aucun d'eux, sans faire violence à tous les caractères de la fabrique, ou recevoir une attribution particulière que par l'effet de suppositions plus ou moins arbitraires. Or, c'était précisément dans la détermination de ces *as*, vulgairement nommés *italiques*, qui n'étaient ni *romains*, ni *étrusques*, ni *ombriens*, ni *hadriatiques*, que consistait la partie la plus difficile du problème des monnaies onciales; et c'est aussi dans cette partie de leur travail que nos deux auteurs ont fait preuve de plus de sagacité et de critique, en proposant, pour la plupart de ces monnaies restées jusqu'ici sans attribution, une classification qui, si elle n'est pas absolument certaine, est, en beaucoup de cas, très-plausible et toujours très-ingénieuse. Après ces observations

Digitized by Google

préliminaires, que nous avons jugées nécessaires à l'intelligence du sujet, entrons dans l'examen du livre des PP. Marchi et Tessieri, et procédons-y avec autant de détail que le comporte la nature du recueil où nous écrivons.

Cet ouvrage est précédé d'une Préface, divisée en cinq paragraphes, où les auteurs traitent brièvement de l'*æs grave* du Musée Kircher; de l'origine de l'*æs grave;* du poids et de la valeur de l'*æs grave;* des types propres à ce genre de monnaie; enfin, de l'utilité qui peut résulter, pour les études historiques, du poids et des types de l'*æs grave.* Sous chacun de ces titres, les deux savants auteurs exposent plutôt, avec la modestie qui leur est propre en même temps qu'avec l'expérience qu'ils ont acquise, leurs idées particulières, qu'ils ne s'attachent à réfuter celles des autres antiquaires; et plusieurs de ces idées, malgré l'autorité qui les recommande, pourraient sans doute donner lieu à quelque discussion. Mais, sans entrer dans cette discussion, qui pourra trouver ailleurs sa place, bornons-nous à exposer d'abord le plan et la division du livre; après quoi, nous l'apprécierons dans ce qu'il a de neuf et d'important, et qui se rapporte aux monuments mêmes.

Ce sont, en effet, ces monuments, distribués sur trente-neuf planches lithographiées avec soin d'après les originaux, qui constituent, à nos yeux, le principal mérite de l'ouvrage. La description de ces monuments en forme la première partie; et, sur cette partie du livre, on sent que nous ne devons avoir presque aucune observation critique à faire. C'est dans la seconde partie, intitulée *Ragionamento,* que sont exposés en détail les motifs d'après lesquels se sont guidés nos deux auteurs dans la classification générale des monnaies onciales et dans les attributions particulières qu'ils en proposent; et c'est aussi sur cette partie de leur travail, qui est de beaucoup la plus étendue et la plus importante, que la critique doit trouver le plus à s'exercer, dans l'intérêt même des questions graves qui y sont traitées.

Une de ces questions, qui se présente en premier lieu à notre examen, et qui est aussi l'une des plus importantes entre toutes celles qui concernent cette classe de monuments, c'est celle de savoir à quelle antiquité peuvent appartenir les plus anciennes de ces monnaies; en d'autres termes, quelle est l'époque qui peut être assignée à l'origine de la monnaie, soit romaine ou latine, soit italique. Cette question, depuis longtemps controversée entre les antiquaires, est discutée dans la Préface de nos deux auteurs, à l'aide de considérations qui résultent soit des témoignages historiques, soit de l'observation des poids et de leur diminution successive. A s'en tenir au texte de Pline, qui ne fait,

Digitized by Google

il est vrai, que reproduire l'assertion d'un écrivain grec, Timée, Rome n'aurait eu de la monnaie de bronze portant une empreinte, *æs signatum*, qu'*à partir du règne de Servius*[1]; et pourtant, le même auteur déclare ailleurs, cette fois, à ce qu'il paraît, d'après la tradition romaine[2], que l'*æs signatum* eut déjà cours à Rome *du temps de Numa*. C'est à cette seconde opinion que s'arrêtent nos auteurs, en se fondant sur le fait de l'institution du collége des *Ærarii*, attribuée à Numa, p. 11 et 39. Mais ce fait, qui peut fort bien n'avoir aucun rapport avec la fabrication de la monnaie de bronze, reste lui-même sujet à beaucoup d'incertitude[3]. Il en est de même des témoignages, soit poétiques[4], soit littéraires[5], qui concernent la culture d'arts ou des lettres dans les premiers siècles de Rome. Rien n'est plus problématique que ces sortes de notions, auxquelles chacun peut toujours attribuer le degré de valeur qui convient à son système, sans qu'il en résulte aucune certitude réelle. J'en dirai autant de ces antiques peintures d'*Ardée*, de *Lanuvium* et de *Cære*[6], que nos auteurs citent avec confiance, sur la foi de Pline, pour prouver l'existence des arts dans le Latium, à une époque antérieure même à la fondation de Rome. En admettant cette antiquité, qui n'est sans doute qu'une tradition populaire, et dont Pline, en tout cas, n'était pas un garant suffisant, il est à peu près certain que les peintures en question étaient *de mains grecques*, comme *de sujets grecs;* d'où il suit qu'il n'y a rien là qui soit en faveur d'une école d'arts nationale dans le Latium. Le seul fait important, la seule notion positive, en ce qui concerne l'existence des monnaies romaines, ce sont les monuments qui nous restent, et qui, envisagés dans leur ensemble, fournissent des moyens de critique suffisants pour déterminer, au moins d'une manière approximative, leur antiquité relative. Or, pour quiconque aura considéré, avec un esprit libre de toute prévention et avec un œil attentif, les monnaies onciales attribuées par nos auteurs au premier siècle de Rome, il sera impossible d'y voir effectivement des monuments d'une si haute antiquité, et je suis, sur ce point, de l'avis exprimé par un il-

[1] Plin. XXXIII, 3, 13. — [2] Idem, XXXIV, 1. — [3] Je n'admets pas l'idée de M. Cavedoni, que ces *Ærarii* de Numa eussent pour emploi de forger les *obeli* ou *broches de métal* qui servaient de monnaie à cette époque. Cette idée, qui n'est appuyée d'aucun témoignage classique, a été, avec raison, combattue par M. P. Visconti, dans un petit écrit publié en réponse aux observations critiques du savant antiquaire de Modène, et intitulé : *Intorno alla notizia bibliografica del Ch. Cavedoni, osservazioni del cav. P. E. Visconti*, Roma, 1839, in-8°; voy. p. 7-8. — [4] Ovid. *Fast.* I, 199-201. — [5] Ciceron. *de Republ.* II, 10. — [6] Voy. ce qui a été dit de ces ouvrages dans mes *Peintures antiques inédites*, p. 87, 2).

Digitized by Google

lustre antiquaire italien, M. Cavedoni[1], mais non pas, il est vrai, sans quelque restriction, comme on le verra plus bas. Une considération qui ne peut manquer de paraître décisive, et qui m'a toujours frappé dans l'examen approfondi et souvent répété que j'ai eu occasion de faire des *as* romains, latins, étrusques et italiques, c'est que l'art s'y montre tout formé sur les monnaies de ces diverses séries, réputées les plus anciennes d'après le poids, comme sur celles où la diminution du poids indique une époque plus récente. Sur aucune de ces pièces on n'aperçoit un art qui s'essaye, une industrie qui commence; et les plus anciennes même, c'est-à-dire les plus pesantes, sont généralement celles qui présentent le plus haut style de dessin dans les têtes, et la plus grande perfection de fabrique. C'est là une sorte de phénomène contraire à tout ce que nous connaissons de l'histoire de la monnaie des divers peuples grecs, soit de la Grèce même et de ses colonies, soit de l'Italie et de la Sicile; car partout les monuments numismatiques de ces peuples nous montrent, à l'origine de cette branche de l'art, des essais plus ou moins informes, des tâtonnements plus ou moins longs, des progrès plus ou moins sensibles, tandis que la famille entière des *as*, envisagée dans son ensemble et dans chacune de ses classes, nous offre toujours le même art, c'est-à-dire un art aussi accompli et une fabrique à peu près pareille, sauf les différences légères qui tiennent à la diversité des ateliers monétaires. Or, il n'est pas possible que ces monnaies, où le style et le travail se montrent si parfaits, appartiennent à la naissance de la civilisation romaine et au siècle de Numa, tandis que les monnaies grecques contemporaines du midi de l'Italie ne présentent encore, dans le dessin et dans la fabrique, que les traces de l'enfance de l'art. Cette impossibilité devient plus frappante encore pour celles de ces monnaies onciales que nos auteurs croient plus anciennes que les *as* mêmes romains, et qu'ils attribuent aux Volsques et aux Rutules : ce sont les *as* du poids le plus grave, avec des types différents de ceux qu'on trouve employés sur la monnaie romaine, et avec un style de dessin encore plus élevé. Vouloir reconnaître, dans ces *as* présumés des Volsques et des Rutules, des monuments antérieurs à la fondation de Rome, conséquemment admettre des arts volsques et rutules déjà arrivés à la perfection, quand ceux de la Grèce, portés en Italie, étaient encore dans toute leur rudesse primitive, est véritablement une supposition à laquelle mon

[1] Cette opinion de M. Cavedoni est exposée dans son écrit cité à la note précédente, et inséré dans les *Memorie di Modena*, sous le titre de *Notizia bibliografica*; puis tiré à part, p. 1-23; voy. p. 5-6.

Digitized by Google

esprit ne peut se prêter; c'est un système qui répugne à tout ce qu'on possède de notions acquises sur l'histoire de l'art; et j'avoue que, sur ce point, ma conviction résiste de toute sa force à l'opinion que nos auteurs se sont formée, et dans laquelle la contradiction qu'ils ont éprouvée ne paraît pas les avoir ébranlés.

Cette question de l'ancienneté de la monnaie romaine est si grave et si curieuse en soi, ainsi que par les diverses considérations qui s'y rattachent et par les monuments mêmes qui y ont rapport, que mes lecteurs m'excuseront si je m'y arrête encore quelque temps. Combattus sur ce point par M. Cavedoni, les savants auteurs ont trouvé auprès d'eux, à Rome même, de vaillants auxiliaires [1], qui, en soutenant l'antiquité des *as* romains contemporains de Numa, semblent moins défendre une question de science qu'une question de patriotisme. Examinons donc les arguments allégués à l'appui de cette opinion par deux de ces antiquaires, que j'honore personnellement, et avec lesquels j'ai en commun l'avantage d'avoir vu et observé de mes propres yeux les monuments dont il s'agit. L'un d'eux, M. Salv. Betti, ne doute pas que la monnaie de bronze ne pût dater, à Rome, du temps de Numa, puisque l'introduction du denier d'argent fut due à Servius, d'après le témoignage de Varron [2]. Mais j'avoue que je ne sais quelle peut être l'autorité de ce témoignage cité par le grammairien Carisius, *sur ce denier d'argent de Servius*, dont il n'existe pas un seul exemplaire au monde, en présence de cette énorme quantité de deniers consulaires que nous possédons, et dont la fabrication ne saurait guère remonter au-delà du VIe siècle de Rome [3]. Comment expliquerait-on la disparition totale de la *monnaie d'argent de Servius*, si elle eût effectivement existé, quand la monnaie consulaire, qui lui avait succédé, est encore si abondante dans nos cabinets, quand la monnaie de bronze, qui avait eu cours *dès le temps des rois*, au témoignage de Pline, et qui, dans toute hypothèse, fut certainement frappée, au plus tard dans le IIIe siècle de Rome, nous est également parvenue en si grande quantité? Les monuments sont donc ici en contradiction manifeste avec le témoignage de Varron, ou plutôt avec la tradition populaire dont il s'était rendu l'écho; et je crois plus sûr de se fier à ces monuments que de suivre cette tradition.

[1] M. Salv. Betti, dans une *Lettera sulla moneta grave del Museo Kircheriano*, Roma, 1839, in-8°, p. 1-19; Clemente Cardinali, cité, *ibid.* p. 6; et M. P. E. Visconti, auteur de l'opuscule déjà cité plus haut, p. 659, 3). — [2] Varro, *ap.* Caris. *Instit. grammat.* l. I, *v. Deficentia : Nummum argenteum conflatum primum a Servio Tullio* DICUNT; *is quatuor scriptulis major fuit;* voyez Betti, *Lettera*, etc. p. 15. — [3] Ou de l'an de Rome 536, époque où la valeur du denier fut fixée à seize *as*.

Digitized by Google

D'ailleurs, Pline affirme, d'une manière qui paraît fondée sur des documents officiels, que l'introduction de la monnaie d'argent, à Rome, datait de l'an 485, sous le consulat de Q. Fabius[1]; et ce premier *denier d'argent*, de la valeur de dix *as*, était aussi connu de Varron, comme on le voit d'après un passage de son traité de la Langue latine[2]. Donc il n'est pas possible d'admettre l'existence d'un *denier d'argent* frappé sous Servius[3]; et le témoignage de l'histoire n'est pas moins contraire à cette assertion que celui des monuments mêmes.

Les arguments dont se sert l'autre antiquaire romain, M. P. E. Visconti, qui est venu en aide au système de nos savants auteurs, ne me paraissent pas, si je dois le dire, d'une beaucoup plus grande valeur. En admettant avec toute son autorité le témoignage de Pline, sur l'institution du *collége des Ærarii* due à Numa, fait auquel je ne crois pas possible d'accorder l'importance qu'on lui attribue, cet antiquaire s'attache surtout à défendre l'antiquité des *as* romains, d'après l'exemple des divers peuples de l'Italie méridionale et centrale, qui avaient de la monnaie de bronze et d'argent dès le IVe, et même dès le IIIe siècle de Rome; d'où il suit pour lui que ces *as* romains, qui sont *coulés* et non *frappés*, et qui offrent d'ailleurs toute l'apparence d'une fabrique plus ancienne, peuvent bien appartenir à une époque beaucoup plus haute, et précisément à celle de Numa. Je n'opposerai point, à cette manière de voir, un fait qui n'est peut-être pas non plus d'une bien grande valeur, celui d'une largesse faite au peuple par Numa, en *pièces de cuir*[4]; d'où il suivrait que, dans le siècle de ce deuxième roi des Romains, on ne connaissait pas encore à Rome la *monnaie de bronze*. Mais, pour res-

[1] Plin. XXXIII, 3, 13 : *Argentum signatum est anno Urbis CCCCLXXXV*. Quelques lignes plus haut, il avait dit : *Populus Romanus ne argento quidem signato ante Pyrrhum regem devictum usus est*. La défaite de Pyrrhus est de l'an de Rome 479; ainsi ces deux assertions s'accordent parfaitement. — [2] Varron. *de L. L.* l. V, § 174, p. 68, ed. K. Ott. Muller. — [3] Aussi M. Letronne n'a-t-il fait, dans son savant *Mémoire sur l'évaluation des monnaies grecques et romaines*, aucune mention même de cette tradition, rapportée par un grammairien sur le compte de Varron. J'ajoute que, depuis longtemps, l'inexactitude de l'assertion prêtée à Varron avait été reconnue par les antiquaires; du moins Baudelot, qui cite aussi le passage du grammairien Carisius, regarde-t-il comme une faute, qu'il met sur le compte du copiste, la leçon *argenteum*, qu'il propose de corriger en *æreum*; voyez ses *Réflexions sur les deux plus anciennes médailles d'or romaines* (Paris, 1770, in-4°), p. 42. — [4] Ce fait est rapporté par Baudelot, dans ses *Réflexions* citées à la note précédente, p. 4, sans qu'il allègue aucun témoignage à l'appui de son assertion, et sans que je sois en mesure de vérifier où il l'avait puisée. Mais il semble que Sénèque fasse allusion à cette *monnaie de cuir* dans ce passage de son livre *de Benefic.* l. V, c. 14 : *Corium forma publica percussam, quale apud Lacedæmonios fuit, etc.*

Digitized by Google

treindre la question dans les termes mêmes où l'a posée M. P. E. Visconti, il m'en coûte véritablement d'avoir à dire qu'en alléguant, en fait de monnaies d'argent frappées dans le IIIe siècle de Rome par un peuple d'Italie voisin de Rome, les monnaies des *Phalisques*, M. E. P. Visconti a commis une erreur qui est bannie, depuis près d'un demi-siècle, du domaine de la science; car ces monnaies, avec l'inscription ΦΑΛΕΙΩΝ, n'appartiennent point, comme le croyait encore Eckhel, à la cité étrusque de *Phaleri*, mais aux *Éléens* du Péloponnèse; et je ne crois pas qu'il y ait aujourd'hui en Europe un seul numismatiste qui conteste, à plus forte raison qui ignore, une vérité aussi vulgaire. L'exemple des prétendues monnaies de *Phaleri* n'a donc absolument aucune application dans la question actuelle. Celui des monnaies de *Luceria* d'Apulie, qui mit successivement en circulation de l'*æs grave* et du bronze frappé avec diminution successive de poids, n'a rien non plus qui contrarie le fait de la fabrication des *as* au IIIe siècle de Rome, puisque cette substitution à l'*æs grave* de la monnaie de bronze frappée avec ses dégradations successives n'est qu'une question de temps qu'il est toujours permis de restreindre dans des termes plus ou moins limités, vu le défaut absolu de données chronologiques; sans compter que les monnaies onciales de *Luceria* attestent, par leur fabrique même, une époque comparativement assez récente. M. E. P. Visconti ne me semble avoir quelque avantage dans cette discussion, que dans la réfutation qu'il oppose à deux hypothèses mises en avant par M. Cavedoni, l'une qui concerne la fabrication des *obeli* ou *verges de métal*, qui auraient constitué la monnaie romaine du temps de Numa, l'autre, qui a rapport aux *asses librales* de Servius, que le savant antiquaire de Modène croit retrouver dans quelques *as* qui nous restent, de *forme quadrilatère allongée*. En ce qui regarde les *obeli*, M. P. E. Visconti n'a pas de peine à montrer que cette supposition ne repose sur aucun témoignage, et qu'elle n'est justifiée par aucun monument. Quant aux *as de forme quadrilatère*, il n'est pas moins certain que le style et la fabrique de ces monnaies, d'un poids de beaucoup supérieur à celui des *as* les plus pesants, leur assignent une époque contemporaine, si ce n'est même postérieure à celle des *as* des premiers temps. Sans parler de celui qui porte l'inscription ROMANOM[1], et qui est une pièce reconnue de coin moderne, il a été avéré par des découvertes récentes, que ces sortes d'*as quadrilatères* avaient cours en même temps que les *as* de la forme ronde ordinaire;

[1] Publié d'abord par Eckhel, *Sylloge, etc.* p. 90. Voyez ce qu'il en dit encore dans sa *Doctr. Num.* t. I, p. 124, et t. V, p 50.

Digitized by Google

et comme leur poids s'est trouvé égal à celui de cinq livres romaines, témoin celui qui existe au Musée Kircher et qui provient d'une fouille récente de Bomarzo, rien n'est plus conforme à la vraisemblance que l'idée de nos deux savants auteurs, adoptée par M. P. E Visconti, qui voit, dans les monuments en question, des *quinipondii*, ou des *as quintuples*, d'une fabrique qui n'a véritablement et qui ne peut avoir aucun rapport avec les *asses librales* de Servius; à moins de supposer, comme le dit M. P. E. Visconti, que la livre romaine du temps de Servius était quintuple de celle du IIIe siècle de Rome; ce qui n'est autorisé par aucun témoignage classique, et ce qui ne serait, en réalité, qu'une hypothèse gratuite alléguée à l'appui d'une première supposition tout aussi arbitraire.

Les raisons tirées, soit de l'examen des textes, soit de la confrontation des monuments, pour prouver, par induction ou par analogie, la haute antiquité des *as* romains, se réduisent donc à bien peu de chose ou même à rien, dès qu'on les soumet à l'épreuve d'une critique sévère. Il existe pourtant quelques faits dont on n'a pas tenu assez de compte dans cette discussion, et qui tendraient à prouver que la fabrication des monnaies onciales remontait un peu plus haut que ne le pense M. Cavedoni. Ainsi, en l'an de Rome 261, le peuple contribua, au moyen d'un *sextans* par tête, aux funérailles de Ménénius Agrippa; c'est ce que rapporte Tite-Live[1], et ce qui est répété par d'autres auteurs[2]. Trente-cinq ans plus tard, lors des obsèques du consul P. Valérius, tué à la reprise du Capitole, dans une sédition civile, nous voyons que le peuple contribua pareillement à relever la pompe de cette cérémonie, cette fois au moyen d'un *quadrans* par tête; et c'est encore Tite-Live qui nous apprend ce fait curieux[3]. L'usage de la monnaie onciale existait donc à Rome, au plus tard dans le IIIe siècle; et cette notion, négligée par nos auteurs et omise par Eckhel lui-même, ne laisse pas d'avoir beaucoup d'importance dans la discussion actuelle. D'un autre côté, nous savons par le témoignage d'Aulu-Gelle[4], qu'à l'époque de la rédaction des Douze Tables, c'est-à-dire vers l'an de Rome 300, le poids des *as* dont on se servait à Rome était encore d'une *livre* ou de *douze onces;* d'où

[1] Tit. Liv. II, 33 : *Extulit eum plebs,* SEXTANTIBUS *conlatis in capita.* — [2] Plin. XXXIII, 10, 48 : *Agrippæ Menenio* SEXTANTES *æris in funus contulit.* Cf. Valer. Max. IV, 4, ext. 11, 2; Senec. *de Consol. ad Helv.* c. XII; Apul. *Apolog.* p. 286, ed. Elmenh. — [3] Tit. Liv. III, 18 : *In consulis domum plebes* QUADRANTES, *ut funere ampliore efferretur, jactasse fertur.* — [4] A. Gell. *N. A.* XX, 1, 31 : *Hæc ipsa paucitas assium grave pondus æris fuit : nam* LIBRARIIS ASSIBUS *in ea tempestate populus usus est.*

Digitized by Google

il suit que l'usage de cette monnaie, quel qu'en fût le premier auteur, avait certainement lieu dans le IIIe siècle de la république, et que les *as* qui nous restent, et dont le poids est inférieur à *douze onces*, appartiennent à une époque plus récente. Telle est, du moins, l'opinion qui résulte pour moi de toutes les circonstances connues, et qui me paraît plus près de la vérité historique que celle de nos deux auteurs et de M. Cavedoni lui-même, qui n'a fait, à cet égard, aucune distinction, et qui n'a cité aucun des textes dont je viens de me servir.

Appliquant maintenant ces raisonnements à l'examen des monuments numismatiques qui sont l'objet de cette discussion, la première observation qu'ils nous suggèrent et qui a déjà frappé plusieurs critiques, c'est qu'ils offrent des diminutions successives de poids, qui font présumer une longue suite d'opérations monétaires, et conséquemment un espace de temps considérable pour le cours entier de leur fabrication. Sur ce point de la diminution du poids des *as* romains, nos deux auteurs apportent des données positives, fournies par la collection d'*as* la plus nombreuse et la plus choisie qui existe certainement dans aucun cabinet; et il résulte de leurs observations qu'à part quelques différences de poids peu importantes, et qui peuvent tenir, soit à la négligence avec laquelle les pièces ont été coulées, soit à l'état d'oxydation plus ou moins avancé dans lequel elles se sont retrouvées, on peut constater *six réductions successives de l'as*, dont les monuments existent encore, c'est à savoir : un *as de six onces*, dont l'émission est prouvée par des *sextans* et des *onces*, les uns du poids de l'once, les autres de la moitié juste; un *as de quatre onces*, avec lequel se trouvent en rapport un *decussis* et un *tripondius* qui nous sont parvenus; un *as* de *trois onces*, prouvé de même par un *tripondius* et un *dupondius* existants; l'*as de deux onces*, ou l'*as sextantarius* de Pline, dont la série entière est donnée par nos auteurs [1], de même que celle de l'*as oncial*, ou d'*une once*, et celle de l'*as semoncial*, ou d'*une demi-once* [2]. Mais, en dehors de ces *six réductions* de l'*as*, qui sont connues par des monuments authentiques, et dont Pline n'a pourtant pas dit un mot, il existe, sur des *as* qui paraissent d'une fabrique plus ancienne, des diminutions de poids trop fortes pour pouvoir être attribuées uniquement aux deux causes indiquées plus haut. Ainsi, sur trente-cinq *as romains* du Musée Kircher, *cinq*, les plus pesants de tous, excèdent *dix onces* sans atteindre jusqu'à *onze; seize* pèsent entre *neuf* et *dix onces*, et *deux*, entre *quatre* et *cinq*. Il y eut donc, dans une période antérieure à l'émission de l'*as de six onces*, d'autres réductions

[1] Tavola III, C. — [2] *Ragionamento*, cl. I, p. 41.

Digitized by Google

de l'*as* primitif, ou de l'*as d'une livre de douze onces*, *librale pondus æris*, comme dit Pline, sur lesquelles cet auteur a pareillement gardé le silence; et cet *as primitif* manque encore aujourd'hui dans nos collections; ce qui fait présumer sa haute antiquité, d'accord avec la tradition romaine dont Pline s'était rendu l'interprète, et qui l'attribuait à Servius. Voilà bien l'état de la question, telle qu'elle résulte de la comparaison attentive des *as romains*, considérés sous le rapport des poids, telle aussi que l'avait résumée, avec sa haute raison et sa profonde intelligence, le savant et judicieux Eckhel [1]; voilà, dis-je, cet état exposé dans toute sa sincérité. Et maintenant, il ne s'agit plus que de tirer de ce petit nombre de faits positifs, fournis par les monuments, les déductions les plus sûres et les plus utiles à la connaissance du système monétaire des Romains qu'elles puissent nous fournir.

La première conséquence qui résulte de cet examen des monuments, c'est certainement que Pline en a parlé d'une manière qui accuse une grande négligence, pour ne pas dire autre chose. L'excuse qu'on a alléguée en sa faveur, en disant que *Pline s'est contenté de donner les extrêmes des réductions* [2], n'est même pas suffisamment fondée; car cet auteur affirme trop positivement que l'*as d'une livre* ou de *douze onces* fut réduit au poids *de deux onces* pour suffire aux besoins de la république à l'époque de la première guerre punique [3], pour que l'on puisse lui attribuer cette intention de ne donner *que les extrêmes des réductions;* sans compter qu'en rapprochant ce témoignage de ceux de Festus [4] et de Volusius Mætianus [5], ce dernier qui affirme en termes bien clairs que *la* PREMIÈRE *réduction de l'as du poids d'une livre fut celle qui le convertit en une demi-livre :* PRIMA *divisio solidi, id est* LIBRÆ, *quod* AS *vocatur, in duas partes dimidias deducitur*, il est difficile de n'y pas voir une assertion d'accord avec la pensée de Pline, sinon avec la vérité historique. Mais, d'un autre côté, le fait capital des réductions successives de l'*as*, fait qui résulte de la comparaison même des monuments, est une notion si grave en soi et si directement contraire au texte de Pline, qu'on ne saurait s'expliquer d'une manière bien satisfaisante, ni pourquoi Pline l'aurait cru devoir passer sous silence, ni comment cet auteur aurait pu l'ignorer. Quoi qu'il en soit de cette grave contradiction ou de cette énorme lacune dans le témoignage de l'historien

[1] Eckhel, *D. N.* t. V, p. 7-8. — [2] Letronne, *Considérations sur les monnaies, etc.* p. 25. — [3] Plin. XXXIII, 3, 13 : *Librale autem pondus æris imminutum bello Punico primo, cùm impensis respublica non sufficeret; constitutumque ut asses* SEXTANTARIO PONDERE *ferirentur.* — [4] Fest. *v. Æs grave.* — [5] *Apud* Gronov. *de Pecun. veter.* p. 881. Ces deux témoignages ont été cités par M. Letronne.

Digitized by Google

latin, ce qui se peut inférer avec le plus de probabilité de l'étude des monuments mêmes qui nous restent, et que Pline, avec un peu plus d'attention, pouvait si aisément consulter lui-même, c'est que les réductions de l'*as*, qui descendent presque régulièrement *de douze onces à une demi-once*, durent s'être opérées dans une période de temps beaucoup moins considérable qu'on ne serait tenté de le supposer; puisque, sauf cette différence de poids, les *as* et fractions d'*as*, qui nous sont parvenus en assez grand nombre, présentent, comme je l'ai dit, une fabrique à peu près pareille, qui accuse une époque presque contemporaine. Or, cette similitude de fabrique à côté de cette diminution de poids est un autre fait tout aussi sensible pour quiconque a l'habitude d'observer les monuments numismatiques, et duquel il résulte avec la même certitude, que ces réductions, portant sur des *as* semblables par la fabrique et différant seulement par le poids, ont eu lieu à des espaces de temps très-rapprochés : d'où il suit qu'on n'en saurait rien conclure pour reporter à une haute époque, telle que celle de Numa, comme le font nos auteurs, la première fabrication des monnaies onciales. La question des *as*, envisagée sous le rapport des poids, ne se présente donc pas d'une manière plus favorable à cette haute antiquité qu'on leur attribue; et, tout bien considéré, je ne trouve ni dans les témoignages historiques, ni dans les diverses circonstances qui se rapportent à l'étude de ces monuments, rien qui détruise ou même qui infirme la conclusion à laquelle je suis arrivé précédemment : c'est que, s'il y eut effectivement un *as de douze onces* frappé sous Servius, fait que je n'oserais encore affirmer, mais qui me paraît bien probable, les *as* qui nous restent et qui diffèrent, par le poids et par le type, de cet *as primitif*, ne sauraient remonter beaucoup au delà du IVe siècle de Rome.

En ce qui concerne les empreintes mêmes de la monnaie romaine, il nous est impossible de ne pas signaler encore, avec nos auteurs, dont nous partageons tout à fait l'opinion sur ce point, l'inconséquence du témoignage de Pline, qui semble n'avoir jamais eu sous les yeux les monuments dont il parle, et qui sont pourtant ceux-là mêmes que nous possédons en si grand nombre. Après avoir dit que le bronze reçut pour *type* un *bœuf*, une *brebis* et un *porc* [1] : *æs signatum est nota pecudum*, d'où vint à la monnaie de bronze le nom de *pecunia* : *unde et pecunia appellata est*, il observe, quelques lignes plus bas, que le type du bronze fut, d'un côté, un *Janus à double face*, et, de l'autre côté,

[1] Plin. XXXIII, 3, 13; cf. XVIII, 3 : *Servius rex ovium boumque effigie* PRIMUS *æs signavit.*

Digitized by Google

une partie antérieure de vaisseau : nota æris fuit ex altera parte Janus geminus, ex altera rostrum navis; avec cette autre distinction, qu'il ajoute lui-même, que l'empreinte du *triens* et du *quadrans* fut un *radeau : in triente vero et quadrante rates.* Festus dit à peu près la même chose, au sujet de cette dernière particularité [1]; et ce que Pline rapporte des animaux domestiques employés comme types de la première monnaie romaine se trouve pareillement conforme au témoignage de Varron [2]. Cependant, il est de fait que, sur tous les *as romains* qui nous restent, sans distinction des plus anciens ou des plus pesants, comme des plus légers ou des plus récents, le type uniforme du revers, dans toutes les divisions de l'*as*, est le *rostrum navis*, et que la face principale est occupée par une *tête de divinité;* c'est à savoir : un *double Janus* sur l'*as*, *Jupiter* sur le *semis*, *Minerve* sur le *triens*, *Hercule* sur le *quadrans*, *Mercure* sur le *sextans*, et *Rome* sur l'*once*. Cet ordre est invariable, et, à aucune époque, il n'est sujet à aucune exception. Or, comment s'expliquer cette contradiction nouvelle entre les auteurs et les monuments? Dira-t-on que Pline a voulu parler d'*as plus anciens* que ceux qui nous restent, lesquels avaient pour type un animal domestique? Mais, d'abord, il n'indique pas lui-même cette distinction; en second lieu, Ovide ne connaît aussi, en fait de monnaies romaines primitives, que celles qui portent, d'un côté, le *bifrons*, de l'autre, le *navis* [3], et qui sont précisément les nôtres; troisièmement, Macrobe, citant pour preuve d'une antiquité immémoriale du double type des *as romains* la locution *capita aut navim*, dont se servaient les enfants de son temps, dans le jeu qui répond à celui de *croix et pile* chez nous [4], nous donne l'idée d'*as* pareils effectivement à ceux que nous possédons; et d'ailleurs, Pline s'est positivement trompé en faisant deux types différents pour le revers du *triens* et du *quadrans* et pour celui des autres parties de l'*as;* car c'est toujours et invariablement le *rostrum navis* qui figure sur toutes les divisions de l'*as;* et, à cet égard, les expressions d'Ovide et de Macrobe s'accordent avec les monuments, aussi bien que ces monu-

[1] Fest. *Excerpt.* l. XVI, p. 275, ed. K. Ott. Müller : *Ratitum* quadrantem *dictum putant, quod in eo et* triente ratis *fuerit effigies, ut* navis *in asse.* Un peu plus haut, le même auteur avait défini le *rates* en ces termes : Rates *vocantur ligna colligata, quæ per aquam aguntur.* — [2] Varron. *de R. R.* II, 1 : *Æs antiquissimum, quod est flatum, pecore est notatum.* Cf. *de Vit. P. R.* l. I : *Aut bovem, aut ovem, aut vervecem habet signum.* Cf. Eckhel, *D. N.* V, 3, b). — [3] Ovid. *Fast.* I, 228-30. — [4] Macrob. *Sat.* I, 7 : *Quum primus quoque æra signaret,... ex una quidem parte sui capitis effigies, ex altera vero navis exprimeretur ... ita fuisse signatum hodieque intelligitur in aleæ lusu, quum pueri denarios in sublime jactantes,* capita aut navim, *lusu teste* VETUSTATIS *exclamant.*

Digitized by Google

ments s'accordent entre eux. Enfin, et c'est là une dernière considération qui n'est pas la moins grave de toutes, dans cette énorme quantité d'*as romains* de toute époque qui nous sont parvenus, il ne s'en trouve pas un seul qui offre la *nota pecudum;* si ce n'est une pièce de bronze, de forme quadrilatère, et d'un poids de beaucoup supérieur à celui de l'*as*[1], pièce tout à fait problématique, et qui paraît, d'après toutes les conditions de sa fabrique, en dehors du système de la monnaie romaine, tel que nous le connaissons. Il existe encore une autre pièce de bronze, du poids et de la forme ordinaires des *as romains*, offrant, sur la face principale, une *tête de Rome casquée de face*, et, au revers, un *veau en marche* à gauche, avec l'inscription, en lettres latines, ROMA, à l'exergue, et avec les lettres initiales osques ⊾ ou ȣ, dans le champ, au-dessus de l'animal[2]. Mais cette pièce, par sa fabrique, et surtout par l'inscription ROMA, s'accuse elle-même comme appartenant à une époque récente. Nos auteurs, qui la rapportent à la fin de leur ouvrage parmi les *incertaines*, la retranchent avec raison du système de la monnaie romaine, et ils l'attribuent, par une conjecture qui ne me paraît justifiée par aucun motif, à *Tusculum*[3], tandis qu'en se fondant sur les lettres initiales osques, on pourrait, avec plus de vraisemblance, chercher la patrie de cette monnaie dans quelque ville osque du *Samnium* ou de la *Campanie*. Mais, en laissant dans le doute la question de cette attribution, ce qui est plus prudent, la seule chose qui soit bien avérée, pour nos auteurs comme pour moi-même, c'est que la pièce dont il s'agit n'est ni un *as* proprement romain, ni une monnaie primitive; et, conséquemment, qu'elle ne peut être d'aucun secours pour l'opinion de Pline, qui se trouve ainsi, sur le fait des types, comme sur celui des réductions successives des poids, complétement dépourvue de l'appui des monuments.

J'avais besoin d'épuiser ces considérations générales, qui se rattachent à la question de l'antiquité des *as romains* et des autres monnaies

[1] Une de ces pièces, provenant du *cabinet de Sainte-Geneviève*, dans la *Description* duquel il est gravé, pl. 14, n. v, se trouve dans notre cabinet du Roi; mais c'est évidemment une pièce de fabrique moderne. Nous en possédons un second exemplaire acquis récemment, d'un travail qui paraît bien antique, mais sur l'attribution duquel j'avoue que je n'oserais encore rien prononcer. — [2] *Incerte*, cl. v, n. 15. La même pièce existe dans le cabinet du Roi, provenant aussi de celui de Sainte-Geneviève, pl. 14, n. vi, vii. — [3] *Ragionamento*, p. 69-70. En partant de l'idée que le type du *vitulus* fait allusion au nom de l'*Italie*, idée qui paraît assez plausible, on pourrait chercher dans le Samnium la patrie de cette pièce; à moins qu'on n'en rapporte les lettres initiales ⊾ et ȣ à des villes telles que *Luna* et *Vetulonia* (Phuphluns), bien distantes, à la vérité, l'une de l'autre, pour que cette supposition ait beaucoup de vraisemblance.

Digitized by Google

de la même catégorie, avant de passer à l'examen de ce qui concerne la classification de ces monuments; ce sera l'objet des articles qui suivront.

RAOUL-ROCHETTE.

Mémoires de l'Académie des sciences de l'Institut de France. Tomes X, XI, XII, XIII, XIV, XV, XVI, XVII. Division des sciences naturelles.

TITRE Ier. — Partie anatomique.

DEUXIÈME ARTICLE.

Voulant éviter les détails, et cependant donner une idée exacte des recherches de M. Serres, des faits nombreux sur lesquels elles reposent, des questions importantes qu'elles soulèvent, nous présenterons les généralités auxquelles il est arrivé, non en les disposant dans l'ordre qu'il a suivi, mais en les amenant au point de vue qui nous paraît le plus propre à en faire saisir les conséquences principales.

§ Ier. — *De la monstruosité dans les organes rapportée à ses causes prochaines.*

Nous avons vu, dans l'article précédent, qu'un organe devient monstrueux de deux manières : *par un arrêt dans son développement*, *par un développement qui excède son état normal*. Mais, quelque généralité qu'on accorde à cette distinction, on ne peut y comprendre tous les cas de monstruosités; car M. Serres admet qu'un organe arrivé à son état normal peut, par l'effet d'une maladie, rétrograder vers une forme plus simple, et que cette forme plus simple sera une de celles que ce même organe a présentées antérieurement, lors de ses métamorphoses, ou bien une forme qu'il n'a jamais revêtue : par exemple, suivant lui, une maladie est capable, non-seulement de faire revenir le poumon de l'homme à l'état de poumon d'un mammifère, d'un oiseau, qu'il avait affecté dans l'état d'embryon, mais elle peut aller encore jusqu'à lui donner la forme du poumon d'un reptile, ou celle des sacs aérifères des oiseaux, qu'il n'avait jamais eue antérieurement.

Il y a donc trois circonstances principales et fort distinctes dans la formation des organes monstrueux :

a) La monstruosité causée par *un arrêt de développement ;*

Digitized by Google

b) La monstruosité causée par *un excès de développement*, ou, comme le disent quelques auteurs, par *hypertrophie*.

c) La monstruosité causée par la *rétrogradation* d'un organe normal qu'une maladie a frappé.

La même forme dans un organe monstrueux peut donc être produite par un *arrêt de développement*, ou par la *rétrogradation* d'un organe qui a atteint l'état normal.

Enfin, la monstruosité *par rétrogradation* est donc capable de donner lieu à une forme qui n'a point d'analogue parmi celles qu'un arrêt de développement peut produire.

Mais, s'il est des cas de monstruosités où la nature s'écarte de la *loi de symétrie*, elle observe toujours *la loi de formation centripète*, et celle d'*homœozygie*, suivant M. Serres.

§ II. — *De la monstruosité considérée par rapport au nombre des systèmes qu'elle peut affecter dans un individu.*

Lorsque la monstruosité frappe le système sanguin, les modifications qui en sont les conséquences s'étendent à un nombre de systèmes d'autant plus grand que la portion du système sanguin modifiée se serait trouvée, si elle eût conservé son état normal, en rapport avec un plus grand nombre de systèmes. Ce résultat n'a rien de surprenant, attendu la relation constante qui existe entre les artères, organes distributeurs de la nourriture, et tous les systèmes qu'elles alimentent; mais, ce cas excepté, les monstruosités dans un individu sont bornées à un ou deux systèmes, tels que l'*axe cérébro-spinal, les organes génito-urinaires, etc.*

§ III. — *De la monstruosité considérée relativement au nombre des individus qu'elle peut frapper.*

Le produit de la monstruosité est simple lorsqu'il ne présente qu'un seul individu, lequel peut être doué de tous les organes qui constituent l'individu normal ou n'en présenter qu'un certain nombre.

Le produit de la monstruosité est double lorsqu'il présente deux individus qui sont complets ou incomplets.

Nous allons exposer les faits principaux que M. Serres a recueillis pour l'étude approfondie de la monstruosité simple et de la monstruosité double.

1. CAS DE LA MONSTRUOSITÉ SIMPLE.

La monstruosité simple peut être A. PAR DÉFAUT ou B. PAR EXCÈS.

Digitized by Google

A. DE LA MONSTRUOSITÉ SIMPLE PAR DÉFAUT.

a) *De la monstruosité par arrêt de développement, considérée d'après le plus ou moins de tendance qu'ont les organes à devenir monstrueux, relativement à leurs positions respectives.*

Les organes qui constituent les animaux vertébrés n'ont pas une tendance égale à devenir monstrueux, car cette tendance diminue évidemment à mesure qu'ils se rapprochent du centre. Au reste, ce fait s'accorde avec ce qu'on sait de la diversité des caractères des organes extérieurs en zoologie, relativement aux formes des organes intérieurs dans lesquels on remarque d'autant moins de variétés qu'ils approchent plus du centre : ainsi les formes des organes extérieurs sont plus variées que celles des muscles sous-cutanés, les formes de ceux-ci le sont plus que celles des muscles placés au-dessous, les formes de ces muscles le sont plus que celles des os, et les formes des os le sont plus que celles des viscères centraux.

Les embryons des vertébrés présentent des formes analogues dans leur cœur et leur axe cérébro-spinal, à une époque de leur vie où les organes de la périphérie présentent dans leur ensemble une forme qui les distingue spécifiquement les uns des autres.

M. Serres conclut de la *loi de formation centripète,* que la monstruosité affecte particulièrement les organes extérieurs et ceux des extrémités.

Ainsi, les monstres sans tête ou acéphales, les monstres sans cerveau ou anencéphales, forment plus de la moitié des monstres par défaut; les deux tiers de l'autre moitié sont le produit de monstruosités portant sur le sacrum, le bassin et les organes qu'ils renferment; enfin, le plus petit nombre est le produit d'une monstruosité de la partie médiane centrale ou du tronc.

Les monstruosités qui affectent les membres portent, 1° sur les doigts; 2° sur leurs extrémités articulaires; 3° très-rarement sur leurs parties centrales.

De sorte que la conséquence la plus générale de cet état de choses est l'absence de la tête le plus souvent, puis celle des membres, surtout des inférieurs, celle de la poitrine, tandis que constamment le tronçon abdominal persiste.

b) *De la monstruosité simple par défaut, considérée relativement à la symétrie des parties.*

La monstruosité simple par défaut peut être symétrique ou non symétrique : dans le premier cas, le plan médian partage l'individu monstrueux en deux moitiés semblables, comme s'il était à l'état

Digitized by Google

normal; dans le second cas, il le partage en deux parties non symétriques.

A. Monstruosité par défaut symétrique.

Il est aisé de concevoir la formation de cette monstruosité, si l'on se représente un arrêt de développement dans les organes qui occupent le plan médian à la périphérie du corps, soit en arrière, soit en avant. Effectivement les organes simples ou impairs se formant, suivant M. Serres, en allant du côté gauche et du côté droit vers le plan médian, qui en occupe le centre, s'il survient un arrêt dans le développement des parties latérales d'un organe simple, il en résultera évidemment une solution de continuité, laquelle sera, ou une *ouverture* si le diamètre en est plus ou moins grand, ou bien une simple *fissure* si elle est plus ou moins étroite.

EXEMPLES.

1. Arrêt de développement frappant la face antérieure des organes impairs.

On sait que la moelle épinière est renfermée dans une sorte d'étui formé de vertèbres juxta-posées. Si l'on se représente le plan médian passant par ces vertèbres, et les partageant en deux moitiés, on aperçoit sur-le-champ, s'il y a un arrêt de développement, qu'il pourra en résulter une solution de continuité dans la partie des vertèbres qui regarde l'intérieur de l'animal, c'est-à-dire, dans le *corps de la vertèbre*, et dans la partie des vertèbres tournée vers le dos, c'est-à-dire, dans leurs *apophyses épineuses*.

a) *Solution de continuité dans le corps des vertèbres.*

Si cette solution se trouve à la région dorsale, la moelle épinière s'échappe en faisant hernie.

Si la solution se trouve à la région cervicale, ou la moelle épinière fait hernie, ou l'œsophage pénètre dans le canal vertébral et y occupe la place de la moelle épinière.

Si l'arrêt de développement frappe la partie du sacrum, il pourra en résulter une hernie du rectum ou de la fin de l'S iliaque du colon.

b) *Solution de continuité dans la base du crâne et les os de la face.*

Si le sphénoïde et l'ethmoïde restent ouverts à leur centre, le cerveau ou le pharynx peuvent passer par cette ouverture.

Si le centre des os incisifs et le centre de la voûte du palais restent

Digitized by Google

libres, il peut en résulter le bec de lièvre simple ou double, la communication des fosses nasales avec la bouche.

2. Arrêt de développement frappant la face postérieure des organes impairs.

a) *Solution de continuité dans les apophyses des vertèbres.*

1. Si la solution a lieu dans les apophyses des vertèbres lombaires, elle donnera issue aux membranes de la moelle épinière, et ces membranes, distendues par le liquide spinal qu'elles renferment, produiront le *spina bifida.*

2. Si la solution s'étend aux apophyses de toutes les vertèbres lombaires dorsales et cervicales, la moelle s'échappera de son canal, et si la solution de continuité avait lieu à l'époque où la moelle est encore liquide, celle-ci disparaîtrait en totalité.

b) *Solution de continuité dans la partie postérieure du crâne et sa voûte.*

Les monstruosités résultant de l'arrêt de développement de ces portions du crâne sont très-nombreuses et très-variées dans leurs effets, suivant l'état liquide ou pulpeux du cerveau, et le nombre des os qui n'atteignent pas leur développement.

Par exemple le cerveau est-il encore liquide lorsque l'arrêt de développement a lieu, il s'épanche, le crâne reste vide, et l'*anencéphalie* est produite.

Le cerveau est-il à l'état de pulpe, il fait hernie, et l'on a :

1. La monstruosité que M. Geoffroy-Saint-Hilaire appelle *notencéphalie*, lorsque la hernie est en arrière du cou.

2. La *cystencéphalie*, si l'ouverture postérieure du crâne est limitée aux occipitaux latéraux.

3. La *podencéphalie*, si l'ouverture est limitée aux pariétaux.

Lorsqu'on examine le développement des organes impairs situés à l'extérieur de l'animal parfait, par rapport aux viscères destinés à être renfermés dans l'animal, on voit que c'est à l'époque où les premiers sont sur le point d'atteindre leur complet développement, que les viscères, placés encore à la périphérie de l'embryon, viennent occuper chacune des cavités destinées à les renfermer.

Une conséquence de cet état de choses, c'est que, s'il arrive, comme M. Geoffroy-Saint-Hilaire, Otto, Meckel, l'ont observé, que les viscères soient arrêtés par une cause quelconque dans le mouvement qui les sol-

Digitized by Google

licite vers leurs cavités respectives, les organes osseux impairs continuant à se former, les viscères resteront à la position qu'ils occupent dans l'embryon avant la formation des os.

S'il y avait un arrêt de développement dans les os du sternum, de l'abdomen et du bassin, et que les viscères occupassent cependant leur place normale, ceux-ci s'échapperaient avant ou après la naissance par les ouvertures demeurées libres.

Un cas possible encore serait que, les cavités étant fermées, et les viscères occupant leurs positions respectives, le diaphragme, éprouvant un arrêt de développement, laisserait une ouverture par laquelle les viscères passeraient de l'abdomen dans la poitrine.

Enfin les faits précédents expliquent comment il arrive que des arrêts de développement produisent le partage en deux de la luette, du pharynx, du cœur, de l'utérus, du vagin, de la vessie, de l'urètre.

B. Monstruosité par défaut non symétrique.

Nous sommes tellement habitués à la symétrie de la forme de l'homme, que le moindre dérangement qu'elle éprouve nous cause une impression désagréable, et pénible même; il n'en faut pas sans doute d'autres preuves que le nom de *monstruosité* donné aujourd'hui à toute dérogation à la forme normale d'un organe, d'un individu, et la comparaison qui rend les monstres symétriques moins hideux que ne nous paraissent les monstres non symétriques.

Dans la théorie des formations organiques de M. Serres, la *monstruosité par défaut non symétrique* se conçoit tout aussi facilement que la *monstruosité par défaut symétrique :* en effet, lorsqu'on admet avec lui que les deux moitiés du corps se forment séparément, on peut s'imaginer sans peine que, pour peu qu'il y ait trouble dans les conditions nécessaires au développement normal des deux moitiés d'un organe simple, ou des deux organes de même nom, la forme symétrique ne sera pas produite. Il suffira donc que la moitié d'un organe impair, tel que la matrice, la vessie, le sternum, etc. ou seulement une portion de cette moitié, soit atrophiée tandis que l'autre moitié atteindra son développement normal, pour que l'organe devienne *monstrueux par défaut non symétriquement :* il en sera de même si une capsule surénale, un rein et son urétère manquent d'un côté, ou si, existant, ils ne sont que peu développés, tandis que les organes correspondants auront atteint leur état normal; enfin l'un des bras ou l'une des jambes pourra manquer.

Digitized by Google

Il arrive souvent que, les muscles abdominaux manquant d'un côté, il y a une ouverture, à travers laquelle les viscères sont entraînés par suite de leur adhérence aux membranes du placenta, ainsi que M. Geoffroy-Saint-Hilaire et M. Otto l'ont fait connaître.

Enfin, lorsqu'une des moitiés du crâne et de la face se développe excessivement peu relativement à l'autre, les monstres deviennent alors véritablement hideux, et l'on observe presque toujours que la seconde moitié dépassant le plan médian pour joindre la première, alors le nez est oblique, les yeux ne sont plus sur une ligne horizontale, l'un peut être énorme par rapport à l'autre; en un mot, le défaut de symétrie porté à son maximum rend les monstres les plus hideux possibles.

B. DE LA MONSTRUOSITÉ PAR EXCÈS.

Bien plus rare que la monstruosité simple par défaut, elle présente ce fait remarquable que, *lorsqu'un organe devient monstrueux par excès, il y en a généralement un qui le devient par défaut, s'il n'est pas absolument atrophié*, de sorte *qu'un organe ne dépasse l'état normal qu'aux dépens de quelque autre*. C'est ce fait qui a paru assez constant et assez important à M. Geoffroy-Saint-Hilaire, pour qu'il l'ait formulé sous la dénomination de *loi du balancement des organes*, expression dont la définition est bien nécessaire, pour qu'on lui donne le sens que son auteur lui a attribué; car, en s'en tenant à la lettre, on pourrait croire qu'elle signifie *qu'un organe est toujours balancé par un autre*, ou, en d'autres termes, *qu'un organe ne peut s'accroître sans qu'un autre s'accroisse pareillement afin de le balancer*, ce qui est précisément le contraire du fait qu'on a voulu généraliser.

Nous aurions désiré que M. Serres eût distingué, plus qu'il ne l'a fait, la monstruosité par excès de la monstruosité double dont nous allons parler.

2. CAS DE LA MONSTRUOSITÉ DOUBLE.

Le produit de la monstruosité double peut être :

1° *La réunion de deux individus complets qui pourront n'avoir rien de difforme ;* tels étaient les deux frères Siamois qui se firent voir à Paris en 1833.

2° *La réunion de deux individus qui manqueront de quelque organe*, telle était Ritta-Christina, pourvue de deux têtes, de quatre bras et n'ayant qu'un bassin, deux cuisses et deux jambes.

Cette définition du second produit de la monstruosité double est plus exacte que celle qui consiste à dire qu'il est *la réunion d'un individu*

Digitized by Google

avec des organes surnuméraires, par la raison que nous donnerons à la fin de cet article.

On voit qu'il y a deux groupes de monstres doubles, mais ceux du premier sont bien plus rares que ceux du second.

Les monstres du second groupe ne sont doubles, pour la plupart, qu'à partir de l'ombilic, soit au-dessus, comme Ritta-Christina que nous venons de citer, soit au-dessous; dans ce cas, par exemple, le monstre n'aura qu'une tête, qu'une poitrine, que deux bras, pour deux abdomen, quatre cuisses et quatre jambes.

Nous avons dit plus haut comment les parties d'un organe qui, dans l'origine, paraissent absolument séparées, se réunissent pour ne constituer qu'un seul organe. Cette réunion de parties séparées dans l'origine est ce que M. Serres appelle une *pénétration normale*, afin de la distinguer d'une *pénétration anormale* produite par la réunion de parties homogènes, qui, à l'état normal, seraient restées séparées.

Exemples de pénétration normale.

1. La formation de l'os canon de certains ruminants.

2. Celle de l'os de l'avant-bras et de la jambe des reptiles batraciens.

Ces exemples montrent comment deux os parfaitement distincts se convertissent en un seul os.

3. La formation de l'aorte, de l'artère-spinale antérieure, et de la basilaire, etc. qui montre comment deux artères se convertissent en une seule artère.

Exemples de pénétration anormale.

1. La réunion des deux glandes amygdales en une seule glande;

2. Celle des deux reins en un seul rein;

3. La réunion des deux yeux en un seul, des deux oreilles en une seule;

4. La réunion des deux scapulum, des deux os coxaux, des deux humérus, des deux fémurs en un seul os;

5. La réunion du cubitus avec le radius, du péroné avec le tibia, etc.

Les exemples précédents montrent comment les organes doubles se réunissent ensemble pour former *un seul organe*, que M. Serres appelle *complexe*, et qui, suivant lui, a ceci de remarquable, que sa forme est constante.

La définition de l'*organe complexe* montre assez évidemment, sans

Digitized by Google

doute, que les organes simples ou impairs, tels que le pharynx, l'estomac, les intestins, le cœur, le foie, la vessie, l'utérus, etc. ne pourront jamais donner lieu à un *organe complexe* dans un monstre simple. Mais il pourra en être autrement, si des utérus, des vessies, des cœurs, des foies, des estomacs, des canaux intestinaux, appartenant à deux embryons, se trouvant en présence, ne sont séparés par aucune partie étrangère : dans ce cas les deux organes impairs de même nom, appartenant à deux individus qui se touchent, s'uniront conformément à la loi d'homœozygie, pour constituer un *organe complexe*, que M. Serres appelle *hétérogène*, pour le distinguer de l'*organe complexe homogène*, qui résulte de la réunion des organes pairs appartenant à un seul individu. Nous devons faire remarquer que, dans tout organe complexe, chacun des deux organes réunis conserve son artère.

Mais il est un fait d'une haute importance, que M. Serres s'attache d'autant plus à démontrer qu'il paraît la conséquence la plus simple, la plus immédiate de ses idées d'organogénie, *c'est que, dans un monstre qui n'est pas complétement double, et qui appartient conséquemment au second groupe, la partie simple du monstre, qui, comme nous l'avons dit, se trouve, soit au-dessus, soit au dessous de l'ombilic, n'appartient pas à un seul individu, mais aux deux individus réunis tout aussi bien que la partie double.* Par exemple, Ritta-Christina est double au-dessus de l'ombilic, et simple au-dessous, l'association a lieu par la mamelle droite de Christina et par la mamelle gauche de Ritta : eh bien, la moitié gauche du bassin, la cuisse et la jambe gauches du monstre appartiennent à Christina, tandis que la moitié droite du bassin, la jambe et la cuisse droites du monstre appartiennent à Ritta. On voit d'après cela comment M. Serres assimile, conformément *à ses lois de formation centripète et d'homœozygie*, la formation de la partie simple des monstres doubles à celle de la moitié droite et de la moitié gauche d'un organe impair, résultat remarquable par sa simplicité et sa généralité.

Il suffit, sans doute, de ce que nous venons de dire, pour que l'on puisse apprécier l'importance de l'anatomie spéciale de Ritta-Christina, faite par M. Serres, sous le point de vue général où il s'est élevé. Dès lors l'étendue qu'il a donnée à ce travail, les nombreux détails figurés dans les 20 planches qui y sont jointes, n'ont rien de surprenant et se trouvent complétement justifiés par l'importance du sujet; c'est à l'ouvrage que nous renverrons le lecteur curieux de connaître la structure anatomique de Ritta-Christina, notre tâche ne concernant que les généralités, ainsi que nous l'avons dit.

Mais, si Ritta-Christina présente le cas le plus simple dans la partie

Digitized by Google

inférieure à l'ombilic, où chaque individu n'a fourni qu'une moitié d'organe, M. Serres reconnaît le premier qu'il arrive ordinairement, dans la réunion de deux moitiés d'*un organe complexe hétérogène*, que chacun des individus réunis a produit, du moins pour quelques-uns *de ces organes complexes*, plus d'une moitié d'organe. Pour exemple, M. Serres donne le dessin d'un monstre double à une seule tête, dont la face paraît normale, tandis que la partie postérieure présente deux oreilles et un œil. Conséquemment chaque individu du monstre double a produit plus d'une moitié de tête.

Si les déformations par arrêt de développement portent principalement sur les extrémités des appareils, ainsi que nous l'avons dit, il n'en est pas de même des déformations doubles, car le plan médian du monstre double comprend les organes par lesquels les deux individus sont réunis en vertu de la loi d'homœozygie; dès lors les parties restées libres, placées aux extrémités ou sur les côtés, ont pu se développer régulièrement.

Mais pourquoi et comment se fait-il que tantôt, chez deux enfants réunis, les deux foies, les deux estomacs, les deux cœurs, sont réunis en un seul foie, en un seul estomac, en un seul cœur, et que tantôt ces organes restent séparés? Pourquoi et comment se fait-il que tantôt la partie de la monstruosité double soit au-dessus de la région ombilicale, tandis qu'au-dessous il n'y a que des parties simples, et que tantôt on observe la disposition inverse.

L'auteur, après avoir élevé ces questions, les traite avec une grande habileté et arrive à des conséquences vraiment remarquables par leur généralité et leur simplicité.

Il commence par établir, en principe, que tout monstre double a deux foies, de là le nom d'*hépatodymes* [1] qu'il leur donne; et, suivant que les deux foies sont réunis en vertu de la loi d'homœozygie, ou qu'ils restent libres, les *hépatodymes* constituent deux genres parfaitement distincts, celui des *hépatodymes complexes*, qui ont les foies réunis, et celui des *hépatodymes acomplexes*, qui les ont libres; rappelons que l'anatomiste distingue dans un foie deux bords et deux extrémités. Le *bord* qu'on appelle *postérieur* regarde la colonne vertébrale, et le *bord* qu'on appelle *antérieur* regarde l'abdomen. Une des extrémités du foie est dans le flanc droit, tandis que l'autre regarde le flanc gauche, où même elle pénètre, chez l'embryon.

[1] M. Serres emploie l'expression *hépatodyme* au lieu de celle *hépatodidyme*, qui est plus correcte, mais moins brève.

Digitized by Google

Les *hépatodymes complexes*, dont les foies sont réunis, présentent deux individus unis par les flancs, à têtes séparées, ayant deux estomacs et deux intestins grêles, un sternum unique mais complexe, un bassin et un abdomen pareillement complexes.

Les *hépatodymes acomplexes*, dont les foies sont séparés, présentent deux individus unis face à face ou dos à dos; les têtes n'en font qu'une, le sternum est double, l'estomac et le commencement des intestins grêles sont simples, mais il y a deux abdomen et deux bassins.

Les *hépatodymes complexes*, ayant les foies réunis par les extrémités, doivent nécessairement être unis par les flancs, tandis que, dans les *hépatodymes acomplexes*, les bords des foies étant parallèles ou à peu près, la réunion doit avoir lieu face à face ou dos à dos.

Mais continuons à développer les conséquences qui se déduisent de la position des foies.

a) *Position des foies dans les hépatodymes complexes.*

Il résulte déjà de la position élevée du foie, par rapport à la partie inférieure de la poitrine, que, si les foies de deux individus sont réunis, les extrémités supérieures des colonnes vertébrales s'écarteront l'une de l'autre, tandis que les extrémités inférieures tendront à se rapprocher.

Dès lors, 1° plus le foie complexe sera élevé, plus les sternum seront écartés; plus les têtes seront éloignées l'une de l'autre, plus les membres supérieurs seront dégagés et libres.

2° Plus le foie complexe s'abaissera, plus les parties placées au-dessous de l'ombilic tendront à devenir libres en s'écartant les unes des autres.

On conçoit donc, par la loi de continuité, que le foie complexe s'abaissant, les *hépatodymes* complexes tendront à devenir *acomplexes*, comme nous allons le voir.

b) *Position des foies dans les hépatodymes acomplexes.*

En effet, qu'on se représente deux jeunes embryons médiatement réunis par le cordon ombilical, et placés de façon que les foies se regardent par leur bord antérieur : il est évident que l'œsophage, l'estomac et la rate, interposés entre eux, s'opposeront invinciblement à leur réunion; les deux foies resteront donc dans leur abdomen respectif, et ils tiendront écartées les extrémités inférieures des deux colonnes vertébrales. Dès lors les deux bassins seront isolés, et, par suite, les

Digitized by Google

membres inférieurs auront la liberté de se développer. Mais, au-dessus de l'ombilic, il y aura deux cœurs, deux poitrines et deux sternum hétérogènes avec quatre bras; et, si les foies, au lieu d'avoir une position symétrique, *chevauchaient* l'un sur l'autre, et toujours à distance, les cœurs pourraient se pénétrer, etc..... Mais, chose remarquable, les têtes, au lieu de se regarder face à face, de manière que la bouche, le nez, les yeux, etc. de l'une, correspondent à la bouche, au nez, aux yeux, etc. de l'autre, les deux têtes se joignent tout autrement. Ainsi la moitié droite d'une tête se joint à la moitié gauche de l'autre tête, formant ainsi deux visages, dont l'un est en avant et l'autre en arrière. Cette monstruosité, qui réalise la fiction de la tête de Janus, est le type des céphalodymes de M. Geoffroy-Saint-Hilaire. On voit donc que le plan médian du monstre que nous venons de décrire partage cette monstruosité en deux individus, dont les têtes et les poitrines sont ouvertes, et que, si l'on conçoit que chaque tête et chaque poitrine se réunissent par leurs bords respectifs, les deux individus se trouveront ainsi ramenés à l'état normal. Mais tous les *hépatodymes acomplexes* sont loin d'être complets, car, le plus souvent, il y a atrophie de quelques organes de la partie postérieure. Quoi qu'il en soit, lorsque le monstre n'a qu'un visage, ce visage est toujours formé de la moitié droite de l'un d'eux et de la moitié gauche de l'autre.

M. Serres considère le foie comme un organe dominateur, parce que la position de tous les autres viscères est subordonnée à la sienne. Effectivement, est-il transposé, les autres viscères le sont. Est-il double, de nouveaux rapports s'établissent. Enfin, vient-il à manquer, tout est irrégulier, confus, on ne peut saisir aucune de ces harmonies qu'on signale même dans les cas de monstruosité où le foie existe. C'est ce que l'auteur cherche à démontrer par une foule d'observations que lui suggèrent les conséquences qui doivent résulter de la diversité même des parties par lesquelles deux foies peuvent se réunir dans les *hépatodymes complexes*.

Parmi les conséquences remarquables auxquelles il est conduit, nous mentionnerons celle-ci : c'est que la vie n'est possible dans un monstre double qu'autant que les viscères d'un des individus sont dans l'ordre direct, c'est-à-dire, le cœur à gauche, le foie à droite, tandis que les viscères de l'autre sont dans l'ordre inverse. Telle était, par exemple, Ritta-Christina, par la raison que ce n'est que dans cette condition qu'il peut y avoir une circulation régulière du sang veineux et du sang artériel. Dans les *hépatodymes acomplexes*, cette circulation ne pouvant avoir lieu régulièrement, les deux sangs tendant toujours à se mêler par

Digitized by Google

la disposition même des organes propres à la circulation, la vie n'est possible, suivant M. Serres, que dans le sein de la mère.

En définitive, dans la monstruosité double comme dans la monstruosité simple, il n'y a production d'aucun organe nouveau, et il n'y a donc pas nécessité, dit l'auteur, pour concevoir la monstruosité, de recourir à des germes particuliers ni à des lois différentes de celles qui régissent la formation ou le développement des organes normaux. En outre, M. Serres insiste fortement, et avec grande raison suivant nous, sur cette proposition, que non-seulement *aucun monstre ne sort ni de la classe ni de la famille auxquelles son espèce appartient, mais encore qu'il ne sort pas des limites de cette même espèce*. On doit conclure de là que, si la monstruosité par défaut peut empêcher un organe d'atteindre à son développement normal, et le frappe ainsi d'une sorte d'infériorité de fonction, d'un autre côté la monstruosité double ne perfectionne aucune organisation : par exemple, si elle frappe un poisson, elle ne l'élève pas à la condition d'un reptile; si elle frappe un reptile, elle ne l'élève pas à la condition d'un oiseau; si elle frappe un oiseau, elle ne l'élève pas à la condition d'un mammifère, pas plus qu'elle n'élève un mammifère à la condition d'un homme. La monstruosité est donc limitée à doubler un poisson, un reptile, un oiseau, un mammifère, un homme; et, loin qu'il y ait un perfectionnement dans cette association, il y a, le plus souvent, suppression de quelques organes; de sorte que, dans la plupart des cas, les individus associés perdent une partie des organes qu'ils auraient eus à l'état normal. C'est d'après cette considération que nous avons distingué *la monstruosité par excès* dans les organes, de *la monstruosité double* ou *des monstres doubles*, et que nous avons employé ces deux dernières expressions à l'exclusion de celles *monstruosité par excès*, ou *monstres par excès*, employées par l'auteur; et c'est d'après la même considération encore qu'en parlant de l'un des produits généraux de la monstruosité double, nous avons préféré le définir, *la réunion de deux individus qui manquent de quelque organe*, au lieu de dire qu'il est la *réunion d'un individu avec des organes surnuméraires*.

Enfin, dans les monstruosités doubles, les parties doubles n'étant que la répétition l'une de l'autre, ces parties ne peuvent exister que l'une à côté de l'autre, et si une transposition était possible, on l'aurait sans doute observée entre les membres supérieurs et les membres inférieurs, composés des mêmes parties, comme Vicq D'Azyr l'a prouvé; eh bien, jamais on n'a vu une cuisse et une jambe correspondre à un bras, ni un bras à une cuisse et à une jambe.

Dans un troisième article, nous examinerons la monstruosité sous

Digitized by Google

le rapport pathologique, et nous y exposerons quelques considérations sur les transformations des tissus et quelques réflexions relatives aux hypothèses de la *préexistence des germes et de l'épigénésie*.

E. CHEVREUL.

ERRATA DU PREMIER ARTICLE (p. 527, l. 1).

Au lieu de dissection, et presque exclusivement appliquée à l'homme; elle a été...
lisez : dissection; et presque exclusivement appliquée à l'homme, elle a été...

LES OLIM, *ou Registres des arrêts rendus par la cour du roi, etc. publié par M. le comte* Beugnot, *membre de l'Institut* (*Académie des inscriptions*). Tome I, 1839, in-4°, CIII-1151 pages.

PREMIER ARTICLE.

Les registres du parlement de Paris, auxquels on est convenu de donner le nom d'*Olim*, sans qu'il soit facile d'en assigner le motif, sont, sans contredit, un des plus importants ouvrages que M. le ministre de l'instruction publique ait pu faire entrer dans la collection de Documents inédits sur l'histoire de France, qu'on imprime aux frais du Gouvernement. Mais, avant de rendre compte du premier volume que M. Beugnot vient d'en publier, je crois devoir présenter quelques réflexions.

L'établissement du régime féodal avait substitué, dans tous les rapports sociaux, l'esprit de localisation, de territorialité, à l'esprit de nationalité et de personnalité, qu'ils avaient, en général, conservé sous les deux premières races. La royauté carlovingienne avait voulu étouffer l'esprit personnel de chacun des peuples barbares établis sur le sol gaulois, au profit d'une unité modelée sur celle de l'empire romain. Dans un but diamétralement opposé, les possesseurs de bénéfices avaient voulu aussi effacer les anciennes distinctions de Saliques, Ripuaires, Burgondes, Wisigoths ou Romains, mais au profit d'un démembrement, d'une localisation qui devait faire de ces bénéficiers autant de petits souverains; ils triomphèrent dans la lutte, et le démembrement de l'empire fut le résultat naturel de leur victoire. L'administration de la justice et le droit lui-même subirent nécessairement une semblable révolution. Le droit, de personnel qu'il était, devint local et

Digitized by Google

territorial; on ne fut plus jugé d'après la loi de *telle* nation, parce qu'on était originaire de cette nation; mais par la loi de *telle* seigneurie, parce qu'on habitait *tel* territoire. Les codes barbares furent remplacés par des coutumes traditionnelles souvent formées de leurs débris; mais ces coutumes varièrent selon chaque territoire, comme autrefois les anciennes lois barbares variaient selon chaque nation.

Les mêmes causes produisirent, dans l'organisation de la justice, si toutefois ce mot ne paraît pas ici trop ambitieux, des résultats analogues. Comme tous les autres droits régaliens enlevés aux rois par les seigneurs, celui de rendre la justice cessa d'être une délégation; il fut attaché au droit de propriété, et devint territorial. La hiérarchie judiciaire fut la conséquence de la hiérarchie politique établie par la féodalité. Chaque possesseur de fief eut sa cour, son tribunal, ressortissant de la cour du seigneur immédiatement supérieur.

Cette double révolution dans le droit et dans l'organisation judiciaire fit naître pour les juges une double nécessité. 1° Ils durent décider les contestations qui se présentaient, d'après les coutumes traditionnelles admises dans chaque localité, ou même, à défaut d'usages constants et reconnus, d'après l'analogie, la conscience, l'équité naturelle, comme on est encore obligé de le faire souvent, aujourd'hui même que nous possédons une législation portée à un assez grand degré de perfection. 2° La cour du suzerain dut ne rien négliger pour connaître les usages qui régissaient les diverses fractions de son ressort, et les tribunaux inférieurs, de leur côté, eurent intérêt à connaître la jurisprudence adoptée par la cour suzeraine, puisque, après tout, c'était dans cette cour que leurs jugements devaient être confirmés ou réformés.

Sans doute une partie de ces difficultés eût été aplanie par la rédaction de coutumes locales. Mais, sans compter que cette rédaction n'eût pas répondu à tous les besoins, car il est une foule de cas que les législations, même les plus perfectionnées ne peuvent prévoir, il faut reconnaître qu'une semblable idée appartient à une civilisation avancée; et c'est le sort de tous les États jeunes d'être régis par des usages. Ce que l'autorité publique était incapable d'exécuter, des particuliers l'entreprirent, et les deux besoins que j'ai signalés donnèrent naissance à la rédaction de deux sortes d'ouvrages. On commença par des espèces de journaux d'audiences, où les noms des parties, l'objet des contestations, et les décisions, étaient énoncés avec plus ou moins de brièveté. La Normandie, ce *pays de sapience*, comme on disait autrefois, est la province où l'on peut croire, jusqu'à la découverte de nouveaux documents, qu'ont été rédigés le plus anciennement ces journaux ou

Digitized by Google

recueils. M. Marnier, bibliothécaire de l'ordre des avocats de Paris, a publié, en 1839 [1], des jugements de l'échiquier de Normandie, qui remontent à 1209, et où sont citées des décisions rendues sous Henri II et Richard Cœur-de-Lion.

Les *Olim* publiés par M. Beugnot, et dont l'examen fait le sujet de cet article, sont un recueil du même genre pour le parlement de Paris, mais d'une date postérieure. Les documents les plus anciens contenus dans les *Olim* ne remontent qu'à 1254.

Cependant d'habiles jurisconsultes crurent qu'on devait envisager les choses d'une manière plus générale, et, si je puis employer cette expression, les reprendre de plus haut. Témoins des contestations qui s'élevaient chaque jour sous leurs yeux, et des décisions rendues, soit par la cour du suzerain, soit par les tribunaux inférieurs, ils firent usage de cette jurisprudence et des résultats de leurs propres études pour composer des traités théoriques et dogmatiques d'une certaine étendue, sous les noms de *coutumes, usages, conseils, etc.* Les recueils d'arrêts déjà existants leur servaient à la composition de ces traités; ils en généralisaient la plupart des décisions, et conservaient les plus importantes comme exemples. Probablement même les ouvrages où les praticiens trouvaient réunie en corps de doctrine la jurisprudence des tribunaux rendirent à peu près inutiles les anciens recueils de jugements, ce qui a dû causer la perte du plus grand nombre.

Quelques-uns de ces ouvrages dogmatiques nous sont parvenus, et, pour citer seulement ceux du XIIIe siècle, qui peuvent être considérés comme constatant une jurisprudence antérieure à la rédaction des *Olim*, jurisprudence d'autant plus curieuse qu'on était plus voisin encore du temps où se formèrent les premiers éléments du droit coutumier, il suffit de nommer : *Le conseil de Pierre Defontaines* [2], *les usages d'Artois* [3], *les établissements de saint Louis* [4], *les coutumes de Beauvoisis* [5], *les coutumes de Champagne* [6]. Peut-être même *les constitutions du Châtelet de Paris* [7] appartiennent-elles à cette époque. Tous ces ouvrages, dont la réunion formerait au plus un volume in-4°, sont imprimés, il est vrai, mais disséminés dans des recueils volumineux, rares et chers. De plus, cha-

[1] *Établissements et coutumes, assises et arrêts de l'échiquier de Normandie au XIIIe siècle* (de 1207 à 1245), d'après le manuscrit F 2 de la bibliothèque Sainte-Geneviève. — [2] Ap. Du Cange, *Vie de saint Louis par Joinville.* — [3] Ap. Maillart, *Coutumes d'Artois.* — [4] Ap. Du Cange, ubi supra, et Laurière, *Ordonn. du Louvre*, t. I. — [5] Ap. La Thaumassière, *Assises de la haute cour du royaume de Jérusalem.* — [6] Ap. Pithou, *Coutumes du bailliage de Troyes en Champagne.* — [7] Ap. Laurière, *Comment. sur la coutume de Paris.*

Digitized by Google

cune de ces éditions n'a été faite que sur un seul manuscrit, qui n'était pas toujours le meilleur. Cependant la Bibliothèque royale possède au moins cinq manuscrits du conseil de Pierre Defontaines, sept des établissements de saint Louis et six des coutumes de Beauvoisis, dont plusieurs offrent des leçons meilleures que les imprimés, et même des paragraphes entiers inédits. Je n'ai pas parlé, dans l'énumération qui précède, du Coutumier de Normandie, également ouvrage d'un particulier. Les nombreux textes manuscrits et imprimés de ce coutumier présentent de si grandes différences, qu'un travail critique, pour les classer par familles et les comparer, est devenu indispensable.

Je concevrais, sans cependant l'approuver, un esprit de système qui aurait repoussé de la Collection de documents relatifs à l'histoire de France tout ce qui concerne le droit et la jurisprudence. Mais puisque, avec très-grande raison selon moi, on a admis le plus ancien recueil des arrêts du parlement de Paris, je ne puis m'empêcher de dire qu'on a commencé par où il fallait finir, et que la publication des ouvrages dogmatiques du XIIIe siècle, à plus forte raison des XIe et XIIe, si l'on en trouve, publication si ardemment désirée par Du Cange, et dont il semblait avoir formé lui-même le projet [1], aurait dû précéder, ou au moins devrait accompagner celle d'un recueil d'arrêts, dont les plus anciens ne datent que de la fin de ce même XIIIe siècle.

On m'a assuré que M. le ministre de l'instruction publique, strictement renfermé dans le titre de *Documents inédits* donné à sa collection, ne voulait pas qu'elle contînt des ouvrages déjà publiés. Je conçois le scrupule : il ne faut pas que le gouvernement se fasse, sans de grands motifs, entrepreneur de réimpressions. Mais il y a des cas où des ouvrages, quoique déjà imprimés, doivent être considérés comme inédits : c'est lorsque les exemplaires ne peuvent plus se trouver dans le commerce; qu'ils sont cependant nécessaires aux savants; que les spéculations particulières ne peuvent évidemment satisfaire ce besoin; surtout lorsque les éditions existantes ont été faites sans critique et sans qu'on ait consulté tous les manuscrits. Je pourrais d'ailleurs, si ce n'était pas une sorte de hors-d'œuvre, indiquer des ouvrages du même genre *inédits*, appartenant aussi au XIIIe siècle, peut-être même plus anciens. Je n'excepterais pas de la collection, dont je signale la nécessité, les ouvrages du XIVe et du XVe siècle, antérieurs à l'ordonnance de 1453, composés par des personnes privées, et qui ont précédé ou préparé les rédactions officielles des coutumes prescrites par cette ordonnance.

[1] Du Cange, *Préface des Établissements de saint Louis.*

Digitized by Google

C'est ainsi que les savants ont réuni tous les documents du droit romain antérieurs aux compilations de Justinien sous le nom de *Corpus juris antejustinianæi*. Quand nous aurions de moins quelques chroniques, et surtout les traductions de ces chroniques (comme si les savants étaient présumés ignorer le latin!), quand nous serions privés de quelques-unes de ces poésies dont on a tant publié, notre histoire et notre littérature n'en éprouveraient qu'un faible dommage. Mais s'il existe des monuments propres à constater les mœurs, les usages généraux et domestiques d'une nation, ce sont évidemment les *lois* qui l'ont régie; et, par ce mot *lois*, personne ne saurait nier qu'on ne doive entendre les *coutumes* admises dans une certaine étendue de territoire, puisqu'elles y tenaient la place de *lois*. Lorsque, par incurie, et, plus encore, par l'impossibilité où elle se trouvait, l'autorité publique n'a pas fait faire des rédactions officielles de ces *coutumes*, on ne saurait refuser un certain caractère d'authenticité aux ouvrages dogmatiques composés par des praticiens ou des magistrats que leur position sociale ou le caractère dont ils étaient revêtus investissaient d'une haute confiance; qui, longtemps après la rédaction officielle des coutumes, en ont été considérés comme les premiers auteurs, et, pour employer une expression de nos anciens jurisconsultes, *les pères du droit coutumier* [1].

Ce n'est pas, on le sent bien, et je n'ai nul besoin de le dire, ce n'est pas à M. Beugnot que s'adressent ces reproches, il a exécuté le travail qui lui était demandé. Mais lui-même, j'en suis convaincu en lisant la page XCVI de sa préface, a dû regretter plus d'une fois de ne pouvoir, dans ses notes, renvoyer les lecteurs à des volumes de la collection dont les *Olim* font partie, et d'être obligé d'indiquer des ouvrages que leur étendue et leur prix mettent hors de la portée de la plupart des savants ou des jurisconsultes. Ceci me ramène à l'ouvrage dont je me propose de rendre compte, et je demande pardon au lecteur de m'en être écarté quelques instants.

Le volume aujourd'hui publié se compose d'une préface, des textes mêmes des enquêtes et arrêts rendus par le parlement, de notes destinées à expliquer certains points ou certains termes de droit, enfin d'*indices*. La préface, qui contient CIII pages, peut être divisée en deux parties très-distinctes, dont chacune a son caractère spécial. Dans la

[1] M. Aug. Thierry publiera, dans son Recueil de documents inédits de l'histoire du tiers état, les chartes et les très-anciennes rédactions de coutumes faites par l'*autorité*, publication vivement attendue. Mais je ne crois pas qu'il entre dans son plan d'y comprendre les ouvrages locaux, et encore moins les ouvrages généraux sur le droit, composés par des *particuliers*.

Digitized by Google

première, de la page I à la page LXXIII, l'auteur se livre à des recherches sur l'origine du parlement de Paris. La seconde partie est, à proprement parler, *l'histoire littéraire des Olim*, en même temps qu'elle a pour objet de démontrer leur utilité pour l'éclaircissement d'un grand nombre de points historiques et de législation coutumière.

Je vais entrer dans quelques détails sur ce qui concerne la première partie.

Un grand nombre d'ouvrages, et surtout, à la fin du XVIIIe siècle, un grand nombre de petits écrits que nous nommerions aujourd'hui *brochures* ou *pamphlets*, en des sens opposés et presque tous rédigés sous l'influence d'un système historique ou politique arrêté d'avance, avaient traité de l'origine des parlements, principalement du parlement de Paris. A en juger par le nombre et le mérite des auteurs, on pourrait croire que la question avait été épuisée; et cependant elle était, peut-être même est-il permis de dire qu'encore aujourd'hui elle est problématique. Tant que le parlement resta renfermé dans cet exercice du pouvoir judiciaire, par le moyen duquel il avait, avec tant de persistance et d'habileté, ruiné l'autorité des seigneurs, attiré toute la justice au roi, et fait dominer en France la maxime que *toute justice émane du trône*, la question d'origine du parlement fut sans intérêt politique, et ne donna lieu à aucune controverse sérieuse. Parmi les savants qui la traitèrent sous le rapport historique, les uns purent, sans de grands inconvénients, dire, car ils ne le prouvèrent jamais, que le parlement était plus ancien même que la monarchie; que son existence se rattachait à ces assemblées générales de la tribu, dont Tacite constate les réunions en Germanie, au Ier siècle de l'ère chrétienne, et qui devinrent, après la conquête de la Gaule, les *malls* ou placites généraux des deux premières races. D'autres, obligés de céder devant l'évidence des documents historiques dont aucun ne justifiait une telle assertion, prétendirent que le parlement tirait son origine d'une assemblée que Pépin, prêt à porter la guerre en Italie, avait établie et chargée d'administrer le royaume en son absence; comme si une mesure de ce genre, nécessairement temporaire et provisoire, avait pu constituer une institution nationale, et que j'appellerais constitutionnelle, surtout quand on ne la retrouve plus sous Charlemagne ni aucun de ses successeurs! D'autres enfin, vaincus sans doute par ces réflexions, rattachèrent le parlement, soit aux assemblées du Champ de mai, si célèbres et si fréquentes sous la seconde race, soit aux grandes institutions judiciaires de Charlemagne.

Gibert, dans un savant mémoire inséré au tome XXX des anciens

Digitized by Google

Mémoires de l'Académie des inscriptions, avait prouvé qu'aucun de ces systèmes n'était fondé; et M. Beugnot consacre les vingt premières pages de la préface à reproduire cette opinion. Je ne crois pas qu'il y ait rien de solide à opposer, ni de plus décisif à ajouter à ce que deux écrivains ont dit pour prouver que le parlement de Paris ne tirait pas son origine des anciennes assemblées du Champ de mai, sous la seconde race. La prétention de le rattacher à une des institutions judiciaires de la même race n'est pas mieux fondée. Selon Gibert, p. 600, et M. Beugnot, p. xv, il existait alors, près du roi, deux cours suprêmes : la cour du palais ou du comte du palais, et la cour du sénéchal. J'avoue que je doute fort de l'existence de cette dernière, qu'on induit du capitulaire *de villis* et de quelques autres documents encore plus vagues. Le seul fait qui résulte de ce capitulaire, c'est que le sénéchal avait l'administration suprême de tous les biens fiscaux, qu'il était ce qu'on appellerait de nos jours intendant de la liste civile. Gibert s'est évidemment trompé en disant que la cour du sénéchal était une cour domaniale. Les questions relatives au domaine étaient portées au *placitum palatii* dont je vais bientôt parler. Entre les preuves assez nombreuses que je pourrais donner, je me contente de citer un plaid de 863 [1].

Mais, quand il serait vrai qu'il eût existé, sous la seconde race, une cour domaniale tenue par le sénéchal, il faudrait reconnaître, ainsi que Gibert et M. Beugnot le disent avec raison, que cette institution, en tant que générale et unique pour tout l'empire, n'avait pu survivre au démembrement, dont l'effet a été de rendre chaque grand feudataire propriétaire des biens fiscaux dans l'étendue de sa domination. Ces deux auteurs ajoutent, avec non moins de fondement, que le parlement n'a pu tirer son origine du *placitum palatii*, sur la juridiction et l'organisation duquel Hincmar, lettre v, nous a conservé de précieux renseignements [2].

L'institution de ce tribunal, qui remontait à la première race, était une conséquence du principe, alors incontesté, qu'au monarque seul appartenait la souveraineté, dont le pouvoir judiciaire était une partie intégrante; que ceux qui exerçaient ce pouvoir le faisaient en vertu d'une délégation ou d'une commission du monarque, maître, du reste, de juger, dans le tribunal de son palais, les causes qu'il lui avait plu d'y réserver ou qu'il y évoquait, en même temps qu'il était juge nécessaire et exclusif dans certains cas. Par l'effet de la révolution qui

[1] Ap. D. Bouquet, t. VII, p. 297. — [2] *Ibid.* t. IX, p. 263 et seqq.

Digitized by Google

renversa la dynastie carlovingienne, la souveraineté, avec toutes ses conséquences, appartint à chacun des grands vassaux dans l'étendue de leurs seigneuries. Hugues Capet ne fut souverain que du duché de France : le titre de roi le constitua seulement chef de ses égaux. Si, dans la suite, d'autres principes s'insinuèrent peu à peu et finirent par prévaloir, ce résultat eut lieu malgré les grands vassaux; et, à dire vrai, la querelle ne fut terminée qu'alors qu'elle n'eut plus d'objet, c'est-à-dire quand tous les grands fiefs eurent été réunis à la couronne.

Je crois, avec Gibert et M. Beugnot, que c'est dans les institutions de la troisième race seulement qu'il est possible de chercher l'origine du parlement. Certes, cette origine est encore assez ancienne pour qu'on eût dû ne pas perdre tant de temps et de science à essayer de la rattacher à l'état social des Germains. Il s'agit de savoir laquelle des institutions de la troisième race a produit le parlement de Paris; car ce parlement fut seul en cause tant que la discussion demeura purement scientifique : c'est à l'époque des dissensions survenues à la fin du règne de Louis XV, que la question prit une couleur politique; c'est alors aussi seulement que les autres parlements, mettant de côté leurs origines très-bien connues, les lois, les actes, les traités de réunions de provinces par lesquels ils avaient été créés, prétendirent que tous, unis à celui de Paris, ils formaient des classes ou divisions d'un parlement unique, remontant aux premiers siècles de la monarchie, représentant la nation, et, dans son intérêt, modérant et contrebalançant l'autorité du monarque.

« Deux caractères, dit M. Beugnot, p. xxi, se réunissaient, sans se « confondre, dans la personne du roi. Il était, comme dernier terme de « la hiérarchie féodale, chef-seigneur des grands vassaux de la couronne, « qui ne relevaient que de lui seul, et, en sa qualité de duc de France, « seigneur suzerain de tous les seigneurs qui, dans les provinces dont « était composé le duché de France, tenaient de lui des fiefs. Des « relations analogues, mais cependant distinctes, l'unissaient à ces deux « ordres de vassaux. Il devait aux uns et aux autres la justice; mais « cette justice ne pouvait être administrée dans un seul et même tri- « bunal, puisqu'une distance énorme séparait, dans l'ordre féodal, les « grands vassaux de la couronne des simples vassaux du duché de « France; et que, selon les principes de ce régime, les membres d'une « même cour devaient être égaux entre eux. »

Cette théorie, si elle eût été appliquée, ou plutôt si elle eût pu l'être, aurait conduit à établir auprès du roi, soit dans l'ordre politique, soit

Digitized by Google

dans l'ordre judiciaire, une double institution. Dans l'ordre politique, le roi, comme chef de l'aristocratie féodale, aurait dû avoir un conseil, composé des seuls grands vassaux, qui, après s'être constitués avec le duc de France, souverains indépendants, lui avaient déféré le titre de roi. C'est d'après l'avis de ce conseil qu'il aurait dû gouverner les affaires de l'État en général, c'est-à-dire de l'association féodale dont il était le chef. Comme seigneur direct du duché de France, il aurait dû avoir un autre conseil, composé de ceux de ses vassaux qu'il aurait choisis et destinés exclusivement à l'aider dans l'administration de ses propres États. De même, dans l'ordre judiciaire, le roi aurait dû avoir une cour composée des grands vassaux de la couronne, pour juger les procès qui pouvaient les concerner ; et une composée de vassaux directs du duché de France. Mais l'histoire ne nous montre rien de semblable, et la cause peut en être devinée facilement.

La révolution d'où naquit le régime féodal s'était opérée lentement; le jour où Hugues Capet détrôna le dernier des Carlovingiens, cette révolution était accomplie, mais elle n'était point organisée. Chaque seigneur ne pensa qu'à s'assurer, non-seulement la permanence, mais la propriété patrimoniale des droits de souveraineté dont, jusque-là, il était réputé n'avoir eu l'exercice que comme représentant du monarque; à les *matérialiser*, qu'on me passe cette expression, en les incorporant à sa propriété particulière; à s'isoler et à se rendre individuellement assez fort pour n'avoir point à craindre ses voisins, pas même le duc de France, qui venait de prendre, ou, si l'on veut, de recevoir, le titre de roi. Quoique les institutions politiques et judiciaires de la seconde race ne fussent certainement plus en harmonie avec le régime féodal, il en restait cependant des traditions : probablement les premiers rois capétiens y recoururent, sans projets ultérieurs, et seulement parce qu'ils y trouvaient de quoi satisfaire des besoins présents et urgents. Ainsi, des documents nombreux, qu'on ne peut contester, nous montrent, auprès des premiers rois capétiens, un conseil composé des personnes que le roi y voulait bien appeler, s'occupant à la fois de l'administration du duché de France et de celle de l'État en général. Les grands vassaux, dans la nécessité de gouverner leurs propres domaines, de soutenir des guerres continuelles, soit contre leurs vassaux directs, soit contre les autres grands vassaux de la couronne, soit contre le roi lui-même, étaient dans une sorte d'impossibilité de se rendre et de résider auprès du chef de l'association féodale, lors même qu'ils eussent bien compris que c'était leur droit, et qu'ils eussent tenu à l'exercer. D'ailleurs, l'état politique sous les premiers rois de la

Digitized by Google

troisième race rendait extrêmement rare la nécessité de délibérer sur des affaires intéressant cette association tout entière. Rien ne parut donc plus naturel aux rois capétiens que de consulter sur les intérêts généraux de l'État, dans le petit nombre de cas où cela était indispensable, les mêmes hommes qu'ils consultaient chaque jour sur l'administration de leurs États particuliers. Les grands feudataires, complétement indépendants chez eux, y firent peu d'attention; ils étaient loin de prévoir les conséquences qu'on en tirerait un jour; et, dans la suite, lorsque ce conseil exerça sur toutes les affaires du royaume une influence puissante et directe, il était trop tard pour qu'une opposition offrît des chances de succès; la royauté était trop forte pour qu'ils pussent lui faire perdre le terrain qu'elle avait gagné avec autant de patience que d'habileté.

La même confusion paraît avoir existé dans l'administration de la justice. On voit, par des documents incontestables, que M. Beugnot a analysés, p. XXIV à XXXVII, que le roi, assisté d'un conseil, qu'il composait à sa guise, jugeait et les contestations survenues entre les grands feudataires ou contre eux, et celles des vassaux particuliers du duché de France. Ce conseil ressemblait assez, on le voit, au *placitum palatii* de la seconde race.

« On sera peut-être surpris, dit M. Beugnot, p. XXVII, que la hiérar-« chie féodale, qui avait été fixée avec tant de précision, soit restée si « longtemps privée d'un tribunal suprême, dernier terme et couronne-« ment de la vaste organisation judiciaire que la féodalité avait créée; « mais, en se rappelant la situation de la France à cette époque, on « comprendra que les idées d'indépendance qui firent naître la féoda-« lité, et qu'elle consacra, durent s'opposer, dans le principe, à l'éta-« blissement d'un pareil tribunal qui aurait été un frein trop puissant « contre des ambitions qui n'avaient pas secoué le joug des Carlovin-« giens pour en accepter aussitôt un autre. »

Je crois que M. Beugnot a bien vu et bien apprécié la question. Un tribunal central, organisé assez fortement pour commander par l'autorité de la raison ou par une puissance exécutive capable de vaincre les résistances, était et contre l'esprit qui avait produit la révolution féodale, et contre l'intérêt de ceux qui l'avaient faite. Remarquons d'ailleurs que les procès pour le jugement desquels aurait dû se constituer la cour des grands feudataires durent longtemps être extrêmement rares, et s'élever seulement lorsque les parties ne se sentaient pas la force de soutenir par les armes leurs prétentions respectives.

Le premier exemple de la tenue d'une cour composée uniquement

Digitized by Google

des grands feudataires, et constituant seule la dernière forme et le couronnement de la vaste organisation créée par la féodalité, est le célèbre procès de Jean-sans-Terre. Sans doute ce prince fut condamné par des juges partiaux, et je ne suis pas surpris des scrupules que ce jugement inspirait à saint Louis. Toutefois, le tribunal était légalement constitué; Jean-sans-Terre fut ajourné devant les grands vassaux présidés par le roi, formant une cour féodale.

« Si le roi d'Angleterre, dit M. Beugnot, p. XLVII, pouvait regarder « comme indigne de l'élévation de son rang de venir se défendre devant « les simples vassaux du roi, il ne dégradait pas sa couronne en compa- « raissant devant une cour composée de six souverains, ses égaux, en « droit, sinon en puissance, et qui avaient reçu d'un principe incon- « testé le droit de le juger. Et, en effet, quand la cour fit assigner Jean- « sans-Terre, allégua-t-il un seul moyen de nullité contre la compé- « tence et la composition de ce tribunal? Non. Il demanda seulement « un sauf-conduit qui mît sa vie en sûreté contre les sentiments de haine « et de vengeance dont il savait ses juges animés. »

Ce premier monument, où, sous le nom de cour ou tribunal des pairs de France, on voit les grands vassaux de la couronne exercer le pouvoir judiciaire pour ajourner, juger, condamner un prince, qui, tout roi qu'il fût, n'était effectivement, à leurs yeux, qu'un co-vassal du roi de France, a conduit M. Beugnot à examiner la constitution de la pairie; à essayer de résoudre un problème sur lequel les opinions des auteurs sont très-partagées, je veux dire la réunion de six pairs ecclésiastiques aux six grands feudataires, ce qui a formé le nombre de douze pairs, non moins célèbre dans les romans que dans l'histoire[1].

M. Beugnot discute les opinions de quelques savants, et les rejette avec raison. Après avoir avoué franchement qu'il lui est difficile de sortir du domaine des conjectures, il propose une solution d'autant plus probable qu'elle avait déjà été donnée par Daguesseau dans sa *requête sur la mouvance du comte de Soissons.*

« Les motifs, dit M. Beugnot, p. LII, qui décidèrent Philippe-Auguste, « lors du procès de Jean-sans-Terre, à constituer en cour suprême les « six pairs laïques, durent le presser de compléter son ouvrage en adjoi- « gnant à ces six pairs laïques un nombre égal de pairs ecclésiastiques, « car, de tout temps, des prélats avaient siégé dans la cour et y avaient

[1] Il existe, dans le tome X du nouveau Recueil de l'Académie des inscriptions, un mémoire de Bernardi qui mérite d'être lu, même après la dissertation de D. Brial, dans le tome XVII des Historiens de France.

Digitized by Google

« exercé une influence que revendiquaient leur haute position et « l'empire que leur ordre exerçait sur les consciences et sur le gouver- « nement de la société. Former une cour de personnages purement po- « litiques, et en tenir, à dessein, éloignés les représentants de l'autorité « religieuse, était une pensée qui ne pouvait naître dans l'esprit d'au- « cun des princes qui ont occupé le trône pendant toute la durée du « moyen âge; mais le respect pour la loi des fiefs exigeait que ces six « pairs fussent vassaux directs de la couronne; car l'institution que « Philippe-Auguste voulait raviver et consolider était une institution pu- « rement féodale, soumise, dans son principe, aux règles du droit com- « mun, et qui allait remplir un acte de justice de l'ordre le plus élevé : « là résidait la difficulté. Philippe-Auguste la trancha par une fiction « dont la nécessité couvrit la faiblesse; il choisit six évêques qui « étaient vassaux, non de la couronne, car aucun prélat n'en relevait « directement, mais du roi, pour des seigneuries qu'ils tenaient dans « ses domaines, c'est-à-dire dans le duché de France, et dans les comtés « de Paris, d'Orléans et de Laon. La puissance royale et la dignité du « caractère épiscopal couvrirent l'irrégularité de cette décision; l'opi- « nion publique l'accueillit avec faveur, et la cour des douze pairs de « France se trouva constituée, sans que jamais, depuis, une voix se soit « élevée contre le principe de son organisation. »

Jusqu'à la page LXXII, M. Beugnot suit les diverses modifications qu'éprouva la cour des pairs, et les événements, soit commandés, soit amenés presque fortuitement et par la marche naturelle des choses, qui en firent un tribunal permanent, où les pairs assistaient quand ils voulaient, et d'où la science et quelquefois les ruses des légistes parvinrent à les éliminer.

On a vu que les rois avaient un conseil, ou, pour être plus exact, des conseillers, d'après l'avis desquels ils prenaient des mesures sur les affaires de gouvernement et de haute administration, et que ce même conseil ou ces mêmes conseillers les assistaient dans l'exercice du pouvoir judiciaire. Quand on ne croirait pas avec M. Beugnot, dont, au surplus, je partage le sentiment, qu'il fût d'usage de composer différemment le conseil selon qu'il devait délibérer sur les affaires de l'État, ou juger les procès, ce que laisse entendre Joinville, on ne peut méconnaître que l'expérience amena insensiblement, entre ces deux attributions, une division tranchée, dont la nécessité fut longtemps à se révéler, parce que le nombre des affaires politiques et judiciaires que le roi soumettait à ce conseil était peu considérable. « Mais, dit M. Beu- « gnot, ce nombre étant devenu très-grand par l'effet des modifications

Digitized by Google

« qui s'opéraient chaque jour dans la situation du pouvoir royal, comme « dans l'état de la société, la nécessité de partager le conseil en deux « corps différents, dont l'un délibérerait sur les affaires publiques, et « l'autre jugerait les procès au nom du roi, se fit sentir et fut satisfaite. » On peut, avec assez de vraisemblance, rattacher l'origine de cette division aux premières mesures que Philippe-Auguste prit pour l'administration de la justice. La section investie du droit de juger les procès, formant ce que Joinville appelle *chambre du plaid*, et que, plus tard, on nomma *parlement*, cessa de participer aux attributions politiques, et, comme le dit M. Beugnot, p. LXVI, *d'autres institutions naquirent et se développèrent pour les recueillir.*

Cette grande modification d'un état de choses dont on s'était accommodé jusque-là, sans même soupçonner les inconvénients théoriques du cumul des fonctions législatives, administratives et judiciaires dans les mêmes individus, exista sans doute assez longtemps, en fait, avant que des lois expresses l'eussent déclarée, et, si je peux employer ce mot, placée dans la constitution de l'État. L'ordonnance de Philippe le Bel, du 23 mars 1302, se bornait encore à la supposer; elle est explicitement écrite dans celle de Philippe le Long du 3 septembre 1319. On y voit que la cour judiciaire appelée *parlement* avait pour attributions exclusives de rendre la justice : le roi en élimine les prélats, parce que leurs fonctions ecclésiastiques ne leur permettaient pas l'assiduité nécessaire pour juger des procès *continuellement et sans en partir;* mais il ajoute qu'ils continueront d'être membres de son conseil, et qu'ils les appellera *à ses aultres grands besoingnes.* Cette nouvelle forme dans le gouvernement est bien plus explicitement encore attestée par les ordonnances de Philippe de Valois, du 11 mars 1344 et de 1356; lois qui étaient le véritable titre du parlement à sa permanence et à sa constitution en cour judiciaire.

Avait-il aussi quelque participation au pouvoir législatif?

On sait que le parlement éleva cette prétention, d'abord d'une manière déguisée, en ne réclamant que la faculté de faire des remontrances *sous le bon plaisir du roi;* puis, vers la seconde moitié du XVIIIe siècle, en prétendant qu'il ne pouvait y avoir en France d'autres lois obligatoires que celles dont il avait fait le libre enregistrement. Il poussa les choses jusqu'à défendre par des arrêts l'exécution des lois dont il avait refusé l'enregistrement, jusqu'à faire le procès des officiers du roi qui voulaient les exécuter.

[1] *Vie de saint Louis*, p. 141.

Digitized by Google

Si cette question ne présente plus aujourd'hui l'intérêt politique et brûlant, sous l'influence duquel on l'agita autrefois; si, maintenant que les parlements sont abolis et remplacés, pour le fait de justice, par des cours dont l'origine récente et bien connue ne leur fournit aucun prétexte pour remonter aux deux premières races, même à la troisième; si aucune de ces cours ne prétend que leur enregistrement libre soit nécessaire pour rendre la loi obligatoire; si le pouvoir législatif est exercé dans des formes qui n'ont rien de commun avec l'ancien état de choses, cette question n'a rien perdu de son intérêt historique: car l'histoire est le récit vrai des faits, la peinture réelle des institutions et des usages de chaque époque; c'est même à présent que la question peut être discutée le plus impartialement, parce qu'il ne s'agit pas de faire triompher un intérêt politique, mais de rechercher une vérité historique; de trouver, non ce qu'on souhaite ou ce qui devrait être, mais ce qui a été réellement, ce qui est prouvé par les documents.

M. Beugnot a glissé dans sa préface, page LXXXIII, quelques mots un peu obscurs, je crois, sur cette question, que ses lumières et l'impartialité qu'il a montrée dans les autres parties de son travail auraient pu lui permettre de traiter avec plus d'étendue.

Conduit par son sujet à examiner si les *Olim*, du moins le premier volume, sont un recueil officiel, authentique, les registres d'un greffe, tel que dans la suite on a compris ces dépôts, il se décide pour la négative. Ce n'est point ici le lieu d'examiner s'il a raison. Il fonde son sentiment sur des arguments de plusieurs espèces, et notamment sur le silence absolu de ces *Olim* relativement à l'enregistrement des lois. Voici ses expressions : « La publication des ordonnances, des statuts « royaux et des chartes locales, avait lieu, pendant la durée des parle- « ments, en présence du roi, et *après une délibération de la cour, qui, en « cette occasion, participait effectivement au pouvoir législatif.* » Ces mots : *après une délibération de la cour, qui, en cette occasion, participait effectivement au pouvoir législatif;....* ces autres expressions qu'on lit plus bas : *prérogative de la cour de conseiller le souverain quand il exerçait son pouvoir législatif*, font entendre, si je les ai bien compris, que, dans l'opinion de M. Beugnot, le parlement participait au pouvoir législatif, soit par le droit de remontrances, soit par la faculté de refuser l'enregistrement. En effet, s'il *y avait délibération*, il devait y avoir faculté d'accepter ou de refuser; et, si le résultat de la *délibération* était un refus, le parlement était égal, je pourrais dire supérieur au roi; car, en matière de lois, le corps, l'autorité, quel que soit son nom, qui a droit d'empêcher, de rejeter ce qu'un autre a fait, exerce en ce moment un vé-

Digitized by Google

ritable pouvoir de souveraineté, surtout si ce corps est permanent et si l'autre pouvoir n'a pas la faculté de le dissoudre pour faire réexaminer la question par d'autres hommes.

Aussi, dès le premier moment où le parlement déclara ses prétentions d'une manière explicite, les rois ne se méprirent pas sur les conséquences qu'elles pourraient entraîner. François Ier disait, le 28 février 1518, *que son parlement voulait s'ériger en sénat de Venise, et qu'il ne le souffrirait pas*[1] : Charles IX, dirigé par le célèbre et vertueux Lhôpital, répondait au parlement *qu'il eût à se défaire de l'erreur de se regarder comme le tuteur des rois, comme le défenseur du royaume*[2]. Le simple bon sens suffit, en effet, pour démontrer à quel asservissement de la royauté conduisait inévitablement cette prétention du parlement. Sans doute, si le résultat de sa délibération était de soumettre au roi des observations dont celui-ci reconnaissait la bonté, et auxquelles il se rendait, tout restait dans l'ordre, et c'était la seule faculté que le parlement eût d'après l'ordonnance du 24 juillet 1527. Mais, si ce que le parlement avait cru bon et utile ne le paraissait pas au roi, si celui-ci persistait, les refus d'enregistrement et la prétention qu'aucune loi n'était obligatoire sans cette condition déplaçaient le pouvoir; les membres du parlement n'étaient plus les officiers du roi, ils étaient ses maîtres. Dépendant dans l'établissement des lois, le roi n'ayant pas même la ressource du renouvellement, comme les rois d'Angleterre à l'égard de leur parlement, ne conservait plus qu'un vain nom; il n'était, en réalité, qu'un doge de Venise, dominé par un sénat inamovible et indépendant. Vainement le roi aurait fait une loi pour remédier à ces conséquences, bien éloignées peut-être de la pensée de ceux qui soutenaient la nécessité d'un enregistrement *libre* et *délibéré*. Cette loi nécessaire eût été paralysée par la volonté de la majorité des voix dans la délibération du parlement à qui on en aurait demandé l'enregistrement. Vainement le roi, d'accord avec les états généraux, aurait fait cette loi nécessaire; les parlements soutenaient qu'une loi faite avec ce concours était soumise à leur délibération, à leur libre enregistrement, par conséquent à leur *veto absolu*. Ils avaient modifié par des arrêts d'enregistrement quelques-unes de ces lois faites d'après les cahiers des états. On peut citer entre autres l'ordonnance de 1629, le plus beau travail législatif de l'ancienne monarchie[3]; et Richelieu, sans approuver, laissa faire, parce que le

[1] Gaillard, *Histoire de François Ier*, édit. de 1769, t. V, p. 73. — [2] De Thou, *Histoire universelle*, t. IV, p. 554, édit. de 1734. — [3] *Répertoire de jurisprudence*, v° *Code*. On trouve dans le recueil de Neron, t. I, p. 841 et suiv. les modifications

Digitized by Google

chancelier, rédacteur de cette ordonnance, frère de son ennemi le maréchal de Marillac, fut bientôt enveloppé dans sa disgrâce. Y avait-il du moins quelque fondement plausible à une prétention aussi exorbitante, quelque titre ancien que les parlements parussent pouvoir indiquer, en oubliant toutefois que, les formes du gouvernement ayant été modifiées, ce qui avait existé à une époque était incompatible avec une autre? Disons-le franchement, tout ce système reposait sur deux équivoques.

Les anciennes assemblées du Champ de mars et du Champ de mai, disait-on, les grands placites, les parlements généraux de la nation concouraient à la formation de la loi, qui, suivant les capitulaires, *fit constitutione regis et consensu populi* : donc il ne peut y avoir de loi sans le concours du corps qui tire son origine de ces anciennes assemblées, et qui a hérité de leurs droits, qui même en a conservé le nom.

Le duc de Saint-Simon avait très-bien réduit cet argument à sa juste valeur, c'est-à-dire à un sophisme palpable : « Ce nom de parle-« ment, dit-il, le même, pour le son, que celui de ces anciens parlements « de France où se faisaient les grandes sanctions de l'État, le même encore « que celui des parlements d'Angleterre, leur a été d'un merveilleux « usage pour se mettre, dans l'idée publique, à l'unisson de ces assemblées, « avec qui le parlement n'avait rien de commun que le nom.... Devenus « juges et magistrats, ces légistes étaient plus distants, s'il se peut, des « pairs et des hauts barons qui composaient seuls les anciens parle-« ments, que le morceau de pré ou de terre, que l'hypothèque sur tel « bien et les chicanes mercenaires qui font la matière des parlements « d'aujourd'hui, ne l'étaient des causes des jugements des grands feu-« dataires et des grandes sanctions du royaume, qui étaient la matière « de la décision des anciens parlements [1]. »

Je suis loin d'approuver ce ton méprisant et de dédain du caustique grand seigneur pour des magistrats dont un nombre considérable a honoré la France par leurs vertus publiques et privées, leurs lumières et de grands services. Cependant Saint-Simon met, comme on dit vulgairement, le doigt sur les difficultés. Le parlement de Paris, le seul qui eût pu revendiquer cette origine, n'avait point succédé aux anciennes assemblées nationales des première et seconde races. Comme on l'a

que chaque parlement fit à cette ordonnance: aucune ne ressemble à l'autre. Ainsi, dans ce système, l'unité de législation était impossible, et cependant les parlements prétendaient être des *classes* d'un parlement *un et indivisible!* — [1] *Œuvres du duc de Saint-Simon*, édit. de 1791, t. XIII, p. 95 et 96.

Digitized by Google

vu plus haut, sa prétention n'était pas mieux fondée, quand on aurait rattaché son existence au conseil des rois de la troisième race. Il est bien vrai que, dans son état primitif, ce conseil servait d'aide au roi, tant pour la législation et le gouvernement, que pour la distribution de la justice suprême. Mais, sous le premier de ces rapports, il était appelé simplement à donner des avis au roi. C'est ce que Gibert a très-bien expliqué dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions, t. XXX, p. 607 : « Le roi, après les avoir écoutés, décidait comme « il lui plaisait.... Les lois étaient présentées et examinées dans les as- « sises, afin que les sages, c'est-à-dire les gens lettrés et savants dans « la science des lois, et les seigneurs, qui devaient alors y être appelés, « pussent découvrir et faire connaître au prince les inconvénients qui « pouvaient s'y trouver. Ils délibéraient, non pour les admettre ou les « rejeter, mais pour examiner s'ils y trouvaient quelque disposition qui « leur parût préjudiciable à l'État, en avertir le roi et lui représenter « ce qu'ils estimaient nécessaire au bien de son service; mais c'était au « roi à juger ensuite si les considérations qu'ils lui proposaient méri- « taient de l'arrêter. »

Ainsi, dans l'hypothèse la plus favorable aux prétentions du parlement, il n'aurait pu être que ce qu'était le conseil dont il se disait successeur. Mais quiconque n'aura pas volontairement fermé les yeux à la vérité, sera obligé de reconnaître avec M. Beugnot, comme on l'a vu plus haut, que l'attribution d'aider le roi dans la législation et le gouvernement, et celle d'exercer la justice, d'abord confondues, furent ultérieurement divisées; que les rois confièrent au parlement les seules fonctions judiciaires, *en réservant à d'autres institutions tout ce qui y était étranger.*

Une autre équivoque servait encore à soutenir les prétentions du parlement.

C'est un principe de tous les temps, que la loi ne peut obliger si elle n'est promulguée. A une époque où le pouvoir judiciaire avait dans ses attributions presque tous les objets susceptibles d'être régis par des lois, rien ne parut plus conforme au principe sur la nécessité d'une promulgation, que d'envoyer les lois aux parlements, qui, après les avoir transcrites sur leurs registres, ou déposées à leurs greffes, en faisaient parvenir des copies dans les juridictions inférieures, par le moyen desquelles les citoyens en acquéraient connaissance. Souvent il dut arriver que le parlement, plus au fait de la jurisprudence que les conseillers du roi, découvrit des imperfections, des lacunes dans la loi envoyée; et, sans doute, plus d'une fois leurs observations furent accueillies et mises à

Digitized by Google

profit. Souvent aussi les rois, lorsqu'il s'agissait de lois dont l'influence pouvait être grande sur les matières contentieuses dont le parlement était juge, appelaient à la délibération dans le conseil, ou un certain nombre des membres du parlement, ou la cour entière. Les parlements, leurs apologistes, en ont tiré pour conséquence un *droit* de concours à la législation. Mais, comme le fait judicieusement remarquer Gibert, p. 609 et 611, si les officiers du parlement pouvaient délibérer sur les affaires de l'État, lorsque le monarque les leur communiquait, cette cour ne devenait pas pour cela le *conseil;* elle n'en restait pas moins distincte et séparée, et la circonstance même où les deux corps se trouvaient siéger ensemble, n'empêchait point que le parlement ne représentât la personne du roi qu'au fait de sa justice.

Les conseillers des rois, les chefs de la magistrature, et, parmi eux, il suffira de citer Lhôpital, ne cessèrent de rappeler au parlement qu'il n'avait ni pouvoir politique, ni participation à la législation, *mais seulement mission de juger les subjects*[1]. Ce corps devenu, par la vénalité des charges, une corporation aristocratique, inamovible, avait, comme le dit M. Beugnot, p. v, *appris l'art d'avancer avec prudence, de s'arrêter à propos, de ne jamais rétrograder.* Il cédait sous les rois forts, il faisait ses essais d'envahissement sous les rois faibles, et jamais il ne se décourageait par un mauvais succès. C'était surtout dans les grandes crises, lorsque les imprudences ou les dilapidations des ministres faisaient souhaiter au peuple quelques bornes aux abus d'autorité ou à l'accroissement des impôts, qu'il élevait la voix pour défendre les intérêts généraux, et qu'il exerçait une résistance dont il disait avoir trouvé la mission dans les lois fondamentales de l'État.

Tout homme impartial qui lira le discours du chancelier, au célèbre lit de justice du 7 décembre 1770, sera obligé de convenir qu'en y proclamant les véritables principes de l'ancienne monarchie sur l'obligation des magistrats de se renfermer dans leurs fonctions judiciaires, sur l'absence de tout droit à paralyser l'action législative par le refus d'enregistrement, Maupeou ne disait rien qui n'eût été dit par les chanceliers pendant trois siècles. Mais il y a des temps malheureux pour les nations, où la vérité ne passe plus pour vérité, où le sophisme triomphe et en usurpe la place; il y a des circonstances dans lesquelles se justifie la raison de ce peuple ancien qui ne permettait pas qu'une proposition utile passât par la bouche d'un homme décrié. Le chancelier qui tenait le discours dont je viens de parler invoquait la rai-

[1] *Mémoires de Condé*, t. II, p. 519.

Digitized by Google

son, la logique, et mille passions brûlantes dévoraient les esprits : on courait au-devant d'une révolution comme les femmes courent au-devant d'une mode nouvelle! Maupeou n'avait pas d'ailleurs les vertus de Lhôpital, de Talon, de Daguesseau, qui peut-être même n'auraient point alors été écoutés et compris. L'opinion, exaspérée par des griefs dont un grand nombre n'étaient que trop sérieux, ne voyait point dans ce chancelier l'organe respectable de la loi et le gardien impartial des droits du roi et du peuple; elle y voyait trop réellement l'écho d'une cour corrompue, et, disons le mot, le flatteur d'un monarque égoïste et avili.

Les ministres et le parlement étaient dans un véritable impasse. Avouer tout ce que prétendait le parlement, c'était, de la part du roi, abdiquer; c'était changer la constitution de l'État, et, pour employer les expressions de François Ier, dans une pareille circonstance, faire du parlement *un sénat de Venise*. D'un autre côté, comment vaincre la résistance d'un parlement qui était parvenu à gagner l'opinion publique à un tel point qu'on applaudissait même à son refus de rendre la justice[1]? Quand le parlement aurait cédé, quelle barrière auraient eu des dilapidations qui ne cessaient d'engloutir la fortune publique? Un remède était nécessaire à tant de maux; et, comme il n'arrive que trop souvent dans les temps de délire, on le cherchait où il n'était pas, et on n'osait se nommer à soi-même le véritable.

C'est à cet état de choses vraiment déplorable qu'on peut appliquer une judicieuse réflexion de M. Beugnot, p. LXVII : « La situation de « la France avait cela d'étrange et d'inquiétant qu'on ne pouvait pas « rétablir une institution sur sa base véritable et la rappeler à son ori- « gine, sans ébranler la constitution de l'État. » Si les états généraux eussent été convoqués en 1770, ils auraient *peut-être* terminé sans secousse, et sans briser l'ancienne constitution, cette crise qui se prolongea, sauf quelques moments de répit, jusqu'en 1789. Ils furent enfin réunis, et déjà ce parlement, qui les avait appelés en désespoir de

[1] L'édit publié au lit de justice du 7 décembre 1770, défendait : 1° d'employer la qualification de *classes* d'un parlement *unique un et indivisible;* 2° les interruptions et cessations de service, ainsi que les démissions combinées; 3° il permettait les remontrances dont le roi se réservait de juger l'utilité. Le lendemain de la séance, le parlement adressa au roi cette inconcevable délibération : *Que ses membres, dans leur profonde douleur, n'avaient point l'esprit assez libre pour décider des biens, de la vie et de l'honneur des sujets du roi.* Ainsi, par la volonté du parlement, et malgré les ordres du roi, la France fut placée sous un interdit beaucoup plus redoutable, à cette époque, que les anciens interdits religieux fulminés par les papes!

Digitized by Google

cause, tremblait à leur approche. La querelle fut terminée par la chute des deux pouvoirs qui luttaient depuis si longtemps : sur leurs débris s'éleva une révolution qui dure depuis cinquante ans, et dont nos petits-fils semblent annoncer le désir de recommencer toutes les phases.

Je pourrais m'être trompé sur le sens du passage de la préface de M. Beugnot qui m'a conduit à l'examen de cette question historique; et alors, si son opinion est conforme à la mienne, je regrette d'autant plus qu'il ne l'ait pas développée; il l'eût sans doute fait beaucoup mieux que moi. Si nous différons d'opinion, mon regret sera de n'avoir pas trouvé dans son travail de quoi m'éclairer pour rectifier la mienne.

PARDESSUS.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

Les funérailles de M. le marquis de Pastoret, dont nous avons annoncé la mort, ont eu lieu le 1er octobre. Après un discours où M. Roger, directeur de l'Académie française, a rappelé en peu de mots les titres de M. de Pastoret aux regrets de l'Académie, M. Raoul-Rochette a porté la parole au nom de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. « L'Académie des inscriptions, a-t-il-dit, perd en M. de Pastoret le seul de ses membres qui servît encore de lien entre l'ancienne et la nouvelle Académie, le seul qui rappelât encore parmi nous les traditions d'un siècle dont les travaux sont notre orgueil, notre enseignement et notre exemple. Élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1785, à l'issue d'un triple concours où il avait été couronné, M. de Pastoret a rempli, durant plus d'un demi-siècle, une place si légitimement obtenue, si noblement occupée. C'est une des plus longues carrières académiques dont la mémoire soit consignée dans nos fastes, et c'est aussi l'une des plus laborieuses dont puisse s'honorer notre histoire. Tout le monde connaît les trois mémoires par lesquels il préludait à ses travaux académiques, en même temps qu'il y traçait d'une main si ferme la direction politique de ses études. Son *Mémoire sur les lois maritimes des Rhodiens* annonçait déjà le savant et le magistrat qui devait appliquer plus tard toutes les ressources de l'érudition à l'*Histoire de la législation des anciens peuples*. Le second mémoire, qui suivit de près celui-ci, sur *Zoroastre, Confucius et Mahomet, considérés comme législateurs et moralistes*, montrait le développement de ses vues, sous ce double rapport, avec une application nouvelle de sa doctrine ; deux ans plus tard, il complétait cette théorie savante et ingénieuse par son *Mémoire sur Moïse, considéré pareillement comme législateur et comme moraliste;*

Digitized by Google

et, lorsqu'en 1790 il obtint le prix de l'Académie française pour son *Traité des lois pénales*, l'on peut dire qu'il couronna lui-même une importante suite d'études législatives, où se faisait remarquer l'accord de la philosophie et de la critique, par la plus difficile et la plus neuve de toutes. La révolution qui venait d'éclater en France trouva donc M. de Pastoret mieux préparé que personne pour l'éclairer et la conduire, s'il n'eût été question que de refondre les anciennes lois de la monarchie ou d'en établir de nouvelles, dans le calme des esprits et dans le silence des passions..... Dès que les orages s'apaisèrent, l'Institut fut créé, et M. de Pastoret y fut appelé. Presque en même temps, élu, par le département du Var, membre du conseil des Cinq-Cents, il y reprit son noble rôle d'adversaire de toutes les passions qui grondaient encore au sein de cette révolution défaillante; il combattit, sur cette nouvelle scène politique, la dictature énervée du Directoire, comme il s'était élevé, dans l'assemblée législative, contre le régime naissant de la terreur, et, par son opposition à toutes les mesures contraires à la liberté et toujours proposées au nom de la liberté, il mérita d'être compris dans le nombre des victimes du 18 fructidor. Réfugié en Suisse, puis en Italie, il continua, dans l'exil, l'œil toujours tourné vers la France, ses études sur la législation antique, et, lorsqu'en 1800 les portes de la patrie se rouvrirent pour lui, en même temps que celles de l'Institut, il y rapporta un trésor de connaissances nouvelles, fruits des recherches autant que de l'expérience du proscrit. Si j'ai rappelé les principales circonstances de la vie politique de M. de Pastoret, c'est qu'il s'y trouve un enseignement qui ne peut être étranger à notre Académie : l'exemple de devoirs remplis avec constance, avec fermeté, jusqu'au péril de la vie, jusqu'au sein de la proscription. Appelé au sénat par une double désignation du collége électoral de la Seine, comme il avait été porté à une chaire du collége de France par une élection de ses pairs, M. de Pastoret se montra, dans cette nouvelle position, ce qu'il avait toujours été, aussi exact et assidu dans ses fonctions de professeur que ferme et éclairé dans la discussion des lois, aussi indépendant à la tribune que dans la chaire. Sans doute il n'eut plus à soutenir, dans le sénat de l'empire et dans la chambre des pairs de la restauration, des luttes aussi pénibles que celles qu'il avait livrées durant le cours d'une révolution orageuse; et il semblait que la fortune ne l'eût éprouvé de tant de manières que pour lui ménager un repos plus honorable et plus doux, au sein des plus hautes dignités de l'État et des plus nobles travaux de la science... Au milieu de tant de graves occupations, qui semblaient exiger l'emploi de toutes ses facultés et de tous ses moments, M. de Pastoret ne cessa de prendre aux travaux de notre Académie une part active et assidue. Il fournit à notre recueil plusieurs mémoires sur des questions importantes d'histoire et de législation, qui se font remarquer par une haute raison, un savoir exact et sûr, une diction sage, correcte et pure. En même temps, il était un des collaborateurs de l'*Histoire littéraire de la France*, vaste et beau monument érigé par les bénédictins, qui exige dans leurs continuateurs un zèle et un labeur de bénédictins, et il avait fini par être le seul éditeur des *Ordonnances des rois de France*, autre grande collection, dont il poursuivait l'exécution commencée dans le dernier siècle, avec une patience, un soin, une application qui semblent n'être plus du nôtre. L'Académie lui doit la publication de huit volumes de cet important recueil, auquel il travaillait encore sous le poids des années, comme sous celui des honneurs, avec le zèle du jeune académicien et avec la conscience du vieux magistrat; et c'est de cette manière que, bien qu'il eût cessé depuis plusieurs années d'assister à nos séances, il ne cessa jamais d'être présent parmi nous, et plus occupé qu'aucun de nous des travaux qui font la gloire de l'Académie. »

Digitized by Google

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Essai sur les médailles des rois perses de la dynastie sassanide, par Adrien de Longpérier. Paris, typ. de Firmin Didot frères, 1840, grand in-4° de IV-88 pages, orné de 13 planches gravées. — L'illustre Sylvestre de Sacy est le premier qui ait déchiffré les inscriptions des monuments et des monnaies des rois sassanides; mais, depuis 1793, époque à laquelle il fit connaître au monde savant les résultats si importants qu'il avait obtenus, presque aucune tentative n'avait été faite pour continuer ce genre de recherches. L'auteur du livre que nous analysons ici, sans se dissimuler les difficultés qu'il avait à surmonter, a voulu reprendre, dans son ensemble, l'étude de toutes les médailles sassanides, tant de celles qui avaient été publiées que de celles, bien plus nombreuses, qui étaient conservées dans les collections sous le titre d'incertaines. Il présente une suite de médailles frappées par vingt-sept rois perses, depuis le commencement du III° siècle jusqu'à la conquête musulmane, au VII° siècle. Les légendes de chaque médaille sont reproduites dans le texte au moyen de lettres gravées exprès, et qui donnent le *fac simile* des différents caractères employés par les Perses pendant quatre siècles. Si ce travail n'a ajouté qu'une seule lettre, ﺍ l'*a long* pehlvi, à l'alphabet de M. de Sacy, il a du moins fait connaître une grande quantité de formes nouvelles, parmi lesquelles on remarque le ﺭ, le *r* pehlvi, lettre qu'Anquetil considérait comme un *o*, et que M. le Dr Müller avait le premier reconnue pour un *r*. Sa présence sur les médailles dans les noms de Cosroès et d'Hormisdas confirme entièrement la découverte du savant allemand. Les planches ont été dessinées avec soin par l'auteur; elles contiennent, outre les figures de toutes les monnaies publiées jusqu'ici, cinquante médailles inédites. En accordant à cet ouvrage le prix de numismatique pour l'année 1840, l'Académie des inscriptions et belles-lettres en a suffisamment reconnu l'importance et le mérite; et ce haut témoignagne d'estime, de la part de cette savante compagnie, est sans doute, pour le livre qui en est l'objet, le meilleur titre de recommandation auprès de nos lecteurs.

TABLE.

Annales de l'imprimerie des Estienne, etc. par Ant.-Aug. Renouard (1er article de M. Magnin) ..... Page 641
L'Æs grave del museo Kircheriano, etc. ordinate e descritte dai PP. G. Marchi e P. Tessieri (1er article de M. Raoul-Rochette) 654
Mémoires de l'Académie des sciences de l'Institut de France. Tomes X à XVII. Partie des sciences naturelles (2e article de M. Chevreul) 670
Les Olim, ou Registres des arrêts rendus par la cour du roi, etc. publié par M. le comte Beugnot (1er article de M. Pardessus) 683
Nouvelles littéraires 702

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

JOURNAL
DES SAVANTS.

DÉCEMBRE 1840.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES DE L'INSTITUT DE FRANCE. Tomes X, XI, XII, XIII, XIV, XV, XVI, XVII. Division des sciences naturelles.

TITRE Ier. — Partie anatomique.

TROISIÈME ARTICLE.

Pour achever de faire connaître à nos lecteurs le travail de M. Serres, il nous reste à dire,

1° Comment il établit qu'il y a analogie entre les organes monstrueux de l'homme et les organes de même nom existant à l'état normal chez des animaux;

2° Comment il conçoit que des organes de l'homme, parvenus à l'état normal, deviennent monstrueux *par défaut* sous l'influence d'une maladie;

3° Comment il envisage la formation dans le corps de l'homme, sous l'influence d'une maladie, de nouveaux produits qu'il assimile à ceux de la monstruosité *par excès*.

§ I. — *De l'analogie des organes monstrueux de l'homme avec les organes de même nom à l'état normal chez des animaux.*

Il faut savoir avant tout que M. Serres distingue deux périodes dans l'accroissement d'un organe : la période de formation et la période de

Digitized by Google

développement. S'il n'est pas toujours facile, pour un organe donné, de distinguer ce qui se rapporte à chacune d'elles, cependant on peut sans difficulté définir, en général, ce qui les distingue l'une de l'autre.

Dans la première tous les rudiments de l'organe apparaissent, mais, loin d'être réunis, ils sont séparés les uns des autres; dans la seconde période, au contraire, toutes les parties étant réunies ont une vie d'ensemble, mais l'organe qu'elles constituent n'atteint sa forme définitive et n'occupe la place qu'il aura à l'état parfait, qu'après un certain temps. C'est donc dans cette seconde période que les organes de l'homme sont soumis à des changements successifs, qui rappellent, selon M. Serres, la forme et la position que les organes de même nom présentent, à l'état normal, dans des animaux; et les formes qui apparaissent d'abord se rapportent à des espèces d'animaux plus simples que ne le sont les espèces auxquelles se rapportent les formes qui apparaissent les dernières: c'est de cette considération qu'est née l'idée d'un organe plus ou moins parfait, soit qu'on l'étudie dans la série des animaux, soit qu'on l'étudie à ses différents âges dans une seule espèce d'animal supérieur.

L'auteur cite comme exemples propres à faire comprendre clairement ce qu'il entend par le perfectionnement que l'âge apporte à un organe, ce qui arrive, dans certains cas de monstruosités par arrêt de développement, au tube intestinal, aux chambres de l'œil, à la vessie et à l'utérus. On admet que, dans l'origine, ces organes sont des vésicules ou des sacs fermés de toutes parts à la manière des membranes séreuses, que M. Serres regarde comme les plus simples des organes; dès lors, si le tube intestinal, au lieu de présenter deux ouvertures à ses extrémités, si la membrane pupillaire des deux chambres de l'œil, l'urètre de la vessie, l'hymen de l'utérus, au lieu de présenter une ouverture à leur centre, ainsi qu'ils la présentent à l'état normal, restent fermés, ces organes sont, pour M. Serres, dans un état d'infériorité relativement à ce qu'ils auraient été s'ils eussent atteint leur développement parfait.

Après avoir réfléchi aux conséquences de la loi de *formation centripète*, il nous a paru que les exemples précédents y étaient contraires, de sorte qu'en les acceptant comme vrais on ne pouvait s'expliquer comment il se faisait, conformément à cette loi, que des ouvertures étaient produites dans des sacs originairement fermés, puisqu'il est de l'essence de la formation centripète que les intervalles qui séparent primitivement les rudiments d'un organe disparaissent par la jonction de ces rudiments. Ayant communiqué nos réflexions à M. Serres, il nous avoua qu'il avait adopté l'opinion commune dans l'écrit que nous examinons, mais il nous fit part que des recherches, inédites encore, l'a-

Digitized by Google

vaient conduit à reconnaître que les organes en question ne sont pas des sacs fermés dans l'origine, car ils présentent dès lors les ouvertures qu'on leur voit à l'état normal.

Quoi qu'il en soit, il nous suffit d'avoir expliqué ce que M. Serres entend par le perfectionnement d'un organe, pour apprécier combien il est important d'étudier aujourd'hui, d'une manière comparative, le même organe dans la série des animaux, et son développement chez l'homme, soit que l'on confirme les vues de l'auteur, soit qu'on les restreigne ou qu'on les combatte. Malheureusement cette étude n'est que bien peu avancée, et ce qui le prouve sans doute est l'état des connaissances actuelles sur le cœur, un des viscères cependant qui ont été le plus examinés : en effet, l'opinion, généralement admise, d'après laquelle le cœur unique des poissons et des reptiles est l'analogue du cœur gauche de l'homme et des animaux supérieurs, ne paraît pas fondée à M. Serres; car il le considère, au contraire, comme l'analogue du cœur droit de l'homme, et, conformément à cette opinion, il cherche à démontrer que ce dernier, ainsi que le cœur des animaux supérieurs, passe successivement par une série de formes qui appartiennent aux animaux invertébrés, aux poissons osseux, aux batraciens, à certains poissons cartilagineux, aux sauriens et aux tortues.

On conçoit donc que, s'il y a un arrêt de développement dans le cœur d'un animal supérieur, ce cœur pourra être celui d'un invertébré, ou celui d'un poisson osseux, d'un batracien, ou celui d'un poisson cartilagineux, d'un saurien, d'un chélonien. Mais M. Serres, en faisant ces rapprochements, insiste pour que les analogies de ce genre ne soient établies qu'entre des *organes de même nom* pris dans la série animale : en conséquence il faudra s'abstenir de les faire porter sur des organes qui, pour avoir des analogies de fonction, présentent cependant quelques différences, comme on en remarque, par exemple, entre le poumon des mammifères et des oiseaux et les branchies des poissons, par la raison que le poumon n'étant pas l'analogue des branchies, et le premier n'ayant jamais été branchies dans ses diverses métamorphoses, le poumon ne peut évidemment reproduire ces dernières dans aucune monstruosité appartenant à des oiseaux, à des mammifères ou à l'homme. Citons des exemples de monstruosités d'organes humains par arrêt de développement symétrique, qui ont leurs analogues chez les animaux.

Dans le fœtus supposé debout la prostate se compose de quatre lobes, deux à droite et deux à gauche, lesquels, se trouvant sur deux lignes horizontales, se distinguent en deux lobes supérieurs et deux lobes inférieurs; du quatrième au cinquième mois de la vie utérine, les deux

Digitized by Google

lobes inférieurs se réunissent en un seul; du sixième au huitième mois ce lobe se réunit aux deux supérieurs pour former la prostate. On conçoit donc que, si les lobes qui constituent cet organe sont, dans le fœtus humain, frappés d'un arrêt de développement, la prostate sera quadrilobée, comme elle l'est chez les solipèdes, ou trilobée comme elle l'est chez certains carnassiers, ou bilobée comme elle l'est chez le bélier, le bœuf et l'éléphant.

La femme adulte n'a qu'un utérus. Eh bien, dans l'embryon de deux ou trois mois, il est double comme l'est la matrice des rongeurs.

Lorsque le bassin d'un embryon humain reste ouvert, l'atrophie qui affecte une partie du pubis atteint et la vessie et le rectum, dès lors il n'y a point de séparation entre les intérieurs de ces organes, et, suivant M. Serres, dans la plupart de ces cas, il y a analogie entre cette monstruosité symétrique par défaut et le bassin des oiseaux pris à l'état normal, puisque les os pubis de ces derniers laissent toujours une ouverture dans le plan médian, et que la vessie est unie au rectum de manière à empêcher un *cystocèle*, c'est-à-dire une hernie de la vessie; car, évidemment, si cet organe était libre comme il l'est dans les mammifères, il passerait par l'ouverture médiane du pubis.

C'est dans l'étude des transformations des organes génito-urinaires, envisagés conformément à la loi *de formation centripète*, que M. Serres pense avoir découvert que primitivement il n'y a ni mâle ni femelle dans l'espèce humaine, et qu'il est aisé d'expliquer l'hypospadias, c'est-à-dire la cause de la gouttière que présente quelquefois la face inférieure de la verge, et enfin de se rendre compte de l'hermaphrodisme.

Disons comment M. Serres est conduit à admettre que primitivement il n'y a pas de sexe dans les embryons: lorsque leur bassin est ouvert, le canal de l'urètre est fendu dans sa longueur, le pénis, le clitoris, le périnée présentent deux parties séparées dans le plan médian, et c'est alors que la symphyse du pubis n'est pas opérée, qu'il n'y a véritablement ni mâle ni femelle, dit M. Serres.

Il ajoute que, du quarantième au cinquantième jour, lorsque les moitiés des organes sont réunies dans la face supérieure, les deux branches du clitoris et de la verge présentent, au haut du bassin, une saillie si prononcée que tous les embryons *paraissent mâles*. Puis, lorsqu'à la fin du deuxième mois et au commencement du troisième, l'ouverture du périnée se ferme, que la moitié du scrotum et la moitié du canal de l'urètre vont se réunir, tous les embryons *paraissent alors femelles*, d'où M. Serres conclut en propres termes qu'à une certaine époque les embryons femelles paraissent hermaphrodites, et que, plus tard, les em-

Digitized by Google

bryons mâles ont l'apparence d'embryons femelles; dès lors, s'il y a arrêt de développement, on concevra très-bien non-seulement l'hermaphrodisme, mais encore l'hypospadias.

Nous venons d'exposer les opinions de l'auteur, mais, quant à l'assertion touchant l'absence du sexe chez les jeunes embryons, nous y reviendrons plus tard avec l'intention de savoir si elle est réellement incontestable.

§ II. — *De la monstruosité par défaut produite par une maladie des organes de l'homme parvenus à l'état normal.*

Nous avons dit (article précédent, p. 671) que la monstruosité d'un organe par défaut, résultant d'un arrêt de développement, peut être produite, sous l'influence d'une maladie, dans un organe du même nom parvenu à son état normal, de manière que cet organe revient à une des formes qu'il avait affectées antérieurement pendant la seconde période de son accroissement, que M. Serres appelle période de développement. Quoique M. Serres reconnaisse le premier que la science possède peu de faits précis propres à démontrer ce rapprochement, cependant il cite à l'appui de son opinion le système nerveux, le système musculaire, le poumon, le foie, la rate, le tissu cellulaire.

Système nerveux.

La matière nerveuse de l'axe cérébro-spinal, de liquide qu'elle est d'abord, devient gélatineuse avant d'acquérir la consistance qu'on lui connaît à l'état adulte. Gélatineuse, elle tapisse l'intérieur du quatrième ventricule, et, cohérente comme un cartilage, elle constitue la bandelette des ventricules latéraux nommée *lame cornée*. Dans l'embryon elle se présente donc d'abord à l'état liquide, puis, dans quelques parties, elle arrive au degré de consistance qu'elle aura lorsque l'homme sera adulte, de manière que les extrêmes de consistance qu'elle peut avoir se retrouvent déjà dans le fœtus. Enfin, elle n'est pas toujours d'un blanc laiteux, car elle peut être d'un gris sale, d'un rouge marbré, etc.

Maintenant, M. Serres dit que la matière nerveuse *recule*, 1° lorsque, chez l'enfant, chez l'adulte, elle perd sa consistance et se rapproche de l'état gélatineux et même liquide qu'elle affecte dans les premiers mois de l'embryon;

2° Lorsqu'elle s'endurcit de manière à atteindre un degré de consistance qu'elle a peu après la naissance de l'enfant dans son ensemble, et qu'elle conserve toujours dans les corps olivaires; de sorte que, par

Digitized by Google

les maladies, la matière nerveuse, suivant M. Serres, peut se ramollir ou s'endurcir, comme elle est dans l'embryon en général ou dans quelques-unes de ses parties.

Conformément à cette manière de voir, M. Serres pense que, dans l'apoplexie séreuse de l'âge mûr ou du vieillard, l'organisation de la pie-mère est la même que pendant la formation de l'encéphale. Elle *rétrograde* ou *retourne* donc à cet état.

C'est encore conformément à cette manière de voir que M. Serres assimile à l'*hydropisie* les états où se trouve la moelle épinière de l'embryon, lorsqu'elle est entourée de liquide et que, plus tard, son canal intérieur est rempli de sérosité, et que les ventricules cérébraux, distendus par un liquide qui les remplit, font prédominer le volume du crâne sur celui de la face.

M. Serres n'a peut-être pas assez insisté auprès de ses lecteurs pour leur dire que ses comparaisons ne portent que sur *les propriétés physiques et apparentes des organes*, qu'il compare dans les divers états qu'ils présentent, d'une part, à l'état normal dans leurs différents âges, et, d'une autre part, dans les maladies de l'adulte ou de l'enfant d'un certain âge. Car il est impossible de ne pas remarquer la différence physiologique existant entre la moelle d'un embryon, qui, à l'état normal, par exemple, est plongée dans un liquide nécessaire à la vie, et l'état où elle se trouve lorsque cette condition résulte d'une désorganisation, ou, en d'autres termes, est l'effet de la maladie appelée hydropisie.

Système musculaire.

La fibre musculaire est pénétrée de liquide et peu colorée durant les cinq premiers mois de la vie du fœtus. Elle acquiert ensuite plus de tenacité et plus de couleur à mesure que les muscles perdent de leur sérosité et s'approchent de l'âge adulte. Eh bien, suivant l'auteur, le vieillard, quand il a été paralysé surtout, certains scrofuleux, les individus attaqués de leucophlegmasie, ont une fibre musculaire qui, par sa mollesse et son défaut de coloration, rappelle celle du jeune âge.

Viscères.

Le cœur, pendant les deux premiers tiers de la vie du fœtus, est très-volumineux; peu à peu il diminue de volume et son tissu acquiert de la densité. Dans l'anévrisme passif, où les cavités de cet organe sont dilatées, il y a un *retour* vers l'état du fœtus.

Le gonflement morbide qui se manifeste surtout dans l'extrémité

Digitized by Google

gauche du foie de l'adulte est encore un exemple cité par M. Serres du retour d'un organe à une de ses formes antérieures, et la correspondance existant, chez le fœtus, entre le cœur et le foie, se fait remarquer souvent chez l'adulte dans la rétrogradation de ces mêmes organes.

M. Serres ajoute que, si les rétrogradations des organes, dans les maladies *organiques chroniques*, sont incontestables, elles le sont également dans les *maladies aiguës*, il en cite pour exemples :

1° La muqueuse gastro-intestinale, que la *fièvre entéro-mésentérique* relâche, et peut même ulcérer et perforer. Le relâchement qu'elle éprouve la fait rétrograder à l'état où elle est dans le fœtus et les nouveau-nés.

2° L'induration aiguë du poumon, venue à la suite des pneumonies, qui ramène cet organe à ce qu'il a été dans l'embryon, du 3e au 5e mois, et le rapproche de la *nature* du foie et de la rate.

3° Le poumon, le foie et la rate, jusqu'au 4e mois environ, sont transparents, gélatineux et gris; à partir de cette époque, les capillaires apparaissent dans le poumon, le sang y diminue, et, dès lors, contenant moins de ce liquide que la rate et le foie, il en est parfaitement distinct. Eh bien, dans les péripneumonies, le sang, affluant dans le poumon, rapproche cet organe du foie et de la rate : il y a donc *rétrogradation*.

4° D'après M. Serres, la destruction du tissu cellullaire constituant les plèvres, occasionnée par la phthisie, n'a point d'analogue dans la vie du fœtus, ou, en d'autres termes, à aucune époque de la vie du fœtus le poumon ne se montre sans être accompagné des plèvres qui tapissent la cavité de la poitrine. Eh bien, chez les oiseaux, les sacs aérifères, en refoulant le poumon dans la poitrine, finissent par opérer la disparition des plèvres, de manière que l'état normal de l'oiseau adulte correspond à l'état phthisique de l'homme..... Mais, si cette correspondance est incontestable, que devient le principe du perfectionnement des organes, considéré dans un même individu depuis l'état d'embryon jusqu'à l'état adulte ? En effet, si le poumon, dans le phthisique dont la poitrine a perdu ses plèvres, *descend* à l'état du poumon de l'oiseau adulte dont la poitrine est dépourvue de ses plèvres, ne reconnaît-on pas nécessairement que, lorsque le poumon du fœtus de l'oiseau est dans la poitrine pourvue de ses plèvres et correspondant alors au poumon de l'homme, il est à *un degré de perfection* plus grand qu'à l'époque où la poitrine de l'oiseau, en passant à l'état adulte, a perdu ses plèvres, et qu'en conséquence, au lieu de se perfectionner, il a, au

Digitized by Google

contraire, reculé. C'est un point sur lequel nous appelons l'attention de l'auteur.

§ III. — *Formation dans le corps de l'homme, sous l'influence d'une maladie, de nouveaux produits assimilés par M. Serres à la monstruosité par excès.*

S'il est vrai que la monstruosité par excès et la monstruosité double ne produisent pas de nouveaux organes, ainsi que nous l'avons vu, il en est de même, suivant M. Serres, des maladies qui donnent lieu à la formation de quelques tissus. Ceux-ci, loin d'être d'une nature particulière, ressemblent aux tissus de la nature normale.

L'auteur établit trois règles relativement à la formation des produits morbides :

1° C'est qu'ils sont les résultats d'une formation lente, que M. Serres assimile à celle des composés chimiques résultant d'une action pareillement lente.

2° C'est que les tissus produits croissent par juxtaposition; et, sous ce point de vue, l'auteur a adopté la manière de voir que nous avons professée dans nos Considérations générales sur l'analyse organique (p. 231 de cet ouvrage).

3° Les tissus les plus différents en apparence ont cependant la même origine, car ils ne sont que de simples modifications d'un seul élément, l'*élément cellulaire*.

Ainsi, selon M. Serres, l'élément cellulaire, disposé en fibres, en aréoles, constitue le système celluleux; disposé en fibres fasciculées, un système fibreux (qu'il ne faut pas confondre avec le système fibreux musculaire); disposé en membranes, le système séreux.

Dès lors M. Serres ne s'étonne plus que des maladies rendent des parties celluleuses, fibreuses, cartilagineuses, osseuses ou séreuses.

Mais il ajoute que ces transformations ne dépassent pas certaines limites, de sorte que l'élément cellulaire ne devient jamais ni élément musculaire, ni élément nerveux; et cela, parce qu'une maladie ne peut que faire reculer un tissu vers un état plus simple, et non l'élever vers un état plus perfectionné; et, pour bien entendre ceci, il faut savoir que M. Serres établit une sorte de gradation dans les tissus : ainsi, en partant du cellulaire, comme le plus simple, on s'élève au musculaire et au nerveux.

M. Serres, après avoir dit qu'on n'a bien constaté avant lui, parmi les transformations de tissus, que celle du système cellulaire en système séreux, laquelle est opérée sous l'influence du frottement, veut démontrer celle des membranes séreuses en membranes muqueuses sous l'in-

Digitized by Google

fluence du contact d'un liquide quelconque : ainsi un liquide séreux, du sang, du pus, etc. viennent-ils à s'épancher et à toucher à la lame intérieure de la plèvre, du péritoine, du péricarde, cette lame, de séreuse qu'elle était, s'épaissit et devient muqueuse. Il en est encore de même de la lame interne du péritoine, qui, se continuant avec l'épiderme chez les raies, les squales, les lamproies, les saumons, se convertit en membrane muqueuse par le contact de l'eau qui y pénètre de l'extérieur.

Enfin, suivant l'auteur, les tissus de nouvelle formation, ou les tissus provenant de la transformation d'un tissu antérieur, n'atteignent jamais au développement des tissus à l'état normal dont ils se rapprochent le plus. Par exemple, la transformation d'un tissu en tissu osseux ne produit jamais un véritable os, mais une lame, une granulation; le tissu cellulaire des cicatrices s'éloigne d'un tissu normal; les kystes séreux ne reproduisent ni un péricarde ni une plèvre. Enfin, une membrane muqueuse de nouvelle formation n'est jamais semblable à la muqueuse intestinale.

§ IV. — *Réflexions sur l'ensemble et sur quelques généralités des recherches d'anatomie transcendante et pathologique de M. Serres.*

Dans les trois paragraphes précédents nous avons exposé les opinions de M. Serres aussi clairement que nous l'avons pu; mais, comme il le reconnaît le premier avec une parfaite bonne foi, les faits sur lesquels reposent les analogies mentionnées dans ces paragraphes sont encore peu nombreux, principalement ceux qui concernent la correspondance des organes, des tissus frappés de maladie, avec les organes, les tissus de même nom, frappés de *monstruosité par défaut*, ou *de monstruosité par excès*. L'importance de tels sujets, le long examen que nous en avons fait dans l'ouvrage de M. Serres, leur liaison en quelques points avec plusieurs de nos travaux de chimie organique et les études auxquelles nous nous livrons pour un ouvrage où nous considérons *l'abstraction comme élément des connaissances humaines dans la recherche de la vérité absolue*, nous engagent à terminer cet article par quelques réflexions dont l'objet essentiel est d'appeler de nouveau d'une manière toute particulière l'attention de l'auteur sur plusieurs des généralités qu'il a traitées, lorsqu'il s'occupera, comme nous l'espérons, d'une rédaction définitive de ses nombreuses recherches d'organogénie.

A) Distinction, dans les sciences d'observation et d'expérience, de deux sortes de conclusions, les conséquences positives et les inductions.

Afin que l'on se représente nettement le point de vue où nous nous

Digitized by Google

plaçons, il devient nécessaire d'exposer clairement d'abord la distinction que nous mettons entre deux ordres de *conclusions*, que l'on peut déduire de raisonnements suggérés par l'observation de ce qu'on appelle des *faits* en philosophie naturelle, ensuite l'importance toute particulière que nous attribuons à l'expérience pour rectifier ou contrôler les raisonnements suggérés par l'observation de ces faits.

Nous donnons le nom de *conséquences positives* ou simplement de *conséquences*, aux conclusions que le raisonnement déduit de faits exactement définis; de sorte que, si nous reconnaissons qu'il y ait des esprits logiques qui ne déduiront pas toutes les conséquences possibles de faits donnés, nous admettons qu'il n'y aura aucun de ces esprits qu n'adopte toutes ces conséquences lorsqu'on les lui présentera avec les faits d'où elles découlent.

Nous donnons le nom d'*inductions* à des conclusions auxquelles on arrive lorsque le raisonnement dépasse *les conséquences positives* des faits sur lesquels il s'exerce; de sorte que, si l'on ne peut affirmer que ces conclusions soient en opposition avec ces faits, cependant de nouvelles observations seraient nécessaires pour les adopter comme démontrées vraies. Dès lors tous les esprits logiques auxquels les faits, objets de ces inductions, seront présentés, n'arriveront point aux mêmes conclusions, ou, en d'autres termes, sans blesser les règles de la logique ils pourront déduire des inductions différentes des mêmes faits.

Cette distinction bien simple donne la cause de beaucoup de dissentiments qui partagent les savants, parce qu'en effet *des inductions* sont souvent présentées comme des *conséquences positives* de faits observés.

Dans l'état actuel des connaissances humaines, on admet qu'il y a des sciences d'observation et d'expérience et des sciences d'observation seulement. Ce n'est point ici le lieu de discuter si ces dernières ne doivent pas, quelque jour, comme nous le croyons, se confondre avec les sciences d'observation et d'expérience, soit en perdant le caractère qui aujourd'hui les distingue spécifiquement, soit en se perfectionnant par l'expérience qui s'y appliquera sans les dépouiller de leur cachet de spécialité qu'on leur reconnaît actuellement. Il suffira, pour l'instant, d'admettre avec nous que, dans les sciences d'observation, comme l'anatomie comparée, la classification naturelle des plantes et des animaux, il n'y a de positif que ce qui est descriptif, et des conclusions auxquelles on arrive en soumettant des rapports établis par l'observation directe à de nombreuses vérifications consistant essentiellement à chercher, par de nouvelles observations, des faits faciles à constater et

Digitized by Google

équivalant, autant que possible, aux faits déduits de l'expérience; mais ces derniers faits, que la nature offre à l'observateur, ont bien rarement le degré de simplicité de ceux que donnent les expériences proprement dites, instituées dans l'intention de vérifier chacun des éléments pris au monde extérieur comme sujet des raisonnements qui sont du ressort des sciences d'observation et d'expérience.

Si ces idées peuvent paraître vulgaires à certains esprits, nous ne serions pas étonné qu'elles parussent, au contraire, très-extraordinaires aux personnes qui bornent la science anatomique et l'histoire naturelle à de pures descriptions et à des conclusions formulées sous le nom de *règles*, de *lois*, de *principes*, d'après les faits recueillis par la simple observation, sans s'inquiéter si les sciences essentiellement expérimentales, comme la physique et la chimie, ne pourraient pas infirmer ces conclusions, ou du moins les fortifier par des vérifications.

Nous espérons que ces considérations préliminaires vont rendre les remarques générales que les recherches de M. Serres nous ont suggérées, plus faciles à comprendre qu'elles n'auraient été sans cela.

B) Réflexions sur les espèces animales, relativement aux recherches de M. Serres.

Si nous sommes des premiers à applaudir à toutes recherches tendant à augmenter le nombre des rapports qui lient entre eux les différents objets dont l'ensemble constitue les sciences en rattachant les faits particuliers aux lois qui les régissent, cependant, pour atteindre le but, il faut restreindre les rapports dans leurs vraies limites, autrement, dupe de simples apparences, on établit des rapprochements, des analogies, entre des choses qui manquent de corrélation, et l'on est entraîné par un penchant d'autant plus fort à le faire, que la nature même du sujet semble davantage le soustraire au contrôle de l'expérience. Cette réflexion se présente d'autant plus naturellement à notre esprit, qu'elle s'accorde de la manière la plus explicite avec plusieurs passages de l'ouvrage de M. Serres, et, nous osons le dire, avec le fond même des idées de ce célèbre anatomiste; c'est donc parce que cette conformité de vues existe dans des questions capitales, que, sans hésitation, nous indiquerons quelques points secondaires, où notre opinion peut différer de celle qu'il a exprimée.

Commençons par constater nettement le rapport des vues de l'auteur, en organogénie, avec la question si importante de l'existence des espèces dans la nature vivante. M. Serres, tout en admettant les métamorphoses par lesquelles passe un même organe en allant successive-

Digitized by Google

ment, de la forme normale qu'il affecte chez un animal inférieur, aux formes normales qu'il affecte chez des animaux plus élevés dans l'échelle des espèces, est bien éloigné de dire, avec quelques auteurs, que l'embryon humain est successivement *embryon invertébré*, *embryon poisson*, *embryon reptile*, *embryon oiseau*, *embryon mammifère;* car, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, il reconnaît à chaque embryon un caractère propre, essentiel à son espèce; s'il observe les changements qu'un organe donné éprouve dans sa forme et dans sa position, changements qui le rapprochent de l'organe de même nom pris dans des animaux inférieurs, il pense que ce n'est pas une raison pour admettre que l'ensemble des autres organes corresponde, dans le même temps, à l'ensemhle des organes homonymes pris dans ces mêmes animaux inférieurs.

Quoique les observations de M. Serres portent sur un ou quelques organes, et non sur l'ensemble des organes constituant un individu, et que dès lors elles concernent plus spécialement l'organogénie que la question même des espèces considérées comme types plus ou moins invariables dans leur essence, cependant, d'après ce qui précède, nous ne doutons pas qu'il ne partage l'opinion que nous allons émettre sur les espèces animales.

Nous croyons à l'existence des espèces animales parfaitement définies, parce qu'elles se perpétuent, d'une manière constante, par des individus dans des circonstances de température, de lumière, de pression atmosphérique, d'humidité, etc. etc. où elles vivent, et dans des circonstances d'alimentation où elles sont placées.

Nous croyons à des modifications plus ou moins grandes, que les individus de ces espèces sont susceptibles d'éprouver de la part de certaines circonstances particulières où l'homme les a placées, mais ces modifications n'ont pas changé l'essence des espèces auxquelles appartiennent les individus qui en ont éprouvé le plus, puisque ceux-ci, ou les races bien caractérisées qu'ils constituent, tendent vers leur type primitif s'ils se trouvent hors des circonstances qui les ont modifiés, comme cela arrive aux animaux domestiques, qui, en redevenant sauvages, perdent, par des générations successives, les caractères qu'ils avaient revêtus dans leur association avec l'homme, pour reprendre les caractères de leur type spécifique.

Le fait de l'existence des espèces animales comprend donc deux conditions essentielles corrélatives : *un type matériel composé d'organes, et des circonstances qui permettent aux individus représentant ce type de se développer dans l'espace et dans le temps sous l'influence des agents extérieurs; et*

Digitized by Google

ces conditions démontrent la nécessité d'une harmonie établie entre les parties de chaque individu représentant ce type, dans tous les instants, depuis son origine jusqu'à sa mort, et d'une harmonie établie entre ces parties et le monde extérieur.

Si maintenant, partant de l'influence des circonstances, on prétendait démontrer *la variabilité des espèces* d'après le raisonnement suivant: *les circonstances variant, les types des espèces actuelles se dénaturent en se transformant en d'autres types;* voici ce que nous répondrions : Si cette variation des types par les circonstances ne semble pas absurde *à priori*, s'il est probable qu'un grand nombre d'espèces de plantes et d'animaux figurant dans les *species* des naturalistes sont de simples variétés ou de simples races, si nous sommes porté à croire à des modifications plus ou moins profondes, que les espèces actuelles sont aptes à recevoir, chez des individus placés dans des circonstances particulières et maintenues constantes pendant un grand nombre de générations, et si nous attendons beaucoup de lumière de la méthode expérimentale appliquée, sous ce rapport, à la méthode naturelle, afin d'éclairer la question des modifications des caractères des espèces, cependant, *admettre aujourd'hui l'influence des circonstances comme capable de dénaturer les types qui appartiennent à des espèces réelles, c'est dépasser les limites des conséquences positives, déduites de faits bien observés, et se lancer dans le champ des inductions.*

S'il était vrai que les types des espèces animales actuelles fussent susceptibles de se dénaturer sous l'influence de circonstances extérieures, et que les types nouveaux se reproduisissent avec la constance des types actuels, faudrait-il en conclure qu'il n'y a pas d'espèces? Nous ne le pensons pas; seulement il faudrait dire *que les types ne sont définis avec tels caractères que dans telles circonstances extérieures.*

Enfin, lors même qu'il serait démontré que les variations dans lesquelles nous limitons aujourd'hui *la spécialité* de beaucoup d'espèces s'étendraient au delà, de façon à comprendre les groupes d'espèces que nous appelons *sous-genre*, *genre*, et même *famille*, l'idée de l'espèce, telle que nous la concevons, n'en devrait pas moins subsister dans la méthode naturelle, et les travaux précis et exacts qui auraient eu pour objet la description des espèces comprises dans ces groupes n'en resteraient pas moins utiles à la science lorsqu'ils ne s'appliqueraient plus qu'à de simples variétés.

c) De la nécessité, dans l'organogénie, d'établir comment l'observateur conçoit l'état antérieur à celui où remontent ses premières observations.

Si M. Serres a fixé son attention sur l'organogénie d'un ou de quel-

Digitized by Google

ques organes, dans les cas qu'il a examinés, plutôt que sur l'ensemble des organes concourant tous au maintien de la vie de l'individu qu'ils constituent, nous avons vu cependant qu'il admet *la spécialité des embryons,* et qu'en conséquence il n'y a rien, dans les conclusions que nous venons de formuler sur l'existence des espèces animales, qui soit réellement en opposition avec sa manière de voir. Nous revenons maintenant sur la manière dont il envisage les organes depuis le moment où ils apparaissent à l'état de *rudiments* jusqu'à ce qu'ils soient parvenus à leur forme définitive. Comme nous l'avons dit, il admet deux périodes dans la vie d'un organe : la *période de formation* et la *période de développement.* Eh bien, nous aurions désiré que l'auteur eût expliqué sa pensée sur la corrélation qui, de quelque manière qu'on se la représente, n'en existe pas moins nécessairement entre l'apparition des rudiments d'un organe et l'état antérieur d'organisation générale de l'individu chez lequel cet organe apparaît; car, dans un être organisé, rien n'est isolé, chaque partie se rattache à l'ensemble, en reçoit l'influence en même temps qu'elle-même exerce celle qui lui est spéciale. Dès lors, si, afin de rester dans le positif, vous ne prenez pas en considération l'influence de l'*état antérieur* sur l'apparition de l'organe, il y a évidemment une lacune dont vous devez *explicitement tenir compte;* car autrement, en faisant commencer la vie de l'organe à la première apparition de ses rudiments, vous pouvez être conduit à des conséquences inexactes, parce qu'il y en a que vous attribuerez à *la période de formation* ou à *la période de développement*, et qui remontent cependant à un *état antérieur.*

Nous appliquerons cette manière de voir à deux points traités par M. Serres : le premier concerne la manière dont il a envisagé les sexes dans le fœtus de l'homme, et le second la manière dont il a opposé l'hypothèse de l'*épigénésie* à l'hypothèse de *la préexistence des germes.*

1. *Des sexes dans le fœtus de l'homme.*

Suivant M. Serres, tant que le bassin reste ouvert chez les jeunes embryons, il n'y a véritablement ni mâle ni femelle, tous se ressemblent identiquement sous le rapport du sexe; et, lorsque les moitiés de leur bassin et celles de leurs organes sexuels viennent de se réunir, tous *paraissent* MÂLES, tandis que, plus tard, *tous paraissent* FEMELLES. En lisant M. Serres avec attention, on ne saurait douter qu'il n'admette que chaque embryon a le sexe qui le caractérise définitivement, à partir du moment où les moitiés des organes sexuels sont réunies. Eh bien, nous ne pouvons croire qu'à l'époque où le bassin est ouvert, le sexe

Digitized by Google

du fœtus ne soit pas déterminé; car, dès que les premiers linéaments des organes sexuels, qui, d'après la *loi centripète*, sont les bords externes de ces organes, existent, il serait difficile d'admettre qu'ils pourraient produire indifféremment des organes mâles ou des organes femelles, et que la spécialité du sexe, dans le fœtus, serait, à cette époque de la vie, le résultat d'un accident. Toutes les parties d'un être organisé sont trop bien définies, même dans la monstruosité, comme l'a démontré si parfaitement l'auteur, pour que, selon nous, le sexe ne le soit pas, alors même que les organes qui le caractérisent ne sont pas apparents. Nous sommes donc disposé à le faire dépendre d'*un état antérieur*, qui probablement remonte à l'époque de la fécondation, si toutefois même les différences des sexes n'existent pas déjà dans les embryons ou germes avant la fécondation[1].

S'il y a un fait propre à démontrer combien la circonspection est nécessaire lorsqu'il s'agit de formuler, sous le point de vue scientifique, des analogies déduites des formes diverses qu'un organe, appartenant à un même animal, peut offrir à la vue, ce sont, sans doute, ces apparences du sexe mâle et du sexe femelle, que présentent successivement tous les embryons humains à une certaine époque de leur vie, ainsi que M. Serres en a fait la remarque.

2. *De l'hypothèse de l'épigénésie opposée à l'hypothèse de la préexistence des germes.*

La considération de l'*état antérieur* à celui qui précède l'état où les premiers rudiments d'un organe apparaissent nous semble d'une grande importance dans la discussion de l'hypothèse de la *préexistence des germes* et de l'hypothèse de l'*épigénésie*, non quand on oppose ces opinions entre elles, avec l'intention d'adopter l'une à l'exclusion absolue de l'autre, en déduisant de celle-ci, par le raisonnement, une conséquence qui, si elle n'est pas absurde, n'a aucune probabilité en sa faveur, mais lorsqu'on examine attentivement les deux hypothèses afin de voir si elles s'appliquent bien réellement aux mêmes faits.

Si l'on fait consister l'hypothèse de la *préexistence des germes* dans la supposition que tous les germes d'une espèce remontent à la création de cette espèce, de sorte que tous les individus qui la représentent aujourd'hui ne sont que les produits du développement de quelques-uns de ces germes, il est certain que cette hypothèse a peu de partisans, tandis que l'hypothèse de l'*épigénésie* en compte un grand nombre;

[1] En énonçant cette manière de voir, nous ne serions pas étonné que M. Serres la partageât, et que la dissidence d'opinion qu'elle signale résultât simplement d'une rédaction trop concise de ses recherches.

Digitized by Google

mais, si l'on y regarde de près, il devient évident que ceux qui ont soutenu l'une de ces hypothèses, à l'exclusion absolue de l'autre, n'ont pas été frappés des mêmes difficultés qui peuvent se présenter à l'observateur dont l'esprit examine, sous le point de vue scientifique le plus général, le développement d'un être organisé.

En effet, la perpétuité d'une espèce par une succession d'individus conservant une forme originelle, le développement du fœtus de cette espèce, qui, quoique donnant lieu à des formes variées, ne sont cependant pas extrêmes à partir du moment où, pourvu de tous ses organes, il avance vers l'état adulte, ont été les premiers objets qui aient appelé les méditations des partisans de la préexistence des germes, tandis que ceux dont l'attention s'est dirigée sur les organes en particulier, plutôt que sur leur ensemble, afin de suivre les développements de chacun d'eux en commençant à l'époque où il devient visible au microscope, ont généralement, au contraire, professé l'*épigénésie;* enfin, l'observation que certains organes, une fois coupés, se reproduisent, comme la tête du colimaçon, du lombric, etc. etc. a été encore, pour les partisans de l'épigénésie, un nouveau motif de tenir à cette hypothèse.

Si l'*épigénésie* reçoit un caractère de certitude de l'usage qu'elle fait de l'observation, et si, sous ce rapport, elle a un avantage incontestable sur l'hypothèse de la *préexistence des germes*, cependant, telle qu'on l'a généralement professée, il nous semble qu'elle n'est pas exempte du reproche d'avoir considéré les organes d'une manière trop restreinte, trop partielle, dans leurs corrélations successives de formation et de développement, et dans leurs corrélations simultanées de contiguité; reproche fondé, suivant nous, sur ce qu'elle a négligé de s'expliquer catégoriquement relativement à *l'état de l'organisation antérieur* à celui d'où elle est partie. C'est donc pour avoir perdu l'ensemble de vue en étudiant les organes en particulier, qu'elle n'a pas pris en considération cette *chose organisée* à l'existence de laquelle la femelle et le mâle ont concouru, et qui préexiste à l'époque où il y apparaît des organes, et c'est sous ce rapport que l'*épigénésie* laisse à désirer, tandis que l'hypothèse de la *préexistence des germes* explique l'apparition des organes par un simple développement, parce que, suivant elle, tous existent dans le germe. Nous pensons que, sans admettre la préexistence des germes, il est nécessaire de prendre quelque chose à cette hypothèse, non pour en imaginer une nouvelle, mais afin de se rendre un compte plus satisfaisant du développement de l'embryon, qu'on ne le fait lorsqu'on adopte l'hypothèse de l'épigénésie d'une manière trop absolue. C'est ce que nous allons essayer de démontrer.

Digitized by Google

Une matière est organisée dans l'ovaire de la femelle, une seconde matière s'y joint au moyen de l'imprégnation spermatique; ces deux matières font le germe fécondé. Ce produit peut être une forme bien plus simple que celle imaginée par les partisans de l'hypothèse de la préexistence des germes, parce qu'on ne suppose pas comme eux qu'elle soit nécessairement une simple réduction de la forme de l'animal adulte; qu'en conséquence, pour produire celui-ci, il lui suffise de se développer simplement au moyen de la matière du monde extérieur. Loin de là, on admet que ce germe fécondé n'est pourvu des organes essentiels à l'animal adulte qu'à une certaine époque de sa vie; mais on est forcé de reconnaître que ceux-ci sont le résultat du développement d'une matière organisée, déjà définie parfaitement pour chacune des formes spécifiques que les germes de chaque espèce doivent perpétuer.

Dans cette manière de voir il n'y a aucune difficulté à concevoir la reproduction d'une partie retranchée à un animal, la tête, par exemple, à certains invertébrés, parce qu'il suffit de reconnaître un arrangement de tissus, de systèmes de tissus, d'organes, pour apercevoir la possibilité que cet appareil organique donne naissance à une tête. On conçoit encore comment un individu complet peut naître de parents dépourvus de quelques membres, parce qu'on suppose que, si tous les organes ne préexistent pas dans le germe fécondé, la matière organisée qui le constitue est capable de les produire par une sorte de végétation.

On conçoit encore bien, d'après le concours matériel de la femelle et du mâle dans la formation du germe, la ressemblance des enfants avec leurs parents; effet difficile à concevoir dans l'hypothèse de la préexistence des germes, quoi qu'on en ait dit.

En définitive, il nous semble que, dans l'hypothèse de l'*épigénésie*, on s'est trop préoccupé de la manière dont les organes se développent à partir du moment de l'apparition de leurs premiers rudiments; on les a trop considérés en eux-mêmes et pas assez dans les corrélations des fonctions qu'ils remplissent avec une si admirable harmonie pour maintenir la vie de l'être qu'ils constituent. L'attention, concentrée sur l'état isolé où paraissent être les organes au moment de leur apparition, ne s'est pas portée sur un *état antérieur* d'organisation, qui se dérobe à l'observation à cause de l'imperfection de nos sens, qu'il accuse de la manière la plus positive; mais l'influence *de cet état antérieur* sur l'état postérieur perceptible à nos sens ne peut être niée par aucun esprit logique: car personne ne peut fermer les yeux sur la dépendance de toutes les parties du germe fécondé avec celles de l'individu adulte qu'elles doivent constituer un jour. Il est donc évident qu'il ne peut y avoir de lacune

Digitized by Google

entre les premiers rudiments d'un organe devenus visibles et la matière organisée contiguë à ces rudiments, parce qu'il y a entre eux contiguité physique tout aussi bien que continuité d'effet et de cause.

D). Réflexions sur la nécessité de l'intervention des sciences physico-chimiques dans les recherches d'organogénie concernant et la formation de nouveaux produits sous l'influence d'une maladie et la transformation des tissus.

Si nous avons parlé avec insistance de la nécessité de contrôler les analogies que l'on établit sur l'apparence en organogénie, soit entre les diverses formes que présente un organe donné chez un individu à mesure qu'il avance en âge, soit entre les organes d'un même nom pris dans l'homme et dans les animaux, à plus forte raison doit-on le faire lorsqu'il s'agit de prononcer sur l'identité des produits formés sous l'influence d'une maladie avec ceux qui le sont par l'économie animale à l'état normal, ou d'affirmer qu'il y a transformation de tissus les uns dans les autres; et c'est dans ces deux genres de recherches surtout que l'intervention des sciences physico-chimiques nous paraît indispensable.

S'il appartient à l'anatomie et à la physiologie de délimiter l'étendue d'un organe, les parties diverses que l'œil y distingue, les tissus qui constituent ces parties, il n'appartient qu'aux sciences physico-chimiques de déterminer les espèces de principes immédiats qui composent ces tissus, et les diverses matières qui peuvent y être renfermées. Ces principes immédiats sont les véritables éléments des organes pour l'anatomiste.

Eh bien, si l'on veut démontrer qu'une maladie a produit des tissus identiques à ceux de l'économie normale, il faut que le chimiste démontre leur identité de composition immédiate, car, tant qu'il ne l'aura pas fait, la certitude manquera.

Lorsqu'il s'agit de transformation de tissus les uns dans les autres, l'intervention des sciences physico-chimiques est encore plus nécessaire; car à ces sciences seules il appartient de poser la question de transformation, puisque, comme nous l'avons démontré ailleurs [1], ce phénomène ne peut s'entendre que de la transformation naturelle d'un principe immédiat en un ou plusieurs autres. A ce sujet, nous avons fait remarquer qu'il n'y a pas aujourd'hui un seul cas de transformation de tissu dans l'économie animale qui soit chimiquement démontré. Nous avons prouvé que, dans le cas où l'on prétendait que les muscles se changeaient en graisse, on avait été trompé par une production

[1] *Considérations générales sur l'analyse organique*, p. 214 et suiv.

Digitized by Google

anormale de cette matière, qui avait pour conséquence de masquer la matière des muscles.

Enfin, nous terminerons cet article en appelant l'attention de M. Serres sur la nécessité de donner plus de développement à l'opinion qu'il s'est faite de cette sorte de série ou d'échelle des tissus, qu'il commence par le *cellulaire*, le moins parfait selon lui, et qu'il termine par le *tissu nerveux*.

Certes, nous comprenons cette échelle des tissus, si l'auteur a voulu exprimer que, plus il y a de nerfs dans un organe relativement aux autres, plus l'organisation de cet organe est élevée. Mais, s'il s'agit de considérer les tissus d'une manière isolée, comme on peut être tenté de le croire en suivant à la lettre ce qu'il a écrit à ce sujet, il nous semble qu'alors il y aura un inconvénient à présenter ainsi une hiérarchie, une échelle de tissus considérés isolément les uns des autres; car, chacun ayant son rôle dans l'économie animale, chacun est facteur d'un produit de l'organisation : dès lors ôtez un facteur, et le produit est dénaturé. Ainsi, nous ne concevons pas l'organe musculaire sans organe nerveux, et le tissu cellulaire existe dans ce dernier aussi bien que dans le premier.

En définitive, si l'analyse est excellente dans les sciences, c'est pour mieux connaître les éléments que la synthèse doit coordonner. Conséquemment, si vous avez séparé, par la dissection, par des moyens chimiques, les différents tissus, ne cherchez pas à constituer une échelle de ces tissus d'après une prétendue supériorité des uns sur les autres; car ils ne valent quelque chose dans l'économie animale que par leur coordination, et chacun a un rôle particulier qu'un autre ne peut remplir sans troubler l'harmonie d'un ensemble admirable !

E. CHEVREUL.

L'ÆS GRAVE DEL MUSEO KIRCHERIANO, *ovvero le monete primitive de' popoli dell' Italia media, ordinate e descritte dai PP.* G. Marchi *e* P. Tessieri. Roma, 1839, in-4°.

DEUXIÈME ARTICLE.

Les deux savants auteurs du livre dont nous nous occupons ont procédé, dans la classification des *as*, de la manière la plus conforme aux

Digitized by Google

principes de la critique, en rangeant dans leur première classe les *as* proprement *romains*, sur l'attribution desquels il ne saurait y avoir la moindre hésitation, et en plaçant à la suite de ces monnaies celles qui, à défaut d'une égale certitude, offrent, du moins à leurs yeux, toutes les apparences d'une provenance latine et d'une fabrique pareille et contemporaine. De cette manière, en effet, ils marchaient du connu à l'inconnu, avec autant de sûreté qu'on peut espérer de le faire dans des recherches aussi épineuses. Les cinq premières planches de leur recueil offrent donc le système entier de la monnaie onciale des Romains, tel qu'il existe aujourd'hui pour nous, à commencer par le *decussis* ou pièce de *dix as*, à la suite duquel viennent le *tripondius* et le *dupondius*, ou pièces de *trois* et de *deux as*, puis les diverses séries de l'*as*, depuis son poids le plus élevé jusqu'à sa dernière réduction. En commençant par les pièces d'un poids et d'un volume supérieurs à ceux de l'*as*, nos deux auteurs n'ont pas prétendu pour cela attribuer à ces multiples de l'*as* une antiquité plus haute que celle de l'*as* lui-même. Loin de là, ils sont convaincus, et nous sommes, sur ce point, tout à fait de leur avis, que le *decussis* qu'ils publient de nouveau, aussi bien que les *tripondii* et les *dupondii* qui nous restent, représentant un *as* de *quatre* et même de *trois onces*, appartiennent à une époque très-voisine de celle de l'émission de l'*as sextantarius*, et ne sauraient conséquemment occuper qu'un rang intermédiaire dans la série chronologique des *as*. Mais ces pièces, d'un volume si considérable et d'une si grande rareté, méritaient, à ce double titre, d'être rangées en tête de la monnaie romaine, dont elles portent, du reste, la marque irrécusable, le *rostrum navis*, empreint au revers du *decussis* aussi bien que sur celui du *tripondius* et du *dupondius*. Quant au type principal, consistant en une *tête de femme coiffée d'un casque dont le cimier se termine en une tête de griffon*, nos auteurs ont cru reconnaître à ce signe une divinité différente de la *Minerve*, qui forme le type constant du *triens* dans la série de l'*as*; et cette divinité, ils pensent que ce peut être la *Vénus phrygienne*, dont le culte, apporté dans le Latium par Énée et ses compagnons, a bien pu, en effet, se produire sur la monnaie romaine des premiers siècles de la République. Je ne nie pas que cette conjecture ne soit ingénieuse, et je suis disposé à croire que la *tête* dont il s'agit n'est pas réellement *celle de Minerve*, d'après la circonstance du *casque* réputé *phrygien*, à raison de sa forme et de la *tête de griffon* qui en décore le cimier. Mais, outre que cette double particularité peut ne pas paraître décisive, le culte de cette *Vénus phrygienne*, qui n'est établi par aucun témoignage, peut n'être considéré que comme une pure supposition. L'idée de M. Cavedoni, qui

Digitized by Google

voit dans cette *tête* celle de la *déesse Rome fondée par les Phrygiens*, est peut-être plus près de la vérité, sans être encore mieux prouvée. Il est certain qu'une *tête semblable* se rencontre sur les deniers de C. Poblicius, sur ceux de C. Metellus, et sur une monnaie d'argent que sa fabrique tend à faire attribuer à la Campanie, où l'on connaît la même *tête* empreinte sur des monnaies osques de *Capoue* [1]; d'où il suit que ce type était surtout en faveur dans le VIe siècle de la République, à une époque où la tradition de l'origine troyenne de Rome trouvait sans doute plus de crédit à Rome qu'elle n'en avait eu dans son premier âge. C'est là, sans doute, une considération qui vient à l'appui de l'opinion de M. Cavedoni; mais, quant au système de nos deux auteurs, qui voudraient faire remonter jusqu'à l'origine même de Rome la croyance, publiquement exprimée sur la monnaie, au culte d'une *Vénus phrygienne*, j'avoue que je ne puis partager leur confiance, et je vois que M. Avellino est resté dans le même doute [2].

Relativement aux divers types de la série de l'*as romain*, tels qu'ils sont exposés par nos auteurs, il y a peu d'observations à faire. Le *Jupiter*, la *Minerve*, l'*Hercule*, le *Mercure*, s'expliquent suffisamment par eux-mêmes, sauf ce dernier peut-être, dont on ne saisit pas facilement le rapport avec la religion des premiers Romains, même en supposant que ce soit ici le *Mercure pélasgique* [3], surtout, en l'absence de la *Junon*, qui était une des trois divinités capitolines. Sans s'expliquer sur ce point, nos auteurs sont d'avis que le *rostram navis* étant le type proprement romain sur toutes les parties de l'*as*, les types divers de la face principale de ces monnaies sont autant d'emprunts faits à la monnaie des peuples latins, dont la civilisation était antérieure à la fondation de Rome, et dont la puissance balança longtemps la destinée de cette ville. C'est là une proposition qu'il est difficile d'admettre ou de rejeter, puisqu'elle n'est au fond qu'une hypothèse, et, par ce motif, je me contente de l'exposer. Mais, relativement au *Janus geminus*, dont nos auteurs proposent aussi une explication nouvelle, je ne puis m'empêcher de faire quelques observations. En comparant le type de ce *Bifrons*, qui est toujours *barbu* et la *tête nue* sur les *as romains*, avec le *Bifrons*, pareillement *nu*, mais *imberbe*, de quelques *as italiques*, et avec un autre *Bifrons*, *imberbe* aussi, mais la *tête couverte d'un pileus pointu*, qui forme le type des *as* de *Volterra*,

[1] *Mus. Brit.* tab. II, n. 14. — [2] Avellino, *dell' Æs grave del Mus. Kircheriano, articoli due, con osservazioni ed appendice*, Roma, 1839, in-8°, p. 6-7. — [3] Ce *Mercure* était un dieu ithyphallique, dont aucun symbole ne se trouve sur la monnaie romaine; tandis que le *Mercure* des *sextans* romains s'y montre avec tous les caractères du *Mercure hellénique*.

Digitized by Google

cité étrusque, nos auteurs ont cru pouvoir inférer de cette différence, d'abord, que ce n'était pas la même divinité qu'on avait voulu représenter sous des formes si différentes, en second lieu, que ce *Bifrons* lui-même n'était point le *Janus geminus*, mais une image symbolique de l'union des deux peuples, les Sabins et les Romains, confondus en une seule nation. C'est sur un passage de Servius[1] que se fonde ce raisonnement; et, même en admettant que l'assertion de ce grammairien ait toute la valeur qu'on lui attribue, on pourrait encore souhaiter, pour un fait aussi ancien, un témoignage moins récent. Mais c'est par d'autres considérations que je me crois en droit de refuser mon assentiment à l'opinion de nos deux auteurs. La tradition de l'antiquité romaine tout entière sur le culte d'un *Janus geminus*, et sur les idées religieuses qui se rattachaient originairement à un pareil signe, est de trop de poids pour pouvoir être infirmée par l'opinion d'un écrivain tel que Servius. En ne voyant dans le *Bifrons*, type *d'autres monnaies d'Italie* et *d'ailleurs*, comme ils disent, qu'un symbole de l'alliance de deux villes ou de deux peuples, nos auteurs restreignent à un ordre d'idées beaucoup trop vulgaires le mythe de *Janus*, qui certainement avait des racines plus hautes et plus profondes dans la religion des anciens peuples. Enfin, l'explication qu'on nous donne ne peut s'appliquer à la plupart des monuments que nous possédons. Je n'alléguerai pas les monnaies d'argent avec le type d'un *Bifrons imberbe*, que nos auteurs revendiquent pour Rome, bien que je sois persuadé, avec tout ce qu'il y a de numismatistes, qu'elles appartiennent à la Campanie, ni les monnaies osques de *Capoue*, ni d'autres monnaies grecques de la Grande-Grèce, telles que celles de *Batontum* en Calabre[2], qui offrent le même type; mais ce type d'un *Bifrons imberbe*, si commun sur la monnaie d'argent de *Syracuse* de petit module, comment en rendre un compte satisfaisant dans le système de nos auteurs? Et cette *double tête*, l'une *barbue* et l'autre *imberbe*, qui forme le type constant des médailles autonomes de *Ténédos*, comment l'expliquer, en se plaçant uniquement dans l'idée de *l'union de deux peuples*? Cette idée de nos auteurs n'a donc, je le dis avec regret, mais avec une pleine conviction, rien qui réponde au génie de l'antiquité; et j'avoue que je ne trouve rien non plus de bien satisfaisant dans la manière dont ils cherchent à rendre compte du choix des têtes des divinités diverses, pour le type des différentes divisions de l'*as*. Mais, en l'absence de témoignages directs, je m'abstiens d'opposer à des hypothèses ce que je ne pourrais donner aussi que comme autant de suppositions.

[1] Serv. *ad* Virg. *Æn.* XII, 147. — [2] Médaille du cabinet du Roi.

Digitized by Google

Après les *as romains*, rangés d'ailleurs d'une manière très-judicieuse, d'après leur poids et leur fabrique, dans un ordre qu'on peut croire conforme à celui de leur émission, viennent, dans quatre planches consécutives, quatre séries d'*as*, qui n'appartiennent point à la monnaie romaine, mais qui offrent, du reste, tous les caractères d'une fabrique locale, voisine et contemporaine. Dans la classification générale de ces monnaies, qui jusqu'ici étaient confondues avec la suite des *as romains*, nos auteurs ont certainement fait preuve de beaucoup de sagacité; et leur système sera sans doute adopté par les numismatistes, bien qu'ils ne puissent se flatter d'obtenir leur assentiment pour chacune des attributions qu'ils proposent et pour toutes les raisons qu'ils en donnent. Ainsi, j'admettrai bien volontiers que ces quatre séries d'*as*, qui ne sont point *romains*, ont été produites dans des villes latines, voisines et alliées de Rome : la marque du *semis*, qui est ici la même que sur la monnaie romaine, en est, à mes yeux, la preuve indubitable; mais c'est à cela que se borne mon adhésion; et, quant à l'attribution de ces quatre séries aux quatre villes latines d'*Albe*, de *Tusculum*, d'*Aricia* et de *Lanavium*, j'avoue que les motifs qu'ils en donnent ne m'ont offert rien de convaincant, quoiqu'on puisse les trouver souvent très-ingénieux, et quelquefois même assez plausibles. Le fait capital qui résulte de la fabrique même de ces *as*, de leur poids généralement supérieur à celui des *as romains*, de la circonstance qu'ils n'existent que sous leur forme primitive, conséquemment sans avoir subi de réductions, et de cette autre particularité, qu'ils se trouvaient en grand nombre mêlés à des *as romains* des plus hautes époques dans deux dépôts considérables de monnaies onciales, déterrés, il y a peu d'années, à Monte-Mario et à Ostie, ce qui prouve qu'ils avaient cours en même temps que les plus anciens *as romains* avec une valeur égale; ce fait capital justifie suffisamment l'opinion de nos auteurs, que nous devons voir, dans les quatre séries d'*as* dont il s'agit, la monnaie de la confédération des peuples latins, voisins et alliés de Rome; et, si l'on ajoute que les signes divers ajoutés au type principal sur chacune de ces quatre séries indiquent autant d'ateliers monétaires, conséquemment de villes différentes, toutes du territoire latin, pour le siége de la fabrication de ces *as*, on aura acquis, pour l'intelligence de ces monuments, tout ce que, dans le silence absolu de l'antiquité, comporte l'état actuel de nos connaissances. Je ne m'oppose pourtant pas à ce qu'on attribue à *Aricia* les *as* de la planche IV, à *Lanavium* ceux de la planche V, à *Tusculum* ceux de la planche VI, et à *Albe*, enfin, cité détruite la première, les *as* de la planche VII, qui sont aussi les plus rares de tous. Encore une fois,

Digitized by Google

je trouve ces attributions ingénieuses, et, à quelques égards, plausibles; mais ce ne sont là, enfin, que des suppositions qui manquent de fondements solides, et qui n'ont d'autre valeur que de fournir un élément commode de classification.

Les mêmes observations s'appliquent en partie aux *as* d'une autre série latine, représentés sur la planche VIII. Le type de cette monnaie onciale, dans son plus grand module, l'*as*, et dans un *dupondius*, dont il existe des exemplaires au musée Kircher et dans notre cabinet, est cette même *tête de divinité, coiffée d'un casque* présumé *phrygien*, que nous avons déjà trouvée sur d'autres *as* latins. Mais la particularité la plus remarquable que présente cette famille nouvelle, c'est qu'elle a pour type constant du revers, dans toutes ses divisions, un objet figuré comme une *roue à six rayons*. A ce double signe, et d'après la provenance ordinaire des pièces de cette série, nos deux auteurs n'hésitent point à la regarder comme étant la monnaie des *Rutules*, dont *Ardée* était la métropole. Pour moi, qui y vois la marque du *semis* empreinte sur le *demi-as*, je n'éprouve pas non plus de scrupule à la croire de fabrique latine, et je penche à adopter l'opinion de nos auteurs, moins encore d'après les motifs qui les ont déterminés, que d'après d'autres considérations qu'ils ont négligées, et qui me paraissent être d'une assez grande valeur. On connaît les rapports mythologiques qui existaient entre la partie du Latium dont *Ardée* était la capitale, et cette autre partie de l'Italie méridionale qui s'appelait *Daunie*. D'après la légende poétique dont Virgile s'est rendu l'interprète[1], Danaé eut pour époux un héros local, *Pilumnus* ou *Picumnus*, dont elle eut un second *Picumnus;* de celui-ci naquit *Daunus*, qui fut le père de *Turnus*, et de là le nom de *Daunius heros*, donné à Turnus lui-même, et celui de *Daunia gens*[2], donné aux *Rutules*, sujets de Turnus. Or, la *Daunie* prit son nom de *Daunus;* ce qui fait supposer qu'il y eut entre *Ardée* et cette partie de l'Italie d'anciens rapports de race, produits par une de ces colonies dont l'histoire de l'Italie est remplie tout entière à cette époque mythologique. Ces rapports, vrais ou fabuleux, devaient avoir quelque appui dans la croyance des peuples, et cela, dès une assez haute époque; car ils peuvent seuls rendre compte de certaines analogies de types que nous offrent les monuments numismatiques de cette époque. Effectivement, ce type de la *roue à six rayons*, que nous venons de remarquer au revers de toute la série d'*as* attribuée aux *Rutules d'Ardée*, est précisément le même objet, figuré de la même manière, que nous voyons sur des

[1] Virgil. *Æn.* VII, 371, 409-410, 619 et 690-94; cf. Serv. *ad hh. ll.* et *ad Æn.* IX, 4, X, 76, ed. Lion. — [2] Virgil. *Æn.* VIII, 146; cf. Serv. *ad h. l.*

Digitized by Google

monnaies onciales de *Luceria*, ville principale de la *Daunie*. Voilà, sans doute, quelque chose de bien frappant à l'appui de ces antiques rapports entre *Ardée* et la *Daunie*, puisque ces monnaies sont elles-mêmes d'une ancienne époque; mais ce n'est pas tout. Festus nous apprend que le roi des *Rutules d'Ardée*, qui vint au secours de Romulus dans la guerre contre Tatius, chef des Sabins, s'appelait *Lucerus*[1]: voilà encore un rapport de nom entre *Ardée*, métropole des Rutules, et *Luceria*, capitale de la Daunie, qui ne peut être entièrement fortuit. Il est permis d'en inférer que le nom de *Luceria*, comme celui du pays même dont elle était la capitale, était dérivé d'*Ardée* par le nom du chef de la colonie, qui pouvait être fils de *Daunus* et s'appeler lui-même *Lucerus;* et, que ces traditions mythologiques aient eu cours entre les deux peuples, certainement parce qu'elles étaient fondées sur quelque chose de réel, c'est ce que démontrent encore une fois les monuments qui nous restent : car, non-seulement la *roue à six rayons* est un type commun aux monnaies onciales des *Rutules d'Ardée* et à celles de *Luceria* de *Daunie*, mais encore le *cheval au galop*, qui forme le type du *triens* des Rutules, se retrouve sur ces mêmes monnaies de *Luceria*[2] et sur celles d'*Arpi*[3] et de *Salapia*[4], deux autres villes de la Daunie, voisines et sans doute alliées de *Luceria*. Voilà deux preuves de fait de ces antiques rapports entre le *Latium* et la *Daunie*, qui me paraissent avoir quelque importance dans la discussion actuelle, et qui ajoutent beaucoup de poids à l'ingénieuse attribution que nos deux auteurs font aux Rutules de la série d'*as* qui nous occupe. Je ne m'étonne donc pas que cette attribution ait semblé des plus heureuses aux antiquaires de Rome[5]; j'avoue qu'elle me paraît telle à moi-même, et je me flatte que les nouveaux rapprochements que je viens de produire à l'appui de cette idée ne lui auront rien fait perdre de son mérite.

Je ne me permettrai qu'une seule observation au sujet des trois animaux, le *taureau*, le *cheval* et le *chien*, qui forment le type du *semis*, du *triens* et du *quadrans* de cette série. Nos auteurs remarquent, avec la sagacité qui les distingue, que la manière dont sont représentés ces trois animaux, *dans une course rapide*, doit avoir quelque motif commun, et ils le trouvent dans un trait de mœurs antiques, suivant lequel des animaux de cette même sorte servaient de guides aux colonies comprises sous la dénomination de *printemps sacré*. Il est certain que Festus dit cela des

[1] Fest. *v.* Lucereses et Luceres, ... *A* Lucero, *Ardeæ rege, qui auxilio fuit Romulo adversus Tatium bellanti.* — [2] Sur l'*as* publié par nos auteurs eux-mêmes, cl. v, tav. I B, n. 1. — [3] Carelli, *Num. vet. Ital.* p. 36, Arpi, n. 1 et sqq. — [4] *Ibid.* p. 37, Salapia, n. 1 et sqq. — [5] Visconti, *Intorno*, etc. p. 17.

Digitized by Google

Irpins[1] : *Irpum ducem secuti, agrum occupavere;* et Strabon rapporte la même chose des Sabins, en ajoutant que c'était un *taureau*, marchant en tête de la colonie, qui indiquait, *par le lieu où il s'abattait*, que ce devait être là le siége du nouvel établissement[2]. C'est en se fondant sur de pareils témoignages que nos auteurs croient reconnaître, dans le choix du *taureau*, du *cheval* et de l'*irpin*, types du *semis*, du *triens* et du *quadrans* de l'*as rutule*, l'intention d'indiquer trois colonies envoyées par ce peuple dans diverses régions de l'Italie. Cette idée est certainement très-ingénieuse, et peut-être est-elle vraie. Toutefois, je me permettrai de faire observer que l'attitude du *taureau*, avec l'intention qu'on lui suppose, n'est pas celle de l'*animal en course*, comme on le voit ici, mais bien de l'*animal s'abattant sur les jambes de devant*, *procumbens*, ce que les Grecs appelaient, généralement parlant, ὀκλάζων, et ce que Strabon, dans la circonstance particulière dont il s'agit, désigne par un terme équivalent, καλεννασθένλος. J'ajouterai que l'attitude du *bœuf cornupète*, si fréquente sur les médailles de tout âge et de tout pays, que nos auteurs voudraient pouvoir rapporter à la même intention, a certainement un autre motif. Cette attitude violente ne peut avoir, en effet, rien de commun avec le mouvement de l'animal *se laissant tomber de fatigue sur les jambes de devant;* et c'est seulement dans ce dernier cas, dont il existe plus d'un exemple dans la numismatique grecque, que l'on peut voir l'allusion motivée par le texte de Strabon, tandis que le *bœuf cornupète* doit s'expliquer par une toute autre raison. Au sujet de l'*irpin*, qui sert de type sur des médailles de la Campanie[3], au nombre desquelles je comprends une monnaie d'argent avec l'inscription ROMA[4], je m'abstiens de proposer aucune conjecture; mais, quant au *cheval*, qui paraît aussi sur des médailles de la Campanie, comme sur celles d'*Arpi*, de *Salapia* et de *Luceria*, toujours avec un *grand astre*, au-dessus, il est plus sûr, à mon avis, d'y voir l'*animal sacré du soleil*, et d'en rendre compte dans un ordre d'idées générales et de croyances religieuses, que de le rapporter, comme le proposent nos auteurs, à l'intention particulière d'indiquer une colonie.

L'*as*, dont les six divisions composent la série suivante, représenté sur la planche IX, offre une particularité, déjà connue par d'autres monnaies latines, qui a paru suffisante à nos auteurs pour constituer une famille nouvelle; c'est que l'empreinte de la face principale s'y trouve ré-

[1] Fest. *v.* Irpini, *appellati nomine* Lupi, *quem* Irpum *dicunt Samnites; eum enim* ducem *secuti agros occupavere.* — [2] Strabon. v, 250. — [3] Sur les médailles de *Nuceria*, Mionnet, t. I, p. 123, n. 243, et sur celles de *Larinum*, Avellino, *Opuscoli*, t. II, p. 23. — [4] Publiée par nos auteurs eux-mêmes, cl. I, tav. XII, n. 15.

Digitized by Google

pétée sur celle du revers. Ainsi, la *tête d'Apollon*, qui forme le type de l'*as*, s'y montre des deux côtés de la pièce, et, sur chaque face, dans un sens différent; il en est de même du *semis*, dont la face principale offre le *Pégase* volant à droite, et, sur le revers, le même *Pégase* volant à gauche, et ainsi du reste. Cette circonstance, véritablement très-remarquable et caractéristique, me semble avoir été relevée par nos auteurs avec beaucoup de sagacité. La fabrique des pièces, considérée sous le double rapport du style et du poids, s'accorde avec cette particularité pour nous y faire reconnaître une même famille, et cette famille, si elle n'est pas proprement romaine, doit être au moins latine; ce qu'il me paraît également difficile de contester. Ce point établi, il ne reste plus qu'à découvrir le peuple dont cet *as* était la monnaie. Une autre circonstance, qui ne peut être bien constatée qu'à Rome, et qui prouve que la monnaie qui nous occupe reçut une émission considérable, conséquemment qu'elle appartient à un peuple riche et nombreux, c'est qu'elle est celle qui abonde le plus dans le musée Kircher; à l'appui de quoi je puis joindre mon propre témoignage que c'est aussi la série d'*as* dont les exemplaires se trouvent en plus grand nombre dans notre cabinet et dans la plupart des collections que je connais. Toutes ces circonstances réunies font présumer à nos auteurs, et cela, je dois en convenir, avec beaucoup de probabilité, que cette famille appartient aux Volsques, dont le voisinage de Rome, la puissance, la richesse, le commerce, semblent pouvoir seuls rendre compte de l'existence d'une monnaie onciale, supérieure par le poids et par la perfection du travail à celle de Rome, et encore aujourd'hui si abondante, qu'elle se rencontre plus communément sur le territoire romain, que beaucoup d'*as romains*. A défaut de témoignages directs, cette attribution, proposée par nos deux auteurs, nous paraît donc une de leurs plus heureuses conjectures. Mais, quant aux motifs qu'ils allèguent pour le choix des types, sans y attacher, il est vrai, beaucoup d'importance, nous ne pouvons y donner notre assentiment. Ainsi nous ne saurions croire que la *tête d'Apollon* ait été choisie à raison de la tradition de Circé et de son séjour dans le pays des Volsques, bien que le *Pégase*, type du *semis*, le buste du *cheval*, type du *triens*, et même le *sanglier*, type du *quadrans*, s'accordent assez bien avec cette donnée, sans qu'ils en aient fait l'observation. Il n'y a pas jusqu'aux *Dioscures*, dont les *têtes opposées* en sens divers forment les deux types du *sextans*, qui ne rentrent dans cette explication[1], d'après leur rapport si connu

[1] Je renvoie aux preuves que j'en ai données dans mes *Monuments inédits, Ap-*

Digitized by Google

avec les images du Soleil. Mais l'*Apollon* n'est pas figuré ici en *Dieu Soleil* avec la *tête radiée*, comme on le voit sur des médailles de la Campanie et de la Grande-Grèce, à *Capoue*, à *Atella* et à *Métaponte;* il apparaît avec les cheveux bouclés et ondoyants, serrés par une bandelette, tel que l'art des beaux temps de la Grèce aimait à représenter l'*Apollon pythien;* et c'est peut-être un des types de monnaies onciales où l'art grec se montre de la manière la plus manifeste, en même temps que sous des traits qui accusent l'époque la plus récente, relativement à celle à laquelle on pourrait se croire autorisé à rapporter cette série d'*as*, d'après le système de nos auteurs. Il y a donc, sur cette classe de monuments, une influence grecque qu'on ne peut méconnaître, et cette influence, dont il serait possible de rendre compte par le port d'*Antium*, principal entrepôt du commerce des Volsques, si voisin de l'antique cité grecque de *Cære*, viendrait encore à l'appui de l'attribution de nos auteurs. On connaît, en effet, les relations de *Cære* avec *Delphes*[1]; et, de cette manière, le choix du type d'*Apollon pythien*, sur l'*as* des Volsques, trouverait peut-être son explication la plus naturelle; mais ce ne serait encore là qu'une conjecture, sur laquelle il ne me convient pas d'insister.

La série d'*as* qui suit, représentée sur la planche X, est une des plus embarrassantes qui se connaissent, et dont l'attribution est, malgré le travail de nos auteurs, restée dans le même état d'incertitude. Elle se distingue par une fabrique particulière et par des circonstances qui lui sont exclusivement propres, telles que le type de la *tête de Minerve casquée*, répété sur l'*as*, le *semis* et le *triens*, et dont il n'existe pas un autre exemple, avec des types différents pour le *quadrans*, le *sextans* et l'*once*. Une autre particularité de cette série, c'est que le type du revers, qui consiste en un *vase* de la forme de *kantharus*, s'y reproduit constamment dans toutes les divisions de l'*as*. Du reste, ni le choix des types, ni le genre de la fabrique, ne sont des éléments suffisants pour une attribution quelconque. La provenance est aussi une ressource qui nous manque, attendu que cette monnaie est d'une telle rareté, que c'est à peine si l'on en a recueilli quelques exemplaires; et le musée Kircher est peut-être la seule collection qui possède la série entière de cet *as*, dont nous n'avons, dans notre cabinet, que l'*as*, le *triens* et l'*once*. La conjecture par laquelle nos auteurs proposent de l'attribuer aux *Aurances* manque donc tout à fait de fondement. Celle qu'on

pendice, pl. LXXII et LXXII A, p. 393-401. — [1] Strabon. V, 220 sqq.; cf. Herodot. I, 167; Diodor. Sic. XV, 14.

Digitized by Google

pourrait y substituer, en y voyant la monnaie des *Osques*, fondue dans une ville telle que *Cames*, où l'on fabriquait beaucoup de *vases*, n'offrirait pas plus de probabilité. Il est plus prudent de s'abstenir de ces suppositions qui, sous le prétexte de faciliter la classification, ne servent qu'à surcharger la science de notions fausses ou de dénominations arbitraires; et il vaut mieux encore laisser une médaille au rang des *incertaines*, que de lui assigner une place qui ne lui appartient pas. Je ferai encore, sur une rectification que proposent nos auteurs dans l'article qui concerne cette série d'*as incertains*, une observation qui m'est suggérée par le même motif, par le désir d'empêcher que des notions inexactes ne s'accréditent dans la science, sous l'abri d'une autorité respectable. Il s'agit des médailles qui portent l'inscription COSA (ou CO⊿A) et CO⊿ANO, que nos auteurs proposent de lire ROMA et ROMANO, en attribuant à une inadvertance du graveur la faute qui lui fit représenter le R comme un K. Deux de ces médailles, du cabinet Borgia, ont été publiées par Eckhel[1], avec la double inscription, CO⊿A et CO⊿ANO, qui ne saurait ne pas avoir été bien lue, puisqu'elle se retrouve sur l'exemplaire de notre cabinet, décrit par M. Mionnet, de même que sur celui de la collection de M. Carelli, dont la légende a été vérifiée de nouveau par M. Avellino[2]. Nos auteurs, qui ne semblent pas avoir eu connaissance de cette vérification, ou du moins qui n'en ont tenu aucun compte, auraient donc pu se dispenser de proposer une correction qui manquait de fondement, surtout, lorsque, pour faire admettre cette correction prétendue, ils étaient obligés de supposer une faute de la part du graveur antique, et d'y ajouter encore une double erreur de leur propre fait[3].

[1] Dans son *Sylloge*, p. 81. La seconde de ces médailles se trouve au cabinet du Roi, où elle avait été décrite par M. Mionnet, t. I, p. 97, n. 9, comme appartenant à *Cosæ* d'Étrurie. C'est aussi l'attribution que proposait encore plus tard l'illustre auteur de la *Doctrine*, t. I, p. 90, tout en reconnaissant que la fabrique de ces pièces, la forme de leur légende, [CO]ZANO, et leurs types, semblaient désigner la Campanie : en quoi du moins il avait deviné juste. Quant à Sestini, qui omet *Cosæ* d'Étrurie, au profit de *Cossa* de Campanie, dans ses *Classes générales*, p. 11 et 14, tout en conservant à *Cora* des Volsques l'attribution de la médaille du cabinet Carelli (maintenant dans notre cabinet), qui porte l'inscription SORANO, il est évident que cet antiquaire a tout confondu. — [2] Carell. *Num. veter. Ital. Descript.* p. 5, Cosa, n. 1 et 2; cf. Avellin. *in* Carell. *Num. vet. Annotat.* p. 3. — [3] Effectivement, ce n'est pas KOSA, par un K, mais bien COSA, par un C, qui est gravé sur les médailles en question. Conséquemment le R du mot ROMA n'a point été converti, comme on l'assure, en un K. De plus, il faudrait encore rendre compte du S changé en M, pour produire le mot ROMA; et c'est à quoi nos auteurs ne semblent pas avoir songé.

Digitized by Google

La dernière série d'*as* présumés *latins*, ordonnée de la manière que nous la présentent nos auteurs dans leur planche XI, est peut-être encore la plus incertaine et la plus embarrassante de toutes. J'y reconnais, sur le *semis*, la marque ordinaire de la monnaie romaine; ce qui, joint à la fabrique, me suffit pour y voir un système monétaire lié à celui-là. La provenance de plusieurs des pièces de cette série justifie cette induction, puisqu'elles ont été trouvées aux environs de Tivoli. Mais c'est à cela que se bornent les concessions que je puis faire à l'opinion de nos auteurs; et, du reste, j'avoue que je ne puis ni admettre leur attribution de cet *as* à Tivoli, ni surtout approuver le moins du monde les raisons qu'ils donnent de cette attribution, et les rapprochements, la plupart faux ou imaginaires, qu'ils essaient de trouver entre les types de cette série et ceux de monnaies d'argent ou de bronze, qui n'ont rien de commun avec l'*as* qui nous occupe. Le fait est qu'il règne dans les types de toute cette série une variété, en même temps qu'une singularité d'objets, dont il n'est pas possible de rendre un compte satisfaisant quand on est tout à fait dépourvu de témoignages, et lorsque, à défaut d'inscriptions et de symboles bien déterminés, on est obligé de tout suppléer par des conjectures gratuites et des allusions forcées. Je n'en dirai pas davantage sur ce sujet, et je n'entrerai dans aucun détail, puisqu'une controverse, sur un point de discussion dont la base même manque absolument, est pour le moins inutile. Je range donc, parmi les *as incertains* de famille latine, cette série curieuse et rare, en attendant que quelques monuments nouveaux nous fournissent une lumière inattendue; et je place dans la même catégorie une autre série que nos auteurs ont eux-mêmes reléguée parmi les *incertaines:* c'est un *as*, dont la série, formée à l'aide de conjectures plus ou moins solides, est représentée sur la planche première des *incertaines*. La pièce principale, ou l'*as* même, offre, d'un côté, une *tête d'Apollon laurée*, de l'autre un *coq;* et c'est à ce double signe, joint à une sorte de barbarie de travail, que nos auteurs croient reconnaître l'*as des Herniques*, dont le territoire n'était séparé que par le Liris des pays où nous savons qu'il exista quelques villes, telles qu'*Aquinum*, *Saessa*, *Teanum* et *Cales*, qui firent graver un *coq* sur leurs monnaies. Voilà, pour en citer un exemple, les raisons d'après lesquelles, faute de renseignements plus positifs et de témoignages plus directs, nos auteurs se sont trop souvent déterminés dans leurs attributions, et qu'il suffit d'exposer, pour en montrer l'insuffisance. J'en dirai autant d'un autre *as*, rangé parmi les pièces *incertaines*, et dont la série est encore à trouver, attendu qu'elle se réduit jusqu'ici à une pièce unique, du poids et du module d'un *as*,

Digitized by Google

de la plus belle fabrique, ayant pour type, d'un côté, une *tête de lion de face, qui mord un glaive nud passé entre ses dents*, de l'autre côté, un *buste de cheval*[1]. Cette pièce, d'un travail superbe, et d'un style qui dénote un art grec perfectionné, ne peut, à raison de cette circonstance, sans compter le double type qui se retrouve sur des monnaies grecques de la Campanie, appartenir qu'à cette région de l'Italie, devenue le siége de la plus brillante civilisation grecque, et de bonne heure aussi soumise à la domination romaine. Sans être touchés de ces motifs, nos auteurs attribuent cet *as* aux *Èques de Préneste;* mais il est vrai qu'ils n'en donnent aucune raison suffisante; et, dès lors, je continue à classer cette pièce parmi les *as incertains, de provenance campanienne*[2], sans aller au delà de cette énonciation générale.

Ici se termine la première partie de notre tâche, concernant la première classe des *as*, ou celle des *as romains*, y compris les *as* de *famille latine;* et, maintenant, ce qui résulte pour nous de cet examen, entrepris avec tout le soin et avec toute l'impartialité que nous avons pu y mettre, c'est qu'il y eut une abondante émission de ces monnaies onciales chez les peuples *Latins*, *Rutules* et *Volsques*, à des époques qui purent être antérieures à l'origine de la monnaie romaine, et qui suivirent le cours de la fortune de ces peuples, abattue par la prise d'Antium en l'an de Rome 285, 468 avant notre ère. Réduite à ces termes généraux, pour les lieux comme pour les temps, la question des *as romains*, *latins*, *rutules* et *volsques*, telle que l'ont exposée nos auteurs, nous paraît traitée avec beaucoup d'intelligence, de sagacité et de bonheur[3]; et ce qui reste encore dans le domaine des conjectures, je veux dire la détermination de plusieurs séries d'*as*, attribuées aux *Auruncès*, aux *Tiburtins*, aux *Èques* et aux *Herniques*, peut être retranché de ce

[1] Cette pièce, dont deux variétés sont dessinées, pl. XI, n° 1, figure là par une erreur dont la rectification est donnée dans le texte, p. 64 et 67. Sa véritable place était aux *incertaines*. Une des variétés de cette pièce magnifique existe dans notre cabinet. — [2] C'est aussi l'avis de M. Cavedoni; voyez sa *Notizia*, etc. p. 15, 11). — [3] Sous ce rapport, je ne saurais donner mon assentiment à l'opinion de M. Cavedoni, qui pense que les séries d'*as* présumés *latins*, *rutules* et *volsques*, doivent plutôt appartenir aux Étrusques de la Campanie, d'après la beauté du style et du travail, qui accusent l'influence d'un art grec. Mais cette influence s'exerçait aussi bien, dans le IVe siècle de Rome, chez les peuples voisins de Rome, tels que les Volsques, les Rutules et les Latins eux-mêmes, que parmi les Étrusques de la Campanie : témoins ces fabriques de vases peints, de style grec, dont on vient de découvrir tant de brillants produits à *Cære*, à *Bomarzo*, à *Vulci*, à *Toscanella*, à *Corneto*, à *Viterbe*. Dès lors l'influence grecque peut être admise dans toute son étendue, sans qu'elle contrarie l'existence d'une monnaie onciale propre aux Latins et à leurs alliés.

Digitized by Google

résultat, sans que leur doctrine en souffre le moindre préjudice, ni que leur travail perde le moins du monde de son mérite. Mais il est un point que je me suis réservé de traiter en dernier lieu, parce qu'il touche à tout l'ensemble des monnaies onciales que je viens d'examiner en détail, et que, sur ce point, nos auteurs professent une opinion contraire à une notion numismatique généralement admise dans la science.

Il s'agit des monnaies d'or et d'argent, avec l'inscription ROMA et ROMANO, que tout le monde jusqu'ici, d'un commun accord et à l'exemple d'Eckhel, regarde comme frappées dans des villes de la Campanie sujettes des Romains. Ces monnaies, généralement communes dans tous les cabinets, sont surtout abondantes aux environs de Naples et dans la terre de Labour, ainsi que j'ai pu, à plusieurs reprises, m'en convaincre par moi-même; et cette provenance est un des motifs qui les ont fait attribuer à la Campanie. Elles sont, du reste, trop connues des antiquaires pour avoir besoin d'être décrites; et c'est seulement pour appuyer les rapprochements, la plupart forcés ou inexacts, que nos auteurs ont établis entre les types de ces monnaies et ceux de plusieurs *as latins, ratules, volsques* et autres, qu'ils ont reproduit, sur leur planche XII, à la suite de ces *as*, la série entière des médailles dont il est question. A la seule inspection de ces médailles, il n'est pas de numismatiste qui n'y reconnaisse un art grec et une fabrique grecque; à cet égard, le sentiment est tellement vif et sûr, qu'il dispense de toute preuve, qu'il résiste à toute contradiction; et quand la provenance et l'analogie des types viennent à l'appui de ce sentiment pour justifier l'idée que ces monuments appartiennent à la Campanie, région si profondément pénétrée par la civilisation grecque, il semble que toute contestation soit superflue. C'est cependant contre ce sentiment si général, contre cette notion réputée si certaine, que se sont élevés nos auteurs pour revendiquer en faveur de villes du Latium, telles qu'*Albe*, *Aricia*, *Lanuvium*, *Tusculum*, *Tibur* et *Præneste*, des monnaies d'or et d'argent où brille encore plus que la richesse du métal, la finesse, le goût et l'élégance de l'art grec. Examinons donc brièvement quelles sont les raisons qui ont pu motiver de leur part un dissentiment si grave sur une question qu'on pouvait croire complétement résolue.

Je ne puis m'empêcher de rappeler d'abord que deux des numismatistes les plus exercés de l'Europe, M. Avellino et M. Cavedoni[1], ont

[1] Voyez les deux articles déjà cités plusieurs fois de M. Avellino, p. 7-9, et la *Notizia* de M. Cavedoni, p. 6-17.

Digitized by Google

déjà protesté l'un et l'autre, en faveur de l'ancienne attribution, contre la nouvelle doctrine qui tendrait à priver la Campanie d'une monnaie qui paraissait lui être si légitimement acquise, pour en doter les fabriques du Latium; et il doit m'être permis d'ajouter qu'avant de connaître l'opinion des deux savants antiquaires de Naples et de Modène, j'avais moi-même exprimé une conviction pareille dans plus d'un entretien que j'ai eu avec les PP. Marchi et Tessieri, à l'époque où je dus à leur obligeance d'examiner pièce à pièce la riche collection confiée à leurs soins [1]. S'ils ont cru devoir persister dans leur manière de voir, malgré les objections proposées modestement par M. Avellino, et s'ils ont annoncé l'intention de répondre aux difficultés plus graves exposées par M. Cavedoni, ils ne seront sans doute pas surpris que je persévère aussi de mon côté dans une opinion qui résulte pour moi d'une étude approfondie des monuments dont il s'agit, et que je vienne en aide aux deux savants numismatistes qui la partagent avec moi, et qui l'ont soutenue avant moi.

Le principal motif de nos auteurs pour reconnaître, dans les monnaies d'or et d'argent frappées avec l'inscription ROMA et ROMANO, surtout dans ces dernières, qui forment une famille nombreuse par la variété des types, des médailles de fabrique latine, c'est l'analogie qu'ils croient découvrir entre la plupart de ces types et ceux de l'*æs grave* de Rome et du Latium. Mais je dois dire que cette analogie se fonde presque toujours sur des rapprochements tellement forcés qu'ils ne sauraient inspirer la moindre confiance; j'en citerai quelques exemples. Ils regardent la figure du *Jupiter foudroyant sur un quadrige*, type de belles monnaies d'argent, de grand et de moyen modules, comme une traduction du *foudre* et du *gland*, qui forment les types du *triens* et de la *semonce* de quatre séries d'*as latins;* ils rapportent au culte d'une *Minerve Ergané*, qu'ils reconnaissent dans la *tête de femme nue*, type des *semis de Tusculum* [2], la *main ouverte* et un objet qu'ils prennent pour *deux navettes*, où l'on devrait plutôt voir *deux grains d'orge* [3]; ils trouvent enfin une allusion au *Mercure pélasgique*, type des *sextans romains*, dans le *dauphin*, de l'espèce nommée *tursio* par Pline, qui se voit empreint

[1] Au mois d'octobre 1838, me trouvant à Rome, au retour de la Grèce, je passai plusieurs jours à étudier, sous la direction des deux savants pères jésuites, la collection des *as* du musée Kircher; et, en rappelant cette circonstance, c'est un devoir pour moi d'y joindre le témoignage public de ma reconnaissance pour l'instruction que je puisai dans ces doctes communications. — [2] Class. I, tav. VI, 2, et VII, 2; c'est bien plutôt une *tête de Vénus*. — [3] C'est l'opinion de M. Cavedoni, p. 18, qui s'autorise ici de l'opinion d'Eckhel, *Mus. Cæsar.* p. 2, et de M. Mionnet, *Méd. Rom.* t. I, p. 9.

Digitized by Google

au revers des *triens* de l'*as de Tusculam* et de celui d'*Albe;* et, pour cela, il faut, d'une part, que ce *Mercure pélasgique* soit le *Turms* des monuments étrusques; d'une autre part, que ce *dauphin* soit précisément le *tursio* de Pline; d'où l'on voit à combien de suppositions, toutes plus ou moins arbitraires et contradictoires, il faut se prêter pour pouvoir admettre des analogies de cette espèce. Le fait est qu'avec une pareille méthode d'interprétation il n'est pas de monument dont on ne parvienne à rendre compte; mais ce qui n'est pas moins certain, c'est qu'un pareil abus de l'analogie est ce qu'il y a de plus contraire aux règles de la critique et aux intérêts de la science.

Les rapprochements qu'on a cru trouver entre les types des *as latins* et ceux des monnaies d'or et d'argent en question, pour être en droit d'en conclure que ces monnaies sortent de fabriques latines, ne sauraient donc autoriser une pareille conclusion. Tout au contraire, l'identité des types de ces monnaies avec ceux des villes osques ou grecques de la Campanie et des contrées voisines est un fait positif, que M. Avellino, et, après lui, M. Cavedoni, ont mis en lumière d'une manière qui ne comporte pas de réplique. Ainsi, en réduisant à *quinze* les *types* des médailles dont il s'agit, M. Cavedoni a montré que ces *quinze variétés monétaires* trouvaient leurs analogues dans autant de médailles de *Capoue*, de *Bénévent*, de *Larinum*, de *Cosa*, d'*Asculam*, de *Nucéria*, de *Venafrum* et d'*Atella*[1]. Cette circonstance, jointe à la certitude d'une origine

[1] Je demande la permission d'ajouter ici quelques observations à celles de M. Cavedoni, p. 12-14, 8), pour compléter, autant qu'il dépend de moi, le travail critique de cet habile et savant numismatiste. I. Les trois médailles d'or qui offrent le type du *Mars barbu*, avec l'*aigle debout sur le foudre* au revers, rappellent tout à fait la fabrique des monnaies d'or des Bruttiens, du même travail et du même module, en même temps que ce type de *Mars barbu* ressemble complétement à celui qui revient si fréquemment sur la monnaie de bronze des Bruttiens. II. La médaille d'or dessinée sous le n° 21 de la planche XII jointe à l'*Æs grave*, offre, au revers du *Bifrons imberbe*, les *deux Chefs debout jurant sur la truie que leur présente un troisième personnage agenouillé entre eux*, type qui se rencontre, exactement pareil, sur des médailles samnites d'argent et d'or assez communes, et qui a son analogue sur une pièce osque de bronze, frappée à *Capoue* et à *Atella*, *Mus. Brit.* tab. II, n. 9. Nos auteurs, qui cherchent à rendre compte du *Bifrons*, en y voyant l'intention d'exprimer *l'union des Latins et des Romains*, ne disent rien du revers, qui se rapporte si manifestement à l'époque de la guerre sociale, et, par ce silence prudent, ils se tirent de l'embarras d'expliquer comment ce type, suggéré par une guerre entreprise contre les Romains, aurait pu figurer sur une monnaie latine. III. La *tête d'Apollon*, avec le *cheval en course* au revers, ne se trouve pas seulement à *Bénévent*, *Mus. Brit.* tab. II, n. 4, mais encore à *Salapia*, Carelli, *Num. vet. Ital.* 1, 2, 10, 12, etc. IV. Le *chien*, qui forme le type du revers d'une des médailles avec l'inscription ROMA, est un type qui se reproduit à *Larinum* et à *Nuceria*. A cette

Digitized by Google

campanienne, qui résulte du *dessin*, de la *fabrique*, du *métal* et du *poids* de ces médailles, ne saurait manquer de produire une conviction intime pour quiconque est en état d'apprécier la valeur de ce genre de considérations. Cependant, nos deux auteurs contestent encore ce dernier argument[1]; ils prétendent que *le dessin, la fabrique, le métal et le*

occasion, je remarque que la petite médaille de bronze que nos auteurs ont publiée sur leur planche de *supplément*, cl. III, n. 6, et qui a été rangée jusqu'ici parmi les *incertaines* d'Italie, doit appartenir à *Nuceria*. Ce que nos auteurs prennent, p. 36, pour trois lettres étrusques, ꟻ, ꟼ, M, est un monogramme qui comprend les deux lettres initiales osques, N V, du nom de *Nuceria*. La tête de la face principale, qui est décrite, je ne sais pourquoi, comme celle d'*un jeune Espagnol ou Gaulois*, est la *tête d'Hercule, coiffée de la peau de lion*. La fabrique de cette médaille, dont je possède un exemplaire à fleur de coin, est certainement campanienne. V. M. Cavedoni a déjà remarqué que le *lion marchant avec le glaive qu'il mord entre ses dents* est un type fourni par la monnaie de bronze de *Capoue*, *Mus. Brit.* tab. II, n. 10; ce qui rend compte de la *tête de lion, de face*, avec *le glaive tenu de la même manière*, qui forme le type d'un *as* superbe, de fabrique indubitablement campanienne. J'ajoute qu'il existe, dans la belle collection de MM. de Santangelo, à Naples, deux bronzes de *Venusia* d'Apulie, qui offrent un type analogue, inédit jusqu'ici; une de ces médailles, au revers d'une *tête d'Hercule* tournée à gauche, porte un *demi-lion avec le fer de lance dans la gueule*, et, au-dessous, les deux lettres VE en monogramme; l'autre a sur sa face priucipale un *buste d'Hercule*, à droite, portant la massue sur l'épaule droite, et, au revers, un *lion accroupi*, tourné à gauche, *avec le fer de lance dans sa gueule*, et, dans le champ, le même monogramme VE. On sait, d'ailleurs, que ce type du *lion tenant un glaive qu'il mord entre ses dents* se retrouve sur des médailles grecques de Mysie et du Pont. VI. Le *buste de cheval*, type si fréquent sur nos médailles d'argent, avec la double inscription ROMA et ROMANO, ne se trouve pas seulement sur les médailles de *Cosa*, de Campanie, qui ont la légende CO⅃A et CO⅃ANO, mais encore sur celles qu'on attribue généralement aux *Aurunci*, Carelli, *Num. vet. Ital.* p. 11, d'après l'inscription ΑΥΡΥΓΚΩΝ, que M. Avellino a corrigée depuis en ΑΥΡΥΣΚΛΙ, *ad* Carell. *Num. Annotat.* p. 4; ce qui lui a fait d'abord attribuer ces monnaies, d'une très-belle fabrique campanienne, à une ville d'*Auruscula*, encore inconnue. Depuis que M. Avellino avait indiqué cette rectification, il a publié la médaille même, qui porte des deux côtés l'inscription ΑΥΡΥΣΚΛΙ, d'après deux exemplaires bien conservés qu'il en a confrontés; voy. ses *Opuscoli*, t. III, p. 116-122, tav. VII, fig. 9. Mais je dois dire que l'un de ces deux exemplaires, celui de la collection Santangelo, que j'ai bien examiné moi-même, ne m'a offert que l'inscription ΑΥΡΥΣΚΛ, et je pense que cette inscription désigne une ville de Campanie, dont le nom se lit altéré, *Austicula*, dans Tite-Live, XXIII, 39. Je crois donc qu'il faut corriger, dans le texte de l'historien latin, AVSTICVLA en AVRVSCVLA, et admettre le nom de cette cité campanienne dans notre géographie numismatique. Du moins, l'attribution qui en résulte me paraît-elle plus sûre, mieux d'accord avec la fabrique campanienne des médailles en question, que celle des *Campi Arusini* ou *Aurusini*, en Lucanie, proposée en dernier lieu par M. Avellino. — [1] Dans les *notes* qu'ils ont ajoutées à l'opuscule de M. Avellino, réimprimé à Rome, p. 8, 5).

Digitized by Google

poids sont des indices fort vagues et indéterminés; ils prétendent que les monnaies d'argent frappées à Rome à la première époque, ce qu'on appelle les deniers consulaires, ainsi que les monnaies, d'argent aussi, frappées à *Tuder* et dans l'Étrurie, qu'ils ont réunies dans une planche de *supplément*, donneraient aux Romains, aux Tudertins et aux Étrusques un droit égal à celui des Campaniens sur la propriété des médailles controversées. A cela, je me borne à répondre que cette question de style et de fabrique est une de celles qui s'adressent au goût et au sentiment, et dont l'œil seul peut être juge; qu'entre les deniers consulaires et les monnaies d'argent qui nous occupent, je vois, avec tous les antiquaires qui ont pu étudier les uns et les autres, toute la différence d'une fabrique romaine à celle d'une fabrique grecque, laquelle différence est bien plus sensible encore entre les monnaies de l'Ombrie et de l'Étrurie et celles de la Campanie; et j'ajoute, relativement à la monnaie d'argent de *Tuder*, que nos auteurs ont reproduite à l'appui de ce rapprochement [1], qu'ils ont été trompés sur l'authenticité de cette pièce, qui est bien certainement de travail moderne, et imitée du bronze. Maintenant, si, à l'identité des types et à la circonstance d'une fabrique manifestement grecque et campanienne, on ajoute l'autre particularité relevée par M. Avellino, de la désinence NO des légendes usitées sur les médailles de la Campanie, telles que celles d'AQVINO, SORANO, CALENO, SVESANO, TIANO, AISERNINO, COSANO, et quelques autres encore, désinence imitée sur les médailles portant l'inscription ROMANO; si l'on tient compte, enfin, de la provenance de ces médailles, qui abondent, comme je l'ai dit, sur le sol de la Campanie moderne, il sera bien difficile, pour ne pas dire impossible, de se refuser à la conséquence qui résulte d'un pareil accord de faits numismatiques bien constatés : c'est que les médailles d'argent qui nous occupent furent frappées, avec le nom de *Rome* joint à des types d'usage grec campanien, dans des villes de la Campanie sujettes de Rome, particulièrement à *Capoue*, dont on a remarqué avec raison que la monnaie osque de bronze avait fourni la plupart des types qui se retrouvent sur ces pièces d'argent, et qui, n'ayant presque pas fait frapper de monnaie d'argent avec l'usage de son alphabet propre, puisqu'on connaît à peine cinq ou six exemplaires de la seule médaille osque d'argent qui existe de *Capoue* [2], y suppléa sans doute au moyen de ces monnaies d'argent campaniennes,

[1] Tav. di *supplem.* cl. II, n. 1. M. Mionnet avait déjà déclaré cette médaille *suspecte*, *Description*, t. I, p. 104, n. 65; et je n'hésite pas à dire qu'elle est *fausse*. Toutes ces médailles se trouvent à Naples, c'est à savoir, une au *R. Mus. Borbonico*, une autre dans la collection de M. le prince de San-Giorgio, et deux dans

qui offrent les types de *Capoue* joints à la légende ROMANO. Pour résister à une pareille conséquence, nos auteurs sont obligés de se jeter dans une supposition véritablement inadmissible : c'est que *toutes les médailles d'argent* dont il s'agit, *de la première à la dernière, sont antérieures aux monnaies des familles romaines;* c'est-à-dire, que ces médailles, y compris celles d'or, la plupart d'un si excellent travail, seraient antérieures au ve siècle de Rome et à l'usage de la monnaie d'argent à Rome même : chose tout à fait extraordinaire, surtout si l'on réfléchit que ces médailles, que l'on suppose plus anciennes que les deniers consulaires primitifs, appartiendraient à de petites villes du Latium, telles qu'*Aricia, Lanuvium, Albe, Tibur, Tusculum,* qui auraient ainsi pris l'initiative de la monnaie d'or et d'argent sur l'orgueilleuse et puisssante Rome. Mais c'est ce qui choque réellement toute vraisemblance et ce qui achève de prouver que le système de nos auteurs sur l'origine latine des médailles en question ne saurait prévaloir contre l'opinion générale qui les attribue à la Campanie.

Je continuerai, dans un prochain article, l'examen de l'*Æs grave,* dont je n'ai examiné jusqu'ici que la première classe, celle des *as romains* et *latins,* et dont il me reste à faire connaître les autres classes, qui comprennent les *as étrusques, ombriens* et *italiques,* mais qui, pour la classification générale, et même pour les attributions particulières, ne sauraient donner lieu à des difficultés si graves ni si nombreuses.

RAOUL-ROCHETTE.

UEBER EUDOXUS. — Sur Eudoxe. *Deux mémoires de M.* Ludwig Ideler, *lus à l'Académie royale des sciences de Berlin;* in-4°, 64 pages.

Entre les auteurs grecs dont les écrits sont perdus, Eudoxe est un des plus célèbres et des plus considérables. Les anciens le citent toujours avec la plus grande estime. Son esprit étendu et actif avait embrassé le cercle entier des sciences et de la philosophie, puisqu'il est qualifié de *géomètre,* de *géographe,* d'*astronome,* de *médecin,* de *philosophe,*

celle de MM. de Santangelo. J'en ai vu une fruste dans les mains de M. le chan. Jorio; ce qui fait cinq; et j'ai ouï parler d'un sixième exemplaire possédé par un particulier du royaume de Naples. Je n'en connais pas d'autres, ni à Naples même, ni ailleurs.

Digitized by Google

de *législateur*, de *sophiste* et de *littérateur*. Mais ce sont principalement la *géométrie* et l'*astronomie* qui firent sa gloire dans l'antiquité. Cicéron (*Div.* II, 42) le nomme le premier des astronomes, au jugement des plus doctes (*in astrologia, judicio doctissimorum hominum, facile princeps*). Pour Sextus Empiricus, Eudoxe et Hipparque sont les représentants de l'astronomie (*adv. Matth.* V, 1). Il enrichit la géométrie de quelques importantes vérités; il établit l'astronomie sur sa véritable base; car, jusqu'à lui, les philosophes s'étaient le plus souvent contentés de fonder leurs spéculations cosmologiques sur des prémisses arbitraires. Eudoxe, le premier, prit l'expérience et l'observation pour fondement de l'étude du ciel.

Un tel homme méritait assurément d'être l'objet de recherches spéciales et le sujet d'une de ces monographies historiques dont l'érudition allemande nous a donné, depuis plusieurs années, de si excellents modèles. Celle que nous annonçons tiendra un rang distingué parmi les meilleures et les plus importantes.

Ce personnage a déjà beaucoup occupé les historiens de la philosophie, des mathématiques et de l'astronomie. Ce qu'on appelle la *sphère d'Eudoxe* a été l'objet d'un débat célèbre entre Newton et Fréret, débat qui ne s'est terminé à l'avantage ni de l'un ni de l'autre, parce que tous deux avaient cherché la difficulté où elle n'est pas. Après tout ce qu'ont dit de ce personnage scientifique G. J. Vossius, Fabricius, Stanley, Jonsius, Brucker, Heilbronner, Montucla, Weidler, Bailly, Schaubach et Delambre, pour le lecteur qui n'aime pas à jurer sur la parole d'autrui, il restait plus d'une recherche à faire, à compléter, à rectifier. M. Ideler s'est donc proposé de soumettre à un nouvel examen tout ce qu'on rapporte de la vie et des écrits d'Eudoxe, afin de fixer son rang dans la science, en recherchant ce qu'il a fait réellement pour les progrès de la géométrie et de l'astronomie. Pareille entreprise ne pouvait être en de meilleures mains.

Les passages qui concernent Eudoxe sont nombreux, mais presque tous épars et isolés; car, excepté l'article que lui a consacré Diogène de Laërte (VIII, 86-91), on n'a rien de suivi sur le compte de ce géomètre, les écrits de Phanocrite, cité par Athénée (VII, p. 276), l'Histoire de l'astronomie d'Eudémus et l'ouvrage de Sotion étant perdus. M. Ideler a réuni toutes ces données dans deux mémoires, le premier qui traite de la vie d'Eudoxe et de ses écrits relatifs à la géométrie, le second consacré tout entier à l'astronomie. Nous allons les passer en revue l'un après l'autre pour en donner à nos lecteurs une idée exacte et aussi complète que possible.

Digitized by Google

Les anciens mettent le plus souvent Eudoxe en rapport avec Platon; les uns le disent son *contemporain* (ἡλικιώτης); d'autres, son *auditeur* (Cic. *Div.* II, 42); ceux-ci, son *ami* (ἑταῖρος, Strab. XIV, 656; συνήθης, Plut. *c. Colot.* c. 32).

Diverses combinaisons amènent M. Ideler à établir qu'il était plus jeune d'environ vingt ans que Platon, conséquemment qu'il a dû naître vers 409 ou 408 avant notre ère. Au témoignage de Sotion (Diog. Laert. VIII, 86), il suivit les leçons de ce philosophe à l'âge de vingt-trois ans, vers l'an 386. Ce serait à cette époque qu'il aurait voyagé en Égypte, en compagnie de ce philosophe, comme le croit Strabon, s'il n'était pas beaucoup plus probable qu'il a vu ce pays assez longtemps après Platon.

Strabon dit : « On nous fit voir (à Héliopolis) la maison des prêtres, « ainsi que les endroits où avaient demeuré Platon et Eudoxe. Ces phi- « losophes, étant venus ensemble à Héliopolis, y passèrent, à ce que disent « quelques-uns, treize ans dans le commerce des prêtres. » (L. XVII, p. 806.) Or, tout ce qu'on sait des circonstances de la vie de Platon montre suffisamment qu'il n'a pu rester *treize ans* en Égypte. Il est vrai que l'abréviateur de Strabon met *trois ans* au lieu de *treize;* et ce nombre est, sans contredit, plus probable. Mais la difficulté n'est pas seulement dans le nombre des années, elle est encore dans le fait de la simultanéité des deux voyages. On doit conclure du passage de Cicéron (*Div.* II, 42) que Platon voyagea en Egypte peu après la mort de Socrate, conséquemment peu après l'an 400. Mais Eudoxe était alors trop jeune pour prendre les leçons du philosophe et pour l'accompagner dans son voyage. A cet argument s'en joint un autre tiré de Sotion : ce biographe rapportait qu'Eudoxe se rendit en Egypte, avec le médecin Chrysippe, muni d'une recommandation d'Agésilas pour le roi *Nectanebis* ou *Nectanebo* (Diog. Laert. VIII, 87); ce qui porte vers les années 366 à 364 (olymp. 103, 104). Eudoxe avait alors quarante-trois ou quarante-cinq ans. Cet âge concorde bien avec ce que disait Apollodore (ap. Diog. Laert. VIII, 90), qu'il florissait vers la 103e olympiade, 368-364 ans avant J. C.

C'est à son retour d'Égypte qu'il fonda une école à Cnide sa patrie, on ne sait pas précisément à quelle époque. Strabon parle de l'observatoire (σκοπή) d'où il observait le lever de Canopus (II, p. 119). Diogène de Laërte fait mention d'un décret qui atteste la haute estime dont il jouissait parmi ses compatriotes. Le biographe dit encore, sur l'autorité d'Hermippus, qu'il fut le législateur de sa patrie, ce qui est aussi rapporté par Plutarque. Une épigramme composée par Diogène de Laërte, malheureusement fort corrompue, nous apprend qu'il vécut

Digitized by Google

cinquante-trois ans. (*Anth. Palat.* VII, n° 744; cf. Jacobs, t. III, p. 412.) Ces diverses dates forment un ensemble satisfaisant que nous représenterons dans ce tableau.

	ANNÉES		AGE	
	avant J. C.	olymp.	de Platon.	d'Eudoxe.
Naissance de Platon.....	429	87,4		
Naissance d'Eudoxe.....	409	92,4	20	
Platon voyage en Égypte.....	399	95,2	30	10
Eudoxe prend ses leçons.....	386	93,3	43	23
Il voyage en Égypte.....	362	104,3	67	47
Fonde une école dans son pays...	359	105,2	70	50
Sa mort.....	356	106,1	73	53
Mort de Platon.....	348	108,1	81	

Quant aux écrits d'Eudoxe, Diogène de Laërte ne les indique qu'en général par ces mots : *καὶ ἀστρολογούμενα, καὶ γεωμετρούμενα, καὶ ἕτερ' ἄτα ἀξιόλογα, astronomiques, géométriques, et quelques autres importants;* il ne les désigne sous aucun titre en particulier. Ses deux principaux écrits astronomiques s'appelaient *τὸ Ἔνοπτρον*, le *Miroir*, et *τὰ Φαινόμενα*, les *Phénomènes célestes;* nous n'en connaissons le contenu que par le commentaire d'Hipparque sur Aratus. Ils traitaient de la forme et de la position des constellations, de leurs principales étoiles, de leurs configurations, de leurs levers et de leurs couchers. Aratus, qui n'était point observateur, n'avait fait que traduire en vers l'un et l'autre ouvrages, principalement le second.

Suidas lui attribue aussi une *astronomie* en vers hexamètres (*δι' ἐπῶν*); et Plutarque assure que, comme Hésiode et Thalès, il avait composé un poëme astronomique (*de Pyth. Orac.* c. 18). Fabricius et Heilbronner ont rejeté le fait, par la raison que tous les fragments cités par Hipparque sont en prose. M. Ideler trouve que cette raison ne suffit pas, tout en avouant que, comme l'authenticité des poëmes astronomiques d'Hésiode et de Thalès a été mise en doute dans l'antiquité même, il se pourrait bien qu'il y eût ici confusion entre les noms d'Ara-

Digitized by Google

tus et d'Eudoxe. Mais il n'y a rien d'invraisemblable à ce que, indépendamment de ses écrits en prose, Eudoxe ait composé un poëme sur sa science favorite; d'autant plus qu'il paraît bien que l'activité de son esprit s'était portée sur des sujets purement littéraires, comme l'indique un de ses ouvrages, qui sera cité tout à l'heure. Plutarque rapporte de lui un mot qui prouve son ardeur de connaître et son dévouement à la science. « Que ne puis-je, disait-il, m'approcher assez du « soleil pour en connaître la nature, la grandeur et la forme, quand je « devrais en être consumé comme Phaéton ! » (*Quod non suav. licet viv. sec. Epic.* c. 11.) Ce mot justifie ce que dit Suidas, qu'il s'occupa extrêmement d'astronomie (*ἔσχε πρὸς ἀστρολογίαν ὑπερφυῶς*); il ajoute qu'Eudoxe a écrit sur cette matière beaucoup d'ouvrages (*ἔγραψέ τε πλεῖστα τοῦ εἴδους τούτου*), parmi lesquels il met un livre intitulé l'*Octaétéride*, et, en effet, Diogène de Laërte dit qu'il a écrit l'*Octaétéride*, ajoutant que ce fut *pendant son séjour en Égypte*. Cette dernière circonstance est remarquable. « Nous savons, dit M. Ideler, qu'Eudoxe s'était « occupé d'améliorer le cycle de huit ans, et il est croyable qu'il aura « consigné ses recherches sur ce sujet dans un écrit spécial, pour lequel « il aura mis à profit la connaissance des années solaire et lunaire, qu'il « avait acquise en Égypte. » On peut ajouter, à l'appui de cette observation, que l'*Octaétéride*, étant de 2922 jours, ou de huit années de 365 jours 1/4, contenait exactement deux de nos *tétraétérides* juliennes. Or nous savons, par Columelle et Pline, qu'Eudoxe avait pris en Égypte cette *tétraétéride*, dont le renouvellement avait lieu au lever de la canicule, et qu'il employa, comme période climatérique ramenant dans le même ordre les circonstances météorologiques, ce cycle, qui servait de toute antiquité en Égypte à faire concorder l'année vague de 365 jours avec l'année fixe de 365 jours 1/4, qui marchait parallèlement avec la première; ce qu'atteste un passage du traité élémentaire d'astronomie, contenu dans un papyrus du musée du Louvre, rédigé avant Hipparque d'après les idées d'Eudoxe, et dont la publication m'occupe en ce moment.

Simplicius cite encore d'Eudoxe un traité *περὶ τῶν ταχυτήτων*, sur les vitesses du *soleil*, de la *lune* et des *planètes*.

Les anciens ne désignent avec précision aucun de ses écrits géométriques; mais on sait qu'il s'était beaucoup occupé de géométrie, et qu'il avait fait connaître, le premier, deux propositions élémentaires qui appartiennent aux membres essentiels des suites. Il n'est pas invraisemblable qu'il ait écrit des *éléments*, *στοιχεῖα*, quoiqu'on ne trouve aucun passage qui mette le fait hors de doute. Si le cinquième livre des Élé-

Digitized by Google

ments d'Euclide, traitant des proportions, lui appartient, ainsi qu'il est dit dans un manuscrit (cf. Menag. *ad Laert.* VIII, 88), ce livre a dû faire une partie constituante de ses propres Éléments, à laquelle Euclide trouva peu de chose à ajouter. Il aurait donc été un des précurseurs d'Euclide, dont le mérite, comme auteur des Éléments, a peut-être principalement consisté à réunir pour la première fois, dans un système bien ordonné, les vérités géométriques découvertes par ses prédécesseurs. Nous savons, d'ailleurs, qu'il s'était beaucoup occupé des proportions. Proclus, qui parle de ses recherches sur les sections des corps (*τὰ περὶ τὴν τομήν*) et sur les lignes courbes, ne dit pas dans quel ouvrage il les avait consignées (p. 19). Il doit avoir écrit aussi sur la musique. Théon de Smyrne dit expressément qu'Eudoxe et Archytas s'étaient accordés à enseigner que les rapports numériques des sons hauts et bas sont déterminés par les vibrations plus rapides et plus lentes des cordes. (P. 94, ed. Bulliald.)

Aucun de ses écrits n'a été plus souvent rappelé par les anciens que son *γῆς περίοδος*, dont on cite jusqu'à huit livres. La comparaison des différents passages allégués montre que le sujet était à la fois historique et géographique, et que l'ouvrage contenait des notions concernant l'histoire et les usages de tous les peuples connus. « Beaucoup de « choses fabuleuses devaient s'y trouver, dit M. Ideler; on peut facile- « ment le présumer, et aussi facilement l'excuser, lorsqu'on pense qu'il « vivait peu de temps après Hérodote, et que certainement il ne con- « naissait que par ouï-dire beaucoup des pays et des peuples qu'il a dé- « crits. » Semler a pensé que cet ouvrage avait pour auteur, non pas Eudoxe de Cnide, mais un autre écrivain plus obscur de ce nom, né à Rhodes. Cette hypothèse semble favorisée par un passage de Diogène de Laërte; mais il n'y a pas de raison suffisante pour ôter cet ouvrage au célèbre Eudoxe. Strabon, en effet, cite notre géomètre au nombre des géographes ses prédécesseurs, et Agathémère le compte, avec Démocrite, parmi ceux qui avaient composé des *περίοδοι* ou des *περίπλοι*. (I, 1.)

On ne sait rien de ce qu'il avait fait en médecine. De sa philosophie nous ne savons que ce que dit Aristote (*Ethic.* X, 2), qu'il regardait le plaisir (*ἡδονή*) comme le souverain bien, parce qu'il était recherché par toutes les créatures raisonnables ou privées de raison. Philostrate le compte, enfin, au rang des sophistes, à cause de son beau débit et de son talent pour improviser. (*Vit. soph.* I, 1.)

Diogène de Laerte lui attribue des *Κυνῶν διάλογοι*, sur l'autorité d'Ératosthène. Semler a conjecturé, avec beaucoup de vraisemblance,

Digitized by Google

qu'il faut lire Νεκύων διάλογοι, *Dialogues des morts;* ce serait un ouvrage analogue à celui de Lucien. Ce titre achèverait de montrer, comme nous l'avons vu, que ce savant mathématicien n'était pas resté étranger à la littérature.

Eudocie parle encore d'un livre περὶ θεῶν καὶ κόσμου καὶ τῶν μετεωρολογουμένων, *sur les dieux, le monde et les corps célestes.* Mais c'est peut-être le résultat d'une erreur fondée sur ce que Diogène de Laerte dit que le médecin Chrysippe, probablement le même qui l'avait accompagné en Égypte, avait composé des leçons sur ce sujet.

Les services qu'il a rendus à la géométrie sont résumés dans un passage de Proclus (*in Euclid.* I, p. 19). Ils portent sur quatre points principaux, que M. Ideler explique et commente savamment. En premier lieu, selon cet auteur, Eudoxe avait augmenté le nombre des théorèmes généraux (τῶν καθόλου θεωρημάτων πλῆθος ηὔξησε). En effet, selon Archimède, on lui devait plusieurs principes de stéréométrie, par exemple les deux théorèmes relatifs au rapport de la pyramide et du cône au prisme et au cylindre de même base et de même hauteur. Proclus a donc raison ensuite lorsque, citant plusieurs mathématiciens auxquels la géométrie devait son développement, il nomme Eudoxe comme un de ceux qui avaient encore plus perfectionné cette science, ἔτι τελειοτέραν ἐποίησαν τὴν ὅλην γεωμετρίαν.

Le deuxième point indiqué par Proclus, dans l'appréciation du mérite d'Eudoxe en géométrie, consiste en ce qu'il avait *ajouté trois analogies aux trois autres* (ταῖς τρισὶν ἀναλογίαις ἄλλας τρεῖς προσέθηκε). Ce passage est expliqué par ce que dit Théon de Smyrne sur les lieux mathématiques de Platon, et par les commentaires de Jamblique sur l'arithmétique de Nicomaque. Le mot *analogie* répond, chez les anciens mathématiciens, à ce que nous appelons *proportion géométrique.* Pour exprimer les *proportions continues,* ils se servaient du mot μεσότης, *medietas.* Jamblique dit que Pythagore et ses disciples admettaient trois μεσότητες, l'*arithmétique*, la *géométrique* et l'*harmonique,* et qu'Eudoxe en ajouta trois autres (μετὰ ταῦτα οἱ περὶ Εὔδοξον μαθηματικοὶ ἄλλας τρεῖς προσανεύρον τες μεσότητας). Ce que Jamblique appelle μεσότητες est nommé par Proclus ἀναλογίας. De ces six *medietates,* les deux premières, l'*arithmétique* et la *géométrique,* sont les seules qui aujourd'hui méritent quelque attention; les autres ne sont d'aucune utilité pour notre arithmétique.

Le troisième point a plus d'importance. Selon Proclus, Eudoxe avait beaucoup étendu la doctrine des *sections* des corps, introduite par Platon (τὰ περὶ τὴν τομὴν, ἀρχὴν λαβόντα παρὰ Πλάτωνος, εἰς πλῆθος προήγαγεν). C'est, en effet, par cette doctrine que Platon s'était acquis

Digitized by Google

un grand mérite en géométrie; car de là dépendent l'analyse géométrique, la théorie des lieux géométriques, les sections coniques, en un mot toute la géométrie transcendante, dont nous devons, en conséquence, le regarder comme le véritable auteur.

La doctrine des lieux géométriques fut dès lors appliquée au problème *de la duplication du cube*, qui occupa les meilleures têtes de la Grèce. Déjà Hippocrate de Chio, si connu par la quadrature des lunules, l'avait réduit à la recherche des deux moyennes proportionnelles entre le côté du cube donné et le double de ce côté. On peut lire dans Plutarque la fabuleuse histoire de la duplication d'un autel cubique, problème dont l'oracle de Delphes mettait la solution comme condition de la délivrance des Delphiens affligés de la peste (*de Genio Socratis*, c. 8). Les Delphiens s'adressèrent à Platon, qui les renvoya à Eudoxe de Cnide et à Hélicon de Cyzique, comme étant ceux que le genre de leurs spéculations mettait le plus en état de trouver la solution cherchée.

Cette historiette montre au moins qu'Eudoxe s'était occupé déjà de ce problème, et qu'il était arrivé à quelque méthode simple et facile de trouver deux moyennes proportionnelles entre deux lignes droites données. Il se servait, à cet effet, de certaines lignes courbes (*διὰ τῶν καλουμένων καμπύλων γραμμῶν*), dont Diogène le fait l'inventeur (VIII, 90); mais il est bien difficile maintenant de s'en former une idée juste. On est cependant assuré qu'elles n'avaient rien de commun avec les *sections coniques*. A la vérité, ce que dit Proclus, qu'il avait étendu la doctrine de Platon sur les sections des corps, donne lieu de croire qu'il avait déjà reconnu quelques propriétés des *sections coniques;* mais cette théorie est due proprement à son disciple Ménechme, qui, au témoignage d'Eutocius, avait le premier enseigné à résoudre le fameux problème par deux sections coniques, au moyen, soit de deux paraboles, soit d'une parabole et d'une hyperbole entre ses asymptotes. Que ce procédé fût autre que celui d'Eudoxe, cela résulte des vers d'Eratosthène (ap. Brunck, *Anal.* t. I, p. 478; cf. Bernhardy, *ad Eratosth.* p. 180 sq.), où l'on voit que les trois sections du cône, qu'Ératosthène appelle *Μεναίχμειοι τριάδες* parce qu'elles avaient été trouvées par Ménechme, à savoir, l'ellipse, la parabole et l'hyperbole, différaient des *lignes courbes* qu'Eudoxe employait pour cette solution.

Enfin Proclus dit, en quatrième lieu, qu'Eudoxe s'était servi, pour les *sections* (*τὰ περὶ τὴν τομήν*), *de l'analyse* (*ταῖς ἀναλύσεσιν ἐπ' αὐτῶν χρησάμενος*). Les Grecs se sont beaucoup occupés de cette méthode, qui appartient proprement à la géométrie transcendante, bien qu'ils

Digitized by Google

n'aient jamais connu l'algèbre qui, depuis Descartes, a donné un si grand avantage sur eux aux modernes.

Des recherches de M. Ideler il résulte qu'Eudoxe, par ses écrits et son enseignement, avait, en effet, beaucoup contribué au développement de la géométrie, et qu'il doit occuper une des principales places parmi les mathématiciens de l'école de Platon.

Le savant auteur n'a point négligé, à la fin de son mémoire, l'examen de la question des emprunts que les Grecs ont pu faire aux Égyptiens en matière de géométrie. Ses réflexions, à cet égard, méritent d'être transcrites.

« On peut se demander, dit-il, si les Grecs sont vraiment créateurs en ce genre, ou s'ils n'ont fait que réunir et coordonner les notions qu'ils ont prises en Égypte. Que la géométrie pratique ait pris son origine dans ce pays, c'est l'opinion unanime des anciens écrivains, d'un Hérodote, d'un Aristote, d'un Strabon, d'un Proclus et d'autres. Il est, en effet, bien vraisemblable qu'elle a dû sa formation à un peuple chez qui une division exacte des terres était un premier besoin. Le Nil, qui détruisait fréquemment par ses crues périodiques les limites des terrains, rendait nécessaires de nouvelles mesures lorsqu'il était rentré dans son lit.... Telle est l'origine que la plupart des écrivains ont donnée à la géométrie pratique, dont la théorique est issue, comme l'indique son nom grec (mesure de la terre).... Il n'y a aucun doute que les Égyptiens, ainsi que Jamblique l'assure, étaient en possession de beaucoup de problèmes géométriques, c'est-à-dire qu'ils savaient résoudre pratiquement les principales propositions de la géométrie élémentaire. Mais il ne s'ensuit pas qu'ils possédassent une géométrie déjà developpée scientifiquement, comme nous la représentent les Éléments d'Euclide. D'après tout ce que l'histoire nous enseigne, une telle science ne peut être considérée que comme une création de l'esprit grec. Nous pouvons encore suivre, avec assez de précision, la marche qu'a suivie le développement successif de la géométrie élémentaire, depuis les principes planimétriques de Thalès et de Pythagore jusqu'à la stéréométrie d'Archimède, qui a couronné la science. Ajoutons que les connaissances étaient, chez les Égyptiens, la propriété des prêtres, qui exerçaient les principales fonctions dans l'État, occupaient le premier rang après le roi, et formaient une sorte d'oligarchie. Les sciences restèrent toujours dans l'enfance chez les peuples où elles appartinrent exclusivement à une caste privilégiée; et il n'est pas vraisemblable que les prêtres égyptiens aient été, sous ce rapport, beaucoup plus avancés que les brames et les mandarins. Ils entourèrent à dessein leurs connaissances d'une enveloppe

Digitized by Google

mystérieuse; ce qui leur était d'autant plus facile qu'elles étaient exprimées dans un langage et dans un caractère d'écriture qu'eux seuls comprenaient. Par cette même raison, les philosophes grecs, qui paraissent n'avoir pas eu précisément le talent de s'approprier facilement les écritures et les langues étrangères, n'ont eu que peu à apprendre des prêtres égyptiens; et lorsqu'enfin les Grecs, parvenus au trône des Pharaons, rendirent les communications plus faciles, ils possédaient déjà leur Platon, leur Eudoxe et leur Aristote.... »

Ces réflexions nous portent un peu loin de l'opinion de ceux qui attribuent aux Égyptiens une géométrie transcendante et une astronomie presque aussi perfectionnée que celle des modernes. Il y a déjà longtemps que nous avons été conduit aux mêmes vues que M. Ideler sur ce point important de l'histoire des sciences. Nous persistons à croire que toute recherche consciencieuse et approfondie y ramènera de plus en plus les esprits impartiaux.

Il nous reste à parler du second mémoire sur l'astronomie d'Eudoxe, mémoire qui touche à plusieurs questions importantes. M. Ideler les a discutées avec cette lucidité, cette érudition réfléchie, cette réserve judicieuse, qui distinguent tous ses écrits, et que nous avons eu occasion de signaler à nos lecteurs en rendant compte de son travail sur l'origine du zodiaque grec [1]. Dans un autre article nous rendrons compte de ce second mémoire, dont quelques résultats sont confirmés ou complétés, comme on le verra, par un monument que M. Ideler n'a pu connaître, à savoir, le papyrus grec dont j'ai parlé plus haut.

LETRONNE.

[1] *Journal des Savants*, 1839, mois d'août, septembre, octobre et novembre. Nous profiterons de cette occasion pour corriger quelques fautes qui nous sont échappées. P. 490, l. 5, *lisez :* sont d'une nature tout à fait semblable. — L. 11, *lisez :* trois n'en contiennent qu'une seule. — P. 489, note, l. 3, *lisez :* dont l'analogie avec celle des Arabes ne peut être méconnue. — P. 537, l. ult., p. 538, l. 1, *lisez :* le premier nomme la grande Ourse ou le Chariot, le Chien d'Orion et le Bouvier; le second, Sirius et Arcturus : tous les deux, les Hyades, les Pléiades et Orion. — P. 590, l. 10, *lisez :* par cette raison qu'il est fort croyable. — P. 657, l. 3, *lisez :* des Gémeaux. — Dans le tableau, *lisez :* 25 septembre et 22 juin. — Note, l. 2, *lisez :* Διδυμῶνος.

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. le vicomte de Bonald, membre de l'Académie française, est mort le 23 novembre.

L'Académie a tenu, le 3 décembre, une séance publique pour la réception de M. Flourens, qui a prononcé l'éloge de M. Michaud, son prédécesseur. M. Mignet, directeur, a répondu au récipiendaire.

Une autre séance publique a été tenue, le 30 décembre, sous la présidence de M. Dupin aîné, pour la réception de M. le comte Molé, élu en remplacement de M. le comte de Quélen.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Le 18 décembre, M. le baron Walckenaer a été élu à la place de secrétaire perpétuel, vacante par le décès de M. Daunou.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences a élu, le 29 décembre, M. Duhamel en remplacement de M. Poisson.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Le 12 décembre, M. Troplong a été élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques, en remplacement de M. Daunou.

M. Thiers a été nommé, le 26 décembre, à la place vacante, dans la même Académie, par le décès de M. le marquis de Pastoret.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

L'Académie d'Arras a mis au concours l'*éloge de Daunou*. Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 300 francs. Les ouvrages destinés à ce concours devront être parvenus, francs de port, au secrétaire de cette Académie, avant le 1er juillet 1841.

Digitized by Google

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Géographie d'Aboulfeda, texte arabe, publié d'après les manuscrits de Paris et de Leyde, aux frais de la Société asiatique, par MM. Reinaud et de Slane. Paris, 1 vol. in-4°, 539 pages de texte et 47 pages d'introduction, au bureau de la Société asiatique, rue Taranne, n° 12. Prix : 50 fr. — Aboulfeda appartenait à la famille du grand Saladin, et régnait, en Syrie, sur la ville de Hamat, le long des bords de l'Oronte. Il écrivait dans la première moitié du XIVe siècle de notre ère. Entre autres ouvrages dont on lui est redevable, il a composé une description générale du monde connu de son temps. Toutes les parties de cette description ne sont pas également satisfaisantes ; mais l'ensemble est d'une haute importance, et il n'existait pas, à cette époque, chez nos pères, de traité qu'on pût lui comparer. Divers fragments de la Géographie d'Aboulfeda avaient paru, à diverses époques, en Europe ; mais ces publications, en général, n'avaient pas été faites avec les ressources et les soins convenables. C'est ici la première édition complète et critique d'un ouvrage également recherché en Orient et en Occident. Entre autres copies que les éditeurs ont eues à leur disposition est un exemplaire de la bibliothèque de Leyde, que l'auteur avait fait transcrire pour son propre usage, et sur lequel il a fait des corrections et des additions. De plus, les éditeurs ont eu entre les mains la plupart des ouvrages où Aboulfeda avait puisé, et ils ont pu vérifier sur les originaux plusieurs des passages qui ne lui appartenaient pas en propre. Le texte est accompagné d'un index alphabétique des lieux cités dans l'ouvrage. Cet index renferme une grande partie des dénominations géographiques des Arabes, des Persans et des Turks, et, comme ces noms de lieux ont été soumis à une critique sévère, les différentes personnes qui se livrent à des recherches géographiques ne le consulteront pas sans fruit. L'introduction fait connaître le plan suivi par les éditeurs. On y trouve, de plus, deux notices inédites d'Aboulfeda et de son fils, qui lui succéda dans la principauté de Hamat, et en qui s'éteignit cette branche de la dynastie des Ayoubites. L'ouvrage entier, par son exécution matérielle, fait honneur aux presses de l'Imprimerie royale. On imprime en ce moment, dans ce magnifique établissement, une traduction française de l'ouvrage, accompagnée de notes et d'éclaircissements, par M. Reinaud. Cette traduction, formant un volume in-4°, et qui renfermera des cartes géographiques, paraîtra dans quelques mois.

Traité des droits d'auteur dans la littérature, les sciences et les beaux-arts, par Augustin-Charles Renouard, conseiller à la cour de cassation. Paris, imprimerie de Paul Renouard, librairie de Jules Renouard et Cie, 1838-1839, 2 volumes in-8° de 480 et 501 pages. Dans un précédent ouvrage, justement estimé (*Traité des brevets d'invention, de perfectionnement et d'importation*, 1 vol. in-8°), M. Augustin-Charles Renouard a exposé les droits que les inventions industrielles donnent à leurs auteurs en vertu de nos lois. Ses recherches embrassent aujourd'hui un sujet plus vaste, plus difficile, et non moins important. « Lorsque, à l'aide de la parole, de l'écriture, de l'imprimerie, de la gravure, ou de tout moyen quelconque de communication avec les autres hommes, l'auteur d'une idée, ou d'une série d'idées, a revêtu d'un corps matériel la conception de son intelligence, quels droits résultent,

Digitized by Google

pour cet auteur, de la création de son œuvre ? » C'est en ces termes que M. Renouard pose la question grave dont la solution est l'objet de son livre, question qui n'intéresse pas seulement les écrivains, les savants, les artistes, puisqu'elle touche « aux plus chères jouissances de la société tout entière, et se lie à ses progrès. » Avant d'exposer et de discuter les principes qui régissent, dans l'état actuel de notre législation, les produits intellectuels, M. Renouard recherche quels ont été les droits des auteurs à diverses époques et chez différents peuples. Cette première partie de l'ouvrage, intitulée : *Histoire des droits d'auteur,* renferme les documents les plus curieux sur les dispositions de l'ancien droit, relatifs aux priviléges de la librairie, et sur les vicissitudes que la propriété littéraire a éprouvées, particulièrement en France, depuis le XIVe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe. Cette première partie est terminée par un coup d'œil sur les législations étrangères en ce qui concerne les droits d'auteur. La seconde partie est consacrée à l'exposé de la législation actuelle de la France sur cette matière. On y trouve le texte de toutes les lois, décrets et ordonnances, publiés depuis 1791, avec les discussions qui les ont précédés et les motifs pour lesquels ils ont été rendus. C'est à l'aide des matériaux rassemblés dans ces deux premières parties, que M. Renouard établit, dans la troisième, sa *Théorie du droit des auteurs,* travail remarquable, lu à l'Académie des sciences morales et politiques, le 7 janvier 1837, et qui avait déjà été imprimé dans la Revue de législation et de jurisprudence, tome V. Cette partie théorique de l'ouvrage, reproduite avec de notables additions, termine le premier volume. Le tome second commence avec la quatrième partie, qui traite de la *pratique des droits d'auteur,* c'est-à-dire, de l'application de la théorie qui précède à toutes les questions de propriété littéraire, à l'aide d'exemples tirés de la jurisprudence. Enfin, sous le titre de *Projet de loi sur les droits d'auteur,* la cinquième et dernière partie de l'ouvrage contient des détails historiques sur la rédaction du projet de loi relatif à la propriété des œuvres d'art, de science et de littérature, adopté par la chambre des pairs, après une longue et mémorable discussion, dans sa séance du 31 mai 1839. Nous regrettons de ne pouvoir faire connaître ici avec plus de détail ce livre si recommandable pour la profondeur des recherches, la netteté des vues, l'élégante précision du style. Les questions graves et multipliées que présente la matière n'avaient pas encore été traitées d'une manière aussi complète, ni avec cette autorité que donnent au nom de l'auteur ses hautes fonctions dans la magistrature, et la réputation qu'il s'est acquise comme jurisconsulte.

Collection de documents inédits sur l'Histoire de France, publiée par ordre du Roi et par les soins du ministre de l'instruction publique. *Instructions du comité historique des arts et monuments.* Paris, Imprimerie royale, août 1840; in-4° de 104 pages. — Ces instructions font suite à celles qui ont été publiées par le comité sur les monuments chrétiens antérieurs au XIe siècle, et que nous avons annoncées dans notre cahier de mars 1839. Elles se rapportent aux édifices religieux, de style roman et de style gothique, construits depuis le XIe siècle jusqu'au XVIe, et comprendront quatre subdivisions : I. Ensemble de l'église. II. Examen détaillé de l'extérieur. III. Examen détaillé de l'intérieur. IV. Dépendances, constructions accessoires ou analogues. La publication que nous annonçons n'est relative qu'à l'ensemble et à l'extérieur des églises. Lorsque les deux derniers chapitres auront paru, nous reviendrons sur ces instructions, que leur caractère officiel rend dignes d'un examen sérieux.

Exposition du système des vents, par M. Lartigue, capitaine de corvette. Paris, Imprimerie royale, 1840, in-8° de 107 pages. — Ce volume ne contient que la première partie de l'ouvrage de M. Lartigue sur la théorie des vents. Cette première

Digitized by Google

partie est consacrée à l'exposition du système de l'auteur relativement aux mers libres. L'application de ce système aux vents qui soufflent sur les continents et près des côtes sera l'objet de la seconde et de la troisième partie. Si la publication que nous annonçons aujourd'hui n'établit pas complétement encore la nouvelle théorie qui est le résultat des observations de M. Lartigue, elle suffit pour donner l'idée la plus favorable de sa sagacité et de son instruction.

Mémoire sur deux bas-reliefs mithriaques qui ont été découverts en Transylvanie, par M. Félix Lajard, membre de l'Institut (Académie royale des inscriptions et belles-lettres), lu à l'Académie, le 8 octobre 1830. Paris, Imprimerie royale, 1840, in-4° de 132 pages avec six planches. (Extrait de la 2e partie du tome XIV des Mémoires de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres.)

Antiquités de Lyon. Dissertation sur trois fragments en bronze trouvés à Lyon, à diverses époques, et, en particulier, sur une portion de jambe de cheval, un pied d'homme en bronze, un avant-bras de statue, et d'autres objets antiques découverts dans la tranchée du quai Fulchiron, en mai 1840; par le docteur A. Comarmond. Lyon, imprimerie de Boitel, 1840, 71 pages in-8° avec une planche.

Ancien coutumier inédit de Picardie, contenant les coutumes notoires, arrêts et autres juridictions de Picardie, au commencement du XIVe siècle (1300 à 1323), publié d'après le manuscrit français n° 9822-3 de la Bibliothèque royale, par M. A.-J. Marmier. Paris, imprimerie de Schneider, librairie de Techener, 1840, in-8° de 208 pages.

Histoire du parlement de Normandie, par A. Floquet. Tome I. Rouen, imprimerie de Périaux, librairie de Frère, 1840, in-8° de 568 pages, avec une planche. L'ouvrage aura 6 volumes.

Histoire de Notre-Dame de Boulogne, par Antoine Leroi, archidiacre et chanoine de la cathédrale, 9e édition, suivie de la continuation de cette histoire, depuis et y compris la fin du siècle de Louis XIV jusqu'en 1839. Boulogne-sur-Mer, imprimerie de Leroy-Mabille, librairie de Mabille. A Paris, chez Techener, 1840, in-8° de 404 pages avec 7 planches.

Recherches historiques et statistiques sur l'ancienne seigneurie de Neufchâtel, au comté de Bourgogne, par M. l'abbé Richard. Imprimerie de Deis à Besançon, 1840, in-8° de 452 pages.

Essai sur le texte grec de l'inscription de Rosette, par Ch. Lenormant. Paris, imprimerie de Moquet, librairie de Leleux, 1840, in-4° de 48 pages, avec une planche.

Inscription grecque de Rosette; traduction littérale, suivie d'un commentaire historique et archéologique, par M. Letronne, avec un fac-simile du texte. Paris, Firmin-Didot, in-4°.

Monnaies françaises inédites du cabinet de M. Dassy, décrites par Adrien de Longpérier. Imprimerie de Dubois à Meaux, librairie de Techener à Paris, 1840, in-8° de 240 pages.

Notice sur les deniers romains qui portent le nom de L. Valérius Acisculus, par Ch. Lenormant. Paris, imprimerie de Crapelet, 1840, in-8° de 40 pages. (Extrait des nouvelles annales publiées par la section française de l'Institut archéologique.)

Trois mémoires relatifs à l'histoire ecclésiastique des premiers siècles, par J. G. H. Greppo, de l'imprimerie de Verpillon, à Belley; à Paris, chez Debécourt, 1840, in-8° de 312 pages.

Radjatarangini; histoire des rois de Kachmir, traduite et commentée par M. A. Troyer, et publiée aux frais de la Société asiatique. Paris, Imprimerie royale, 1840, 2 vol. in-8° ensemble de 1260 pages.

Digitized by Google

ANGLETERRE.

Notitia scriptorum sanctorum Patrum aliorumque veteris Ecclesiæ monumentorum, quæ in collectionibus anecdotorum post annum Christi M DCC in lucem editis continentur. Nunc primum instructa opera et studio J. G. Dowling, A. M. anglicanæ Ecclesiæ presbytero. Oxford, 1839, in-8°.

Origines Britannicæ, or the antiquities..... Origines britanniques, ou antiquités des églises de l'Angleterre, avec une préface sur quelques prétendues antiquités de la Grande-Bretagne, par le Rév. Edward Stillingfleet, D. D. évêque de Worcester. Nouvelle édition. Londres, 1840, in-8°.

The ecclesiastical history of Great Britain..... Histoire ecclésiastique de la Grande-Bretagne, depuis l'établissement du christianisme jusqu'au règne de Charles II, avec un exposé de la situation religieuse de l'Irlande, par Jérémie Collier. Nouvelle édition; tomes I-III. Londres, W. Straker, 1840. Cette nouvelle édition aura neuf volumes.

Stradling's correspondence.... Correspondance de Stradling, ou lettres écrites sous le règne d'Élisabeth, avec une notice sur la famille de Stradling, de S'-Donat-Castle, comté de Glamorgan, publiée par le Rév. J. M. Traherne. Londres, Longman; 1840, in-8°.

The campaign of the army of the Indus..... La campagne de l'armée de l'Indus dans le Sind et le Kaboul, en 1838 et 1839, par Richard Hartley Kennedy, M. D. Londres, R. Bentley, 1840, 2 vol. in-8°.

Seville and its vicinity..... Séville et ses environs; histoire complète de son origine et de ses accroissements jusqu'à ce jour, etc. par Frank Hall Standish. Londres, Black et Armstrong, 1840, in-8°.

PAYS-BAS.

Reize naar Maltha en het zuidlijk gedelte van Spanje, in het jaar 1830. Voyage à Malte et dans l'Espagne méridionale, pendant l'année 1830, par Ferdinand, baron d'Augustin. Alkmar, 1840, in-8°.

Bijdragen voor vaderlandsche geschiednis en Oudheidkunde. Documents pour l'histoire et les antiquités de la Hollande, recueillis et publiés par Is.-An. Nijhoff; IIe partie, 3e article. Arnheim, 1840, in-8°.

ALLEMAGNE.

Cassii Dionis librorum perditorum fragmenta parisiensia. Primus edidit F. Haase. Bonnæ ad Rhenum, 32 pages in-8°. Ces fragments inédits de Dion Cassius ont été trouvés sur la marge des feuillets 212, 213, 214, 219 et 220 du manuscrit de la Bibliothèque royale n° 1397, contenant les œuvres de Strabon. Ils ont été transcrits par M. Haase sur l'indication de M. Kramer.

Xenophontis Œconomicus, cum annotatione critica; edidit Eduardus Kerst. Lipsiæ, sumptibus fecit Serigiana libraria, 1840, in-8° de x-102 pages.

Digitized by Google

TABLE

DES ARTICLES ET DES PRINCIPALES NOTICES OU ANNONCES QUE CONTIENNENT LES DOUZE CAHIERS DU JOURNAL DES SAVANTS. ANNÉE 1840.

I. LITTÉRATURE ORIENTALE.

The Vishnu Purâna..... traduit de l'original sanscrit, par H. H. Wilson. Londres, 1840. Article de M. Eugène Burnouf. Mai, 294-309.

Le Livre des Rois, par Aboul'kasim Firdousi..... traduit par M. Jules Mohl (tome I); Imprimerie royale. Articles de M. Quatremère. Juin, 337-353; juillet, 403-417.

.....Tarikh-i-Ferishta..... Histoire des musulmans de l'Inde..... publiée par le maréchal de camp John Briggs. Bombay, 1831. Articles de M. Jules Mohl. Avril, 212-226; juin, 354-372; juillet, 392-403.

Notice sur le second volume de l'histoire des sultans mamlouks de l'Égypte..... par M. Quatremère, par M. Sedillot. Imprimerie royale, 1840. Juillet, 446.

Géographie d'Aboulfeda, texte arabe, publié, aux frais de la Société asiatique, par MM. Reinaud et de Slane. Paris, in-4°. Décembre, 751.

Examen méthodique des faits qui concernent le Thian-Tchu ou l'Inde, traduit du chinois par M. G. Pauthier. Imprimerie royale, 1840. Juin, 381.

Radjatarangini; histoire des rois de Kachmir..... par M. A. Troyer. Imprimerie royale, 1840. Décembre, 754.

Ritusanhâra, id est, tempestatum cyclus, carmen sanscritum, Kâlidâso adscriptum..... par P. A. Bohlen. Leipzig, 1840. Juin, 384.

Institutiones linguæ persicæ..... Giessen, 1840. Juin, 384.

Corpus scriptorum historiæ Bysantinæ..... Bonnæ, 1840. Juillet, 448.

Commentationes de libro persico de Mihri et Muschterii mysticis amoribus, auct. C. R. S. Peiper. Berlin, 1840. Juillet, 448.

Specimen e litteris orientalibus, exhibens Sojutii librum de interpretibus Korani..... auct. A. Meursinge. Leid. 1840. Juillet, 447.

Specimen e litteris orientalibus..... auct. M. Hoogvliet. Leid. 1840. Juillet, 447.

Hebrew..... Dictionnaire hébreu, chaldéen et anglais, par le docteur S. Lee. Oxford, 1840. Août, 511.

II. LITTÉRATURE GRECQUE ET ANCIENNE LITTÉRATURE LATINE.

Bibliothèque des classiques grecs..... publiée par M. Ambroise Didot. Article de M. Letronne. Avril, 193-212.

L'art de la rhétorique, par Aristote..... traduit en français par C. Minoïde Mynas..... Article de M. Rossignol. Octobre, 615-634.

Bibliotheca græca..... vol. IX. Gotha, 1840. Juillet, 447.

De Chryse insula et dea, in Philoctete Sophoclis; scripsit Carolus Bertholdus Heinrich. Bonnæ ad Rhenum. Août, 512.

Digitized by Google

The Frogs of Aristophanes..... Les Grenouilles d'Aristophane..... par Mitchell. Londres, 1840. Août, 511.

Fragmenta comicorum græcorum..... par A. Meineke. Berlin, 1840. Juillet, 447.

Traduction en vers des satires de Perse..... par M. Bernard Alciator. Lyon et Paris, 1840. Avril, 256.

Q. C. Taciti opera..... G. A. Ruperti. Hanoveræ, 1839 (tome III), in-8°. Janvier, 63.

Q. Horatii Flacci opera omnia..... par F. G. Dœring (edit. nov. tome I). Leipsig, 1840. Juillet, 448.

Cicero's life and letters..... La vie et les lettres de Cicéron. Londres, 1840. Août, 511.

Corpus grammaticorum latinorum veterum.....par Lindemann. Leipsig, 1839, in-4°. Janvier, 63.

III. LITTÉRATURE MODERNE.

1° Grammaire, poésie, mélanges.

Principes de grammaire générale..... par A. J. Sylvestre de Sacy (7e édition). Avril, 255.

Glossarium mediæ et infimæ latinitatis..... a Carolo Dufresne, domino Du Cange..... digessit G. A. L. Henschel (tomus primus). Paris, 1840. Juin, 383; août, 506.

Hesychii glossographi discipulus (sect. xii et xiii). Vindobonæ, 1840. Août, 511.

Essai sur l'origine et la formation des dialectes vulgaires du Dauphiné..... par M. Ollivier Jules. Valence et Paris, 1839, in-4°. Janvier, 62.

Tableau synoptique et comparatif des idiomes populaires ou patois de la France, par J. F. Schnakenburg. Berlin, 1840. Juillet, 447.

Études grammaticales sur la langue euskarienne, par Th. d'Abbadie et J. Augustin Chaho, de Navarre. Paris. Août, 510.

Histoire de la langue romane (roman provençal), par Francisque Mandet. Le Puy et Paris, 1840. Septembre, 576.

La Navigation, poëme de Bernardino Baldi, traduit de l'italien par M. J. Armand de Galiani. Paris, 1840. Mai, 319.

Mélanges de littérature ancienne et moderne, par M. Patin. Paris. Avril, 255.

Études littéraires sur l'apologue, la poésie lyrique, la poésie épique chez les Français, les Anglais, etc. par Cruice. Paris, 1840. Mai, 318.

De la littérature aux onze premiers siècles de l'ère chrétienne; lettres de M. le comte C. Balbi à M. l'abbé A. Peyron..... traduit de l'italien par l'abbé J. A. Martigny. Belley, in-8°. Janvier, 61.

Jacques Cœur..... par le baron Trouvé. Paris, 1840. Juillet, 446.

Théâtre de A. S. Empis (tomes I et II). Juillet, 446.

Washington..... Washington, par M. Guizot, traduit par Henri Reeve. Londres, 1840. Juillet, 447.

Notice sur les armes défensives..... par Achille Jubinal. Mars, 189.

Correspondance littéraire de Valbonnays..... par M. Ollivier Jules. Valence et Paris, in-8°. Janvier, 62.

Manuale..... Manuel de la littérature des premiers siècles de la langue italienne, par V. Nannucci. Florence, 1839, in-8°, 3 vol. Janvier, 64.

Digitized by Google

Geschichte der mittel Alters..... Histoire du moyen âge, depuis la fin des croisades jusqu'à la fin du concile de Bade. Nuremberg, 1840. Août, 511.

Histoire moderne, depuis le grand schisme d'Orient jusqu'en 1789, par Émile Lefranc (3e édition). Mars, 189.

Encyclopédie des gens du monde..... (tome XIII). Mars, 186. (Tome XIII, 2e partie.) Juillet, 446.

New general biographical dictionary. Nouveau dictionnaire biographique universel..... par feu Hugh James Rose (7e partie). Juillet, 447.

2° Sciences historiques.

1. Géographie et Voyages.

Examen critique de l'histoire de la géographie du nouveau continent et des progrès de l'astronomie nautique aux xve et xvie siècles, par Alexandre de Humboldt (tome V). Article de M. Letronne. Mars, 129-142.

Claudii Ptolemæi Geographiæ libri octo..... Edidit Dr Frid. Guill. Wilberg, socio adjuncto C. H. F. Grashofio. Essendiæ, 1838-1840. Article de M. Letronne. Août, 489-502.

Fragments des poëmes géographiques de Scymnus de Chio et du faux Dicéarque..... par M. Letronne. Paris, 1840. Juin, 382.

Description de la Chine..... par M. le marquis de Fortia d'Urban (tome III). Paris, 1840. Mai, 318.

Géographie historique, statistique et administrative du département de la Meuse, par Henriquet. Sténay, 1839, in-12. Janvier, 62.

Voyage autour du monde sur les corvettes l'Uranie et la Physicienne, pendant les années 1817, 1818, 1819 et 1820, par M. Louis de Freycinet, capitaine de vaisseau, etc. Historique. (23e et 24e et dernière livraisons.) Imprimerie royale, in-4°. Janvier, 61.

Quinze ans de voyages autour du monde, par le capitaine Gabriel Lafond (de Lurcy) (tome Ier). Mars, 189. (Tome II.) Juillet, 444.

Archives des voyages..... par H. Ternaux-Compans. Paris. Juillet, 443; octobre, 638.

Voyage pittoresque dans l'empire ottoman..... par le comte de Choiseul-Gouffier (nouv. édit. 1re livraison). Paris. Juin, 382.

Voyage et itinéraire à Constantinople..... par L. Victor Letellier..... (tome I). Paris, 1840. Août, 508.

Travels in Koordistan..... Voyage dans le Kurdistan..... Londres, 1839, 2 vol. in-8°. Janvier, 63.

Description des hordes et des steppes des Kirghiz-Kazaks ou Kirghiz-Kaïssaks, par Alexis de Levchine..... traduite du russe par Ferry de Pigny..... publiée par E. Charrière. Paris, 1840, Imprimerie royale. Mai, 316.

Voyage à Madagascar et aux îles Comores, par B. F. Legueval-Delacombe. Paris, 1840. Mai, 318.

Travels..... Voyages dans la partie occidentale de l'île de Cuba..... par D. Turnbull. Londres, 1840. Juillet, 447.

Narrative..... Relation d'un voyage dans l'Arménie, etc. par le Rév. Horatio Southgate. Londres, 1840. Juillet, 447.

Voyage au Japon..... rédigé par MM. A. de Montry et E. Fraissinet (tome V, 1re et 2e livraisons). Paris, 1840. Août, 508.

Digitized by Google

I Negri..... Les Nègres de la Nigritie occidentale et centrale..... par G. Bossi (tome I). Turin, 1840. Juillet, 448.

Narrative of a voyage..... Relation d'un voyage à Madère, à Ténériffe, etc. Londres, 1840. Août, 511.

Voyage dans l'intérieur de l'Amérique du Nord..... par le prince Maximilien de Wied-Neuwied. Paris, 1840. Juillet, 444.

Voyages, relations et mémoires originaux pour servir à l'histoire de la découverte de l'Amérique..... publiés, pour la première fois, en français, par H. Ternaux-Compans. Paris, 1840. Juillet, 443.

Notice sur les Indiens de l'Amérique du Nord..... par Eugène A. Vail. Mars, 189.

Narrative..... Relation d'un voyage de Counpoor au Boorendo, à travers les montagnes Himalaya, par W. Lloyd. Londres, 1840. Juin, 384.

Narrative..... Relation d'un voyage de Counpoor au Boorendo..... par le major W. Lloyd et le capitaine Al. Gerard. Londres, 1840. Aout, 511.

Travels in Germany..... Voyages en Allemagne et en Russie..... par Adolphus Slade. Londres, 1840. Juillet, 447.

La Hongrie et la Valachie (souvenirs de voyages), par M. Édouard Thouvenel. Paris, 1840. Juin, 383.

2. Chronologie et Histoire ancienne.

Cassii Dionis librorum perditorum fragmenta parisiensia. Primus edidit F. Haase. Bonæ ad Rhenum. Décembre, 755.

Xénophontis Œconomicus..... Edidit Eduardus Kerst. Lipsiæ, 1840. Décembre, 755.

Histoire du siècle d'Auguste..... par M. Nougarède, baron de Fayet. Mars, 190.

Analyse de l'histoire romaine..... par E. G. Arbanère. Paris, 1840. Juin, 380.

Geschichte..... Histoire de la forme du gouvernement romain..... par Goettling. Hall, 1840. Août, 511.

3. Histoire de France.

Histoire de France, par M. Michelet..... (tome III). Paris, 1837, in-8°; article de M. Patin. Février, 65-72. (Tome IV.) Mars, 183.

Richeri historiarum libri IIII, ex codice seculi x autographo edidit Georgius Heinricus Pertz..... Hanoveræ, 1839. Articles de M. Guérard. Août, 470-489; septembre, 535-556.

Recueil des Historiens des Gaules et de la France, tome XX..... Imprimerie royale, 1840. Septembre, 574.

Récits des temps mérovingiens..... par Augustin Thierry. Paris, 1840. Mai, 315.

Grande chronique de Matthieu Paris, traduite en français par A. Huillard-Bréholles..... Paris, 1840 (tomes I-IV). Août, 507. (Tomes V-VI.) Octobre, 638.

Chron. étrangères relatives aux expéditions françaises pendant le XIIIe siècle..... par J. A. Buchon. Paris, 1840. Septembre, 576.

Histoire des Français, par J. C. L. Simonde de Sismondi..... (tome XXIII). Paris. Mars, 184.

Histoire de France..... par M. Ed. Mennechet. Paris, 1840. Juin, 380.

Digitized by Google

Collection des meilleures dissertations, notices et traités particuliers relatifs à l'histoire de France..... par C. Leber. Paris, in-8° (tome XIX et XX). Mars, 180.

Philosophie de l'histoire de France, par C. G. Hello. Paris, 1840. Avril, 256.

Chronique du religieux de Saint-Denis..... publiée en latin et traduite par M. L. Bellaguet. Paris, 1840. Juin, 380.

Archives curieuses de l'histoire de France..... par F. Danjou, (2e série, tome XI) in-8°. Février, 126.

Bibliothèque de l'École des chartes (tome I, in-8°). 2e livraison, janvier, 50; 3e livraison, février, 127; 6e livraison, octobre, 737.

Histoire des ducs de Bourgogne, par de Barante, augmentée d'un grand nombre de notes, par M. Marchal. Bruxelles, 1839. Mars, 191.

Collection de documents inédits sur l'histoire de France; Instructions du comité historique des arts et monuments. Imprimerie royale, 1840. Décembre, 752.

Histoire du clergé de France..... par P. Christian. Paris. Mars, 186.

Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, par MM. Aimé Leroy et Arthur Dinaux. Nouvelle série. Valenciennes. Juin, 381; août, 509.

Mémoire historique, géographique et politique sur l'Algérie..... par Ch. Pierre de Nazarieux. Paris, 1840. Juin, 383.

San Jean de Ulùa, ou relation de l'expédition française au Mexique..... par MM. Blanchard et A. Dauzats. Juillet, 447.

Batailles et principaux combats de la guerre de sept ans..... par C. D. Decker, traduit par MM. le général baron Ravichio de Peretsdorf et le capitaine Simonin; revu, augmenté, etc. par J. H. Lebourg (tome I). Paris, 1840. Mai, 318.

Histoire de Jeanne de Valois..... par Pierquin de Gembloux. Bourges et Paris, 1840. Juin, 382.

Histoire du Béarn et du pays Basque..... par M. Mazure. Pau, 1839, in-8°. Janvier, 57.

Essai sur l'histoire municipale de la ville de Sisteron..... par M. Ed. de Laplane. Digne et Paris, 1840. Mai, 318.

Essai sur l'histoire de la ville et de l'arrondissement de Bazas..... par l'abbé Pat. J. Orcilly. Bazas, 1840. Juillet, 446.

Dictionnaire des anciens noms de lieux du département de l'Eure, par Auguste Le Prévost. Évreux, 1840. Mai, 318.

Histoire de la ville de Honfleur, par P. P. F. Thomas. Honfleur, 1840. Mai, 318.

Histoire de Rouen sous la domination anglaise au xve siècle..... par A. Cheruel. Rouen, 1840, in-8°. Janvier, 62.

Histoire du port du Havre, par Fressard. Mars, 189.

Recherches historiques sur le département de l'Ain, par A. C. N. de Lateyssonnière. Bourg, 1840. Avril, 256.

Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté (tome II). Besançon, 1840. Mai, 318.

Essai sur l'histoire, la langue et les institutions de la Bretagne armoricaine, par Aurélien de Courson. Paris, 1840. Avril, 256.

Histoire politique et religieuse de Verdun, par M. Charles de Jussy. Verdun, 1840. Mai, 318.

Rapport sur les archives municipales de la ville d'Aire (Pas-de-Calais)..... par M. François Morand. Aire. Août, 509.

Recherches et mémoires historiques sur la ville de Sens..... sur la ville

Digitized by Google

d'Auxerre..... sur la ville de Seignelay..... sur la ville et l'abbaye de Pontigny. Octobre, 639.

Histoire politique, morale et religieuse de Beauvais, par M. Ed. de Lafontaine (tome II). Beauvais, 1840. Mai, 318.

Essai historique sur l'abbaye de Cluny..... par M. P. Lorain, 1839, in-8°. Janvier, 61.

Recherches historiques et statistiques sur l'ancienne seigneurie de Neufchâtel, au comté de Bourgogne, par M. l'abbé Richard. Besançon, 1840. Décembre, 753.

Histoire de Notre-Dame de Boulogne, par Antoine Leroi. Boulogne et Paris, 1840. Décembre, 753.

4. Histoire d'Italie, d'Asie, d'Afrique, etc.

Rapport sur les différentes classes de chefs de la nouvelle Espagne, par Alonzo Zurita, publié pour la première fois en français par M. H. Ternaux-Compans. Article de M. Naudet. Janvier, 1-27.

Histoire de l'Europe et des colonies européennes..... par M. E. G. Lenglet. Douai et Paris. Juillet, 446.

Della storia..... De l'histoire et de la condition des peuples d'Italie, sous le gouvernement des empereurs romains, par G. B. Garzetii. Milan, 1838-1839. Juillet, 448.

Histoire du pape Innocent III et de son siècle..... par Fr. Hurter; traduction nouvelle, par MM. l'abbé Jager et Th. Vial (tome II). Paris, 1840. Juin, 384.

Collezione di opere inedite o rare di storia napolitana..... par M. Scipion Volpicella (premier cahier). Naples. Octobre, 640.

Memorie..... Mémoires et documents pour servir à l'histoire de Lucques (tome V). Lucques, 1839, in-4°. Janvier, 64.

Histoire politique de l'Espagne moderne, par M. de Marliani. Paris. Juillet, 446.

El movimiento de España..... ou histoire connue sous le nom des communes de Castille, écrite en latin par don Juan Maldonado, et traduit en espagnol par don José Quevodo. Madrid. Octobre, 640.

Coleccion de cortes..... Collection des cortès publiée par l'académie de l'histoire (xxx° livraison). Madrid. Octobre, 640.

Reize naar Maltha..... Voyage à Malte et dans l'Espagne méridionale....., par Ferdinand, baron d'Augustin. Alkmar, 1840. Décembre, 754.

History..... Histoire de l'Inde britannique, par J. Mill (4° édition). Londres, 1840. Août, 511.

The campaign of the army of the Indus....., par Richard Harthy Kennedy. Londres, 1840. Décembre, 754.

Stradling's correspondence..... Correspondance de Stradling sous le règne d'Élisabeth..... publiée par le Rév. J. M. Traherne. Londres, 1840. Décembre, 754.

Histoire du Limbourg..... par M. S. P. Erant, curé d'Afden, publiée par Ed. Lavalleye. Liége, 1837-1839. Mars, 191.

Mémoire sur la part que les Flamands ont prise à la conquête de l'Angleterre par les Normands, par J. Gantrel. Gand, 1839, in-8°. Février, 128.

Dits de cronike..... Chronique et généalogie des princes et comtes forestiers de Flandres..... par J. J. Lamblin. Ypres, 1839. Mars, 191.

Particularités curieuses sur Jacqueline de Bavière..... Bruxelles, 1839, in-8°. Février, 128.

Le vœu du Héron..... Bruxelles, 1839, in-8°. Février, 128.

Digitized by Google

Cronica monasterii de Dunis..... Brugis, 1839. Mars, 191.

Chronique de l'abbaye de Saint-André..... par O. Delepierre. Bruges, in-8°. Février, 128.

Bijdragen..... Documents pour l'histoire et les antiquités de la Hollande..... par Is. An. Nijhoff. Arnheim, 1840. Décembre, 754.

Correspondance de l'empereur Maximilien I et de Marguerite d'Autriche, sa fille, gouvernante des Pays-Bas de 1507 à 1519, publiée par M. Le Glay, archiviste général du département du Nord. Paris, 1839, 2 volumes in-8°. Janvier, 59.

Histoire du royaume des Pays-Bas, depuis 1814 jusqu'en 1830..... par E. C. de Gerlache. Bruxelles, 1839. Mars, 191.

Archives ou correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau. Leyde, 1839. Mars, 192.

Histoire de la confédération suisse, par Jean de Muller, etc. traduite de l'allemand..... par MM. Charles Monnard et Louis Vulleimin (tome VIII). Paris et Genève, 1840. Juin, 382.

Die Schweizer Chronick..... Chronique suisse depuis la formation de l'alliance de Ruttli jusqu'à la paix avec la France, par Sporschil. Liepsik, 1840. Août, 511.

Geschichte..... Histoire de l'empereur Frédéric IV et de son fils Maximilien I, par Joseph Chmel (tome I). Hambourg, 1840. Août, 511.

Geschite Preussens..... Histoire de la Prusse..... par J. Voigt (9e volume). Kœnigsberg, 1839, in-8°. Janvier, 63.

La Russie dans l'Asie mineure, ou campagne du maréchal Paskéwith..... par Félix Fonton. Paris, 1840. Mai, 318.

Lettres sur la Russie..... par le docteur Eugène Robert. Paris, 1840. Mai, 320.

Memoirs of Benjamin Franklin. New-York, 1840. Août, 512.

A History of the late war..... Histoire de la dernière guerre entre les États-Unis et la Grande-Bretagne..... par H. M. Brackenridje. Philadelphie, 1830. Août, 512.

Massachusetts historical collection..... Collection historique du Massachusets....., par J. Worrey Barber. New-York. Août, 512.

Naval history..... Histoire navale des États-Unis, par F. Cooper. Philadelphie, 1840. Août, 512.

5. Histoire littéraire. — Bibliographie.

Histoire littéraire de la France avant le XIIe siècle, par M. J.-J. Ampère. Mars, 190. Article de M. Patin. Mai, 279-293.

Testament philosophique et littéraire, par M. Charles Lacretelle. Mars, 190. Article de M. Patin. Juillet, 386-391.

Les d'Urfé, souvenirs historiques et littéraires du Forez au XVIe et au XVIIe siècle..... par Aug. Bernard (de Montbrison). Imprimerie royale, 1839. 1er article de M. Patin. Octobre, 577-589.

Life of Galileo... Vie de Galilée, insérée dans la Biographie scientifique et littéraire de l'Italie.... Articles de M. Libri. Septembre, 556-569; octobre, 589-602.

Notice historique sur Joseph Michaud..... par M. Villenave père. Paris, 1840. Août, 510.

Éloge de M. le duc de Nivernois..... par M. Dupin. Paris, in-8°, 1840. Janvier, 62.

Franz Passows Leben..... Vie et correspondance de François Passow..... par Als. Wachler. Breslau, 1889. Janvier, 63.

Digitized by Google

Souvenirs d'un pèlerinage en l'honneur de Schiller, par le baron de Reiffenberg. Bruxelles. Mars, 191.

Précis de l'histoire de la littérature française..... par M. Nizard. Paris, 1840. Juin, 382.

Histoire de l'Université de Paris, par Ch. Richomme. Paris, 1840. Octobre, 638.

Annales de l'imprimerie des Estienne..... par M. Ant. Aug. Renouard..... Paris, 1837-1838. 1er article de M. Magnin, 641-653.

Notice sur le Speculum humanæ salvationis, par J. Marie Guichard. Mars, 187.

Catalogue des livres imprimés, manuscrits, etc. composant la bibliothèque de M. C. Leber. Mars, 187.

Catalogue des livres composant la bibliothèque de l'école royale polytechnique. Paris, 1840. Juin, 383.

Catalogus codicum manuscriptorum bibliothecæ academicæ Gissensis. Auct. J. V. Adrian. Francfort, 1840. Juin, 384.

Documents pour servir à l'histoire des bibliothèques de Belgique..... par A. Voisin. Gand, 1840. Août, 510.

Notice historique sur la bibliothèque publique de la ville de Saint-Omer. Lille, 1840. Août, 510.

6. Archéologie.

Storia della Pittura italiana esposta coi monumenti da Giovanni Rosini (tom. I). Pisa, 1839, in-4°. Articles de M. Raoul-Rochette. Février, 111-124; mars, 165-180.

Découvertes dans la Troade, etc.; extraits des mémoires de A. F. Mauduit. Paris, 1840. Articles de M. Raoul-Rochette. Juin, 321-336; juillet, 417-427; août, 449-460.

L'Æs grave del museo Kircheriano, ovvero le monete primitive de' popoli dell' Italia media, ordinate e descritte dai P. P. G. Marchi e P. Tessieri. Roma, 1839. Articles de M. Raoul-Rochette. Novembre, 654-670; décembre, 725-741.

Lettres écrites d'Égypte en 1838 et 1839..... par Nestor L'Hôte, avec des remarques de M. Letronne. Paris, 1840. Avril, 256. Articles de M. Letronne. Septembre, 513-526; octobre, 602-615.

Notes sur deux noms de vases grecs. Article de M. Letronne. Juillet, 427-430.

Lettres archéologiques sur la peinture des Grecs, par M. Raoul-Rochette. Paris, 1840. Avril, 256.

Antiquitates antiochenæ..... par C. O. Müller. Gœttingue, 1839, in-4°. Janvier, 63.

Church architecture..... Architecture religieuse au moyen âge..... par J. Coney. Londres, 1839, in-f° (1re partie). Janvier, 63.

Greek papyri..... Papyrus grecs du musée britannique (1re partie), par J. Forshall. Londres, 1839. Janvier, 64.

Origines Britannicæ.... Origines britanniques, ou antiquités des églises de l'Angleterre..... par le Rév. Edward Stillingfleet. Londres, 1840. Décembre, 754.

Description..... Description de la collection des marbres antiques du musée britannique, par E. Hawkin. Londres, 1840. Juillet, 447.

Grœnlands historike..... Monuments historiques du Groënland. Copenhague (vol. I et II, in-8°). Janvier, 64.

Coup d'œil sur les antiquités scandinaves, par Pierre-Victor (1re partie). Paris, 1839, in-8°. Janvier, 60.

Digitized by Google

Les ruines de Pœstum ou Posidonia..... par C. M. de Lagardette. Paris, 1840. Avril, 256.

Essai sur les médailles des rois perses de la dynastie sassanide, par Adrien de Longpérier. Paris, 1840. Novembre, 704.

Novarum stirpium decades editæ a museo Cæsareo palatino Vindobonensi. Vienne, 1840 (tom. I). Juillet, 448.

Notice sur les deniers romains qui portent le nom de L. Valerius Asciculus, par Ch. Lenormant. Paris, 1840. Décembre, 754.

Essai sur le texte grec de l'inscription de Rosette, par Ch. Lenormant. Paris, 1840. Décembre, 753.

Inscription grecque de Rosette, par M. Letronne. Décembre, 753.

Mémoire sur deux bas-reliefs mithriaques..... par M. Felix Lajard. Imprimerie royale, 1840. Décembre, 753.

Archéologie navale par A. Jal, historiographe de la marine, etc. Paris, 2 vol. in-8°. Janvier, 57.

Monuments des arts libéraux..... depuis les Gaulois jusqu'au règne de François Ier..... par M. Alexandre Lenoir. Mars, 188.

Études sur l'Allemagne..... par Michiels. Paris, 1840. Mai, 319.

Monnaies françaises inédites du cabinet de M. Dassy, décrites par Adrien de Longpérier. Meaux et Paris, 1840. Décembre, 754.

Notice sur l'état actuel des arcs d'Orange et d'Arles..... Paris, 1840. Mai, 318.

Le vieux Paris... d'après les dessins de F. A. Pernot... (in-f°). Paris. Janvier, 62.

3° Philosophie : Sciences morales et politiques. — (Jurisprudence, théologie.)

Œuvres de Platon, traduites par Victor Cousin (tome XIII et dernier, in-8°). Paris. Janvier, 62.

Études sur la théodicée de Platon et d'Aristote, par Jules Simon. Paris, 1840. Août, 510.

Platonis Sophista, recensuit.... Godofredus Stalbaurs. Gothæ, 1840. Août, 512.

Ethicæ seu philosophiæ moralis elementa..... auctore N. J. de Coek. Lovanii, 1839, in-8°. Février, 128.

Œuvres philosophiques de Descartes, par Aimé-Martin. Paris, 1839, in-8°. Janvier, 62.

Œuvres de Locke et de Leibnitz..... Mars, 189.

Dante et la philosophie au XIIIe siècle, par F. Ozanam. Paris, 1839, in-8°. Janvier, 62.

Fragments de philosophie, par M. William Hamilton..... traduits de l'anglais par M. Louis Peisse. Paris, in-8°. Janvier, 61,

Études sur la philosophie dans le moyen âge, par Xavier Rousselot. Troyes et Paris, 1840. Juillet, 446.

Éléments d'esthétique..... par E. Segretain. Mars, 190.

Elements..... Éléments de philosophie naturelle..... par G. Bird. Londres, 1840. Juin, 384.

Leçons de logique, par M. A. Charma..... Paris, 1840. Avril, 255; juin, 383.

Manuel des prisons, ou exposé du système pénitentiaire, par M. Grillet-Wammy (tome II). Valence, 1839, in-8°. Janvier, 58.

De l'expatriation considérée sous ses rapports économiques, politiques et moraux..... par S. Dutot. Mars, 188.

Digitized by Google

Précis de l'abolition de l'esclavage dans les colonies anglaises, imprimé par ordre de M. l'amiral baron Duperré, ministre de la marine..... Paris, Imprimerie royale, 1840. Mai, 317.

Esclavage de la race noire aux colonies françaises, par Charles Levavasseur. Paris, 1840. Juin, 382.

Recherches sur les enfants trouvés..... par de Gouroff. Paris, 1839, in-8°. Janvier, 62.

Mémoire sur l'état actuel des bagnes en France, par M. Venuste Gleizes, commissaire de la marine, etc. Imprimerie royale, 1840, in-8°. Février, 126.

De la démocratie en Amérique, par Alexis de Tocqueville (tomes III et IV). Article de M. Villemain. Mai, 257-263.

Qu'est-ce que la propriété?..... par J. Proudhon. Paris, 1840. Juillet, 446.

Compte général des travaux du conseil d'État..... Imprimerie royale, in-4°, 1840. Février, 127.

Histoire de la vie et des travaux politiques du comte d'Hauterive..... par le chevalier Artaud de Montor. Paris, 1839, in-8°. Janvier, 62.

Nouveaux suppléments au recueil des traités et autres actes *remarquables à la connaissance* (sic) des relations étrangères des puissances..... par Fr. Murhard. Goëttingue, 1839 (tomes I et II). Janvier, 63.

Traité de statistique..... par P. A. Dufau. Paris, 1840. Juin, 382.

Histoire financière de France..... par Jacques Bresson (2e édit.). Paris, 1840. Août, 510.

De la colonisation du nord de l'Afrique..... par Aristide Guilbert. Mars, 186.

Geschichte des Rœmischen..... Histoire du droit romain au moyen âge, par F. C. Savigny (6 vol. in-8°), trad. de l'allemand, par Charles Guenoux (4 vol. in-8°), Paris, 1839. Articles de M. Pardessus. Janvier, 41-52 et 57; février, 93-111; mars, 152-165; août, 460-470.

Les Olim, ou registres des arrêts rendus par la cour du roi, sous les règnes de saint Louis, Philippe le Hardi, etc. publiés par le comte Beugnot (tome I). Paris, Imprimerie royale, 1839, in-4°. Janvier, 53. Article de M. Pardessus. Novembre, 683-702.

Ordonnances des rois de France de la 3e race..... par M. le marquis de Pastoret. Paris, Imprimerie royale, 1840. Mai, 319.

Explication historique des Institutes de l'empereur Justinien..... par M. Ortolan (2e édit. 1re partie). Mars, 190.

Précis d'un cours sur l'ensemble du droit privé des Romains..... par M. Théodore Marezoll; traduit par M. C. A. Pellat. Mars, 190.

Cours de droit administratif appliqué aux travaux publics..... par M. Cotelle (tome III). Paris, 1840. Août, 510.

De l'enseignement du droit en France..... par Édouard Laboulaye. Paris, 1840. Juin, 384.

Vues générales sur l'enseignement du droit ecclésiastique protestant en France, par Louis Schneegans. Strasbourg, 1840. Juillet, 445.

Traité des droits d'auteur dans la littérature, les sciences et les beaux-arts, par Augustin-Charles Renouard. Paris, 1838-1839. Décembre, 752.

Histoire du parlement de Normandie, par A. Floquet (tome I). Rouen, 1840. Décembre, 753.

Ancien coutumier inédit de Picardie..... par M. A. J. Marmier. Paris, 1840. Décembre, 753.

Digitized by Google

Encyclopédie du droit..... par MM. Sebire et Carteret (tome II). Mars, 189.

Geist der..... Esprit de la législation autrichienne..... en matière d'industrie, par A. Krauss. Vienne, in-8°. Janvier, 63.

Coup d'œil sur la législation russe..... par J. Tolstoy. Paris. Mars, 185.

La Bible, traduction nouvelle..... par S. Cohen (tomes X et V). Paris. Mars, 185.

La Judée au temps de Jésus-Christ..... ouvrage traduit de l'allemand de Roehr par L. M. Cottard. Strasbourg et Paris, 1840. Octobre, 639.

R. P. C. Cornelii a Lapide, e Societate Jesu..... editio recens. Lyon, 1839, in-4°. Janvier, 61.

In opera omnia sancti Aurelii Augustini Hipponensis indices generales..... (tomus XI). Mars, 185.

Sancti Bernardi..... opera omnia (vol. II). Mars, 185.

S. P. Festi de Verborum significatione..... par C. O. Muller. Lipsiæ, 1839, in-4°. Janvier, 63.

Trois mémoires relatifs à l'histoire ecclésiastique des premiers siècles, par J. G. H. Greppo. Belley et Paris, 1840. Décembre, 754.

A History..... Histoire de l'Église depuis les premiers temps jusqu'à la réforme, par le révérend G. Waddington. New-York, 1840. Août, 512.

Donne's works..... Œuvres de Donne, doyen de Saint-Paul..... par H. Alfort. Londres, 1839, 6 vol. in-8°. Janvier, 63.

Notitia scriptorum sanctorum patrum..... par J. G. Dowling. Oxford, 1839. Décembre, 754.

..... Introduction à l'étude ~~critique de~~ l'histoire ecclésiastique, par J. L. Dowling. Londres, 1839, in-8°. Janvier, 63.

..... Œuvres complètes de J. Bingham. Londres, 1839, 9 vol. in-8°. Janvier, 63.

History..... Histoire de la religion réformée en France, par le révérend Edward Smedley. New-York, 1840. Août, 512.

The ecclesiastical history..... Histoire ecclésiastique de la Grande-Bretagne... par Jérémie Collier (nouv. édit.). Londres, 1840. Décembre, 753.

4° Sciences physiques et mathématiques. — (Arts.)

Ueber die Zeitrechnung..... Sur la chronologie des Chinois, par Ludwig Ideler; dissertation lue à l'Académie des sciences de Berlin, le 16 février 1837, et depuis considérablement augmentée. Berlin, 1839, in-4°; articles de M. Biot. Janvier, 27-41; février, 73-93; mars, 142-152; avril, 227-254; mai, 264-279.

..... Sur l'origine du zodiaque, par Ludwig Ideler. Addition au premier article de M. Letronne. Mai, 309-310.

Uber Eudoxus..... Sur Eudoxe. Deux mémoires de M. Ludwig Ideler, lus à l'Académie royale de Berlin. Article de M. Letronne. Décembre, 741-750.

Œuvres complètes de L. Euler... (3 vol. in-8°). Bruxelles, 1839. Février, 128.

Mémoire sur les intégrales définies eulériennes..... par M. J. Binet. Paris, 1840, in-4°. Février, 127.

Mémoire sur l'emploi des chronomètres à la mer..... par A P. Givry. Paris, Imprimerie royale, 1840. Juillet, 446.

Exposition du système des vents par M. Lartigue. Imprimerie royale, 1840. Décembre, 753.

Prodromus systematis naturalis regni vegetabilis..... auctore A. P. de Candolle. (Pars septima, sectio posterior)..... Paris, 1839, in-8°. Janvier, 62.

Digitized by Google

Programme raisonné du cours de culture professé à l'école normale de Versailles..... par M. Fr. Philippon. Mars, 186.

Icones plantarum.. .. Figures de plantes rares et nouvelles..... par W. Jackson Hooker. Londres, 1840. Août, 511.

Genera et species curculionidum..... Paris, 1840. Août, 510.

Nouveau traité des sciences géologiques.....par L. F. Jehan. Paris, 1840. Juin, 383.

Œuvres complètes d'Ambroise Paré... par J. F. Malgaigne (tome I). Mars, 189.

De la folie..... par C. C. H. Marc (2 volumes in-8°). Paris, 1839. Février, 127.

Rapport de M. Huart, pharmacien de la marine, sur une nouvelle pêche de sangsues au Sénégal. Mars, 190.

Principles..... Principes de la physiologie générale et comparée, par W. B. Carpenter. Londres, 1840. Juin, 384.

Cours de physique par J. M. M. Peyré, 2e édition in-8°. Versailles et Paris. Février, 127.

Monographie des peintres, etc. des XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, par Barra-Blaisot. Paris, in-8°. Mars, 186.

Vies des peintres, sculpteurs et architectes, par Giorgio Vasari, traduites et annotées par Léopold Leclanché (tomes II et III). Juin, 383.

INSTITUT DE FRANCE.

Académies. — Sociétés littéraires. — Journaux.

Académie française. — Mort de M. de Quélen, archevêque de Paris. Janvier, 52. Élection de M. Flourens et de M. le comte Molé. Février, 124. Séance publique; prix décernés et proposés. Juin, 373-376. Mort de M. Népomucène Lemercier; discours prononcé à ses funérailles. Juin, 376. Mort de M. de Bonald. Décembre, 751. Réception de M. Flourens, *idem*. Réception de M. le comte Molé, *idem*.

Académie des inscriptions et belles-lettres. — M. le marquis de Villeneuve-Trans, élu académicien libre. Janvier, 52. MM. Pertz et Greppo sont nommés correspondants. Février, 124. Mort de M. Daunou, secrétaire perpétuel. Juin, 377. Rapport du secrétaire provisoire sur les travaux des commissions pendant le premier semestre de 1840. Juillet, 431-436. Notice sur M. Daunou. Juillet, 436-440. Seance publique; prix décernés et proposés. Septembre, 569-572. Mort de M. le marquis de Pastoret. Septembre, 573. Discours prononcés à ses funérailles. Novembre, 702-703. Élection de M. Walckenaer, comme secrétaire perpétuel, en remplacement de M. Daunou. Décembre, 751.

Académie des sciences. — Mort de M. Blumenbach, de Gœttingue, associé étranger. Janvier, 52. Élection de M. Babinet. Février, 124. Mort de M. Olbers, associé étranger; élection de M. Robert. Mars, 180. Mort de MM. Poisson et Robiquet. Avril, 255. Mort de MM. Turpin, le vicomte Rogniat, et Brochant de Villiers. Mai, 311. Discours prononcés aux funérailles des académiciens morts en avril et mai. Mai, 311-314. Notice sur M. Brochant de Villiers, 377. Élection de MM. Pelletier, le comte Gasparin et Reynaud en qualité d'académiciens, et de M. Bérard en qualité de correspondant. Juillet, 440. Séance publique; prix décernés et proposés, 440-443. Notice sur l'éloge de M. Frédéric Cuvier par M. Flourens. Août, 503-504. Élection de M. Dufrénoy. Août, 504. Mémoires de cette Académie (tome XVII). Octobre, 636. Tomes X à XVII (division des sciences naturelles). Articles de M. Chevreul. Septembre, 527-534; novembre, 670-683; décembre, 705-723. Élection de M. Duhamel. Décembre, 751.

Digitized by Google

Académie des beaux-arts. Mort de M. le vicomte de Sénones. Mars, 180. Mort de M. Huyot; discours prononcés à ses funérailles. Août, 505; septembre, 572. Séance publique; prix décernés. Octobre, 635. Élection de M. Carystie. Octobre, 636.

Académie des sciences morales et politiques. — Élection de M. Berriat-Saint-Prix. Janvier, 52. M. Hamilton, d'Édimbourg, est nommé correspondant. Janvier, 52. Séance publique; prix décernés et proposés. Juin, 377-379. Notice historique sur la vie et les travaux de M. Broussais, par M. Mignet. Juillet, 446. Élection de M. Troplong. Décembre, 751. Élection de M. Thiers, *idem*.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Faculté des lettres de Paris; quatorze thèses soutenues devant cette Faculté dans le mois d'août 1840. Août, 507.

Actes de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. Paris et Bordeaux, 1839. Juin, 381.

Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron (tome II). Rodez, 1840. Août, 510.

Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie. 2e série, Ier vol. (XIe de la collection). Octobre, 637.

Prix proposés, pour 1840, 1841 et 1842, par diverses sociétés savantes, savoir, de Bordeaux, janvier, 53; des Ardennes, de Valenciennes, de Besançon et de Normandie, février, 125; de Metz et du département du Nord, septembre, 573.

Prix proposé par l'Académie d'Arras pour l'éloge de Daunou. Décembre, 751.

ACADÉMIES ÉTRANGÈRES.

Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles; prix proposés pour 1841 et 1842. Mai, 505.

Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut; prix proposé par cette Société pour l'année 1841. Février, 126. Ses mémoires, année 1839. Octobre, 639.

Le prix de l'abonnement au JOURNAL DES SAVANTS est de 36 francs par an, et de 40 francs par la poste, hors de Paris. On s'abonne à la librairie de M. Arthus BERTRAND, à Paris, rue Hautefeuille, n° 23. Il faut affranchir les lettres et l'argent. On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis et autres écrits adressés à l'éditeur du JOURNAL DES SAVANTS.

TABLE.

Mémoires de l'Académie des sciences de l'Institut de France. Tomes X à XVII. Partie des sciences naturelles (3e article de M. Chevreul)..... 705

L'Æs grave del museo Kircheriano, etc. ordinate e descritte dai PP. G. Marchi e P. Tessieri (2e article de M. Raoul-Rochette)..... 723

Sur Eudoxe. Deux mémoires de M. Ludwig Ideler (1er article de M. Letronne).. 741

Nouvelles littéraires..... 751

Table des douze cahiers de l'année 1840..... 756

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Princeton University Library
32101 076385192

Digitized by Google